



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

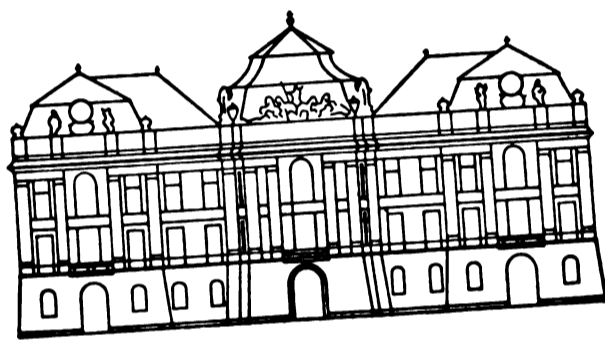
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MENTEM ALIT ET EXCOLIT



K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

4.C.5.2Vol.

4. C. 5.
2. Vol.

LA BIBLE

NOUVELLEMENT

TRANSLATÉE,

Avec la suite de l'histoire depuis le tems d'Esdras iusqu'aux
Maccabées: e depuis les Maccabées
iusqu'a Christ,

*Item avec des Annotacions sur les
passages difficiles.*

PAR SEBASTIAN CHATEILLON.



A Bale, pour Iehan Heruage,
l'an M. D. LV.



A trespreux e tresuictorieux prince

Henri de Valois, second de ce nom,

par la grace de Dieu Roi de France, trèchrétien,

Sebastian Châteillon son suiet, Salut.



Vand en bataille la nuit suruient, on cesse de combattre iusqu'au iour, de peur que d'auenture en frappant a l'auenture, au lieu des ennemis on ne tue ses amis, cōm' ainsi soit qu'il vaille beaucoup mieux épargner les ennemis, que de tuer quant-e-quant ses amis. Autant en fait-on de iour : c'êt que apres qu'on êt venu aux mains, e êt on mêlé les vns parmi les autres, l'artillerie cesse, de peur de l'inconuenient que dit êt. A quel propos ie di ceci, s'il vous plait, Sire, vous l'écouterés. Le mōde êt aujourd'hui en grans troubles e brouillis, principalement touchant la religion, e n'y eut onque tant de maux e méchancetés, a quoi on peut bien entendre que c'êt la nuit d'ignorance, en laquelle si tous ne sont, pour le moins plusieurs y sont. Car si par tout il étoit iour, iamais sur vne même couleur on ne feroit iugemens tant diuers, voire contraires. Ou s'il êt iour, pour le moins les bons e mauuais, en matiere de religion, sont tellement mêlés ensemble, que si on veut défaire tous ceux qui ne s'accordēt a la verité, il y a du danger que avec les mauuaises herbes, on n'arrache le blé: ce qui seroit vn dōmage irreparable. En tel inconuenient êt iusqu'a present tou-iours tombé le monde, comme nous voyōs que tant de prophetes e apôtres, e tant de mille martyrs, voire même le fis de Dieu, ont été mis a mort sous couleur de religion: duquel sang faudra que rendent conte ceux qui l'ont si legerement épandu, en frappant a tort e a trauers parmi la nuit d'ignorance. Le prouerbe êt bien vrai, qui dit: Belle doctrine prēd en lui qui se châtie par autrui. Croyés moi, sire, le mōde n'êt aujourd'hui ne meilleur, ne plus sage, ne mieux voyāt qu' alors. Parquoi ce seroit le meilleur, tandis que les choses sont tant douteuses, ou tant brouillées, d'attēdre de décocher, iusqu'a tant que le iour leue, ou que les affaires soyent mieux demêlés, de peur que parmi ces tenebres e brouillis on ne face chose, de laquelle il faille puis apres dire, le ne le pensoi pas. Or êt le iour, duquel ie parle, la connoissance de Dieu e de verité, laquelle cōnoissance s'acquiert par foi, e la foi vient de l'ouye de la parolle de Dieu: dont il sensuit que châcun se doit appliquer a la parolle de Dieu, afin de le pouoir connoitre (car a châcun appartient de connoitre Dieu, ausli bien que de voir le soleil pour l'usage de la vie presente) e entendre sa uerité: cōme si vous, sire, auiés fait quelque edit a vōtre peuple, il faudroit que le peuple le leût, pour pouoir entendre vōtre volonté. La parolle de Dieu êt écrite es saintes écritures, lēquelles inspirées de Dieu, sont profitables pour endoctriner, pour reprendre, pour corriger, pour apprendre iustice, afin que l'homme de Dieu soit tel qu'il faut, e en bon état pour toute bonne eu-

ure. Mais il y a touchant l'intelligence des saintes écritures, plusieurs e de grans differēs entre les hōmes, tant pour les mauuaises affexiōs des hōmes (auxquelles ils font bien souuent seruir l'écriture) que pour la grandeur e maiesté d'icelles, laquelle nous, qui sommes tant bas, ne pouons atteindre: ou aussi pour l'obscurité, laquelle nous y trouuons, e de laquelle Saint Pierre rend tēmognage, parlant des epîtres de Saint Paul. Cēte obscurité git en partie ēs mots, e en partie ēs matieres: dont moi qui ai beaucoup e longuement trauaillé ēs mots, pour profiter aucunement aux hōmes s'il étoit possible, pour le moins en cēte partie, ai trāslaté la Bible en François, le mieux, e en langage le plus propre e entēdible qu'il m'a été possible. Autres y ont trauaillé deuāt moi, le trauail dēquels tant s'en faut que ie reiette, que ie les en remercie de ma part. Mais tout ainsi qu' ēs ars e sciences, les derniers y aioutans e parfailans quelque chose, les auācent: ainsi en cēt endroit le trauail des premiers n'empêche point la diligence e bonne affexion des derniers. l'ai fait au mieux que i'ai sceu: la verité e les amis de verité en iugerōt, e les bons prendront en gré mon bon vouloir. Or en considerant a qui ie deuoi dedier cēte translacion, comm' ainsi fūt que parauāt i'eusse dedié la Latine au feu roi d'Angleterre Edouard, qui étoit addonné a la langue Latine, il m'a semblé (e a ceci m'ont poussé mes amis) que la Françoisse appartient au Roi des François. Il vous plaira, sire, de prédre en gré cēte miēne hardiesse, d'autant que ie le fai a la bonne foi e intencion, en desirant le bien e de vous e de tous, e tâchant selon mon petit pouoir, de profiter a chācun, pour le salut de l'ame.

Quant a l'autre partie de l'obscurité des écritures, laquelle i'ai ditte être ēs matieres, ie ne me fai pas fort d'auoir telle connoissance de l'esperit, que de la lettre: toute-fois selon la grace que Dieu en traittāt cēt'euure, m'a faite, ie donnerai conseil touchant le moyen de bien entendre la sainte écriture. Ce-pendant ie prie le roi des rois qu'il veuille adresser vōtre

cueur, sire, a executer sa sainte volonté. De Bâle, le
premier de Ianuier, l'an mille cinq cens
cinquante cinq.

Le moyen pour entendre

la sainte écriture.



Insi que l'homme êt fait du cors e de l'ame, tellemēt que le cors êt le logis de l'ame: ainsi les saintes écritures sont faites de la lettre e de l'esperit, tellement que la lettre êt comme vne boîte, gosse, ou coquille de l'esperit. E comme les bêtes peuuent bien voir le cors d'un homme, e ouir sa voix: mais elles ne peuuent voir son ame, ni entendre son parler, sinon quelque peu de mots, voire a grand peine: comme seroient certains cris, exhortaciōs, tensemens e menaces, qui s'adressent aux bêtes mêmes: ainsi les méchās peuuent bien uoir la lettre, e ouir les mots des saintes écritures, que c'êt qui y êt racōté, cōmandé ou defendu: mais quāt a l'esperit de la lettre, e où c'êt que veut aller ferir la pēsée de Dieu, les méchās n'y entēdent rien, a cause qu'ils n'ont pas l'esperit de Dieu qui parle: tout ainsi que les bêtes n'ōt pas l'esperit de l'homme qui parle, pour pouoir entēdre ses parolles. Car comme il n'y a que l'esperit de l'homme qui sache les affaires de l'homme: ainsi les affaires de Dieu nul ne les fait, sinon l'esperit de Dieu, e ceux que l'esperit enseigne. Or êt ce qu'il n'enseigne q̄ les enseignables, c'êt-a-dire ceux qui par foi viēnent a Christ nōtre iustice, e sont hūbles, e prêts a laisser le iugemēt de la chair, e leur volonté même, pour faire la volōté de Dieu. Ces choses peut-on prouuer par plusieurs passages e exēples de l'écriture, dōt i'en alleguerai aucūs, pour mōtrer que le peché, e mōdaine sagesse, e amour de soi, sont cause que les hōmes n'entendent pas les choses de Dieu: e d'autāt plus qu'un hōme se retire de ces vices, d'autāt êt-il plus capable des choses diuines. Premieremēt Adā deuāt qu'auoir peché, auoit la cōnoissance de Dieu e des choses de Dieu, tellemēt qu'il mit nom aux bêtes, a chācune selō sa nature: e cōneut incōtinant qu'il vit la femme, d'ou el̄l auoit été créee, e prophetisa d'elle. Mais apres que en suiuant le iugemēt e sens de la chair, il eut peché, il tōba en vne telle ignorāce e aueuglāce d'esperit, qu'il auoit honte d'être veu, e non d'auoir peché (cōme ont encore tous les enfans du vieil Adā) e se vouloit cacher de deuāt les yeux de Dieu qui voyēt tout. E ce qui auint a Adā, êt depuis auenu a ses enfās: c'êt que les desobeissās ont été en ignorāce: mais ceux qui ont creu e obei a Dieu, Dieu les a faits siens, e leur a reuelé sa volōté: cōme seroit Enoch, leq̄l viuāt selon Dieu, fut rai a dieu. E Noe, le quel étāt le plus iuste de son tēs, Dieu lui decouurit sa deliberaciō touchāt le deluge. Autāt en fit-il puis apres a Abrā touchant la destruxiō de Sodome, e en rēd la cause, disant ainsi: Doi-ie celer a Abrahā ce que ie veux faire: veu q̄ d'Abrahā sortira vne naciō trēgrāde e puissāte, e que en lui toutes naciōs du mōde serōt benittes. Car ie sai biē qu'il cōmandera a ses enfans e a sa semence, qu'ils ayent a cheminer deuant le Seigneur, e a garder droit e raison, afin que le Seign̄r tienne promesse a Abraham. Le même a écrit Dauid: S'il y a, dit-il, quelqu'hōme qui creigne le Seign̄r, il lui mōtrera le chemin qu'il doit choisir. Sō ame sera logée a son aise, e sa semēce tiēdra la terre. Le secret du Seign̄r e son alliance, êt dōné a cōnoitre a ceux qui le creignēt. Item: Tes cōmandemēs me sont plus sage que ne sont mes ennemis: car ie les ai tou-iours. Ie suis plus entendu que tous mes maitres: car ie m'applique a tes oracles. I'ai plus de sauoir que les anciēs, pourtant que ie garde tes mādemens. De toute mauuaise voye ie retire mes pieds, pour obeir a ta parole. Item Salomon: La creinte du Seign̄r êt le chef de science: mais les fols méprisent sagesse e doctrine. E en vn autre passage: Aimēs iustice, dit-il, vous qui gouuernés la terre: soyés addōnés au Seign̄r, le cerchās d'un bō e simple cuer. Car il êt trouué de ceux q̄ ne le tētent pas, e se manifeste a ceux qui ne

Gen. 18

Scd. 25

Scd. 119

Sag. 1

lui mécroient pas. Car mauuaises pensées separent de Dieu, e la puissance de Dieu, quand ell' êt essayée, reprend les malfages, pourtant qu' en mauuais courage n' entre sagesse, e ne se tient point en vn cors suiet a malfaire. Car le saint esperit d'enseignement fuit tromperie, e êt déchassé par pensées malauisées, e êt confus, quand iniustice vient. Item: Pleine sagesse êt creindre le Seigneur, laquelle soule les hommes de ses fruits. Elle remplit toute sa maison de ses plaisirs, e ses greniers de ses reuenus, lèquelles choses viennent toutes deux de la grace de Dieu, e sont pour la prosperité. La couronne de sagesse, êt creinte du Seigneur, laquelle creinte fait sourionner paix, e saine sauueté: e ceux qui s'aiment, sont largement rêiouis d'honneur. Sagesse fait plouuoir science e connoissance d'entendement, e eleue en honneur ceux qui s'empognent. La racine de sagesse êt creindre le Seigneur, e ses branches sont longue vie. Es greniers de sagesse êt entendement e bienauisée deuotion: mais sagesse êt maluoulue des malfaisans. Item: Il y a beaucoup d'excellens perlonages e nobles: mais aux humbles sont découuers les secrets.

Item: Le Seigneur a tout fait, e a donné sagesse aux creignans Dieu.

Esa. 8. e 29 E Esaie: Serre cêt oracle: seele cête doctrine par deuers mes disciples. E en vn autre passage, apres auoir parlé contre les méchancetés des Israelites, lèquelles les empêchoint de pouoir entēdre la doctrine de Dieu, il dit ainsi: Car le Seigneur vous a couuers d'vn tel soufflé de profond somme, e vous a tellement serré les yeux, en aplommant voz prophetes e messieurs voz voyans, que tout oracle vous êt cōme seroient les parolles d'vn liure fermé, lequel si on le presente a vn cler, e qu'on lui die qu'il le lise, il dira qu'il ne peut, a cause qu'il êt fermé. E si on le presente a vn qui n'êt pas cler, e qu'on lui die qu'il le lise, il dira qu'il n'êt pas cler. Item en Ezechiel, apres auoir décrit le temple (auquel les secrets de l'eglise Chrétienne sont pourtraits) Dieu parle au prophete en

Ezech. 43 cête maniere: Toi, fis d'homme, declare le temple a la maison d'Israel, afin qu'ils ayent honte de leurs fautes, e qu'ils en mesurent la façon. Que s'ils ont honte de tout ce qu'ils ont fait, donne-leur a entendre la forme e façon du temple, ses issues e entrées, e toute sa forme, e toutes ses ordonances e lois, e le pourtrai en leur presence, afin qu'ils en retiennent e mettent en effet toute la forme des ordonances. Item en Daniel: Plusieurs seront purgés, blanchis, e épurés, e les méchans seront méchamment, e nul méchant n'entendra: mais les entendus entendront. E Osée: Qui sera sage e discret, entendra e cōnoitra ces choses: car les voyes du Seigneur sont droittes, e les iustes y cheminent, e les malfaisans y choppent. Item au nouveau testament les mêmes choses sont dites.

Matth. 11
1eb. 5
1eb. 7
1eb. 15
1. Cor. 2 Premieremēt le Seigneur ne parloit a ceux de dehors que par paraboles, c'êt par parolles déguisées e couuertes: mais puis apres il les declaroit a part a ses disciples, c'êt-a-dire aux croyans, humbles, petis, obeissans, charitables, e le sui-uans. Pourtant dit-il: Je te remercie, pere, de ce que tu as caché ces choses aux sages e entendus, e les as reuelées aux petis. Item: Comment pourriés vous croire, vous qui receués le los l'vn de l'autre, e ne cherchés pas le los qui vient de Dieu seul? Item: Si quelcun veut faire la volonté de celui qui m'a enuoyé, il cōnoitra si cête doctrine êt de Dieu: ou si ie parle de moi-même. Item: Vous êtes mes amis si vous faites tout ce que ie vous commande. Je ne vous di plus seruiteurs: car vn seruiteur ne fait que fait son maitre. Mais ie vous ai appellés amis, pourtant que tout ce que j'ai oui de mon pere ie le vous ai déclaré. Ici voit on qu'il declare ses secrets a ses amis, c'êt-a-dire a ceux qui font ce qu'il leur commande. Saint Paul déchiffre toute cête matiere assés amplement, quand il dit:

il dit: Car qui est l'homme qui sache les choses de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui: Ainsi les choses de Dieu, nul ne les fait, sinon l'esprit de Dieu. Or n'auons nous pas receu vn esprit du monde, mais vn esprit qui vient de Dieu, pour entendre les graces que Dieu nous a faittes, dequelles nous parlons, non pas par parolles de grand fauoir, comme sont celles de la sagesse des hommes: mais de fauoir du saint esprit, en appropriant choses spirituelles a spirituelles. Or vn homme mondain n'est pas capable des choses de l'esprit de Dieu: car il les tient pour folie, e ne les peut connoitre, pource qu'il les faut examiner spirituellement. Mais vn spirituel examine tout, e si n'est examiné de nulli. Car qui connoit l'intencion du Seigneur, pour le pousser a faire quelque chose: Mais nous, nous tenons l'intencion de Christ. 1. Tim. 1 Item: La fin du commandement est amour qui vient d'un cueur net, e bonne conscience, e foi sans feintise, en quoy aucuns ont failli, e se sont détournés a parler si follement, qu'ils veulent être docteurs de la loi, sans fauoir ne qu'ils disent ne qu'ils afferment. Ici voit-on que qui n'a amour, ne fait qu'il dit. Par ces passages, e plusieurs autres, il est euident, que l'intencion e secrets conseils de Dieu, cachés en l'écriture, ne sont reuelés qu'aux croyans, humbles, deuots, creignans Dieu, e ayans l'esprit de Dieu. Car Dieu est vn roi qui ne découure ses entreprinſes sinon a ses loyaux amis, comme nous voyons faire même les rois mondains. Pourtant peut-on apperceuoir que dès le commencement du monde il n'y a eu que les bons qui ayent eu entrée au conseil de Dieu. Nous auons ci dessus allegué Henoeh, Noe, Abram: autant en peut-on dire d'Isaac, de Iacob, de Ioseph, de Moyses, Iosué, Samuel, Dauid, e autres prophetes e apôtres, seruiteurs de Dieu, auxquels Dieu a reuelé sa volonté, e leur a ouuert l'entendement pour entendre l'écriture. Mais les méchans, e s'appuyans sur leur iugement, quelque clergie Luc 24 e letres qu'ils ayent eues, n'ont iamais entendu le vrai esprit de la letre, ainçois l'ont persecuté, cōme leur reproche Saint Etienne, disant qu'ils ont tou-iours Act. 7 contreuenu au saint esprit, e eux e leurs peres. Que si quelque fois les méchans ont prophetisé, ou parlé des choses diuines e spirituelles, comme nous lisons de Balaam, Saul, Caiphe, les Scribes e Pharisiens, si est-ce qu'ils n'ont point vrayement entendu l'intencion e esprit de Dieu, ains ont parlé cōm'vne pie en cage, laquelle ne fait qu'elle dit: ou cōme si un François disoit apres vn Aleman, quelques parolles alemādes, sans les entendre. Le Seigneur le mōtre bien, quand il dit: Sur la chaire de Moyses sont assis les Scribes e Pharisiens: faites ce qu'ils disent: car ils disent, e ne font pas. E toute-fois en vn autre lieu il commande qu'on ait a se garder de leur leuain, c'est-à-dire de leur doctrine: e dit qu'ils sont aueugles, guides des aueugles: comment s'il vouloit dire: Entant qu'ils enseignent les commandemens de Moyses, il leur faut obeir: mais entant qu'ils ne voyent pas le but e esprit d'iceux commandemens, lequel l'ameine, ains le reiettent, ils sont aueugles. Exemple. Moyses a écrit: Honore ton pere e ta mere. En ceci leur doit-on obeir quand ils l'enseignent. Mais quand par leur sophistrie e auaricieuse interpretation, ils faussent ledit commandement, e retirent les enfans du vrai honneur qu'ils doiuent a leurs peres e meres, ils sont aueugles. Item: Quand ils enseignent de garder les ceremonies e sacrifices selon la loi de Moyses, il leur faut obeir: mais quand ils se reiettent, moi qui montre le but e esprit de dites ceremonies, e étans enflés d'une vaine science de la letre, la retiennent a bec e a ongles, ils reiettent la uerité e sens de la letre, e la volonté de Dieu, e n'entendent pas vrayement la loi. Car s'ils l'entendoient, certes ils ne reietteroient pas Christ qui est le but de la loi.

* *

La ver-
tu de la
foi.

Rom. 3

2. Pier. 1

Rom. 6

En non seulement les méchans n'entendent pas l'esperit de Dieu: mais même si a quelcun en a été donné quelque connoissance, s'il ne met peine d'y croire, il perd la même connoissance qu'il en a eue: comme montre le Seigneur, quand il cōmande qu'a celui qui n'a pas fait ualoir son talent, il lui soit ôté. Cela voyons nous être auenu a Saul, lequel pour sa desobeissance, fut priué de l'esperit de Dieu qu'il auoit, e'étât saisi du mauuais esperit, deuint set fois pire qu'il n'auoit onc été. Pour ces causes ie cōseille a tous ceux qui se veulent appliquer a l'écriture, e a cōnoître la volōté de dieu, qu'ils le facēt par le moyē qu'il se peut e doit faire. Premieremēt qu'ils croient ce qui y êt écrit: car s'ils ne le croient, ils ne sentēdront pas, ains tiendrōt les saintes écritures pour nō saintes. Puis apres (ce qui êt le fruit de foi) qu'ils assuiettissent leur volōté a celle de Dieu, étās tous prêts de faire tout ce qu'il cōmandera, doux ou amer, leger ou pesant, sans aucunement y contredire, ou même contrepenser. Car la foi (par laquelle il nous faut être sauués, e sans laquelle on ne peut plaire a Dieu) êt de telle nature, que non seulement elle obtient a l'homme, par le merite de la mort de Christ, pardon de ses pechés passés, mais aussi par sa resurrexion le rend iuste, e en lui moyēnant vn nouuel esperit, fōte de la suiexion du diable, e passeruit a Dieu. La foi, di-ie, purifie le cueur, e fait l'hōme participāt de la diuine nature, d'iniuste elle le rend iuste: de desobeissant, obeissant: de charnel, spirituel: de terrestre, celeste: e de mauuais, bon. Brief d'vn vieil homme e enfant de tenebres, elle fait vn nouuel hōme e enfant de lumiere, lequel reiettant les euures de tenebres, se vêt des armes de lumiere, e employe ses mēbres pour seruir a iustice, cōme parauant a iniustice. Si quelcun dōque ayant vne telle foi, courage e vouloir, s'addōne a la lecture des saintes écritures, soit sauant ou idiot, poure ou riche, mâle ou femelle (Dieu n'a égard a personne) il les entēdra vrayemēt, e en receura du profit, e deuiendra de iour en iour meilleur, e y trouuera des si grās tresors de sagesse celeste, qu'il s'émerueillera cōment ils y étoint ainsi cachés. Mais si quelcun veut obeir a sa volōté, e retenir la sagesse mōdaine, c'êt-a-dire folle, sans renōcer a ses vices e pechés, e sans vouloir croire ni faire sinon autant qu'il plaira a son iugement e a sa chair, vn tel hōme étant aueuglé par son mauuais vouloir, ne verra point l'esperit de l'écriture, e ne suiura point l'écriture, ains la tirera e tordra a sa fantasia, e en tirera a tort e a trauers, par tout où il pourra, des excuses, couuertures e defenses de ses pechés, e paraini n'en acquerra sinō vn cuider sauoir, sans rien sauoir, par laquelle outrecuidance il deuiendra de iour en iour tant plus sauant tāt plus méchāt, cōme dit l'Aleman. Cela voyons nous être auenu aux Scribes e Pharisiens, lēquels faisans métier de lire e enseigner l'écriture; s'égarerent si loin de l'esperit d'icelle, qu'ils crucifierent Christ, qui en étoit le vrai interpreteur: e autant en auiedra a tous ceux qui seront de telle affexiō qu'eux. Parquoi tous vous qui prenés en main ces saints liures, humiliés vous, e priés Dieu d'vn bon e saint vouloir (car de lui seul viēt tout bien) qu'il vous veuille par son saint esperit ouurir l'entendement pour les pouoir comprendre. Haissés e chassés de vous toute mauuaise affexiō: croyés en Dieu: renoncés a vōtre volōté, sagesse e iugemēt, e d'vn cueur hūble, bas, menable, obeissant, e toutalement enfantif, c'êt-a-dire enseignable, vous donnés e recōmandés a dieu pour être enseignés, comme fait vn enfant a vn maître d'école tellement que qui voudra être le plus grand, deuienne le moindre. Par ce seul moyen vous comprendrés la volōté de Dieu, e viuans selon elle, e renoncans a la vōtre, e cōbattans contre vous-mêmes, par la foi que vous aurés en l'agneau qui abolit le peché du monde, paruiendrés a la vie eternelle.

Auertissement touchant

cete translacion.



L'ai translaté le nouveau testament de Grec, e le uieux d'Ebrieu: excepté Iudith, la Sageſſe, l'Eccleſiaſtique, le troiſième d'Eſdras, l'epitre de Ieremie, Baruch, les Maccabées, e une partie d'Eſter e de Daniel, lés quels liures, ou parties de liures, pourtant qu'ils ne ſe trouuent pas en Ebrieu, ie les ai trāslatés de Grec. Il y a auſſi en Daniel ſix chapitres écrits en langue Syriaque, a ſauoir depuis le ſecond iuſqu'au ſettième: e quatre au premier d'Eſdras, a ſauoir depuis le quatrième iuſqu'au ſettième, lés quels pource que ie ne ſai pas Syrien, i'ai traduits des autres translateurs. I'ai auſſi traduit de la uieille trāslacion Latine, le quatrième d'Eſdras, a cauſe que nous ne le trouuons qu'en Latin. Que ſi de quelque liure qui ſe trouue en Ebrieu, i'ai trouuie quelque choſe en la uieille translacion Greque ou Latine, qui ne fût en Ebrieu, ie l'ai entrelacée, e ai noté le Grec, en mettant au commencement de ce qui ét Grec, la lettre G. e du Latin la lettre L, e de tous deux, toutes deux G. L. iuſqu'a E, laquelle lettre ſignifie que lá recommence l'Ebrieu. Le cas pareil ai-ie fait és liures translats de Grec, quād i'ai trouuie quelque choſe d'auātage au Latin. E pourtant que l'hiſtoire de la Bible ét imparfaite (car elle ne contient rien de ce qui fut fait depuis le tems d'Eſdras, iuſqu'aux Maccabées: ne depuis les Maccabées iuſqu'a Chriſt) ie l'ai remplie d'un écriuain Iuiſ, nommé Ioſephe, qui a écrit en Grec, e uéquit au tems que Ieruſalem fut détruite par l'empereur Veſpaſian. Cela n'ai-ie pas fait afin que ce que i'y ai aiouté, ſoit tenu pour ſainte écritture: mais mon intencion a été de cōtenter ceux, qui uoudroint bien ſauoir les faits dudit tems, ueu qu' il y a eu de grans changemens en la communauté des Iuiſ, e que les Iuiſ durāt ce tems lá furent aſſuiettis aux Romains. ſous léquels Chriſt fut crucifié: la connoiſſance déquelles choſes ſert pour entendre l'écriture. Mais pource que ledit Ioſephe ét quelque fois trop long pour la matiere que nous traittons, e qu'il écrit quelque fois choſes qui n'appartiennēt pas a l'hiſtoire ſainte, ie l'ai raccourci en tels paſſages. D'autre part pource qu'au liure de la guerre des Iuiſ, auquel il écrit les mêmes choſes, il ét quelque fois plus cler, ou dit quelque choſe d'importāce, qui n'ét pas au liure des Antiquités (duquel nous auons prins ceci) ie me ſuis en quelques endroits ſerui dudit liure de la guerre des Iuiſ. Au reſte afin que uous ſachiés combien on ſe peut fier a ma translacion, ou s'en défier, il faut entendre qu'il y a en la Bible beaucoup de difficultés, les unes és mots, les autres au ſens, e les autres en tous deux. Quāt a la difficulté qui git és mots, ell'ét ou en un mot tout ſeul, ou en une ſentence compoſée de pluſieurs mots. Quant aux mots a part, la difficulté ét le plus ſouuent en ceux qui ſignent choſes, déquelles il ét peu ſouuent fait mention, ou déquelles il ét ſeulement fait mention, en telle ſorte que par la ſentēce on ne peut ſauoir que c'ēt: cōme ſont la plūpart des noms des arbres, herbes, e bêtes: item és mots des ouurages des hōmes, déquels ouurages la facon ſe chāge par ſucceſſion de tems, ou ét diuerſe en diuerſes nations: cōme ſont les habillemens, e uaiſſeaux, e outils. De tels mots mainteſois nous ne ſauons bonnement qu'en dire, nō plus que d'ici a mill'ans on ne ſaura que ueut dire palletot, caſaquin, uertugalle, martingalle, mādouce, piſtolet, e tels autres, ſi la facon en chāge, e qu'on ne les treuue ſinō en écrit: beaucoup moins ſi la langue francoiſe ſe perd cōme l'Ebraique e autres, tellement qu'elle ne ſoit plus qu'en papier e encre. E pourtāt quand en quelques lieux ie translate coromorān, herō, chauue ſouris, iauelot, houx, e tels autres, ie ne ueux pas qu'on ſe fie touttallement en ma translacion: tant ſeulement ie ſui ce qui me ſemble urai ſemblable, priant qu'on m'ait a pardonner, mēmement ueu qu'en telles choſes le faillir n'ét pas fort dangereux. Mais ſ'entend ceci és mots translats d'Ebrieu. Car quant au Grec, nous y ſommes beaucoup plus aſſeurés, a cauſe que le Grec ét plus hanté, e ſe treuue beaucoup plus de liures, qui nous declarent tels mots. Quant a la difficulté qui git en pluſieurs mots mis enſemble, elle uient le plus ſouuent de la difficulté de la matiere, e ſans entendre la matiere on n'en peut uenir a bout: comm'en Eſa. xxvij. Le tuera-il d'un tel tueur: ou ſ'il ſera meurtri d'un tel meurtre que celui de ſes meurtris? Car lá a cauſe que ie n'entend pas le ſens, ie ne ſai ſ'il faut translater, de ſon tueur, ou du tueur de lui: car ie ne ſai ſi, Son, ſe rapporte a celui qui tue, ou a celui qui ét tué. E telles difficultés quelque fois miſes par les Prophe-

Auertissement

tes a escient. Nous en auons noté aucunes és marges, de peur qu'on ne s'abuse en nôtre translacion. Quant aux matieres, les unes sont charnelles, e les autres spirituelles. L'appelle charnelles celles qui peuent être entendues par entēdement humain, même sans esperit prophetique, comme sont les ceremonies, e le pourtrait du tabernacle de Moÿse, e du temple de Salomon, e d'Ezechiel, e les uisions des prophetes, e les similitudes e paraboles de Christ, e toute l'Apocalypse. Car ce sont cōtes de choses qui ont été faites, ou qui sont racontées comme si elles auoient été faites, lēquelles combien qu'on n'entende pas qu'elles signifient, si ne laisse-on pas pourtāt de les pouoir traduire d'une langue en autre. En telles choses s'il y a eu quelque difficulté, ell'a toute-fois été déchiffrable. Vrai est qu'il peut bien être que en quelque passage on pourroit user de quelque mot plus propre, si on entēdoit la matiere. Les choses spirituelles, sont celles qui sont couuertes sous la lettre, comme seroit ce qu'enseigne Moÿse qu'il faut rongner les cueurs, e Dauid que le urai sacrifice est un cueur bas e rompu, e Christ qu'il faut renaître, e Paul qu'il faut mourir au monde, e ietter en uoye le urain de malice, e telles autres choses, ēquelles git le fruit e le but de la sainte écriture, e sans lēquelles la lecture en est aussi peu profitable, que d'auoir le cors rongné ou la uē sans l'ame. Mais il nous faut ici souuenir de ce qu'écrit Pierre. Nous auons (dit-il) la parole des prophetes plus ferme, a laquelle uous faites bien d'y entēdre, cōme a une chandele qui éclaire en un lieu obscur, iusque le iour commence a luire, e que l'étoile du matin leue en uoz cueurs, pourueu que uous sachiez premierement ceci, que nulle prophecie de l'écriture n'appartient a particuliere declaracion. Car prophecie ne uint onque de uouloir d'homme, ains étoint les saints hommes de Dieu, menés du saint esperit quād il parloint. Par ces paroles de l'Apōtre on peut entēdre, que le sens e esperit de l'écriture ne peut être compris par art, ou science, ou engin, ou memoire, ou entendement d'homme quelcōque. Ce sont choses spirituelles, lēquelles autre que l'esperit même, qui les a fait écrire, ne peut entendre ou enseigner. Parquoi moi qui n'ai pas l'esperit prophetique (car aussi n'ai-je pas tant étudié en humilité, qu'és lettres e sciences humaines) ne touche guaire en mes annotaciōs les choses spirituelles, sinon entant qu'il est besoin pour entendre le train e suite du propos. Ou si quelque fois ie passe ces bornes (ce que ie fai afin de montrer quelques choses dēquelles en translatant ie me pourrois être apperceu) ie tien le quatrième moyen de parler, lequel j'ai touché sur le quatorzième de la premiere aux Corinthiens, comme lon pourra lire és annotacions: lequel moyen pource qu'il est fort dangereux, s'il est sans les autres, ie n'y touche que bien écharnement, e ne le fai pas sans plusieurs e euidentes raisons: e si ne ueux pas encore qu'on croye follement a mes raisons: car maintes fois il y a en nous de l'ignorance, e cuidons noz raisons être bonnes, e si ne le sont pas. Parquoi ceux qui és choses spirituelles trouueront mieux, ils pourront bien laisser mes annotacions, e se seruir de la translacion toute nue. Or quāt a ce que és annotacions ie n'ai pas rendu raison de ma translacion en certains lieux, cōme j'ai bien fait en la Latine, ie l'ai fait a cause qu'il m'y eût fallu mettre beaucoup de mots Ebrieux e Grecs e Latins, e j'écrit ici pour les Francoi, qui n'ont que faire de ces langues tant étrangères. E quand j'écrit que ie n'entend pas un tel passage, ou un tel, ie ne ueux pas pourtant donner a entendre, que j'entende bien tous les autres: ains ueux dire que és autres j'y uoi quelque peu, e en ceux là ie n'y uoi goutte: e le fai aussi afin qu'ē quelques tels passages on ne se fie pas trop en ma translacion. Toute-fois ie ne mōtre pas par tout ce que ie n'entend pas: car ce seroit une chose infinie. Item quant a ce que és prophetes ie declare quelques prophecies, comme seroit en Esaie d'Emmanuel, de Cyrus, de Senacherib, e autres, ie ne ueux pas pourtant dire qu'il n'y ait quelque sens plus caché e spirituel, ains declare les choses corporelles, e qui nous sont montrées par paroles, ou par ce qui s'en est ensuiui: e laisse les choses spirituelles qui y sont cachées, a ceux auxquels Dieu aura plus donné de son esperit. Ce-pēdant ce que ie fai, ne pourra nuire a personne, ce me semble, ueu que ie ne me di pas prophete, mais ami des prophetes e de la uerité. Quant au langage Francoi, j'ai eu principalement égard aux idiots, e pourtant ai-je usé d'un langage commun e simple, e le plus entendible qu'il m'a été possible. E pour cēte cause, au lieu d'user de mots Grecs ou Latins qui ne sont pas entēdus du simple peuple, j'ai quelque fois usé des mots Francoi, quand j'en ai peu trouuer: sinon, j'en ai forgé sur les Francoi par necessité, e les ai forgé

2. Pier. 1

Auertissement

forçés tels qu'on les pourra aisément entendre, quand on aura une fois oui que c'est comme seroit és sacrifices ce mot brulage, lequel mot j'ai mis au lieu de holocauste, sachant qu'un idiot n'entend, ni ne peut de long tems entendre, que ueut dire holocauste: mais si on lui dit que brulage est un sacrifice auquel on brule ce qu'on sacrifie, il retiendra bien tôt ce mot, par la uertu du mot bruler, lequel il entend déjà. Autant en die de flammage, déforfaire, Volageur, e autres, dequels uous trouuerés un petit recueil a la fin de la bible. Ceci (pense-ie bien) ne plaira pas a tous, e principalement a gens de letre, qui sont tant accoutumés au Grec e Latin, qu'il leur semble que quand ils entendent un mot, chacun le doiue entendre. Mais il faut supporter e soulager les idiots, principalement en ce qui est écrit pour eux en leur langage. Quand on dit circoncir ou catechiser, un homme de letres entend bien que c'est: mais il ne l'entend pas cōme François, mais comme Latin ou Grec, par la uertu du mot Latin circuncidere, e du Grec catechizein. Mais un idiot travaillera long tems, deuant qu'il le puisse entendre: là où si uous lui dites Rongner e Enseigner, il entendra du premier coup: e quand il orra qu'il faut rongner les cueurs, il comprendra incontinant qu'il faut ôter e trancher du cueur ce qui est mauuais, laquelle chose il ne peut aisément comprēdre par le mot circoncir. Item si uous lui dites, La cene du Seigneur, il ne fait que c'est, sinon qu'il pense que ce mot Cene, signifie ce qu'il uoit faire en la cene, quoi que ce soit. Mais si uous lui dites le soupper du Seigneur, il entend bien que c'est, e peut plus aisēmēt cōprendre que ueut dire Christ, quand il dit Apoc. iiii. Le frappe a la porte: qui m'ouurira, j'entrerai chés lui, e soupperaí avec lui, e lui avec moi. Item si uous dites baptiser e battēme, un simpl' hōme pense que ce mot signifie tout ce qu'il uoit faire, selon le pays où il est, uoíre iusqu'a imposer le nom. E si uous lui dites (comme Marc a écrit au chap. vii.) que les Pharisíes, quand ils uiennēt du marché, ne magent point sans être battifés (car ce mot Grec y est) il pensera tout autre chose qu'il n'est: là où si uous usés de ce mot, Lauer, tout lui sera facile, e pourra aisément comprendre e collacioner tous les lauemēs du uieux e du nouveau testament, a sauoir que ueut dire, être lauē du feu e du saint esperit. Ces choses ne di-ie pas pour condamner ceux qui usent de tels mots (car moi-mēme en use bien souuent en tems e lieu) aíns le fai pour euitter certains abus qui se sont couués e se couuent iournellement sous tels mots inconneus: e si ne le fai pas par tout, sachant que toute chose nouvelle, quelque droite qu'elle soit, ne peut être receue du premier coup, e que tel en souffrira bien deux ou trois, qui n'en souffrira pas dix ou douze. Je suis bien assuré que ceux qui auront plus grand desir de bien uiure, que de bien parler (qui seront certainement un petit nombre, pour lequel ie travaille e ueux travailler: car quāt aux malueuillans e moqueurs e enuieux, ils sont mouillés e retraits, ie les laisse pour tels qu'ils sont) se cōtenteront d'auoir une trāslacion aussi bōne e facile e bien cousue, qu'il m'a été possible de la faire. Que s'ils treuent quelque chose qui leur puisse déplaire, ie les prie qu'ils me ueuillent pardonner: j'ai fait ce que j'ai peu: il n'est possible de cōtenter chacun, non pas a Christ mēme: car ce qui plaít a l'un, déplaít a l'autre. Que si uous trouués quelque faute (cōme ie pēse bien qu'il y en aura peut être plusieurs, ueu que l'euure est si difficile e si lōg) pardonés moi, e m'en auertiffés amiablemēt, cōme j'ai taché de uous profiter amiablemēt: ou si uous ne uoulés, ou ne poués, auertiffés-en les autres le plus tôt que uous pourrés, lequels uous uerrés user de cēte translacion, principalement si c'est quelque faute dangereuse. Car ie ne ueux tromper personne, s'il est possible. E pour cēte cause, combien qu'en cēte besogne, j'aye par la grace de Dieu, travaillé long tems, continuellement, a grand loisir, en bonne fanté, e d'un grand courage, toute-fois encore de formais (s'il plaít a Dieu) si j'y trouue quelque faute, soit par auertiffement d'autrui, soit autrement, ie mettrai peine, Dieu aidant, de la corriger. Que s'il uient un'autre translacion qui soit meilleure, j'espere que cēte-ci ne sera pas marrie de lui faire place.

Registre des liures du vieux testament.

	colonne I	LES PROPHETES.	
Genese	xcix	Esaie	mccccxlvii
Exode	clxxxiii	Ieremie	mdxlxix
Leuitique	ccxliii	Baruch	mdclxxx
Nombres	cccxxi	Ezechiel	mdclxxxix
Deuteronome	cccxcix	Daniel	mdccxcvii
Iosué	ccccxlvii	Osée	mdcccxluii
Les iuges	ccccxcvii	Ioel	mdccclviii
Ruth	diiii	Amos	mdccclxiiii
Des rois quatre liures	dcccxlvii	Abdie	mdccclxxvi
Des croniques deux	dcccclxxv	Ionas	mdccclxxviii
D'Esdras trois	dccccluii	Michée	mdccclxxxii
Tobie	dcccclxxxiii	Nahum	mdcccxcix
Iudith	mxxxiii	Habacuc	mdcccxcv
Esther	mxxlvii	Sophonie	mdcccxcix
Iob	mxcvii	Haggée	mdccccluii
Le sautier	mccxlix	Zacarie	mdcccclvii
Les prouerbes	mccxcvii	Malachie	mdcccclxxv
L'Ecclesiaste	mcccxi	le quatrième d'Esdras	mdcccclxxxix
Le cantique	mccccluii	La suite de Iosephe	mdcccclxxc
La sagesse	mccccluii	Des Macabées deux liures	mxxxv
L'Ecclesiastique		La suite de Iosephe	mxxxlii

Les liures du Nouveau testament.

Euangile selon S. Matthieu	I	Aux Colossiens vne	cccxcvii
Selon S. Marc	lxxxv	Aux Thessaloniciens deux	cccclii
Selon S. Luc	cv	A Timothée deux	ccccxv
Selon S. Iehan	clxxxiii	A Tite vne	ccccxxix
Les actes	ccxxv	A Philemon vne	ccccxxxlii
LES EPITRES de S. Paul		Epitre de S. Iaques vne	ccccxxxv
Aux Romains vne	ccxciii	De S. Pierre deux	ccccxluii
Aux Corinthiens deux	ccxxxlii	De S. Iehan trois	cccclvii
Aux Galates vne	ccclxix	De Iudas vne	cccclxxvii
Aux Ephesiens vne	ccclxxix	Vne aux Ebtieux	cccclxix
Aux Philippiens vne	cccclxxxix	L'apocalypse	cccclxxxix
		Les annotacions	I

Genese

Chap. I.



Actes 14.
17.
Seam. 32.
135.
Eccl. 18.



Remieremēt
Dieu crea le
ciel e la terre.
E cōmela ter
re étoit nean
te e lourde, e
tenebres par
dessus laby-
me, e que l'e-

perit de Dieu se balançoit par dessus
les eaux, Dieu dit: Lumiere soit. E lu-
miere fut. E Dieu voyant que la lumie-
re étoit bōne, separa la lumiere des te-
nebres, e appella dieu la lumiere iour,
e les tenebres nuit: si fut fait de soir e
matin le premier iour.

Puis dieu dit: Qu'il y ait vn'etēdue
entre les eaux, pour separer les eaux
l'une de l'autre. Si fit Dieu l'etēdue
pour separer l'eau de dessous l'etēdue,
de l'eau de dessus l'etēdue. E cela fait,
dieu appella l'etēdue, ciel: si fut fait de
soir e matin le second iour.

Puis dieu dit: Que l'eau de dessous
le ciel s'amasse en vn lieu, e que le sec
apparoisse. Ce qui fut fait, e appella
dieu le sec terre, e l'amas d'eau, mer.
E voyāt dieu que cela étoit bon, il dit:
Que la terre produise plantes, herbes
grenantes, e arbres fruittiers, faisans
fruits chacun selō sa nature, qui ayent
leur semence sur terre. Ce qui fut fait: e
ietta la terre plantes, herbes grenātes
chācune selon sa nature, e arbres fai-
sans fruits, qui auront leur semence,

A chācun selon sa nature. E vit dieu que
cela étoit bon: si fut fait de soir e matin
le troisiēme iour.

Puis dieu dit: Qu'il y ait lumieres ^{Seam. 135.}
en l'etēdue du ciel, pour separer le
iour de la nuit, qui seruirōt de signes,
e de saisons, e de iours, e d'ans, e serui-
ront de lumieres en l'etēdue du ciel,
pour éclairer sur la terre. ce qui fut fait:
e fit dieu les deux grādes lumieres, la
plus grande pour le gouvemēt du
iour, e la moindre pour le gouveme-
ment de la nuit, e aussi les étoiles, e les
mit dieu en l'etēdue du ciel, pour éclai-
rer sur la terre, e pour gouverner le
iour e la nuit, e separer la lumiere des
tenebres. E vit Dieu que cela étoit
bon: si fut fait de soir e matin le qua-
triēme iour.

Puis dit dieu: Que l'eau engendre
ames viuantes, nageantes, e oiseaux
qui volerōt sur terre par l'etēdue de
l'air. Si crea dieu des granspoissonars,
e toute ame uiuante flottāte, que l'eau
engendra, chācune selon sa nature, e
toute volaille ayant ailes, chācune se-
lon sa nature. E voyant dieu que cela
étoit bon il les benit, disant: Peuplés, e
multipliés, e remplissés l'eau en la mer, e
que la volaille multiplie en terre: si fut
fait de soir e matin le cinquiēme iour.

Puis dit dieu: Que la terre iette a-
mes viuātes, chācune selon sa nature,
bêtes priuees, e serpens, e bêtes sauua-
ges terrestres. Ce qui fut fait: e fit dieu
diuerses sortes de bêtes terrestres, tāt
sauuages que priuees, e de toutes bē-
tes qui rampent par terre. E voyant
dieu que cela étoit bon, il dit: Faisons
hōme a notr' image, semblable a nous,
qui seigneuricra e poissons aquati-
ques, e oiseaux de l'air, e betail, e toute
la terre, e tout ce qui bouge sur terre.
Si crea dieu l'homme a son image, a l'i-
mage de dieu le crea il, e les crea mâle
e femelle. Puis les benit Dieu, e leur
dit: Peuplés e multipliés, e remplissés
la terre, e la dōtés, e seigneuris e pois-
sons aquatiques, e oiseaux de l'air, e

La crea-
tion de
l'hōme.

Eccl. 3. 9.

Eccles. 39.

toute bête qui bouge sur terre. Vela (dit Dieu) ie vous donne toute herbe grenante qui est sur toute la terre, e tout arbre qui a fruit d'arbre, portant semence. Vela que vous mangerés. E a toutes les bêtes terrestres, e a tous les oiseaux de l'air, e a tout ce qui bouge sur terre, qui a ame viuante, ie leur donne toute la verdure des herbes pour manger. Cela fait, Dieu vit que tout ce qu'il auoit fait étoit très bon: si fut fait de soir e matin le sixième iour.

Chapitre II.



Si fut acheué le ciel e la terre, e tout leur arros, e acheua Dieu au septième iour son ouurage qu'il auoit fait, e se reposa au septième iour de tout son ouurage qu'il auoit fait, e benit Dieu le septième iour, e le consacra, pource qu'il s'y étoit reposé de tout son ouurage qu'il auoit créé e fait. Vela la naissance du ciel e de la terre, e comment ils furent créés. Quand le Seigneur Dieu eut fait la terre e le ciel, e qu'il n'y auoit encore ni plante des chams qui fût en terre, ni herbe des chams qui eût ietté (car le seigneur dieu n'auoit point pleu sur terre, e l'homme n'étoit pas, pour cultiuer la terre) il monta de terre vne vapeur, qui arrousa tout le dessus de la terre. E quand le Seigneur dieu eut formé l'homme de poudre de terre, e luy eut soufflé au nés souffle de vie, tellemēt que l'homme fut fait ame viuante: ayant le Seigneur dieu planté vn vergier en Eden deuers le Leuāt, il y mit l'homme qu'il auoit formé, Or auoit le seigneur dieu

Paradis terrestre.

A fait croitre de terre toutes sortes d'arbres plaisans a voir, e bons a māger, e vn arbre de vie au milieu du vergier, e vn arbre de science de bien e mal. E sortoit d'Eden vn fleue pour arrouser le vergier, e de la se fendoit en quatre bras, dōt l'vn a nom Phison, lequel fait le tour a tout le pays d'Euila, là où se treue de l'or, e est l'or dudit pays, fin: là est aussi bdelliū, e la pierre coralline. E le second fleue a nom Gehon, lequel tournoye par tout le pays d'Ethiopie. Le troisième fleue a nom Tigris, lequel tire cōtre le Leuāt vers Assyrie. E le quatrième fleue est Euphrat. Si print le Seigneur dieu l'homme, e le logea au vergier d'Eden, pour le cultiuer e garder, e fit le Seigneur dieu a l'homme vn tel cōmandement: Tu pourras bien manger de tous arbres du vergier: mais de l'arbre de science de bien e mal, tu n'en mangeras point: car lors que tu en mangeras, tu mourras. Or auoit dit le Seigneur dieu: Il n'est pas bon qu'Adā soit seul: ie lui ferai vn'aide qui lui soit propre. Car comme le Seigneur dieu eût amené a l'homme toutes les bêtes des chās, qu'il auoit formées de terre, e tous les oiseaux de l'air, pour voir comment il les appelleroit, tellement que comme Adam appelleroit quelque ame viuante que ce fût, ce seroit son nom: e comme Adam eût mis nom a toutes bêtes priuees, e aux oiseaux de l'air, e a toutes les bêtes sauuages, a Adam ne se trouua point d'aide qui lui fût propre. Parquoy le seigneur dieu fit tōber sur Adā vn tel sommeil, qu'il s'endormit: puis print vne de ses côtes: e serra le corps en sa place, e bâtit le Seigneur dieu de la côte qu'il auoit prinse d'Adam, vne femme, e la fit venir a Adā. E Adā dit: C'est a cete fois, que voicy os de mes os, e chair de ma chair: elle sera appelée b femme, pourtāt qu'elle a été prinse de l'homme. Pourtant laissera l'homme son pere e sa mere, pour se tenir a sa femme, e ne seront qu'vne chair.

Eccles 17.

Toutes bêtes auoint chacune son pareil, e Adā nō.

b En Hebreu, hōmace.

Cha

Chapitre III.

Le ser-
pent.

OR étoit Adam e sa femme tous deux nus, e si n'en auoint pas honte. E le serpent (qui étoit le plus fin de toutes les bêtes des chams, que le Seigneur Dieu auoit faites) dit a la femme: Pourquoi vous a defendu dieu de manger de tous les arbres du vergier: E la femme dit au serpēt: Du fruit des arbres du vergier pouons nous bien māger. Mais du fruit de l'arbre qui ēt au milieu du vergier, dieu nous a dit que nous n'en mangissions point, e que ne le touchissions, de peur que nous ne mourissōs. E le serpēt dit a la femme: Vous n'en mourrés point, mais dieu fait bien que lors que vous en mangerés, vous aurés les yeux ouuers, e serés cōme dieux, sachans bien e mal. E la femme voyant que l'arbre étoit bon a māger, e beau a voir, e plaisant pour fair'apprendre, en print du fruit, e en mangea, e en donna aussi a son mari, lequel en mangea. E alors tous deux eurēt les yeux ouuers, e virent qu'ils étoient nus: si cousirent des feuilles de figuier, e s'en firent des braves. Puis ouirent la voix du Seigneur dieu, qui se pourmenoit au vergier au vent du iour, dont Adam e sa femme se cachèrent deuāt le Seigneur dieu, au milieu des arbres du vergier. E le Seigneur dieu cria a Adam, e lui dit: Où es-tu? Lequel dit: Quand j'ai oui ta voix au vergier, j'ai eu peur, voyāt que j'étoi nud: si me suis caché. E qui t'a (dit il) montré que tu étois nud: Aurois tu point māgé de l'arbre que ie t'auoi defendu d'en manger: E Adam dit: La femme que tu as mise auec moi, m'a baillé de l'arbre, e j'en ai mangé. E le Seigneur dieu dit a la femme: Pourquoi as tu cela fait? E la femme dit: Le serpent m'a trompee, e j'en ai mangé. E dieu dit au serpent: Pour ce que tu as cela fait, tu seras la plus mauditte de toutes les bêtes terrestres, tāt priuees que sauages: tu chemineras sur ton vêtre, e māgeras de la

A poudre tout le tēps de ta vie. E si mettrai telle inimitie entre toi e la femme, e entre ta semēce e la sienne, que la sienne te cassera la tête, e tu lui casseras le talon. Puis dit a la femme: le te ferai auoir maintes douleurs e peines: tu enfanteras auec douleur, e seras en la suite de ton mari, e il te maitriera. Puis dit a Adam: Pourtant que pour obeir a ta femme, tu as mangé de l'arbre duquel ie t'auoi defendu d'en manger, la terre sera mauditte pour toy: tu mangeras d'elle peniblemēt tout le temps de ta vie, e elle te iettera chardōs e épines, e mangeras des herbes des chāps. A la sueur de ton visage tu mangeras ton pain, iusque tu retournes en terre, puis que tu en es prins. Car tu es poudre, e en poudre retourneras. Or Adam mit nom Eue a sa femme, pource qu'elle fut mere de tous viuās. E le seigneur Dieu fit a Adam e a sa femme des robes de peau, e les en vêtit. Puis dit le Seigneur Dieu: Puis que l'homme ēt comme l'un de nous, en sachant bien e mal, il oseroit biē mettre la main a prēdr' aussi du fruit de vie, e en manger pour viure a iamais. Si le mit le seigneur Dieu hors du vergier d'Eden, pour labourer la terre d'où il étoit prins. E quand il eut chassé l'homme, il logea deuers le leuāt du vergier d'Eden, les Cherubins, e vne flamboyante ēpee, brandissante, pour garder l'entree de l'arbre de vie.

Chapitre IIII.

E Adam cogneut sa femme, laquelle conceut e enfanta Cain, e dit: j'ai acquis vn hōme de part le Seigneur. Puis enfanta encor son frere Abel: e fut Abel bergier, e Cain fut laboureur. Or auint apres vn espace de tēps que Cain fit au Seigneur vn'offrande du fruit de terre: e Abel aussi offrit des premiers nés de sa bergerie, e des plus gras. E le Seigneur regarda Abel e son offrande, e ne regarda pas a Cain ni a son offrande. De quoi Cain eut si grand dépit, que le visage lui en deca-

la. Dõt le Seigneur dit a Cain: Pourquoi as tu depit: ou pourquoi te decale le visage: fai ton conte que si tu fais bien, tu seras exaucé: mais si tu ne fais bien, le peché gît a la porte, lequel sera en ta suiexion, e tu en seras maître.



Mais Cain dit a Abel son frere: G.L. qu'ils allassent aux chās. E. E quant ils furēt es chams, Cain assaillit Abel son frere, e le tua. E le Seigneur dit a Cain: Où ēt Abel ton frere: lequel dit: le ne fai: suis ie garde de mon frere: E le Seigneur lui dit: Qu'as tu fait: le sang de ton frere se pleint a moi de terre. Parquoi tu seras malheureux en terre, e puis que la terre a ouuert sa bouche pour receuoir de ta main le sang de ton frere, quand tu laboureras la terre, elle ne te donnera plus sa vertu, e si iras ça e là vagant par le mōde. E Cain dit au Seigneur: Ma faute ēt si grāde, quelle ne me sauroit être pardonnee. Helas tu me dechasses auiourdhui de dessus la terre, e me cacherais de deuant toi, e irai vagant ça e là par le monde, en sorte que quiconque me trouuera, me tuera. E le Seignr lui dit: Mais biē quicōque tuera Cain, en sera puni set fois au double. Si mit le Seignr a Cain vne marque, de peur que quiconque le trouueroit, ne foccît. E Cain s'en alla de deuant le Seigneur, e se tint au pays de Nod, deuers le leuāt d'Eden. E cogneut Cain sa femme, e en engendra Henoche, e mit le nom de sondit fis Henoche a vne ville qu'il bâtit. A Henoche nāquit Irad: e Irad engendra Mahuiael: e Mahuiael engendra Mathusael: e Mathusael engendra La-

A mech. E Lamech époula deux femmes, dont l'vne auoit nom Ada, e l'autre Silla. Ada enfanta Iabal, lequel fut le premier qui se tint en tentes, e fit fait de bétail, e eut vn frere nōmé Iubal, qui fut le premier ioueur de harpe e de lut. Silla aussi enfanta Tubalcain, qui fut forgeur en tout ouurage d'erain e de fer, e eut vne seur nommee Noema.

B Ce Lamech dit vne fois a ses femmes Ada e Silla. Ecoutez mon dire, femmes de Lamech: prêtés l'oreille a mon parler. Si ie nauroi quelcun a mort, si i'assommoi quelcū de coups, s'il ēt ainsi qu'en Cain il coute set fois autāt, en Lamech il en couteroit bien settante set.

E Adam eut encor affaire a sa femme, laquelle fit vn fis, e lui mit nom Seth, pource que Dieu (dit elle) m'a rendu vn'autre semence au lieu d'Abel que Cain tua. A Seth aussi nāquit vn fis, auquel il mit nom Enos. Alors on commença a reclamer le nom du Seigneur.

Chapter V

D S'ensuit le registre de la generacion d'Adam, depuis le temps que dieu crea l'homme, lequel il fit a la semblance de dieu, e les crea mâle e femelle, e les benit, e leur mit nom hōme, le iour qu'ils furent creés. Adam auoit cent e trent'ans quand a sa semblance, selon son image, il engendra vn fis, auquel il mit nom, Seth. E vêquit Adā apres auoir engendre Seth, huit cens ans, en engēdrant fis e filles. Parainsi il vêquit en tout, neuf cens e trēt'ans, puis mourut. E Seth a cent e cinq ans engendra Enos: e depuis vêquit huit cens e set ans, en engēdrant fis e filles. Ainsī Seth auoit en somme neuf cens e douze ans, quand il mourut. Enos a nonant'ans engēdra Cenan: e depuis vêquit huit cens e quinz'ans, en engēdrant fis e filles. Parainsi Enos vêquit en tout neuf cēs e cinq ans, puis mourut. Cenan a settant'ans engēdra Mahalaleel:

la gene-
racion
d'Adā.
sus 1.

1. Cron. 1.

halaleel: e vèquit apres fauoir engendré, huit cens e quarant'ans, en engendrât fis e filles. Parainsi Cenan vèquit en tout neuf cens e dix ans, puis mourut. Mahalaleel a soixant' e cinq ans en gēdra Jared: e depuis vèquit huit cens e trent'ans, en engendrant fis e filles. Parainsi Mahalaleel vèquit en tout huit cens nonant' e cinq ans, puis mourut. Jared a cent soixant' e deux ans engendra Henoeh: e depuis vèquit huit cēs ans, en engēdrât fis e filles. Parainsi Jared vèquit en tout neuf cēs soixāt' e deux ans, puis mourut. Henoeh a cēt soixāt' e cinq ans engēdra Mathusala, e chemina Henoeh selon Dieu, apres auoir engendré Mathusala, trois cens ans, en engendrant fis e filles. E quand Henoeh eut vècu en tout trois cēs soixāt' e cinq ans en chemināt selon dieu, il fut perdu: car dieu le print. Mathusala a cent quatre vints e set ans engendra Lamech: e depuis vèquit set cens quatre vints e deux ans, en engēdrant fis e filles. Parainsi Mathusala auoit en tout neuf cens soixāt' e neuf ans quād il mourut. Lamech a cēt quatre vints e deux ans engendra vn fis, lequēl il nomma Noe, disant: Cetui nous soulagera de noz affaires, e de la peine que nous auons apres la terre que le Seigneur a mauditte. E vèquit Lamech apres auoir engendré Noe, cinq cens quatre vints e quinze ans, en engendrât fis e filles. Parainsi Lamech auoit en tout set cens settant' e set ans quād il mourut. E Noe en saage de cinq cēs ans engēdra Sem, puis Cam e Iaphet.

Chapitre VI.

OR auint que les hōmes commencerent a multiplier par le monde, e engēdrerent des filles, dont les grās seigneurs voyās que les filles des hommes étoint belles, en choissoint d'entre toutes qu'ils prenoint a femmes. Dont le Seigneur dit: Mon esperit ne plaidera pas tousiours cōtre les hommes, puis qu'ils sont chair: si sera leur aage six vints ans. Or y auoit des geās

Les ge
ans.

A au mōde en ce temps là, e d'auantage apres que ces grans seigneurs eurent eu la cōpagnie des filles des hommes, ils en eurent des enfans, qui furent les preux, lēquels de toute souuenance ont été gens de renommee. Et le Seigneur voyāt que la mauuaitie des hōmes croissoit au monde, e que de iour en iour ils n'addōnoit leur cueur qu'a penser e brasser mechanceté, se repentit d'auoir fait l'homme au mōde, e en eut le cueur dolent: si dit qu'il raseroit de dessus la terre l'homme qu'il auoit créé, e non seulement l'homme, mais aussi les bêtes e serpens e oiseaux: tant se repentoit il de les auoir faits. Mais Noe fut en la bonne grace du Seignr, duquel Noe la generation étoit telle: Noe le plus iuste e entier qui fût en son temps, e cheminant selon dieu, engēdra trois fis, Sem, Cam, e Iaphet. Au reste le mōde étoit corrompu deuant dieu, e plein d'iniustice. Dont dieu voyant que le monde étoit si corrompu, e que par le monde chacun étoit tant débauché, il dit a Noe: l'ai delibéré de mettr'a fin toute creature, tellemēt que puis que la terre ēt pleine de leur iniustice, ie les gāterai avec la terre. Fai toi vn' arche de bois de terebinthe, e la fai chābrée, e la poisse par dedans e par' dehors. E voici cōment tu la feras: la longueur en sera de trois cens coudees, la largeur de cinquante, e la hauteur de trente. E y feras vne fenētre, e y facheueras d'vne coudée par dessus, e mettras la porte de l'arche au côté, e feras laditte arche a trois étages. Car fache que ie ferai venir sur terre vn tel deluge d'eau, que toute creature, qui a haleine de vie, sera raclée de dessous le ciel, e tout ce qui ēt en terre, sera éteint. Mais avec toi ie ferai paches, que tu entres en l'arche, toi e tes fis, e ta femme, e tes belles filles avec toi. E de tout corps viuant tu en feras entrer des couples en l'arche, pour leur sauuer la vie avec toi, qui seront mâle e femelle. De toutes sortes d'oi-

Sous B.

4 se n'entē pas ce passage.

seaux, e autres bêtes, e de tout ce qui bouge sur terre, il en entrera avec toi des couples, pour leur sauuer la vie. Parquoi fai prouision de toute sorte de viandes pour māger, que tu amasferas par deuers toi, pour en manger toi e les bêtes. E Noe fit tout ainsi que dieu lui auoit commandé.

2. Br. 11.

Chapitre VII.



2. Pet. 2.

P Vis le Seigneur dit a Noe. Entre toi e tout ton ménage, en l'arche, puis que j'ai veu que tu es le plus iuste deuant moi qui soit en ce tēps. De toutes bêtes nettes tu en prēdras de chacune set couples, le mâle e sa femelle: e des bêtes malnettes deux couples, le mâle e sa femelle. Item des oiseaux de l'air set couples, mâle e femelle, pour en sauuer la race par tout le mōde. Car d'ici a set iours ie plourai sur terre quarante iours e quarante nuits, e raserai de dessus terre toutes les choses que j'ai faittes. E Noe fit tout ainsi que le Seigneur lui cōmanda: e étoit Noe aagé de six cens ans quand le deluge d'eau fut sur terre, de deuant l'eau duquel deluge Noe entra en l'arche, e ses fis, e sa femme, e les femmes de ses fis avec lui. Des bêtes tāt nettes que malnettes, e des oiseaux, e de tout ce qui rāpe sur terre, il en entra deux e deux a Noe en l'arche, mâles e femelles, cōme dieu auoit cōmandé a Noe. E au bout des set iours, les eaux du deluge furēt sur terre. L'an six cēs de la vie de Noe, le dixesettiēme iour du secōd mois, en ce iour la toutes les fontaines du grād abyme se débordèrent, e les bōdes du

Mat. 24.
Luc 17.
1. Pet. 3.

Le deluge.

A ciel s'ouuirēt, e plut sur terre quarāte iours e quarāte nuits. Audit iour ētra Noe, e Sē, e Cā, e laphet ses fis, e sa femme, e les trois femmes de ses enfans, avec eux, en l'arche: e aussi de toutes sortes de bêtes, tāt sauuages que priuees, e de tout ce qui rampe sur terre, e de toutes sortes de volaille, tant oiselets que gros oiseaux, entrèrent a Noe en l'arche deux e deux, de tout corps qui a haleine de vie. E celles qui y entrèrent, y entrerēt mâle, e femelle de tous animaux, comme dieu lui auoit commandé. E apres le Seigneur l'enferma, puis fut vn tel deluge durant quarante iours sur terre, que la force de l'eau emporta l'arche, e la leua de terre, e creut l'eau sur terre de telle force, que l'arche sen alla par dessus l'eau. E tant e tant creurent les eaux, qu'elles couurirēt toutes les plus hautes montagnes de dessous le ciel vniuersel, e les couurirēt de quinze coudees par dessus. Si fut éteinte toute creature qui bougeoit sur la terre, tāt volataille que bêtes priuees e sauuages, e tout ce qui se treine sur terre, e tous les hommes. Tout ce qui auoit au nēs haleine de vie, de tout ce qui étoit en terre mourut. Parainsi fut défait e radé de la terre tout ce qui y étoit, tant hōmes que bêtes e serpens, e oiseaux de l'air, sans rester autre que Noe, e ce qui étoit avec lui en l'arche.

B

C

Chapitre VIII.

D E Quand l'eau eut été en sa force sur terre cent cinquante iours, dieu ayāt souuenāce de Noe e de toutes bêtes sauuages e priuees, qui étoint avec lui en l'arche, fit courir vn vēt par dessus la terre, pour faire cesser l'eau, si furēt bouchees les fontaines de l'abyme, e les bondes du ciel, e cessa la pluye du ciel: e l'eau decoulant ça e la de dessus terre a la fin de cent cinquante iours décroissoit. E au dixesettiēme iour du settiēme mois l'arche s'arrēta sur les montagnes Ararat. E comme l'eau alloit en décroissant iusqu'au mois dixiēme

me

me, au premier iour dudit dixième mois on voyoit les coupeaux des montagnes. Eau bout de quarante iours Noe ouurit la fenestre de l'arche, qu'il auoit faite, e lâcha le corbeau, lequel sortit e retourna, iusque l'eau fût écoulée de dessus terre. Puis il lâcha la colombe, pour voir si la terre seroit dechargée de l'eau. Mais la colombe ne trouua pas ou reposer son pied, si retourna a lui en l'arche, a cause que la terre étoit toute couuerte d'eau. E il étendit sa main, e la print, e la mit avec soi en l'arche. Puis attendit encor set autres iours, e lâcha derechef la colombe de l'arche. E la colombe reuint a lui sur le vèpre, portant en son bec vne feuille d'Oliuier arrachée, d'ot Noe cogneut que la terre étoit dechargée de l'eau. Neantmoins il attendit encor set autres iours, puis lâcha la colombe, laquelle ne reuint plus a lui. E l'an six cens e vn, le premier iour du premier mois, la terre étoit essuite de l'eau: e Noe ôta le couuerde de l'arche, e vit que le dessus de la terre étoit essui. Eau vint e setième iour du second mois la terre étoit sèche. E dieu parla a Noe en cete maniere: Sors de l'arche toi, e ta femme, e tes enfans, e les femmes de tes enfans avec toi. Toutes bêtes qui sont avec toi de tous corps, tant d'oiseaux que de bétail, e tout ce qui rampe par dessus terre, fai les sortir avec toi, e qu'elles peuplent par le monde, e engendrent, e augmentent au monde. Si sortit Noe, e ses fis, e la femme e les femmes de ses fis avec lui. Toutes bêtes, tous serpens, e toute volaille, briuelement toute sorte de choses qui bougent sur terre, sortirent de l'arche. Puis Noe bâtit vn autel au Seigneur, e prit de toutes sortes de bêtes nettes, e oiseaux nets, e en fit vn brulage sur l'autel. E le Seigneur sentit vne soëue odeur, dont il dit en son cueur: le ne mal sacrerai plus la terre pour l'homme, qui en son cueur brasse mauuaitie des son enfance: e n'occirai plus tous les vi-

345 1.9.
Noe sort
de l'arche.

346 6.

A uans, comme j'ai fait: e desormais, tant que la terre durera, il ne cessera d'y auoir semaille e moisson, froid e chaut, été e yuer, e iour e nuit.

Chapitre IX.

S I benit dieu Noe e ses enfans, e leur dit: Peuplés e multipliés, e remplisfés la terre, e portés peur e frayeur a toutes bêtes de la terre, e a tous oiseaux de l'air. Toute chose bougeante, que la terre produit, e tous poissons de l'eau, sont mis en vôtre main. Toute chose viuante qui bouge, sera pour vôtre manger: ie vous dône tout comme
 B "la verdure des herbes, pourueu que ne m'agiés la chair avec la vie, c'est adire son sang. E de fait de vôtre sang, c'êt a dire si on vous ôte la vie, j'en ferai rendre conte a quelque bête que ce soit: e si vn homme ôte la vie a vn autre, ie lui en ferai rendre cote. Qui sang d'homme épâdra, son sang par hōme épâdu sera, pourtât que l'homme êt fait a l'image de dieu. Or engēdrés, e augmētés:
 C peuplés par la terre, e y augmentés. E fachés (dit dieu a Noe e a ses enfans) que ie m'en vai faire accord avec vous e avec ceux qui a l'auenir descendront de vous, e avec tout'ame viuante qui êt avec vous, avec oiseaux, e toutes bêtes terrestres, tant priuees que sauuages, avec vous, briuemēt avec tout ce qui êt sorti de l'arche, c'êt a dire avec tous animaux terrestres, par lequel accord que ie fai avec vous, ie vous promet
 D te par eau de deluge, e ny aura plus de luge pour gâter la terre. Or le signe de l'accord (dit dieu) que ie fai entre moi e vous, e tout'ame viuante qui êt avec vous, pour deuoir durer a iamais, c'êt mō arc, que ie met es nuees, pour être signe de l'accord entre moi e la terre. Que quād j'ennuerai la terre de nuees l'arc se montrera es nuees, e il me souuiendra de l'accord que j'aurai fait entre moi e vous e tout'ame viuante, c'êt a dire toute chair, d'ot il ne se fera plus deluge d'eau pour gâter toute chair,

Les herbes uerdes

Es. 54.

quand en voyāt l'arc qui sera es nuees, il me souuiendra de l'accord pardurable fait entre dieu e tout ame viuante, c'êt a dire toute creature de dessus terre. Vela (dit Dieu a Noe) le signe de l'accord que ie dresse entre moi e toute chair, qui êt sur terre. Dōque les fis de Noe, qui sortirent de l'arche, furent Sem, Cam, e Iaphet (dont Cam fut pere de Canaan) e par ces trois fis de Noe tout le monde fut peuplé. Or Noe se print a être laboureur, e planta vne vigne, e en beut du vin, dont il fut yure, e se decouurit au milieu de sa tente. E Cam le pere de Canaan vit la vergoigne de son pere, e le rapporta dehors a ses deux freres. Mais Sem e Iaphet prindrent vn manteau, e le mîrent sur les epaules d'eux deux, e allerent a reculons, e couurirent la vergoigne de leur pere, les visages tellement detournés, qu'ils ne virēt point la vergoigne de leur pere. Dont Noe, quand il fut éveillé de son vin, e sceut ce que le moindre de ses fis lui auoit fait, dit ainsi: Malheureux soit Canaan: il soit suiet des suiets de ses freres. Puis dit: Benit soit le Seigneur Dieu de Sem, e que Canaan soit son vassal. Dieu amplifie Iaphet, e le face habiter es pauillons de Sem, e que Canaan lui soit suiet. E vint Noe apres le deluge trois cēs cinquante ans, e par ainsi aagé en tout de neuf cens cinquante ans, il mourut.

Chapitre X.

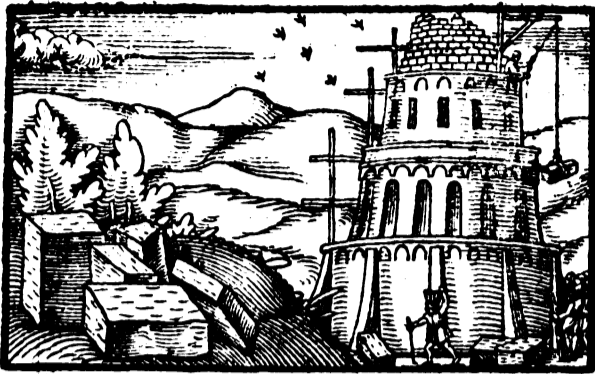
La generaciō de Noe.

^b C'êt assavoir apres la tour de Babylone.

Ensuit la generatiō des fis de Noe, Sem, Cam e Iaphet, qui eurent des enfans apres le deluge. Les enfans de Iaphet furēt Gomer, Magog, Madai, Iauā, Thubal, Mesech, e Thiras. E Gomer eut Ascanaz, Riphath, e Thogorma. Iauan eut Elisa, Tharsis, Cittim, e Dodanim. De ceux cy ^b furēt departis les pays des îles des payens, e chacun d'eux eut sa langue, e firēt diuerses sortes de nations. Les fis de Cam furent Cus, Misraim, Phut, e Canaan. Les fis de Cus, Saba, Heuila, Sabata, Regma, e Sabataca. E les fis de Regma furent

A Saba, e Dodan. Item Cus engendra Nemrod, lequel fut le premier preux ^{Nemrod.} au monde, e fut si puissant veneur deuant le Seigneur, que ce commun dire en vint: Comme Nemrod puissant veneur deuant le Seigneur. E fut la merueille de son royaume, Babylone, e Ered, e Accad, e Calane, au pays de Sannaar, duquel pays issit Assur, qui bâtit Niniue, e Robothir, e Cala, e Resen entre Niniue e Cala, qui êt vne grāde ville. E Misraim engendra Ludim, A ^B uamim, Lahabim, Naphthum, Pathrusim, e Casluhim (d'oū partirēt les Palestins) e Caphthorim. E Canaan engendra Sidon son premier né, Heth, Iebusi, Amorri, Gergesi, Heui, Arsi, Sini, Aruadi, Samari, e Hamathi. E apres furent éparles les nations des Cananeens, dequels Cananeens le pays se confine ainsi: Depuis Sidon en allant cōtre Gerara, il s'étend iusqu'a Gaza: e en tirant contre Sodome e Gomorre, e Adma, e Saboim, il va iusqu'a ^C Lasa. Vela ceux qui descēdirent de Cam, qui firent diuerses sortes de gens e langues, par diuers pays e natiōs. A Sem aussi (le pere de tous les Ebrioux, e frere ainé de Iaphet) nāquirent des enfans, qui furent Elā, Assur, Arphaxad, Lyd, e Aram. E les enfans d'Arā furent Vs, Hul, Gether, e Mas. Arphaxad engendra Sala: e Sala engendra Eber. E a Eber nāquirent deux enfans, dont l'un eut nom Phaleg, a cause qu'en son temps la terre fut departie: e son frere eut nom Ioctan. E Ioctan engendra ^D Almodad, Saleph, Hafarmoth, Iarah, Hadoram, Vzai, Decla, Obal, Abimael, Saba, Ophir, Heuila, e Iobab. Vela tous les fis de Ioctan, dōt leur pays cōmence a Mesa, e tire contre vne montagne du leuāt, qui s'appelle Sephara. Vela ceux qui descēdirēt de Sē, qui firēt diuerses sortes de gēs e lāgues, par diuers pays e naciōs. Vela la race des enfans de Noe, laquelle fit diuerses generaciōs e naciōs, e d'eux furēt les gēs departis par le mōde apres le deluge. Cha-

Chapitre XI.



la tour
de Ba-
bylone

OR nauoit tout le mōde qu'un lan-
gage e vne façon de parler: e com-
me ils se departoient du leuant, ils trou-
uerent vne campagne au pays de Sa-
naar, là où ils demourerent, e se dirent
l'un a l'autre qu'il leur falloit faire cuire
des briques. Si s'aiderent des briques
au lieu des pierres, e du betom au lieu
du mortier, e delibererent de se bâtir
vne ville e vne tour, de laquelle le som-
met toucheroit le ciel, e parainsi s'ac-
querir renommee, deuant que s'épar-
dre par toutes les contrees du mōde.
Dont le Seigneur descēdit pour voir
la ville e la tour que les hommes bâtif-
soit. Car il disoit: Voici vn peuple qui
n'ēt qu'un, e n'ont tous qu'un langa-
ge, e osent bien faire telle chose: il n'y
aura rien qu'ils entreprenent, de quoi
ils ne viennent a bout. Il nous y faut
descendre e brouiller leur langage, de
forte qu'ils n'entendent point le par-
ler l'un de l'autre. Si les écarta le Sei-
gneur de là par tout le mōde, dont ils
cesserēt de bâtir la ville. E pourcela el-
le s'appella Babylone, a cause q̄ là le sei-
gn̄r brouilla le langage de tout le mōde
e de là les éparpilla par tout le mōde.

la gene-
racion
de Sē.
Sensuit la generacion de Sem. Sem
aagé de cent ans engendra Arphaxad,
deux ans apres le deluge: e v̄quit Sē
apres auoir engendré Arphaxad, cinq
cens ans, engendrant fis e filles. E Ar-
phaxad aagé de trente cinq ans engen-
dra G. Cainan: e v̄quit apres auoir en-
gēdré Cainā, trois cēs e trēt'ans engē-
drāt fis e filles, puis mourut. e Cainā a-
gé de cēt e trēt'ans engēdra E. Sala: e v̄-

A quit apres auoir engēdré Sala, quatre
cēs e trois ans, engēdrāt fis e filles. E Sa-
la aagé de trēt'ans engēdra Eber: e v̄-
quit apres auoir engēdré Eber quatre
cēs e trois ans, engēdrant fis e filles. E
Eber aagé de trēt' e quatr'ans engēdra
Phaleg, e v̄quit apres auoir engēdré
Phaleg quatre cēs e trēt'ans, engēdrāt
fis e filles. E Phaleg aagé de trent'ans
engēdra Reu, e v̄quit apres auoir en-
gendré Reu deux cens e neuf ans, en-
gendrāt fis e filles. E Reu aagé de trent'
e deux ans engēdra Sarug, e v̄quit
apres auoir engēdré Sarug deux cēs e
set ans, engēdrāt fis e filles. E Sarug a-
gé de trēt'ans engēdra Nacor, e v̄quit
apres auoir engēdré Nacor deux cens
ans, engendrant fis e filles. E Nacor a-
gé de vint e neuf ans engendra Thare,
e v̄quit apres auoir engendré Thare
six vints e neuf ans, engendrant fis e
filles. E voici la generacion de Thare.
Thare aagé de soixante dix ans engen-
dra Abrā, puis Nacor e Haran. E Ha-
ran engēdra Lot, e mourut Haran en
la presence de Thare son pere au pays
de sa naissance, a Vr en Caldee. E Abrā
e Nacor prindrent femmes, dont celle
d'Abram auoit nom Sarai, e celle de
Nacor Melca, fille d'Haran, pere de
Melca e d'Isca. Mais Sarai étoit sterile,
e n'auoit point d'enfans. E Thare prit
Abram son fis, e Lot fis de son fis Ha-
ran, e Sarai sa belle fille, femme d'Abrā
son fis, e s'en partit avec eux d'Vr en
Caldee, pour aller au pays de Cana-
nee, e vindrent iusqu'a Charan, e y de-
mourerēt. E Thare aagé de deux cens
e cinq ans mourut a Charan.

Chapitre XII.

E Le Seigneur dit a Abram: Va t'en
de ton pays, d'où tu es natif, e de
chés ton pere, en vn pays que ie te mō-
trerai. E ie ferai descendre de toi vne
grande nacion, e te benirai, e te ferai a-
uoir grand renom, si que tu porteras
bō heur: e emparerai ceux qui t'empar-
rerōt, e maudirai tes malueuillās, e en
toi serōt benites toutes les naciones du
mon

Abrā.

Abrā.

Abrā
s'ē part
de Cha-
ran.

Bbr. 11.

deserueurs
e bétail.Abrā
descēd
en Egy
pte.

monde. Si s'en alla Abram, comme le Seigneur lui auoit dit, e Lot alla avec lui, e étoit Abrā aagé de soixante quin z'ans quand il se partit de Charan. E print Abram Sarai sa femme, e Lot le fis de son frere, e toute leur cheuance qu'ils auoint gagnée, e les a têtes qu'ils auoint acquises a Charan, e delo gerent pour aller au pays de Canaan. E quand ils furent arriues au pays de Canaan, Abram tira outre par le pays iusqu'a Sichem, qui ét vn lieu vers la plaine de More, e étoit les Cananeēs au pays. E le Seigneur apparut a Abram, e lui dit qu'il donneroit ce pays a sa semence. Dont Abram bâtit la vn autel au Seigneur, qui lui étoit apparu. E de la se transporta en vne montagne deuers le leuāt de Bethel, e tendit sa tente, ayant Bethel deuers la mer, e Hai deuers le leuant, e y bâtit vn autel au Seigneur, e inuoqua le nom du Seigneur. E comme Abram alloit par ses iournees tirant cōtre midi, il y eut vne famine au pays, dont Abram descēdit en Egypte pour s'y tenir, a cause de la grosse famine qui étoit au pays. E quād il fut pres d'arriuer en Egypte, il dita Sarai sa femme. le voi bien que tu es vne belle femme: que si les Egyptiēs viēnent a te voir, e qu'on die que tu es ma femme, ils me feront mourir, e te sauueront la vie. Parquoi di que tu es ma seur, afin que tu sois cause de mon bien, e de me sauuer la vie. Donc quand Abram fut arriué en Egypte, les Egyptiens virent que c'étoit vne fort belle femme, e aussi quand les barons de Pharaon la virent, ils la prisenrent par deuāt Pharaon, parquoi elle fut menée chés Pharaon: lequel pour l'amour d'elle fit tant de bien a Abrā, qu'il eut brebis, cheures, e beus, e ânes e seruiteurs, e chambrieres, e ânesses, e chameaux. Mais le Seigneur fit tāt de maux a Pharaon e a sa maison, a cause de Sarai femme d'Abrā, que Pharaon fit venir Abrā, e lui dit: Pourquoi m'as tu fait vn tel tour: que ne me dōnas-tu

a a entēdre que c'étoit ta femme: pour quoi dis-tu que c'étoit ta seur: dont ie l'ai prise en mariage. Voici ta femme: pren la, e t'en va. Il commanda aussi a certains hommes qu'ils le conuoyassent, lui e sa femme e tout son auoir.

Chapitre XIII.

PARaini Abram monta d'Egypte, lui e sa femme e tout son auoir, acōpagné de Lot, contre le midi, e étoit Abram fort bien garni de bétail, d'argent e d'or: e fit tant par ses iournees qu'il s'en alla du midi iusqu'a Bethel, au lieu auquel auoit premieremēt été sa tête être Bethel e Hai, en la place de l'autel qu'il y auoit parauāt fait, e lá inuoqua le nō du Seignr. Lot aussi (qui alloit avec Abram) auoit tant de bétail e beus e tentes, que de la force de leur domaine le pays ne leur étoit pas assés grand pour se tenir ensemble. E cōme ils ne se pouoint tenir ensemble, il se leua vn debat entre les pasteurs du bétail d'Abram, e ceux de Lot, lors que les Cananeens e Phereseens habitoient au pays. Dont Abram dit a Lot: le ne voudroi pas qu'il y eût debat entre moi e toi, e entre mes pasteurs e les tiens, veu que nous sommes cousins. Or voila tout le pays a ton commandement: de par toi de moi, e si tu vas a la main droite, j'iray a la gauche: e si tu vas a la gauche, j'irai a la droite. E Lot regarda, e vit que toute la campagne du lordain étoit bien abreuée (car c'étoit deuāt que le Seigneur eût détruit Sodome e Gomorre) cōme seroit le vergier du Seigneur, ou le pays d'Egypte, en tirant contre Sigor: si choisit Lot pour soi toute la cāpaigne du lordain, e se partit du leuant. Paraini ils se departirent l'vn de l'autre, e Abram se tint au pays de Canaan, e Lot se tint es villes de la cāpaigne, e tendit sa tente vers Sodome, e étoit ceux de Sodome fort mauuais, e mechans cōtre le Seigneur. Et le Seignr dita Abram, apres que Lot se fut departi de lui: Leue les yeux, e regarde du lieu où tu es, contre

Sms 12.

Il sourd
debat
entre
les pa-
steurs
d'Abrā
e de
Lot.b Paradis
terrestre, le
uergier d'
Eden: com
me lon dit
d'un bon
pays, c'ēt
un paradis

contre l'entrion, contre le midi, cōtre le leuant, e contre le couchant. Car tout le pays que tu vois, ie le te donnerai, e a ta semence a iamais, e te ferai auoir semence aussi drue qu'êt la poudre de la terre, tellemēt, que qui pourra conter ta semence, il pourra bien cōter la poudre de la terre. Sus, va t'en par le pays du long e du large, car ie te le donnerai. E Abram delogea, e s'en alla tenir en la plaine de Mambre, qui êt en Hebron, e y bâtit vn autel au Seigneur.

Chapitre XIII.

la guer
re de
Codra
lomor
contre
ceux de
Sodom
e.

OR auint vne fois que Amraphel roi de Sanaar, Arioch roid'Elafar Codralomor roi d'Elam, e Thadal roi de Goim, firent vne bataille cōtre Bara roi de Sodome, e Bersa roi de Gomorre, e Saneab roi d'Adma, e Semerber roi de Seboim, e le roi de Bala, autrement ditte Sigor. Tous ceux là s'assemblerēt en la vallee de Siddim, qui maintenant êt le lac salé. Ces derniers rois auoint été suiets douz'ans a Codralomor, e au trezième s'étoint reuoltés. E au quatorzième vint Codralomor, e les rois qui lui tenoient cōpagnie, e déconfirent les Raphains vers Astaroth en Carnaim, e les Zuzins en Ham, e les Emins vers Saue en Caria, thaim, e les Chorins es mons de Seir vers Pharan, qui êt vne plaine vers le desert. De là ils s'en retournerēt, e vindrent a la fontaine Mispat, autrement Cades, e déconfirent toute la contree des Amalechites, e aussi les Amorreës habitans de Hasafonthamar. Dont le roi de Sodome, e le roi de Gomorre, e le roi d'Adma, e le roi de Seboim, e le roi de Bala, autrement ditte Sigor, fortirēt, e se mirent en bataille contre Codralomor roi d'Elam, Thadal roi de Goim, Amraphel roi de Sanaar, e Arioch roi d'Elafar, quatre rois cōtre cinq, en la vallee de Siddim, laquelle vallee auoit beaucoup de puits de betom. Elá furent mis en fuite e déconfits le roi de Sodome e de Gomorre, e

A le reste s'en fuit es montagnes. E les autres saccagerent tout l'auoir e les viures de Sodome e de Gomorre, puis s'en allerent, e emmenerent avec eux Lot fis du frere d'Abrā, qui se tenoit a Sodome, lui e son auoir. Or il en y eut vn qui en étoit échappé, qui en alla auertir Abram l'Ebrieu, lequel se tenoit en la plaine de Mambre Amorreē, frere d'Escol e d'Aner, lēquels étoint alliés avec Abram. E quand Abram entendit que son cousin étoit prins, il équippa ses esclauēs, enfans de sa maison, trois cēs dixhuit, e les pour suiuit iusqu'a Dan, e de nuit se mit en ordre contr'eux, lui e ses seruiteurs, e les déconfit e chassa iusqu'a Coba, qui êt a la gauche de Damas: puis ramena tout le butin, e ramena quant e quant Lot son cousin, e son auoir, e les femmes aussi, e les autres gens. E quand il reuenoit de déconfire Codralomor e les rois ses compagnons, le roi de Sodome lui alla au deuant en la vallee de Saue, qui êt vallee royalle. E Melchisedech roi de Salem, qui étoit prêtre du Dieu souuerain, apporta du pain e du vin, e benit Abram, e dit: Benit soit Abram de part le Dieu souuerain, createur du ciel e de la terre: e benit soit le Dieu souuerain qui a fourré tes ennemis en tes mains. E Abram lui donna la dîme de tout. E le roi de Sodome dit a Abrā: Baille moi les personnes, e retien la cheuance. Mais Abram dit au roi de Sodome: le^aleue ma main au Seigneur du ciel e de la terre, que de tout ton auoir ie n'en prédrai pas vn poil de tête, affin que tu ne dies que tu as enrichi Abram: excetté seulement ce qu'ont dépendu les compagnons, e la part des hommes qui son allés avec moi, Aner, Escol, e Mābre, qui en auront leur part.

Melchi
sedech.

ate iure
par

Le Sei
gneur
pmet
genera
cion a
Abrā.

Chapitre XV.

A Pres ces entrefaittes le Seigneur par vision parla ainsi a Abram: N'aye peur, Abram, ie serai ton bouclier, e te recompenserai trēbien. E A
bram

bram dit: Sire Seigneur que me dōne-
 ras-tu, veu que ie suis sans hoir, e que
 le successeur de ma maison êt Eliezer
 de Damas: Vela bō (dit il) tu ne m'as
 point donné de generacion, e le valet
 de ma maison sera mon heritier. Et le
 Seignr lui dit ainsi: Ce ne sera pas lui
 qui sera ton heritier, ains en sortira vn
 de tes entrailles qui sera ton heritier.
 Puis le fit sortir dehors, e lui dit: Re-
 garde le ciel e les étoiles, si tu les peus
 conter. Ainsi sera ta semence, lui dit il.
 E il creut au Seigneur, ce que le Seignr
 lui conta pour iustice, e lui dit: Ie suis
 le Seigneur qui t'ai mené hors d'Ur
 en Caldee, pour te donner ce pays en
 heritage. E il dit: Seigneur a quoi co-
 gnoitrai-je que i'en serai heritier? Le-
 quel lui dit: Pren moi vne ienice de
 trois ans, e vne chieure de trois ans,
 e vn mouton de trois ans, e vne tour-
 terelle, e vn pigeon. E Abram print
 tout cela, e les partit par le milieu, e
 mit piece cōtre piece, mais il ne mipar-
 tit pas les oiseaux. E comm'il descen-
 doit des oiseaux de proye sur l'édits
 corps, Abram les ébouffa. E au soleil
 couchant Abram fut applōmé de som-
 me, e voici vne grande frayeur de tene-
 bres qui le saisit. Et le Seigneur dit a
 Abram: Tu dois fauoir que ta genera-
 cion sera étrangiere en pays étrange, e
 y seront suiets e affligés quatre cens
 ans. Mais de la nacion, a laquelle ils se-
 ront suiets, i'en ferai iustice, e apres ils
 sortiront avec grande cheuance. E toi
 tu t'en iras a tes ancêtres en paix, e se-
 ras enseveli en bonne vieillesse. E au
 quatrième siecle ils retourneront ici:
 car a la mechāceté des Amorreens n'êt
 pas encor en son comble. E quand le
 soleil fut couché, e qu'il fut tenebres,
 voici vn brandon fumant, e vn flam-
 beau de feu qui passa être l'édites pie-
 ces. En ce iour la, le Seigneur fit telles
 paches avec Abram: le donne ce pays
 a ta semēce, depuis le fleuve d'Egypte,
 iusqu'au grād fleuve Euphrat, le pays
 des Ceneēs, Cenezeens, Cadmoneēs,

Rom. 4.
 Galat. 3.
 Iacob. 2.

d. ie ne
 ueux de-
 truire les
 Cananeēs,
 qu' ils ne
 soyent ue-
 nus au cō-
 ble de me-
 chāceté, ce
 qui ne se fe-
 ra pas de-
 uāt quatre
 cens ans.
 E pourtāt
 deuant le-
 dit terme
 ie ne rame-
 nerai po-
 int d' Egy-
 pte tes en-
 fans, par lē
 quels ie les
 doi detruire.

Hetteēs, Pherezeēs, Raphains, Amor-
 reēs, Cananeēs, Gergeseēs, e lebuseēs.

Chapitre XVII.

OR Sarai la femme d'Abrā nauoit
 point d'enfans de lui, e auoit vne
 seruante Egyptiēne, nommee Hagar.
 Si dit a Abram: Puis qu'ainsi êt que le
 Seignr me garde d'auoir enfans, aye af-
 faire a ma chābriere, si d'auenture par
 elle ie pourroi auoir enfans. E Abram
 se consentit a Sarai. Si print Sarai fem-
 me d'Abrā, Hagar Egyptienne sa ser-
 uante, quād il y auoit ia dix ans qu'A-
 bram se tenoit au pays de Canaan, e la
 dōna a Abrā son mari en mariage. Le
 quel eut affaire a Hagar, dont elle fut
 enceinte. E voyant qu'ell' étoit encein-
 te, elle méprisa sa maitresse. Dōt Sarai
 s'en pleignit a Abrā disant: Tu as tort
 de moi. Ie t'ai donné ma chambriere
 pour sembrasser, e elle se voyāt encein-
 te, me méprise. Le Seigneur en face iu-
 stice entre moi e toi. E Abram dit a Sa-
 rai: Vela ta chambriere en ta puissan-
 ce: fais en cōme bō te semblera. Parain-
 si Sarai la malmenoit: par quoi elle s'en
 fouit de deuāt elle. E lange du Seignr
 la trouua vers vne fontaine d'eau en
 vn desert, laquelle fontaine êt au che-
 min de Sur, e luy dit: Hagar seruante
 de Sarai, d'où viens-tu? e où vas-tu? Ie
 m'en fui (dit elle) de deuant Sarai ma
 maitresse. E lāge du Seigneur lui dit:
 Retourne t'en a ta maitresse, e t'humilie
 dessous sa main. Ie te ferai auoir
 tant d'enfans (lui dit lāge du Seignr)
 qu'ils seront innōbrables, tāt y en au-
 ra. E sache que tu es enceinte d'vn fis,
 que tu enfanteras, e lui mettras nō Is-
 mael, pourtant que le Seignr a oui ta
 souffrance. Or il sera vn homme farou-
 che, qui en aura a tous, e tousa lui, e tiē-
 dra bō contre tous ses freres: E ellenō
 ma ainsile Seignr q parla a elle: Tu es
 dieu me voyant: pourtāt qu'elle dit: E
 da, i'ai ici veu par derriere, celui q me
 voit. E de lā, le puis s'appella a Lahai-
 roi, lequel êt être Cades e Barad. E Ha-
 gar fit a Abram vn fis, e Abrā mit nom
 a son

d. c'êt adire
 du uiuant
 qui me
 voit.

a son fis, qu'il eut d'Hagar, Ismael, e étoit Abram en saage de quatre vints e six ans, quād Hagar lui enfanta Ismael.

Chapitre XVII.

Hagar. **E** Quand Abram fut en aage de nonant e neuf ans, le Seigneur lui apparut, e lui dit: le suis Dieu toutpuissant: chemine deuant moi, e soi entier, e ie ferai alliance avec toi, e t'augmenterai tant e plus. E Abram se ietta sur son visage: e Dieu parla a lui en cete maniere: Sache que ie fai tell alliance avec toi, que tu seras pere de maintes gens, e si n'auras plus nom Abram, ains auras nom Abraham, pource que ie te ferai pere de maintes gens, e te ferai croitre de telle sorte que de toi descendront gens, voire de toi sortiront rois. Or ie fai tell alliance entre moi, e toi, e ceux qui au tems auenir descendrôt de ta race. (laquelle sera alliace pardurable) que ie serai tō dieu, e de ta race apres toi, e dōnerai a toi e a ta race apres toi le pays où tu es étranger, assauoir tout le pays de Canaā, pour le tenir a iamais, e serai leur dieu. E toi (dit Dieu a Abraham) garde mō alliace toi e la race qui au tems auenir descēdra de toi. L'alliance que vous garderēs entre moi e vous e ta semence apres toi, c'ēt que tous vous mâles seront rongnés. E rongnerēs sauantpeau de vōtre membre, qui sera vn signe de l'alliace entre moi e vous, e serōt desormais, rongnés tous voz mâles en aage de huit iours, soit enfant de la maison, ou achetē, de quelque generacion étrange que ce soit, qui ne sera pas de ta semence. Parainsi quād les enfans de ta maison, e ceux que tu auras achetēs, seront rongnés, mon alliace sera en voz corps pour alliance pardurable. E s'il ya mâle empellē, qui n'ait sauantpeau de son membre rongnée, que laditte personne soit rasee d'entre les siens, pour auoir rompu mon alliance. Puis dit Dieu a Abraham: Item Sara ta femme, tu ne la nommeras plus Sara, ains auras nom Sara, e la benirai, e si te donnerai vn fis d'elle, e la benirai de sorte, que d'elle descendront gens, voire d'elle naitront rois de peuples. E Abraham se ietta sur sa face, e s'en rit, e dit en son cuer: Oy da, vn homme de cent ans aura des enfans, e Sara aagee de nonant ans enfantera. Le me cōtenterai biē (dit il parlāt a dieu) si par toi Ismael ēt peuplé. Mais bien Sara ta femme (dit Dieu) te fera vn fis que tu nōmeras Isaac, avec lequel ie dresserai mon alliance, qui sera vn alliance pardurable a sa semence apres lui. E quant a Ismael, ie t'exaucerai, e si le benirai e augmēterai, e multiplierai en telle sorte, qu'il engendrera douze seigneurs, e ferai descendre de lui vne grande nacion. Mais avec Isaac ie dresserai mon alliance, lequel Sara t'enfantera en ce tems san qui vient. E quand Dieu eut acheuē de parler avec Abraham, il se departit de lui. E Abraham print Ismael son fis, e tous tant enfans de sa maison, qu'achetēs, tous les mâles des gens de sa maison, e leur rōgna en ce même iour, sauantpeau de leur membre, comme Dieu lui auoit dit. E étoit Abraham aagé de nonant e neuf ans quand sauantpeau de sa verge lui fut rongnee: e Ismael son fis, de treze. En ce même iour fut rongné Abraham, e Ismael son fis: e tous les hommes de sa maison, tant enfans de la maison, qu'achetēs de nacion étrange, furent rongnés avec lui.

Chapitre XVIII.

D'Auentage, le Seigneur se mōtra da lui en la plaine de Mambre. Il étoit assis a l'entre e de sa tente, au plus chaut du iour, e regarda, e vit trois hommes qui étoint vis-a-vis contre lui. E quād il les vit, il leur courut au deuant, de l'entre de la tête, e fit la reuerce, e dit: Monsieur, il te plaira de me faire ce plaisir, de ne passer point sans venir chēs moi ton seruiteur. On prēdra vn peu d'eau, e vous lauerēs les pieds, puis reposerēs sous vn arbre. E ie prēdrai vn morceau de pain, duquel vous

c. ce mot
en Ebreu
uiz de rue

Abraham
hāloge
es au-
ges.

b

Gen 21.
Rom. 9.

prendrés vōtre refexion, puis tirerés
 auant: car pour cela vous retirez vous
 vers moi vōtre seruiteur. E ils lui di-
 rent: fai ainsi que tu as dit. Adonc A-
 brahā alla vitemēt en la tente a Sara,
 e lui dit: Empâte vitemēt trois mesu-
 res de fine farine, e en fai des fouasses.
 Puis courut vers la vacherie, e prīt vn
 veau tendre e bon, e le bailla au valet
 pour faccoutrer vitemēt. Puis print
 du beurre e du lait, e le veau qu'il a-
 uoit accoutré, e le leur mit deuant, e se
 tint debout aupres d'eux sous l'arbre,
 tandis qu'ils māgeoint. E ils lui dirēt.
 Où ē Sara ta femme? La voila (dit A-
 braham) en la tente. E il dit: Quand ie
 reuiendrai a toy l'an reuolu, ta femme
 Sara aura vn fis. Or Sara foit de l'huīs
 derriere de la tente: e pourtant qu'A-
 braham e Sara étoint vieux e aagés, e
 que Sara n'auoit plus ses fleurs, elle
 s'en rit a part soy, disant: Vela bon: a-
 pres que ie suis heudrie, ie prendrai
 mes plaisirs: veu que monsieur ē ia
 vieux. E le Seignr dit a Abrahā: Mais
 pourquoi rit Sara, disant qu'elle n'a
 garde d'auoir enfans, puis qu'elle ē
 vieille: y a il chose impossible au Sei-
 gneur? Et ie te di que quād en ce tems
 ie te reuiendrai voir l'an reuolu, Sara
 aura vn fis. E Sara le nia, disant qu'elle
 nauoit pas ri: car ell'eut peur. Mais si
 as (lui dit il) tu as ri. Cela fait, ces hom-
 mes se leuerent de lá, e se tournerent
 cōtre Sodome. E cōme Abrahā les ac-
 compagnoit pour les conuoyer, le Sei-
 gneur dit: Celerai-ie a Abrahā ce que
 ie veux faire: veu que d'Abrahā doit
 descēdre vne grāde e puissante naciō,
 e qu'en lui serōt benittes toutes les na-
 cions du mōde: Car ie sai bien qu'il cō-
 mādera a ses enfans, e a ceux de sa mai-
 son apres soi, qu'ils ayēt a garder le che-
 min du Seigneur, en faisant droit e rai-
 son, afin que le Seignr tiēne a Abrahā
 ce qu'il lui a promis. Puis dit: Il se fait
 tāt de plaintes de tant e si grandes mé-
 chācetés de Sodome e Gomorre, que
 ie veux descēdre, pour voir si (cōme la

A plainte en ēt venue par deuant moi) ils
 sont totallemēt debauchés, ou nō, afin
 que ie le sache. Or ces hōmes s'étoint
 partis de lá, e alloint cōtre Sodome. E
 Abrahā (qui se tenoit encore deuāt le
 Seigneur) s'approcha, e dit: Detruiras
 tu les gēs de bien avec les méchās? S'il
 y a en la ville cinquāt hommes de biē,
 la detruirastu encore: e ne pardoneras
 point au lieu pour lamour des cinquā
 te bons qui y seront: la ne t'auienne de
 fair'vn tel tour, de tuer les bons avec
 les mauuais: tellement que ce soit tout
 vn des bōs e des mauuais. la ne t'auie-
 ne. Il seroit beau voir que celui qui par
 raison gouerne toute la terre, ne fit
 pointraison. E le Seignr dit: Si ie treu-
 ue en la ville de Sodome cinquāt hō-
 mes de bien, ie pardonnerai a tout le
 lieu pour lamour d'eux. E Abrahā par-
 la encore, e dit: Le suis biē audacieux de
 parler a mon seigneur, moi qui ne suis
 que poudre e cēdre. Peut être qu'il s'ē
 faudra cinq de cinquāte bons: gāteras
 tu pour cinq toute la ville: Nenni (dit
 il) si i'en y treuue quarant'e cinq. E A-
 brahā poursuiuit encor a parler, e dit:
 Parauēture qu'il s'en y trouuera qua-
 rante. le me garderai de le faire (dit il)
 pour lamour de quarāte. E Abraham
 dit: Ne te déplaise monseignr, si ie par-
 le. Peut être qu'il s'en y trouuera trēte.
 Ie ne le ferai pas (dit il) si i'en y treuue
 trēte. E Abrahā dit: C'ēt a moi fait au-
 dacieusemēt, de parler a mōseigneur.
 Es'il s'en y treuue vint: lenela gāterai
 pas (dit il) pour lamour de vint. E A-
 brahā dit: Ne te déplaise mōseignr, si ie
 parle encore cēte fois: Es'il s'en y treu-
 ue dix? Et il répondit: le nela gāterai
 pas, pour lamour de dix.

Chapitre XIX.

E Le Seigneur, quand il eut acheué
 de parler avec Abrahā, s'en alla: e
 Abrahā s'en retourna lá d'ou il étoit
 venu. E les deux anges arriuerēt a So-
 dome sur le vēpre. E Lot (qui étoit as-
 sis a la porte de Sodome) quand il les
 vit, leur alla au deuant, e leur fit hūble-
 ment

d. les deux
 anges.

mēt la reuerēce, e dit: Mōsieur il vous plaira de vous retirer chés vôtre seruiteur, pour y loger e lauer voz pieds: e demain vous vous leuerés, e tirerés vôtre chemin. E ils dirent que non, e qu'ils coucheroient sur la place. Mais il les pressa tant, qu'ils allerēt loger chés lui. E quant ils furent venus en sa maison, il les bâqueta, e fit cuire des fougasses. E quand ils eurent mangé, deuant qu'ils s'allassent coucher, ceux de la ville, c'ēt a dire ceux de Sodome, enuironnerent la maison, ieunes e vieux, tout le peuple vniuersellement, e crierent Lot, e lui dirent: Où sont ces gens qui sōt anuit venuz chés toi: met les nous dehors, que nous les cognoissions. E Lot sortit vers eux deuant la porte, e ferma l'huys apres soi, e dit: le vous prie mes freres, ne faites pas vne telle lâcheté. J'ai deux filles qui ne cogneurent iamais homme, ie les vous aime mieux mettre dehors, pour en faire a vôtre plaisir, que si vous faisiés déplaisir a ces gēs: car pour cela font ils venus en l'ombre de mon toit. E ils lui dirēt: Retire toi là. Puis dirēt: il feroit beauvoir qu'un qui ēt ici venu pour demorer cōme étranger, eût l'audiui sur les autres. Maintenāt nous te ferōs pis qu'a eux. Si se ruerent roidement sur ledit Lot, e s'approcherent pour rompre la porte. Mais les hôtes y mirēt la main, e firēt entrer Lot vers eux en la maison, puis serrerēt l'huys, e frapperēt ces gēs, qui étoient a la portē de la maison, d'un tel aueuglissement, petis e grās, qu'ils auoient biē euure de trouuer la porte. Puis les hôtes dirent a Lot: Si tu as ici encor quelque gendre, ou fis ou filles, e tout ce que tu as en la ville, met le hors de celieu. Car nous nous en alōs detruire cēte place, a cause que la plainte de leurs méchâcetés ēt si grāde deuāt le Seignr, qu'il nous a enuoyés pour la detruire. Adonc Lot sortit, e parla a ses gēdres qui auoient prins ses filles, e les auertit qu'ils sortissent de telle place, pourtāt que le Seignr vou-

A loit detruire la ville. Mais il sembla a ses gēdres qu'il se moquoit. E quād ce vint a faube du iour, les anges hātoint Lot, disans: Sus, pren ta femme e tes deux filles, qui se treuent ici, de peur que tu ne portes la penitēce du crime de la ville. E cōme il delayoit, ces gēs le prindrent par la main, lui e sa femme e ses filles a cause q le seignr l'ēpargnoit, e le menerēt dehors, e le mirēt hors la ville. E en les menāt dehors, il dit: Garde, sur ta vie, de regarder aprestoï, e de t'arrêter en la cāpaigne en lieu qui soit: ains te sauue en la montagne, de peur que tu ne perisses. E Lot leur dit: He nō, mōseigneur, puis que tō seruiteur a tel credit vers toi, que tu me fais vn si grād biē de me sauuer la vie, le ne me sauroi sauuer en la mōtagne, sans être surprins de mal, e mis a mort. Il y a ici aupres vne ville pour y fuir, laquelle ēt petite. Le te prie que ie m'y retire, pour sauuer ma vie: b el' ēt certes petite. E il lui dit: E biē, encor te ferai-ie ce plaisir de ne raser poit laditteville que tu dis.

4. sauoir
l'un des
anges.

b. ie demā-
de que la-
ditte uille
soit aussi
ēpargner
autrement
ie periroi
auecque.
Mais ie ne
demande
pas grand
cas, ueu
qu'ell' ēt
petite.



D Sauue t'y vitemēt, car ie ne pourrai riē faire, que tu n'y sois arriué. E pour cela eut a nō laditte ville, Sigor. E au soleil leuāt Lot entra a Sigor. E le Seignr fit plouuoir sur Sodome e Gomorre souphre e feu, de soi du ciel, e rafa lēdittes villes, e toute la cāpaigne, e tous les habitās des villes, e ce qui croit de la terre. E la femme de Lot, qui alloit apres lui, regarda derriere, e deuint vne souche de sel. E au matin quād Abrahā fut leuē, il regarda au lieu auquel il auoit été deuāt le Seigneur cōtre Sodome e Gomorre, e cōtre tout le pays chāpē-

c. cēt a dire
petite.
La de-
struxiō
de So-
dome,
Esa. 13.
Ierem. 50.
Luc 17.

tre, e vit vne vapeur s'ouir de terre, telle qu'êt la vapeur des chauffours. E quād Dieu détruisit lédittes villes de la cāpagne, il lui souuīt d'Abrahā, si en uoya Lot hors de la destruxion, quād il rasa les villes êquelles se tenoit Lot. Or Lot s'ē alla de Sigor tenir en la mōtagne, e ses deux filles avec lui, pourtāt qu'il craignit de se tenir a Sigor: e se tint en vne cauerne lui e ses deux filles. Dōt l'ainee dit a la puinee: Nōtre per' êt vieux, e n'y a hōme au mōde pour auoir nōtre cōpagnie, cōme porte la nature de tout le mōde. Il nous faut faire boire nōtre pere, e coucher avec lui, pour en auoir des enfans. Si firent boire du vin a leur pere celle nuit, e alla l'ainee coucher avec son pere, sans qu'il la sentīt ne coucher ne leuer. E le lendemain l'ainee dit a la ieune: Or çā ie couchai au soir avec mon pere: baillōs-lui encor auuit du vin a boire, e va coucher avec lui, afin que nous ayōs enfās de nōtre pere. Si firēt encor celle nuit boire du vin a leur pere, e la ieune se leua, e coucha avec lui, sans qu'il la sentīt ne coucher ne leuer. Par ainsi les deux filles de Lot furēt enceintes de leur pere, dōt l'ainee fit vn fis, quelle nomma Moab, duquel sont descēdus les Moabites, qui sont encor auiourdui. E la moindre fit aussi vn fis, qu'elle nōma Benammi, duquel sont descendus les Ammonites qui sont êcor auiourdui.

Chapitre XX.

E Abrahā delogea de là, e tira cōtre le pays du midi, e se logea entre Cadés e Sur, e se tint comm' étrāger a Gerar, e dit de Sara sa femme que c'êtoit sa seur: dōt Abimelech roi de Gerar en uoya querir Sara. Mais dieu vint dire a Abimelech par songe de nuit: Sache que tu mourras, a cause de la femme q̄ tu as prinse, laquelle êt mariee. E Abimelech (q̄ ne l'auoit point approchee) dit: Seignr, e feras tu mourir gēs innocens? Veu qu'il m'a dit quell'êtoit sa seur, e qu'elle aussi a dit qu'il êtoit son frere, ne fai-je pas fait de cueur entier,

Abimelech prend Sara.

A e de mains innocētes? E dieu lui dit en songe: Aussi fai-je bien que tu l'as fait de cueur entier: e pourtāt t'ai-je engardé de te méprēdre cōtre moi, e ne te l'ai point laissé toucher. Mais maintenant rend la a son mari, car il êt prophete, e priera pour toi, laquelle chose te sauera la vie. Que si tu ne la rens, sache que tu mourras toi e tous les tiens. E Abimelech se leua au matin, e appella tous ses gens, e leur cōta tout l'affaire: de quoi ils eurēt grād peur. Puis fit venir Abrahā, e lui dit: Que nous as-tu fait: e quel déplaisir t'ai-je fait, de m'auoir fait, a moi e a mō royaume, vn si grād éclandre? Tu m'as fait choses qui ne sont pas de faire. Qu'as-tu trouué, de faire cela? E Abrahā rēpōdit: Le me craignoi qu'en ce lieu n'êût point de crainte de Dieu, e qu'on ne me mît a mort, a cause de ma femme. Combien qu'avrai dire ell'êt ma seur, de pere, nō pas de mere, mais ie lai eue en mariage. Et quād Dieu me fit deloger de chēs mō pere, ie lui di qu'elle me fit cête grace, de dire par tout là où nous irions, qu'ell'êt ma seur. E Abimelech print ouailles e beus, e seruiteurs e seruātes, e les dōna a Abrahā, e lui rēdit Sara sa femme, e dit: Vela mon pays a ton cōmandement: habite là où il te plaira. Puis dit a Sara: Vois-tu, j'ai dōné mille pieces d'argēta ton frere, ce qui sera pour defendre tō hōneur enuers tous les tiens, e les autres. E Abraham pria Dieu, e dieu remedia a Abimelech, e a sa femme, e a ses chābrieres, pour leur faire auoir enfans. Car le Seignr auoit ferré toutes les matrices de la maison d'Abimelech, a cause de Sara femme d'Abraham.

Chapitre XXI.

E Le seignr eut soing de Sara, cōm'il l'auoit dit, e lui fit cōm'il auoit dit. Si cōceut Sara, e fit vn fis au vieillard Abrahā, au tēs que Dieu lui auoit promis. E Abrahā mit nom a son fis, q̄ Sara lui enfanta, Isaac, e rōgna Abrahā Isaac sō fis, huit iours apres qu'il fut né, comme

Isaac naît.
SUS 17. 18
Galat. 4.
Ebr. 11.
SUS 17.
Ebr. 11.

SM 17. cōme Dieu lui auoit cōmandé, e étoit
 Abrahā aagé de cent ans quād Isaac sō
 fis lui nāquit. E Sara dit: Dieu m'a fait
 rire: quicōque l'orra dire, me rira. Qui
 eût dita Abrahā (dit elle) que Sara al-
 laiteroit enfās: e toutefois ie lui ay fait
 vn fis en sa vieilleſſe. E quād l'enfant I-
 saac fut grād pour être ſeuré, Abrahā
 fit vn grād bāquet au iour qu'on le ſeu-
 ra. E Sara vit que le fis d'Agar Egyptiē
 ne (lequel el'auoit eu d'Abrahā) le mo-
 quoit G.L. d'Isaac son fis. E. Si dit a A-
 brahā: Chasse cēte ſeruāte, e son fis: car
 le fis de cēte ſeruāte ne ſera point heri-
 tier avec mon fis Isaac. De la q̄lle choſe
 Abrahā fut fort déplaiſant, a cauſe de
 son fis. Mais Dieu dit a Abraham: Ne
 ſoye point déplaiſant touchāt l'enfant
 e ta ſeruāte: obeia tout ce que t'en di-
 ra Sara: car d'Isaac prendra son nom
 ta ſemence: cōbien qu'auffi du fis de la
 ſeruāte i'en ferai deſcēdre vne. nacion,
 pourtāt qu'il ēt ta ſemēce. Abrahā dō-
 que ſe leua de matin, e print du pain, e
 vne bouteille d'eau, qu'il donna a Ha-
 gar, e le lui mit ſur les épaules, e a l'ēfāt,
 e l'en enuoya. E elle s'en alla: e comme
 ell' étoit égarée par le deſert de Berſa-
 ba, e que l'eau de la bouteille étoit fail-
 lie, elle ietta l'enfant ſous vn arbriffeau,
 puis s'alla aſſoir vis-a-vis, loin d'un
 trait d'arc, a celle fin qu'elle ne vit mou-
 rir l'enfant. Puis quād elle ſe fut aſſiſe a
 l'endroit, elle ſe printa plourer. E dieu
 oyt la voix de l'enfant: dont l'ange de
 dieu cria Hagar du ciel, e lui dit: Qu'as
 tu, Hagar: n'aye peur, car Dieu a oy la
 voix de l'enfant de là où il ēt. Sus, prend
 l'enfant par la main, e le leue: car ie ferai
 deſcēdre de lui vne grāde nacion. Puis
 Dieu lui ouurit les yeux, e elle vit vne
 fontaine d'eau, e en alla rēplir la bou-
 teille, e donna a boire a l'enfant. E dieu
 fut avec l'enfant, ſi deuint grād, e ſe tint
 en vn deſert, e fut archier, e ſe tint au
 deſert de Pharā: e ſa mere lui, print vne
 fēme du pays d'egypte. Or durāt ce tēs
 Abimelech avec Phicol ſon capitaine,
 parla a Abrahā en cēte maniere. Dieu

Abra-
hā don-
ne con-
gé a Ha-
gar.

L'alliā-
ce d'A-
bime-
lecha-
avec A-
brahā.

A
 B
 C
 D
 ét avec toi en tout ce que tu fais: par-
 quoi iure moi ici par dieu, q̄ tu ne por-
 teras dōmage ni a moi, ni a mes enfās,
 ni aux enfans de mes enfans: ains ſelō
 la courtoisie que ie t'ai faite, tu me fe-
 ras, e au pays auquel tu es étranger. A
 quoi Abrahā dit qu'il iureroit: e ſe plei-
 gnit a Abimelech touchāt vn puis que
 les ſeruiteurs d'Abimelech auoint pris
 par force. A quoi Abimelech dit: le ne
 ſai qui l'a fait, e ſi ne m'en as point auer-
 ti, e n'en oy on que parler iuſqu'au iour
 dui. Lors Abrahā print des ouailles e
 beus, e les dōna a Abimelech, e firent
 eux deux alliāce. E Abrahā mit a part
 ſet agnelettes: dōt Abimelech lui dit:
 Que veus tu faire de ces ſet agnelettes
 que tu as miſes a part? Lequel rēpōdit
 Tu prēdras de ma main ces ſet agnelet-
 tes, afin que tu me ſois tēmoïn que i'ai
 caué ce puis. E pour cela s'appella ce
 lieu là^a Berſaba, pource qu'eux deux y
 iurerēt. E quād ils eurēt fait alliance en
 Berſaba, Abimelech e Phicol ſon capi-
 taine s'en partirēt, e retournerēt en Pa-
 leſtine. E Abrahā plāt vn boucage en
 Berſaba, e y reclama le nom du Seignr
 Dieu eternal, e ſe tint Abraham en Pa-
 leſtine lon-tems.

a. puis de
ſerment.

Chapitre XXII.



E
 A
 D
 Apres ces entrefaittes, dieu essaya
 Abrahā, e lui dit: Abrahā. Me voi
 ci, dit il: Prē (dit il) tō fis^b vnique, q̄ tu
 aimes, Isaac, e t'ē va au pays de Moria, e
 là me le ſacrifie, e en fai vn brulage, ſur
 vne mōtagne que ie te dirai. E Abrahā
 ſe leue de matin, e embāte ſon āne, e
 prêt ſes deux valets avec ſoi, e Isaac ſon
 fis, e fend du bois pour le ſacrifice, e ſe

Dieu
 essaye
 abrahā
 a. e toute-
 fois il a-
 uoit Isma-
 el. Mais
 d'Ismael
 ne s'appel-
 lent point
 les enfans
 d'Abrahā.

b 3

part, e s'ē va au lieu que Dieu lui auoit dit. E au troisiēme iour Abraham leua les yeux, e vit le lieu de loin: si dit a ses valets: Tenez vous ici avec l'âne, e moi e l'enfant irōs iusque là, faire nôtre deuociō: puis reuiendrōs a vous. Puis print Abraham le bois du sacrifice, e le mit sur Isaac son fis, e print en sa main le feu e le couteau, e allerent eux deux ensemble. E Isaac dit a Abraham son pere: Mō pere. Que veus tu: mō fis. Voici bien le feu e le bois (dit il) mais où ēt l'agneau pour sacrifier: E Abraham dit: Dieu se pouruoirā d'un agneau pour sacrifier, mō fis. Par ainsi ils allerēt eux deux ensemble. E quād ils furent arriués au lieu que Dieu lui auoit dit, Abraham bātit là vn autel, e arrēgea le bois, e troussa Isaac son fis, e le mit sur l'autel dessus le bois: puis mit la main au couteau pour sacrifier son fis. Mais l'āge du Seigneur le cria du ciel, e dit: Abraham, Abraham. Que veus tu: dit il. E il dit: Ne met point la main sur l'enfant, e ne lui fai rien. Car maintenāt ie cognoi bien que tu crains Dieu, veu que pour l'amour de moi tu n'a pas épargné tō fis vnique. E Abraham leua les yeux, e vit vn mouton derriere soi, qui tenoit par les cornes en vn buisson: si alla prēdre le dit moutō, e en fit vn brulage au lieu de son fis: e nōma celle place l'ouairée: e y dit-on aujourdui, en la montagne Ioua sera veu. E l'āge du Seignr cria Abraham du ciel pour la secōde fois, e dit: Le iure par moimême (dit le seigneur) que pource que tu as cela fait, e n'as pas épargné ton fis vnique, ie te benirai, e te ferai auoir autant de semence qu'il y a d'étoilles au ciel, ou d'arene au riuage de la mer, e ferai que ta semēce iouira des portes de ses ennemis, e se tiēdront biēheureuses en ta semēce toutes les naciōs du monde, pourtant que tu m'as obei. Puis Abraham s'en retourna vers ses valets, e s'en partirent, e s'en allerēt ensemble a Bersaba, e s'entint Abraham a Bersaba. E apres ces entrefaittes, les nouvelles vindrent a Abraham que Melca aussi auoit eu des en-

4. Ioua
uerra.

A fans de Nacor le frere d'Abrahā, Vz pour le premier, e Buz son frere, e Camuel, duquel sont descēdus les Syriēs, e Cased, e Hazo, e Pheldas, e Iedlaph, e Bathuel, lequel Bathuel engēdra Rebecca. Ces huit enfanta Melca a Nacor frere d'Abraham. E son arrierefemme aussi, nommée Ruma, enfanta Taba, Gaham, Tahas, e Maaca.

Chapitre XXIII.

E Quand Sara fut en saage de cent la mort
de Sa-
ra.
B Evint e set ans, elle mourut a Caria-
tharba, autremēt Hebron, au pays de
Canaā. E Abraham envint faire le dueil,
e la plourer, puis s'ōta de deuant son
mort, e parla aux Hetteens en cēte ma-
niere: le suis étranger e forain entre
vous: dōnés moi vne possessiō de ce-
metiere entre vous, pour enterrer mō
mort, e l'ōter de deuant moi. E les Het-
teens rēpōdirent a Abraham: Ecoute
nous, monseignr: tu es vn prince diuin
entre nous: pren le choi de noz ceme-
tieres pour enterrer ton mort: nul de
C nous ne te gardera d'ēseuelir tō mort
en son sepulcre. E Abraham se leua, e fit
la reuerēce a ceux du pays, aux Hette-
ens, e leur parla en cēte maniere: S'il ēt
de vōtre plaisir que i'enseuelisse mon
mort e l'ōte de deuant moi, faites moi ce
plaisir de faire tant vers Ephron fis de
Seor, qu'il me deliure la double cauer-
ne qu'il a au bout de son chāp, e la me
deliure a pris competant, en vōtre pre-
sence, pour m'en seruir de cemetiere. E
Ephrō Hetteen (qui se tenoit entre les
D Hetteens) rēpōdit a Abraham, oyans
tous les Hetteēs qui étoint venus en la
court: Non, mōseigneur, écoute moi:
le te dōne e le chāp, e la cauerne qui y
ēt, e la te dōne en la presence de ceux
de mon pays, pour enseuelir tō mort.
E Abraham fit la reuerence deuant ceux
du pays, e rēpondit a Ephron en leur
presence: Mais toi écoute moi: le paye-
rai le chāp en argēt, que tu prēdras de
moi, pour y enseuelir mon mort. E E-
phron rēpōdit a Abraham: Monseignr
écoute moi. La terre, de la q̄lle il ēt que
stiō entre moi e toi, vaut quatre cēs si-
cles

des d'argēt: si tu veus seuelir ton mort au pris. E Abrahā creut Ephrō, e lui pe sa largēt qu'il auoit dit, en la presence des Hetteēs, quatre cēs sicles d'argent de mise. Si fut Abrahā mis en possēssiō du chāp d'Ephrō a double cauerne, le q̄l chāp ēt cōtre Mābre, tāt du chāp, q̄ de la cauerne q̄ y étoit, e de tous les arbres qui étoint de toutes pars en tout le pourpris du chāp, en la presence de tous les Hetteens qui étoint venus en la court. E apres cela Abrahā en seuelit Sara sa femme en la double cauerne dudīt chāp, qui ēt vis-a-vis de Mābre, autremēt Hebron, au pays de Canaā. Si fut mis Abrahā par les Hetteens en possēssiō du chāp, e de la cauerne qui y étoit, pour en fair'vn cemetiere.

Chapitre XXIII.

E Quād Abrahā fut vieux e biē auāt en aage, e que le seign̄r le benissoit en tout, il dit a son seruiteur, vieillard de sa maison, q̄ auoit le gouuernemēt de tout sō auoir: Met ta main dessous ma cuisse, e iete ferai iurer par le S. dieu du ciel e de la terre, q̄ tu ne prēdras point fēme a mō fis Isaac de celles des Canancēs, ētre lēq̄ls ie demeure: ains iras en mon pays, e lá d'oū ie suis natif, e y prēdras femme a mō fis Isaac. E le seruiteur lui dit: E si la femme ne veut venir apres moi en ce pays, remenerai-ie tō fis au pays d'oū tu es issu: Garde toi (lui dit Abrahā) de remener lá mō fis. Le seign̄r dieu du ciel, q̄ me print de la maifō de mō pere, e du pays de ma naifance, eq̄ parla a moi, e me iura qu'il dōneroit ce pays a ma semence, enuoyera sō ange deuāt toi, pour te faire prēdre fēme de lá a mō fis. Que si la femme ne te veut suiure, pour le moīs tu déchargeras ta cōscience de ce sermēt, pour ueu que tu ne remeines mon fis lá. Adōc le seruiteur mit la main sous la cuisse d'Abrahā son maitre, e lui iura de le faire. Puis print ledit seruiteur dix des chameaus de son maitre, e semīt en chemin, portāt auec soi de tous les biēs de son maitre. Si se partit, e s'ē alla en Mesopotamie vers la ville de Nacor, e fit

A coucher les chameaux hors la ville, au pres d'vn puis, sur le vēpre, lors que les fēmes vōt a l'eau: e dit: S. dieu de mō maitre Abrahā, dōne moi aujourdui bon rencōtre: e fai cēte grace a mō maitre Abrahā, que moi étāt a la fontaine, cōme les filles de ceux de la ville viennent puiser de l'eau, que la garse a laquelle ie dirai qu'elle mette bas sa cruche pour me donner a boire, e qu'elle me dira q̄ ie boiue, e qu'elle abbreuera aussi mes chameaux, ce soit celle q̄ tu as deliberé de dōner a tō seruiteur Isaac, e qu'a cela ie cognoisse que tu fais grace a mō maitre. E deuāt qu'il eūt acheué de parler, voici sortir Rebeca, fille de Bathuel, fis de Melca, fēme de Nacor, frere d'Abrahā, la q̄lle portoit vne cruche sur ses épaulles, e étoit vne fort belle garse, pucelle, sans auoir eu connoissance d'hōme. Icelle descendit a la fontaine, e réplit sa cruche, puis mōta. E le seruiteur lui courut au deuāt, e dit: Le te prie dōne moi vn peu d'eau a boire de ta cruche. Elle dit: Boi, mō sieur: e deuala vitemēt sa cruche en sa mai, e lui bailla a boire, E quād il eut acheué de boire, elle dit: Encor abbreuerai-ietes chameaux, tāt qu'ils en aurōt assés. Si versa vitemēt sa cruche en l'auge, e courut encore puiser au puis, e puisa pour tous les chameaux. Cepēdāt il la cōtēploit sās dire mot, pour sauoir si le S. lui dōneroit bō heur en sō voyage, ou nō. E quād les chameaux eurēt acheué de boire, il tira des tēplettes d'or, q̄ pesoit demi sicle, e deux bracelets pour les mains d'elle, pesans dix sicles d'or, e lui dit: De qui es tu fille: di moi s'il y a chés tō pere, place pour nous loger. Elle lui dit: le suis fille de Bathuel, fis de Melca, lequel il eut de Nacor: touchāt le feurre e pāture, il en a assés chés nous, e aussi place pour loger. Adōc il adora hūblement le Seign̄r, e dit: Benit soit le S. Dieu de mō maitre Abraham, qui n'a point laissé mō maitre dépourueu de sa benignité e feauté, veu qu'il a adressé mō chemin chés les cousins de mon maitre. E la garse courut,

rebeca.

Abrahā fait iurer son seruiteur qu'il mariera Isaac a vne de son parētage.

racōter l'affaire chés sa mère. Or auoit Rebeca vn frere nōmé Laban, leq̄l Laban courut vers ledit personage, dehors, vers la fontaine. E quād il vit les tēplettes e les bracelets es mains de sa seur Rebeca, e lui oyt raconter ce que l'autre lui auoit dit, il alla vers lui, e le trouua qu'il étoit vers les chameaux aupres de la fontaine: si lui dit: Tu sois le biē venu de-part le Seigneur: il ne te faut pas demourer dehors, car ie t'ai apprêté logis e lieu pour les chameaux. Si alla ledit homme en la maison: e Laban defarnecha les chameaux, e donna de la paille e pâture pour les chameaux, e de l'eau pour lauer les piés de lui e de ses cōpagnons. Mais quād on lui eut mis de la viande deuant, il dit qu'il ne māgeroit point, qu'il neūt dit sa creāce. Et Laban dit: Or di. Adōc il parla ainsi: le suis seruiteur d'Abrahā. Or a le Seign̄r bien fortuné e fait grād mō maitre, e lui a dōné bercail, beus, argēt, or, seruiteurs, seruātes, chameaux e ânes. E Sara la fēme de mon maitre a en sa vieillesse fait vn fis a mō maitre, auq̄l il a dōné tout son auoir. E m'a fait iurer q̄ ie ne marierai point son fis a fille qui fût des Cananeens, au pays dēquels il se tient, ains iroi chés son pere, e vers sō parētage, pour prendre femme a son fis. E ie di a mon maitre, que parauenture la femme ne me voudroit pas suiure: mais il me dit que le Seign̄r (selō lequel il s'étoit gouuerné) enuoyeroit son ange avec moi, pour adresser mō voyage, e me faire prēdre femme a son fis, de son parentage, e de la maison de son pere, e q̄ par ainsi ie déchargeroi ma conscience du serment qu'il me faisoit faire, si i'alloi trouuer ceux de sō parētage: e q̄ encore qu'on ne la m'otroyât pas, ie seroi déchargé de son sermēt. Or aujourdui quād ie suis arriué a la fōtaine, i'ai prie le Seign̄r Dieu de mō maitre Abrahā, que s'il lui plaisoit d'adresser le voyage que ie faisois, il fit que moi étant vers la fontaine, la fille qui sortiroit

A pour aller querir de l'eau, e que ie lui dirois qu'elle me donnât vn peu a boire d'eau de sa cruche, e quelle me diroit que ie beusse, e abbreveroit aussi mes chameaux, ce fût la femme que le Seigneur auoit destinée au fis de mon maitre. Encor n'auoi-je pas acheué de dire cela en mon cueur, que voici sortir Rebeca, sa cruche sur ses épaules, laquelle êt descendue a la fontaine, e a puisé. E quād ie lui ai dit qu'elle me donât a boire, elle a vîtement mis ius sa cruche de dessus soi, e m'a présentée a boire, e a dit qu'elle abbreveroit encor mes chameaux: si a donné a boire a moi e a mes chameaux. E ie lui ai demandé de qui elle étoit fille. Laquelle a dit qu'elle étoit fille de Bathuel fis de Nacor, qui l'auoit eue de Melca. Adonc ie lui ay mis vnes tēplettes au visage, e des bracelets es mains, e ay humblement adoré e remercié le Seign̄r Dieu de mon maitre Abrahā, de m'auoir amené en si certain chemin, pour marier le fis de mon maitre a la fille de son cousin. Parquoi s'il vous plaît de faire cête grace e plaisir a mon maitre, dites-le: si non dites-le moi, afin que ie prenne autre chemin. Adonc Laban e Bathuel répondirēt: Ceci vient du Seigneur, nous ne te sauriōs en sorte du monde écondire. Vela Rebeca a ton cōmandement: pren-la, e t'en va, e que elle soit la femme du fis de ton maitre, comme le Seign̄r le commāde. E quād le seruiteur d'Abrahā oyt leurs paroles, il remercia humblement le Seign̄r. Puis tira de vaisselle d'argent e d'or, e des accoutremens qu'il donna a Rebeca, e etrena aussi son frere e sa mere. Ce la fait, lui e ses compagnons māgerent e beurent, puis s'allèrent coucher. E le lēdemain quād ils furēt leués, il leur dit qu'ils lui donnassent congé, pour s'en aller vers son maitre. E le frere e la mere de la fille lui dirēt: Que la fille demeure avec nous encor vn dix iours, e apres tu t'ē iras. Mais il leur dit: Ne me retardés point, puis q̄ le seign̄r adresse mon

se mō voyage, donnés moi cōgé pour m'aller a mō maitre. E ils dirēt: Nous appellerōs la garse, e lui en demanderōs son auis. Si appellerēt Rebeca, e lui demāderēt si ell'iroit avec lui. Laquelle rēpōdit qu'oy. Parainsi ils dōnerent conge a Rebeca leur seur, e a sa nourrice, e au seruiteur d'Abrahā, e a ses cōpagnōs, e benirent Rebeca, disans: Que puisses-tu auoir des enfās, nōtre seur, a belles dizaines de milliōs, e que ta generaciō iouisse des portes de ses ennemis. Ainsī Rebeca e ses damoiselles délogerēt, e mōterent sur les chameaux, e s'en allerēt apres ledit seruiteur, lequel print Rebeca, e s'en alla. Or Isaac, (qui se tenoit au pays du midi) en s'ēretournant de vers le puis Lahairoi (car il s'ētoit allé ébātre aux chās l'apresdinee) leua les yeux e vit venir des chameaux. E Rebeca leua aussi les yeux, e vit Isaac: si saute bas de dessus le chameau, e dit au seruiteur: Qui ét cēt hōme là q viēt par le chā cōtre nous? Cēt mō maitre, dit le seruiteur. Adōc elle print vn couurechef, e sen couurit. E le seruiteur cōta a Isaac tout ce qu'il auoit fait. E Isaac mena Rebeca en la tête de Sara sa mere, e la print a femme, e l'aima, e se cōsola du dueil qu'il auoit de sa mere.

Chapitre XXV.

Cetura Abraham print encor vne femme **Enōmee Cetura**, laquelle lui enfanta Zamran, Iocfan, Madā, Madian, Izboc, e Suah. E Iocfan engendra Saba e Dodan. E les fis de Dodan furēt Assurim, Latuffim, e Laumim. E les fis de Madian furēt Ephā, Ephē, Hēnoch, Abida, e Eldāa. Vela tous les enfās de Cetura. E Abrahā dōna toute sa cheuāce a Isaac. E aux enfans des arrierefemmes qu'il auoit, il leur fit des dōs, e les enenuoya d'aupres d'Isaac son fis, tandis qu'il étoit écor en vie, cōtre le pays du leuāt. E quād Abrahā fut en l'age de cent soixātequinz'ans, il trēpassa, e mourut en bōne vieillesse, anciē, e biē aagé, e fut mis avec ceux de son parētage. E Isaac e Ismael ses fis l'enseuelirēt en

la mort d'Abraham.

A la double cauerne du chāp d'Ephron fis de Sigor Hetteen, qui ét a l'endroit de Mābre, lequel chāp Abrahā auoit achetē des Hetteēs. Là fut enseueli Abrahā e Sara sa femme. E apres la mort d'Abrahā, Dieu benit Isaac son fis, e se tint Isaac vers le puis Lahairoi. Sen suit la generacion d'Ismael fis d'Abraham, lequel il eut d'Hagar Egyptiēne, seruante de Sara. Les nōs donque des fis d'Ismael, qui eurēt diuers nōs, e furēt de diuerses generaciōs, sōt tels. Le premier fis d'Ismael fut Nabaioth, puis Cedar, Adbeel, Mablam, Mafma, Duma, Massa, Hadar, Thema, Ietur, Naphis, e Cedema. Vela les fis d'Ismael e leurs nōs, qui eurēt chacū sa bourgade e son château, e furent douze seignrs, chacū de son peuple, e se tindrēt entre Hevila e Sur, q ét vis-a-vis d'Egypte, en tirant cōtre Assyrie. E quād Ismael fut aagé de cēt trēteset ans, il rendit l'ame, e mourut, e fut mis avec ceux de sō parētage, e tint bō maugré ses freres, iusqu'a son trēpas. **S**ē suit la generaciō d'Isaac fis d'Abrahā. Abrahā engēdra Isaac: e Isaac aagé de quarāt'ās prit a fēme Rebeca fille de Bathuel Syriē, de Mesopotamie, seur de Labā Syriē, e fit priere au Seignr touchāt sa femme q étoit sterile, e le Seignr lui ottroya sa priere: si deuīt sa fēme Rebeca enceinte. E cōme les enfans s'entrepouffoient en son vêtre, elle dit: Si ainsī ét, "pourquoi vi-ie? Si s'en alla enquēter au Seigneur. E le Seignr lui dit: Il y a deux naciōs en tō vêtre, e deux peuples départirōt de tes étrailles, dōt l'un sera plus puissant que l'autre, e le plus grād sera suiet aut moindre. E quād son tēs d'enfanter fut accōpli, ell'auoit deux gemmeaux au vêtre. dōt le premier sortit tout rosseau, e cōme seroit vne chappe velue, e fut appellé Esau. E apres sortit son frere, tenāt a tout sa main Esau par le talon, e fut nōmé Iacob, e étoit Isaac en aage de soixāt'ans, quand ils nāquirēt. E quād les enfans furēt grās, Esau fut vn maitre chasseur, e payfant: e Iacob

la generacion d'Ismael.

4. il meurt droit mi-cux mourir, que d'ētre ainsī tourmētee

Rom. 9. La naissance d'Esau e de Iacob. Osee 12. Matt. 1.

a. māgeoit de sa uenaison.

Edom. b. c'et a dire, roux.

Abdie 1.

Isaac a cause de la famine s'en va a Gerar. Le Seigneur parle a Isaac.

cob vn hōme rond, e se tenant es tentes. E Isaac aimoit Esau, pourtant qu'il auoit la venaison en la bouche: e Rebeca aimoit Iacob. Or vne fois que Iacob auoit cuit du potage, Esau (qui venoit des chās, e étoit las) lui dit: Dōne moi, ie te prie, de ce rous, de ce rous, car ie suis las: de quoi il eut nō^b Edom. E Iacob lui dit: Vēd moi tout-maintenant tō droit d'ainé. Vela bon (dit Esau) ie m'en vai mourir, a quoi me sert ce droit d'ainé? Or me iure tout-maintenant, dit Iacob. E lui de lui iurer, e de vēdre son droit d'ainé a Iacob. E Iacob lui dōna du pain e du potage de lentilles. E Esau māgea e beut, puis se leua e s'en alla: tant peu de conte tint il du droit d'ainé.

Chapitre XXVI.

OR auint vne famine au pays, outre la famine premiere, qui auoit été au tems d'Abrahā: dont Isaac descēdit vers Abimelech roi des Palestins, a Gerar. E le Seignr lui apparut, e dit: Ne descēd point en Egypte: tiē toi au pays q'ie te dirai: demeure en ce pays, e ie serai avec toi, e te benirai: car ie dōnerai a toi e a ta semēce toutes ces terres, e tiēdrai promesse de ce que j'ai iuré a Abrahā ton pere, e augmēterai ta semēce cōme sont les étoiles du ciel, e dōnerai a ta semēce tous ces pays, e se tiendront en ta semence pour bienheureuses toutes les nations du monde, pourtāt qu'Abrahā a obei a mō dire, e a gardé mes enseignemens, cōmandemens, ordonances e lois. Ainsi Isaac se tint a Gerar. E comme ceux du lieu lui demādassent qu'étoit sa femme, il dit qu'ell'étoit sa seur: n'osant dire que c'étoit sa femme, de peur q'ceux du lieu ne le tuassent, a cause de Rebeca qui étoit belle. E quād ils eurent là seiourné quelques iours, auint qu'Abimelech roi des Palestins regardāt par vne fenētre, vit Isaac qui se iouoit avec Rebeca sa fēme, si le fit venir, e lui dit: E dā, ell'ēt ta femme, e tu auois dit qu'ell'étoit ta seur. A quoi Isaac rēpondit: Ce

A fut de peur d'être mis a mort pour elle. E Abimelech lui dit: Pourquoi nous as tu fait vn tel tour, il y auoit du danger que quelcū ne couchāt avec ta femme, e tu nous eusses fait éclādre. Si defendit Abimelech a tout le peuple, qu'il n'y eût hōme si hardi de toucher ni lui ni elle, sur peine de la hart. E Isaac sema du blé au pays, e recueillit en celle faiso cēt mesures pour vne qu'il auoit semee, e a l'aide du Seignr alla tellemēt en augmētant, qu'il deuint trēriche, e eut a force bestial, bercail, e bouine, e seruiteurs. Tellemēt que les Palestins eurent enuie sur lui, de sorte qu'ils boucherēt e comblèrent de terre tous les puis que les seruiteurs de son pere auoint caués au tēps d'Abrahā son pere. E Abimelech dit a Isaac: Va t'en d'aueque nous, car tu es beaucoup plus puissant q nous. Si se partit Isaac de là, e print place vers le bie de Gerar, e se tint là, e caua derechef les puis qui auoint été caués au tēs de son pere Abrahā, lēquels les Palestins auoint apres la mort d'Abrahā bouchés, e les nomma cōme son pere les auoit nommés. Mais cōme les seruiteurs d'Isaac, en cauat aupres du bie, y eussent trouué vn puis d'eau viue, les pasteurs de Gerar prindrēt debat avec les pasteurs d'Isaac, disans que l'eau leur appartenoit, dōt le puis eut nō^a Esec, a cause qu'ils auoint eu noise avec lui. Puis cauerēt vn autre puis, duquel aussi ils furēt en debat, dōt il eut nom^b Satnah. Puis se departit de là, e caua vn autre puis, du q' ils n'eurent nul debat, dōt il le nōma^c Rohobot, disant q' maintenant nous a le Seignr mis au large, pour nous faire peupler par le pays. E de là il mōta a Bersaba. E le Seignr lui apparut en celle nuit, e lui dit: le suis le dieu de tō pere Abrahā: n'aye peur, car ie serai avec toi, e te benirai, e multiplierai ta semence pour l'amour d'Abraham mon seruiteur. E Isaac bâtit là vn autel, e reclama le nom du Seigneur, e tendit là son paillon, e y cauerēt les seruiteurs

Isaac re fait les puis de sō pere

a. noise.

b. inimie

c. largesse.

Le Seigneur a Isaac.

vu

L'alliã
ce d'A
bime
leche
Isaac.

vn puis. E Abimelech alla trouuer Isaac de Gerar, accõpagné d'Ocosath son ami, e Phicol son capitaine. E Isaac leur dit: Pourquoi venés vous a moi, veu que vous me voulés si grand mal, que vous m'en aués enuoyé d'avec vous? E ils lui dirent: Nous voyons que le Seignr ét avec toi, pourtāt auõs nous deliberé de faire sermēt ensemble, c'ēt entre nous e toi, e de faire accord avec toi, que tu ne nous feras nul déplaisir, cōme nous ne t'auõs touché, ne fait autre que bien, e t'en auons laissé aller en paix. Or sus donc de part le Seigneur. Alors Isaac leur fit vn banquet, e mäge rent e beurent. E le lendemain quand ils furent leués, ils se firent le serment l'vn a l'autre: e Isaac les conuoya, si s'en allerent bons amis. E en ce iour lá les seruiteurs d'Isaac lui apporterent nouuelles d'vn puis qu'ils cauoint, e lui dirent qu'ils auoint trouué de l'eau: dõt il le nõma Sabea, de quoi la ville s'appelle encor aujourdui Bersaba. Or Esau aagé de quarāt'ans print en maria

a. puis de
serment.

Chapitre XXVII.

Isaac en
uoye
Esau a
la chas
se.

g. Quand Isaac fut tāt vieux qu'il auoit les yeux si eblouis qu'il n'y voyoit plus, il appella Esau son fis ainé, e lui dit: Mon fis. Que veux tu? lui dit il. Tu vois (dit Isaac) que ie suis vieux, e ne sai le iour que ie mourrai. Parquoi prē tes flēches, ton carquois, e tō arc, e t'en va aux chams, e me prend de la venaison, de laquelle tu m'apprēteras du ciué tel que ie sãime, e me sãapporteras a manger, afin que ie te benisse deuāt q̄ ie meure. Or Rebeca oyoit quand Isaac parloit a son fis Esau: Parquoi quand Esau fut allé aux chams pour chasser, e apporter de la venaison, elle dit a son fis Jacob: l'ai oy que ton pere a dit a Esau ton frere, qu'il lui allāt querir de la venaison, e qu'il lui en fit du ciué pour manger, afin qu'il le benit de par le Seigneur deuāt que

A mourir. Parquoi mon fis obei moi en ce que ie te commāderai. Va-t'en vers la bergerie, e m'en apporte deux bons cheureaux, dēquels ie ferai du ciué a tō pere, tel qu'il aime, lequel tu lui porteras, afin qu'il en mange, e te benisse deuant sa mort. E Jacob dita Rebeca sa mere: Voire, mais mon frere Esau ét vn homme velu, e moy sans poil. Que si mō pere me tãte, il lui semblera que ie me truffe, e paraini ie gagnerai maudisson, e nõ benisson. E la mere lui dit: B le pren sur moi ta maudisson, mon fis: obei moi tant seulement, e me les vaquerre. Ainsi il les alla querre, e les apporta a sa mere, laquelle en fit du ciué tel que sãaimoit son pere. Puis print les beaux accoutremens d'Esau son fis ainé, lēquels el' auoit par deuers soi en la maison, e en vêtit Jacob son fis putné. E des peaux des cheureaux, elle lui en vêtit les maïs e le plain du col, puis lui bailla en sa main le ciué, e le pain qu'el' auoit fait. Ainsi il s'en alla trouuer son pere, e lui dit: Mon pere. Que veus tu? dit il. Qui es tu? mō fis. Je suis (dit Jacob a son pere) Esau tō fis ainé. J'ai fait ce que tu m'as dit. Leue toi, sied toi, e mäge de ma venaison, afin que tu me benisses. E Isaac dit a son fis. Que veut dire que tu en as si tōt trouuēt mon fis. C'ēt (dit il) pource que le Seigneur ton Dieu m'a fait auoir rencontre. E Isaac lui dit: Approche toi, que ie te tãte, mon fis, pour sauoir si tu es mon fis Esau, ou non. Adõt Jacob s'approcha d'Isaac son pere, lequel le tãtõna, e dit q̄ la voix étoit de Jacob, mais les mains d'Esau, e le mécogneut, a cause qu'il auoit les mains pelues, cōme étoint les maïs d'Esau son frere, e le voulāt benir, il lui dit: Es tu dõt que mō fis Esau? Oy, dit il. Met la aupres de moi (dit il) e ie mangerai de la venaison de mon fis, afin que ie te benisse. E il la lui mit aupres: si en mägea: puis il lui bailla du vin, e il en beut, e lui dit Isaac son pere: Approche toi, e me baise, mon fis. E il s'approche, e le baise. E Isaac flaira

flaira les habillemens de son fis, e le benit, en disant telles parolles: Voici la senteur de mon fis, qui est cōme la senteur d'un cham que le Seigneur a benit. Et Dieu te doint de la rosée du ciel, e de la graisse de la terre, e a force blé e vin, Nations te soyent sullettes, e peuples te facent la reuerēce; soy maitre de tes freres, e que les fis de ta mere te facēt la reuerēce. Maudit soit qui te maudira, e benit qui te benira. Ainsi qu'Isaac eut acheuē de benir Jacob, Jacob ne fut pas plutōt sorti de deuant Isaac son pere, qu'Esau son frere vint de la chasse, e fit aussi du ciuē, e le porta a son pere, e lui dit: Que mō pere se dresse, e mange de la venaison de son fis, afin que tu me beniffes. Et son pere lui dit: Qui es tu? le suis (dit il) Esau tō fis ainē. Adōc Isaac fut tout ētonnē, e dit: Qui est donc celui qui a prins de la venaison, e m'en a tout a cēt heure apporté? car sans point de faute i'en ai mangé deuant ta venue, e l'ai benit, tellement qu'il aura bonheur. Quand Esau oyt le propos de son pere, il getta un fort grād e piteux cri, e dit a son pere: Beni moy aussi, mō pere. Et Isaac lui dit: Ton frere est venu cauteleusement, e a prins tō bōheur. Et Esau dit: Vrayement il a bien nom Jacob, de m'auoir dēia donné le iambet deux fois, quād il print mon ainage, e a maintenant prins mon bonheur. Mais ne m'as tu point (dit il) laissé de bonheur? Et Isaac rēpōdit a Esau: Sans point de faute ie l'ai fait ton maitre, e ay mis tous ses freres en sa suiexiō, e l'ai garni de blé e de vin: e que te ferai-ie maintenant mon fis? Et Esau dit a son pere: N'auois tu qu'un bonheur? mon pere: beni moi aussi, mon pere: e se print Esau a plourer. Et Isaac son pere lui rēpōdit: Sache que ta demeure fera sans graisse de terre, e sans rosée du ciel en haut, e si viuras de ton ēpee, e seras sullet a ton frere. Mais un tems viendra que tu seras maitre, e scourras sō ioug de dessus tō col. Et Esau eut en haine Jacob, a cause

Gen 26.

Ebr. 11.

de la benedixion de laquelle son pere fauoit benit, e dit Esau a part soi: Le iour approche que mon pere menera dueil: car ie tuerai mon frere Jacob. Or on rapporta a Rebeca les parolles d'Esau son fis ainē, si manda Jacob son fis puiné, e lui dit: Ton frere Esau te menace de mort. Parquoi, mon fis, fai ce que ie te dirai: fui t'en vers mon frere Laban a Haran, e demeure avec lui un espace de tems, iusque la rancune de ton frere s'appaife. Et quād le corroux que ton frere te porte, sera appaisē, e qu'il aura obliē ce que tu lui as fait, ie t'enuoyerai querir, de peur qu'un iour ie ne vous perde tous deux. Puis dit Rebeca a Isaac qu'elle étoit fachee de viure a cause des Hetteennes. Que si Jacob prenoit femme des Hetteennes, comme étoient celles du pays, elle vou droic être hors de cete vie.

4. il ne te tue, puis s'en fuyt, ou soit mis a mort.

Chapitre XXVIII.

Donc Isaac appella Jacob, e le benit, e lui fit tel cōmandement: Ne pren point femme des Cananeens. Va t'en en Mesopotamie chēs Bathuel le pere de ta mere, e y pren femme des filles de Laban frere de ta mere. Et Dieu toutpuissant te benisse, e accroisse, e multiplie de sorte que tu sois source de mains peuples, e te donne la benedixion d'Abraham a toi e a ta semence avec toi, tellement que tu iouiffes du pays ou tu es étrāger, lequel Dieu donna a Abraham. Ainsi Isaac donna congē a Jacob, lequel s'en alla en Mesopotamie vers Laban fis de Bathuel Syriē, frere de Rebeca mere de Jacob e Esau. Dont Esau voyāt qu'Isaac auoit benit Jacob, e apres fauoir benit i'en auoit enuoyé en Mesopotamie pour y prēdre femme, e lui auoit defendu de prendre femme des Cananeēnes, e que Jacob auoit obei a son pere e a sa mere, e s'en étoit allē en Mesopotamie, e voyant Esau que les Cananeēnes déplaisoient a Isaac son pere, s'en alla a Ismael, e épousa Mahalath fille d'Ismael, fis d'Abraham, seur de Nabioth, outre ses fēmes.
Jacob

Of. 11.

Bethel
le qui
de ter-
re tou-
che le
ciel.

Dent. 12.
19.

a. maison
de Dieu.

Iacob
arriue a
Haran.
b. brebis e
cheues.

Iacob dōque parti de Bersaba pour s'en aller a Haran, arriua en vn lieu où il coucha, a cause que le soleil étoit couché, e print des pierres dudit lieu, e s'ē fit vn coussin, e se coucha audit lieu. E sōgea qu'il voyoit vn' échelle appuyée sur terre, laquelle du sommet touchoit le ciel, e voyoit-on mōter e descendre par elle les anges de Dieu. E voila le Seigneur qui étoit appuyé dessus, e di soit: le suis le Seigneur Dieu d'Abraham ton pere, e d'Isaac. La terre, sur laquelle tu es couché, ie la te donnerai, e a ta semence, e sera ta semēce aussi drue qu'ēt la poudre de la terre: si seras peu plé contre le couchant, e le leuant, e le settentrion, e le midi, e seront benittes en toi toutes les nations du monde, e en ta semence. E sache que ie serai avec toi, e te benirai par tout où tu iras, e te ramenerai en ce pays: car ie ne te laisserai, que ie n'aye fait ce que ie t'ai promis. E quād Iacob fut eueillé de son sōmeil, dit: Vrayement le Seigneur ē en ce lieu, e ie ne le fauoi pas. Si eut peur, e dit: O que ce lieu ēt épouventable. Ce n'ēt autre que la maison de Dieu, e ēt ceci la porte du ciel. Puis le matin quand Iacob fut leué, il print la pierre de laquelle il s'étoit serui de coussin, e en fit vne montioye, e versa de l'huile sur le sommet d'elle, e nōma ce lieu Bethel, cōm' ainsi fūt que parauant la ville eūt nom Luz. E fit Iacob vn vœu en cēte maniere: Si Dieu ēt avec moi, e me garde en ce voyage que ie fai, e me donne pain pour manger, e habillēmēs pour vétir, e que ie retourne sauue chēs mon pere, le Seigneur sera mon Dieu, e cēte pierre, de laquelle j'ai fait vne mōtioye, sera la maison de Dieu: e de tout ce que tu me dōneras, ie t'en donnerai la dīme.

Chapitre XXIX.

P Vis se mit Iacob en chemin, e s'en alla au pays de ceux du Leuant, e vit vn puis aux chams, là où y auoit trois troupeaux de^b bercail, tapis au pres du puis: car dudit puis on abbre-

uoit les troupeaux. Car il y auoit vne grosse pierre sur la bouche du puis, laquelle pierre quād tous le troupeaux étoit là assemblés, on la rouloit de la bouche du puis, e abbreuoit-on le bercail, puis remettoit-on la pierre sur la bouche du puis en sa place. E Iacob leur dit: Freres d'ou êtes vous? Nous sommes d'Haran, disent ils. Cognoisfés vous-point Laban fis de Nacor? Oy, disent ils. Comment se porte il? Il se porte bien, e voila Rachel sa fille qui vient avec le bercail. E il leur dit: Il ēt encore haute heure, e n'ēt pas tēs d'assembler le betail: abbreués le bercail, e allēs paitre. Nous ne pouons (disent ils) que tous les troupeaux ne soyent assemblés, pour rouler la pierre de la bouche du puis, pour abbreuer. E ce pendant qu'il parloit encor avec eux, Rachel vint avec le bercail de son pere: car ell' étoit bergiere. E quād Iacob vit Rachel fille de Labā, frere de sa mere, e le bercail de Laban frere de sa mere, il s'auāça, e roula la pierre de la bouche du puis, e abbreua le bercail de Laban frere de sa mere, e baisa Rachel, e se printa plourer, e lui conta comm'il étoit cousin du pere d'elle, e fis de Rebeca. Laquelle chose elle courut rapporter a son pere. E quand Laban oyt parler de Iacob fis de sa seur, il lui courut au deuant, e l'embrassa e baisa, e le mena en sa maison. E il conta a Laban tout l'affaire. E Laban lui dit: Tu sois le bien-venu, mon parent e cousin. E quād Iacob eut demouré avec Laban par l'espace d'un mois, Laban lui dit: Il n'ēt pas dit, pourtāt que tu es mon parent, que tu me doiues seruir pour neant. Di moi que tu veus gagner. Or auoit Laban deux filles, dont l'ainee auoit nō Lia, e la puinee Rachel. Mais Lia auoit les yeux tendres, e Rachel étoit iolie e belle. Pourtant Iacob (qui aimoit Rachel) dit a Laban: le te seruirai set ans pour Rachel ta fille puinee. E Laban dit: Il vaut mieus que ie la te baille, qu' a vn autre. Demeure a

Rachel

Lia.
Rachel

c

a. Il l'ai-
moit tant
qu'il en pē
foit auoir
bon mar-
ché.
Sus 27.

b. fis de re-
garder.

c. oyr, ou
exaucer.

d. accointē

e. remerci-
er loua.

uec moi. Si seruit Iacob pour Rachel set ans, qui ne lui durerent non plus que feroint vn peu de iours, tant il l'ai moit. Puis dit Iacob a Laban: Baille moi ma femme, puis que mon terme ēt acheuē, afin que i'aye affaire a elle. Adonc Laban assambla tous ceux du lieu, e fit vn banquet. E quand ce vint au vēpre, il print Lia sa fille, e la lui mena, e eut Iacob affaire a elle: e donna Laban a saditte fille Lia, sa seruante Zilpa, pour être seruante de Lia. E quand ce vint au matin, Iacob voyant que c'ētoit Lia, dit a Labā: Pourquoi m'as tu fait vn tel tour: ne t'ai-ie pas serui pour Rachel: pourquoi m'as-tu trōpē? A quoi Laban rēpōdit: Ce n'ēt pas la coutume de nōtre pays de marier la puinee deuāt l'ainee. Accōpli cēte settaine, e on te donnera aussi l'autre, pource que tu m'auras serui encor set autres ans. Ce que Iacob fit, e acheua celle settaine, e Laban lui donna sa fille Rachel en mariage: e donna Laban a laditte Rachel, Bala sa seruante, pour être seruante de Rachel. E Iacob eut aussi la compagnie de Rachel, e aima plus Rachel que Lia, ayant serui a Laban encor set autres ans. Dont le Seigneur voyant que Lia ētoit maluolue, lui ouurit la matrice, e Rachel fut sterile. Si fut Lia enceinte, e fit vn fis qu'elle nōma^b Ruben, pour tāt qu'elle dit: Le Seigneur a regardē ma pitie: maintenant mon mary m'aimera. Puis fut encor enceinte, e fit vn fis, e dit: Le Seigneur a oy que i'ētoi maluolue, si m'a donnē encor cētui: e le nomma^c Simeon. Puis fut encor enceinte, e fit vn fis, e dit: Ce sera a cēte fois que mon mari s'accointera a moi, puis que ie lui ay enfantē trois fis: e pourtant elle lui mit nom^d Leui. Item elle conceut encor, e fit vn fis, e dit: A cēte fois ie remercierai loua: e pource la, elle lui mit nom^e Iudas: puis cessa de fair' enfans.

Dont Rachel voyant qu'elle na-

Chapitre XXX!

Auoit nul enfant de Iacob, eut enuie contre sa seur, e dit a Iacob: Fai moi auoir des enfans, autrement ie mourrai. E Iacob eut dēpit contre Rachel, e dit: Comme si i'ētoi Dieu, qui te garde d'auoir enfans. E elle dit: Ve-la ma chambriere Bala, aye sa compagnie, e el' enfantera sur mes genoux, e aurai par elle generacion. Si lui donna Bala sa chambriere en mariage, e eut Iacob sa compagnie, e fut Bala enceinte, e fit vn fis a Iacob, dont Rachel dit: Dieu m'a fait iustice, e m'a tellement exaucēe, qu'il m'a donnē vn fis: e pource-la, le nōma elle^a Dan. Puis fut encor Bala la seruante de Rachel enceinte, e fit vn autre fis a Iacob: dōt Rachel dit: l'ai fait ioutes de Dieu contre ma seur, e si ay vaincu: si le nomma^b Nephthali. E Lia voyant qu'elle ne faisoit plus d'enfans, print Zilpa sa chambriere, e la donna a Iacob en mariage. Si enfanta laditte Zilpa chābriere de Lia, vn fis a Iacob, dont Lia dit: **C** A la bōn'heure: si le nōma^c Gad. Puis fit laditte Zilpa encor vn fis a Iacob, dont Lia dit: A mon bon heur, car les femmes me tiendront pour heureuse: si le nomma^d Aser. Or vn tems de moisson de froment, Ruben s'en alla aux chāms, e trouua des mandragores, qu'il apporta a Lia sa mere: dōt Rachel dit a Lia: Dōne moi, ie te prie, des mandragores de ton fis. E elle lui rēpondit: Ne te contentes-tu pas d'auoir mon mari, si tu n'as encore les mādragores de mon fis? **D** E Rachel dit: Qu'il couche donc annuit avec toi, pour les mandragores de ton fis. Par ainsi quand Iacob vint des chās au vēpre, Lia lui sortit au deuant, e dit: Tu viendras a moi, car ie t'ai achetē des mandragores de mon fis. Si coucha Iacob avec elle celle nuit, e Dieu exauça Lia, tellement qu'elle fut grosse, e fit a Iacob le cinquiēme fis, e dit Lia: Dieu m'a donnē mon payement, de ce que i'ai donnē ma chambriere a mon mari. Si le nomma^e Issacar. Puis con-

a. faire ius-
tice.

b. iouteur.

c. bōn'heu-
re.

d. qui por-
te bō heur.

e. il ya
payement

con-

conceut encore Lia, e fit a Iacob le
 sième fis, e dit: Dieu m'a douée d'un
 bon douaire: a cête fois me hantera
 mon mari, veu que ie lui ai enfanté six
 enfans mâles: si le nomma Zabulon.
 E apres fit vne fille, laquelle elle nom-
 ma Dina. Puis Dieu eut souuenance
 de Rachel, e l'exauça, e lui ouurit la ma-
 trice, tellement qu'elle conceut e fit vn
 fis, e dit: Dieu a effacé mon deshon-
 neur: si le nomma Ioseph, disant: Le
 Seigneur me puiff' aiouter vn autre
 fis. E quãd Rachel eut enfanté Ioseph,
 Iacob dit a Laban: Donne moi congé
 que ie m'en voise en mon pays e ter-
 re: baille moi mes femmes e enfans,
 pour lèquelles ie t'ai serui, e que ie
 m'en aille. Car tu fais comment ie t'ai
 serui. E Laban lui dit: le te prie fai moi
 ce plaisir (puis qu'ainsi èt que t'ai expe-
 rimenté que le Seigneur m'a été fauo-
 rable pour samour de toi) de me ras-
 ser le salaire que tu veus que ie te don-
 ne. E Iacob lui dit: Tu fais comment
 ie t'ai serui, e ce que tu as acquis avec
 moi. Car le peu q̄ tu auois deuant que ie
 vinsse, èt fort accru, e t'ale Seignr be-
 nit a ma venue. Or quãd pouruoyrai-
 ie aussi a ma maison: Et Laban lui dit:
 Que te donnerai-ie? Tu ne me donne-
 ras rien (dit Iacob) si tu me veus fair'
 ainsi. le païtrai e garderai encore ton
 bercail. Or ie passerai auïourdui par-
 mi tout ton bercail, e en ôterai toutes
 les griuolees e mouchetees: des bre-
 bis toutes les brunnes, e des cheures
 toutes les mouchetees e griuolees: e
 vela que sera mon salaire. E demain
 ou pour demain, quand ce viendra a
 mon salaire, mon innocence répon-
 dra pour moi deuant toi. Tout ce
 qui ne sera griuolé, e tacheté es che-
 ures, ou brun es brebis, ce sera mon
 dam. E Laban dit: E bien t'en suis
 content. Si ôta en ce iour lá tous les
 cheureaux picotés, e tachetés, e tou-
 tes les cheures griuolees e tachetees,
 e toutes celles qui auoint du blanc,
 e tout ce qui étoit brun es brebis, e

A les bailla en charge a ses enfans, e mit
 le chemin de trois iours entre soi e
 Iacob, e bailla la reste de son ber-
 cail a Iacob a païtre. E Iacob prenoit
 des verges verdes de peuplier, de
 coudre, e de chataignier, e les peloit
 en partie, en decourant le blanc des
 verges, e mettoit lédittes verges qu'il
 auoit pelées, es auges des abbreuoirs
 (auxquels venoit boire le bercail) con-
 tre le bercail, afin que quand elles
 viendroint boire, le mâle les faillit
 vis-a-vis des verges. Parainsi elles fai-
 soint leurs petis mouchetés, griuo-
 lés, e tachetés. E Iacob les separoit:
 e tout ce qui en la bergerie de La-
 ban étoit griuolé e brun, il le met-
 toit deuant le bercail, e se faisoit des
 tropeaux a part, lèquels il ne mettoit
 pas avec la bergerie de Laban. E a
 chaque fois que les plus gaillardes é-
 toint chaudes, Iacob mettoit es au-
 ges les verges deuant elles, afin qu'el-
 les fussent faillies vis-a-vis des ver-
 ges. E aux malotrues il ne le faisoit
 pas: parainsi les malotrues étoint a
 Laban, e les gaillardes a Iacob. Par ce
 moyen mon homme fit trèbien ses be-
 songnes, e acquit a force bercail, seruā-
 tes, seruiteurs, chameaux, e ânes.

Chapitre XXXI.

Mais il entendit que les fis de La-
 ban alloint disant que Iacob auoit
 desherité leur pere, e q̄ de la che-
 uance de leur pere il auoit acquis tout
 cêt arroi. E si voyoit Iacob que La-
 ban ne lui portoit pas tel visage qu'il
 soloit. E le Seigneur dit a Iacob qu'il
 sen retournât au pays de ses peres, e
 lá d'où il étoit natif, e qu'il seroit avec
 lui. Parquoi Iacob enuoya querir Ra-
 chel e Lia aux chās vers sa bergerie, e
 leur dit: le voi bien que vôtre pere ne
 me porte pas tel semblant qu'il soloit,
 e si lui ai serui (cōme vous saués) a l'ai-
 de du Dieu de mon pere, de toute
 ma puissance, e si m'a vôtre pere trom-
 pé, e m'a changé mon salaire bien dix
 fois. Mais Dieu ne lui a pas laissé me

la fines-
 se de la
 cob.

Iacob
 tiètpro-
 pos a
 ses fem-
 mes de
 s'en al-
 ler.

de ce mot
 uiet de h.
 ser.

si. aioute-
 ra, ou,
 qu'il aiou-
 te.

e. on uer-
 ra le droit
 que i'au-
 rai.

faire vn tel tort. Sil disoit ainsi: Les griuolés seront ton salaire, toute la bergerie faisoit des griuolés. E s'il disoit ainsi: Les mouchetés seront ton salaire, toute la bergerie faisoit des mouchetés. Paraini Dieu a ôté le bestial a vôtre pere, e me la donné. E vne fois quand la bergerie étoit en chaleur, il me sembla en songeant, que ie visse les mâles qui faillioint le bercail, qui étoint mouchetés, griuolés, e tachetés de blanc, e me disoit l'ange de Dieu en songe: Jacob. Que me veus tu? ce di-ie. Leue (dit il) les yeux, e regarde comment tous les mâles de la bergerie sont mouchetés, griuolés, e tachetés de blanc: car ie voi bien tous les tours que Laban te ioue. Ie suis le Dieu de Bethel, là où tu oingnis la montioye, e m'y fis vn vœu. E pourtant déloge de ce pays, e retourne au pays d'où tu es natif. Adonc Rachel e Lia lui répondirent en cête maniere: Mais quel droit ou heritage auons nous plus chés nôtre pere? Ne nous a il pas tenues pour étrangères? veu qu'il nous a vendues, e si a mange nôtr' argent? Car toutes les richesses que Dieu a ôtées a nôtre pere, sont nôtres, e a noz enfans. Parquoi fai tout ainsi que Dieu t'a dit. Paraini Jacob se partit, e mit ses enfans e ses femmes sur des chameaux, e emmena tout son domaine, tout son auoir e cheuance qu'il auoit acquise en Mesopotamie, pour sen aller a Isaac son pere au pays de Canaan. Or Rachel (comme Laban son pere étoit allé tondre ses brebis) auoit dérobbé les imagedieux de son pere. Paraini Jacob se dérobbade Laban Syrien, e sans sauertir de sa fuite, s'en fouit, lui e tout ce qu'il auoit, e délogea, e passa la riuiera, e tira contre le mont Galaad. E au troisième iour les nouvelles vindrent a Laban que Jacob s'en étoit fouy: si print ses parens avec soi, e le poursuivit le chemin de set iours, e l'atteignit

Laban
pour-
fuit la
cob.

A au mont Galaad. Mais Dieu vint a Laban Syrien de nuit en songe, e lui dit qu'il se gardât bien de faire a Jacob le moindre déplaisir du monde. Or auoit Jacob tendu son pauillon en la montagne, quand Laban faioignit, e tendit avec ses parens au même mont Galaad, e dit a Jacob: Qui t'a fait, sans mon sceu, emmener mes filles comme conquêtes a la pointe de l'épée? Pourquoi t'en es-tu fouy a semblée, e t'es dérobbé de moy, e ne m'en-as point auerti, pour te tenir compagnie ioyeuse, avec chansons e tabourins e harpes? e ne m'as pas laissé baiser mes fis e filles? C'êt follement fait a toi, e si étoit bien en ma puissance de vous faire du mal, mais le Dieu de voz peres me dit au soir que ie me gardasse bien de faire le moindre déplaisir a Jacob. Mais bien, posons le cas que tu t'en sois allé pour le regret que tu auois de la maison de ton pere, pourquoi as-tu dérobbé mes dieux? E Jacob fit a Laban telle réponse: Quant au premier point, j'ai eu peur, craignant que tu ne m'ôtasses tes filles. Quât a tes dieux, ie suis content que celui riere qui tu les trouueras, soit mis a mort. Recônoi en la presence de noz parés s'il ya rien du tien par deuers moi, e le prend. Or Jacob ne fauoit pas q Rachel les eût dérobbés. Si entra Laban en la tente de Jacob, e en celle de Lia, e en celle des deux seruantes, e ne les trouua pas. Si sortit de la tente de Lia, e entra en celle de Rachel. Or Rachel auoit prins les imagedieux, e les auoit mis en la siente de chameau, e s'étoit assise dessus. E comme Laban, ayant fouillé toute la tente, ne les trouuât pas, elle dita son pere: Ne te déplaise, monsieur, si ie ne me puis leuer a ta venue: car j'ai mes fleurs. Donque quand Laban eut bien cherché, e n'eut point trouué les imagedieux, Jacob en eut dépit, e tenfa Laban, e lui dit en cête maniere: En quoi ai-ie méfait ou failly.

ly, que tu m'ayes poursuiui? Or ça, tu as fouillé tout mon meuble: si tu as rien trouué de tout le meuble de ta maison, met-leici deuant mes parens e les tiens, e qu'ils vident le different de nous deux. Il y a ia vint ans que ie suis avec toi: tes brebis e cheures n'ont oncque été steriles, e si n'ay point mangé les moutons de ta bergerie. Le ne t'ay rien apporté qui eût été recoux des bêtes sauvages, i'en ay porté le dommage: tu t'en prenois a moi: s'il y a eu quelque perte, fût iour, fût nuit, c'a été a mon dam: e si ai été en sorte, que de iour ie mouroi de chaut, e de nuit de froid, e auoi les yeux forbannis de dormir. Il ya maintenant vint ans que ie suis chés toi: ie t'ay serui quatorz'ans pour tes deux filles, e six ans pour tō bercail, e si m'as cependant changé mon salaire bien dix fois. Que si le Dieu de mon pere, le Dieu d'Abraham, e la frayeur d'Isaac, ne m'eût aidé, tu m'en eusses enuoyé vuide. Mais Dieu a eu égard a ma poureté, e au trauail que i'ay enduré, ce qu'il montra bien ^b au soir. E Laban répondit a Iacob: Ces filles sont miennes, e ces enfans miens, e ce bercail mien, e tout ce que tu vois ét mien.

Or ça donc (car vela que ie puis aujourdui faire a ces miennes filles, e a leurs enfans qu'elles ont enfantés) faisons accord moi e toi, qui sera témoin entre moi e toi. Si print Iacob vne pierre, qu'il dressa pour fiche, e dit a ses cousins qu'ils amassassent des pierres. Donc ils prindrent des pierres, e en firent vn monceau, e mangerent là sur le monceau, lequel monceau Laban appella ^c Iegarshadutha, e Iacob Galaad. E pour cela fut il nommé Galaad, que Labā dit: Ce monceau sera aujourdui témoin entre moi e toi. Item ^d Maspha, a cause qu'il dit: Le Seigneur fera le guet entre moi e toi, quand nous nous serons départis l'vn de l'autre. Que si tu

A traittes mal mes filles, e si tu prens au tres femmes que mes filles, il n'y a personne avec nous: auise y, Dieu ét témoin entre moi e toi. Vois tu ce monceau: (dit il) e vois tu cête fiche, que i'ay dressée entre moi e toi: E ce monceau, e cête fiche seront témoins, que ni moi contre toi, ni toi contre moi, ne passerons point ce monceau e cête fiche, pour porter dommage. Le Dieu d'Abraham, e le Dieu de Nacor (qui sont les dieux de noz peres) soyent noz garans. E Iacob iura par la frayeur de son pere Isaac. Puis fit Iacob vn sacrifice en la montagne, e semoignit ses cousins au banquet: si banqueterent, e coucherent en la montagne. E au matin quand Laban fut leué, il baifa ses neueux e ses filles, e les benit, puis s'en alla, e retourna en son pays.

Chapitre XXXII.

E Iacob tira son chemin, e rencontra des anges de Dieu, e dit quād il les vit: Voici vne bende de Dieu: si mit nō a ce lieu ^e Mahanaim. Puis enuoya Iacob des messagers deuant soi a Esau son frere au pays de Seir en la cōtrée d'Idumée, e leur commanda ainsi: Vous dirés ainsi a monseigneur Esau, que son seruiteur Iacob lui mande qu'il a demouré avec Laban, e se iourné iusqu'a present, e que i'ai acquis beus e ânes, bercail e seruiteurs e seruantes, e que i'en enuoye les nouvelles a mō seigneur. E les messagers retournerēt a Iacob, e lui dirēt qu'ils auoint été vers son frere Esau, e qu'il lui venoit a deuant, accompagné de quatre cens hōmes. Dont Iacob eut grand peur, e fut en grande détresse. Si partit les gens qui étoint avec lui, e les beus e chameaux, en deux troupes, disant, que si Esau venoit a frapper sur vne troupe, l'autre échapperait. E dit Iacob: O Dieu de mon grand pere Abraham, Dieu de mon pere Isaac, Seigneur qui m'as dit que ie reuinisse en mon pays d'où ie suis.

e. ie ne tien
drai point
cespaches,
non plus
que s'il
n'y auoit
nul témo
in.

a. le Dieu
duquel Isa
aca frayeur

b. quand il
te défendit
que tu ne
me fisses
nul déplai
sir.

c. en Syri
en, mon
ceau de té
mognage
comm'en
Ebreu Ga
laad.
d. Lieu de
guet.

e. bendes
Iacob
ēuoye
des mes
sagers
a Esau.

natif, e que tu me ferois du bien: tu as fait a moi ton seruiteur plus de graces e secours qu'il ne m'appartient, veu que ie passai ce lordain a tout vn bâton, e maintenant i'ay deux troupes. Garanti moi, ie te prie, de la main de mon frere, de la main d'Esau: car i'ai peur qu'il ne vienne assommer e moi e meres e enfans. Or tu m'as promis que tu me ferois du bien, e que tu me ferois auoir autant d'enfans, quil y a d'arene en la mer, tellement que on ne les fauroit nombrer, tant y en auroit. Ainsi il logea là celle nuit, e print de ce que pour lors il auoit, pour en faire vn present a Esau son frere, deux cens chieures, e vint boucs: deux cens brebis, e vint moutons: trente chammelles allaitantes, avec leurs pou-lains: quarante vaches, e dix toureaux: vint ânesses, e dix ânon: e en bailla la charge a ses seruiteurs, châque troupeau a part, e dit a ses seruiteurs, qu'ils passassent deuant lui, e missent espace entre vn troupeau e l'autre, e commanda ainsi au premier: Si tu rencontres Esau mon frere, e qu'il te demande a qui tu es, e où tu vas, e a qui êt ce que tu meines deuant toi, tu diras: A ton seruiteur Iacob, lequel enuoye ce present a monseigneur Esau, e vient apres nous. E commanda aussi au second, e au troisieme, e a tous ceux qui menoient les troupeaux, qu'ils parlassent en cete maniere a Esau, quand ils le trouueroient, e qu'ils lui dissent qu'aussi son seruiteur Iacob venoit apres eux. Car il pensoit ainsi: le Pappaierai par le present qui ira deuant moi: e puis apres me presenterai deuant lui, pour voir s'il me receura. Par ainsi le present alla deuant lui, e il demoura celle nuit en la troupe, e se leua celle nuit, e print ses deux femmes, e ses deux seruantes, e ses onze enfans, e passa le gué Iaboc. E quand il les eut

A prins, e fait passer la riulere, e eut fait passer tout ce qu'il auoit, il resta tout seul, e y eut vn homme qui luitta avec lui iusqu'a l'aube du iour. E voyant qu'il n'en pouoit venir a bout, il lui affolla le iarret, tellement que le iarret de Iacob se retira en luittant avec lui. Puis dit a Iacob: Laisse m'en aller, car l'aube du iour leue. Mais Iacob dit: le ne te laisserai point aller, que tu ne m'ayes benit. E il lui dit: Cômēt as tu nom? Lequel **B** répondit: Iacob. E il dit: Tu n'auras plus nom Iacob, mais ^a Israel, pource que tu t'es porté en prince e enuers Dieu, e enuers les hommes, e as vaincu. E Iacob lui demāda, e dit: Di-moi ton nom, ie t'en prie. Mais il lui dit: Pourquoi t'enquiers tu de mō nom? **C** ^{G. L.} car il êt merueilleux. **E.** Si le benit là. E Iacob mit nom a ce lieu ^b Phaniel, de ce qu'il y auoit veu Dieu face a face, e toutefois auoit la vie sauue. E le soleil lui leua ainsi qu'il eut passé Phaniel, e clochoit d'vne iambe. De là vient qu'encor aujourdui les enfans d'Israel ne mangent point du nerf tirant, qui êt au iarret, a cause qu'il affolla le nerf tirant du iarret de Iacob.

Chapitre XXXIII.

P Vis Iacob regarda, e vit venir Esau accompagné de quatre cens hommes: si départit les enfans a Lia e a Rachel, e aux deux chambrières, e mit les chambrières avec leurs enfans: **D** les premieres, puis Lia e ses enfans, puis Rachel e Ioseph. E passa deuant eux, e fit la reuerence iusqu' a terre set fois, en s'approchant de son frere. E Esau lui courut au deuant, e l'embrassa, e accolla, e baisa, e se prindrent a plourer. Puis Esau regarda, e vit les femmes e les enfans, e dit: Que sont ces gens? Ce sont (dit il) les enfans que Dieu a donnés a moi ton seruiteur. Puis s'approcherent les chambrières avec leurs enfans, e firent la reuerence:

Iacob luitte avec vn ange.

^a prince diuin.

^b face, ou presence de Dieu.

Le ren-contre de Iacob e Esau.

ce: puis s'approcha aussi Lia e ses enfans, e firent la reuerence: e apres s'approcha Ioseph e Rachel, e firent la reuerence. E Esau lui dit: Que veus tu faire de toute cete troupe que j'ai rencontrée? C'êt (dit il) pour acquerir la bonne grace de toi, monseigneur. E Esau dit: j'ai prou, mon frere, retien ce que tu as. Non (dit Iacob) ie te prie fai moi ce plaisir de prendre le don que ie te fai. Car ce que j'ai veu ta face, il me semble que j'aye veu la face de Dieu. Parquoi fai moi ce bien de prendre le present qui t'êt présenté de-part moi, puis que Dieu m'a tant fait de graces que j'ai tout ce qui me faut. Parainsi il pressa tant Esau qu'il le print, e dit: Alons e cheminons, ie te tiendrai compagnie. E Iacob lui dit: Tu fais, monseigneur, que j'ai des enfans qui sont tendres, e des brebis e cheures e des vaches preignes. Que si on les travaille vn seul iour, tout le bercail mourra. Mais va, ie te prie monseigneur, deuant moi ton seruiteur, e ie me cōduirai a mon aise, selon le train de ce que ie meine deuant moi, e selon le train des enfans, iusque ie vienne a toi, monseigneur, en Seir. E Esau dit: Au moins que ie te laisse des gens de ma compagnie. Qu'êt il de besoin (dit Iacob) que monseigneur me face ce bien? Parainsi Esau s'en retourna ce iour là son chemin en Seir. E Iacob s'en alla a Socoth, e se bâtit vne maison, e fit a son bêtail des cabannes, de quoi il mit nom audit lieu, ^a Socoth. Puis vint Iacob a Salem, ville de Sichem, qui êt en Cananee, quand il fut reuenu de Mesopotamie, e se logea deuant la ville, e acheta la piece de terre, en laquelle il auoit rendu son pauillon, des fis d'Hemor, cent ^b quessites, e y bâtit vn autel, lequel il appella Dieu, le Dieu d'Israel.

^a. cabanes.

^b. c'êt une certaine piece d'argent.

OR *Chapitre XXXIII.*
Dina la fille que Iacob auoit.

A eue de Lia, sortit pour voir les femmes du pays, e Sichem le fis d'Hemor Heueen seigneur du pays, la vit, e la print e coucha avec elle, e la força, e fut tellement éprins de l'amour de la garse fille de Iacob, qu'il flatta ladite garse, e dit ledit Sichem a Hemor son pere qu'il la lui print en mariage. E quand Iacob entendit que Dina sa fille auoit été corrompue, lors que ses fis étoint aux chams vers le bêtail, il se tint coi iusqu'a leur venue. Or Hemor pere de Sichem, alla trouuer Iacob pour lui en parler. E cependant les fis de Iacob vindrent des chams, quand ils foyrent dire, e furent trêmarris e malcontens de la lâcheté qui s'étoit faitte contre Israel, d'auoir couché avec la fille de Iacob, ce qui ne se deuoit faire. E Hemor parla a eux en cete maniere: Sichem mon fis êt éprins de l'amour de vôtre fille: donnés-la lui a femme, e vous alliés avec nous par mariages, en nous donnant voz filles, e prenant les nôtres, e vous vous tiendrés avec nous, e sera le pays a vôtre commandement, pour vous y tenir, e vous en aider comme vôtre. Item, Sichem dit au pere e aux freres de la fille: Faites moi cete grace, e ce que vous me dirés, ie le donnerai. Demandés moi tant gros douaire e don que vous voudrés, e tout ainsi que vous me dirés ie payerai, pourueu que vous me donniés la garse a femme. A cela les enfans de Iacob (a cause que leur seur auoit été corrompue) répondirent cauteusement a Sichem e a Hemor son pere en cete maniere: Nous ne nous pouons accorder a donner nôtre seur a vn hōme qui a l'auantpeau, car ce nous seroit deshonneur. Mais nous vous cōplairons par telle cōdicion, que vous foyés comme nous, c'êt que tous voz mâles foyent rongnés. Parainsi nous vous donnerons noz filles, e prendrons les vôtres, e nous tiendrons

Dina forcée.

avec vous, e ne ferons qu'un peuple. Que si vous ne nous voulés croire a vous rongner, nous prendrons nôtre garse, e nous en irons. Leur propos pleut biē a Hemor e a Sichem fis d'Hemor, e ne fut point lâche le compaignon a dépêcher l'affaire: car il auoit affexion a la fille de Iacob, e si auoit plus de credit qu'homme de la maison de son pere. Si allerent Hemor e Sichem son fis en leur maison de ville, e parlerent a leurs citoyens en cête maniere: Ces gens s'accordent bien avec nous pour se tenir au pays, e s'en seruir. Or le pays (comme vous voyez) est assés grand pour eux. Prenons leurs filles en mariage, e leur baillons les nôtres. Mais ve la cōment ils s'accorderont a se tenir avec nous, e n'être qu'un peuple, c'est que tous noz mâles soyent rongnés, comme eux sont rongnés. Parainsi tout leur bétail, e auoir, e montures seront nôtres, pourueu que nous leur complaisons pour les faire habiter avec nous. E tous les bourgeois d'Hemor e de son fis les creurent, e firent rongner tous les mâles de la bourgeoisie. E trois iours apres, quād ils étoit en douleur, deux des enfans de Iacob, Simeon e Leui, freres de Dina, prennent chācun son epee, e entrent courageusement dedens la ville, e tuent tout les mâles, e mettent Hemor e Sichem son fis a la pointe de l'épee, e emmeinent Dina de la maison de Sichem, e s'en font. Puis les autres fis de Iacob suruindrent pour mettr' a sang, e saccagerēt la ville, pource qu'on auoit depucellé leur seur, e prindrent leur bœuil, leurs beus, leurs ânes, e tout ce qui étoit e dedens la ville e aux chās, e pillerent toute leur cheuance, tous leurs petis enfans e femmes, e tout ce qui étoit par les maisons, e les emmenerent esclaves. Dont Iacob dit a Simeon e a Leui: Vous m'aués mis en desarrois, e me mettāt en la malegra-

Lade-
struxiō
de Si-
chem.

A ce de ceux du pays des Cananeens e Phereseens. Car ie n'ai guaire de gens, e ils s'assembleront cōtre moi, e me tueront e détruiront moi e mon ménage. A quoi ils répondirent que cen'etoit pas raison qu'on eût fait de leur seur comme d'une putain.

Chapitre XXXV.

P Vis Dieu dit a Iacob: Sus, monte a Bethel, e y demeure, e y fai vn autel au Dieu qui t'apparut, quand tu t'en fuyois de deuant Esau ton frere. E Iacob dit a son ménage, e a tous ceux de sa compagnie: ôtés les dieux étranges qui sont entre vous, e vous purifiés, e changés d'habillemens, e nous délogerons, e monterons a Bethel, e i'y ferai vn autel au Dieu qui m'a exaucé au tems de mon auersité, e a été avec moi au voyage que i'ai fait. Adonc ils baillerent a Iacob tous les dieux étranges qu'ils auoint, e les oreillettes qu'ils auoint es oreilles, e Iacob les cacha sous vn chêne aupres de Sichem. Puis s'en partirent, e Dieu effraya tellement les villes d'entour eux, qu'on ne poursuiuit point les enfans de Iacob. Ainsi Iacob vint a Luz, autrement ditte Bethel, qui est au pays de Canaan, lui e tous ceux de sa compagnie, e y bâtit vn autel, e appella ce lieu El Bethel, a cause que Dieu s'y étoit montré a lui, quand il fuyoit son frere. E Debora la nourrice de Rebeca mourut, e fut enseuelie deffous Bethel, sous vn chêne, lequel Iacob nomma Le chêne de pleur. Itē Dieu apparut encor a Iacob, quand il vint de Mesopotamie, e le benit, e lui dit qu'il auoit nō Iacob, mais qu'il n'auroit plus nom Iacob, ains auroit nom Israel: e lui mit nom Israel, e lui dit Dieu: le suis Dieu tout-puissant. Engendre e augmente tellement que de toi descende vne nation, voire maintes nations, e que de tes reins sortēt des rois. E la terre que i'ai donnée a Abraham e a Isaac, icelle terre

4. Dieu de
la maison
Dieu.
debora
meurt.

terre te donnerai-je, e a ta semence apres toi. Cela dit, Dieu se departit de lui, du lieu où il parloit a lui. E Iacob dressa audit lieu vne pierre en montioye, e fit vne versee dessus, e versa de l'huile sur elle, e nomma le lieu où Dieu auoit parlé a lui, Bethel. E quād ils furent partis de Bethel, e furēt venus a vne dīnée pres d'Ephrata, Rachel enfanta, e enfanta a grand peine. E comme ell' auoit beaucoup de peine d'enfanter, la sage femme lui dit: N'aye peur, car c'ēt encor vn fis. Mais elle, en rendant l'ame (car ell' en mourut) le nomma^a Benoni, e le pere le nomma^b Benjamin. Ainsi Rachel mourut, e fut enseuelie au chemin d'Ephratha, c'ēt adire de Bethlehē, e dressa Iacob vne lame sur son sepulchre, qui ēt encor aujourdui la lame du sepulchre de Rachel. Puis Israel delo-gea, e tēdit son pauillon de-lā la tour d'Eder. E cependant qu'Israel se te-

a. fis de ma douleur.
b. fis de la droite.

Ruben noit en ce pays lá, Ruben alla coucher avec Bala arrierefemme de son pere: laquelle chose quand Israel l'en-riera fē tendit, G. il en fut malcontent. E. Iame de cob donque eut douze enfans, pre-
mierement de Lia Ruben le premier, puis Simēon, Leui, Iudas, Issacar, e Zabulon. De Rachel, Ioseph e Benjamin. De Bala chambriere de Rachel, Dan e Nephthali. De Zilpa chābriere de Lia, Gad e Aser. Vela les fis de Iacob qui lui nāquirent en Mesopotamie. Puis Iacob arriua vers Isaac son pere a Mābre de Cariatharba, au-
tremet Hebron, lá où se tindrent Abraham e Isaac. E Isaac aagé de cent quatre vins ans, trēpassa, e mourut, e fut mis avec les siens, ancien e bien aagé, e l'enseuelirent Esau e Iacob ses fis.

Chapitre XXXVI.

la gene-
ration
d'Esau. **S**Ensuit la generacion d'Esau, au-
tremet Edom. Esau print fem-
mes des Cananeennes, Ada fille d'E-
lon Hetteen, e Oolibama fille d'A-
na, fille de Sibeon Heueen, e Basemath
fille d'Ismael, seur de Nabaioth.

A D'Hada il eut Eliphaz: e de Basemath, Raguel. D'Oolibama Ieus, Ialam, e Coré. Vela les enfans d'Esau, qui lui nāquirent au pays de Canaan. E Esau print ses femmes, ses fils e filles, e toute personne de sa maison, son domaine, e tout son bētail, e toute sa cheuance qu'il auoit acquise au pays de Canaan, e s'en alla en vn autre pays, pour s'ōter de deuant Iacob son frere. Car ils auoint si grosse cheuance, qu'ils ne pouoint demourer ensemble, e n'ētoit pas la terre où ils demouroint, assés grande pour eux, tant auoint de domaine. E se tint Esau (autremet dit Edom, pere des Idumeens) au mont Seir. E voici la generacion qu'il eut audit mont Seir. Il auoit eu des enfans, Eliphaz d'Hada sa femme, e Raguel de Basemath sa femme. Eliphaz eut des enfans Themā, Omar, Sapho, Gatham, e Cenaz, E Eliphaz fis d'Esau eut vne arrierefemme nommée
C Thamna, de laquelle il eut Amalec. Vela les enfans d'Hada femme d'Esau. Les enfans de Raguel furent Nahath, Zacah, Samma, e Miza. Vela les enfans qu'Esau eut de Basemath sa femme. E d'Oolibama sa femme, fille d'Ana, fille de Sibeon, il en eut Ieus, Ialam, e Coré. 1. Chro. 1.

D Sensuiuent les ducs des enfans de Esau. Les enfans d'Eliphaz, premier fis d'Esau, furent le duc Theman, le duc Omar, le duc Sapho, le duc Cenaz, le duc Coré, le duc Gatham, le duc Amalec. Vela les ducs Eliphaziens au pays d'Idumée, descendus d'Hada. E les enfans de Raguel fis d'Esau furent le duc Nahath, le duc Zarah, le duc Samma, le duc Miza. Vela les ducs Raguéliens au pays d'Idumée, qui nāquirent de Basemath femme d'Esau. E les enfans de Oolibama femme d'Esau furent le duc Ieus, le duc Ialam, e le duc Coré. Vela les ducs d'Oolibama fille d'Ana, fēmed'Esau. Vela les fis d'Esau, autremēt Edō, e leurs

a. la facon
de fair' en-
gēdrer les
mulets.

les rois
d'Idu-
mée.

e leurs ducs. E les fis de Seir Horien habitans du pays, furent Lotan, Sobal, Sibeon, Ana, Dison, Eser, e Dيسان. Vela les ducs Horiens fis de Seir, au pays d'Idumee. Lotan eut des fis, Hori e Heman, e vne seur Thamna. Les fis de Sobal furent Aluan, Manahath, Ebal, Sapho, e Onam. Les fis de Sibeon, Aia, e Ana, lequel Ana trouua les mulets es bois, en paisant les ânes de Sibeon son pere. Les fis d'Ana furent Dison, e eut Ana vne fille Oolibama. Les fis de Dison furent Hemdan, Esban, Iethran, e Caran. Les fis d'Eser furent Balean, Zaauan, e Acan. Les fis de Dيسان furent Vz, e Aran. Vela les ducs Horiens, le duc Lotan, le duc Sobal, le duc Sibeon, le duc Ana, le duc Dison, le duc Eser, le duc Dيسان. Vela les ducs Horiens, qui eurent leurs duchés au pays de Seir.

Sensuiuent les rois qui regnerent au pays d'Idumée, deuant que les enfans d'Israel fussent sous vn roy. En Idumee regna Bela fis de Beor, d'vne ville nommée Denaba. Apres la mort de Bela regna en son lieu Iobab fis de Zara, de Bosra. Apres la mort de Iobab regna en son lieu Hufam du pays de Themanie. Apres la mort de Hufam regna en son lieu Hadad fis de Badad, qui déconfit les Madianites au champ de Moab, e fut d'vne ville nommée Auith. Apres la mort d'Hadad regna en son lieu Samla de Masreca. Apres la mort de Samla regna en son lieu Saul du fleuve Rohoboth. Apres la mort de Saul regna en son lieu Baalhanan fis d'Acobor. Apres la mort de Baalhanan fis d'Acobor regna en son lieu Hadad, d'vne ville nommée Pau, e eut vne femme nommée Meetabel fille de Matred, fille de Mezaab. E les ducs descendus d'Esau, qui eurent diuerses generacions, e pays, e noms, s'appellent le duc Thamna, le duc Alua, le duc Ietheth, le duc Oolibama, le duc Ela, le

A duc Phinon, le duc Cenaz, le duc Theman, le duc Mabsar, le duc Magdiel, le duc Iram. Vela les ducs Idumeens, descendus d'Esau, pere des Idumeens, lesquels ducs eurent diuerses contrees au pays qu'ils tindrent.

Chapitre XXXVII.

S'ensuit la generacion de Iacob, lequel se tint au pays de Cananée, au quel son pere auoit demouré. Ioseph aagé de dixeset ans paissoit le bercaill avec ses freres, e étant encor ieune avec les enfans de Bala e Zilpa femmes de sō pere, rapportoit a leur pere leur méchante vilenie. Or Israel aimoit Ioseph sur tous ses enfans, a cause que c'étoit le fis de sa vieillese, e lui fit vn hoqueton bigarré. Dont ses freres, voyans que leur pere l'aimoit sur tous ses freres, lui en voulurent si grand mal, qu'ils ne lui pouoint parler amiablement. Item Ioseph conta a ses freres vn songe qu'il auoit songé, dont ils s'en hairent tant plus, e leur dit: Ecoutez vn songe que j'ai songé. Il me sembloit que nous faisiōs des iauelles parmi vn champ, e que ma iauelle se leuoit e se tenoit debout, e les vôtres se uironnoient, e lui faisoient la reuerence. E ses freres lui dirent: Ét il donque dit que tu seras nôtre roy, e auras seigneurie sur nous; si s'en hairent tant plus, a cause de son songe, e de ses parolles. Item il songea encor vn autre songe, lequel il conta a ses freres, disant: J'ai songé encor vn songe, qu'il me sembloit que le soleil e la lune e onze étoiles me faisoient la reuerence: e le conta a son pere e a ses freres, dōt son pere le tēsa, e lui dit: Que veut dire ce songe que tu as songé; ét il dit que moi e ta mere e tes freres t'irons faire la reuerence iusqu'a terre. Parquoi ses freres auoint enuie contre lui: mais son pere y prenoit garde. Or vne fois que ses freres étoint allés paître le bercaill de leur pere vers Sichem, Israel dit a Ioseph: Tes freres paissent vers Sichem, ie te veux enuoyer vers eux.

E Ioseph

Les sō-
ges de
Ioseph

E Ioseph dit: le suis tout prêt. E Israel lui dit: Or va voir cōment se portent tes freres, e aussi le bercail, e m'en rapporte les nouvelles. Parāisi Ioseph enuoyé par son pere, de la vallee d'Hebron, s'en alla vers Sichem. E vn homme le trouua égaré par les chams, e lui demanda qu'il cherchoit. Le cherche (dit il) mes freres: ie te prie di moi où ils paissent. E ledit homme lui dit: Ils se sont partis d'ici: car ie leur ay oy dire: Allons a Dothain. Ainsi Ioseph s'en alla apres ses freres, e les trouua a Dothain. E de tant loin qu'ils le virēt, ils se bēderent cōtre lui deuāt qu'il approchāt d'eux, pour le mettr'a mort, e se dirent l'un a l'autre: Voila ce songeur qui vient ici: il le nous faut tuer, e ietter en quelque puis, puis dirōs que quelque bête sauuage l'a mangé, e verrons que deuiendrōt ses songes. Mais Ruben oyant cela, le vouloit garantir de leurs mains, e leur dit: Ne lui ôtons point la vie: n'épādés point sang (leur dit il) iettés-le en ce puis qui ét en la forêt, e ne lui mettés point les mains dessus. E disoit cela pour le leur ôter des maīs, e le ramener a sō pere. E quād Ioseph fut arriué vers ses freres, ils lui depouillerēt son hoquetō bigarré, qu'il auoit vĕtu, e le prindrēt e ietterēt en vn puis, leq̄l puis étoit vuide, sans eau. Puis s'affirent pour prēdre leur repas. E en regardant, ils virent vne compagnie d'Ismaelites, qui venoyent de Gaad, e menoit des chameaux chargés de senteurs, e de la resine, e mirre fine: e alloint pour descendre en Egypte. Dōt Iudas dit a ses freres: Que gagnerōs nous de tuer nôtre frere, quoi que nous celions son sang: Il le nous faut vendre aux Ismaelites, e ne lui mettrōs point la main dessus: car il ét nôtre frere, e de nôtre sang. Ainsi ses freres le creurent, e comme ces marchans Madianites passoient, ils tirerent Ioseph, e le mirent hors du puis, e le vendirent aux Ismaelites vint pieces d'argent, lesquels femmenerent en Egypte. * Puis

on vĕd Ioseph
Seau. 105
4. Ruben
ne s'ĕtoit
point trou
uĕ a la ven
dicion.

A Ruben retourna vers le puis, e voyant que Ioseph n'ĕtoit pas au puis, il descira ses habillemens, e retourna vers ses freres, e dit: L'enfant ĕt perdu, e où doy-ie aller: E ils prindrent le hoqueton de Ioseph, e l'ensanglancerent du sang d'vn cheureau qu'ils tuerēt, puis firent porter ledit hoqueton bigarré a leur pere, e lui manderent qu'ils l'auoient trouuĕ, e qu'il reconneût si c'ĕtoit le hoqueton de son fis, ou non. E Iacob le reconneut, e dit: C'ĕt le hoqueton de mon fis: quelque bête sauuage l'a mangé: Ioseph a ĕté deuoré. Si dĕromptit ses habillemens, e se troussa d'vne haire, e mena dueil de son fis long tems. E quoi que tous ses fis e filles vĕussent pour le consoler, il ne se voulut point consoler, ains dit qu'il descendroit vers son fis en l'autre monde en menant dueil, e le ploura son pere. Or les ^b Madianites le vendirent en Egypte au preuōt Potiphar, chātĕrĕ de Pharaon.

C *Chapitre XXXVIII.*

O R vne fois Iudas se departit de ses freres, e alla trouuer vn Adu lamite nommĕ Hira, e vit lā la fille d'vn Cananeen nommĕ Suā, laquelle il print, e eut sa compagnie, e en eut vn fis auquel il mit nom Er: item encor vn autre, qu'elle nomma Onan: item encor vn autre, qu'elle nomma Sela, lequel quand elle l'enfanta, Iudas étoit a Chezib. E Iudas print femme a Er son fis ainé, vne nommĕ Thamar. Mais Er déplaisoit au Seigneur, parquoi le Seigneur le fit mourir. Dont Iudas dit a Onan qu'il eût affaire a la fĕme de son frere, e qu'il l'ĕpousāt comme frere du defunct, e fit auoir generacion a son frere. Mais Onan, sachant que la generacion ne seroit pas sienne, quand il vouloit auoir la compagnie de la femme de son frere, se corrompoit a terre, pour ne faire auoir generacion a son frere. De quoi le Seigneur fut si déplaisant, qu'il le fit aussi mourir. Dont Iudas dit

b. Les Ismaelites
ĕtoient Madi
anites.
Regarde
Iug. 8.

1. Cron. 2.

Tha
mar.

dit a Thamar sa belle fille, qu'elle demourât vefue chés son pere, iusque Se la le fis de Iudas seroit grand, craignât qu'il ne mourût aussi bien que ses freres. Ainsi Thamar s'en alla tenir chés son pere. Auint long tems après, que la fille de Sua, femme de Iudas, mourut. E quand Iudas se fut cōsolé, il mōta a Thamna vers les tondeurs de ses brebis, lui e Hira son ami. E Thamar, auertie que son beau pere montoit a Thamna pour tondre ses brebis, deūēt les habillemens de son vefuage, e se couurit d'un voile, e se déguisa, e s'assit au decouvert sur le chemin de Thamna. Car elle voyoit que Sela étoit ia grand, e si ne lui étoit point mariee. E quand Iudas la vit, il cuida que ce fût vne putain, a cause qu'ell' auoit le visage couuert. Si se detourna vers elle du chemin, e lui dit: Veus-tu que j'aye ta compagnie? car il ne sauoit pas que ce fût sa belle fille. E elle dit: Que me donneras-tu pour auoir ma compagnie? le t'enuoyerai (dit il) vn cheureau de la bergerie. E elle dit: Mais que tu me baillies gage iusque tu Penuoyes. Quel gage (dit il) te bailleraie? Ton aneau (dit elle) e ton ruben, e le bâton que tu as en ta main. E il lui bailla, e eut affair'a elle, e l'engrossa. Puis elle se leua, e sen alla, e mit ius son voile de dessus soi, e se vêtit des habillemens de son vefuage. E Iudas enuoya le cheureau par l'Adulamite son ami, pour dégager le gage de la femme: mais il ne la trouua pas. Si demanda a ceux du lieu où étoit la putain qui auoit été au decouvert aupres du chemin: lēquels répondirent qu'il n'auoit point eu de putain. Parquoi il s'ē retourna a Iudas, e lui dit qu'il ne l'auoit point trouuée, e que même ceux du lieu auoint dit que là n'auoit point eu de putain. Et Iudas dit: Qu'elle le retienne, afin que nous n'en soyons blâmés. J'ai biē enuoyé ce cheureau, mais tu ne l'as pas trouuée. Or enuirō trois mois apres, les nouvelles vindrēt a lu-

a. si nous nous en enquerōs dauarage, on le faura, e serōs deshonorés d'auoir paillardé.

A das que Thamar sa belle fille auoit paillardé, e que d'auoir paillardé ell' étoit enceinte. Dont Iudas cōmanda qu'on la menât dehors pour la brûler. Mais quand on la menoit, ell' enuoya dire a son beau pere qu'ell' étoit enceinte de celui a qui étoit ces choses, e qu'il reconeūt a qui étoit l'aneau, e les rubēs, e le bâton qu'elle lui enuoyoit. Dont Iudas le reconneut, e confessa qu'il auoit tort d'elle, de ne l'auoir mariee a son fils Sela: e neut plus sa cōpagnie. **B** E quād son tems d'enfanter fut venu, ell' auoit deux gemeaux au ventre. E a l'enfanter, l'un mit la main dehors, e la sage femme lui print la main, e^b la lia d'ecatlatte, disant qu'il sortiroit le premier. Mais il retira sa main, e son frere sortit, dōt elle dit: Pourquoi as-tu rompu ta barriere? Si eut nom Phares. En apres sortit son frere, qui auoit en sa main l'ecatlatte, lequel eut nom Zara.

Chapitre XXXIX.

C **O**R Ioseph fut mené en Egypte, e Potiphar châtē de Pharaon, préuôt, Egyptien, racheta des Ismaelites qui sy auoint mené. E le Seigneur fut avec Ioseph, tellemēt qu'il fut homme bien fortuné. Dont son maitre, chés qui il étoit, voyant que le Seigneur étoit avec Ioseph, e lui donoit bō heur en tout ce qu'il manioit, lui porta si bōn'affexion, qu'il s'en seruit, e lui bailla la charge de sa maison, e lui mit tout son auoir en main. E depuis qu'il lui eut enchargé sa maison e tout son auoir, le Seigneur benit la maison du dit Egyptien pour l'amour de Ioseph, e lui fit auoir bon heur en tout ce qu'il auoit, tant en la maison, qu'es chams. Si laissa tout son bien en la main de Ioseph, tellemēt que lui ne se soucioit de rien, sinon de faire bonne chere. Or étoit Ioseph fort beau e ioli: parquoi apres ces entrefaittes la femme de son maitre ietta les yeux sur lui, e lui dit qu'il couchât avec elle. Mais il ne voulut pas, e dit a laditte femme de son maitre: Tu vois que mon maitre m'a telle-

b. pour le conoistre d'aued'au tre.

c. rompit d. de leuer, i'entenscō m'on dit que le soleil leue.

Ioseph acheté de Potiphar.

Ioseph prié de sa maitresse.

tellemēt enchargé tout son bien, qu'il ne fait qu'il a en la maison, e n'a pas ceans plus de credit que moi: e ne m'a rien defendu, sinon toi, d'autant que tu es sa femme. E que ie face vne si grāde lâcheté: e me méprenne contre Dieu? E comme de iour en iour el len parloit a Ioseph, e qu'il ne s'accordoit point a coucher avec elle, e auoir affair' a elle, auint vn iour qu'il entra en la maison pour faire sa besogne, e n'y auoit leans homme de la maison, dōt elle le print par le manteau, e lui dit: Couche avec moi. E lui de laisser son manteau en la main d'elle, e s'en fuir e sortir dehors. E quād elle vit qu'il lui auoit laissé son manteau en la main, e s'en étoit fui e sorti dehors, elle cria les gens de sa maison, e leur dit: Regardés qu'on nous a amené cēt Ebrieu pour se iouer de nous. Il êt venu a moi pour coucher avec moi. Mais j'ai crié a haute voix: e quand il m'a oy ietter e fair' vn cri, il m'a laissé son manteau, e s'en êt fui e sorti dehors. Ainsi elle retint son manteau par deuers soi, iusque le maître de Ioseph reuint en sa maison, auquel elle fit le même conte, disant que ce seruiteur Ebrieu, qui leur auoit amené, étoit venu a elle pour se iouer avec elle: mais cōme elle s'étoit écriée, il auoit laissé son manteau vers elle, e sen étoit fui dehors. E quand le maître de Ioseph oyt les parolles de sa fēme, qui lui disoit que sō seruiteur lui auoit ainsi fait, il en fut si courroucé, qu'il print Ioseph e le mit en prison, en vn lieu où les prisonniers du roi étoient prisonniers. E comme Ioseph étoit là en prison, le Seignr fut avec lui, e lui fit grace, e le mit tellement en la bonne grace du geolier, que le geolier mit en la main de Ioseph tous les prisonniers de la prison, e lui bailla la charge de tous les affaires de leans: e ne se soucioit de rien, en ayāt baillé la charge a Ioseph, pour autant que le Seigneur étoit avec lui, e lui donnoit adresse en ce qu'il faisoit.

Chapitre XL.

A Vint apres ces entrefaittes que le bouteillier du roi d'egypte e le boulangier, se méfirēt contre leur maître le roi d'Egypte: dont Pharaon fut si courroucé contre ses dessudits deux châtrés, le maître bouteillier, e le maître boulangier, qu'il les mit en prison chés le preuôt, là où Ioseph étoit prisonnier: e le preuôt les enchargea a Ioseph, pour les seruir. E quand ils eurent été quelque iours en chartre, ils songerent tous deux (cēt a sauoir le bouteillier e le boulangier du roi d'Egypte, qui étoient prisonniers en la prison) chacun son songe, en vne même nuit, l'un en vne sorte, e l'autre en l'autre. E le matin quand Ioseph vint a eux, il vit qu'ils étoient marri, e demanda audits châtrés de Pharaon (qui étoient avec lui en chartre, chés son maître) en cete sorte: Que veut dire que vous aués aujourd'hui les visages tristes? Nous auons (lui dirent ils) songé, e n'auons nul qui déclare le songe. E Ioseph leur dit: Dieu a bien des declarations. Contés le moi. Adonc le maître bouteillier conta a Ioseph son songe, disant ainsi: J'ai songé qu'il y auoit vn sep de vigne deuant moi a trois branches, lequel comme s'il eût bourgeonné, iettoit des fleurs e des grappes de raisins, qui meurissoient. E ie prenois les raisins, e les pressois en la coupe de Pharaon, laquelle j'auois en ma main, e mettois la coupe en la main de Pharaon. E Ioseph lui dit: Voici qu'il veut dire: Les trois brâches sont trois iours. D'ici a trois iours Pharaon te fera mettre dehors, e te remettra en ton état, e lui verseras a boire comme tu faisois parauant, quand tu étois son échançon. Parquoi aye souuenâce de moi, quād tu seras a ton aise: e me fais ce seruire, de faire mencion de moi vers Pharaon, e de me bouter hors de ceās. Car j'ai été dérobbé du pays des Ebrieux, e si n'auici riē fait pour quoi on me deût mettre en chartre. Adonc le maître boulangier

les songes des châtrés de Pharaon.

d

voyant qu'il auoit bien déclaré, dit a Ioseph: l'ai aussi songé qu'il y auoit sur ma tête trois corbeilles blanches, e en la plus haute corbeille y auoit de toutes sortes de viandes de boulengerie de Pharaon, lesquelles les oiseaux mangeoint de la corbeille de dessus ma tête. E Ioseph répondit: Voici qu'il veut dire: Les trois corbeilles, sont trois iours: d'ici a trois iours Pharaon t'ôte ra la tête de dessus les épaules, e te fera pādre a vn gibbet, là où les oiseaux mangerōt ta chair de dessus toi. Auīt trois iours apres, qui étoit le iour de la naissance de Pharaon, que Pharaon fit vn bāquet a toutes ses gēs, e fit amener en place le maitre bouteillier, e le maitre boulengier, au milieu de ses gens, e rémit le maitre bouteillier en sa bouteillerie, tellement qu'il seruit a Pharaon de verser a boire: e fit pendre le maitre boulengier, cōme Ioseph leur auoit déchiffré. Mais le maitre bouteillier ne se souuint point de Ioseph, ains l'oublia.

Chapitre XLI.

les songes de Pharaō **O**R auint apres l'espace de deux ans, que Pharaon songea qu'il étoit aupres du fleue, e que du fleue mōtoint set vaches belles a voir, e grasses de corps, qui paissoint parmi la lèche. Puis voici set autres vaches qui monterent apres elles, du fleue, laides a voir, e minces de corps, qui s'arriērent aupres des autres vaches a la riuē du fleue: e mangerent lēdittes vaches laides a voir e décharnées, les set vaches belles a voir e grasses. Sur ce point Pharaon s'euēilla. Puis songea encor vne fois que set épis croissoint en vn tige gras e beaux, apres lēquels en voici sourdre set autres minces e niellés, lēquels épis minces deuorērent les set épis drus e pleins. Sur ce point Pharaon s'euēilla, e vit que s'étoit vn songe. E au matin, troublé d'esperit, il manda tous les deuins e sages d'Egypte, e leur conta son songe: mais il n'y eut homme qui le lui sceūt decla

A rer. Adonc le maitre bouteillier parla a Pharaon en cēte maniere: le ramenerai orendroit mon méfait. Quand toi, Pharaon, courroucé contre nous tes seruiteurs, nous mis en prison chēs le preuōt, c'ēt-asauoir moi e le maitre boulengier, nous songeames vne nuit moi e lui vn songe, l'vn en vne sorte, e l'autre en l'autre. Or y auoit avec nous vn compagnon Ebrieu, seruiteur du preuōt, auquel nous en fimes le conte, e il nous déchiffrā noz songes, a l'vn en vne façon, a l'autre en l'autre: e ainsi qu'il nous les déchiffrā, il auint, c'ēt que ie fu remis en mon office, e l'autre fut pandu. Alors Pharaon enuoya querir Ioseph, lequel fut tiré vītement de prison, e fut tondu, e changea d'habillemēs, e vint a Pharaon. E Pharaon lui dit: l'ai sōgé vn sōge, e n'ai nul pour le declarer. Or m'a-on conseillē de toi, que ie te fisse oyr pour le declarer. E Ioseph répondit a Pharaon: *4. Iete répondrai biē mais cela ujedra de Dieu. Seau. 350.* Sans moi Dieu répondra au grād profit de Pharaon. Adonc Pharaon parla ainsi a Ioseph, l'ai songé que j'étoia la riuē du fleue, e que du fleue montoint set vaches grasses de corps, e belles a voir, e pāturoint parmi la lèche. Puis en voici monter set autres apres elles, si grēles e laides a voir, e decharnées, que ie n'en vi iamais en tout Egypte de si défaittes: e ont lēdittes vaches minces e laides, mangé les set premieres vaches grasses. E quād elles les ont eumises en leur ventre, on n'eūt pas congneu q̄ les autres leur fussent entrées au vētre, si défaittes étoint elles, aussi biē que deuāt. Sur cela ie me suis euēillé: puis ai songé que set épis croissoint en vn tuyau, pleins e gaillars: e en voici set autres affamés, minces, e niellés, qui sourdoint apres eux: e ont les épis minces, deuoré les set beaux épis. Je l'ai bien dit aux deuins, mais il n'ya homme qui me le demēle. E Ioseph dit a Pharaon: Ton songe, Pharaon, n'ēt qu'vn. Ce que Dieu veut faire, il le te fait sauoir. Les set belles vaches, **font**

font set ans: e les set beaux épis, font set ans: ce n'êt qu'un songe. Item les set épis minces e niellés, seront set ans de famine. C'êt ce que ie t'ai dit, q̄ ce que Dieu veut faire, il le te montre. Sache que ces set ans prochainement venās il y aura par tout' Egypte fort bonne faisō. E apres eux s'en leuera set autres de famine, tellement que toute celle bonne saison en Egypte sera effacée, e gâtera la famine le pays, de sorte qu'a la fin au pays ne se connoitra plus la bonne saison, tant y aura âpre famine. E quāt a ce que tu as songé deux fois, c'êt a cause que cela êt arrêté de Dieu, e se hâtera Dieu de le faire. Parquoi regarde, Pharaon, d'auoir vn hōme discret e sage, a qui tu bailleras la charge d'Egypte: e fai que tu ordonnes des receueurs sur le pays, pour leuer la cinquième partie sur le pays d'Egypte, durant les set ans de bōne saison, lēquels receueurs amasseront toute la vituaille des bonnes années prochainement venantes, e amasseront tant de blé de part toi, qu'on ferrera e gardera par les villes, qu'il y aura des viures pour en fournir le pays durant les set ans de famine qui seront en Egypte, tellement que le pays ne sera pas détruit de famine. Ce propos pleut biē a Pharaō e a toutes ses gēs, e dit Pharaō a ses gēs, qu'il ne se trouuoit homme qui fût pareil a Ioseph, quant a auoir l'esperit de Dieu. Puis dit a Ioseph: Puis que dieu t'a fait sauoir si grādes choses, qu'il n'y a nul si discret e sage que toi, tu auras la charge de ma maison, e l'audiui sur tout mō peuple, si que ie ne serai plus grand que toi, sinō^a du siege. Vois-tu (lui dit il) ie te baille le gouuernement de tout le pays d'Egypte. Puis tira Pharaon son aneau de sa main, e le mit en la main de Ioseph, e le vêtit d'accoutremens de crêpe, e lui mit vn quarquand'or au col, e le fit monter sur le secōd chariot qu'il auoit, e fit faire crier deuant lui: Agenoux: e le fit gouuerneur de tout le pays d'Egypte, e lui dit: le ne

a. de la couronne, c'êt adire d'être roi.

A puisse être Pharaon, si sans ton cōgé il y aura homme qui bouge ne main ne pié en tout le pays d'Egypte. E mit Pharaō nom a Ioseph^b Saphnathopanea, e lui bailla en mariage Asenath fille de Potiphera grand prêtre d'Heliopoli. Parainsi Ioseph (lequel étoit en aage de trēt ans, quād il fut deuāt Pharaon roi d'Egypte) se partit de deuant Pharaon, e l'en alla par tout le pays d'Egypte, e par set ans (durāt lēquels la terre foisonna en blé a beaux monceaux) il amassa toute la vituaille d'Egypte des set ans, e auitailla les villes, en mettant en chēque ville les viures des chams d'entour elle: e par ainsi amassa Ioseph vn si grand tas de blé, que c'étoit vne chose autant inestimable que le sablō de la mer, tellement qu'on cessa de le sommer. Or eut Ioseph deux fis deuāt que vint l'an de famine, d'Asenath fille de Potiphera grand prêtre d'Heliopoli: dont il mit nom a l'ainé, Manasse, a cause que Dieu lui auoit fait oublier toute sa peine, e toute la maison de son pere. E au secōd il mit nom Ephraim, a cause que Dieu l'auoit peuplé au pays de sa chetiueté. E quād les set ans foisonneux, qui furent en Egypte, furent passés, les set ans de famine commencerent a venir, comme Ioseph l'auoit dit, e y eut famine par tous les pays: e par tout le pays d'Egypte y auoit des viures. Et comme par tout le pays d'Egypte y auoit famine, le peuple se pleignit a Pharaon pour auoir des viures, e Pharaō dit a tous les Egyptiēs qu'ils allassent a Ioseph, e fissent ce qu'il leur diroit. Ainsi cōme la famine étoit par tout le pays, Ioseph ouurit tous les greniers, e se print a vendre aux Egyptiēs, a cause que la famine pressoit le pays d'Egypte: e tout le monde alloit en Egypte pour acheter de Ioseph, a cause qu'il y auoit grosse famine par tous les pays.

Chapitre XLII.

D Ont Iacob voyant qu'il y auoit des viures a vendre en Egypte,

b. trouueur de secrets.

Les fis de Ioseph.

Iacob enuoye ses fis en Egypte.

dit a ses fis: Que delayés vous? l'en-
 ten(dit il) qu'il ya des viures a vendre
 en Egypte: descendés y, e nous y ache-
 tés de quoi viure, afin que nous ne
 mourions. Si descendirent les dix freres
 de Ioseph pour acheter du blé en
 Egypte. Mais quant a Beniamin le fre-
 re de Ioseph, Iacob ne l'enuoya pas a-
 uec ses freres, de peur qu'il ne lui auint
 quelque malencontre. E allerent les
 fis d'Israel acheter, avec les autres qui
 y alloint, a cause qu'il y auoit famine
 au pays de Canaan. E quand ils furent
 venus a Ioseph leur frere, lequel étoit
 gouverneur du pays, e vendoit a tous
 ceux du pays, ils lui firent la reueren-
 ce iusqu'a terre. E quâd Ioseph vit ses
 freres, il les reconeut: mais il n'en fit
 semblant, ains parla a eux rigoureuse-
 ment, e leur dit: D'oû venés vous? Du
 pays de Canaan (dirent ils) pour ache-
 ter des viures. E Ioseph cōnoissant ses
 freres, sans qu'eux le conneussent, eut
 souuenance des songes qu'il auoit son-
 gés d'eux, e leur dit: Vous êtes épies,
 qui êtes venus pour épier les lieux de-
 couuers du pays. E ils lui dirent: Sauf
 vôtre grace, monseigneur: nous som-
 mes venus pour acheter des viures,
 Nous sommes tous engendrés d'un
 homme, e sommes veritables, nous ne
 sommes point épies. Non (leur dit il)
 vous êtes venus épier les lieux decou-
 uers du pays. E ils dirēt: Nous, tes ser-
 uiteurs, sōmes douze freres, tous d'un
 pere, au pays de Canaan, dont le moin-
 dre êt aujourdui avec nôtre pere, e l'au-
 tre n'êt plus. E Ioseph leur dit: Il êt ain-
 si que ie vous ai dit, que vous êtes é-
 pies. Voici commēt vous serés éprou-
 ués: Viue Pharaō, si vous sortirés d'i-
 ci, que vôtre petit frere ne viēne ici. En-
 uoyés-en vn d'être vous, qui ira quer-
 re vôtre frere, e vous demourerés pri-
 sonniers, e éprouuera-on voz parol-
 les, si vous êtes gens de verité. Autre-
 ment, viue Pharaon, si vous n'êtes é-
 pies. Ainsi il les mit en prison pour
 trois iours: puis leur dit au troisiēme

A iour: Voici que vous ferés, e on vous
 sauuera la vie. le suis vn homme qui
 crain dieu. Si vous êtes veritables, l'un
 de vous, qui êtes freres, sera ferré en
 vôtre prison, e vous irés porter du blé
 pour aitailler vôtre maison, e m'ame-
 nerés vôtre petit frere, e ainsi serōt ve-
 rifiées voz parollés, e ne mourrés pas.
 Ils en furent contens, e se prindrent a
 dire l'un a l'autre: Ne fumes nous pas
 bien lâches contre nôtre frere? qui
 voyons l'angoisse de son cueur, quâd
 il nous supplioit, e nous n'en fimes riē.
 Pour cela nous vient cête tribulacion,
 E Rubē leur rēpōdit: le vous dis bien
 que vous ne fissiés point de déplaisir
 a l'enfant: mais vous ne me voulutes
 pas croire: aussi se fait maintenant la
 vengeance de son sang. Or ne sauoit
 ils pas q̄ Ioseph l'entēdit, car il y auoit
 vn truchement entr'eux. E Ioseph se
 détourna d'eux, e ploura: puis reuint a
 eux, e parlamēta avec eux, e print d'en-
 tr'eux Simeon, e le lia en leur presen-
 ce. Puis commanda qu'on leur rēplît
 de blé leurs aisemens, e qu'on leur re-
 mit leur argent châcun en son sac, e
 qu'on leur donnât pour faire leurs dé-
 pens en chemin. E cela fait, ils charge-
 rent leur marchandise sur leurs ânes,
 e délogerēt de là. E au logis, ainsi que
 l'un delia son sac pour donner de la
 pâture a son âne, il vit son argent en la
 bouche de sō sac, e dit a ses freres qu'il
 auoit raporté son argent, e qu'il étoit
 en son sac. Dont ils furent tous ravis
 e éperdus, demâdant l'un a l'autre, que
 vouloit dire que Dieu leur auoit cela
 fait: E quand ils furent arriués vers Iac-
 ob leur pere au pays de Canaan, ils
 lui raconterēt toute leur auenture, di-
 sans: Celui qui êt seigneur du pays, a
 parlé a nous rudemēt, e nous a tenus
 pour épions du pays. E quand nous
 lui dîmes que nous étions veritables,
 e non pas épies, e que nous etiōs dou-
 ze freres, engēdrés d'un pere, l'un n'ê-
 toit plus, e le moindre étoit aujourdui
 avec nôtre pere au pays de Canaan, le-

Ioseph
 lie Si-
 meon.

dit

dit seigneur du pays nous dit ainsi: Voici comment ie connoitrai que vous êtes veritables. Laissez moi vn de voz freres, e prenez de la vituaille pour vôtres maison, e allés e m'amenés vôtres petit frere, e ie saurai que vous n'êtes pas épies, mais veritables, e vous redrai vôtres frere, e iouirés du pays. E en vuidant leurs sacs, ils trouuerent chacun son argent remboursé en son sac. Dôt quand ils virent leur argent remboursé, e eux e leur pere eurent peur. E Iacob leur pere leur dit: Vous me desherités d'efans. Ioseph est perdu, Simeon est perdu, e vous voulés emmener Benjamin: tout cela est a mon dommage. Adonc Ruben dit a son pere: Le suis content que tu faces mourir mes deux fis, si ie ne le te rameine. Baille le moi en charge, e ie le te rendrai. E Iacob dit: Mon fis ne descēdra point avec vous. Car son frere est mort, e il ne reste que lui. Que s'il lui auenoit quelq̄ de fortune au voyage que vous ferés, vous feriés descendre ma vieillesse en chagrin en l'autre monde.

Chapitre XLIII.

Iacob cōman de a ses fis d'aller de rechef en Egypte. **P** Vis apres comm' il y auoit grosse famine au pays, quand ils eurent mangé tout le blé qu'ils auoient apporté d'Egypte, leur pere leur dit: Retournez nous acheter vn peu de viures. E Iudas lui dit: Le personnage nous assure que nous ne verrions point sa personne, si nostre frere n'etoit avec nous. S'il te plait de laisser aller nostre frere avec nous, nous y descendrons, e racheterons des viures. Mais si tu ne le laisses aller, nous n'y descendrōs pas, car ledit personnage nous dit que nous ne verrions point sa personne, si nostre frere n'etoit avec nous. E Israel leur dit: Pourquoi me mîtes vous en cete fâcherie, de lui dire que vous auies en cor vn frere: Il s'enquēta de nous (dirent ils) touchant nous e nostre generaciō, a sauoir-mon si nostre pere viuoit encore, e si nous auiois point de frere,

A e nous lui en dimes ce qui en étoit. Pouions nous sauoir qu'il nous diroit que nous y menissions nostre frere? E Iudas dit a Israel son pere: Laisse venir l'enfant avec moi, e nous partirons, e irons pour nous garder de mourir tāt que toi e noz ménages. Le lui pleige, tu t'en prendras a moi: si ie ne le te rameine e met deuant toi, ie suis content de t'en être obligé toute ma vie. Car si nous n'eussions delayé, nous fussions ia retournés la seconde fois. Adonc Israel leur pere leur dit: Puis qu'ainsi est, faites ainsi: Prenez des biens les plus exquis du pays, en voz aisemens, e en portés audit personnage vn present, vn peu de resine, vn peu de miel, des senteurs, de myrre fine, de terebithes, e des amandes, e portés de l'argent avec vous au double, e reportés avec vous l'argent que vous reportâtes en la bouche de voz sacs, si d'auenture cela se seroit fait par mēgarde: e prenez vôtres frere, e délogés, e retournés audit personnage. **C** E Dieu tout-puissant face qu'il ait telle pitié de vous qu'il renuoye avec vous vôtres autre frere, e Benjamin. Que si ie perd mes enfans, que ie les perde. Par ainsi ils prindrent ledit present, e prindrēt avec eux le double de l'argent, e Benjamin, e se departirent, e descendirent en Egypte, e se presenterent a Ioseph. E quād Ioseph vit Benjamin avec eux, il dit a son maître d'hôtel: Meine ses gens en la maison, e tue quelque bête pour la cuisine, e apprété a manger: car ils mangeront avec moi a midi. Ce qu'il fit, comme Ioseph sauoit dit, e les mena en la maison de Ioseph. E quand ils virent qu'on les menoit chés Ioseph, ils penserent qu'on les menoit a cause de l'argent qu'ils auoient a la premiere fois reporté en leurs sacs, pour leur mettre vn crime dessus, e a tort les retenir en seruage, eux e leurs ânes. Parquoy ils s'approcherent du maître d'hôtel de Ioseph, e parlerent a lui a l'entrée de

la porte, en cête sorte: Ecoute, mōsieur
 Quand premierement nous descen-
 dimes pour acheter des viures, e que
 nous fumes arriués au logis, e ouuri-
 mes noz sacs, nous trouuames chacun
 son argent en la gueule de son sac, biē
 pesé, si l'auons repporté avec nous: e
 d'auantage, auōs repporté avec nous
 de l'autr' argēt pour acheter des viures,
 e ne sauons qui mit nôtr' argēt en noz
 sacs. E il leur dit: Vōtre cas va bien, ne
 craignés riē. Vōtre Dieu, e devez pe-
 res, vous a mis de la monnoye en voz
 sacs: quant êt de moi, j'ai receu vōtr'
 argent. Puis leur mit dehors Sime-
 on, e les mena chés Ioseph, e leur don-
 na de l'eau pour se lauer les pieds, e
 de la pâture pour leurs ânes. E ils ap-
 prēterent le present pour quand Ioseph
 viendroît a midi: car ils auoint
 ouy qu'ils deuoient là banqueter. E
 quand Ioseph fut entré en la maison,
 ils lui porterent le present en la mai-
 son, e lui firent humblement la reue-
 rence. E il les salua, e dit: Comment
 se porte le vieillard, vōtre pere que
 vous dites: êt il encor en vie? E ils di-
 rent: Nōtre pere ton seruiteur se por-
 te bien, e êt encore en vie: e lui fi-
 rent humblement la reuerence. E il
 regarda, e vit Benjamin son frere de
 mere, e dit: êt cétui vōtre petit frere,
 duquel vous me parlâtes? Dieu te
 face misericorde, mon fis. Cela dit, il
 chercha vītement lieu pour plouer

Ioseph
 bāque-
 te avec
 ses fre-
 res.

selō l'or-
 dre de leur
 aage, telle-
 ment que
 le plus ai-
 né étoit le
 premier af-
 fis, e le se-
 cōd apres,
 e Ioseph
 en son rēc.

(car il lui fit mal de son frere) e entra
 au cabinet, e y ploura. Puis se laua
 le visage, e sortit, e fit bonne mine, e
 commanda qu'on mīt a manger. E
 on lui mit a part, e a eux a part, je aux
 Egyptiens, qui mangeoint avec lui,
 a part. Car il n'êt pas loisible aux Egy-
 ptiens de manger avec les Ebrieux,
 car les Egyptiens ont cela en dédaing.
 Or ils furent assis deuant lui* selon
 que chacun d'eux étoit, ou ainé ou
 puiné, de quoi ils s'en ébahirent en-
 tr'eux. E Ioseph leur départit de son

A met a chacun vne piece, e donna a
 Benjamin vne piece cinq fois plus
 grosse, qu'a nul d'eux. Parainsi ils bey-
 rent avec lui tout leur soul.

Chapitre XLIII.

E Ioseph commanda a son maitre
 d'hôtel ainsi: Répli de blé les sacs
 de ces gens, tant qu'il y en pourra en-
 trer, e met l'argent d'vu chacun deux
 en la bouche de son sac, e mettras ma
 tasse d'argent en la bouche du sac du
 plus petit, outre l'argent de son achat.
 B Ce qu'il fit comme Ioseph l'auoit com-
 mandé. Le lendemain quand il fut
 iour, on donna congé a ces gens e a
 leurs ânes. E quand ils furent sortis
 de la ville, deuant qu'ils fussent loin,
 Ioseph dit a son maitre d'hôtel qu'il
 les poursuiuit, e quand ils les auroit
 atteins, qu'il leur dît telle chose e tel-
 le. Ce qu'il fit, e quand il les eut at-
 teins, il leur dît: Pourquoi aués vous
 rendu mal pour bien. G.L. pourquoi
 m'aués vous dérobbé vne tasse d'ar-
 gent? E. C'êt celle en laquelle boit
 mon maitre, e a tout laquelle il deui-
 ne. C'êt lâchement fait a vous. E ils
 lui répondirent: Ta seigneurie se pas-
 seroit bien d'ainsi parler: a dieu ne plai-
 se que nous ayons fait telle lâcheté.
 Nous t'auons bien repporté depuis
 le pays de Canaan, l'argent que nous
 trouuâmes en la bouche de noz sacs,
 comment aurions nous dérobbé chés
 ton maitre argent ou or? Nous som-
 mes contens que celui de nous, par
 deuers qui on la trouuera, soit mis a
 mort, e outre-plus que nous soyons
 esclaves de ta seigneurie. E il leur dît:
 l'en suis content. Celui par deuers qui
 elle se trouuera, sera mon esclave, e
 vous autres serés quittes. Adonc ils
 mirent promptement chacun son sac
 a terre, e delierent chacun son sac. E il
 chercha depuis le plus grand iusqu'au
 moindre, e se trouua la tasse au sac de
 Benjamin. E eux de se descirer leurs
 robbes, e de recharger chacū son âne,
 etc.

e retourner en la ville, e allerēt ludas e ses freres en la maison de Ioseph, leq̄l y étoit encore, e se ietterēt deuant lui a terre. E Ioseph leur dit: Qu'êt-ce que vous aués fait: ne saués vous pas que ie suis vn homme qui deuine? E ludas dit: Que dirons nous a ta seigneurie: que dirons nous: ou comment nous iustificerōs nous: Dieu nous a trouués en faute. Nous voici pour être les esclaves de ta seigneurie, tāt nous que celui par deuers leq̄l s'êt trouué la tasse. Et Ioseph leur dit: la ne m'auiene de faire vn tel tour. Celui riere le quel s'êt ma tasse trouuée, sera mon esclau: vous autres allés vous-en en paix. Adōc ludas s'approcha de lui, e dit: le te prie mō seigneur, qu'il ne te déplaise, si ton seruiteur te dit deux mots, a toi qui és autāt que Pharaō. Ta seigneurie nous demāda si nous auions point de pere ou de frere: e nous repondīmes a ta seigneurie, que nous auions nōtre pere vieux, e vn ieun' enfant né en la vieillese du pere, le quel enfant auoit eu vn frere qui étoit mort, e ne restoit que lui de sa mere, e son pere l'aimoit. Alors tu nous dis, que nous le ramenisīōs, pour le voir de tes propres yeux. A quoi nous repondīmes a ta seigneurie que l'enfant ne pouoit laisser son pere: e s'il le laissoit, qu'il mourroit. Mais tu nous dis que si nōtre petit frere ne descēdoit auéc nous, nous ne verriōs plus ta personne. E quād nous fumes arriués vers ton seruiteur nōtre pere, nous lui contāmes les parolles de ta seigneurie. E comme nōtre pere nous dīt, que nous retournisīōs acheter vn peu des viures, nous dīmes que nous ne pouiōs faire le voyage. Si nōtre petit frere étoit en nōtre cōpagnie, que nous le ferions: autrement, que nous ne pourriōs voir le personage, si nōtre petit frere n'étoit auéc nous. E ton seruiteur nōtre pere nous dit ainsi: Vous saués que de deux enfans, que i'ai eus de ma femme, l'vn se partit de

A moi, e il me falut dire qu'il étoit deuoré des bêtes, e ne le vi iamais depuis. Que si vous m'ôtés ēcore cētui, e qu'il tombe en quelque incōuenient, vous ferés descēdre ma vieillese miserablement en l'autre monde. Maintenant si ie vien a ton seruiteur mon pere, e que l'enfant ne soit auéc nous, veu qu'il l'aimē si tendrement, quand il viendra a voir que l'enfant n'y êt pas, il mourra: e parainī nous tes seruiteurs serōs cause, que ton seruiteur nōtre pere descēdra en vieillese en chagrin en l'autre monde. Or ai-ie pleigē l'enfant vers mon pere, en promettant que si ie ne le lui ramenoī, ie lui en seroi obligē toute ma vie. Parquoi ie te prie que ie demeure esclau a ta seigneurie, pour l'enfant, e que l'enfant s'en voyse auéc ses freres. Car ie ne sauroi aller a mon pere, si l'enfant n'êt auéc moi, de peur de voir le mal que mō pere endurera.

Chapitre XLV.

C Adōc Ioseph ne se pouant plus tenir en la presence de tant de gēs, cria: Que chācun vuide de ceans. E ne demoura homme auéc lui, quand il se donna a connoitre a ses freres. Puis il se print a plourer de telle sorte, que les Egyptiēs e les gēs de Pharaon Poyrent, e dit a ses freres: le suis Ioseph. mō pere êt il encor en vie: Mais ses freres ne lui peurēt rien rēpondre, tant troublés furēt de sa presence. E Ioseph leur dit: Approchés vous de moi. E ils s'approcherent. E il dīt: le suis Ioseph vōtre frere, que vous vendītes pour être mené en Egypte. Mais ne vous tourmentés point, e ne soyés marris de ce que vous me vēdītes pour être ici amené: car Dieu m'enuoya deuant vous, pour vous sauuer la vie. Car outre les deux ans de famine qui ont ia été par le monde, il en reste encore cinq, ēquels il ne se fera ne semaille ne moisson. E pour-cela m'a Dieu enuoyé deuant vous, pour vous faire rester au monde, e vous sauuer la vie par vne si

Laha-
rangue
de lu-
dasa Ioseph.

Gen 43.

Gen 43.

Ioseph
se don-
ne a cō-
noitre
a ses freres.

Actes 7.

Gen 50.

grande deliurance. Tellement que ce n'êt pas vous qui m'aués ici enuoyé, mais Dieu, qui ma fait être pere de Pharaon, e seigneur de toute sa maison, e gouuerneur de tout le pays d'Egypte. Hâtés vous de monter vers mô pere, e lui dites que son fis Ioseph lui mande que Dieu m'a fait seigneur de tout Egypte, e qu'il descende vers moi sans delai, e il se tiendra au pays de Gossen, e sera pres de moi, lui e ses enfans, e les enfans de ses enfans, e son bercail, e sa bouerie, e tout ce qu'il a, e que là ie le nourrirai, de peur que (pourtant qu'il reste encor cinq ans de famine) il ne perisse miserablement lui e sa maison, e tout ce qu'il a. Vous voyés bien de voz propres yeux, e Benjamin voit bien de ses propres yeux, que ie parle a vous de ma propre bouche. Vous conterés a mon pere le grand honneur où ie suis en Egypte, e tout ce que vous voyés, e amenerés ici mon pere le plus-tôt. Cela dit, il accolla Benjamin son frere en plourant, e Benjamin aussi l'accolla en plourant. Puis Ioseph baïsa tous ses freres en plourant: e apres cela ses freres parlerent a lui. E les nouvelles vindrent en la maison de Pharaon, que les freres de Ioseph étoint venus, de quoi Pharaon e ses gens furent bien aises: e dit Pharaon a Ioseph: Di a tes freres: Voici que vous ferés: picqués voz monteures, e vous en allés au pays de Canaan, e amenés vôtre pere e voz ménages, e venés a moi; e ie vous donnerai des biens du pays d'Egypte, e mangerés du plus gras du pays. E a toi on te commande que tu leur faces prendre des chariots du pays d'Egypte, pour leurs enfans, e leurs femmes, e pour y amener leur pere, e qu'ils ne se soucient de leur vaisselle, car les biens de tout le pays d'Egypte seront a leur commandement. E ainsi le firent les enfans d'Israel, e leur donna

A Ioseph des chariots par le commandement de Pharaon, e leur donna pour faire leurs dépens en chemin, e leur donna a chacun vne bonne robbe, e a Benjamin trois cens piéces d'argent, e cinq bonnes robes. Item enuoya a son pere dix ânes chargés des biens d'Egypte, e dix ânesses chargées de bon froment, e de pain, e viandes pour son chemin. Parainsi il donna congé a ses freres, e s'en allerent, e leur dit qu'ils ne fissent point de bruit en chemin. Si se partirent d'Egypte, e vindrent au pays de Canaan, a Iacob leur pere: e lui conterent comme Ioseph viuoit encore, e qu'il étoit gouuerneur de tout le pays d'Egypte. De-quoi Iacob fut si rai d'entendement, qu'il ne les croyoit pas. Mais comme ils lui racontoint toutes les parolles de Ioseph, qu'il leur auoit dittes, e qu'il vit les chariots que Ioseph auoit enuoyés pour le porter, il reuint a soi, e dit Israel: C'êt afés, puis que Ioseph mon fis vit encore, ie firai voir deuât que ie meure.

Chapitre XLVI.

SI délogea Israel avec tout son auoir, e alla a Bersaba, e fit sacrifice au Dieu de son pere Isaac. E Dieu parla ainsi a Israel en vision de nuit: Iacob, Iacob. Que me veus tu? dit il. Je suis Dieu (dit il) le Dieu de ton pere. Descend hardiment en Egypte, car i'y ferai descendre de toi vne grande nacion. Je descendrai avec toi en Egypte, e si t'en ferai monter, e Ioseph te clorra les yeux. Ainsi Iacob se partit de Bersaba, e mirent les enfans d'Israel, Iacob leur pere, e leurs petis enfans, e leurs femmes, sur les chariots que Pharaon auoit enuoyés pour le porter, e prindrent leur bétail e cheuance, qu'ils auoint acquis au pais de Canaan, e s'en allerent en Egypte, Iacob, e toute sa race avec lui: e mena ses fis, e les fis de ses fis, ses filles, e celles de ses fis, e toute sa

Dieu
cōman
de a Iacob d'
aller en
Egypte

te sa race, avec soi en Egypte. E voient A
 Larace ci les noms des enfans d'Israel, qui
 de la allerent en Egypte. Iacob e ses en-
 cob. fans. Le fis ainé de Iacob, Ru-
 ben. Les fis de Ruben, Hénoch,
 Exo. 1. Phallu, Hefron, e Carmi. Les fis
 Nomb. 16 de Simeon, Iamuel, Iamin, Ohad,
 1. Chro. 5. de Simeon, Iamuel, Iamin, Ohad,
 Exo. 6. Iachin, Sohar, e Saul, fis d'une Cana-
 1. Chro. 2. neenne. Les fis de Leui, Gerson,
 4. 6. 7. Cahath, e Merari. Les fis de Iudas
 Soms 38. auoint été, Er, Onan, Sela, Phares, e
 Zara: mais Er e Onan moururent au
 pays de Canaan. E Phares eut des fis,
 Hefron, e Hamul. Les fis d'Issacar,
 Thola, Phuuu, Iob, e Simeron. Les
 fis de Zabulon, Sered, Elon, e Iahe-
 lel. Vela les enfans de Lia, qu'ell' eut
 de Iacob en Mesopotamie, e Dina la
 fille de Iacob qui sont en somme, que
 fis que filles de Iacob, trentetrois.

Les fis de Gad furent, Siphéon,
 Haggi, Suni, Esbon, Eri, Arod, e A-
 reeli. Les fis d'Aser, Imna, Isua, Isui,
 1. Chro. 7. Beria, e leur seur Sera. Les fis de Be-
 ria, Heber, e Malciel. Vela les enfans
 de Zilpa, que Laban donna a Lia sa
 fille, laquelle Zilpa enfanta ces en-
 fans a Iacob, qui sont seze person-
 nes. Les fis de Rachel femme de
 Iacob, furent Ioseph, e Benjamin. E
 Ioseph engendra au pays d'Egypte,
 d'Asenath fille de Potiphéra grand
 prêtre d'Héliopoli, Manasse e Ephra-
 im. Les fis de Benjamin furent Be-
 la, Becher, Asbel, Gera, Naaman,
 Ehi, Ros, Muppim, Huppim, e Ared.
 Vela les enfans que Iacob eut de Ra-
 chel, qui sont en somme quatorze.

Les fis de Dan furent Hussim.
 Les fis de Nephthali, Iaseel, Gu-
 ni, Ieser, e Sillem. Vela les enfans de
 Bala, laquelle Laban donna a Rachel
 sa fille, e eut ces enfans de Iacob, qui
 sont en somme set. Toutes les per-
 sonnes de Iacob, qui allerent en E-
 gypte, qui étoit issues de sa cuisse,
 outre ses belles filles, furent en som-
 me soixantesix. E les enfans de Io-
 seph, qui lui nâquirent en Egypte fu-

rent deux. Parainsi les personnes de DENT. 10.
 la maison de Iacob, qui allerent en E-
 gypte, furent soixante dix.

Or il enuoya Iudas deuant soi a Io- Ioseph
 seph, pour l'adresser a Gossen. Par- va au
 aiusi ils arriuerent en Gossen. E Io- deuant
 seph attela son chariot, e monta au de son
 deuant d'Israel son pere en Gossen: pere.
 e quand il le vit, il l'accolla, e en l'ac-
 collant ploura vne piece de tems. E
 Israel dit a Ioseph: le suis content
 maintenant de mourir, depuis que
 j'ai veu ta personne, e que tu vis en-
 core. E Ioseph dit a ses freres, e a
 ceux de la maison de son pere: l'irai
 auertir Pharaon, que mes freres e le
 ménage de mon pere, qui étoit au
 pays de Canaan, sont arriués vers
 moi, e que ce sont bergiers, qui se mê-
 lent d'entretenir bétail, e ont amené
 leur bercail e haras, e tout leur a-
 uoir. Que si Pharaon vous mande,
 e vous demande qui ét vôtres métier,
 vous dirés que vous êtes gens qui
 des vôtres enfance vous mêlés de bê-
 tail, tant vous que voz peres, afin
 que vous demouriés au pays de Gos-
 sen. Car les Egyptiens ont en dèdaing
 tous bergiers.

Chapitre XLVII.

P Vis alla Ioseph porter les nouuel- Ioseph
 les a Pharaon, que son pere, e ses meine
 freres, e leur bercail, e haras, e tout ses fre-
 leur auoir, étoit venus a lui du pays res a
 de Canaan, e étoit au pays de Gos- pharaõ
 sen: e des plus malotrus de ses fre- a. de peur
 res, il en print cinq hommes, qu'il ques' il eût
 mit deuant Pharaon. E Pharaon de- amené des
 manda aux freres de Ioseph de quel plus gail-
 métier ils étoit. Lèquels lui répon- lars, Pha-
 dirent: Nous sommes bergiers, tant raõ ne les
 nous que noz peres, e sommes ve- eût em-
 nus pour nous tenir au pays, a cause ployés en
 que nous n'auons point de pâturage fait de guer-
 pour nôtre bercail: si grosse ét la fami re.
 ne en Cananee. Parquoi il te plaira
 de donner licence a nous, tes serui-
 teurs, de nous tenir en Gossen. Adõc
 Pharaon dit a Ioseph: Ton pere e tes
 fre,

freres sont venus a toi: le pays d'Egypte éta ton commandement, loge ton pere e tes freres au meilleur du pays: qu'ils se tiennent au pays de Gossen: e si tu en fais quelques vns d'entr'eux qui soient gentils compagnons, tu les feras gouverneurs de mon bétail.

Iacob a pharao

Item Ioseph amena son pere Iacob, e le mit deuant Pharaõ, e Iacob benit Pharaon, e Pharaon dit a Iacob: Cõbien as-tu vècu d'ans? E Iacob dit a Pharaon: l'ai été étrãger cent e trente ans, e ay vècu des ans peu e mauuais, e si n'ai pas atteint le temps des ans de la vie de mes ancêtres, auquel ils ont été étrangers. Puis benit Pharaon, e se partit de deuant lui. E Ioseph logea son pere e ses freres, e leur donna possession au meilleur du pays d'Egypte, en la terre de Ramesses, comme Pharaon auoit commandé: e fournit de viures son pere, e ses freres, e toute la maison de son pere, selon qu'ils auoint de gens a nourrir. Or il n'y auoit point de viures par tout le pays, car la famine étoit si tresapre, que le pays d'Egypte, e le pays de Cananée, mouroint de faim. Si amassa Ioseph tout l'argent qui se trouua tãt en Egypte qu'en Cananée, par celle marchandise de blé qu'ils achetoit, lequel argent il mit es finances de Pharaon. E quand l'argent d'Egypte e de Cananée fut tout dépendu, tous les Egyptiens vont dire a Ioseph: Fourni nous de viures, autrement tu nous verras mourir: car nous n'auõs plus d'argent. E Ioseph leur dit: Amenés voz bêtes, e ie vous en baillerai pour voz bêtes, s'il n'y a plus d'argent. E eux d'amener leurs bêtes a Ioseph, e il les fournit de viures, pour leurs chevaux, e pour leur bétail de bercail e de beus e ânes, e les entretint de viures pour leur bétail celle année. E l'an fini, ils vindrent a lui l'an d'apres, e lui dirent ainsi: Nous ne celerons point a ta seigneurie, que nous auons dépendu a te payer tout

Ioseph amasse tout l'argent, en vendãt du blé.

A ce que nous auions, tãt en argẽt, qu'en bêtes, e ne nous reste plus rien de quoi nous te sceussions payer, sinon noz corps e noz terres. Parquoi afin que tu ne nous voyes mourir, e noz terres en friche, achete e nous e noz terres pour des viures, e nous ferons e nous e noz terres en seruage de Pharaon, pourueu que tu nous fournisses de semence pour nous sauuer la vie, afin que nous ne mourions, e que le pays ne soit desert. Ainsi Ioseph acheta a Pharaon tout le territoire d'Egypte, a cause que les Egyptiens furent contrains par famine de vendre chacun son champ, e fut la terre a Pharaon, e transporta le peuple es villes, d'un bout d'Egypte iusqu'a l'autre. Excepté qu'il n'acheta pas les terres des prêtres, a cause que Pharaon leur assigna prebende, de laquelle ils vèquirent, e paraini ne vèdirẽt pas leur terres. Puis Ioseph dit au peuple: Or ça, vous voyés biẽ que ie vous ai vous e voz terres achetés a Pharaõ. or ie vous fournirai de semẽce, e vous semerés la terre, e du reuenu vous en payerés la cinquième partie a Pharaon, e les quatre parties seront vôtres, pour semer les chams, e pour le manger de vous, e de voz ménages e ménies. E ils dirent: Tu nous sauues la vie: ta seigneurie nous fait grace: nous serons vassaux de Pharaon. E Ioseph en fit vne cõtume, qui dure encor auourdui sur le territoire d'Egypte, de payer a Pharaon la cinquième partie, excepté seulement les terres des prêtres, qui ne soit pas du fief de Pharaon. Or les Israelites se tindrent en Egypte, au pays de Gossen, e en iouirẽt, e peuplerent, e multiplierent grande Iacob ment, e vèquit Iacob en Egypte dix e fait iusset ans. E quand Israel fut en aage de rer lo cent quarantefet ans, e que le tems de seph sa mort fut pres, il enuoya querir son frere Ioseph, e lui dit: Si ie suis en ta seueille bonne grace, met ta main dessous ma cuisse, e me fai ce plaisir e seruice Canaã. de ne

de ne m'enseuelir pas en Egypte, ains quād ie serai couché avec mes peres, tu m'emporteras d'Egypte, e m'enseueliras en leur cemetiere. E Ioseph dit: le le ferai comme tu dis. Or me le iure, dit il. E il le lui iura: e Israel fit la reuerence vers le cheuet du lit.

Chapitre XLVIII.

Ioseph visite son pere malade.

A Pres ces entrefaittes on dit a Ioseph que son pere étoit malade: si print ses deux fis avec soi, Manasse e Ephraim: dont quād Iacob fut auerti que son fis Ioseph le venoit voir, il se parforça, e s'assit au lit, e dit a Ioseph: Dieu tout-puissant m'apparut a Luz au pays de Canaan, e me benit, e me promit de me peupler e faire croître, e faire descendre tout plein de peuples de moi, e de donner ce pays lá a ma semence apres moi, pour en iouir a iamaís. E maintenant tes deux fis, qui te font nés en Egypte deuāt que i'y vinsse, seront miens: Ephraim e Manasse seront aussi bien miens, que Ruben e Siméon. E ceux que tu auras engendrés apres eux, seront tiens, e en leur heritaige seront comprins sous le nom de leurs freres. Or quād ie venoi de Mesopotamie, Rachel me mourut au pays de Canaan, en chemin, qu'il ne restoit plus qu'une dînée de pays pour aller iufqu'a Ephrata, e l'enseueli lá, au chemin d'Ephrata, autremēt Bethlehem. Puis voyāt Israel les fis de Ioseph, dit: Qui sont ceux ci? Ce sont (dit Ioseph a son pere) mes fis que Dieu m'a ici donnés. E son pere lui dit: Fai-les approcher de moi, que ie les benisse: car Israel auoit déjà les yeux si éblouis de vieillesse, qu'il n'y voyoit pas bien. E Ioseph les fit approcher de lui: e Israel les baísa e embrassa, e dit a Ioseph: le n'eusse pas dit que i'eusse deu voir ta personne, e Dieu ma fait voir même ta generacion. Adōc Ioseph les fit sortir d'entre les genoux d'Israel, e fit la reuerence, baissant le visage contre terre. Puis les print tous deux, Ephraim a sa droite, e a la gauche d'Israel: e

355.

A Manasse a sa gauche, e a la droite d'Israel, e les lui approcha. Mais Israel étendit sa main droite, e la mit sur la tête d'Ephraim, qui étoit le puîné: e sa gauche sur la tête de Manasse, en mettant ainsi a son escien ses mains: car Manasse étoit l'ainé, e benit Ioseph, e dit: Le Dieu, selon lequel vèquirent mes peres Abraham e Isaac, le Dieu qui ma gouuerné depuis ma naissance iufqu'a ce iour dui, l'ange qui m'a deliuré de tout mal, benisse ces enfans, e qu'en eux se face mencion de mō nom, e du nom de mes peres, Abraham, e Isaac, e qu'ils croissent drus en nombre par le monde. E Ioseph voyant que son pere auoit mis sa main droite sur la tête d'Ephraim, en fut mal-content, e empogna la main de son pere, pour faire passer de dessus la tête d'Ephraim sur la tête de Manasse, e dit a son pere: Tu te mécontes, mon pere: car cétui êt l'ainé, met-lui ta droite sur la tête. Mais son pere ne voulut pas. **C** le fai bien (dit il) mon fis, ie le fai bien: e sera, voire cétui ci source d'un peuple: e sera, voire, grand personage: toutefois son frere plus petit, sera plus grād que lui, e aura tant de generacion, qu'elle assortira des naciones. Si les benit en ce iour lá, e dit: Que vous benissent les Israelites, en disant: Dieu te face cōme a Ephraim, e a Manasse. E mit Ephraim deuant Manasse. Puis dit Israel a Ioseph: le m'en-vai mourir, mais Dieu sera avec vous, e vous remenera au pays de voz peres: e ie te donne vne possession a part par dessus tes freres, laquelle ie conquētai des Amorreens a tout mon épée e arc.

Iacob benit les fis de Ioseph. Ebr. 11.

a. a la pointe de l'épee.

Chapitre XLIX.

P Vis Iacob fit venir ses fis, e dit: Assemblez vous, e ie vous auertirai de ce que d'icia long temps vous doit auenir. Amassés vous, e écoutez vōtre pere. Ruben, tu es mon fis ainé, ma force, e le commencement de ma vertu, tāt plus digne, tant plus de mesu

Le testament de Iacob.

mesuré, coulant comm'eau: tu ne feras point le plus excellent, pourtāt que tu montas sur la couche de ton pere, e en y mōtant, fouillas mon lit. Simeon e Leui sont freres, e leurs epees sont bâtons de cruauté. Je ne voudroi ni hazarder ma vie en leur secret, ni ioindre mō hōneur a leur cōpagnie, puis que par leur courroux ils firent meurtre, e pour leur plaisir renuerferent la muraille. Detestable ēt leur tant de mesurē courroux, e leur tāt débridée rage. Je les départirai parmi les Iacobeens, e les épardrai parmi les Israelites. Iudas tes freres te priferent, tu auras la main sur le col de tes ennemis, les fis de ton pere te porteront hōneur. Tu es vn lionceau, Iudas mon fis, lequel venant de la proye, e tapi e couché comm'vn lion ou lionesse: qui ēt celui qui posāt faire leuer? De Iudas sceptre ne départira, ne gouuerneur d'entre ses iambes, iusqu'a tant que Portebōheur vienne, auquel sera l'assemblement de peuples. Il attachera son āne a la vigne e au sep le fis de son ānessē: il lauera de vin sa robbe, e du sang des raisins son habillement, les yeux vermeils de vin, e les dens blāches de lait. Zabulon habitera vers le riuage de la mer, e vers les pors des nauires, e son côté tirera cōtre Sidon. Issacar āne ossu, se couchant entre les bāles, lequel voyāt vn si bon repos, e vne si plaisante cōtrée, baissera son dos pour porter, e sera vafal a payer tribut. Dan vengera son peuple, cōm'vne des lignées d'Israel. Dan sera vn serpent aupres d'vn chemin, vne coleuure aupres d'vn sentier, laquelle mord le talon du cheual, e le cheuauteur trébuche a l'enuers. l'atten salut de toi, Seigneur. ^b Gad sera fendu d'vne pointe, mais aussi fendra-il a la parfin. D'Aser les grasmorceaux viendrōt, qui plaisirs de roi dōnerōt. Nephthali biche ébaudie, dira des braues parolles. Ioseph foisonneux, Ioseph foisonneux aupres d'vne fontaine, les filles marchent sur les mu-

a. de la semence.

b. Gad en Ebrieu signifie un bataillon ordonné en pointe e forme de coing.

A railles. Biē l'attainerēt, e tirerent cōtre lui, e lui cōtrarierēt les archiers, mais sō arc tint ferme, e furēt les bras de ses mains enforcés par les maïs du Rochefort de Iacob, d'oū ēt le pasteur, pierre d'Israel: par le dieu de tō pere, qui te secourut, e le Toutpuissant qui te foisonnera des foisons du ciel enhaut, des foisons du profond gifant embas, des foisons de tettins e vêtres. Ces foisons de ton pere (qui surmontent les foisons des montagnes, voire le plaisir des montagnes eternelles) viendront sur la tête de Ioseph, sur le sōmet de celui qui ēt l'outrepasse de ses freres. Benjamin rauira comm'vn loup: au matin il mangera la proye, e au vèpre départira la dépouille. Vela toutes les lignees d'Israel, qui sont douze: e vela que leur dit leur pere, e les benit l'vn en vne sorte, l'autr' en l'autre. Puis leur fit vn tel commandement: le m'en vai être recueilli avec mon lignage: enseuelissés moi avec mes peres, en la cauerne qui ēt au champ d'Ephron Hetteen, laquelle cauerne ēt en vn champ double, qui ēt cōtre Mambre, au pays de Canaan, lequel champ Abraham acheta d'Ephron Hetteen, pour en faire vn cemetiere. Là ēt enseueli Abraham e Sara sa femme, là ēt enseueli Isaac e Rebeca sa fēme, là même enseueli-ie Lia. Ledit chāp, e la cauerne qui y ēt, fut acquis des Hetteēs. E quād Iacob eut acheué de commander a ses fis, il retira ses piés au lit, e trépassa, e fut recueilli avec son lignage.

Chapitre L.

A Donc Ioseph se iette sur le visage de son pere, e ploura sur lui, en le baisant. Puis cōmanda a ses seruiteurs medecins de l'embaumer. Ainsi les medecins embaumerent Israel, e demoura ainsi par l'espace de quarante iours: car c'étoit le terme de l'embaumeure. E les Egyptiens le plourerent soixante dix iours. E quād le terme du dueil qu'on en fit, fut passé, Ioseph parla a ceux de la maison de Pharaon en cete manie

maniere: le vous prie qu'il vous plaife de me faire la grace de dire a Pharaon que mō pere, etāt sur le point de mourir, me fit iurer de l'enterrer en son sepulcre, qu'il s'acheta au pays de Canaan, e que ie le prie qu'il me dōne cōgē d'aller enseuelir mon pere, e ie reuiendrai. E Pharaon lui donna congē d'aller enseuelir son pere, cōm'il l'auoit fait iurer. Si alla Ioseph pour enseuelir son pere, e l'accompagna toute la cour de Pharaon, les conseilliers de sa maison, e tous les conseilliers du pays d'Egypte: e aussi tous ceux de la maison de Ioseph, e ses freres, e ceux de la maison de sō pere, exceptē qu'ils laisserēt leurs mēnages e bercail e haras au pays de Gossen: e l'accompagnerent aussi les chariots e cheuaucheurs, tellemēt qu'il y eut vne fort grosse bēde. E quād ils furent venus iusqu'a laire d'Atad, qui ē de la le lordain, ils firent là vne fort grāde e grieue lamētacion, e mena Ioseph dueil de son pere set iours. Dōt les habitans du pays, c'ēt-a-sauoir les Canaaneens, voyans ce dueil en laire d'Atad dirent que c'ētoit vn grief dueil aux Egyptiens: de quoi le lieu fut nommē Dueil d'Egyptiens, lequel ē de la le lordain. Si firent a Iacob ses enfans comm'il leur auoit cōmandē, e le porterent au pays de Canaan, e l'enseuelirent en la cauerne du champ double, lequel cham vis-a-vis de Mambre, Abraham auoit achetē d'Ephron Hetteen, pour s'en seruir de cemetiere. E quand Ioseph eut enseueli son pere, il s'en retourna en Egypte, lui e ses freres, e tout ceux qui ētoint allēs avec lui pour enterrer son pere.

Gen 47.

L'eterement de Iacob.

Act 17.

Gen 23.

A Puis les freres de Ioseph, voyās que leur pere ētoit mort, e craignās que Ioseph ne leur fit dēplaisir, e ne leur rēdit le grand outrage qu'ils lui auoint fait, lui māderent que son pere, deuant sa mort, leur auoit commandē de prier Ioseph qu'il pardonāt a ses freres leur forfait, e faute qu'ils auoint commise de lui auoir fait outrage: e que pour tant ils le prioint de pardonner la faute a eux, qui ētoint seruiteurs du Dieu de son pere. Quād Ioseph oyt ces propos, il en ploura. E cōme ses freres mēmes vinsent, e se iettassent deuant lui, e se presentassent a lui pour être ses seruiteurs, Ioseph leur dit: Ne craignēs point: cōme si c'ētoit tout vn de moi, e de Dieu, lequel a tournē en bien, ce que vous entreprintes pour mō mal, afin (comm' il appert) de sauuer la vie a tant de gens. Parquoi n'ayēs peur: ie vous fournirai de viures, e aussi voz mēnages. Ainsi Ioseph parlāt a eux si amiablemēt, les recōforta. E se tint Ioseph en Egypte lui e la maison de son pere, e vēquit cent e dix ans, e si vit la troisiēme generacion des enfans d'Ephraim, e aussi les enfans de Machir, fis de Manasse, nāquirent sur les genoux de Ioseph. Puis Ioseph dit a ses freres qu'il s'en alloit mourir, e que Dieu les visiteroit, e feroit monter de ce pays, au pays qu'il auoit iurē a Abraham, a Isaac, e a Iacob: e fit Ioseph iurer les enfans d'Israel, que quād Dieu les visiteroit, ils en emporteroint ses os. E mourut Ioseph aagé de cent e dix ans, e fut embaumē, e mis en vn cercueil, en Egypte.

Les freres de Ioseph lui criēt merci.

Nomb. 32

Ebr. 11.

Exo. 13. Ios. 24

La fin de Genese.

Exode

Chap. I.

Gen. 49.

Dent. 10.
Gen. 46.Le ser-
uage
des Is-
raelites

Ensuivent les noms des enfans d'Israel, qui allerent en Egypte avec Iacob, e y allerent chacun avec son menage, Ruben, Simeon, Leui, Iudas, Issacar, Zabulō, Bēiamin, Dan, Nephthali, Gad, e Aser: e furent en tout, ceux qui fortirent de la cuisse de Iacob, soixante dix persones, dont Ioseph étoit déjà en Egypte. E quād Ioseph fut mort, e tous les freres, e toute celle generacion, les enfans d'Israel augmenterent, peuplerent, multiplierent, e creurēt si trēfort, que le pays en fut plein. Puis il y eut vn nouveau roi en Egypte, q n'auoit pas cōneu Ioseph, lequel dit a son peuple: Voici ce peuple des enfans d'Israel qui augmente e deuiet plus fort que nous, il le nous faut abuser, de peur que s'il augmente, e qu'il se face guerre, il ne suiue le parti de noz ennemis, e nous face la guerre, e déloge du pays. Si mirent sur le peuple des receueurs, pour les charger e foller, e leur fit on bâtir des villes de municion pour Pharaō, Pitom e Rameses. Mais tant plus on les folloit, tant plus ils croissoient e peuploient. Dont les Egyptiens furent tant fâchés des enfans d'Israel, qu'ils les asseruient si rigoureusement, qu'ils leur aigrirēt la vie, en les faisant âprement besogner en mortier e tuiles, e toute besogne des chās, e les cōtreignant rudement a faire tout ce en quoi ils les employoient. Item le roi d'Egypte dit aux sages femmes des Ebriennes (dont l'une auoit nom Siphra, e l'autre Phua) que quand elles receuroient les enfans des Ebriennes, si c'étoit vn fis, qu'elles le tuassent: e si c'étoit vne fille, qu'elles la contregardassent. Mais les sages femmes creignerent Dieu, e ne firent pas comme le roi leur auoit commandé,

A ains contregardoient les enfans. E comme le roi d'Egypte fit venir lēdittes sages femmes, e leur demandāt pourquoi elles faisoient cela, e pourquoi el les contregardoient les enfans: elles dirēt a Pharaon, que les femmes Ebriennes n'étoient pas comme les Egyptiennes, e qu'elles étoient si viues, que deuant que la sage femme vint a elles, elles enfantoint. Parquoi Dieu fit du bien aux sages femmes, e le peuple augmenta a grand force: e pourtant que les sages femmes creignerent Dieu, il B emmēnagea les enfans d'Israel. A donc Pharaon commanda a tout son peuple, que tous les enfans mâles qui naitroient, ils les iettassent au fleue, e qu'a toutes les femelles ils sauuaissent la vie.

4. peupla.

Chapitre II.

OR il y eut vn homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, laquelle fut grosse, e fit vn fis: e voyant qu'il étoit C ioli, elle le cacha trois mois. Puis ne le pouant plus cacher, elle print vn' arche de iōcs, qu'ell'empoisa du betoim, e de la poix, e y mit l'enfant, e la mit en vne papiere au bord du fleue. E la D seur de l'enfant se tint de loin, pour voir qu'il deuiendroit. Or la fille de Pharaon descendit en la riuere pour se baigner, e comme ses damoiselles se pourmenoit le long de la riuere, elle vit l'arche parmi la papiere, si l'enuoya prendre par sa chambriere, e l'ouurit, e vit que c'étoit vn enfant qui plouroit. Dont ell'en eut pitie, e dit que c'étoit des enfans des Ebriens. E la seur de l'enfant lui dit: Tirai-ie querir vne nourrice des Ebriennes, qui l'allaitera l'enfant: Oy, dit elle. Adonc la garce alla querir la mere de l'enfant. E la fille de Pharaon lui dit qu'elle lui nourrit e allaitāt l'enfant, e qu'elle ia payeroit. Dont laditte femme print l'enfant, e l'allaita. E quand l'enfant fut grandet, elle l'apenna a la fille de Pharaon, laquelle le tint pour

La naif-
sance
de Mo-
yse.Sous 5.
Nomb. 23.
1. Cro. 234. Ce sont
petis ar-
brisseaux,
dēquels en
Egypte se
faisoit le pa-
pier, e de
là ét uenu
le nom de
papier.
Actes 7.
Ebr. 11.

a. tiré. pour son enfant, e le nomma * Moÿse, a cause qu'elle fauoit tiré de l'eau. Or vne fois ledit Moÿse quand il fut grand, alla trouuer ses freres, e vit leurs charges, e voyât vn Egyptien qui battoit vn Ebrieu de ses freres, il regarda ça e là, e voyant qu'il n'y auoit personne, il tua l'Egyptien, e le cacha sous le sablon. E le iour ensuiuant il sortit, e vit deux Ebrieux qui étriuiôient ensemble, e dit a celui qui auoit tort, pour quoy il frapport l'autre: lequel répondit: Qui t'a fait prince e iuge par dessus nous: Le dis tu pour me meurtrir, comme tu meurtris l'Egyptien? Adonc Moÿse, voyant que la chose se fauoit, eut peur: e cōme Pharaon eût oui dire le cas, e faisoit chercher Moÿse pour le tuer, Moÿse s'enfuit de deuant Pharaon, e s'alla tenir au pays de Madien. E comm'il étoit assis aupres d'un puis, le grand prêtre de Madien auoit set filles, qui vindrent abbreuer, e remplirent les auges pour faire boire le bercail de leur pere. E comme les pasteurs les vinssent déchasser, Moÿse se leua, e les defendit, e abbreua leur bercail. Puis elles allerent a Raguel leur pere, lequel leur dit: Que veut dire que vous êtes aujourdui si tôt venues: E elles lui dirent: Vn Egyptien nous a garāties des pasteurs, e si nous a puisé de l'eau, e abbreué la bergerie. E il dit a ses filles: E où ét il? Pourquoi l'aués vous laissé: allés le querir, e qu'il mange. E Moÿse fut content de se tenir avec lui: e il donna Sephora sa fille a Moÿse, de laquelle il eut vn fis, qu'il nomma Gersom, pourtant qu'il dit: Je suis étranger en pays étrange. *G.L.* Item vn autre, qu'il nomma Eliezer, pourtāt qu'il dit: Le Dieu de mon pere m'a aidé, e m'a garanti de la main de Pharaon. E. Or durant ce long temps, le roi d'Egypte va mourir, e les enfans d'Israel gemissoint e se pleignoient de la subiexion où ils étoient. E leur compleinte, qu'ils faisoient de ce qu'ils étoient si suiets, vint a Dieu, e oÿt

Moÿse tue vn Egyptien.

Moÿse s'enfuit en Madien.

A Dieu leurs soupirs, e eut souuenance de l'accord qu'il auoit fait avec Abraham, Isaac, e Iacob: si eut pitié des enfans d'Israel, e eut égard a eux.

e Chapitre III.

E Comme Moÿse passoit le bercail de Iethro son beau pere, prêtre de Madien, vne fois qu'il mena le bercail derriere vne forêt, e vint en Horeb, montagne de Dieu, l'ange du Seigneur se montra a lui en flamme de feu, du milieu d'un eglantier. Dont Moÿse, voyant que l'eglantier bruloit en feu, sans toutefois se consumer, dit qu'il s'auanceroit, e verroit celle grande merueille, pourquoy l'eglantier ne se bruloit. E quand le Seigneur vit qu'il s'auançoit pour regarder, Dieu le cria de dedans l'eglantier, e dit Moÿse, Moÿse. Qu'êt-ce? dit il. Ne t'approche point d'ici (dit il) de chauffer tes souliers, car le lieu où tu es, ét vne terre sainte. Je suis (dit il) le Dieu de ton pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, e le Dieu de Iacob. Adonc Moÿse cacha son visage, a cause qu'il n'osoit regarder Dieu. E le Seigneur dit: l'ai veu la tribulation de mon peuple, qui ét en Egypte, e ai oy la pleinte que lui font faire les receueurs, e ai cogneu ses peines: si suis descendu pour le deliurer de la main des Egyptiens, e pour le faire monter de ce pays là, en vn bon e grand pays, en pays coulant lait e miel, en la contrée des Cananeens, Hetteens, Amorreens, Pherezeens, Heueens, e Iebuseens. E pourtant que la compleinte des enfans d'Israel ét venue a moi, e que ie voi en quelle détresse les font être les Egyptiens, ie te veux enuoyer a Pharaon, afin que tu tires mon peuple, les enfans d'Israel, d'Egypte. E Moÿse dit a Dieu: Qui suis-ie, pour aller a Pharaon, e tirer les enfans d'Israel d'Egypte? E Dieu lui dit: Je serai avec toi, e en signe que ie t'enuoye, quand tu auras emmené d'Egypte le peuple, vous ferés le seruice diuin en

L'ange apparoit a Moÿse

Actes 7.

Matth. 22. Marc 12. Luc 22.

cête montagne. Et Moyse dit a Dieu: E bien, j'irai aux enfans d'Israel, e leur dirai que le Dieu de leurs peres m'enuoye a eux: e s'ils me demandent son nom, que leur dirai-je: Et Dieu lui dit: Je serai qui serai: Tu diras ainsi aux enfans d'Israel (dit il) SERAI m'enuoye a vous. Tu diras aux enfans d'Israel (dit encore Dieu a Moyse) que IOVA le Dieu de leurs peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, e le Dieu de Iacob, t'enuoye a eux. Vela mon nom eternal, vela ma remembrance a tout iamais. Va, e assemble les conseillers d'Israel, e leur di que le Seigneur Dieu de leurs peres t'et apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, e de Iacob: e a dit qu'il veut connoitre d'eux, e des affaires qu'ils ont en Egypte, e a deliberé de les tirer de la tribulacion d'Egypte, au pays des Canancens, Hetteens, Amorreens, Pherezeens, Heueens, e Iebuseens, en vn pays coulant lait e miel. Quand tu leur auras cela mis en tête, tu iras, toi e les conseillers d'Israel, au roi d'Egypte, e lui dirés que vous auez rencontré le Seigneur Dieu des Ebreux, lequel lui mande qu'il ait a vous laisser aller le chemin de trois iours par le desert, pour sacrifier au Seignr votre Dieu. Or ie sai bien que le roi d'Egypte ne vous laissera point aller, sinon par contrainte, Parquoi i'y mettrai la main, e battrai les Egyptiens par tant de mes merueilles, lèquelles ie ferai entr'eux, qu'a la fin il vous lâchera. E afin que quãd vous vous en irés, vous ne vous en alliés vuides, ie mettrai le peuple en la bonne grace des Egyptiens, si que les femmes demanderont a leurs voisines e hôteesses, de la vaisselle, d'argēt e d'or, e des habillemens, que vous mettrés sur voz fis e filles, e pillerés Egypte.

Sous 11.
12.

Chapitre III.

A Donc Moyse répondit: E s'ils ne me veulent croire, ni aiouter foi a mon dire, ains dient que le Seigneur ne m'et point apparu: E le Sei-

A gneur lui dit: Qu'as tu en la main? Vne verge, dit il. Iette la a terre, dit le Seigneur. E il la ietta a terre, e elle deuint vn serpent, de deuant lequel Moyse s'enfouit. E le Seigneur dit a Moyse: Etend ta main, e le prend par la queue. Adonc Moyse étendit sa main, e l'empogna, e il deuint verge en sa main. Afin (dit il) qu'ils croyēt que le Seigneur Dieu de leurs peres t'et apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, e de Iacob. Puis lui dit encor le **B** Seigneur: Met ta main en ton sein. E il mit sa main en son sein, puis l'en tira, e elle fut blanche de mesellerie, cōme neige. Puis il lui dit: Remet ta main en ton sein. E il remit sa main en son sein, puis l'en tira: e la voila derechef telle, que le reste de son corps. Que si le premier miracle ne leur fait aiouter foi a ton dire, le second le fera. E si encor les deux ne le font, e qu'ils ne te croient, tu prendras de l'eau du fleuve, laquelle tu épandras en terre, e l'eau se changera en sang sur la terre. **C** E Moyse dit au Seigneur: He Sire, ie ne fu onque beau parleur, encor ne le suis-je pas depuis que tu as parlé a moi, car j'ai la bouche e la langue begue. E le Seigneur lui dit: Qui a donné bouche a l'homme: ou qui fait muet ou sourd: voyant ou aueugle: n'et-ce pas moi le Seigneur? Va donc, e ie serai avec ta bouche, e t'enseignerai de ce que tu deuras dire. E Moyse dit: He Sire, ie te prie enuoye y quelcun, qui y soit propice. **D** Adonc le Seigneur fut courroucé contre Moyse, e lui dit: Tu as ton frere Aharon Leuite, lequel ie sai bien qu'il fait biē parler, e si te viendra au deuant, e sera bien aise de te voir. Tu parleras a lui, e l'embouche-
ras, e ie serai avec ta bouche, e avec la sienne, e vous montrerai ce que vous deués faire. Il parlera pour toi au peuple, e te seruira de bouche, e tu lui ser-
uiras de Dieu: e porteras celle verge en ta main, a tout laquelle tu feras les miracles. Adonc Moyse se départit, e s'en

Sous 94.

Sous 7.

s'en retourna a Iethro son beaupere, e lui demanda congé de s'en retourner, e aller voir ses freres qui étoint en Egypte, pour voir s'ils étoint encor en vie. E Iethro lui dit, qu'il allât de part Dieu. Ainsi Moÿse (auerti par le Seigneur en Madian de retourner en Egypte, e que tous ceux qui tâchoint de lui ôter la vie, étoint mors) print sa femme e ses enfans, e les mit sur vn âne, e se mit en chemin pour retourner en Egypte, e print avec soi la verge de Dieu. E le Seigneur dit a Moÿse: Quand tu seras arriué de retour en Egypte, auise de faire deuant Pharaon tous les miracles que ie t'ai mis en main, e i'endurcirai tellement son cuer, qu'il ne lâchera point le peuple. Or tu diras ainsi a Pharaon: Le Seigneur te mède, que son fis ainé êt Israël: e te mande que tu ayes a donner congé a son fis, afin qu'il le serue. Que si tu ne lui veus donner congé, sache qu'il tuera ton fis ainé. E en chemin au logis le Seigneur l'affaillit, e le voulut mettr' a mort. Mais Sephora print vn caillou, e coppa l'auantpeau du mēbre de son fis, e la mit aux pieds de Moÿse, e dit: Tu m'ês mari de sang. Adonc Dieu se départa de lui. Or elle l'appella Mari de sang, a cause du rongnement. E le Seigneur dit a Aharon qu'il allât au deuant de Moÿse au desert: lequel y alla, e le recontra en la montagne de Dieu, e le baïsa. E Moÿse conta a Aharon toutes les parolles du Seigñr qui l'enuoyoit, e tous les miracles qu'il lui auoit commandés. Si allerent Moÿse e Aharon, e assemblerent tous les conseillers des enfans d'Israël. E Aharon raconta au peuple tout ce que le Seigneur auoit dit a Moÿse: e Moÿse fit les miracles en la presence du peuple. Dont le peuple creut, e entendit que le Seigneur visitoit les enfãs d'Israël, e auoit égard a leur tribulacion. Si firent humblement la reuerence.

Chapitre V.

A Pres cela Moÿse e Aharon allerent ainsi dire a Pharaon: Le Seigneur Dieu d'Israel te mande, que tu ayes e donner congé a son peuple, afin qu'ils lui facent la fête au desert. E Pharaon dit: Qui êt le Seigneur, que ie lui doïue obeir, e donner congé aux Israelites? Le ne sai que le Seigneur êt, e si ne donnerai point congé aux Israelites. E ils dirent: Nous auôs rencontré le Dieu des Ebrieux, qui te mande que tu nous laisses aller le chemin de trois iours par le desert, e sacrifier au Seigneur nôtre Dieu, de peur qu'il ne nous enuoye peste ou guerre. E le roi leur dit: Pourquoi, Moÿse e Aharō, de bauchés vous le peuple de sa besogne: allés a vôtre charge, vous qui êtes cause (dit il) que tant de gens du pays laissent de s'acquiter de leur charge. Si fit en ce iour là Pharaon aux officiers e maitres des euures du peuple, vn tel cōmandement. Ne fournisés plus le peuple de paille pour faire les tuilles, cōme vous aués de cōtume, ains qu'ils s'en aillent cueillir eux mêmes: e si leur faites faire leur tâche de tuilles qu'ils ont accoutumé de faire, sans riē en rebattre. Car ils sōt oïseux, e pourtant crient ils qu'on leur donne licence d'aller sacrifier a leur Dieu. Qu'on me lés charge tant de besogne, qu'ils n'ayent pas loisir de s'amuser a fausses parolles. Ainsi les officiers e maitres des euures du peuple sortirent, e dirent au peuple: Pharaon vous mande, qu'il ne vous fournira point de paille, e que vous en allés querir vous-mêmes là où vous en pourrés trouuer: e si ne vous rebattons rien de vôtre tâche. Adonc le peuple s'épardit par tout le pays d'Egypte, pour cueillir des étoubles pour paille. E les officiers les pressoient d'acheuer leurs iournées aussi bien que quand ils auoient de la paille. E les officiers de Pharaon battoient les maitres des euures qu'ils a-

uoit imposés aux enfans d'Israel, disans: Pourquoi n'aués vous hier e aujourdui acheué vôtre somme de tuiles, comme vous soliés? Dont les maîtres des enfans d'Israel s'en allerent pleindre a Pharaõ, en cête sorte: Pourquoi nous fait-on ainsi, qui sommes tes seruiteurs? On ne nous baille point de paille, e si nous cõmande-on de faire des tuiles: e paraïsi tes seruiteurs e tes gës sõt battus e mal-menés. E Pharaon leur dit: Vous êtes oïseux, vous êtes oïseux: pourtât demandés vous li cécé d'aller sacrifier au seigñr. Parquoi allés besogner, e si ne vous fornira-on point de paille, e si rendrés l'ordinaire de tuiles. Ainsi les chafs'auans des enfans d'Israel, leur firent triste chere, disans qu'ils ne rebattroint riẽ de leurs journées ordinaires de tuiles. E quãd ils furent départis de Pharaon, ils rencontrerent Moyse e Aharon, e leur dirent: Nous prenons le Seigneur a témoin e iuge contre vous, que vous nous aués mis en la male-grace de Pharaon e de ses gens, e aués mis vn couteau en leur main, pour nous tuer. Adonc Moyse retourna au Seigñr, e lui dit: Sire pourquoi fai-tu mal a ce peuple: pourquoi m'as-tu enuoyé? Que depuis q̄ ie suis allé parler de part toi a Pharaon, il fait pis a ce peuple, e tu ne deliures point ton peuple. E le Seigneur dit a Moyse: Tu verras tantôt q̄ ie ferai a Pharaon, tellemēt que par forc'e cõtrainte nō seulement il les lâchera, mais même les chassera du pays.

Chapitre VI.

IE suis le Seigñr (dit Dieu a Moyse) qui apparu a Abraham, a Isaac, e a Iacob commẽ dieu tout-puissant, e si ne leur declarai point mon nom Ioua, e si si accord avec eux de leur donner le pays de Canaã, auquel pays ils demouroit cõm'étrangers. E aussi m'a il souue nu dudit accord, en oyãt les souspirs des enfans d'Israel, que les Egyptiens tiennent en suiexion. Parquoi di aux enfans d'Israel, que moi le seigneur les

A retirerai de deffous les fardeaux d'Egypte, e les deliurerai du seruage d'Egypte, e les garantirai a tout vn bras étendu, e punicions grandes, e les prendrai pour mō peuple, e serai leur dieu, e connoitront que ie suis le Seigneur leur Dieu, qui les ai tirés de deffous les fardeaux d'Egypte, e les menerai au pays que ie⁴ promis de dõner a Abraham, a Isaac, e a Iacob, e les en mettrai en possession, moi le Seigneur. Cela rapporta Moyse aux enfans d'Israel: mais ils étoit en telle détresse d'esprit, e suiexion, qu'ils n'écouterēt point Moyse. E le Seigñr dit a Moyse, qu'il allât dire a Pharaõ roi d'Egypte, qu'il eût a laisser sortir les enfans d'Israel de son pays. E Moyse dit au Seigneur: Les enfans même d'Israel ne m'écotent pas, comment m'écouteroit Pharaõ, moi qui ne puis parler a ma guise?

B Sen suiuent les chefs des maisons des enfans d'Israel, auxquels le Seigñr enuoya Moyse e Aharon, e leur enchargea de parler a eux e a Pharaon roi d'Egypte, pour mener les enfans d'Israel hors d'Egypte. Les enfans de Ruben, fis ainé d'Israel, furent Henoche, Phalu, Hefron, e Carmi: vela d'ou sont descendus les parentages de Ruben.

C Les fis de Simeon furent Iamuel, Iamin, Ohad, Iachin, e Sohar, e Saul fis d'vne Cananecenne. Vela d'ou viennent les parentages de Simeon. Les noms des fis de Leui (qui furent source chacun d'vne race) sont Gerson, Cahat, e Merari: e vèquit Leui cent trentefet ans. Gerson eut Lebni e Simei, qui furent source chacun d'vn parentage. Cahat eut Amram, Isaar, Hebrõ, e Oziel, e vèquit Cahath cent trente trois ans. Les fis de Merari furent Moholi, e Musi. Vela d'ou sont venus les parètages de la race de Leui. E Amram eut en mariage Iocabed seur de son pere, laquelle lui enfanta Aharon e Moyse, G.L. e Marie leur seur, e vèquit Amram cent trentefet ans. Les fis d'Isaar furent Core, Nepheg, e Zechri.

4. en Ebr. leui la main.

Les chefs des maisons d'Israel.

Gen. 46. Nomb. 26 1. Cr. 4. 5.

chri. Les fis d'Oziel furent Misael, Elifaphan, e Sethri. Aharon époufa Elifaba fille d'Amminadab, seur de Nahafon, laquelle lui enfanta Nadab, Abiu, Eleazar, e Ithamar. Les fis de Core furent Assir, Elcana, e Abiasaph. Vela d'ou font partis les parentages de Core. Eleazar fis d'Aharon époufa vne des filles de Phutiel, de laquelle il engēdra Phinees. Vela les chefs des maisons des Leuites, qui font chacun son parentage, d'ou partirent ledit Aharon e Moyse, auxquels le Seigneur dit qu'ils menassent hors d'Egypte les enfans d'Israel a tout leurs armées: lēquels Moyse e Aharon parlerent a Pharaon roi d'Egypte, pour emmener d'Egypte les enfans d'Israel.

Chapitre VII.

EAu iour que le Seigneur parla a Moyse en Egypte, e lui dit que de part lui, qui étoit le Seignr, il eût a redire a Pharaon roi d'Egypte, tout ce qu'il lui disoit, e que Moyse dit au Seignr qu'il ne pouoit parler a sa guise, e que Pharaon n'en feroit rien pour lui. Le Seigneur parla ainsi a Moyse: Sache que ie te fai être Dieu a Pharaon, e Aharon ton frere sera tō prophete. Tu diras tout ce que ie te cōmanderai, e Aharon ton frere dira a Pharaon qu'il ait a laisser sortir les enfans d'Israel de son pays. E i'ēdurcirai le cueur de Pharaon, e ferai merueilles au pays d'Egypte. Or Pharaon n'en fera rien pour vous, parquoi ie mettrai la main sur Egypte, e menerai mes armées, mon peuple, les enfans d'Israel, hors d'Egypte, a tout grandes puniciōs, afin que les Egyptiens sachēt que ie suis le Seigneur, quand i'aurai étendu ma main sur les Egyptiens, e aurai amené les enfans d'Israel d'ētr'eux. E Moyse e Aharon firēt cōme le Seignr leur auoit cōmandé: cauoit Moyse quatre vins ans, e Aharon quatre vins e trois, quād ils parlerēt a Pharaon. Or le Seignr leur dit ainsi: Si Pharaon vous dit que vous faciēs quelque miracle, tu diras a Aharon qu'il

A prenne sa verge, e qu'il la iette deuant Pharaon, e elle deuiendra vn dragon. Ainsi Moyse e Aharon allerēt a Pharaon, e firēt cōme le Seignr auoit cōmandé, e ietta Aharon sa verge deuant Pharaon e ses gens, laquelle deuint vn dragon. E Pharaon appella aussi les sages e enchanteurs, lēquels magiciens d'Egypte par leurs enchanteries en firent autāt, e ietterent chacū sa verge, lēquel les deuindrēt dragons. Mais la verge d'Aharon engloutit les leurs. **B** Pharaon eut le cueur si obstiné, qu'il n'en firē pour eux, cōme le Seignr auoit dit. E le Seignr dit a Moyse: Pharaon a le cueur si opiniatre, qu'il ne veut point dōner congé au peuple. Va le trouuer demain matin: tu le rencōtreras a la riuē du fleuue, car il sortira pour aller vers l'eau: tu porteras en ta main la verge qui a été muée en serpēt, e lui diras: Le Seignr dieu des Ebrieux t'enuoye dire par moi, que tu ayes a lâcher son peuple, afin qu'il le serue au desert. **C** Que si tu n'y veus encor entēdre, le seigneur te mādē qu'il te dōnera a conoitre qu'il ēt le Seignr, par ce que quand ie frapperai de la verge q'ēt en ma main, l'eau du fleuue, elle se conuertira en sang, e les poissōs du fleuue mourrōt, e pura tellemēt le fleuue, que les Egyptiens aurōt bien affaire a en boire de l'eau. Di a Aharon (dit il) qu'il prenne sa verge, e étende sa main sur les eaux des Egyptiēs, sur leurs riuieres, e fleuues, e étangs, e tout amas d'eau, e que l'eau deuienne sang, tellemēt qu'il y ait sang par tout Egypte, voire es vaisseaux de bois e de pierre. E Moyse e Aharon firent selon que l'auoit cōmandé le Seignr, e leua Aharon la verge, e en frappa l'eau du fleuue, en la presence de Pharaon e de ses gens, e toute l'eau du fleuue se tourna en sang, e les poissons du fleuue moururent, e deuint le fleuue si puant, que les Egyptiens n'en pouoint boire de l'eau, e y eut du sang par tout Egypte. E les magiciens d'Egypte en firent autant

La verge muée en dragō.

L'eau muée en sang

par leurs enchantemens, dont Pharaon eut le cueur si obstine, qu'il n'en fit rien pour eux, comme le Seigneur auoit dit: ains se reuira, e s'en alla en sa maison, e ne tint encore conte de cela. Et tous les Egyptiens cauerēt entour le fleue, pour auoir de l'eau pour boire, pourtant qu'ils ne pouoint boire de l'eau du fleue.

Chapitre VIII.

E Set iours apres que le Seigneur eut frappé le fleue, il dit a Moyse: Va t'en dire a Pharaon: Le Seigneur te mande, que tu ayes a donner congé a son peuple, afin qu'il le serue. Que si tu refuses de lui donner congé, il battra tellement de grenoilles toute ta contrée, que le fleue en iettera a si grand tas, qu'elles monteront e entreront en ta maison, e en la chambre où tu couches, e sur ton lit, e es maisons de tes gens, e de ton peuple, e en tes fours e huches, e monteront e sur toi, e sur ton peuple, e sur toutes les gens. E dit le Seigneur a Moyse: Di a Aharon qu'il étende sa verge a tout sa main, sur les riuieres e fleues e étangs, e qu'il sourde des grenoilles sur la terre d'Egypte. E Aharon étendit sa main sur l'eau d'Egypte, dont il sourdit tant de grenoilles, qu'elles couurirent la terre d'Egypte. E les magiciens en firent autant par leurs charmes, e firent sourdre des grenoilles sur la terre d'Egypte. Adonc Pharaon appella Moyse e Aharon, e leur dit: Priés le Seigneur qu'il ôte les grenoilles de moi e de mon peuple, e i'en laisserai aller le peuple pour sacrifier au Seigneur. E Moyse lui dit: Baille moi vn'heure, quand tu veus que ie prie pour toi e pour ta cour, e ton peuple, afin que les grenoilles soyent chassées de toi e de tes maisons, e qu'elles restēt seulement au fleue. A demain, dit Pharaon. Et Moyse lui dit: Il sera fait, afin que tu entēdes que le Seigneur nôtre Dieu êt le nompareil, e s'en iront les grenoilles de toi e de tes maisons,

les grenoilles

A e de ceux de ta cour, e de ton peuple, e demoureront seulement au fleue. Ainsi Moyse e Aharon se departirent d'avec Pharaon, e Moyse inuqua le Seigneur touchant les grenoilles, qu'il auoit enuoyées a Pharaon. E le Seigneur ottroya a Moyse sa demande: si moururent les grenoilles par les maisons e villages, e par les chams, e les amassa-on par monceaux de sorte que le pays en puoit. Mais Pharaon, voyant qu'il y auoit respic, s'opiniatra en son cueur, e ne les creut pas, comme le Seigneur fauoit dit. E le Seigneur dit a Moyse: Di a Aharon qu'il étende sa verge, e frappe la poudre de la terre, e elle se conuertira en poux par tout le pays d'Egypte. Ce qu'ils firent, e étendit Aharon sa verge a tout sa main, e en frappa la poudre de la terre: e toute la poudre de la terre se conuertit en poux, par tout le pays d'Egypte, tellement que gens e bêtes eurent des poux. E les enchanteurs par leur charmes tâchèrent d'en faire autant, e de faire sortir des poux, mais ils ne peurent. Si dirent a Pharaon (comme tant gens que bêtes étoient pouilleux) que c'étoit le doit de Dieu. Mais Pharaon eut le cueur si obstiné, qu'il ne les creut pas, comme le Seigneur fauoit dit. E le Seigneur dit a Moyse: Leue toi demain matin, e te trouue deuant Pharaon, lequel sortira pour aller vers l'eau, e lui diras: Le Seigneur te mande, que tu ayes a lâcher son peuple pour le seruir. Que si tu ne le lâches, sache qu'il enuoyera a toi e a ta cour, e a ton peuple, e par tes maisons, tant de mouches, qu'elles rempliront les maisons des Egyptiens, e aussi la terre en laquelle ils sont. E si en exemptera alors le pays de Gossen, auquel se tient son peuple, tellement qu'il n'y aura point de mouches: afin que tu entēdes quelle puissance a le Seigneur au monde, de mettre telle difference entre son peuple e le tien.

Les poux.

Les mouches.

tien. Demain se fera ce miracle. Ce que le Seigneur fit: e vint tant de mouches chés Pharaon e ses gens, e par tout'Egypte, que le pays en fut gâté. Adonc Pharaon fit venir Moyse e Aharon, e leur dit: Allés sacrifier a vôtre Dieu, mais que ce soit en ce pays. **9.** E Moyse lui dit: Il ne se peut bonnement faire: car nous sacrifierōs au Seigneur nôtre Dieu choses que les Egyptiens ont en dēdaing: que si nous le faisons en leur presence, il nēt possible qu'ils ne nous lapident. Nous irons par le desert le chemin de trois iours, e sacrifierons au Seigneur nôtre dieu, comme il nous dira. E Pharaon leur dit: Le vous donnerai congé d'aller sacrifier au Seigneur vôtre Dieu au desert, pourueu que vous n'alliés plus loin. Priés pour moi. E Moyse lui dit: Incontinent que ie serai departi de toi, ie prierai le Seigneur, qui déchassera demain de toi, de tes gens, e de ton peuple, les mouches: mais que tu ne nous abuses plus, en ne lâchât point le peuple, pour sacrifier au Seigñr. Ainsi quand Moyse fut parti de Pharaon, il pria le Seigneur: e le Seigneur lui otroya sa demande, e ôta les mouches a Pharaon e a ses gēse a son peuple, sans qu'il en demourât vne. Mais Pharaon s'opiniatra encor a celle fois tellemēt en son cueur, qu'il ne lâcha point le peuple.

Chapitre IX.

Morta-
 lité du
 bétail.

Le Seigneur dit a Moyse: Va t'en a Pharaon, e lui di: Le Seigneur dieu des Ebrieux te mādē, que tu ayes a lâcher sō peuple, pour le seruir. Que si tu ne le veus lâcher, e les retiens encore, sache que le Seigneur enuoyera sur ton bétail, qui êt es chams, sur les chevaux, e ânes, e chameaux, sur les beus e la bergerie, vne trêgrande mortalité: e si mettra telle difference entre le bétail d'Israel, e le bétail d'Egypte, que de tout celui des enfans d'Israel il n'en mourra rien. E assigna le Seigñr vn certain terme, disant: Demain se-

A
 ra le Seigneur cête chose au pays. Ce qu'il fit le lēdemain, e mourut de tout le bétail des Egyptiens: e du bétail des enfans d'Israel, il n'en mourut pas vn. E Pharaon y enuoya, e trouua que du bétail d'Israel, il n'ē étoit pas mort vn, neātmoins il eut le cueur si opiniatre, qu'il ne lâcha point le peuple. Ele Seigñr dit a Moyse e a Aharō: Prenés plein voz poïgs de la cēdre d'vn chau-four, que Moyse épardra en fait, en la presence de Pharaon, e elle deuiendra poudre par tout le pays d'Egypte, laquelle fera venir tant sur les hômes que sur les bêtes, des playes qui ietteront des bubbles, par tout'Egypte. Si prindrēt de la cendre d'vn chau-four, e se mirent en la presence de Pharaon, e Moyse l'épardit en l'air: e elle fit venir tans de playes bubeuses par dessus les corps des hômes e des bêtes, que les enchâteurs mêmes ne se peurent tenir deuant Moyse, a cause des playes qui étoit tant sur eux que sur tous les Egyptiens. Mais le Seigneur obstina tellement le cueur de Pharaon, qu'il ne les creut pas, comme le Seigneur auoit dit a Moyse. Puis le Seigñr dit a Moyse: Leue toi demain matin, e te presente a Pharaon, e lui di: Le Seigñr Dieu des Ebrieux te mande ainsi: Dōne congé a mon peuple pour me seruir: autrement a cête fois i'employerai tous mes efforts contre ton cueur, e sur tes gens e ton peuple, afin que tu entendes qu'en tout le monde ie n'ai point mon pareil. E de fait i'eusse dēia mis la main apres, e t'eusse frappé toi e ton peuple, de peste, e aboli du monde, si ce n'eût été que ie t'ai expressement deputé pour montrer en toi ma puissance, e m'acquerir renom par tout le monde. Que si tu empêches encore mon peuple, sans le vouloir lâcher, sache que ie ferai demain plouoir vne si grosse grêle en Egypte, que depuis qu'Egypte êt en être, iusqu'a present, il n'en y eut vne pareille. Parquoi enuoye ramasser

Les bubbles.

Rom. 9.

La grêle.

ton

ton bétail, e tout ce que tu as sur les chams. Car tout homme ou bête qui se trouuera es chams, e ne se sera retiré en maison, sera accablé de la grêle, e mourra. Vela que dit Moÿse. E ceux des gens de Pharaon qui craignirent la parolle du Seigneur, firēt fuir leurs seruiteurs e bétail es maisons. E ceux qui ne tindrent conte de la parolle du Seigneur, laisserent leurs seruiteurs e bétail es chās. E le Seigneur dit a Moÿse: Etend ta main contre le ciel, e qu'il grêle par tout' Egypte sur gēse bêtes, e sur toutes herbes terrestres d'Egypte. E Moÿse étendit sa verge contre le ciel, e le Seigneur fit tōner e grêler, e lancer feu en terre, e fit plouoir au pays d'Egypte vne si grosse grêle, mêlée parmi vn feu épartissant, que iamais en tout' Egypte, depuis qu'il y auoit eu des gens, n'en y auoit eu vne telle, e assomma laditte grêle par tout le pays d'Egypte tout ce qui étoit aux chams, tant gens que bêtes, e tempēta toutes les herbes des chams, e rōpit tous les arbres, excetté le pays de Gossen où étoient les enfans d'Israel: là n'y eut pōit de grêle. Adōc Pharaon enuoya querir Moÿse e Aharō, e leur dit: l'ai mal fait a cēte fois: le Seignr a droit, e moi e mon peuple auons tort. Priés le Seigneur dieu qu'il cesse de tonner e grêler, e ie vous donnerai congé, e ne demourerés plus. E Moÿse lui dit: Incontinent que ie serai sorti de la ville, e étendrai mes mains vers le Seigneur, les tonnerres cesserōt, e cessera de grêler, afin que tu entēdes que la terre appartient au Seigneur: combien que ie suis asseturé que ne toi ne tes gens ne craignés pas encore le Seigneur dieu. Or le lin e l'orge furēt tempētés a cause que l'orge étoit encor en herbe, e le lin faisoit gosse. Mais le froment e l'épeautre ne furēt pas tempētés, pour ce qu'ils étoient plus tardifs. E quand Moÿse, départi de Pharaon, fut sorti hors de la ville, il étendit ses mains au Seigneur, e il cessa de tonner e grêler,

e ne darda plus de pluye sur terre. E Pharaon voyant que la pluye e grêle e eclats étoient cessés, perseuera de mal faire. e s'opiniatra en son cueur, lui e ses gēs, e eut le cueur si obstiné, qu'il ne lâcha point les enfans d'Israel, comme le Seigneur auoit dit par Moÿse.

Chapitre X.

P Vis le Seigneur dit a Moÿse: Va a Pharaon: car j'ai opiniatré le cueur de lui e de ses gens, afin que ie face ces miennes merueilles entr' eux, e que vous contiés a voz enfans, e aux enfans de voz enfans, mes prouesses d'Egypte, e les merueilles que j'aurai faites sur eux, e que vous entendiés que ie suis le Seigneur. Si allerent Moÿse e Aharon trouuer Pharaon, e lui dirent: Voici que te mādē le Seigneur Dieu des Ebrieux: Refuseras-tu toujours de t'humilier deffous moy: Lais s'aller mon peuple, afin qu'il me serue. Que si tu ne le veus laisser aller, sache que j'amenerai demain tant de langoustes en ta contrée, qu'elles couvriront tellement le dessus de la terre, qu'on ne la pourra voir, e brouteront la reste de ce qui ét échappé e demouré apres la grêle, e brouteront tous voz arbres que la terre ptoduit, e rempliront tes maisons, e de tous ceux de ta cour, e de tous les Egyptiens, de sorte que ne tes peres, ne les peres de tes peres ne virent iamais telle chose, depuis le premier iour qu'ils furent au monde, iusqu'au iour dui. Cela dit, Moÿse se reuira, e se départit de Pharaon. Adonc les gens de Pharaon lui dirent: C'ēt hom m'ici ne fera-il iamais que nous endommager: lâche ces gens, e qu'ils seruent le Seigneur leur Dieu. Ne connois tu pas encor qu'egypte ét détruite: Adonc on rappella Moÿse e Aharon vers Pharaon, lequel leur dit: Allez, seruez le Seignr vōtre Dieu. Mais qui serōt ceux qui y iront, e qui monteront. E Moÿse dit: Nous y irons ieunes e vieux, fis e filles, e le bétail petit e grand:

grād: car nous devons faire la feste au Seigneur: E Pharaon leur dit: Ain- si vous aide le Seigneur cōme ie don- nerai congé a vous e a voz mēnies.

On voit bien qu'il ya de la mali- ce en vous. Il n'en iras pas ainsi. Al- lés y vous hommes, e serués le Sei- gneur, puis qu'ainsi vous le deman- dés. E cela dit, il les chassa de deuant soi. E le Seigneur dit a Moyse. Etend ta verge sur le pays d'Egypte, pour faire venir des langoustes, qui brou- teront toutes les herbes de la terre, tout ce que la gresle a laissé. Adonc Moyse étendit la verge sur le pays d' Egypte, e le Seigneur fit courir le vent du Leuant par le pays, tout ce iour lá e toute la nuit, lequel vent le lende- main matin apporta les langoustes, lēquelles vindrent a si grand force sur tout le pays, e se poserent par tous les quartiers d'Egypte, que iamais ni de- uant n'en fut tant, ni apres ne sera: e couurirent e embrunerēt tout le pays vniuersellement, e brouterent toutes les herbes de la terre, e tous les fruits des arbres, que la gresle auoit laissés, de sorte qu'il ne resta verdure quel- conque en arbre ni en herbe qui fūt en toute Egypte. Adonc Pharaon ap- pella hātivement Moyse e Aharon, e dit: Ie me suis méfait contre le Sei- gneur vōtre Dieu, e contre vous. Mais pardonne moi encor a cēte fois, e priés le Seigneur vōtre Dieu qu'il mōte encor cēte mort, e non plus. E Moyse se départit de Pharaon, e pria le Seigneur, lequel fit courir vn si roi- de vent marin, qu'il print les langou- stes, e les emporta en la mer rouge, sans qu'il en demourāt vne en tout le territoire d'Egypte. Mais le Seigneur obstina tellement le cueur de Phara- on, qu'il n'en laissa pas encor aller les enfans d'Israel. Puis le Seigneur dit a Moyse: Etend ta main contre le ci- el, e qu'il y ait telles tenebres au pays d'Egypte, qu'on les puisse tâter. E Moyse étendit sa main contre le ciel,

Les te- nebres

A e il y eut par tout' Egypte des tene- bres si noires, trois iours durans, qu'il n'y eut homme qui vīt l'autre, ne qui bougeât de sa place durant les trois iours, e ce- pendant tous les enfans d'Israel auoint lumiere lá où ils de- mouroint. Adonc Pharaon appella Moyse, e dit: Allés, serués le Seigneur, tant seulement que vōtre bercail e haras demeure: e même que voz mē- nages aillent auecque vous. E Moy- se dit: Mais bien toimême nous four- niras de bêtes e autres choses pour sacrifier, pour faire le seruice du Sei- gneur nōtre Dieu, e si ira nōtre bê- tail auecque nous, sans s'en faillir vn ongle. Car nous en prendrons pour en faire le seruice au Seigneur nōtre Dieu, e ne sauons de quoi nous le fe- rons, iusque nous y soyons arriués. Adonc le Seigneur obstina tellement le cueur de Pharaon, qu'il ne les vou- lut point lâcher, ains dit a Moyse: Ote toi d'ici: garde toi de plus te trouuer deuant moi: car si tu t'y treu- ues, tu en mourras. E Moyse lui dit: Ainsi que tu fas dit, ie ne me trouuerai plus deuant toi.

Chapitre XI.

OR auoit le Seigneur dit a Moy- se: Ie ferai encor vne playe a Pha- raon e aux Egyptiens, apres laquelle il ny aura point de faute qu'il vous en laissera aller, e non seulement vous en laissera aller, mais même vous chasser- ra d'ici. Di au peuple que les hom- mes empruntent de leurs voisins, e les femmes de leurs voisines, de la vaissel- le d'argent e d'or. E mit le Seigneur le peuple en la bonne grace des Egypti- ens, e aussi Moyse étoit en fort gran- de estime en Egypte, tant vers les gens de Pharaon, que vers Pharaon. **Moyse** E Moyse parla en cēte sorte: Le Sei- gneur vous mādē qu'a la minuit il s'en ira parmi les Egyptiens, e fera mourir tous le premier-nés d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, lequel Pharaon ét assis sur son trone, iusqu'aux

SMF 3.12.

Moyse mena- ce de la mort des pre- mier- nés.

pre-

premiernés des seruâtes, qui tournēt la meule, e tous les premiernés du bētail, e y aura si grand bruit en Egypte, qu'il n'en y eut iamais vn pareil, ni iamais n'y aura: e ce pendant de tous les enfans d'Israel il n'y aura ni homme ni bête qui bouge pas vn brin, afin que vous entendies quelle difference met le Seigneur entre les Egyptiens e les Israelites: tellement (dit Moÿse a Pharaon) que tous res gens ici descēdront a moi, e me prieront humblement que ie forte, moi e tout le peuple duquel i'ai charge: e apres cela ie sortirai. Cela dit, il se départit de Pharaon, tout courroucé, a cause que le Seignr lui auoit dit que Pharaon ne les croiroit pas, afin qu'il se fit plus de merueilles au pays d'Egypte, e a cause que, cōbien que Moÿse e Aharon eussent fait toutes ces merueilles deuāt Pharaon, toutes fois le Seigneur lui obstinoit tellement le cueur, qu'il ne laissoit point sortir les enfans d'Israel de son pays.

Chapitre XII.

ordonnance de la Pâque.

E Le Seigneur parla a Moÿse e a Aharon en Egypte en cēte maniere: Ce mois ici vous sera le commencement des mois, c'ēt a dire le premier mois de l'an. Dites a toute la commune des Israelites, que au dixième de ce mois tous les ménagiers prennent vn agneau ou cheureau pour chāque maison. Que si la maison a trop peu de gēs pour vn agneau, que le ménagier prenne avec soi le plus prochain voisin de sa maison, selon le nombre des personnes, en ayāt égard que vous soyés en chāque maison autant de gens qu'il faudra pour māger vn agneau: lequel agneau vous prendrés entier, mâle, d'vn an, e ne chaut si c'ēt agneau ou cheureau: e le gardérés iusqu'au quatorzième iour de ce mois, puis le tuera toute la compagnie de la communauté d'Israel, au vèpre, entre iour e nuit. Puis prendront du sang qu'ils mettrōt sur les deux soubatemens, e sur les lindaux des maisons

A ou ils le mangeront, e mangeront la chair en celle nuit, rotie au feu, e des pains sans leuain, e la mangeront a la cicorée. N'en mangés ni cru, ni bouli en l'eau, mais seulement roti, a tout la tête les iambes e le ventre, en'en laissés rien pour le matin: e ce qui restera iusqu'au matin, brulés le au feu. E le mangerés ainsi, les flans trouffés, les soulivers au pieds, tenās des bâtons en voz maīs, e le māgerés a la hâte: c'ēt le passage du Seignr. E ie passerai par Egypte celle nuit, e tuera tous les premiers d'Egypte, tant d'hōmes que de bêtes, e ferai iustice de tous les dieux d'Egypte, moi le Seigneur. E quād ie verrai le sang (duquel les maīs, ou vous serés, auront la marque) ie passerai outre vous, e ne serés point naurés mortellement, quand ie frapperai sur les Egyptiens. Or vous ferés la remēbrance de ce iour là, e en ferés vne fête au Seignr, vous e vōtre generacion, e en garderés la cōtume a tous iours. **C** Durant set iours vous māgerés des pains sans leuain, e tout au premier des set iours vous ôterés le leuain de voz maisons, tellement que s'il y a ame qui depuis le premier iour iusqu'au settième mange chose leuée, il sera arraché d'entre les Israelites. E au premier iour, e aussi au settième vous ferés vne sainte assemblée, e en ces iours là ne ferés point d'euvre, sinō que vous pourrés faire seulement ce qui sera necessaire a chācun pour manger.

4. punirai les Egyptiens malgré leurs dieux.

D Or vous garderés les pains sans leuain, a cause qu'a tel iour, i'aurai emmené d'Egypte voz armées, si garderés ce iour-la vous e vōtre generaciō, e en ferés vne cōtume pardurable. Depuis le vèpre du quatorzième iour du premier mois, iusqu'au vèpre du vinteunième iour dudit mois, vous mangerés des pains sans leuain: e que durant les set iours, il ne se treuve nul leuain en voz maisons: Que s'il y a ame qui mange chose leuée, qu'il soit arraché de la compagnie d'Israel, soit étran

6. la fête des pains sans leuain.

Leuit. 23. Nomb. 28.

Ebr. 11.
de l'agneau
de la Pâ-
que.

étranger, soit natif du pays. Ne mangés chose qui soit leuée, ains en quel que lieu que vous demourés, mangés des pains sans leuain. Dōque Moÿse assembla tous les conseillers d'Israel, e leur dis en cête maniere: Mettés vous a part vne brebis ou cheure pour chāque parentage, e sacrifiés la Pāque. Puis prenés vne touffe d'ysope, que vous plongerés au sang du bassin, e dudit sāg en touchérés le surueil e les deux soubatemens: e ne sorti rés point hors Phuis de voz maisons deuant le matin. E quand le Seigneur passera pour faire déconfite des Egyptiens, quād il verra le sang sur le surueil e sur les deux lindaux, il passera la porte, e ne laissera pas entrer le destruisieur en voz maisons, pour faire déconfite. E garderés ceci pour vne cōtume, vous e voz enfās, a iamais. E quād vous serés arriué au pays que le Seigneur vous donnera, comm'il a promis, gardés cête ceremonie. Que si voz enfans vous demandent a quel propos vous faites vne telle ceremonie, vous dirés que c'ēt vn sacrifice du passage du Seigneur, lequel passa les maisons des enfans d'Israel en Egypte, quand il faisoit déconfiture des Egyptiens, e garantit voz maisons.

les premier-
nés tués.

Adonc le peuple fit humblement la reuerence, e s'en allerent faire les enfans d'Israel comme le Seigneur auoit commandé a Moÿse e a Aharon. E a la minuit le Seigneur tua tous les premier-nés d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, lequel Pharaon étoit assis au siege, iusqu'aux premier-nés des esclaves, qui étoint prisonniers, e aussi tous les premier-nés des bêtes. E Pharaon se leua celle nuit, e toute sa cour, e tous les Egyptiens, e y eut vn grand desarrois en Egypte: car il n'y auoit maison, qu'il n'y eût vn mort. Si fit venir Moÿse e Aharō de nuit, e leur dit: Sus, sortés d'entre mon peuple, e vous e les enfans d'Israel, e allés seruir le Seigneur a vōtre guise, e emmenés

A vōtre bētail, petit e grand, cōme vous saué demādé, e allés, e me benissés aussi. Les Egyptiens aussi pressoint le peuple, en se hātant de les faire sortir du pays: car ils disoient, Nous sōmes tous mors. Donc les enfans d'Israel emporterent sur leurs épaulés leur pâte, sans qu'elle fût leuée, en leurs huches, enue loppées de leur habillemens: e firent comme Moÿse auoit dit, e demanderent aux Egyptiens de la vaisselle d'argent e d'or, e des robes: e le Seigneur mit le peuple en la bonne grace des Egyptiens, tellement qu'ils les impetrerent: e dépouillerent les Egyptiens, e délogerent de Rameses, e arriuerent a Socoth, enuiron six cens milles piétons, hommes faits, sans la marmaille. E alla aussi avec eux beaucoup de menu peuple, e vn bien grand tas de bētail, que petit que grand. E de la pâte qu'ils emporterēt d'Egypte, ils en cuirerent des torteaux sans leuain: car elle n'étoit pas leuée, a cause qu'ils auoint été chassés des Egyptiens, e nauoint pas eu le loisir de sejourner, ni de faire prouision pour le chemin. Or la demeure que firent les enfans d'Israel en Egypte, fut quatre cens e trent'ans. E a la fin de ces quatre cens e trent'ans, la nuit du iour (auquel toutes les armées du Seigneur sortirent du pays d'Egypte) ét dediée au Seigneur, qui les mena hors d'Egypte: e en fōt tous les enfans d'Israel vne solēnité au Seigneur, eux e leur generacion. E le Seignr dit a Moÿse e a Aharon: L'ordonance de la Pāque ét telle: Homme d'étrāge nation n'en mangera. E tout serf acheté, pourueu qu'on le rongne, en mangera. Vn étranger e ouurier n'en mangera point: Qu'on ne le mange qu'en vne maison. Ne portés point de la chair hors de la maison, e ne lui rōpés point d'os. Que toute la cōmune d'Israel le face. Que s'il y a quelqu'étrāger entre vous, qui veuille faire la Pāque du Seigneur, que tous ses mâles soyent rongnés, e alors qu'il s'auance pour la fai-

L'issue
des en-
fans d'
Israel.

L'ordo-
nāce de
la Pā-
que.

Nomb. 9.
Ieh. 15.

re, e soit cōm'vn natif du pays. E que nul empellé n'en mange. Qu'vne même loi soit a ceux du lieu, e aux étrangers qui se tiēdrōt entre vous. Et tous les enfans d'Israel firēt cōme le Seignr auoit commandé a Moÿse e a Aharō.

Chapitre XIII.

E Audit iour que le Seigneur mena hors d'Egypte les enfans d'Israel a tout leurs bandes, il dit a Moÿse qu'il lui consacrat tous les premier-nés: e que tout ouure-matrice des enfans d'Israel, fût homme, ou bête, étoit sien. E Moÿse fit au peuple vne telle harangue: Souuiēne vous de ce iour auquel vous êtes sortis d'Egypte, maison de seruage: e pourtāt que le Seignr vous en a tirés par fine force, qu'on ne mange point de chose leuée. Vous êtes aujourdui sortis, au mois du printemps. Quand donque le Seigneur vous aura menés au pays des Cananéens, Hetteens, Amorreens, Heueens, e lebuseens, lequel pays il iura a vous peres qu'il le vous dōneroit, qui ét vn pays coulant lait e miel, vous ferēs ce seruire en ce mois. Set iours vous mangerés des pains sans leuain, e au settième on fera la fête du Seignr. E durāt les set iours qu'on māgera des pains sās leuain, qu'on ne voye ni chose leuée, ni leuain, par toute vōtre contrée. E en conterés alors la cause a voz enfans, en disant ce q̄ le Seignr vous fit a vōtre issue d'Egypte. E en ayés le signe sur la main, e la remembrance entre les yeux, afin que vous ayés la loi du Seignr en vōtre bouche, puis que si puissamment il vous a menés hors d'Egypte. Parquoi gardés cête ceremonie, en son tems, d'an en an. E quād ce viendra que le Seigneur vous aura menés au pays de Cananee, comm'il a

La loi des premier-nés.

iuré a vous e a voz peres, e le vous aura donné, vous mettrés a part tout ouure-matrice pour le Seigneur, e toute bête mâle ouure-uētre q̄ vous aurés, sera au Seigneur. E tout ouure-ventre des ânes, vous le racheterés d'vn agne

A au ou cheureau: ou si vous ne le racheterés, vous lui tordrés le col: e tous les premier-nés hommes de voz enfans, vous les racheterés. Que si demain ou puis demain voz enfans vous demandent que cela signifie, vous dirés que le Seignr vous tira a belle force hors d'Egypte, maisō de seruage, e q̄ cōme Pharaon étoit obstiné a ne vous vouloir point lâcher, le Seigneur tua tous les premier-nés d'Egypte, tant d'hommes que de bêtes: e q̄ pour cela vous sacrifiés au Seignr tous les mâles ouure-matrices, e rachetés tous les premier-nés de voz enfans, e qu'ils en doivent auoir vne marque sur la main, e vn fronteau entre les yeux, pourtant que le Seigneur a fine force vous mena hors d'Egypte.

B Or quand Pharaon eut lâché le peuple, Dieu ne les mena pas par le chemin du pays de Palestine, qui étoit le plus court: de peur que quand ils verraient la gendarmerie, ils ne changeassent de courage, e retournassent en Egypte: ains leur fit faire le tour contre le desert de la mer rouge. Or les enfans d'Israel deloġerent d'Egypte tous equipés, e print Moÿse avec soi les os semens de Ioseph, a cause qu'il auoit fait faire serment aux enfans d'Israel, que quand Dieu les visiteroit, ils emporteroient ses os avec eux. Quand donc ils furent partis de Socoth, ils se camperent en Etham, a l'orée du desert. E le Seigneur alloit deuant eux de iour, en vne colonne de nuée, pour leur montrer le chemin: e de nuit, en vne colonne de feu, pour leur éclairer, afin qu'ils cheminassēt iour e nuit: e ne fut onque sans y auoir deuant le peuple, de iour, vne colōne de nuée: e de nuit, vne colonne de feu.

Chapitre XIII.

E Le Seigneur parla a Moÿse en cête sorte: Di aux enfans d'Israel qu'ils se reurent, e se campent deuant le détroit de Ahiroth, entre Magdol e la mer, deuant Baalsephon, aupres de la mer.

Sous 34.
Nomb. 8
Luc 2.

Gen. 50.
Nomb. 14
1. Cor. 10.

Nomb. 9.

mer. E Pharaon pensera qu'ils ne fachēt en quel pays ils sont, e qu'ils soyēt en ferrés parmi les forêts: e ie lui obstinerai tellement le cueur, qu'il les pour suiura: e acquerrai tel hōneur sur Pharaō e sur tout son ost, que les Egyptiēs entendront que ie suis le Seigneur. Ce qu'ils firent.



pharaō
pour-
suis les
Israeli-
tes.

1. Mach. 4

Et quand Pharaon roi d'Egypte fut auerti que le peuple s'en étoit soui, il chāgea de courage lui e sa cour, touchant ledit peuple, e dirent: Qu'auons nous fait, d'en laisser aller les Israelites, q nous seruoint: Si harnache son chariot, e prend ses gens avec soi, e prend six cens chariots de litte, e tous les chariots d'Egypte, e sur chacun vn capitaine, e (comme le Seigneur lui obstinoit le cueur) poursuit les enfans d'Israel, qui étoint sortis avec grosse puissance. E les Egyptiens, qui les chassoient a tout les cheuaux e chariots de Pharaon, e a tout sa cheualerie e gēdarmerie, les atteignirent qu'ils se campoint apres de la mer, vers le détroit de Ahiroth, vis-a-vis de Baalsephon. E quā Pharaon approcha, les enfans d'Israel regarderent, e voyans que les Egyptiens leur alloint apres, eurēt grād peur, e se prindrent a se pleindre au Seignr, e dirent a Moÿse: N'auoit il point de cemetiere en Egypte: que tu nous as amenés mourir en vn desert. Pourquoi es tu venu a nous mener hors d'Egypte: N'ēt ce pas bien ce que nous te disions en Egypte: quā nous te disions que tu nous laissasses seruir aux Egyptiens, e qu'il nous valoit mieux être en la suiexion des Egyptiens, que

A de mourir par les forêts: E Moÿse dit au peuple: Nayés peur: prenés courage, e regardés la victoire qu'aujourdui le Seignr vous apportera. Car les Egyptiens q vous voyés aujourdui, iamais plus vous ne les verrés. Le Seigneur bataillera pour vous, e vous vous tiēdrés cois. E le Seigneur dit a Moÿse: Pourquoi me reclames tu: Di aux enfans d'Israel qu'ils delogent. E toi leue ta verge, e étend ta main sur la mer, e la fend, tellement que les enfans d'Israel aillent parmi la mer a sec. E i'obstinerai tellement le cueur des Egyptiens, qu'ils leur iront apres, e acquerrai hōneur sur Pharaō e sur tout son ost, sur ses chariots e gens de cheual: e donnerai a entendre aux Egyptiēs que ie suis le Seigneur, en m'acquerant honneur sur Pharaon, sur son charrois e cheualerie. Or l'ange de Dieu (qui alloit deuant le camp d'Israel) se departit, e alla derriere eux, e s'ôta la colomme de nuée de deuant eux, e s'arrêta derriere eux, e alla entre le camp des Egyptiens e celui d'Israel, si qu'il y eut d'vn côté tenebres, e de l'autre la nuée qui éclairoit la nuit, tellement que de toute la nuit ils ne s'approcherent point les vns des autres. E Moÿse étedit sa main sur la mer, e le Seigneur éuenta toute la nuit la mer d'vn si puissant vent du Leuant, qu'il assecha la mer, e l'eau se fendit, e les enfans d'Israel allerent par le beau milieu de la mer, a sec, e l'eau les emmuroit a droit e a gauche. E les Egyptiēs les poursuiuirēt, e leur allerent apres, tous les cheuaux e chariots e cheualerie de Pharaō, au milieu de la mer. E quand ce vint a l'heure du matin, le Seigneur regarda de la colonne de feu e nuée, l'armée des Egyptiens, e la mit en desarrois, éôta les roues de leurs chariots, e les mena impetueusement. Dont les Egyptiens dirent: Fuyons nous-en de deuant les enfans d'Israel: car le Seigneur bataille pour eux contre les Egyptiens. Et le Seignr dit a Moÿse, qu'il étedit sa main sur la

Seau. 78.
105.

Ebr. 11.

mer, afin que l'eau retournât sur les Egyptiens, sur chariots e cheualerie.

Adonc Moÿse étendit sa main sur la mer, e la mer retourna sur le matin en sa force. E cōme les Egyptiens fuyo int contre elle, le Seigneur les renuersa au milieu de la mer, e l'eau qui reuît, couurit tellement e chariots e cheuaucheurs de tout l'ost de Pharaō qui leur étoit allé apres en la mer, qu'il n'en demoura pas vn. E les enfās d'Israel marcherēt a pied sec par le beau milieu de la mer, e leau leur fit mur a droit e a gauche. Vela cōment le Seigneur deliura en ce iour là les Israelites de la main des Egyptiens. Dont les Israelites voyans les Egyptiens mors au bord de la mer, e considerans la grāde prouesse que le Seigneur auoit faite cōtre les Egyptiens, craignirēt le Seigneur, e creurent au Seigneur, e a Moÿse son seruiteur.

Chapitre XV.

**La chā-
son de
Moÿse.**
a. c. c'est adire
nous chan-
terons.

Seau. 118

A Donc Moÿse avec les enfans d'Israel, chanta cēte chanson au Seigneur en cēte maniere: Je chanterai le Seigneur, lequel a vaillamment e cheuaux, e cheuaucheurs rués en la mer. ma puissance e motet ēt le Seignr, qui ma sauué. C'ēt mon Dieu, lequel ie priserai: le Dieu de mon pere, leq̄l ie hausserai. Le Seigneur ēt homme de guerre, celui qui le Seigneur se nōme, a lancé en la mer le charrois e gēdarmerie de Pharaon, tellement que la fleur de ses capitaines ont en la mer rouge été noyés, e plongés dedans les vndes, e sont comme pierres allés a fond. Ta main droite, ô Seigneur, a vertueusement cōquēté honneur: ta main droite ô Seigneur, a déconfit l'ennemi: e as par ta haute prouesse abbattu ceux qui contraires t'étoint, e as lâché ton courroux, lequel cōm' éteule les a defaits. Donc au soufflé de tes narines les eaux se sont entassées, les flots se sōt tenus comm'vn monceau, les ondes au cueur de la mer se sont prinſes. L'ēnemi auoit dit: le poursuiurai, j'atten-

A drai, ie départirai le butin, ie déchargerai sur eux mon courroux: ie degainerai mon épee, ie les détruirai de ma propre main. Tu n'as fait que souffler de ton soufflé, que la mer les a couuers, e comme plomb sont enfonſés es nobles eaux. Qui ēt le Dieu pareil a toi: ô Seigneur: qui ēt accomparer a ta sacrée noblesse: ô redoutable, louable, merueilleux, qui n'as fait qu'ētreindre ta main droite, que la terre les a engloutis, e emmenés, par ta clemence, ce peuple que tu as racheté: e le conduis, par ta puissance, en ton saint manoir. Que les nations, oyans cela, en soyent effrayées: que ceux de Palestine en soyent saisis d'épouent: item que les ducs d'Idumée en soyent troublés, que les grās seigneurs Moabites en tremblent de peur, que tous ceux de Cananée en soyent mis hors d'halainc, e tant étonnés e épouentés, que par la grandeur de ton bras, ils demeurent aussi cois qu'vne pierre: **C** ce pendant que passera ton peuple, Seigneur ce pendant que passera le peuple, que tu as conquēté, lequel tu feras aller, e planteras en la montagne de ton heritage: lequel repaire tu as fait pour t'y tenir, Seigneur, vn saintuaire, Sire, fondé de tes mains. Reigne le Seigneur a iamais au grand iamais, lequel sur les cheuaux de Pharaon (qui a tout leurs chariots e cheuaucheurs étoint entrés en la mer) a fait retourner l'eau de la mer, e les enfans d'Israel ont a pied sec marché par le beau milieu de la mer.

Item Marie prophetesse, seur d'Aharon, print vn tabourin en sa main, e toutes les femmes sortirent apres elle a tout des tabourins e danses, e Marie répondit aux hommes ainsi: Chantés au Seigneur, lequel a vaillamment e cheuaux e cheuaucheurs rués en la mer.

Puis Moÿse delogea avec les Israelites, de la mer rouge, e tirerent contre le desert de Sur. E quand ils eurent che-

miné

Mara. miné trois iours par le desert, ils ne trouuoient point d'eau. E quand ils furent venus a Mara, ils ne pouoient boire de l'eau de Mara, a cause qu'ell'étoit amere: qui fut cause que le lieu s'appella Mara. Si murmurerēt cōtre Moÿse, disans: Que beurōs nous? Adōc Moÿse reclama le Seigneur: e le Seignr lui mōtra vn bois, lequel il ietra en l'eau, e elle deuint douce. Elá le seignr les ayāt essayés, leur fit vne telle ordonnance e enseignement: Si vous êtes obeissans au Seigneur vōtre Dieu, e que vous faciés ce qui lui plaira, e écoutiés ses cōmandemens, e gardiés toutes ses ordnāces: ie ne vous ferai point auoir des maladies que i'ai fait auoir aux Egyptiens, car ie suis le Seigneur vōtre garriſſeur. Puis vindrent a Elim, lá où il y auoit douze fontaines d'eau, e soixante dix palmes: si y assirēt leur camp apres de l'eau.

Nomb. 33

Chapitre XVI.

Elim. **Sin.** **Israel regrette Egypte.** **Le Seigneur promet lamāne**
P Vis se partirent d'Elim, e vint toute la compagnie des enfans d'Israel au desert Sin, qui ét entre Elim e Sinai, le quinziesme iour du secōd mois de leur issue d'Egypte. E audit desert toute la compagnie des enfans d'Israel murmura contre Moÿse e Aharon: e leur disoient: Pleūt a Dieu que nous fussiōs mors par la main du Seignr au pays d'Egypte, quād nous nous assiōs sur les ollees de chair, e mangions du pain tout nōtre soul: e vous nous aués amenés en ce desert, pour faire mourir toute cēte compagnie. E le Seignr dit a Moÿse: Sache que ie vous ferai plouoir du pain du ciel, e le peuple sortira e en cueillira tous les iours vne certaine quātité, afin que ie les épreuue s'ils cheminerōt en ma loi, ou non. E quād ce viendra au sixiēme iour, ils regarderont d'en emporter deux fois autant qu'es autres iours. E Moÿse e Aharon dirēt a tous les enfans d'Israel: Au soir vous cognoitrés que le Seignr vous a menés hors d'Egypte, e au matin vous verrés la clarté du Seignr, puis qu'ain

A si ét qu'il vous a oui grōder contre lui (car quant a nous, que sommes nous, que vous grondiés contre nous?) lors qu'au soir il vous donnera (dit Moÿse) de la chair a manger, e au matin du pain tout vōtre soul: puis qu'ainsi ét qu'il a bien oui les grondemens, que vous faites cōtre lui. Car quāt a nous, que sommes nous? Ce n'ēt pas contre nous que se font voz grōdemēs, mais contre le Seigneur. Puis Moÿse dit a Aharon, qu'il dīt a toute la cōpagnie des enfans d'Israel, qu'ils s'approchassent deuant le Seigneur, pourtant que le Seigneur auoit oui leur grōdemēs. E ainsi qu'Aharon parloit a toute la cōpagnie des enfans d'Israel, ils se tournerent deuers le desert, e apperceurēt la clarté du Seigneur, laquelle se monroit en vne nuée, lequel Seigneur tenoit tel ppos a Moÿse: l'ai oui les murmures des enfans d'Israel. Di leur que sur le vēpre ils mangeront de la chair, e au matin ils se foulerōt du pain, e connoitront q̄ ie suis le Seignr leur Dieu. **C** Donc quād ce vint au vēpre, il sourdit tant de cailles, qu'elles couurirent le camp: e au matin entour le camp gissoit de la rosee: e quand ladicte rosee fut éuanouie, on voyoit a terre par la forêt vne petite chose ronde, menue, comme s'il y eût eu de la bruine sur la terre. Ce que voyans les enfans d'Israel, disoient l'vn a l'autre: Man hu. c'ēt a dire, qu'ēt ceci: car ils ne sauoient que c'étoit. E Moÿse leur dit: C'ēt le pain que le Seigneur vous donne a māger: touchant lequel le Seigneur a ainsi cōmandé, que vous en cueilliés chacun autant qu'il lui en faut pour son manger, c'ēt vn gomer pour tête, en en prenant autant qu'il en faut a chacun, selon le nōbre des gens qu'il a en son pauillon. Ce que les enfans d'Israel firēt, e en cueillirēt qui plus qui moins. Mais quand ils le mesurerent au gomer, celui qui plus en auoit cueilli, n'ē auoit point de reste: e qui moins, n'en auoit point de faute: chacun en auoit

Le peuple voit la clarté du Seigneur.

Les cailles. La manne.

autant cueilli, qu'il lui étoit besoing pour son māger. Or Moyse leur auoit defendu qu'hōme n'en gardāt de reste pour le lendemain. Mais ils ne lui obeirent pas, ains en y eut aucuns qui en garderēt iusqu'au lendemain: mais il ietta des vers, e pouoit. De-quoi Moyse se corrouça a eux: dont depuis ils en cueilloint tous les matins chacun autant qu'il lui en failloit pour son manger: puis quand le soleil chaufoit, cela s'éuanouissoit. Mais au sixième iour ils cueillirent le double du pain, pour chacun, deux gomer: de laquelle chose tous les officiers de la communauté allerēt auertir Moyse. Lequel leur dit: C'ēt ce qu'a dit le Seignr. Demain sera le repos du Sabbat, sacré au Seigneur: cuisēsen, e en bouillēsce qui ēt besoин: e tout ce q sera de reste, ferrēs-le pour le garder pour demain. E ils le ferrerēt pour le lēdemain, cōme Moyse l'auoit cōmandé, e si ne put pas, e n'y eut point de vermine. E Moyse leur dit: Māgēs-le aujourdui: car aujourdui ēt le Sabbat au Seigneur, aujourdui vous n'en trouuerēs point es chams. Cueillēs-le durant six iours: car au setième iour, qui ēt le Sabbat, il n'en y aura point. Ce-nonobstāt, au setième iour il en y eut qui sortirent pour en cueillir: mais ils n'en trouuerent point. Dont le Seignr^a dita Moyse: Refuserēs vous tou-iours de garder mes commande mens e lois: Connoissēs que le Seignr vous a donné le Sabbat, e pourcela vous dōne-il au sixième iour du pain pour deux iours. Demourēs chācū en sa place, qu'hōme ne sorte de sō lieu au setième iour. Parāisi le peuple se reposa au setième iour. E les Israelites nōmerent cela, Manne, qui étoit cōm'vn grain de coriandre, e étoit blāc, e auoit la faueur de tartres au miel. E Moyse dit que le Seignr lui auoit fait cōmandement, qu'il en réplīt vngomer pour le garder pour le tems auenir, afin que leurs enfans vissent de quel pain il les auoit repeus au desert, les ayāt menēs

^{a.} commē-
da a Moy-
se qu'il dit
au peuple.

A hors d'Egypte. E dit Moyse a Aharon qu'il prīnt vn flascon, e y mīt vn plein gomer de manne, qu'il mettroit deuāt le Seignr, pour la garder pour le tems a venir. Ce qu'il fit, cōme le Seigneur auoit commandé a Moyse, e la mit Aharon deuant l'oracle, pour la garder. E les enfans d'Israel mangerent de la manne quarant'ans: c'ēt a dire, ils mangerent de la manne iusqu'ils arriuerēt en terre habitée, e'ēt a sauoir aux līsieres du pays de Canaā. Or gomer ēt la dixième partie d'vn ephi.

^{Neem. 9.}

Chapitre XVII.

S I se partirent toute la cōpagnie des Senfans d'Israel du desert de Sin, en faisant leurs iournées selon que le Seigneur le cōmandoit, e se camperent en Raphidim. E cōme le peuple n'auoit point de l'eau pour boire, ils étriuerēt contre Moyse, disans: Dōne nous de l'eau pour boire. E Moyse leur dit: Pourquoi étriues vous contre moi? pourquoi tentēs vous le Seigneur? Mais là le peuple ayant soif d'eau, murmura contre Moyse, disant: Pourquoi nous as tu-fait mōter d'Egypte, pour nous faire mourir de soif, nous e noz enfans e nōtre bētail: Adōc Moyse en fit plainte au Seigneur: Que ferai-ie a ce peup'ici: dit il: peu s'ē faut qu'ils ne me lapident. Et le Seigneur lui dit: Passe deuant le peuple, e prend auec toi des conseilliers d'Israel, e tien en ta main ta verge, de la qlle tu frappas le fleuve, e va. le me tiendrai là deuāt toi sur vne roche en Horeb, laquelle roche tu frapperas, e il en fourdra de l'eau de laquelle le peuple beura. Ce que Moyse fit en la presence des conseilliers d'Israel, e nomma le lieu^b Massa, ^c Meriba, a cause de Petrif des enfans d'Israel, e a cause qu'ils tenterent le Seigneur, demandans si le Seigneur étoit entr'eux ou non. Or Amalech vint faire guerre aux Israelites en Raphidim, dōt Moyse dit a Iosué: Choisi nous des gens, e va batailler contr' Amalech: demain ie me tiendrai au coupeau de la montagne

^{Nomb. 20}

<sup>Sms 14.
Seau. 78
1. Cor. 10.</sup>

<sup>b. tentatiō.
c. écriē.</sup>

<sup>Ama-
lech.</sup>

gnette

gnette, et tiendrai la verge de Dieu en ma main. Et Iosué fit comme Moyse lui dit, et liura la bataille a Amalech. Et Moyse, et Aharon, et Hur monterent sur le sommet de la montaignette. Et ainsi que Moyse leuoit sa main, les Israelites auoient du meilleur: et ainsi qu'il la baissoit, Amalech auoit du meilleur. Et comme les mains pesoient a Moyse, ils prindrent vne pierre qu'ils mirent sous lui, sur laquelle il s'assit: et Aharon et Hur lui appuierent les mains l'un d'un côté, l'autre de l'autre: si furent ses mains toujours fermes iusqu'au soleil couchant: et par ainsi Iosué défit a la pointe de l'épee Amalech et ses gens. Et le Seigneur dit a Moyse: Ecri ceci en vn liure pour memoire, et le met es oreilles de Iosué: car i'effacera la memoire d'Amalech de dessous le ciel. Et Moyse bâtit vn autel, auquel il mit nom^a Iouanissi, pourtant (dit il) que le Seigneur a la main a l'etandar, le Seigneur a entrepris vne guerre perdurable contre les Amalechites.

Chapitre XVIII.

Iethro
va voir
Moyse

sur s.

OR Iethro le grand prêtre des Madianites, beau-pere de Moyse, quand il ouit dire tant de biens que Dieu auoit faits a Moyse, et aux Israelites son peuple, et que le Seigneur auoit mené les Israelites hors d'Egypte, il print Sephora la femme de Moyse (laquelle Moyse auoit depuis renuoyée) et les deux enfans de Sephora (dôt l'un auoit nom Gersom, pource que Moyse auoit dit: le suis étranger en pays étrange: et l'autre auoit nom Eliezer, pource que dieu, dit il, m'a été en aide, et m'a garanti du glaiue de Pharaon) et alla Iethro avec les enfans et la femme de Moyse, trouuer Moyse au desert, là où il s'étoit campé vers la montagne de Dieu, et lui manda ainsi: Moi, ton beau-pere Iethro, vien a toi, et ta femme et ses deux fis avec elle. Adonc Moyse alla au deuant de son beau-pere, et lui fit honneur, et le baïsa, et se demanderent l'un a l'autre comm'ils se por-

A toint, puis entrèrent au paullon. Et Moyse conta a son beau-pere tout ce que le Seigneur auoit fait a Pharaon, et aux Egyptiens, pour l'amour des Israelites, et tous les rencontres qu'ils auoient eus en chemin, dequels le Seignr les auoit garantis. Dont Iethro fut bien aise de tant de biens que le Seigneur auoit faits aux Israelites, de les auoir deliurés de la main des Egyptiens, et dit: Benit soit le Seigneur, qui vous a deliurés de la main des Egyptiens et de Pharaon, et a retiré ce peuple de dessous la main des Egyptiens. Maintenant conoi-ie que le Seigneur est le plus grand des dieux, et qu'il est bien employé, puis qu'ils vous ont traités si outrageusement. Puis fit Iethro, brulage et sacrifice a Dieu, et allerent Aharon et tous les cōseilliers d'Israel banqueter avec Iethro, deuant Dieu. Et le lendemain cōme Moyse étoit assis pour faire iustice au peuple, et q̄ le peuple se tenoit deuant lui depuis le matin iusqu'au vèpre, son beau-pere voyant tout ce qu'il faisoit au peuple, lui dit: Qu'est-ce que tu-fais au peuple? que veus dire que toi seul es assis, et tout le peuple se tient aupres de toi depuis le matin iusqu'au vèpre? Et Moyse lui dit: C'est pourtāt que le peuple viēt a moi pour demander a Dieu sentence de leurs affaires. S'ils ont quelque affaire, ont vient a moi, et ie vuide leurs differens, et donne a entendre les ordonances et lois de Dieu. Et son beau-pere lui dit: Ce n'est pas bien fait a toi: tu fais follemēt et toi, et ce peuple qui est avec toi: car l'affaire est trop pesant, pour pouoir être fait par toi seul. Mais écoute le cōseil que ie te dōnerai, et Dieu t'aidera. Toi, fai les affaires du peuple vers Dieu, et les rapporte a Dieu, et leur declare les ordonances et lois, et leur montre comment ils se doiuent porter, et que c'est qu'ils doiuent faire. Et choisi d'entre tout le peuple gens vertueux, craignans Dieu, gens loyaux, ennemis d'auarice lēquels tu feras les vns

a. Ioua est
mon etan
dar.

milleniers, les autres centeniers, les autres cinquanteniers, et les autres dizeniens, qui feront ordinairement droit au peuple, et de tous les grans affaires ils s'en rapporteront a toi, et de tous les petis affaires eux en iugeront, et te soulageront, et t'aideront a porter. Si tu fais cela, Dieu t'enseignera, et tu pourras durer, et tout ce peuple s'en ira en son lieu en paix. Et Moÿse creut a son beau-pere, et fit tout ainsi qu'il auoit dit: et eleut gens vertueux d'entre tous les Israélites, lesquels il fit gouuerneurs du peuple, milleniers, centeniers, cinquanteniers, et dizeniens, pour faire droit au peuple ordinairement, qui rapporteroient les affaires difficiles a Moÿse, et de tous les moindres affaires, eux en iugeroient. Puis donna Moÿse congé a son beau-pere, lequel s'en alla en son pays.

Chapitre XIX.

Trois mois apres que les enfans d'Israel furent sortis d'Egypte, au iour auquel étans partis de Raphidim ils arriuerent au desert de Sinai, et se camperent audit desert, quand les Israelites se furent là campés contre la montagne, Moÿse monta vers Dieu, et Dieu cria a lui de la montagne, et dit: Tu diras a la maison de Iacob, et rapporteras aux enfans d'Israel, que ie leur mande ainsi: Vous voyez que i'ai fait aux Egyptiens, et comme ie vous ai emportés sur ailes d'aigle, et vous ai faits miens. Parquoy si vous m'obeissés, et gardés mon alliance, vous serés mon domaine sur toutes nations (car a moi est toute la terre) et serés mon royaume de prestres, et gent sainte. Vela que tu diras aux enfans d'Israel. Et Moÿse alla appeller les conseillers du peuple, et leur proposa toutes ces choses que le Seigneur lui auoit commandées. Et le peuple tout d'un accord répondit, que tout ce que le Seigneur auoit dit, ils le feroient. Lesquelles parolles du peuple Moÿse rapporta au Seigneur, et le Sei-

gneur dit a Moÿse: le viendrai a toi en vne nuée épaisse, afin que le peuple m'oye parler a toi, et qu'ils te croient tou-iours. Et quand Moÿse eut rapporté les parolles du peuple au Seigneur, le Seigneur dit a Moÿse: Va t'en au peuple, et les purifie au iour dui et demain, et qu'ils lauent leurs habillemens, et soyent prêts pour le troisieme iour: car au troisieme iour le Seigneur descendra, voyant tout le peuple, sur le mont Sinai. Et tu les borneras tout a l'entour, et leur diras qu'ils ayent a se garder de monter en la montagne, voire de toucher le bout de la montagne: et quiconque touchera la montagne, qu'il meure. Que persone n'y touche, ou qu'il soit lapidé, ou tiré de fleches: soit bête, soit homme, qu'on ne le laisse point viure. Quand on trôpettera tout d'une tire, ils monteront a la montagne. Et Moÿse descendit de la montagne vers le peuple, et le purifia, et leur fit lauer leurshabillemens, et leur dit: Soyés appareillés pour le troisieme iour: n'approchés point de femme. Et quand ce vint au troisieme iour au matin, il y eut des éclats et éclairs, et vne nuée épaisse sur la montagne, et vn trêpuissant son de trôpe: dont tout le peuple, qui étoit au fort, fut effrayé. Et Moÿse fit sortir du fort le peuple au deuant de Dieu, et s'arriuerent au pied du mont Sinai, et tout le mont fumoit (a cause que le Seigneur y étoit descédu en feu) et iettoit vne fumée, comme feroit vn chau-four, et trembloit tout le mont bien fort. Et oyoit-on le son d'une trompette, qui alloit en se renforçant bien fort, parmi lequel son dieu répondit a Moÿse qui parloit. Car le Seigneur étant descédu sur le coupeau du mont Sinai, appella Moÿse sur ledit coupeau: et quand Moÿse y fut môté, le Seigneur lui dit: Descéd, auerti le peuple qu'ils ne se perforcent point de s'approcher du Seigneur pour regarder, de peur qu'il n'en tombe beaucoup d'entr'eux: et même que les prestres, qui s'approcheront du Seigneur, se pu

Nomb. 33

Actes 7.

Deut. 20

1. Pier. 2.

se purifient, de peur que le Seigneur n'en face déconfiture. Et Moÿse lui dit: Le peuple ne pourra monter au mont Sinai, a cause que (comme tu nous avertis) ie le bornai e purifiai. E le Seigneur lui dit: Va, descends, puis monteras toi e Aharon avec toi: e que les prestres e le peuple ne s'efforcent point de monter vers le Seigneur, de peur qu'il n'en face déconfiture. Ainsi Moÿse descēdit vers le peuple, e parla a eux.

Chapitre XX.

Les dix
cōman
demēs
de la
loi.

Deut. 4. 5.
7. 11. 12.
27.

E Dieu dit toutes ces parolles en cēte maniere:

Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai mené hors du pays d'Egypte, maison de seruage.

N'aye point d'autres dieux que moi.

Ne te fai image de chose qu'ō voye au ciel en haut, ou en terre embas, ou en eau sous terre: ne leur fai poit d'hōneur, ni ne les ser. Car ie suis le Seignr ton Dieu, Dieu ialoux, q puni la faute des peres sur les enfās iusqu'a trois ou quatre generaciōs de mes mal-ueuillans, e fai du bien iusqu'a mille generacions, a ceux qui m'aiment, e gardent mes commandemens.

N'employe point le nom du Seigneur ton Dieu en vain, car le Seignr ne quittera point qui employera son nom en vain.

Souuienne toi de saintement faire le iour du Sabbat. Trauille six iours, e fai toute ta besogne. Mais au settième iour, qui ēt le Sabbat du Seigneur ton Dieu, ne fai besogne quelconque, ne toi, ne ton fis, ne ta fille, ton seruiteur, ne ta chambriere, ne ton bētail, n'ētranger qui soit chēs toi. Car le Seigneur, ayant en six iours fait le ciel e la terre, la mer e tout ce qui y'ēt, se reposa au settième iour: e pource le Seignr benit le iour du Sabbat, e le consacra.

Deut. 5.
Math. 15
Eph. 6

Honore ton pere e ta mere, afin que tu viues long tems en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne.

Ne tue point.

N'adultere point.

A Ne derobbe point.

Ne rend point faux tēmognage contr' autrui.

Ne conuoite point la maison d'autrui. Ne cōuoite point la femme d'autrui, ne son seruiteur, ou sa seruante, ne son beuf, ou son āne, ne chose qui soit a autrui.

Adōc tout le peuple, voyant les tonnerres e éclairs e son de trompette, e la montagne qui fumoit, fut épouenté, e se tindrent de loin, e dirent a Moÿse:

B Parle, toi, a nous, e nous orrons: e que Dieu ne parle point a nous, de peur que nous ne mourions. Et Moÿse leur dit: Nayés peur: car pour vous essayer ēt venu Dieu, e afin que vous ayés sa crainte deuant vous, pour vous garder de pecher. Ainsi le peuple se tint loin, e Moÿse s'approcha de l'obscurité où étoit Dieu: e le Seignr dit a Moÿse: Tu diras aux enfans d'Israel, que ie leur mande ainsi: Vous voyés que j'ai parlé du ciel a vous.

C Ne vous faites point outre moi des dieux d'argent, ou des dieux d'or. Vous me fcrés vn autel de terre, e y sacrifierés voz brulages e sacrifices pour la prosperité, voz brebis, e cheures, e beus, en quelque lieu que ce soit où ie mettrai remembrance de mon nom, pour aller a vous, e vous benir. Que si vous me faites autel de pierres, ne le faites point de pierres de taille: car en y employant voz ferremens, vous le souilleriés. E ne montés point par degrez a mon autel, de peur qu'en ce faisant, on ne voye vōtre vergogne.

Chapitre XXI.

OR voici des droits q tu leur proposeras. Si tu achetes vn serf Ebreiu, qu'il te serue six ans, e qu'au settième il sorte franc, pour neant. S'il vint sans femme, que sans femme sorte: s'il auoit femme, que sa femme sorte avec lui. Si son maitre lui a donné femme, e qu'il en ait eu fis ou filles, la femme e ses enfans scrōt au maitre d'elle, e il sortira sans femme.

Que

Deut. 5.
Rom. 7. 13

Ebr. 12.
Deut. 18.

Leuit. 25.
Deut. 27.
Iosue 8.

Deut. 15.
Ierem. 34

Que si le serf aime tant son maître e sa femme e ses enfans, qu'il ne vueille point êtr' affranchi, que son maître le meine aux cōmissaires, e le face approcher de l'huis ou du pôtea de la porte, e lui perce l'oreille d'vn' alaine, e qu'il lui soit serf a tou-iours. E si vn hōme vèd sa fille pour être serue, qu'elle ne soit point affranchie en la maniere que le sont les serfs. Si elle déplaît a son maître, e qu'il ne fait point fiancée, qu'il la face racheter, e qu'il n'ait pas puissance de la vendre a vn d'étrange nacion, pourtant qu'il lui a fait outrage. E s'il la fiancée a son fis, qu'il lui face selon le droit des franchises. S'il en épouse vne autre, qu'il ne retiène point a cête son viure, les accoutremens, e sa compagnie. Que s'il ne lui fait ces trois choses, qu'elle soit mise en franchise pour neant, sans rien payer.

a. outre celle.
b. il la doit hanter e auoir sa cōpagnie cōm un mari de sa femme.

Puniti- on de batte- rie. Qui frappera vn homme, e qu'il en meure, soit mis a mort. Mais qui ne l'aura point guetté, ains de cas de fortune l'aura rencontré, ie vous ordonnerai vn lieu auquel il s'en fuira. Mais si vn homme de guet a pèsée en tue vn autre par trahison, qu'on le prenne, e fût il vers mon autel, pour le faire mourir.

Leuit. 24.

Qui frappera son pere e sa mere, soit mis a mort.

Leuit. 20.

Qui derobbera vn homme, e le vèdra, ou qu'on le treuue par deuers lui, soit mis a mort.

Prò. 20.

Matth. 15

Marc 7.

Qui maudira son pere ou sa mere, soit mis a mort.

Si quelques vns étriuent, e que l'vn baille a l'autre vn coup de pierre ou de poing, e que l'autre n'en meure pas, mais en tōbe au lit: s'il vient a se leuer, e qu'il aille dehors sur vn bâton, le frappeur en sera gte, pour ueu qu'il le dedommage du lit e des medecines. E si vn homme frappe d'vn bâton son seruiteur ou sa seruante, e qu'il meure sur le champ, qu'il soit puni. Mais s'il suruit vn iour ou deux, il ne le comperra pas, a cause que c'êt son argent.

c. il èt sien, e èt son propre.

A S'il ya des hommes qui en se combattant naurent vne femme grosse, e la facent auorter, s'il n'ya autre méchef, qu'il en soit a l'amāde, selon la taxe du mari de la femme, e qu'il paye a la ditte d'arbitres. Mais s'il ya méchef, qu'il paye vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, ternissure pour ternissure, playe pour playe, meurtrissure pour meurtrissure.

Matth. 5.
Leuit. 24.
Deut. 19.

B Si vn hōme frappe son seruiteur ou sa seruante en l'oeil, e qu'il le lui gâte, qu'il l'en enuoye franc pour son oeil: e s'il abbat vne dent a son seruiteur ou a sa seruante, qu'il l'en enuoye franc pour sa dent.

C Si vn beuf heurte homme ou femme, tellement qu'il en meure, que le beuf soit lapidé, e qu'on ne mange point la chair, e que le maître du beuf soit quitte. Mais si le beuf parauāt auoir accōtume de frapper des cornes, e q̄ son maître en ait été auerti, e ne fait pas gardé, e q̄ ledit beuf tue hōme ou femme, le beuf soit lapidé, e aussi son maître meure. Ou si on lui met vn' amende dessus, qu'il paye, pour racheter sa vie, tout ce qu'on lui mettra dessus. Soit qu'il frappe fis, soit fille, qu'ō en face la même iustice. Si le beuf frappe vn serf ou vne seruante, que le maître du beuf paye au maître du serf trete sicles d'argent, e que le beuf soit lapidé.

D Si quelcun decœuvre ou caue quel que fosse, e qu'il ne la couure, e qu'il y trébuche vn beuf ou vn âne: que le maître de la fosse en soit a l'amende, e paye argēt au maître de la bête, e que la bête soit au maître de la fosse. Si le beuf de quelcun, naure le beuf d'vn autre, tellement qu'il en meure, qu'ils vendent le beuf vis, e mi-partissent l'argent, e mi-partissent aussi le mort. Ou si on sauoit que le beuf heurtât au parauāt, e que son maître ne fait gardé, qu'il rende beuf pour beuf, e que le mort soit sien.

Cha

Chapitre XXII

Puni- tion de larreci. Si quelcun derobbe beuf ou brebis ou cheure, e qu'il la tue ou vende, qu'il rende cinq beus pour vn, e quatre brebis ou cheures pour vne.

Si vn larron est trouué en fouillant, e qu'il soit tellement feru, qu'il en meure, son dam: sinon que le soleil fût déjà leué, alors il auroit punició de corps. S'il a de-quoi, qu'il paye: Si non, qu'il soit vendu pour son larrecin. Si le larrecin se treuve par deuers lui, soit beuf soit âne, soit brebis ou cheure viue, qu'il rende le double.

Si quelcun fait brouter champ ou vigne, e qu'il lâche son bétail qui broute le champ d'autrui, qu'il le recõpense du meilleur de son champ ou de sa vigne.

Si le feu se met es épines, e qu'il gâte du blé, soit en mulon, soit de-bout, soit moissonné: que celui qui en est cause, en soit a l'amende.

La loi descho ses bail lées en charge

Si quelcun baille a vn autre, argent ou vaisselle a garder, e que cela vienne a être derobbé de chés lui, si le larron est trouué, qu'il rende le double. Si le larron n'est trouué, qu'on face venir le maitre de la maison par deuant les commissaires, s'il n'a point mis la main au bien d'autrui. Quelque chose derobtable que ce soit, beuf, âne, brebis, cheure, vêtement: quelque chose perdue que ce soit, de laquelle on die, c'est cela: que la cause des deux soit debattue par deuant les commissaires, e que celui que les commissaires condamneront, rende a l'autre le double.

a. emme- née de des- sus les chams par brigās ou ennemis.

Si quelcun baille a vn autre a garder âne, beuf, brebis, cheure, ou quelque bête que ce soit, e qu'elle meure, ou se rompe, ou soit volée, sans que nul le voye: qu'il y ait serment du Seigneur entre eux deux, comm'il n'a point mis la main en la chose d'autrui: e que le maitre de la chose s'en cõtente, e qu'autre ne satisface point. Mais s'il lui a été derobbe, qu'il en recõpense le maitre de la chose.

b. chés lui.

A S'il a été mangé de quelque bête sauage, qu'il le preuue par témoin, e n'estoit point a l'amende.

Si quelcun emprunte d'autrui, e qu'il cela vienne a être rōpu, ou a mourir en l'absence du maitre de la chose, qu'il en soit a l'amende. Mais si c'est en la presce du maitre, qu'il n'en soit point a l'amende, si c'estoit chose a loage, qu'on eût loée.

Si quelcun abuse vne pucelle nõ fiancée, e couche avec elle, qu'il la prène a femme, e lui face douaire. Si le pere d'elle ne la lui veut donner, qu'il l'autre paye vne somme de deniers, autāt que monte le douaire des pucelles.

La loi des pucelles.

Ne laissés poit viure les sourcieres.

Quiconque aura compagnie de bête, soit mis a mort.

Qui sacrifiera a autre Dieu qu'au seigneur seul, soit mal-sacré.

N'afflige point vn étranger, ni ne le tourmente, car vous aués été étrangers au pays d'Egypte.

Le de- uoir en uers les souffre- teux.

C N'afflige point vne vefue ni vn orfelin. Si tu les affliges, quād ils s'en plaindront a moi, i'exaucerai leur plainte: e me corroucerai tellement, que ie vous tuerai a la pointe de l'épée, e ferai voz femmes vefues, e voz enfans orfelins.

Si tu prêtes argent a quelque pour homme de mon peuple, qui se tienne avecque toi, ne lui soit point com'vsurier, ne lui fai point payer d'vsure.

D Si tu prens en gage le vêtemēt d'autrui, rend le lui deuāt le soleil couchāt: car c'est tout tāt de couerture qu'il a, c'est l'assulure de sa peau, en laquelle il couche. Que s'il se plaint a moi, ie l'orrai: car ie suis pitoyable.

Ne maudi point le magistrat, e ne deteste point vn qui est seigneur en ta naciō. Ne retiē point ta recueute, e ta liqueur. Donne moi le premier de tes enfans, e fai ainsi de tes beus e bercail. Qu'il soit set iours avec sa mere, e au huitième tu le me donneras.

Enuers les supe- rieurs. Actes 23: Enuers Dieu.

Soyés moi pures gens, e ne mangés poit de chair rauie des bêtes sauages aux chams, ains la iettés aux chiens.

paye m. les dimes Leuit. 22. Exo. 44

Cha

Le de-
uoit en
uers les
hōmes

Chapitre XXIII.

NE reçois point vn faux rapport. Ne t'allie point avec vn méchant, pour être faux témoin. Ne va point apres la plu-part pour malfaire: e en iugement ne te detourne point a être de pais du plus grand nombre, en te foroyant. Ne supporte point le poure en sa cause.

Si tu rencontres le beuf ou âne de ton auerfaire a-dire, remeine-le lui.

Si tu vois l'âne de tō ennemi accroupi dessous sa charge, ne te deporte point de lui aider, ains lui aide.

Ne fausse point le droit de ton ennemi en sa cause.

Tien te loin de chose fausse, e ne tue point vn innocēt e vn qui a droit, car ie n'affoudrai point vn qui a tort. E ne prend point de don, car vn don aueuglit les voyans, e peruertit le parler de gens iustes.

Ne tourmēte point vn étrāger: car vous saués quel courage a vn étrāger, veu que vous aués été étrangers en Egypte.

Six ans seme ta terre, e en recueilli le reuenu: e au settiēme donne lui relâche, e la laisse reposer, pour le manger des poures de ta nacion, e ce qui leur sera d'auance, les bêtes champêtres le mangeront. Ainsi feras tu de ta vigne, e de tes oliues.

Six iours vous ferés vōtre besogne, e au settiēme cesserés, afin que voz beus, e ânes se reposent, e que les enfans de voz seruantes e les étrangers reprennent leur haleine.

Tout ce que ie vous ai dit, gardés.

Ne faites point mēcion de nom de dieux étrāges, e qu'il ne soit point oui en vōtre bouche.

Faites-moi la fête trois fois l'an.

Faites la fête des pains sans leuain, comme ie vous ai cōmandé, en vn certain tems du mois du primitēs: car en ce mois vous sortites d'Egypte: e qu'on ne se treuve point vuide de-

A uant moi. Item la fête de moisson des premiers fruits de vōtre labourage, que vous aurés semés aux chams.

Item la fête de la recueute, a l'issue de la saison, quand vous aurés recueilli vōtre labourage des chams.

Que trois fois l'an tous voz mâles comparoissent deuant le Sire Seignr.

Quand vous épandrés le sang de ma victime en la sacrificāt, n'ayés point de leuain: que la graisse de ma fête ne demeure point iusqu'au matin.

B Portés au temple du Seigneur vōtre Dieu, le commencement des premiers fruits de voz terres.

Ne cuisés point vn cheurea au lait de sa mere.

I'enuoyerai vn ange deuent vous, pour vous garder en chemin, e pour vous mener au lieu que i'ai appareillé.

Gardés vous de lui, e lui soyés obeissans, sans l'agacer: car il ne vous pardōnera point voz fautes, pourtant qu'il aura mon nom en soi.

C Que si vous lui êtes obeissans, e que vous faciés tout ce que ie dirai, ie serai ennemi a voz ennemis, e contraire a voz contraires.

Car mon ange ira deuant vous, e vous menera au pays des Amorreens, Hetteens, Pherezeens, Cananeens, Heueens, e lebuseens, lēquels ie de ferai. Ne portés point honneur a leurs dieux, ni ne les serués, ni ne faites comm'ils font: ains les rasés: e brisés leurs images, e serués au Seigneur vōtre Dieu, e il vous fera auoir a manger e a boire en abōdance, e ôterai les maladies d'entre vous. Il n'y aura en vōtre pays ni auortante, ni sterile: i'accōplirai le nombre de voz iours: i'enuoyerai ma frayeur deuant vous, e ferai mourir toutes les gens où vous irés, e vous assuiettirai le col de tous voz ennemis, e enuoyerai des froilons deuant vous, qui chasseront les Heueens, Cananeens, e Hetteens de deuant vous. Je ne les dechasserai pas deuant vous en vn an, de peur que le pays ne soit deshabeté, e qu'il nes'y leue beaucoup de bêtes sau-

D uages

Dent. 16.
Ecl. 35.

L'ange
du Sei-
gneur.
Dent. 34.

Sus 33.
Iosue 24.
Dent. 7.

Sus 13.

Dent. 16.
Ecl. 20.
Le Sab-
bat.
Gen. 46.

les fêtes
Sus 13.
Sus 3.4.

uages a vôtre dommage. Je les chasserai petit-a-petit de deuant vous, ce pendant que vous peuplerés pour tenir le pays, lequel ie vous confinerai depuis la mer rouge iusqu'a la mer de Palestine, e depuis le desert iusqu'au ⁴ fleuve. ⁴Euphrat. Car ie mettrai en vôtre puissance ceux du pays, lèquels vous chasserés de deuant vous. Ne faites point alliance avec eux, ni avecque leurs dieux, e ne les laissés point habiter en vôtre pays: de peur qu'ils ne vous facent méfaire contre moi, en seruant a leurs dieux: ce qui vous seroit dommageable.

Chapitre XXIII.

OR le Seigneur auoit dit a Moÿse qu'il montât vers le Seigneur, lui e Aharon, e Nadab, e Abiu, e soixante dix des senateurs d'Israel, e qu'ils adorassent Dieu de loin. Moÿse dunque (lequel seul s'étoit approché du Seigneur, car les autres ne s'étoint pas approchés, e le peuple n'étoit pas monté avec lui) vint e raconta au peuple toutes les parolles du Seigneur, e tous les droits. E le peuple répondit tout d'une voix, que tout ce que le Seignr auoit dit, ils le feroint. E Moÿse écrivit toutes les parolles du Seigneur: e le lendemain matin, quãd il fut leué, il bâtit vn autel au pied de la montagne, e dressa douze fiches, au nom des douze lignées d'Israel, puis en chargea aux iouuenceaux des enfans d'Israel, de faire des brulages au Seigneur, e des sacrifices pour la prosperité, a tout des tore aux. Puis Moÿse print la moitié du sang, e la mit en des tasses, e l'autre moitié versa sur l'autel. Puis print le liure de l'alliance, e le leut oyant le peuple. E le peuple dit, que tout ce que le Seigneur auoit dit, ils le feroint, e obeiroint. E Moÿse print le sang, e l'épãdit sur le peuple, e dit: Voici le sang de l'alliance, que le Seigneur fait avec vous sur toutes ces parolles.

La façon de l'alliance.

Ebr. 9

Ceux q Or Moÿse, e Aharon, e Nadab, e Abiu, e les soixante dix senateurs d'Israel, qui étoint môtés en la môtagne, vi-

A rent le Dieu d'Israel (sous les pieds du quel y auoit comme seroit Pourage d'un saphir cuit, e comme la forme du ciel serein) e si ne furent lèdits barons des enfans d'Israel, point endomagés de lui, ains apres auoir veu Dieu, mangerent e beurent. E le Seigneur dit a Moÿse: Monte vers moi en la montagne, e y demeure, e ie te baillerai des tables de pierre, e vne loi e doctrine, que j'ai écrite, pour les enseigner. Adonc Moÿse, avec Iosué son valet, se partit, e **B** monta au mont de Dieu, apres auoir dit aux senateurs, Demourés ici iusqu'à nous reuenions a vous. Vous aués Aharon e Hur: q aura affaire, qu'il s'adresse a eux. E quand Moÿse fut monté en la montagne, vne nuée couurit la montagne, e se posa la lueur du Seigneur sur le môt Sinai, e le courrit vne nuée par six iours. E au settième iour le Seigneur appella Moÿse de de des la nuée, e étoit le regard de la lueur du Seigneur comm'vn feu ardent, au **C** sommet de la montagne, voyãs les enfans d'Israel. E Moÿse entra dedans la nuée, e fut en laditte môtagne (apres qu'il y fut môté) quarante iours e quarante nuits. ^{Deut. 9.}

Chapitre XXV.

ELe Seigneur parla a Moÿse en cete maniere. Di aux enfans d'Israel qu'ils me facent vn present, lequel m'offre en present vous prèdrés de tous ceux qui offriront de leur franche volonté. E voici que vous prèdrés d'eux pour ledit present, or, argent, erain, hyacinthe, pourpre, écarlatte reteinte, fin lin, toisons de cheure, peaux de moutons teites en rouge, peaux de taissôs, bois de setin, huile pour éclairer, senteurs pour l'huile pour oïdre, e pour le parfum de senteur, pierres onyx, e pierres pour enchasser au collet e en la bague, e me fera-on vn saintuaire pour habiter entr'eux. Tout ainsi que ie te montrerai le patrô du tabernacle, e de toutes ses appartenances, vous le ferés.

Le Seigneur m'offre a Moÿse la façon du tabernacle e de ses appartenances.

Qu'on face donc vn' arche de bois ^{Ebr. 9.}

l'arche. de setim, de la longueur de deux coudées e demi, de la largeur d'une coudée e demi, e de la hauteur d'une coudée e demi: laquelle tu doreras de fin or dedâs e dehors, e feras entour elle vne corône d'or. E lui fonderas quatre boucles d'or, que tu mettras en ses quatre coings, deux d'un côté, e deux de l'autre, e feras des leuiers de bois de setim, que tu doreras d'or: e les feras passer par les boucles aux flans de l'arche, pour la porter, e seront lédits leuiers tellement es boucles de l'arche, qu'ils ne s'en ôteront point. E mettras en l'arche l'oracle que ie te baillerai.

l'appaisoir. Item feras vn appaisoir de fin or, l'ong de deux coudées e demi, e large d'une coudée e demi, e feras deux Cherubins d'or, tous d'une piece, aux deux bous de l'appaisoir, e les fai l'un a vn bout, e l'autr' a l'autre: e qu'on les face de la piece de l'appaisoir en ses deux bouts: e quelédits Cherubins ayēt les ailes étendues par dessus, couvrans de leurs ailes l'appaisoir, e ayēt la face tournée l'un contre l'autre le long de l'appaisoir. Lequel appaisoir tu mettras sur l'arche par dessus, e en l'arche mettras l'oracle que ie te baillerai. Là ie te ferai les oracles: e te dirai, de dessus l'appaisoir d'entre les Cherubins, qui seront sur l'arche de l'oracle, tout ce que ie t'en chargerai de dire aux enfans d'Israel.

la table Item tu feras vne table de bois de setim, l'ongue de deux coudées, large d'une coudée, e haute d'une coudée e demi, laquelle tu enduiras de fin or, e lui feras vne coronne d'or alentour: e lui feras vn bord de quatre doits a l'entour, auquel bord tu mettras la coronne d'or a l'entour. E lui feras quatre boucles d'or, lédquelles tu mettras aux quatre coings de ses quatre iambes, e seront a l'endroit de la marge, pour y mettre les leuiers pour porter la table.

Item feras ses écuelles, plats, hanaps, e flascons, avec lédquels on versera, e

A les feras de fin or. E mettras sur ladite table le pain deuant-mis deuant moi continuellement. Item feras **Le chandelier.** vn chandelier de fin or, e le feras tout d'une piece, tellemēt que faiambe, ses branches, ses platelets, ses pomeaux, e ses fleurs de lis, soit tout d'une piece. Six branches sortiront de ses côtés, e trois de l'un, e trois de l'autre: e en chacune des six branches qui partirōt du chandelier, y aura trois platelets, faits en façon de coquille d'amande, e vn pomeau, e vne fleur. **B** E au chandelier y aura quatre platelets, e ses pomeaux, e fleurs, e y aura sous chacune des trois paires des six branches, qui sortirōt du chandelier, vn pomeau, e que les pomeaux e branches soyent de la même piece du chandelier, e qu'il soit tout d'une piece de fin or massif.

Tu feras aussi ses sept lampes, lédquelles on allumera, e il éclairera deuant soi, e que ses mouchettes e cruseaux soyēt de fin or, e qu'on les face, e toutes ses appartenances que i'ai dittes, d'un talent de fin or. E ainsi de les faire selon leur patron, qui t'a été montré en la montagne.

Chapitre XXVI.

E Pour le tabernacle tu feras dix toiles de crêpe retort, d'hyacinte, de pourpre, e d'écarlatte reteinte, e les feras ouuragées de Cherubins, par art de broderie, chacune de la l'ongueur de vintecinq coudées, e de la largeur de quatre coudées, toutes d'une mesure, e seront cōiointes ensemble cinq e cinq. **D** E feras des lacets d'hyacite par le bord d'une toile au bout, là où sera la iointure, pareillement aussi au bord de la dernière toile en l'autre partie de la iointure, lédquels lacets tu feras de chaque part cinquante, les vns contre les autres. Puis feras cinquante crochets d'or, a tout lédquels tu coupleras les toiles l'une avec l'autre, tellemēt que ce ne sera qu'une tente.

Item tu feras des toiles de poils de cheures, pour encourtiner le tabernacle

de, e en feras onze, chascune de la longueur de trête coudées, e de la largeur de quatre coudées, toutes onze d'une mesure, e en coupleras cinq ensemble, e les autres six ensemble, e doubleras la sixième toile au front du pavillon. E feras cinquante lacets par le bord de la toile qui sera la dernière en vne partie de la jointure, e cinquante autres au bord de la dernière toile de la seconde partie de la jointure: puis feras cinquante crochets d'erain, lesquels tu feras passer par les lacets, e coupleras la courtine toute en vn. E le surplus qui sera de reste es toiles de la courtine, c'est a dire la moitié de la courtine qui passera, sera d'avance pour le dernier du tabernacle. E les deux coudées qui resteront s'vne deça l'autre de la, en la longueur des toiles de la courtine, seront d'avance sur les côtés du tabernacle de deça e de la, pour le couvrir.

Item tu feras vne couverture pour la courtine, de peaux de moutons teintes en rouge, e vne couverture de peaux de taillons par dessus.

Les aes

Item tu feras des aes pour le tabernacle, de bois de setim qui seront de bout, chascun de dix coudées de long, e d'une coudée e demi de large, lesquels aes auront chascun deux tenons, tenans s'vn a l'autre: e feras ainsi a tous les aes du tabernacle, e en feras vint au côté de midi, e quarante soubassements d'argent sous les vint, sous chascun deux, pour ses deux tenons: e pareillement au côté de Septentrion. E au côté du soleil couchant tu feras six aes, e deux aes pour les encognures des anglets du tabernacle, lesquels deux aes seront conioints ensemble tant au bas qu'au sommet, a tout vne boucle: e auront lédits huit aes seze soubassements d'argent, chascun deux.

Puis feras cinq barres de bois de setim a s'vn des côtés du tabernacle, e autant a l'autre, e autant au côté du soleil couchant, dequelles barres celle du mi

A lieu passera parmi les aes, e les barrières d'vn bout a autre. E doreras d'or lédits aes, e feras leurs boucles d'or, pour mettre les barres, e doreras d'or les barres, e dresseras le tabernacle selon la façon qui t'a été montrée en la montagne.

Item feras vn rideau d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteite, e de fin lin retort, e qu'on le face par art de broderie, ouuragé de cherubins, e l'attacheras a quatre piliers de setim, dorés d'or, les coupeaux d'or, sur quatre soubassements d'argent: lequel rideau tu pendras a tout des crochets, e mettras là dedens, de la le rideau, l'arche de l'oracle, e vous separera ledit rideau le saintuaire, d'avec le saint saintuaire. E mettras l'appaisoir sur l'arche de l'oracle au saint saintuaire, e mettras la table hors le rideau, e le chandelier contre la table au côté de midi tu tabernacle, e la table du côté de septentrion.

Item feras vn tapis a l'entrée du pavillon, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort, d'ouurage de contrepointier. E feras pour le tapis cinq piliers de setim, lesquels tu doreras d'or, e feras leurs coupeaux d'or, e leur fonderas cinq soubassements d'erain.

Chapitre XXVII.

Item feras vn autel de bois de setim, long de cinq coudées, e large de cinq coudées, carré, e haut de trois coudées: e lui feras ses cornes en ses quatre coins, lesquelles cornes seront de la même piece de l'autel, e l'encroteras d'erain.

Item feras ses chaudières pour les cendres, e ses ballets, e eguières, e haquets, e chaufferettes, lesquelles toutes ses appartenances tu feras d'erain.

Item lui feras vn foyer d'erain, qui sera vne grille treillissée, a laquelle grille tu feras quatre boucles d'erain a ses quatre bouts, e la mettras sous la retraite de l'autel, par dessous, tellemēt que la grille sera iusqu'a la moitié de

Pautel. Itē feras des leuiers pour l'au-
tel, qui seront de bois de setim, e les en-
crouteras d'erain, e les fera-on passer
par les boucles, e seront aux deux cô-
tés de l'autel pour le porter. Tu le fe-
ras creux, d'aes, e qu'on le face côm'il
t'a été montré en la montagne.

Le par-
uis.

Item tu feras le paruis du taberna-
cle, lequel paruis aura d'vn côté, c'êt a
sauoir, du midi, des voiles de fin lin re-
tort, de la longueur de cent coudées: e
vint piliers, avec leurs soubassemens
d'erain, qui seront vint: e les chapite-
aux des piliers e leurs attours, seront
d'argent. E feras tout ainsi au côté de
la bile, en ces deux côtés seront la lon-
gueur. E pour la largeur du paruis de-
uers le soleil couchant y aura cinquante
coudées de voiles, qui aurôt dix pi-
liers, e les piliers dix soubassemens. E
la largeur du paruis du côté du soleil
levant, sera de cinquante coudées, dont
d'vne part y aura quinze coudées de
voiles, qui auront trois piliers, e les pi-
liers trois soubassemens: e de l'autre
part, tout autant. E a la porte du par-
uis y aura vn tapis de vint coudées,
d'hyacinthe, de pourpre, de carlatte re-
teinte, e de fin lin retort, ouurage de
contrepontier, a tout quatre piliers,
avec leurs quatre soubassemens: e que
tous les piliers d'entour le paruis soy-
ent attournés d'argent, e ayent leurs
chapiteaux d'argent, e leurs soubasse-
mens d'erain. La longueur du par-
uis sera de cent coudées, la largeur de
cinquante, d'vne part e d'autre, e la hau-
teur de cinq, de fin lin retort, les sou-
bassemens d'erain. E que toutes les ap-
partenances, qui sont de besoin pour
le seruice du tabernacle, e tous ses
paux, e tous les paux du paruis, soy-
ent d'erain.

Item tu commanderas aux enfans
d'Israel qu'ils t'apportēt de l'huile d'o-
liue, pure, épreinte pour éclairer, pour
auoir tou-iours les lampes allumées,
lêquelles Aharon e ses fis arrangeront
depuis le vèpre iusqu'au matin, deuât

A le Seigneur, au paillon de l'oracle,
hors le rideau qui sera vers l'oracle, la
quelle cõtume ira de pere en fis au
tems a venir des enfans d'Israel.

Chapitre XXVIII.

Item separe moi Aharon ton frere,
I e avec lui Nadab, Abiud, Eleazar, e
Ithamar ses fis, d'entre les enfans d'Is-
rael, pour être mes prêtres, e fai a A-
haron ton frere des accoutremens sa-
crés, pour l'en accoutrer magnifique-
ment. E diras a tous les plus sauans,
lêquels i'ai remplis d'esperit de sauoir,
qu'ils facent les accoutremens d'Aha-
ron pour le consacrer, pour être mon
prêtre. E voici les accoutremēs qu'ils
feront vne bague, vn collet, vne aube,
vn roquet froncé, vne mitre, e vne
ceinture. Vela les sacrés accoutremēs
qu'ils feront a Aharon ton frere, e a
ses fis, pour me seruir de prêtres, e y em-
ployeront l'or, l'hyacinthe, la pour-
pre, l'ecarlatte reteinte, e le fin lin.

Ils feront donque le collet d'or,
C d'hyacinthe, de pourpre, d'ecarlatte
reteinte, e de fin lin retort, ouurage de
broderie, lequel collet aura deux é-
paulieres iointes a ses deux bouts, e
sera conioint. E la broderie du bord
qu'il aura, sera de la même piece, ou-
uragée de même, d'or, d'hyacinthe, de
pourpre, de carlatte reteinte, e de fin
lin retort. E prendras deux pierres
onyx, êquelles tu engraueas les noms
des enfans d'Israel, six en l'vne, e les au-
tres six en l'autre, selon leurs aages: e
D engraueas l'édittes pierres des noms
des enfans d'Israel, par art d'égrateur
de pierres, comme lon entaille vn ca-
chet, e fai que les noms des enfans
d'Israel soyent enuironnés de tounre-
mens d'or. E mettras l'édittes deux
pierres sur les épaulieres du collet, qui
seront pierres de remembrance des
enfans d'Israel, e portera Aharō leurs
noms deuant le Seigneur sur ses deux
épaules pour remembrance. E feras
les dessudits entouremēs d'or, e deux
chainettes de fin or, qui auront des
bouts,

Le col-
let.

342.182

bouts, e serōt faittes d'ouurage entrelacé, lēquelles chainettes entrelacées tu attacheras êdits entouremens.

Itē feras la bague de iugement, d'ouurage de broderie, selon la façon du collet, e la feras d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort, e quelle soit quarrée, double, d'vne paume de long, e autant de large. E la rempliras d'enchasseures de pierres, lēquelles pierres seront mises en quatre rens, dont au premier renc y aura vne sardoine, vne topaze, e vne emeraude. Au second vn écharboucle, vn saphir, e vn diamant. Au troisième, vn ligure, vne agate, e vn amethyste. Au quatrième vn chrysolithe, vn onyx, e vne iaspe. E seront lēdittes pierres entourées d'or en leurs enchasseures, e seront selon le nombre des enfans d'Israel, c'êt a dire douze: e seront engraues de douze noms, chācune d'vn, selon qu'il y a de lignées, comme lon engraue vn cachet. Puis feras en la bague des chainettes de fin or, d'ouurage d'entrelaceure, q'auront des bouts: item deux boucles d'or, lēquelles tu attacheras aux deux bouts de la bague, e attacheras les deux chainettes d'or aux deux aneaux, aux bouts de la bague. E les deux autres bouts des deux chainettes tu les attacheras aux deux entouremēs, e les mettras sur les deux épaulieres du collet par deuant.

Item feras deux boucles d'or, que tu attacheras aux deux bouts de la bague, au bord de deuers le collet, au dedās: e deux autres boucles d'or que tu attacheras aux deux épaulieres du collet par dessous, par deuant, là où sera la iointure, par dessus la broderie du collet, e que la bague soit attachée a tout ses boucles aux boucles du collet, a tout vn ruben d'hyacinte, afin que la bague se tienne iointes a la broderie du collet, sans s'en remuer.

Ainsi Aharon portera les noms des enfā d'Israel en la bague du iugemēt,

A sur sa poitrine, quand il entrera au saintuaire, pour remembrance pardurable, deuant le Seigneur. E mettras en la bague du iugement: **CLARTE ENTIERETE**, qui serōt sur la poitrine d'Aharon, quand il ira par deuant le Seigneur, e portera Aharon le iugement des enfans d'Israel sur sa poitrine deuant le Seigneur continuellement.

Item tu feras l'aube colletée, toute d'hyacinthe, de laquelle la gueule du milieu tout au dessus sera enuirōnée d'vn orlet d'ouurage tissu, comme la gueule d'vn haubergeon, pour la garder de se dessirer. E au bord dessus tu y feras des grenades, d'hyacinthe, de pourpre, e d'écarlatte reteinte, **G.L.** e de fin lin retort. **E.** tout alentour, e des sonnettes d'or parmi alentour, tellement q'ly ait vne sonnette d'or, puis vne grenade, puis vne sonnette d'or, puis vne grenade, tout alētour du bord de l'aube. **E** Aharon s'en vêtira quand il fera le seruice, e l'orra-on bruire quand il entrera au saintuaire deuant le Scignr, e quand il en sortira, si ne mourra pas.

Item feras vne lame de fin or, en laquelle tu ēgraueras par graueure de cachet: **SACRE AV SEIGNEUR**: e l'attacheras a tout vn ruben d'hyacinthe, a la mitre par deuant, e sera au front d'Aharon, e portera Aharon la faute des choses sacrees, que les enfans d'Israel consacreront, quelque offrande qu'ils consacrent, en l'ayant continuellement sur son frōt, pour les faire agreables au Seigneur. Or tu frōceras la cote de fin lin, e feras la mitre de fin lin, e feras la ceinture par art de contrepointier.

Itēaux enfans d'Aharon tu leur feras des roquets, e des ceintures, e des chaupes pour les accoutrer bien e beaux. E les vêtiras, a-sauoir Aharon ton frere e ses fis, e les oindras, e leur sacreras les mains, e les cōsacreras pour me seruir de prêtres.

Item fai leur des brayes de lin, pour

couvrir leur vergogne, qui tiendront depuis les reins iusqu' aux cuisses, lesquelles Aharon e ses enfans auront vêtues quand ils entreront au pavillon de l'oracle, ou quand ils s'approcheront de l'autel pour faire le saint service, afin qu'ils ne soyent punis de mort, e que ce soit vn'ordonance perpetuelle pour lui e pour sa race apres lui.

Chapitre XXIX.

La consecration des prêtres
Leuit. 9

E Voici que tu leur feras pour me les consacrer pour être mes prêtres. Pren vn toreau, e deux moutons sans tache, e fai des pains sans leuain, e des tartres a l'huile sans leuain, e des gaufres sans leuain, oins d'huile, de fine fleur de froment, e les met en vn panier, e les apporte dedans le panier, e ameine le toreau e les deux moutons. Puis fai venir Aharon e ses fis a l'entrée du pavillon des oracles, e les laue d'eau. Puis prendras les accoutremens, e vêtiras Aharon de la chemise de l'aube colletée, du collet, e de la bague, e le ceindras par la tiffure du collet, e lui mettras la mitre sur la tête, e mettras la sainte corone sur la mitre. Puis prendras l'huile qui est pour oindre, e la lui verseras sur la tête, e l'oindras. Puis feras venir ses enfans, e les vêtiras des roquets, e les ceindras de ceintures, tant Aharon que ses fis, e leur vêtiras les chapeaux, afin qu'ils ayent la prêtrise, qui sera vn'ordonance pardurable, e sacreras la main d'Aharon e de ses fis. Apres tu feras venir le toreau deuant le pavillon des oracles, e Aharon e ses fis mettront leurs mains sur la tête dudit toreau, e tu assomeras le toreau deuant le Seigneur, a l'entrée du pavillon des oracles: e prendras du sang du toreau, q tu mettras sur les cornes de l'autel a tout ton doit, puis verseras tout le remanant du sang au pied de l'autel. Puis prendras toute la graisse q couvre les boyaux, e la coeiffe du foye, e les deux rognons, e la graisse qui va avec, e les bruleras sur l'autel. E la chair du toreau, e le cuir, e le siens, tu le bruleras hors le fort, e sera vne deforfaite. Puis

Leuit. 1.

Leuit. 3.

A prendras l'un des moutons, e Aharon e ses fis lui mettront les mains sur la tête, e tu l'assommeras, e prendras son sang, e le verseras sur l'autel alentour. Puis écartelleras le mouton, e laueras ses boyaux e ses iambes, e les mettras sur ses pieces e sur la tête, e bruleras tout le mouton sur l'autel, qui sera vn brulage au Seigneur, e lui sera vn sacrifice d'odeur recreatiue. Puis prendras l'autre mouton, e lui mettront Aharon e ses fis leurs mains dessus la tête, e tu l'assommeras, e prendras de son sang que tu mettras au tendron de l'oreille droite d'Aharon, e de ses fis, e au pouce de leur main droite, e au gros doigt de leur pied droit, e verseras le remanant du sang sur l'autel alentour. Puis prendras du sang de dessus l'autel, e de l'huile pour oindre, e en arroseras Aharon e ses accoutremens, e ses enfans, e leurs accoutremens avec lui, e sera sacré lui e ses accoutremens, e aussi ses fis e leurs accoutremens. Puis prendras du mouton la graisse e la queue, e la graisse qui couvre les boyaux, e la coeiffe du foye, e les deux rognons, e la graisse q va avec eux, a l'épaule droite (car c'est vn mouton de consecration) e vne miche de pain, e vn gâteau fait de pain e d'huile, e vn gauffre, du panier des pains sans leuain, qui sera deuant le Seigneur, e mettras le tout sur les palmes d'Aharon e de ses fis, e le presenteras deuant le Seigneur. Puis le prendras de leurs mains, e le bruleras sur l'autel, sur la victime, qui sera vn flâmage au Seigneur de senteur recreatiue. Puis prendras la poitrine du mouton de consecration, qui sera pour Aharon, e la presenteras deuant le Seigneur, e ce sera ta part: e consacreras la poitrine presentatiue, e l'épaule leuée, laquelle poitrine aura été présentée, e laquelle épaule aura été leuée du mouton de consecration, tant d'Aharon que de ses fis. E qu'Aharon e ses fis ayent cela des enfans d'Israel, pour vn'ordonance pardurable. Car ce sera vne leuée des enfans

fans d'Israel, laquelle ils feront au Seigneur, de leurs sacrifices pour la prospérité. Et les robes sacrées d'Aharon seront a ses fis apres lui, pour les y oindre, e pour leur sacrer les mains. Le grand prêtre, qui tiendra sa place de ses enfans, s'en vêtira set iours, quand il deura entrer au paillon des oracles, pour faire le saint seruice.

Or tu prendras le mouton de consecracion, e cuiras sa chair en lieu sacré, e mangera Aharon e ses fis la chair dudit mouton, e le pain du panier, a l'entrée du paillon des oracles, e le mangeront pourtant que ce sont choses a tout lèquelles on appaisera dieu, pour sacrer leurs mains, pour les consacrer, e qu'étranger n'en mange, pourtant que ce sont choses sacrées.

Que s'il reste de la chair de consecracion, ou du pain, iusqu'au lendemain, brule la reste, e qu'on ne la mange point, a cause qu'ell' est sacrée. Tu feras donc a Aharon e a ses fis tout ainsi que ie te commāde. Durant set iours tu sacreras leurs mains, e appaiseras Dieu en sacrifiant vn toureau pour iour, pour le peché, e purifieras l'autel, en y appaisant Dieu, e l'oindras pour le consacrer. Set iours tu appaiseras Dieu sur l'autel, e le consacreras, tellement que l'autel sera sacrefaint, e que quiconque touchera a l'autel, soit consacré. E voici que tu feras a l'autel: Tu sacrifieras ordinairement deux agneaux d'un an, tous les iours, l'un au matin, e l'autre au vèpre, e employeras pour le premier agneau la dixième partie d'un ephi de fine farine, pètrie en la quatrième partie d'un hin d'huile épreinte, e la quatrième partie d'un hin du vin d'offrande. E en l'autr'agneau que tu sacrifieras au vèpre, tu y feras la même offrande qu'au matin, tant de pain q de vin, qui sera vn flāmage au Seignr pour soueue odeur. Ce brulage ferés vous pardurablemēt de pere en fis, a l'entrée du paillon des oracles, deuant le Seigneur, là où ie vous rendrai répon

se, en parlant a toi, e y rendrai oracles aux enfans d'Israel, e sera le paillon des oracles, sacré par ma clarté, e le sacrerai: e sacrerai aussi l'autel, e Aharon e ses fis, pour être mes prêtres, e habiterai entre les enfans d'Israel, e serai leur Dieu, e conoitront que ie suis le Seigneur leur Dieu, qui les ai menés hors du pays d'Egypte, moi le Seignr leur Dieu.

Chapitre XXX.

Item tu feras vn autel pour parfumer, e le feras de bois de setim, tout carré, de la longueur d'une coudée, e de la largeur d'une coudée, e de la hauteur de deux coudées, e que ses cornes soyent de la même piece, e le doreras de fin or, tant par dessus que par les côtés alentour, e par les cornes: e lui feras vne couronne d'or a l'entour, e lui feras sous laditte couronne deux boucles d'or aux deux coings de ses deux côtés, qui seront pour mettre des leuiers, pour porter l'autel, lèquels leuiers tu feras de bois de setim, e les doreras d'or. E mettras ledit autel deuant le rideau, qui sera vers l'arche de l'oracle, deuant l'appaisoir qui sera sur l'oracle, là où ie te rendrai les oracles. E Aharon fera sur ledit autel parfum de bōne senteur tous les matins, e le fera apres auoir mis en-point les lampes, e semblablement au vèpre apres auoir allumé les lampes, qui sera vn parfum pardurable deuant le Seigneur, lequel parfum vous ira de pere en fis. Vos n'y ferés nul parfum étrange, e si n'y ferés ne brulage, n'offrande, soit de pain, soit de vin. E qu'Aharon appaise Dieu au cornes dudit autel vne fois l'an, a tout sang appaisant, purgatif de peché, e qu'il n'appaise qu'une fois l'an, e que cela voise de pere en fis, e sera saint e sacré au Seigneur.

Item le Seigneur dit ainsi a Moÿse: Quand tu leueras la somme, e feras le denombrement des enfans d'Israel, ils payeront en ce denombre-

L'autel pour parfumer.

Le denombrement. Nomb. 1. 3. Leuit. 7.

Exo. 45. ment au Seigneur, pour l'appaiser, chacun pour sa personne, afin qu'en étant denombés, ils soyent gardés d'encombre, ils payeront (di-ie) tous ceux qui seront enrollés, chacun demi sicle, au pois sacré, lequel sicle vaut vint oboles, lèquels demi sicles seront la leuée du Seigneur, laquelle lui payeront tous ceux qui seront enrollés, de vint ans en sus, tellement que ni les riches ne payeront pas plus, ni les poures moins de demi sicle, a la leuée du Seigneur, pour le vous appaiser. E prendras l'argent de l'appaisement des enfans d'Israel, e l'employeras en la besogne du pavillon des oracles, qui sera pour remembrance des enfans d'Israel deuant le Seigneur, pour l'appaiser enuers eux.

Le cuueau.

Outre-plus dit le Seigneur a Moyse: Item tu feras vn cuueau d'erain, e sa iambe d'erain, pour lauer, e le mettras entre le pavillon des oracles, e l'autel, e y mettras de l'eau, e Aharon e ses fis s'y laueront les mains e les pieds. Quand ils deurent entrer au pavillon des oracles, ils se laueront d'eau, afin qu'ils ne meurent: ou quand ils se voudront approcher de l'autel pour faire le seruice, pour parfumer le flammage au Seigneur, ils se laueront mains e pieds, afin qu'ils ne meurent: qui leur sera vn'ordonance perpetuelle, laquelle ira de pere en fis.

L'huile oindre.

Outre-plus (dit le Seigneur a Moyse) prend des meilleures choses aromatiques qui soyent, de la myrre franche cinq cens sicles, e du cinnamome aromatique la moitié, c'êt a dire deux cēs cinquāte: de canelle aromatique deux cens cinquāte: du glayeul cinq cēs, au pois sacré, e de l'huile d'oliue vn hin, e en feras vne sainte huile pour oindre, faite par art d'apoticaire, de laquelle sainte huile tu oindras le pavillon des oracles, e l'arche de l'oracle, e la table, e toutes ses appartenances, e le chandelier, e toutes ses appartenances, e l'autel de parfum, e l'autel du brulage, e

A toutes les appartenances, e le cuueau e sa iambe, e les sacreras, e seront saints e sacrés, tellement que quiconque y touchera, soit sacré. E en oindras aussi Aharon e ses fis, e les sacreras pour être mes prêtres. E diras aux enfans d'Israel que cête sainte huile pour oindre me sera deormais sacrée, e qu'on n'en verse point sur corps d'hōme, e qu'ils n'en facent nulle de telle guise, ains la tiennent pour sainte, comm' ell' êt: e que qui en fera de telle, ou qui en mettra sur étrange, soit arraché d'entre les siens.

B Outre-plus le Seigneur dit a Moyse: Pren des senteurs, de la stacte, du saffran, du galbanum odoriferant, e du pur encens, autant d'vn que d'autre, e en fai du sacré parfum, composé par art d'apoticaire, purement mistionné, e en broyeras menu, e en mettras deuant l'oracle au pavillon de l'oracle, là où ie te rendrai les oracles, e le tiendrés pour saint e sacré, e ne vous ferés point de telle sorte de parfum que sera cétui, que tu feras, ains le tiendrés pour sacré au Seigneur. Qui en fera de tel pour en faire senteur, qu'il soit arraché d'entre les siens.

Chapitre XXXI.

C R' ai (dit le Seigneur a Moyse) Beseleel appelle a ceci nommément Beseleel. Beseleel fis d'Vri, fis de Hur, de la lignée de Iudas, lequel i'ai rempli d'esperit de Dieu, de sagesse, d'entendement, de sauoir, e de tout métier, pour ouurer subtilement, pour besogner en or, en argent, e en erain, e en matiere d'échassure de pierres, e en matiere de bois, e pour besogner en tout métier. E si lui ai aoint Oholiab fis d'Achisamach, de la lignée de Dan, e ai mis entendement en l'esperit de tous ceux qui sont gens d'entendement, pour faire tout ce que ie t'ai commandé, a sauoir le pavillon des oracles, l'arche de l'oracle, e l'appaisoir qui sera sur elle, e toutes les appartenances du pavillon: la ta

la table e ses appartenances, le pur chandelier e toutes ses appartenances, l'autel des brulages avec toute sa garniture, le cuveau e sa iambe.

Item les habillemens d'auance, e les habillemens sacrés d'Aharon le grand prêtre, e de ses fis, pour fair'office de prêtrise: e l'huile pour oindre, e le parfum de senteurs pour le saintuaire, lèquelles choses ils feront tout ainsi que ie t'ai commandé.

Le Sabbat. D'auantage le Seigneur dit a Moÿse: Item di aux enfans d'Israel que ie leur mande ainsi: Ne failles point a garder mes Sabbats: car c'êt vn signe entre moi e vous pour l'auenir, pour conoitre que moi le Seigneur vous santifie. Pourquoi gardés le Sabbat, e le tenés pour saint, tellement que qui le violera, soit mis a mort: e s'il ya ame qui au Sabbat face besoigne, qu'il soit arraché d'entre ses gēs. **Exo. 20.** Que durant six iours on face sa besoigne: au settième iour, c'êt le repos du Sabbat sacré au Seigneur: quicon que fera euure au iour du Sabbat, soit mis a mort. E que les enfans d'Israel prennent garde de faire le Sabbat, eux e ceux qui viendront apres eux, qui seront paches perpetuelles. C'êt entre moi e les enfans d'Israel vn signe a iamais: car le Seigneur ayant en six iours fait le ciel e la terre, au settième iour cessa, e reprint son haleine.

Gen. 1. Dent. 9. E quand il eut acheué de parler a Moÿse au mont Sinai, il lui bailla deux tables de l'orade, qui étoint tables de pierre, écrites a tout le doit de Dieu.

Chapitre XXXII.

Ades 7. **O**R ce-pendant le peuple voyant que Moÿse tardoit tant a descendre de la montagne, s'étoit assemblé vers Aharon, e lui auoint dit: Sus faisons des dieux, qui voisent deuant nous: car quant a ce Moÿse, lequel homme nous a emmenés d'Egypte,

nous ne sauons comment il en va. E Aharon leur dit: Depecés les oreillettes d'or qui sont es oreilles de voz femmes e de voz fis e filles, e me les apportés. E tout le peuple depeça les oreillettes d'or qui étoint en leurs oreilles, e les apporterent a Aharon. E il **Seau. 105.** print le dit or de leurs mains, e le façonna au burin, e en fit vn veau de fonte, duquel ils dirent: Voici voz dieux, ô Israelites, qui vous ont tirés du pays d'Egypte. Ce que voyāt Aharon bâtit vn autel deuant le veau, e fit faire vne crie que le lendemain on feroit la fête au Seigneur. E le lendemain incontinant qu'ils furent leués, ils firent des brulages, e offrirent pour la prosperité, e s'affit le peuple pour manger e boire, e se leuerent pour iouer. **2. Cor. 10. Dent. 9.** E le Seigneur dit a Moÿse: Va, descend, car ton peuple s'êt débauché, lequel tu as emmené du pays d'Egypte: ils se font incontinant foruoyés du chemin que ie leurs auoi commadé: ils se font fait vn veau de fonte, lequel ils adorent, e lui sacrifiēt, e disent: Voici voz dieux, ô Israelites, qui vous ont tirés du pays d'Egypte. le voi bien (dit il) que ce peuple êt vn peuple têt: par-quoi laisse moi faire, e ie me corroucerai contr'eux, si que ie les déferai, e ferai descendre de toi vne grande nation. **1. Rois 19.** Mais Moÿse supplia le Seigneur son Dieu, e dit: Pourquoi ô Seigneur, te corrouceras tu contre ton peuple, lequel tu as fait sortir du pays d'Egypte avec si grande force, e si puissante main? Pourquoi diront les Egyptiens: Il les a emmenés a leur perdicion, pour les tuer par les montagnes, e pour les racler de dessus la terre. **Seau. 105.** Appaise ton corroucé dépit, e te deporté de punir ton peuple. Souuienne toi d'Abraham, d'Isaac, e d'Israel tes seruiteurs, auxquels tu as iuré par toi-même, e promis, que tu leur ferois auoir semence drue comme les étoiles du ciel, e que tu donnerois a leur semence le pays que tu auois dit, **Nomb. 14.** pour **Gen. 15. 22. 48.**

pour le tenir a iamais. Adonc le Seigneur se deporta de la punicion quil auoit deliberé de faire de son peuple. E Moÿse se tourna e descendit de la montagne, ayant en sa main les deux tables de l'oracle, écrites des deux côtés, c'est a dire deça e dela, e étoint les tables ouurage de Dieu, e l'écriture écrite de Dieu, empreinte es tables. or Iosué oyt le bruit e huée du peuple, e dit a Moÿse: Il y a bruit de bataille au camp. E Moÿse dit: Ce n'est bruit ni de victoire, ni de déconfiture: j'oy vn bruit de châtèrie. E quãd il fut pres du cãp, e vit le veau e les danfes, il fut si corroucé, qu'il ietta les tables de sa main, e les brisa sous la montagne. Puis print le veau qu'ils auoit fait, e le brula au feu, e le moulute mit en poudre, laquelle il épãdit sur de l'eau, e la fit boire aux enfans d'Israel. E dit a Aharõ: Que t'a fait ce peuple, que tu lui as fait faire vne si grosse lâchete: E Aharon lui dit: Ne te corrouce pes, mõseigneur, tu fais bien cõme ce peuple est mauuais. Ils me disoient: Fai nous des dieux qui voient deuant nous: car quant a ce Moÿse, lequel homme nous a tirés du pays d'Egypte, nous ne sauõs qu'il est deuenu. E ie leur di que ceux qui auoient des bagues d'or, les depeçassent, e me les baillassent: e les ietta au feu, dont il en fut fait ce veau. Adonc Moÿse voyant le peuple defaccoutré (car Aharõ l'auoit defaccoutré, pour le hõnir deuant leurs auersaires) se tint a la porte du fort, e dit: Qui est de part le Seigneur, viene a moi. Et tous les Leuites s'assemblerent vers lui. E il leur dit: Le Seigneur dieu d'Israel vous mande que vous mettés chãcun son epee sur sa cuisse, e que vous passies e repassies de port en port parmi le cãp, e tuyés e freres, e amis, e parens. Ce qu'ils firent cõme Moÿse l'auoit cõmandé, e furent mis a mort du peuple en ce iour là enuiron trois mil hommes. Puis Moÿse dit aux Leuites: Purifiés aujourdui voz mains au Seigneur, puis que vous les aués en-

A sanglantées en voz enfans e freres, afin qu'aujourdui vous soit donnée benedixion. Puis le lendemain Moÿse dit au peuple: Vous aués fait vn grand peché: par quoi ie monterai vers le Seigneur, pour voir si ie vous pourrai impettrer pardon de vòtre peché. Si retourna Moÿse au Seigneur, e lui dit: Helas ce peupl'a fait vn enorme peché, de se faire des dieux d'or: mais ou pardonne leur, leur peché, ou m'efface de ton liure que tu as écrit. Mais le Seigneur dit a Moÿse: Qui aura peché contre moi, ie l'effacerai de mon liure. E pourtant va, meine le peuple là où ie t'ai dit, e mon ange ira deuant toi. Quand le tems de ma vengeance sera venu, ie les punirai de leur peché. Vela la déconfiture que le Seigneur fit du peuple, pour auoir fait le veau qu'Aharon fit.

4. destroys mille, et dessus misé.

Chapitre XXXIII.

C E pendant deloge dici, dit il, toi le peupie que tu as amené d'Egypte, e va au pays lequel ie iurai a Abraham, a Isaac, e a Iacob, de le donner a leur semence, qui est vn pays coulant lait e miel, duquel ie chasserai, par l'ange que j'enuoyerai deuant vous, les Cananeens, Amorreës, Heteens, Pherezeens, Heueens, e Iebuseens. Car de moi, ie n'irai point entre vous, de peur que (puis que vous êtes si têtus) ie ne vous deface en chemin. E quand le peuple entendit si mauuaises nouvelles, ils menerent tous dueil, e ne s'habillerent point de leurs paremens. Car le Seigneur auoit dit a Moÿse: Di aux enfans d'Israel qu'ils sont gens de mauuaise tête, e que si j'alloi entr'eux, ie les auroi bien tôt defaits: e que pourtant ils ayent a se depouiller de leurs paremens, afin que ie sache q'j'en deurai faire. Si deuetirēt les enfans d'Israel de leurs paremens, des le mont Horeb.

Gen. 12. 24.

Iosue 24. Deut. 7.

Or Moÿse print le pauillon, e le tendit hors le fort, loin du fort, e l'appella pauillon des oracles. E tous ceux qui auoient

Moÿse tend le pauillon

auoit affaire du Seign̄r, sortoint vers ledit pauillon des oracles, qui étoit hors le fort. E quand Moÿse sortoit pour aller vers le pauillon, tout le peuple se leuoit, e se tenoint debout chacun deuant son pauillon, e regardoint Moÿse par derriere, iusqu'il étoit entré au pauillon. E quand il étoit entré au pauillon, il descēdoit vne colomne de nuée, qui se tenoit a l'entrēe du pauillon, tandis que le Seigneur parloit a Moÿse. E tout le peuple regardant la colomne de nuée, laquelle étoit deuant le pauillon, se leuoit, e faisoient tous la reuerence chacun deuant son pauillon. E le Seigneur parloit a Moÿse fac'-a-face, comme parleroit vn homme auec vn autre: puis Moÿse retournoit au fort, e ce-pendant son seruiteur Iosué, fis de Nun, ieune compaignon, ne bougeoit de dedens le pauillon.

Or Moÿse dit ainsi au Seigneur: Or ça tu me commandes de mener ce peuple, sans me faire fauoir lequel tu enuoyeras auec moi: e si diſ que tu me conois nommément, e que ie suis en ta grace: si dō que ie suis en ta bonne grace, montre moi ta voye, e ie te conoitrai, afin que ie soye en ta grace: e confidere que cēte gent ēt ton peuple. E le Seigneur lui dit: l'y irai en propre personne, e te mettrai en repos. E Moÿse lui dit: Si tu n'y viens en propre personne, ne nous emmeine point d'ici. E a quoi conoitra-on que moi e ton peuple soyōs en ta grace, sinon que tu viennes auec nous, afin que moi e ton peuple soyons en plus grand credit, que peuple qui soit au mōde: E le Seigneur lui dit: Encore ferai-ie ce que tu as dit, puis que tu es en ma grace, e que ie te conoi nommément. E Moÿse se lui dit: Montre moi, ta clarté, ie t'en prie. E bien dit le Seigneur ie ferai passer tout mon bien par deuant toi, e pronōcerai le nom de loua deuāt toi, qui fai grace a q il me plaît, e ai pitié de q il me plaît. Mais tu ne pourras voir

Rom. 9
Moÿse
prie le
Seign̄r
de lui
mōtrer
sa clar-
té.

A ma face, dit il: car hōme ne me voit fās perdre la vie. Or i'ai vn lieu (dit il) là où tu seras debout sur vn roc, e ce-pendant que ma clarté passera, ie te mettrai au creux du roc, e te couvrirai de ma main, iusque ie soye passé, puis ôterai ma main, e tu me verras par derriere, sans que mon deuant soit veu.

Chapitre XXXIII.



B
C
D
O R taille deux tables de pierre (dit il) cōme les premieres, e i'ēcrirai Les édittes tables les parolles qui étoint deux se es premieres tables, lēq̄lles tu brifas, e condes tables. soye prêt pour demain matin, e monteras au matin au mont Sinai, e que ie te treuue prêt sur le coupeau de la mōtagne, e qu'homme ne monte auec toi, e qu'il n'y ait ni homme qui se treuue en toute la montagne, ni bête petite ni grande qui pâture vers cēte montagne. E Moÿse tailla deux tables de pierre, comme les premieres: e le lendemain matin, quand il fut leué, monta au mont Sinai, comme le Seigneur lui auoit commandé, e print auec soi les deux tables de pierre. E le Seign̄r descendit en vne nuée, e se trouua là au pres de lui, e en passant par deuāt lui, pnōça le nō de loua en cēte maniere: IOVA IOVA Dieu misericordieux e pitoyable, tardif a corroux, e enclin a clemence e a aide, qui vse de clemence iusqu'a mille generacions, en pardonnant les fautes, e pechés, e méfaits: e en faisant punicion, punit la faute des peres sur les enfans, e sur les enfans des enfans, iusqu'a trois ou quatre generacions.

Dent. 10.

Deut. 5
Iercm. 32
Seau. 142.

Adonc

Adonc Moÿse se baiffa prōptement cōtre terre, e fit la reuerēce, e dit: Si donq̄ ie suis en credit vers toi, Sire, ie te prie Sire que tu viēnes entre nous, afin que puis q̄ c'ēt vn peuple de dure tête, tu nous pardonnes noz fautes e méfaits, e nous ayes comme tiens. E le Seign̄r dit: le fai des-maintenāt vn tel accord en la presence de toutes tes gens, c'ēt que ie ferai telles merueilles, que iamais en lieu ne nacion du monde ne s'en fit de telles: e verra tout le peuple, entre lequel tu conuerfēs, vne prouefse du Seigneur, c'ēt a dire vne chose terrible, que ie ferai enuers vous. Gardés seulement tout ce qu'aujourdui ie commande: ie chasserai de deuāt vous les Amorreens, Cananeens, Hetteens, Pherezeens, Heueens, e Iebuscēs. Gardés vous de faire alliāce avec ceux du pays, auquel vous allés, de peur que cela ne vous porte dommage: ains arrasés leurs autels, brifés leurs images, e coppés leurs bois sacrés. Car vous ne deués adorer nul Dieu étrange, pourtant que le Seigneur s'appelle ialoux, c'ēt vn dieu ialoux. De peur que si vous faites alliance avec ceux du pays, ils ne vous semoignent quād ils paillarderont avec leur dieux, e leur sacrieront, e que vous māgiés de leurs sacrifices, e mariés voz fis a leurs filles, lēquelles en paillardant avec leurs dieux, facent paillarder voz fis.

3. Rois 11

La fête
des pains
sans leuain.

Deut. 16.
Ecl. 3 5.

Ne te fai point de dieu de fonte. Garde la fête des pains sans leuain. Set iours māge des pains sans leuain, comme ie t'ai commandé, en certains tems du mois du printēs: car au mois du printems vous sortites d'Egypte. Tout ouure-uētre ēt mien, e me dedieras tout mâle ouure-uentre de ton bētail, de beus, brebis e cheures. E pouure-uentre des ânes, tu le racheteras d'vne brebis ou cheure: ou si tu ne le rachetes, romp lui le col.

Rachete tout premier-né de tes fis: e qu'on ne se treuue point deuāt moi sans rien porter.

A Six iours tu trauailleras, e au settiēme iour tu cesseras, e cesseras soit a semison, soit a moisson.

Item feras la fête des semaines aux premiers fruits de la moisson du fro-mēt, e la fête de la recueute au bout de l'an. Que trois fois l'an cōparoissent e de la tous voz mâles par deuant le Seigneur Dieu d'Israel. Car ie dechasserai te. les nations de deuant vous, e vous ferai auoir vn grand pays, e si n'y aura homme qui conuoite vōtre terre, lors que vous irés comparoitre deuant le Seigneur vōtre Dieu trois fois l'an.

B Ne faigne point ma victime en ayāt du leuain, e que la victime de la fête du Passage ne demeure point iusqu' au lendemain.

Porte au temple du Seigneur ton Dieu les premices des premiers fruits de ta terre. Deut. 14.

Ne cui point vn cheureau au lait de sa mere.

C Puis le Seigneur dit a Moÿse: Ecri moi ces parolles: car selon la teneur de ses parolles ie fai avec toi alliance, e avec les Israelites. Si fut là Moÿse avec le Seigneur quarante iours e quarante nuits, sans māger ne boire, e escriuit es tables les parolles de l'alliance, qui sont dix parolles.

D Auint que quand Moÿse descendit du mont Sinai, portant en sa main les deux tables de l'oracle, en descendant de la montagne, la peau de son visage, sans ce qu'il en seût rien, lui reluisoit, d'auoir parlé a Dieu. Dont Aharon e tous les enfans d'Israel, voyans que la peau du visage de Moÿse reluisoit, ne s'osoient approcher de lui. mais Moÿse les rappella, si retournerēt a lui Aharō e tous les seigneurs de la cōmunauté, e Moÿse parla a eux, e apres cela tous les enfans d'Israel s'approcherēt, e il leur rapporta tous les commādemens que le Seigneur lui auoit dits au mont Sinai: puis fit fin de parler a eux, ayant mis vn voile sur son visage. E quand il alloit deuant le Seigneur pour parler a lui, Deut. 4.
La face
de Moÿse
re-
luit.

2. Cor. 3.

à lui, il se desaffuloit iusqu'à son départ. Puis quand il se partoît pour aller redire aux enfans d'Israel ce qui lui étoit commâdé, à cause que la lueur de la peau de son visage les éblouissoit, il remettoit le voile sur son visage, iusqu'à ce qu'il retournât parler au Seigneur.

Chapitre XXXV.

P Vis assembla Moÿse toute la compagnie des enfans d'Israel, e leur dit: Voici les choses que le Seigneur vous cōmande de faire: six iours on fera les euures: mais au settième vous aurez le saint repos du Sabbat au Seigneur: quicōque fera euure en ce iour là, qu'il meure. N'allumés point de feu au iour du Sabbat, en quelque lieu où vous demouriés.

Le Sab

bat.
à sauoir
pour beso
gner: car
qu'il soit
loisible
d'apporter
à manger,
il l'a
parauant
enseigné.
Le pre-
sent,

Outre plus dit Moÿse à toute l'assemblée des enfans d'Israel: Voici que cōmande le Seigneur: que vous faciés vn present au Seigneur, selon que chacun de son franc vouloir s'y voudra employer: lequel present sera or, argent, erain, hyacinthe, pourpre, écarlatte reinte, fin lin, toison de cheures, peaux de moutons teintes en rouge, peaux de taiffons, bois de setim, huile pour éclairer, e choses aromatiques pour l'huile a oindre, e pour le parfum, e pierres onyx, e pierres pour enchasser, pour le collet e pour la bague. E que tous les meilleurs ouuriers de vous viennent faire tout ce que le Seigneur a commandé: Le tabernacle, son pavillon e son couuert, ses crochets e ses aes, ses barreaux, piliers, e leurs soubassemens: item l'arehe e ses leuiers, l'appaisoir, e le rideau qu'on étendra.

Item la table e ses leuiers, e toutes ses appartenāces, e le pain auant-mis.

Item le pur chādelier pour éclairer, e ses appartenances, e lampes, e l'huile pour éclairer.

Item l'autel des parfums, e ses leuiers, e l'huile a oindre, e le parfum de senteurs, e le tapis de l'entree du tabernacle; l'autel des brulages, e son foyer

A d'erain, ses leuiers e toutes ses appartenances: le cuueau e sa iambe: les voiles, piliers, e soubassemēs du paruis, e le tapis de la porte du paruis: les paux e cordage du tabernacle, e du paruis. Les habillemens d'auance pour faire le saint seruice, e les saints habillemens d'Aharon le grand prêtre, e aussi de ses fis pour faire l'office de prêtres.

Adonc toute la compagnie des enfans d'Israel se départit de deuant Moÿse, e venoient tous ceux qui de leur franche volonté, sans contrainte, y étoient poussés, e apportoint leur present au Seigneur, pour l'oufrage du pavillon des oracles, e pour toute sa besogne, e pour les saints accoutremēs: e venoient hōmes e fēmes, quiconque le faisoient de leur bō gré, e apportoint des boudettes, oreillettes, anneaux, e bracelets, e toutes telles bagues d'or, tous ceux q faisoient present d'or au Seignr. E tous ceux qui auoient de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlatte reinte, du fin lin, de la toison de cheures, e des peaux de moutons teintes en rouge, e des peaux de taiffons, les apportoint. Tous ceux q faisoient present d'argēt e d'erain, apportoint le present au Seigneur: e tous ceux qui auoient du bois de setim pour toute la besogne de l'oufrage, l'apportoint.

Item toutes les bonnes ouurieres filoint de leurs mains, e apportoint ce qu'elles auoient filé, hyacīthe, pourpre, écarlatte reinte, e fin lin. E les autres, qui en étoient maitresses, filoint des poils de cheures. E les seigneurs apportoint des pierres onyx, e des pierres a enchasser, pour le collet e pour la bague, e choses aromatiques, e huile pour éclairer, e pour l'huile a oindre, e pour le parfum de senteurs. Ainsi tous e toutes des enfans d'Israel qui de leur franche volonté étoient poussés a offrir pour tout l'oufrage que le Seigneur par Moÿse auoit commandé de faire, offroient de leur

h

Beseleel.

bon gré au Seigneur. Et Moÿse dit aux enfans d'Israel: Sachés que le Seigneur a nommé emēt choisi Beseleel fis d'Vri, fis de Hur, de la lignée de Iudas, et rempli d'esprit de Dieu, de sagesse, d'entendement, de fauoir, et de tout art, pour faire subtils ouurages, pour besogner en or, en argent, et erain: et pour ouurer en pierres à échasser, et en bois, pour besogner en tout ouurage de menuiserie. Et si lui a donné engin pour enseigner les autres, a luié a Oholiab fis d'Achisamach, de la lignée de Dan, lēquels il a remplis de sagesse d'esprit, pour faire tout ouurage de charpentier, broudeur, et cōtrepointier, en hyacinthe, en pourpre, en écarlatte reteite, et en fin lin, et tiffure, ouuriers de tout ouurage et menuiserie.

Chapitre XXXVI.

Sil firent Beseleel et Oholiab, et tous les bons ouuriers, lēquels le Seignr auoit mis sagesse et entendement pour fauoir besogner, tout l'ouurage de la sainte besogne, tout ainsi que l'auoit commandé le Seigneur. Et fit Moÿse venir Beseleel et Oholiab, et tous les bons ouuriers, lēquels le Seigneur auoit doués de sagesse d'esprit, tous ceux qui de leur bon grés auancerent pour faire la besogne: si prindrent de deuant Moÿse toute l'offrāde que les enfans d'Israel auoint faite pour l'ouurage de la sainte besogne, pour le faire. Mais cōm'il en y auoit encore qui de iour-en-iour de leur bon gré en apportoint d'auātage, tous les bons ouuriers, qui faisoient tout le saint ouurage, laisserent chācū l'ouurage qu'il faisoit, et allerent dire a Moÿse que le peuple offroit plus qui ne failloit pour parfournir a l'euure que le Seigneur auoit cōmandé de faire. Parquoi Moÿse fit faire vne crie parmi le camp, qu'il n'y eût ni hōme ni femme qui fit plus rien pour le saint present. Par ainsi le peuple cessa d'offrir, a cause qu'il y auoit assés et plus qu'assés, de quoi faire l'ouurage.

A Si firent tous les bons ouuriers, qui Les toiles du tabernacle. Si firent tous les bons ouuriers, qui besognoient audit ouurage, dix toiles de fin lin retort, d'hyacinthe, de pourpre, et d'écarlatte re-teinte, et les firent ouuragées de Cherubins, par art de broderie, chācune de la longueur de vint et huit coudées, et de la largeur de quatre coudées, toutes d'vne mesure: et les iognit l'vne a l'autre, cinq et cinq. Et fit des lacets d'hyacinthe par le bord d'vne toile au bout, là où étoit la iointure: pareillement aussi au bord de la derniere toile, et l'autre partie de la iointure, lēquels lacets il fit de chāque part cinquante, les vns contre les autres. Puis fit cinquante crochets d'or, a tout lēquels il coupla les toiles l'vne avec l'autre, tellement que ce n'étoit qu'vne tente.

B Item fit des toiles de poils de cheures, pour encourtiner le tabernacle, et en fit onze, chācune de la longueur de trente coudées, et de la largeur de quatre coudées, toutes onze d'vne mesure, et en coupla cinq ensemble, et les autres six ensemble. Et fit cinquante lacets par le bord de la derniere toile en la iointure, et cinquante autres au bord de la toile de la seconde partie de la iointure: puis fit cinquante crochets d'erain, pour coupler la coronne tout'en vn.

C Itē, fit vne couuerture pour la cortine, de peaux de moutons, teintes en rouge, et vne couuerture de peaux de taillons par dessus.

D Item, fit des aes pour le tabernacle, Les aes de bois de setim, qui étoient de-bout, chācun de dix coudées de long, et d'vne coudée et demi de large, lēquels aes auoint chācun deux tenons couplés l'vn a l'autre: et fit ainsi a tout les aes du tabernacle, et en fit vint au côté du midi, et quarante soubassemens d'argent sous les vint, sous chācun deux, pour les deux tenons: et pareillement autant au côté de la bisé. Et deuers le soleil couchant, il fit six aes, et deux aes pour les encogneures des anglets du tabernacle.

de, lésquels deux aes étoint conioints ensemble e au bas e au sommet, a tout vne boucle, e auoint lédits huit aes, seze soubassemens d'argent, chacun deux. Puis fit cinq barres de bois de setim, a l'un des côtés du tabernacle, e autant a l'autre, e autant au côté du soleil couchant, dequelles barres celle du milieu passoit parmi les aes, e les barroit d'un bout a autre. E dora d'or lédits aes, e fit leurs boucles d'or pour mettre les barres, e dora les barres.

Le rideau. Item, il fit le rideau d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate reteinte, e de fin lin retort, e le fit par art de broderie, ouragé de Cherubins: e lui fit quatre piliers de setim, dorés d'or, les coupeaux d'or: e leur fondit quatre soubassemens d'argent.

le tapis Item fit vn tapis a l'entrée du pavillon, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate reteinte, e de fin lin retort, d'ouurage contrepontier. E fit pour le tapis cinq piliers e leurs chapiteaux, e dora leurs coupeaux e attours, e leur fit cinq soubassemens d'erain.

Chapitre XXXVII.

l'arche. Item fit Beseleel l'arche de bois de setim, lōgue de deux coudées e demi, large de deux coudées e demi, e haute d'une coudée e demi, e la dora de fin or par dedās e par dehors, e lui fit vne coronne d'or a l'entour, e lui fondit quatre boucles d'or a ses coīgs, de chaque côté deux. E fit des leuiers de bois de setim, lésquels il dora d'or, e les ficha par les boucles aux côtés de l'arche, pour la porter.

Item, fit vn appaisoir de fin or, de deux coudées e demi de long, e d'une coudée demi e de large. E fit deux Cherubins d'or, tous d'une piece, des deux bouts de l'appaisoir, l'un a vn bout, e l'autr' a l'autre: e fit lédits Cherubins de la même piece de l'appaisoir, de ses deux bouts, e auoint lédits Cherubins les ailes étendues par dessus, courrās a tout leurs ailes l'appaisoir, e auoint le visage tourné l'un cōtre l'autre le long

A de l'appaisoir. Item, fit la table de la table de bois de setim, lōgue de deux coudées, large d'une coudée, e haute d'une coudée e demi, laquelle il dora de fin or, e lui fit vne coronne d'or a l'entour, e lui fit vn bord de quatre doigts a l'entour, auquel bord il mit la coronne d'or a l'entour. E lui fondit quatre boucles d'or, lésquelles il mit aux quatre coins de ses quatre iambes, a l'endroit de la marge, pour y mettre les leuiers pour porter la table. E fit les leuiers de bois de setim, e les dora pour porter la table. Item, fit la vaisselle appartenante a la table, ses écuelles, tasses, hanaps, e flascons pour verser, de fin or.

B Item, fit le chandelier de fin or, e le fit tout d'une piece, tellement que sa iambe, ses platelets, ses pomeaux, e ses lis étoint tous de la même piece. Six branches sortoint de ses côtés, trois de l'un, e trois de l'autre, en chacune des six branches, qui partoint du chandelier, y auoit trois platelets faits a coquille d'amande, vn pomeau, e vne fleur de lis. E au chandelier y auoit quatre platelets, e ses pomeaux e fleurs de lis, e y auoit sous chacune des trois paires des six branches, qui sortoint du chandelier, vn pomeau, e étoint les pomeaux e branches, de la même piece du chandelier, e étoit tout d'une piece, de fin or massif.

Le chandelier.

Il fit aussi ses set lāpes, e ses mouchettes e cruseaux, de fin or, e le fit, e toutes ses appartenances, d'un talēt de fin or.

D Item, fit vn autel a parfumer, e le fit de bois de setim, tout quarré, de la longueur d'une coudée, e de la largeur d'une coudée, e de la hauteur de deux coudées, e étoint ses cornes de la même piece, e le dora de fin or, sa table, ses côtés a l'entour, e ses cornes. E lui fit vne coronne d'or a l'entour, e lui fit sous laditte coronne, deux boucles d'or aux deux côtés de ses deux flans, pour mettre les leuiers, pour porter l'autel, lésquels leuiers il fit de bois de setim; e les dora d'or.

L'autel a parfumer.

Item fit la sainte huile a oindre, e le pur parfum de santeurs par art d'apoticaire.

Chapitre XXXVIII.

L'autel
desbru
lages.

Item fit l'autel des brulages de bois de setim, long de cinq coudées, e large de cinq coudées, quarré, e haut de trois coudées, e lui fit ses cornes en ses quatre coings, lèquelles cornes estoit de la même piece de l'autel, e l'encrouta d'erain. Il fit aussi toute la vaisselle de l'autel, les chauderons, les ballets, eguieres, hauets, e chaufferettes, laquelle vaisselle il fit toute d'erain.

Item, fit pour l'autel vn foyer d'erain, c'êt vne grille treillissée, a laquelle grille il fondit quatre boucles d'erain a ses quatre bouts, pour mettre les leuiers, lèquels leuiers il fit de bois de setim, e les enduit d'erain.

Item, fit passer des leuiers par les anneaux aux flans de l'autel, pour le porter, e le fit creux, d'aes.

Le cu
uau.

Item, fit le cuueau d'erain, e sa iambe d'erain, des miroirs des fèmes qui veilloint a la porte du pauillon des oracles.

Le par
uis.

Itē, fit le paruis, lequel paruis auoit d'vn côté, c'êt a-sauoir du midi, des voiles de fin lin retort, de la longueur de cent coudées, e leurs piliers, qui estoient vint, avec vint soubassemens d'erain, e les chapiteaux e attours des piliers estoient d'argent. E fit tout ainsi au côté de la bise. E deuers le soleil couchant y auoit cinquante coudées de voiles, qui auoit dix piliers, e les piliers dix soubassemens, les chapiteaux e attours d'argent. E le côté du soleil levant étoit de cinquante coudées, dont d'vne part de la porte du paruis y auoit quinze coudées de voiles, e leurs piliers q' estoient trois, avec leurs trois soubassemens: e de l'autre part tout autant: e estoient tous les voiles de l'entour du paruis, de fin lin retort, e les soubassemens des piliers estoient d'erain, e leurs chapiteaux e attours d'argent, e leurs sommets argentés,

e les piliers attournés d'argent, l'entend tous les piliers du paruis. E le tapis de la porte du paruis étoit contre pointé, fait d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort, de la longueur de vint coudées, e de la hauteur, c'êt a dire de la largeur de cinq coudées, e étoit le long des voiles du paruis. Les piliers des voiles du tapis estoient quatre, avec quatre soubassemens d'erain, e les chapiteaux d'argent, leurs sommets e attours argentés. E tous les paux du tabernacle, e du paruis a l'entour, estoient d'erain.

le tapis
de la
porte
du par-
uis.

Sensuit la dépense faite au tabernacle des oracles, sommée par le commandement de Moÿse, par le mandement des Leuites, par l'ithamar fils d'Aaron, prêtre apres que Beseleel fils d'Vri, fils de Hur, de la lignée de Iudas, eut fait tout ce que le Seigneur auoit commandé a Moÿse, e avec lui Oholiab fils d'Achisamach, de la lignée de Dan, menuisier e brodeur e contrepointier en hyacinthe, en pourpre, en écarlatte reteinte, e en fin lin. La somme de l'or offert, qui fut employé en tout le saint ouurage, fut vint e neuf talens, e set cens e trente sicles, au pois sacré. E l'argent qu'on tira du denombrement de la commune, fut cent talens, e mille set cens settant e cinq sicles, au pois sacré: lequel argent fut recouré au denombrement, auquel tous ceux qui furent enrollés, c'êt a dire tous ceux qui auoient plus de vint ans (qui furent six cens mille, trois mille, cinq cens e cinquante) payerent demi sicle pour tête, au pois sacré. Dudit argent on en dépendit cent talens a fondre les soubassemens du saintuaire, e du rideau, qui furent cent soubassemens, a chaque soubassement vn talent. E des mille set cens soixante quinze sicles, il en fit les chapiteaux des piliers, e en argenta leurs sommets, e les en attourna.

La dé-
pense
faite
au ta-
berna-
cle.

D'érain offert il en y eut soixante dix

dix talés, e deux mille quatre cēs sicles, duquel il fit les soubassemens du pavillon des oracles, e l'autel d'erain, e son foyer d'erain, e toutes les appartenances de l'autel, e les soubassemens d'entour le paruis, e de la porte du paruis, e tous les paux du tabernacle, e d'entour le paruis.

Chapitre XXXIX.

E De l'hyacinthe, e pourpre, e écarlatte reteinte, ils en firent les habillemens d'auance pour seruir a faire l'office au saintuaire, e en firent les saints habillemens d'Aharon, comme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

Le collet. Si firent le collet d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort, e battirent l'or en feuilles, e en tirerent des fils pour brocher parmi l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlatte reteinte, e le fin lin, ouuragé de broderie. E firent au collet deux épaulieres iointes, avec lesquelles il étoit couplé a ses deux bouts. E la broderie du bord qu'il auoit, étoit de la même piece, e ouuragée de même, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort, comme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

Item, firent des pierres onyx, entourées de cercles d'or, engraüées de graueure de seaux, des noms des enfans d'Israël, e les mirent sur les épaulieres du collet, pour être pierres de remembrance des enfans d'Israël, cōme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

La bague. Item, firent la bague d'ouurage de broderie, selon la façon du collet, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort, e la firent carrée, double, d'une paume de long, e d'autant de large, e y enchasserent quatre rens de pierrerie, dont au premier y auoit vne sardoine, vne topaze, e vne emeraude.

Au second vn echarboucle, e vn saphir, e vn diamant. Au troisième vn ligure, vne agate, e vn amethy

A ste. Au quatrième vne chrysolithe, vn onyx, e vne iaspe. E étoit lédites pierres entourées d'or, en leurs enchasseures, e étoit selon le nombre des enfans d'Israël, c'êt a dire douze, e étoit engraüées de douze noms, chacune d'un, selon qu'il y a de lignées, comme lon engraue vn cachet.

Puis firent en la bague, des chainettes de fin or, d'ouurage d'entrelaceure, qui auoit des bouts: puis firent deux crochets d'or, e deux boucles d'or, lesquelles ils attachèrent aux deux bouts de la bague, e attachèrent les deux chainettes d'or aux deux anneaux, aux bouts de la bague. E les autres deux bouts des deux chainettes, ils les attachèrent aux deux boucles, e les mirent sur les deux épaulieres du collet par deuant.

C Item, firent deux boucles d'or, qu'ils mirent aux deux bouts de la bague, au bord de deuers le collet par dedās, e deux autres boucles d'or qu'ils attachèrent aux deux épaulieres du collet par deffous, par deuant, là où étoit la iointure, par deffus la broderie du collet, e attachèrent la bague a toutes les boucles, aux boucles du collet, a tout vn ruben d'hyacinthe, afin que la bague se tint iointe a la broderie du collet, sans s'en remuer, comme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

D Item firent l'aube colletée, d'ouurage tissu, toute d'hyacinthe, de laquelle la gueule du milieu étoit comme la gueule d'un haubergeon, orlée a l'entour, afin qu'elle ne se rompît.

E firent au bord deffous de l'aube, des grenades d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlatte reteinte, e de fin lin retort: puis firent des sonnettes de fin or, qu'ils mirent entre les grenades, au bord de l'aube, a l'entour, tellement qu'il y auoit vne sonnette puis vne grenade, puis vne sonnette puis vne grenade a l'entour, pour faire le service, comme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

Les ac-
coudre
mens
des prê-
tres.

Item, firent les roquets de fin lin pour Aharon e ses fis, ouurage de tisserant, e la mitre de fin lin, e les accoutremens des chapeaux de fin lin, e les brayes de lin, de fin lin retort: e la ceinture de fin lin retort, d'hyacinthe, de pourpre, e d'écarlatte reteinte, ouurage de contrepontier, cōme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

Puis firent la lame de la sainte couronne, de fin or, en laquelle ils écrivirent, de telle écritture qu'on engrave les seaux: SACRE AV SEIGNEUR, e l'attachèrent dessus la mitre, a tout vn ruben d'hyacinthe, comme le Seigneur auoit commandé a Moÿse.

La som-
me de
leuvre.

Ainsi fut acheuée toute la besogne du tabernacle du pavillon des oracles, e firent les enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur auoit commandé a Moÿse: e apporterent le tabernacle a Moÿse, le pavillon e toutes ses appartenances, ses crochets, aes, barreaux, piliers, e soubassemens.

Itē, la couuerture de peaux, de moutons, teintes en rouge, e la couuerture de peaux de taïssons, e le rideau pour étendre. L'arche de l'oracle, e ses leuiers, e l'appaisoir: la table e toute sa garniture, e les pains deuant-mis. Le chandelier fin, ses lampes pour être arangées, e toutes ses appartenances, e l'huile pour luire, e l'autel doré, e l'huile a oindre, e le parfum de senteurs, e le tapis de l'entrée du pavillon. L'autel encrouté d'erain, e son foyer d'erain, ses leuiers, e toutes ses appartenances. Le cuueau e sa iambe.

Les voiles du paruis, ses piliers e soubassemens, e le tapis pour la porte du paruis, son cordage e ses paux, e toute la vaisselle appartenante au tabernacle du pavillon des oracles.

Item, les robes d'auance pour seruir au saintuaire, les habillemens sacrés du grand prêtre Aharon, e ceux de ses fis pour fair'office de prêtres.

Tout ainsi que le Seigneur auoit

A commandé a Moÿse, les enfans d'Israel firent toute la besogne. Dont Moÿse voyant qu'ils auoient fait tout l'ouurage comme le Seigneur l'auoit commandé, les benit.

Chapitre XL.

P Vis le Seignr parla ainsi a Moÿse: Au premier iour du premier mois tu dresseras le tabernacle du pavillon des oracles, e y mettras l'arche de l'oracle, e couuriras l'arche a tout l'appaisoir, e mettras la table leās, e la mettras en point: e mettras le chandelier leans, e allumeras ses lampes, e mettras l'autel doré des parfums deuant l'arche de l'oracle, e mettras le tapis a l'entrée du tabernacle: e mettras l'autel des brulages, deuant l'entrée du tabernacle du pavillon des oracles, e mettras le cuueau entre le pavillon des oracles e l'autel, e y mettras de l'eau.

Item, mettras le paruis a l'entour, e mettras le tapis a la porte du paruis.

C Puis prendras l'huile a oindre: e en oindras le tabernacle e tout ce qui y sera, e le consacreras, e toutes ses appartenances, afin qu'il soit sacré, e oindras l'autel des brulages, e toutes ses appartenances, e le sacreras, tellement que ce soit vn autel saint e sacré: e oindras le cuueau e sa iambe, e le sacreras.

Puis feras venir Aharon e ses fis a l'entrée du pavillon des oracles, e les laueras d'eau, e vêtiras Aharon des habillemens sacrés, e l'oindras e sacreras pour être mon prêtre.

D Item, feras venir ses fis, e les vêtiras des roquets, e les oindras comme tu auras oint leur pere, afin qu'ils me seruent de prêtres, afin que par cete onxion, ils se faissent de la prêtrise perpetuelle, laquelle ira de pere en fis.

E Moÿse fit tout ainsi que le Seigneur lui commanda, e fut au premier iour du premier mois du second an, dressé le tabernacle. Si dressa Moÿse le tabernacle, e mit ses soubassemens, e asit ses aes, e mit ses barreaux, e dressa ses piliers, e étendit la

courtine

Le Sei-
gneur
cōman-
de a
Moÿse
de dref-
ser le ta-
berna-
cle.

Nomb. 7.

courtine sur le tabernacle, e mit la couuerture de la courtine sur elle par dessus, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Puis print l'oracle, e le mit en arche, e mit les leuiers a l'arche, e mit l'appaisoir dessus l'arche, e mit l'arche dedans le tabernacle, e mit le rideau d'étendue sur l'arche de l'oracle, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Item, mit la table au paviillon des oracles, au côté du tabernacle, deuers la bise, hors le rideau, e arrangea sur l'arche les pains arrangés deuant le Seigneur, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Item, mit le chandelier au paviillon des oracles, vis-a-vis de la table, au côté du tabernacle deuers le midi, e alluma les lampes deuant le Seigneur, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Item, mit l'autel doré au paviillon des oracles, deuant le rideau, e y fit parfumer de senteurs, cōme le Seigneur lui auoit commandé.

Item, mit le tapis a l'entrée du tabernacle, e mit l'autel des brulages, a l'entrée du tabernacle du paviillon des oracles, e y fit brulage, e compa-

A ge, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Item, mit le cuueau entre le paviillon des oracles e l'autel, e y mit de l'eau pour lauer, de laquelle se laueroient Moïse e Aharon e ses fis, les mains e les pieds: e se laueroient quā ils voudroient entrer au paviillon des oracles, e approcher de l'autel, comme le Seigneur lui auoit commandé.

B Item, dressa le paruis entour le tabernacle e l'autel, e mit le tapis a la porte du paruis.

C E quand Moïse eut acheué la besogne, la nuée couurit le paviillon des oracles, e la clarté du Seigneur remplit le tabernacle, tellement que Moïse ne peut entrer au paviillon des oracles, a cause de la nuée qui s'étoit iuchée dessus, e de la clarté du Seigneur, qui auoit rempli le tabernacle. E quand la nuée se leuoit de dessus le tabernacle, les enfans d'Israël délogoient, en tout leur voyage. E si la nuée ne se leuoit, ils ne délogoient point, iusqu'au iour qu'elle se leuoit. Car la nuée du Seigneur étoit de iour sur le tabernacle, e de nuit y auoit vn feu, visiblement, deuant tous les enfans d'Israël, tout le tems qu'ils furent en chemin.

Nomb. 9

La fin d' Exode.

Leuitique

Chap. I.



Pardonance
desbrulages.
Exo. 29.

Le Seigneur appella Moÿse, e parla a lui du pauillon des oracles en cete maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di ainsi. Vn homme de vous qui fera offrande au Seigneur (or quand vous ferés voz offrandes de bétail, vous les ferés de la vacherie ou de la bergerie) si son offrande ét vn brulage de la vacherie, il amenera vn mâle sans tache, e le menera a l'entrée du pauillon des oracles, pour s'acq̄rir la grace du Seigneur, e mettra sa main sur la tête de laditte bête, afin qu'en appaisât Dieu par celle bête, il soit mis en grace. E tuera-on le fis de vache deuant le Seigneur: e les fis d'Aharon prêtres apporteront le sang, e l'épandront sur l'autel a l'entour, qui ét a l'entrée du pauillon des oracles. E on écorchera la bête, e la mettra-on en pieces, e les fis du grand prêtre Aharon mettront du feu sur l'autel, e arangeront du bois sur le feu, e arangeront les fis d'Aharon prêtres, les pieces, la tête, e le suif, sur le bois du feu sur l'autel, e lauera-on les boyaux e les iambes en eau, e le grand prêtre brulera le tout sur l'autel, qui sera vn brulage de souefue odeur au Seigneur. Et si son offrâde ét de la bergerie, qu'il ameine vn mâle sans tache, des brebis ou des cheures, pour faire vn brulage, e qu'ô le tue au côté de l'autel deuers la bise, deuant le Seigneur: e les fis d'Aharon prêtres verseront le sang sur l'autel a l'entour, e mettra-on la bête en pieces, e le grâd prêtre arangera la tête e le suif, sur le bois du feu sur l'autel, e lauera-on en eau les boyaux e les iambes, e le grand prêtre offrira e brulera le tout sur l'autel, qui sera vn brulage, flammage de souefue odeur au Seigneur. E si son offrande ét de gib-

A bier, il apportera de tourterelles ou de colombs son offrande, e le grand prêtre la presentera a l'autel, e lui torra le col, e la brulera a l'autel, e le sang sera épressuré contre le flanc de l'autel. E ôtera la gae a toutes plumes, e la iettera aupres de l'autel, deuers le leuant, au cendrier. E lui depôdra les ailes, sans du tout les arracher, e la brulera sur l'autel, sur le bois qui sera sur le feu, qui sera vn brulage, flammage de souefue odeur au Seigneur.

Chapitre II.

B Si vn homme fait offrâde de companage au Seigneur, son offrâde sera de fleur de farine, sur laquelle il versera de l'huile, e y mettra de l'encens, e l'apportera aux fis d'Aharon prêtres. E le grâd prêtre empognera plein son poing de laditte fleur de farine, e de l'huile, avec tout l'encens, e brulera cela pour remembrâce sur l'autel, qui sera vn flâmage de souefue odeur au Seigneur. E le reste du companage sera a Aharon e a ses fis, sacresaint du flammage du Seigneur.

Le cōpanage

Ecl. 7.

C E si tu fais offrande d'vn companage cuit au four, que ce soit vne tartre de fleur de farine sâs leuain, pétrie en l'huile, e des gaufres sans leuain, oints d'huile. E si ton offrande ét vn companage de paille, que ce soit fine farine pétrie en l'huile, sans leuain. Tu la briseras par petis morceaux, e l'arroseras d'huile, qui sera vn companage. E si ton companage ét de paille a frire, tu le feras de fine farine a l'huile: e apporteras le companage, qui sera fait de ces choses, au Seigneur: e le presenteras au grand prêtre, lequel le presentera vers l'autel, e en leuera la remembrance du companage, e la brulera a l'autel, qui sera vn flammage de souefue senteur au Seigneur. E le surplus du companage sera a Aharon e a ses fis, sacresaint du flammage du Seigneur. Que tout companage que vous ferés au Seigneur, se face sans leuain: car vous ne deués faire flamma-

flamme au Seignr de chose quelcō- que où il y ait leuain ou miel. Quant a l'offerte des premiers-nés, offrés les au Seignr, sans les mettre sur l'autel pour faire sentir bon. E quelque cōpanage que tu faces, sale le de sel, e ne fai point de cōpanage que quant-e-quant le sel de l'alliāce de ton Dieu, n'y soit: en toutes tes offertes offre du sel. E si tu fais cōpanage des premices au Seignr, tu feras le cōpanage de tes premices du blé nouveau gresillé au feu, c'êt du grain battu, sur lequel tu mettras de l'huile, e y mettras aussi de l'encens: tel sera le cōpanage: e le grād prêtre en brulera la remēbrance, c'êt a-fauoir du grain e de l'huile avec tout l'encens, qui sera vn flammage au Seigneur.

Chapitre III.

Les sacrifices pour la prosperité.

Exo. 29.

E Si son offrāde êt vn sacrifice pour la prosperité, s'il offre de la vacherie, soit mâle soit femelle, qu'il le presente entier deuant le Seigneur, e mette sa main sur la tête de son offrāde, e qu'on la tue a l'entrée du pauillō des oracles: e les enfans d'Aharō prêtres verserōt le sang sur l'autel a l'entour. E Aharon offrira de la bête pour la prosperité, en flammage au Seigneur la coëffe, e toute la graisse qui êt sur les boyaux, e les deux rognōs, e la graisse qui va avec, laquelle êt sur les rables, e le lobe du foye, lequel il ôtera avec les rognons. Cela feront bruler les enfans d'Aharon sur l'autel, sur le brulage mis sur le bois au feu, qui sera vn flammage de bonne senteur au Seigneur. E si son offrāde êt de la bergerie pour faire au Seigneur sacrifice pour la prosperité, soit mâle ou femelle, qu'il l'ameine entiere. S'il fait son offrande d'vne brebis, il l'amenera deuant le Seigneur, e mettra sa main sur la tête de son offrande, e la tuera-on deuant le pauillon des oracles, e verserōt les fis d'Aharon le sang sur l'autel a l'entour. E il offrira dudit brulage pour la prosperité, en flammage au Seigneur la graisse, la queue entiere arrachée de l'épine, la

A coëffe, e toute la graisse qui êt sur les boyaux, les deux rognōs, e la graisse qui va avec, laquelle êt sur les rables, e le lobe du foye ôté avec les rognōs, lēquel les choses le grād prêtre fera bruler sur l'autel, qui sera viande de flammage au Seigneur. E si son offrande êt vne cheure, il l'amenera deuant le Seigneur, e lui mettra sa main sur la tête, e la tuera-on deuant le pauillon des oracles, e verseront les fis d'Aharō le sang sur l'autel a l'entour. E il en offrira pour offrande de flammage au Seigneur la coëffe, e toute la graisse, de dessus les boyaux, les deux rognons, e la graisse qui va avec eux, laquelle êt sur les rables, e le lobe du foye, ôté avec les rognons, lēquelles choses le grand prêtre fera bruler sur l'autel, qui sera viande de flammage de bonne senteur. Toute graisse appartient au Seigneur. Tenés c'êt ordonnance de pere en fis partout où vous serés, que vous ne mangiés ne graisse ne sang quelconque.

Chapitre IIII.

O Vtre-plus le Seignr parla en cête maniere: Di ainsi aux enfans d'Israel, Si quelque personne a forfait par me-garde, en faisant quelque chose qui ne se doie faire cōtre quelque cōmandemēt du Seigneur que ce soit, si le grand prêtre oint a forfait au defaūtage du peuple, il offrira pour le forfait qu'il aura commis, vn toreau de la vacherie entiere, au Seigneur, pour de forfaire, e amenera ledit toreau a l'entrée du pauillon des oracles deuant le Seigneur: e mettra sa main sur la tête du toreau, e le tuera deuant le Seignr: e le grād prêtre oint prendra du sang du toreau, e le portera au pauillō des oracles, e plōgera son doit au sang, e épardra du sang set fois deuant le seignr, cōtre le rideau du saintuaire: e mettra du sng sur les cornes de l'autel des parfums de bōnes senteurs, deuant le Seignr: lequel autel êt au pauillō des oracles, e versera tout le reste du sang du toreau au pied de l'autel des brulages, qui

La de-
forfait-
te du
grand
prêtre,

qui ét a l'entrée du paüllõ des oracles. E leuera toute la graisse du toreau deforfaictif, la coeße e toute la graisse qui ét sur les boyaux, e les deux rognons, e la graisse qui tiét a eux, laquelle ét sur les rables, e le lobe du foye, ôté avec les rognons, cõm'on l'ôte du beuf du sacrifice pour la prosperité, e fera le prêtre bruler ces choses sur l'autel des brulages. E tout le cuir du toreau, e toute la chair, a tout la tête e les iambes, e les boyaux, e le fiens, e tout le toreau, il le portera hors le fort, en vn lieu net, au cédrier, e le brulera sur du bois au feu, sur ledit cendrier.

La de- E si toute la cõmunauté d'Israel par
forfait- me-garde, e sans le sauoir, a fait quel-
te de la que chose contre quelque commande-
cõmu- ment du Seigneur que ce soit, laquelle
nauté, ne soit pas de faire, tellement qu'el' ait
fait vne faute: quãd le forfait qu'el'aura
commis, sera venu a sa notice, la cõ-
mune offrira vn toreau de la vacherie,
pour deforfaire, e l'amenera deuant le
paüllon des oracles, e mettront les an-
ciens de la cõmunauté leurs mains sur
la tête du toreau deuant le Seigneur, e
tuera-on le toreau deuant le Seigneur:
e le grand prêtre oint portera du sang
dudit toreau dedãs le paüllon des o-
racles, e mouillera son doit au sang, e
en épardra set fois deuant le Seigneur,
cõtre le rideau. Item, en mettra sur les
cornes de l'autel qui ét deuant le Sei-
gneur au paüllon des oracles, e verse-
ra tout le reste du sang du toreau au
pied de l'autel des brulages, qui ét a l'è-
trée du paüllon des oracles. E en leue-
ra toute la graisse, e la fera bruler sur
l'autel, e fera dudit toreau cõm'il fera
du toreau deforfaictif, e leur appaisera
Dieu, e il leur sera pardõné. E portera
le toreau hors le fort, e le brulera com-
m'il aura brulé le premier toreau. Ve-
la la deforfaicte de la communauté.

La de- Si vn seignr se forfait, en faisant par
forfait- me-garde quelq chose qui ne soit pas
te d'vn de faire, contre quelcõque cõmande-
seignr, mēt du Seignr son dieu, tellemēt qu'il

A soit en faute, quãd le forfait qu'il aura
cõmis lui sera cogneu, il amenera pour
son offrande vn cheureau de la berge-
rie mâle, entier, e lui mettra sa main sur
la tête, e le tuera au lieu où on tuera les
brulages, deuant le Seignr, qui sera vne
deforfaicte, e prēdra le grãd prêtre du
sang de la deforfaicte a tout son doit, e
en mettra sur les cornes de l'autel des
brulages: e le surplus du sang, il le ver-
fera au pied de l'autel des brulages, e fe-
ra bruler toute la graisse sur l'autel, cõ-
me la graisse du sacrifice pour la pro-
sperité, e paraini lui appaisera Dieu, e
lui fera auoir pardõ. E si vn du pays,
qui n'ët point persone publique, se for-
fait par me-garde, en faisant quelq cho-
se malfaicte cõtre quelcõq cõmande-
ment du Seignr, tellemēt qu'il soit en
faute: s'il viét a conoitre le forfait qu'il
a cõmis, il amenera pour son offrande
vne cheure femelle entiere, pour le for-
fait qu'il a cõmis, e mettra sa mai sur la
dicte deforfaicte, e la tuera au lieu des
brulages. E le grãd prêtre prendra du
sang a tout son doit, e le mettra sur les
cornes de l'autel des brulages, e épan-
dra tout l'autre sang au pied de l'autel,
e ôtera toute la graisse, cõm'on ôtera
la graisse de la bête pour la prosperité,
e la fera le grãd prêtre bruler sur l'autel
pour faire sentir bõ au Seignr, e parain-
si appaisera dieu enuers lui, e lui fera a-
uoir pardõ. Que s'il fait offrãde d'v-
ne brebis pour son forfait, il l'amenera
femelle, entiere, e mettra sa main sur la
dicte deforfaicte, e la tuera pour defor-
faire, au lieu où lon tuera les brulages.
E le grãd prêtre prēdra du sang de la-
dicte deforfaicte, a tout son doit, e en
mettra sur les cornes de l'autel des bru-
lages, e rêpandra tout le reste du sang
au pied de l'autel, e ôtera toute la grais-
se, cõme lon ôte la graisse de la brebis
du sacrifice pour la prosperité, e fera
bruler cela sur l'autel pour flammage
du Seignr, e lui appaisera Dieu quant
au forfait qu'il aura commis, e lui en fe-
ra auoir pardon.

La de-
forfait-
te d'vn
hõme
priué.

Cha

Chapitre V.

La de-
forfait-
te d'v-
ne fau-
te.

a. de quel-
que chose
que ce soit

Item si vne personne se forfait, cōme si on le fait iurer qu'il ait a dire la verité de quelque chose qu'il fait, soit par fauoir veue, soit autrement, e qu'il ne la reuele, tellemēt qu'il doiuue être puni: ou vne personue qui touchera quel que chose sale que ce soit, comme la charogne d'vne bête sale, soit sauuage ou autre, ou la charogne de quelque serpent sale, sans le fauoir, tellement qu'il soit souillé e en faute: ou s'il a touché quelque souilleure d'hōme, quelque soilleure que ce soit, de laquelle il puisse être souillé, sans le fauoir, e que puis apres il le sache, e soit en faute: ou si vne personne a iuré en parlant follement, soit en mal soit en bien, quoi que ce soit en quoi on iure a la volée, sans s'en aperceuoir, e que puis apres il vienne a le fauoir, e soit en quelque vne de ces fautes: quand il aura failli en quelque vne de ces choses, qu'il confesse qu'il s'ēt forfait en cela, e ameine pour sa faute au Seigneur, pour le forfait qu'il a commis, vne femelle de la bergerie, brebis ou cheure, pour la deforfaite: e le grand prêtre appaisera Dieu enuers lui, quant a son forfait. E s'il n'a de-quoi auoir vne brebis ou cheure, il apportera pour le crime qu'il a commis, deux tourterelles, ou deux colombs au Seigñr, l'vn pour ia deforfaite, e l'autre pour brulager: e les apportera au grād prêtre, lequel offrira le deforfaiteif le premier, e lui tordra le col, sās du tout lui arracher la tête, e arrosera du sang deforfaiteif le flanc de l'autel: e pressurera le reste du sang au pied de l'autel, qui seravne deforfaite. E de l'autre il en fera vn brulage selon qu'il en ēt dit, e appaisera Dieu enuers lui pour le forfait qu'il aura cōmis, e il lui sera pardonné. E s'il n'a de-quoi pour auoir deux tourterelles, ou deux colōbs, il apportera pour l'offerte de son forfait, la dixième partie d'vn ephi de fine farine, pour deforfaire, sans y mettre huile, e sans y employer encēs,

A a cause q̄ c'ēt vne deforfaite: e l'apportera au grād prêtre, lequel en prendra plein son poing (q̄ sera la remēbrance de ladicte offrande) e le fera bruler sur l'autel pour vn flāmage au seigñr, q̄ sera vne deforfaite, e fera la paix d'icelui, du forfait qu'il aura cōmis en qlqu'vne de ces choses, e lui fera auoir sa pardonāce. E l'offrāde sera au grād prêtre pour cōpanage. Item le Seigñr parla a Moÿse en cēte maniere: Vne persone q̄ aura cōmis crime, e aura méfait par me-garde quāt aux choses sacrées au Seigñr, il amenera, pour sa faute, au Seigñr vn mouton entier de la bergerie, qui soit estimé deux sicles, au pois sacré, pour la faute: e rēdra ce qu'il aura frippé des choses sacrées, e si y aioutera là cinquième partie, e le baillera au prêtre, e le prêtre appaisera Dieu enuers lui, e lui fera auoir sa pardonance. E si vne personne s'ēt méfait en faisant quelque chose mal-faite contre quelque cōmandement du Seigñr que ce soit, sans le fauoir, tellemēt qu'il soit en faute, e merite punicion: il amenera vn moutō entier de la bergerie, taxé pour la faute, au grād prêtre, e le grād prêtre appaisera dieu enuers lui, pour la faute qu'il aura faite par me-garde sans s'en aperceuoir, e lui sera pardonné. Vela cōme lon se conduira en vne faute qu'on aura commise contre le Seigneur.

Chapitre VI.

Outre-plus parla le Seigñr a Moÿse en cēte maniere: Si vne personne se forfait, e cōmet vn crime cōtre le Seigñr, en niant a autrui chose dōnée en charge, ou en garde, ou en ôtāt ou faisant tort de quelque chose a autrui, ou en niāt vne chose perdue qu'il aura trouuée, e se pariurāt: quelque chose q̄ ce soit, en laquelle faisant, vn hōme se forfait, s'il s'ēt méprins e a fait vne faute, il rēdra ce qu'il a ôtē, ou de-quoi il a fait tort, ou qui lui auoit été enchargé, ou la chose perdue qu'il a trouuée, ou qlque chose q̄ ce soit, de laquelle il se fera pariuré, il rēdra la somme, e si payera outre

Qui au-
ra mé-
fait es
choses
sacrées

La de-
forfait-
te du
pariu-
rement

outre-plus la cinquième partie, a celui a qui ell appartient, au iour qu'il fera offrande pour sa faute: e pour sa faute amenera au Seigneur vn moutō entier de la bergerie, taxé, pour la faute, au grand prêtre: e le grand prêtre fera sa paix vers le Seigneur, e lui fera auoir pardon, de quelque chose que ce soit, en laquelle faisant il aura failli.

La loi du brulage.

Outre-plus parla le Seignr a Moysse disant: Commande a Aharon e a ses fis en cête maniere: Voici la loi du brulage. Le brulage sera au feu sur l'autel toute la nuit iusqu'au matin, le feu brulant sur l'autel. E le grand prêtre se vêtira de sa chemise de linge, e de brayes de linge: e prendra les cendres de l'autel, où le brulage aura été cōsummé du feu, e les mettra aupres de l'autel. Puis deuëtira ses habillemens, e en vêtira des autres, e portera les cendres hors le camp, en vn lieu net. E que le feu arde sur l'autel sans s'éteindre, e que le prêtre y allume du bois tous les matins, e y arrange le brulage, e y face bruler les graisses des bêtes pour la prosperité, e que le feu soit allumé continuellement sur l'autel, sans s'éteindre.

La loi du cōpanage

Senfuit la loi du companage. Celui des enfans d'Aharon qui le presentera au Seigneur deuant l'autel, leuera vne poignée de la fleur de farine de cōpanage, e de l'huile, e tout l'encens qui sera sur le companage, e fera bruler sur l'autel pour faire sentir bon au Seignr, pour remembrance du cōpanage. E le surplus Aharon e ses fis le mangerōt, e le mangera-on avec du pain sans leuain, en lieu saint, au paruis du pavillon des oracles, e qu'on ne le cuise point au leuain. C'êt la pitāce que ie leur donne de mon flammage, qui êt sacresainte, soit de forfaitte, soit offrande pour quelque faute. Tout mâle des enfans d'Aharon en mangera, qui sera vn'ordonance pardurable, laquelle vous ira de pere en fis, du flammage du Seigneur, tellemēt que nul n'y touchera qu'il ne soit consacré.

A Item parla le Seigneur a Moysse en cête maniere: Voici l'offrande que fera Aharon ou ses fis, au Seigneur, au iour qu'on loindra. On fera companage ordinaire de la dixième partie d'vn ephi de fleur de farine, la moitié au matin, e la moitié au vèpre: e l'apprêtera-on a l'huile, en vne paille, e presentera le cōpanage ainsi gresillé e cuit e menuisé, au Seignr, pour bonne senteur. E celui de ses fis, qui sera oint grand prêtre pour lui, fera le cas pareil, qui sera vn'ordonance pardurable: e sera ledit companage toutallement brulé, e que tout companage de prêtre soit tout brulé, sans qu'on le mange.

L'offra de du grand prêtre quand on loindra. 4. celui de ses fis qui tiendra la p'a. e apres lui.

B Item parla le Seigneur a Moysse en cête maniere: Parle a Aharon e a ses fis disant: Voici la loi de la deforfaite. Au même lieu qu'on tuera le brulage, on tuera la deforfaite deuant le Seigneur, e sera sacresainte. Le grand prêtre qui par elle deforfiera, la mangera, la mangera en lieu saint, au paruis du pavillon des oracles. Que nul n'en touche le corps qu'il ne soit consacré. Que s'il en tōbe du sang sur quelque accoutrement, que l'accoutrement soit laué en lieu saint. E le pot où on aura cuit la chair, s'il êt de terre, qu'on le brise: s'il êt d'erain, qu'on l'écure, e laue d'eau. Que tous les mâles des prêtres en māgent: c'êt chose sacresainte. Mais qu'on ne mange nulle de forfaitte, de laquelle il ait été porté du sang au pavillon des oracles, pour appaiser Dieu au saintuaire: ains qu'on la brulé au feu.

La loi de la deforfaite.

Ebr. 23. Sm 4.

Chapitre VII.

D Senfuit la loi de la defaute. La defaute êt sacresainte. Là même où on tuera le brulage, là tuera-on la defaute: e le grand prêtre en versera le sang sur l'autel a l'entour: e en offrira toute la graisse, la queue, la graisse qui couure les boyaux, les deux rognons, e la graisse qui êt dessus, qui êt sur les rables, e la coesse du foye ôtee avec les rognons,

La loi de la defaute.

rognōs, e fera bruler ces choses sur l'autel, q̄ fera vn flāmage au Seign̄r. Vela la defaute. Tous les mâles des prêtres en māgeront, e la mangera-on en lieu saint, c'ēt chose sacrefainte. Ils auront vne même loi de la defaute, que de la deforfaitte: elle sera au grād prêtre qui en appaisera Dieu. E le grand prêtre q̄ offrira le brulage de quelcun, aura la peau du brulage qu'il offrira. Et tout companage cuit au four, ou en paile a frire, ou en paile, sera au grand prêtre qui l'offrira. E tout cōpanage pétri en l'huile, ou sec, sera a tous les enfans d' Aharon également.

La loi du sacrifice pour la prospérité. Sensuit la loi de la bête pour la prospérité, qu'on offrira au Seigneur. Qui offrira pour remercier, il offrira outre la bête remerciante, des tartres sans leuain, pétries en l'huile, e des gaufres sans leuain, oints d'huile, e de la fleur de farine, gresillée, e fera son offrande des tartres pétries en l'huile, outre les tartres de pain leué, outre la bête du remerciement de son sacrifice pour la prospérité. E de ces choses en offrira vne de toute l'offrāde, qui sera la leuée du Seigneur, laquelle sera au prêtre qui versera le sang du sacrifice pour la prospérité. E que la chair de la bête remerciante de son sacrifice pour la prospérité, soit mangée au iour de son offerte, sans qu'il en demeure iusqu'au matin. Que s'il offre sacrifice pour en auoir fait vœu, ou de son bon gré, qu'on le māge au iour qu'il offrira son sacrifice, ou que le lendemain on mange le remanāt. E ce q̄ restera de la chair de la bête au troisiēme iour, qu'ō le brule au feu. Que si on māge de la chair de la bête pour la prospérité au troisiēme iour, celui qui l'offrira ne sera point accepté, e ne lui sera point conté, ains sera sale: e la personne, qui en mangera, en portera la penitence. E que la chair qui aura touché quelconq̄ chose souillée, ne soit point mangée, ains soit brulée au feu: e que de la chair que j'ai dite, nul n'en mange qu'il ne soit net.

A Que s'il y a ame qui en ayant souilleure sur soi mange de la chair du sacrifice pour la prospérité, fait au Seigneur, qu'il soit arraché d'entre les siens. E s'il y a ame, qui (ayāt touché quelque chose souillée que ce soit, soit souilleure d'homme, soit de bête sale, ou quelque orde vilenie que ce soit) mange de la chair du sacrifice pour la prospérité fait au Seigneur, qu'il soit arraché du nombre de ses gens.

B Item, parla le Seigneur a Moÿse en cête maniere: Di ainsi aux enfans d'Israel: Ne mangés graisse quelconque, soit de beuf, soit de brebis ou cheure. La graisse de bête morte de soimême, on recouffe des bêtes sauuages, pourra être employée a quelque chose que ce soit, mais n'en māgés point. Car qui cōque mangera graisse de bête, de laquelle on aura fait flammage au Seigneur, celui qui en aura mangé, soit arraché d'entre les gens. E ne māgés point de sang, en quelque lieu où vous demourés, soit de volaille, soit d'autres bêtes. Quiconque mangera sang quelconque, soit arraché d'entre les gens. **C** Itē, parla le Seign̄r a Moÿse en cête maniere: Di ainsi aux enfans d'Israel: Qui offrira bête au Seign̄r pour la prospérité, baillera son offrāde au seign̄r de la bête pour sa prospérité, e la baille ra de ses propres mains, qui sera vn flāmage au Seigneur, c'ēt a-lauoir la graisse, qu'il baille auec la poitrine: la poitrine pour la presenter au Seign̄r: e le grand prêtre fera bruler la graisse sur l'autel, e sera la poitrine a Aharon e a ses fis. E l'épaule droite, vous la donnerés au grand prêtre, qui sera vne leuée de voz sacrifices pour la prospérité. E celui des fis d'Aharon qui offrira le sang pour la prospérité, e la graisse, aura pour sa part l'épaule droite. Car ie prend la poitrine presentatiue, e l'épaule leuatiue, des enfans d'Israel, de leurs sacrifices pour la prospérité, e les donne a Aharon le grand prêtre, e a ses fis, lēquelles choses ils auront des

enfans d'Israel, qui sera vn' ordonnance pardurable.

Vela comment furent oints Aharon e ses fis du flammage du Seignr, au iour qu'ils furent presentés pour être prêtres au Seigneur, ce que le Seigneur commanda qu'il leur fût donné des enfans d'Israel, au iour qu'on les oindroit, laquelle ordonnance deût être pardurable de pere en fis.

Vela la loi du brulage, companage, deforfaitte, defaute, consecracion, e sacrifice pour la prosperité, que le Seigneur commanda a Moÿse au mont Sinai: lors qu'il enseigna au mont Sinai comment les enfans d'Israel deuroint faire leurs offrandes au Seigneur.

Chapitre VIII.

On cō-
sacre
les prê-
tres.

Puis le Seigneur parla a Moÿse, e lui dit qu'il print Aharon e ses fis avec lui, e les accoutremens, e l'huile a oindre, e le toreau deforfaittif, e les deux moutons, e le panier des pains sans leuain, e qu'il assemblât toute la commune a l'entrée du pavillon des oracles. Ce que Moÿse fit, comme le Seignr lui commanda: e quand la cōmune fut assemblée a l'entrée du pavillon des oracles, il leur dit ce que le Seigneur auoit commandé de faire, e fit venir Aharon e ses fis, e les laua d'eau, e vêtit Aharon du roquet, e le ceignit de la ceinture, e le vêtit de saube, e lui mit le collet dessus, e le ceignit de la broderie du collet, e l'en accoutra, e lui mit la bague dessus, e appliqua a la bague **CLARTE ET ENTIERE TE**. Puis lui mit la mitre sur la tête, e attacha la mitre par deuant, la feuille d'or, la sainte coronne, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Puis print Moÿse l'huile a oindre, e en oignit le tabernacle, e tout ce qui y étoit, e le sacra. E en versa sur l'autel set fois, e oignit l'autel e toute sa vaisselle, e le cuueau e sa iambe, pour les sacrer. Puis repandit de l'huile a oindre sur la tête d'Aharon, e l'en

A oignit pour le sacrer. Puis fit Moÿse venir les enfans d'Aharon, e les vêtit des roquets, e les ceignit des ceintures, e les vêtit des chapeaux, comme le Seigneur lui auoit commandé. Puis fit approcher le toreau deforfaittif, e mirent Aharon e ses fis leurs mains sur la tête dudit toreau, e Moÿse le tua, e print le sang, e en moilla a tout son doit les cornes de l'autel a l'entour, e purifia l'autel, e versa le reste du sang au pied de l'autel, e le sacra pour y appaiser Dieu. Puis print toute la graisse de dessus les boyaux, e la coesse du foye, e les deux rognons, e leur graisse, e les fit bruler sur l'autel: e brula le toreau e sa peau e sa chair e son fiens, dehors du camp, ainsi que le Seigneur lui auoit commandé. Puis fit venir le moutō du brulage, e Aharon e ses fis mirent leurs mains sur la tête dudit mouton, e Moÿse le tua, e répandit le sang sur l'autel a l'entour. Puis depeça le mouton, e fit bruler la tête e les pieces e le suif, e laua d'eau la graisse e les iambes, e fit bruler tout le mouton en l'autel, qui fut vn brulage pour faire sentir bon, vn flammage au Seigneur, comme le Seigneur lui auoit commandé.

C Apres il fit venir l'autre mouton, c'êt le mouton de consecracion, e Aharon e ses fis mirent leurs mains sur la tête dudit mouton, e Moÿse le tua, e print de son sang, e en mouilla le tendron de l'oreille droite, e le pouce de la main droite, e le pouce du pied droit d'Aharon. Puis fit venir les fis d'Aharon, e mouilla du sang le tendron des leurs oreilles droites, e les pouces de leurs mains droites, e les pouces de leurs pieds droits: e versa le reste du sang, sur l'autel a l'entour. Puis print la graisse, e la queue, e toute la graisse qui tient aux boyaux, e la coesse du foye, e les deux rognons a tout leur graisse, e l'épaule droite: e du panier des pains sans leuain, qui étoit deuant le Seigneur, il en print

en print vne tartre sans leuain, e vne tartre de pain huilé, e vn gaufre, e mit cela sur les graisses, e sur l'épaule droite, e mit le toutage sur le paumes d'Aharon e de ses fis, e le presenta au Seigneur.

Puis print Moyse ces choses de leurs mains, e les fit bruler en l'autel sur le brulage, qui fut vne consecration pour faire sentir bon, vn flammage au Seigneur.

Puis print Moyse la poitrine, e la presenta au Seigneur, qui fut la part que Moyse eut du mouton consecratif, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Puis print Moyse de l'huile a oindre, e du sang qui étoit sur l'autel, e le répandit sur Aharon e sur ses accoutremens, e aussi sur ses fis e sur leurs accoutremens, e sacra Aharon e ses accoutremens, e aussi ses fis e leurs accoutremens. Puis dit a Aharon e a ses fis: Cuisés la chair a l'entrée du pauillon des oracles, e l'y mangés, e aussi le pain qui est au panier de la consecration, comm'il m'a été commandé, qu'Aharon e ses fis ayent a les manger. E le sur-plus de la chair e du pain, vous le brulerés au feu, e ne bougerés set iours durans, de deuant le pauillon des oracles, iusqu'au iour que le terme de vôtres consecration sera accompli: car voz mains seront consacrés set iours durans, ce que (comm'on le fait aujourdui) le Seigneur a commandé de le faire, pour vous appaiser Dieu. Si demourerés a l'entrée du pauillon des oracles iour e nuit, set iours durans, e garderés ce que le Seigneur a commandé de garder, de peur que vous ne mouriés: car ainsi m'a été commandé.

E Aharon e ses fis firent tout ce que le Seigneur auoit commandé par Moyse.

E *Chapitre IX.*
Au huitième iour Moyse appel-

A la Aharon e ses fis, e les senateurs d'Israel, e dit a Aharon qu'il print vn veau de la vacherie, pour la deforfaite, e vn mouton pour brulager, entiers, e qu'il les mit deuant le Seigneur.

Item qu'il dit aux enfans d'Israel qu'ils prinssent vn cheureau pour deforfaire, e vn veau e vne brebis, chacun d'un an, entiers, pour brulager, e

B vn beuf e vn mouton pour la prospérité, pour sacrifier deuant le Seigneur, e vn companage pétri en huile: e qu'aujourdui le Seigneur leur apparoitroit. Si prindrent ce que Moyse leur auoit commandé, deuant le pauillon des oracles, e s'auança toute la compagnie, e se tindrent deuant le Seigneur.

Adonc Moyse leur dit ce que le Seigneur leur commandoit de faire, e que la clarté du Seigneur leur apparoitroit. Puis dit a Aharon qu'il s'approchât de l'autel, e qu'il fit la deforfaite e son brulage, e qu'il appaisât Dieu pour soi e pour le peuple, e qu'il fit l'offerte du peuple, e leur appaisât Dieu, comme le Seigneur auoit commandé. Si s'approcha Aharon de l'autel, e tua le veau deforfaittif pour soi. E ses fis lui apporterét le sang, e il plongea son doigt au sang, e en mouilla les cornes de l'autel, e versa le reste du sang au pied de l'autel. E la graisse, e les rognons, e la coëffe du foye de la deforfaite, il les fit bruler sur l'autel, comme le Seigneur auoit commandé a Moyse: e brula au feu la chair e la

D peau hors le fort. Puis tua le brulage, e ses fis lui baillerent le sang, lequel il versa sur l'autel a l'entour, e ils lui baillerent le brulage a tout ses pieces, e la tête, lesquelles choses il fit bruler sur l'autel, e l'aua d'eau les boyaux e les iambes, e les fit bruler sur le brulage sur l'autel. Puis mit en auant l'offrande du peuple, e print le cheureau deforfaittif pour le peuple, e le tua, e en deforfit pour le peuple, comme deuant: e mit en auant le brulage, e le

Aharō
fait sa-
cristice.

fit selon l'ordonance. Puis mit en en auant le companage, e en remplit sa main, e fit cela bruler sur l'autel, outre le brulage du matin.

Puis tua le beuf e le mouton du sacrifice pour la prosperité, pour le peuple: e ses fis lui baillerent le sang, lequel il versa sur l'autel a l'entour. E les graisses du beuf e du mouton, la queuc, la graisse qui couure les boyaux, les rognons, e la coeffe du foye, ces graisses mirent ils sur les poitrines: e Aharon fit bruler les graisses sur l'autel, e presenta au Seigneur les poitrines e l'épaule droite, comme Moysse auoit commandé.

Puis Aharon leua sa main contre le peuple, e le benit, e descendit de faire la deforfaitte e le brulage e pour la prosperité.

Puis entra Moysse e Aharon au paillon des oracles, e sortirent, e benirent le peuple, e la clarté du Seigneur apparut a tout le peuple: e sortit vn feu de deuant le Seigneur, qui consuma sur l'autel le brulage e les graisses: ce que voyant tout le peuple ietta vn ioyeux cri, e se ietterent bas sur leurs visages.

Chapitre X.

la mort de Nadab e Abiu.

a. lui offri-
roint.
Nomb. 3
26.
2. Chr. 24

ALors les fis d'Aharon, Nadab e Abiu, prindrent chacun son encensoir, e y mirent du feu, e mirent du parfum dessus, e offriront deuant le Seigneur du feu étrange, sans qu'il le leur eût commandé. Si sortit vn feu de deuant le Seigneur, qui les desfit, e moururent deuant le Seignr. Dont Moysse dit a Aharon: C'êt ce qu'auoit dit le Seigneur, disant qu'en ceux qui s'approcheroient de lui, il se montreroit saint e glorieux, en la presence de tout le peuple. E Aharon se teut. E Moysse appella Misael, e Elisaphan enfans d'Oziel, oncle d'Aharon, e leur dit qu'ils s'auançassent, e emportassent leurs cousins de deuant le saintuaire, hors le fort. Ce qu'ils

firent, e les emporterent a tout leurs roquets, hors le fort, comm' auoit dit Moysse.

Puis Moysse dit a Aharon e a Eleazar e a Ithamar les fis d'Aharon, Ne tondés point voz têtes, e nayés point voz robbes déceintes, de peur que vous ne mouriés, e que Dieu ne se courrouce contre toute la communauté: e voz freres, c'êt a dire toute la maison d'Israel, ploureront les brulés que le Seigneur a brulés. E ne sortés point de deuant le paillon des oracles, de peur que ne mouriés, pour tant que vous aués dessus vous de l'huile a oindre du Seigneur. E ils firent comme Moysse leur commanda.

Puis le Seigneur dit a Aharon: Ne boi ne vin ne vinage, ne toi ne tes fis, quād vous voudrés entrer au paillō des oracles, de peur que vous ne mouriés: e que ce vous soit vn'ordonance eternelle de pere en fis, tant pour separer le sacré du commun, e le mal-net du net, que pour enseigner aux enfans d'Israel toutes les ordonances que le Seigneur leur a dittes par Moysse.

Puis Moysse dit a Aharon e a Eleazar e Ithamar ses fis suruenans: Pre nés le companage qui reste du flammage du Seigneur, e le mangés sans leuain aupres de l'autel: car il êt sacre-saint, e le deués manger en lieu saint. Car cela t'êt ordonné a toi e a tes fis, du flammage du Seigneur: car ainsi m'a été commandé. E mangerés, toi e tes fis e filles, en lieu net, la poitrine presentatiue, e l'épaule leuatiue: car c'êt la part qui êt ordōnée a toi e a tes enfans, des sacrifices des enfans d'Israel pour la prosperité. Ils apporteront l'épaule leuatiue, e la poitrine presentatiue, outre le flammage des graisses, pour la presenter au Seignr, ce qui te fera, a toi e a tes enfans, vn'ordonance eternelle, comme le Seigneur a commandé.

Puis

b. cela fait
soint ceux
qui por-
toient le
dueil.

2. Mach. 2

Puis Moÿse cerchoit le cheureau deforfaictif: mais il étoit brulé, dont il se courrouça contre Eleazar e Ithamar les suruiuans fis d'Aharon, disant: Que n'aués vous mangé la deforfaicte en lieu saint? veu qu'ell'ët sacrefainte, e vous ët donnée pour porter la faute de la communauté, pour leur appaiser le Seigneur: E vela: le sang n'en a pas été porté au saint saintuaire, e si le deués manger au saint saintuaire, côm'il m'a été commandé.

A cela Aharon répondit a Moÿse: Vela bon: ils ont aujourdui offert leur deforfaicte e brulage au Seigneur, e toutefois tel inconuenient m'ët auenu: que si i'eusse aujourdui mangé de la deforfaicte, le Seigneur en eût il été content: Cela ouy, Moÿse se contenta.

Chapitre XI.

Les bêtes mâles. **P** Vis le Seigneur parla a Moÿse e Aharon, e leur dit: Dites ainsi aux enfans d'Israel: Voici de quelles bêtes vous mangerés: De toutes bêtes qui sont sur terre, qui ont les ongles fendus, e les pieds forchus, e ruminent, vous en pourrés manger. Mais il en y a qui ruminent, ou qui ont les pieds forchus, dèquelles vous ne mangerés pas comment le cheameau: car il rumine bien, mais il n'a pas le pied forchu: tenés le pour sale. E le cunil: car il rumine bien, mais il n'a pas le pied forchu: tenés le pour sale. E le lieure: car il rumine bien, mais il n'a pas le pied forchu: tenés le pour sale. E le porceau: car il a bien l'ongle fendu, e le pied forchu, mais il ne rumine pas: tenés le pour sale. Ne mangés point de leur chair, e ne touchés leur charogne, ains les tenés pour sales.

1. Mach. 6

Item, de toutes bêtes qui vivent en l'eau, vous pourrés manger de toutes celles qui ont nageoires e écailles, soyent en mer, lac, ou étang, soyent en riuieres. E toutes celles qui

A n'ont nageoires e écailles, soyent en mer, lac ou étang, soyent en riuieres, quelque ame viuante que ce soit qui nage en l'eau, tenés les pour ordes: e les tenant pour ordes, ne mangés point de leur chair, e ayés leur charogne en dédaing. Toute bête aquatique, qui n'a nageoires e écailles, ayés la en dédaing.

Item de la volatille voici que vous aurés en dédaing, e comme de choses mal-nettes, on n'en mangera point: l'aigle, l'aigle canardiere, le faucon, le millan, e toutes sortes de vautours, e toutes sortes de corbeaux, l'autruche, la hulotte, e le cormoran, e toutes sortes d'épreuiers, le cocu, le plongeon, le hibou, la chuette, l'ibis, le pellican, la cigogne, toutes sortes de herons, le pic, e la chauue souris. Toute volaille bougeante, qui va a quatre, ayés la en dédaing. Tant seulement de toute volaille bougeante, qui va a quatre, vous mangerés celles qui n'ont point de iambes sur les pieds pour sauter sur terre. E voici celles que vous mangerés, toutes sortes de langoustes, de sautereaux, de chasseserpens, e de cigalles. Autrement toute volaille bougeante qui a quatre pieds, ayés la en dédaing, e par telles choses serés souillés, e quiconque en touchera la charogne, sera souillé iusqu'au vêpre. E quiconque portera de leur charogne, qu'il laue ses habillemens, e soit souillé iusqu'au vêpre. **D** Toute bête qui a les ongles fendus, sans auoir les pieds forchus, e sans ruminer, vous sera mal-nette: e quiconque la touchera, sera souillé. E toutes bêtes a quatre pieds, qui ont les pieds a patte, vous serôt sales: quiconque en touchera la charogne, sera souillé iusqu'au soir: e qui portera leur charogne, lauera ses habillemens, e sera souillé iusqu'au soir, e tiendrés ces choses pour sales.

Senfuit ce que vous tiendrés pour sale des choses qui cheminent sur terre, la belette, la souris, toute sorte de bêtes coquillées, le bieuere, le chameleon, le stellion, la lesarde, e le crapaut. Vela les bêtes d'entre toutes celles qui cheminent, que vous tiendrés pour souillées: quiconque les touchera mortes, sera souillé iusqu'au soir. E tout cela sur quoi il en tombera quelque chose, quand elles seront mortes, sera souillé: quelque vaisselle de bois que ce soit, ou drap, ou peau, ou sac: quelconque vtenfille de laquelle on se sert a quelque chose que ce soit, qu'elle soit mise en l'eau, e soit souillée iusqu'au soir, puis apres sera nette. E s'il y a vaisseau de terre, dedans lequel tombe quelque chose de ces choses dessusdites, tout ce qui sera dedans, sera souillé, e rompra-on le vaisseau. Toute viande mangeable, qui aura été touchée d'une telle eau, sera souillée: e tout boire beuable, en quelque vaisseau qu'il soit, sera souillé. E tout cela sur quoi il tombera de leur charogne, sera souillé. Si c'est four ou chaudiere, qu'on l'abbatte: car ils sont souillés, e les deués tenir pour souillés (i'excepte les fontaines e puits, qui seront nets, a cause que ce sont amas d'eau) e qui touchera leurs charognes, sera souillé. E s'il tombe de leur charogne sur quelque graine semable, de celles qu'on seme, elle ne laissera pas d'être nette. Mais si la graine a été mouillée en l'eau, e qu'il tombe de leur charogne sur elle, tenés la pour souillée. E si quelque bête meurt, de celles qui vous sont mangeables, qui touchera sa charogne, sera souillé iusqu'au soir: e qui mangera de sa charogne, lauera ses habillemens, e sera souillé iusqu'au soir. E qui portera sa charogne, lauera ses habillemens, e sera souillé iusqu'au soir. E toute bête qui se traîne sur terre, est vilaine e non man-

A geable. Tout ce qui va sur son ventre, e tout ce qui rampe par terre, soit a quatre pieds, soit a plus, n'en mangés point, car se sont choses ordés. N'en ordés point voz personnes d'aucune chose rampante, e ne vous en souillés point, ains les tenés pour choses qui vous souillent. Car ainsi, que moi, le Seigneur vôte Dieu suis saint, aussi vous deués vous addonner a sainteté, e être saints, sans souiller voz ames de quelconque bête rampante qui bouge sur terre. **B** Vous deués (comme moi le Seigneur, qui vous ai tirés du pays d'Egypte, suis saint) être saints. Vela la loi quant aux bêtes e volaille, e toute ame viuante qui bouge en l'eau, e toute ame qui rampe sur terre, pour separer le sale du net, e les bêtes mangeables d'entre les non mangeables.

Chapitre XII.

Item le Seigneur dit ainsi a Moyses: **C** Parle aux enfans d'Israel en cete maniere: Vne femme qui aura receu semence, e aura enfanté vn mâle, sera souillée set iours, selon le terme qu'elles ont leurs fleurs. E au huittième iour on rognera l'auantpeau du membre de l'enfant, e elle demourera trent e trois iours au sang de sa purification, sans toucher chose sacrée, e sans entrer au saintuaire, iusque le terme de sa purification soit accompli. E si elle enfante vne femelle, elle sera souillée deux semaines, deux fois autant que durent les fleurs, e demourera au sang de sa purification soixant e six iours. E quand le terme de sa purification sera accompli, tant d'un fis que d'une fille, elle apportera vn agneau d'un an pour brulager, e vn colomb ou vne tourterelle pour desoffrande, a l'entrée du pauillon des oracles, au prestre, lequel le portera deuant le Seigneur, e l'appaisera enuers elle: si sera purifiée de son flux de sang. Vela la loi d'un accouchée, soit de mâle soit de fe-

1. Pier. 5.

Luc 2.
La loi
des ac-
cou-
chés.
leb. 7.
Luc 2.

4. auquel
elle demou-
rera cepen-
dant qu'el-
le se puri-
fiera.

de femelle . Que si elle n'a de-quoi pour auoir vn agneau , elle prendra deux tourterelles, ou deux colombs. l'un pour brulager, l'autre pour de-forfaire : e le prêtre appaisera Dieu pour elle: si sera pure.

Chapitre XIII.



La loi de la laderie des hōmes.

OVtre-plus parla le Seigneur a Moysē e a Aharon, disant: S'il y a en la peau du corps de quelqu'homme, enfleure, ou bubes, ou taches, tellement qu'il semble qu'il y ait maladie de laderie, on l'amenera au grand prêtre Aharō, ou a quelcun de ses enfans prêtres. E le prêtre regardera la maladie en la peau du corps: que si le poil du lieu malade est changé en blanc, e que l'apparence du lieu malade soit plus enfoncée que la peau du corps, c'est maladie de laderie: e quand le prêtre l'aura veu, il le iugera souillé. E s'il y a vne tache blanche en la peau de son corps, sans que la place en soit plus enfoncée que la peau, e sans que le poil en soit changé en blanc, le prêtre endorra le patient par set iours. E au settième iour il le regardera: que s'il voit que la maladie soit demourée en son état, sans être creue par la peau, il l'enferrera encor set autres iours. E au settième, le regardera derechef: que s'il voit que le mal soit plus obscur, sans s'être étendu par la peau, il le iugera net, c'est vne rogne: qu'il

A laue ses habillemens, e soit net. Mais si apres qu'il aura été montré au prêtre pour être purifié, la rogne s'étend par la peau, qu'il soit derechef montré au prêtre: e si le prêtre voit que la rogne se soit étendue par la peau, il le iugera souillé: c'est laderie.

S'il y a maladie de laderie en vn homme, on l'amenera au prêtre. d. qui semble laderie.

B Que si le prêtre voit qu'il y ait en la peau enfleure blanche, e que le poil soit changé en blanc, e qu'en l'enfleure y ait chair viue, c'est vne laderie enuieillie en la peau du corps: e le prêtre le iugera souillé, sans l'enferrer, car il est souillé. Mais si la laderie florit par la peau, e qu'elle couure toute la peau du patient, depuis la tête iusqu'aux pieds, par tout cela que le prêtre voit, tellement que le prêtre voye que la laderie ait couuert tout le corps, il iugera net le patient, depuis qu'il est tout changé en blanc, il est net. Mais quand en la maladie on verra chair viue, il sera souillé, e le prêtre voyant la chair viue, le iugera souillé: c'est chair viue souillée: c'est laderie. Que si la chair viue retourne, e change en blanc, il ira au prêtre: que si le prêtre voit la maladie changée en blanc, il iugera le patient net: il est net.

D S'il y a eu quelque playe au corps de quelcun, qui ait été guarie, e qu'en la place de la playe se leue vn' enfleure blanche, ou vne tache blanche tirant sur le rouge, qu'on le face voir au prêtre. Que si le prêtre voit la place plus enfoncée que la peau, e le poil mué en blanc, il le iugera souillé, c'est maladie de laderie qui florit en la playe. E si le prêtre voit que le poil n'y blanchée point, e que la place ne soit pas plus creusée que la peau, e que le mal soit obscur, il endorra set iours. Que si le mal s'est épars par la peau, le prêtre le iugera

souillé: c'êt la maladie. Mais si la tache êt demourée en son être, sans s'étendre, c'êt la marque de la playe, e le prêtre le iugera net. Si en la peau du corps de quelcun a eu bruleure de feu, e qu'en la viue chair de la bruleure y ait tache blanche, tirant sur le rouge, ou seulement blanche: si le prêtre voit que le poil de la tache soit mué en blanc, e que la place soit plus enfoncée que la peau, c'êt ladrerie qui florit en la bruleure, e le prêtre le iugera mal-net, c'êt maladie de ladrerie. Mais si le prêtre voit qu'en la tache le poil ne soit point blanc, e qu'elle ne soit point plus creuse que la peau, ains soit obscure, il l'enfermera set iours. E au settième s'il voit qu'elle se soit élargie par la peau, il le iugera souillé, c'êt maladie de ladrerie. Mais si la tache êt demourée en son être, sans s'étendre par la peau, e qu'elle soit obscurcie, c'êt vn'enfleure de la bruleure, e le prêtre le iugera net, car c'êt la marque de la bruleure.

S'il y a en la tête ou au menton d'vn homme ou d'vne femme, maladie, e que le prêtre voye que la place en soit plus enfoncée que la peau, e qu'il y ait du poil iaune délié, il le iugera mal-net: c'êt la tigne: c'êt vne ladrerie de tête, ou de menton. E si le prêtre voit que en la maladie de laditte tigne, la place ne soit pas plus enfoncée que la peau, e que le poil n'y soit point noir, il enclorra le tigneux set iours. Et s'il voit au settième iour que la tigne du malade ne se soit point étendue, e que le poil n'y soit point iaune, e que la place de la tigne ne soit pas plus basse que la peau, qu'il soit tondu, sans tondre la tigne, e que le prêtre enferme ledit tigneux set autres iours. E au settième s'il voit que la tigne ne se soit point étendue par la peau, e que la place n'en soit pas plus profonde que la peau, il le iugera net,

A e le patient lauera ses habillemens, e sera net. Mais si la tigne s'étend par la peau, apres qu'il aura été iugé net, e que le prêtre voye que la tigne se soit étendue par la peau, qu'il ne se soucie du poil iaune, il êt mal-net. E si la tigne demeure en son état, e qu'il y croisse des poils noirs, la tigne êt guerrie, il êt net, e le prêtre le prononcera net.

B S'il y a quelqu'homme ou femme qui ayent la peau du corps tachetée des taches blanches, e que le prêtre voye qu'en leur corps ait des taches blanches obscures, c'êt tache blanche qui florit en la peau, il êt net.

C Si vn homme a la tête pelée, il êt chauue, il êt net. E s'il a la tête pelée par deuant il êt chauue par deuant, il êt net. Que si en la partie chauue, soit le dernier soit le deuant de la tête, il y a maladie blanche tirant sur le rouge, c'êt ladrerie qui florit en sa partie chauue du dernier ou du deuant de la tête. Que si le prêtre voit qu'en sa chauueté ou deuant-chauueté il y ait enfleure de maladie blanche, comm' êt la ladrerie de la peau d'vn corps, l'homme êt ladre e mal-net, le prêtre le iugera pour souillé, il a maladie en la tête.

D Or vn ladre qui aura telle maladie, aura ses habillemens deceints, la tête tondu, e la bouche couuerte, e ira criant, souillé souillé. Tandis que la maladie lui durera, il sera souillé, e se tiendra a part, faisant sa demeure hors le fort.

S'il y a mal de ladrerie en vn accoutrement, soit de laine, soit de lin, soit en l'endroit, soit en l'euers, de drap de lin ou de laine, soit peau, soit quel que chose que ce soit faite de peau, si audit drap ou peau, soit en l'endroit, soit en l'euers, soit quelconque aisement de peau, ya maladie verde ou rouffe, c'êt mal de ladrerie, e le faudra montrer au prêtre. E le prêtre ayant

d. retirés
uons, ie
suis souillé

La loi
de la
ladrerie
des ac-
coute-
mens.

ayant veu le mal, en ferrera la chose malade set iours. E si au settième iour il voit que le mal se soit étendu en l'accoutrement, soit en l'endroit soit en l'euers, soit en peau, quoi que ce soit en quoi lon employe des peaux, c'êt mal de ladrerie rongente, cela êt souillé, qu'on le brule, quoi que ce soit, car cêt ladrerie rongente. E si le prêtre voit que le mal ne se soit point elargi, il fera lauer cela où sera le mal, e l'écloira derechef par set iours. Que si apres que cela aura été lauté, le prêtre voit que le mal n'ait point changé de couleur, e ne se soit point elargi, cela êt ord, qu'on le brule au feu, c'êt le mal qui êt enraciné dedens, au lieu pelé de l'euers ou de l'endroit. E si le prêtre voit que le mal soit obscurci, apres l'auoir lauté, il le raclera dudit accoutrement. E si neantmoins on l'y voit encore florir, qu'on brule au feu cela où sera ledit mal. E l'accoutrement, quel qu'il soit, duquel, ayant été lauté, se sera ôté le mal, sera relauté, e sera net.

Vela la loi quant au mal de ladrerie d'un accoutrement de laine ou de lin, soit en l'endroit soit en l'euers, ou de quelconque aisemēt de peau, pour iuger s'il êt net ou sale.

Chapitre XIII.

Que
doit fai
re vn
ladre
quand
on le
purifie
Matth. 8
Marc 1
Luc 5.

P Vis parla le Seigneur a Moysē en cete maniere: Voici que sera la loi d'un ladre, quand il deura être purifié. On l'amenera au prêtre, e le prêtre sortira hors le camp, e s'il voit que le ladre soit gueri de la maladie de sa ladrerie, il fera prendre pour celui qui doit être purifié, deux oiselets vifs, nets, e du bois de cedre, e de l'écarratte reinte, e de l'hysope, e fera tuer l'un des oiselets en vn vaisseau de terre, sur de l'eau viue. Puis prendra l'oiselet vif, e le bois de cedre, e l'écarratte reinte, e l'hysope, e plōgera ces choses, e l'oiselet vif, au sang de l'oiselet tué sur l'eau viue, e en arrousera set fois celui qui doit être purifié de ladrerie, e

A le purifiera, e donnera les chams a l'oiselet vif. E celui qui deura être purifié, lauerà ses habillemens, e se fera raire tous ses poils, e se lauerà d'eau, e sera net, e apres entrera au fort, e demourera set iours hors son pauillon. E au settième iour il se fera raire tous ses poils, sa tête, son menton, ses sourcils, briuement tous ses poils, e lauerà ses habillemens, e lauerà son corps d'eau, e sera net. E au huittième iour il prendra deux agneaux entiers, e vne agnelle d'un an, entiere, e trois dixièmes de companage de fine farine pétrie en l'huile, e vn log d'huile. E le prêtre purifiant mettra l'homme qui doit être purifié, e ces choses, deuant le Seigneur, a l'entrée du pauillon des oracles, puis prendra l'un des agneaux, e l'offrira pour la faute, e le log d'huile, e presentera ces choses au Seignr. Puis tuera ledit agneau au lieu où lon tue les deforfaittes e les brulages, en lieu saint. Car aussi bien êt la defaute au prêtre, que la deforfaitte, e êt sacresainte.

Puis prendra le prêtre du sang de la defaute, e en mettra sur le tendron de l'oreille droite, e sur le pouce de la main droite, e sur le pouce du pied droit de celui qu'on purifie. Puis prendra le prêtre du log de l'huile, e en versera sur sa paume gauche, e mouillera son doit droit en l'huile de sa paume gauche, e arrousera de l'huile a tout son doit set fois deuant le Seigneur. E du reste de l'huile, qui sera sur sa paume, il en mettra sur le tendron de l'oreille droite, e sur le pouce de la main droite, e du pied droit de celui qu'on purifie, sur le sang de la defaute. E le reste de l'huile qui sera sur sa paume, il le mettra sur la tête de celui qui se purifie, e lui appaisera Dieu touchāt sa souilleure. E apres cela tuera la bête, e fera le brulage, e le companage, a l'autel, e fera la paix de lui, tellement qu'il sera net. Que s'il êt si poure qu'il

qu'il n'ait pas de-quoi, il prendra vn agneau pour la faute, pour presenter, pour appaiser Dieu pour lui, e vne dixième de fine farine, pétrie en l'huile, pour companage, e vn log d'huile, e deux tourterelles, ou deux colombs, selō la puissance, dont l'vn sera pour deforfaire, l'autre pour brulager: e les apportera au huittième iour, pour se purifier, au prêtre, a l'entrée du pauillon des oracles, deuant le Seigneur. E le prêtre prendra l'agneau pour defauter, e le log d'huile, e le presentera deuant le Seigneur, e tuera l'agneau defautif, e prendra du sang dudit agneau, e en mettra sur le tendron de foreille droite, e sur le pouce de la main droite, e sur le pouce du pied droit de celui qui se fait purifier. E versera de l'huile sur sa palme gauche, e plongera son doit droit en laditte huile de sa paume gauche, e arrousera dudit huile a tout son doit droit, set fois deuant le Seigneur. E de la reste de l'huile de sa paume, il en mettra sur le tendron de foreille droite, e sur le pouce de la main droite, e sur le pouce du pied droit de celui qui se fait purifier, sur le lieu du sang defautif. E le reste de l'huile de sa main, il le mettra sur la tête de celui qui se fait purifier, pour appaiser le Seignr enuers lui.

Puis le prêtre tuera l'vne des tourterelles, ou l'vn des colombs, lequel qu'il pourra recouurer, selon que sera la puissance de l'homme, l'vn pour deforfaire, e l'autre pour brulager, avec le companage: e le prêtre appaisera le Seigneur enuers celui qui se fait purifier. Vela la loi d'vn qui sera entaché de maladie de ladrerie, lequel n'aura pas de-quoi pour se purifier.

La ladrerie des maisons. Item, le Seigneur parla a Moysē e Aharon disant: Quand vous serés arriués au pays de Canaan, duquel ie vous mettrai en possession, e que ie ferai venir maladie de ladrerie en

A quelque maison de vōtre patrimoine, le maitre de la maison ira auertir le prêtre, qu'on voye en sa maison vne chose qui semble ladrerie.

Adoncle le prêtre fera vuider la maison, deuant qu'il y entre pour voir la maladie, de peur que tout ce qui sera en la maison ne soit souillé: e apres cela, le prêtre entrera pour voir la maison. Que s'il voit la maladie es parois de la maison, a-sauoir, des creux verds ou roux, dequels la place soit plus enfoncée que la paroit, il sortira de la maison a l'entrée de la maison, e la serrera pour set iours. E au settième iour il y retournera: que s'il voit que le mal se soit étendu par les parois de la maison, il fera ôter les pierres, êquelles fera le mal, e les fera ietter hors la ville en vn lieu sale, e raclera-on la maison par dedens tout a l'entour, e épanchera-on la poudre de la racleure dehors la ville, en vn lieu sale. Puis prendra-on des autres pierres, qu'on mettra au lieu de celles, e prendra-on d'autre mortier, duquel on plâtrera la maison. Que si apres auoir ôté les pierres, e raclé e replâtré la maison, la maladie retourne, e florit par la maison, le prêtre l'ira voir. Que s'il voit que la maladie se soit étendue par la maison, c'êt ladrerie enracinée en la maison, ell' êt orde: on rasera la maison avec ses pierres e son bois e toute sa poudre, e la portera-on hors la ville, en vn lieu sale. E qui sera entré en la maison durant tout le temps quell' aura été close, sera souillé iusqu'au soir. E qui aura couché en la maison, lauera ses habillemens. E qui y aura mangé ou beu, lauera ses habillemens. E si le prêtre, quand il l'ira voir, voit que le mal ne soit point creu par la maison apres qu'ell' aura été plâtrée, il pronōcera la maison nette: car le mal êt guari. Si prendra, pour deforfaire la maison, deux oiselets, e du bois de cedre, de l'écarlatte reinte, e de l'hysope, e tuera

tuera l'un des oiselets en vn vaisseau de terre sur de l'eau viue. Puis prendra le bois de cedre, e l'hysope, e l'écarlatte reinte, e l'oiselet vif, e plongera ces choses au sang de l'oiselet tué, e en l'eau viue, e en arrosera la maison set fois, e purifiera la maison a tout le sang de l'oiselet, e a tout l'eau viue, e a tout l'oiselet vif, e a tout le bois de cedre, e a tout l'hysope, e a tout l'écarlatte reinte, e donnera les chās a l'oiselet vif, hors la ville, e appaisera dieu enuers la maison, si sera nette. Vela la loi de toute maladie de ladrerie e de tigne, e de ladrerie de vêtement, ou de maison, e d'enfleure, e de bube, e de tache, pour iuger quand vne chose est orde, ou quand elle est nette. Vela la loi de la ladrerie.

Chapitre XV.

La loi pour la couleure de la semēce d'un hōme.

Outre-plus le Seignr parla a Moysē e a Aharon disant: Parlez aux enfans d'Israel, e leur dites: S'il y a quel cun, du membre duquel coule vne liqueur, il est orde. Or le flux par lequel il sera orde, sera tel, que son membre bauerā vne liqueur, ou bien en sera étouppé. Vela quelle sera son ordure. Toute couche sur laquelle aura couché celui qui aura vn tel flux, sera souillée: e tout aisement sur lequel il se sera assis, sera souillé. E qui aura touché la couche, lauerā ses habillemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E qui se sera assis sur vn aisement, sur lequel s'étoit assis vn qui couloit, lauerā ses habillemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E qui touchera le corps d'un coulant, lauerā ses habillemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E si vn qui decoule, crache sur vn net, le net lauerā ses habillemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. Toute monteure qu'aura cheuauchée vn qui decoule, sera souillée. E quiconque touchera chose qui aura été sous lui, sera souillé iusqu'au soir. E qui portera telles choses,

A lauerā ses vêtemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E tout homme lequel vn qui decoule, sans auoir lauē ses mains en l'eau, touchera, lauerā ses habillemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E vn vaisseau de terre, lequel vn decoulant aura touché, sera cassé: e tout vaisseau de bois sera lauē d'eau.

E quand vn decoulant sera nettoyé de son flux, il prendra set iours pour sa purification, e lauerā ses habillemens, e lauerā son corps d'eau viue, e sera nettoyé. E au huitième iour il prendra deux tourterelles, ou deux colombs, e ira deuant le Seigneur a l'entrée du pavillon des oracles, e les baillera au prêtre, e le prêtre en fera de l'un de forfaitte, e de l'autre brulage, e lui appaisera le Seignr, touchant son flux.

Vn homme duquel sera sortie semence d'homme, lauerā d'eau tout son corps, e sera orde iusqu'au soir. E tout vêtement e toute peau sur laquelle aura été semence d'homme, sera lauée d'eau, e sera orde iusqu'au soir.

4. a sauoir par compagnie de femme, ou autrement

E si vn homme couche avec vne femme, e a affaire a elle, qu'ils se lauent d'eau, e soyent souillés iusqu'au soir.

Vne femme qui aura ses fleurs, c'est qu'il coulera sang de son corps, se tiendra set iours a part: quiconque la touchera, sera souillé iusqu'au vêpre. Toute chose sur laquelle elle se sera couchée ayant ses fleurs, sera souillée: e tout ce sur quoi elle se sera assise, sera souillé. E quiconque touchera son lit, lauerā ses vêtemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au vêpre. Et quiconque touchera quelconque aisement, sur lequel elle sera assise, lauerā ses habillemens, e se lauerā d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. Ou s'il a été sur vn lit ou sur vn aisement, sur lequel elle ait été assise, il sera souillé par cēt attouchement, iusqu'au vêpre.

La loi pour vne femme qui a ses fleurs.

vêpre. E si vn homme couche avec elle, quand elle a ses fleurs, e qu'il soit atouché de ses fleurs, il sera souillé set iours, e toute couche sur laquelle il se couchera, sera souillée. Vne femme qui aura son flux de sang plusieurs iours, nō en tems de ses fleurs, ou qui l'aura outre le terme de ses fleurs, tout le tems que son ordure lui coulera, elle sera comm'au tems de ses fleurs, c'êt a dire souillée. Toute couche sur laquelle elle l'aura été couchée tout le tēs de son flux, sera comme la couche des fleurs. E tout aisement sur lequel elle se sera assise, sera souillé, comm'il seroit des fleurs. E quiconque touchera telles choses, sera souillé, e lauera ses vêtements, e se lauera d'eau, e sera souillé iusqu'au vêpre. E si elle vient a être nettoyée de son flux, elle cōtera set iours, e apres sera nette. Eau huittième iour elle prēdra deux tourterelles, ou deux colombs, e les apportera au prêtre a l'entrée du paillon des oracles, dont le prêtre fera de l'un deforfaitte, e de l'autre brulage, e appaisera le Seigneur en uers elle, touchant le flux de son ordure. Si separerēs les enfāsd'Israel de leur ordure, de peur qu'ils ne meurent en leur ordure, en souillant mon tabernacle qui êt entr'eux. Telle êt la loi d'un qui coule, ou qui a ietté semence d'homme, par laquelle il êt souillé: e d'une qui doit être separée pour ses fleurs, e d'un qui découle, soit mâle soit femelle, e d'un homme qui aura couché avec vne souillée.

Chapitre XVI.

OR apres la mort des deux fis d'Aharon, qui en faisant offrande au Seigneur moururent, le Seigneur parla a Moÿse en cête maniere: Di a Aharō ton frere qu'il n'entre point en tout tems au saintuaire, au dedans du rideau, deuant l'appaisoir qui êt sur l'arche, de peur qu'il ne meure, moi apparoisant en vne nuée sur l'appaisoir. Mais il y entrera en ayāt deforfait a tout vn toreau, en brulage a tout vn mouton.

Que doit faire le grand prêtre, quand il veut entrer au saintuaire.
Exo. 30.
Ebr. 9.

A Il se vêtira du sacré rocquet de lin, e aura sur son corps des brayes de lin, e se ceindra de la ceinture de lin, e s'eschappellera de la mitre de lin, qui sont accoutremens sacrés, lēquels quand il les voudra vêtir, il se lauera le corps a tout de l'eau. E prendra de la communauté des enfans d'Israel deux cheureaux pour deforfaire, e vn moutō pour brulager, e offrira le toreau deforfaittif pour soi, e appaisera Dieu pour soi e sa maison. Puis prendra les deux cheureaux, e les mettra deuant le Seignr a l'entrée du paillon des oracles, e iettera Aharon les fors sur les deux cheureaux, vn sort pour le Seigneur, e l'autre pour le cheureau⁴ baudier. Puis amenera le cheureau auq̄l sera écheut le sort du Seigneur, e en deforfera. E le cheureau auquel sera écheut le sort pour être cheureau baudier, il le mettra tout vif deuant le Seigneur, pour appaiser sur lui, pour le lâcher, a être cheureau baudier, contre quelque defert. Puis amenera Aharon le toreau deforfaittif pour soi, e appaisera pour soi e pour sa maison, e tuera ledit toreau deforfaittif pour soi. Puis prendra plein l'encensoir de charbons vifs de dessus l'autel qui êt deuant le Seignr, e plein son poing de parfum flairant bon, menuisé, e le portera au dedās du rideau, e mettra le parfum sur le feu de uāt le Seigneur, e la fumée du parfum couurira l'appaisoir qui êt sur l'oracle, tellement qu'Aharō ne mourra pas.

D Puis prēdra du sang du toreau, e en arrousera a tout son doit contre l'appaisoir deuers le leuāt, e cōtre le rideau arrousera set fois du sang a tout sō doit. Puis tuera le cheureau deforfaittif pour le peuple, e en portera le sang au dedans du rideau, e fera dudit sang cōm'il aura fait du sang du toreau, e en arrousera sur l'appaisoir e deuant l'appaisoir: e appaisera dieu enuers le saintuaire, quant aux ordures des enfans d'Israel, e de tous leurs pechés e méfaits: e ainsi fera au paillon des oracles, qui demeur

4. qui sera lâché.

Ebr. 9. 10

demettre avec eux parmi leurs ordures. E qu'il n'y ait homme au pavillon des oracles, depuis qu'il entrera pour appaiser Dieu, au saintuaire, iusqu'il en sorte. E quand il aura appaisé Dieu pour soi, e pour sa maison, e pour toute la communauté des enfans d'Israel, il sortira vers l'autel qui est deuant le Seignr, e appaisera pour l'autel, e prendra du sang du toreau e du cheureau, e en mettra sur les cornes de l'autel a l'entour, e l'arrousera dudit sang a tout s'oit sept fois, e le purifiera e nettoiera des ordures des enfans d'Israel. E quand il aura acheué de purger le saintuaire, e le pavillon des oracles, e l'autel, il fera venir le cheureau vif, e lui mettra ses deux mains sur la tête, e confessera sur lui toutes les fautes e pechés e mesfaits des enfans d'Israel, e les mettra sur la tête du cheureau, e l'euoyera par vn homme expres en vn desert, lequel le lâchera au bois, e par ainsi le cheureau emportera sur soi toutes leurs fautes, en vn pays non habité.

Puis viendra Aharon au pavillon des oracles, e se depouillera des accoutremens de lin qu'il auoit vêtus quand il entra au saintuaire, e les posera là.

Puis lauera son corps d'eau en lieu sacré, e vêtira ses accoutremens, e sortira, e fera son brulage, e le brulage du peuple, e appaisera pour soi e pour le peuple, e fera bruler la graisse de la deforfaite sur l'autel. E celui qui aura donné les chams au cheureau, lauera ses vêtements, e se lauera le corps d'eau, e apres cela entrera au fort. E le toreau deforfaictif, e le cheureau deforfaictif, dequels le sang aura été porté au saintuaire pour appaiser, on les portera hors le fort, e brulera-on au feu leur peau, leur chair, e leur fiète. E celui qui les aura brulés, lauera ses habillemens, e se lauera le corps d'eau, e apres cela entrera au fort: e tièdrés ceci pour vn'ordonance perpetuelle.

Au dixième iour du settième mois vous ieunerés, e ne ferés aucune beso-

gne, soit vn du pays, soit vn étranger demourât entre vous. Car audit iour on appaisera le Seigneur pour vous, pour vous purifier, e serés purgés de tous voz forfaits deuant le Seigneur. Vous garderés le repos du Sabbat, e ieunerés, qui sera vn'ordonance perpetuelle.

Or le grand prêtre qui sera oint, e de qui les mains serôt cōsacrées pour être prêtre pour son pere, vêtira les saints accoutremens de lin, e purifiera le saint saintuaire, e le pavillon des oracles, e l'autel, e appaisera Dieu enuers les prêtres e enuers tout le peuple de la communauté: e tièdrés ceci cōm'vn'ordonance perpetuelle, pour appaiser Dieu enuers les enfans d'Israel de tous leurs forfaits, vne fois l'an. Ce qui fut fait comme le Seigneur le commanda a Moïse.

Chapitre XVII.

Item le Seigneur parla a Moïse en cete maniere: Parle a Aharon, e a ses enfans, e a tous les enfans d'Israel, e leur di: Voici que le Seigneur commande, S'il y a hōme de la maison d'Israel qui sacrifie beuf ou brebis ou cheure, soit dedans le camp, soit hors le camp, sans l'amener deuant le pavillon des oracles, pour en faire offrande au Seignr deuant le tabernacle du Seigneur, le dit homme soit tenu pour meurtrier: e comme ayant fait meurtre, soit arraché d'entre les siens. Parquoi que les enfans d'Israel amèinent leurs bêtes, lesquelles voudront sacrifier sur les chams, qu'ils les amèinent au Seigneur deuant le pavillon des oracles, au prêtre, e en facent au Seignr sacrifice pour la prosperité. E le prêtre versera le sang sur l'autel du Seigneur a l'entrée du pavillon des oracles, e fera bruler la graisse, pour faire sentir bon au Seigneur. E ne feront plus leurs sacrifices aux Satyres, avec lesquels ils paillardent: qui leur sera vn'ordonance perpetuelle, laquelle ira de pere en fis.

Item, leur diras: S'il y a homme de

Le lieu où on doit sacrifier.

Le cheureau baudi-er.

Ebr. 13.

le me.

k

Ne māger fāg

a. qu'on offre pour l'ame de l'animal, c'ēta dire de l'homme, comme ci dessus appert.

ROM. 10
EXO. 20.
GALAT. 3.

la maison d'Israel, ou des étrāgers qui se tiennent entr'eux, qui face ou brulage ou autre sacrifice, sans amener la bête a l'entrēe du pauillon des oracles, pour le sacrifier au Seigneur, que ledit homme soit arraché d'entre les siens. E s'il y a homme des enfans d'Israel, ou des étrāgers, se tenās entr'eux, qui mange sang quelcōque, ie me courroucerai tellemēt contre celle personne qui aura mangé du sang, que ie l'arracherai d'entre les siens. Car l'ame de l'animal ēt au sang: e ie le vous donne pour le mettre sur l'autel pour appaiser Dieu enuers voz ames. Car le sang ēt celui par lequel on appaisera Dieu pour l'ame. Pourtant defend-ie aux enfans d'Israel qu'il n'y ait ame d'ētr'eux qui māge le sang, e que les étrāgers aussi, qui se tiennent entr'eux, ne māgent point de fāg. Que s'il y a quelcun des enfans d'Israel, ou des étrāgers qui font leur demeure entr'eux, qui prenne quelque venaison, bête sauuaige, ou gibbier qui soit māgeable, qu'il ēpande le sang, e l'enterrē: car l'ame de tout animal ēt son sang, qui ēt pour son ame, pour cela defend-ie aux enfāns d'Israel qu'ils ayēt a ne māger sang de quelque animal, pourtāt que l'ame de tout animal c'ēt son sang, duquel qui-conque mangera, doit ētre arraché. Item tout'ame qui mangera de bête morte de soimême, ou recousse des bêtes, soit du pays, soit étrāger, lauera ses vĕtemens, e se lauera d'eau, e sera souillé iusqu'au soir, puis sera net. Que s'il ne les laue, e qu'il ne se laue le corps, il en sera puni.

Chapitre XVIII.

OVtre-plus parla le Seignr a Moyse en cēte maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di que ie leur mande ainsi: le suis le Seignr vōtre Dieu.

Ne faites point cōme ceux du pays d'Egypte, auq̄l vous auēs demouré, ni aussi cōme ceux du pays de Canaan, là où ie vous emmeine: e ne suiues point leurs cōtumes. Faites cōme requierēt

A mes droīts, e gardés mes ordonāces, en y chemināt: ie suis le seignr vōtre dieu:

Parquoi gardés mes ordonances e droīts, qui sont tels, que l'homme qui les fera, viura en paix. le suis le Seignr.

Qu'il n'y ait hōme de vous qui approche de persone de son parentage, pour decouurer sa vergogne. le suis le Seignr.

Ne decouure point la vergogne de ton pere ne de ta mere, c'ēt ta mere, ne decouure point sa vergogne.

B Ne decouure point la vergogne de ta maratre, c'ēt la vergogne de tō pere.

Ne decouure point la vergogne de ta seur, soit de pere, soit de mere, soit née en la maison, soit née dehors, ne decouure point sa vergogne.

Ne decouure point la vergogne de la fille de ton fis, ou de la fille de ta fille, car elles sont ta vergogne.

Ne decouure point la vergogne de la fille de ta maratre, laquelle fille ait été engendrée de ton pere, el' ēt ta seur, ne decouure point sa vergogne.

C Ne decouure point la vergogne de la seur de ton pere, el' ēt parente de ton pere.

Ne decouure point la vergogne de la seur de ta mere, car el' ēt parente de ta mere.

Ne decouure point la vergogne du frere de tō pere, c'ēt n'approche point de sa femme, el' ēt ta tante.

Ne decouure point la vergogne de ta belle fille, el' ēt femme de ton fis, ne decouure point sa vergogne.

D Ne decouure point la vergogne de la femme de ton frere, c'ēt la vergogne de ton frere.

N'ayepoint la cōpagnie d'vne femme e de sa fille: ne prēd poit la fille du fis ou la fille de la fille de ta fēme, pour auoir affaire a elle: car elles sont de L. son .E. parentage: c'ēt inceste.

Ne prend point la seur de ta femme pour auoir sa compagnie, tandis que ta femme ēt en vie, ce qui tourmenteroit ta femme.

Les cōpagnies charnelles defendues, tant en mariage qu'autrement.

c. du parentage de ta femme en droite ligne.

N'ap.

N'approche point d'une femme tandis qu'elle est en l'ordure de ses fleurs, pour avoir sa compagnie.

Ne corromp point la femme d'autrui en ayant sa compagnie.

4. Rois 23
4. a. avoir
par le feu.

Ne donne point de tes enfans pour les faire passer a Moloch, e ne vilene point le nom de ton Dieu. Je suis le Seigneur.

N'aye point la compagnie d'un mâle comme d'une femme, c'est abomination.

Ne te souille point avec bête quelconque, en ayant affaire a elle, e qu'une femme ne se face point saillir a une bête: c'est vilenie.

Ne vous souillés par aucune de ces choses: car par toutes ces choses se sont souillés les nations, lesquelles ie chasse de devant vous, dont le pays en a été souillé, e pour cela ie puni tellemēt les fautes, que le pays vomit ses habitans.

Gardés, doncque mes ordonances e droits, e ne faites point de toutes ces abominacions, soit vn du pays, soit vn étranger q face sa demeure entre vous. Car toutes ces abominacions ont commises ceux du pays, qui ont été deuant vous, dont le pays en a été souillé. Par ainsi le pays ne vous vomira pas pour avoir été souillé de vous, comm'il aura vomila nation qui aura été deuant vous. Car s'il ya ame qui face aucune de ces méchancetés, il sera arraché d'entre les siens. Parquoi gardés mes enseignemens, sans ensuiure aucune de ces cōtumes abominables qui ont été deuant vous, e sans vous souiller par elles. Je suis le Seigneur votre Dieu.

Chapitre XIX.

1. Pier. 1

Item le Seigneur parla a Moïse disant: Parle a toute la compagnie des enfans d'Israel, e leur di que ie leur manderai ainsi: Soyés saints: car moi le Seigneur votre Dieu, suis saint.

Craignés chacū sa mere, e son pere, e gardés mes Sabbats. Je suis le Seigneur votre Dieu.

Ne vous tournés point deuers les

A deatres, e ne vous faites point des dieux de fonte. Je suis le Seigneur votre Dieu. Que si vous faites au Seigneur sacrifice pour votre prosperité (ce que vous ferés pour acquerir la bōne grace) qu'on le mange le iour que vous sacrifierés, e le lendemain, e ce qui restera iusqu'au troisiēme iour, qu'on le brule au feu. Que si on le mäge le troisiēme iour, ce sera chose vilaine, e ne s'impetrera rien: e que celui qui le mägera, en soit puni, d'auoir pollu la chose sainte du Seigneur, e soit le personage racle d'entre les siens. E quād vous ferez la moisson de votre terre, n'acheue point de moissonner le bout de ton champ, e ne glaine point ta moisson, e ne grappille point ta vigne, e ne cueille point les grumes, ains les laisse pour les pures e étrangers: ie suis le Seigneur votre Dieu.

Le sacrifice pour la prosperité.

Commande mens de charité.

B Ne derobbés point: ne trompés point: e ne mentés point l'un a l'autre: e ne iurés point faullement par mon nom, en vilenant le nom de votre Dieu. Je suis le Seigneur.

Exo. 20
Eccl. 10.

C N'endommage point autrui par barat ou par force.

Ne retien point la iournée d'un ouurier iusqu'au lendemain.

Ne maudi point vn sourd; e ne met point d'encōbre deuant vn aueugle, puis crain ton Dieu. Je suis le Seigneur.

D Ne faites point de tort en iugemēt: ne supporte point le poure: e ne complai point au puissant: iuge autrui iustement.

Deut. 10.
16.

Ne soye point faux rapporteur parmi les tiēs: ne pourchasse point le sang d'autrui. Je suis le Seigneur.

1. Ieh. 2. 3
Eccl. 19.
Luc 17
4. mal e
dommage
Matth. 5.
9. 22.

Ne hai point ton frere en ton cueur: repren ton prochain, de peur que tu n'en portes la penitence.

Ne te venge point de ceux de ta nation, e ne leur porte point rācune, e aime ton prochain comme toi-même. Je suis le Seigneur. Gardés mes ordonances.

Ne fai point saillir ton bétail a mâle de diuerse race: ne seme point tō chāp

de melange: e ne te vêt point de vêtement de melāge. Si vn hōme a affaire a vne femme, laquelle soit esclau, fiancée a vn hōme, e non rachetée, ni affrāchie, ils aurōt du fouet, e n'en mourront pas, a cause qu'elle n'ētoit pas affrāchie. E il amenera pour sa faure, au Seignr, deuant le paillō des oracles, vn mouton defautif, par lequel moutō defautif le prêtre lui appaisera le Seignr du forfait qu'il aura cōmis, si lui fera ledit forfait pardonné. E quand vous serēs arriués au pays, e aurēs planté quelque sorte que ce soit d'arbres a māger, vous tiēdrēs leurs fruits pour profanes, e par trois ans on n'en māgera point, cōme des fruits prophanes. E au quatriēme an tout le fruit en sera dédié a louer le Seignr. E au cinquiēme an vous māgerēs le fruit, afin qu'il vous en vienne plus de reuenu. le suis le Seignr vōtre Dieu. Ne māgēs riē avecque sang. N'vls point de volerie, ni de diuinaciō. Ne vous faites point raire le sommet de la tête a pēterement de quelcun, e ne vous arrachēs point la barbe, e ne vous egratignēs point le corps, e ne vous imprimēs point des marques au corps. le suis le Seignr. N'enuilainc point ta fille en en faisāt vne putain, de peur que la terre ne soit emputenée e rēplie de méchāceté. Gardēs mes Sabbats, e craignēs mon saintuaire. Ne vous tournēs point deuers les Apollins, e ne demādes point cōseil aux magiciēs, en vous souillant par eux. le suis le Seignr vōtre Dieu. Leue toi pour faire honneur a vn chenu, e porte reuerēce a vn vieillard, e crain ton Dieu. le suis le Seignr. Que s'il demeure avec vous quelqu'étrāger en vōtre pays, ne le fāchēs point, ains faites aux étrāgers, qui ferōt leur demeure entre vous, cōm'a ceux du pays, e les aimēs comme vous-mêmes, car vous auēs été étrāgers en Egypte. le suis le Seignr vōtre dieu. Ne faites point de tort en iugemēt, en mesurer terre, en pois, ni en mesure:

Les fruits profanes trois ans.

deuins d'Apollo.

Exo. 21.

A ayés iustes balances, iustes pois, iuste ephi, e iuste hin. le suis le Seignr vōtre Dieu, q vous ai fai sortir d'Egypte. Parquoi gardēs toutes mes ordonances e droits, e les faites. le suis le Seignr.

Ch. pitre XX.

OVtre-plus le Seignr dit a Moyse: Item, diras aux enfans d'Israel que ie leur māde ainsi: S'il y a homme des enfans d'Israel, ou des étrāgers faisans leur demeure entre les Israelites, qui dōne de ses enfās a Moloch, qu'il soit mis a mort, e que ceux du pays le lapidēt: e ie me courroucerai tellemēt cōtre ledit homme, que ie l'arracherai d'entre les siens, pour auoir donné de ses enfans a Moloch, pour souiller mō saintuaire, e dessacerer mon saint nom. Que si en vn tel hōme q aura dōné de ses enfans a Moloch, ceux du pays fōt semblāt de n'y voir goutte, e ne le mettent a mort, ie me courroucerai tellement cōtre ledit hōme, e contre son lignage, que ie raclerai e lui e tous ceux qui apres lui aurōt paillardé apres Moloch, d'être leurs gēs. Et s'il y a ame qui se tourne deuers les Apollins ou magiciens, pour paillarder apres eux, ie me courroucerai cōtre lui, de sorte que ie le raclerai d'être ses gēs. Parquoi portēs vous saintemēt, e soyes saints, car ie suis le Seignr vōtre Dieu. E gardēs mes ordonances, e les mettēs en effet: ie suis le Seignr qui vous santifie. Que s'il y a hōme qui maudise sō pere ou sa mere, qu'il soit mis a mort, pour auoir maudit son pere ou sa mere: qu'il en soit puni. E si quelcun adultere la femme de quelcū, s'il adultere la fēme d'autrui, qu'ils meurent e lui e elle. E si vn homme couche avec sa meratre, il a découuert la vergogne de sō pere, qu'on les mettēt tous deux a mort, qu'on en face iustice. E si vn hōme couche avec sa belle fille, qu'ils meurent tous deux, ils ont cōmis inceste, qu'on en face iustice. E si vn hōme a affaire avec vn mâle cōme avec vne fēme, ils ont tous deux fait abominaciō: qu'ils meurēt, e qu'on

b. pour mesurer choses seches. c. pour choses humides.

La punition des adorateurs de Moloch.

1. Pier. 1

Exo. 21. Matth. 19

Punition de paillardise.

1ch. 8. Deut. 22

qu'õ en face iustice. E si vn hõme épou
se vne fille e sa mere, c'êt inceste, qu'on
brule au feu e lui e elles, afin q' inceste
ne demeure entre vous. E s'il y a hõme
qui ait la cõpagnie d'vne bête, qu'il soit
mis a mort, e tués la bête. E si vne fême
approche de quelq' bête q' ce soit, pour
se faire couvrir, tués e la femme e la bê
te: qu'on les mette a mort, qu'õ en face
iustice. E si vn hõme prend sa seur, soit
de pere soit de mere, e qu'ils ayēt affai
re l'un a l'autre, c'êt vilenie, qu'õ les de
face en la presence de ceux de leur na
ciõ: qu'il soit puni, d'auoir découuert
la vergogne de sa seur. E si vn hõme
couche avec vne fême qui a ses fleurs,
e qu'il ait affaire a elle, e ouure le flux
d'elle, e q' elle fait auerti du flux de sõ sãg,
qu'ils soyēt tous deux radés d'entré
leurs gēs. N'aye poit affaire avec ta tãte
soit de mere, soit de pere, car c'êt auoir
affaire avec sõ parẽtage, e doit être pu
ni. E si vn hõme couche avec la femme
de sõ oncle, il a découuert la vergogne
de son oncle, qu'ils en soyēt punis, qu'
ils meurēt sans auoir enfans. E si vn hõ
me préd la fême de son frere, c'êt vilai
nemēt fait, il a découuert la vergogne
de son frere, qu'ils soyent sans enfans.
Gardés dõque toutes mes.ordonãces
e droits, e les mettés en effet: e le pays
auq' ie vous meine pour vous y tenir,
ne vous vomira pas: e ne suiues point
les cõtumes de la naciõ, laq'lle ie fai vui
der de deuãt vous. Car pourtãt qu'ils
ont fait toutes ces choses, ie les ai en dé
daing, e vous ai promis q' vous tiẽdrés
leur terre, e vous en mettrai en possessi
on, qui êt vne terre coulãte lait e miel.
Ie suis le Seignr võtre dieu, qui vous ai
separés des autres peuples. Vous aussi
separés les bêtes nettes des ordes, e la
volaille orde de la nette, e ne souillés
point voz personnes par bêtes ou oi
seaux, ou par chose quelcõque rampã
te, que la terre produise, laquelle chose
ie vous aye separée cõme orde. Soyés
moi dõque saints: car moi le Seigneur
suis saint, q' vous ai separés des autres

A nacions pour être miens. Que si entr'
eux il ya hõme ou fême qui soit Apol
lin ou magiciẽ, qu'õ le mette a mort,
qu'on les lapide, qu'õ en face iustice.

Deut. 18.
1. Rois 18

Chapitre XXI.

I Tẽ le Seigneur dit a Moÿse: Di aux
I prêtres enfãns d'Aharon, qu'ils ne se
souillēt point a l'enterrement de leurs
gens, sinon de leurs parēs e cousins, cõ
me de pere, ou mere, ou fis, ou fille, ou
frere, ou seur pucelle sa parente, q' n'ait
point eu de mari: en son enterremēt se
pourrõt ils souiller. Qu'ils ne se souil
lent point même pour le seignr de leur
peuple, pour se dessacer. Qu'ils ne se
rafēt poit la tête, ni ne se facēt la barbe,
ni ne s'égatignēt le corps. Qu'ils soy
ent sacrés a leur Dieu, sans dessacer le
nõ de leur Dieu. Car pourautãt qu'ils
offrēt le flãmage du seignr, la viãde de
leur Dieu, ils doiuent être saints. Qu'ils
ne prenēt point de putain e infame, ni
femme laissée de son mari: car ils sont
faits a leur dieu, si les deués tenir pour
saints, pourtãt qu'ils offrēt la viãde de
võtre Dieu: tenés les pour saints, car
moi le seignr, q' vous santifie, suis saint.
E si la fille d'un prêtre ose paillarder,
ell' a dessacré son pere, qu'elle soit bru
lée au feu. E que le grãd prêtre par des
sus ses freres (sur la tête duquel aura
été versée l'huile a oindre, e ses mains
cõsacrées pour vêtir les accoutremēs)
ne se tõe poit la tête, e n'ait poit ses ac
coutremēs detachés: e qu'il n'aille a en
terremēt quelcõque: qu'il ne se souille
pas même pour son pere ou sa mere, e
qu'il ne sorte point du saintuaire, de
peur qu'il ne dessacre le saintuaire de
son Dieu, a cause qu'il a été corõné de
l'huile a oindre de son Dieu. Ie suis le
Seigneur. E qu'il prêne vne femme pu
celle: qu'il ne prenne en mariage ni ves
ue, ni laissée, ni putain infame, mais seu
lement vne pucelle de sa nacion, afin
qu'il ne dessacre sa race en son peuple.
Car ie suis le Seigneur qui l'ai sacré.

Cõmēt
se doit
porter
vn prê
tre es
funer
ailles.

Ezech. 44

Item, le Seigneur parla a Moÿse en
cête maniere: Parle a Aharon en cête

Les entachés ne facēt point l'office diuin. forte: S'il y a q̄lcun de ta race pour sauenir, q̄ ait q̄lq̄ tache, qu'il ne s'approche poit pour offrir la viāde a son dieu: car tout hōme entaché ne doit poit offrir: cōme, seroit vn aueugle, boiteux, ou q̄ a trop peu ou trop de mēbres, ou q̄ a pied ou main rōpue, ou bossu, ou louche, ou qui a la maille en l'oeil, ou rongneux, ou galeux, ou rōpu. Tout homme de la race du grād prêtre Aharō, q̄ aura tache, ne s'auāce poit pour offrir le flāmage au Seign̄r: car pourtāt qu'il a tache, il ne se doit point auācer pour offrir la viāde au Seign̄r. Biē māgera il de la viāde de sō dieu, des choses sacre saintes, e des choses sacrées: mais il n'ētrera point a dedās du rideau, e n'approchera point de l'autel, pourtāt qu'il ēt entaché, de peur qu'il ne dessacre mō saintuaire: car ie suis le seign̄r q̄ les sacre. E Moysē parla a Aharon e a ses fis, e a tous les enfans d'Israel.

Chapitre XXIII.

Outre-plus le Seign̄r parla a Moysē en cēte maniere: Di a Aharō e a ses enfans qu'ils s'abstiennēt des choses sacrées, q̄ les enfās d'Israel m'aurōt cōsacrées, de peur qu'ils ne dessacrent mō saint nom q̄ suis le Seign̄r. Di leur ainsi: Desormais s'il ya hōme de toute vōtre race, qui ayāt sur soi souilleure, de man approche des choses sacrées, q̄ les enfans d'Israel aurōt cōsacrées au seign̄r, ger des que ledit personage soit raclé de deuāt choses sacrées moi. le suis le Seign̄r. S'il y a hōme de la race d'Aharon qui soit ladre, ou decoulāt, qu'il ne māge point des choses sacrées, que premieremēt il ne soit nettoyé: e qui aura touché quelqu'ordure d'enterrement, ou qui aura touché vn hōme qui aura ietté sa semēce, ou qui aura touché quelq̄ bête ou hōme que ce soit, par lequel il a été souillé par q̄lqu'ordure que ce soit, s'il y a ame qui ait touché telle chose, il sera souillé iusqu'au vēpre, e ne māgera poit des choses sacrées, qu'il n'ait lauē son corps d'eau: e quād le soleil sera couché, il sera net, e apres cela māgera des choses sacrées: car c'ēt son viure. Qu'il ne māge

Exo. 22.
Ezech. 44

A ni de bête morte de soimême, ni recouffe des bêtes, en se souillāt par elle. le suis le seign̄r. Qu'ils gardent dōque mon ordonāce, de peur qu'ils n'en soyent punis e mis a mort, d'auoir dessacré chose sainte. le suis le Seign̄r qui les santifie. Qu'hōme'étrāge ne māge chose sacrée: qu'vn loagier ou ouurier de prêtre ne māge poit chose sacrée. Que si vn prêtre achette quelque personne de son argēt, icelui en māgera: ou si c'ēt vn enfant de la maison, tels gens māgeront de la viāde. **B** Vne fille de prêtre, mariée a vn étrange, ne māgera point des leuées sacrées. E si vne fille de prêtre ēt vēue, ou chassée de son mari, sās auoir enfans, e qu'elle retourne chēs son pere, comm' ell'y auoit été des son enfance, elle māgera de ce que son pere, e personne étrange n'en mangera. E qui par mēgarde aura māgé chose sacrée, y aioutera la cinquiēme partie, e payera au prêtre la chose sacrée. Parain si ils ne dessacrerōt point les choses sacrées des enfās d'Israel, lēquelles ils auront leuées au Seign̄r, e ne seront point cause de les faire punir de faute, en māgeant leur choses dediées. Car ie suis le Seign̄r qui les santifie. Item, dit le Seign̄r a Moysē: Parle a Aharō e a ses enfās, e a tous les enfans d'Israel, e leur di: Vn hōme, soit de la maison d'Israel, soit étrāger entre les Israelites, qui fera son offerte, soit quelque vœu, soit de son bon gré, quelque chose que ce soit qu'ō offrira au Seign̄r pour brulager, **D** pour vous acq̄rir la grace, que ce soit vn mâle entier, soit de la vacherie, soit de la bergerie. N'offrés rien qui soit entaché: autremēt vous n'obtiendrés rien. E si vn hōme fait au Seign̄r sacrifice pour la psperité, soit pour en auoir fait vœu, soit de son franc vouloir, tāt de la vacherie que de la bergerie, que ce soit vne bête entiere, pour acquerir grace, e qu'il n'y ait nulle tache. Bête borgne, ou rōpue, ou q̄ n'a pastous les mēbres, ou verrueuse, ou rogneuse, ou dartreuse, telles bêtes n'offrés vous point au Seign̄r, e n'en serés point de flam-

4. autre que de la race des prêtres

Victi- mes entachées sont de fendues.

Deut. 15.

a. c'est une maniere de chatrer, quand on lie la bourse, et fait on demourer les genitoires dedans le corps, hors la bourse.

flâmage sur l'autel du seignr. E vn beuf ou vne brebis ou cheure, q aura trop ou trop peu de mēbres, vous le pourrés bien sacrifier de vōtre frāche volūtē, mais en vœu il ne sera point acceptable. N'offrés point au Seignr vne bête q ait les genitoires enfōdrés, ou cassés, ou dépōdus, ou pochés, e n'ē sacrifiés point en vōtre pays, e n'offrés poit de toutes ces choses pour hōme étrange pour viāde a vōtre dieu: car par telles choses gatées e entachées vous n'obtiendrés rien. Item, parla le Seigneur a Moysē en cēte maniere: Vn beuf ou brebis ou cheure, quand il sera né, sera set iours sous sa mere, e depuis huit iours en sus sera acceptable en offerte de flâmage au Seignr. Ne sacrifiés point en vn même iour vne vache e son veau, ou vne brebis e sō agneau, ou vne cheure e son cheureau. Que si vous faites au Seignr sacrifice pour le remercier (ce que vous ferés pour acquerir grace) qu'on le māge au même iour: e n'en laissés rien pour le lendemain. Le suis le Seignr. Gardés dōque mes cōmādemēs, e les mettés en effet. Le suis le Seignr. Ainsi vous ne dessacrerez poit mō saint nom, si serai tenu pour fait entre les enfās d'Israel, moi le Seignr qui vous sātifie, q vous ai menés hors d'Egypte pour être vōtre dieu, moi le Seignr. *Chapitre XXIII*

OVtre-plus parla le Seignr a Moysē en cēte maniere: Parle aux enfās d'Israel, e leur di q les solēnités du Seignr: c'ēt a dire mes solēnités, ēq̄lles ils ferōt saintes assemblées, sont cētes. Six iours on besognera, e au settiēme iour (qui sera le repos du Sabbat) on fera vne sainte assemblée: vous ne ferés nulle besogne: ce sera le Sabbat du Seignr, en q̄lque lieu où vous faciés vōtre demeure. Voici les solēnités du seignr des sātites assēblées, lēq̄lles assembleés vous ferés en leur tēs. Au quatorziēme iour du premier mois, au soir être iour e nuit, sera la Pāque du Seignr. E au quinziēme iour dudit mois sera la fête des pains sās leuain du seignr. Set

A iours vous māgerés des pains sans leuain, dōt au premier vous ferés vne sainte assemblée sans faire euure manuel le quelcōque, e offrirés au Seignr flâmage set iours, dont au settiēme il y aura sainte assemblée, e ne ferés euure manuelle quelcōque. Itē, parle aux enfās d'Israel (dit le Seignr a Moysē) e leur di en cēte maniere: Quād vous serés arriués au pays q̄ ie vous dōnerai, e y aurés fait la moissō, vous porterés la iauelle des premices de vōtre moissō au prêtre, leq̄l presentera laditte iauelle au seignr pour vous mettre en sa grace, e la presentera le lēdemain du Sabbat, e ferés au iour q̄ vous presenterés la iauelle, vn brulage au seignr d'vn agneau entier d'vn an, e son cōpanage, deux dixiēmes de fleur de farine, pétrie en l'huile, qui sera vn flâmage de bōne senteur au Seignr: e aussi le vin d'offrāde, la quatriēme partie d'vn hin. E ne māgerés ne pain, ne blé gresillé, ne grude blé, iusqu'audit iour, c'ēt iusq̄ vous ayés porté l'offrande a vōtre Dieu, qui vous sera vn'ordonāce perpetuelle, la quell'ira de pere en fis, où q̄ ce soit que vous faciés vōtre demeure. Or vous cōterés depuis le lēdemain du Sabbat (auquel iour vous aurés porté la iauelle presentatiue) set Sabbats entiers, tel le mēt q̄ iusqu'au lēdemain du settiēme Sabbat vous cōterés cinquante iours, e ferés vn nouveau cōpanage au Seigneur. De voz pays vous apporterez deux pais p̄sentatifs, q̄ serōt de deux dixiēmes de fleur de farine, cuits avec du leuain, q̄ serōt premices au Seignr. E offrirés outre le pain, set agneaux entiers d'vn an, e vn toreau, e deux moutōs q̄ serōt vn brulage au seignr, avec leur companage e vin d'offrāde, pour faire flâmage de bōne senteur au Seignr. Itē, sacrifierés vn cheureau pour deforfaire, e deux agneaux d'vn an pour sacrifice pour la prosperité, e le prêtre, outre les pains des premices, les presentera au Seignr, avec les deux agneaux, lēq̄lles choses sacrees au Seignr seront pour le prêtre. E audit iour vous amas

Le iauelle au Seignr qu'on appelle le glai-non a Dieu.

La fête des set semaines.

Le sabbat.

Exo. 12. Nomb. 18

La Pāque.

ferés e tiédres vne sainte assemblée, fās faire nulle euure manuelle, qui sera vn' ordonāce pardurable, en quelque lieu où vous demourés, laq̄lle ira de pere en fis. E quād vous moissonerés vōtre terre, ne moissonne poit dutout le bout de ton champ, e ne grapille point ta vigne, laisse les pour les pures e étrangers. Je suis le Seigneur vōtre Dieu.

Le Sab
bat du
son de
trōpe.
Nomb. 29

Le ieu-
ne.

La fête
des lo-
ges.
Ieh. 7.

Item, diras aux enfans d'Israel (dit le Seignr a Moysse) Au premier iour du mois settième vous aurés le Sabbat re mēbratif, du son de trōpe, auq̄l se fera sainte assemblée, e n'y ferés euure manuelle quelcōque, e offrirés flammage au Seignr. Or au dixième du settième mois (dit le Seignr a Moysse) sera iour d'appašemēt, auq̄l vous tiédres sainte assemblée, e ieunerés, e offrirés flāmage au seignr, e ne ferés aucune euure audit iour: car ce sera iour d'appašemēt pour faire vōtre paix vers le Seignr vōtre dieu: car quicōque ne ieunera ce iour là, sera raclé d'être les siens: e s'il y a ame q̄ en ce iour face euure quelcōque, ie le raclerai d'être les gēs. Ne faites nulle euure: e que ce soit ordonāce pardurable, qui aille de pere en fis, où q̄ soit vōtre demeure. Faites y le repos du Sabbat, e ieunés au soir du neuuième du mois: d'un soir a autre vous ferés vōtre Sabbat. Itē, parle aux enfans d'Israel (dit le Seignr a Moysse) e leur di: Au quinzième dudit settième mois cōmencera la fête du Seignr, des loges, laquelle durera set iours, dōt au premier se fera sainte assemblée, e ne ferés euure manuelle quelconque. Set iours durās vous offrirés au Seignr flāmage, au huittième vous tiédres sainte assemblée, e offrirés flāmage au seignr, e y aura vacacion: vous ne ferés euure manuelle quelcōque. Vela les solēnités du Seignr, êquelles vous ferés des saintes assemblées, pour offrir flāmage au Seignr, brulage, e cōpanage, sacrifice, e vin d'offrade, selō q̄ chaque iour le requerra, outre les Sabbats du Seignr, e outre voz dōs, e outre tous voz

A vœus, e outre tout ce q̄ de vōtre franche volūtē vous dōnerés au seigneur. Donc au quinzième iour du settième mois, quād vous aurés recueilli le reuenu de la terre, vous ferés la fête du Seigneur, laquelle durera set iours, dōt au premier sera Sabbat, e au huittième sera Sabbat. Si prēdrés au premier iour des pēses, e des brāches de palmes, e des rameaux de myrte, e des saules de riuere, e vous reiouirés deuāt le seignr vōtre dieu, set iours: e ferés laditte fête au seignr set iours tous les ans, q̄ vous fera vn' ordonāce pardurable, laquelle ira de pere en fis, e ferés laditte fête au settième mois. Vous vous tiédres en des loges set iours: tous ceux du pays d'Israel se tiendrōt es loges, afin q̄ ceux qui descēdront de vōtre generaciō, sachēt que ie logeai les enfans d'Israel en des loges, quād ie les eu menés hors d'Egypte. Je suis le Seigneur vōtre dieu.

B

Ainsi Moysse dit aux enfans d'Israel lēdittes solēnités du Seigneur.

Chapitre XXIII.

Itē, le Seigneur parla a Moysse en cēte maniere: Cōmande aux enfās d'Israel qu'ils t'apportēt de l'huile d'oliue pure, épreinte pour luire, afin que les lāpes en soyēt tou-iours allumées, lēquelles Aharō arrēgera hors le rideau de l'oracle, au pauillō des oracles, dès le soir iusqu'au matin, deuāt le Seignr ordinairēmēt: qui vous fera vn' ordonāce perpetuelle, laq̄lle suiura de pere en fis, c'ēt qu'il arrēgera les lāpes sur le pur chādelier deuāt le seignr ordinaire mēt. Itē, prēdras de fleur de farine, q̄ Lespa-
tu cuiras, e en feras douze gâteaux, chā ins de
que gâteau de deux dixièmes, e les met uant-
tras en deux rēcs, chāque rēc six, sur la mis.
pure table deuāt le seigneur, e mettras sur lēdits tencs du pur encēs, e cela sera pour du pain, pour remembrance d'un flāmage au seigneur. Par chāque iour de Sabbat il les arrēgera deuāt le Seignr perpetuellemēt, de part les enfās d'Israel q̄ sera vn' arrêt pardurable, e seront pour Aharon e ses fis, qui les
mani

D

Matth. 12

mangeront en lieu saint. Car ce qui est sacré saint du flammage du Seigneur, appartient a Aharon, et est vn'ordonance pardurable.

Le blasphemateur qui fut lapidé.

Or auint ce pendant, qu'il se leua au cāp vn debat entre vn qui étoit fis d'vne femme Israhélite et d'vn pere Egyptien, lequel fis se tenoit entre les enfans d'Israhel, et entre vn Israhélite, dōt le fis de la fēme Israhélite blasphema et maugrea le nom du Seigneur: parquoy on le mena a Moÿse. Et la mere auoit nom Salomith, fille de Dibri, de la lignée de Dan. Si fut retenu prisonnier, iusqu'on en auroit demādē la rēpōse du Seignr. Et le Seigneur en parla ainsi a Moÿse: Meine hors du cāp celui qui a blasphémé, et que tous ceux qui l'ont oui, lui mettent les main sur la tête, et que toute la cōpagnie le lapide. Et si diras aux enfans d'Israhel: Si il y a homme qui maugrée son Dieu, qu'il en soit puni: et qui dépitiera le nom du Seigneur, soit mis a mort: que toute la cōmunauté le lapide, soit étrāger, soit du pays, qu'il meure, d'auoir dépitē le nom du Seigneur. Et qui tuera hōme quelcōque, soit mis a mort. Et qui tuera vne bête, qu'il rende bête pour bête. Et qui aura endommagé la personne d'autrui, qu'on lui rende la pareille: rompure pour rōpurre, oeil pour oeil, dent pour dent: comme il a endōmagé le corps d'autrui, qu'ainsi soit il endōmagé. Et qui tuera vne bête, qu'il en soit a l'amēde: et qui tuera vn hōme, qu'il en meure: et n'aurés qu'vn même droit tant es étrāgers, qu'en ceux du pays: car ie suis le Seignr vōtre Dieu. Et Moÿse en parla aux enfans d'Israhel, si menerent ledit blasphemateur hors le camp, et le lapiderēt, et firent les enfans d'Israhel comme le Seigneur auoit commandē a Moÿse.

Chapitre XXV.

Exo. 31. Le Sab bar de la terre

Vtre-plus parla le Seignr, a Moÿse au mont Sinai en cēte maniere: Parle aux enfāns d'Israhel, et leur di: Quād vous serés arriué au pays que ie vous dōne, que la terre face le sabbat du Sei

gneur. Six ans tu sēmeras ton chāp, et six ans tailleras ta vigne, et en recueilliras le reuenu. Mais au settiēme an, que la terre face le Sabbat du repos au Seigneur: ne seme point tō chāp, et ne taillle point ta vigne. Ne moissonne point le recreu de ta moisson, et ne moissonne point les raisins de ta vēdēge: que la terre face l'an du Sabbat, et q̄ le sabbat de la terre soit pour le viure de vous et de voz seruiteurs et chambrières, et de voz ouuriers et forains, qui se tiēdront avec vous, et tout le reuenu de la terre sera a vōtre bētail: et aux bêtes de vōtre pays, pour leur viure. Or quād vous aurés passé set Sabbats d'ās, c'est a dire set fois set ans (leq̄l espace des set Sabbats d'ans, fait quarāt et neuf ans) vous ferés au dixiēme iour du settiēme mois au iour d'appašemēt, crier a son de trōpe par tout vōtre pays, et cōsacrerés l'ā cinquantiēme, et crierés frāchise par le pays a tous les habitās, qui vous sera le lubilé, et retournerés chācun en son patrimoine et parētage. Vous ferés audit an cinquatiēme le lubilé, sans semer ne moissonner le recreu, et sans faire vendēge, ains ayās ledit lubilé pour saint, māgerés le reuenu des chams. En l'an dudit lubilé vous retournerés chācun en son patrimoine. Que si vous vēdēz quelque chose l'vn a l'autre, ou q̄ vous achetiés l'vn de l'autre, ne vous portés point perte l'vn a l'autre: selon le nōbre des ans, qui viēdrōt apres le lubilé, achete d'autrui, et qu'il te vēde les reuenus selō le même nōbre. Tāt plus il restera d'ans, tant plus cher tu acheteras: et tant moins il restera d'ans, tāt a meilleur marché tu acheteras: car il te vendra le nōbre des reuenus. Parquoy ne vous portés point perte l'vn a l'autre, ains craignés vōtre Dieu, car ie suis le Seignr vōtre Dieu. Que si vous obeifés a mes ordonances, et gardés mes droits, et les mettés en effet, vous habiterés le pays en seureté, et la terre dōnera sō fruit, duq̄l vous māgerés tout vōtre soul, et habiterés en seureté. Que si vous

a. ce qui recroitra sans semer b. en l'an du Sabbat nous ne ferés que māger, ce que la terre au raportē l'ā deuant, et ne la cultiuerés point.

Le lubilé.

c. a fauoir del'ā passé

vous demandés que c'êt que vous māgerés au settième an, si ainsi êt q̄ vous ne semés ne recuilliés voz reuenus: ie vous ferai auoir telle foison de biēs au sifième an, que la terre portera pour trois ans, si semerés au huitième an, e cependant mangerés du vieux creu, iusqu' au neuuème an; c'êt iusque le creu de la terre vienne.

La loi
de la v̄
dicion
des ter-
res.

Or qu'on ne vende point la terre irreuocablement: car la terre êt miēne, e vous m'êtes étrangers e forains. Parquoi par tout le pays de voz possessions vous v̄drés la terre a rechet. Si ton frere par difette vend de sa possession, e qu'il vienne quelque racheteur de ses p̄chains, il rachetera ce que son frere aura vendu. Que si vn hōme n'a nul racheteur, e qu'il vienne lui-même a auoir de-quoi racheter sa possession, il contera les ans de sa v̄dicion, e payera le surplus a celui a qui il auoit vendu, e retournera en sa possession. Es'il n'a de-quoi le payer, l'acheteur iouira de la possession vendue iusqu'a l'an du lubilé, e au lubilé le terme expirera, e le vendeur reuiendra en sa possession.

La loi
de la v̄
dicion
des mai-
sons.

Si quelcun vend vne maison habitable en ville murée, il y aura rachet iusqu' a l'an de la vendicion soit accompli: c'êt l'espace d'vn an. Que si on ne la rachete dedās l'an reuolu, laditte maison assise en ville murée sera irreuocablement a l'acheteur, e ira de pere en fis, sans deuoir retourner même au lubilé. Mais les maisons des villages, qui ne serōt clos de murailles, serōt tenues pour chams du pays, e se vendront a rechet, e au lubilé retournerōt a leur premier maitre. Mais quant aux villes Leuitiqs, les Leuites aurōt tou-iours puissance de racheter les maisons des villes de leur possession: e qui achetera d'vn Leuite, la vendicion de la maison ou ville de son patrimoine aura fin au lubilé: car les maisons des villes des Leuites sont leur possession, laquelle ils ont parmi les enfans d'Israel. Or les chās des mur-places de leurs villes ne

A se v̄dront point: car c'êt vne possessiō qu'ils ont a iamais. Si vōtre frere par difette se retire vers vous, soulagés le cōme étrāger e forain, e qu'il viue avec vous. Ne prend point de lui vsure ou interêt, ains crain ton Dieu, e que ton frere viue avec toi. Ne lui prête point ton argēt a vsure, ni tō viure a interêt. Le suis le Seignr vōtre dieu, qui vous a menés hors d'Egypte, pour vous donner le pays de Canaan, e pour être vōtre Dieu. Que si ton frere par difette viêt a r'êtrē v̄du, ne le tien pas suiuet cōm' esclau, ains le traite cōm' vn ouurier ou forain. E quand il aura serui chés toi iusqu'a l'an du lubilé, il sortira d'avec toi, lui e ses enfās avec lui, e retournera en son parentage e patrimoine. Car veu qu'ils sont mes serfs, d'autant que ie les ai menés hors d'Egypte, ils ne doiuent point être v̄dus cōme serfs. Parquoi ne les tenés point en trop grā de suiexion, ains craignés vōtre Dieu. Devoz seruiteurs e chābrieres, q̄ vous aurés des naciōs d'êtourvous, de ceux là pr̄drés vous des serfs e seruantes, e aussi des gēs auenaires, qui feront leur demeure entre vous, de ceux là en pr̄drés vous, e de la generaciō de voz cōtremans, qui aurōt engendré en vōtre pays, e en ferés vōtre propre, e en ferés heritiers voz enfans apres vous, pour en être maitres a iamais. Ceux la pourrés vous bien tenir suiuet: mais de voz freres, enfās d'Israel, ne tenés point en suiexion l'vn l'autre rigoureusement.

D Que si vn étrāger ou forain demourāt entre vous, vient a auoir tant de-quoi, que tō frere par difette vienne a lui être v̄du, ou a quelqu'autre de nacion étrāge: apres être vendu, il sera rachetable: quelcū de son parētage le rachetera, ou son oncle, ou le fis de sō oncle, ou quelcū de ses cousins e lignage: ou lui-même, s'il a de-quoi, se rachetera: e fera cōte avec son acheteur depuis l'an qu'il aura été vendu, iusqu'a l'an du lubilé, e sera l'argēt de sa v̄diciō selon le nōbre des ans, cōme si durant ce ter-

Le de-
uoir en
uers les
poures

me

me il lui auoit été ouurier. S'il reste en core beaucoup d'ans, selon les ans il payera son rachat de l'argent de sa vēdiciō. E s'il ne reste guaire d'ans iusqu' a l'an du lubilé, il cōtera avec lui, e selon ses ans payera son rachat. Qu'il soit d'an-en-an chés lui comm'vn ouurier, e n'endurés point qu'il le tienne trop suiet. Que si par ces moyēs il n'ēt rachaté, il sortira en l'an du lubilé, e ses enfans aussi: car les enfans d'Israel me sont serfs: ils sont mes serfs, d'autant que ie les ai menés hors d'Egypte. Ie suis le Seigneur vōtre Dieu.

Chapitre XXVI.

Exo. 20

NE vous faites point des deatres, ne vous dressés point d'images ou idoles, e ne mettés en vōtre pays aucune pierre figurée pour lui porter reuerence, car ie suis le Seigneur vōtre Dieu. Gardés mes Sabbats, e craignés mon saintuaire: ie suis le Seignr.

Dent. 5
Seab. 56.
Promesses faites aux obeissās
Dent. 28.
Iob 11

Si vous vous gouuernés selon mes ordonances, e gardés mes cōmandemens, e les faites, ie vous donnerai les pluyes en leur faisō, tellemēt que la terre dōnera ses blés, e les arbres des chās donneront leurs fruits, e voz écousaisons atteindrōt vendenges, e vendenges atteindrōt semailles, e aurés a manger tout vōtre soul, e habiterés seuremēt en vōtre pays, e mettrai telle paix au pays, que vous vous coucherez sās que nul vous épouente. E vuidrai le pays des mauuaises bêtes, e n'y aura point de guerre en vōtre pays. Vous chasserés voz ennemis, e tōberont deuant vous a la pointe de l'ēpée, e tellemēt tōberont, q̄ cinq de vous en chasserōt cent, e cent de vous en chasserōt dix mille. E aurai égard a vous, e vous peuplerai e multiplierai, e vous tiēdrai la p̄messe faite par mon alliāce. Vous māgerés du blé vieux, voire vuidérés le vieux de deuant le nouveau. Ie mettrai mō tabernacle au milieu de vous, e ne vous dēdaignera point, ains conuerferai parmi vous, e serai vōtre dieu, e vous serés mon peuple. Ie suis le Sei-

1 Cor. 6.
d'en aués tīt de nouueau, qu'il uous faudra ietter le uieux, pour auoir ou mettre le nouueau.

Agneur vōtre Dieu qui vous ai menés hors du pays des Egyptiēs, d'ētre leurs serfs, e ai rōpu les iougles de vōtre col, e vous ai emmenés la tête leuée.

Mais si vous ne m'obeissés, e ne faites tous ces cōmandemēs, si vous refusés mes ordonāces, e auez le cueur degouté de mes droits, tellemēt que vous ne faciés tous mes cōmandemens, en rōpant mon accord, aussi ferai-ie ceci: ie vous punirai d'vn méchcf, c'ēt de charre de corps, e de fieures, qui consumeront voz yeux, e tourmenterōt voz ames; e ferés pour neāt semaille, car voz ennemis là mangeront: e m'enaigrirai cōtre vous, tellement que vous serés décōfits de voz ennemis, e serés suiets a voz malueuillans, e fuirés sansqu'on vous chasse. Que si nō-obstant cela, vous ne m'obeissés, ie vous châtierai encor set fois plus grieuement pour voz pechés, e rōprai l'orgueil de vōtre opiniatriſe. Car ie vous ferai auoir vn ciel de fer, e vne terre d'erain, de sorte que vōtre force se consumera en vain, sās que vōtre terre porte ses blés, ni les arbres des chās leurs fruits. Que si encore vous me contreuēnés, e ne me voulés obeir, ie vous battraï encor set fois plus selon voz pechés, e vous haleraï les bêtes des chās, qui vous depeupleront, e détruiront vōtre bētail, e vous amoindrirōt en sorte, que voz chemins seront desers. Que si non-obstāt vous ne vous châtiés point pour moi, ains allés contre moi, i'irai aussi cōtre vous, e aussi vous battraï set fois plus pour voz pechés: e vous enuoyeraï la guerre, par la q̄lle ie ferai vēgeance de l'alliance rōpue. E si vous vous retirés en voz villes, i'enuoyeraï la peste parmi vous, e serés mis en la main des ennemis, quād^b ie vous romprai tellemēt le bâtō de pain, que dix fēmes cuirōt vōtre pain en vn four, e le vous rapporteront au pois, e n'en māgerés pas vōtre soul. Que si nō-ostāt cela vous ne m'obeissés, ains allés cōtre moi, i'irai pareillemēt cōtre vous tout enſelōné,

Les menasses contre les desobeissās.

Dent. 28.
Thre. 2.
Malach. 3

C que vōtre force se consumera en vain, sās que vōtre terre porte ses blés, ni les arbres des chās leurs fruits. Que si encore vous me contreuēnés, e ne me voulés obeir, ie vous battraï encor set fois plus selon voz pechés, e vous haleraï les bêtes des chās, qui vous depeupleront, e détruiront vōtre bētail, e vous amoindrirōt en sorte, que voz chemins seront desers. Que si non-obstāt vous ne vous châtiés point pour moi, ains allés contre moi, i'irai aussi cōtre vous, e aussi vous battraï set fois plus pour voz pechés: e vous enuoyeraï la guerre, par la q̄lle ie ferai vēgeance de l'alliance rōpue. E si vous vous retirés en voz villes, i'enuoyeraï la peste parmi vous, e serés mis en la main des ennemis, quād^b ie vous romprai tellemēt le bâtō de pain, que dix fēmes cuirōt vōtre pain en vn four, e le vous rapporteront au pois, e n'en māgerés pas vōtre soul. Que si nō-ostāt cela vous ne m'obeissés, ains allés cōtre moi, i'irai pareillemēt cōtre vous tout enſelōné, e vous

b. ie uous donnerai si peu de pain (qui ēt le bâton de uōtre uie)

e vous châtierai set fois plus pour voz pechés, tellement que vous mangerés la chair de voz propres fis: vous mangerés la chair de voz propres filles, e gêterai voz chapelles, e détruira voz images, e mettrai voz charognes sur les charognes de voz dieux de bren, e aurai le courage dégouté de vous, e raserai voz villes, e gêterai voz faintuaires, e ne prendrai point plaisir a la senteur de voz sacrifices: e gêterai tellement le pays, que voz propres ennemis, qui s'y tiendront, s'en étonneront. E vous écarterai parmi les autres nations, e deguainerai l'épée apres vous, e sera vôtre pays desert, e voz villes gêtées. Alors la terre iouira de ses Sabbats tout le tēs qu'elle sera deserte, e que vous serés au pays de voz ennemis: alors se reposera la terre, e iouira de ses Sabbats: elle se reposera tout le tēs qu'elle sera deserte, empour ce qu'elle naura pas sabbatisé en voz Sabbats quand vous y habitiés. E a ceux de vous qui resteront, ie leur ferai auoir vne telle lâcheté de cueur au pays de leurs ennemis, que le bruit d'une feuille voletant les chassera, e s'en fuiront comme si on les chassoit a l'épée: e tomberont, sans qu'on les chasse, e s'empêcheront l'un l'autre comme si on les chassoit a tout des épées, sans que nul les poursuiue: e ne pourrés tenir bon contre voz ennemis, e perirés parmi les autres nations, e vous cōsumera la terre de voz ennemis. E ceux de vous qui seront de reste, secheront es pays de voz ennemis, non seulement pour leurs fautes, mais aussi pour les fautes de leurs ancêtres. Par ainsi ils cōfesseront leur faute, e celle de leurs ancêtres, lēquels per leur méchanceté, en me contrariant, auront été cause que ie leur aurai aussi contrarié, e les aurai menés au pays de leurs ennemis.

Alors leur vilain cueur sera domté, e alors ils me crierōt merci de leur faute: e il me souuiendra de l'accord que ie fi avec Iacob, e avec Isaac, e avec Abra-

A ham. Il me souuiendra aussi de la terre: car e la terre aura été delaisée d'eux, e en étant deserte, aura ioui de ses Sabbats: e eux demanderont pardon de leur faute, d'auoir refusé mes droits, e dédaigné mes ordonnances: cōm'ainsi soit que eux étans au pays de leurs ennemis, neātmoins ie ne les aurai pas tellement debouttés e dechassés, qu'ils ayēt été du tout defaits cōtre l'accord que ie fi avec eux, moi qui suis le Seigneur leur Dieu. E me souuiendra de l'accord que ie fi avec leurs ancêtres, B lēquels ie menai hors du pays d'Egypte, en la presence des autres nations, pour être leur Dieu, moi le Seigneur. Vela les ordonances e droits e loix que donna le Seigneur entre soi e les enfans d'Israel, au mont Sinai, par Moÿse.

Chapitre XXVII.

O Vtre-plus parla le Seignr a Moÿse, disant: Parle aux enfans d'Israel, e leur di: S'il y a quelcun q face vocu au Seigneur, si on fait vocu d'une personne, on payera autant qu'elle sera taxée. Que si c'êt vn mâle de l'age de vint ans iusqu'a soixante, il sera taxé cinquante sicles d'argēt, au pois sacré, e la femelle trente sicles. E si c'êt de l'age cinq ans iusqu'a vint, si c'êt vn mâle, il sera taxé vint sicles, e la femelle dix. E si c'êt de l'age d'un mois iusqu'a l'age de cinq ans, le mâle sera taxé cinq sicles d'argent, e la femelle trois. E si c'êt de l'age de soixant' ans en dessus, si c'êt vn mâle, il sera taxé qnze sicles, e la femelle dix. E si celui qui aura voué, D êt trop poure pour la taxe, on le fera venir deuant le prêtre, lequel prêtre le taxera selon qu'il aura de-quoi. E si c'êt vne bête de celles dēquelles on fait offrande au Seigneur, quoi qu'on en dōne au Seigneur, sera sacré: qu'on ne le change point, e qu'on ne face point échange ni de bon a mauuais, ni de mauuais a bon: que si on change bête pour bête, e ce qu'on aura changé, e ce a quoi on l'aura changé, sera sacré. E si c'êt

descho
ses vou
ées ou
sacrées
au Sei-
gneur.

4. si ce qu'
on aura
uoué êt u'
ne bête.

c'ët de quelcōque sorte de bêtes sales, dequelles on ne fait point offrande au Seigneur, on mettra laditte bête deuant le prêtre, e le prêtre la taxera autāt qu'elle vaudra, soit bonne ou mauuaise: e qu'on s'en tienne a la taxe du prêtre. E si on la rachete, on aioutera la cinquieme partie outre la taxe. E si vn homme dedie sa maison pour être sacrée au seigneur, le prêtre la taxera selon qu'elle vaudra, prou ou peu, e qu'ō en face cōme le prêtre l'aura taxée. Que si celui qui aura dedié sa maison, la rachete, il aioutera la cinquième partie de l'argēt de la taxe, outre la taxe, e elle sera siēne. E si q̄lcū dedie du chāp de sa possesiō au seignr, on en fera la taxe selō la semēce du chāp, tellement que si lony seme vn core d'orge, il vaudra cinquante sicles d'argent. Si incontinant apres l'an du Iubilé il dedie son champ, la taxe en sera comme dit ët. Et s'il le dedie quel que tems apres le Iubilé, le prêtre lui entrera l'argent, selon les ans qui serōt de reste iusqu'a l'an du Iubilé, e rebattra-on de laditte taxe. E si celui mēmes qui aura dedié le champ, le rachete, il y aioutera la cinquième partie de la taxe de l'argent, e ainsi il sera sien. E s'il ne rachete le champ, ains le vend a quelqu' autre, il ne sera plus rachetable, ains sera ledit champ (quād au Iubilé son terme sera passé) sacré au Seigneur, cōme champ^a deuoué: e le prêtre en aura la possession. E s'il dedie au Seigneur vn champ d'acquiſe, qui ne soit pas des chams de son patrimoine, le prêtre lui contera la somme de la taxe iusqu' au

A Iubilé, e alors il payera la taxe, qui sera chose sacrée au Seigneur. En l'an du Iubilé le chāp retournera a celui duquel il l'auoit achetē, a qui appartient la possession de la terre. Or toute telle taxe se fera au sicle sacré, qui vaut vint oboles. Quant aux premier-nés, qui du bētail seront nés au Seigneur, que nul ne les dedie: soit de la vacherie, soit de la bergerie: ils sont au Seignr. E si c'ët de bête sale, on la rachetera selon la taxe, e y aioutera-on la cinquième partie. E si on ne la rachete, on la vendra selon la taxe. Or que rien deuoué, qu' vn homme aura deuoué au Seigneur, de tout ce qu'il aura, soit hōme, soit bēte, soit champ de sa possession, ne soit ne vēdu ne racheté: toute chose deuouée, ët sacresainte au Seigneur. Toute chose qui aura été deuouée, si c'ët vn homme, qu'il ne soit point racheté, ains soit mis a mort. E toutes dīmes de terre, tant des grains de terre, que des fruits des arbres soyēt au Seigneur: elles sont sacrées au Seigneur. Que si vn homme rachete de sa dīme, il y aioutera la cinquième partie. E toute dīme de vacherie ou bergerie, tout ce qui^b passe par deffous la houlette, fera dīme sacrée au Seignr, sans s'enquerir s'il ët bō ou mauuais, e sans le changer: que si on le change, e ce qu'on chāgera, e ce a quoi on le chāgera, sera sacré, sans deuoir être racheté. Vela les commandemens que fit le Seigneur a Moysē pour les enfans d'Israhel, au mont Sinai.

Exo. 30.

Nomb. 3
Ezech. 45^{b.} ët la garde des pasteurs.

^{a.} dedié a Dieu com mefont les biens qu'ō appelle de l'eglise.

Nombres.

Chap. I.

Le Sei-
gñr fait
conter
les Israe-
lites.



Utre-plus le Seigneur parla a Moÿse au mont Sinai, au pavillon des oracles, au premier du second mois, lan secōd de leur issue d'Egypte, e dit: Leués la somme de toute la cōpagnié des enfans d'Israel, selon leurs parentages e ménages, en contant tous les mâles, vn par vn, nommément: e enregistrés par bādes tous les Israelites, qui peuuent porter armes, c'êt de vint ans en sus, toi e Aharon. E avec vous serōt de chāque lignée vn hōme qui serōt les p̄cipaux chācū de sa maison. E voici les nōs des hōmes qui vous assisteront. De la lignée de Ruben, Elisur fis de Sedor. De Simeō, Salumiél fis de Surisaddai. De Iudas, Nahasson fis d'Aminadab. D'Issacar, Nathanael fis de Suar. De Zabulon, Eliab fis d'Helon. Des Iosepheens, d'Ephraim, Elisama fis d'Amiud. De Manasse, Gamaliel fis de Phadassur. De Benjamin, Abidan fis de Gedeom. De Dan, Achiezer fis d'Ammisaddai. D'Aser, Phegiel fis d'Ochran. De Gad, Eliafaph fis de Duel. De Nephthali, Achira fis d'Enan. Vela les deputés de la cōmunauté, seignrs des lignées de leurs peres, capitaines de la gēdarmerie d'Israel. Dōque Moÿse e Aharon prindrēt les personnages ci dessus nōmés: e assemblerent toute la cōpagnie, le premier iour du second mois: si furent enrollés e contés selon leurs lignages e ménages, vn par vn, par leurs noms, de l'age de vint ans en sus, e les nombra Moÿse au desert Sinai, comme le Seigneur lui auoit commandé. Si furent ceux qui étoint descēdus de Ruben premier-né d'Israel, cōtes vn par vn, chācun par son nom, selon leurs parentages, lignages, e ménages, tous les mâles de l'age de vint ās en dessus, c'êt tous ceux qui pouoint

Le nō-
bre des
Israeli-
tes.

A porter armes: Le nombre (di-ie) de la lignée de Ruben fut quarante six mille cinq cens. De Simeon, cinquante neuf mille trois cens. De Gad, quarantecinq mille six cens cinquante.

De Iudas, settantequatre mille six cens. D'Issacar, cinquantequatre mille quatre cens. De Zabulon, cinquante mille quatre cens. Des Iosepheens, des enfans d'Ephraim quarante mille cinq cens. De Manasse, trentedeux mille deux cens. De Benjamin, trentecinq mille quatre cens.

B De Dan, soixantedeux mille set cēs.

D'Aser, quarantevn mille cinq cēs.

De Nephthali, cinquante trois mille quatre cens. Vela le denombrement que fit Moÿse e Aharō e les p̄cipaux d'Israel, qui étoint douze personnages, chācun de sa maison: e fut la somme des enfans d'Israel, enrollés selon leurs maisons, de l'age de vint ans en sus, c'êt a-sauoir tous les enfans d'Israel qui pouoint porter armes, six cēs mille, trois mille, cinq cens, cinquante:

C fans que la lignée de la maison des Leuites fût contée entr'eux. Car le Seignr auoit ainsi dit a Moÿse: Mais ne denombre point la lignée de Leui, e ne leue point leur somme entre les enfans d'Israel: ains ē charge aux Leuites le tabernacle des oracles, e toute sa vaisselle, e appartenāces: qu'ils portēt le tabernacle e toute sa vaisselle, e qu'ils y seruent e se campent a l'entour du tabernacle.

D E quand le tabernacle deura déloger, les Leuites le mettront ius: e quand il logera, ils le dresserōt: e s'il y a autre q s'en approche, qu'il meure. Si se cāperont les enfans d'Israel chācun en son camp, e chācun sous la baniere de sa bāde: e les Leuites se cāperont entour le tabernacle des oracles: par ainsi sur la compagnie des enfans d'Israel ne tombera point de corroux, quand les Leuites aurōt le soing du tabernacle des oracles. Si firēt les enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur l'auoit commādé a Moÿse.

¶ dieu ne
se corrou-
cera point
contr'eux.

Cha

Chapitre II.

Cōmēt
se doi-
uent cā
per les
Israeli-
tes.

I Tem le Seigneur parla a Moÿse e a Aharon en cete maniere: Les enfans d'Israel se camperōt chācun sous sa baniere, aux enseignes de leurs maisons, e se camperont contre le pauillon des oracles a l'etour. Deuers le soleil leuāt se campera la baniere de l'armēe de Iudas, selon leurs bādes, dēquels le capitaine sera Nahassō fis d'Amminadab, dont la bande ēt par conte fait, de setantete quatre mille six cens. E aupres de lui se cāpera la lignēe d'Issacar: dont le capitaine ēt Nathanael fis de Suar, dont la bande ēt cinquante quatre mille quatre cēs. E la lignēe de Zabulon, dont le capitaine ēt Elias fis de Helon, e sa bande, cinquante set mille quatre cens. L'armēe de Iudas par conte fait, monte en tout, cent quatre vints e six mille quatre cēs, mis en bādes, lēquels délogeront les premiers. Deuers le midi se cāpera la baniere de l'armēe de Ruben mise en bandes, dont le capitaine ēt Elisur fis de Sedeur, e sa bande ēt par conte fait, quarante six mille cinq cens. Aupres de lui se cāpera la lignēe de Simeon, dont le capitaine ēt Salumiel fis de Surisaddai, e la bande cinquante neuf mille trois cens. E la lignēe de Gad, dont le capitaine ēt Eliasaph fis de Duel, la bande quarāte cinq mille six cēs cinquāte. L'armēe de Ruben aura en somme par cōte fait, cent cinquāt' e vn mille quatre cens cinquāte, departie en bandes, e délogerōt les seconds. Puis délogera le pauillon des oracles, qui ēt l'armēe des Leuites, au milieu des armēes, e délogeront cōm' ils se camperont, sui uans chacun sa baniere. Deuers le soleil couchant sera la baniere des enfāsd' Ephraim, partie en bandes, dōt le capitaine ēt Elisama fis d'Ammiud, e sa bande quarante mille cinq cens. Aupres de lui sera la lignēe de Manasse, dōt le capitaine ēt Gamaliel fis de Phadassur, e sa bande trente deux mille deux cēs. E la lignēe de Bēiamin, dont le capitaine ēt Abidan fis

A de Gedeoni, e sa bande de trentecinq mille quatre cēs. L'armēe d'Ephraim a en somme par conte fait, cent huit mille e cent, departis en bandes, e délogeront les troisiēmes. Deuers la bise sera la baniere de l'armēe de Dan mise en bandes, dont le capitaine ēt Achiezer fis d'Amisaddai, e sa bande de soixante deux mille set cens. Aupres de lui se campera la lignēe d'Aser, dont le capitaine ēt Phegiel fie d'Ochran, e sa bande ēt de quarant' e vn mille cinq cens. **B** E la lignēe de Nephthali, dont le capitaine ēt Achira fis d'Enan, e sa bēde de cinquante trois mille quatre cens. L'armēe de Dan a en somme par cōte fait, cent cinquante set mille six cens: e délogeront les derniers, selon leur banieres. Vela le cōte fait des enfans d'Israel selon leurs maisons, dōt le nōbre des armēes, departies en bandes, ēt de conte fait six cens mille, trente mille, cinq cens cinquāte, sans que les Leuites fustent enrollés entre les enfans d'Israel, comme le Seigneur l'auoit cōmandé a Moÿse. E firent les enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur l'auoit commandé a Moÿse, e se campoint ainsi selon leurs banieres, e ainsi délogeoint chācun selon son parentage, e selon leurs maisons.

Chapitre III.

S Ensuit la generacion d'Aharō e de Moÿse, lors que le Seigneur parla a Moÿse au mont Sinai. Aharon eut des fis, dont le premier eut nom Nadab, e Abiu, e Eleazar, e Ithamar. Vela le nom des fis d'Aharon prêtres oints, dēq̄ls il auoit consacré les mains pour fair' office de prêtre. Mais Nadab e Abiu moururent deuant le Seigneur, en offrant du feu étrange deuant le Seigneur au mont Sinai, e n'eurent point d'enfans: dont Eleazar e Ithamar firēt l'office de prêtres deuant Aharon leur pere. E le Seignr parla ainsi a Moÿse: Fai auancer la lignēe de Leui, e la met deuant Aharon le grand prêtre, afin qu'ils lui seruent, e qu'ils ayent soing

Lage-
neraci-
on de
Moÿse
e Aha-
ron.

Leuit. 10
1. Chro. 4

L'offi-
ce des
Leui-
tes.

Exo. 6.
Le de-
nôbre-
ment
des Le-
uites.

de lui e de toute la cōmunauté deuant le pauillō des oracles, en faisant le serui- ce du tabernacle: e en faisant le serui- ce du tabernacle aurōt le soing de tou- tes les appartenāces du pauillō des o- racles, e aussi aurōt le soing des enfans d'Israel. Si dōneras les Leuites a Aha- rō e a ses fis, qui lui seront addōnés de part les enfans d'Israel: e dōneras a A- harō e a ses fis la charge d'auoir soig de leur prêtrise, tellemēt que s'il y a autre qui s'en approche, qu'il meure. Car sa- che (dit il) q̄ ie pren les Leuites d'entre les enfans d'Israel, au lieu de tous les premier-nés ouure-uêtres des enfans d'Israel: si sont les Leuites a moi, dau- tant qu'a moi sont tous les premier- nés: dès q̄ ie tuai tous les premier-nés au pays d'Egypte, ie me cōsacrai tous les premier-nés des Israelites, tant des hōmes que des bêtes: ils seront miens: ie suis le Seignr. Outre-plus le Sei- gneur dit a Moÿse au mōt Sinai, qu'il denōbrât les Leuites selō leurs maifōs e parētages, c'ēt a-sauoir tous les mâ- les de l'age d'vn mois en sus. E Moÿse les denōbra au dire du Seignr, cōm'il lui fut cōmandé. Dōque les fis de Le- ui, cōtés par leurs noms furēt ceux ci: Gerson, Cahath, e Merari. E les fis de Gerson (dēquels descēdirēt des ligna- ges) furent Lebni, e Semei. E ceux de Cahath, furent Amram, Iesaar, Hebrō, e Oziel. E ceux de Merari, furēt Moho- li, e Musi. Vela les lignages de Leui, departis en maisons. De Gerson vint le lignage de Lebni, e le lignage de Se- mei: vela les lignages des Gersoniens, qui furēt par conte-fait, de l'age d'vn mois en dessus, set mille cinq cens mâ- les. E se campoint lēdits lignages Ger- soniēs dernier le tabernacle, deuers le couchant. E le capitaine de la maison des Gersoniens étoit Eliafaph fis de Lael. E la charge qu'auoint les enfans de Gerson au pauillō des oracles, étoit le tabernacle, e la courtine, e sa couuer- ture, e le tapis de l'etrée du pauillō des oracles, e les voiles du paruis, e le tapis

A de l'etrée du paruis, q̄ étoit aupres du tabernacle e de l'autel a l'etour, e sō cor- dage pour tout sō serui- ce. De Cahath descēdit le lignage Amramien, e le Ie- saarien, e le Hebronien, e le Ozielien. Vela les lignages Cahathiens, dont le nombre fut des mâles depuis l'age d' vn mois en sus, huit mille six cens, qui auoint la charge du saintuaire. E se cā- point les lignages des enfans de Ca- hath, au côté du tabernacle deuers le midi. E le capitaine de la maifō des li- gnages Cahathiēs étoit Eliafaph fis d'Oziel. E auoint la charge de l'arche, e de la table, e du chādelier, e des autels, e de la sainte vaisselle, a tout laq̄lle on seruoit, e du tapis, e de toute sa beso- gne. E le coronal des capitaines Leui- tiques, étoit Eleazar fis d'Aharon prê- tre, gouuerneur de ceux qui auoint la charge du saintuaire. De Merari de- scendit le lignage des Moholiens, e ce lui des Musiens. Vela les lignages des Merariens, qui furēt par conte fait de- puis l'age d'vn mois en sus, six mille deux cens mâles. E le capitaine de la maison des lignages Merariens étoit Suriel fis d'Abichail, e se cāpoint au cô- té du tabernacle deuers la bise. E auo- int les enfans de Merari la charge des ais e barreaux, e piliers, e soubassemēs du tabernacle, e de toutes ses apparte- nances e besognes, e des piliers du pa- ruis, a l'entour, e de leurs soubassemēs, e pax, e cordes. E deuant le tabernacle deuers le soleil leuāt, deuant le pail- lon des oracles, se cāpoint Moÿse e A- haron e ses enfans, qui auoint le soing du saintuaire, pour le soing des enfā- s d'Israel, tellemēt qu'autre ne s'en deût approcher, sur peine de mort. Parainsi les Leuites (lēquels Moÿse e Aharon denōbrerent par le cōmandement du Seignr, selō leurs lignages) furēt en sō me vint deux mille mâles, de l'age d' vn mois en sus. Item, le Seignr dit a Moÿse: Côte tous les premier-nés mâ- les des enfans d'Israel, de l'age d'vn mois en sus, e en leue le nôbre, chācun par

4. faire le
seruice di-
uin pour
tous les en-
fans d'Is-
rael.

par son nō, e prē les Leuites pour moi, qui suis le Seignr, empour tous les premier-nés des enfans d'Israel, e le bētail des Leuites empour tous les premier-nés du bētail des enfā d'Israel. E Moysē cōta (cōme le Seignr lui auoit cōmā dé) tous les premier-nés des enfans d'Israel, dōt le nombre en fut (ētās cōtēs chācun par son nō, de l'age d'vn mois en sus) vint e deux mille deux cēs settātetris. Puis le seignr dit a Moysē: Prē les Leuites pour tous les premier-nés des enfans d'Israel, e le bētail des Leuites pour leur bētail, e q̄ les Leuites soyent miēs, ie suis le seigneur. E pour les deux cēs settātetris des premier-nés des enfā d'Israel, q̄ sont d'auāce outre le nōbre des Leuites, tu prēdras cinq si des pour tēte, au pois sacré, q̄ vaut vint oboles, e dōneras ledit argēt a Aharō e a ses fis, pour la rançō de ceux des enfans d'Israel qui sont d'auāce. Si print Moysē l'argēt de la rançō de ceux qui des premier-nés des enfans d'Israel étoit d'auāce outre le nōbre des Leuites, c'ēt a-sauoir mille trois cēs soixāte cinq sicles, au pois sacré: e donna ledit argēt de la rançon a Aharon e a ses fis par le cōmandement du Seignr, cōme le Seignr lui auoit commandé.

Chapitre III.

L'office des Cahathiens.

Tem parla le Seigneur a Moysē e a Aharon disant: Leue la somme des Cahathiens d'entre les Leuites, selon leurs lignages e maisons, depuis l'age de trent'ans, iusqu'a l'age de cinquāt'ans, tous ceux qui pourront aller en guerre, pour besogner au pauillō des oracles. Et voici l'office qu'auront les Cahathiens au pauillō des oracles, q̄ ēt le saint saintuaire. Quād le camp delogera, Aharon e ses fis entrerōt, e deualerōt le rideau tēdu, e en couvrirōt l'arche de l'oracle, e mettrōt sur lui la couuerture de peau de taiffon, e étendrōt vn drap tout d'hyacinthe par dessus, e mettront ses leuiers. E sur la table des deuāt-mis étendrōt vn drap d'hyacinthe, e mettrōt dessus, les écuelles, le staf

A ses, les flascōs, e les gobelets pour verser, e le pain ordinaire sera sur elle. Puis étendront sur cela vn drap d'écarlatte reteinte, e le couvrirōt d'vne couuerture de peau de taiffon, e mettrōt ses leuiers. Puis prendrōt vn drap d'hyacinthe, e en couvrirōt le chādelier a éclairer, e ses lampes e mouchettes e cruseaux, e toute sa vaisselle a huile, a tout la quelle on y seruira. Puis enueloperōt le chādelier a éclairer e toute sa vaisselle, d'vne couuerture de peau de taiffō, e le mettrōt sur vn pal. Puis étendront sur l'autel doré vn drap d'hyacinthe, e le couvrirōt d'vne couuerture de peau de taiffō, e mettrōt ses leuiers. Puis prendrōt toute la vaisselle, de laquelle lon fait le seruice au saintuaire, e la mettrōt en vne couuerture d'hyacinthe, e la couvrirōt d'vne couuerture de peau de taiffon, e la mettront sur vn pal. Puis décēdreront l'autel, e étendront sur lui vn drap de pourpre, e mettront dessus l'autel toute la vaisselle, a tout la q̄lle on y seruira, les pailles, les hauets, les ballais, e les éguières, toute la vaisselle de l'autel: e étendront sur lui vne couuerture de peau de taiffon, e mettront ses leuiers. E apres qu'Aharon e ses fis auront acheué de couvrir le saintuaire e toutes ses appartenāces, quād le cāp delogera, les Cahathiens viēdrōt pour porter, e ne toucherōt poit le saintuaire: q̄ s'ils le faisoient, ils mourroint. Vela la charge des Cahathiens au pauillō des oracles. E Eleazar fis d'Aharō prêtre aura en charge l'huile a éclairer, e le parfum de sēteurs, e le cōpagnage ordinaire, e l'huile a oindre, e aura la charge de tout le tabernacle, e de tout ce qui y ēt, tāt du saintuaire q̄ de ses appartenāces. E afin (dit le Seignr a Moysē e a Aharō) q̄ vous ne defaciēs la lignée des lignages des Cahathiens d'être les Leuites, voici que vous leur ferēs pour les garātir de mort. Quand ils s'approcheront du saint saintuaire, Aharō e ses fis viēdront, qui leur baillerōt a chācū son office e sa charge, de

L'office des Gersoniens.

L'office des Merariens.

peur que si d'auēture ils venoient a follemēt regarder le faintuaire, ils ne meurent. Itē, leue la somme des Gersoniens aussi (dit le Seignr a Moysse) selon leurs maisons e lignages, e les cōte depuis l'aage de trent'ans en sus, iusqu'a l'aage de cinquāt'ans, tous ceux qui peuuēt aller en guerre, pour faire leur office au pauillon des oracles. E voici l'office e la charge, qu'auront les Gersoniēs. Ils porterōt les toiles du tabernacle, e le pauillon des oracles, sa couuerture, e la couuerture de taiffon qui sera dessus, e le tapis de l'ētrée du pauillon des oracles, e les voiles du paruis, e le tapis de l'ētrée de la porte du paruis, q'ēt entour le tabernacle e entour l'autel, e leur cordage, e toutes les appartenances de leur seruice, e tout cela de-quoi on s'aidera a faire le seruice. Par le commandement d'Aharon e de ses fis se fera tout le seruice e la charge qu'aurōt les Gersoniens, e leur enchargerēstout leur office e deuoir. Ve la l'office qu'aurōt les lignages des Gersoniēs au pauillon des oracles, sous la cōduitte du prêtre Ithamar fis d'Aharon. Item conteras les Merariēs selon leurs lignages e maisons, de l'aage de trēt'ans en sus, iusqu'a l'aage de cinquāt'ans, tous ceux qui peuuēt aller en guerre, pour faire la besogne du pauillon des oracles. E voici tout ce de-quoi ils aurōt le soin e la charge au pauillon des oracles, les ais, barreaux, piliers, e soubassementes du tabernacle, les piliers du paruis a l'ētour, e leurs soubassementes, pax, e cordes, e toutes leurs appartenances e besognes, e mettrés en inuētaire les aïsemēs qu'ils aurōt en charge. Vela tout l'office des lignages des Merariēs, qu'ils aurōt au pauillon des oracles, sous la cōduitte du prêtre Ithamar fis d'Aharō. Si cōta Moysse e Aharon e les capitaines de la cōmunauté, les Cahathiēs: par leurs lignages e maisons, depuis l'aage de trent'ans en sus, iusqu'a l'aage de cinquāt'ans, tous ceux qui pouoient aller en guerre, pour be-

A fogner au pauillon des oracles, e furent par cōte fait selon leurs lignages, deux mille set cens cinquāte. Vela le denombremēt des lignages des Cahathiens, de tous ceux qui deuoint trauailler au pauillon des oracles, lēquels Moysse e Aharon cōterent, comme le Seignr en auoit fait cōmandemēt a Moysse. E les Gersoniēs pareillemēt furent par conte fait (cōme dit ēt) deux mille six cēs e trente. E les Merariēs, trois mille deux cens. Vela le denōbrement des lignages des Merariēs, lēquels Moysse e Aharon denōbrerent, cōme le Seigneur l'auoit cōmandé a Moysse. La somme des Leuites (lēquels Moysse e Aharon e les principaux des Israelites denōbrerent selō leurs lignages e maisons, depuis l'aage de trent'ans en sus, iusqu'a l'aage de cinquante, tous ceux qui étoint pour aller besogner e auoir charge au pauillon des oracles) fut huit mille cinq cens e quatre vints: lēquels du cōmandement du Seigneur furent cōtés par Moysse, e leur fut assigné a chacun son office e sa charge, selon que le Seigneur l'auoit commandé a Moysse.

Chapitre V.

ITē, le Seignr parla ainsi a Moysse: Cōmāde aux enfāsd'Israel qu'ils facēt sortir du cāp tous ladres, tous decoulās, e tous souillés par enterremēt de q̄lun, tāt mâles q̄ femelles: enuoyés les hors du cāp, de peur qu'ils ne souillent leur cāp, veu que ie me tien entr'eux. Laquelle chose firent les enfans d'Israel, e les enuoyerēt hors du camp, cōme le Seignr auoit dit a Moysse. Itē, dit ainsi le Seignr a Moysse: Di aux enfans d'Israel: S'il ya homme ou femme qui ait cōmis quelque forfait que ce soit que les hommes cōmettent, tellemēt qu'il ait cōmis crime contre le Seigneur, e que ledit personage en doie être a l'amende: qu'il confesse le forfait qu'il aura fait, e paye la somme de l'amende, e y aioute la cinquième partie outre la somme, e la paye a celui contre qui il a failli. Que si l'homme n'a point de parent,

La loi de l'amende
Leuit. 6

rent auquel on puisse payer l'amēde, la mende sera payée au Seign̄r, e sera au prêtre, outre le mouton appaisant, a tout leq̄l on appaisera dieu enuers lui. Et toute leuée de toutes choses dediées des enfans d'Israel, laq̄lle ils offrirōt au prêtre, sera sienne: e les choses dediées d'un chacun seront siennes: ce qu'un chacun donnera au prêtre, sera sien.

La loi deialousie.

Outre-plus parla le Seign̄r a Moys̄e en cete maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di: Si la femme de quelcū vient a faillir e se méprēdre cōtre son mari, e qu'un hōme ait affaire a elle, e que son mari n'en sache rien, elle ayant été corrompue secrettemēt, sans qu'il y ait tēmoïn contr'elle, e sans qu'el' ait été trouuée sur le fait, e que son mari vienne a être poussé du vēt de ialousie contr'elle, e qu'el' ait été corrompue, ou qu'il soit ialoux de sa femme sās qu'el' ait été corrompue, le dit mari menera sa femme au prêtre, e si portera vn'offrande pour elle, a sauoir la dixième partie d'un ephi de fine farine d'orge, sās y verser de l'huile, e sans y mettre de l'encēs, a cause que c'ēt vn cōpanage de ialousie, vn companage decelat, pour deceler vne faute. E le prêtre l'offrira, e la mettra deuant le Seign̄r. Puis prēdra le dit prêtre de l'eau sacrée en vn vaisseau de terre, e prendra aussi de la poudre de l'aire du tabernacle, e la mettra en l'eau. Puis fera tenir la femme deuant le Seigneur, e lui tondra la tête, e lui mettra es mains le cōpanage decelatif, qui ēt companage de ialousie, e tiendra le prêtre en sa main l'eau amere maudite, e fera iurer la femme, en lui disant: Si homme, n'a couché avec toi, e si tu ne t'es poit méprinse, ni n'as été corrompue d'autre que ton mari, que cēt'eau amere maudite ne te porte nulle nuifāce. Mais si tu t'es méprinse, e as été corrompue d'autre que ton mari, e si autre que ton mari a eu ta cōpagnie, le Seigneur (dira le prêtre a la femme, en lui faisant faire vn serment execrable) te face être vn exēple d'exe

A cracion e periuremēt parmi les gēs, en te faisant tōber la cuisse, e enfler le ventre, e que cete amere maudite eau t'entre tellement es entrailles, qu'elle te face enfler le vètre, e tōber la cuisse. E la femme dira, Amen, Amen. E le prêtre écrira ces execraciōs en vn breuet, e les effacera a tout l'eau amere, e fera boire a la fēme laditte amere maudite eau, afin que l'eau maudite deuiēne en elle amere. Puis prēdra le prêtre de la main de la femme le companage de ialousie, e presentera le dit cōpanage deuant le seign̄r, e l'offrira a l'autel. E empognera du cōpanage la remēbrance d'elle, e perfumera l'autel, e apres cela fera boire l'eau a la femme. E quād el' aura beu l'eau, si ainsi ēt qu'el' ait été corrompue, e se soit méprinse enuers sō mari, la maudite eau se cōuertira en elle en amertume, tellemēt que le ventre lui enflera, e la cuisse lui tōbera, e sera la femme vn exēple de pariuremēt entre ses gens. E si la femme n'a été corrompue, ains ēt nette, elle n'aura nul dōmage, e aura generacion. Vela la loi de ialousie, si vne femme a été deloyalle enuers son mari, e a été corrompue. E si vn hōme poussé du vēt de ialousie, fait par ialousie venir sa femme deuant le Seign̄r, e q̄ le prêtre face a la femme tout le contenu de cete loi, le mari en sera quitte, e la femme en portera la penitence.

Chapitre VI.

O Vtre-plus parla le Seign̄r a Moys̄e La loi d'un Naza rien, se en cete maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di: Si vn homme ou vne femme fait voeu de Nazariē, pour s'addōner au seign̄r, qu'il s'abstiēne de vin e vinage, qu'il ne boiue ne vinage de vin, ne vinaigre de vinage: qu'il ne boiue liqueur quelconque de raisins: qu'il ne mange raisins ne verds ne secs. Tandis qu'il sera ainsi addonné, qu'il ne māge de rien qui soit fait de vigne a vin, soit des grains, soit du marc. Tādīs que durera le voeu de sa deuociō, que nul rasoir ne passe par dessus sa tête, ius que le terme soit acheué, durāt lequel

Juges 13

il sera addonné au Seigneur, qu'il soit sa cré, e qu'il laisse croitre les cheueux de sa tête. Tandis qu'il sera addonné au seigneur, qu'il ne se treuve a enterrement de personne: qu'il ne se souille pas même en la mort de son pere, ou de sa mere, ou de ses freres, ou de ses seurs, a cause qu'il a sur sa tête la perruque addonnée a son Dieu: durât tout le terme de son addonnemēt il ēt sacré au Seignr. Que si aupres de lui meurt quelcū subitement e a la depourueue, tellement que son chef addonné soit souillé, il se tōdra la tête au iour de sa purificaciō, c'ēt a dire au setième iour. E au huittiēme il apportera deux tourterelles, ou deux colōbs, au prêtre, a l'ētrée du paueillō des oracles, dont le prêtre en sacrifiera l'un pour deforfaire, e l'autre pour brulager, e lui appaisera Dieu de ce qu'il s'ēt forfait en la mort de quelcun, e lui sacrera la tête ce même iour.

Actes 21. E le Nazarien addōnera au Seignr le terme de sa deuociō, e apportera vn agneau d'vn an pour amāde, au prêtre: e le terme passé ne sera cōté pour rien, a cause que sa deuociō auoit été souillée. Sēsuit la loi d'vn Nazariē, quād le terme de sa deuociō sera accōpli. Il se trāsportera a l'ētrée du paueillō des oracles, e apportera son offrāde au Seignr, vn agneau ētier d'vn an pour brulager, e vn'agnelette d'vn an entiere pour deforfaire, e vn mouton entier pour la prosperité. Itē, vn panier de pain sans leuain, de fleur de farine, c'ēt des tartres pétries en l'huile, e des gaufres sans leuain, huilés, e leur cōpanage e vin d'offrāde. E le prêtre en fera l'offrāde au seignr, e fera la deforfaite e le brulage du Nazariē. E du moutō fera sacrifice pour la p̄sperité au seignr, outre le panier des pains sans leuain, e fera le companage, e versera l'offrāde du Nazariē. E le Nazariē a l'ētrée du paueillō des oracles raira son chef dedié: e prēdra les cheueux de son chef dedié, e les mettra au feu, qui sera sous la bête sacrifiée pour la prosperité. E le prêtre

prēdra l'épaule de moutō cuitte, e vne tartre sans leuain, du panier, e vn gaufre sans leuain, e les mettra sur les mains du Nazarien, apres qu'il aura fait raire sa perruque dediée, e les presentera deuant le Seignr. Cela sera cōsacrē au prêtre, outre la poitrine presentatiue, e outre l'épaule leuatiue. E apres cela le Nazarien beura du vin. Vela la loi d'vn Nazarien qui aura voué son offrāde au Seignr, quāt a sa deuociō, ou tre cela de-quoi il aura la puissance se-lō le vœu qu'il aura fait, qu'il face quāt a la loi de sa deuociō. Itē, dit le Seignr a Moysē: Di ainsi a Aharō e a ses enfans. Vous benirés ainsi les enfans d'Israel, en leur disant: Le Seignr vous benisse, e garde: Le Seigneur vous illumine de son viaire, e ait merci de vous: Le Seignr tourne son viaire deuers vous, e vous mette en paix. Par ainsi ils mettrōt mon nom sur les enfans d'Israel, e ie les benirai.

Chapitre VII.

OR le iour que Moysē acheua de dresser le tabernacle, e de loindre e sacrer lui e toutes ses appartenances, e l'autel e toutes ses appartenāces: quād il les eut oints e sacrés, les capitaines d'Israel (qui étoient chefs chacun de sa maîsō, e étoient capitaines des lignées, e auoint la charge du denōbrement) amenerēt leur offrande deuant le Seignr, c'ēt a-sauoir six chariots couuers, e douze beus, chāque deux capitaines vn chariot, e chāq capitaine vn beuf, e les amenerent deuant le tabernacle. E le Seignr dit a Moysē: Prē les deux, e ils seront pour faire le seruice du paillon des oracles, e les baille aux Leuites, selon que chācun deux en a a-faire. Si print Moysē les chariots, e les beufs, e les bailla aux Leuites, c'ēt a-sauoir deux chariots e quatre beufs aux Gersoniens, selon leur charge: e quatre chariots e huit beufs aux Merariens, selon la charge qu'ils auoint, sous la conduite du prêtre Ithamar fis d'Aharon. Quant aux Cahathiens, il ne leur

il sera tenu necessairement d'offrir les choses dessusdites. Que s'il a puissance d'en faire plus, il le pourra faire, mais il n'y ēt pas obligé. Benedixion.

L'offrāde de des capitaines pour le tabernacle. Exo. 40.

leur en bailla point, a cause que pour-
tant qu'ils auoint la charge des choses
sacrées, ils portoient sur leurs épaules.

Item offrirēt les capitaines pour la
dedicace de l'autel, lors qu'ō soignit, e
firēt leur offrāde deuāt l'autel. E le Sei-
gneur cōmanda a Moÿse que les capi-
taines fissent chācun son iour leurs of-
frādes pour la dedicace de l'autel. Or
offrirēt ils chācun vn'écuelle d'argēt,
pesante, cent trente sicles: e vn flacon
d'argent de soixantedix sicles, au pois
sacré, tous deux pleins de fine farine pé-
trie en huile, pour le cōpanage: vn plat
d'or de dix sicles, plein de parfum: vn
toreau de vacherie, vn mouton: vn a-
gneau d'vn an pour brulager: vn che-
ureau de bergerie pour deforfaire.

Itē, pour faire sacrifice pour la pro-
sperité, deux beufs, cinq moutōs, cinq
cheureaux, cinq agneaux d'vn an. Ve-
la q̄ chācun d'eux offrit. E celui qui
fit au premier iour son offrande, ce fut
Nahasson fis d'Amminadab, de la li-
gnée de Iudas. Au second iour offrit
Nathanael fis de Suar, capitaine des Is-
sacaréens. Au troisiēme iour, offrit le
capitaine des Zabuloniēs, Eliab fis de
Helon. Au quatriēme iour offrit le
capitaine des Rubenites, Elisur fis de
Sedeur. Au cinqēme, le capitaine des
Simeoniens, Salumiel fis de Surisad-
dai. Au sixiēme, le capitaine des Ga-
dites, Eliasaph fis de Duel. Au settiē-
me, le capitaine des Ephraimites, Elifa-
ma fis d'Ammiud. Au huittiēme, le
capitaine des Manassiēs, Gamaliel fis
de Phadassur. Au neuuiēme, le capi-
taine des Bēiamites, Abidan fis de Ge-
deoni. Au dixiēme, le capitaine des
Daniēs, Achiezer fis d'Ammisaddai.

En l'onziēme, le capitaine des Ase-
riens, Phegiel fis d'Ochran. Au dou-
ziēme, le capitaine des Nephthaliens.
Achira fis d'Enan. Vela qui fut offert
par les capitaines d'Israel, pour dedier
l'autel, lors qu'il fut oint, c'ēt a-sauoir
douze écuelles d'argēt, douze flascōs
d'argēt, e douze plats d'or, dōt chāqu'

A écuelle pesoit cēt trēte sicles, e chāque
flascō settāte, e pesoit tous ces vaisse-
aux d'argēt, deux mille quatre cens si-
cles, au pois sacré. E les douze plats
d'or pleins de parfum, pesoit chācun
dix sicles, au pois sacré, dont la somme
étoit cent evint sicles. Les beufs pour
brulager étoit en somme douze to-
reaux, e douze moutons, e douz'agne
aux d'vn an, avec leurs companages, e
douze cheureaux de bergerie, pour
deforfaire. E pour le sacrifice pour la
prosperité, y eut en somme de la vache-
rie vinte quatre toreaux, soixāte mou-
tons, soixāte cheureaux, e soixāt'agne-
aux d'vn an. Vela la dedicace de l'autel
apres qu'il fut oint. Or quand Moÿ-
se entroit au pauillō des oracles pour
parler avec le Seignr, il oyoit la voix
du seignr qui parloit a lui de dessus l'ap-
païsoir, qui étoit sur l'arche de l'oracle,
d'être les Cherubis, e ainsi parloit a lui.

Chapitre VIII.

ITē, le Seignr parla a Moÿse disant:
Parle a Aharon, e lui di que quand il
allumera les lāpes, il face que les set lā-
pes⁴ éclairēt au deuāt du chādelier. Ce
qu'Aharon fit, e alluma les lāpes cōtre le
deuant du chādelier cōme l'auoit le sei-
gnr cōmādē a Moÿse. Or la façon du
chandelier étoit telle, qu'il étoit d'or,
tout d'vne piece, tāt sa iābe q̄ ses lis, e l'auoit
fait Moÿse tout d'vne piece, selon
le patrō que le Seignr lui auoit mōtré.
E le Seignr parla ainsi a Moÿse: Prē les
Leuites d'être les enfās d'Israel, e les pu-
rifie. E voici cōment tu leur feras pour
les purifier: Verse sur eux de l'eau de-
forfaitiue, e qu'ils se facēt raire tout le
corps a tout vn rasoir, e lauēt leurs ha-
billemēs pour être purs. Puis prēdrōt
vn toreau de vacherie, e sō cōpanage,
c'ēt de la fine farine pétrie en huile, e prē-
dras vn autre toreau de vacherie pour
deforfaire, e feras venir les Leuites de-
uant le pauillō des oracles, e assēbleras
toute la cōpagnie des enfās d'Israel.
Puis feras venir les Leuites deuāt le S.
e les enfās d'Israel mettrōt leurs mains
sur

4. ayent les
mèches
tournées
contre le
deuant.

La con-
secraci-
on des
Leui-
tes.

sur les Leuites, e Aharō presentera les Leuites au Seign̄r de part les enfans d'Israel, e seront pour faire le seruice du Seigneur. E les Leuites mettrōt leurs mains sur la tête des toreaux, e de l'un tu feras la deforfaitte, de l'autre le brulage, pour appaiser dieu enuers les Leuites: e mettras les Leuites deuāt Aharon e deuāt ses fis, e les presenteras au Seign̄r, e separeras les Leuites d'entre les enfans d'Israel, e seront les Leuites miens. E apres cela viendront les Leuites a seruir au pauillon des oracles, quād tu les auras purifiés e presentés. Car ils sont mes addōnés d'être les enfans d'Israel, lēq̄ls i'ai prins pour moi, empour tous les ouure-uentres premier-nés de tous les enfans d'Israel. Car tous les premier-nés des enfans d'Israel sont miés, tant des hōmes que des bêtes, e les me cōsacrerai lors q̄ie tuai tous les premier-nés en Egypte. Mais i'ai prins les Leuites pour tous les premier-nés des enfans d'Israel, e les ai donnés a Aharon e a ses fis d'entre les enfans d'Israel, pour leur être addōnés pour faire le seruice des enfans d'Israel au pauillon des oracles, e pour appaiser Dieu enuers les enfans d'Israel, de peur que les enfans d'Israel ne soient battus, en s'approchant du saintuaire. E Moÿse e Aharō e toute la cōpagnie des enfans d'Israel firēt aux Leuites tout ainsi que le Seigneur auoit commandé a Moÿse: si furent purifiés les Leuites, e lauerēt leurs habillemēs, e les presenta Aharon deuāt le Seign̄r, e le leur appaisa pour les purger: e apres cela vidrēt les Leuites a faire leur office au pauillō des oracles, deuāt Aharō e ses fis, e fit-on aux Leuites cōme le Seign̄r auoit cōmandé a Moÿse.

Item le Seign̄r dit a Moÿse: Voici cōment se porterōt les Leuites. Depuis l'age de vintecinq ans en sus ils entrerōt pour faire leur office au seruice du pauillō des oracles: e depuis l'age de cinquāt ans ils se deporteront de faire l'office, e ne feront plus le seruice, ains

A seruirōt a leurs freres au pauillon des oracles pour faire l'office: mais eux ne ferōt point le seruice. Vela cōment tu ordonneras aux Leuites leurs offices.

Chapitre IX.

Item cōmanda le Seign̄r a Moÿse au desert Sinai, le secōd an de leur issue d'Egypte, au premier mois, que les enfans d'Israel fissent la Pâque en son tēs: c'ēt qu'ils la fissent au quatorziēme iour dudit mois, au vēpre entre iour e nuit, en son tēs, selon toutes ses ordonāces e ceremonies. E Moÿse parla aux enfans d'Israel de faire la Pâque. Si firent la Pâque au quatorziēme iour du premier mois, entre iour e nuit, au mōt Sinai: e firent tout ainsi que le seign̄r l'auoit cōmandé a Moÿse. Or il en y eut qui étoit pollus a cause de l'eterment de quelque personne, e pourtāt ne pouoint ils faire la Pâque ce iour là: si allerēt trouuer Moÿse e Aharon ce même iour: e lui dirent qu'ils étoit souillés pour l'enfeuelissement de qlqu' hōme, e que cela les empêchoit de faire l'offrande au Seign̄r en son tēs entre les enfans d'Israel. Auxq̄ls Moÿse dit qu'il attēdissent iusqu'il iroit ouir q̄ le seign̄r leur cōmāderoit. E le seign̄r parla a Moÿse en cēte maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di: Si quelques vns de vous, ou de ceux qui viendrōt apres vous, sont souillés pour l'eterment de quelcū, ou qu'ils soyēt en quelque loingtain voyage, quād ils ferōt la Pâque au Seign̄r, qu'ils la facēt au quatorziēme iour du secōd mois, au vēpre entre iour e nuit, e la mangent auec du pain sans leuain, e des cicorées. Qu'ils n'en laissent rien de reste iusqu'au matin, e qu'ils ne lui rōpent nul os, e la facent totalement selon l'ordonance de la Pâque. E s'il y a hōme qui soit net, e ne soit point en chemin, e neantmoins se deporte de faire la Pâque, que le dit personage soit racle d'entre les siens, pour n'auoir fait l'offrande au Seigneur en son tems: que le dit hōme en soit puni. E si quelqu' étranger

On fait la Pâq.

Exo. 13.
Luc 2.

Exo. 13.
leb. 29

Exo. 40
une nu
ée gui
de le
camp.

1. Cor. 10

ger fait avec vous sa demeure, e qu'il face la Pâque au Seignr, qu'il la face selõ l'ordonãce e ceremonie de la Pâque, e aurés vne mêm'ordonãce tãt pour les étrãgers, que pour ceux du pays. Or au iour que fut dressé le tabernacle, vne nuée couurit le tabernacle du pavillon des oracles: e au vèpre fut sur le tabernacle comm'vne semblance de feu iusqu'au matin: e dura tou-iours cela, quø de iour la nuée le couuroit, e de nuit la semblance de feu. E selon que se leuoit la nuée de dessus le pavillon, alors, e non deuant, délogeoint les enfans d'Israel: e au lieu où se posoit la nuée, là se campoint ils. A l'appetit du Seigneur délogeoint les enfans d'Israel, e a l'appetit du Seignr se campoint. Tandis que la nuée se tenoit sur le tabernacle, ils tenoient camp: e si la nuée seiournoit sur le tabernacle plusieurs iours, ils gardoient le commandement du Seigneur, e ne délogeoint point. Que si qlque fois la nuée demouroit vn tant de iours sur le tabernacle, ils tenoient camp a l'appetit du Seigneur, e a l'appetit du Seignr délogeoint. E s'il auenoit que la nuée demourât depuis le vèpre iusqu'au matin, e qu'au matin elle se leuât, ils se decampoint, e fût qu'elle se leuât de iour, fût de nuit, ils délogeoint. E fût que la nuée seiournât sur le tabernacle e s'y tint deux iours, ou vn mois, ou vn an, ils tenoient cãp sans déloger: e quand elle se leuoit, ils délogeoint. A l'appetit du Seigneur ils se campoint, e a l'appetit du Seigneur se decampoint, e auisoient de garder ce q le Seignr leur cõmandoit par Moyse.

Chapitre X.

Lestrõ
pettes.

E Le Seignr parla ainsi a Moyse: Fai toutes d'vne piece, e tu t'en seruiras pour assembler la cõpagnie, e pour faire déloger le cãp: e quand on en sonnera, toute la compagnie s'assemblera vers toi deuant le pavillõ des oracles. Que si on trompette a tout vne, les capitaines e chefs de lõt d'Israel, s'assem-

A bleront vers toi. E quand vous trõpetterés gayement, les bandes qui se cãperont deuers le leuant, délogeront. E quand vous trompetterés gayement pour la secõde fois, celles de deuers le midi: G.L. e pour la troisième fois, celles de deuers le couchât: e pour la quatrième fois, celles de deuers la bise. E e trõpettera-on gayement a leur departie. Mais pour faire l'assemblée, vous trompetterés sans sonner gayemêt. E les fis d'Aharon sonnerõt lédittes trõpettes, qui vous fera vn'ordonãce par durable, laquelle ira de pere en fis. E quand vous irés en bataille en vôtre pays cõtre voz ennemis qui vous seront cõtraies, vous sonnerés lédittes trompettes, e le Seigneur vôtre Dieu aura souuenance de vous, si serés garãtis de voz ennemis. Item quãd vous vous éiourrés, e en voz solénités, e aux cõmencemens de voz mois, vous sonnerés les trompettes sur voz brulages e sur voz sacrifices pour la prosperité, e cela vous seruira pour fair'auoir au Seignr vôtre dieu, c'êt a dire a moi, souuenance de vous. Or auint que le vintième iour du secõd mois du secõd an, la nuée se leua de dessus le pavillon de l'oracle: si délogerēt les enfãs d'Israel, du mont Sinai, tenãs leur ordre: e la nuée se posa au desert Pharã, e délogerent pour la premiere fois selon que le seignr l'auoit cõmandé a Moyse. E les premiers qui délogerent, ce fut l'enseigne de lõt des Iuifs, parti en bandes: e celui qui auoit la charge de leur bande étoit Nahasson fis d'Amminadab: e de celle de la lignée des Issacariēs, Nathanael fis de Suar: e de celle de la lignée des Zabuloniēs, Eliab fis d'Helon. Ce pendãt on detēdit le tabernacle, e délogerēt les Gersoniens e les Merariens, portans le tabernacle. Puis délogea l'enseigne de lõt des Rubenites, parti en bãdes, dõt Elisur fis de Sedeur auoit la charge de la bãde des Rubenites: e Salumiel fit de Surisaddi auoit la charge de la lignée des Simeoniens: e Eliasaph

en quel
ordre
mar-
choint
les Israc
lites.

fis

A
 A
 B
 C
 D
 E

fis de Duel de celle des Gadites. Puis délogerent les Cahathites portans le saintuaire: e ce pendant qu'ils deuoient arriuer, les autres dresserent le tabernacle. Puis délogea l'enseigne de l'ôt des Ephraimites, parti en bandes, dont de celle des Ephraimites Elisma fisd' Ammiud en auoit la cōduitte: e de celle de la lignée des Manassiens Gamaliel fis de Phadassur: e de celle des Beniamites Abidan fis de Gedeoni. Puis délogea l'enseigne de l'ôt des Daniens, parti en bādes, faisant l'arrière-garde de toute l'armée, dont le guidon de la bande des Daniens étoit Achiezzer fis d' Ammisaddai: e celui de la lignée des Aseriens, Phegiel fis d'Ochran: e celui des Nephthaliens, Achira fis d'Enan. Vela comment marchoint les enfans d'Israel partis en bandes, quand ils délogoient.

Moÿse retient le fis de sō beau - pere.

Or dit Moÿse a Hobab fis de Raguel Madianite, lequel étoit beau-pere de Moÿse: Nous allons au lieu que le Seigneur a promis de nous dōner: vien avec nous, e nous te ferons du bien: car le Seign̄r a delibéré de faire du bien aux Israelites. E il lui dit qu'il n'y iroit pas, ains s'en retourneroit en son pays d'oú il étoit natif. Mais Moÿse lui dit: le te prie ne nous delaisse pas: car tu fais les lieux où nous nous deuons camper par le desert, e nous seruiras d'yeux. Que si tu viens avec nous, le bien que le Seigneur nous fera, nous le te ferons aussi. Donc quand ils furent délogés du mōt du Seigneur, ils cheminerēt trois iours, e l'arche de l'alliance du Seigneur alla deuant eux le chemin de trois iours, pour leur trouuer place pour assoir le cāp, e la nuée du Seign̄r étoit sur eux de iour, quand ils marchoint étans délogés. E quand l'arche délogoit, Moÿse disoit: Leue toi, Seigneur, e que tes auersaires soyent écartés, e que tes ennemis s'en fuyent de deuant toi. E quād elle s'arrétoit, il disoit: Retourne toi, Seign̄r, deuers les legions des armées d'Israel.

Chapitre XI.

O
 R
 Le lieu
 Tabera.

auint que le peuple se guemēta mauuaise mēt, oyant le Seigneur: dont le Seigneur oyant cela, en fut si déplaisāt, qu'il alluma son feu sur eux, e se print a bruler le bout du camp, de - quoi le peuple reclama Moÿse, e Moÿse pria le Seigneur, e le feu s'éteignit: si eut le lieu nom Tabera, a cause que le feu du Seigneur s'étoit embrasé sur eux.

Itē, la marmaille qui étoit entr'eux, e même les enfans d'Israel entrerēt en conuoitise, e se prendrent derechef a plourer, e dire: Qui nous dōnera a māger de la chair: Il nous souuiēt des poissons que nous mangions en Egypte a notr'aïse, e des cocombres, e pepons, e porreaux, e oignons, e aulx. E maintenant nous sechons de regret, quand nous n'auons autre chose deuant les yeux que cēte manne.

C
 D
 E

Or étoit la manne comme seroit la graine de coriādre, en forme de bdellium, laquelle le peuple cuilloit ça e là, e la mouloint a tout des meules, ou la piloint en vn mortier, puis la cuisoint en vn pot, e en faisoient des fouasses, e en étoit la faueur comm'ēt la faueur d'vn gâteau huilé. E quād la rosée descendoit sur le camp de nuit, la manne descendoit quant-e-quant. Or Moÿse oyoit le peuple qui plouroit, e étoint chāque parentage deuant son pavillon: de-quoi e le Seigneur fut fort courroucé, e Moÿse déplaisant. Si dit Moÿse au Seigneur: Pourquoi fais-tu ce mal a moi tō seruiteur: e pourquoi suis-ie tāt en ta male grace, que tu mettes sur moi la charge de tout ce peuple: Ai-ie conçu tout ce peuple: ou si ie l'ai enfanté: que tu me cōmandes de le porter en mon sein, cōm'vn nourrisseur porteroit vn enfant, au pays que tu as iuré a leurs peres: D'oú pourrai-ie auoir de la chair pour donner a tout ce peuple: qui pleurent vers moi, disans que i'aye a leur donner de la chair pour manger. le ne sauroi moi tout seul,

Quelle étoit la manne

1. Cor. 10

Exp. 16
 Sag. 16.
 Scdm. 77.
 Ieb. 6

4. soye con
traint de
tant endu
rer de ce
peuple.
les septā
te sena-
teurs.

seul, porter tout ce peuple, car il est trop pesant pour moi. Que si tu me fais ainsi, ie te prie, fai moi ce bien de me tuer, e que ie ne voye point mon mal. E le Seigneur dit a Moÿse: Assemble moi septā hommes des senateurs d'Israel, lēquels tu fais être senateurs e magistrats du peuple, e les ameine vers le pauillon des oracles, e qu'ils se tiennent lá avec toi. E ie descendrai e parlerai lá avec toi, e ôterai de l'esperit qui est sur toi, e le mettrai sur eux, si t'aideront a porter la charge du peuple, e ne la porteras pas tout seul. E au peuple tu leur diras ainsi: Purifiés vous pour demain, e vous mangerés de la chair, puis qu'ainsi est que vous aués plouré oyant le Seigneur, demandans qu'on vous donnât de la chair a manger, e qu'il vous eût mieux valu mourir en Egypte. Oui-da, le Seignr vous donnera de la chair a manger, voire a manger nō pas pour vn iour, ne pour deux, ne pour cinq, ne pour dix, ne pour vit, mais pour l'espace d'un mois: iusqu'a vous venir sortir par le nēs, e vous faire vomir: pourtant que vous aués reietté le seignr qui est entre vous, e aués plouré deuant lui, vous plaignās de ce que vous êtes sortis d'Egypte. E Moÿse dit: Il ya biē en ce peuple, parmi leq̄l ie cōuerse, six cēs mille pietōs, e tu dis q̄ tu leur dōneras de la chair a manger pour l'espace d'un mois: Leur tuera-on tant de brebis e cheures e beüfs qu'il leur suffise? ou si on leur amassera tous les poissons de la mer pour les assortir: E le Seigneur dit a Moÿse: La main du Seignr est elle accourcie? Tu verras tantôt si ie te tiēdrai promesse, ou non. Adonc Moÿse sortit, e rapporta au peuple les propos du Seigneur: puis assembla settante des senateurs d'Israel, e les mit entour le pauillon. E le Seignr descendit en vne nuée, e parla a lui, e ôta de l'esperit que Moÿse auoit, e le mit sur les settante senateurs, lēquels incontinant que l'esperit se fut posé sur eux, se prindrēt a prophetiser

A sans cesse. Or il en restoit deux au fort, dont l'un auoit nom Eldad, e l'autre Medad, lēquels étoint des enrolés, e n'étoint pas sortis pour aller vers le pauillon: si se posa l'esperit sur eux, e se prindrēt a prophetiser au fort. Dōt vn garson en courut auertir Moÿse, disant que Eldad e Medad pphetisoient au fort. E Iosué fis de Nun, valet de Moÿse, e qui étoit l'un de ses iouueneaux, répondit: Monsieur Moÿse garde-les en. A quoi Moÿse lui dit: En as-tu enuie pour moi? que pleüt a Dieu que tout le peuple fussent prophetes, e que le Seigneur eût mis son esperit sur eux. Puis se retira Moÿse au fort, lui e les senateurs d'Israel. E vn vent de

B

C

D

partit du Seigneur, qui apporta des cailles de la mer, e les épardit sur le camp, enuiron vne iournée a la ronde, e étoint enuiron deux coudées sur terre. Si se leua le peuple, e cueillirēt tout ce iour lá, e toute celle nuit, e tout le iour ensuiuant tant de cailles, qu'il n'y eut celui q̄ n'en cueillit biē dix muis pour le moins, e les étendirent ça e lá entour le cāp. Ils auoit encore la chair entre les dens, e n'étoit pas encore mâchée, que le courroux du Seigneur s'ēbrasa contr'eux, e les battit le Seigneur d'une fort grande mortalité. E fut nomé ce lieu, Le cemitiere de cōuoitise, a cause que lá furent enseuelis les conuoiteux. Du cemitiere de cōuoitise le peuple s'en alla en Haseroth.

Chapitre XII.

E Ce-pendant qu'ils étoint en Haseroth, Marie e Aharon parlerent cōtre Moÿse, a cause de la femme More qu'il auoit épousée (car il auoit épousée vne More) e dirent: N'a le Seigneur parle qu'a Moÿse: n'a il pas aussi bien parlé a nous? Or étoit Moÿse l'homme le plus debonaire du monde. Dont le Seigneur oyāt cela, dit soudainemēt a Moÿse e a Aharon e a Marie, qu'ils sortissent eux trois au pauillon des oracles, ce qu'ils firent. E le Seigneur descendit en vne colonne de

Lescaill
les.

Scal. 77.

Le ce-
mitiere
de con-
uoitise

L'euie
de Ma-
rie e d'
Aharō

4. a fauoir
du fort, car
le pauillō
étoit de-
hors.

m

Ebr. 3.

nuée, e se tint a l'entrée du pauillon, e cria Aharon e Marie. E quand eux deux furent sortis, il leur dit: Ecoutés mes parolles. Si quelcū de vous ét prophete du Seigneur, ie me donnerai a conoitre a lui par vision, e lui parlerai par songe. Il n'en prēd pas ainsi de mō seruiteur Moyses, q'ēt feal en toute ma maison. Ie parlerai bouch'a-bouche, e verra le Seigneur visiblement, e non par propos obscurs, ou par representation: e que n'aués vous eu peur de parler contre mon seruiteur? contre Moyses? Ainsi le Seigneur courroucé contr'eux, s'en alla, e la nuée s'ôta de dessus le pauillon, e voila Marie qui étoit blāche de ladrerie comme neige. E quād Aharon se reuira, e vit Marie ladre, il dit a Moyses: Ah mōseigneur, ie te prie ne te prend pas a nous de ce méfait que nous auons follement commis, e qu'elle ne soit pas comm'vn mort-né, lequel sort du ventre de sa mere, ayant demi le corps rongé. Adōc Moyses reclama le Seigneur, disant: O Dieu guarila, ie t'en prie. E le Seignr dit a Moyses: Si son pere lui auoit craché au visage, ell'en seroit bien hôteuse set iours. Qu'elle soit forclofe set iours hors du cāp, e apres elle sera receue. Si fut Marie forclofe hors du camp set iours, e le peuple ne délogea que Marie ne fût receue. E apres cela, le peuple délogea de Haseroth, e assirent leur camp au desert Pharan.

Chapitre XIII.

E Le Seigneur commanda a Moyses qu'il enuoyāt gens pour épier le pays de Canaan, lequel il donnoit aux enfās d'Israel, e les enuoyāt de chaque lignée paternelle vn, qui tous seroient des principaux. Si les enuoya Moyses du desert Pharā, par le cōmandement du Seigneur, e étoint tous lēdits personages les plus gros des enfās d'Israel, dont les noms sensuiuent. De la lignée de Rubē, Samua fis de Zaccur. De la lignée de Simeon, Saphat fis de Hori. De la lignée de Iudas, Ca-

A leb fis de Iephone. De la lignée d'Issacar, Igal fis de Ioseph. De la lignée d'Ephraim, Hosea fis de Nun. De la lignée de Benjamin, Phalti fis de Raphu. De la lignée de Zabulon, Gadiel fis de Sodi. De la lignée de Ioseph, de la lignée de Manasse, Gadi fis de Susi. De la lignée de Dan, Ammiel fis de Gamalli. De la lignée d'Aser, Sathur fis de Michel. De la lignée de Nephthali, Nahbi fis de Vopsi. De la lignée de Gad, Guel fis de Machi. Vela les noms des hōmes que Moyses enuoya pour épier le pays, dōt a Hosea fis de Nun il mit nom Iosué. E les enuoya Moyses pour épier le pays de Canaan, e leur dit: Montés contre le midi, e montés en la montagne, e regardés le pays quel il ét, e le peuple q' s'y tient, s'il ét puissant ou foible, petit ou grand: e qu'el ét le pays où il se tiēt, bon ou mauuais: e quelles sont les villes où il se tient, en cams ou en fortes places, e qu'ell' ét la terre, grasse ou maigre: s'il y a arbres ou non: e vous portes vaillammēt, e apportés du fruit du pays. Or étoit la saison que les raisins commencent a meurir. Si monterent e épierent le pays depuis le desert de Sin, iusqu'a Rohob, tirant contre Hemath. Puis monterent contre midi, e allerēt iusqu'a Hebron, là où étoit Achiman, Sefai, e Thalmā enfās d'Enac: laquelle Hebron fut bâtie set ans deuant Soan, qui ét en Egypte: e allerent iusqu'a la riuere d'Escol, là où ils copperent vn rameau d'oliuier, e vne branche de vigne a tout les raisins, laquelle deux emporterēt sur vn leuier, e aussi des grenades e des figues. Dont le lieu fut appellé la riuere d'Escol, a cause de la brāche de vigne que les enfās d'Israel y copperent. Puis reuindrent d'épier le pays au bout de quarante iours, e s'en allerēt trouuer Moyses e Aharon e toute la compagnie des enfās d'Israel au desert Pharan, vers Cades, e leur firent rapport de tout, a eux e a toute la cōpagnie, e leur monterent

Deut. 11.

trerent le fruit de la terre, e conterent a Moÿse en cete sorte: Nous sommes allés au pays où tu nous as enuoyés, qui êt (sans point de faute) vn pays coulant lait e miel, e en voici du fruit. Mais le peuple qui s'y tient, êt puissant, e les villes trèsfortes e grandes, e si y auons veu les enfans d'Enac. Les Amalechites se tiennent au pays du midi: les Hetteens e Iebuseens e Amorreens se tiennent en la montagne, e les Cananeens se tiennent vers la mer, e le long du Iordain.

Or Caleb appaisoit le peuple enuers Moÿse, e disoit: Montons y hardiment, e prenōs possession du pays, car nous en viendrons bien a bout. Mais ceux qui étoint allés avec lui, disoient: Nous ne saurions enuahir ce peuple, car il êt plus puissant que nous, e médisoient du pays qu'ils auoint été épier, vers les enfans d'Israel, disans: Le pays que nous sommes allés épier, êt vn pays qui mange ses habitans, e n'y auons veu que gēs de merueilleuse stature, e si y auons veu des geans, c'êt les enfans d'Enac qui sont des geans, au pris dêquels il nous sembloit que nous ne fussions que des langoustes: si grans sont ils.

Chapitre XIII.

Les Israelites perdēt le courage de pouoir prédre Canaanée.

A Donc toute la cōpagnie se print a braire, e ploura le peuple celle nuit, e grondoint tous les enfans d'Israel contre Moÿse e contr' Aharon, e leur disoit toute la compagnie: Que ne mourūmes-nous au pays d'Egypte? ou que ne sommes-nous mors en celui desert? E pourquoi nous a le Seigneur amenés en ce pays, pour être mis a la pointe de l'épée? e seront noz femmes e enfans a la proye. Ne nous vaut il pas mieux retourner en Egypte? Faisons (disoient ils l'un a l'autre) vn capitaine, e retournons en Egypte. E Moÿse e Aharon de se ieter sur leur visage deuant toute l'assemblée de la compagnie des enfans d'Israel, e Iosué fis de Nun, e Caleb fis de

A Iephone (qui étoint de ceux qui auoint été épier le pays) a descirer leurs habilemens, e dire a toute la compagnie des enfans d'Israel. Le pays que nous sommes allés épier, êt vn voire trèsbon pays. Si le Seigneur nous fauorise, il nous y menera bien, e le nous donnera, qui êt vn pays qui coule lait e miel. Tant seulement ne rebellés point contre le Seigneur, e ne craignés point le peuple dudit pays: car nous les mangerons, ils sont delaissés de refuge, e le Seigneur êt avec nous.

B N'ayés peur. Mais toute la compagnie dit, qu'il les failloit lapider, e la clarté du Seigneur se montra au pailon des oracles a tous les enfans d'Israel, e le Seigneur dit a Moÿse: Ce peuple ne fera-il iamais que m'outrager? e ne me croiront-ils iamais, quelques miracles que j'aye fait entr'eux? Je les veux battre de peste, e les de faire, e faire descendre de toi vne nation plus grande e puissante qu'ils ne sont.

C Mais Moÿse dit au Seigneur: Donque quand les Egyptiens l'entendront (d'entre lēquels tu as par ta force emmené ce peuple) e que ceux de ce pays là orront dire, que toi Seigneur (qui as été parmi ce peuple, qui tes montrés a eux visiblement) toi Seigneur (duquel la nuée s'êt tenue sur eux, e qui es allé deuant eux de iour en vne colombe de nuée, e de nuit en vne colombe de feu) auras tué ce peuple, sans en épargner vn, les gens

D qui ouiront parler de toi, iront disant que le Seigneur pource qu'il n'a peu mener ce peuple au pays qu'il leur auoit iuré, les a tués par les deserts. Parquoi ie te prie que la grande puissance du Seigneur s'employe, de laquelle tu parlois disant: LE SEIGNEUR EST TARDIF a courroux, e enclin a pitié, pardonnant les fautes e pechés: e en faisant punicion, il se venge de la faute des peres sur les enfans iusqu'a trois ou quatre generations. Pardonne, ie te prie, la faute a

Eccl. 46.
1. Mach. 2

Exo. 13.

Scal. 102

a. ie ferai en forte, que par tout on dira que ie suis glorieux.
b. mes glorieux faits. Iof. 14.

Seul. 105. Deut. 1.

Iof. 3.

c. promis ou iuré.

Seul. 94.

ce peuple, selon la grandeur de ta demence, e comme tu lui as pardonné depuis Egypte iusqu'ici. E le Seigneur dit: le lui pardonne selon ta demande. Mais toutefois viue ie, si tout le monde ne fera rempli de la gloire du Seigneur. Car de tous ceux qui ont veu^b ma gloire, e les miracles que i'ai faits en Egypte e au desert, e si m'ont tenté déjà bien dix fois, e ne m'ont point été obeissans, il n'en y aura pas vn qui voye la terre que i'ai iurée a leurs peres, e ne la verra nul de ceux qui m'ont dépité. Mais Caleb mon seruiteur (lequel a eu vn autre courage, e a fait son deuoir enuers moi) ie le menerai au pays où il a été, e sa race en iouira, e du pays des Amalechites e Cananeens qui se tiennent en la vallée. Demain retournés e tirés au desert contre la mer rouge.

Puis parla le Seigneur a Moysé e Aharon en cête maniere: Me faudra il tou-iours ouir les murmures que fait contre moi cête mauuaise compagnie des enfans d'Israel, qui murmurent contre moi? Di leur: Viue ie (dit le Seigneur) si ie ne vous ferai comme ie vous ai oui dire. En ce desert tomberont voz charognes: e n'y aura nul de vous (de tous ceux qui aués été enrrollés, de l'age de vint ans en sus, qui aués grondé contre moi) qui entre au pays duquel i'ai^c leué la main que ie vous y logeroi, excepté Caleb fis de Iephone, e Iosué fis de Nun. Mais voz enfans, de quels vous aués dit qu'ils seroient vneproye, ie les y menerai, e verront le pays que vous aués refusé, e voz charognes tomberont en ce desert, e vous enfans seront menés ça e lá par le desert, quarant'ans, e porteront la penitence de vôte paillardise, cependant que voz charognes se consumeront par les deserts.

Autant de iours que vous aués épié le pays (qui sont quarante iours) autant d'ans (prenant pour chèque

A iour vn an) c'êt a dire quarant'ans, porterés-vous la penitence de voz fautes: e apprendrés a connoitre que c'êt que m'être desobeissant. Moi le Seigneur parle, si ie ne ferai ainsi a toute cête mauuaise compagnie de gens, qui se bendent contre moi, c'êt qu'ils seront consumés en ce desert, e mourront.

Or les hommes que Moysé auoit enuoyés épier le pays (lêquels étans de retour, auoint fait murmurer contre lui toute la compagnie, en méditant du pays) moururent, pour auoir ainsi médit du pays, e furent tués deuant le Seigneur. E Iosué fis de Nun, e Caleb fis de Iephone, étoint de ceux qui étoint allés épier le pays. E Moysé rapporta tous ces propos a tous les enfans d'Israel, de-quoi le peuple mena grand dueil. E le matin quand ils furent leués, ils se prendrent a monter au sommet de la montagne, disans qu'ils étoint appareillés de monter au lieu que le Seigneur leur auoit promis, e qu'ils auoint mal fait. E Moysé leur dit: Pourquoi trépassés vous le commandement du Seigneur? Il ne vous en prendra ia bien. N'y montés point, car le Seigneur n'êt pas entre vous: de peur que ne soyés vaincus de voz ennemis. Car vous y rencontrerés les Amalechites e les Cananeens, e serés mis a la pointe de l'épée: car pourtant que vous vous êtes détournés d'apres le Seigneur, il ne sera pas avec vous. Mais ils s'opiniatrerent de monter au sommet de la montagne, e ce- pendant l'arche de l'alliance du Seigneur e Moysé ne bougerent de dedans le fort. Si descendirent les Amalechites e les Cananeens habitans de celle montagne, e les déconfirent, e leur donnerent la chasse iusqu'a Horma.

2. Cor. 10 Ebr. 3

La dé- cōfitte des en- fans d' Israel, cōbat- tās mau- gré di- eu.

Chapitre XV.

Item le Seigneur parla a Moysé en cête maniere: Parle aux enfans d'Israel,

Ordonance des sacrifices
 rael, e leur di: Quand vous serés arriués au pays de vôte demeure, lequel ie vous donne, quand vous serés flammage au Seigneur, brulage, ou autre sacrifice, soit pour en auoir fait vœu, soit de vôte bon gré, soit en voz solennités pour faire sentir bon au Seigneur, soit de la vacherie, soit de la bergerie: celui qui offrira, offrira son companage au Seigneur, c'êt a-sauoir la dixième partie d'un ephi de fine farine, pétrie en la quatrième partie d'un hin d'huile, e fera offrande de la quatrième partie d'un hin de vin pour verser au brulage, ou au sacrifice, pour vn agneau. E pour vn mouton il fera companage de deux dixièmes parties d'ephi de fine farine, pétrie en la troisième partie d'un hin d'huile, e offrira la troisième partie d'un hin de vin pour verser, pour faire sentir bon au Seigneur. Que si vous faites vn brulage ou vn sacrifice d'un boueau au Seigneur, soit pour en auoir fait vœu, soit pour la prosperité, que celui qui le fera, offre outre le boueau, trois dixièmes de fine farine pétrie en demi hin d'huile, pour companage, e aussi demi hin de vin pour verser, qui sera vn flammage pour faire sentir bon au Seigneur, e qu'ainsi se face en châque beuf, e en châque mouton, e en châque agneau ou cheureau, tellement que autant de bêtes que vous sacrifierés, autant de fois vous faciés ainsi.

Tout homme du pays fera ainsi ces choses, pour faire au Seigneur flammage de bonne senteur. Que si quelqu' étranger faisant sa demeure avec vous, ou pour l'auenir se tenant entre vous, fait au Seigneur flammage de bonne senteur, qu'il face comme vous. Ce sera vne même ordonnance tant a vous qui êtes bourgeois, qu'a ceux qui y seront étrangers, qui vous fera vn'ordonnan-

A ce pardurable de pere en fis, tellement que ce sera tout vn de vous e des étrangers deuant le Seigneur: vous n'aurez qu'une loi e droit tant vous, que les étrangers qui entre vous feront leur demeure.

Outre-plus le Seigneur parla a Moÿse en cête maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di: Quand vous serés arriués au pays où ie vous meine, quand ce viendra que vous mangerez des viandes dudit pays, vous serés la leuée au Seigneur, laquelle leuée sera vne tartre de voz premiers bleds, laquelle vous leuerés comme lon leue aux leuées des aires. Vous donnerés de voz premiers bleds vne leuée au Seigneur, e vous e ceux qui viendront apres vous. Que si par mégarde vous ne faites tous ces commandemens que le Seigneur a dit a Moÿse, c'êt a dire tout ce que le Seigneur vous a commandé par Moÿse, desormais au tems de voz enfans, depuis le tems que le Seigneur l'a commandé: s'il auient que sans que la communauté s'en apperçoïue, il se face quelque chose par mégarde, toute la communauté fera d'un toreau de la vacherie vn brulage pour faire sentir bon au Seigneur, avec son companage e vin d'offrande, selon la cõtume, e vn cheureau de bergerie pour deforfaire, e le prêtre appaisera Dieu enuers toute la communauté des enfans d'Israel, e leur sera pardonné, a cause que c'aura été par mégarde: e ils feront leur offrande pour faire vn flammage au Seigneur, e leur deforfaite deuant le Seigneur, pour leur mégarde: e il sera pardonné tant a toute la compagnie des enfans d'Israel, qu'aux étrangers qui se tiendront entr'eux, quand tout le peuple aura été mal-auié.

E si vn homme particulier s'êt méfait par mégarde, il offrira vne cheureau d'un an pour deforfaire, e le prêtre

qui fait
mal a
escien.

D'un
q cueil-
lit du
bois au
Sabbat

Les frā
ges.
Deut. 22
Matth. 23

tre appaisera le Seigneur audit per-
sonage qui par mégarde se sera mé-
fait, e paraini lui obtiendra pardon.
E soit vn qui soit natif des enfans d'Is-
rael, soit vn étranger qui se tienne en-
tr' eux, vous naurés qu'vne même loi
quand on se sera méprins par mégar-
de. Mais s'il ya ame qui le face de
guet a pensée, soit du pays, soit étran-
ger, il a méprise le Seigneur, que ledit
personage soit raclé d'entre les gens,
pour auoir déprisé la parolle du Sei-
gneur, e trépassé son commande-
ment: qu'il soit defait, e qu'on en fa-
ce iustice.

Or ce-pendant que les enfans d'Is-
rael étoit au desert, ils trouuerent
vn homme qui cueilloit du bois vn
iour de Sabbat, si le menerent ceux
qui l'auoint trouué cueillant du bois,
a Moÿse e Aharon, e a toute la compa-
gnie, lèquels le mirèt en prison, pour-
tant qu'on n'étoit pas assureé qu'on
en deuoit faire. E le Seigneur com-
wanda a Moÿse que ledit homme fût
mis a mort, e lapidé de toute la com-
munauté hors le fort. Si le mene-
rent toute la communauté hors le fort,
e le lapiderent e mirent a mort, com-
me l'auoit le Seigneur commandé a
Moÿse.

Alors le Seigneur parla a Moÿse
en cête maniere: Parle aux enfans d'Is-
rael, e leur di qu'ils se facent des fran-
ges aux bords de leurs robes, eux e
ceux qui viendront apres eux: e qu'
aux franges ils mettent vn ruben d'
hyacinthe, qui tiendra a voz franges:
afin que quand vous le verrés, il vous
souuienne de tous les commande-
mens du Seigneur: e les faciés, sans re-
garder apres voz cueurs e voz yeux,
apres lèquels vous paillardés: afin
qu'il vous souuienne de faire tous
mes cōmandemens, e que vous soyés
sacrés a vôtre dieu. Je suis le Seigneur
vôtre Dieu qui vous ai menés hors
du pays d'Egypte, pour être vôtre

A Dieu: ie suis le Seigneur vôtre Dieu.

Chapitre XVI,

OR Coré fis d'Isaar, fis de Cahath,
O fis de Leui, e Dathan e Abiram
enfans d'Eliab, e On fis de Pheleth,
Rubenites, firent vn complot, e se le-
uerent contre Moÿse, eux e deux cens
cinquante des enfans d'Israel, princi-
paux de la cōmunauté, harangueurs.
e gens d'étoffe, e s'assemblerent vers
Moÿse e Aharon, e leur dirent: Ce
vous doit biē êtr' assés que tous ceux
de la communauté sont saints, e êt le
Seigneur entr' eux, sans que vous
vous eleués par dessus l'assemblée du
Seigneur: Cela oui, Moÿse se ietta sur
sa face, e parla a Coré e a toute sa ban-
de en cête maniere: Demain matin le
Seigneur donnera a entendre qui êt
sien, e qui êt saint pour lui offrir, e
qu'il a eleu pour lui offrir. Faites ain-
si: prenés des encensoirs, toi, Coré, e
toute ta bande, e y mettés du feu e du
perfum deuant le Seigneur demain, e
l'homme que le Seigneur élira sera sa-
int. Contentés vous, Leuites.

Puis dit a Coré: Ecoutez, Leuites:
N'êtes vous pas contens de ce que le
Dieu d'Israel vous a choisis d'entre la
compagnie des enfans d'Israel, pour
vous faire des siens, pour faire le ser-
uice du tabernacle du Seignr, e pour
assister a la communauté, e leur seruir:
e t'a fait des siens, toi e tous tes freres
Leuites avec toi: si vous ne demandés
encore la prêtrise? Vous êtes-vous
pourtant bandés toi e toute ta trou-
pe contre le Seigneur? Car qu'êt-ce
d'Aharon, de dire que vous murmu-
riés contre lui.

Or Moÿse enuoya querir Dathan
e Abiram enfans d'Eliab. Mais ils di-
rent: Nous n'y irons point. N'êt-ce
pas assés que tu nous a tirés d'un pais
coulant lait e miel, pour nous faire
mourir en vn desert, si tu ne viens en-
cor a nous seigneurier? Ne nous as-
tu pas bien menés en vn pays coulant
lait

Le cō-
plot de
Coré.

Ecl. 45.
108. 1.

1. Cor. 10

lait e miel, e nous as donné heritage de champs e de vignes: Creueras-tu les yeux a ces gens? Nous n'y irons point. De cela Moyse eut si grand dépit, qu'il dit au Seigneur: Ne regarder de point a leur offrande. Je ne leur ôtai iamais vn âne, e ne fi onque déplaisir a nul d'eux.

Puis dit a Coré: Toi e toute ta compagnie, trouués vous demain deuant le Seigneur, toi e eux e Aharon, e prenez chacun son encensoir, e y mettez du parfum, e faites offrande au Seigneur chacun a tout son encensoir, qui seront deux cens cinquante encensoirs: e toi e Aharon aurés chacun son encensoir. Si prindrēt chacun son encensoir, e y mirent du feu, e mirent du parfum dessus, e se presenterent a l'entrée du pauillon des oracles, e aussi Moyse e Aharon: e auoit Coré assemblé vers eux toute la compagnie deuant le pauillon des oracles.

Adonc la clarté du Seigneur se montra a toute l'assemblée, e le Seigneur parla a Moyse e a Aharon en cete maniere: Retirés vous d'entre cete compagnie, e ie les deferai tout a ce coup. Mais ils se ietterent sur leurs visages, e dirent: O Dieu, le Dieu qui donnes souffle a toute chair, si vn homme a mal-fait, t'en prendras-tu a toute la compagnie? Adonc le Seigneur dita Moyse, qu'il dit a la compagnie qu'ils se retirassent d'entour la tente de Coré, Dathan e Abiram. E Moyse départit, e alla a Dathan e Abiram, e les senateurs d'Israel allerent apres lui. E dit a la compagnie qu'ils se retirassent des pauillons de ces mēchās gens, e qu'ils ne touchassent rien du leur: de peur qu'ils ne portassent la penitence de leur si grande mēchanceté. Si se reculerent d'entour la tente de Coré de Dathan e d'Abiram: e Dathan e Abiram sortirent, e se tindrent deuant leurs pauillons eux e leurs femmes e enfans e ménages.

A E Moyse dit: Voici a quoi vous connoitres que le Seigneur m'a enuoyé, pour faire toutes ces euures, e que ie ne les ai pas faites de ma tête. Si ces gens meurent de la mort d'homme du monde, e si iamais gens furent punis de la sorte qu'ils seront, ie suis content qu'on die que le Seigneur ne m'a pas enuoyé. Mais si le Seigneur fait vne chose nouvelle, e que la terre ouure sa gueule, e les engloutisse, eux e tout ce qu'ils ont, tellement qu'ils descendent tous vifs en Enfer, cōnoissés que ces gens ont blasphémé le Seigneur. E ainsi qu'il eut acheué de dire toutes ces parolles, la terre de dessous eux se fendit, e ouurit sa gueule, e engloutit eux e leurs maisons, e tous les hōmes e auoir de Coré, e descendirent eux e tout ce qu'ils auoient, tous vifs en Enfer, e les couurit la terre, e perirent d'entre la compagnie. E tout les Israelites, qui étoient tout a l'entour d'eux, s'enfuirent a leur cri, craignans d'êtr' engloutis de la terre comm'eux. E vn feu sortit du Seigneur qui brula les deux cens cinquante hommes qui offroient du parfum. E le Seigneur dit a Moyse: Di a Eleazar fis d'Aharon prêtre, qu'il ôte les encensoirs d'entre les corps brulés, e qu'il éparde le feu ça e là: car ils sont sacrés: afin que les encensoirs de ces gens, qui au dommage de leur vie ont été mēchans, soyent battus, e qu'on en face des placques pour en encrouter l'autel: (car pourtant qu'on y a offert deuant le Seigneur, ils sont sacrés.) Si seront pour donner exemple aux enfans d'Israel.

Si print Eleazar prêtre les encensoirs d'eraïn, a tout lēquels les brulés auoit offert, e en fit des placques pour encrouter l'autel, cōme le Seigneur lui auoit cōmandé par Moyse, pour donner exemple aux enfans d'Israel qu'hōme autre que de la race d'Aharon, n'eût a s'auācer pour faire parfum deuant le

d. toutefois les fis de Core ne perirent pas, comm'on lit au cha. 26 Seau. 105 Deut. 11.

Seigneur, de peur quil n'en prînt comme de Core, e de sa bande.

E le lendemain toute la compagnie des enfans d'Israel murmura contre Moÿse e contre Aharon, disant: Vous aués fait mourir le peuple du Seigneur. E comme la compagnie s'amassoit vers eux, ils se reuerent contre le pauillon des oracles, e virent que la nuée le couuroit, e se montra la clarté du Seigneur, e Moÿse e Aharon allerent deuant le pauillon des oracles.

E le Seigneur dit a Moÿse: Retirés vous d'entre cêt'assemblée, e ie les deferaï tout a ce coup. Mais ils se ietterent sur leurs visages, e Moÿse dit a Aharon: Pren l'encensoir, e y met du feu de dessus l'autel, e y met du parfum, e va vîtement a l'assemblée, e leur appaise Dieu, car il êt sorti vn courroux de deuât le Seigneur, e commence dêia vne mortalité.

E Aharon de prendre ce que Moÿse lui auoit dit, e de courir au milieu de l'assemblée: étant la mortalité ia commencée au peuple. Si mit du parfum, e appaisa Dieu enuers le peuple, se tenant entre les mors e les vifs. E parainsi, la mortalité cessa: en laquelle mortalité il en mourut quatorze mille set cens, sans ceux qui étoint mors en l'affaire de Core. Puis Aharon, quâd la mortalité fut cessée, retourna a Moÿse a l'entrée du pauillon des oracles.

Chapitre XVII.

P Vis le Seigneur parla ainsi a Moÿse. Parle aux enfans d'Israel, e prend'eux de chèque maison vne verge, de tous leurs principaux, selon les maisons de leurs peres, qui seront douze verges, e écri le nom d'vn chèque en la verge, e écri le nom d'Aharon en la verge de Leui, en rapportant chèque verge au chef de la maison de leurs peres, e les mettras au pauillon des oracles deuant l'ora-

de, là où ie vous rendrai réponses.

E l'homme que i'élirai, sa verge drugeonnera. Parainsi ie me décombrerai des mutineries que les enfans d'Israel font contre vous.

E Moÿse en parla aux enfans d'Israel, e tous les principaux d'eux lui baillerent chèque sa verge, qui furent douze verges, selon les maisons de leurs peres, e la verge d'Aharon étoit entre les leurs. E Moÿse mit lédittes verges deuant le Seigneur au pauillon des oracles. E le lendemain quand Moÿse entra au pauillon de l'oracle, il trouua que la verge d'Aharon de la maison de Leui auoit fourgeonné, e ietté des drugeons e fleurs, e fait des amendes. Adonc Moÿse mit dehors toutes les verges de deuant le Seigneur, a tous les enfans d'Israel: e quand ils virent cela, ils prendrent chèque sa verge. E le Seigneur dit a Moÿse: Remet la verge d'Aharon deuant l'oracle, pour la garder, pour donner exemple aux rebelles, pour mettre fin aux mutineries qu'ils font cõtre moi, afin qu'ils ne meurent. Ce que Moÿse fit.

Puis les enfans d'Israel dirent a Moÿse: C'êt fait de nous, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus: quiconque s'approche du tabernacle du Seigneur, meurt: nous faudra-il totalement perir?

Chapitre XVIII.

E Le Seigneur dit a Aharon: Toi e tes fis, e la maison de ton pere avec toi porterés la faute du saintuaire: e toi, e tes fis avec toi porterés la faute de vôtre prêtrise. D'auantage accompagne toi de tes cousins, la lignée de Leui, qui êt la lignée de ton pere, lèquels te seront aioints, e te seruiront: e ce-pendant que toi e tes fis serés deuant le pauillon de l'oracle, ils auront soing de toi e de tout le pauillon, mais qu'ils ne s'approchent point de la vaisselle sacrée, ni de

La verge d'Aharon fourgeõne. Ebr. 9

Les droits des Leuites.

ni de l'autel, de peur qu'ils ne meurent e eux e vous: ains qu'ils te soyent a-ioints, e ayent le soing du pauillon des oracles, c'êt de tout l'affaire du pauillon, e qu'homme étrange n'approche de vous. Paraini quand vous aurés le soing du saintuaire e de l'autel, il n'auiedra deormais plus nulle mortalité sur les enfans d'Israel.

Or vous deués sauoir que i'ai prins voz freres les Leuites d'entre les enfans d'Israel, pour vous en faire vn don, e pour êtr' addônés au Seigneur pour faire le seruice du pauillon des oracles. E toi e tes fis avec toi vous acquitterés de vôtre prêtrise en tout l'affaire de l'autel, e de ce qui êt dedans le rideau, e ferés vôtre deuoir. Car ie vous assigne l'office de prêtrise, tellement que s'il y autre qui s'en approche, il mourra.

Or sache (dit il a Aharon) que ie te baille la charge de mes leuées de toutes les choses consacrées des enfans d'Israel. Ces choses te donne-^{a. du sacrifice qui se fera a tout le feu.} ie comm'a vn oint, e a tes fis, qui êt vn' ordonnance pardurable. Ces choses au ras tu des choses sacresaintes^a du feu, toutes leurs offrandes, soyent compagnages, soyent deforsaittes, soyent amendes qu'ils m'apporteront, seront sacresaintes a toi e a tes fis, e les mangerés au saint saintuaire, tous voz mâles, e les tiendrés pour saintes.

Itē tu auras ceci: les leueures de tous les dons que les enfans d'Israel presenteront, ie te les donne, e a tes fis e filles avec toi, qui sera vn' ordonnance perpetuelle, tellement que toute nette personne de ta maison, en mangera. Toute graisse d'huile, toute graisse de moust e de blé de leurs premices, qu'ils donneront au Seigneur, ie te les donne. Tous les premiers fruits de leur pays, qu'ils apporterôt au Seigneur, seront tiēs: e quicōque de ta maison sera net, en māgera. Toute chose malsacrée entre les Israelites sera tiēne. Tout ouure-
-uentre de chose viuante que ce soit,

A qu'ils offriront au Seigneur, soit homme, soit bête, sera tien, sinon que tu feras racheter les premier-nés tant des hommes que des bêtes malnettes. E le rachat que tu en feras, sera tel, que depuis l'age d'vn mois, tu le feras racheter selon vôtre taxe, c'êt de cinq sicles d'argent, au sicle sacré, qui vaut vint oboles. Mais les premier-nés des beufs e des brebis e des cheures, tu ne les feras point racheter, ains seront sacrés, e épādras leur sang sur l'autel, e feras parfum de leur graisse, qui sera vn flammage de bonne senteur au Seigneur, e la chair en sera tienne, ainsi cōme la poitrine presentatiue, e l'épaule droite. Toutes les leuées des choses cōsacrées que les enfans d'Israel leueront au Seigneur, ie te les donne, e a tes fis e filles avec toi, qui sera vn' ordonnance pardurable, e sera vn accord salé cōtinuellement deuant le Seigneur, lequel tu auras toi e ta race avec toi. Or tu nauras nul heritage en leur terre (dit il) en auras nul par entr'eux: ie serai ta part e heritage entre les enfans d'Israel. E aux Leuites sache que ie leur donne toutes les dîmes des Israelites pour heritage, pour le seruice qu'ils font en seruāt au pauillon des oracles, afin que les enfans d'Israel n'approchent plus du pauillon des oracles, de peur qu'ils n'en soyent punis a mort, ains que les Leuites facent l'office du pauillon des oracles, e portent la penitence des enfans d'Israel, qui vous sera vn' ordonnance pardurable de pere en fis, e n'auront point d'heritage entre les enfans d'Israel. Car les dîmes des enfans d'Israel, dēquels ils feront leuée au Seigneur, ie les donne aux Leuites pour heritage: pourtant leur di-^D ie qu'ils n'auront nul heritage entre les enfans d'Israel.

Item parla le Seigneur a Moysē en cête maniere: Item diras aux Leuites que ie leur mande ainsi: Quand vous receurés des enfans d'Israel les dîmes que ie vous dōne d'eux, pour vôtr' herita-

La di-
me des
dîmes.

ritage, vous en ferés vne leuée au Seigneur, c'êt la dîme des dîmes, laquelle vôte leuée vous sera contée pour blé d'aire, ou pour liqueur de pressoir.

Ainsi vous ferés, comme les autres, vne leuée au Seigneur de toutes voz dîmes que vous prendrés des enfans d'Israel, e en donnerés la leuée du Seigneur a Aharon le grand prêtre. De tous voz dōs vous leuerés, toutes les leuées du Seigneur, c'êt ce qui en sera sacré de tout le plus gras: e quād vous en aurés leué le plus gras (leur dirastu) cela sera conté aux Leuites pour reuenir d'aire ou de pressoir, e le mangérés en quelque lieu que ce soit, vous e voz ménages, car c'êt vôte salaire pour le seruice que vous faites au pauillon des oracles. Parainfi vous n'en ferés point punis, quand vous en leuerés le plus gras, e ne dessacrerez pas les choses sacrées des enfans d'Israel, e ne mourrés pas.

Chapitre XIX.

Lava-
che
rouffe.

Ebr. 9.

Plus parla le Seigneur a Moÿse e a Aharō en cête maniere: Voici vn' ordonnance de la loi que le Seigneur commande en cête sorte. Di aux enfans d'Israel qu'ils t'amenent vne vache rouffe, entiere, sans tache, qui iamais n'ait été sous le ioug, laquelle vous baillerez au prêtre Eleazar, qui la menera hors le camp, e la tuera presentement, e prendra du sang d'elle a tout son doit, e en arroulera set fois contre le pauillon des oracles, e fera bruler la vache en sa presence, c'êt a sauoir la peau, la chair, le sang, auec le fiens. Puis prendra le prêtre du bois de cedre, de Phisope, e de l'écarlatte reteinte, qu'il iettera au milieu du feu de la vache. Puis lauera le prêtre ses accoutremēs, e lauera son corps en l'eau, e apres cela entrera au fort, ayant été souillé iusqu'au soir. E celui qui l'aura brulée, lauera ses accoutremens en l'eau, e se lauera le corps en l'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E vn homme net prendra la cendre de la

A vache, e la mettra hors le fort en vn lieu net, e la communauté des enfans d'Israel gardera⁴ cela pour en fair' eau purificatiue, qui sera vne deforfaitte. E celui qui aura cueilli la cendre de la vache, lauera ses habillemens, e sera souillé iusqu'au soir. E tiendront tant les enfans d'Israel, que les étrangers d'entr' eux, c'êt ordonnance perpetuelle. Qui aura touché le corps mort d'homme viuant que ce soit, dont il sera souillé set iours, se deforfera au troisieme iour, e au settieme sera net: **B** que s'il ne se deforfait au troisieme, au settieme il ne sera pas net. Quicon que aura touché le corps mort d'homme viuāt, qui sera mort, e ne se sera purifié, il a pollu le tabernacle du Seigneur, que le personage soit raclé d'entre les Israelites, pource qu'il n'a point été arrousé de l'eau purificatiue, il sera pollu, e retiendra encore son ordure.

4. la cendre
de la vache

C Sensuit la loi d'vn homme qui sera mort au pauillon. Quiconque sera entré au pauillon, e quiconque sera au pauillon, sera pollu set iours. E tout vaisseau ouuert, qui n'aura point de couuercle attaché, sera souillé. Et quiconque aura touché sur les chās vn occis, ou vn mort, ou os d'hōme, ou sepulchre, sera souillé set iours. E prendra-on pour ledit souillé, de la poudre de la deforfaitte brulée, e mettra-on de l'eau viue dessus en vn vaisseau, e vn homme net prendra de Phisope, e le plongera en laditte eau, e en arroulera le pauillon e toute la vaisselle, e les personnes qui y aurōt été, e celui qui aura touché os, ou occis, ou mort, ou sepulchre: e ledit homme pur, arrosera le souillé au troisieme iour e au settieme, e le deforfera au settieme, e il lauera ses habillemens, e lauera son corps d'eau, e sera souillé iusqu'au soir. E si quelcun êt souillé, e qu'il ne se deforfice, il sera raclé de la communauté, car il a souillé le saintuaire du Seigneur, de n'auoir été arrousé de l'eau puri-

La loi
d'vn
mort
au pa-
uillon.

purificatiue: il ét souillé. E qu'on tien-
ne c'êt ordonnance perpetuelle: e celui
qui aura répandu l'eau purificatiue, la-
uera ses habillemēs: e qui aura touché
l'eau purificatiue, sera souillé iusqu'au
soir: e tout ce que le souillé aura tou-
ché, sera souillé: e qui aura touché cela,
sera souillé iusqu' au soir.

Chapitre XX.

la mort
de Ma-
rie.

Exo. 17

Exo. 17.

L'eau
de la ro-
che.

En cela se
meprēt il,
qu'il dit
nous tire-
rons, e de-
uoit dire
Dieu tirera
Voi le
Seam. 106
Deut. 1.

OR arriua toute la compagnie des
enfās d'Israel au desert Sin, au pre-
mier mois, e se logerent a Cades, e là
mourut Marie, e y fut enterrée. E com-
me la cōpagnie n'auoit point d'eau, ils
s'assemblerēt vers Moÿse e vers Aha-
ron, e étriua le peuple contre Moÿse, e
dirent: Pleût or a Dieu, que nous fussi-
ons mors, quād noz freres moururēt
deuant le Seigneur. Mais pourquoi a-
uēz vous amené l'assemblée du seignr
en ce desert, pour y mourir nous e nô-
tre bêtail: E pourquoi nous auēs vous
tirés d'Egypte, pour nous amener en
ce malheureux lieu, q'êt vn lieu où n'a
ne blé, ne figuier, ne vigne, ne grenadi-
er, non pas même de l'eau pour boire:
Alors Moÿse e Aharon s'en allerēt de
deuant la cōpagnie, deuāt le pauillon
des oracles, e se ietterēt sur leurs faces,
e la clarté du Seigneur se mōtra a eux,
e le Seigneur parla ainsi a Moÿse: Pren
la verge, e assemble la cōpagnie, toi e
Aharon ton frere, e cōmandés a la ro-
che en leur presence qu'elle iette son
eau, e leur tire de l'eau de la roche, de la
quelle tu abbreueras la compagnie e
leur bêtail. E Moÿse print la verge de
deuant le Seigneur, comm'il lui auoit
cōmandé, e assemblerent Moÿse e A-
haron la compagnie deuant la roche, e
leur dit Moÿse: Ecoutez rebelles, si
nous vous tirerōs de l'eau de cête ro-
che: Puis leua sa main, e frappa la ro-
che de sa verge deux fois, dont il en
fortit a force eau, tant que la cōpagnie
e leur bestial en beurent. E le Seigneur
dit a Moÿse e a Aharon: Pourtāt que
vous nauēs pas creu est moi pour me
saintement honorer en la presence des

A enfans d'Israel, pour cela ne menerēs
vous point cête cōpagnie au pays q'ie
leur ai dōné. Vela l'eau de l'étrif, où les
enfans d'Israel étriuerent contre le Sei-
gneur, leq'l se montra saint enuerseux.

Puis Moÿse enuoya des ambassa-
deurs, de Cades au roi d'Idumée, e lui
manda ainsi: Les Israelites tes freres te
mandent ainsi: Tu fais combien de pei-
ne nous auōs eu, comment noz peres
descendirent en Egypte, là où nous a-
uons demouré long temps. Puis com-
me les Egyptiens tourmētoint nous e
noz peres: nous auons reclamé le Sei-
gneur, lequel a exaucé nôtre voix, e a
enuoyé vn ange q nous a menés hors
d'Egypte. E maintenant tu dois fauoir
que nous sōmes a Cades, qui ét la der-
niere ville de tes fins. Si demātons cō-
gé de passer par ton pays: nous ne pas-
serons ne par champ ne par vigne, e ne
beurōs point d'eau de puis: nous irōs
le chemin du roi, sans nous detourner
n'a droit n'a gauche, que nous n'ayōs
passé tes fins. Mais les Idumeens rêpō-
dirent: Vous ne passerez point par nô-
tre pays, autrement nous vous irōs au
deuant, l'épée au poing. E les enfans d'
Israel leur dirēt: Nous irōs par le grād
chemin: e si nous beuons de vôtr'eau
nous e noz bêtes, nous la payerons, e
ne ferons que passer a pied, sans autre
affaire. Mais les Idumeēs dirent qu'ils
ne passeroient point, e leur allerent au
deuant avec force gens e gros'armée.
Ainsi les Israelites (cōme les Idumeēs
leur refusoient le passage par leur pays)
se detournerēt d'eux, e delogèrent de
Cades, e vindrēt avec toute leur cōpa-
gnie au mōt Hor. E le seignr dit a Moÿ-
se e a Aharō au mōt Hor, es lisieres du
pays d'Idumée: Aharō sera recueilli a-
vec les gēs, car il n'étrera point au pays
que j'ay donné aux enfans d'Israel, a
cause que vous me fûtes desobeissans
vers l'eau d'étrif. Prend Aharon, e E-
leazar son fis, e les fai monter au mont
Hor, e dépouille Aharō de ses accou-
trements, e en habille Eleazar son fis, e
Aha-

Moÿse
ēuoye
au roi
d'Idu-
mée.

la mort
d'Aha-
ron.

Deut. 32

Aharō trépassera, e mourra lá. E Moyse fit cōme le Seigneur l'auoit cōmandé, si monterent au mont Hor, voyant toute la compagnie: e Moyse dépouilla la Aharō de ses accoutremens, e en vêtit Eleazar son fis, e mourut Aharō lá au coupeau de la mōtagne: puis Moyse e Eleazar descendirent de la montagne. E quand toute la compagnie vit qu'Aharon étoit trépassé, toute la maison d'Israel le ploura trente iours.

Deut. 10.

Chapitre XXI.

Arad.

OR Arad roi Cananeen, qui se tenoit vers le midi, entendant que les Israelites étoient venus par le chemin des épies, leur liura la bataille, e en print aucuns qu'il emmena esclaves. Adonc les Israelites firent veu au Seigneur, e lui promirent que s'il liuroit ce peuple lá entre leurs mains, ils malfacreroient leurs villes. E le Seign̄r exauça les enfans d'Israel, e leur liura les Cananeens, lēquels ils malfacrèrent eux e leurs villes, de-quoi le lieu s'appella Horma. Mais quand ils furent partis du mont Hor, tirant contre la mer rouge, le peuple ayāt le cueur fāché du chemin, se plaignit de Dieu e de Moyse, disant: Pourquoi nous aués vous tirés d'Egypte pour mourir en vn desert: car il n'y a n'a manger n'a boire, e nous sommes dégoutés, d'vn pain de si petite value. Parquoi le Seigneur enuoya cōtre le peuple, des serps brulās, qui les mordoint, de-quoi plusieurs Israelites moururēt. Dōt le peuple aller trouuer Moyse, e lui dirēt: Nous auōs mal-fait de parler cōtre le Seign̄r e contre toi: prie le Seigneur qu'il nous ôte les serps. E Moyse pria pour le peuple. E le Seign̄r dit a Moyse qu'il fit vn serpēt brulāt, e qu'il le mît sur vne perche, e qu'quicōque seroit mordu, qu'il le regardāt, e il guariroit. Si fit Moyse vn serpent d'erain, e le mit sur vne perche: e quād vn serpēt auoit mordu qlcū, il regardoit le serpent d'erain, e guarissoit.

4. de la mā
ne.
Sag. 16.
1. Cor. 10

Le ser-
pent d'
erain.

Puis les enfans d'Israel délogerēt, e se cāperēt en Oboth. Puis se départirent

d'Oboth, e se cāperēt es terres d'Abarim, en vn desert, vis-a-vis du pays de Moab, deuers le leuāt. De lá délogerēt, e se cāperent vers la riuere de Zared. De lá se départirent, e se cāperent deça Arnon, qui ét au desert, e sort des fins des Amorreēs. Car Arnon ét vne frōtiere des Moabites, entre les Moabites e les Amorreēs. Pourcela ét il dit au liure des guerres du Seigneur: Les prouesses faites en la mer rouge, e vers la riuere d'Arnon, e le cours des riuieres qui se détourne vers l'assiette d'Ar, e affrōte aux fins des Moabites. De lá vindrent au puis. C'ēt le puis vers lequel le Seigneur commanda a Moyse qu'il assemblāt le peuple, e qu'il leur donneroit de l'eau. Alors les Israelites chanterent cete chāson. Monte puis, chantés le, le puis que les princes ont foui, q̄ les guides du pays ont caué, avec le gouuerneur, a tout leurs sceptres. E du desert ils vindrēt a Mattana: e de Mattana a Nahaliel: e de Nahaliel a Bamoth: e de Bamoth en vne vallée qui ét es chams des Moabites, vers le sommet de Phasga, e regarde contre Iesimon. Adonc les Israelites enuoyerent vn'ambassade a Sehon roi des Amorreens, demandans congé de passer par son pays, sans se deuoir détourner en chāp ni en vigne, e sans boire eau de puis, ains aller par la voye royale, iusqu'ils eussent passé ses pays. Mais Seon tant s'en falut qu'il dōnāt passage aux Israelites par ses fins, qu'il amassa toutes ses gens, e alla au deuāt des Israelites au desert, e vint a Iasa, e liura la bataille aux Israelites. Mais les enfans d'Israel le mirent a la pointe de l'épée, e prindrent son pays depuis Arnon iusqu'a Iabboc, iusqu'au pays des Ammonites: car Ar ét vne lisiere des Ammonites. Si prindrent les Israelites toutes celles villes, e se logerēt en toutes les villes des Amorreens, a Hesebon e en toutes ses fillolles. Car Hesebon étoit la ville de Sehon roi des Amorreēs, lequel iadis auoit fait la guerre au

Iuges 11

On en-
uoye
vn'am-
bassa-
de a Se-
hon.
Iud. 11.

Amos 2.
Sed. 144

re au roi des Moabités, e lui auoit été tout son pays iusqu'a Arnon: e de là vient le cōmun dire: Allés a Hesebon, qu'on bâtitte e établisse la ville de Schon. Car vn feu ét sorti d'Hesebō, vne flamme de la ville de Schon, laquelle a consumé Ar, ville des Moabites, e les maitres des chapelles d'Arnon. Ha Moabite, tu es perdu, peuple de Camos: tes hommes ont été mis en fuite, e tes femmes liurées esclaves a Schon roi des Amorreens. Tant y a que leur lumiere Hesebō ét perdu e iusqu'a Dibon, e auons gâté iusqu'a Nepha, qui abbutte a Medeba. Quād donque les Israelites se furent logés au pays des Amorreens, Moysse enuoya épier Iazer, e prindrent ses fillolles, e détruisirent les Amorreens du pays. Puis tournerent chemin, e monterent contre Basan: e Og le roi de Basan leur alla au deuant, lui e toutes ses gens, pour leur liurer la bataille en Edrei. E le Seigneur dit a Moysse: Ne le crain point, car ie le temettra entre les mains, lui e toutes ses gens e son pays, e lui feras comme tu as fait a Schon roi des Amorreens, qui se tenoit a Hesebon. Si le tuerent lui e ses fis, e toutes ses gēs, fās en laisser échapper vn, e se saisirent de son pays.

Chapitre XXII.

P Vis délogerent les enfans d'Israel, e assirent leur camp en la plaine du pays de Moab, deçà le Iordain de Ierico. Et quand Balac fis de Sephor vit tout ce que les Israelites auoint fait aux Amorreens, e que les Moabites auoint si grand peur des enfans d'Israel, qui étoint vn grand monde de gens, que de la frayeur qu'ils en auoint, ils disoient aux senateurs Madianites: Celle cōpagnie brouterà tout entour nous: cōme les beufs brouterent l'herbe des chams. Ledit Balac fis de Sephor (qui lors étoit roi des Moabites) enuoya des ambassadeurs a Balaā fis de Beor, a Pethor, qui ét vne ville assise sur^b la riuere du pays des gēs de Balaā, pour le faire venir, e lui manda ainsi: Sache

A qu'vn si grand peuple ét sorti d'Egypte, qu'on ne voit pas la terre, e si s'êt logé cōtre moi. Parquoi ie te prie que tu me viennes maudire ce peuple, qui ét plus puissant que moi, si d'auenture ie le pourrai vaincre e chasser du pays. Car ie fai q̄ celui q̄ tu benis, ét beni: e celui q̄ tu maudis, ét maudit. Si se départirēt les senateurs Moabites, les senateurs^c Madianites, ayās avec eux le salaire de diuinaciō, e vindrēt a Balaā, e lui rapporterēt les parolles de Balac. E il leur dit: Couchés ici cête nuit, e ie vous ferai telle rēpōse que le Seignr me dira. Si demourerent les barons Moabites avec Balaam. E Dieu vint a Balaam, e lui dit: Qui sont ces gēs qui sont logé chés toi? E Balaā dit a Dieu: Balac fis de Sephor, roi des Moabites, m'a ainsi mandé: Sache qu'il ét sorti vn tel peuple d'Egypte, qu'on ne voit pas la terre. Parquoi vien le moi maudire, si d'auenture ie le saurai surmōter e chasser. E Dieu dit a Balaam: **C** Ne va point avec eux, ne maudi point ledit peuple, car il ét beni. Dont Balaam au matin, quād il fut leué, dit aux barons de Balac: Allés vous-en en vōtre pays, car le Seignr ne me veut pas donner congé d'aller avec vous. Par ainsi les barons Moabites se departirent, e allerēt dire a Balac que Balaam n'étoit pas voulu venir avec eux. Dōt Balac y enuoya des barons e plus, e de plus grand etoffe que les autres, lēq̄ls s'en allerent trouuer Balaam, e lui dirent en cête maniere: Balac fis de Sephor te mande que tu ne veuilles refuser d'aller a lui, car il te fera beaucoup d'honneur, e fera tout ce que tu lui diras, pourueu que tu lui ailles maudire ce peuple. Mais Balaam rēpondit aux seruiteurs de Balac: Quand bien Balac me donneroit plein sa maison d'argent e d'or, ie ne pourroï passer le commandement du Seigneur mon Dieu, pour faire rien, tant soit petit ou grād. Mais toutefois demourés ici, comme firent les autres, annuit: e ie verrai que

^c. enuoyés a Balaam par les Madianites, pour le prier de faire ce plaisir a Balac.

^a. c'étoit le Dieu des Moabites. Iug. 11 3. Rois 11

Deut. 3. 29. Og.

Balac.

Balaā. Iosue 24. b. Euphrat

2. Pier. 2
Iud. 1.

le Seigneur me dira encore. E Dieu vint a Balaam celle nuit, e lui dit: Si ces gēs te font venus querir, va-t'en avec eux, mais ne fais autre que ce que ie te dirai. Dont le matin quād Balaam fut leuē, il sella son ânesse, e s'en alla avec les barons Moabites. Mais Dieu fut courroucé de ce qu'il y alloit, si se mit l'ange du Seigneur au chemin pour l'empêcher, comme il cheuauchoit son ânesse, accōpagné de ses deux valets. E quand l'ânesse vit l'ange du Seignr qui se tenoit au chemin, e tenoit son épée dégainée en sa main, elle se détourna du chemin, e alla au champ. E cōme Balaam la fraploit pour la fair' aller au chemin, e que l'ange du Seigneur se tenoit au sentier des vignes, e qu'il y auoit muret deça e muret dela, l'ânesse voyant l'ange du Seigneur, se ioignit au mur, e étreignit le pied de Balaam au mur, dont il la battit encore de plus fort. Adonc l'ange passa encor plus outre, e se tint en vn lieu étroit, là où n'y auoit passage pour se détourner d'vn côté ne d'autre. Dōt l'ânesse voyāt l'ange du Seigneur se coucha dessous Balaam, de-quoi Balaam eut si grand depit, qu'il la frappa d'vn bâton. Adonc le Seigneur ouurit la bouche de l'ânesse, dont elle dit a Balaam: Que t'ai-je fait, que tu m'as battue déjà trois fois? E Balaam dit a l'ânesse: C'êt pourtant que tu te truffes de moi. E pleût a dieu q' i'eusse vn' épée: car ie te tueroi tout a cēt heure. Et l'ânesse dit a Balaam: Ne suis-je pas tō ânesse, laquelle tu as toute ta vie cheuauchée iusqu'a present? ai-je accōtume de te fair' ainsi? Nenni, dit il. Alors le Seignr ouurit les yeux a Balaam, si vit l'ange du Seigneur qui étoit au chemin, e auoit son épée dégainée en sa main, dōt il baissa la tête, e lui fit la reuerce. E l'ange du seignr lui dit: Pourquoi as-tu battu ton ânesse déjà trois fois? Sache q' ie suis venu pour y mettre empêchemēt, pourtāt q' ce voyage ét entrepris contre moi. E quād l'ânesse m'a veu, elle s'êt détournée de de

L'ânesse
se parle

A uāt moi déjà trois fois. Que si elle ne se fût détournée de deuant moi, ie t'eusse tué tout a cēt heure, e feusse laissé viure. E Balaam dita l'age du Seigneur: l'ai mal fait, e si ne sauois pas que tu te tinsses au chemin contre moi. Parquoi s'il te deplait, ie m'en retournerai. E l'age du Seigneur lui dit: Va t'ē avec ces gēs: toutefois ne di que ce que ie te dirai. Ainsi Balaam s'en alla avec les barons de Balac. E quand Balac entendit que Balaam venoit, il lui alla au deuant en vne ville des Moabites, qui ét apres d'Arnon, es lisieres du pays, e parla a lui en cête maniere: Veux que ie t'euoyai querir, que ne vins-tu a moi: cui des-tu que ie ne te puisse fair' hōneur. E Balaam lui dit: Mais toi penses tu que maintenāt, puis que ie suis venu a toi, ie puisse dire autre chose que ce que dieu me mettra en la bouche? Ainsi Balaam s'en alla avec Balac, e vindrēt en la ville des rues. E Balac tua des beus e des brebis e cheures, e en enuoya a Balaam e aux barons de sa cōpagnie.

Chapitre XXIII.

E Quād ce vint au matin, Balac print Balaam, e le fit mōter es coupeaux de Baal, d'ou il voyoit vne partie du peuple. E Balaam dit a Balac: Bâti moi ici set autels, e m'apprête ici set toreaux e set moutons. Ce que Balac fit cōme l'auoit dit Balaam, e brulagerēt Balac e Balaam en chāqu'autel vn toreau e vn mouton. Puis Balaam dit a Balac: Tiē-toi apres de tes brulages, e i'irai voir si ie recontrerai le Seigneur: e ce qu'il memōtrera, ic le te ferai a-sauoir. Si se retira Balaam a-part, e rencontra dieu, e lui dit qu'il auoit appareillé set autels, e auoit brulagé en chāqu'autel vn toreau e vn mouton. E le Seigneur emboucha Balaam, e le renuoya a Balac, e lui dit ce qu'il deuoit dire. Dont quand Balaam fut retourné a Balac (le quel il trouua apres de son brulage, lui e tous les barons Moabites) il se print a dire sa sentence en la maniere que sensuit. De Syrie m'a mandé Balaam
lac

Balaam
pphe-
tise.

lacroi des Moabites, des montagnes du leuant: vien-moi maudire Iacob, vien-moi maugrier Israel. Comment maudirai-ie, quand Dieu ne maudit pas? e comment maugrerai-ie, quand le Seigneur ne deteste pas? Quand ie les regarde du sommet des roches, e le contemple des montagnettes, vela vn peuple qui se tiendra a part, e ne sera point conté entre les autres nations.

a. nombre infini.

Qui pourroit nombrer la poudre de Iacob, ou faire le cōte de la quatrième partie d'Israel: Mourir puisse ma personne de la mort des droitturiers, e venir a vne même fin qu'eux.

Adōc Balac dit a Balaam: Qu'êt-ce que tu me fais: ie t'ai mandé pour maudire mes ennemis, e tu les benis. Lequel répondit: Ne me faut-il pas prendre garde de dire ce de-quoi le Seigneur m'embouchera. E Balac lui dit: Or t'envien avec moi en vn autre lieu, duquel tu en verras seulement vne partie, e ne les verras pas tous, e de là tu les maudiras. Si le mena au chāp des guets, au sommet de Phasga, e bâtit set autels, e brulagea en chāqu'autel vn toreau e vn mouton. Puis Balaam dit a Balac: Tien toi ici aupres de ton brulage, e ie me retirerai ça. E le Seigneur se trouua deuant Balaam, e l'emboucha, e lui dit qu'il retournât a Balac, e lui dit ce qu'il deuoit dire. Si retourna Balaam vers Balac, e le trouua aupres de son brulage, accompagné des barons Moabites. E Balac lui dit: Qu'a dit le Seigneur? Adōc Balaam se print a ainsi dire sa sentence:

Vien-ça Balac, écoute, prête moi l'oreille, fis de Sephor. Dieu n'êt pas homme pour mentir, ou fis d'homme pour se repentir: dira-il sans faire? ou s'il promettra sans tenir promesse: Aurai-ie receu benedixion, e benedixion ne rendrai pas: On ne voit nulle faute en Iacob, on n'apperçoit nulle lâcheté en Israel. Le Seigneur son dieu êt avec lui, accōpagné de^b royal son de trompe: Dieu qui les a menés hors d'Egy-

b. puissance de guerre.

pte, a force de licorne. E si n'y a point de deuination en Iacob, il n'y a point de deuinement en Israel: il sera dit en son tems touchant Iacob e Israel, que c'êt que Dieu a besogné. Vela vn peuple qui êt comm' vne lionesse qui se leue, e comm' vn lion émeu, qui ne se couche qu'il n'ait mâgé la proye, e beu le sang des tués.

e. ce que ie di d'Israel, n'êt pas uain, com me sont les choses des deuins, ains êt urai, cōm' en son tēs se trouuera.

E Balac dit a Balaam: A tout le moins ne le maudi ne beni. A quoi Balaam lui répondit: Ne t'ai-ie pas dit que tout ce que le Seigneur diroit, ie le feroi? E Balac lui dit: Vien donc que ie te meinne en vn autre lieu, si d'aventure il plairoit a Dieu que tu le me maudisses de là. Ainsi Balac mena Balaam au coupeau de Phegor, qui regarde cōtre le simon. E Balaam dit a Balac: Bâti moi ici set autels, em'apprête ici set torcaux e set moutōs. Ce que Balac fit comme l'auoit Balaam commandé, e brulagea des toreaux e moutons es autels.

Chapitre XXIII.

E Balaam voyant que le plaisir du Seigneur étoit de benir les Israelites, n'alla point chercher prophetie cōm' es autres fois: ains tourna sa face deuers le desert, e leua les yeux: e voyant les Israelites qui étoient assis selō leurs lignées, il fut poussé de l'esprit de dieu, e se print a dire sa sentence en cête maniere: Dit Balaam fis de Beor, dit vn homme les yeux^a clos, dit vn qui a ouï les parolles de Dieu, qui a eu reuelacion du tout puissant, qui êt^b tōbé, e a eu les yeux^c ouuers. Aussi beaux sont tes pauillōs, ô Iacob: tes têtes, ô Israel: comme sont vallées étendues, comme iardins aupres d'vne riuere, comme pauillons étendus par le Seigneur, cōme cedres de l'eau. Eau coulera de son seau, e sera sa semence en beaucoup d'humeur, e son roi surpassera Agag, e sera son regne exaucé. Dieu l'a mené hors d'Egypte, a force de licorne. Il defera les gens qui lui seront contraires, e leur desossera les membres, e froissera leurs fleches. Que s'il se couche ou

a. quand il ne vit pas l'ange deuant l'annee.
b. quand l'annee se coucha dessus lui.
c. quand il vit l'ange.

git comm'vn lion ou lionesse, qui le fera leuer: Qui te benira, benit sera: e qui te maudira, maudit sera. Alors Balac fut courroucé contre Balaam, e se frappa les mains l'vne contre l'autre, e dit a Balaam: le t'auoi mādē pour maudire mes eunemis, e tu les benis dēia pour la troisiēme fois: Parquoi fui t'ē là d'ou, tu es venu. l'auoi bien deliberé de t'hōnorer, mais sache que le Seignr te fait perdre cēt'honneur. E Balaā lui dit: Ne di-ie pas bien a tes messagers mēmes, lēquels tu m'ēuoyas, que si Balac me dōnoit plein sa maison d'argēt e d'or, si ne pourroi-ie trēpasser le commandement du Seigneur, pour faire biē ne mal de moi-mēme: e que ce que le Seigneur me diroit, ie le dirois. Or tu dois sauoir que maintenant ie men vai en mon pays: mais ie te veux declarer que c'ēt que ce peuple fera au tien vn tems viēdra. Si se print a dire sa sentēce en cēte maniere: Dit Balaā fis de Beor, dit vn hōme les yeux clos, dit vn qui a oui les parolles de Dieu, e q fait la science du Souuerain, qui a eu reuelacion du Toutpuissant, qui ēt tōbé, e a eu les yeux ouuers. Je le verrai, mais non pas encore: ie le regarderai, mais non pas tantōt: vn'ētoille partira de la cob, e se leuera vn sceptre d'Israel, qui rōpra les seigneurs Moabites, e domtera tous les enfans de Seth, e sera Idumée assuiettie, e sera Seir assuietti de ses ennemis, e Israel fera prouesse, e vn de Iacob seigneuriera, qui gātera la reste des citoyens.

Matth. 10

Puis regardant le pays des Amalechites, se print a dire vne telle sentēce: Les Amalechites pour les premiers des nations, a la fin finale perirōt totalement.

Puis regardant le pays des Cananeens, se print a dire vne telle sentence: Vous aués beau auoir vn fort repaire, e vous nicher en vne roche, les Ceaneens seront neantmoins depeuplés, tellement que les Assyriens vous emmeneront esclaves.

Puis se print a dire vne telle sentence: Helas qui viura quād Dieu fera ceci: quand des nauires viendront de la contrée des Cittiens: lēquelles domteront les Assyriens, e domteront aussi Eber, lequel aussi perira totalement.

Puis se départit Balaam, e s'en alla, e retourna là d'ou il étoit venu: e Balac aussi s'en alla son chemin.

Chapitre XXV.

E Comme les Israelites seiournoient en Sittim, le peuple se print a pailarder avec les filles des Moabites, lēquelles semognirēt le peuple aux sacrifices de leurs dieux, si mangeoit e beuoit le peuple a leurs dieux, e parainfi le peuple eut accointance avec Baalphegor. Parquoi le Seignr courroucé contre les Israelites, dit a Moysē qu'il print tous les chefs du peuple, e les pēdit au Seignr au soleil, pour appaiser le courroux, duquel le Seignr étoit enflambé cōtre les Israelites. E Moysē cōmāda aux iuges des Israelites que chācū d'eux mīt a mort ceux des leurs qui auoint eu accointance avec Baalphegor. Alors il suruint vn homme des enfans d'Israel, qui amena vne Madianite vers ses freres, en la presence de Moysē e de toute la cōpagnie des enfans d'Israel, qui plouroint deuant le paillon des oracles. Ce que voyant Phinees fis d'Eleazar, fis du grand prêtre Aharō, se leua du milieu de la compagnie, e print vn iavelot en sa main, e entra apres ledit Israelite au bordeau, e les trāsperça tous deux, tāt l'Israelite q la femme par le ventre d'elle, de quoi la mortalité des enfans d'Israel cessa: en laquelle mortalité il en mourut vinte quatre mille. Puis le Seignr dit ainsi a Moysē: Phinees fis d'Eleazar, fis du grand prêtre Aharō, a (pour le zele qu'entr'eux il a eu pour moi) appaisé la colere que i'auoi sur les enfans d'Israel, e a été cause que ie ne les ai pas totalement détruits par dépit. Parquoi di q ie fai avec lui alliance de paix, qui sera a lui e a sa semence apres lui, alliance de prêtreise

Iosue 22.
Deut. 4.

Zabri.

Phinees.

1. Mach. 2.
Sean. 10. 5.
1. Cor. 101. Mach. 2.
Ecc. 45.

prêtrise perpetuelle, pourtât qu'il a eu zele enuers son Dieu, e a appaisé Dieu enuers les enfans d'Israel.

Or l'Israelite qui fut tué avec la Madianite, auoit nom Zambri, fis de Salu, capitaine d'un parétage des Simeoniens. E la femme Madianite, qui fut tuée, auoit nom Cozbi, fille de Sur, lequel étoit chef de son parentage entre les Madianites. Apres cela le Seigneur dit a Moÿse: Soyés ennemis aux Madianites, e les mettés a mort, a cause qu'ils vous ont été ennemis par le tour de finesse qu'il vous ont ioué en l'affaire de Phegor, e en l'affaire de Cozbi fille du capitaine des Madianites, leur seur, laq̄lle fut tuée au iour de la mortalité, qui fut a cause de Phegor.

Chapitre XXVI.

Pres celle mortalité le Seign̄r dit a Moÿse e a Eleazar fis du grand prêtre Aharon, qu'ils leuassent la somme de toute la cōpagnie des enfans d'Israel, de l'age de vingt ans en sus, selon leurs maisons, de tous ceux des Israelites qui pourroint aller en guerre. Parquoi Moÿse e Eleazar le grand prêtre les denōbrerēt en la plaine de Moab, vers le Iordain de Ierico, depuis l'age de vingt ans en sus, comme le Seigneur l'auoit commandé a Moÿse.

Donque des enfans d'Israel qui sortirent d'Egypte, les fis de Ruben fis aîné d'Israel, furent Henoche, duquel descendit la race des Henochiens: e de Phallu, la race des Phalluiens: d'Hebron, la race des Hebroniens, de Carmi, la race des Carmiens. Vela les races des Rubenites, qui furent par conte fait quarãtetris mille set cens e trēte. Les fis de Phallu furent Eliab. Les fis d'Eliab, Namuel, Dathan e Abiram, lesquels Dathan e Abirã furent des harãgueurs, qui se bãderent cōtre Moÿse e contr' Aharon en la bande de Coré, quand il se banderent cōtre le Seign̄r, e que la terre s'entr'ouurit e les engloutit, e que Coré mourut en la cōpagnie des deux cens cinquant'hommes, lē-

quels le feu défit, pour bailler exēple aux autres: cōbien que les fis de Coré n'y moururēt pas. Des fis de Simeō descendirent des races: de Namuel, la Namueline: de Iamin, la Iaminiēne: de Iachin, la Iachiniēne: de Zara, la Zarane: de Saul, la Sauline. Vela les races des Simeoniens, qui furent vingt deux mille deux cens. Des fis de Gad descendirent des races: de Sephon, la Sephoniēne: de Haggi, la Haggiēne: de Suni, la Suniēne: d'Ozni, la Ozniēne: d'Eri, la Eriēne: d'Arod, l'Arodiēne: d'Areli, l'Areliēne. Vela les races des fis de Gad, qui furent par cōte fait quarante mille cinq cens.

Les fis de Iudas furent Er e Onan: mais Er e Onan moururent en Cananée. E les fis de Iudas, de quels descēdirent des races, furent Sela, duquel vint la race Selane: de Phares, la Pharesiane: de Zara, la Zarane. Les fis de Phares furent Hebron, duquel descēdit la race des Hebroniens: e Hamul, d'ou vint celle des Hamuliens. Vela les races des Iuifs, qui furent par cōte fait settãtesix mille cinq cens. Les fis d'Issacar furent Thola, duq̄l partit la race des Tholans: de Phua, celle des Phuans: de Iasub, celle des Iasubins: de Simbron, celle des Simbroniens. Vela les races des Issacariens: qui furent par cōte fait foixãte quatre mille trois cens. Les fis de Zabulon furent Sared, duquel vint la race des Saredins: d'Elon, celle des Eloniens: de Ialal, celle des Ialalites. Vela les races des Zabuloniens, qui furent par conte fait foixãte mille cinq cens.

Les fis de Ioseph, de quels descendirent des races, furent Manassé e Ephraim. Les fis de Manassé furent Machir, duquel descēdit la race des Machiriens. E Machir engēdra Galaad, duquel descēdit la race Galaadienne. Les fis de Galaad furent Iezer, d'ou vint la race Iezienne: d'Helec, l'Heleciēne: d'Asriel, l'Asrieliēne: de Sechem, la Sechemiēne: de Semida, la Semidaine: d'Hepher, l'Hephriēne. Or Salphaad fis

d'Epher n'eut point de fis, mais des filles, nommées Maala, Noa, Hegla, Melca, e Thersa. Vela les races des Manassiens, qui furent par conte fait cinquante deux mille set cēs. Les fis d'Ephraim, dequels descendirent des races, furent Suthala, d'ou vint la race des Suthalains: de Becher, celle des Becheriens: de Thaan, celle des Thaanien.

Les fis de Suthala furent Eran, duquel descēdit la race des Eranien. Vela les races des enfans d'Ephraim, qui furent par conte fait trentedeux mille cinq cens. Vela les fis de Ioseph, dequels descendirēt des races. Les fis de Benjamin, dequels descendirent des races, furent Bala, duquel descendit la race des Balains: d'Asbel, celle des Asbelites: d'Achiram, celle des Achiramiēs: de Supham, celle des Suphamien: de Hupham, celle des Huphamiēs. Les fis de Bala, furēt Ardē e Naaman: d'ou descendirent d'Ardē, la race des Ardien: de Naaman, celle des Naamaniēs. Vela les enfans de Benjamin, dequels descendirent des races, qui furent par conte fait quarantecinq mille six cens.

Les fis de Dan, d'ou descendirēt des races: furent Suham, duquel partit la race des Suhamiēs. Vela les races qui descendirent de Dan. De toutes les races des Suhamiēs, il y eut par cōte fait soixāte quatre mille quatre cēs. Des fis d'Aser, descendirent des races: de Iemna, celle des Iemnain: de Iessui, celle des Iessuien: de Bria, celle des Briain. Des fis de Bria: d'Heber, celle des Hebrieu: de Malciel, celle des Malcielins: Aser eut aussi vne fille nommée Sara. Vela les races des fis d'Aser, q furēt par cōte fait cinquātetrois mille quatre cēs. Les fis de Nephtali, dequels descendirent des races: furent Iessiel, duquel vint la race des Iessielites: de Guni, celle des Guniēn: de Ieser, celle des Ieserien: de Sellem, celle des Sellemien. Vela cōment furēt départies les races des Nephtaliēn, qui furent par conte fait quarantecinq mille quatre cens.

A Vela le denōbrement des enfans d'Israel, qui furēt six cens e vn mille, set cēs e trente. E le Seignr parla a Moysē en cēte maniere: A ceux-la sera départie la terre en heritage, selon le nōbre des têtes, tellement que tant plus ils serōt, tāt plus leur donneras-tu d'heritage: e tant moins ils serōt, tant moins leur donneras: en leur donnant heritage selon leur denombremēt, pourueu que la terre soit départie par lots, selon lesquels lots ceux des lignées prendront possēsiō de leur heritage, selō le beaucoup ou le peu de têtes qu'ils seront.

B Sensuit le denombremēt des Leuites selon leurs races. De Gerson, vint la race des Gersonien: de Cahath, celle des Cahathites: de Merari, celle des Merariēs. Voici les races Leuitiques, la Lebniane, l'Hebroniane, la Mooliane, la Musiane, la Coreiane. Or Cahath engendra Amrā, qui eut vne femme nommée Iocabed, fille de Leui, lequel l'engendra en Egypte, de laquelle Amram eut Aharon, e Moysē, e Marie leur seur. Aharon engendra Nadab, Abiu, Eleazar, e Ithamar. Mais Nadab e Abiu moururēt en offrāt feu étrāge deuant le Seignr. Or furēt les Leuites par cōte fait vintetrois mille, tous mālcs, de l'age d'vn mois en des sus. Car ils ne furēt pas denombrés entre les enfans d'Israel, pourtāt qu'il ne leur fut point donné d'heritage entre les enfans d'Israel. Vela le denombrement que Moysē e le grand prêtre Eleazar firēt des enfans d'Israel en la plaine de Moab, vers le Iordain de Ierico. Entre ceux-la n'e y auoit nul de ceux du denōbrement de Moysē e Aharō, qu'ils firēt quād ils denōbrerent les enfans d'Israel au desert Sinai, a cause que le Seigneur auoit deliberē de les faire mourir au desert, sās en laisser vn seul, excettē Caleb fis de Iephone, e Iosue fis de Nun. *Chap. XXVII.*

C Ors s'approcherēt les filles de Salphaad, fis d'Hepher, fis de Galaad, fis de Machir, fis de Manasse, du lignage ad.

Exo. 6.

Exo. 6.

Leuit. 10
1. Cbr. 24.
1. Cor. 10

Iosue 17. ge de Manasse fis de Ioseph, lēquelles filles de Salphaad auoint nom Maala, Noa, Hegla, Melca, e Therfa, e se presenterent a Moyses e au grād prêtre Eleazar, e aux principaux, e a toute la cōpagnie, deuāt le pauillon des oracles, e leur dirēt: Nōtre pere ēt mort au desert, sans auoir été de la bande de ceux qui se bāderent cōtre le Seigneur en la bande de Coré, ains ēt mort⁴ pour son peché, sans auoir enfans mâles. Parquoi de peur que le nom de nōtre pere ne soit ôté de sa race, pourtant qu'il n'a point de fis, dōne nous possesion entre les cousins de nōtre pere. E Moyses rapporta leur cause au Seignr, leq̄l lui en dit ainsi: Les filles de Salphaad disent biē, dōne leur possessiō d'heritage entre les cousins de leur pere, e les fai heritieres de leur pere. E di aux enfans d'Israel, que si vn hōme meurt sās auoir enfant mâle, qu'on en face heritiere sa fille. E s'il n'a point de fille, qu'on dōne son heritage a ses freres. E s'il n'a point de frere, qu'on dōne son heritage aux freres de son pere. E si son pere n'a point de frere, qu'on donne son heritage au plus prochain de son parētage, qui soit de son lignage, e que celui-la s'ē saisisse: e que les enfans d'Israel tiēnēt ceci pour ordonāce e droit, cōme le Seignr l'a cōmandé a Moyses.

Deut. 32. Outre-plus dit le Seignr a Moyses: Mōte en ce mōt Abarim, e regarde le pays que ie dōne aux enfans d'Israel, e quād tu l'auras regardé, tu seras recueilli avec tes gēs, cōme les autres, cōme l'a été Aharon ton frere, pourautant que vous me futes desobeissans au desert de Sin, en l'étrif de la compagnie, en ne m'honorāt pas saintemēt quāt a l'eau, en leur presence: i'entēd l'eau d'étrif, en Cadés, au desert de Sin. E Moyses dit au Seignr: Encharge, ô Seigneur Dieu des esperits de toute chair, la cōmunauté a quelqu'hōme qui voyse e vienne deuāt eux, e q̄ les meine e rameine, afin que l'assemblée du Seignr ne soit com me brebis sans pasteur. E le Seignr lui

A dit: Prē-moi Iosué fis de Nun, q̄ ēt vn hōme qui a de l'esperit, e lui met les mains dessus, e le presente deuāt le grand prêtre Eleazar, e deuant toute la cōpagnie, e l'enseigne en leur presence, e lui départi de ton autorité, afin q̄ toute la cōpagnie des enfans d'Israel lui obeisse. E qu'il se presente deuāt le grād prêtre Eleazar, leq̄l demādera pour lui oracle du Seignr, a la façō de CLARTE: e au cōgé du seignr ils irōt e viendrōt, tāt lui que tous les enfans d'Israel avec lui, e toute la cōpagnie. E Moyses fit cōme le seignr lui auoit cōmandé, e print Iosué, e le presenta deuāt le grād prêtre Eleazar, e deuāt toute la compagnie, e lui mit les mains dessus, e l'enseigna, cōme l'auoit le Seignr cōmādé par Moyses.

Chapitre XXVIII.

B **I**Tē, parla le Seignr a Moyses en cēte maniere: Cōmande aux enfans d'Israel, e leur di, qu'ils auisent de me faire, quād il en sera tēs, l'offrāde de la viāde de mō flāmage pour faire sentir bon, e leur di ainsi: Voicile flāmage q̄ vous offrirés au Seignr: deux agneaux entiers d'vn an pour iour, pour brulage ordinaire, dōt vous en sacrifierés l'vn au matin, e l'autre au soir, avec la dixième partie d'vn ephi de fine farine pour le cōpanage, pétrie en la quatrième partie d'vn hin d'huile épreinte, q̄ sera vn brulage ordinaire, comm' il fut fait au mōt Sinai, flāmage pour faire sentir bō au Seignr. E pour vn agneau on offrira la quatrième partie d'vn hin de vinaige, leq̄l vinaige sera offert au Seignr au saintuaire. E le secōd agneau vous le sacrifierés au soir, e le sacrifierés avec tel cōpanage e tel vin d'offrāde qu'au matin, q̄ sera vn flāmage pour faire sentir bō au Seigneur. E au iour du Sabbat, deux agneaux d'vn an entiers, avec le cōpanage de deux dixièmes de fleur de farine, pétrie en l'huile, avec son vin d'offrāde, q̄ sera vn brulage de Sabbat, lequel se fera tous les Sabbats, outre le brulage ordinaire, e son vin d'offrāde. Itē a l'étrée de voz mois, vous offrirés

Deut. 32.

Pardonāce du sacrifice continuēl.

vn brulage au Seigneur, deux toreaux d'vn an de la vacherie, e vn mouton, e set agneaux etiers d'vn an, e le cōpanage de trois dixièmes de fine farine pétrie en l'huile pour châque toreau: e le cōpanage de deux dixièmes de fine farine pétrie en l'huile pour le moutō, e le cōpanage d'vne dixième de fine farine pétrie en l'huile pour châq'agneau, qui sera vn flâmage de brulage, pour faire sentir bō au Seignr. E leur vin d'offrâde sera demi hin pour châq' toreau, e la troisième partie d'vn hin pour le mouton, e la quatrième partie d'vn hin pour l'agneau. Vela le brulage des mois, qui se fera tous les mois de l'an, e si sacrifiera-on vn cheureau de la bergerie au Seignr pour deforfaire, outre le brulage ordinaire, e son vin d'offrâde. E au quatorzième iour du premier mois sera la Pâque au Seigneur, e au quinzième iour dudit mois sera fête: set iours on mâgera du pain sans leuain, dōt au premier iour il y aura sainte assēblée, e ne ferés aucune euure manuelle, e offrirés au Seignr pour flâmage de brulage deux toreaux de la vacherie, e vn moutō, e set agneaux d'vn an, qui soyēt entiers. E ferés leur companage de fine farine pétrie en l'huile, trois dixièmes pour toreau, e deux dixièmes pour mouton, e vne dixième pour châcun des set agneaux, e sacrifierés vn cheureau deforfaictif pour appaiser Dieu enuers vous. E ferés ces choses outre le brulage du matin, qui est brulage ordinaire, e les ferés tous les set iours, qui sera vne viâde de flâmage pour faire sentir bon au Seignr, ce qui se fera outre le brulage ordinaire, e son offrande de vin. E au settième iour vous tiendrés vne sainte assēblée, e ne ferés euure manuelle quelcō que. Itē au iour des premiers fruits, quand vous offrirés nouveau cōpanage au Seignr en voz semaines, vous tiendrés sainte assēblée, e ne ferés aucune euure manuelle. E offrirés vn brulage pour faire sentir bon au Seigneur,

deux toreaux de la vacherie, vn mouton, set agneaux d'vn an, e le companage de fine farine pétrie en l'huile, trois dixièmes pour châque toreau, deux dixièmes pour le moutō, e vne dixième pour châcun des set agneaux, item vn cheureau de la bergerie pour vous appaiser Dieu, e le ferés outre le brulage ordinaire, e son offrande de vin, tellement que ces bêtes soyent entieres, avec leur offrande de vin.

Chapitre XXIX.

E Au premier iour du settième mois vous tiendrés vne sainte assēblée, e ne ferés aucune besogne manuelle, e laurés pour iour de son de trōpe, e ferés vn brulage pour faire sentir bō au Seignr, d'vn toreau de la vacherie, d'vn moutō, de set agneaux entiers d'vn an, avec leur cōpanage de fleur de farine pétrie en l'huile, trois dixièmes pour le toreau, deux dixièmes pour le mouton, e vne dixième pour châcun des set agneaux. E vn cheureau deforfaictif pour vous appaiser Dieu, outre le brulage du mois, e son cōpanage: e le brulage ordinaire, e son cōpanage: e leur offrâde de vin, selon leur mode, q' sera vn flâmage pour faire sentir bō au Seignr. E au dixième iour dudit settième mois vous tiendrés sainte assēblée, e ieunerés sans faire aucune besogne, e offrirés vn brulage au Seignr pour faire sentir bon, vn toreau de la vacherie, vn moutō, set agneaux d'vn an, q' soyēt entiers, e leur cōpanage de fleur de farine pétrie en l'huile, trois dixièmes pour le toreau, deux dixièmes pour le moutō, e vne dixième pour châcun des set agneaux. Itē vn cheureau deforfaictif, outre la deforfaite pour appaiser Dieu, e le brulage ordinaire, e leur companage, e offrande de vin. E au quinzième iour du settième mois vous tiendrés vne sainte assēblée, sans faire besogne manuelle quelconque, e ferés la fête au Seigneur par set iours. E offrirés brulage de flâmage pour faire sentir bon au Seigneur, des toreaux

aux de la vacherie treze, des moutons deux, des agneaux d'un an quatorze, qui soyent entiers. Item leur compagne de fleur de farine pétrie en l'huile, trois dixièmes pour chacun des treze toreaux, deux dixièmes pour chacun des deux moutons, et vne dixième pour chacun des quatorz' agneaux. Item vn cheureau deforfaictif, outre le brulage ordinaire, et son compagne et offrande de vin. Eau secōd iour douze toreaux de la vacherie, deux moutons, quatorz' agneaux d'un an entiers, et leur compagne et offrande de vin pour les toreaux, pour les moutons, et pour les agneaux, selon leur nombre, a la façon accoutumée. E vn cheureau deforfaictif outre le brulage ordinaire, et son compagne, et leur offrande de vin. Eau troisieme iour onze toreaux, deux moutons, quatorz' agneaux d'un an entiers, et leur compagne et offrande de vin pour les toreaux, pour les moutons, et pour les agneaux, selon leur nombre et coutume. Item vn cheureau deforfaictif, outre le brulage ordinaire, son compagne et offrande de vin. Eau quatrieme iour dix toreaux, deux moutons, quatorz' agneaux d'un an entiers, leur compagne et offrande de vin, pour les toreaux, pour les moutons et agneaux, selon leur nombre et selon la coutume. E vn cheureau deforfaictif outre le brulage ordinaire, son compagne et offrande de vin. Eau cinquieme iour neuf toreaux, deux moutons, quatorz' agneaux entiers d'un an, et leur compagne et offrande de vin, pour les toreaux, pour les moutons et agneaux, selon leur nombre, et selon la coutume. Item vn cheureau deforfaictif, outre le brulage ordinaire, son compagne et offrande de vin. Eau sixieme iour huit toreaux, deux moutons, quatorz' agneaux entiers d'un an, et leur compagne et offrande de vin, pour les toreaux, pour les moutons et agneaux, selon leur nombre, et selon la façon.

A Item vn cheureau deforfaictif, outre le brulage ordinaire, son compagne et offrande de vin. Eau settieme iour set toreaux, deux moutons, quatorz' agneaux entiers d'un an, et leur compagne et offrande de vin, pour les toreaux, pour les moutons et agneaux, selon leur nombre, et coutume. Item vn cheureau deforfaictif, outre le brulage ordinaire, son compagne et offrande de vin. Au huitieme iour vous aurés vacacion, sans faire aucune euure manuelle, et offrirés brulage de flammage pour faire sentir bon au Seigneur, vn toreau, vn mouton, et set agneaux d'un an entiers, avec leur compagne et offrande de vin, pour le toreau, pour l'agneau, et pour les moutons, selon leur nombre et coutume. Item vn cheureau deforfaictif, outre le brulage ordinaire, leur compagne et offrande de vin. Vela que vous ferés au Seigneur en voz solennités, outre voz vœus, et les dons de vōtre franchevolunté en voz brulages, et compagnes, et offrandes de vin, et sacrifices pour la prosperité. Toutes ces choses dit Moysse aux enfans d'Israel, comme le Seigneur lui auoit commandé.

Chapitre XXX.

Item, parla Moysse aux chefs des lignées des enfans d'Israel en cete sorte: Voici vne chose que le Seigneur commande. Vn homme qui aura fait vn vœu au Seignr, ou aura obligé sa conscience par vn serment qu'il aura fait, qu'il ne rōpe point sa promesse, qu'il face tout ce qu'il aura prononcé de sa bouche.

E si vne femme a fait vœu au Seigneur, et qu'elle se soit obligée chés son pere en sa ieunesse, si son pere oyant parler de son vœu, et de ce qu'elle a lié sa conscience, ne lui en dit rien, tous ses vœus, et tout ce a quoi elle aura obligé sa conscience, sera valable. Mais si son pere en étant auerti, l'a empêchée, tous ses vœus, et ce qu'elle aura obligé sa conscience, sera invalable, et le Seigneur lui pardonnera, pourtāt que son pere

Des vœus
valables
ou non
valables.

pere l'a empêchée. E si ell' ét mariée, e qu'ell' ait fait quelque vœu, ou en follemēt parlant ait lié sa cōscience, e que son mari en étant auerti, ne lui en dise rien, ses vœus, e ce qu'ell' a lié sa conscience, sera valable. Mais si son mari en étant auerti, s'engage, il rompra le vœu qu'ell' a fait, e la folle parolle par laquelle ell' a obligé sa conscience, e le Seigneur lui pardonnera.

Quant au vœu d'une vefue ou repudiée, tout cela a quoi ell' aura obligé sa conscience, sera valable. Que si ell' a voué chés son mari, ou a obligé sa conscience par son serment, e que son mari en étant auerti ne lui en ait rien dit, e ne l'ait point empêchée, tous ses vœus seront valables, e tout ce a quoi ell' a obligé sa cōscience, sera valable. Mais si son mari en étant auerti, a rompu ces choses, tout ce qu'ell' aura prononcé en faisant vœu, e en liant sa conscience, sera inuvalable: son mari l'a rompu, e le Seigneur lui pardonnera. Tout vœu e tout serment qu'elle fera pour s'obliger a ieuner, son mari le fera valoir ou nō valoir. Mais si son mari de iour-en-iour ne lui en dit rien, il fera tous ses vœus valables, e tout ce a quoi elle se fera obligée, il le fera valable: pourtāt que en étant auerti, il ne lui en aura rien dit. Mais si' apres en être auerti, il rōpt cela, il en sera puni pour elle. Vela les ordonances que le Seigneur commanda a Moÿse entre le mari e la femme, e entre le pere e la fille, qui ét encore ieune en la maison de son pere.

Chapitre XXXI.

Item le Seigneur dit a Moÿse qu'il fit vengeance des enfans d'Israel sur les Madianites, e que puis apres il seroit recueilli avec ses gens. Si cōmanda Moÿse au peuple qu'ils equipassēt leurs gens de guerre pour aller contre les Madianites, e en veger le Seignr: e qu'ils enuoyassent a ce voyage de toutes les lignées d'Israel de chacune mille. Si furent choisis de la gendarmerie d'Israel mill' hōmes de chāque lignée,

qui furent douze mille, équipés a point d'être en bataille: lēquels mille de chāque lignée Moÿse enuoya a la guerre, eux e Phinees fis du grād prêtre Eleazar, pourtant avec soi les saints instrumens, e les trōpettes pour trōpeter. Si firent vn voyage sur les Madianites, comme le Seigneur sauoit commandé a Moÿse, e tuerēt tous les mâles, e tuerent les rois des Madianites avec leurs occis, c'ēt a-sauoir Eui, Recem, Sur, Hur, e Reba, les cinq rois des Madianites: e si mirent a mort Balaam fis de Beor. E les enfans d'Israel prindrēt esclaves les femmes e enfans des Madianites, e faccagerēt tout leur bestial, e auoir, e cheuance, e brulerent toutes les villes où ils se tenoît, e leurs châteaux, e prindrent tout le butin e pillage tant de gens que de bêtes: e amenerent a Moÿse, e au grand prêtre Eleazar, e a la compagnie des enfans d'Israel, les esclaves e le butin e le pillage, au camp, en la campagne de Moab, qui ét aupres du lordain de Ierico.

E Moÿse e le grād prêtre Eleazar, e tous les principaux de la communauté, leur allerent au deuant hors le cāp, e Moÿse se courrouça contre les capitaines de l'armée, milleniers e centeniers, qui venoient de la guerre, e leur dit: Deuiés vous sauuer la vie a toutes les femmes: E ce sont elles qui ont, (par le moyen de Balaam) poussé les enfans d'Israel a se méfaire contre le Seigneur, en l'affaire de Phegor, pour laquelle cause il y a eu mortalité en l'assemblée du Seigneur. Parquoi tués tous les mâles des enfans, e si tués toutes les femmes qui ont eu affaire a homme: e gardés en vie pour vous toutes les femelles qui n'ont eu compagnie d'homme.

E vous tenés hors le camp set iours, e tous vous qui aués tué quelcun, ou qui aués touché quelque mort, purifiés vous au troisiēme iour e au settiēme, vous evoz esclaves: e purifiés tout accoutrement e tout vtensile de peau, e tout

4. non pas incontināt mais quel-que tems apres, l'ayant aprouvé en n'en disant rien.

le voyage contre les Madianites.

Levi. 6. 11 e tout ouillage de peau de cheure, e toute vaisselle de bois. Puis le grand prêtre Eleazar parla aux gendarmes qui auoint été en guerre, en cête maniere: Voici l'ordonance d'une loi que le Seigneur a cōmandé a Moÿse. Quāt a l'or e l'argent, erain, fer, étain, e plōb, tout ce qui peut endurer feu, vous le ferés passer par le feu, e ainsi sera nettoyé, e qu'il soit purifié a tout l'eau purificatiue. E tout ce qui ne peut endurer le feu, vous le mettrés en l'eau, e laverés voz habillemens au settième iour, e serés purifiés, puis entrerés au fort. Puis le Seigneur dit a Moÿse: Leue la somme du butin des esclaves, tant de gens que de bêtes, toi e le grād prêtre Eleazar, e les chefs des parentages de la communauté, e mipartirás le pillage entre les soudars qui ont été en la guerre, e tout le reste de la communauté: e leueras la part du butin du Seigneur dessus les gendarmes qui ont été en la guerre, de cinq cens têtes vne, tant des hommes que des beufs, e ânes, e bercail. Tu prendras de leur moitié, e en donneras au grād prêtre Eleazar pour vne leuée du Seigneur. E de la moitié laquelle auront les autres enfans d'Israel, tu en prendras de cinquante, vn tant des hommes, que des beufs, e des ânes, e du bercail, e de toutes bêtes, e les donneras au Leuites qui ont le soing du tabernacle du Seigneur. E Moÿse e le grand prêtre Eleazar firent ainsi que le Seigneur auoit cōmandé a Moÿse.

Or il y eut du butin, outre ce que les gendarmes auoint pillé, six cens settantecinq mille que brebis que cheures: settantedeux mille beufs: soixāte e vn mille ânes. E des perones il y eut des femmes qui n'auoint point eu compagnie d'homme, en somme trentedeux mille têtes. E la moitié, c'ēt a dire la part de ceux qui étoint allés en la guerre, fut de brebis e cheures, le nombre de trois cens trenteset mille cinq cens, dont la part du Seigneur fut des bre-

A bis e cheures six cens settātecing. Des beufs il en y eut trentesix mille, dont la part du Seigneur fut settante deux. Des ânes trente mille cinq cens, dont la part du Seigneur fut soixante e vn. Des personnes seze mille, dont la part du Seigneur fut trentedeux personnes. Et Moÿse bailla la part du butin leuée pour le Seigneur, au grād prêtre Eleazar, comme le Seigneur l'auoit cōmandé a Moÿse.

B Item de la moitié laquelle eut le reste de la cōpagnie des enfans d'Israel, laquelle Moÿse leur départit d'avec les gendarmes, il y eut de la bergerie trois cens trenteset mille cinq cens.

Des beufs, trentesix mille. Des ânes, trēte mille cinq cens. Des personnes, seze mille. Dōt Moÿse print de la moitié qu'auoint eue les enfans d'Israel, de cinquāte, vn, tant des hommes que des bêtes, e les bailla aux Leuites, qui auoint le soing du tabernacle du Seigneur, comme le Seigneur lui auoit commandé. E les capitaines de la gendarmerie, centeniers e milleniers, s'approcherent de Moÿse, e parlerent a lui en cête maniere: Nous tesferuiteurs auōs leuē le conte des gens de guerre, que nous auons en charge, e auons trouué qu'il ne s'en faut pas vn de nous. Parquoi nous voulons faire offrande au Seigneur chācun de ce qu'il a, d'accoutremens d'or, iarrētières, bracelets, agneaux, oreillettes, e carcans, pour rendre le Seigneur propice a noz personnes. Si receut Moÿse e le grand prêtre Eleazar, l'or d'eux, qui étoint toutes bagues faittes d'or, e fut en somme l'or de la leuée qu'il firent au Seigneur, seze mille set cens cinquante sicles, des milleniers e centeniers, que les gendarmes auoint pillé chācun pour soi: lequel or Moÿse e le grand prêtre Eleazar prindrent au paillon des oracles, pour être remembrāce des enfans d'Israel deuant le Seigneur.

Chc.

Chapitre XXXII.

Les Ru
benites
e Ga-
dins de
mādēt
leur re-
paire
de la le
lorda-
in.

OR auoint les Rubenites e les Gadins vn grand tas de bestial, e voyans que le pays, de lazer e de Galaad étoit vn lieu pppe pour bestial, s'ē allerēt parler a Moÿse e au grād prêtre Eleazar, e aux pricipaux de la cōmunauté, e leur dirent en cēte sorte: Ataroth, Dibon, lazer, Nemra, Hesebon, Eleale, Sabama, Nabo, e Beon (lequel pays le Seigneur a assuietti aux enfans d'Israel) ēt vn pays propre pour bestial. Or nous, tes seruiteurs, auons du bestial. Parquoi fai nous cēte grace, que ce pays nous soit donné pour le tenir, afin que nous ne passions le lordain. E Moÿse rēpondit aux Gadins e Rubenites: Il feroit beauvoir que voz freres allassent a la guerre, e que vous demourissiez ici. E pourquoi découragés vous les enfans d'Israel de passer au pays que le Seigneur leur donne: ainsi firent voz peres, quand ie les enuoyai de Cades-barnea pour voir le pays. Il monterent iusqu'au fleuve Escol, e virent le pays, puis découragerent les enfans d'Israel d'aller au pays que le Seigneur leur donnoit. De-quoi le Seigneur fut si courroucé, qu'il iura que ces hommes, qui étoint montés d'Egypte, de l'age de vint ans en sus, ne verroint point la tete qu'il auoit par son serment promise a Abraham, a Isaac, e a Iacob, pourtant qu'il n'auoint point fait leur deuoir enuers lui, exccepté Caleb fis de Iephone Cenezeē, e Iosue fis de Nun, qui auoint fait leur deuoir enuers le Seigneur. Si fut le Seigneur si courroucé contre les Israelites, qu'il les a menés ça e là par le desert quarant'ans, iusqu'a tant que toute la generation, qui auoit fait déplaisir au seignr, a été cōsumée. E vous voici dressés en la place de voz peres, pour être accroissement de mauuais gens, pour augmenter encore le mal-talent du Seignr contre les Israelites. Car si vous vous retirés d'apres lui, il les detiendra encore au desert, e par ainsi vous aurés

A détruit tout ce peuple. Adonc ils s'approcherent de lui, e dirent: Nous bâtirons ici des bergeries pour nôtre bestial, e des villes pour noz ménages, e nous serons en armes deuant les enfans d'Israel, iusque nous les ayōs menés en leur lieu: e ce pēdant noz ménages demourera en villes murées, de peur de ceux du pays: e ne reuiendrons en noz maisons, que les enfans d'Israel n'ayēt prins possession chācun de son heritage. Car nous ne prendrōs point d'heritage avec eux de la le lordain, puis que nôtr'heritage nous sera ēcheut de ça le lordain deuers le leuant. E Moÿse leur dit: Si vous faites cela, c'ēt que vous soyés en armes deuant le Seignr, e que vous passiez le lordain tous équipés deuant le Seigneur, iusqu'il ait déconfit ses ennemis de deuant soi, pour deuoir reuenir apres que le pays sera assuietti au Seignr, vous serés incouppables e deuant le Seigneur e deuant les Israelites, e sera ce pays vôtre, pour en iouir deuant le Seigneur. Mais si vous ne faites ainsi, sachés que vous pechés contre le Seigneur: e deués entendre que vôtre peché vous trouuera bien. Bâtissés des villes pour vôtre menagerie, e des bergeries pour vôtre bercail, e tenés promesse. E les Gadins e Rubenites dirent a Moÿse: Nous ferons comme tu nous cōmandes, mon seigneur. Noz enfans, noz femmes, e tout nôtre bestial e haras demourerōt ici es villes de Galaad, e nous tous équipés passerons deuant le Seigneur pour faire la guerre, cōme tu dis, mon seigneur. Alors Moÿse commanda touchant eux au grād prêtre Eleazar, e a Iosue fis de Nun, e aux chefs des parentages des lignées des enfans d'Israel, en cēte maniere: Si les Gadins e les Rubenites passent avec vous le lordain tous équipés, a point d'ētrer en bataille deuant le Seignr, e que le pays vous soit assuietis, vous leur dōnerés le pays de Galaad pour en iouir. Mais s'ils ne passent armés avec vous, ils pren-

prendront possession entre vous au pays de Canaan. Et les Gadins et Rubenites lui répondirent: Comme le Seigneur nous commande, nous le ferons. Nous passerons en armes devant le Seigneur au pays de Canaan, et retiendrons la possession de nôtre heritage deçà le Iordain. Ainsi Moÿse leur donna, cêt a-fauoir aux Gadins, aux Rubenites, et a la moitié de la lignée de Manassé fils de Ioseph, le royaume de Sehon roi des Amorreens, et le royaume d'Og roi de Basan, la terre avec ses villes et confins tout a l'entour. Donque les Gadins refirent Dibon, Astaroth, Aroer, Athroth, Sophan, Iazer, Iogbaa, Bethnemra, et Betharan, villes fortes, et bâtirent des bergeries. Et les Rubenites refirēt Hesebon, Eleale, Cariathaim, Nabo, Baalmeon, le nom changé, a Sabama, et mirēt des noms audites villes qu'ils refirent. Et les fils de Machir descēdu de Manassé, allerent en Galaad, et la prindrent, et en chasserent les Amorreēs qui y étoint, dont Moÿse donna Galaad a Machir descēdu de Manasse, pour s'y tenir. Item Iair descendu de Manassé, alla prēdre leurs bourgades, et les appella les bourgades de Iair. Noba aussi alla prendre Canath et ses filloles, et l'appella Noba, comme lui-même auoit nom.

Chapitre XXXIII.

les iour
nées
des en-
fans d'
Israël.
Exo. 11.

Ensuuēt les iournées que firent les enfans d'Israel quand il furent sortis d'Egypte, sous la cōduite de Moÿse et Aharon, lēquelles iournées et départies Moÿse escriuit par le commandemēt du Seigneur. E voici leurs iournées et départies.

Les enfans d'Israel departirent de Rameses le quinziēme iour du premier mois, le lēdemain de Pâques, et sortirēt avec vne grāde cōpagnie, voyās tous les Egyptiens qui lors enterroint les premier-nés, lēquels le Seigneur auoit tous tués entr'eux, et auoit fait iustice de leurs dieux. Dōc les enfans d'Israel départis de Rameses, se campe-

rent en Socoth. Puis délogerēt de Socoth, et se camperent en Etham, qui ēt aux lisieres du desert. D'Ethā il retournerent au pertuis Ahiroth, qui ēt vis-a-vis de Baalsephon, et se camperēt devant Magdal. Puis départirent de devant Ahiroth, et passerēt parmi la mer au desert, et allerent le chemin de trois iours par le desert d'Ethā, et se camperent en Mara. De Mara il vindrēt a Elim, et y auoit en Elim douze fontaines d'eau, et soixantedix palmes, et s'y camperent. Puis d'Elim ils se cāperent vers la mer rouge. Et de la mer rouge au desert Sin. Et du desert Sin, en Dophca. Et de Dophca, en Alus. Et d'Alus, en Raphidim, là où le peuple n'auoit point d'eau pour boire. De Raphidim, au desert de Sinai. Du desert de Sinai, au cemetiere de conuoitise. Du cemetiere de conuoitise, en Haseeroth. De Haseeroth, en Rethma. De Rethma, en Remmonphares. De Remmonphares, en Lebna. De Lebna, en Riffa. De Riffa, en Ceelatha. De Ceelatha, au mont Sapher. Du mōt Sapher, en Harada. De Harada, en Maceeloth. De Maceeloth, en Thahath. De Thahath, en Thara. De Thara, en Methca. De Methca, en Hasmona. De Hasmona, en Moseroth. De Moseroth, en Beneiaacan. De Beneiaacan, en Horgadgad. De Horgadgad, en Iotabatha. De Iotabatha, en Abrona. D'Abrona, en Asiongaber. D'Asiongaber, au desert Sin, autremēt Cades. Et de Cades, en Hor: qui ēt vne montagne es frontieres d'Idumée, en laquelle mōtagne Aharon monta par le commandement du Seigneur, et y mourut, quarant'ans apres que les enfans d'Israel furent sortis d'Egypte, le premier iour du cinquēme mois, et étoit Aharon aagé de cent vint et trois ans quand il mourut au mont Hor, lors qu'Arad roi Cananeen (lequel se tenoit deuers le midi au pays de Canaan) ouit dire que les enfans d'Israel étoint venus. Puis délogerēt du mont Hor, et se camperēt en Salmona.

Exo. 13.
14. 15. 16
17. 19.

Deut. 10

Deut. 32.

De Salmona, en Phunon. De Phunō, en Oboth. D'Oboth, en Ieabarim es cōfins des Moabites. De Ieabarim, en Dibongad. De Dibōgad, en Almōdeblathaim. D'Almondeblathaim, es mons d'Abarim, vis-a-vis de Nabo. Des mons d'Abarim, en la campagne de Moab sur le Iordain de Ierico, e se cāperent sur le Iordain, depuis Bethiesimoth iusqu'a la plaine de Sittim, en la campagne de Moab. Et le Seign̄r parla a Moys̄e en la plaine de Moab, sur le Iordain de Ierico, en cēte maniere: Parle aux enfans d'Israel, e leur di: Quand vous aurés passé le Iordain au pays de Canaan, dechassés tous les habitans du pays de deuant vous, e gātés toutes leurs idoles e images de fonte, e rasés toutes leurs chapelles, e desolés le pays, e vous y tenés, car ie vous donne le pays pour en iouir. E départissés l'heritage du pays par sort, selon voz lignages, tellement que tant plus ou tant moins de gens aura vn lignage, tant plus ou tant moins on lui donne d'heritage: e que chācun ait sa partlá ou elle lui sera écheute, en faisant le partage selon voz lignées paternelles. Que si vous ne dechassés les habitans du pays de deuant vous, ceux que vous y laisserés seront cōme aiguillons qui vous piquerōt les yeux, e cōm'épines qui vous poindrōt les flans, e vous tourmenteront au pays auquel vous vous tiendrés: e ce que j'ai delibéré de leur faire, ie le ferai a vous-mêmes

Chapitre XXXIII.

Les cōfins de Canaanée. Ios. 15.

Item parla le Seign̄r a Moys̄e en cēte maniere: Commande aux enfans d'Israel, e leur di: Quand vous serés arriués au pays de Canaan, le pays qui vous echerra en heritage, sera le pays de Canaan avec ses cōfins, dont le côté du midi sera depuis le desert Sin iusqu'a la contrée d'Idumée, e seront voz cōfins du midi depuis le bout du lac salé, tirant contre le leuant: e feront le tour de deuers le midi iusqu'a la montée des scorpions, e tireront iuf

qu'a Sin, e s'étendrōt du midi iusqu'a Cadesbarnea, e s'abbuteront a Hazaradar, e passeront iusqu'a Asmon. E d'Asmon il feront le tour iusqu'au fleuve d'Egypte, e se finiront en la mer. Pour les cōfins du couchant vous aurés la mer même: vela les cōfins du couchant que vous aurés. Pour les cōfins de la bise, depuis la mer vous tirerés contre le mont Hor, e du mont Hor tirerés en allant a Hemath, e sera l'issue des cōfins a Sedad. Puis sortiront les cōfins a Zephrona, e auront leur fin a Hazarenā. Vela les cōfins que vous aurés deuers la bise. Deuers le leuant vous cōprendrés depuis Hazarenā iusqu'a Sephā. De Sephā descendrōt les cōfins a Rebla, qui êt deuers le leuant d'Ain, e descendrōt iusqu'au flāc du lac Ceneret contre le leuant, e descēdront vers le Iordain, e auront leur issue au lac salé. Vela comment le pays que vous aurés, sera confiné tout a son tour. Adonc Moys̄e commanda aux enfans d'Israel qu'ils fissent partage dudit pays par sort, lequel pays le Seigneur auoit commādé de donner aux neux lignées e demi. Car quant a la lignée des Rubenites e Gadins, e la moitié de la lignée de Manassé, c'êt a dire deux lignées e demi, elles auoint prins leur heritage selon leurs parentages, deça le Iordain de Ierico, cōtre le soleil leuant. Item le Seign̄r parla a Moys̄e en cēte maniere: Voici les noms des hommes qui vous départiront le pays: Le grand prêtre Eleazar, e Iosué fis de Nun. E prēdrés pour départir ledit pays vn des seigneurs de chaque lignée, dequels hommes les noms sont ceux ci: De la lignée de Iudas, Caleb fis de Iephone. De la lignée des Simeoniés, Samuel fis d'Amiud. De la lignée de Benjamin, Elidad fis de Caselon. De la lignée des Daniens, le seigneur Bocqui fis de Iogli. Des fis de Ioseph, de la lignée des Manasseens, le seigneur Haniel fis d'Ephod. De la lignée des Ephraimites,

les nōs des partageurs

tes, le seigneur Camuel fis de Sephtan. De la lignée des Zabuloniens, le seigneur Elifapha fis de Pharnac. De la lignée des Issacariens, le seigneur Phaltiel fis de Azan. De la lignée de Aseriens, le seigneur Ahuid fis de Salomi. De la lignée des Nephthaliens, le seigneur Phadael fis d'Ammiud. Vela ceux auxquels commanda le Seigneur de partager aux enfans d'Israel au pays de Canaan.

Chapitre XXXV.

10f. 21.
Les vil
les des
Leui-
tes.

Item parla le seigneur a Moÿse en la campagne de Moab, aupres du Iordain de Ierico, en cete maniere: Commande aux enfans d'Israel que des possessions de leurs patrimoines ils en donnent aux Leuites des villes pour s'y tenir, e des mur-places entour les villes: lesquelles villes seront pour eux pour habiter, e les mur-places pour leur bestial e cheuace, e pour toutes leurs bestes. E les mur-places des villes, que vous donnerés aux Leuites, auront en largeur, depuis la muraille de la ville en dehors, mille pas tout a l'entour, e mesurerés dehors la ville pour le côté du leuant, deux mille pas: pour le côté du midi, deux mille pas: pour le côté du couchant, deux mille pas: e pour le côté de la bise, deux mille pas: e la ville au milieu. Vela les mur-places des villes qu'ils auront. E les villes que vous donnerés aux Leuites, seront six villes de franchise, que vous donnerés pour le refuge de ceux qui auront tué quelcun: e outre elles, vous leur en donnerés quarantedeux autres, tellemēt que les villes que vous donnerés aux Leuites, seront en somme quarant'e huit, avec leurs mur-places. E les villes que vous donnerés du patrimoine des enfans d'Israel, vous les donnerés en telle sorte, que ce sera du prou le prou, e du peu le peu, tellement que chascun donnera de ses villes aux Leuites selon l'heritage qu'il aura.

Deut. 19

Item parla le Seigneur a Moÿse en cete maniere: Parle aux enfans d'Israel,

A e leur di: Quand vous aurés passé le Iordain, e serés arriues au pays de Canaan, e q̄ vous vous serés bâti des villes, vous aurés des villes de franchise, êquelles s'en fuiront les meurtriers, qui par megarde auront tué quelcun, e aurés lédittes villes pour échapper des vengeurs, de peur que le meurtrier ne meure sans comparoitre deuant la iustice pour debattre sa cause. E les villes que vous donnerés, seront six villes de franchise, dont vous en donnerés les trois deça le Iordain, e les autres trois en Cananee, qui seront villes de franchise: e seront lédittes six villes pour franchise tāt aux enfans d'Israel, qu'aux étrangers e auenaires qui seront entr'eux: afin que quiconque par megarde aura tué quelcun, s'y en fuye. Que s'il l'a frappé de bâton de fer, tellemēt qu'il en soit mort, il êt meurtrier, qu'il meure cōme meurtrier. Ou s'il l'a frappé d'une pierre a main, de laquelle on puisse tuer vn homme, e qu'il en soit mort, il êt meurtrier, qu'il soit mis a mort cōme meurtrier. Ou s'il l'a frappé d'un bâton de bois a main, duquel on puisse tuer vn hōme, e qu'il en soit mort, il êt meurtrier, qu'il soit mis a mort cōme meurtrier. Le vengeur du sang tuera le meurtrier, e le tuera là où il le rencōtrera. Que s'il l'a poussé par haine, ou a ietté quelque chose contre lui de guet a pensée, tellement qu'il en soit mort: ou qu'il l'ait frappé en ennemi, de sa propre main, tellemēt qu'il en soit mort, q̄ celui qui l'a frappé meuré, il êt meurtrier: q̄ le vengeur du sang le face mourir cōme meurtrier, là où il le rencōtrera. Mais si par cas de fortune, sans inimitié il l'a poussé, ou a lancé cōtre lui quelque bâton que ce soit, sans le vouloir faire, ou quelque pierre que ce soit, de laquelle on puisse mourir, sans s'en donner garde, duquel coup il soit mort, sans parauāt auoir été son ennemi, e sans lui auoir voulu mal, l'assemblée iugera entre le frappeur e le vengeur du sang, selon ces regles, e ga-

Deut. 19.

rantirōt le tueur de la main du vègeur du s̄ag, e le ramenerōt en la ville de ses fr̄achises, en laq̄lle il étoit refui, e y demourera iusqu'a la mort du gr̄ad pr̄tre qui aura été oint de la sainte huile. Que si le tueur sort hors les bornes de la ville de ses fr̄achises, en laq̄lle il s'en étoit foui, e q̄ le vègeur du sang le trouue hors les bornes de la ville de ses fr̄achises, e le tue, son dam: car le tueur se doit tenir en la ville de ses fr̄achises, iusqu'a la mort du grand pr̄tre: e apres la mort du grand pr̄tre, retourner au pays de son patrimoine. Et tiēdrēs ceci pour ordonāce e droit, vous e voz enfans, par tout lá où vous demourerēs. Quicōque aura tué vn homme, que le meurtrier a la ditte de tēmoīs soit mis a mort, e qu'vn tēmoin ne soit point oui en cas de mort: e que vous ne preniēs nulle rançon pour sauuer la vie a vn meurtrier qui a meritē la mort, ains soit mis a mort. E ne preniēs nulle rançon d'vn qui s'ē sera foui en la ville de ses fr̄achises, pour le laisser reuenir demourer en son pays deuant la mort du gr̄ad pr̄tre: de peur q̄ vous ne souillēs la terre en laq̄lle vous serēs. Car c'ēt le sang q̄ souille la terre: e n'ēt la terre purifiée du sang épādu en elle, sinon par le sang de celui qui la épādu. Parquoi ne polluēs point la terre en laquelle vous vous tiēdrēs, en laquelle j'habiterai. Car moi le Seigneur habite entre les enfans d'Israel.

Chapitre XXXVI.

ALors les chefs des maisons du lignage des enfans de Galaad, fis de Machir, fis de Manassé, des lignages des enfans de Ioseph, s'approcherent, e tindrent tels propos a Moysē e aux principaux e chefs des maisons des enfans d'Israel. Le Seigneur cōmanda a toi, mōseigneur, de dōner le pays en heritage par sort aux enfans d'Israel: item te fut cōmandé, monseigneur,

A par le Seigneur, de donner l'heritage de Salphahad nōtre cousin a ses filles. Maintenant si elles viennent a être mariées a gens d'autre lignée des enfans d'Israel que n'ēt la leur, leur heritage sera ôtē de nōtre patrimoine, e sera aioutē a l'heritage de la lignée de laquelle elles prendront maris, e sera trenché du lot de notr'heritage. E quād ce viēdra que les enfans d'Israel aurōt le lubilé, leur heritage sera aioutē a l'heritage de la lignée de laquelle elles prendront maris, e sera retrenché de l'heritage de nōtre lignée paternelle.

B Adonc Moysē par le commandement du Seigneur cōmanda ainsi aux enfans d'Israel: La lignée des enfans de Ioseph, a raison. Voici que le Seign̄r commande quant aux filles de Salphahad: Qu'elles se mariēt lá où elles voudrōt, pourueu que ce soit en vn lignage de leur lignée paternelle. Parainsi l'heritage des enfans d'Israel ne passera pas de lignée en lignée, quand ils se tiēdront chacun en l'heritage de sa lignée paternelle. **C** E que toute fille qui sera heritiere, de quelque lignée des enfans d'Israel que ce soit, prēne mari de quelque lignage de sa lignée paternelle: afin que les enfans d'Israel tiennent chacū son heritage paternel, e que les heritages ne passēt point d'vne lignée en vn'autre, quand les enfans d'Israel se tiēdront chacun en l'heritage de sa lignée. Comme le Seigneur le cōmanda a Moysē, ainsi le firent les filles de Salphahad: e se marierēt Maala, Thersa, Hegla, Melca, e Noa, filles de Salphahad, aux fis de leurs oncles, qui étoient des lignages des enfans de Manassé fis de Ioseph, e demoura leur heritage en la lignée de leur lignage paternel. **D** Vela les commandemens e droits que le Seigneur commanda par Moysē aux enfans d'Israel, en la cāpagne de Moab, aupres du lordain de Ierico.

La loi
des fil
les de
Salpha
had.
Tob. 7

Deuteronomie.

Chapitre I.



LA harāgue que fit Moyse a tous les Israelites de çale lordain, en vne plaine du desert, vis-a-vis de la mer rouge, entre Pharan e Thophel e Labā e Haseroth e Dizahab. Or ya il onze iournées de chemin depuis Horeb en passant par le mōt Seir, iusqu'a Cadesbarnea. Donque san quarantième, le premier iour de l'onzième mois, Moyse parla aux enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur lui auoit commādē de leur parler, apres auoir tué Seō roi des Amorreēs, qui se tenoit a Hesebon, e Ogr roi de Basan, qui se tenoit a Astaroth en Edrei. Deça le lordain au pays des Moabites se print Moyse a declarer cete loi, disant ainsi: Le Seigneur nōtre Dieu parla a nous en Horeb en cete maniere: Vous auēs dēia allēs se iournē en cete montagne. Retournēs e delogēs, e allēs en la montagne des Amorreens, e en tout le pays qui en ēt voisin, tant champētre que montagneux, e des vallées, e du midi, e du riuage de la mer, cēt a-fauoir le pays de Canaan, e le Liban, iusqu'au grād fleuue, qui ēt Euphrat. Vela, ie vous donne le pays a vōtre commandement: allēs prendre possession du pays, lequel le Seigneur a iuré a Abraham, a Isaac, e a Iacob voz peres, de le donner a eux, e a leur semence apres eux. E ie vous dīs en ce temps là ainsi: le ne vous sauroi regir tout seul. Le Seigneur vōtre Dieu vous a tellement augmētēs, que vous êtes auiourdhui en aussi grand nombre que sont les étoiles du ciel. Le Seigneur le Dieu de voz peres vous veuille augmenter de mille fois autant que vous êtes, e vous benisse, cōm'il vous a promis: comment pour roi- ie moi seul portervoz affaires, voz charges, e voz differens; Amenēs des

A plus sages, discrets, e entendus de voz lignées, e ie les ferai voz chefs. Et vous me rēpondites qu'il étoit bon de faire ce que j'auoi dit. Si prin les chefs de voz lignées, gens sages e entendus, e en si voz chefs, milleniers, centeniers, cinquāteniers, dizeniers, e preuōts de voz lignées, e commandai en ce tems là a voz iuges en cete maniere: Oyēs les causes de voz freres, e iugēs iustement des differēs que les freres aurōt entr'eux, ou avec les étrangers. Nayēs **B** égard a personne en iugement: oyēz autant petit que grand, sans craindre personne: car le iugement ēt a Dieu. Et les choses qui seront trop difficiles pour vous, rapportēs vous-en a moi, ie les orrai. E vous commandai alors tout ce que vous deuiēs faire. Puis delogeāmes d'Horeb, e allāmes par tout ce grād e épouētable desert, que vous vites, tirans contre le mont des Amorreens, comme nous auoit le Seigneur nōtre Dieu commandē: e vimmes iusqu'a Cadesbarnea. Lors ie vous dīs: **C** Vous êtes arriuēs au mont des Amorreens, lequel le Seigneur nōtre Dieu nous donne. Or-ça le Seigneur vōtre Dieu vous donne le pays a vōtre cōmandement: montēs y, prenēs-en possession, cōme le Seigneur vōtre Dieu vous sa promis: e n'ayēs peur ne frayeur. E vous vous approchātes tous de moi, e dītes qu'il vous failloit enuoyer gens deuant vous, q vous épieroint le pays, e vous auertiroint du chemin par leq̄l vous deuriēs aller, e des villes que vous deuriēs enuahir. Laq̄lle chose me pleut. **D** Si prin douze hommes d'entre vous, de chāque lignée vn, qui se mirent en voye, e monterent es montagnes, e tirerent iusqu'au fleuue Escol, e épierēt le pays: e prendrent avec eux du fruit du pays, e le nous apportèrent: e nous apporterent les nouvelles, disans que le pays que le Seigneur nōtre Dieu nous donnoit, étoit bon. Mais vous ni voulutes point monter, ains cour-

Les magistrats

Ieh. 7.
Leui. 19.
Prou. 24.
Eccl. 4.
Iacob. 2.

Nomb. 21

Moyse parle aux enfans d'Israel.

Exo. 18

Les espies.
Nomb. 13

rouçâtes le Seigneur vôtre Dieu, e en myrmurant par voz tentes, dites que le Seigneur par haine qu'il vous portoit, vous auoit menés hors du pays d'Egypte, pour vous liurer entre les mains des Amorreens, pour vous détruire: e que maintenant vous ne fauiés de quel côté vous tourner: e que voz freres vous auoint découragés, disans que c'étoit vn peuple plus grand e puissant que vous, e les villes grandes e munies iusqu'au ciel, e que (qui plus étoit) ils y auoint veu les Enaquins. E ie vous dis, que vous ne vous épouantissiés, e ne les craignissiés point, que le Seigneur vôtre Dieu, qui alloit deuant vous, batilleroit pour vous, tout ainsi qu'il s'étoit porté enuers vous en Egypte, cōme vous auiés veu, e aussi au desert: là où vous voyés que le Seigneur vôtre Dieu vous auoit portés, comm'vn homme porte son fis, par tout le chemin que vous auiés fait, iusque vous fûtes arriués en ce lieu là. Mais en cela vous ne creutes point au Seigneur vôtre Dieu, qui alloit deuant vous en chemin, pour vous chercher place pour vous camper, de nuit en feu, afin que vous vissiés quel chemin vous deuiés tenir: e de iour, en vne nuée. Dōt le Seigneur oyant voz parolles, fut si courroucé, qu'il iura qu'homme de ces gens là, de celle fausse generacion, ne verroit le bon pays qu'il auoit iuré de donner a voz peres, excetté Caleb fis de Iephoné, qui le verroit, e qu'il lui donneroit le pays où il auoit marché, e a ses enfans aussi, a cause qu'il s'étoit acquitté de son deuoir enuers le Seigneur. E même contre moi se courrouça le Seigneur a cause de vous, e dit: Ne toi-même tu n'y entreras point. Iosué fis de Nun, qui te sert de valet, y ira: reconforte-le, car il départira le pays aux Israelites. E vôtre mēie, de laquelle vous aués dit qu'elle seroit a la pille: e voz enfans, quine sauent aujourd'hui que c'êt de

Exo: 13

Nomb. 14

Nomb. 20

A bien ne de mal, y iront, e leur donnerai le pays, e en iouiront. E vous, retournés vous-en, e vous en allés au desert contre la mer rouge. Alors vous me répondites, que vous auiés peché contre le Seigneur, e que vous y vouliés mōter, e faire la guerre, tout ainsi que le Seigneur vôtre dieu vous auoit commandé. Si vous armâtes, e vous essayâtes de monter en la montagne. E le Seignr me dit que ie vous disse, que vous n'y montissiés point, e ne füssiés point la guerre, pourtant qu'il n'étoit pas entre vous, de peur que vous ne füssiés vaincus de voz ennemis. Laquelle chose ie vous dis. Mais vous ne volutes pas croire, ains méprisâtes l'auertissement du Seignr, e orgueilleusement montâtes la montagne. E les Amorreens, qui se tenoient en laditte montagne, vous vindrent au deuant, e vous donnerent la chasse, comme feroient des abeilles, e vous chapplerent depuis Seir iusqu'a Horma. Dont vous reuintes, e plorâtes deuant le Seigneur. Mais le Seigneur ne vous exauça, e ne vous écouta point.

Nomb. 14

Chapitre II.

E Quand vous eutes seiourné la pluspart de vôtre seiour en Cadès, nous retournâmes, e tirâmes vers le desert contre la mer rouge, comme le Seigneur m'auoit commandé, e tournoyâmes entour le mont Seir par plusieurs iours.

D Alors le Seigneur me dit: Vous aués assés tournoyé entour ce mont, retournés vous-en contre la bise, e commande ainsi au peuple: Vous passerez par les marches de voz freres les enfans d'Esau, qui habitent au Seir, lēquels auront peur de vous. Mais gardés vous bien de les fâcher, car ie ne vous donnerai de leur terre pas la trasse d'vn pied: car j'ai donné a Esau la possession du mont Seir.

les Idu
meens.

Achetés a beaux deniers contens des viures d'eux pour manger, voire de

de

de l'eau pour boire. Car le Seigneur votre Dieu vous benit en tous les affaires que vous maniez, lui qui vous a conduits seurement au chemin que vous aués fait par ce grand desert, ces quarant' ans: le Seigneur votre Dieu a été avec vous, tellement que vous n'aués de rien eu faute.

Parainfi nous nous detournâmes de noz freres les enfans d'Esau, habitans de Seir, du chemin champêtre d'Elath e d'Asiongaber, e tournâmes nôtre chemin contre le desert de Moab.

Les Moabites. Alors le Seigneur me dit: Ne fâchés point les Moabites, e ne leur faites point la guerre: car ie ne vous donnerai point de possession de leur terre, pourtant que i'ai donné aux enfans de Lot, Ar, pour en iouir.

Les Emins s'y sont autre-fois tenus, gens en grandeur, en nombre, e en puissance, pareils aux Enaquins, e qui étoit tenus pour geans aussi bien que les Enaquins, e les Moabites les appelloint Emins. Au Seir aussi se sont autre-fois tenus les Horiens: mais les enfans d'Esau les ont dechassés e déconfits, e se sont mis en leur place, comme feront les enfans d'Israel au pays de leur possession, que le Seigneur leur donne. Parquoi délogés, e passés le fleuve Zared. Ce que nous fimes. E l'espace de tems que nous fumes en chemin, depuis Cadesbarnea iusque nous passâmes le fleuve Zared, fut trent' e huit ans, iusque toute la race des gens de guerre fût defaite du camp, comme leur auoit iuré le Seigneur: lequel aussi y mit tellement la main, qu'il en vuida totalement le camp.

les Ammonites. E quand ce vint que tous les hommes de guerre du peuple furent acheués de mourir, le Seigneur parla a moi en cête maniere: Tu passeras auiourdhui le terme des Moabites, c'êt a-sauoir Ar, e approcheras du pays des Ammonites: ne les tour

A mente point, e ne les guerroye point: car ie ne vous donnerai point de possession du pays des Ammonites, a cause que i'en ai donné la possession aux enfans de Lot. On le tient aussi pour vn pays de geans, e s'y sont autre-fois tenus les geans, lèquels les Ammonites appelloint Zamzumins, qui étoint gens en grandeur, en nombre e en puissance a comparer aux Enaquins: mais le Seigneur les détruisit de deuant les Ammonites, lèquels les défirent e déchasserent, e se logerent en leur place comme il fit aux enfans d'Esau, habitans de Seir: de deuant lèquels, il défit les Horiens: e eux les ayans dechassés, se logerent en leur place, e y sont encor auiourdhui.

Item, les Auiens, habitans de Hazerim iusqu'a Gaza, furent déconfits par les Cappadociens, issus de Cappadoce, lèquels se logerent en leur place.

C Sus délogés, e passés le fleuve Arnon. Je m'en vai mettre en vôtre puissance. Schon le roi d'Hesebon Amorrean, e son pays. Commencés a vous en saisir, e lui faire la guerre. Je commencerai auiourdhui a faire auoir si grande frayeur e crainte de vous a toutes les nacions qui sont deffoubs le ciel, que en oyant parler de vous, elles en feront horriblement épouentées. Si enuoyai vn ambassade du desert Cedemoth a Schon roi d'Hesebon, pour faire paix, e demander licence de passer par son pays, en allant droit par le chemin, e qu'il nous vendroit des viures a beaux deniers contens, voire de l'eau pour boire: e ne ferions que passer a pied, comme nous auoint fait les enfans d'Esau habitans de Seir, e les Moabites habitans d'Ar, iusque nous eussions passé le Iordain, pour aller au pays que le Seigneur nôtre dieu nous donnoit. Mais Schon roi d'Hesebon ne nous voulut pas ottroyer passage

les Capadociens.
Schon
Nomb. 21

par son pays, a cause que le Seigneur
votre Dieu lui endurcissoit l'esperit, e
lui opiniatroit le cueur, afin de le li-
urer en votre main, comm'il a été fait.
AMOS 2. Dont le Seigneur me dit: Vois-tu, ie
te vai assuiettir Seon e son pays: com-
mence a te saisir de son pays. Donque
comme Sehon avec toutes ses gens
nous fût sorti au deuant, pour nous li-
urer la bataille, en Iasa, le Seigneur nô-
tre Dieu le nous surmonta: si le tuâ-
mes, lui e ses enfans e toutes ses gens, e
primmes alors toutes ses villes, e mal-
sacrâmes tous les viuâs e femmes e en-
fans des villes, sans en laisser échapper
vn. Tant seulement nous saccoageâmes
le bestial pour nous, e le pillage des vil-
les que nous primmes. Depuis Aroer,
qui ét sur le bord du fleuve Arnon, e
la ville qui ét au fleuve, iusqu'a Gala-
ad, il n'y eut ville qui tint bon contre
nous: le Seigneur nôtre dieu nous sur-
monta tout. Tant seulemēt vous n'ap-
prochâtes point du pays de Ammoni-
tes, tant qu'emporte la cōtrée du fleu-
ue labboq, e les villes de la montagne,
e tout ce que nous auoit defendu le
Seigneur nôtre Dieu.

Chapitre III.

Og.

P Vis tournâmes nôtre chemin con-
tre Basan, e Og roi de Basan nous
vint au deuant, lui e toutes ses gens,
pour nous liurer la bataille en Edrei.
E le Seigneur me dit: Ne le craignés
point, car ie le mettrai en vôtre puis-
sance, lui e toutes ses gens e son pays: e
lui ferés comme vous aués fait a Seon
roi des Amorreens habitant d'Hese-
bon. Si mit encore le Seigneur nôtre
Dieu en nôtre puissance Og roi de Ba-
san, e toutes ses gens, l'equels nous dé-
fimes tellement, que personne n'en é-
chappa: e primmes lors toutes ses vil-
les, e n'y eut ville d'eux que nous ne
prinssions, qui furent soixante villes,
tout la contrée d'Argob, qui étoit le
royaume d'Og en Basan, e étoit tou-
tes ces villes fortes, hautemēt murées,
e garnies de portes e barreaux, ou-

NUM. 21

A tre vn grand nombre de villages sans
murailles. Et les malsacrâmes comme
nous auions fait Sehon roi d'Hese-
bon, e fimes vn massacre de toutes les
villes, hommes, femmes, e enfans. E
tout le bestial e butin des villes, nous
le saccoageâmes pour nous: e parain-
si ôtâmes lors le pays a deux rois des A-
morreës, qui ét deça le Iordain, depuis
le fleuve Arnon, iusqu'au mont Her-
mon, lequel Hermon les Sidoniës ap-
pellent Sarion, e les Amorreens l'ap-
pellent Sanir. Toutes les villes châpê-
tres, e tout Galaad, e toute Basan, ius-
qu'a Salca e Edrei, étoit villes du roi
Og en Basan. Car il ne restoit qu'Og
roi de Basan de la reste des geans, du-
quel vous saués que le lit (qui ét vn lit
de fer) ét encor en Rabbath, ville des
Ammonites, e a neuf coudées de lōg,
e quatre coudées de large, coudées d'
homme. Et faisimes alors ce pays de-
puis Aroer, qui ét aupres du fleuve Ar-
non, e donnai la moitié du mont Ga-
laad, e ses villes, aux Rubenites e Ga-
dis. E le reste de Galaad, e tout le pays
de Basan, qui étoit le royaume d'Og,
ie le donnai a la moitié de la lignée de
Manassé, toute la contrée d'Argob, a-
vec tout le pays de Basan, qui fut ap-
pellé pays de geans. Iair descendu de
Manassé print toute la contrée d'Ar-
gob, iusqu'aux frontieres de Gessu-
ri e Maacati, e les nomma de son nom
Basanhauoth de Iair, lequel nom de-
meur'encor auiourdhui. A Machir, ie
donnai Galaad. Aux Rubenites e aux
Gadins, ie donnai depuis Galaad ius-
qu'au fleuve Arnon, ce qui ét entre
le fleuve e les frōtieres, e iusqu'au fleu-
ue labboq, qui ét es frontieres du
pays des Ammonites. Item la plaine,
e le Iordain, e la lisiere, depuis Cene-
reth iusqu'au lac plat, qui ét le lac salé,
là dessous où Phasga s'étend contre le
levant. E alors ie vous cōmandai ain-
si: Le Seigneur vôtre Dieu vous donne
ce pays pour en iouir: vous passeres en
armes deuant voz freres les enfans d'Is-
rael,

NUM. 33

4. les bour-
gades de
Basan.

rael tous vous qui êtes gens de guerre: tant seulement voz femmes e ménages e bestial (car ie sai biē que vous aués a force bestial) demourerōt es villes que ie vous ai baillées, iusqu'a tant que le Seign̄r ait mis voz freres en repos, cōme vous: e qu'eux aussi se foyent saisis du pays que le Seign̄r vōtre dieu leur donne dela le Iordain: e par ainsi reuiendrés chācun en sa possession que ie vous ai baillée. Item, ie fi

Nomb. 27

lors a Iosué vne telle remōtrance: Tu vois de tes propres yeux tout ce qu'a fait le Seigneur vōtre Dieu a ces deux rois: ainsi fera le Seign̄r a tous ies royaumes où vous deués passer. Ne les craignés poit, car le Seign̄r vōtre dieu bataillera lui-même pour vous. Item ie suppliai le Seign̄r alors en cēte maniere: Sire Dieu, puis que tu as montré a moi ton seruiteur ta grandeur e ta main si forte, qu'il n'y a Dieu, ni au ciel ni en terre qui face tels faits e prouesses que toi, fai moi la grace de passer, e voir le bon pays de dela le Iordain, ce bon mōt du Liban. Mais le Seign̄r courroucé cōtre moi a cause de vous, ne me voulut ouir, ains me dit: C'ēt a fés, ne me parle plus de cela: Mōte au sommet de Phasga, e iette tes yeux contre le couchant, cōtre la bise, contre le midi, e contre le leuāt, e regarde de tes yeux, car tu ne passeras point ce Iordain. E enseigne Iosué, e le confirme e fortifie, car ce sera lui qui passera deuāt ce peuple, ce sera lui qui leur partagera le pays que tu verras. Or nous se-iournāmes en la vallée vis-a-vis de la maison Phegor.

Chapitre III.

ET maintenant, Israelites, écoutés les ordonāces e droits que ie vous enseigne de faire, afin que vous viuiés, e veniés a iouir du pays que le Seign̄r le Dieu de voz peres vous donne. N'aioutés rien a ce que ie vous comāde, e n'en ôtés rien aussi, afin de garder les cōmandemēs du Seign̄r vōtre Dieu, lēquels ie vous cōmande. Vous

A voyés devez propres yeux qu'a fait le Seign̄r contre Baal-phegor: car tous ceux qui sōt allés apres Baal-phegor, le Seign̄r vōtre Dieu les a raclés, d'entre vous: e vous qui vous êtes tenus au Seigneur vōtre Dieu, êtes auioirdhui tous en vie.

Baal.

Nomb. 25



B

C

D

Regardés, ie vous enseigne des ordonances e droits, cōme ma commande le Seigneur mon Dieu pour les deuoir mettr' en effet au pays duq̄l vous allés prēdre possession. Et auisés bien d'ainsi faire: car là git l'estime qu'auront les autres nacions de vōtre sagesse e entendement: lēquelles oyans parler de toutes ces ordonāces, dirōt que sans point de faute, cēte grāde nacion ēt vn peuple sage e discret. Car y a il nacion si grāde, que les dieux s'en approchēt, comme le Seigneur nōtre Dieu, toutes fois e quantes que nous l'iuoquons: Ou quelle nacion y a il si grande, qui ait des ordonances e droits si iustes, comme ēt toute cēte loi, laquelle auioirdhui ie vous met au deuant?

D Mais gardés vous bien, e vous donés garde sur vōtr'ame, que vous n'oubliés les choses que vous aués veues de voz propres yeux, e que iamais ne les lâchiés de vōtre cueur, tāt que viurés, ains les dōnés a entēdre a voz enfans, e aux enfans devez enfans: c'ēt a-sauoir le iour que vous vous tīntes deuāt le Seigneur vōtre Dieu en Horeb, quand le Seign̄r me dit que ie lui assemblasse le peuple, e qu'il leur feroit ouir ses parolles, lēquelles ils apprendroint, pour le craindre tout le tems qu'ils

Exo. 19

qu'ils seroient viuans sur la terre, e les seroient apprendre a leurs enfans.

Donque vous vous approchâtes, e vous tintes sous la montagne, laquelle étoit couuerte de tenebres, de nuée, e d'obscurité, e bruloit de feu iusqu' en l'air bien haut. E le Seigneur parla a vous du milieu du feu, e ouites bien le son des parolles, mais vous ne vites point de figure, sinon la voix. E vous declara son accord, vous commandant de le garder, c'êt a-sauoir dix propos, l'equels il escriuit en deux tables de pierre. E me commanda alors le Seigneur, de vous apprendre les ordonances e droits, que vous deuiés tenir au pays, auquel vous deuiés passer pour en prédre possession.

Il deféd idolatrie.

Or gardés vous biē sur voz ames, (veu que lors que le Seigneur parla a vous en Horeb du milieu du feu, vous ne vites aucune figure) de vous déboucher, tellement que vous vous faciés image qui represente chose quelconque, soit remembrāce de mâle, soit de femelle, soit de bête quelconque qui soit en terre, soit d'oiseau quelconque emplumé qui vole par l'air, soit de quelque chose que ce soit qui se traîne par terre, soit de poisson quelconque qui soit en l'eau deffous terre. E qu'aussi en leuant les yeux au ciel, e voyant le soleil, la lune, les étoiles, e tout l'arroi celeste, vous ne soyés poussés a les adorer e seruir: comme ainsi soit que ce sont choses l'equelles le Seigneur vōtre Dieu a départies a toutes nations qui sont deffous tout le ciel: leq̄l Seigneur vous a prins e tirés d'une fournaise de fer, a-sauoir d'Egypte, afin q̄ fussiés peuple de son domaine, comm' on le voit. E même vous futes cause que le Seigneur se courrouça contre moi, e iura que ie ne passeroi point le Iordain, e n'entreroi point au bon pays que le Seigneur vōtre dieu vous donne en heritage. Par ainsi ie mourrai en ce pays, e ne passerai point le Iordain: mais vous le passerez, e iouirés de

A ce bō pays là. Gardés vous d'oublier l'accord que le Seigneur vōtre Dieu a fait avec vous, e de vous faire image de semblāce quelcōque que le Seignr vōtre Dieu vous ait defendue. Car le Seignr vōtre Dieu êt vn feu cōsumāt, c'êt vn Dieu ialoux. Si en vous tenāt au pays, quand vous aurés engendré des enfans, e voz enfans des autres enfans, vous vous débouchés: e q̄ vous faciés image de remēbrance quelcōque, e que faciés de plaisir au Seignr vōtre dieu, e q̄ sagaciés: ie testifie au iourdhui le ciel e la terre contre vous, que vous perirés en brief de la terre, pour laquelle le saisir vous passés le Iordain, e n'y ferés pas longue demeure, ains serés défait, e vous écartera le Seignr parmi les nations étrāges, e resterez en petit nōbre parmi les gēs où le Seignr vous aura menés, là où vous seruirés aux dieux faits de mains d'hōmes, de bois e de pierre, qui ne verront, ni n'orrōt, ni ne mangeront, ni ne flairerōt. Combīē que si de là vous cerchés le Seignr vōtre Dieu, vous le trouuerés: pourueu q̄ le cerchiés de tout vōtre cueur e courage: e que vn tems a-venir vous trouuans en toutes ces auerfités, vous retourniés au Seignr vōtre Dieu, e lui soyés obeissans. Car le Seigneur vōtre dieu êt vn Dieu pitoyable, il ne vous delaissera point, il ne vous defera poit, e n'oubliera point l'accord qu'il fit en iurant avec voz peres. Car enquētés vous, depuis le iour q̄ Dieu crea l'homme sur terre, e depuis vn bout du ciel iusqu'a l'autre, si iamais il y eut chose pareille a cête, ou si iamais on ouit parler d'une telle. Y eut il onque peuple qui ouit la voix de Dieu parlāt du milieu du feu, cōme vous l'aués ouie, e eût la vie sauue? Ou si iamais aucun Dieu entreprint d'aller tirer vne nation du milieu d'un autre naciō, par dāgers qu'il enuoyāt, par merueilles e miracles, par guerre, par main forte, par bras étēdu, e par grādes visiōs, ainsi cōme

Ebr. 12

les biēs q̄ dieu a faits aux Israélites

me

me vous a visiblement fait le Seigneur votre Dieu en Egypte: Ce que vous-mêmes aués veu, afin que vous sachés que le Seigneur est Dieu, e n'en y a point d'autre. Il vous a fait ouïr sa voix du ciel pour vous enseigner, e sur terre vous a montré son grād feu, e aués oui ses parolles du milieu du feu. E pourtant qu'il a tellement aimé voz peres, qu'il a élu leur semence apres eux, il vous a menés deuant soi par sa grande vertu hors d'Egypte, pour dechasser de deuant vous, gens plus grandes e puissantes que vous n'êtes, pour vous amener, e vous donner leur pays en heritage, comme la chose le montre manifestement. Parquoi entendés auiourdhui, e ramenés en vôtre memoire, que le Seigneur est dieu au ciel lá haut, e sur terre embas, e n'en y a point d'autre. Or gardés dunque ses ordonances e commādemens, que ie vous commande auiourdhui, afin que bien en prenne e a vous e a voz enfans apres vous, e afin que faciés pardurable demeure sur la terre que le Seigneur vôtre Dieu vous donne.

Exo. 19

Nomb. 35
Trois villes de franchise.

10f. 20

Adonc Moyse separa trois villes deça le Iordain, contre le soleil leuant pour le refuge d'un qui auroit tué un autre par megarde, sans parauant lui auoir porté rancune, afin qu'il s'en fuit en quelcune de ses villes, e sauuat sa vie: c'est a-sauoir Beseer au desert, au plat pays des Rubenites, e Ramoth en Galaad au pays des Gadins, e Golan en Basan au pays des Manassiens. E voici la loi que Moyse proposa aux enfans d'Israel, voici les oracles, ordonances, e droits, que dit Moyse aux enfans d'Israel, quand ils furent sortis d'Egypte, deça le Iordain en la vallée vis-a-vis de la maison Phegor, au pays de Sehon roi des Amorreens, qui s'étoit tenu a Hesebon: lequel roi Moyse e les enfans d'Israel, étans sortis d'Egypte, tuerent, e se saisirent de son pays, e du pays d'Og roi de Basan,

A qui étoint deux rois Amorreens deça le Iordain, contre le soleil leuat, depuis Aroer, qui est sur le bord de la riuere Arnon, iusqu'au mont Seon, autrement dit Hermon, e toute la campagne de deça le Iordain, contre le leuant, e iusqu'au lac plat, sous la côte de Phasga.

Chapitre V.

Moyse dunque ayant appelé tous les Israelites, leur dit: Ecoutez Israelites, les ordonances e droits qu'auiourdhui vous m'oyés dire: e les apprenés, e mettés peine de les mettr' en effet. Le Seigneur nôtre Dieu a fait avec nous alliance en Horeb. Ce n'est pas avec noz peres, que le Seigneur a fait cete alliance, mais avec nous, qui sommes auiourdhui ici tous en vie: face a face a parlé le Seigneur avec vous en la montagne, du milieu du feu, lors que ie me tenoi entre le Seigneur e vous, pour vous rapporter la parole du Seignr, a cause que vous eutes peur du feu, e ne montâtes pas en la montagne. Et dit ainsi:

B

C

Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai mené hors du pays d'Egypte, maison de seruage.

N'aye autres dieux deuant moi.

Ne te fai image qui represente chose qui soit au ciel en haut, ou qui soit en terre embas, ou qui soit en seau dessous terre: ne les adore ni ser. Car ie suis le Seignr ton Dieu, Dieu ialoux, qui puni la faute des peres sur les enfans iusqu'a trois, voire iusqu'a quatre generacions de mes haïneux: e fai du bien iusqu'a mille generacions, a ceux qui m'aiment, e gardent mes commandemens.

D

N'employe point le nom du Seigneur ton Dieu en vain: car le Seignr ne laissera point sans punir, qui son nom en vain employera.

Auise de saintement garder le iour du Sabbat, comme te commande le Seigneur ton Dieu. Besogne six iours, e fai tout ton ouurage. Quant au settieme iour, c'est le Sabbat du Seignr ton Dieu: n'y fai

Exo. 19.

Les dix cōmandemēs.

Exo. 20.
Leuit. 26
Seau. 96
Exo. 34

Exo. 20.
Leui. 19.
Matth. 5
Ezech. 20

Exo. 20
Gen. 2.
Ebr. 4

n'y fai aucune euure toi ne ton fis, ne ta fille, ne ton seruiteur, ne ta seruante, ne ton beuf, ne ton âne, ne bestial que tu ayes, n'étranger qui se tienne chés toi, afin que ton seruiteur e ta seruante se repose cōme toi. E te souuienne que tu as été serf au pays d'Egypte, e que le Seigneur ton Dieu t'en a tiré a main forte, e bras étendu, pour laquelle cause le Seigneur ton Dieu te commande de faire le iour du Sabbat.

Exo. 20.
Ecl. 3.
Matth. 9
Marc 7.
Eph. 6
Matth. 9
Rom. 7

Honore ton pere e ta mere, comme te commande le Seigneur ton Dieu, afin que tu ayes longue vie, e que ton cas se porte bien, en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne.

Ne tue point.

N'adultere point.

Ne derobbe point.

Ne di point faux tēmognage cōtre ton prochain.

Ne cōuoite point la femme de ton prochain. Ne desire point la maison de ton prochain, ne son champ, ne son seruiteur, ne sa seruante, son beuf, ne son âne, ne rien qui soit a ton prochain.

Ces parolles dit le Seigneur a toute vōtr' assemblée, en la mōtagne, du milieu du feu, nuée, e obscurité, a haute voix, e n'en dit nō plus: e les écriuit en deux tables de pierre qu'il me bailla. E quand vous ouites la voix du milieu des tenebres, e que la mōtagne étoit embrasée de feu, vous vous approchâtes de moi, tous les ches de voz lignés, e voz conseillers, e dites: *Vela, le Seigneur nôtre Dieu nous a montré sa gloire e sa grandeur, e auons oui sa voix du milieu du feu. A ce iourdhui voyons nous que Dieu parle aux hommes, e si n'en perdent pas la vie. Parquoi de peur que ce grād feu ne nous consume e face mourir, e de peur que si nou-mêmes venons a plus ouir la voix du Seigneur nôtre Dieu, nous ne mourions (car y eut-il iamais creature qui ouit la voix de Dieu viuant, parlāt du milieu du feu, comme nous, sans en mourir:)* approche t'en toi, e oui tout

A ce que dira le Seigneur nôtre Dieu, e nous redi tout ce que le Seigneur nôtre Dieu t'aura dit, e nous forrons, e le ferons. E quand le Seignr eut ouï le propos que vous mauiés tenus, il me dit: j'ai oui tous les propos que ce peuple t'a tenus: ils ont bien dit en tout ce qu'ils ont dit, e leur souhateroi toujours vn tel cueur, qu'ils me craignissent e gardassent tous mes commādemens, afin que tou-iours il leur allāt bien, e a leurs enfans aussi. Va leur dire qu'ils s'en retournent en leurs pailions: e toi tien-toi ici vers moi, e ie te dirai tous les commandemens, ordonāces, e droits que tu leur apprendras, e qu'ils devront faire au pays duquel ie les mettrai en possession. Parquoi mettés peine de faire cōme vous commande le Seigneur vōtre Dieu, sans vous détourner a droit ni a gauche, ains cheminés par tout le chemin que le Seigneur vōtre Dieu vous a cōmandé, afin que vous viuiés e vous portiés bien, e ayés longue vie au pays que vous tiendrés.

Chapitre VI.

O R voici les cōmandemens, ordonances, e droits que le Seigneur vōtre Dieu a commandé de vous apprendre, pour les mettr' en effet au pays auquel vous passés pour en prendre possession, afin que en craignant le Seigneur vōtre Dieu, vous gardiés toutes les ordonāces e commandemens, q̄ ie vous enseigne, vous e voz enfans, e les enfans de voz enfans, tous les iours de vōtre vie, e afin q̄ vous ayés longue vie.

Oyés dōque, Israelites, e mettés peine de faire, afin que vous vous portiés bien, e que croissiés fort, comme le Seigneur Dieu de voz peres vous a promis vn pays coulant lait e miel. Ecoutés, Israelites. Le Seigneur nôtre Dieu ét vn seul Seigneur.

Aimés donque le Seigneur vōtre Dieu de tout vōtre cueur, de toute vōtr' ame, e de tout vōtre pouoir: e tenés

l'amour
de dieu
Matth. 22
Marc 12

ces

Luc 10

ces parolles, qu'auiour d'hui ie vous cōmande, en vōtre cueur: e les redites a voz enfans, e en parlés étans en voz maisons, en allāt en chemin, e en vous couchāt, e en vous leuāt: e les liés pour vne marque sur voz mains, e les ayés pour frontaux entre voz yeux, e les écriués sur les pôteaux de voz maifōs, e en voz portes. E quand ce viendra que le Seigneur vōtre Dieu vous aura menés au pays, qu'il a iuré a voz peres Abraham, Isaac, e Jacob, de vous donner, villes grandes e bonnes que vous n'aués pas bâties, e maisons plaines de tous biens que vous n'aués pas remplies, e cisternes taillées que vous naués pas taillées, e vignes e oliuiers que vous naués pas plantés, e qu'aurés mägé tout vōtre soul, gardés vous d'oublier le Seigneur qui vous a menés hors d'Egypte, maison de seruage.

Matth. 4

Craignés le Seigneur vōtre Dieu, e le serues, e iurés par son nom. N'allés point apres dieux étranges des dieux des nations qui seront entour vous, de peur que le Seigneur vōtre Dieu, qui se tient entre vous, qui ét vn Dieu ialous, ne se courrouce contre vous, e vous racle de dessus la terre.

Luc 4

Ne tentés point le Seigneur vōtre Dieu, comme vous le tentātes en Masfa.

Matth. 4

Gardés les commandemens du Seigneur vōtre Dieu, e ses oracles e ordonances qu'il vous commande: e faites ce que le Seignr approuue e trouue bon, afin que vōtre cas se porte bien, e que veniés a prendre possessiō du bon pays que le Seigneur a iuré a voz peres, pour dechasser tous voz ennemis de deuant vous, comme le Seigneur a promis.

Luc 4

Nomb. 11

Exo. 17

Quand demain ou pour demain voz enfans vous demanderont que veulent dire ces oracles e ordonances é droits que le Seigneur vōtre Dieu vous a commādés, vous dirés a voz enfans: Comm'ainsi fût que nous fussions serfs de Pharaon en Egypte, le Seigneur nous en tira a main forte, e fit le Seigneur grandes e

A dangereuses merueilles e miracles sur les Egyptiens, sur Pharaon, e sur toute sa maison, en nōtre presence, e nous mena hors de lá, pour nous amener au pays qu'il auoit iuré a noz peres, e le nous donner. Si nous commanda le Seigneur de garder toutes ces ordonances, en craignāt le Seigneur nōtre Dieu, afin que nous nous portiōs tou-iours bien, e que viuions, comme la chose le montre: e que nous aurions iustice, si nous mettions peine de garder toute cēte discipline deuant le Seigneur nōtre Dieu, comme il nous cōmandoit.

B

Chapitre VII.

QVand le Seignr vōtre Dieu vous allés prēdre possession, e qu'il aura abbatu tant de gens de deuant vous, les Hetteens, les Gergeseens, les Amorreens, les Cananeens, les Pherezeens, les Heueens, e les Iebuseens, set naciōs plus grandes e puissātes que vous, e les vous aura tellemēt surmōtéés que vous en pourrés venir a bout, mettés les du tout a sac, e ne faites point d'accord avec elles, e ne les prenés point a merci, e ne vous alliés point avec elles, en donnant voz filles a leurs fis, e prenant leurs filles pour voz fis. Autrement elles retireront voz fis d'apres le Seigneur, si qu'ils seruiront a autres dieux: dont le Seigneur se courroucera contre vous, e vous détruira en brief. Ains leur faites ainsi: arrasés leurs autels, brisés leurs idoles, tailles leurs bois de deuocion, e brulés au feu leurs images. Car vous êtes vn peuple saint au Seigneur vōtre Dieu: le Seigneur vōtre Dieu vous a élus pour lui être vn peuple particulier d'entre tous les peuples qui sont sur la terre. En'ēt mie pourtant que vous soyés plus de gens qu'autre peuple, que le Seigneur vous a embrassés e élus, veu que vous êtes le moindre peuple q soit. Mais pource que le Seigneur vous a aimés, e aussi pour garder le serment qu'il auoit fait

C

D

Cōmēt
il faut
traitter
les Ca-
naneēs
Exo. 22.
34

p

a voz peres, il vous a menés hors a main forte, e vous a rachetés d'une main de seruage, de la main de Pharaon roi d'Egypte. Et sachés que le Seigneur vôtre Dieu est Dieu, ie di Dieu loyal, qui tient promesse, e fait du bien iusqu' a mille generaciōs, a ceux qui fâiment e gardent ses commandemens: e aussi ^{guedone ses} haïneux en leur barbe, en les détruisât, e ne faut point de les recompenser en barbe. Par quoi gardés cete doctrine e ordonâces e droïts, qu'auïourdhui ie vous enseigne de faire. Que si vous oyés ces droïts, e les gardés, e mettés en effet, le Seigneur vôtre Dieu tiendra l'accord qu'il a fait avecq vous, e vous fera du bien, comm'il a iuré a voz peres, e vous aimera, e benira, e multipliera, e benira le fruit de voz ventres, e le fruit de vôtre terre, vôtre blé, vôtre vin, vôtre huile, les troupeaux de voz bêtes grandes e petites, en la terre qu'il a iuré a voz peres de vous donner. Vous serés les plus heureux du monde, en'y aura ni en vous ni en voz bêtes ne mâle ne femelle qui soit sterile: e si vous ôtera le Seignr toutes les mauuaises maladies e langueurs d'Egypte que vous saués, e ne les vous fera poit auoir, ains les baillera a tous voz haïneux. Donque defaites toutes les naciōs que le Seigneur vôtre Dieu vous liurera, sans les épargner, e ne serués point a leurs dieux, car ce seroit vôtre grand dommage. S'il vous vient en la fantasie que celles naciōs sont en plus grand nombre que vous, e que ne les fauriés decōfire, ne les craignés point: souuienne vous de ce qu'a fait le Seigneur vôtre Dieu a Pharaon e a tous les Egyptiens, des grans dangers que vous aués veus de voz ppres yeux, e des merueilles e miracles, e main forte, e bras étendu, par lequel le Seigneur vôtre Dieu vous a menés hors. Le cas pareil fera le Seignr vôtre Dieu a toutes les naciōs que vous craignés. E si hâlera sur eux le Seigneur vôtre Dieu des frellons, iusqu'a defaire le reste e

Le bien
qu'au-
ront
ceux q
obei-
ront a
Dieu.

Exo. 23

Exo. 23.
33.
Ios. 24

A ceux que vous naurés pas veus. Ne vous épouentés point d'eux, car le Seigneur vôtre Dieu est entre vous, Dieu grand e redoutable. Or ôtera le Seigneur vôtre Dieu ces naciōs de deuant vous petit-a-petit, e ne les pourrés vi temēt defaire, de peur qu'il ne se leue beaucoup de bêtes sauuages contre vous. Le Seignr vôtre dieu les vous asuiettira, e mettra en tel deroi, qu'il les détruira, e liurera leurs rois entre voz mains, si que vous en abolirés la memoire de deffous le ciel: e n'y aura hōme qui puisse tenir contre vous, que vous ne les détruisiés. Brulés au feu les images de leurs dieux, e n'ayés desir de l'argent e or qui est sur lédittes images, e ne le prenés point, de peur que cela ne vous porte grand dōmage, car le Seigneur vôtre Dieu l'a en dēdaing. Ne portés donque point chés vous celfabominacion, de peur d'être malfacrés, comm'et cela, ains l'ayés en detestacion e abominacion, car c'et chose malfacrée.

2. Mac. 13

Chapitre VIII.

Toute la doctrine qu'auïourdhui ie vous enseigne, prenés peine de la mettr' en effet, afin que vous viuiés e multipliés, e veniés a iouir du pays q le Seigneur a iuré a voz peres. E vous souuiene de tout le voyage auql vous a menés le Seignr vôtre Dieu ces quarant'ans par le desert, afin de vous humilier, de vous essayer, pour sauoir q vous auiés au cueur, si vous garderiés ses cōmandemens, ou non. Si vous a humiliés e affamés, puis vous a repeus de la manne, laquelle ne vous ne voz peres ne saués que c'etoit, afin de vous dōner a entēdre que l'hōme ne vit pas seulement de pain, mais vit l'hōme de tout ce qui sort de la bouche du Seigneur. Voz habillemens ne se sont point vsés sur vous, ni voz pieds ne se sont point cassés, durāt ces quarant'ans. Or vous deuéz entēdre en vôtre memoire, que cōm'vn homme châtie son fis, ainsi vous châtie le Seigneur vôtre Dieu

lamane
Matt. 4
Luc 4.

Recon
noissan
ce des
bien-
faits.

Nomb. 20
21.
Exo. 16
17.

Dieu. Parquoi gardés les comman- demens du Seigneur vôtre Dieu, en cheminant par les voyes, e en le craignant. Car le Seignr vôtre Dieu vous menera en vne bonne terre, en vne terre qui a riuieres d'eau, fõtaines, e lacs, fortans tant par pays champêtre, que par montagnes: terre a froment, a orge, a vignes, a figuiers, a grenadiers: terre a oliuiers pour faire huile, e a miel: terre en laq̃lle sans disette vous aurés a manger, e n'y aurés de rien faute: terre de laquelle les pierres sont fer, e es montagnes de laq̃lle vous aurés mines d'erain. Or quand vous aurés mägé tout vôtre soul, remerciés le Seigneur vôtre Dieu de la bonne terre qu'il vous aura donnée. Gardés vous d'oublier le Seigneur vôtre Dieu, en ne gardant point ses commandemens e droüts e ordonances qu'aujourd'hui ie vous enseigne, afin que en ayant des viures tout vôtre soul, e en vous tenant en bonnes maisons que vous aurés bâties, e en ayant a force beufs e bercaïl, e argent e or a foison, briuement en ayant planté de toutes choses, vous n'ayés le cueur orgueilleux, e oubliés le Seigneur vôtre Dieu qui vous a menés hors du pays d'Egypte, maison de seruage: qui vous a menés par vn grand desert, e épouventable de serpens brulans, de scorpions, e secheresse sans eau: qui vous a tiré de feu d'vne roche de marbre: qui vous a repeus de manne au desert, laquelle voz peres ne sceurēt onque que c'ët, afin de vous humilier e essayer, e a la fin vous bien-faire: e q̃ vous ne pēsies en vôtre cueur q̃ vôtre force e puissance de voz mains vous ait acquis celle cheuance. Ains vous souuiēne que c'ët le Seigneur vôtre Dieu qui vous a donné force pour acquerir cheuance, afin de faire ce que par son serment il auoit accordé a voz peres, comm'il appert. Que si vous mettés en oubli le Seignr vôtre Dieu, e que vous alliés apres autres dieux, e les seruiés e adoriés, ie

A vous testifie aujourd'hui que vous perirés aussi bien que les gens que le Seigneur fait perir de deuant vous, pour ce que n'aurés été obeissans au Seignr vôtre Dieu.

Chapitre IX.

E Coutes Israelites: vous vous en alés passer le lordain, pour enuahir e iouir de nacions plus grandes e puissantes que vous: villes grandes e garnies iusqu'au ciel: vn peuple grand e hautain, a-fauoir les Enaquins, deq̃ls vous saués qu'on dit communement: Qui pourroit tenir bon contre les Enaquins? Si deués vous aujourd'hui entēdre, que le Seigneur vôtre Dieu, a tout le feu ardāt qui passe deuāt vous, les vous détruira e domtera tellemēt, qu'en brieuf vous les dechasserés, e deferés, comme le Seigneur vous a promis. Ne dites point en vôtre cueur, quād le Seigneur vôtre Dieu les aura deiettés de deuāt vous, que le Seignr vous ait, a cause de vôtre iustice, mis en possession de celui pays, e qu'a cause de la méchāceté de ces gens là, le Seigneur les ait dechassés de deuāt vous. Non pour vôtre iustice e droüture de cueur vous venés a iouir de leur pays, mais pour la méchāceté de ces gens là, le Seigneur vôtre dieu les dechasse de deuant vous, e pour tenir la promesse que par son serment il fit a voz peres, Abraham, Isaac, e Iacob. Parquoi vous deués entēdre que ce n'ët pas a cause de vôtre iustice, que le Seigneur vôtre Dieu vous donne ce bon pays pour en iouir, veu que vous êtes vn peuple tētu. Souuiēne vous, e n'oubliés pas, quante-fois vous aués courroucé le Seignr vôtre Dieu au desert: depuis le iour q̃ vous sortites du pays d'Egypte, iusque vous êtes arriüés en ce lieu ci, vous aués été rebelles au Seigneur. Mēm'en Horeb vous courrouçates tellemēt le Seigneur, que du dépit qu'il en eut, il ne s'en salut guaire qu'il ne vous défit. Quand ie fu monté en la mōtagne pour receuoir les ta-

La des-
obeis-
sance
des Is-
raelites

Exo. 17.
19. 31. 32

bles de pierre, qui étoient tables de l'ac-
cord que faisoit le Seignr avec vous, e
que i'eu demouré en laditte mōtagne
quarāte iours e quarāte nuits, sans mā
ger viande, ne boire breuage, e que le
Seigneur m'eut baillé les deux tables
de pierre, écrites du doit de Dieu, con-
tenans toutes les parolles que vous a-
uoit dittes le Seigneur en la mōtagne
du milieu du feu, au iour de l'assēblée,
a la fin des quarante iours e quarante
nuits, le Seignr m'ayant baillé les deux
tables de pierre, qui étoient tables de
l'accord, me dit ainsi: Sus, descend vite-
ment d'ici: car tes gens se sont débau-
chés, lēquels tu as menés hors d'Egy-
pte: ils se sont incontinent détournés
du chemin que ie leur auoi enseigné, e
se sont fait vn' image de fonte. le voi
biē (me dit-il) que ce peuple êt vn peu-
ple têtū. Laisse moi faire, e ie les détrui-
rai, e en effacerai la memoire de des-
sous le ciel, e ferai descēdre de toi vne
nacion plus puiffante e peupleuse qu'
ils ne sont. E moi lors de me reuirer, e
descendre de la mōtagne (laquelle mō-
tagne étoit embrasée de feu) portant
en mes deux mains les deux tables de
l'accord. E ie vi q̄ vous vous étiez for-
faits contre le Seigneur vōtre Dieu:
vous vous étiez fait vn veau de fonte.
(Si tōt vous étiez-vous détournés du
chemin que le Seignr vous auoit com-
mādē) Si prins les deux tables, e les iet-
tai de mes deux mains, e les brisai en
vōtre presence. Puis m'allai ietter de-
uāt le Seigneur, cōme parauant, e y fu
quarante iours e quarante nuits, sans
māger viande, ne boire breuage, a cau-
se de vōtre si grāde lâcheté, par laquel
le vous auies fait déplaisir au Seignr, e
l'auies attainé. Car i'auoi grād peur
du courroux e dépit, duquel le Seignr
enflambé cōtre vous, vous vouloit dé-
truire. E le Seigneur m'exauça encor a
celle fois. E même cōtr' Aharon s'écarmoucha le Seigneur iusqu'a le vouloir
détruire: mais ie priai alors aussi pour
Aharō. Evōtre lâcheté que vous auies

le veau
d'or.

A faite, c'êt a dire le veau, ie le prins e le
brulai au feu, e le broyai e pilai trēbiē,
iusqu'a le reduire en poudre, laquelle
poudre ie iettai en la riuiere qui descē
doit de la mōtagne. Item, en Tabera, Exo. 17.
en Massa, e au cemitiere de conuoitise, Nomb. 11
vous courrouçātes le Seigneur. Et au-
si quand le Seigneur vous enuoya de
Cadesbarnea, vous commandant de
monter e vous aller saisir du pays qu'il
vous auoit donné, vous futés rebelles
au Seignr vōtre Dieu, e nelui creutes
pas, e nelui futés pas obeissās. Brief de
puis le premier iour q̄ iamais ie vous
conneu, vous aués tou-iours été rebel-
les au Seigneur. Si me iettai deuant le
Seigneur, e y fu quarante iours e qua-
rante nuits (car le Seigneur auoit deli-
beré de vous défaire) e le suppliai en
telle sorte: Sire Seignr, ne gāte point
ton peuple e tō heritage que tu as par
ta grandeur racheté, que tu as a main
forte mené hors d'Egypte. Aye souue-
nance de tes seruiteurs Abrahā, Isaac,
e Iacob, sans auoir égard a la durte
e méchanceté e lâcheté de ce peuple,
de peur qu'on ne die au pays d'ou tu
nous as tirés, que pourtant q̄ le Seignr
ne les a peu mener au pays qu'il leura-
uoit promis, e pour le mal-talent qu'il
leur portoit, il les a menés hors pour
les faire mourir au desert. Si êt-ce qu'
ils sont tō peuple e heritage, lequel tu
as mené hors par ta grand force e bras
étendu.

Chapitre X.

D **A** Lors le Seignr me dit: Taille toi Les se-
deux tables de pierre comme les condes
premieres, e monte vers moi en la mō- tables.
tagne, e me fai vn' arche de bois, e i'écri Exo. 34.
rai sur les tables les parolles qui étoient
es premieres tables que tu brisas, e tu
les mettras en l'arche. Si fi vn' arche de
bois de Setim, e taillai deux tables de
pierre, telles que les premieres, e mon-
tai en la mōtagne, portant les deux ta-
bles avec moi. E le Seigneur écriuit es
tables, selō l'écriture premiere, les dix
propos qu'il vous auoit dits en la mō-
tagne.

tagne, du milieu du feu, au iour de l'assemblée, e me les bailla. Puis ie me reui rai e descendi de la mōtagne, e mis les tables en l'arche que i'auoi faite: e y font, cōme me commanda le Seigneur. Puis les enfans d'Israel delogèrent de Beroth, qui ét aux lacans, e allerent en Mosera, e lá mourut Aharō, e y fut enterré, en la place duquel fut fait grand prêtre Eleazar son fis. De lá allerēt en Gadgada: e de Gadgada, en Iotha-batha, qui ét vn pays de riuieres. En ces tēs lá, le Seignr separa la lignée de Leui pour porter l'arche de l'alliance du Seigneur, pour assister deuant le Seigneur, pour le seruir, e benir son nom, cōm'il se fait auiourdhui. E pourcela n'ont point les Leuites de part e heritage avec leurs freres: le Seignr ét leur heritage, comme le Seigneur vōtre Dieu leur a promis. le me tin donque en la montagne autant que deuāt, a-fa uoir quarante iours e quarante nuits, e m'exauça le Seignr encor celle fois, a ne vous vouloir defaire: e me dit le Seigneur, Sus, va-t'en deuant le peuple, e qu'ils aillent prēdre possessiō du pays que i'ai iuré a leurs peres de leur donner. E maintenāt Israelites, que vous demande le Seignr vōtre Dieu, sinon q̄ vous craignies le Seignr vōtre dieu, en chemināt par toutes les voyes, e en aimant e seruant le Seignr vōtre Dieu de tout vōtre cueur e courage, en gardant les cōmandemēs du Seignr e ses ordonāces, q̄ ie vous enseigne auiourdhui, pour vōtre bien: Cōm'ainsi soit qu'au Seignr vōtre Dieu appartient les cieus, e les cieus des cieus, la terre, e tout ce qui ét en elle, neantmoins le Seignr a embrassé voz peres par amour, e a élu leur semence apres eux, a-fa uoir vous, par dessus toutes les nations, comm'on le voit. Parquoi ron gnēs l'auantpeau de vōtre cueur, e n'ēdurcissēs plus vōtre col. Car le Seignr vōtre Dieu ét le dieu des dieux, e le seigneur des seigneurs, le grād Dieu puissant e terrible, qui n'a nul égard aux

A personnes, e ne prêt nul present. Il fait iustice aux orfelins e vēues, e aime les étrangers, en leur donnant des viures e habillemens. Aimés dōque les étrangers, veu que vous aués été étrangers en Egypte. Craignēs le Seignr vōtre dieu, serués-le, tenés vous a lui, e iurés par son nom. C'ēt lui qui ét vōtre louāge, c'ēt lui qui ét vōtre Dieu, qui pour l'amour de vous, a fait ces grādes choses e merueilleuses, q̄ vous aués veues de voz propres yeux. Quād voz peres descēdirent en Egypte, ils n'étoint que soixantedix personnes, e maintenāt le Seigneur vōtre Dieu vous a faits aussi drus que sont les étoiles du ciel.

Chapitre XI.

PARquoi aimés le Seigneur vōtre Dieu, e gardés tou-iours ses enseignemēs, ordonances, droits, e cōmandemens. E connoissēs auiourdhui que ce nēt pas a voz enfans, qui n'ont ne conneu ne veu la discipline du Seignr vōtre Dieu, sa grādeur, sa main forte, son bras étendu, ses merueilleux faits qu'il a faits au beau milieu d'Egypte, sur Pharaō roi d'Egypte, e sur tout son pays. Item, ce qu'il a fait sur la gendarmerie d'Egypte, tāt de cheualerie que de gēs, de chariots: lēquels vous pour suiuaus, il déconfit, en leur versant aux visage les eaux de la mer rouge, cōme lon fait bien. Item, ce qu'il vous a fait par le desert iusque vous êtes arri ués en ce lieu-ci. E ce qu'il fit a Dathan e Abiram fis d'Eliab Rubenite, lēquels la terre bâillante engloutit, eux e leurs maisons e pauillons, e tout ce qu'ils auoint de sustance, au beau milieu de tous les Israelites. Mais vous de voz propres yeux aués veu tous les grans faits que le Seignr a faits. Pour tāt gardés toute la doctrine qu'auiourdhui ie vous enseigne, afin que vous soyés si puissans que vous entriés en possession du pays, pour duquel vous faisir, vous y passés: e afin q̄ vous ayés lōgue vie en la terre laquelle le Seignr iura a voz peres de la donner a eux e a

Galat. 1.
Matth. 4.
Luc 4.
Leuit. 46.

Nomb. 33
Nomb. 10

l'office
des Le
uites.

ces choses n'ont pas été faites en la presence de uoz enfans.

Nomb. 19

Le vrai
rōgne-
ment.
1. Cor. 19.
Iob 34
Rom. 2

leur semence, qui ét vn pays colant lait
La na e miel. Car la terre de laquelle vous al-
ture du lés prendre possession, n'ét pas cōme
pays la terre d'Egypte, d'ou vous êtes sor-
Canaã. tis, laquelle vous semés de vōtre semē-
ce, e arrousiés a tout voz pieds com-
m'vn iardin a poirée. Mais la terre en
laquelle vous passés pour en prendre
possession, ét vne terre de mōs e vaux,
abbreuée de l'eau de la pluye du ciel:
vne terre de laquelle le Seigneur vō-
tre Dieu a continuellement le soin, sur
laquelle le Seigneur vōtre Dieu a les
Dieu fa yeux dès le commencement de s'an iuf
uorise qu'a la fin. Que si vous obeissés a
a ses o- mes commandemens, lēquels aujour-
beissās, dhui ie vous enseigne, c'ét qu'aimiés le
e cōtra Seignr vōtre dieu, e le seruiés de tout
rie aux vōtre cueur e courage, il pmet de don-
deso- ner pluye a vōtre pays, quand tems se-
beissās ra, tant hâtiue que tardiue, dont vous
recueillirés vōtre blé, vin e huile: e de
faire croitre de l'herbe en voz chams
pour voz bêtes, tellemēt q̄ vous aurés
a māger tout vōtre soul. Gardés vous
d'auoir le cueur si abusé, q̄ vous vous
détourniés a seruir e adorer autres di-
eux. Autrement le Seigneur se cour-
roucera cōtre vous, e ferrera le ciel, tel-
lement qu'il n'y aura point de pluye, e
la terre ne rendra point ses fruits, e se-
rés ôtés en brief du bō pays que le Sei-
gneur vous donne. E mettés ces mi-
ennes parolles en vōtre cueur e cou-
rage, e les liés pour marque sur voz
mains, e qu'elles soyent pour frōtaux
entre voz yeux. Apprenés les a voz
enfants, en en parlāt étans en voz mai-
sons, e en faisāt chemin, e en vous
couchant, e en vous leuant. E les écri-
ués sur les pôteaux de voz maisons,
e en voz huis, afin que vous evoz en
fans ayés aussi longue vie en la terre,
que le Seigneur a iuré a voz peres de
leur donner, que les cieux demoure-
ront sur la terre. Car si vous gardés
toute cête doctrine que ie vous ensei-
gne de faire, en aimant le Seigneur vō-
tre Dieu, en cheminant par toutes ses

A voyes, e vous tenant a lui, le Seigneur
dechassera toutes ces naciōs de deuāt
vous, e iouirés du pays de naciōs plus
grādes e puissantes q̄ vous n'êtes. Tou-
te place ou vous marcherés de plāte de
voz pieds, sera vōtre: depuis le desert e
le Libā, depuis le fleuve Euphrat, iuf-
qu'a la derniere mer durerōt voz con-
fins, e n'y aura hōme qui tienne bō cō-
tre vous: si grande frayeur e peur de
vous fera le Seignr auoir a toute la ter-
re, par laq̄lle vous marcherés, cōm' il
B vous a promis. Or-ça ie met aujour-
dhui deuāt vous bonheur e malheur.
Bōheur, si vous obeissés aux cōmande-
mens du Seignr vōtre Dieu, lēq̄ls au-
jourd'hui ie vous enseigne. Malheur si
vous n'obeissés au cōmandemens du
seignr vōtre dieu: ains vous détournés
du chemin qu'aujourd'hui ie vous en-
seigne, pour aller apres autres dieux q̄
vous ne connoissés. Or quand ce vi-
endra que le Seignr vōtre Dieu vous
aura menés au pays, auquel vous allés
C pour vous en saisir, vous mettrés bon-
heur sur le mōt Garizim, e malheur sur
le mōt Ebal, lēquels mons sont de la le
lordain, derriere le chemin du soleil
couchāt, au pays des Cananeēs, qui se
tiennent en la plaine cōtre Galgal, vers
le chēnier More. Car vous passerés le
lordain, e irés prēdre possessiō du pays
que le Seignr vōtre dieu vous dōne, e
vous en saisirés e y habiterés. Auifés
dōque de mettr' en effet toutes les or-
donances e droits qu'aujourd'hui ie
D vous met au deuant.

Chapitre XII.

VOici les ordonances e droits que
vous mettrés peine de tenir au pa-
ys que le Seigneur Dieu de voz peres
vous donne pour en iouir, e les tenir
tant que serés viuās sur la terre. Gâtés
Com- tous les lieux êquels les naciōs que
vous deués faire vuidcr, ont serui a
se faut
leurs dieux, sur hautes montagnes e
porter
sur mōtagnettes, e sous q̄lcōque arbre
entour
feuilleux. Derochés leurs autels, brifés
idola-
leurs images, brulés au feu leurs bois
trie.
de

Bon-
heur e
mal-
heur.

Com-
ment il
se faut
porter
entour
idola-
trie.
de

de deuocion, rasés les idoles de leurs dieux, e en effacés la memoire du lieu. Pas ne ferés ainsi au seignr vôtredieu, ains irés trouuer le lieu que le Seignr vôtredieu aura choisi de toutes voz lignées, pour y mettre son nom, pour s'y tenir, e irés là, e y porterés voz brulages, e sacrifices, e dîmes, e les presens que vous aurés separés, e voz vœus, e dons de vôtrefrâche volûté, e les premier-nés de voz beufs e bercaïl. Elâ bâqueterés deuât le Seigneur vôtredieu, e vous réiouirés de tout le maniemēt de voz mains, vous e voz ménages, de ce que le Seignr vôtredieu vous aura benits. Ne faites pas tout ainsi que nous faisons auiourdhui ici, chacun selō sa fantasia: car vous nêtes pas encor arriué au repos e heritage que le Seignr vôtredieu vous dônera. Or quand vous aurés passé le Iordain, e aurés prins place au pays q̄ le Seigneur vôtredieu vous dône en heritage, e qu'il vous aura mis en repos de tous voz ennemis a l'entour, si que vous habiterés seurement, portés au lieu q̄ le Seignr vôtredieu se sera choisi pour y loger son nom, tout ce que ie vous cōmande, voz brulages e sacrifices, voz dîmes, e les presens qu'aurés mis a part, e tout le chois des vœus qu'aurés fais au Seignr, e vous éiouiffés deuât le Seigneur vôtredieu, vous, e voz fis e filles, seruiteurs e seruantes, e les Leuites de vôtrepays, pourtât qu'ils n'auront nulle part e heritage avec vous. Gardés vous de sacrifier voz victimes en tout lieu q̄ vous verrés, mais seulement au lieu q̄ le Seignr aura choisi en quelcune de voz lignées, sacrifiés y voz victimes, e y faites tout ce que ie vous cōmande. Or tout ainsi q̄ vous en aurés appetit, tués e mangés de la chair, selon que le Seignr vôtredieu vous en aura dôné a planté, ou que ce soit q̄ vous faciés vôtredemeure: tant les fouillés que les nets en pourrôt māger, cōme d'un cheureul ou d'un cerf: mais ne māgés point de s̄g, ains le ver

Ce qu'il faut offrir a Dieu, e où.

a. il s'entend des bêtes nettes, e hors sacrifice.

A sés a terre cōmeau. Vous ne pourrés māger chés vous les dîmes de voz blés vin e huile, ni les premier-nés de vôtrevacherie ou bergerie, ni ql̄q̄ vœu qu'ayés fait, ni don de vôtrefrâche vouloir, ou p̄sent qu'ayés mis a part, ains le māgerés deuât le Seignr vôtredieu, au lieu q̄ le Seignr vôtredieu se sera élu, vous e voz fis e filles, e seruiteurs e seruantes, e les Leuites de vôtrepays, e vous éiouirés deuât le Seignr vôtredieu en tout le maniemēt de voz mains.

B Gardés vous de delaisser les Leuites, tât q̄ viurés en vôtreterre. Quād le seignr vôtredieu vous aura dôné grad ^{Gen. 28.} pays, cōme il vous a p̄mis, e qu'il vous prendra appetit de manger chair, e en voudrés māger, māgés en tout a vôtrep plaisir. Que si le lieu q̄ le Seignr vôtredieu aura choisi pour y mettre son nō, ét loïn, vous tuerés de vôtreb bestial, grad e petit, q̄ le Seignr vous aura dôné, cōme ie vous ai éleigné, e en māgerés là où vous demourerés, a vôtreb plaisir, e en māgerés cōme lō māge des cheureuls e des cerfs, e en māgerôt tât les mal-nets q̄ les nets. Tant seulement gardés vous de māger s̄g, de peur que (veu q̄ le s̄g ét flame) vous ne māgiés flame avec la chair. Ne le māgés point, ains l'epādés en terre cōmeau. Ne le māgés point, afin q̄ biē vous viēne, e a voz enfās apres vous, si vous faites ce q̄ plait au Seignr. Au surplus ce q̄ vous aurés, q̄ par vous aura été cōsacré ou voué, vous le porterés au lieu q̄ le Seignr aura élu, e ferés voz brulages de chair e sang, sur l'autel du Seignr vôtredieu, e sera le sang de voz sacrifices epādu sur l'autel du Seignr vôtredieu, e mangerés la chair. Mettés peine d'obeir a toutes ces parolles q̄ ie vous enseigne, afin q̄ biē vous viēne, e a voz enfās apres vous a iamais, si vous faites ce q̄ le Seignr vôtredieu approuue e trouue bō. Quād le Seignr vôtredieu vous aura rasé les nacions, au pays d'elles vous allés pour les faire vuidier de deuant vous, e q̄ vous les aurés fait

deloger, e vous serés logés en leur terre, gardés vous que quand elles aurôt été defaittes de deuant vous, vous ne tombiés en vn même inconuenient qu'elles: e que ne soyés affectionés a leurs dieux, difans que comme ces nations ont serui leurs dieux, ainsi vou-
 les vous faire. Ne faites point ainsi au Seigneur vôtre Dieu. Car toute vilenie que le Seigneur hait, ils ont fait a leurs dieux, iusqu'a bruler au feu leurs propres fis e filles a leurs dieux. Tout ce que ie vous commande, auisés de le faire, sans y aiouter ni ôter.

PROM. 30

Chapitre XIII.

Cômêt
il faut
connoi-
tre les
pphe-
tes.

S entre vous se leue quelq̄ prophete ou songeur, qui vous dône quel que signe ou miracle, e que ledit signe ou miracle qu'il aura dit, auïene: e neantmoins il vous veuille mettr' en tête d'aller apres dieux étranges, q̄ vous ne connoissés, e de les seruir: ne croyés point aux parolles dudit prophete, ou au songe dudit songeur: car le Seigneur vôtre Dieu vous essaye, pour sauoir si vous aimés le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cueur e courage. Allés apres le Seigneur vôtre Dieu, e le craignés, e gardés ses cōmandemēs, e obeissés a son dire, e le serués, e a lui vous tenés. E que ledit pphete ou songeur meure, pour vous auoir voulu détourner du Seignr vôtre Dieu (qui vous a menés hors du pays d'Egypte, e rachetés d'vne maison de seruage) pour vous faire foruoyer du chemin que le Seigneur vôtre Dieu vous a cōmandé de tenir: e radés ce mallá d'entre vous. Si ton frere, fis de ta propre mere, ou ton fis, ou ta fille, ou la femme q̄ couche entre tes bras, ou ton ami que tu cheris autant que toi-même, te veut secreteemēt pousser a aller seruir dieux étranges, inconneux a toi e a tes peres, comme sont les dieux des nations qui sont entour vous, loin ou pres de vous, d'vn bout de la terre iusqu'a l'autre, ne lui complai point, ne lécoute point, ne l'épargne point, n'en

A aye nulle pitie, e ne le cele point, ains le tués: e que ta main soit la premiere a le faire mourir, e la main de tous les autres la secōde, e le lapidés e faites mourir: pource qu'il a tâché de vous faire foruoyer du Seigneur vôtre dieu, qui vous a menés hors du pays d'Egypte, maison de seruage. E quand tous les Israelites s'orront dire, ils auront désormais peur de faire telle lâcheté entre vous. Si vous oyés dire que en quelcune devoz villes, que le Seignr vôtre Dieu vous donné pour y habiter, il se soit trouué quelques mauuais garnemens des vôtres, qui poussent leurs citoyens a aller seruir dieux étranges, que vous ne connoissés, enquêtes vous-en, examinés le cas, e le demandés très bien. Que si vous trouués que la chose soit vraye e certaine, e qu'vne telle vilenie ait été faite entre vous, mettés a la pointe de l'épée les habitans de celle ville: malsacrés là, e tout ce qui est en elle, e son bestial, au trenchant de l'épée: e amassés tout le butin au milieu de la place de la ville, e brulés au feu e la ville e son butin totallemēt, au Seigneur vôtre Dieu, tellement que ce soit vn murgier eternal, sans plus deuoir être rebâti. E que de ce malsacre là, rien ne s'en agglue en voz mains: afin que le Seigneur appaise son enflambé courroux, e vous face misericorde, e ait merci de vous, e vous multiplié, comm'il a iuré a voz peres, si vous êtes obeissans au Seignr vôtre Dieu, en gardât tous ses commandemens, lèquels auourd'hui ie vous enseigne, en faisant ce que le Seigneur vôtre Dieu approuue.

Chapitre XIII.

Vous êtes enfans du Seignr vôtre Dieu, ne vous descirés point le corps, e ne vous pelés point le front en la mort de quelcun. Car vous êtes vn peuple sacré au Seigneur vôtre Dieu: e vous a le Seigneur chois pour être son peuple particulier, d'entre tous les peuples qui sont sur la terre. Ne mangés point de chose
 villei

Les fu-
nerail-
les.

Les bête villeine. Voici les bêtes que vous
 tes a mangerés: le beuf, le bercail, cōme bre
 māger, bis e cheure, le cerf, le cheureul, le cha-
 ou non mois, le daim, le boucassin, le beuffle,
 Lemit. 11. le chameupard. E de toute bête, qui a
 l'ongle fendu e forchu, e si rumine,
 vous en mangerés. Mais il en ya de cel
 les qui ruminēt, ou qui ont l'ongle for-
 chu, que vous ne māgerés pas, cōme
 le chameau, le lieure, e le cunil, car ils
 ruminēt biē, mais ils n'ōt point les on-
 gles forchus: vous les tiēdrés pour sou-
 illés. Item, le porceau: car il a bien l'on-
 gle fendu, mais il ne rumine pas: vous
 l'aurés pour souillé, e ne māgerés poit
 de leur chair, e ne touchérés point leur
 charogne. Quant aux bêtes de l'eau,
 vous mangerés de toutes celles qui
 ont nageoires e écailles. Et de toutes
 celles qui n'ont nageoires e écailles,
 vous n'en mangerés point, ains les ti-
 endrés pour sales. De toute volatail-
 le nettes vous mangerés. Et voici de
 laquelle vous ne mangerés pas, l'aigle,
 la canardiere, le faucō, le milan, la pie,
 e toutes sortes de vautours, e de cor-
 beaux, l'autruche, la hulotte, le cormo-
 ran, e toutes sortes d'épreuiers, le co-
 cu, le hibou, la chuuette, l'ibis, le peli-
 can, le plōgeon, la cigogne, toutes sor-
 tes de herons, le pic, e la chauue souris.

Item toute volaille qui rampe, vous
 la tiēdrés pour sale, e n'en mangerés
 point. Vous mangerés de tout gibbi-
 er qui sera net. Vous ne mangerés
 de bête qui soit morte de soi-même,
 ains les baillerés aux étrangers de vô-
 tre pays qui les māgeront, ou les ven-
 drés a gens d'autre nacion: car vous é-
 tes vn peuple sacré au Seigneur vôtre
 Dieu. Ne cui point vn cheureau au
 lait de sa mere.

Exo. 23
34

Les dî-
mes. Tu dîmeras tous les ans le reuenu
 de ta semaille, que ton champ produi-
 ra, e mangeras deuant le Seigneur ton
 Dieu au lieu qu'il aura élu pour y lo-
 ger son nom, la dîme de ton bled e vin
 e huile, e les premier-nés de ta bouail-
 le e bercail, afin d'apprendre a tou-

A iours craindre le Seigneur ton Dieu.

Que s'il ya si grand chemin que tu
 ne le puisses porter, a cause que le lieu
 que le Seigneur ton Dieu aura choisi
 pour y mettre son nom, sera trop loin
 de toi, veu que le Seigneur ton Dieu
 t'aura donné a foison de biens, tu ven-
 dras tes dîmes, e embourseras l'argēt,
 e le porteras au lieu que le Seigneur
 ton Dieu aura choisi, e là l'employe-
 ras en tout ce qu'il te plaira, en bouail-
 le, en bercail, en vin ou vinage, ou en
 B quelque chose que ce soit, de laquel-
 le tu auras appetit, e banqueteras
 là deuant le Seigneur ton Dieu, e fe-
 ras bonne chere toi e ta maison. E ne
 laisse point les Leuites de vôtre pays,
 qui n'ont point de part e heritage a-
 uec toi. Au bout de trois ans tu met-
 tras hors toutes les dîmes de ton reue-
 nu de cello année, e les mettras chés toi.
 Puis viendront les Leuites qui n'ont
 nulle part e heritage avec toi, e les é-
 C trangers e orfelins e vèues de vôtre
 pays: e banqueteront tout leur soul,
 afin que le Seigneur ton Dieu te be-
 nisse en tous les affaires que tu ma-
 nieras.

Chapitre XV.

D E set ans en set ans vous ferés quit
 tance. Et la façon de la quittance
 sera telle: Tout creancier quittera
 a autrui ce qui lui sera deu, e ne deman-
 dera nul payement a son prochain ou
 frere, pourtant que l'an de la quittance
 du Seigneur sera crié. Vous pourrés
 bien appeller les étrangers, mais ce
 D que vous deuront voz freres, quittés
 le. Or qu'entre vous n'y ait point
 de poures, car le Seigneur vous don-
 nera a force biens, au pays que le Sei-
 gneur vôtre Dieu vous dōne pour le
 tenir, e en être heritiers, pourueu que
 vous soyés obeissans au Seignr vôtre
 dieu, en auisant de mettr' en effet toute
 cête doctrine qu'aujourd'hui ie vous
 enseigne. Car le Seigneur vôtre Dieu
 vous enrichira cōm'il vous a promis,
 tellement que vous prêterés a maintes
 gens.

l'an des
quittā-
ces.

gens, e n'ẽprunterẽs point: e seigneurierẽs maintes gens, sans ẽtre seigneurierẽs. S'il y a entre vous quelque poure de vÃtre parẽtage, en quelque place de vÃtre pays que le Seigneur vÃtre Dieu vous dÃne, n'aye ne le cueur dur, ne la main ẽtroitte enuers ton poure frere, ains lui ouure ta main, e lui prẽte autant que requerra la disette en laquelle il sera. Garde toi d'auoir le cueur si lâche, q̃ considerãt que la settiẽme annẽe, c'ẽt a dire l'annẽe des quittãces, approche, tu refuses de donner a ton poure frere: autrement il se plaindra de toi au Seigneur, e en seras puni. Donne lui, e lui donne sans regret, car pour celle cause te benira le Seignr ton Dieu en tous tes affaires e maniemens. Or il n'y a point de faute, qu'il ne sera pas qu'il n'y ait tou-iours des poures au pays, pourtant vous cõmande ie d'ouuir voz mains a voz poures freres, e souffreteux de vÃtre pays. Si ton frere Ebrieu ou Ebrienne t'ẽt vendu, il te seruira six ans, e au settiẽme tu lui dõneras congẽ, e sera franc. E quãd tu l'en enuoyeras frãc, ne l'en enuoye pas vuide, ains lui donne honnestement de ta bergerie, de ton aire, e de ton pressoir, e lui ẽlargi de ce de-quoi le Seigneur ton Dieu t'aura enrichi. E te souuienne que tu as ẽtẽ serf en Egypte, e que le Seigneur ton Dieu t'en a rachetẽ, pour laquelle cause ie vous enseigne au iourdhui cẽte chose. Que s'il dit qu'il ne veut point dẽloger d'avec toi, a cause qu'il aime toi e ta maison, pourtant qu'il se trouue bien chẽs toi, tu prendras vne alẽne, e lui en perceras l'oreille contre l'huĩs, si sera ton serf perpetuel. E ainsi feras tu aussi a ta seruante. E ne te doit pas greuer de l'en enuoyer frãc, veu qu'il t'a deux fois autant serui qu'un ouurier qui ẽt a loage, a-sauoir six ans: e le Seigneur ton Dieu te benira en tout ce que tu feras. Tout premier-nẽ mãle qui te naĩtra, tant de la vacherie que de ta bergerie, tu le consacras

Aumõ
ne.

Matth. 5
Luc 6.

Matth. 26

L'affrã
chisse-
mẽt du
settiẽ-
me an.

Exo. 20.
Ierem. 34

A creras au Seigneur ton Dieu, e ne laboureras point a tout le premier-nẽ de ton beuf, e ne tondras point le premier-nẽ de ton bercail, ains en banquetteras tous les ans deuant le Seignr ton Dieu, au lieu que le Seigneur aura ẽleu, toi e ta maison. Que s'il ẽt entachẽ, comme seroit boĩteux ou aueugle, quelque mauuãise tache que ce soit, ne le sacrifie point au Seignr ton Dieu, ains le mange chẽs toi, soĩs malnet, soĩs net, c'ẽt tout vn, comme si c'ẽtoit vn cheureul ou vn cerf, pourueu que tu ne manges son sang, ains l'ẽpan des en terre comm'eau.

Leuit. 22
Eccl. 35.

Chapitre XXVI.

A Vise de faire au mois du printemps la Pãque au Seigneur ton Dieu: car au mois du printemps te mena le Seigneur ton Dieu hors d'Egypte, de nuit. Parquoi sacrifie la Pãque au Seigneur ton Dieu, bercail e beuf, au lieu que le Seigneur aura choisi pour y affoir son nom.

C Tu ne mãgeras point pour lors du leuain: set iours pour lors tu mangeras des pains d'angoisse sans leuain, pourtant que vous sortites d'Egypte a la hãte, afin que tout le tems de ta vie il te souuienne du iour que vous sortites d'Egypte. E qu'il ne se treuve nul leuain en tout vÃtre pays, durant les set iours: e qu'il ne reste pour le matin point de la chair de la bête que tu auras sacrifiẽe au vẽpre du premier iour. Tu ne pourras sacrifier la Pãque en toute place que le Seigneur vÃtre Dieu vous aura donnẽe pour vous y tenir, ains au lieu que le Seigneur vÃtre Dieu aura choisi pour y loger son nom, vous y sacrifierẽs la Pãque au soir, au soleil couchant, en tel tems que vous sortites d'Egypte. E la cuirẽs e mangerẽs au lieu que le Seigneur vÃtre Dieu aura choisi, puis au matin vous en retournerẽs e irẽs chẽs vous. Six iours vous mangerẽs des pains sans leuain, e au settiẽme sera la vacacion au Seignr vÃtre Dieu: ne faites nulle

La fête nulle euure. Vous conterés set semai-
des se- nes, e cōmencerés a les conter depuis
maines que premierement vous aurés mis la
faucille au blé, puis ferés la fête des se-
maines au Seigneur vōtre Dieu, en
faisant offrande de voz mains de vō-
tre franche volonté, selon que le Sei-
gneur vōtre Dieu vous aura enrichis,
e vous éiourés deuant le Seigneur vō-
tre Dieu, vous e voz fis e filles, e serui-
teurs e seruantes, e les Leuites de vō-
tre pays, e les étrangers e orfelins e vè-
ues qui seront entre vous, au lieu que
le Seignr vōtre Dieu aura choisi pour
y assoir son nom. E vous souuienne
que vous aués été serfs en Egypte: e a-
uisés d'obeir a ces ordonances.

La fête des lo- ges. Vous ferés la fête des loges set
iours, quand vous aurés fait le recueil
de vōtre aire e pressoir, e ferés bonne
chere en faisant la fête, vous e voz fis e
filles, e seruiteurs e seruantes, e les Le-
uites e étrangers e orfelins e vèues de
vōtre pays. Set iours vous ferés la
fête au Seigneur vōtre Dieu, au lieu
qu'il aura élu: car le Seigneur vōtre
Dieu vous benira en tous voz reue-
nus e euures de voz mains, si que vous
ne ferés que faire bōne chere. Trois
fois l'an cōparoitront tous voz mâles
en la presencē du Seignr vōtre Dieu,
au lieu qu'il aura choisi, a-fauoir a la fê-
te des pains sans leuain, e a la fête des
semaines, e a la fête des loges: e qu'on
ne comparoisse point vuide en la pre-
sencē du Seignr: chācun face present
selon sa puissance, selō que le Seigneur
vōtre Dieu vous aura donné a foison.

Les ma gistrats Vous vous ferés des iuges e magi-
strats de voz lignées par toutes les vil-
les que le Seigneur vōtre Dieu vous
aura données, qui feront au peuple
droite iustice. Ne corromp point le
iugement, n'aye égard a personne, e ne
pren nul present: car les presens auen-
glent les yeux des sages, e peruertif-
sent le parler des iustes. Pourchasse,
pourchasse iustice, afin que tu viues, e
iouisses de la terre que le Seignr ton

Exo. 23.
34
Eccl. 16.
Lui. 19.
Exo. 16
Eccl. 20.

A Dieu te donne. Ne plantés point
de bois de deuocion d'arbre quelcon-
que, aupres de l'autel du Seigneur vō-
tre Dieu, que vous vous ferés fait, e ne
vous dressés point d'image, car le Sei-
gneur vōtre Dieu hait telles choses.

Chapitre XVII.

NE sacrifie point au Seigneur ton
Dieu, beuf ne brebis ou cheure
qui soit entachée de quelque mauuai-
se chose que ce soit, car le Seigneur tō
Dieu la en dēdaing. S'il se trouue
entre vous, en quelcune des plāces,
que le Seigneur vōtre Dieu vous don-
ne, homme ou femme, qui face tel de-
plaisir au Seigneur vōtre Dieu, qu'il
trēpasse son alliance, e aille seruir e ado-
rer dieux étranges, ou le soleil, ou la
lune, ou quelque chose que ce soit de
la gendarmerie du ciel, sans mon com-
mandement: e que cela vous soit rap-
porté, e que en étans auertis, e vous
en enquêtant diligemment, vous trou-
uerés que cela soit vrai e certain, e qu'
vne telle lâcheté ait été commise en-
tre les Israelites, menés deuant vōtre
porte ledit homme ou femme, lequel
homme ou femme aura commis vne
telle mēchanceté, e le lapidés e met-
tés a mort, e que a la ditte de deux ou
de trois tēmoins meure celui qui doit
mourir, e qu'il ne meure point a la
ditte d'vn tēmoins. E que la main des
tēmoins soit la première a le faire mou-
rir, e la main de tous les autres la se-
conde: e paraini vous ôterés le mal
d'entre vous.

La pu-
nicion
des ido-
latres.

Matth. 18

2. Cor. 13

S'il ya quelque cause trop mal-ai-
despro-
sée a iuger pour vous, comme d'vn
meurtre, d'vn plaid, d'vne playe, selon
ces dif-
ficiles.
1. Chr. 19.
les affaires des differēs de vōtre pays,
allés vous-en au lieu que le Seigneur
vōtre Dieu aura élu, e vous en allés
trouuer les prêtres Leuites, e le gou-
verneur qui pour lors sera, e leur de-
mandés qu'ils vous vuident la cause.
E faites selon qu'ils vous en auront
arrêté audit lieu que le Seigneur au-
ra élu, e auisés d'en faire tout ainfi
qu'ils

qu'ils vous auront enseigné. Selon la loi qu'ils vous apprendront, e selon la sentence qu'ils vous diront, faites-en, fans vous détourner de ce qu'ils vous auront ordonné, n'a droit n'a gauche.

Que si quelcun ét tant outrecuidé qu'il ne veuille obeir au grand prêtre qui fera là pour seruir au Seigneur vôtre Dieu, ou au gouuerneur, que ledit homme meure, e ôtés le mal d'être les Israelites. E quand tout le peuple forra dire, on aura deormais peur de desobeir.

De l'estat du roi.

Quand vous serés arriué au pays que le Seigneur vôtre Dieu vous donne, e que vous en aurés prins possession, e vous y serés logés, si vous delibérés de vous fair vn roi, comme toutes les nations d'entour vous, faites vous vn roi que le Seigneur vôtre Dieu aura élu, e le faites de vôtre parentage, e ne le pourrés faire d'homme d'autre naciō que de la vôtre. E qu'il n'ait pas beaucoup de cheuaux, de peur que pour auoir a force cheuaux, il ne remeine le peupl' en Egypte: comm'ainsi soit que le Seignr vous a defendu de plus retourner par ce chemin là.

Item, qu'il n'ait guaire de femmes, de peur que son cueur ne se debauche.

Item, qu'il n'ait pas trop d'argent e d'or. E quand ce viendra qu'il sera assis en son siege royal, qu'il face qu'il ait en écrit le double de cete loi en vn liure, de-part les prêtres Leuites: e qu'il le retienne, e lise tous les iours de sa vie, afin qu'il apprenne a craindre le Seignr son dieu, e soit sogneux a obeir a toute cete loi e ordonances: de peur qu'il ne s'enorgueillisse par dessus ses freres, e qu'il ne se détourne de la doctrine, a droit ni a gauche, afin qu'il dure long temps en son regne, lui e ses enfans, entre les Israelites.

Chapitre XVIII.

La loi des Leuites.
Nomb. 18
1. Cor. 9

Les prêtres Leuites, voire toute la lignée de Leui, n'auront point de part e heritage avec les Israelites. Ils mangeront le flammage e heritage du

Seigneur, e n'auront point d'heritage entre leurs freres: le Seigneur sera leur heritage, cōm'il leur a promis. Et voici le droit qu'auront les prêtres sur le peuple.

Celui qui fera sacrifice, soit de la vacherie, soit de la bergerie, donnera au prêtre l'épaule, les machoires, e le gras boyau. Item, vous leur donnerés les premices de vôtre blé, vin e huile, e les premices de la toison de vôtre bergerie. Car le Seigneur vôtre Dieu les a choisis d'être toutesvoz lignées, pour être prêts a seruir au nom du Seignr, eux e leurs enfans a tou-iours. E si quelq Leuite se part de quelcune de voz places, de tout le pays d'Israel, en laquelle place il aura été étranger, e s'en va tout a son plaisir au lieu que le Seigneur aura élu, qu'il serue au nom du Seigneur son Dieu cōme tous ses freres Leuites, qui là se tiendront deuant le Seigneur, e qu'ils ayent autant a manger l'un que l'autre, outre ce qu'il pourroit auoir vëdu de son patrimoine.

Quand vous serés arriué au pays que le Seignr vôtre dieu vous dōne, n'aprenés point a ensuiure les abominacions de ces naciōs là. Qu'entre vous ne se treuve personne qui face passer son fis ou fille par le feu, n'entrailleur, ne deuin, ne volageur, n'enchanteur, n'astrologue, ne prophete d'Apollon, ne magicien, ne nigromant: car le Seigneur a en dëdaing tous ceux qui font telles choses, e a cause de ces abominacions, le Seigneur vôtre Dieu les fait vider de deuant vous. Portés vous rondement enuers le Seigneur vôtre Dieu. Car celles nations, du pays dequelles vous vous saisissés, croient aux deuins e entrailleurs: mais a vous le Seigneur vôtre Dieu ne permet pas ainsi. Le Seigneur vôtre Dieu vous dressera vn prophete d'entre vous, de vôtre parentage, semblabl' a moi, leq'l vous croirés: tout ainsi que vous demandâtes au Seigneur vôtre Dieu en Horeb, au iour de l'assemblée, disans

Leuit. 20
Sciēces
defen
dues.

1. Rois 18

Il faut
obeir
aux p
phetes
Ieh. 1.
Actes 3. 7.
Exo. 20

que

que vous ne vouliés plus ouir la voix du Seignr vôte Dieu, ne voir ce grād feu, de peur que ne mourussies. E le seigneur merēpondit ainsi: C'ēt a eux bien parle. le leur dresserai vn prophete d'entre leurs freres, semblabl' a toi, e mettrai mes parolles en sa bouche, si leur dira tout ce que ie lui commande rai. E s'il y a hōme qui n'obeisse a mes parolles qu'it dira en mon nom, i'en ferai punicion. Au reste s'il y a prophete si presumptueux, qu'il die quelque chose en mō nom, que ie ne lui aye cōmādē de dire, ou q parie au nom d'autres dieux: que ledit prophete meure. Que si vous dites en vôte cueur: comment connoitrōs-nous vne chose que le Seigneur n'aura ditte: Si le prophete dit quelque chose au nom du Seigneur, e que celle chose ne soit, e n'auie ne pas, ce sera vne chose que le Seignr n'aura pas ditte, mais le prophete faura ditte arrogamment: ne vous en esfrayés point.

Chapitre XIX.

Les vil
les de
franchi
ses.
Nomb. 35
Iof. 20

QVand le Seigneur vôte Dieu au
dequelles il vous donne, e que vous
les aurés fait vuider, e aurés prins place
en leurs villes e maisons, vous separerés
trois villes au milieu de vôte pays, que
le Seigneur vôte Dieu vous donne pour
en iouir, e ordōnerés tellemēt le chemin,
que vous partirés en trois les confins
de vôte pays, duquel le Seigneur vôte
dieu vous aura faits heritiers, e seront
lêdittes villes pour le refuge de tous
les tueurs. E voici cōment on fera des
tueurs qui s'en y fuirōt pour sauuer
leur vie. Qui tuera autrui par mēgarde,
sans parauant auoir été mal-entantē
contre lui, comme si quelcun ēt allē
en la forêt auec vn autre pour copper
du bois: e en maniant la cognée pour
copper du bois, le fer échappe du
manche, e ataigne l'autre, totalement
qu'il meure: il s'en fuira en vne
dêdittes villes pour sauuer sa vie,
de peur que si le vengeur du sang,

A ayant le courage échauffé, chasse le
tueur, il ne l'attaigne, si le chemin ēt
long, e le mette a mort, sans qu'il ait
cōmis crime de mort, veu que parauant
il ne lui vouloit pas mal. Pourtāt vous
commande-ie que vous vous separiés
trois villes. Que si le Seigneur vôte
Dieu aggrandit vôte pays, comm'il a
Gen. 20.
iuré a voz peres, e qu'il vous donne
toute la terre qu'il a promis de donner
a voz peres (pourueu que vous
preniés garde de mettr' en effet toute
cête doctrine qu'aujourd'hui ie vous
enseigne, en aimant le Seigneur vôte
Dieu, e en tou-iours chemināt par ses
voyes) vous aiouterés encor trois vil-
les a ces trois ici, de peur qu'il ne s'ēpā
Iof. 20.
de du sang innocent en la terre que le
Seigneur vôte Dieu vous donne en
heritage, e que vous soyés punis de
meurtre. Mais si vn hōme hait son pro-
chain, e qu'il l'épie, e lassaille, e
frappe, e mett' a mort, puis s'en fuye
en vne de ces villes: q les cōseilliers
de la ville l'ēuoyent querre de là où
il sera, e le mettent en la main du
vengeur du sang, e qu'il meure. N'en
ayés point de merci, e purgés les
Israelites du meurtre fait a tort, e
bien vous en prendra.

Ne remue point la borne de tō
prochain, bornée par les predecesseurs,
en l'heritage que tu auras en la terre
que le Seigneur vôte Dieu vous donne
pour en iouir. Qu'vn témoin ne soit
point receu contr'vn homme, de quel
que faute ou crime que ce soit qu'on
puisse commettre: qu'a la bouche de
deux ou a la bouche de trois témoins
la chose soit arrêtée. S'il se leue vn
déloyal témoin contre quelcun, e qu'il
porte faux tēmoignage contre lui, les
deux hommes qui auront different en
semble, se presenteront deuant le
Seigneur en la p̄sence des prêtres e
iuges qui pour lors serōt, e les iuges
s'en enquêterōt sogneusemēt. Que s'ils
trouuent que le témoin soit faux, e
qu'il ait faussement tēmoigné contre
son frere, vous lui ferés ainsi qu'il
auoit en-

Nomb. 35

Matth. 18
Ioh. 8.La punicion
des faux tē
moins.
2. Cor. 13
Ebr. 10
Dan. 13.

treprins de faire a son frere, e raclerés le mal d'être vous. E les autres, oyans cela, auront peur, e n'oseront désormais faire vne telle lâcheté entre vous. E n'en ayés point de pitié: vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

Matth. 5
Exo. 21.
Leuit. 24.

La loi
de la
guerre

Chapitre XX.

Q Vand vous sortirés en bataille contre voz ennemis, e que vous verrés qu'ils auront plus de cheuaux, de chariots, e de gēs que vous, n'ayés peur d'eux: car le Seigneur vōtre dieu fera avec vous, q̄ vous a fait mōter du pays d'Egypte. E quād vous voudrés entrer en bataille, le grād prêtre s'auācera, e parlera au peuple en cēte maniere: Ecoutez Israelites: vous deués auiourdhui entrer en bataille contre voz ennemis: ne perdés point courage, ne les craignés point, e n'en soyés épouentés ni effrayés: car le Seigneur vōtre Dieu lui même marche avec vous, pour combattre pour vous contre voz ennemis, e pour vous defendre. Puis les gens de iustice parleront ainsi au peuple: S'il y a homme qui ait bâti maison neuue, e qu'il ne fait dédiée, qu'il se retire e retourne en sa maison, de peur que s'il mourroit en bataille, vn autre ne la dedie. E s'il y a homme qui ait planté vne vigne: e ne fait² dessacrée, qu'il se retire e retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure en bataille, e qu'vn autre la dessacre. E s'il y a quelcun qui ait fiancé femme, e ne fait épousée, qu'il se retire e retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure en bataille, e qu'vn autre l'épouse.

1. Mach. 9

Leuit. 19
4. mis² en
usage.

10g. 7.

Outre-plus parleront les gens de iustice au peuple, e diront: S'il y a quelcun craintif e de petit courage, qu'il s'en retourne en sa maison, de peur qu'il ne decourage ses freres, comme lui fēt. Puis quand les gens de iustice auront acheué de parler au peuple, ils mettront des capitaines sur le peuple. Quād vous approcherés de quel

A que ville pour lui faire la guerre, vous lui presenterés la paix. Que si elle reçoit la paix de vous, e vous ouure les portes, tout le peuple qui se trouuera en elle vous payera tribut, e sera vōtre suiet. Mais si elle ne fait paix avec vous, ains vous fait la guerre, vous l'assiegerés: e quand le Seigneur vōtre dieu saura mise entre voz mains, vous mettrés a sang tous les mâles. Quant aux femmes e enfans e bestial, e tout ce qui sera en la ville, vous le fourragerés pour vous, e mangerés le butin de voz ennemis, que le Seigneur vōtre Dieu vous aura donné. Ainsi ferés vous a toutes les villes qui seront bien loin de vōtre pays, e ne seront point des villes de celles nations. Car quant aux villes de ces peuples, dēquels le Seigneur vōtre Dieu vous donne heritage, n'en laissés ame viure, ains les massacrés, a-sauoir les Hetteēs, Amorreens, Cananeens, Pherezeens, Heuehens, e lebuseens, comme vous commande le Seignr vōtre Dieu: de peur qu'ils ne vous apprennent a ensuiure toutes leurs abominacions qu'ils font a leurs dieux, e que ne pechiés contre le Seigneur vōtre Dieu. Si voustenés le siege deuant quelque ville long temps, en lui faisant la guerre pour la prendre par force, ne gâtés point les arbres en y mettāt la cognée, ains mangés du fruit, e ne les coppés point: cōme si les arbres des chams étoint hommes pour s'ôter de deuant vous, e endurer le siege. Tant seulement les arbres que vous saurés qui ne valent rien pour manger, vous les gâterés, e en bâtirés des engins contre la ville qui vous fera la guerre, iusque vous en soyés venus a bout.

Chapitre XXI.

S Il se trouue vn occis en la terre que le Seigneur vōtre Dieu vous donne pour en iouir, gifant aux chams, e qu'on ne sache qui l'a tué, voz conseilliers e iuges sortiront, e mesureront la distance des villes qui seront entour

La loi
d'vn
occis,
quand
on ne
fait qui
l'a tué,
l'occis.

occis. E de la ville q sera la plus pchain
ne de l'occis, les cōseilliers de celle ville
prēdront vne genice de la vacherie, a
tout laq̄lle on n'ait point labouré, e q
n'ait poit tiré au ioug, e ferōt descēdre
laditte genice en vne vallée deserte, q
ne soit ne labourée ne semée, e la decol
lerōt lá en laditte vallée. Puis s'appro
cherōt les prêtres de la race de Leui, lē
q̄ls le Seignr vōtre dieu a choisis pour
lui seruir, e benir le nom du Seignr, e
pour vider toutes noises e differēs de
playes. E tous les cōseilliers de celle vil
le, qui serōt les plus pchains du tué, la
uerōt leurs mains sur la genice decol
lée en la vallée, e pronōcerōt ces parol
les: Ne noz mains n'ont épādu ce s̄g,
ne noz yeux ne fōt veu. Soi ppice a tō
peuple d'Israel, leq̄l tu as racheté, Sei
gnr: e ne puni point tō peuple d'Israel
du sang innocēt, e qu'ils soyēt q̄tes de
sang. Parainsi vous vous purgerēs du
sang innocēt, si vous faites ce qui plait
au seignr. Si vous sortēs en guerre sur
voz ennemis, e q̄ le Seignr vōtre dieu
les vous mette être les mains, e q̄ vous
les emmenies esclaves, e q̄ tu voyes être
les esclaves vne belle fēme, de l'amour
de laq̄lle étāt surprins, tu la prēnes en
mariage, meine-la dedās ta maisō, e q̄l
le se tōde la tête, e rongne ses ongles, e
deuēte sa robbe d'esclau, e se tiēne en
ta maison, e pleure son pere e sa mere
par l'espace d'vn mois. E apres cela tu
t'approcheras d'ellē, e en feras ta fēme,
e l'auras en mariage. Que s'il auiet q̄ tu
ne prēnes pas plaisir en elle, tu lui pour
ras biē dōner cōgé pour aller lá où el
le voudra, mais tu ne la pourras vēdre
pour argēt, ni en faire tō ppre, a cause
que tu as eu sa cōpagnie. Si vn hom
me a deux femmes, l'vne aimée, e l'au
tre malvoulue: e q̄ l'aimée e la malvou
lue lui facent des enfans, e que le fis de
la malvoulue soit l'ainé, quand le pere
viēdra a faire ses enfans heritiers de ses
biēs, il ne pourra faire ainé le fis de l'ai
mée, en le mettāt deuāt le fis ainé de la
malvoulue, ains lui faudra recōnoitre

d'epou
ser vn'
esclau

le droit
d'ainé.
1. Chro. 5

A le fis de la malvoulue pour ainé, en lui
dōnāt les deux pars de tout ce qu'il se
trouuera. Car pourtāt qu'il ét le cōmē
cemēt de sa vertu, l'ainage lui appartient
Si quelcū a vn fis desobeissant e rebel
le, q̄ ne veuille faire ce q̄ son pere ou sa
mere lui cōmandēt, e que qlque remō
trances qu'ils lui facēt, il ne les veuille
croire: son pere e sa mere le prēdront, e
le menerōt aux cōseilliers de leur ville,
e en la maisō de la ville, e dirōt auxdits
cōseilliers, q̄ icelui leur fis ét desobeis
sant e rebelle, e ne fait poit ce qu'ils lui
disent, e ét gourmād e galebontēs. A
dōc tous les hōmes de sa ville le lapide
rōt e ferōt mourir, e raclerēs le mal d'ē
tre vous. E quād tous les Israelites por
rōt dire, ils aurōt peur. Si vous pēdēs
q̄lcū au gibbet, e le faites mourir, pour
auoir cōmis cas de mort, ne laissēs poit
demourer la nuit son corps au gibbet,
ains l'enterrēs le même iour, car Dieu
deteste les pendus: e ne polluēs point
vōtre terre, laquelle le Seigneur vōtre
Dieu vous donne en heritage.

Galat. 3.

Chapitre XXII.

SI tu vois le beuf ou brebis ou cheure
de tō frere égarés, ne fai poit cōme
si tu ne les voyois pas, ains les rameine
a tō frere. Que si tō frere n'ēt tō voisin,
ou q̄ tu ne le cōnoisses, tu recueilliras
la bête ehés toi, e la garderas iusque tō
frere la cherche, e la lui rēdras. E autāt en
feras tu de sō âne, e autāt en feras tu de
sa robbe, e autāt en feras tu de qlq̄ cho
se que ce soit q̄ tō frere aura perdue, e q̄
tu auras trouuée: tu ne la pourras ce
ler. Si tu vois l'âne ou le beuf de ton
frere tōbés en chemin, ne te cache pas
d'eux, ains lui aide a les leuer. Vne fē
me ne doit point porter accoutremēt
d'hōme, ni vn hōme être vetu en fem
me: car le Seignr vōtre dieu a en dēda
in tous ceux q̄ font telle chose. Si tu
rencōtres vn nid d'oiseau au chemin,
en quelqu'arbre, ou a terre, lá où soyēt
les petis ou les œufs, e q̄ la mere couue
les petis ou les œufs, ne prē pas la me
re avec les petis: laiss' aller la mere, e prē

Le de
uoir en
uers sō
pchain
Exo. 20.

Certains
cōman
demēs.

les petis, afin q̄ bien te vienne, e que tu viues long tēs. Si tu bâtis vne maison neuue, fai vne barriere sur ton toit pour garder ta maison de meurtre, si quelcu venoit a en trēbucher. Ne seme point ta vigne de mēlée, afin q̄ tu ne cōsacres ensemble e la recueute du blé q̄ tu auras semé, e le reuenu de ta vigne. Ne labore poit la terre a tout vn beuf e vn âne ensemble. Ne t'habille point d'vn accoutrement tiffu de laine e de lui ensemble. Fai toi des franges aux quatre coings de la robbe q̄ tu vêtiras. Si vn hōme prēd fēme, e apres auoir eu sa cōpagnie, la hait e la blâme, e lui met vn mauuais bruit dessus, disant: l'ai pris cēte fēme, e quād ie l'ai approché, ie n'ai pastrouué en elle sō pucelage. Lors le pere e la mere de la fille prēdrōt sō pucelage, e le porte rōt aux cōseilliers de la ville, a la court, e dira le pere de la fille aux cōseilliers: l'ai baillé ma fille a cēt hōme en mariage, e il lui veut mal, e lui a mis vn blâme dessus, disant qu'il n'a point trouué en ma fille de pucelage: e voici le pucelage de ma fille. Cela dit, ils déployeront le drapeau deuāt les cōseilliers de la ville. E les cōseilliers de la ville prendrōt l'hōme, e lui ferōt remōtrance, e le condānerōt a vn'amēde de cēt pieces d'argēt, qu'ils dōneront au pere de la fille, pour auoir mis mauuais bruit avne pucelle d'Israel, e si l'aura en mariage, sans iamais lui pouoir dōner cōgé. Mais si la chos'ētraye, e q̄ la fille ne se soit poit trouuée pucelle, on la menera deuāt la porte de la maison de son pere, e sera par ses citoyens lapidée e mis' a mort, pour auoit fait villenie en Israel, en souillāt par paillardise la maison de son pere: e paraīsi raclerēs le mal d'être vous.

Punition d'adultere.
Leui. 20.
Punition de force-mēt de filles.

Si vn hōme se trouue auoir couché avec vne femme mariée, qu'on les face mourir tous deux, tant l'hōme q̄ a couché avec la fēme, q̄ la femme: e raclēs ce mal d'être les Israelites. S'il y a qlque fille pucelle fiācée a vn hōme, e qu'vn hōme la trouue en vne ville, e couche

A avec elle, menēs les tous deux hors la porte de la ville, e les lapidēs: e faites mourir la garse, pourtant qu'elle n'a pas crié étāt en la ville: e l'hōme, pourtāt qu'il a eu affaire a femme d'autrui: e raclēs ce mal d'entre vous. E si es chās vn hōme trouue vne fille fiancée, e qu'il la force e couche avec elle, q̄ l'hōme seul meure qui a couché avec elle, e ne faites rien a la fille: la fille n'a point cōmis cas de mort. Car il en prēd tout aīsi q̄ si vn hōme assailloit vn autre, e le meurtrissoit. Car il l'a trouuée es chās, e la fille fiācée a bien crié, mais nul ne l'a secourue. Si vn hōme trouue vne

B fille pucelle nō fiancée, e qu'il la prēne e couche avec elle, e qu'ils soyent trouués, l'hōme qui a couché avec elle, payera au pere de la fille cinquante pieces d'argent, e si aura la fille en mariage, pourtāt qu'il a eu affaire a elle, sans lui pouoir donner congé de toute sa vie. Qu'vn hōme n'épouse point sa maratre, e ne decouure point le girō de sō pere.

C *Chapitre XXIII.*
VN châtré, soit par casseure, soit par tailleure de genitoires, ne soit point receu en la cōmunauté du Seigneur. Vn bâtard ne soit point receu en la cōmunauté du Seignr, ne ses enfās iusqu'a dix generaciōs. Vn Ammonite ou Moabite ne soit poit receu en la cōmunauté du Seignr, ne même leurs enfans iusqu'a dix generaciōs ne soyent iamais receus en la cōmunauté du Seignr, pourtāt qu'ils ne vous fournirēt poit de māger e de boire en chemin, quād vous futes sortis d'Egypte, e qu'ils loerēt contre vous Balaam fis de Beor, de Pethor en Mesopotamie, pour vous maudire. Cōbien q̄ le Seignr vōtre dieu ne voulut exaucer Balaā, aīns vous cōuertit la maledixiō en benedixiō, pourtāt qu'il vous aimoit. Iamais, tant q̄ vous viurēs, ne cerchēs leur paix ne leur biē. Nayés point en dēdain les Idumeēs, car ils sont voz freres. Nayés point en dēdain les Egyptiēs, car vous auēs été étrāgers en leur

Exo. 23

Ceux q̄ ne peu uētêtre bourgeois d'Israel.

Nomb. 13
22.
1. Pier. 2

terre,

terre. La troisieme generaciō des enfans q leur naitront, pourra entrer en la cōmunautē du Seignr. Quād vous irés en guerre cōtre voz ennemis, gardés vous de toute mauuaise chose. S'il y a quelcū entre vous qui pour cas de nuit ne soit net, qu'il sorte hors du cāp, e n'entre point dedās le cāp. Puis sur le vēpre qu'il se laue d'eau, e apres le soleil couchāt, entre dedans le cāp. Or vous aurés vn lieu a part hors le cāp, là où vous irés alēbat. Et quād ce viēdra que vous voudrés aller a selle, vous cauerés a tout vn piu, que vous aurés entre voz hardes, puis irés a selle, e entererés vōtre selle. Car le Seignr vōtre Dieu conuerse parmi vōtre cāp, pour vous defēdre, e pouz vous faire venir about de voz ennemis. Si doit vōtre cāp être net, de peur q s'il voit en vous qlq villenie, il ne se retire de vōtre cōpagnie. Ne liure point vn serfa son maitre, qui se sera retiré vers toi d'avec sō maitre, ains le laisse demourer avec toi entre vous, au lieu qu'il aimera le mieux, en quelcune de voz places, là où bō lui seblera, e ne le fāchés point. Qu'il n'y ait putain des filles d'Israel, ne paillard des enfās d'Israel. Ne por dise. Ne point le loyer d'vne paillarde, ne le salaire d'vn chiē, au tēple du Seignr tō Dieu, pour quelque vœu que ce soit: car le Seignr vōtre dieu a e l'vn e l'autr' en dēdain. Ne prête point a vsure a ton frere, n'argēt, ne viures, ne chose q se prête a vsure. A gens d'autre nacion pourras tu prêter a vsure: mais a tō frere, non: afin q le Seignr tō Dieu te benisse en tout ce q tu manieras, en la terre où tu vas pour t'en saisir. Si tu fais vœu au Seignr tō Dieu, ne fau point a le rēdre: autremēt le Seignr tō Dieu te le demādera, e parainsi en toi y aura de la faute: q si tu te fusses passé de voué, il n'y eût point eu en toi de faute. Met peine a tenir ta promesse cōme de ton franc vouloir tu auras voué au Seignr ton Dieu, e pronōcé de ta bouche. Si tu entres en la vigne d'autrui, tu peus

Netteté.

vn serf fuitif.

Paillardise.

Vsure.

Vœu.

A biē māger des raisins a tō appetit, tout tō soul, mais q se soit sans en enfacher.

Si tu entres au blé d'autrui, tu peus bien arracher des épics a tout ta main, mais nō pas mettre la faux au blé d'autrui. *Chapitre XXIII.*

B S'vn hōme prēd fēme, e la fait sa femme, e qu'il auie ne qu'elle ne soit pas en sa grace, pourtant qu'il aura trouuē en elle qlq chose deshoneste, il lui écrira instrumēt de separaciō, e le lui baillera en la main, e l'en enuoyera de sa maison. E si étāt sortie de sa maifō elle viēt a auoir vn autre mari, e q le secōd mari la haye, il lui écrira instrumēt de refus, e le lui baillera en sa main, e l'ē euoyera de sa maison. Ou si le secōd mari, q fauoit prise en mariage, meurt: le pmier mari, q lui auoit dōné cōgé, ne la pourra reprēdre pour fauoir en mariage, apres qu'elle aura été souillée (car le Seignr a cela en dēdain) de peur q ne pollus la terre q le Seigneur vōtre Dieu vous dōne en heritage. Quād vn hōme aura prins nouvelle femme, il n'ira point a la guerre, e ne sera suiuet a aucune charge, ains sera franc en sa maison vn an durāt, e fera bōne chere avec sa femme qu'il aura prinse. Qu'on ne gage point la meule de dessus ne celle de dessous, car ce seroit gager la vie. Si vn hōme se trouue auoir derobē vne personne de ses freres des enfās d'Israel, e en auoir fait son ppre, e l'auoir vēdue, q ledit larrō meure, e racles ce mal d'entre vous. Mettes peine en la maladie de lepre, e auisēs biē de faire tout aisi q vous enseignerōt les prêtres Leuites, cōme ie leur ai cōmandē, e ayēs soin de le faire. Souie ne vous q fite le Seignr vōtre Dieu a Marie en chemin, quand vous fortites d'Egypte. Si tu prêtes a tō prochain qlq chose, n'ētre pas en sa maifō pour prēdre gage de lui. Tiē toi dehors: e celui a qui tu prêtes, t'apportera le gage dehors. Que si c'ēt vn pour hōme, ne couche point a tout sō gage: rēd lui son gage au soleil couchāt, e il couchera en son drap, e te benira, e tu

C
D

De la separation de mariage. *Matth. 5 10. Marc 10*

du nouueau marié.

Larron de gens.

De la lepre.

Nomb. 31

Gageur.

en seras tenu pour iuste deuant le Seigneur tō Dieu. Ne retien point le salaire d'un poure souffreteux ouurier, soit vn de tes freres, soit des étrangers de vōtre pays qui se tiēne avec vous.

Leui. 19.
Tob. 4

Que chacun meure pour sa faute. Ne fausse point le droit d'un étranger ou orfelin, e ne gage point l'habillement d'une vëue, e aye souuenance que vous aués été serfs en Egypte, e le Seignr vōtre Dieu vous en a rachetés, au moyen de-quoi ie vous cōmande de faire cête chose. Si en faisant la moisson de ton champ, tu oublies vne iauelle au chāp, ne la retourne pas prendre: elle sera pour les étrangers, orfelins e vëues, afin que le Seigneur tō Dieu te benisse en toutes tes besognes.

4 Rois 4
2. Chr. 15
Ezech. 17

Quand tu soubbatras tes oliuiers, ne reissoubbat point, laisse le pour les étrangers, orfelins, e vëues. Quand tu vendengeras ta vigne, ne grapille point apres toi: ce sera pour les étrangers, orfelins, e vëues: e te souuiēne q̄ vous aués été serfs en Egypte, pour laquelle cause ie vous cōmande de faire cête chose. *Chapitre XXV.*

le fouet S'il y a debat entre qlq̄svns, qu'ils aillent en iugement, e qu'on en iuge, e qu'on assouue qui aura droit, e qu'on cōdamne qui aura tort. Que si celui qui a tort, a gagné le fouet, le iuge le mettra a terre, e le fera battre en la presence, selon la deserte, a certain nōbre de coups, sans lui bailler plus de quarāte coups, de peur que s'il lui en bailloit beaucoup plus, vōtre frere ne fût outragé en vōtre presence. Ne bouche point vn beuf qui bat le blé. S'il y a des freres qui se tiennent ensemble, e que l'un meure sans auoir enfās, la femme du mort ne se mariera point hors de leans a vn hōme étrange, mais son

1. Cor. 11.
1. Cor. 9
d'epou
ser la femme de
son frere.

A beau-frere s'accointera d'elle, e la prendra a femme par droit de beau-frere.

E le premier qu'elle enfantera, prendra son nom de son feu frere, afin que son nom ne s'efface d'entre les Israelites. Que si l'homme ne veut épouser sa belle-seur, sa belle-seur s'en ira a la court aux conseillers, e dira que son beau frere ne veut pas fair' auoir nom a son frere entre les Israelites, e ne la veut prendre a femme par droit de beau-frere. Adonc les conseillers de

4. s' appelle
ra sis du feu
frere, e nō
de celui
qui l'aura
engendré.
1. Tim. 5
Matth. 23
Marc 12.
Luc 10.
Rm 4

B sa ville le manderont, e parleront a lui.

Que si lui étant present, dit qu'il ne la veut pas prendre, sa belle-seur s'approchera de lui, presens les conseillers, e lui dechauffera son soulier du pied, e lui crachera au visage, e prononcera ces parolles: Ainsi fait-on a vn hōme qui n'emēnage la maison de son frere. E on dira de lui entre les Israelites: Chés le déchauffé.

b. ne fait
uoir race.

S'il y a debat entre quelques vns, e que la femme de l'un s'auance pour defendre son mari contre celui qui le bat, e de sa main empogne l'autre par sa verge, coppés lui le poing, sans la prendre a merci.

C N'aye point en ton sachet pois e pois, l'un plus grand e l'autre moindre.

N'aye point en ta maison mesure e mesure, l'une plus grande e l'autre moindre. Aye pois parfait e iuste, e mesure parfaite e iuste, afin que tu ayes longue vie en la terre que le Seigneur vōtre Dieu vous donne. Car le Seigneur vōtre Dieu a en dēdain tous ceux qui font telles choses, tous ceux qui font chose déraisonnable. Souuiēne vous que vous firēt les Amalechites en chemin, quand vous futes sortis d'Egypte, comm' ils vous vindrent au rencontre en chemin, e écouverent desvōtres tous les plus foibles, qui étoient les derniers, vous étans las e trauaillés, e n'eurent point de crainte de Dieu.

Exo. 17

Quand dunque le Seigneur vōtre Dieu vous aura mis en repos de tous voz ennemis a l'entour, en la terre que le Seigneur vōtre Dieu vous dōne en heri

heritage pour la tenir, effacés la memoire des Amalechites de dessous le ciel, e ne s'obliés pas.

Chapitre XXVI.

Lespre-
mices.

OR quand vous serés venus en la terre que le Seigneur vôte dieu vous donne en heritage, e que vous vous en serés saisis, e vous y serés logés, tu prendras des premiers de tous les fruits de terre q̄ tu auras recueillis de la terre q̄ le Seignr vôte dieu vous dōne, e les mettras en vn panier, e iras au lieu que le Seigneur vôte Dieu aura choisi pour y alloir son nom, e t'en iras trouuer le grand prêtre qui sera en ce tems lá, e lui diras: le cōfesse auioirdhui au Seignr tō Dieu, que ie suis venu en la terre que le Seigneur auoit iuré a noz peres de nous donner. E le grād prêtre prēdra le panier de ta main, e le mettra deuant l'autel du Seignr vôte Dieu, e tu parleras deuant le Seigneur vôte Dieu en cēte maniere:

Noz peres, cōme les Syriens les gātoint, descendirent en Egypte, e y étās venus étrangers en petit nōbre, y deuidrent vne nacion grande, puiffante e peupleuse. Puis comme les Egyptiens nous malmenoit, affligeoit, e pressoit d'vn dur seruage, nous inuocāmes le Seigneur Dieu de noz peres, le quel Seigneur nous exauça, e eut égard a nōtre tribulacion, peine e angouisse: e nous mena hors d'Egypte a tout vne main forte, vn bras étendu, avec grande frayeur, merueilles e miracles, e nous amena en ce lieu, e nous donna cēte terre, qui ét vne terre coulante lait e miel. Parquoi i'apporte ici les premices du fruit de la terre que le Seigneur m'a donnée. Puis les mettras deuant le Seigneur vôte Dieu, e adoreras presentement le Seignr vôte Dieu, e feras bonne chere de tous les biēs que le Seignr vôte Dieu t'aura donnés, e a ta maison, toi, e les Leuites, e étrangers qui seront voz contremans. Quand tu auras acheué de dōner la dīme de tout ton reuenu, la troi-

A siēme année (q̄ sera l'année des dīmes) tu dōneras la dīme aux Leuites, étrangers, orfelins, e vēues, e banqueteront chés toi tout leur soul. Puis diras deuant le Seigneur vôte Dieu: l'ai vidé ma maison des choses sacrées, e aussi les ai donnés aux Leuites, aux étrangers, aux orfelins, e aux vēues, tout ainsi que le requiert le commandement que tu m'en as fait, e n'ai rien trēpassé ni oublié de tes commandemens.

B Ie n'en ai point mangé en tristesse, ie n'en ai rien frippé par souilleure, e n'en ai rien dépendu en enterrement: i'ai été obeissant au Seigneur mon Dieu, i'ai fait tout ainsi que tu m'as commandé. Regarde de ton saint manoir, c'ēt a dire des cieux: e beni ton peuple Israel, e la terre que tu nous as donnée, comme tu le iuras a noz peres qui ét vne terre coulante lait e miel. **A** ce iourdhui le Seigneur vôte Dieu vous commande de mettr'en effet ces ordonāces e droits, e mettre peine de les faire de tout vôte cueur e courage. Vous prononcés auioirdhui que le Seigneur ét vôte dieu, e que cheminerés par ses voyes, e garderés ses ordonāces, cōmandemens, e droits, e lui serés obeissās. E le Seignr auioirdhui pronōce q̄ vous êtes le peuple de son domaine, cōm'il vous a promis: e qui deués garder tous ses cōmandemens, e qu'il vous fera être l'outrepasse de toutes nacions qu'il a faittes, a vôte louange, renommée e honneur: e que vous serés vn peuple sacré au Seignr vôte Dieu, comm'il a promis.

Chapitre XXVII.

PVis fit Moysse e les conseillers d'Israel, vn tel commandement au peuple. Gardés toute la dottrine qu' auioirdhui ie vous enseigne. E quād ce viēdra au iour q̄ vous aurés passé le Iordain, e serés arriués en la terre q̄ le Seignr vôte Dieu vous donne, vous vous dresserés des grādes pierres, e les plātrérés de plâtre, e y écrirés toutes les parolles de cēte loi, quād vous au-

4. Dieu cō-
mandoit
qu'on mē-
gea les di-
mes en lieu
se, e que
nul n'en
mangeāt
qu'il ne
fut nec.
Esa. 63.
Baruc 2.

La pro-
messe
des Is-
raelites
a Dieu,
e Dieu
aux Is-
raelites

Moysse
cōman-
de de
dresser
des pi-
erres
pour y
écrire
la loi.
Exo. 20.
Iosue 8.

rés passé, afin q̄ vous arriuez en la terre A q̄ le Seign̄r v̄tre Dieu vous dōne, terre coulate lait e miel, cōme le Seigneur dieu de voz peres vous a p̄mis. Quādonq̄ vous aurés passé le Iordain vous dresserés lédittes pierres qu'auiourdhui ie vous cōmande, au mōt Ebal, e les enduirés de plâtre, e là bâtirés vn autel de pierre au Seign̄r v̄tre Dieu, sans y employer ferremēt: e bâtirés ledit autel du Seign̄r v̄tre dieu de pierres entieres, e y ferés brulages au Seign̄r v̄tre dieu, e ferés sacrifice pour la p̄sperité, e bâqueterés là, e ferés bonne chere deuant le Seign̄r v̄tre dieu, e écrirés bien e beau sur lédittes pierres toutes les parolles de cete loi. Puis parla Moysē e les prêtres Leuites a tous les Israélites en telle maniere: Entēdés biē e écoutés, Israélites. A ce iourdhui vous deuenés peuple du Seign̄r v̄tre dieu. Soyés dōc obeissans au Seign̄r v̄tre Dieu, e faites ses cōmandemēs e ordonnāces qu'auiourdhui ie vous cōmāde. Puis fit Moysē en ce iour là au peuple vn tel cōmandement: Ceux-ci se tiendront sur le mōt Garizim pour benir le peuple, quand vous aurés passé le Iordain: Les Simeoniens, les Leuites, les Iuifs, les Issacariēs, les Iosepheens, e les Bēiamites. E ceux-ci se tiēdront pour maudire au mont Ebal: les Rubenites, les Gadins, les Aseriēs, les Zabuloniens, les Daniēs, e les Nephthaliēs. E les Leuites p̄noncerōt a tous les hōmes d'Israel ces parolles a haute voix:

Maudit qui n'obeira au Seign̄r

Maudit soit l'hōme qui fera image de taille ou de fonte (qui est chose q̄ le Seigneur a en dēdain) ouurage de mains d'ouurier, e la mettra en lieu secret: e tout le peuple rēpondra e dira, Amen.

Maudit soit q̄ maudira son pere ou sa mere: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit q̄ remuera la borne de son p̄chain: e tout le peuple dira, Amē

Maudit soit qui fera foruoyer vn aueugle en chemin: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit qui tordra le droit d'vn

étranger, ou orphelin, ou v̄ue: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit qui couchera avec sa marâtre, car il découure le girō de son pere: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit qui couchera avec bête quelcōque: e tout le peuple dira, Amē.

Maudit soit qui couchera avec sa seur, soit de pere, soit de mere: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit qui couchera avec sa belle mere: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit q̄ frappera sō prochain en trahison: e tout le peuple dira, Amē

Maudit soit qui receura don pour faire mourir quelcun a tort: e tout le peuple dira, Amen.

Maudit soit qui n'excutera les parolles de cete loi, en les mettāt en effet: e tout le peuple dira, Amen.

Chapitre XXVIII.

Que si vous êtes obeissā au Seign̄r v̄tre Dieu, en prenāt peine a faire tous les cōmandemens q̄ ie vous en seigne auiourdhui, le Seign̄r v̄tre Dieu vous fera les plus souuerains de toutes les nations de la terre, e vous viendront e echerrōt toutes ces bōheurs, pour ueu q̄ soyés obeissans au Seign̄r v̄tre dieu. Vous serés heureux en la ville, e si serés heureux aux chās: heureux sera le fruit de voz v̄tres, e de v̄tre terre, e de v̄tre bestial, e la portée de v̄tre vacherie, e des troupeaux de v̄tre bergerie. Heureux seront voz paniers e voz huches, heureux serés e a l'entrer e au sortir. Le Seign̄r v̄tre Dieu dissipera tellement deuant vous voz ennemis q̄ s'eleuerōt cōtre vous, q̄ étās sortis cōtre vous par vne voye, ils s'ēfuirōt deuant vous par set voyes. Le seign̄r vous fera auoir bōheur en voz celliers, e en tout ce q̄ vous manierés, e vous benira en la terre qu'il vous donne. Le Seigneur vous fera être son saint peuple, comm' il vous a iuré, pour-ueu que vous gardiēs les commandemens du Seign̄r v̄tre Dieu, e cheminés par les voyes, si que tous les peuples de la terre,

a. êtes en
sa sauue-
garde, e
uons ap-
pellés son
peuple.
Leuit. 26
Lamēt. 2
Malach. 2
Baruc 1

les mal
heurs
des des
obeis-
sans.

re, voyās q̄ vous^a tenés vōtre nom du Seigñr, vous craindrōt. E vous cōble-
ra le Seigñr de biēs, en fruit de voz vē-
tres, en fruit de voz bētes, e en fruit de
vōtre terre, en la terre qu'il a iuré avoz
peres de vous dōner. Le Seigñr vous
ouurira son tresor de biens, a-fauoir le
ciel, en faisant plouuoir sur vōtre terre
quād tēs sera, e benissant toutes les eu-
ures de voz maïs: tellemēt q̄ vous prê-
terés a maintes gēs, e si n'emprunterés
poit. E vous fera le Seigñr être le chef,
e nō la queue: e serés dessus, nō pas des-
sous: si vous obeissés aux commande-
mēs du seigñr vōtre dieu, lēq̄ls aujour-
d'hui ie vous enseigne a garder e faire,
e ne vous détournés de toutes les cho-
ses qu'aujour d'hui ie vous enseigne, a
droit ni a gauche, pour aller apres au-
tres dieux pour les seruir. Mais si
vous n'êtes obeissans au Seigñr vōtre
Dieu, en mettāt peine de faire tous ses
cōmandemēs e ordonāces qu'aujour-
d'hui ie vous enseigne, tous ces mal-
heurs vous viendrōt e tōberōt dessus.
Vous serés malheureux e en la ville e
aux chās: malheureux serōt voz pani-
erse huches: malheureux sera le fruit de
vozvētres e terres, e la portée de vōtre
vacherie, e troupeaux de vōtre berge-
rie. Malheureux serés vous e a l'ētrer e
au sortir. Le Seigñr vous enuoyera cui-
son, e defarrois, e decōfite, en tous les af-
fares où vous mettrés la main, iusqu'a
vous détruire e gāter bien tōt: a cause
de voz mauuaises meurs, pource que
vous l'aurés laissé. Le Seigñr vous ac-
cōtera vne telle peste, qu'il vous cōsu-
mera de dessus la terre, de laq̄lle vous
vous allés saisir. Le Seigñr vous battra
de chartre, de fieure, de bruleure, de
chaleur, de guerre, de brule-blé, e de
nielle, qui vous fācherōt tant, qu'elles
vous gāteront. E sera le ciel de dessus
vōtre tête, d'erain: e la terre de dessous
vous, de fer. Le Seigñr fera q̄ la pluye
de vōtre pays ne sera qu'arcine e pou-
dre, q̄ descēdra du ciel sur vous, iusqu'
a vous détruire. Le Seigñr vous distri-

A pera deuāt voz ennemis, de sorte q̄ é-
tās fortis cōtr'eux parvn chemin, vous
vous en fuirés deuāt eux par set, e serés
éparpillés par tous les royaumes de la
terre: e seront voz charognes, la viāde
de tous lesoiseaux de Pair, e des bētes
de la terre, sans q̄ persōne les ebouffe.
Le Seigñr vous frappera des vlceres
d'Egypte, du fiacre, de rogne, e de gra-
telle incurable. Le Seigñr vous frappe-
ra de forcenerie, d'auueuglemēt e étour-
dissemēt de cueur, tellemēt q̄ vous tâ-
tōnerés a plein midi, cōme tâtonne vn
B auueugle en tenebres: e serés mal-fortu-
nés en voz affaires, e ne serés incessam-
ment qu'oppressés e pillés, sans q̄ per-
sonne vous defende. Vous fiācerés fē-
mes, e autres en iouirōt: vous bâtirés
desmaisons, e n'y demourerés pas: vous
planterés des vignes, e ne les dessacre-
rés pas. Voz beus serōt tués en vōtre
barbe, e si n'en māgerés ia: voz ânes se-
rōt ravis en vōtre presence, e ne reuien-
drōt point a vous: vōtre bercail sera li-
C uré avoz ênemis, en'y aura nul q̄ vous
en garde. Voz fis e filles serōt liurés a
gēs étrāges, e voz propres yeux le ver-
rōt, e en secherōt tous les iours, e si ne
saurés qu'y faire. Le fruit de vōtre ter-
re, e tout vōtre trauail, sera mangé de
gēs quevous ne saurés qu'ils sont, e ne
cesserés d'être rāçonnés e descirés tous
les iours, e forcenerés de ce q̄ vous ver-
rés de voz yeux. Le Seigñr vous frap-
pera de mauuaises playes e incurables
par les genoux, par les tās, depuis la
D plāte de voz pieds, iusqu'au sōmet de
vōtre tête. Le Seigñr fera aller evous e
vōtre roi, lequel vous aurés établi sur
vous, en vne nācion laq̄lle ne vous ne
voz ancestres n'aurés conneue, lá où
vous seruirés dieux étranges de bois e
de pierre, e s'ētōnera-on de vous, e en
fera-on des dittōs e sornettes par tou-
tes les nācijas où le Seigneur vous au-
ra menés. Vous porterés beaucoup
de semence aux chams, e en recueillirés
peu, pourtant que les langoustes l'au-
ront brouté. Vous planterés e culti-
uerés

Mich. 6
Agg. 1

uerés des vignes, e si ne beurés pas le vin, ni ne l'encauerés, car les vers le mangeront. Vous aurés des oliuiers par tous voz quartiers, e si ne vous oindrés point de l'huile, car voz oliuiers seront arrachés. Vous engendrerés fis e filles, e si n'en iouirés pas, car ils s'en iront esclaves. Tous voz arbres e fruits de terre seront gâtés de nielle. Les étrangers qui seront entre vous, iront en montant par dessus vous, e vous irés en decheant: ils vous prêteront, e non pas vous a eux: ils seront le chef, e vous serés la queue. E vous viendront tous ces malheurs, e vous chasserōt, e atteindront iusqu'a vous détruire, pource que vous n'aurés pas été obeissans au Seigneur vōtre dieu, en gardant ses cōmandemens e ordonnances, que ie vous enseigne, e seront ces choses en vous e en vōtre semence a iamais vn signe e vne montre, pourtant que vous n'aurés pas serui au Seigneur vōtre Dieu ioyeusement e de bon cueur, en ayant abondance de tout. Si seruirés a voz ennemis que le Seigneur vous enuoyera, en endurant faim e soif, e nudité e disette de toutes choses, e vous mettront vn ioug de fer sur le col, iusqu'a vous détruire.

Le Seigneur leuera contre vous vne nacion lointaine, du bout du monde, qui volera comm'vn' aigle, de laquelle vous n'entendrés point le langage: vne naciō si felonnie, qu'elle n'aura ni égard aux vieux, ni pitie des ieunes, e mangera le fruit de vōtre bestial e de vōtre terre, iusqu'a vous détruire: en sorte qu'elle ne vous laissera ne blé, ne vin, n'huile, ne portée de vōtre vacherie, ne troupeaux de vōtre bergerie, tant elle vous détruira. E vous assiegera tellement en toutes voz places, qu'ell' abbattra voz hautes e puissantes murailles, êquelles vous vous confierés, par tout vōtre pays. Elle vous pressera tellement par toutes voz places e pays, que le Seigneur vōtre Dieu vōus aura donné,

A que vous mangerés même le fruit de vōtre ventre, ie di la chair de voz propres fis e filles, que le Seigneur vōtre Dieu vous aura dōnés: si étroittemēt vous assiegeront voz ennemis. Celui de vous qui sera le plus douillet e delicat, fera refus a son propre frere, e a la femme qui couche entre ses bras, e au reste de ses enfans qu'il aura épargné, de donner a aucun d'eux de la chair de son propre fis qu'il mangera, pourtant qu'il ne se fera rien laissé: si étroittement vous assiegeront voz ennemis par toutes voz places. Celle d'entre vous qui sera si douillette e mignarde, que pour sa douillette e mignardise, ellen'eût pas osé marcher de la plante de son pied sur terre, fera refus au mari qui couchera entre ses bras, e a son propre fis e fille, de leur donner des fleurs qui sortiront d'entre ses iambes, e des enfans qu'ell' aura enfantés, lēquels elle mangera secrettement, par faute de toute autre chose: si âprement vous assiegeront voz ennemis dedens voz places. Si vous ne prenés garde d'obeir a toutes les parolles de cēte loi, écrites en ce liure, en craignant ce glorieux nom e épouentable, a-fauoir le Seigneur vōtre Dieu: le Seigneur baillera des merueilleux coups e a vous e a vōtre semence, des grans coups e assureés, maladies mauuaises e fichées, e vous ramenera toutes les douleurs d'Egypte, dequelles vous auéz horreur: elles s'attacheront a vous. Voire toutes maladies e playes qui ne sont pas écrites en ce liure, le Seignr les vous mettra dessus, iusqu'a vous détruire: tellement que au lieu que vous aurés été drus cōme les étoiles du ciel, vous resterés peu de gens, pour n'auoir été obeissans au Seignr vōtre dieu. Et tout ainsi q̄ le Seignr aura pris plaisir a vous bien-faire, e vous multiplier: ainsi prendra il plaisir a vous gâter e détruire. Si serés arrachés de la terre de laq̄lle vous allés prédre possession, e vous dissipera

ra le Seigneur parmi toutes les nations, depuis vn bout du monde iusqu'a l'autre, là où vous seruirés dieux étranges de bois e de pierre, lèquels ne vous ne voz peres n'aurés conneus. Et si n'aurés aucun respic parmi ces nations là, e n'aurés pas même où reposer la plâte de voz pieds: e vous fera auoir là le cueur si tremblant, les yeux si défait, e l'esperit si mal a son aise, que vôtre vie sera pendue deuât vous, e serés effrayés nuit e iour, e en doute de vôtre vie. Au matin vous dirés: Helas quâd sera-il nuit? E au soir: Helas quâd sera-il iour? a cause de la frayeur de cueur que vous aurés, e de ce que voz yeux verront. E vous remenera le Seigneur en Egypte a tout des galeres (le quel chemin ie vous ai dit que vous n'eussies plus a le voir) là où vous serés vendus a voz ennemis pour être serfs e seruantes, sans que nul vous rachette.

Chapitre XXIX.

EXA. 19.

Vela les parolles de l'alliance que le Seignr cōmanda a Moysé de faire avec les enfans d'Israel, au pays de Moab, outre l'alliance qu'il auoit faite avec eux en Horeb. Moysé dōque, ayant assemblé tous les Israelites, leur dit: Vos aués veu tant de choses que le Seigneur a faittes en vôtre presence en Egypte, a Pharaon, e a tous ses suiets, e a tout son pays, ces grans tourmēs que vous aués veus de voz propres yeux, ces grâdes merueilles e miracles, e toutefois encore ne vous a le Seignr iusqu'a present dōné ni cueur pour entēdre, ni yeux pour voir, ni oreilles pour ouir. E ie vous ai menés quarant'ans par le desert, e ce-pēdant les habillemēs que vous portés ne se sont point vsés, ne les souliers de voz pieds gâtés, e n'aués ne māgé pain, ne beu vin ou vinage, afin qu'entendiés qu'il êt le Seignr vôtre Dieu. E quâd vous futes arriués en ce lieu, Sehō roi d'Hesebō, e Og roi de Basan nous vindrent au deuant, pour nous cōbatte,

A lèquels nous vainquimes, e primmes leur terre, e la donnâmes en heritage aux Rubenites, aux Gadins, e a la moitié de la lignée de Manassé. Parquoi mettés peine de mettr' en effet toutes les parolles de cēt alliance, afin q̄ vous soyés heureux en tout ce que vous ferés. Vous êtes aujourd'hui tous presens deuant le Seigneur vôtre Dieu, capitaines, lignées, conseillers, gens de iustice, briuement tous les Israelites, enfans, femmes, étrangers qui hantent vôtre camp, voire iulqu' a voz bocherons e porteurs d'eau, afin que vous entriés en l'alliance e serment que le Seigneur vôtre Dieu fait aujourd'hui avec vous, afin d'aujourd'hui vous fair' être son peuple, e d'être vôtre Dieu, cōm' il vous a promis, e cōm' il a iuré a voz peres, Abraham, Isaac, e Iacob. E si ne fai pas cēt alliance e sermēt seulement avec vous, mais tant avec ceux qui aujourd'hui sont ici presens avec nous deuant le Seigneur nôtre Dieu, qu'avec ceux qui n'y sont pas. Car vous saués comment nous auons demouré au pays d'Egypte, e comment nous sommes passés parmi les nations, par lèquelles vous êtes passés, e aués veu leurs villenies, e les images qu'ils ont, de bois, de pierre, d'argent e d'or: afin que d'auenture il n'y ait entre vous quelqu' homme, ou femme, ou parentage, ou lignée, qui détourne aujourd'hui son cueur d'avec le Seigneur nôtre Dieu, pour aller seruir les dieux de celles nations: qu'il n'y ait entre vous quelque racine qui iette^a fiel e aloine, qui en oyant les parolles de ce serment, se complaise en son cueur, disant que son cas se portera bien, iacoit qu'il chemine en la peruersité de son cueur, pour^b a la soif aiouter yurognerie. Tant s'en faudra que le Seigneur lui veuille pardonner, que même il fumera d'vn tel courroux e dépit contr' vn tel homme, qu'il fera cheoir dessus lui toutes les maledixiōs écrites en ce liure, e effa-

^a. rebellio e desobeissance.

^b. non seulement é-tancher la soif qu'il aura de mal faire, mais encore en faire d'auantage.

e effacera le Seigneur son nom de dessous le ciel, e le separera malheureusement de toutes les lignées d'Israel, selō toutes les maledixiōs de l'alliance qui sont écrites au liure de cete loi. E dira la generacion a-venir, a-sauoir voz enfans qui apres vous se leueront, e gens d'étrāge nacion qui viendrōt de pays lointain, e verront les playes de celle terre, e les maux que le Seigneur lui au ra fait auoir, en la brulant toute de sou phre e de sel, tellement qu'elle ne sera point semée, e ne flourishera point, e n'y croitra aucune herbe, comm'ēt la destruxion de Sodome, e Gomorre, e Adma, e Seboim, lēquelles le Seignr par son courroux e colere rafa: e dirōt toutes gens, Parquoi a le Seigneur ain si fait a cete terre: d'ou vient vn si grād e embrasé mal-talent: A quoi on rēpō dra, que pourtant qu'ils ont laissé l'al liance du Seigneur Dieu de leurs pe res, qu'il auoit faite avec eux, les ayāt menés hors d'Egypte, e sont allés ser uir e adorer dieux étrāges, lēquels ils ne connoissent, e nauoint rien affaire a eux, le Seigneur s'ēt courroucé con tre celle terre, e a fait venir dessus elle tous les malheurs de celiure-ci, e les a avec vn grand courroux, colere, e mal -talent, arrachés de leur terre, e iettés en vn'autre terre, cōme lō voit a l'oeil, Les choses secrettes appartient au Seigneur nōtre Dieu, e les reuelées a nous e a noz enfans a iamais, pour fai re tout le contenu de cete loi.

Gen. 19.
3. Rois 9
Jerem. 21

Chapitre XXX.

Dieu
ēt pro
pice a q
s'amen
de.

644. 105.

OR quand ce viendra que toutes ces choses vous seront auenes, a-sauoir tous ces bonheurs, e malheurs que ie vous ai proposés, e vous reuiendrēs en vōtre bon sens, parmi toutes les naciōs où le Seigneur vōtre Dieu vous aura épars, e retournerēs au Seigneur vōtre Dieu, e lui serēs obeissans, tout ainsi qu'auiour d'hui ie vous commande, vous e voz enfans, de tout vōtre cueur e coura ge, le Seigneur vōtre Dieu vous ra-

A menera de captiuité, e ayant pitié de vous, appointera avec vous, e vous ramassera de toutes les naciōs où il vous aura écartés: tellement que quād bien vous serēs épars iusqu'au bout du mō de, le Seigneur vōtre Dieu vous en ramassera e rappellera, e vous menera en la terre que voz peres auront tenue, e la tiendrēs, e vous fera plus de bien, e vous multipliera plus que voz peres. Et rongnera le Seigneur vōtre Dieu vōtre cueur, e celui de vōtre semence, si que vous aimerēs le Seigneur vōtre Dieu de tout vōtre cueur e courage, afin que viuiēs: e mettra le Seignr vōtre Dieu tous ces malheurs sur voz enemis e haineux, qui vous aurōt persecutés. E quand vous vous serēs amendés, e serēs obeissans au Seigneur, e serēs tous ses cōmandemens qu'auiour d'hui ie vous enseigne, le Seigneur vōtre Dieu vous fera foisonner en tous les affaires que vous manierēs, au fruit de vōtre ventre, au fruit de vōtre bestial, e au fruit de vōtre terre pour vōtre bien. Car le Seigneur étant reconcilié, prendra autant de plaisir a vous bien faire, qu'il aura prins a voz peres: pourueu que soyēs obeissā au Seignr vōtre Dieu, en gardant ses cōmandemens e ordonances écrites au liure de cete loi, si vous vous retournēs au Seigneur vōtre Dieu de tout vōtre cueur e courage. Car cete doctrine qu'auiour d'hui ie vous enseigne n'ēt ne trop difficile pour vous, ne lointaine. Elle n'ēt ni au ciel, pour dire: Qui mōte ra au ciel, e la nous ira querre, e la nous fera ouir, afin que nous y obeissōs: ni dela la mer, pour dire: Qui passera la mer, e la nous ira querre, e la nous fera ouir, afin que nous y obeissions: Ains ēt la parolle tout aupres de vous, en vōtre bouche, e en vōtre cueur, pour l'executer. Vela, ie vous met auiour d'hui au deuāt, la vie e le bien, la mort e le mal. le vous enseigne auiour d'hui que en aimāt le Seigneur vōtre Dieu, en cheminant par ses voyes, e gardant ses

2. Mach. 2.
Or 11

ses cōmandemēs, ordonāces e droits, vous viurés, e multipliérés, e vous benira le Seigneur vōtre Dieu en la terre de laquelle vous allés prendre possession. Mais si vous changés de courage, e desobeissés, e vous débauchés, tellement que vous adoriés e seruiés autres dieux, ie vous auerti auourd'hui que vous perirés: e ne la ferés pas longue en la terre, pour de laquelle prendre possession vous passés le Iordain. Ie vous pren auourd'hui en témoins les cieus e la terre, que ie vous met deuāt les yeux la vie e la mort, bōheur e malheur: parquoi élisés la vie, afin que vous viuiés vous e vōtre semence, en aimant le Seigneur vōtre Dieu, en lui obeissant, e vous tenant a lui (car il ét vōtre vie e long aage) afin qu'habitiés en la terre, que le Seignr a iuré a voz peres Abraham, Isaac, e la cob, de leur donner.

Chapitre XXXI.

PVis alla dire Moÿse ces propos a tous les Israelites: Ie suis (leur dit il) auourd'hui aagé de cent e vint ans, ie ne puis plus aller e venir, e le Seignr m'a dit que ie ne passerai pas ce Iordain. Le Seigneur vōtre Dieu sera celui qui passera deuant vous: ce sera lui qui defera celles nations de deuant vous, e vous saisirés de leur pays, e Iosué passera deuant vous, comme le Seigneur a promis. E leur fera le Seigneur comm'il a fait a Sehō e a Og roi des Amorreens, e a leur terre, lēquels il a détruis, e les vous fera vaincre, e leur ferés tout ainsi que le requiert le commandement que ie vous fai. Portés vous vaillamment e hardiment, ne les craignés ni ne vous en épouentés: car le Seigneur vōtre Dieu sera celui qui ira avec vous, e ne vous abandonnera, ni ne vous laissera point. Puis Moÿse fit venir Iosué, e en la présence de tous les Israelites lui dit: Soi vaillant e hardi: car tu iras avec ce peuple en la terre que le Seigneur a iuré a leurs peres de leur donner, e la leur partageras. E le

A Seigneur sera celui qui ira deuant toi: ce sera lui qui sera avec toi, sans t'abandonner ou delaisser. N'aye peur ne crainte. Or écriuit Moÿse cête loi, e la bailla aux prêtres descendus de Leui, porteurs de l'arche de l'alliance du Seigneur, e a tous les conseilliers d'Israel, e leur fit vn tel commādement. De set ans en set ans (dit il) a la solēnité de l'and des quittāces, a la fête des loges, quād tous les Israelites iront cōparoitre deuant le Seignr vōtre Dieu au lieu qu'il aura élu, vous lirés cête loi, presens e oyans tous les Israelites, ayans assemblé tout le peuple, hōmes, e femmes, e enfans, e étrangers de vōtre pays, afin qu'ils oyent, qu'ils apprennent, e qu'ils craignent le Seigneur vōtre Dieu, e mettent peine d'obeir a toutes les paroles de cête loi: itē que leurs enfans (qui n'en auront point la connoissance) en oyāt apprennēt a craindre le Seigneur vōtre Dieu, tāt que serés viuās sur la terre, pour de laquelle prendre possession vous passés le Iordain. E le Seigneur dit a Moÿse: Sache que le iour qu'il te faut mourir s'approche. Fai venir Iosué, e vous troués au paillon des oracles, e ie l'enseignerai. Si s'allèrent Moÿse e Iosué, presenter au paillon des oracles. E le Seigneur se montra au paillon en vne colonne de nuée, laquelle se tint sur l'entrée du paillon, e dit ainsi le Seigneur a Moÿse: Tu t'en vas gesir avec tes peres, e ce peuple viendra a paillarder avec les dieux étranges de la terre dedans laquelle il doit entrer: e me laissera, e rompra l'alliance que j'ai faite avecque lui. E alors ie me courroucerai, e les laisserai, e cacherai mon viaire d'eux, si qu'ils seront mangés, e se trouueront en mains maux e détresses: e diront (vn iour viendra) que pourtant que leur Dieu n'ēt pas entr'eux, ces maux leur sont auenus, quand moi cependant leur cacherai mon viaire, a cause d'vn si grand mal qu'ils auront commis, de se tourner deuers autres

Moÿse
ensei-
gne les
prêtres

Le Sei-
gneur
dit a
Moÿse
que le
peuple
se dé-
bauche
ra.

Nomb. 26

Nomb. 21

Moÿse
ensei-
gne Iosué.

dieux. Parquoy écriués moi cete chan-
 son, laquelle tu apprèdras aux enfans
 d'Israel, e les en emboucheras: afin que
 cete chanson me soit pour témoin con-
 tre les enfans d'Israel, quand ie les au-
 rai menés en la terre q' i'ai iurée a leurs
 peres, coulante lait e miel, e qu'ils au-
 ront mangé tout leur soul, dont étans
 engraisés, se feront tournés deuers au-
 tres dieux, e les aurôt seruis, en me mé-
 prisant, e rompant mon alliâce, e qu'ils
 se trouueront en mains maux e angois-
 ses: cete chanson rendra témognage
 contr'eux, si elle n'ët oubliée de la bou-
 che de leur generaciõ. Car ie cõnoi biẽ
 la complexion qu'ils ont auiourdhui,
 deuant que ie les aye menés en la terre
 q' i'ai iuré. Si écriuit Moÿse cete chã-
 son en ce iour la, e l'apprint aux enfans
 d'Israel, e cõmanda ainsi a Iosué fis de
 Nun: Soi vaillant e hardi, car tu mene-
 ras les enfans d'Israel en la terre q' dieu
 leur a promise, e il sera avec toi. E quãd
 Moÿse eut fait fin d'écrire les parolles
 de cete loi, e les eut acheuées, il cõman-
 da ainsi aux Leuites porteurs de l'ar-
 che de l'alliance du Seigneur: Prenés
 ce liure de la loi, e le mettés au côté
 de l'arche de l'alliance du Seigneur vô-
 tre Dieu, là où il sera pour témoin con-
 tre vous. Car ie cõnoi bien comment
 vous êtes rebelles e têtus, que veu qu'
 auiourdhui, moi encor étant aueque
 vous en vie, vous aués été rebelles au
 Seigneur: que sera-ce apres ma mort?
 Assemblés vers moi tous les conseilli-
 ers de voz lignées, e voz gens de iusti-
 ce, e ie dirai, eux oyans, ces parolles, e
 prendrai contr'eux a témoins le ciel e
 la terre. Car ie sai biẽ qu'apres ma mort
 vous vous débaucherés, e foruoyerés
 du chemin que ie vous ai enseigné, si
 vous viẽdra du mal d'ici a long tems,
 pourtant que vous aurés mal-fait con-
 tre le Seigneur, en l'agaçant par les eu-
 ures de voz mains. Si prononça Moÿ-
 se, oyant toute la compagnie des Israe-
 lites, les parolles de cete chanson ius-
 qu'a la fin.

Chapitre XXXII.

ECoutés, ô cieus, mon parler: e oui, La chã-
son de
 ô terre, les propos de ma bouche. Moyse

Ma dottrine degouttera comme
 pluye, mon dire comme rosée coulera:
 comme plouuine sur les plantes, com-
 me menue pluye sur l'herbe.

Car du nom du Seignr ie ferai men-
 tion: donnés a nôtre Dieu grandeur.

C'ët vn rochefort duquel les eures
 sont entieres, e toutes ses voyes equi-
 tables.

B Il ët vn Dieu feal, sans deraison, iuste
 e droit.

De lui par leur faute se débauchent,
 non les enfans, peruerse e gâtée gene-
 ration.

Est-ce la recompense qu'au Seignr
 tu fais: ô peuple fol e malsage.

N'ët-ce pas ton pere qui t'a acquis?
 n'ët-ce pas celui qui t'a fait e mis en è-
 tre?

Souuienne toi des tems de iadis:
 considere les ans de toute souuenâce.

C Demande a ton pere, qui te racon-
 tera, a tes anciens qui te diront, que
 quãd le souuerain partageoit aux gës,
 quand il partoit la race des hõmes,
 il assigna les confins aux nacions selon
 le nombre des enfans d'Israel.

Car la part du Seigneur ët son peu-
 ple, les iacobeens son le lot de son he-
 ritage.

D Les ayans trouués en vne terre deser-
 te, en vn lieu hideux, huleux, sauua-
 ge, il les a menés ça e là, endottrinés,
 gardés, comme la prunelle de son oeil,
 comme l'aigle remue sa couuée, se ba-
 lançant sur ses petis, e étendant ses ai-
 les les reçoit, e les porte sur ses plumes.

Le Seigneur seul les a conduis, sans
 être d'autre Dieu accompagné, e les a
 assis sur le sommet de la terre, pour y
 manger le reuenu des chams: e les a al-
 lattés de miel de roches, e d'huile de
 rochers de marbre, de beurre, de va-
 ches, e de lait de bergerie, avec graisse
 d'aigneaux, e moutons de haute grais-
 se, e boucs, avec grasse fleur de fromët,
 en

a. la plus
 excellente
 des terres.

en vous faisant boire fin sãg de raisins.

Mais les droitturiers quand ils ont été engraisés, ont regimbé: quand ils ont été gros e gras e farcis, ont plaqué Dieu leur createur, e n'ont tenu conte du Rochefort leur sauueur.

Ils sont attainé par des étranges, e par des vilenies enfellonné, en sacrifiant a des diables, non a Dieu: a des dieux qu'ils ne cõnoissoint, nouveaux, venus de frais, lêquels voz peres ne craignirent onque.

Vous vous êtes deffouuenus du Rochefort vôtr' engẽdreur, e aués ou blié Dieu vôtre createur.

Ce que voyant le Seigneur, du dépit qu'il a de la mauuaitie de ses fis e filles, il dit: le leur cacherai mõ visage, ie verrai qu'ils deuiendront.

Car c'êt vne peruerse generacion, enfans mal-fiables, qui m'ont attainé par vn non Dieu, ils m'ont aigri par leurs triqueniques.

Aussi les attainerai-ie par vn non peuple: par vne folle nacion ie les aigrirai.

Car le feu par mon courroux s'embrasera, e brulera iusqu'au bas Enfer, e consumera e la terre e ses fruits, e enflammera les montagnes iusqu'aux fondemens.

Je ferai venir sur eux vn amas de maux, e employerai sur eux toutes mes fleches.

Ils seront rongés de famine, e mangés de mortalité, e amere male-fin: e si leur enuoyerai les dens des bêtes, e le venin des serpens de terre.

Par dehors les depeupleront les armes, e dedãs les cabinets mêmes frayur, tant sur iouuẽceaux que sur pucelles, tant tettans qu'hommes chenus.

L'étoi en train de tellement les décofire, q'iamais plus on n'en ouit parler, si ie n'auoi peur que les ennemis leurs auersaires ne dissent, en se méconnoissant (car ils sont assés mauuais pour ce faire) que leur haute promesse, e non

A le Seigneur, a fait tout cela. Car ils sont gens mal-aiusés e sans entendement.

O s'ils étoint si sages que d'entẽdre ceci, e d'ainsi considerer la fin d'iceux: Commêt se pourroit-il faire qu'vn en chassât mille, e deux en missent en fuite dix mille, si leur Rochefort ne les abandonnoit, si le Seigneur ne les liuroit: Car leur Rochefort n'êt pas pareil au nôtre: e m'en rapporte a noz ennemis.

B Car de la vigne de Sodome êt la leur, e des chãs de Gomorre: dêquels les raisins sont raisins de fiel, e leurs grappes ameres. Leur vin êt venin de dragons, e dépitable fiel d'aspic.

Or êt ceci mucé chés moi, ceci êt seelé dedans mes coffres: a moi appartient la vègeance e recõpense, lors que leur pied chancelera.

Car le iour de leur perdicion approche, leur destinée se hâte.

C Car le Seigneur emparera son peuple, e changera de courage enuers ses seruiteurs, quãd il verra qu'ils auront les mains lâches, e seront totalement accablés e delaisés.

Et où sont leurs dieux (dira-il) en la puissance dêquels ils se sont fiés, dêquels ils mâgeoint la graisse des sacrifices, e beuoint leur vin d'offrande: qu'ils se leuent e vous sequeurent, e vous soyent vne sauuegarde.

Cõnoissés maintenãt que c'êt moi: c'êt moi, e n'y autre Dieu que moi.

D C'êt moi qui tue e viuifie, qui naure e guari, e n'y a nul qui puisse garantir de ma main: qui leuant la main contre le ciel parle ainsi: Viue-ie a tout-ia mais, si i'affile le taillant de mon épée, e que ie prenne la cause en main, ie ferai telle vengeance de mes auersaires, ie payerai tellement mes haineux, que i'enyrurerai mes fleches de sang, e païtrai mon épée de chair, du sang des occis e esclaves, de la punicion mortelle de l'ennemi.

Chanrés, ô gens, son peuple, car il

fera vengeance du sang des siens, e ayant fait punició de ses auersaires, s'appaiera enuers la terre de son peuple.

Moyse donque alla dire toutes les parolles de cete chanson, oyant le peuple, lui e Hosee fis de Nun. Puis quād il eut acheué de dire toutes ces parolles a tous les Israelites, il leur dit: Mettes ces parolles en vōtre cueur, par lesquelles aujourdhui ie vous fai remontrance, lesquelles vous enseignerés a voz enfās, afin qu'ils auisent d'obeir a toutes les parolles de cete loi. Car ce n'ēt pas vne chose qui ne vous touche en rien: car ici git vōtre vie, e par cete chose vous ferés longue durée en la terre, pour de laquelle vous faisir vous passés le Iordain.

Nomb. 20

En ce même iour le Seigneur parla a Moyse en cete maniere: Monte en ce mont Abarim, le mōt Nabo, qui ēt en la terre Moab, vis-a-vis de Ierico, e regarde la terre de Canaan, laquelle ie donne en possession aux enfans d'Israel: puis mourras en laditte montagne, en laquelle tu seras monté, e seras recueilli avec tes gens, comme mourut Aharon ton frere au mont Hor, e fut recueilli avec ses gēs, a cause que vous vous méprintes contre moi, au milieu des enfans d'Israel, vers l'eau d'étrif de Cades, au desert Sin: pourtant q̄ vous ne m'honorâtes pas saintement entre les enfans d'Israel. Car tu verras bien deuant toi la terre que ie dōne aux enfans d'Israel, mais tu n'y entreras pas.

Nomb. 20
27.

Chapitre XXXIII.

le testa-
mēt de
Moyse

Ensuit la benedixion dont Moyse, Shomme de Dieu, benit les enfans d'Israel deuāt sa mort. Le Seigneur (dit il) ēt venu de Sinai, e leur ēt leué de Seir: il s'ēt montré du mont Pharan, e ēt venu pour les saintes armées, ayant a sa droite vn feu de doctrine pour eux. Vrayement il aime les gens: tous ses saints sont en ta main, e si se iettent a tes pieds, e il prend de tes parolles. Moyse nous a enseigné vne

loi, pour deuoir être tenue de la communauté de Iacob, e a été roi entre les droitturiers, quand les chefs du peuple se sont assemblés, ensemble les lignées d'Israel.

Viue Ruben, e ne meure pas, mais soit en petit nombre. Item dit ceci de Iudas: Exauce, Seigneur la voix de Iudas, e le meine a ses gens. Ses mains lui suffisent, si tu lui es en aide contre ses ennemis.

Item dit a Leui: Ton entiereté e clarité ēt a ton hōme debonnaire: lequel tu tentas en Massa, avec lequel tu etriuas vers l'eau d'étrif, qui dit qu'il ne connoit ne son pere ne sa mere, e ne reconnoit point ses freres, e ne fait qui sont ses enfans, sinon ceux qui mettent en effet tes parolles, e gardent ton alliance. Ils enseigneront tes sentences aux Iacobeens, e ta loi aux Israelites. Ils mettront du parfum en ton nés, e du toutage sur ton autel. Beni ô Seigneur, sa puissance, e fauorise a l'ouuillage de ses mains. Echine tellement ses auersaires e haineux, qu'ils ne se puissent leuer.

Matth. 12

4. sacrifice
entier.

De Benjamin il dit: L'aimé du Seigneur habitera vers lui en assurance, lui tou-iours le couurant, e faisant sa demeure entre ses épaules.

E de Ioseph il dit: Benitte du Seignr soit sa terre du creu du ciel, de la rosée, e du profond gisant dessus, e du creu des reuenus du soleil, e du creu de la meurté des lunes, e du sommet des mōtagnes eternelles, e du creu des tres eternels, e du creu e plâté de la terre, e faueur de l'habitant de l'eglentier, lesquelles choses viendront sur la tête de Ioseph, sur le sommet du parangon de ses freres^b. Son beuf ainé a maiesté, e cornes de licorne, a tout lesquelles il cottira les peuples iusqu'aux bouts de la terre. Et vela les dizaines de milliers d'Ephraim, e vela les milliers de Manasse.

Exo. 3.

b. les Ephraimites

E de Zabulon il dit: Eioui toi, Zabulon,

bulon, en ta sortie, e Issacar en tes pa-
uillons. Ils appelleront les peuples en
la montagne, là où ils feront sacrifices
de iustice. Car ils succeront l'abondan-
ce de la mer, e les mucées finances de
l'arene.

E de Gad il dit: Benit soit qui met
Gad au large, lequel tient bon comm'
vn lion, e raut le bras avec le sommet
de la tête. Lequel voyant premiere-
ment pour soi qu'il y auoit contrée de
gouverneur caché, s'en ét allé abbor-
der les chefs du peuple, e a fait de-
voir de iustice e droits du Seigneur
enuers les Israelites.

E de Dan il dit: Dan ét vn petit lion
qui fautelle de Bafan.

E de Nephthali il dit: Nephthali
soul de faueur, e plain de benedixion
du Seigneur, prendra possession vers
le couchant e vers le midi.

E d'Aser il dit: Aser heureux en en-
fans, sera fauorable a ses freres, e plon-
gera son pied en huile. Tes clotures se-
ront de fer e d'erain, e selon tō aage ta
force. Nompereil ét le dieu des droit-
turiers, qui cheuache les cieus pour
ton aide, e ét en sa celeste hauteffe. ^a Le
manoir de Dieu ét pardurable, e des-
sous sont les bras eternels, e chassera
de deuant toi l'ennemi, e commandera
de le détruire. Si habitera Israel seure-
mēt a part, Iacob aura l'oeil sur vne ter-
re de blé e vin, e si les cieus d'icelui de-
goutteront rosée. Tu es bienheureux,
ô Israel, qui ét ton pereil: ô peuple ga-
ranti par le Seigneur, bouclier de ton
aide, e épée de ta hauteffe. Tes enne-
mis te serōt assuiettis, e marcheras sur
leurs hautes places.

Chapitre XXXIII.

P Vis monta Moyse du plat pays de

A Moab au mont Nabo, au sommet de
Phasga, qui ét vis-a-vis de Ierico, e
le Seigneur lui montra toute la terre
de Galaad iusqu'a Dan, e toute la ter-
re de Nephthali e d'Ephraim e Manaf-
sé, e toute la terre de Iudée, iusqu'a la
derniere mer, e le midi, e la plaine de la
campagne de Ierico, ville de palmes,
iusqu'a Sigor, e lui dit le Seigneur: Ve
la la terre que j'ai iuré a Abraham, a Isa-
ac, e a Iacob, de la donner a leur semen-
ce. le la te fai voir de tes propres yeux,
B mais tu n'y passeras pas.

Si mourut là Moyse seruiteur du
Seignr, en la terre de Moab, en la pre-
sence du Seigneur, lequel l'enterra en
vne vallée, en la terre de Moab, a l'en-
droit de Bethphegor, e depuis n'y eut
on homme qui sceût son sepulcre. E
était Moyse aagé de cent e vint ans
quād il mourut, e si n'auoit ne les yeux
ēblouis, ne la vigueur perdue. E les en-
fans d'Israel plourerent Moyse en la
campagne de Moab trente iours. E
quand les iours du dueil qu'on mena
de Moyse, furent accomplis, les enfans
d'Israel obeirent a Iosué fis de Nun,
plein d'esperit de sagesse (car Moyse
lui auoit mis les mains dessus) e firent
comme le Seigneur auoit commandé
a Moyse. E ne s'ēt encor trouué pro-
phete en Israel pareil a Moyse, de qui
le Seigneur se soit accointé si priuée-
ment, par tāt de merueilles e miracles
que le Seigneur l'enuoya faire au pays
d'Egypte, cōtre Pharaon e cōtre tous
ses seruiteurs e la terre, item par celle si
puissante force, e tant de choses
grādes a voir, que fit Moy-
se, voyans tous les
Israelites.

^a Dieu de-
meure au
ciel, e si a
soin d'Is-
rael qui ét
en terre.

Jerem. 33

1. Mac. 3

La fin des cinq liures de Moyse.

Iosue.

Chap. I.

Dieu
ensei-
gne a
Iosué.



Deut. 11

Ebr. 13

Iosué
dit aux
magi-
strats
qu'ils
s'appre-
tent
pour
passer
le lor-
dain.

Pres la mort de Moyse seruiteur du Seigneur, le Seigneur parla a Iosué, fis de Nun, valet de Moyse, en cete maniere: Puis qu'ainsi est que mon seruiteur Moyse est mort, il te faut passer ce Iordain, toi e tout ce peuple, en la terre que ie leur donne, a-sauoir aux enfans d'Israel. Tout lieu ou la plante de voz pieds marchera, ie le vous donne, comme i'ai dit a Moyse. Depuis le desert de Liban, iusqu'au grand fleuve, qui est le fleuve Euphrat, toute la terre des Hetteens, iusqu'a la mer deuers le soleil couchant, seront voz confins. Nul ne tiendra tete contre toi iour de ta vie. Comme i'ai été avec Moyse, ainsi serai-ie avec toi, sans te laisser ni abandonner. Porte toi vaillamment e galamment, car tu partageras a ce peuple la terre, que i'ai iuré a leurs peres de leur donner. Tant seulement porte toi vaillamment e galamment, e met peine de faire selon toute la loi que i'ai enseignée a Moyse mon seruiteur, sans t'en détourner n'a droit n'a gauche, afin que tu te portes sagement par tout ou tu iras, quand le liure de cete loi ne bougera de ta bouche, e que tu y penseras iour e nuit, afin de mettre peine d'executer tout ce qui y est écrit. Car paraini tu seras heureux en tes affaires, e te porteras sagement.

Or te commande-ie d'être fort e ferme, sans t'épouenter ou épourir, car le Seigneur ton Dieu sera avec toi par tout ou tu iras. E Iosué commanda aux magistrats du peuple en cete maniere: Passés parmi le camp, e commandés au peuple qu'ils ayent a s'auitailler, e que d'ici a trois iours ils passeront ce Iordain, pour aller en la

A terre, laquelle le Seigneur leur Dieu leur donne pour en iouir.

Puis aux Rubenites, aux Gadins, e a la moitié de la lignée de Manasse, parla Iosué en cete sorte. Souuienne vous du commandement que vous fit Moyse seruiteur du Seigneur, disant que puis que le Seigneur votre Dieu vous auoit mis en repos, e vous auoit donné ce pays, voz femmes e enfans e bestial eussent a demourer au pays que Moyse vous auoit baillé deça le Iordain, e que vous passissiez en armes deuant voz freres, tous vous qui seriez gens de guerre, e leur aidissiez iusqu'a ce que le Seigneur auroit mis voz freres en repos comme vous, e qu'eux aussi se feroient emparés de la terre que le Seigneur votre Dieu leur donnoit, e que paraini vous reuiendriez en la terre de votre patrimoine, que Moyse seruiteur du Seigneur vous auoit assignée deça le Iordain au soleil leuant, e en iouiriés. Sur quoi ils répondirent a Iosué: Tout ce que tu nous commanderas nous ferons: e par tout ou tu nous enuoyeras, nous irons. Tout ainsi que nous auons obei a Moyse, nous t'obeirons: soit seulement le Seigneur ton Dieu avec toi, comm'il a été avec Moyse. Tout homme qui sera rebelle a ton mandement, e n'obeira a tes parolles, quoi que tu lui commandes, mourra. Tant seulement tien fort e ferme.

Chapitre II.

Puis Iosué fis de Nun enuoya de Setim deux hommes pour s'espier, e leur dit qu'ils allassent guetter le pays e Ierico. Ce qu'ils firent, e allerent loger chés vne putain nommée Racab.

Dont le roi Ierico, auerti que là estoient arriués sur la nuit gens des enfans d'Israel, pour espier le pays, enuoya dire a Racab qu'elle eût a mettre hors ceux qui estoient venus en sa maison.

Racab.

149. 2
Ebr. 11

fon a elle, e qu'ils étoit venus pour épier tout le pays.

Or auoit laditte femme prins ces deux hommes, e les auoit cachés. Si dit: Vrai êt qu'il êt venu des hommes a moi, e ne sai d'ou ils font. Mais sur la nuit quand on vouloit fermer la porte, ils font sortis, e ne sai ou ils font allés. Pourfuius les hâtiuement, car vous les attaindrés bien.

Or les auoit elle fait monter sur le toit, e les auoit cachés de cheneuotès de lin, qu'el' auoit arangées sur le toit. E ces gens les pourfuiuent tirans contre les gués du lordain, e sera-on la porte ainsi que les pourfuius furent sortis pour aller apres.

Mais elle, deuant que lédits personages fussent couchés, monta vers eux sur le toit, e leur dit: le sai que le Seigneur vous a donné le pays, e que nous sommes saisis d'une telle frayeur qu'auons de vous, que tous ceux du pays ont perdu courage. Car nous auons oui dire comment pour l'amour de vous, le Seigneur assecha l'eau de la mer rouge, quand vous sortites d'Egypte, e ce que vous aués fait aux deux rois des Amorreens, qui étoit delà le lordain, a Sehon e a Og, lesquels vous aués malfacrés. Lèquelles nouuelles nous ont rendu le cueur tant lâche, qu'il n'y a celui qui ait plus courage contre vous, pourtant que le Seigneur vôtre Dieu êt Dieu tant au ciel haut, qu'en la terre basse. Parquoi iurés moi par le Seigneur, si ie vous fai plaisir, que vous rendrés la pareille a la maison de mon pere: e me donnés vn certain signe, que vous contregarderés mon pere, ma mere, mes freres e seurs, e tout ce qu'ils ont, e nous sauuerés la vie.

A quoi lui dirent lédits personages: Nous obligeons noz vies a mort pour vous (pour-veu que vous ne deceliés ce nôtre affaire) si nous

A ne te rendons loyallement ce plaisir, quand le Seigneur nous aura donné le pays.

Adonc elle les deualla a tout vne corde par vne fenêtre (car sa maison étoit iognant a la muraille, a cause qu'elle se tenoit en la muraille) e leur dit: Tirés contre la montagne, de peur que ceux qui vous pourfuiuent, ne vous rencontrent, e vous y tenés secrettement trois iours, ce-pendant que les pourfuius reuiédront, puis vous tirerés vôtre chemin. Et ils lui dirent: Nous ferons quittes du serment que tu nous fais faire, par tel moyen: Quand nous serons arrius au pays, tu attacheras ce cordon d'écarlatte en la fenêtre, par laquelle tu nous as deuallés, e assembleras chés toi ton pere, ta mere, tes freres, e toute la maison de ton pere. E quiconque sortira hors l'huis de ta maison, son dam, nous n'en pourrons mais. Mais quiconque sera avec toi en la maison, ce sera nôtre dam, si quelcun lui porte dommage. Que si tu découures cête nôtre entreprinse, nous serons quittes du serment que tu nous as fait faire. E bien, dit elle, ie m'y accorde. Si leur donna congé. E quand ils furent departis, el' attacha le cordon d'écarlatte a la fenêtre.

E eux prindrent le chemin de la montagne, e y seiournerêt trois iours.

E ce-pendant comme les pourfuius, apres auoir cherché par tout le chemin, e ne les auoir pas trouués, s'en furent retourner ces deux personages retournerent, e descendirent de la montagne, e passerent, e allerent trouuer Iosue fis de Nun, e lui raconterent toute leur aenture, lui disans que le Seigneur leur liuroit tout le pays en main, e que tous les habitans du pays auoint perdu courage, de la peur qu'ils auoint d'eux.

Gen. 12.

15.

Nomb. 21

Les épies reuiènēt de Canané.

Chapitre III.



E Au matin quand Iosué fut leué, ils délogerent de Setim, e vindrēt ius qu'au lordain, lui e tous les enfans d'Israel, e y coucherent deuant que passer.

Les Israelites s'approchēt du lordain. Puis au bout de trois iours les magistrats s'en allerent parmi le camp, e firent au peuple vn tel cōmandement.

Quand vous verrēs l'arche de l'alliance du Seigneur vōtre Dieu, e les prêtres Leuites, qui la porteront, vous demarcherēs e irēs apres elle, mais qu'il y ait entre vous e elle tel espace, que vous ne l'approchēs environ deux mille coudées pres, afin que vous auisiēs le chemin par où vous irēs. Car vous n'auēs pas accoutumē d'aller par tel chemin. E Iosué dit au peuple qu'ils se purifiassent, e que le lendemain le Seigneur feroit merueils entre eux.

Puis dit Iosué aux prêtres qu'ils chargeassent l'arche de l'alliance, e passassent deuant le peuple. Si chargerent l'arche, e passerent deuant le peuple. E le Seigneur dit a Iosué: A ce iourdhui commencerai-je a te faire grand vers tous les Israelites, afin qu'ils sachent que ~~comme~~ j'ai été avec Moyse, ie serai avec toi.

Or commande aux prêtres porteurs de l'arche de l'alliance, que quād ils seront arriués au bord de l'eau du lordain, qu'ils s'arrêtent au lordain.

E Iosue dit aux enfans d'Israel: Approchēs vous ça, e oyēs les parolles du Seignr vōtre Dieu. A ceci connoitrēs vous (dit il) que le dieu viuāt et parmi

A vous, e vous dechassera les Cananeēs, Hetteens, Heueens, Pherezeens, Gergeseens, Amorreens, e Iebuseens. Ve la l'arche de l'alliance du maitre de toute la terre, laquelle passera le lordain deuant vous. Parquoi prenēs douze hommes des lignées d'Israel, de chācune vn. Car incōtinent que les prêtres, portans l'arche du Seigneur, maitre de toute la terre, auront posē les plantes de leurs pieds en l'eau du lordain, l'eau du lordain se partira, e s'arrētera l'eau qui descend de damont, en vn monceau. Donque comme le peuple délogoit de ses pauillons pour passer le lordain, e que les prêtres portoient deuant le peuple l'arche de l'alliance, incōtinent que les prêtres portans l'arche furent arriués au lordain, e que leurs pieds furēt mouillés au bord de l'eau (or et le lordain tout le tems de moisson tāt plein que toutes ses riuies peuuent tenir) l'eau qui venoit de mōt a val s'arrēta, e se dressa en vn monceau bien fort loin, depuis la ville d'Adam qui et au côté de Sarthan. E l'eau qui descendoit en fut separée, e se dégorgea toute au lac salé de la plaine. E le peuple passa contre Ierico, étans les prêtres, porteurs de l'arche de l'alliance du Seigneur, arrêtés e fermés au sec, au milieu du lordain, e tous les Israelites passans a sec, iusqu'a tant que toute la nacion eut acheué de passer le lordain.

Chapitre III.

D E Quand toute la nacion eut acheué de passer le lordain, le Seigneur dit a Iosué: Prend du peuple douze hommes, de chācune lignée vn, e leur commande qu'ils prennent du milieu du lordain, de la même place en laquelle les pieds des prêtres ont été fichés, douze pierres, lesquelles ils porteront quant e eux, e les poseront au lieu auquel ils logeront annuit. Si fit venir Iosué douze hommes qu'il auoit apprētēs des enfans d'Israel, de chācune

On pas
se le lor
dain a
piedsec
Scam. 113
Actes 7.
Eccl. 24.

ne

ne des lignées vn, e leur dit: Passés deuant l'arche du Seigneur vôtredieu au milieu du Iordain, e leués chacun vne pierre sur ses épaules, selō le nombre des lignées des enfans d'Israel, afin que ceci soit vn signe entre vous. Que si demain ou pour-demain voz enfans demandent a leurs peres que veulent dire ces pierres, vous leur dirés que quand l'arche de l'alliance du Seigneur passa le Iordain, l'eau du Iordain se mi-partit a son arriuée, e que ces pierres en sont remembrance aux enfans d'Israel a iamais.

les douze pierres priees du Iordain. Et les enfans d'Israel firent comme Iosue l'auoit commandé, e prindrent douze pierres du milieu du Iordain, ainsi que le Seigneur l'auoit dit a Iosue, selon le nōbre des lignées des enfans d'Israel, e les transporterēt quant e eux là où ils logerent, e les posèrent là. E Iosue dressa douze pierres au milieu du Iordain, en la propre place des pieds des prêtres porteurs de l'arche de l'alliance, lēquelles y sont encor au iourdhui. E les prêtres portans l'arche se tindrent de-bout au milieu du Iordain, iusqu'a ce que fut acheué tout ce que le Seigneur auoit commandé a Iosue de dire au peuple, tout ainsi que Moysse l'auoit enchargé a Iosue. Si se hâta le peuple de passer. Et ainsi que tout le peuple eut passé, l'arche du Seigneur passa, e les prêtres deuant le peuple. E les Rubenites e Gadins, e la moitié de la lignée de Manasse, passerent tous équipés deuant les enfans d'Israel, comme leur auoit dit Moysse, e passerent en la plaine de Ierico, deuant le Seigneur, étans enuiron quarante mill'hommes, équipés pour faire guerre.

Nomb. 34

En ce iour là, le Seigneur fit Iosue si grand vers tous les Israelites, qu'ils le craignirent tout le tems de sa vie, comm' ils auoint craint Moysse.

E le Seigneur dit a Iosue, qu'il com

A mandât aux prêtres qui portoint l'arche de l'oracle, qu'ils sortissent du Iordain. Ce qu'il fit. E incontinent que les prêtres portans l'arche de l'alliance du Seigneur, furent sortis du milieu du Iordain, e eurent marché des plantes de leurs pieds sur le sec, l'eau du Iordain retourna en sa place, e coula comme deuant, tant que les riuies pouoint tenir. E se départit le peuple du Iordain le dixième du premier mois, e se parquerent en Galgal, au bout du Leuant de Ierico. E ces douze pierres qu'ils auoint apportées du Iordain, Iosue les dressa en Galgal, e dit ainsi aux enfans d'Israel: Quand demain ou pour-demain voz enfans demanderont a leurs peres que veulent dire ces pierres, vous donnerés a entendre a voz enfans, que les Israelites passerent ce Iordain a sec, e que le Seigneur vôtredieu assecha l'eau du Iordain de deuant vous, iusque vous eussies passé, comm' auoit ledit Seigneur vôtredieu fait a la mer rouge, laquelle il assecha a nôtre venue, iusque nous eussions passé: afin que toutes les nations du monde sachent combien eût puissante la main du Seignr, afin que vous craignies le Seigneur vôtredieu toute vôtrevie.

Exo. 14

Chapitre V.

D E Quand tous les rois Amorreens de deça le Iordain, deuers le couchant, e tous les rois Cananeens qui étoint vers la marine, entendirent comme le Seigneur auoit asseché l'eau du Iordain a la venue des enfans d'Israel, iusqu'ils eussent passé: ils en eurent le cueur si lâche, qu'ils n'eurent plus de courage, a cause des enfans d'Israel.

Ce-tems-pendant le Seigneur dit a Iosue qu'il fit des couteaux de pierre, e qu'il rongnât pour la seconde fois les enfans d'Israel. Si fit Iosue des couteaux de pierre, e ron

On rōgne les enfans d'Israel

gna les enfans d'Israel au tertre des auantpeaux. E la cause pourquoi Iosue les rongna, fut pourtant que de tout le peuple qui étoit sorti d'Egypte, tous les mâles, tous gens de guerre (lêquels auoint tous été rongnés) étoint mors au desert, au chemin qu'ils firent apres être sortis d'Egypte. E tous ceux qui étoint nés au desert, audit chemin de l'issue d'Egypte, n'étoint point rōgnés. Car les enfans d'Israel cheminerent quarant' ans par le desert, iusqu'a tant que toute la generation des gens de guerre, qui étoint fortis d'Egypte, fut defaite, pourtant qu'il n'auoint pas obei au Seigneur: parquoi le Seigneur leur auoit iuré qu'ils ne verroint point la terre qu'il auoit iuré a noz peres de nous dōner, qui ét vne terre coulâte lait e miel. E leurs enfans, lêquels le Seigneur auoit fait être en leur place, Iosue les rongna: car ils étoint empellés a cause qu'ils n'auoint pas été rongnés en chemin. E quand on eut acheué de rongner tout le peuple, ils seiournerent là même en leur camp, iusqu'ils furent gueris. E le Seigneur dit a Iosue: Auiourdhui ie vous ai deuētus du deshonneur d'Egypte: dont le lieu en a eu nom Galgal, iusqu'au iourdhui.

Galgal

E les enfans d'Israel ayans leur cāp en Galgal, firent la Pâque au quatorzième iour du mois, au vèpre, en la campagne de Ierico, e le lendemain de pâques, ils mangerent du fruit de la terre, a-sauoir des pains sans leuain, e du blégrefillé.

E la manne cessa le lendemain du iour qu'ils mangerent du fruit de la terre, e n'eurent les enfans d'Israel plus de manne, ains mangerent du reuenu de la terre de Canaan cēt'année là.

L'ange capitaine des Israélites.

Or auint que comme Iosue étoit vers Ierico, il regarda e apperçeut vn homme de-bout deuant soi, lequel

tenoit vn' épée dēguainée en sa main. Si alla Iosue vers lui, e lui dit: Es tu des nôtres, ou de noz ennemis? Non (dit il) ie suis capitaine de l'ôt du Seigneur, qui suis maintenant venu. Si se ietta Iosue sur son visage a terre, e lui fit la reuerence, e lui dit: Pourquoi parle monseigneur a son seruiteur? E le capitaine de l'ôt du Seigneur dit a Iosue: Déchausse tes souliers, car le lieu où tu es, ét saint. E Iosue fit ainsi.

Exo. 23.

Chapitre VI.



OR étoit Ierico tellement close e gardée a cause des enfans d'Israel, que nul n'en sortoit ou entroit. E le Seigneur dit a Iosue: Tu dois sauoir que ie liure en ta main Ierico e son roi e ses hommes de guerre.

Or tous vous autres gens de guerre enuironnerés la ville vne fois, e ferés ainsi six iours durans, e set prêtres porteront set trompettes trompetesses, deuant l'arche. E au settième iour vous tournoyerés la ville set fois, les prêtres sonans des trompettes. E quand ce viendra que le cornet trompetier sonnera tout d'vne traite, quād vous orrés le son de trompe, tout le peuple iettera vn grand cri e fanfare, e le mur de la ville trēbuchera tout plat, e le peuple montera chacun en son endroit. Adōc Iosue fis de Nun fit venir les prêtres, e leur dit qu'ils prinssent l'arche de l'alliance, e que set prêtres portassent set trompettes.

La maniere de prendre Ierico.

tes trompeteresses deuant l'arche du Seigneur.

Puis dit au peuple qu'ils s'auançassent pour faire le tour a la ville, e que les armés marchassent deuant l'arche du Seigneur. E quand Iosué eut cela dit au peuple, set prêtres portans set trompettes trompeteresses, se prindrent a marcher deuant l'arche du Seigneur, en sonnans des trompettes: e l'arche de l'alliance du Seigneur alloit apres eux. E les armés alloint deuant les prêtres qui sonnoient des trompettes, e la flotte alloit apres l'arche, e en marchant on sonnoit des trompettes.

Or auoit Iosué commandé au peuple qu'ils ne fissent point d'huée, ni de bruit, e ne sonnassent mot, iusqu'au iour qu'il leur diroit qu'ils fissent huée, e qu'alors ils feroient vne huée. E quand l'arche du Seigneur eut fait vn tour entour la ville, ils se retirerent au fort, e y coucherent.

E le lendemain quand Iosué fut leué, les prêtres chargerent l'arche du Seigneur, e set prêtres portans set trompes trompeteresses deuant l'arche, alloint: e en allant, sonnoient des trompes, e les armés marchoint deuant eux, e la flotte alloit apres l'arche, e alloit-on en sonnans des trompettes. Ainsi ils firent au second iour vn tour a la ville, puis s'en retournerent au fort.

E ainsi firent ils par six iours. E quand ce vint au settième iour, ils se leuerent au point du iour, e firent set fois le tour a la ville, comme dit est: e ne firent les set tours sinon ce iour là. E a la settième fois les prêtres sonnerent des trompettes, e Iosué dit au peuple: Faites huée, car le Seigneur vous liure la ville, e sera la ville malsacrée au Seigneur, elle e tout ce qui y est.

Tant seulement Racab la putain, e tout ce qu'elle a chés soi, sera contre-gardé, pourtant qu'elle cacha les messagers que nous enuoyâmes. Au reste, donnés vous garde du malsacre:

A autrement si vous en prenés, par ce sacrilege vous mettrés le camp des Israelites a malsacre e en defarrois. Tout argent e or, e vaisselle d'erain e de fer, sera consacrée au Seigneur, e mise en son tresor.

Adonc le peuple se print a ietter vn cri, e ainsi qu'on sonna les trompettes, le peuple oyant le son de trompe, fit vne grande huerie, e les murailles tomberent sur la place, e le peuple monta en la ville, chascun en son endroit, e prindrent la ville, e malsacrerent tout ce qui étoit en la ville, hommes e femmes, ieunes e vieux, beufs e bercail e ânes, au fil de l'épée.

Or auoit Iosué donné charge aux deux qui auoint épié le pays, d'aller chés la putain, e d'en tirer la femme e tout ce qu'elle auoit, comm'ils lui auoint iuré. Si allerent les deux iouenceaux épions, e mirent dehors Racab, e son pere, e sa mere, e ses freres, e tout ce qu'elle auoit: e mirent dehors tout son lignage, e les laisserent hors le fort des Israelites. E brula-on la ville e tout ce qui y étoit, excetté l'argent e l'or e les vtenfiles d'erain e de fer, qu'on mit au tresor de la maison du Seigneur. E Iosué conserua la putain Racab, e la maison de son pere, e tout ce qu'elle auoit: si se tint entre les Israelites iusqu' au iour d'hui, a cause qu'elle auoit caché les messagers que Iosué auoit enuoyés guetter Ierico.

D Alors Iosué fit vne telle execration: Maudit soit l'homme deuant le Seigneur, qui dressera e rebâtira cete ville de Ierico: que fonder la puisse-il au dam de son fis aîné, e mette ses portes au dam de son puîné.

E le Seigneur étoit avec Iosué, e couroit sa renommée par tout le monde.

Chapitre VII.

Mais les enfans d'Israel commirent sacrilege: car Acan fis de Carmi, fis de Zabdi, fis de Zara, de la li-

Ebr. 11
2. Mac. 12

Ebr. 12

On fau-
uelavie
a Ra-
cab.

la lignée de Iudas, print du massacre, de-quoi le Seigneur se courrouça contre les enfans d'Israel, cōme sensuit. Iosué enuoya de Ierico des hommes a Hai, qui étoit aupres de Bethauen, deuers le leuât de Bethel, e leur dit qu'ils allassent épier le pays. Si allerent lédits personages, e épierent Hai. Puis reuindrent a Iosué, e lui dirent qu'il n'étoit pas besoin que tout le peuple y allât, ains seulement deux ou trois mill hommes pour forcer Hai, e qu'il n'y trauailât pas tout le peuple, e que ceux de Hai étoient peu de gēs. Si y allerēt environ trois mill hommes, qui furent mis en route par ceux de Hai, lēquels en tuerent environ trētesix, e les tuerēt en vne descēte, leur dōnans la chasse depuis deuant la porte iusqu'a Sabarim. De-quoi le peuple eut le cueur si failli, qu'il en perdit totalement courage. Adonc Iosué descira ses habillemens, e se ietta sur son visage a terre deuant l'arche du Seigneur, iusqu'au vēpre, lui e les conseillers d'Israel, ayans mis de la poudre sur leurs têtes. Puis dit Iosué: Helas Sire Seigneur, pourquoi as-tu fait passer le Iordain a ce peuple, pour nous mettre en la main des Amorreēs, pour nous détruire? Qu'a la miēne vointé que nous fussions plutôt demourés de la le Iordain. O Sire que doi-ie dire: depuis que les Israelites ont tourné le dos a leurs ennemis. Que quand les Cananeens, e tous ceux du pays, entendent ces nouvelles, ils nous assiēgeront, e deferont, tellemēt qu'il n'en sera plus memoire. E que feras-tu de tō grand nom? Et le Seigneur dit a Iosué: Leue toi: pourquoi gis tu deuant moi? Les Israelites se sont forfaits, e ont trēpassé l'accord que ie leur auoi commandé, et ont prins du massacre, e ont de-robbé, e ont menti, e ont ensaché. E pourtant ne peuuent les enfans d'Israel tenir pied cōtre leurs ennemis, pourtant qu'ils sont coupables de sacrilège: e si ne serai plus avec vous, si vous n'ôtés d'entre vous le sacrilège. Leue

A toi, purifie le peuple, e leur di qu'ils se purifient pour demain, e que le Seigneur Dieu des Israelites leur mande qu'il y a sacrilège entre vous Israelites, e q̄ vous ne pourrés tenir pied cōtre voz ennemis, que vous nayés ôté le sacrilégé d'entre vous. Parquoi demain matin iettés le sort sur voz lignées. E la lignée que le Seigneur aura faisie, sera mise au sort par parentages: e le parentage que le Seigneur aura faisi, vous le mettrés au sort par maisons: e la maison que le Seignr aura faisie, sera mise au sort par têtes. E celui qui sera prins en sacrilège, sera brulé, lui e tout le sien, pour auoir trēpassé l'accord du Seigneur, e fait lâcheté entre les Israelites. Donc au matin quand Iosué fut leué, il ietta le sort sur les Israelites selon leurs lignées, e fut faisie la lignée de Iudas. Puis ietta le sort sur les parentages de Iudas, e fut faisi le parentage des Zarains. Puis ietta le sort sur le parētage des Zarains par têtes, e fut faisi Zabdi. Puis ietta le sort sur sa maison par têtes, e fut faisi Acan fis de Carmi, fis de Zabdi, fis de Zara, de la lignée de Iudas. E Iosué dit a Acan: Mō fis fai l'honneur au Seigneur Dieu des Israelites, de lui cōfesser la verité, e me declare que tu as fait, sans me le celer. E Acan répōdit a Iosué que vrayemēt il s'étoit forfait contre le Seignr Dieu des Israelites, e auoit fait ainsi e ainsi. le vi (dit il) au butin, vne iolie manteline a la Babylonique, e deux cens sicles d'argēt, e vne langue d'or du pois de cinquante sicles, si en eu enuie, e les prins, e maintenant sont enterrés au milieu de mon pauillon, e l'argent êt dessous. Adonc Iosué enuoya des messagers qui coururēt au pauillon, e trouuerēt lédittes choses cachées en son pauillō, e l'argent dessous. Si prindrēt ces choses du milieu du pauillon, e les apporterent a Iosué e a tous les enfans d'Israel, e les verserent deuant le Seignr. E Iosué print Acan fis de Zara e l'argēt, e la manteline, e la langue d'or, e les fis
e fil

e filles, e ses beufs e ânes, e son bercail, e son pauillon, e tout son auoir, e acompagné de tous les Israelites, les fit mōter en la vallée d'Acor, e dit Iosué: Puis que tu nous as troublé, le Seign̄r te troublera a ce iourdhui. Si le lapiderent tous les Israelites, e les brulerent e couurirent de pierres, e dresserēt sur lui vn grand mōceau de pierres, qui y ēt encor aujourdhui (e parainfi le Seign̄r se decourrouça) de-quoi le lieu s'appelle encor aujourdhui la vallée d'Acor.

Chapitre VIII.

la prin-
se de
Hai.

P Vis le Seigneur dita Iosué: N'aye peur, e ne t'épouente de rien: pren avec toi tous les gens de guerre, e t'en va contre Hai. Car sache que ie mettrai en ta puissance le roi de Hai, e ses gens, e sa ville, e son pays, e feras a Hai e a son roi comme tu as fait a Ierico e a son roi, excctté que vous pillerés le butin e le bestial pour vous. Met moi des embûches derriere la ville. Si se mit Iosué e tous les gēs de guerre en deuoir d'aller contre Hai, e choisit Iosué trente mille vaillans champions, lēquels il enuoya de nuit, e leur cōmanda ainsi: Entendés: vous serés es embûches derriere la ville, sans guaire vous éloigner de la ville, e serés tous prêts. E moi e toute ma bande ferons noz approches de la ville. Et ainsi qu'ils ferōt sortie sur nous comme parauant, nous nous en fuirons deuant eux. Si sortiront apres nous iusque nous les ayons tirés de la ville: car pourtāt que nous ferons semblant de fuir deuant eux, ils cuideront que nous nous en fuyons deuant eux cōm'a l'autre fois. E alors vous vous leuerés des embûches, e vous emparerés de la ville: car le Seigneur vōtre Dieu la vous mettra es mains. E incōtinent que l'aurez prinse, vous y mettrés le feu, faisans selon le cōmandement du Seigneur. Vela que ie vous encharge. Ainsi eux enuoyés de Iosué, s'allerēt mettre es embûches, e se poserēt entre Bethel e Hai, deuers

A le couchant de Hai. E Iosué coucha cel le nuit en l'ōt. Puis le matin quand il fut leué, il fit la reueue des gēdarmes, e marcha lui e les conseilliers Israelites, deuant la gendarmerie contre Hai. E tous les gens de guerre qui l'accompagnoint, tirerent auant, e vindrent deuant la ville, e se parquerent deuers la bise de Hai, étant vne vallée entre eux e Hai. Donque Iosué ayant prins environ cinq mill' hommes, e mis en embûches entre Bethel e Hai, deuers le couchant de la ville, comme les gendarmes eussent tellemēt assis toute l'armée, qu'ils étoint deuers la bise de la ville, e ses embûches deuers le couchant, il s'auança la nuit au milieu de la vallée. E quand le roi de Hai vit cela, incōtinent tous ceux de la ville se leuerēt de matin, e fit le roi vne saillie, lui e toutes ses gens, tous a vn coup, sur les Israelites, pour leur liurer la bataille, en la campagne, ne sachant rien des embûches qu'il auoit au dos de la ville. Parainfi comme Iosué e tous les Israelites étās par eux mis en route, s'en fuyoint contre la forêt, tous ceux qui étoint en la ville, furent appellés a leur dōner la chasse, e tirés hors de la ville: si se mirent tellement a poursuiure Iosué, qu'il ne demoura homme a Hai ni a Bethel, q ne sortit apres les Israelites, e les chasserent, laissans la ville ouuerte. Alors le Seigneur dit a Iosué qu'il étēdit la picque, qu'il tenoit en sa main, cōtre Hai, car ie la te liure en ta main, dit il. Si étēdit Iosué la pique qu'il tenoit en sa main, cōtre la ville, e neut pas plutōt étēdu sa main, que ceux de l'embûche déplacerent, e allerent courans en la ville, e la prindrent, e y mirēt vītement le feu. Et ceux de Hai se reuirans, e voyant la fumée de la ville monter au ciel, n'eurent aucune puissance de fuir ça ne là. Adonc ceux qui s'en étoint fuis en la forêt, se reuirerēt contre les poursuiuans. E Iosué e tous les Israelites voyans que l'embûche auoit prins la ville, e que la fumée en

montoit, se retournerent e chargerent sur ceux de Hai, e les autres leur sortirrent au deuant, de la ville. Parainsi les Israelites les ayās au milieu d'eux surprins d'vn côté e d'autre, en firent vn tel chapplis, qu'il n'en resta ni échappa pas vn: e prindrent le roi de Hai tout vif, e l'amenerēt a Iosué. E quand les Israelites eurent acheué de tuer tous les habitans de Hai, tant es chams qu'en la forêt, ou ceux de Hai les auoint chassés, e qu'ils eurent tous passé au fil de l'épée, e furent défait, tous les Israelites retournerent a Hai, e la mirent a sang. E furent en somme ceux qui moururent ce iour lá, tant hōmes que femmes, douze mille, tous gens de Hai, e ne retira Iosué sa main qu'il auoit mise a la pique, qu'il n'eût malsacré tous les habitans de Hai. Tant seulement les Israelites saccagerent pour eux le bestial e butin de celle ville, selon que l'auoit le Seigneur enchargé a Iosué.

Parainsi Iosué brula Hai, e en fit vn murgier de lieu desert pour iamais, lequel dure encor aujourd'hui. Quant au roi de Hai, il le pendit en vn gibbet iusqu'a l'heure de vèpre: e au soleil couchant il fit deualer son corps du gibbet, e le ietter a l'entrée de la porte de la ville, e dressa-on sur lui vn grād mōceau de pierres, lequel y est encore.

Exo. 20.

Deut. 17.

Puis Iosué bâtit vn autel au Seignr Dieu d'Israel, au mont Ebal, selon que l'auoit Moysse seruiteur du Seigneur commandé aux enfans d'Israel, ainsi qu'il est écrit au liure de la loi de Moysse: vn autel de pierres toutes lourdes, êquelles ne fut employé aucun ferrement, sur lequel il brulagerent au Seigneur, e y firent sacrifice pour la prosperité. E lá il écriuit sur les pierres, en la presence des enfans d'Israel, le double de la loi que Moysse auoit écrite. Et tous les Israelites e leurs conseillers e magistrats e iuges étoint de bout d'vn côté e d'autre de l'arche, deuant les prêtres Leuites, portans l'arche de l'alliance du Seigneur, tant étrangers

A que de la nacion, tellement que la moitié étoit endroit le mōt Garizim, e l'autre moitié endroit le mont Ebal, comme parauant auoit commandé Moysse seruiteur du Seigneur, pour benir le peuple d'Israel. E apres cela il leut toutes les parolles de la loi, la benisson e maudisson, tout ainsi qu'il étoit écrit au liure de la loi, e n'y eut mot de tout ce que le Seigneur auoit commandé a Moysse, que Iosué ne leût en la presence de toute la compagnie des Israelites, present les femmes e enfans, e les étrangers qui conuerfoint entr'eux.

. Chapitre IX.

Ces nouvelles ouies, tous les rois de deça le Iordain, tant des montagnes que du plat pays, e de toute la marine a l'endroit du Liban, Hetteés, Amorreens, Cananeens, Pherezeens, Heueens, e Iebuseens, s'amasserēt ensemble pour tous d'vn accord cōbatre Iosué avec les Israelites. Mais la finesse des Gabaonites, ceux de Gabaon, ayās oui dire ce que Iosue auoit fait a Ierico e a Hai, iouerēt d'vn tour de finesse. Car faisans semblant de venir en embassade, ils mirēt sur leurs ânes des sacs vsés, e des oeres a vin vsés, descirés e repêtassés, e chaufferent des souliers vieux e rataconnés, e vêtirent des manteaux vieux, e firent toute leur prouision de pain tout sec e moisi, e s'en allerent trouuer Iosué au camp de Galgal, e dirent a lui e aux Israelites, qu'ils venoient de lointain pays, pour faire avec eux alliance. E comme les Israelites dissent auxdits Heueens: Peut être, que vous vous tenés parmi nous: que si ainsi est, nous ne pouōs faire alliance avec vous. Ils dirent a Iosué: Nous sommes a ton commandement. E Iosue leur dit: Qui êtes vous: e d'ouvenés vous? E ils lui dirēt: Nous tes seruiteurs venons de pays fort lointain, a la renommée du Seignr ton Dieu. Car nous auons oui parler de lui, e de tāt de choses qu'il a faites en Egypte, e de tout ce qu'il a fait aux deux rois Amorreens de dela le Iordain.

Nomb. 22

dain, a Sehō roi d'Hesebon, e a Og roi de Basan, q'êt vers Astaroth. Si nous ont dit noz cōseillers, e tous ceux de nôtre pays, que nous prinssions avec nous de la prouision pour le chemin, e vous vinssiōs au deuāt, e vous presentissios nôtre seruice, demādans q' fissiēs alliāce avec nous. Voici nôtre pain, duquel nous nous pourueumes tout chaut en nôtre pays, le iour q' nous partimes pour venir a vous, e maintenāt vous voyés qu'il êt sec e moisi. E voici noz oires a vin, que nous remplimes tous neufs, e vous voyés qu'ils sont déjà descirés. E voici noz mâteaux e souliers qui sont vsés a force de long chemin.

3. Rois 21

Adonc ils prindrent de leur prouision, sans en demander l'aui du Seigneur, e fit Iosué paix avec eux, e accord de leur sauuer la vie, e leur iurerēt les principaux de la communauté.

Puis a chef de trois iours apres qu'ils eurent fait alliance avec eux, ils entendirent qu'ils étoint leurs voisins, e se tenoint au même pays. E comme les enfans d'Israel delogeassent, e en trois iours arriuassent en leurs villes (lêquel les étoint Gabaon, Caphira, Beroth, e Cariathiarim) ils ne les occirent pas, a cause que les principaux de la commune leur auoient iuré par le Seignr Dieu d'Israel. De-quoi toute la communauté murmura cōtre les principaux. E tous les principaux dirent a toute la communauté: Nous leur auons iuré par le Seigneur Dieu d'Israel, parquoi nous ne leur pouons rien faire. Mais voici que nous leur ferōs: nous les laisserons viure, de peur que mal ne nous en vienne, a cause du serment que nous leur auons fait. Mais ils viurōt sous telle cōdicion (dirent ils) qu'ils seront les coppeurs de bois, e porteurs d'eau de toute la communauté. Laquelle chose la communauté ottroya aux principaux. Si les fit venir Iosué, e leur dit: Pourquoi nous aués vous trompés, disans que vous vous teniés tant loin de nous, e vous vous tenés parmi nous? Vous

A serés malheureux, e iamais ne fera qu'il n'y ait de vôtre generacion qui serōt esclaués, e coppeurs de bois, e porteurs d'eau du temple. Sur quoi ils répondirent a Iosué: Noustes seruiteurs auōs été auertis de ce que le Seigneur ton Dieu enseigna a Moïse son seruiteur, c'êt qu'il vous dōneroit ce pays, e détruiroit tous ceux du pays a vôtre venue. Parquoi nous auons eu si grād peur que vous ne nous ôtissies la vie, que nous auons fait cela. E maintenāt nous voici en ta puissance, fai de nous comm'il te semblera bon, e comm'il te plaira.

B Adonc Iosué leur fit ainsi, e les garantit des mains des enfans d'Israel, qu'ils ne les tuassēt: e en fit ce iour là des coppe-bois e pourteurs d'eau pour la commune, e pour l'autel du Seignr au lieu qu'il auroit élu, laquelle chose dure encor auioirdhui.

Chapitre X.

C E Quand Adonisedec roi de Ierusalem ouit dire que Iosué auoit prins Hai, e fait vn tel massacre d'elle e de son roi, que de Ierico e de son roi: e q' ceux de Gabaon auoient fait paix avec les Israelites, e étoint parmi eux, il eût grād peur, a cause que Gabaon étoit vne aussi grosse ville, que pourroit être vne ville royalle, voire plus grāde que Hai: e que tous ceux de Gabaon étoint gens de guerre.

Adonisedec
roi de
Ierusalem.

D Si manda Anodisedec roi de Ierusalem a Hotham roi d'Hebron, a Pharaï roi de Ierimoth, a Iaphia roi de Lachis, e a Dabir roi d'Eglon, qu'ils lui vinsent aider a détruire Gabaon, a cause qu'ell'auoit fait paix avec Iosué e les enfans d'Israel. Si s'assemblerēt ces cinq rois Amorreens, a-sauoir le roi de Ierusalem, le roi d'Hebron, le roi de Ierimoth, le roi de Lachis, e le roi d'Eglon, e firent eux e tout leur ôt, vn voyage contre Gabaon. e lui firent la guerre. Dont ceux de Gabaon mādèrent a Iosué au cāp de Galgal qu'il neût point la main lâche en l'endroit des Gabao-

nois ses seruiteurs, ains allât vitemēt a eux pour les sauuer e secourir, pourtāt que tous les rois Amorreens montagnars étoint assemblés contr'eux.

Parainſi Iosue délogea de Galgal, accōpagné de tous les gēs de guerre e champions. E le Seigneur dit a Iosué qu'il n'eût peur d'eux, e qu'il les lui liureroit en main, de forte qu'il n'y auroit hōme d'eux qui tint tête contre lui. Si les assaillit Iosué au dépourueu, ayant depuis Galgal cheminé toute la nuit, e les ayant le Seigneur mis en desarroi deuant les Israelites, en fit vne grāde tuerie vers Gabaō, e les poursuivit la route de la montée de Bethoron, e les déconfit iusqu'a Azeca e Maceda. E ainsi qu'ils s'en fuyoint de deuant les Israelites, e étoint en la descente de Bethorō, le Seigneur lança sur eux des grandes pierres du ciel, iusqu'a Azeca, tellemēt qu'il en y eut plus qui moururent des pierres de la grēle, que les enfans d'Israel n'en tuerent aux épées.

Alors Iosué parla au Seignr, le iour que le Seigneur donna aux enfans d'Israel vittoire sur les Amorreēs, e dit en la presence des Israelites: Soleil arrēte toi vers Gabaon, e la lune en la vallée

le soleil
e la lune
ne s'arrētent.
Esa. 28.
Eccl. 45.

Aialon. Adonc le soleil s'arrēta, e la lune se tint sans se bouger, ce-pēdant q ces gēs faisoient vēgeance de leurs ennemis. Laquelle chose se trouue en écrit au liure du droit, E SE TINT LE soleil au milieu du ciel, e ne se hāta point de se coucher enuiron l'espace d'vn iour entier: e n'y eut onque ni deuāt ni apres, vn tel iour que fut celui là, que le Seigneur exaucāt ainsi la voix d'vn hōme: car le Seigneur batailleoit pour les Israelites. Puis Iosué e tous les Israelites avec lui s'en retournerēt au camp de Galgal, e ces cinq rois s'en fuirent, e se cachèrent en vne cauerne vers Maceda. Dont Iosué auerti qu'on auoit trouué les cinq rois cachés en vne cauerne vers Maceda, dit ainsi: Roulés des grosses pierres a la bouche de la cauerne, e y mettés gens pour les gar-

der. E vous, ne cessés de poursuiure voz ēnemis, e de frapper sur la queue, sans leur dōner loisir d'entrer en leurs villes, puis que le Seigneur vōtre dieu les liure en voz mains. E quād Iosué e les enfans d'Israel eurēt mis fin a vne si grāde tuerie de leurs ennemis, lēquels ils déconfirent tout outre, e que ceux qui en échapperent se furent retirés es villes fortes, tout le mōde s'en retourna au cāp vers Iosué a Maceda en paix, sans qu'hōme du monde grondāt contre les enfans d'Israel. Puis Iosué cōmanda qu'on ouurīt la bouche de la cauerne, e qu'on lui amenāt les cinq rois dessusdits, de la cauerne. Ce qu'on fit, e lui amena-on les cinq rois dessusdits hors la cauerne, le roi de Ierusalē, le roi d'Hebron, le roi de Ierimoth, le roi de Lachis, e le roi d'Eglon. E quād on eut mené hors lēdits rois a Iosué, il fit venir tous les Israelites, e dit aux principaux gendarmes qui auoint été au voyage avec lui: Auācés vous, mettés voz pieds sur le col de ces rois. E ils s'auācerent, e leur mirent les pieds sur le col. E Iosué leur dit: Nayés peur, e ne vous effrayés point: portés vous vaillamment e galamment, car le cas pareil fera le Seigneur a tous voz ennemis, auxquels vous faites la guerre. E apres cela Iosué les tua e mit a mort, e les pendit en cinq gibbets, auxquels gibbets ils demourerent pendus iusqu'au soir. E quād ce vint au soleil couchant, Iosué les fit dépendre, e ietter en la cauerne où ils s'étoint cachés, e fit mettre des grosses pierres a la bouche de la cauerne, lēquelles y sont encor auiourdhui. E print Iosué Maceda ce iour là, e la fit passer au fil de l'épée, e fit vn tel massacre de son roi e de toute persone qui étoit en elle, qu'il n'en laissa nul échapper: e fit du roi de Maceda comm'il auoit fait du roi de Ierico.

Iosué
occit
cinq rois

D

Iosué
prend
Maceda.

Puis passa Iosué e tous les Israelites avec lui de Maceda a Lebna, e assaillit Lebna, laquelle aussi le Seigneur liura entre

entre les mains des Israelites, e son roi, e la fit Iosué passer au fil de l'épée, e toute personne qui étoit en elle, sans en excepter personne, e fit de son roi cōm'il auoit fait du roi de Ierico.

Lachis Puis passa Iosué, accompagné de tous les Israelites, de Lebna a Lachis, e mit le camp deuant, e Passaillit: e liura le Seigneur, Lachis en la main des Israelites: si la print Iosué au secōd iour, e la mit a sang, e toute personne qui y étoit, tout aīli qu'il auoit fait a Lebna. Lors suruint Horā roi de Gazer pour secourir a Lachis, du quel e de ses gens Iosué fit telle decōfiture, qu'il n'en laissa nul échapper.

Eglon. Puis passa Iosué e tous les Israelites avec lui, de Lachis a Eglon, e mirent le camp deuant, e la prindrēt ce iour même d'assaut, e la mirent a sang, e malsacra toutes les personnes qui y étoit, tout ainsi qu'il auoit fait de Lachis.

Hebrō Puis alla Iosué, accompagné de tous les Israelites, d'Eglon a Hebron, e l'emporterēt d'assaut, e mirent a sang elle e son roi, e toutes ses villes, e toutes les personnes qui étoit en elle, sans en laisser échapper personne, ne plus ne moins qu'il auoit fait d'Eglon: e la malsacra, e toutes les personnes qui étoit en elle.

Dabir. Puis retourna Iosué, e tous les Israelites avec lui, a Dabir: laquelle il print d'assaut, e son roi e toutes ses villes, e les fit passer au trenchant de l'épée, e malsacra tous ceux qui étoit en elle, sans laisser échapper personne: comme il auoit fait a Hebron, ainsi fit il a Dabir e a son roi, e comm'il auoit fait a Lebna e a sō roi. Ainsi de fit Iosué tout le pays des montagnes, e du midi, e le plat pays, e les côtes, e tous leurs rois, sans en laisser échapper personne: e malsacra tous les viuās, comme l'auoit commandé le Seigneur Dieu d'Israel: e gāta Iosué depuis Cadesbarnea iusqu'a Gaza, e tout le pays de Gosen iusqu'a Gabaon, e print Iosué tous ces rois e leurs pays a vn coup, pourtant

A que le Seigneur Dieu d'Israel batailleoit pour les Israelites. Puis retourna Iosué, accompagné de tous les Israelites, au camp de Galgal.

Chapitre XI.

E Quand Iabin roi d'Hasor entendit ces nouvelles, il manda Iobab roi de Madon, e le roi de Semerō, e le roi d'Axaph, e les rois de deuers la bise, tāt mōtagnars que du pays bas, deuers le midi de Cenereth, e de la campagne, e des contrées de Dor deuers le couchant: les Cananeens du leuant e du couchant, e les Amorrecens, e Heteens, e Pherezecens, e Iebuseens montagnars, e les Heueens sous Hermon au pays de Maspha. Lēquels delogèrent, e tout leur ôt quant e eux, qui étoit autant de gēs cōm'il ya d'areine au riuage de la mer, avec vn fort grand nombre de chevaux e chariots, e s'assemblerent tous ces rois là, e vindrent planter leur camp ensemble vers les eaux de Merom, pour faire guerre aux Israelites.

C E le Seigneur dit a Iosué: Ne les crain poīt, car demain a tel'heure qu'ēt maintenant, ie les ferai tous être tués des Israelites, tellement que tu enfondreras leurs chevaux, e bruleras leurs chariots au feu. Si les alla trouver Iosué e tous les gēdarmes avec lui, vers les eaux de Merom, au depourueu, e les assaillirent, e (le Seigneur les liurant en la main des Israelites) les decōfirent, e chasserent iusqu'a la grosse ville de Sidon, e iusqu'aux bruleures d'eaux, e iusqu'a la campagne de Maspha contre le leuant, e les decōfirēt en sorte qu'il n'en échappa personne. E leur fit Iosué comme l'auoit dit le Seigneur: il enfondra leurs chevaux, e brula leurs chariots au feu. Puis retourna Iosué tout a l'heure, e print Hasor, e mit son roi a sang. Or étoit autrefois Hasor la mere-ville de tous ces royaumes. Si mirent a feu e a sang Hasor e tous ceux qui étoit dedans, e en fit vn tel malsacre, qu'ame n'en resta. E si print Iosué toutes les villes de ces

Iabin
roi d'
Hasor.

Exo. 34
Deut. 7

rois là, e leurs rois, e les fit passer au tré-
chant de l'épée, e les massacra, cōme l'a-
uoit cōmandé Moÿse seruiteur du Sei-
gneur. Au reste, des villes q demou-
rerēt en leur entier, les Israelites n'en
brulerent point, excetté Hafor seule-
ment q Iosué brula. Et tout le butin de
ces villes là, e le bestial, les enfãs d'Isra-
el le pillerēt pour eux: mais quāt aux
personnes, ils les mirent a sac e a sang,
sans en excetter ame. Cōme l'auoit le
Seigñr cōmandé a Moÿse sō seruiteur,
ainsi le cōmanda Moÿse a Iosué, e ainsi
le fit Iosué, sans excetter chose de tout
ce q le Seigñr auoit cōmandé a Moÿ-
se, e print Iosué tout ce pays de mōta-
gnes, e toute la cōtrée du midi, e tout
le pays de Gosen, e la cāpagne, e le plat
pays, e le mont Israel e sa cāpagne, de-
puis le mōt pelé, qui mōte au Seir, ius-
qu'a Baalgad, q ēt en la vallée du Libā,
au pied du mōt Hermō, e print Iosué
tous leurs rois, e les mit a mort, e mena
contre tous lēdits rois long tēs la guer-
re. Il n'y eut ville q fit paix avec les en-
fans d'Israel, excetté les Heueens de
Gabaō. Si prindrēt tout par guerre,
car cela venoit du Seigñr qui leur opi-
niātroit le courage, pour leur faire fai-
guerre contre les Israelites, afin de les
totalement détruire e defaire, sans en
auoir merci quelconque, cōme l'auoit
le Seigñr cōmandé a Moÿse. En ce
tems là Iosué alla, e défit les Enaquins
des montagnes, d'Hebron, de Dabir,
d'Anab, e de toutes les montagnes du
pays des luifs e des Israelites, e les mal-
sacra eux e leurs villes, e ne restā point
d'Enaquins au pays des enfãs d'Israel,
sinō qu'il en demoura a Gaza, a Geth,
e a Azot. Ainsi prīt Iosué tout le pays.
tout ainsi q l'auoit le Seigñr cōmandé a
Moÿse, e le départit en heritage aux Is-
raelites, selō les quātions de leurs ligné-
es, étāt le pays a requoi quāt a la guerre

Chapitre XII.

les rois décon-
fits par les Is-
raelites

parerent de leur pays deçā le lordain,

A contre le soleil leuant: depuis la riuere
Arnon, iusqu'au mont Hermon, e de
toute la cāpagne du leuant. Schon roi
des Amorreens, qui se tenoit a Hese-
bō, e étoit seigneur depuis Aroer, qui
ēt sur le bord de la riuere Arnon, de
ce qui ēt comprins dedans la riuere, e
de la moitié de Galaad, iusqu'a la riuie-
re labboq, frontiere du pays des Am-
monites: item de la plaine iusqu'au lac
Cenereth, tirant contre le leuant, e ius-
qu'au lac plat, qui ēt le lac salé, tirant
au leuant, le chemin de Bethiesimoth:
e depuis le pays du midi, sous la côte
de Phasga. Itē le pays d'Og roi de Ba-
san, qui étoit de la reste des geans, e se
tenoit a Astaroth e a Edrei, e seigneu-
rioit depuis le mont Hermon, sur Sale-
ca, e sur toute Basan, iusqu'aux cōfins
des Gessureens e Maacatiens, e sur la
moitié de Galaad, lisiere du pays de Se-
hon, roi d'Hesebon. Moÿse seruiteur
du Seigneur, e les enfans d'Israel, les a-
uoint vaincus, e auoit ledit Moÿse mis
en possession du pays, les Rubenites,
les Gadins, e la moitié de la lignée de
Manassé. Sensuiuet les rois du pays
q cōquēta Iosué e les enfans d'Israel de-
çā le lordain, deuers le couchāt, depuis
Baalgad, qui ēt en la plaine du Liban,
iusqu'au mont pelé, par où on mon-
te au Seir, e en empara les lignées d'
Israel, selon leurs quantons, tant de
montagnes, que de pays bas, e de plai-
nes, e de cōtaux, e de forêts, e de pa-
ys tirant sur le midi, qui étoit des
D Hetteens, Amorreēs, Cananeens, Phe-
rezeens, Heueens, e lebuseens. Le
roi de Ierico, vn. Le roi de Hai (qui
ēt a côté de Bethel) vn. Le roi de Je-
rusalem, vn. Le roi d'Hebron, vn.
Le roi de Ierimoth, vn. Le roi de
Lachis, vn. Le roi d'Eglon, vn. Le
roi de Gazer, vn. Le roi de Dabir,
vn. Le roi de Gader, vn. Le roi d'
Horma, vn. Le roi d'Arad, vn. Le
roi de Lebna, vn. Le roi d'Adullam,
vn. Le roi de Maceda, vn. Le roi
de Bethel, vn. Le roi de Taphua, vn.
Le roi

Le roi d'Hepher, vn. Le roi d'Aphec, vn. Le roi de Lasarō, vn. Le roi de Madon, vn. Le roi d'Hasor, vn. Le roi de Semeromeron, vn. Le roi d'Axaph, vn. Le roi de Thenac, vn. Le roi de Mageddo, vn. Le roi de Cades, vn. Le roi de Iacanam en Carmel, vn. Le roi de Dor, en la contrée de Dor, vn. Le roi des Goies en Galgal, vn. Le roi de Thersa, vn: q sont en somme trente e vn roi.

Chapitre XIII.

Dieu commande a Iosue de partager aux Israelites

E Quand Iosue fut vieux e aagé, le Seigneur lui dit: Tu es vieux e aagé, e si reste encore beaucoup de pays a conquêter, lequel pays ét cétui-ci: Tous les quartiers des Palestins, e toute la Gessurée, depuis Sihor, qui ét cōtre Egypte, iusqu'aux frontieres d'Accaron deuers la bise, lequel pays ét tenu pour Cananeen, e sont les cinq bailliages des Palestins, a-fauoir celui de Gaza, celui d'Azot, celui d'Ascalon, celui de Geth, celui d'Accarō, e celui des Heueens, du midi, tout le pays de Canaan, e le fonceau des Sidoniens, iusqu'a Aphec, es frontieres des Amorreens, e le pays Gibleem, e tout le Liban cōtre le soleil leuant, depuis Baalgad sous le mont Hermon, iusqu'on vienne a Hemath: tous les smōtagnars, depuis le Liban iusqu'aux bruleures d'eaux: tous les Sidoniens, lēquels ie dechasserai de deuant les Israelites.

Partage seulement le pays par fort aux Israelites, comme ie t'ai commandé. Départi donc ce pays en heritage aux neuf lignées, e a la demi lignée de Manassé, outre celle avec laquelle les Rubenites, e les Gadins ont prins leur heritage, lequel leur donna Moyse de la lordain vers le leuant, comme le leur donna ledit Moyse seruiteur du Seigneur, depuis Aroer, qui ét sur le bord de la riuere Arnon, e la ville qui ét au milieu de la riuere, e toute la campagne de Medaba, iusqu'a Dibon, e toutes les villes de Sehon roi des Amorreēs, qui regna a Hesebon, iusqu'

Nomb. 32

A aux lisières des Ammonites. Item Galaad, e la cōtrée de Gessurée e Maacathée, e tout le mont Hermon, e toute Basan, iusqu'a Saleca: tout le royaume d'Og en Basan, qui regna a Astaroth e a Edrei, lequel étoit encore de la reste des geās, lēquelles naciōs Moyse vainquit e dechassa. Mais les enfans d'Israel ne dechasserēt pas les Gessureēs, ni les Maacathiēs, ains sont encor auour d'hui parmi les Israelites. Quāt a la lignée de Leui, il ne lui dōna point d'he

Nomb. 18

B ritage: le flammage du Seigneur Dieu d'Israel ét son heritage, cōm'il lui promit. Quant a la lignée des Rubenites, Moyse leur partagea selon leurs

Les cōfins des Rubenites.

lignages, e sont leurs confins depuis Aroer, qui ét sur le bord de la riuere Arnon, la ville qui ét dedās la riuere, e toute la campagne de Medeba, Hesebon, e toutes ses villes, qui sont en la cāpagne, Dibō, e Bamothbaal, e Bethbaal, Meon, Iassa, Cedemoth, Mephaath, Cariathaim, Sabama, Sarathasar, au mont-val, Bethphogor, la côte de

C Phasga, e Bethirsimoth, e toutes les villes de la cāpagne, e tout le royaume de Sehon roi d'Amorrée, qui regna a Hesebon, lequel Moyse défit: e défit aussi les seignrs des Madianites Eui, Recē, Sur, Hur, e Reba, baillifs de Sehon, habitans du pays. Item les enfans d'Israel mirēt a la pointe de l'épée, le deuin Balaā sis de Beor, en la tuerie qu'ils firēt. Dōque le terme des Rubenites fut le

Nomb. 31

D lordain. Vela les confins de l'heritage des Rubenites, dōt les villes e leurs vil

Les cōfins des Gadis.

lages furēt départies selon leurs lignages. Item a la lignée des Gadins dōna Moyse heritage selon leurs lignages, e furent leurs cōfins Iazer, e toutes les villes de Galaad, e la moitie du pays des Ammonites, iusqu'a Aroer, qui ét vis-a-vis de Rabba. Itē depuis Hesebō iusqu'a Ramoth, Maspha, e Betonim, e depuis Mahanaim iusqu'aux frōtieres de Dabir. E en la vallée Betharā, e Bethnēra, e Socoth, e Saphō, le reste du royaume de Sehō roi d'Hesebō, e la lisière

du Iordain, iusqu'au bout du lac Cenereth, de la le Iordain, contre le Leuant. Vela l'heritage des Gadins, dont les villes e leurs villages furent départies selon leurs lignages.

Les cōfins de la demi lignée de Manassé. Item partagea Moyse a la demi lignée de Manassé, e eut ladicte lignée des enfans de Manassé, départie en lignage, la contrée ci dessous confinée: Depuis Mahanaim, tout le pays de Basan, tout le royaume d'Og roi de Basan, e toutes les bourgades de lair en Basan, qui sont soixante villes. E donna la moitié de Galaad, e Astaroth, e Edrei, villes du royaume d'Og en Basan, a la moitié des enfans de Machir fis de Manassé, selon leurs lignages.

Nomb. 18 Vela que partagea Moyse en la plaine de Moab, de la le Iordain de Ierico, cōtre le leuant. Quant a la lignée de Leui, Moyse ne lui donna point d'heritage. Le Seignr Dieu d'Israel êt leur heritage, comm'il leur a promis.

Chapitre XIII.

Du partage de Canaanée. **Nomb. 34** **S**Ensuit ce que les enfans d'Israel eurent en heritage au pays de Canaan, que leur partagerent le grand prêtre Eleazar, e Iosue fis de Nun, e les chefs de maisons des lignées des enfans d'Israel, leq̄l heritage ils eurent par sort, ainsi qu'auoit le Seignr cōmādé par Moyse de donner aux neuf lignées e demi. Car a deux lignées e demi Moyse auoit donné heritage de la le Iordain, sans donner heritage aux Leuites entr'eux. Car les Iosepheens (qui étoint deux lignées, a-sauoir de Manassé e d'Ephraim) ne donnerent point de part aux Leuites en leur pays, excetté des villes pour s'y tenir, e leurs murplaces pour leur bestial e cheuance.

Caleb deman de heritage a Iosue. **Nomb. 14** Cōme le Seignr auoit cōmādé a Moyse, ainsi firent les enfans d'Israel en départissant la terre. E ceux qui étoint issus de Iudas, allerent trouuer Iosue en Galgal, e lui dit Caleb fis de Iephoné Cenezéen, telles parolles: Tu fais qu'en chargea le Seigneur a Moyse homme de Dieu, touchât moi e toi

A en Cadesbarnea. l'étoi en l'age de quarant'ans, quād Moyse seruiteur du Seigneur m'enuoya de Cadesbarnea épi er le pays, e lui en rapportai ce que i'en auoi au cueur: e cōme mes freres (qui étoit allés avec moi) decourageassent le peuple, ie si neantmoins mō deuoir enuers le Seigneur mon Dieu. Dont Moyse iura ce iour là, que la terre où i'auoi marché de mes pieds, seroit miē ne pour heritage, e de mes enfās pour iamais, pourtant que i'auoi fait mon deuoir enuers le Seigneur son Dieu.

B Parquoi (cōme tu vois) le Seignr m'a (comm'il auoit promis) gardé durant ces quarantecinq ans, qui ont été depuis que le Seignr dit ceci a Moyse, durant lēquels les Israelites ont cheminé par le desert. E maintenant sache que **Eccl. 46.** moi, auioird'hui aagé de quatre vints e cinq ans, suis aussi gaillard que i'étoi au iour que m'enuoya Moyse: e ai ores autant de force qu'alors, soit a cōbattre, soit a aller e venir. Parquoi deliure moi celle mōtagne, de la q̄lle le Seignr parla alors, de laquelle tu ouis bien dire alors qu'il y auoit les Enagins, e des grandes villes e fortes, si d'auenture ie les pourrai a l'aide du Seignr déchafer, cōme le Seignr l'a promis.

C Adonc Iosue benit Caleb fis de Iephoné, e lui dōna Hebrō en heritage, e eut ledit Caleb fis de Iephoné Hebrō en heritage iusqu'auioird'hui, a cause qu'il fit son deuoir enuers le Seigneur **1. Mach. 2** Dieu d'Israel. E auoit parauant été le nom de la ville Cariatharba, du nom d'Arba, qui fut vn hōme le plus grand des Enaquins. Ainsi le pays fut en repos de guerré.

Chapitre XV.

D **E** Le sort de la lignée des enfans de Iudas s'étend vers les lisieres d'Idu **le pays des Iuifs. Nomb. 34** le midi du bout de la contrée du midi. E êt leur cōfin du côté du midi, depuis le bout du lac salé, du golfe q̄ regarde sur le midi, e s'étēd sur le midi vers la montée des scorpions, e passe iusqu'a Sin.

Puis

Puis monte du midi a Cadesbarnea, e passant a Hefron, e montant a Addar, fait le tour a Carcaa. Puis tire contre Asemō, e fort en la riuere d'Egypte, e paraīsi s'abboutit a la mer. Vela leurs confins du côté du midi. E le terme du Leuant, êt le lac salé, iusqu'au bout du Iordain. E le terme du côté de la bise commence au golfe, depuis le bout du Iordain, e monte ledit terme a Bethogla, e passe de deuers la bise a Betharaba, e monte vers la pierre de Bohensis de Ruben. De là monte ledit terme a Dabir, depuis la vallée d'Acacor, e deuers la bise regarde cōtre Galgal, qui êt vis-a-vis de la montée Adūmin, qui êt du côté du midi de la riuere, e passe ledit terme vers l'eau d'Enfemes, e êt abboutissant a Enrogel. De là monte en la vallée du fis Hennoni, au flanc du pays de Iebuſi (qui êt Ierusalem) deuers le midi: puis mōte au coupeau de la montagne, qui êt au deuant du val Hennom deuers le couchant, qui êt au bout de la vallée des geās cōtre la bise. Puis se courbe du coupeau de la montagne tirant contre la fontaine de l'eau de Nephthoa, e fort vers les villes du mont Ephron, e de la se courbe contre Baala, autrement dite Cariathiarim. Puis se courbe depuis Baala contre le couchant, vers le mōt Seir, e passe au côté du mōt Iearim, autrement Cefalon, deuers la bise, e descend a Bethfemes, e passe a Thamna. Puis sort au côté d'Accaron contre la bise, e se courbe cōtre Sechron, e passe au mont Baala, e fort a Iabneel, puis s'en va finir en la mer. E le confin du couchāt êt la mer même. Vela le pays des enfans de Iudas, selon leurs lignages, confiné tout a l'entour. E a Caleb fis de Iephone fut donnée sa part dedans le pays des enfans de Iudas, selon que le Seigneur en auoit fait commandemēt a Iosué, a-sauoir Cariatharaba, ainsi nommée du nom d'Arba pere d'Enac, laquelle s'appelle autrement Hebron. De là déchassa Caleb les

A trois fis d'Enac, Sefai, Achimaz e Tholmai, engendrés d'Enac. De là il fit vn voyage contre les habitans de Dabir (laquelle Dabir se nommoit parauant Cariathsepher) e dit que qui gagneroit e prendroit Cariathsepher, il lui donneroit Axa sa fille en mariage. E Othoniel fis de Cenez, frere de Caleb la print, dont Caleb lui donna Axa sa fille en mariage. Celle Axa mit en tête a son mari de demander vn champ a Caleb son pere: puis en allant cōm' elle étoit sur vn âne, elle se print a plaindre. E Caleb lui dît: Qu'as tu? E elle lui répondit: Fai moi ce plaisir, que puis que tu m'as donné vne terre hâlée, tu me donnes aussi des abbreuages. Si lui donna les abbreuages hauts e bas. Vela l'heritage de la lignée des enfans de Iudas selon leurs lignages, d'equels les dernieres villes, allises es frontieres d'Idumée deuers le midi, sont Cabseel, Eder, Iagur, Cina, Dimona, Adada, Cedec, Hasor, Iethnā, Ziph, Tolem, Baloth, Hasoradatta, Cariathsephon, autrement Hasor, Amam, Sama, Molada, Hasergadda, Hassemon, Bethphelet, Haserual, Bersaba, Baziothia, Baala, Iiim, Ezem, Eltolad, Chesil, Harma, Siceleg, Medemena, Sefenna, Lebaoth, Selim, Aen, e Remmō, qui sont en sōme vint e neuf villes, avec leurs villages. Eau bas pays Estaol, Sarea, Afena, Zanoa, Enganimim, Taphua, Enam, Ierimoth, Adullam, Socō, Azeca, Saraim, Adithaim, Gederā, e Gederothaim, qui sont quatorze villes, e leurs villages, Sanan, Hadassa, Magdalgad, Delcā, Maspha, Iethel, Lachis, Baschat, Eglon, Chabbō, Leheman, Cethlis, Gederoth, Bethdagon, Naama, e Macceda, seze villes avec leurs villages. Lebna, Ether, Aſſā, Iephtha, Efna, Nezib, Ceila, Axib, e Marefa, neuf villes e leurs villages. Accaron avec ses filloles e villages. Depuis Accaron cōtre la mer, tout ce qui tire cōtre les marches d'Azot, e leurs villages, Azot avec ses filloles e villages.

ING. 1.

Othoniel.
INGES 1

ges. Gaza avec ses filloles e villages, iuf qu'a la riuere d'Egypte, e la mer, iuf qu'ou s'étendent les confins. E en la montagne, Samir, Iattir, Soco, Danna, Cariathfenna, autremēt Dabir, Anab, Estemo, Anim, Gofen, Holon, e Gilo, onze villes e leurs villages. Arab, Duma, Efaan, Ianum, Bethtaphua, Apeca, Humta, Cariatharba, autremēt Hebron, e Sior: neuf villes avec leurs villages. Maon, Carmel, Ziph, Iota, Iezrael, Iucadam, Zanoa, Cain, Gabaa, e Thamna, dix villes avec leurs villages. Halhul, Bethsur, Gedor, Mareth, Bethanoth, e Eltecon, six villes avec leurs villages. Cariathbaal, autrement Cariathiarim, e Rabba, deux villes e leurs villages. Es forêts Betharaba, Meddin, Sacaca, Nebfan, e la ville du sel, e Engaddi, six villes, e leurs villages quant-e-quant. Mais quant aux lebusiens qui se tenoient en Ierusalem, les Iuifs ne les peurent déchasser, ains se tiennēt encor auioirdhui les lebusiens au pays des Iuifs en Ierusalem.

Chapitre XVI.

L'heritage des Iosepheens Nomb. 26

E Le sort des Iosepheens echeut de puis le Iordain de Ierico, vers les eaux de Ierico, contre le leuant, le desert qui monte de Ierico par la montagne a Bethel, e terre de Bethel a Luza, e passe iufqu'aux frontieres d'Arciatharoth, puis descend contre le couchant vers la lisiere de Iephleti, iufqu'a la lisiere de Bethoron la basse, e iufqu'a Gazer, e prend son issue en la mer.

Des Ephraimites. Nomb. 17 36.

Or partagerent ceux qui estoient descendus de Ioseph, a-fauoir les Manassiens e les Ephraimites, e furent les confins de l'heritage des Ephraimites selō leurs lignages, tirant sur le leuant, Atharoth addar iufqu'a Bethoron la haute, e tirent contre le couchant a Machmeta deuers la bise, e tout le tour contre le leuant a Thanathsilō, e passent du leuant a Ianoa. Puis descēdent de Ianoa a Atharoth e Naaratha, e vont rencontrer Ierico, e prennent fin au Iordain. De Taphua s'étendent les confins cō-

tre le couchant iufqu'a la riuere Cana, e prennent leur fin a la mer. Vela l'heritage de la lignée des Ephraimites départie en lignages. E si ont d'auantage les Ephraimites des villes a part parmi l'heritage des Manassiens, lēquelles sont toutes accōpaignées de leurs villages. Combien qu'ils ne dechasserēt pas les Cananeens, habitās de Gazer, ains se sōt tenus iufqu' auioirdhui les Cananeens parmi les Ephraimites, mais c'ēt en payant tribut.

Chapitre XVII.

E De ce qui echeut a la lignée de Manasse (qui fut le fis ainé de Ioseph) le pays des Manassiens.

ceux qui descendirent de Machir fis ainé de Manasse, pere de Galaad (leq̄l Machir fut vn bon gendarme) eurent Galaad e Basan. E les autres descēdus de Manasse eurent leur heritage selon leurs lignages, a-fauoir ceux qui estoient issus d'Abiezer, e d'Helec, e d'Esriel, e de Sechē, e d'Hepher, e de Senu-

da, lēquels furent enfans mâles de Manasse fis de Ioseph, e firent chacun son lignage. Quant a Salphad fis d'Epher, fis de Galaad, fis de Machir, fis de Manasse, il n'eūt point d'enfans mâles, mais seulement des filles, q̄ eurent nom, Maala, Noa, Hegla, Melca, e Therfa: Les filles lesquelles allerent trouuer Eleazar le grand prêtre, e Iosue fis de Nun, e le magistrat, e leur remontrèrent cōment le Seignr auoit cōmandé a Moyses qu'on leur dōnāt heritage entre leurs freres. Si leur fut donné (selon le mandement du Seignr) heritage entre les freres de leur pere: e auint que les Manassiens eurent dix parties, outre le pays de Galaad e de Basan, q̄ ēt de la le Iordain. Car les filles issues de Manasse eurent heritage entre les fis descendus dudit Manasse, e le pays de Galaad fut aux autres fis de Manasse. Dō que les fins des Manassiens sont depuis Afer, tirant cōtre Machmatha, qui ēt au deuāt de Sichē, e tirerēt a la main droite cōtre le pays des habitās d'Entaphua. Le territoire dudit Taphua appartient

aux

aux Manassiens, eût Taphna'es fins des Manassiens, vers les frontieres des Ephraimites. De là descendent les fins a la riuiere Cana, cōtre le midi, vers la riuiere d'édittes villes des Ephraimites, assises entre les villes des Manassiens: e s'étendēt les fins des Manassiens de deuers la bise vers la riuiere, e vōt finir en la mer, e eût le pays des Ephraimites deuers le midi, e celui des Manassiens deuers la bise, e s'abboutit a la mer, iognāt aux Aseriens du côté de la bise, e aux Issacariens du côté du leuāt. E si ont les Manassiens dedans le pays des Issacariens e des Aseriens, Bethsan e ses filloles, e leblaā e ses filloles, e ceux de Dor e ses filloles, e ceux d'Endor e ses filloles, e ceux de Tanac e ses filloles, e ceux de Magedo e ses filloles, qui sont trois cōtrées. Cōbien que les Manassiens ne peurent depeupler l'édittes villes, ains oserent les Cananeens demourer au pays. Vrai eût que les enfans d'Israel furent les plus fors, e firent payer tribut aux Cananeens, mais ils ne les dechasserent pas. Or les Iosepheens se cōplaignirēt a Iosué, de ce qu'il ne leur auoit dōné qu'un lot evne partie d'heritage, cōm'ainsi fūt qu'ils étoint, par la grace du Seigneur, tant de gens. Sur quoi Iosué leur dit: Si vous êtes tant de gens, montés en la forêt, e gagnés pays sur les Pherezeens e geans, si le mont d'Ephraim eût trop étroit pour vous. E les Iosepheens dirēt: La mōtagne ne nous suffira pas, e si ont tous les Cananeens, qui se tiennent en la terre de la vallée, e ceux de Bethsan e de ses filloles, e ceux de la vallée de Iezrael, des chariots de fer. E Iosué dit a la maison de Ioseph, a-fauoir aux Ephraimites e aux Manassiens: Si vous êtes tant de gens, e aués si grande puissance, vous aurés plus d'une partie: car vous aurés la montagne, e effarterés la forêt qui y eût: e parainsi en accroitrés vōtre pays, si vous en depaysés les Cananeens, qui ont des chariots de fer, e sont si fors.

Chapitre XVIII.

OR s'amassa toute la cōpagnie des enfans d'Israel a Silo, e y dresse-
rent le pauillon des oracles, leur'étant le pays assuietti, e si restoit encore des enfans d'Israel set lignées qui n'auo-
int pas prins possession de leur heri-
tage. Parquoi Iosué dit aux en-
fans d'Israel: Iusqu'a quād serés vous
nonchaillans a aller prendre posses-
sion du pays que le Seigneur Dieu de
voz peres vous a donné? Choisissés
trois hommes de chāque lignée, lē-
quels i'enuoyerai, e iront par le pays,
e le pourtrairont selon les heritages,
puis reuiendront a moi, l'ayans départi
en set parties. Ce-pendant les
Iuifs retiendront leurs fins deuers le
midi: e la maison de Ioseph retiendra
ses fins deuers la bise. Pourtraites don
que le pays en set parties, e me l'appor-
tés ici, e ie vous ietterai les lots ici de-
uant le Seigneur nōtre dieu. Car quāt
aux Leuites, ils n'ōt point de part en-
tre vous, a cause que la prêtrise du Sei-
gneur eût leur heritage. Aussi les Ga-
dins e Rubenites, e demi la lignée de
Manassé, ont prins leur heritage delà
le Iordain contre le leuant, lequel leur
donna Moysé seruiteur du Seigneur.
Si delogèrent l'édits perfonages, e dé-
partirent, ayans cōmandement de Iosué
d'aller par le pays, e le pourtraire,
puis reuenir a lui, e que là il leur iet-
teroit les lots deuant le Seigneur a
Silo. Si allerent l'édits perfonages, e
passerent par le pays, e le pourtraisi-
rent selon les villes en set parties, en
vn billet, puis allerent trouuer Iosué
au camp de Silo. E Iosué leur ietta
les lots a Silo, deuant le Seigneur, e
départit là le pays aux enfans d'Israel,
selon leurs cantons.

Dont le lot de la lignée des Benia-
mites, départis en lignages, écheut tel-
lement, que leur pays leur auint entre
les Iuifs e les Iosepheens: e furent leurs
cōfins du côté de la bise cōmençans au
Iordain, e montans au flanc de Ierico
deuers

Iosué
fait
pour-
traire le
pays,
pour
en pré-
dre pos-
sion.

le pays
des Bē-
iamites.

deuers la bise. Puis montent par la A
montagne vers le couchant, e vont fi-
nir au desert de Bethauen. De là tirent
contre Luza au côté de Luza, autre-
ment Bethel, deuers le midi, e descen-
dent a Atarothaddar, sur la montagne
qui ét deuers le midi de Bethoron la
basse. De là se courbent e font le tour
au côté de la mer deuers le midi, de-
puis la montagne qui ét au deuant de
Bethoron, deuers le midi: e vont finir
a Cariathbaal, autrement Cariathiarim,
ville des luifs. Vela le côté du couchât. B

Le côté du midi commence au bout
de Cariathiarim, e s'abboutit a la mer.
De là tire iusqu'a la fontaine des eaux
de Nephtoa, e descend au bout de la
montagne qui ét au deuât de la vallée
du fis Hennom, qui ét au val des ge-
ans, deuers la bise, e descend en la val-
lée Hennom, au côté de lebusi, deuers
le midi, e descend a Enrogel. Puis gau-
chit de deuers la bise, e s'auāce iusqu'a
Ensemes, e tire iusqu'a Geliloth, qui ét
vis-a-vis de la montée d'Adummim, e
descend vers la pierre de Bohem fis de
Ruben. De là passe au côté du front de
la campagne de deuers la bise, e descēd
en la campagne. Puis passe au flanc de
Bethagla, tirāt sur la bise, e va prendre
fin au bras du lac salé deuers la bise, au
bout du lordain, tirant sur le midi. Ve-
la les confins du midi. Quant au cō-
té du leuant, le lordain le borne. Vela
l'heritage des Beniamites, cōfiné tout
a l'entour, selon leurs lignages. E sont
les villes de la lignée des Beniamites,
dépártis en lignages, Ierico, Bethagla,
le val de Casis, Betharaba, Samarim,
Bethel, Auim, Para, Ophra, Cephara-
monai, Ophni, e Gaba, qui sont onze
villes avec leurs villages. Item Ga-
baon, Rama, Beeroth, Maspha, Capha-
ra, Mosa, Recem, Iarephel, Tharela, Se-
la, Heleph, lebusi, autrement ditte Ieru-
salem, Gabaath, e Cariathiarim, qua-
torze villes, avec les villages. Vela
l'heritage des Beniamites dépártis en
lignages.

Chapitre XIX.

LEsecōd lot écheut de la lignée des Des Si
Simeoniens, départie en lignages, meoni-
e fut leur heritage parmi celui des ens.
luifs, e eurēt en leur heritage Bersaba,
Saba, Molada, Hasersual, Bala, Afem,
Eltolad, Bethul, Horma, Siceleg, Beth
marcaboath, Hasersufa, Bethlebaoth, e
Sarohen, treze villes e leurs villages.
Ain, Remmon, Athar, e Asan, quatre
villes e leurs villages, e tous les villa-
ges d'entour ces villes là, iusqu'a Baa-
lath Beerramath, contre le midi. Vela
l'heritage de la lignée des Simeoniēs,
dépártie en lignages, e ét l'heritage dē-
dits Simeoniēs, au pays des luifs. Car
la part des luifs étoit plus grande qu'il
ne leur failloit, e pourtant eurent les
Simeoniens leur heritage entre celui
des luifs.

Le troisiēme lot auint aux Zabulo- des Za
niens dépártis en lignages, e confine bulo-
leur heritage iusqu'a Sarid. Puis mon- niens.
te a la mer, e a Mareala, e va recontrer
Debafeth, e la riuere qui ét au deuant
de lecona. De Sarid se reuire contre le
soleil leuant, vers les frōtieres de Che-
selethabor, e s'auance vers Dabereth,
e monte a Iaphia. De là passe contre le
leuant a Gethepher, Itta, e Casin, e va
iusqu'a Rēmon, Methoar, e Nea. Puis
se reuire du côté de la bise a Nathon, e
va prendre fin au fonceau de Iephtha-
el: e y ét cōprins Cateth, Nahalol, Se-
meron, Idala, e Bethlehem, douze vil-
les e leurs villages. Vela l'heritage de
la lignée des Zabuloniens, dépárti se-
lon leurs lignages, villes, avec leurs vil-
lages.

Aux Issacariens dépártis en ligna- Des Is-
ges, écheut le quatriēme lot, e sōt leurs sacari-
fins lezrael, Casaloth, Sunem, Hapha- ens.
raim, Seon, Anaharath, Rabbith, Ce-
siō, Abes, Rameth, Engannim, Enhad-
da, e Bethphes. E vont lēditte fins
rencontrer Tabor, Schesiman, e Beth-
femes, e vont prendre fin au lordain,
seze villes e leurs villages. Vela l'heri-
tage de la lignée des Issacariēs, dépárti
selon

selon leurs lignages, villes avec leurs villages.

Des Aseriens Le cinquième lot écheut a la lignée des Aseriens selon leurs lignages, e sont leurs fins Halcath, Chali, Beten, Axaph, Elmelech, Amaad, e Messal, e s'étendent iusqu'a Carmel deuers le couchant, e iusqu'a Sihor Labanath. Puis retournent au soleil leuāt a Bethdagon, e s'étendent iusqu'aux frontieres des Zabuloniens, e du fouceau de Iephtahel contre la bise, a Bethemec e Nehiel, e vont ferir a Cabul a la gauche, e Ebron, Rohob, Hammon, e Cana, iusqu'a Sidon la grande. Puis se reuient vers Rama iusqu'a la forte ville de Tyr, e de lá se retournent vers Hofa, e vont aboutir a la mer deuers le lot d'Axib, cōprenans Amma, Aphec, e Rohob, e sont vint e deux villes avec leurs villages. Vela l'heritage de la lignée des Aseriens départie en lignages, ses villes e leurs villages.

des Nephthaliens. Aux Nephthaliens départis en lignages écheut le sixième lot, e ét leur pays depuis Heleph, depuis Allon par Saannanim, Adami, Neceb, e labueel, iusqu'a Lecum, e finit au Iordain. Puis se retourne contre le couchant a Azamothabor, e de lá tire iusqu'a Hucuca, e s'étend iusqu'aux frōtieres des Zabuloniens deuers le midi, e des Aseriens deuers le couchant, e des Iuifs deuers le Iordain contre le soleil leuant. E les villes fortes qu'ils ont, sōt Sedim, Ser, Eenath, Reccath, Cenereth, Adama, Harama, Hafor, Cedes, Edrei, Enhafor, Iereon, Magdael, Horem, Bethanath, e Bethsemes, dix e neuf villes avec leurs villages. Vela l'heritage villes e villages de la lignée des Nephthaliens selon leurs lignages.

des Daniens. A la lignée des Daniens départis en lignages, écheut le settième lot, e ét le pays de leur heritage Saraa, Estaol, Irsemes, Selebim, Aialon, Iethalo, Elon, Thamnatha, Accaron, Eltece, Gebbethon, Baalath, Iehud, Banabarac, Gethremmon, Meiercon, Raccon, avec

A la contrée qui ét au front de Iaphe.

Or firent les Daniens vne faillie hors de leur pays, e allerent faire la guerre a Lesem, e la prindrent e mirēt a sang, e s'en firent maitres, e s'y logerent: e nommerent Lesem, Dan, selon le nom de Dan leur pere. Vela l'heritage, villes e villages de la lignée des Daniens, départie en lignages. E quād les enfans d'Israel eurēt acheué de partager le pays selon ses confins, ils donnerent heritage a Iosué fis de Nun entr'eux, e le lui donnerent selon le commandement du Seigneur, a-sauoir la ville qu'il demanda, c'ēt Thamnathafara, en la mōtagne des Ephraimites, laquelle ville il refit e s'y tint. Vela le partage que firēt le grand prêtre Eleazar, e Iosué fis de Nun, e les chefs des partages des lignées des enfans d'Israel, en iettant les lots a Silo deuant le Seigneur, a l'entrée du pauillon des oracles.

Chapitre XX.

C **E** Apres qu'ils eurēt mis fin au partage du pays, le Seigneur tint a Iosué tels propos: Di aux enfans d'Israel qu'ils choisissent des villes de franchise, de q̄lles ie vous parlai par Moyses, afin que lá s'enfuyent les meurtriers, a-sauoir vn qui auroit tué quelcun par mégarde, e non a son escien, e aurés lédittes villes pour échapper des vengeurs du sang. Le meurtrier s'en fuira en quelcune de ces villes, e se tenant a l'entrée de la ville contera sa cause, oyans les conseillers de la ville, e ils le reccuront a eux dedans la ville, e lui donneront place pour se tenir avec eux. Que si le vègeur du sang en fait la poursuite, ils ne lui liureront point le meurtrier, pourtant qu'il n'a pas tué l'autre a son escien, veu que parauant il ne lui vouloit point de mal. Ains demourera en ce'le ville (iusqu'il ait comparu pour debatre sa cause par deuant le conseil) iusqu'a la mort du grand prêtre qui sera pour lors, apres laquelle le meurtrier retour

Des villes de franchise.

*Nomb. 35
Deut. 19.*

nera en sa ville, e en sa maison, ou en la ville de laquelle il s'en étoit foui. Si cōsacrèrent a cela Cedès en Galilée, au mont Nephthali: e Sichem au mont Ephraim: e Cariatharba, autrement Hebron, au mont de Iudée. Item de la le Iordain de Ierico, contre le leuant ils deputerent a cela Bosor, en vne forêt qui est en la plaine, de la lignée de Ruben: e Ramoth en Galaad, de la lignée de Gad: e Golan en Basan, de la lignée de Manassé. Vela les villes ordonnées pour tous tant Israelites, qu'étrangers demourans entre eux, afin que si quelcun, quel qu'il fût, auoit tué vn autre par mégarde, il s'en y fût afin de n'être mis a mort par la main du vengeur du sang, sans auoir été présenté au conseil.

Dent. 4.

Les vil
les des
Leui-
tes.

Nomb. 35

1. Cbro. 6.

Chapitre XXI.

E Les chefs des parentages Leuitiques allerent trouuer Eleazar le grand prêtre, e Iosué fis de Nun, e les chefs des parentages des lignées des enfans d'Israel, e leur remontrèrent, a Silo, au pays de Canaan, cōment le Seigneur auoit cōmandé par Moÿse qu'on leur dōnât des villes pour s'y tenir, e leurs murplaces pour leur bestial. Si dōnerēt les enfans d'Israel de leur heritage, selon le cōmandemēt du Seignr, aux Leuites, les villes ci dessous mises, avec leurs murplaces. E comme le sort fût écheu aux lignages des Cahathis, les fis d'Aharon grand prêtre, qui étoint des Leuites, eurent de la lignée de Iudas, e de celle des Simeoniens, e de celle de Benjamin, treze villes, par lot. E les autres Cahathins eurent des lignages de la lignée d'Ephraim, e de Dan, e de la demi lignée de Manassé, dix villes, par lot. E les Gersoniens eurent par lot des lignages de la lignée d'Issacar, e d'Aser, e de Nephthali, e de l'autre demi lignée de Manassé en Basan, treze villes. Les Merariens départis en lignages, eurent de la lignée de Ruben, e de Gad, e de Zabulon, douze villes. Et donnerent les enfans

A d'Israel aux Leuites lédittes villes avec leurs murplaces, en iettant les lots, selon que fauoit le Seigneur commandé par Moÿse. E donnerent de la lignée de Iudas, e de celle de Simeon, les villes ci dessous mises par leurs noms. Ils donnerent aux enfans d'Aharon, parens des Cahathins, qui étoint des Leuites (car a eux écheut le premier lot) Cariatharba, ainsi ditte du nom d'Arba pere d'Enac, autrement ditte Hebron, en la montagne de Iudée, e ses murplaces a l'entour. **B** E les chās e villages de la ville, ils les dōnerent a Caleb fis de Iephone, pour sa possession. E aux enfans d'Aharon le grand prêtre ils dōnerent la ville de franchise pour les meurtriers, Hebron e ses murplaces: item Lebna, Iatir, Estemoa, Helō, Dabir, Ain, Iota, e Bethsemes, chācune avec ses murplaces, qui sont neuf villes des deux lignées dessus-dittes.

Et de la lignée de Benjamin, Gabaon, Gaba, Anathoth, e Almon, **C** quatre villes, avec leurs murplaces. Tellement que les villes des prêtres descendus d'Aharon, furent en tout treze villes, avec leurs murplaces.

E les lignages des Cahathins Leuites, i'enten de la reste des Cahathins, eurent les villes de leur lot, de la lignée d'Ephraim, e leur fut donnée la ville de franchise pour les meurtriers, a-fauoir Sichem, e ses murplaces, en la montagne des Ephraimites: item Gazer, Cibsaïm, e Bethoron, **D** quatre villes, avec leurs murplaces.

E de la lignée de Dan, Eltece, Gabbathon, Aialon, e Gethremmon, quatre villes, e leurs murplaces.

E de la demilignée de Manassé, Thana, e Gethremmon, deux villes e leurs murplaces. Somme toute, les villes des lignages de la reste des Cahathins furent dix, avec leurs murplaces.

E les Gersoniens, qui étoint des lignages Leuitiques, eurent de la demi lignée

lignée de Manassé, la ville de franchise pour les meurtriers, a-sauoir Golan en Basan, e Beeltera, deux villes e leurs murplaces. E de la lignée d'Issacar, Cesion, Dabereth, Ierimoth, e Engannim, quatre villes avec leurs murplaces. E de la lignée d'Aser, Messal, Abdon, Helcath, e Rohob, quatre villes avec leurs murplaces.

E de la lignée de Nephthali, Cedes ville de franchise pour les meurtriers en Galilée, Hammothdor, e Cartan, trois villes avec leurs murplaces.

Les villes des Gersoniens départis en lignages, furent en tout treze, avec leurs murplaces.

Les lignages des Merariens (qui étoit la reste des Leuites) eurent de la lignée de Zabulon, Iecanam, Carta, Damna, e Nahalol, quatre villes avec leurs murplaces.

E de la lignée de Ruben, Bosor, Iasa, Cedemoth, e Mephaath, quatre villes avec leurs murplaces.

E de la lignée de Gad, quatre en tout, avec leurs murplaces, a-sauoir Ramoth en Galaad, ville de franchise pour les meurtriers, Mahanaim, Hesebon, e Iazer.

Les villes qui écheurent aux Merariens départis en lignages, qui restoint des lignages des Leuites, furent en somme onze. Les villes des Leuites qu'ils eurent parmi le patrimoine des Israelites, furent en tout quarant'e huit, lesquelles villes auoient chacune ses murplaces entour soi. E par-ainsi donna le Seigneur aux Israelites tout le pays qu'il auoit iuré de donner a leurs peres, e en prindrent possession, e s'y tindrent, e les mit le Seigneur en tel repos de toutes pars, tout ainsi qu'il auoit iuré a leurs peres, qu'il ne demoura homme deuant eux de tous leurs ennemis, que le Seigneur ne liurât en leur main tous leurs ennemis: sans s'en faillir vn seul point de tous les biens que le Seigneur auoit promis a la maison d'Israel, que tout n'auint.

Chapitre XXII.

A Lors Iosué fit venir les Rubenites, les Gadins, e la demi lignée de Manassé, e leur dit: Vous aués exécuté tout ce que vous commanda Moyse seruiteur du Seigneur, e n'aués été obeissans en tout ce que ie vous ai commandé: vous n'aués point abandonné voz freres ce-temps pendant qui a été si long, iusqu'au iour present: ains aués fait vôtre deuoir de garder le commandement du Seigneur vôtre Dieu. Parquoi maintenant, puis que le Seigneur vôtre Dieu a mis voz freres en repos comm' il leur auoit promis, retournés vous-en chés vous au pays de vôtre patrimoine, que Moyse seruiteur du Seigneur vous donna de la le Iordain. Au surplus aués bien d'obeir a la doctrine e a la loi que vous baila Moyse seruiteur du Seigneur: c'est, d'aimer le Seigneur vôtre Dieu, de cheminer par toutes ses voyes, de garder ses commandemens, e vous tenir a lui, e le seruir de tout vôtre cueur e courage. Parainsi Iosué les benit, e leur donna congé, e s'en allerent en leur pays. Item la demi lignée de Manassé (a laquelle Moyse auoit donné heritage en Basan: car a l'autre moitié Iosué leur donna heritage deça le Iordain cōtre le couchant) Iosué lui donna congé de s'en aller chés soi, e les benit, e leur dit tel propos: Vous retournés en vôtre pays a tout grande cheuance, avec force bestial, avec force argent, or, erain, fer, e habillemens: faites part a voz freres au butin de voz ennemis. Ainsi s'en retournerent, e se departirent les Rubenites, les Gadins, e la demi lignée de Manassé, des enfans d'Israel, de Silo, qui ét au pays de Canaan, pour aller en la terre de leur heritage, en la terre de Galaad, de laquelle ils s'étoient emparés par le commandement que le Seigneur en auoit fait a Moyse. E quand lédits Rubenites e Ga

Nomb. 31

L'autel dins, e la demi lignée de Manassé furent arriués a la riue du Iordain, laquelle est en Cananée, ils bâtirent là sur le Iordain vn autel de grand' apparence.

E quand les enfans d'Israel entendirent que les Rubenites, e les Gadins, e la demi lignée de Manassé, auoint bâti vn autel au front du pays de Canaan, sur la riue du Iordain, contre le pays d'Israel: oyant cela, toute la commune des enfans d'Israel s'assembla a Silo, pour leur aller faire la guerre. Si leur enuoyerent au pays de Galaad le prêtre Phinees fis d'Eleazar, e avec lui dix hommes d'étoffe, dequels il n'y auoit celui qui ne fût le principal d'vn parentage de quelcune des lignées d'Israel, e chef de la maison de l'ot des Israelites, de laquelle il étoit. Iceux allerent trouver les Rubenites, e Gadins, e la demi lignée de Manassé, e leur dirent ainsi: Voici que vous mande toute la communauté du Seigneur:

Nomb. 25

Pourquoi aués vous fait vne telle lâcheté contre le Seigneur d'Israel, de vous détourner auiourdhui d'apres lui, en vous bâtissant vn autel pour rebeller auiourdhui contre le Seigneur? Ne nous suffisoit pas bien la faute que nous fimes quant a Phegor (de laquelle encore ne sommes nous pas purifiés: si grande est la playe, que la communauté du Seigneur en a receue) sans auiourdhui vous détourner d'apres le Seigneur: contre lequel vous rebellans auiourdhui, serés cause qu'il se courroucera demain contre toute la commune d'Israel. Que si le pays que vous tenés, est ord, passés au pays de l'heritage du Seigneur, auquel demeure le tabernacle du Seigneur, e le tenés parmi nous: sans courroucer le Seigneur, e sans nous courroucer, en vous bâtissant vn autel outre l'autel du Seigneur notre Dieu.

Ne saués vous pas, que comme

A Acan fis de Zara eût commis sacrilege, le malheur en tomba sur toute la communauté d'Israel: e ne fut pas lui seul qui perit par sa faute?

A cela répondirent les Rubenites, e les Gadins, e la demi lignée de Manassé, e parlerent aux chefs de l'ot d'Israel en cete sorte, Le Seigneur Dieu des dieux, le Seigneur Dieu des dieux nous soit têmeing, e ceci sachent les Israelites, que si pour rebeller, ou pour nous méfaire contre le Seigneur, nous sommes venus a nous bâtir vn autel pour nous deuoyer du Seigneur, ou pour y brulager ou faire offrande, ou sacrifices pour la prospérité: iamais ne nous puisse auiourdhui le Seigneur sauuer, ains plutôt nous punisse: e si nôtre intencion n'a été de faire ceci, afin que demain ou pour-demain voz enfans ne viennent a dire aux nôtres: Qu'aués vous affaire avec le Seigneur Dieu d'Israel: puis que le Seigneur a mis borne entre nous e vous, Rubenites e Gadins, a-sauoir le Iordain, vous n'aués point part au Seigneur: e que parain si voz enfans ne retirent les nôtres de craindre le Seigneur. Pour-cela auons nous entrepris de nous bâtir vn autel, non pour brulager, ne pour sacrifier, ains pour être têmeing entre nous e vous, e entre noz generations apres nous, pour faire faire le seruire du seruire du Seigneur deuant lui en noz brulages e sacrifices, tant autres que pour la prospérité, afin que demain ou pour-demain voz enfans ne dient aux nôtres qu'ils n'ont point part au Seigneur. Si auons pensé, que si demain ou pour-demain ils nous reprochent cela, nous leurs dirons qu'ils regardent le patron de l'autel du Seigneur, que noz peres firent, nō pour brulager ou sacrifier, ains pour être têmeing entre nous e vous. la n'auienne que soyons rebelles contre le Seigneur, e qu'auiourdhui nous nous détourniōs d'apres le Seigneur,

en

Réponse de ceux de delà le Iordain.

en bâtissant vn autel pour brulages, offrandes ou sacrifices, outre l'autel du Seigneur nôtre Dieu qui êt deuant son tabernacle.

Quand le prêtre Phinees, e les seigneurs de la communauté e chefs de l'ost d'Israel, qui lui tenoient compagnie, eurent ouï les propos que tindrent les Rubenites, e Gadins, e Manassiens, ils en furent bien contents, e leur dit le prêtre Phinees fis d'Eleazar. Auioirdhui connoissons nous que le Seigneur êt entre nous, puis qu'ainsi êt que vous n'aués pas commis contre le Seigneur vne telle lâcheté, en quoi vous aués garâti les enfans d'Israel de la main du Seigneur.

Ainsi s'en retourna le prêtre Phinees fis d'Eleazar, e les seigneurs, de uers les Rubenites e Gadins, du pays de Galaad, au pays de Canaan, vers les enfans d'Israel, e leur rapporterēt leur message. Dont les enfans d'Israel furent bien aises, e en benirent Dieu, e ne delibererent pas de leur aller faire la guerre pour détruire le pays, auquel se tenoient les Rubenites e les Gadins.

Or nommerent les Rubenites e les Gadins l'autel ^{a. c'est a dire} Ed, a cause qu'il deuoit être témoin entr'eux, que le Seigneur étoit Dieu.

Chapitre XXIII.

^{Harangue q̄ fit Iosué aux Israelites deuant sa mort} Long tems apres que le Seign̄r eut mis les Israelites en repos de tous leurs ennemis d'alentour, Iosué étant aagé e vieux, fit venir tous les conseillers e chefs e iuges e gens de iustice d'Israel, e leur dit ainsi: le suis vieux, e ai beaucoup de tems, e vous voyés tout ce qu'a fait le Seigneur vôtre dieu a toutes ces nations pour l'amour de vous: car c'êt le Seigneur vôtre Dieu qui a guerroyé pour vous. Entendés: ie vous ai, en iettant les lots, départi pour heritage, selon voz lignées, le pays tant de ces nations qui sont encore de reste, comme de toutes les na-

^A cions que j'ai rasées, depuis le Iordain iusqu'a la mer du soleil couchât: Mais c'êt le Seigneur vôtre Dieu, qui les vous a mises en fuite, e déchassées de deuant vous, si que vous vous êtes emparés de leur pays, comm' il le vous auoit promis. Parquoi faites tout le possible d'executer tout ce qui êt écrit au liure de la loi de Moÿse, sans vous en détourner a droit ni a gauche, en ne hantant point ces nations qui sont de reste en vôtre pays, e ne faisant mention du nom de leurs dieux, e ne les iurant, ni seruant, ni adorant, ains vous tenés au Seigneur vôtre Dieu, comm' aués fait iusqu'a present, dont le Seigneur a déchassé de deuant vous des grandes e puissantes nations, si que nul n'a iusqu'a present peu tenir tête cõtre vous, ains l'vn de vous en chasse mille, pourtant que le Seigneur vôtre Dieu êt celui qui combat pour vous, comm' il auoit promis. Parquoi prenés bien garde, sur voz ames, d'aimer le Seigneur vôtre Dieu. ^B Car si vous vous détournés e coniognés avec le remanant de ces nations qui sont encore de reste en vôtre pays, e vous alliés a elles par mariages, en allant a eux, e eux a vous, sachés que le Seigneur vôtre Dieu ne déchassera plus toutes ces nations de deuant vous, ains vous seront vn piège, vn hurt, vn aiguillon pour voz flans, e épines pour voz yeux, tellement que vous viendrés a être raclés de cête tant bonne terre que le Seigneur vôtre Dieu vous a donnée. ^C

^D Or^{a. ie men} ie m'en vai faire le voyage que fait tout le monde: si deués considerer uai mourir. de tout vôtre cueur e courage, qu'il ne se faut pas vn brin de tous les biens que le Seigneur vôtre Dieu vous auoit promis, que tout ne vous soit auenu, sans s'en falloir vn seul point.

Ainsi donc que tous les biens vous sont auenus, que le Seigneur vôtre Dieu vous auoit promis, ainsi

vous fera venir le Seigneur vôtre Dieu tant de maux, qu'il vous fera perir de cete bõne terre laquelle il vous a donnée, si en trêpassant l'alliance du Seigneur vôtre Dieu, laquelle il vous a chargée, vous allés seruir e adorer autres dieux: e se courroucera tellement le Seigneur contre vous, que vous perirés en brief de la bonne terre qu'il vous a donnée.

Chapitre XXIII.

Iosue
remon
tre aux
Israeli
tes les
biens q̄
Dieu
leur a
faits.

Gen. 11.
Gen. 21.
25.

Gen. 32
Gen. 46
Exo. 3. 12
C 14

Nomb. 21

Iosue donque ayant assemblé toutes les lignées d'Israel a Sichem, fit venir les conseillers e chefs e iuges e magistrats d'Israel: e eux étans presens deuant Dieu, fit a tout le peuple vne telle harangue: Voici que vous mande le Seigneur Dieu d'Israel:

Voz peres se tindrent iadis delale fleuve, a-fauoir Tharé pere d'Abraham e de Nacor, e seruirent dieux étranges. E ie si venir vôtre pere Abraham de dela le fleuve, e le menai par tout le pays de Canaan, e lui si auoir beaucoup d'enfans, e lui donnai Isaac. A Isaac ie donnai Jacob e Esau, e donnai a Esau le mont Seir pour s'en emparer. Elacob e ses enfans descendirent en Egypte. Si enuoyai Moyse e Aharon, e apres auoir bien battu les Egyptiens par les choses que ie si entr'eux, ie vous menai dehors. E comme voz peres par moi tirés d'Egypte, fussent arriués a la mer, e que les Egyptiens a bons chariots e cheuaucheurs les poursuiussent iusqu'a la mer rouge, e qu'ils reclamassent le Seigneur, ie mis vne obscurité entre vous e les Egyptiens, e si venir la mer sur eux, e les accablai, e vites de voz propres yeux ce que ie si aux Egyptiens. E quand vous eutes long tems seiourné au desert, ie vous menai au pays des Amorreens qui se tenoient dela le Iordain, lesquels vous faisans la guerre, ie liurai entre voz mains, e vous mis en possession de leur pays, e les vous détruisi.

A Il y eut aussi Balac fis de Sephor Nomb. 22 roi des Moabites, qui fit guerre contre les Israelites, e manda Balaam fis de Phegor pour vous maudire. Mais ie ne voulu pas exaucer Balaam, ains vous garanti tellement de sa main, que même il vous benit. Puis quãd vous eutes passé le Iordain, e vintes a Ierico, e que ceux de Ierico, les Amorreens, Pherezeens, Cananeens, Hetteens, Gergeseens, Heucens, e Iebuseens, vous faisoient la guerre, ie les vous mis entre les mains, e enuoyai deuant vous des frellons, qui déchasserent de deuant vous, deux rois des Amorreens, sans voz épées ni arcs: e vous donnai vne terre que vous n'auies pas labourée, e des villes que vous n'auies pas bâties, e quelles vous vous tenés, e si que vous mangés des vignes e oliuiers que vous n'aués pas plantés.

B Parquoi craignés le Seigneur, e le serués entierement e vraiment, e ôtés les dieux que voz ancestres seruirent dela le fleuve e en Egypte, e serués le Seigneur. **C** Que s'il vous semble mauuais de seruir le Seigneur, choississés auiourdhui lequel vous voulés seruir: les dieux de dela le fleuve, auxquels seruirent voz ancestres: ou les dieux des Amorreens, au pays dequels vous vous tenés. Quant a moi e ma maison, nous seruirons le Seigneur.

D Sur cela répondit le peuple: A Dieu ne plaise que nous laissions le Seigneur pour seruir a autres dieux. Car le Seigneur nôtre Dieu êt celui qui nous a tirés, nous e noz peres, du pays d'Egypte, maison de seruage: e qui a fait deuant noz yeux ces grans miracles: e nous a gardés en tout le voyage qu'auons fait, e en toutes les nations parmi lesquelles auons passé: e a le Seigneur déchassé tous les peuples e les Amorreens habitans du pays, de deuant nous. Aussi seruirons nous

nous au Seigneur, car il est nôtre Dieu.

Et Iosué dit au peuple: Vous ne pourrés seruir au Seigneur. Car il est vn Dieu saint, vn Dieu ialoux, il n'endurera point voz pechés e méfaits.

Que si vous laissés le Seigneur, e seruéés a dieux étranges, il changera, e vous fera tant de mal qu'il vous deferra, apres vous auoir fait du bien. Non (dit le peuple a Iosué) nous seruirons le Seigneur.

E Iosué leur dit: Vous protestés donc aujourdhui que vous élisés le Seigneur pour le seruir. Oy, dirent ils. Otés donque les dieux étranges qui sont entre vous, e addonnés vôtre cueur au Seigneur Dieu d'Israel.

E le peuple dit a Iosué: Nous seruirons le Seigneur nôtre Dieu, e lui serons obeissans.

Si fit Iosué paches avec le peuple ce iour là, e leur fit ordonâces e statuts a Sichern. E écriuit Iosué ces propos au liure de la loi de Dieu: e print vne grande pierre qu'il dressa là sous vn chêne, qui étoit vers le saintuaire du Seigneur, e dit a tout le peuple: Auisés: cete pierre nous sera témoin (comme

A celle qui a oui toutes les parolles que le Seigneur nous a dittes) e sera témoin contre vous, afin que ne mentiés a vôtre Dieu.

Parainsi Iosué enuoya le peuple chacun en son patrimoine. Et apres ces entrefaittes mourut Iosué fils de Nun, seruiteur du Seigneur, aagé de cent e dix ans, e l'en seuelit-on au territoire de son heritage, a Thamnathara, qui est au mont Ephraim, du côté de la bise du mont Gaas. E les Israelites seruirét le Seigneur tout le tems de Iosué, e tout le tems des conseillers qui suruequiront apres Iosué, e qui sauoient tant de choses que le Seigneur auoit faittes aux Israelites. E les ossemens de Ioseph, que les enfans d'Israel auoint apportés d'Egypte, il les enterrerent a Sichern, en la piece de terre que Iacob auoit achetée cent queffites, des fils d'Hemor, pere de Sichern, e qui étoit échue aux Iosepheens en heritage.

C Item Eleazar fils d'Aharon mourut, e fut enterré au tertre de Phinees son fis, qui lui auoit été donné au mont Ephraim.

la mort de Iosué.

Gen. 33 50.

Iosué fait paches avec le peuple

La fin de Iosué.

Des Iuges.

Chap. I.

Les
Iuifs fōt
les pre-
miers
qui fōt
la guer-
re aux
Cana-
neens.



Adoni-
bezec.

4. les enne-
mis retin-
drēt le châ-
teau, qui
depuis fut
prins par
Dauid.

1of. 15.

Pres la mort de Iosué les enfans d'Israel demāderent au Seigneur lesquels d'eux mōteroint les premiers pour faire guerre aux Cananeens. A quoi le Seigneur répondit que ce seroint les Iuifs, e qu'il leur liureroit le pays en main. Dont les Iuifs dirent aux Simeoniens leurs freres: Montés avec nous maintenant que c'ēt nôtre tour, pour combattre les Cananeens, e nous irōs aussi avec vous quand ce sera vôtre tour. Si allerent les Simeoniens avec eux. Donque les Iuifs monterent e leur mit le Seigneur en main les Cananeens e Pherezeens, si qu'ils tuerēt en Bezec dix mill' hommes, e trouuerent Adonibezec en Befec, lequel ils combattirent, e vainquirent les Cananeens e Pherezeens. Dont Adonibezec s'en fouit, e ils le poursuiuirent, e le prindrent, e lui copperent les pouces des mains e des pieds. De-quoi Adonibezec dit: l'ai eu soixant' e dix rois qui auoint les pouces des mains e des pieds coppés, e cueilloint les miettes dessous ma table. Dieu me rend la pareille. Si le menerēt en Ierusalem, là où il mourut.

E les Iuifs assaillirent Ierusalem, e la prindrent, e mirent^a la ville a feu e a sang. Apres cela descendirent les Iuifs pour guerroyer les Cananeens montagnars, e du côté du midi, e du pays bas, e allerent trouuer les Cananeens, qui se tenoint a Hebron (laquelle Hebron s'appelloit anciennement Cariatharba) e desfirent Sefai, Ahiman, e Tholmai. De là ils allerent trouuer ceux de Dabir, laquelle Dabir auoit autre-fois nom Cariathsepher. E Caleb dit que qui ga-

A gneroit Cariathsepher, e la prendroit, il lui donneroit Axa sa fille en mariage. Si la print Othoniel fis de Cenez, frere puiné de Caleb, dont Caleb lui donna Axa sa fille en mariage. Celle Axa vne fois en cheminant (ayant poussé son maria demander vn champ a son pere) se print a soupirer de dessus vn âne. E Caleb lui dit: Qu'as tu? E elle lui dit: Fai moi ce bien, puis que tu m'as donné vne terre hâlée, de me donner encor des abbreuages, Dont Caleb lui donna les abbreuages hauts e bas.

E les enfans de Ceni, beau pere de Moÿse, monterent de la ville des palmes, accompagnés des Iuifs, au desert de Iudée, qui êt deuers le midi d'Arad, e s'y tindrent avec eux.

E les Iuifs avec les Simeoniens leurs freres allerent trouuer les Cananeens de Sephath, e les déconfirent, e raserent la ville, e lui mirent nom Horma.

C Item, prindrent les Iuifs Gaza, Ascalon, e Accaron, avec leurs territoires. Et aida le Seigneur aux Iuifs, si qu'ils s'emparerent de la montagne. Car quant a ceux de la vallée, ils ne les peurent déchasser, a cause qu'ils auoint des chariots de fer.

Or donnerent ils Hebron a Caleb, comme l'auoit dit Moÿse, lequel Caleb en déchassa les trois fis Enac. Nomb. 14

D Quant aux Iebuseens de Ierusalem, les Beniamites ne les déchasserent pas, ains se tiennent encor au iourdhui les Iebuseens avec les Beniamites, en Ierusalem.

Item ceux de a maison de Ioseph furent, a l'aide du Seigneur, vn voyage contre Bethel, laquelle ville eut iadis nom Luz. E comm' ils épioint Bethel, leurs gardes virent sortir vn homme de la ville, e lui dirēt qu'il leur montrât l'entrée de la ville, e qu'ils lui feroient grace. Si leur montra l'entrée de la ville, laquelle ils mirent a sang,

fang, e en laisserent aller ledit hōme e tout son lignage. Ledit homme s'en alla au pays des Hetteens, e bâtit vne ville, laquelle il nomma Luz, lequel nom elle retient encore.

Mais les Manassiés ne détruisirent pas Bethsan, Thanach, les Doriens, leblaamiens, e Mageddoniens, e leurs filloles, ains furent les Cananeens si hardis de se tenir au pays, combien que les Israelites étans les plus fors, les firent tributaires, mais ils n'en vuidèrent pas le pays.

Exo. 34
Deut. 7

Item les Ephraimites ne déchassèrent pas les Cananeens de Gazer, ains demourerent les Cananeens entre eux a Gazer. Aussi les Zabuloniens ne déchassèrent pas ceux de Cetron, ne ceux de Nahalol, ains demourerent les Cananeens parmi eux, combien que ce fut en payant tribut.

Les Aseriens ne déchassèrent pas ceux d'Acco, ne de Sidon, ne d'Ahalab, ne d'Axib, ne d'Helba, ne d'Aphéc, ne de Rohob, ains se tiennent les Aseriens parmi les Cananeens du pays, sans les auoir fait vuidier.

Les Nephthaliens ne déchassèrent pas ceux de Bethsennes, ne de Bethanath, ains se tiennent parmi les Cananeens du pays, combien que ceux de Bethsennes e de Bethanath leur payēt tribut.

Item les Amorreens acculerent les Daniens en la montagne, sans les laisser descendre en la vallée, e osèrent bien les Amorreens se tenir au mont Hares, a Aialon, e a Salebim. Toutefois les Iosepheës eurent du meilleur, e leur firent payer tribut.

Or ét le pays des Amorreës depuis la montée des scorpions, depuis la roche en fus.

Le mes-
sager
du Sei-
gneur
tense
les Is-
raelites

Chapitre II.

OR vn messagier du Seignr monta de Galgal a Boquim, e dit: le vous ai tirés d'Egypte, e amenés au pays que j'auoi iuré a voz peres, e si auoi delibéré de iamais ne rompre l'alliance

A que j'auoi faite avecque vous, pourveu que vous aussi ne fissions nul accord avec ceux de ce pays, e rasissies leurs autels. Mais vous ne m'aués pas obei. E pource que vous aués ains fait, iai aussi delibéré de ne les déchasser pas de deuant vous, afin qu'ils vous piquent, e que leurs dieux vous soyēt dommageables. E ainsi que le messager du Seignr disoit ces choses a tous les enfans d'Israel, le peuple se print a plourer: de-quoi ils appellerent le lieu

B Boquim, e y sacrifierent au Seigneur.

4. c. è a dire
plourans.

E quand Iosué eut donné congé au peuple, les enfans d'Israel s'en allerent chacun en son heritage, pour tenir la terre. E le peuple seruit au Seigneur tout le tems de Iosué, e tout le tems des conseillers qui suruēquirent apres Iosué, lēquels auoint veu tant de grandes euures du Seigneur, quil auoit faites aux Israelites.

Mais quand Iosué fis de Nun seruiteur du Seigneur fut mort en l'age de cent e dix ans, e enterré au territoire de son heritage a Thamnathares, au mont Ephraim, deuers la bise du mōt Gaas, e aussi que toute celle generation fut recueillie avec ses peres, il se leua vn'autre generation apres eux, Les Is-
raelites
par
leur i-
dolatrie
cour-
roucēt
le Sei-
gneur.
D qui ne connoissoit ne le Seigneur, ne les euures qu'il auoit faites aux Israelites: si firent les enfans déplaisir au Seigneur, e seruirent les Baals, e laisserent le Seigneur Dieu de leurs peres, qui les auoit menés hors du pays d'Egypte, e allerent apres dieux étranges, des dieux des nations qui étoit entour eux, e les adorerent, e attainerent le Seigneur, laissant le Seigneur pour seruir Baal e Astarot. Dont le Seigneur fut si courroucé contre les Israelites, qu'il les liura en la main des tyrans, pour les tyranniser: e les abandonna en la main de leurs ennemis d'alentour, tellement qu'ils ne pouoint tenir bon contre leurs ennemis: e par tout où ils alloint, la main du Seignr leur portoit nuisance, comme le Seigneur

gneur l'auoit dit, e leur auoit iuré. E combien que eux étans en grande détresse, le Seigneur leur fit auoir des gouverneurs qui les garantissoient de la main de leurs tirans: ils n'obeissoint pas pourtant a leurs gouverneurs, ains paillardoint apres dieux étranges, e les adoroient, se fouruoyans incontinent du chemin qu'auoient tenu leurs peres, qui étoit d'obeir aux commandemens du Seigneur: ce qu'ils ne faisoient pas. Que si le Seigneur leur faisoit auoir quelque gouverneur, e aidant audit gouverneur, les defendoit contre leurs ennemistout le tems du gouverneur, ayât compassion des gemissemens que leur faisoit faire la cruauté de leurs tyrans: neantmoins quand le gouverneur étoit mort, ils se débauchoint de-rechef plus que leurs peres, en allant apres dieux étranges, en les seruant e adorant, sans rien lâcher de leurs obstinées meurs e train. Parquoi le Seigneur fut si courroucé contre les Israelites, qu'il delibera (puis que celle nacion trépassoit l'alliance qu'il auoit enchargée a leurs peres, e qu'il ne lui obeissoint pas) de ne déchasser aussi plus personne de deuant eux, des nations que Iosué laissa quand il mourut: afin de par elles essayer les Israelites s'ils garderoient le chemin du Seigneur, en y cheminant, comme l'auoient gardé leurs peres, ou non. Pourtant auoit le Seigneur laissé ces nations, en ne les déchassant pas tantôt, e ne les auoient pas liurées es mains de Iosué.

Chapitre III.

Les nations qui ensuiuent les nations que le Seigneur laissa pour éprouuer par elles les Israelites, a-fauoir tous ceux qui ne sauroient pas tant de batailles de Canaan, expressement afin que la race des enfans d'Israel peût apprendre le train de la guerre, lequel parauant elle nauoit pas sceu.

Ces nations sont les cinq bailliaiges des Palestins, e tous les Cana-

neens, e Sidoniens, e Heueens habitans du mont Liban, depuis le mont Baalhermō, iusque lon vient a Emath.

Ces nations furent laissées pour par elles essayer les Israelites, a-fauoir mon s'ils obeiroient aux commandemens du Seigneur, qu'il auoit faits a leurs peres par Moysé. Mais les enfans d'Israel demourans entre les Cananeens, Hetteens, Amorreens, Phezeens, Heueens, e lebuseens, prenoient de leurs filles en mariage, e donnoient leurs filles aux enfans d'iceux, e seruoient leurs dieux, e faisoient déplaisir au Seigneur, e oublioint le Seigneur leur Dieu, en seruant aux Bala e Astaroth. Dont le Seigneur courroucé contre les Israelites, les abandonna en la main de Cusanrafatha im. Auquel quand les enfans d'Israel eurent été fuiets huit ans, ils reclamerent le Seigneur, lequel leur fit auoir vn defendeur, qui les garantit, a-fauoir Othoniel fis de Genez, frere puîné de Caleb. Cét Othoniel poussé de l'esperit du Seigneur gouverna les Israelites, e sortit pour faire la guerre, e vint au dessus de Cusanrafathaim roi de Mesopotamie, le Seigneur le lui ayant liuré entre les mains, e fut le pays en repos quarant'ans.

Mais quand Othoniel fis de Genez fut mort, les enfans d'Israel firent encore déplaisir au Seigneur, pour lequel déplaisir il donna force contre eux a Eglon roi des Moabites, lequel s'étant accompagné des Ammonites e Amalechites, fit vn voyage sur les Israelites, e les vainquit, e conquēta la ville des palmes.

E quand les enfans d'Israel eurent été fuiets a Eglon roi des Moabites dix e huit ans, ils reclamerēt le Seigneur, lequel leur fit auoir vn defendeur, Aod fis de Gera, fis de Iemini, qui étoit gauchier. Ledit Aod, cōme par lui les enfans d'Israel enuoyassēt vn present a Eglō roi des Moabites, se fit faire vne

courte

courte dague a deux trenchans, laquel le il ceignit sous sa robbe sur sa cuisse droite, e ainsi fit le present a Eglon roi des Moabites, lequel étoit vn homme fort gras. E quand il eut acheué de faire le present, il accōpagna ceux qui auoint apporté ledit present, e retourna depuis les images, qui étoint auprès de Galgal, e dit a Eglon: l'ai a te dire quelque chose de secret, roi. Adōc le roi commanda qu'on vuidât. E comme tous ceux qui étoint auprès de lui, fussent sortis, Aod vint a lui, assis tout seul en vne chābre fraîche qu'il auoit, e lui dit qu'il auoit vn message de Dieu a lui faire. Adonc Eglon se leua de son siege, e Aod mit la main gauche a la dague qu'il auoit sur sa cuisse droite, e la lui fourra tellement au ventre, que la poignée entra apres l'allumelle, e la graisse serra l'allumelle (car il ne lui tira pas la dague du ventre) e en sortit la fiente. Puis sortit par la galerie, e serra e ferma l'huis de la chābre sur lui. Quand il fut sorti, les seruiteurs du roi vindrent, e voyans que l'huis de la chābre étoit ferré, cuiderēt que le roi, purgeāt son ventre au dedans de la chambre. Mais quand ils eurent tant attendu qu'il leur ennuyoit, voyans qu'il n'ouuroit point l'huis de la chambre, ils prindrent la clef e ouurirent, e virent leur seigneur tout mort gisant a terre. E Aod, ce-pendant qu'ils tardoint échappa, e passa les images, e se sauua a Seirath. E quād il fut arriué, il sonna la trompette au mont Ephraim, si descendirent avec lui les enfans d'Israel de la montagne, lēquels il guida, e leur dit: Suiués moi, car le Seignr met les Moabites voz ennemis dedās voz mains. Si descendirent apres lui, e se faisirent des gués du lordain, par où lon va au pays des Moabites, e ne laisserent passer personne, e tuerent pour celle fois enuiron dix mille Moabites, tous principaux e puiffās, e n'en échappa personne. Ainsi furent abbatus ce iour lá les Moabites deffous la main

des Israelites, e fut le pays en repos quatre vints ans.

Après lui y eut Sāgar fis d'Anath, Sāgar. qui tua six cens Palestins a tout vne gaule, a tout laq̄lle on pique les beus, e defendit aussi les Israelites.

Chapitre III.

Mais apres la mort d'Aod, les enfans d'Israel firent encore déplaisir au Seigneur, e il les abandonna en la main de Iabin roi de Canaan, qui regnoit a Hafor, e auoit vn capitaine nommé Sifara, qui se tenoit a Haroseth au pays des Goyes, sous qui les enfans d'Israel demanderent l'aide du Seigneur: car il auoit neuf cens chariots de fer, e y auoit déjà vint ans qu'il tyrāisoit les enfans d'Israel par force.

En ce tems lá, Debora prophetesse, femme de Lapidoth, gouernoit les Israelites, e se tenoit sous la palme de Debora, entre Horma e Bethel, au mont Ephraim, e alloint a elle les enfans d'Israel pour auoir iustice. Laditte Debora enuoya querir Barac fis d'Abinoam, de Cedes au pays de Nephthali, e lui dit ainsi: Le Seignr Dieu d'Israel te commande que tu ailles faire leuée de gens au mōt Tabor, e que tu prennes avec toi dix mill' hommes des Nephthaliens e Zabuloniens, e qu'il t'attirera vers la riuere de Cifon, Sifara capitaine de la gendarmerie de Iabin, avec ses chariots e sa flotte, e le te liurera entre les mains. E Barac lui dit: Si tu viens avec moi, i'y irai: mais si tu ne viens avec moi, ie n'y irai pas. Elle lui dit: l'irai bien avec toi: mais l'honneur de ce voyage qua tu feras, n'en sera pas tien: car le Seigneur liurera Sifara entre les mains d'une femme.

Ainsi se departit Debora, e alla avec Barac a Cedes. E Barac ayant assemblé a Cedes les Zabuloniens e Nephthaliens, délogea, ayans sous sa conduite dix mill' hommes, accompagné de Debora.

Or Heber Cenean, separé des Ceneens L. ses cousins, E. enfans d'Israel Hobab

Iabin.
Sifara.

Debora
prophetesse,

Secu. 82.

Hobab, beau pere de Moÿse, auoit tendu son pauillon vers le chesne en Sennim, qui êt aupres de Cedès. E quand Sifara fut auerti que Barac fis d'Abinoam étoit monté au mônt Thabor, il amassa tous ses chariots, qui étoient neuf cês chariots de fer, e toutes ses gens, d'Haroseth qui êt aux Goies, vers la riuere Cison. Adonc Debora dit a Barac: Déloge, car voici le iour que le Seigneur te met Sifara entre les mains, e pour certain le Seigneur marchera deuant toi. Si descēdit Barac du mônt Tabor, e dix mil' hommes apres lui. E le Seigneur mit par armes entel desarrois Sifara e tous ses chariots e ôt deuant Barac, que Sifara descendit de dessus son chariot, e s'enfuit a pied. E Barac poursuiuit les chariots e l'ôt iusqu'a Haroseth des Goies, e tout l'ôt de Sifara passa par la pointe de l'épée, sans s'en faillir vn. E Sifara s'en fouit a beau pied vers le pauillon de Iael, femme d'Heber Ceneen: car il y auoit paix entre Iabin roi d'Hasor, e la maison d'Heber Ceneen. Si sortit Iael au deuât de Sifara, e lui dit: Retire toi, mon seigneur, retire toi vers moi: n'aye peur. E il se retira vers elle au pauillon, e elle le couurit d'un lodier. E il lui dit: Donne moi vn peu a boire de Peau, car j'ai soif. E elle détouppa vne bouteille de lait, e lui en dôna a boire, puis le couurit. E il lui dit qu'elle se tint a l'huis du pauillon: e si quelcun venoit qui lui demādât s'il y auoit leans personne, qu'elle dît que non. Mais Iael femme d'Heber prent vn clou du pauillon, puis prent vn maillet en sa main, e s'approche de lui tout coyement, e lui fiche le clou en la tēple, e le vous atterre, tout endormi e las qu'il étoit, e le met a mort. E ce-pendant voici venir Barac qui poursuiuoit Sifara, auquel Iael sortit au deuât, e lui dit: Venir voir, e ie te montrerai l'homme que tu quiers. E il entra chés elle, e vit Sifara gifant tout mort, e le clou en sa temple. Ainsi Dieu abbaissa en ce iour là

Iael tue
Sifara.

A Iabin roi de Canané deuant les enfans d'Israel, de sorte que les enfans d'Israel allerēt desormais en pressant Iabin de plus fort en plus fort, iusqu'a tant qu'ils l'eurent defait.

Chapitre V.

SI chanta Debora, e Barac fis d'Abinoam, en ce iour là, en cête sorte: Pour la vengeance qui a été faite des Israelites, pour l'armée qui de son bō gré, y êt allée, benissés le Seigneur.

La chā-
son de
Debo-
ra.

Oyés, ô rois: écoutés, ô princes: ie chanterai, ie chanterai du Seigneur: ie dirai vn motet du Seigneur Dieu d'Israel.

O Seignr quand tu sortois de Seir, quand tu marchois du champ d'Idumée, la terre crolloit, le ciel destilloit, les nuées destilloient eau.

Les montagnes fendoient deuant le Seigneur, ce Sinai deuant le Seigneur Dieu d'Israel.

C Au tems de Samgar fis d'Anath, au tems de Iael, les chemins n'étoient plus hâtés, e les passans alloient par chemins deuoyés: les villages n'étoient plus hâtés, au pays d'Israel:

Ils n'étoient plus hâtés, tant que moi Debora me suis leuée: ie me suis leuée mere entre les Israelites.

Lêquels n'eurent pas plutôt élu dieux étranges, qu'il falut qu'ils se tinfent dedans, tellemēt qu'entre quarante mille Israelites on n'y voyoit ne bouclier ne iaueline.

D J'ay mon affexion aux gouuerneurs des Israelites: vous qui de vōtre bon gré aués été gendarmes, benissés le Seigneur.

Vous qui cheuauchés les iolies ânesses, qui êtes assis en iugement, e qui allés par chemin, deuissés du bruit que faisoient les archiers entre les abbreuoirs: que là soyēt publiées les vertus du Seigneur, les vertus qu'il a faites a l'édroit des villages des Israelites: il êt meshui tems qu'on descende aux portes du peuple du Seigneur.

Sus sus, Debora: sus sus, di vne chā-son:

fon: de bout, Barac, emmeine tes esclaves, sis d'Abinoam:

Il ét meshui tems que les nobles personages, qui sont de reste, seigneurient, que le Seigneur nous maîtrise par les vaillans, de quels la racine part d'Ephraim.

✕ En la vallée vous n'aués pas été si tôt qu'autres de vôtre nacion, ô Beniamites: de Machir sont descendus des capitaines, e de Zabulon gens qui tiennent le bâton des lettres.

E Barac (qui ét nôtre capitaine entre les Issacariens) a été (avec Debora, e les Issacariens quant-e-quât) enuoyé en la vallée a beau pied.

Pourquoi ô messieurs les Rubenites, qui aués le cuer seigneurial, êtes vous demourés assis vers les ruisseaux, entre les bâles: pour ouir le bêler des troupeaux, aupres des ruisseaux, messieurs les Rubenites, qui aués l'esprit subtil?

Pourquoi se sont les Galaadites tenus de la le lordain: e les Daniens pourquoi sont ils demourés es nauires: pourquoi sont les Aseriens demourés assis au riuage de la mer, e se sont tenus vers leurs mafures?

Les Zabuloniens ont bien hazardé leur vie, e aussi les Nephthaliens, sur les croupes des champs.

Dôque les rois venus pour cōbattre, quād les rois Cananeés ont eu cōmencé a batailler, a Thanac vers les eaux de Mageddo, il a été (sans recevoir soude d'argent) cōbattu du ciel: les étoiles mêmes ont de leurs lices combattu contre Sifara.

Le fleue Cison les a entraînés: marche ô mon courage, puissammēt, sur le fleue ancien, le fleue Cison.

Lá ont été cassés les ongles des cheuaux, tant étoint^b éperonnés de leurs maitres.

Maudissés Meroz (dit le messager du Seignr) maudissés maudissás ceux de Meroz, qui ne sont pas venus a l'ai de du Seignr, a l'aide du Seignr, entre

A les puissans. Tu es la plus louable des femmes, ô lael femme d'Heber Ceneen: la plus louable femme es-tu qui se tiene en pauillon.

Il a demandé de Peau, elle lui a baillé du lait en vne noble flasque, elle lui a presenté du beurte.

Elle a empogné vn clou a tout vne main, e a tout la main droite vn maillet du charpentier, e frappant Sifara, lui a assommé la tête, e lui a nauré e percé la temple.

B Il ét entre ses pieds trébuché, tombé, renuersé: entre ses pieds ét il trébuché, tombé: lá où il ét trébuché, lá ét il tombé tout défait.

La mere de Sifara regardant par la fenêtre, crie par le treillis: Que veut dire que son chariot demeure tant a venir: que veut dire que le marcher de ses chariots tarde tant?

Ses sages dames rēpōdent, ou bien elle même repliquant a ses parolles:

C Il faut qu'ils ayēt trouué du butin, e le départissent: vne gētil garse pour homme: quelque dépouille bigarrée pour Sifara: vne dépouille bigarrée de broderie, bigarrée de broderie pour être dépouille pendue au col.

Ainsi perissent tous tes ennemis, Seignr: e que ceux qui t'aiment, soyēt cōme le soleil leuant aueque sa vertu.

Chapitre VI.

P Arainsi le pays fut en paix par quarant'ans.

D Puis les enfans d'Israel firēt déplai les Madiantes seigneurent les Israelites. fir au Seigneur, dont il les mit entre les mains des Madianites par set ans, lēquels eurent telle puissance contre eux, que les enfans d'Israel, de la peur qu'ils auoint des Madianites, se fortifierent des baricaues, des mōtagnes, e des cauernes e fortes places. E quād les Israelites auoint fait leur semaille, les Madianites, e Amalechites, e^a ceux du leuant, les alloint trouuer, e se parquoint contr' eux, e gātoint tellement le fruit de terre iusqu'a Gaza, qu'ils ne laissoint au pays des Israe

a. portans tyrannie, comme les muets portent les bâles.

b. a fauoir en s'en fuyant.

a. les Arabes.

lites ne viures ne brebis ou cheure, ne beuf ni âne. Car ils y alloint eux e leur bestial e pauillons (q étoint drus comme langoustes) e a tout gens e chameaux innōbrables, alloint gâtât le pays. Dont les Israelites étās fort affligés des Madianites, demāderent le Seigneur en aide. E cōme ils le demāderēt en aide a cause des Madianites, le Seignr leur enuoya vn prophete, qui leur dit: Voici que vous māde le Seignr Dieu d'Israel: le vous ai tirés d'Egypte, e menés hors d'vne maifō de seruage, e deliurés de la main des Egyptiēs, e de tous ceux qvous tyrannifoiint, e les ayant déchassés de deuant vous, vous ai dōné leur terre, e vous ai dit que i'étoi le Seigneur vōtre Dieu, e que vous ne deuliez poit craindre les dieux des Amorreēs, au pays dēquels vous vous teniēs: mais vous ne maués pas obei.

L'ange
appa-
roit a
Gedeō

Puis l'ange du Seigneur s'en alla alloir deffous le chêne d'Ephra, leq̄l chêne étoit a loas Abiezerien, e s'aparut a Gedeō fis de loas, qui battoit du froment en vn pressoir, pour fuir de deuant les Madianites, e lui dit: Le Seigneur êt avec toi, vaillant champi on. E Gedeon lui dit: le te prie, sire, si le Seigneur êt avec nous, pourquoi auōs nous tant de mal? E où sont toutes ses merueilles que noz peres nous ont cōtées, disans que le Seignr nous a tirés d'Egypte? veu que maintenāt il nous a abandonnés e mis entre les mains des Madianites.

Alors le Seigneur se reuira deuers lui, e lui dit: Va a tout cête tienne force, e garāti les Israelites de la main des Madianites: ie t'y enuoye. Voire mais, sire (lui dit Gedeon) par quel moyen garātirai-je les Israelites, moi qui suis non seulement du moindre canton des Manassiens, mais encore le moindre de la maison de mō pere? E le Seigneur lui dit: Pourtant que ie ferai avec toi, tu décōfiras les Madianites iusqu'a vn. E Gedeon lui dit: le

A te prie fai moi ce plaisir de me dōner a entendre par quelque signe, qui tu es qui parles a moi. Ne bouge d'ici iusqu'a tant q̄ ie reuienne a toi, e que i'apporte mon offrāde que ie mettrai deuāt. E il dit: l'attēdrai iusque tu reuiēnes. Adonc Gedeon entre, e accoutre vn cheureau e vn ephi de farine sans leuain, puis met la chair en vne corbeille, e le brouet en vn pot, e sort vers lui sous le chêne, e le lui presente. E l'ange du Seignr lui dit: Prēd la chair e les pains sās leuain, e les met sur cête pierre, e verse le brouet. Ce qu'il fit. E l'age du Seigneur étēdit le bout de la verge qu'il auoit en sa main, e en toucha la chair e les pains sans leuain: si sortit vn feu du roc, qui consuma la chair e les pains sans leuain: e l'ange du Seignr s'éuanouit de deuāt les yeux de Gedeon. Dōt Gedeō voyant que c'étoi l'ange du Seignr dit ainsi: Helas, sire, Seigneur, ne suis-je pas bien décōforté, d'auoir veu le Seigneur faç'a face? Mais le Seigneur lui dit: Tō cas ne va que biē, n'aye peur, tu ne mourras pas. E Gedeon bâtit la vn autel au Seigneur, leq̄l autel il nōma "Ioua salom, e êt ledit autel encor aujourdhui vers Ephra ville des Abiezeriens. E celle nuit le Seignr lui dit: Pren le toreau de ton pere, e vn autre toreau de set ans, e rase l'autel de Baal de ton pere, e taille le boucage sacré qui êt aupres, e bâti biē a droit vn autel au seigneur ton Dieu sur le coupe au de cête forte place: puis pren le secōd toreau, e en fai vn brulage a tout le bois du boucage q̄ tu auras taillé. Si prīt Gedeō dix hōmes de ses seruiteurs, e fit cōme le seignr lui auoit dit. E pourtant qu'il ne losa faire de iour, craignāt ceux de la maison de son pere, e ceux de la ville, il le fit de nuit. E le lendemain quād ceux de la ville furent leués, e virēt l'autel de Baal rasé, le boucage d'aupres coppé, e le secōd toreau brulagé sur l'autel bâti, il se prindrēt a demāder l'vn a l'autre, qui auoit

4. le Sei-
gneur de
paix.

Gedeō
abbat
l'autel
de Baal

auoit cela fait. E en s'ē enquētāt, trouuerent que Gedeon fis de loas fauoit fait: si dirēt a loas qu'il eūt a liurer son fis pour le faire mourir, a cause qu'il auoit abbattu l'autel de Baal, e taillé le boucage sacré qui étoit aupres. Mais loas dit a toute la cōpagnie: Prenés vous la querelle de Baal: ou si vous le defendés: Que lui même face mourir celui qui a prins debat contre lui, de uāt qu'il soit demain iour: s'il ēt dieu, qu'il se vège de lui, q a rasé son autel.

E vela pourquoi Gedeon eut lors nom Ierobaal, a cause de ces parolles: Que Baal se venge de lui, qui a rasé son autel. Or cōment tous les Madianites e Amalechites e ceux du leuāt se fussent amassés ensemble, e eussent passé la riuiera e plāté leur camp en la vallée de lezrael, Gedeō embrasé de l'esperit du Seignr, sonna la trōpette, e fit venir apres soi les Abiezeriens. Puis enuoya des messagers par tout le pays des Manassiens, e les attira aussi apres soi. Item des Aseriēs e Zabuloniēs e Nephthaliens, lēq̄ls leur allerēt au deuāt. E Gedeon dit a Dieu: S'il te plaît de garantir par ma main les Israelites, cōme tu l'as dit, ie mettrai vne toison en l'aire: e s'il y a en la toison seule de la rosée, e que le dessus de toute la terre soit essuit, ie connoitrai que tu defendras par ma main les Israelites, cōme tu l'as dit. Ce qui fut fait: e le lendemain quād il fut leué, il pressura la toison, e en épreignit de la rosée plein vne iatte d'eau. Puis dit Gedeō a Dieu: Ne te déplaise si ie parle encor vne fois. Ie veux encor vne fois fair' épreuue de la toison, e que la toison seule soit essuite, e que toute la terre soit couuerte de rosée. Ce que Dieu fit celle nuit lá, e n'y eut que la toison qui fūt essuite, e toute la terre fut couuerte de rosée.

Chapitre VII.

DOnque le matin Ierobaal, c'ēt da dire Gedeō, avec tous ceux de la cōpagnie, mit son camp vers Enha

A rod, ayāt le camp des Madianites deuers la bise, en vne vallée, de la mōtagne More. E le seignr dit a Gedeō:

Tu as plus de gens qu'il ne faut pour leur puifface. Parquoi fai crier parmi l'armée, q̄ qui ēt poueux, e craintif, s'en retourne e se retire du mōt Galaad. Si s'en retourna vint e deux mille hōmes, e en resta dix mille. E le Seignr dit a Gedeō: Encor en y a il trop.

B Fai les descēdre vers l'eau, e lá ie te les éprouuerai, e ceux q̄ ie te dirai qu'ils voient avec toi, y irōt: e tous ceux q̄ ie te dirai qu'ils ne voient pas avec toi, n'y irōt pas. Adōc il les fit descēdre vers l'eau. E le Seignr dit a Gedeō qu'il mīt a part tous ceux qui lapperoint l'eau a tout la lāgue, cōme font les chiēs: e d'autre part tous ceux qui s'abboucheroit sur les genoux pour boire. E ceux qui lapperēt a tout leur main en leur bouche, trois cēs de conte fait, e tous les autres s'abboucheroit sur leurs genoux pour boire de l'eau. E le Seignr dit a Gedeon: Par ces trois cens hōmes q̄ ont lappé, ie vous dōnerai victoire, e mettrai les Madianites entre tes mains: e q̄ tous les autres s'ē voient lá d'ou ils sont venus. Si retindrēt la municio e les trompettes de l'armée, e réuoya Gedeon tous les Israelites chacun chés soi, e retint les trois cēs.

C Or étoit le cāp des Madianites au dessous de lui en vne vallée. Dōt le Seignr lui dit en celle nuit: Sus, descēd au cāp: car ie le te vai mettre entre les mains. Que si tu n'y oses descēdre tout seul, descēd y avec Phara ton seruiteur. Si orras qu'on dira, puis apres auras la hardiesse de descēdre au cāp. Ainsi il descēdit lui e Phara son seruiteur, iusqu'au bout des armés du cāp. Or gisoient les Madianites e Amalechites, e tous ceux du leuāt, en la vallée, drus cōme lāgoustes, e étoit autāt possible de conter leurs

Dieu choisit les gen darmes
Deut. 20
1. Mach. 3

Gedeō deman de si gne.

Gedeō descēd au cāp des ennemis.

chameaux, q̄ l'areine qui ét au riuage de la mer. E quād Gedeō y fut arriué, il trouua vn hōme qui cōtoit a vn autre vn sōge, disant: l'ai sōgé q̄ ie voyoi vn pain d'orge bruyāt, se roulant parmi le cāp des Madianites, le q̄ la rencōtré vn pauillō, qu'il a hurté de telle sorte qu'il l'a rēuersé e fait trēbucher du haut en bas. A quoi l'autre rēpondit: C'en'ēt autre chose q̄ l'épée de Gedeō fis de loas Israelite, en la main du q̄l dieu liure les Madianites e tout le cāp. Quād Gedeō eut oui cōter le songe, e le déchiffrer quant-e-quāt, il adora dieu, e retourna au cāp des Israelites, e dit: Sus, car le Seign̄r met entre voz mains le cāp des Moabites. Si départit les trois cēs hōmes en trois bandes, e leur donna a tous des trōpettes en la main, e des ⁴ tupins vuides, e des torches dedās les tupins, e leur dit: Prenez garde a moi, e faites ainsi. Quād ie serai arriué au bout du cāp, faites cōmēt vous me verrés faire: e quād ie sōnerai la trompette moi e toute ma cōpagnie, sōnés aussi entour tout le cāp, e dites: Du Seign̄r e de Gedeō. Ainsi arriua Gedeō e les cēt hōmes de la cōpagnie, au cōmencemēt du cāp, ainsi q̄ la moyēne veille cōmençoit: e cōme les gardes fuffēt éueillées, les trois bādes sonnerēt des trōpettes, e casserēt les tupins qu'ils portoint en leurs mains, e prindrēt a la main gauche les torches, e a la droite les trōpes pour trōper, e s'écrierēt: L'épée du Seign̄r e de Gedeō, se tenās chācun en la place entour le cāp. E tout le cāp se print a courir ça e là, a bruire, a fuir: e cōme les trois cēs trōpettoint, le Seign̄r fit que par tout le cāp ils se prindrent a tuer l'vn l'autre. E la reste de l'ōt s'en fouit iusqu'a Bethfeta e a Sereratha, iusqu'a la lisiere d'Abelmehol, aupres de Tabbath. Adōc les Israelites attirés du pays des Nephthaliēs e Aseriēs, e de tous les Manassiēs, dōnerēt la chasse aux Madianites. E Gedeon enuoya des messagers par toute la mō

4. pots de terre.

la decōfigure des Madianites.

Secm. 82

A tagne des Ephraimites, qu'ils eussent a descēdre au deuāt des Madianites, e se saisir de l'eau deuāt eux, iusqu'a Bethbara, e du lordain. Si s'assemblerēt tous les Ephraimites, e se saisirent de l'eau iusqu'a Bethbara, e du lordain, e si prindrēt deux princes Madianites, Oreb e Zeb, e tuerēt Oreb au roc d'Oreb, e Zeb au p̄ssoir de Zeb: e apres auoir poursuui les Madianites, apporterēt les têtes d'Oreb e de Zeb a Gedeō de la le lordain. *Chap. VIII.*

Secm. 10. 82.

B Mais les Ephraimites se pleignerēt de lui, de ce q̄ allāt cōbattre les Madianites, il ne les y auoit appelés, e eurēt avec lui grosse noise. Auxquels il rēpōdit: Mais qu'ai-ie fait au pris de vous? Ne vaut il pas mieux le grappage des Ephraimites, q̄ la vēdēge des Abiezeriēs? Dieu a mis entre voz mains les p̄ces Madianites, Oreb e Zeb: qu'ai-ie fait q̄ puisse être a cōparer a ce q̄ vous aués fait? Par ces parolles le courage qu'ils lui portoit, s'appaifa. Puis quād Gedeō fut venu vers le lordain pour passer lui e les trois cēs hōmes de la cōpagnie q̄ étoint las de poursuiure, il dit a ceux de Socoth Dōnés des pains a mes gēs, car ils sōt las, e ie poursui Zeba e Salmana rois des Madianites. Mais messieurs de Socoth lui dirēt: Oy-da, nous donnerōs du pain a tō armée, cōmēt si tu tenois dēia Zeba e Salmana dedans ta māche. Evrayemēt (dit Gedeō) quād le Seign̄r aura mis Zeba e Salmana dedās ma māche, ie vous tiraillerai le corps a belles épines sauuages e char dōs. De là mōta a Phaniel, e leur tint le même p̄pos. E ceux de Phaniel lui firēt telle rēpōse qu'auoit faitte ceux de Socoth. Dont il dit aussi a ceux de Phaniel, q̄ quād il seroit retourné sauue, il raseroit celle tour. Or étoint Zeba e Salmana a Carcor, e auoint avec eux euirō qnze mille soudars, q̄ étoit tout le reste de tout l'ōt de ceux du leuāt, ayāt été défait six vints mill' hommes d'épée. Gedeō dōque mōta par le che

Le debat des Ephraimites contre Gedeō 4. nous aués plus fait d'acheuer la guerre, en tuāt les capitaines, que nous de la faire.

Ceux de Socoth e de Phaniel ne veulēt donner des pains a Gedeō

a. d'une na
cion qui se
tient en pa
uillons.

le chemin du pays^a des pauillonois, deuers le leuāt de Noba e de legbaa, e chargea sur l'ôt, leq̄l ne s'en doutoit pas, dōt les deux rois Madianites Zeba e Salmana prindrēt la guarite, e il les poursuiuit de si pres qu'il les prit, e epaourit tout le cāp. Puis Gedeon fis de Ioas reuenu du cōbat enuiron soleil leuāt, print vn ieune cōpagnon de Socoth, e lui demāda e fit écrire les seign̄rs e cōseilliers de Socoth, fettāte e set hōmes. Puis alla trouuer ceux de Socoth, e leur dit: Voici Zeba e Salmana, dēq̄ls vousme demādiés outra geusemēt si ie tenoi dēia Zeba e Salmana dedās ma manche, pour dire q̄ vous deussies donner du pain a mes gēs qui étoint las. Si print les cōseilliers de la ville, e des épines sauages e chardōs, e en tirailla ceux de Socoth.

Item rasa la tour de Phaniel, e tua ceux de la ville. Puis dit a Zeba e a Salmana: De q̄lle taille étoint ceux q̄ vous tuātes en Tabor: Ils étoint de ta taille (dirēt ils) mais l'vn auoit vn cor sage royal. Et Gedeō dit: C'étoit mes freres, nés d'vne même mere q̄ moi. Viue le seign̄r, si vous leur eussies sauue la vie, ie ne vous eusse pastués. Sus (dit il a Iether son fis ainé) tue les. E cōment le garson ne déguainoit point, de la peur qu'il auoit (car ce n'étoit encore qu'vn enfant) Zeba e Salmana dirēt a Gedeō: Sus toi-même, dōne sur nous, car^b tel hōme telle force. Adōc Gedeon se leua, e tua Zeba e Salmana, e print les bagues attachées au col de leurs chameaux. E les Israelites dirēt a Gedeō qu'il deūt être leur seign̄r, lui e ses fis, e les fis de ses fis, a cause qu'il les auoit garātis de la main des Madianites. A quoi leur rēpondit Gedeon, qu'il ne seroit point leur seign̄r, ne son fis aussi, mais que le Seign̄r seroit leur seign̄r. E toutefois qu'il leur faisoit vne requête, c'ēt qu'il lui dōnassent chacun vn' oreillette de la dépouille: car les ennemis auoint des oreillettes d'or, a cause qu'

A ils étoit Ismaelites. Ce qu'ils lui accorderēt, e étendirēt vne robbe, e y ietterēt chacun vn' oreillette de sa part du butin. E les oreillettes d'or qu'il demāda, peserēt mille set cēs piéces d'or, sans les carquans e bagues e habillemēs de pourpre des rois Madianites, e sans les colliers qui étoint au col de leurs chameaux. De cela Gedeō fit vn collet de prêtre, qu'ō appelle Ephod, leq̄l il mit en sa ville d'Ephra, apres le quel collet tous les Israelites idolatre rēt là même, ce q̄ porta grād dōmage a Gedeō e a sa maison. Ce-pendant les Madianites abbattus deffous les Israelites, n'oserēt plus leuer la tête, e fut le pays en repos quarāt'ans au tēs de Gedeon. Ledit Gedeon, autremēt dit Ierobaal fis de Ioas, s'alla tenir chés soi, e eut soixāte dix enfans mâles, issus de sa cuisse: car il eut plusieurs femmes. Il eut aussi de son arriere-fēme, qu'il auoit a Sichē, vn fis, auq̄l il mit nom Abimelech. E mourut Gedeō fis de Ioas en bōne vielleffe, e fut enseueli au sepulchre de Ioas sō pere, a Ephra, laq̄lle ville étoit aux Abiezeriēs. E quād Gedeon fut mort, les enfans d'Israel retournerent a idolatrer apres les Baals, e firēt leur dieu de Baalberith: e n'eurēt les enfās d'Israel point de souuenāce du seign̄r leur dieu, qui les auoit deliurés de la main de tous leurs ennemis d'alētour, e ne rēdirēt point a la maifō de Ierobaal Gedeon, le grand seruice qu'il leur auoit fait, comme vous orrés.

Chapitre IX.

A Bimelech fis de Ierobaal s'ē alla a Sichē trouuer les freres de sa mere, e leur tint propos, e a tout le lignage de la maison du pere de sa mere, qu'ils demādassent a tous ceux de Sichē, leq̄l leur valoit mieux d'être suiets a soixāte dix hōmes, q̄ tous étoint fis de Ierobaal, ou a vn: e qu'il leur souuint qu'Abimelech étoit leur parēt e cousin. Toutes ces choses dirēt les freres de sa mere en la presēce de tous

Ephod
de Ge-
deon.

le dieu
Baalbe
rith.

Abime
lech
tue ses
freres.

Gedeō
tue Ze
ba e Sal
mana.

b. comme
Iether ēt
encor ieune,
aussi ēt
il encore
foible.

ceux de Sichem, dōt ils eurent le cueur enclin du côté d'Abimelech, difans qu'il étoit leur parēt. Si lui dōnerent soixāte e dix pieces d'argent du tēple de Baalberith, duquel argēt Abimelech soudoya vn tas de garnemens e débauchés, dēquels étāt accōpagné, s'ē alla chés son pere a Ephra, e meurtrit ses freres, fis de Ierobaal, soixante e dix hōmes, sur vne pierre: sans qu'il en resta autre que Iotham le plus ieune fis de Ierobaal, qui se cacha. E' s'assemblerēt tous ceux de Sichem e toute la maison de Mello, e allerēt coroner roi Abimelech aupres du chêne du répar de Sichem. E quand Iotham en fut auerti, il s'alla mettre sur le coupeau du mont de Garizim, e se print a leur crier a haute voix: Oyés moi, Sichemites: e Dieu vous orra. Vne fois les arbres s'assemblerēt pour oindre sur eux vn roi, e dirent a l'oliuier qu'il voulsit être leur roi. Mais l'oliuier leur dit: Il feroit beau voir que ie laissasse ma graisse, moi par qui e dieux e hommes^a sont honorés, e allasse prēdre la charge des arbres. Puis les arbres dirēt au figuier: Vien-ça, toi, soi nōtre roi. A quoi le figuier leur rēpōdit: Il feroit beau voir que ie laissasse ma douceur e mon tāt bō fruit, pour aller prēdre la charge des arbres. Puis les arbres dirent a la vigne: Vien-ça, toi, soi nōtre roi. A quoi la vigne leur rēpōdit: Il feroit beau voir que ie laissasse mon moust, qui reiouit e^b dieux e hōmes, pour aller prēdre la charge des arbres. Adōc tous les arbres dirēt au neprun: Vien-ça, toi, soi nōtre roi. E le neprun dit aux arbres: Si vrayement vous me voulés oindre pour être vōtre roi, venés vous fier en mō ombre: si non, qu'il sorte vn feu du neprun, qui brule les arbres du Libā. Maintenāt dō que si vous faites loyallyment e rōdement, de faire roi Abimelech, e si vous vous êtes biē portés enuers Ierobaal mō pere e sa maison, e si vous lui aués rēdu la pareille, a lui

la fable de Iotham.

a. a fauoir par l'huile qu'on employes sacrifices e lampes, e a oindre les prophetes e prêtres, e rois.

b. a fauoir es sacrifices.

A qui a guerroyé pour vous, e hazardé sa vie pour vous deliurer de la main des Madianites: e vous vous êtes au iourd'hui leués cōtre la maison de mō pere, e aués meurtri ses fis, soixant e dix hōmes, sur vne pierre, e aués fait roi des Sichemites Abimelech fis d'vne sa seruante, pourtant qu'il ét vōtre parent: si ainsi ét (di-je) que vous vous soyés au iourd'hui portés loyallyment e rondement enuers Ierobaal e sa maison, bien de part Dieu, soyés bien aises d'Abimelech, e Abimelech de vous. Si non, vn feu sorte d'Abimelech, qui brule les Sichemites e la maison de Mello: e vn autre feu sorte des Sichemites e de la maifō de Mello, qui brule Abimelech. Cela dit, Iothā gaigna aux pieds, e s'en alla a Berra, cy demoura de peur d'Abimelech son frere. Or Abimelech seigneuria sur les Israelites trois ans. Mais Dieu enuoya vn mauuais esperit entre les Sichemites e Abimelech, si que les Sichemites se reuolterent contre Abimelech, afin que de la cruauté e meurtre qui auoit été fait sur les septante fis de Ierobaal, la vengeance en fût faite tāt sur Abimelech leur frere, qui les auoit meurtris, que sur les Sichemites qui lui auoint aidé a meurtrir ses freres. Donque les Sichemites lui mirent des embûches par les coupeaux des montagnes, qui saccageoint tout ce qui passoit par là: de laquelle chose Abimelech fut auerti. D'auantage se confians en Gaal fis Gaal d'Obed, lequel, avec ses freres, étoit venu demourer a Sichem, ils sortoint aux chams, e vendengeoint leurs vignes, e faisoient le vin, e triomphoint: e entroint en l'église de leur Dieu, e banquetoint, maugreans Abimelech. E ledit Gaal fis d'Obed disoit tels propos: Mais qui ét cēt Abimelech: e qui ét ce Sichemite, pour dire que nous soyons ses suiets: N'ēt ce pas vn fis de Ierobaal: e son lieutenāt ét Zebul: Soyés suiets vous autres,

Debat entre Abimelech e les Sichemites.

Gaal

tant

Zebul
preuôt
de Si-
chem.

Abime-
lech dé
confit
les Si-
chemi-
tes.

tant que vous voudrés aux hommes d' Hemor pere de Sichē: quāt a nous, qu'auons-nous que faire de lui être suiets: O si i'auoi ces gēs deffous ma charge, ie depēcheroi biē Abimelech. Appareille hardiment vne grosse armée (disoit-il adressant son propos a Abimelech) e te met en place. Quād Zebul preuôt de la ville entendit ces propos que tenoit Gaal, il en fut mal-cōtent. Si enuoya finement des mes-fagers a Abimelech, e lui manda ainsi: Sache que Baal fis d'Obed e ses freres sont venus a Sichē, e font bender la ville contre toi. Parquoi déloge de nuit toi e tes gens avec toi, e te met en embûches es chams. E au matin ainsi que le soleil leuera, tu te leueras, e viēdras donner deffus la ville: e si Gaal e ses gens font vne saillie sur toi, tu lui feras selon qu'il te viendra a point. Si se leua Abimelech e toutes ses gens, de nuit, e se mirent en embûches cōtre Sicheim, en quatre bandes. E comme Gaal fût sorti, e se tint deuant la porte de la ville, Abimelech avec ses gens se leua d'embûches. Ce que voyant Gaal dit a Zebul: Vela des gens qui descendent des coupeaux des montagnes. E Zebul lui dit: Tu vois l'ombre des montagnes, e cuides que ce soyent des hommes. E Gaal dit encore: Certes vela des gens qui descendent de celle croupe de terre, e vn'autre bande vient du chemin du chêne des deuins. E Zebul lui dit: Oú sont maintenant tes brauades, qui disois: Qui ēt Abimelech, que nous soyons ses suiets? Vela ceux dēquels tu tenois si peu de conte: met toi ores en chāp, e les combat. Adōc Gaal sortit, menāt les Sicheimites, e alla batailler cōtr' Abimelech. Mais Abimelech le mit en route e pourfuiuit, e en y eut beaucoup de tués a la porte de la ville. E Abimelech s'alla loger a Ruma, e Zebul fit déloger Gaal e ses freres de Sichē. Le lendemain cōm'il sortoit des gēs

A aux chams, Abimelech en étant auerti, print ses gēs, e les départit en trois bandes, e se mit en embûches es chās: e voyant qu'il sortoit des gens de la ville, alla charger deffus: e ce-pédant que les autres deux bādes se iettoint sur tous ceux qui étoint es chams, e les tuoint, Abimelech donna l'assaut a la ville, lequel assaut ayāt duré tout le iour, il la print, e mit a mort ceux qui y étoint, e rasa la ville, e y sema du sel. E quand ceux de la tour de Sicheim l'entendirent, ils se retirerēt au château de l'eglise du Dicu Berith. Dont Abimelech auerti q̄ tous ceux de la tour de Sicheim s'étoint assemblés, monte, accompagné de toutes ses gens, au mont Selmon, e empoigne des cognées, e coppe vne brāche d'arbre, e la met sur ses épaules, disant a ses gens qu'il facent vitement cōm' ils lui voyent faire. Si coppe tout le monde chacun sa branche, e s'en vont apres Abimelech, e les mettent contre le château, e a tout cela mettent le feu au château: e parainfi moururent encore tous ceux de la tour de Sicheim, qui étoint enuiron mille, qu'hommes que femmes. De lá s'en alla Abimelech a Thebes, e mit le cāp deuant, e la print. Ory auoit au milieu de la ville vne forte tour, en laquelle s'en fuirent tous les hōmes e femmes, e tous ceux de la ville, e s'enfermerent dedans, e monterent sur la tour. E comme Abimelech vint donner l'assaut a la tour, e s'approchāt de la porte pour la bruler, il y eut vne femme qui lui ietta vne piece de meule sur la tête, e lui rompit la craigne.

Adonc il appella vitemēt son coustilier, e lui dit, Deguaine ton épée, e me met a mort, de peur qu'on ne die qu'vne femme m'a tué. Ainsi son gouiat le perça de part-en-part, dont il mourut. E quand les Israelites virent qu'Abimelech étoit mort, ils s'en allerent chācū lá d'oú il étoit venu. Vela cōment dieu rēdit a Abimelech le tort

la mort
d'Abi-
melech

qu'il auoit fait a son pere, de meurtrir ses septante freres: e fit tomber toute la méchanceté de ceux de Sichē sur leur propre tête, e leur fit venir le malheur q̄ leur auoit souhaité Iotham fis de Iero baal.

Chapitre X.

Thola.

Pres Abimelech, y eut pour descendre les Israelites Thola fis de Phua, fis de Dodo, Issacarien, habitant de Samir au mont Ephraï: leq̄l Thola gouverna les Israelites vint e trois ans.

Iair.

Thola mort e enterré a Samir, il y eut apres lui Iair Galaadite, qui gouverna les Israelites vint e deux ans, e eut trente fis cheuaucheurs de trente cheuaux: lēquels fis eurent trente villes, qui encor auioird'hui s'appellent les bourgades de Iair, e sont assises au pays de Galaad.

Quand Iair fut mort e enterré a Cannon, les enfans d'Israel firent encore déplaisir au Seigneur, e adorèrent les Baals e Astaroth, e les dieux de Syrie e de Sidon, e des Moabites, e Ammonites, e Palestins: e laisserēt le Seign̄r, e ne le seruirēt pas. De-quoi le seign̄r fut si courroucé contre les Israelites, qu'il les abandonna aux Palestins e Ammonites, qui les tourmenterent cruellement cēt année là. Car lēdits Ammonites, ayans par dix e huit ans menés tous les Israelites q̄ se tenoient de la le Iordain au pays des Amorreens, q̄ ēt en Galaad, auoint passé le Iordain, pour encore guerroyer les Iuifs e Beniamites e Ephraimites. Ainsi les enfans d'Israel étans en grāde détresse, demanderēt l'aide du Seigneur, disans qu'ils s'étoient forfait cōtre lui, d'auoir laissé leur Dieu, e serui aux Baals. Mais le Seigneur leur dit: Quand vous aués été tyrannisés des Egyptiens, Amorreens, Ammonites, Palestins, Sidoniēs, Amalechites, e Maoniens, e m'aués inuoqué, ie vous ai garantis de leurs mains: e vous maués laissé, e aués serui a autres dieux: pour tāt ie ne vous garātirai plus. Allés faire voz plaintes aux dieux que vous

Les Israelites
suiets
aux Palestins
e Ammonites.

a. G. e L.
Canancēs.

A aués élus, e qu'ils vous garantissent au tēps de voz auersités. E les enfans d'Israel dirent au Seign̄r: Nous auōs mal fait: fai nous tout aīsi qu'il te plaira, pourueu q̄ tu nous deliures pour le moins a cēte fois. Puis ôterent les dieux étrāges d'entr'eux, e seruirēt au Seigneur. Dōt le Seign̄r eut compassion de la peine qu'enduroint les Israelites. Parquoi cōme les Ammonites étans assemblés eussent planté leur cāp en Galaad, e que les enfans d'Israel se fussent amassés, e eussent plāté le leur en Maspha, les Seigneurs du peuple de Galaad se prindrēt a dire l'un a l'autre, que s'il y auoit homme qui osāt entreprēdre la bataille cōtre les Ammonites, il seroit le chef de tous les Galaadites.

Chapitre XI.

OR y auoit Iephthé Galaadite, hō Iephthé, hōme preux, fis d'une putain, e d'un hōme nommé Galaad. Ledit Galaad eut des autres enfans de sa femme, lēquels quand ils furēt grās, déchasserēt Iephthé, lui disans qu'il n'auoit point part en l'heritage de leur pere, a cause qu'il étoit fis d'un autre femme. Dōt Iephthé s'enfuyāt de deuāt ses freres, s'alla tenir au pays de Tob, e s'amassērēt vers lui vn tas de gēs débauchés, qui couroint le pays avec lui.

D Auint quelque tems apres que les Ammonites firent la guerre aux Israelites. Dont cōme ladicte guerre se faisoit, les cōseilliers Galaadites allerent querir ledit Iephthé au pays de Tob, e lui dirēt qu'ils vint être leur capitaine, pour guerroyer les Ammonites. Sur quoi Iephthé leur fit vne telle réponse: Veux q̄ vous me voulés si grand mal, que vous m'aués chassé de la maison de mon pere, pourquoi venés-vous maintenant a moi quand vous êtes en auersité? E ils lui dirēt: Pour tāt sommes nous maintenāt retournés a toi, afin que tu viēnes avec nous, e cōbattes les Ammonites, e soyes le chef de tous nous qui habitōs en Galaad.

Ele.

E Iephthé leur dit: Donque si vous me rappelés pour guerroyer les Ammonites, e que le Seigñr m'en donne la victoire, ie serai vôtre chef. Le Seigneur nous en soit têmeoin (dirêt ils a Iephthé) si nous ne le ferons cōme tu dis. Parain si Iephthé s'en alla avec les cōseilliers Galaadites, e le peuple le firêt leur chef e capitaine. E Iephthé ayant dit toutes ses raisons deuât le Seigñr a Maspha, enuoya dire par vn' ambassade au roi des Ammonites, telles

L'ambassade de Iephthé au roi des Ammonites.

Nomb. 21

Nomb. 10

Nomb. 21

parolles: Qu'as tu affaire avec nous, de nous être venu faire la guerre en nôtre pays? Sur quoi le roi des Ammonites répondit aux ambassadeurs de Iephthé: C'êt pourtant que les Israelites, quand ils monterent d'Egypte, prindrent mon pays depuis Arnō iusqu'a laboq, e iusqu'au Iordain. Parquoi rēd le moi par bōne amitie. E Iephthé remāda au roi des Ammonites telles parolles: Voici q̄ te mādē Iephthé, Les Israelites ne prindrent point le pays des Moabites, ne celui des Ammonites. Car quand ils deloigerent d'Egypte, e furent venus parmi les forêts, iusqu'a la mer rouge, e de la iusqu'a Cades, ils enuoyerēt vn' ambassade au roi d'Idumée, demandans passage par son pays. E cōme le roi d'Idumée le refusāt (cōme fit aussi le roi des Moabites: car aussi bien lui en enuoyerēt ils) ils demourerēt a Cades, e allerēt par les forêt faire le tour au pays d'Idumée, e a celui des Moabites, e vindrēt au soleil leuāt du pays des Moabites, e planterēt leur camp deça Arnon, sans entrer au territoire des Moabites: car Arnon êt la borne du pays des Moabites. De là enuoyèrent les Israelites vn' ambassade a Sehō, roi des Amorreēs, roi d'Hesbō, lui demandans passage par son pays, pour aller là où ils pretēdoient. Mais Sehō non seulement refusa aux Israelites le passage par son pays, mais encor assembla toutes ses gēs, e mit son cāp a laza pour les cōbattre. E le Sei-

gneur Dieu des Israelites mit Sehō e toutes ses gēs entre les mains des Israelites, qui les decōfirent, e s'emparerēt de tout le pays des Amorreēs habitans dudit pays, e se firent maitres de toute la contrée des Amorreens, depuis Arnō iusqu'a laboq, e depuis le desert iusqu'au Iordain. Dōque le Seigneur Dieu des Israelites aura déchassé les Amorreēs de deuât sō peuple les Israelites, e tu les déchasseras: Si Camos tō Dieu t'auoit emparé de quelque pays, ne le voudrois tu pas bien tenir: aussi voulons nous tenir tout le pays que le Seigñr nôtre dieu nous a voidé. Mais veux tu mieux q̄ Balac fis de Sefhor, roi des Moabites: eut il debat avec les Israelites: ou s'il leur fit la guerre: Veux q̄ les Israelites ont demouré a Hesbō e a Aroer, e en leurs filloles, e en toutes les villes q̄ sont le lōg d'Arnon, par l'espace de trois cēs ans: pourquoi n'aués vous recouuré le pays ce-tems-pendant: e nous qui ne vous auons fait nul déplaisir, vous nous endommagés, en nous faisant la guerre: Le Seigneur qui êt iuge, veuille auiourdhui iuger entre les Israelites e les Ammonites.

Nomb. 22

C

D

Mais le roi des Ammonites ne voulut entēdre aux propos q̄ lui mādōit Iephthé. Dōt Iephthé poussé de l'esprit du Seigñr, s'en alla trouuer les Galaadites e les Manassiens, e tira iusqu'a Maspha en Galaad, e de Maspha en Galaad passavers les Ammonites, e fit Iephthé vn vœu au seigñr, disāt aisi: Si le vœu tumets les Ammonites entre mes mains, ce q̄ ie rencontrerai q̄ sera sorti de la porte de ma maisō, quād ie serai retourné sauue du voyage cōtre les Ammonites, sera au Seigñr, e lui en ferai vn brulage. Aisi Iephthé alla trouuer les Ammonites pour leur dōner la bataille, e a l'aide du Seigñr en eut telle victoire, qu'il gagna sur eux depuis Aroer iusqu'on viēt a Minnith, vit villes, e iusqu'au vinoble, nō sans grāde tuerie des ennemis: de sorte q̄ les Am-

mo.

monites furent contrains de baïsser les épaules deffous les enfãs d'Israel.

Puis Iephthé s'en allât a Maspha en sa maison, va rēcontrer sa fille, qui lui venoit au deuât avec tabourins, e dāses, laq̄lle fille étoit vniue, e n'auoit Iephthé n'ēfant n'ēfante qu'elle. Dōt quand il la vit, il se print a descirer ses habillemēs, disant: Ha ma fille, tu me mets bien bas, e es celle qui me mets en desarrois: e i'ai de ma p̄pre bouche promis au Seigneur chose, laquelle ie ne puis rappeler. Mon pere (lui dit elle) si tu as fait promesse au Seiḡnr, fai moi cōment le porte ta promesse, puis que le Seiḡnr t'a fait vengeance des Ammonites tes ennemis. Mais qu'vne chose me soit permise (dit elle a son pere) c'ēt q̄ tu m'ottroyes deux mois pour aller e descēdre es montagnes, e plourer mon pucelage, moi e mes cōpagnes. Or va, lui dit il. Si l'ē enuoya pour deux mois. Elle s'en alla, elle e ses cōpagnes, plourer son pucelage sur les mōtagnes. Puis a chef de deux mois, elle retourna vers son pere, lequel en fit cōm'il en auoit fait vœu, sans qu'ell' eût connoissance d'homme. De là vint la cōtume qui ēt entre les Israelites, q̄ tous les ans les Israelites vont lamēter quatre iours la fille de Iephthé Galaadite.

Chapitre XII.

PVis les Ephraimites s'assemblerent e passerēt contre la bise, e demāderent a Iephthé pourquoi il étoit passé pour guerroyer les Ammonites, sās appeller les Ephraimites pour lui tenir cōpagnie: e le menacerēt de le bruler lui e sa maison quāt-e-quāt. Sur quoi Iephthé leur répondit en cēte maniere: Ayāt moi e mes ḡgs gros debat avec les Ammonites, ie vous demādaï en aide, e vous ne me defendites point contr'eux. Dont voyant que ne me defendiēs point, ie mi ma vie en hazard, e passai contre les Ammonites, e me les mit le Seigneur entre les mains: pour quoi maintenant

A me venēs vous faire la guerre? Si assembla Iephthé tous les Galaadites, combattit les Ephraimites, e eurent les Galaadites vittoire sur les Ephraimites, qui leur reprochoient qu'ils étoient fuitifs des Ephraimites, e que Galaad étoit entre le pays des Ephraimites e des Manassiens. Si se faisirēt les Galaadites des passages du Iordain par où lon va au pays des Ephraimites: e quād ceux des Ephraimites, qui étoient rechappés, disoient qu'ils vouloient passer, les Galaadites leur disoient: Es tu Ephrateen? E s'il disoit que non, ils lui disoient: Di dōc Schibboleth, e il disoit Sibbolet, e ne pouoit ainsi pronōcer. Dōt ils le prenoient e le faisoient mourir au gué du Iordain. Emourut a celle fois quarant'e deux mille Ephraimites. E Iephthé gouverna les Israelites six ans: puis mourut ledit Iephthé Galaadite, e fut enterré es villes de Galaad.

C Apres lui gouverna les Israelites Abesā de Bethlehē, lequel eut trēte fis, e maria hors sa maison trēte filles, e amena de dehors trente filles pour être femmes a ses enfans, e gouverna les Israelites set ans. Puis mourut Abesā, e fut enterré en Bethlehem.

Apres lui gouverna les Israelites Elon Zabulonien, e les gouverna dix ans. Puis mourut, e fut enterré a Aialon, au pays des Zabuloniens.

D Apres lui gouverna les Israelites Abdō fis d'Hellel Pharathonois, lequel eut quarāte fis, e trēte fis de ses fis, cheuaucheurs de settante cheuaux, e gouverna les Israelites huit ans. Puis mourut ledit Abdō fis d'Hellel Pharathonois, e fut enterré a Pharathon au pays des Ephraimites, en la montagne des Amalechites.

Chapitre XIII.

PVis les enfans d'Israel firēt deplaisir au Seiḡnr, dont il les mit entre les mains des Palestins par quarāt'ās. Or y eut vn hōme de Saraa, du lignage des Daniēs, nōmé Manoé q̄ auoit

Vn ange ap-
paroit
a la fem-
me de
Ma-
noé.

vne femme sterile, laquelle n'enfantoit point. A laditte femme s'apparut l'ange du Seigneur, e lui dit: Sache que toi qui es sterile, e n'enfantas point, seras enceinte, e feras vn fis. Or te garde bien de boire vin ne vinage, e de manger rien qui soit souillé. Car sache que tu conceuras e accoucheras d'un fis, par dessus la tête duquel ne doit point passer de rasoir: car ledit enfant sera dédié a Dieu dès le ventre de sa mere, e commencera a defendre les Israelites contre les Palestins. Adonc la femme l'alla dire a son mari, disant: Vn hōme de Dieu est venu a moi, qui auoit forme d'un ange de dieu, e étoit fort épouētable. Mais ie ne lui ai pas demāde d'ou il étoit, e si ne m'a pas dit son nom. Il m'a dit que ie deuiēdroi grosse d'enfant, e feroi vn fis, e m'a defendu de boire vin ne vinage, e de māger riē de souillé, disant que l'enfant sera dédié au Seigneur dès le ventre de sa mere, iusqu' au iour de sa mort.

Adonc Manoé fit au Seigneur vne telle oraison. Ie te prie, sire, que l'homme de Dieu que tu as enuoyé, vienne encor vne fois a nous, e nous enseigne que nous devons faire de l'enfant qui doit naitre. E Dieu exauça Manoé: si vint l'ange du Seigneur derechef a la femme, laquelle se tenoit es chams, e Manoé son mari n'étoit pas avec elle. Dont la femme en courut vitemēt auertir son mari, e lui dit que l'hōme qui l'autre iour étoit venu a elle, s'étoit maintenāt aparu a elle. Dont Manoé se departit, e allant apres sa femme, alla trouuer ledit homme, e lui dit: Es tu l'homme qui parlas avec cete femme? Oy, dit il. Et Manoé lui dit: Quād ce que tu dis sera auenu, quel ordre faudra il tenir enuers l'enfant, e que lui faudra il faire? E l'ange du Seignr lui dit: Que la fēme se garde tout ce que ie lui dis: qu'elle ne māge de rien qui parte de vigne a vin: qu'elle ne boiue ne vin

A ne vinage: qu'elle ne mange rien qui soit souillé: e qu'elle garde tout ce q' ie lui commandai. E Manoé lui dit: Nous te voulōs retenir, e te sacrifier vn cheureau. E l'angel lui dit: Si tu me retiens, ie ne māgerai point de tavian de: e si tu fais brulage, fai le au Seignr. Car Manoé ne fauoit pas que ce fūt vn ange du Seignr. E Manoé lui dit: Comment as tu nom: afin que quād ce que tu dis, sera auenu, nous t'honorions. E l'ange du Seignr lui dit: Pour quoi t'enquiers tu de mon nom, qui est merueilleux? Adōc Manoé print le cheureau e l'offrādre, e en brulagea au Seignr sur vne pierre: e l'ange du Seigneur visiblement deuāt Manoé e sa femme, fit merueilles. Car cōme la flāme montoit de dessus l'autel contre le ciel, il monta par la flāme de l'autel: ce que voyās Manoé e sa femme se ietterent a terre sur leurs visages. E l'ange du Seignr ne se montra plus a Manoé ni a sa femme. Adonc Manoé connoissant que c'étoit vn ange du Seignr, dit a sa fēme: Nous mourrons: car nous auōs veu Dieu. Mais sa femme lui dit: Si le Seigneur nous vouloit faire mourir, il n'eût pas receu de noz maīs brulage e cōpanage, e ne nous eût pas mōtré ces merueilles, e ne nous eût pas exaucés cōm'il a fait. Dōque la femme enfanta vn fis, qu'elle nōma Samson, lequel enfant quand il fut grād, le Seignr le benit, e cōmença l'esperit du Seignr a le poufser au cāp des Daniēs entre Saraa e Estaal.

Chapitre XIII.

D L Edit Samson descendit vne fois a Thānath, e y ayāt veu vne femme Palestine, remōta, e en auertit son pere e sa mere, disant: l'ai veu a Thānath vne femme Palestine, laquelle ie voudrois bien que vous me prinssiēs en mariage. E son pere e sa mere lui dirēt: N'y a il point de femme entre les filles de tes freres, e en toute nōtre nacō, q' tu doiues aller prēdre fēme de ces Palestis empellés: Mais Sāson dit a son

La naissance de Samson.

Sāson demande vne fille de Thānath en mariage.

a son pere: qu'il la lui fit auoir, e qu' elle lui plaifoit.

Or n'entendoit pas son pere e sa mere que cela vint du Seigneur, qui cerchoit occasion cōtre les Palestins, lēquels en ce tēs la étoint maîtres des Israelites.

Si descendirent Samson e son pere e sa mere a Thānath. E quād ils furēt venus iusqu'au vinoble de Thamnath, Samson va rencōtrer vn lion qui bramoit cōtre lui. Dont étant faisi de l'esperit du Seigneur, il le dépeça comme lon dépeceroit vn cheureau, e si n'auoit ne bâton ne verge, e n'en fit rien fauoir a son pere ni a sa mere.

Puis descendit e parla menta avec la femme, e s'enamoura d'elle. Dont quelque tems apres y retournant pour l'époufer, se détourna pour voir la charogne du lion, e trouua au corps dudit lion vn ietton d'abeilles, e du miel quant-e-quant, lequel il épreignit en sa main, e s'en alla en en mangeant: e quand il fut arriué vers son pere e sa mere, il leur en donna, e en māgerent. Mais il ne leur dit pas qu'il eût prins le miel au corps du lion.

Puis quād son pere fut venu vers la femme: Samson fit lá vn banquet: car telle étoit la cōtume des ieunes gens: lēquels quand ils le virent, prendrent trente compagnons qui lui tindrent compagnie.

E Samson leur dit: le vous veux proposer vne question, laquelle si vous me la déchiffrés^a durant les set iours du festin, e qu'ē veniés a-bout, ie vous donnerai trēte linceux, e trente belles robbes. E si vous ne la me poués déchiffrer, vous me donnerés trente linceux e trente belles robbes. E ils lui dirent: Or propose ta question, e nous l'orrōs. E il leur dit: D'vn glouton ét sortie viande, e d'vn fier douceur. E ils ne peurent soudre la question en trois iours. Parquoi au^b settième iour ils dirent a la femme de Samson, qu'elle fit tant par belles

parolles vers son mari, qu'il leur dōnât a entendre la question, ou autrement qu'ils bruleront e elle e la maison de sō pere. Car (ce dirēt ils) nous aués vous semons pour nous desheriter? Dont la femme de Samson se print a plourer vers lui, e lui dire: Certainement tu me veux mal, e ne m'aimes pas, d'auoir proposé vne question a ceux de ma naciō, sans me la declarer. E il lui dit: Vela bon, ie ne l'ai pas declarée a mon propre pere ni a ma mere, e ie la te declarerai: Mais cōme elle plouroit vers lui durant^c les set iours que dura leur festin, au settième iour il fut contreint de lui declarer la question, e elle la declara a ses contremans.

Dont ceux de la ville dirent a Samson au settième iour, deuant le soleil couchant: Y a il rien plus doux que miel: e ya il rien plus fier qu'vn lion? E Samson leur dit: Si vous n'eussiez labouré a tout ma ienisse, vous ne fussiez pas venus au dessus de ma question. Puis étant poussé de l'esperit du Seigneur, descendit a Ascalon, e tua trēte des Ascalonois, e print leurs harnois, e dōna leurs belles robbes a ceux qui auoint déclaré la question.

Puis tout courroucé monta en la maison de son pere. E la femme de Samson époufa le cōpagnon de Samson, lequel cōpagnon lui auoit prattiqué ce mariage.

Chapitre XV.

Quelque tems apres, au tems de la moisson des fromens, Samson alla voir sa femme a tout vn cheureau, e dit qu'il vouloit entrer en la chambre vers sa femme. Mais le pere d'elle ne l'y laissa pas entrer, disant: le pensoi que tu la haïsses, e pourtant l'ai-ie donnée a ton cōpagnon. Mais ie te dirai, ell' a vne seur puinée, plus belle qu'elle n'ēt, pren la pour elle.

Adonc Samson leur dit qu'il n'auoit a celle fois nul tort des Palestins, s'il leur faisoit du mal.

Si alla

Sāson tue vn lion.

a. deuant qu'ils foyēt acheués.

La question de Sāson.

b. a fauoir du banquet, qui étoit le quatrième apres la question proposée.

c. la reste des set iours.

Sāson Si alla prendre trois cens renars, e
brule les coupla queue a queue, e mit entre
les blés chāque deux queues vn flambeau, e
des Pa- mit le feu aux flambeaux, puis les laif
lestins. sa aller parmi les blés des Palestins,
e brula e blé, tant en gerbiers qu'a
moissonner, e vignes e oliuiers. Dōt
les Palestins s'enquētās qui auoit ce-
la fait, e trouuans que c'ētoit Samson
beau fis du Thānathien, a cause que
son beau pere auoit prins sa femme, e
sauoit mariee a son compagnon, alle-
rent bruler la fille e le pere aueque. E
Samson leur dit: Puis que vous faites
ainsi, ie ne cesserai que ie ne me soye
vengé de vous. Si fit vne grande dé-
cōfiture d'eux en vne certaine lande,
puis descendit e s'alla tenir en vne ro-
che roide, e malaisée, nommée Etam.
E les Palestins firent vn voyage con-
tre les Iuifs, e se camperent e étendi-
rent leur armée vers la Machoire. E
cōme les Iuifs leur demandassent cau-
se pourquoi ils les venoient assaillir,
ils dirent que c'ētoit pour lier Sāson,
e lui faire cōm'il leur auoit fait. Si de-
scēdirēt trois mille Iuifs en la roche E-
tā, e dirēt a Sāson: Puis que tu sauois
bien que les Palestins sont noz mai-
tres: pourquoi nous as tu fait cela? Le
leur ai rendu la pareille, leur dit-il. E
ils lui dirent: Nous sommes descen-
dus pour te lier e mettre entre les ma-
ins des Palestins. Et Samson leur dit:
Jurés moi que vous-mêmes ne me fe-
rés point de mal. Non (lui dirent ils)
nous ne te ferons que lier e liurer en-
tre leurs mains, e ne te ferons point
mourir. Ainsi ils le liērēt a tout deux
cordes toutes neuues, e l'emmenerēt
de la roche. Et incontinent qu'il fut
arriué a la Machoire, les Palestins a sa
venue se prindrent a faire vne huée, e
Samson fut tellement emprins de l'e-
perit du Seignr, que les cordes qu'il
auoit attachées aux bras, furent com-
me seroit du lin hauí, e eut les mains
détachées de ses liēs, si empogna vne
machoire d'âne, qu'il trouua toute

A pourrie, e a tout elle tua mill hōmes.
Puis dit Samson: A tout vne machoi-
re d'âne, d'vn âne ânier, a tout vne
machoire d'âne i'ai tué mill hōmes.
Cela dit, il ietta la machoire de sa ma-
in, e nomma ce lieu le iet de machoi-
re. Puis étant fort alteré, il reclama le
Seigneur, disant: Tu as mis entre les
mains de moi tō seruiteur cēte si grā-
de victoire, e maintenant il me faut
mourir de soif, e tomber entre les ma-
ins des empellés: Adōc Dieu fendit
vn marteau de la machoire, e en fit
sortir de l'eau, dont Sāson beut e fut
refait e guari, de-quoi la fōtaine s'ap-
pelle encor auiourd'hui la fontaine
du reclameur, laquelle fontaine ēt en
la Machoire. Il gouerna les Israeli-
tes au tems des Palestins, uint ans.

Chap. XVI.

O R alla Samson une fois a Gaza,
e y vit vne courtisane, chés laq̄l-
le il entra. Dont les Gazois auertis
que Samson étoit lá arriué, mirēt en-
tour la ville des embûches, e l'attendi-
rent toute la nuit sans sonner mot, a
la porte de la ville, delibérés de le tu-
er deuant qu'on y vît du iour. Mais
quand Samson eut reposé iusqu'a la
minuit, il se leua a la belle minuit, e
print les portes de la ville, e les deux
poteaux quant e quāt, e les arracha a
tout les éparres, e les mit sur ses épau-
les, e les porta sur le sommet de la mō-
tagne, q̄ ēt vis-a-vis d'Hebrō. Apres
ces entrefaittes il s'enamoura d'vne
fēme vers la riuere Sorec, nōmée Da-
lila: dōt les barons Palestins monte-
rent vers elle, e lui dirent: Amadou-
le, e fai tant que tu saches en quoi gīt
sa grāde force, e cōmēt nous en pour-
rions venir au dessus, e le lier pour le
domter: e nous te donnerōs chācun
mille e cent pieces d'argent. Dōt Da-
lila dit a Sāson: Di moi, ie te prie, ou
gīt ta grande force, e par quel moyen
tu pourrois être lié e domté. E Sāson
lui dit: Si on me lioit a tout set^s harts
toutes frēches, e verdes, ie seroi aussi

foible qu'un autre homme. Adonc les barons Palestins apporterent a Dalila set harts toutes frêches e verdes, a tout l'elles elle le lia, ayant mis des embûches en son arrierechambre, e lui dit: Les Palestins t'assailent, Sâson. E lui de rompre les harts, comm'on rōproit vn cordon de lin havi au feu: e ne fut point conneue sa force. Dōt Dalila lui dit: Tu m'as bien trompée par tes menteries. Le te prie di moi au moins maintenant cōment tu pourrois être lié. E il lui dit: Si on me lioit a tout des cordes toutes neuues qui n'eussent point été mises en besogne, ie perdroi ma force, e seroi cōme vn autre. Si print Dalila des cordes toutes neuues, e s'en lia, puis lui dit: Les Palestins t'assailent, Samson. Or étoient les embûches en l'arrierechambre. E Samson rōpit les cordes qu'il auoit aux bras, cōme si ce n'eût été qu'un fil. Dōt Dalila lui dit: Tu m'as iusqu'a present trōpée, em'as dit des menteries. Di moi cōment tu pourrois être lié. E il lui dit: Si tu tissois set floquets de ma perruque en vn tapis, G. e que tu les cheuillasses en la paroi, ie seroi aussi foible qu'un autre. Donque Dalila le fit dormir entre ses genoux: e quād il fut endormi, elle prit set floquets de sa perruque, e les tissit au tapis, e le cheuilla a la paroi: E. puis lui dit: Les Palestins t'assailent, Samson. E il s'eueilla, e emporta e cheuille e tissure e tapis G. de la paroi, e ne fut pas conneue sa force. E. Dont elle lui dit: Cōment oses tu dire que tu m'aimes, veu que tu n'as point le cueur en moi: quād dēia trois fois tu m'as trōpée, e ne m'as point declaré en quoi git ta si grāde force. Cōm'elle le pressoit e ennuyoit de iour en iour par ses parolles, Sâson en étant si fâché qu'il mouroit, lui dit tout ce qu'il auoit au cueur. Rasoir ne mōte sur ma tête (lui dit il) pourtant q̄ ie suis dedié a dieu des le ventre de ma mere. Que si t'etoit tondu, ie perdroi ma force, e seroi

A aussi foible que sont cōmunemēt les hommes. Adonc Dalila voyant qu'il lui auoit decouuert tout son cueur, enuoya querir les barons de Palestine, leur mandant qu'ils vinssent a celle fois, e que Sâson lui auoit dit tout ce qu'il auoit au cueur. Si vindrēt les barons Palestins vers elle, apportans l'argent quant e eux. E elle s'endormit sur les genoux, puis fit venir vn homme qui lui tōdit set floquets de sa perruque. Puis elle se print a le presser, cōm'il auoit perdu sa force, e lui dit: B Les Palestins t'assailent, Samson. Adonc il s'eueilla, e cuida échapper e se secourre comment de cōtume, ne sachant pas que le Seigneur l'auoit laissé. E les Palestins le prindrēt, e lui pocherent les yeux, puis l'emmenèrent a Gaza, e l'enchaînerēt, e le firēt mou- C faire vn grand sacrifice a Dagon leur Dieu, e pour se reiouir, disans q̄ leur Dieu auoit mis entre leurs mains Sâson leur ennemi. E le menu peuple voyans Samson, louoint leur dieu, disans que leur Dieu auoit mis entre leurs mains leur ennemi, e celui qui auoit gâté leur terre, e qui auoit tant tué de leurs gens. E cōm'ils auoint le cueur gai, ils dirēt qu'on allât querir Samson pour leur faire passer le tēs. Si fit on venir Sâson de la maison des forsaies, pour leur donner vn ébat, e le mirent entre les piliers. E Sâson dit au garson qui le tenoit par la main: D meine moi aupres des piliers qui soutiennent la maison, afin que ie m'y appuye. Or étoit la maison pleine d'hommes e femmes, e y étoit tous les barōs de Palestine, e y auoit sur la maison enuirō trois mille qu'hommes que femmes, qui regardoient le passetems de Samson. E il demāda le Seignr en aide, disant: Sire Seignr, ie te prie souuēne toi de moi, e me fortifie aumoīs encor

Sâson
prison-
nier.

encor cete fois, ô dieu, e q̄ ie face vne
vègeance des Palestins pour mes deux
la mort yeux. Puis embrassa les deux piliers
de Sam du milieu q̄ soutenoit e appuyoint
son. la maison, l'vn a tout la main droite,
e l'autre a tout la gauche, e dit: le suis
cotent de mourir avec les Palestins,
e les poussa de telle force, que la mai-
son trebucha sur les barôs e sur tout
le peuple qui étoit leans, e tua Sāson
plus de gens a sa mort, qu'il n'auoit
fait durāt sa vie. Puis ses freres e tou-
te la maison de son pere descēdirēt, e
le prindrent e emporterēt, e l'enseue-
lirēt entre Saraa e Estaol, au cemetie-
re de Manoé son pere, ayant Samson
été gouverneur des Israelites vit ans.

Chap. XVII.

Mica. Ce qui
sensuit
fut fait
deuant
le tems
des iu-
ges.

ILy eut vn hōme du mōt Ephraim
Inommé Mica, qui dit a sa mere: Les
mille e cēt pieces d'argēt qui te furēt
prinſes, e q̄ tu maudis e le dis en ma
presence, sache q̄ ie les ai, e les prins.
Eelle lui dit: Benit soi tu, mon fis, de
part le Seigneur. Si rēdit a sa mere les
mille e cēt pieces d'argēt, e elle dit: l'ai
cōsacrē cēt argēt au Seignr, pour de
ma propre main le donner a mon fis,
pōur en faire vn' image taillée, e vne
de fonte. Parquoi ie le te rēdrai. Si rē-
dit le fis l'argēt a sa mere: la q̄lle en prit
deux cēs pieces d'argēt, qu'elle bailla
a vn fondeur, qui lui en fit vn' image
taillée, e vne de fonte, la q̄lle fut en la
maison de Mica. Or auoit ledit Mica
vne chapelle: si fit vn ephod, c'ēt a- di-
re vn collet de prêtre, e des images di-
eux, e cōsacra la main d'vn de ses fis, e
en fit son prêtre. En ce tēs là les Israeli-
tes n'auoint point de roi, e faisoit châ-
cun selon sa fantasie. Or y eut vn ieu-
ne cōpagnon de Bethlehem en Iudée
(la q̄lle Bethlehē appartient au ligna-
ge de Iudas) lequel cōpagnon étoit
Leuite, e se tenoit là. Ledit hōme dé-
logea de la ville de Bethlehem en lu-
dée, pour s'aller tenir là où il trouue-
roit son bō. Si vint au mōt Ephraim
chēs Mica, pour faire son voyage. E

A Mica lui dit: D'ou viēs tu: le suis Le-
uite (lui dit il) de Bethlehē en Iudée, e
m'ēvai pour demourer là où ie trou-
uerai place. E Mica lui dit: Demeure
avec moi, e soi mō pere e mō prêtre, e
ie te donnerai tous les ans dix pieces
d'argēt, outre tō ordinaire d'habille-
mēs, e ta vie. E le Leuite s'y accorda,
e fut content de demourer chēs lui, e
tint Mica ce cōpagnon cōme l'vn de
ses enfans, e cōsacra la main audit Le-
uite, e fit de ce cōpagnon son prêtre, e
le tint chēs soi, disant: Maintenāt suis
-ie biē seur que le Seignr me fera du
bien, puis q̄ i'ai vn prêtre q̄ est Leuite.

Chap. XVIII.

EN ce tēs là cōme les Israelites n'a-
uooint poit de roi, la lignée de Dā
se cherchoit vn heritage pour s'y tenir: Les Da-
niēs cer-
chēt he-
ritage.
car iusqu'alors il ne lui étoit point é-
cheu d'heritage entre les lignées d'Is-
rael. Dōt les Daniēs enuoyerēt cinq
des plus malotrus de leurs gendar-
mes, de Saraa e d'Estaol, pour épier e
guetter le pays, e leur cōmanderēt d'
aller guetter le pays. Lē q̄ls étans arri-
ués au mont Ephraim a la maison de
Mica, s'y logerēt. Car quād ils furent
aupres de la maison de Mica, ils recō-
neurent le dessusdit cōpagnon Leui-
te a son parler: si s'allèrent retirer là, e
lui demāderent qui l'auoit là amené,
qu'il y faisoit, e qu'il y auoit. Le q̄l leur
cōta cōment Mica lui auoit fait ainsi
e ainsi, e l'auoit prins a gage pour être
son prêtre. E ils le prierēt qu'il s'ēquē-
tât de Dieu, a sauoir mō s'ils auoient
bō rencōtre au voyage qu'ils faisoit.
Sur quoi le prêtre leur dit qu'ils allas-
sent a la bōn'heure, e que le Seigneur
leur feroit auoir bō rencōtre en leur
voyage. Ainsi ces cinq hōmes délo-
gerēt: e quād ils furēt arriués a Lais,
ils virēt q̄ ceux de Lais viuoient sans
crainte, e selon la cōtume des Sidoni-
ens, en repos e assurece, sans que per-
sonne fit aucune fâcherie au pays, ou
s'en vouffit faire maitre: e étoint loin
des Sidoniens, e n'auoint debat avec

hōme du monde. Si reuindrent vers leurs freres a Saraa e a Estaol. Et comme leurs freres leur dirent: Quelles nouvelles: ils leur dirent: Délogeōs e les allons trouuer. Car nous auons veu q̄ le pays ēt vn trēbon pays. Parquoi ne soyés si nonchallans e paresseux, q̄ vous ne vous en alliés emparer. Si vous y allés, vous irés trouuer vn peuple qui ne se doute de rien, vn grād pays q̄ Dieu vous met entre les mains, vn lieu où il n'y a faute de rien qui soit au monde. Si délogerent de là, a-sauoir du pays du lignage de Dan, de Saraa e d'Estaol, six cens hōmes eqppés pour faire guerre, e monterent e planterent leur camp a Cariathiarim en Iudée, dont le lieu s'appelle encor auiourdhui le camp des Daniens, e ēt derriere Cariathiarim. De là passerent au mōt Ephraim: e quād ils furent venus iusqu'a la maison de Mica, les cinq hōmes qui auoint été épier la terre de Lais, dirēt a leurs freres: Vous deues sauoir qu'il y a en ces maisons ici vn Collet, e des imagedieux, e vn' image de taille, e vne de fonte: parquoi auisés que vous aués a faire. Si se retirerent là, e allerent chés le iouenceau Leuite, chés Mica, e le saluerent. Or les six cens Daniens se tenoient deuant la porte tous équipés a point de cōbattre: e les cinq qui auoint été épier le pays, monterent e allerent en la maison de Mica, e prirent l'image taillée, e le Collet, e les imagedieux, e l'image de fonte. E cōm' ils les prenoient, le prêtre qui étoit deuant la porte avec les six cēs armés, leur dit: Que faites vous: Lēquels lui dirent: Tai toi, e te met la main sur la bouche, e t'en vien avec nous pour être nôtre pere e nôtre prêtre. Vaut il mieux que tu sois prêtre de la maison d'vn hōme, que de l'être d'vne lignée e d'vn lignage d'Israel: De cela fut bien aise le prêtre, e print le Collet e les imagedieux, e l'image taillée, e s'en alla parmi ces gēs, lēquels se reuirerēt, e

A délogerēt, e mirent la marmaille e le bestial e le bagage deuant eux. E quād ils furent loin de la maison de Mica, les gēs des maisōs voisines a celle de Mica, s'amasserēt, e pourfuiurent les Daniens de si pres, qu'ils les atteignirent e les crierent, Lēquels se reuirerent, e dirent a Mica: Qu'as-tu, pourquoi tu cries: e il leur dit: Vous aués prins les dieux que j'ai faits, e le prêtre, e vous en allés a tout: que me reste il plus: e vous me demādés q̄ j'ai. B E les Daniens lui dirent: Ne nous dis mot, de peur q̄ si gens de colere vous chargent, tu ne sois cause de la destruction de toi e de ta maison. Ainsi les Daniens tirerēt leur chemin. E Mica voyāt qu'ils étoit plus fors que lui, s'en retourna en sa maison: e eux emmenans ce qu'auoit fait Mica, e le prêtre qu'il auoit, s'en allerent trouuer ceux de Lais, gēs qui étoit en repos, e ne se doutoit de rien, e les mirēt a la pointe de l'épée, e brulerēt la ville, C fansqu'ils fussent defendus. Car Lais étoit loin de Sidon, e n'auoint debat avec personne. Or étoit la ville en vne vallée q̄ étoit de Bethrohob, laq̄lle ville ils refirēt, e s'y tindrēt, e la nommerent Dan, du nom de Dan leur pere, qui fut engēdré d'Israel: cōm' ainsi fūt que parauāt ell' eût nom Lais. E se dresserēt les Daniens l'image dessus dite: e Jonathan fis de Gerson fis de ^a Moysé, lui e ses enfans, furēt prêtres de la lignée de Dan iusque ceux du pays ^b furent bannis: e eurent dressée l'image que Mica auoit faite, tout le tems que le temple fut a Silo.

Chap. XIX.

C E-tems- pendant que les Israclites n'auoint point de roi, il y eut vn Leuite qui demouroit en la côte du mont Ephraim, leq̄l épousa vne femme pour être son arrierefemme, de Bethlehē en Iudée, laq̄lle arrierefemme lui faussa la foi de mariage, e s'en alla chés son pere a Bethlehem en Iudée. E quand ell' y eut été par l'espace de

^{a.} en Ebré-
eu on la
Manasse,
mais en la
tin Moysé.
^{b.} ici uoit
on que ce
litre a été
écrit apres
la captiui-
té.

Du Le-
uite du
quel la
femme
fut par
paillar-
dise mi-
l'amort
de ceux
de Ga-
baa.
de

de quatre mois, s^{on} mari s'ē partit, e lui alla apres, pour par gracieuses paroles la retirer, menāt avec soi vn valet, e vne couple d'ānes. E la garse le mena chés son pere, lequel quād il le vit, fut bien aise de son arriuée. Si le print son beaupere, pere de la garse, e le retint avec soi trois iours, e banqueterent e logerent leans. Puis au quatriēme iour, le matin quand ils furent leués, le beaufis s'appretoit pour s'en aller. Mais le pere de la garse lui dit qu'il print sa reflexion d'vn morceau de pain, puis apres ils delogeroient. Si s'affirent e banqueterēt eux deux ensemble, e le pere de la garse pria son beaufis qu'il voussit loger leans e faire bōne chere. E cōme l'autre se leuoit pour deloger, son beaupere fit tātqu' il s'affit e logea leans. Puis le lendemain, qui fut le cinquiēme iour, quād il se fut leué pour deloger, le pere de la garse le pria qu'il print sa reflexion. E cōme en bāquetāt eux deux ensemble, ils eurent tāt tardē que le iour inclinoit dēia, mon hōme se leue pour s'ē aller lui e son arrierefemme e son valet. E son beaupere lui dit: Tu vois bien qu'il s'en va tard: couchés ici: voilà le iour qui s'en va coucher: couche ceans, e fai bonne chere, e demain matin vous irés vōtre chemin, e t'en iras en ta maifō. Mais il n'y voulut point coucher, ains se leua e delogea, e vint iusque cōtre Iebus, autremēt ditte Ierusalem, e avec lui vne couple d'ānes embātés, e son arrierefemme. E quād ils furent pres de Iebus, e que le iour inclinait fort, le valet dit a son maitre qu'ils se retirassent en celle ville des Iebuseēs, pour y loger. Mais son maitre lui dit qu'ils ne se retireroit point en vne ville étrangere, qui n'ētoit pas des enfans d'Israel, ainçois passeroient iusqu'a Gabaa, e dit a son valet qu'ils tirassent cōtre quelqu'autre lieu, e lassent loger a Gabaa ou a Rama. Si tirerēt outre: e quād ils furent vers Gabaa, qui ēt aux Bēiamites, le soleil cou

A cha. Parquoi ils se retirerent a Gabaa pour y loger, e s'allerēt assoir en la place de la ville, sans que persone les herbergeāt. Or va venir vn vieillard qui venoit de sa besogne des chās au vēpre, lequel ētoit du mont Ephraim, e se tenoit a Gabaa, les hōmes duquel lieu ētoit descēdus de Iemini. Ce vieillard là voyāt qu'il y auoit vn passant en la place de la ville, lui dit: Ou vas tu, e d'ou viēs tu? Nous venōs (dit il) de Bethlehē en Iudée, e passons pour aller iusqu'a la cōte du mōt Ephraim: car i'en suis, e ētoi alle iusqu'a Bethlehē en Iudée, e m'en vai au tēple du Seignr, e n'y a personne q m'herberge. Nous auōs bien de la paille e du fourrage pour noz ānes, e si ai du pain e du vin pour moi e ma femme, e pour le valet qui ēt avec nous, e n'auōs de riē faute. E bien (dit le vieillard) si tu as de rien faute, i'en prend la charge: mais tu ne coucheras point en la place. Ainsi il le mena en sa maison, e pensa les ānes, e fit lauer les pieds auxdits personages, e se prindrēt a manger e boire. E ainsi qu'ils faisoient bōne chere, voici venir ceux de la ville, qui ētoit fausse canaille, qui enuirōnerēt la maison, e frapperēt a la porte, e dirent au vieillard maitre de la maison: Met dehors l'hōme qui ēt venu en ta maison, e que nous le connoissions. Mais le maitre de la maifō sortir vers eux, e leur dit: Ne faites point, freres, ne faites point vne telle mechanceté: puis qu'ainsi ēt que cēt hōme s'ēt retiré chés moi, ne faites pas vne telle lâchete. Il y a ma fille qui ēt pucelle, il y a aussi son arrierefēme: ie suis cōtent de les vous mettre dehors pour en iouir e en faire a vōtre plaisir, pour veu q ne faciēs a cēt hōme vne telle villēnie. Mais ils ne le voulurēt point croire: parquoi l'autre print son arrierefemme, e la leur mit dehors: e ils eurent a faire a elle, e en abuserēt toute la nuit, iusqu'au matin, e l'ē laisserēt aller a l'aube du iour. E la fēme vint au poit du

iour, e tōba a la porte de l'hōme, chés q étoit sō seignr, e fut là iusqu'au iour. Eau matin son seignr se leua, e ouurit la porte de la maison, e sortit pour aller son chemin, e va voir son arrierefēme q gisoit a la porte de la maisō, e auoit les maïs sur le fueil, e lui dit: Sus, allōs. Mais elle ne rēpōdit mot. Parquoi il la chargea sur l'âne, e délogea pour aller en sō pays. E quād il fut arriué chés soi, il print vn couteau, e empogna son arrierefēme, e mit son cors en douze pièces, lēq̄lles il enuoya par toutes les cōtrées des Israelites. Dōt tous ceux q voyoint cela, disoient q̄ ia mais n'auoit été fait ne veu tel cas, depuis q̄ les enfās d'Israel étoint mōtés du pays d'Egypte, iusqu'alors: e qu'il falloit hardimēt penser sur ce point, e en parler e prendre conseil.

Chap. XX.

Les Israelites S'Idelogerent tous les enfans d'Israel, e s'assembla la commune toute d'un accord depuis Dan iusqu'a Bersaba, e aussi ceux du pays de Galad, vers le Seigneur a Maspha, e s'assembla de toutes pars tout le peuple de toutes les lignées d'Israel, pour faire vn'assemblée du peuple de dieu, qui furent quatre cens mille pietōs, gens d'épée. Laquelle chose les Beniamites entēdirēt, c'ēt que les enfans d'Israel étoint montés a Maspha: E les enfans d'Israel demanderent cōment laditte méchāceté auoit été commise. Sur quoi le Leuite, mari de la femme qui auoit été écartelée, rēpōdit en cēte maniere: l'étoi allé a Gabaa (laquelle ville ét des Beniamites) moi e mon arrierefemme, pour y coucher: e ceux de Gabaa vindrēt de nuit enuirōner la maison où i'étoi, e tâcherent de me tuer, e forcerent e firent mourir mon arrierefēme. Dōt ie la prise dépeçai, e enuoyai par tout le territoire du patrimoine des Israelites, a cause q̄ telle méchāceté e vilennie auoit été faite entre les Israelites. Or êtes vous ici tous les enfās d'Israel: delibérés e pre-

Le Leuite raconte la méchāceté des Gabaiens.

A nés auis sur cēt affaire. Adonc tout le peuple tout d'un cōsentemēt se leuerēt, e dirēt qu'ils ne retourneroient point en leur pays e chācū chés soi. Mais voici q̄ nous ferōs cōtre Gabaa, dirēt ils: Nous prendrōs par fort cōtre elle dix hōmes de cēt, de toutes les lignées d'Israel, e cēt de mille, e mille de dix mille, pour auitailler le cāp, pour faire vn voyage contre Gabaa des Bēiamites, pour punir vne si enorme vilēnie, qu'el'la faitte en Israel. Parainsi toutes les lignées d'Israel, assēblées e bēdées toutes d'un accord cōtre laditte ville, enuoyerēt gēs par toute la lignée des Bēiamites, pour leur remōtrer la méchāceté q̄ auoit été faite entre eux, e leur dire qu'ils eussēt a leur liurer ces mauuaises canailles de Gabaa, pour les mettr'a mort, e nettoyer les Israelites d'un tel mal. Mais les Bēiamites ne voulurēt point croire leurs freres, les enfās d'Israel, ains s'assēblerēt des autres villes a Gabaa, pour sortir en bataille cōtre les enfans d'Israel, e furēt a celle fois denōbrés les Bēiamites des autres villes, vint e six mille, gēs d'épée, sans ceux de Gabaa q̄ furēt par cōte fait set cēs, gēs d'élite. Entre toutes ces gens il en y eut set cēs d'élite, gaudiers, q̄ tous étoit si bōs tireurs de sō de, qu'ils n'eussēt pas failli d'un poil de tête. E les Israelites se trouuerēt, sās les Bēiamites, quatre cēs mill' hōmes d'épée, tous gēs de guerre, lēq̄ls s'en allerēt a Bethel, e demāderēt a dieu lēquels d'eux iroīt les premiers faire la guerre cōtre les Beniamites. E le Seignr dit q̄ ce seroīt les Iuifs. Dōt les enfās d'Israel se leuerēt au matin, e plāterent leur cāp deuāt Gabaa, e sortirent en bataille cōtre les Bēiamites, e se mirent en ordre deuāt Gabaa pour leur liurer la bataille. E les Beniamites sortirēt de Gabaa, e mirent en celle iour-
Les Israelites nēe par terre vint e deux mille Israelites. Mais les gendarmes Israelites reprindrent courage, e derechef se mirent en bataille au même lieu auquel ils

Les Israelites vaicus des Bēiamites ils

ils s'y étoient mis le iour deuât. Car cōme étans mōtés deuât le Seigñr ils y eussent plouré iusqu'au vèpre, e eussent demādé au Seigñr s'ils deuoint derechef liurer la bataille aux Bēiamites leurs freres, le Seigneur leur auoit dit qu'ils y allassent. Dont les enfans d'Israel allerēt trouuer les Bēiamites le iour ensuiuant, auq̄l iour les Beniamites sortirēt sur eux de Gabaa, e enruerēt par terre encore dix e huit mille, tous gēs d'épée. Alors tous les enfans d'Israel e toute la gendarmerie, monterēt a Bethel, e se tindrēt lá deuant le Seigneur, e ieunerent ce iour lá iusqu'au vèpre, e firēt des brulages e sacrifices pour la prosperité deuant le Seigneur. Or étoit lá pour lors l'arche de l'alliāce de Dieu, e Phinées fis d'Eleazar fis d'Aharon y assistoit en ce tems lá. Si demanderent les enfans d'Israel au Seigñr s'ils deuoint encor aller liurer la bataille aux Beniamites leurs freres, ou non. E le Seigneur leur dit qu'ils y allassent, e que demain ils mettroit les Bēiamites entre leurs mains. Dōt les Israelites mirent des embûches entour Gabaa, e allerent assaillir les Bēiamites le troisiēme iour, e se mirent en ordre cōtre Gabaa cōm'es autres fois. E les Bēiamites sortirēt cōtre eux, e furent attirés hors de la ville. Car au cōmencement ils tuerent parmi les sentiers (dont l'un meina a Bethel, e l'autre a Gabaa, par les chams) vn trēte Israelites, cōm' ils auoint fait es autres fois: si cuiderent que les Israelites s'en fuissent deuant eux, e fussent vaincus cōme parauant. Mais les Israelites (qui fuyoint tout a éprou, pour attirer les ennemis de la ville es sentiers) se leuerent tous de leur place, e se mirent en bataille a Baalthamar, e quāt-e-quāt leurs embûches déplacerēt de la prairie de Gabaa, e vindrent de l'endroit de Gabaa dix mill'hommes d'élite d'entre tous les Israelites. Parainfi il y eut vn gros cōbat, auq̄l le seigñr fit auoir

A du meilleur aux Israelites cōtre les Bēiamites, q̄ ne fauoint rien du malheur q̄ leur tōboit dessus: e désirēt les Israelites en celle iournée vint e cinq mille Beniamites, tous gēs d'épée. Car lors qu'il sembla aux Bēiamites que les Israelites eussent du pire, les Israelites leur firent large, se confians es embûches qu'ils auoit mises cōtre Gabaa: lēq̄lles embûches se lancerēt vite sur Gabaa, e gaignerēt la ville, e la mirent a sang. Or auoit les Israelites arrêté avec les embûches de iouer des couteaux, quād les embûches feroient mōter vne fumée de la ville. Parainfi quād la fumée cōmença a s'eleuer de la ville en façon d'vne colōne, e que les Israelites firent front, les Beniamites (q̄ d'arriuée auoint tué des Israelites environ vne trentaine, e pensoint qu'ils tournassent le dos, cōm'en la bataille passée) quād en regardāt derriere, ils apperceurēt q̄ toute la ville montoit en feu, e que les Israelites se reuiroint, ils furent troublés, voyans q̄ mal leur baïstoit, e se mirēt a gaigner aux pieds cōtre la forêt, lá où ils furēt atteints e décōfits entre deux^a de ceux q̄ étoient venus des villes. Ainsi les Bēiamites enuirōnés e chassés, furent aisément foulés, iusqu'au lieu qui ét au frōt de Gabaa, du côté du soleil leuāt, e tomberēt des Beniamites dix e huit mill'hommes, tous gens de guerre. De lá ils se reuirerent contre la forêt, e s'en fuirent en la roche Remmon, e en y eut de cueillis par les sentiers cinq mille: e outre-plus comme les ennemis les poursuiuoit de pres iusqu'a Gedom, il en y eut de tués deux mille. Tellement que en celle iournée il tōba des Bēiamites en tout, vint e cinq mille, gens d'épée, tous gens de guerre. Les autres se tournerent contre la forêt, e s'en fuirent en la roche Remmon, six cens hommes, en laquelle roche ils demourerent quatre mois. E les Israelites se ietterent sur les autres Beniamites, e mirent a la pointe

La de-
faite
des Bē-
iamites

a. des dix
mille d'élite,
dessus-
dits.

Phinées.

x 4

de l'épée e villes e hommes e bêtes e tout ce qui se trouua, e si brulerēt toutes les villes qui se trouuerent.

Chap. XXI.

OR auoint iuré les Israelites a Maspha, que personne d'eux ne donneroit sa fille a vn Beniamite. Si s'en allerent a Bethel, e demourerēt la iusqu'au vèpre deuant Dieu, e se prendrent a braire e faire vn grand pleur, disans: Pourquoi, ô Seigneur Dieu des Israelites, sont tombés les Israelites en vn tel inconuenient, qu'il s'en faut auioirdhui vne lignée des Israelites? Puis le lendemain quād ils se furent leués, ils bâtirent là vn autel, e firent des brulages e sacrifices pour la prosperité, e s'enquêterēt s'il y auoit aucuns de quelcune des lignées d'Israel, q̄ ne se fussent trouués en Passemblee vers le Seign̄r. Car ils auoint fait vn gros serment, q̄ qui ne se trouueroit vers le Seigneur a Maspha, seroit mis a mort. Or ils se repētirent des Bēiamites leurs freres, disans qu'a celle fois auoit été trenchée vne lignée des Israelites, e étoit en souci comment ils pouruoyeroient de femmes a ceux q̄ étoit de reste, veu qu'ils auoint iuré par le Seign̄r qu'ils ne leur dōneroient point de leur filles en mariage. Si s'enquêterent s'il en y auoit quelqs vns des lignées d'Israel qui ne se fussent trouués deuant le Seigneur a Maspha. Or n'y auoit personne de labes (qui ét en Galaad) qui se fût trouué au cāp deuant le Seign̄r. Parquoi quand en faisant la reueue, on eut trouué qu'il n'y auoit personne de ceux de labes qui ét en Galaad, la cōmune y enuoya douze mill hōmes, gens de guerre, auxquels on fit cōmandemēt qu'ils allassent mettre a sang ceux de labes, hōmes fēmes e enfans, e qu'ils eussent a massacrer, tous les mâles, e toutes les femelles qui auoient eu cōpagnie d'hōme. Si se trouua de ceux de labes en Galaad quatre cēs filles pucelles, qui n'auoint ia-

La destruxiō de labes.

A mais eu cōpagnie d'hōme, lēquelles ils amenerēt au cāp de Silo, qui ét en Canané. Puis toute la commune enuoya gēs pour parlamēter avec les Bēiamites, qui étoit en la roche Remmon, e pour leur presenter la paix. E alors reuindrēt les Beniamites, e leur dōna on en mariage les fēmes labesiēnes qu'on auoit gardées. Mais il en y auoit trop peu pour eux, e le peuple auoit pitié des Beniamites, de ce que le Seign̄r auoit fait vne brèche es lignées d'Israel. Si se prendrēt a dire les conseillers de la cōmunauté. Que ferōs nous a ceux qui sont de reste, touchant des femmes? Car des femmes Bēiamites, elles sōt defaittes, e si doit être l'heritage a ceux des Beniamites qui sont échappés, afin qu'une lignée d'Israel ne soit abolie: e nous ne leur pouons donner de noz filles a femmes, veu q̄ les enfans d'Israel ont iuré que maudit seroit qui dōneroit femme a vn Beniamite. Or ils entendirent que tous les ans on faisoit vne fête du Seign̄r a Silo, qui ét du côté de la bise de Bethel, deuers le soleil leuāt du sentier qui monte de Bethel a Sichem, e deuers le midi de Lebna. Parquoi ils cōmanderēt ainsi aux Beniamites. Allés vous en mettre en embûches parmi les vignes. E quand vous verrez sortir les filles de Silo pour dāser, vous sortirez des vignes, e happerez chacū la femme des filles de Silo, puis vous en irés au pays de Benjamin. Que si leurs peres ou freres s'en viēnt pleindre a nous, nous leur dirōs qu'ils ayēt pitié de vous, e q̄ nous n'auōs pas assés prins de femmes en la guerre pour vous en dōner a chacun vne, e q̄ ce ne sont ils pas qui les vous ont dōnées, pour pouoir dire qu'ils ayēt méfait. E ainsi firēt les Beniamites, e raurēt des filles q̄ dāsoient, autant de femmes qu'ils étoient, e les emmenerent, e s'en retournerent en leur patrimoine, e refirent les villes, e s'y tindrent. E adonc les Israelites

Les Bēiamites enleuēt les filles de Silo

tes s'en allerent chacun au pays de sa lignée e de son lignage, e se retirerent chacun en son patrimoine. Durāt ce tēs il n'y auoit point de roi entre les Israelites, e viuoit chacun a sa guise.

Le liure de Ruth.

Chap. I.



V tems que les gouuerneurs gouuernoit le pays, il y eut vne famine au pays, dont il y eut vn hōme de Beth-

lehem en Iudée qui s'en alla tenir au pays de Moab, lui e sa fēme e ses deux fis. Ledit hōme se nōmoit Elimelech, e sa femme Noemi, e ses deux fis Mahalon e Chelion, Ephrateēs, de Bethlehem en Iudée. Quand ils furēt arri ués au pays de Moab, e qu'ils y demouroint, Elimelech mari de Noemi va mourir, e elle demoura avec ses deux enfans, lēquels épouserent des femmes Moabites, dont l'vne auoit nom Orpha, e l'autre Ruth. E quand ils eurēt là demouré enuiron dix ans, ils moururēt encore tous deux, Mahalon e Chelion. Ela femme vēue de ses deux enfans, e de son mari, ayant oui dire au pays de Moab que le Seigneur auoit visité son peuple, e lui auoit dōné de quoi viure, délogea elle e ses belles filles pour s'en retourner du pays de Moab. E quād elle fut départie du lieu où ell' étoit, e ses deux belles filles quant-e-quāt, e qu'elles étoint en chemin pour retourner au pays de Iudée, Noemi dit a ses deux belles filles: Retournés, vous en chacune chés sa mere. Le Seigneur vous rende le bien que vous aués fait tant aux trêpassés qu'a moi: le Seigneur vous face la grace de trouuer chacune vn mari, e d'auoir repos chés lui. Cela dit, elle les baifa. Adonc elles se prindrent a plourer, e lui dirent qu'elles retourneroient avec elle en son pays. E Noemi leur dit: Retour-

A nés vous-en, mes filles: pourquoi viendriés vous avec moi? Pensés-vous que i'aye encore des fis au ventre, pour être voz maris? Retournés, mes filles, allés vous-en: car ie suis trop vieille pour auoir mari. E quād bien ie penseroi qu'il y eût esperance, e que i'eusse encor anuit vn mari, e que ie fisse des enfans, attendriés, vous iusqu'ils fussent grās: vous passeriés vous bien de maris si long tēs? Non, mes filles: ie suis bien marrie de vous laisser, mais^b la main du Seigneur me presse.

Alors elles se prindrent d'rechef a plourer, e Orpha baifa sa belle mere, e print congé d'elle. Mais Ruth demouroit avec elle. E comme Noemi lui dît: Voila ta belle seur qui s'en retourne a son peuple e a ses dieux, retourne t'en apres elle: Ruth lui répondit: Tu as beau me presser de te laisser e m'en retourner d'apres toi: car là où tu iras, j'irai: e là où tu logeras, ie logerai: e tō peuple sera mon peuple, e ton Dieu sera mon Dieu. Là où tu mourras ie mourrai, e y serai enseuelie: e iamais ne me puisse le Seigneur êtr' en aide, si autre que la mort me separera de toi.

Adonc Noemi voyant qu'elle s'étoit affichée d'aller avec elle, se deporta de plus l'en détourner. Ainsi elles cheminerent tant elles deux, qu'elles vindrent iusqu'en Bethlehem. E quand elles furent arriuées en Bethlehem, toute la ville en fut émeue, e disoient les femmes: êt ceci Noemi? Elle leur disoit: Ne m'appellés pas Noemi: appellés moi^d Mara, car le Toutpuissant m'a mise en grande tristesse. Je men allai pleine, e le Seigneur m'en a ramenée vuide: pourquoi m'appellés vous Noemi, veu que le Seigneur m'a affligée, le Toutpuissant m'a enuoyé du mal: Dōque Noemi e Ruth Moabite sa belle fille, laquelle retourna avec elle du pays de Moab, reuindrent, e arriuerēt en Bethle-

^b. le Seigneur m'ê contreint, pourtant qu'il m'a ôté uoz maris.

Noemi arriue en Bethlehem.

^c. plaisante d. amere e triste.

Elimelech.

Noemi s'en retourne en Iudée.

^d. a moi pour l'amour de uoz maris

Bethlehem au commencement de la moisson des orges.

Chap. II.

Booz. **Ruth** **va glaner.**
OR auoit Noemi vn ami de son mari, hōme de guerre, du lignage d'Elimelech, nōmé Booz. Et Ruth Moabite demāda congé a Noemi d'aller aux chās pour glaner apres quel cun, si elle trouuoit q lui en fit la grace. Laquelle lui dit: Va ma fille. Parain si Ruth s'en alla aux chās, e se print a glaner apres les moissonneurs: e de cas de fortune se trouua au champ de Booz du lignage d'Elimelech. Ledit Booz arriua lors venāt de Bethlehē, e dit aux moissonneurs. Le Seigneur foit avec vous. Le Seignr te benisse, lui dirēt ils. Et Booz dit a son valet, q auoit la charge des moissonneurs: A qui ēt cete garse? C'ēt (rēpōdit il) vne garse Moabite, qui ēt retournée avec Noemi du pays de Moab. Or ell'a de mandé licēce de faire des glanes parmi les iaueles apres les moissonneurs, e a demouré ici depuis le matin qu'ell' ēt arriuée, iusqu'a cēt heure: tant peu demeure elle en la maison. Adonc Booz dit a Ruth: Ecoute, ma fille: ne va point glaner en autre chāp, e ne te depart point d'ici, ains demeure ici avec mes ouvrieres, e aise d'aller apres elles au chāp qu'elles moissonerōt. E ie cōmāderai aux ouriers qu'ils ayēt a ne te toucher. E quād tu auras soif, tu iras boire es vaisseaux ēq̄ls les ouriers puisent. E elle se ietta sur son visage, e lui fit hūblement la reuerēce, disant: Pourquoi me fais-tu la grace de me recōnoitre, moi qui suis étrāgere? Sur quoi Booz lui rēpōdit: J'ai été auerti de tout ce que tu as fait a ta belle mere apres la mort de ton mari, cōment tu as laissé ton pere e ta mere e le pays de ta naissance, pour venir en vne nacion que parauant tu ne cōnoissois pas. Le Seignr t'ē recōpenserā, e en seras trēbien guerdōnée du Seignr dieu d'Israel, sous les ailes duq̄l tu t'es venue retirer. E elle dit: le cō

A noi la grace que tu me fais, mōseignr, d'auoir ainsi pitié de moi, e de parler si gracieusemēt a moi ta seruāte, q ne suis pas digne d'être l'vne de tes chābrières. Puis a l'heure du repas, Booz lui dit qu'elle s'approchāt e māgeāt du pain, e faussāt sa viāde au vinaigre. Parquoi elle s'assit au cōté des moissonneurs, e il lui tēdit de la boulie, dōt elle māgea tout sō soul, e si en eut de reste, puis se leua pour glaner. Et Booz cōmāda a ses ouriers qu'ils la laissāsent glaner même parmi les iaueles, e qu'ils ne lui fissent point de vergogne, ainçois lui laissāsent expressement des poignées, e la laissāsent glaner sans la tēser. Parain si elle glana au chāp iusqu'au soir, e écouit ce qu'ell' auoit cueilli, qui fut enuiron vn ephi d'orge, lequel elle chargea e s'en alla en la ville. E comme sa belle mere regardoit ce qu'ell' auoit glané, Ruth tira ce qu'ell' auoit eu de reste de son repas, e le lui donna. E sa belle mere lui dit: Oū as-tu glané au iourd'hui, e oū as-tu besogné? Benit soit qui a eu égard a toi. Adonc elle conta a sa belle mere vers qui ell' auoit trauaillé, e lui dit que l'homme vers qui ell' auoit ce iour la trauaillé, auoit nom Booz: Dont Noemi lui dit: Benit soit il du Seigneur, puis qu'ain si ēt qu'il ne s'ēt point deporté de bien faire e aux vifs e aux mors. Cēt homme là (lui dit elle) ēt nōtre prochain, e de nōtre partētage. Et Ruth lui dit: E qui plus ēt, il m'a dit que ie me tinsse aupres de ses ouriers iusqu' ils ayent acheué toute sa moisson. Et Noemi lui dit: Il vaut bien mieux, ma fille, que tu ailles avec ses ouvrieres, de peur qu'en vn autre champ on ne t'empêche.

Ainsi elle suiuit les ouvrieres de Booz en glanant, iusqu'a tant que la moisson des orges e des fromens fut acheuée.

Chap. III.

ECe-pendant qu'elle se tenoit avec sa belle mere, Noemi lui dit: Ma

Ruth retourne en la ville.

tiēt propos a Ruth de la marier. Ma

Ma fille ie te veux chercher repos, afin de te mettre a ton aise. Or il y a Booz nôtre cousin avec les ouvrieres duq̄l tu as été, lequel doit auuit vâner l'orge en faire. Laue toi e t'oin, e te vêt de tes accoutremens, e descends en faire, sans te môtrer a lui iusqu'il ait acheué de prendre son repas. E quand il s'ira coucher, tu noteras le lieu où il se couchera, e lui iras decourir les pieds, e te coucheras, e il te dira ce que tu deuras faire. E Ruth lui dit: le ferai tout ce que tu me cōmanderas. Si descēdit en faire, e fit tout ainsi q̄ lui auoit cōmādé sa belle mere. E quād Booz, ayant mangé e beu e fait bōne chere, se fut allé coucher au bout du gerbier, elle lui alla tout bellement decourir les pieds, e se coucha. Puis a la mi nuit ledit homme fut effrayé, e en tâtant trouua que c'étoit vne femme couchée a ses pieds. E qui es tu ? dit il. Le suis (dit elle) Ruth ta seruâte, qui demande que tu étendes ton giron sur moi: car tu es mon parent. E il lui dit: Benitte sois tu du Seign̄r, ma fille: ta derniere vertu passe en bonté la premiere, de ce que tu n'es point allée apres les ieunes cōpagnōs, poures ou riches. Parquoi n'aye peur, ma fille: ie te ferai tout ce que tu demandes: car on fait biē par toute la ville que tu es vne vaillāte femme. Or êt-il biē vrai que ie suis tō parent, mais il en y a encor vn plus prochain q̄ moi. Demeure couchée cete nuit. Puis demain s'il te veut épouser comment le plus prochain parēt, bien, qu'il t'épouse. E s'il ne lui plait de t'épouser, viue le Seigneur si ie ne t'épouserai. Couche toi iusqu'au matin. Ainsi elle se coucha a ses pieds, iusqu'au matin qu'elle se leua deuant qu'on se fût conneu l'un l'autre. E il lui dit: Qu'ō ne sache point qu'vne femme soit venue en faire. Etend l'assuleure que tu as vêtue, e la tien. Ce qu'elle fit, e il lui mesura six mesures d'orge, e les lui chargea. E elle s'en alla en la ville, e alla trouuer

Ruth
deman
de a
Booz
qu'il la
prenne
en ma-
riage.

A sa belle mere, laquelle lui dit: Quelles nouvelles? ma fille. E Ruth lui conta tout ce que ledit hōme lui auoit fait, e m'a dōné (dit elle) six mesures d'orge, disant que ie ne m'en viendrois point vuide a ma belle mere. E sa belle mere lui dit: Aye paciēce, ma fille, iusque tu saches cōment il en prendra. Car vne fois il ne cessera qu'il n'ait vuide cēt affaire.

Chap. III.

B E Booz s'en alla en la maison de la ville, e étāt là assis, vit passer le parēt qu'il auoit dit: si l'appella par son nō, e le fit là assoir: puis print dix des cōseilliers de la ville, e les fit là assoir, e dit au parēt: La piece de terre de nôtre frere Elimelech, Noemi qui êt retournée du pays de Moab la veut vendre. Parquoi ie me suis auisé de le te faire a sauoir, afin q̄ tu saches en la presence des habitās e des cōseilliers de nôtre naciō, si ainsi êt q̄ tu la veuilles racheter, cōme parent. Si-non, fais le moi a sauoir, afin que i'y pēse. Car il n'y a autre que toi pour la racheter, e moi apres toi. E l'autre lui dit: le racheterai. E Booz lui dit: Or quand tu acheteras le champ de la main de Noemi, il te faudra auoir Ruth Moabite relaissée du trepassé, pour maintenir le nom dudit trepassé en son heritage. Adōc le parent lui dit: le ne le puis racheter, de peur de gâter mô heritage. Rachete le toi-même, ie te quitte mon droit: car ie ne le puis racheter. Or y auoit anciēnemēt vne cōtume entre les Israelites, q̄ qui quittoit a vn autre son droit de parētage, afin que toute la chose fût ratifiée, il déchaussoit son soulier, e le donnoit a l'autre, qui étoit vne maniere de témoignage entre les Israelites. Dōque ledit parent disant a Booz qu'il l'achetât, tira son soulier. E Booz dit aux cōseilliers, e a tout le peuple: Vous me serés aujourd'hui tēmoins, que i'achete de Noemi toute la cheuance d'Elimelech, e toute celle de Chelion

Deut. 33

Chelion e de Mahalon, e aussi m'ac-
 quête pour femme Ruth Moabite,
 femme de Mahalon, pour maintenir
 le nom du defunct en son heritage, a-
 fin que le nom du defunct ne se per-
 de d'entre ses freres, e de la ville où il
 demouroit. Vous m'en serés aujour-
 dhui tēmoins. Oy, dit tout le peuple
 e conseillers qui étoit en la maison
 de la ville. Le Seignr face que la fem-
 me qui viendra chés toi, soit comme
 Rachel e Lia, lēquelles deux emmēna-
 gerent la maison d'Israel: e que tu te
 portes vertueusement en Ephrata, e
 acquieres bruit en Bethlehem: e que
 ta maison soit cōme la maison de Pha-
 res, lequel Iudas engendra de Tha-
 mar, par la generacion que le Seignr
 te dōnera de cēte fille. Parainfi Booz
 print Ruth e l'ēpoufa, e eut sa compa-
 gnie, e par la grace du Seignr elle fut
 enceinte, e eut vn fis. Dōt les femmes
 disoient a Noemi: Benit soit le Seignr,
 qui aujourdhui ne t'a pas laissé être
 sans prochain garant, qui ait nom-
 entre les Israelites, qui sera celui qui
 te recréera l'esperit, e entretiendra ta
 vieillesse: puis qu'ainsi ét que ta belle
 fille (qui t'aime tant) lui a enfanté, la-
 quelle te vaut set fois mieux que ne
 feroient des enfans. E Noemi print l'ē-
 fant, e le mit entre ses bras, e le nour-
 rit. E les voisines lui mirent nom, di-
 sans qu'a Noemi étoit né vn fis, e le
 nommerent Obed, lequel fut pere d'
 Isai, pere de Daud. Voici donque la
 generacion de Phares. Phares engen-
 dra Hefron: e Hefron engēdra Ram:
 e Ram engendra Amminadab: e Am-
 minadab engendra Nahasson: e Na-
 hasson engendra Salmon: e Salmon
 engendra Booz: e Booz engendra
 Obed: e Obed engendra Isai: e Isai en-
 gendra Daud.

Gen. 38.

Booz
époufe
Ruth.

Math. 1

La fin du liure de Ruth.

Le I. Liure des rois.

Chap. I.



Ly eut vn homme de
 Ramatha (leq̄l lieu ap-
 partient aux Sophes)
 du mōt Ephraim, nō-
 mé Elcana, fis de Iero-
 ham, fis d'Eli, fis de Thohu, fis de
 Suph Ephratheen, lequel auoit deux
 femmes, l'vne nōmée Anne, e l'autre
 Phenenne. Phenenne auoit des en-
 fans, mais Anne n'ē auoit point. Cēt
 homme alloit tout les ans de sa ville
 adorer le Seigneur des armées, e lui
 sacrifier a Silo, là où étoit les deux
 fis d'Eli, Hophni e Phinees, prêtres
 du Seignr. Auint vn iour que Elca-
 na ayant sacrifié, donna a Phenēne sa
 fēme, e a tous ses fis e filles, leurs por-
 ciōs, e dōna a Anne vne porciō tout
 triste: car il aimoit Anne, e le Seignr
 lui auoit serré la matrice, e outre-plus
 l'autre (laquelle lui étoit contraire) la
 gaçoit pour lui faire dépit, a cause q̄
 le Seigneur lui auoit clos la matrice.
 E comme Elcana faisoit tous les ans
 ainsi, quand elle montoit au temple
 du Seigneur, elle l'attainoit ainsi: dōt
 Anne plouroit, e ne mangeoit point.
 Parquoi Elcana son mari lui dit: An-
 ne pourquoi pleures tu: e que ne mā-
 ges tu: e pourquoi as tu le cueur do-
 lent: Ne te vau-ie pas dix fois mieux
 que des enfans? Mais Anne apres
 qu'el'eut mangé e beu a Silo, se leua,
 e étant Eli le grād prêtre assis sur vne
 chaire acôte les pōteaux du cueur du
 tēple du Seignr, elle, avec vne grand'
 angoisse de cueur, en plourāt pria le
 Seignr, e lui fit vn vœu, disant en cēte
 sorte. O Seigneur des armées, s'il te
 plait de regarder la tribulaciō de moi
 ta seruante, e auoir souuenance de ne pour
 moi, e ne m'oblier pas, ains me don-
 ner enfant mâle, ie le donnerai au Sei-
 gneur

Elcana

Anne.
Phenē-
ne.

Levœu

d'An-

ta ser-

uante,

e auoir

souuen-

ance de

ne pour

moi,

e ne m'

oblier

pas,

ains me

don-

ner en-

fant

mâle,

ie le

donnerai

au Sei-

gneur

Eli. gneur pour tout le tems de sa vie, et a soir ne lui montera sur la tête. Ainsi qu'elle prioit longuement le Seignr, en parlant en son cueur, e ne faisant q remuer les leures, sans dire mot qu'ouït, Eli (qui prenoit garde a sa bouche) pensant qu'elle fût yure, lui dit: Auras tu tantôt prou été yure? Cuue cō vin. Sur quoi Anne rēpōdit: Nenni, mōseigneur; ie suis vne femme qui ai le cueur dolent, e n'ai beu ne vin ne vinée, ains épand mō affexion deuāt le Seignr. Ne me tien pas pour vne femme débauchée, car ce que j'ai dit iusqu'a present, c'a été a force de ce q ie sens au cueur, e de mon ennui. Adonc Eli lui rēpōdit: Va t'en en paix, e le dieu d'Israel te veuille ottroyer la requête que tu lui as faite. E elle lui dit: Il te plaira de pardonner a moi ta seruante. Ainsi elle s'en alla son chemin, e mangea, sans plus être triste. E au matin quād ils furēt leués, ils firēt leur deuociō deuāt le Seignr, puis s'ē retournerent, e allerēt en leur maison a Ramatha. E Elcana eut la cōpagnie d'Anne sa femme, e le Seignr eut souuenāce d'elle, tellemēt qu'elle fut enceinte, e l'an reuolu deliura d'un fis, au quel elle mit nom Samuel, pourtant qu'elle l'auoit demādē au Seigneur.

Samuel naît.

Puis quand ledit Elcana avec toute sa maison alla faire au Seigneur le sacrifice annuel, e rēdre son vœu, Anne n'y alla pas, jusque l'ēfant soit seuré (dit elle a son mari) e alors ie l'y menerai, pour se tenir aupres du Seignr a le seruir, e pour y demourer a toujours. E Elcana lui dit: Fais-en cōme bon te semblera: demeure iusque tu payes seuré, e le Seignr mette en effet sa promesse. Ainsi elle demoura e allaïta son fis, tant qu'elle le seura. E quād elle l'eut seuré, elle le mena avec soi avec trois toreaux, e vn ephi de farine, e vn oire de vin, e le mena au tēple du Seignr a Silo, qu'il n'étoit encor qu'un enfant, e sacrifierent vn toreau, e presenterent l'enfant a Eli, au

A quel elle dit: Monseignr se t'ait Dieu monseigneur, ie suis la femme qui fut ici en ta presence prier le Seigneur. Je prioï pour auoir cēt enfant, e le Seigneur m'a accordé ma requête. Aussi le presente-ie au Seignr, comme celle qui l'ai receu de lui, tellemēt que tout le tems de sa vie il sera dedié au Seigneur. E Anne fit vne telle oraison.

Chap. II.

B I Aile cueur gai par le Seigneur, ie leue les cornes par le Seigneur, i'ēlargi ma bouche cōtre mes ennemis, tāt ioyeuse suis de ton secours. Il n'y a si saint que le Seigneur: voire il n'y a que toi, e n'y a Rochefort qui soit a cōparer a nôtre Dieu. Ne parlés pas, ne parlés pas tant arrogāment: vuidē fierté de vôtre bouche: car puis qu'ainsi ēt que le Seignr ēt vn Dieu qui fait tout, on ne viēt pas a bout des entreprinſes. Les arcs des puissans se rōpent, e les abbattus sont ceins de force. Les soulds trauaillent pour autrui, C pour gagner leur vie, e les affamés cessent de lētre, tellement que la sterile en enfāte let, e celle qui auoit beaucoup d'enfans, deuiēt recreue. Le Seigneur fait mourir, e fait viure: il fait descēdre en Enfer, e en retire. Le Seignr appourit e enrichit: abbat e si redresse: il leue les petis, atterrés, e dresse les pources de la fange, pour les asoir avec gēs d'etoffe, e les mettre en possēssiō d'un siege honorable, G. ottroyant la requête a ceux qui le priēt, D e benissant les ans des iustes. Car vn homme n'ēt pas puissant par sa force. Le Seigneur affoiblit ses auersaires, le Seignr saint. Qu'un sage ne se glorifie pas de sa sagesse, ni vn puissant de sa puissance, ni vn riche de ses richesses, mais de ceci se doit glorifier vn qui se glorifie, c'ēt de sauoir e connoitre le Seigneur, e de faire droit e raison en terre. E. Car les gons de la terre sont au Seigneur, qui a posé le monde sur eux, qui gardera les pieds de ses iustes, e les méchans seront en

La chāson d'Anne, en laqle elle remercie le Seignr qui a ottroïé vn fis.

Deut. 32
Tob. 13
Sap. 16

tenebres sans sonner mot: car vn hō me n'ēt pas puissant par sa force. Les auersaires du Seignr seront rompus, lui tonant sur eux du ciel. Le Seignr iugera les contrées de la terre, e donnera puissance a son roi, e haussera la corne de son oint.

La mé-
chance-
té des
fis d'Eli
4. tenoint
conte.

Puis Elcana s'en alla a Ramatha en sa maison, e l'enfant demoura pour seruir au Seigneur chés le grand prêtre Eli. Or les fis d'Eli étoit mauuais garçons, e ne^a connoissoint point le Seigneur. Les grans prêtres auoint vn droit sur le peuple, que quicōque faisoit sacrifice, le garçon du grand prêtre venoit, ce-pendant que la chair cuisoit, e plongeoit vn hauet a trois dēs, qu'il portoit en sa main, dedās la paele, ou chaudiere, ou marmite, ou pot e tout ce que le hauet accrochoit, le grād prêtre le prenoit. E ainsi faisoit ils a tous les Israelites qui venoient lá a Silo. Même deuant qu'on eût fait le perfum de la graisse, le garçon du grand prêtre venoit dire a l'homme qui sacrifioit: Donne moi de la chair pour la rôtir au grand prêtre: car il ne prendra pas de toi chair cuitte, mais crue. Que si l'autre lui disoit: Attend qu'on ait fait le perfum de la graisse, puis tu en prendras a ton appetit: il disoit: Non, tu en donneras maintenant, ou i'en prendrai par force. Dont le Seigneur trouua la méchaceté de ces garçons fort grāde: car celá étoit cause q̄ l'offrande qu'on faisoit au Seignr, auoit mauuais bruit. Quant a l'enfant Samuel, il faisoit le seruice du Seigneur, étant ceint d'vn Collet de lin. E sa mere lui faisoit vne petite iaquete, qu'elle lui apportoit tous les ans, quand ell' alloit avec son mari faire le sacrifice annuaire. E Eli benit Elcana e sa femme, priant le Seigneur qu'il lui dōnāt generacion de celle fēme, pour la requête qu'ell' en auoit faite au Seigneur. Dont quād ils s'en furent allés en leur pays, le Seigneur visita Anne, si qu'elle conceut

A e enfanta trois fis e deux filles: e l'enfant Samuel croissoit vers le Seignr.

E Eli étant ia fort vieux, ouit dire tout ce que faisoient ses deux fisa tous les Israelites, e commēt ils couchoint avec les femmes qui veilloint a la porte du pauillon des oracles: parquoil leur dit: Pourquoi commettés vous toutes ces méchancetés que i'ouï dire de vous, de tout ce peuple: Non, mes fis: le bruit que i'ouï de vous n'ēt pas bō, d'être cause du débauchemēt du peuple du Seigneur. Si vn homme se méfait contr'vn autr' hōme, les arbitres vuident le differant: mais si vn homme se méfait cōtre le Seignr, qui vuidera son differēt: Mais ils n'o beirent point a leur pere, a cause que le Seigneur les vouloit faire mourir.

Eli re-
prend
ses fis.

Ce-pendant l'enfant Samuel alloit en croissant e deuenant bon, tant deuāt le Seigneur, que deuant les hōmes. E il vint vn hōme de dieu a Eli, e lui dit: Voici que te mādē le Seigneur. Veux-tu que ie me suis donné a connoitre a la maison de^b ton pere, quand ils étoient en Egypte chés Pharaon, e l'ai choisie d'être toutes les lignées d'Israel, pour me seruir de prêtres, pour brulager sur mon autel, pour faire le perfum, pour porter le Collet deuāt moi, e q̄ i'ai dōné a la maison de ton pere tout le flāmage des enfans d'Israel, pourquoy ne tenés vous conte de mes sacrifices e offrandes, que i'ai cōmandé de faire au temple, e prises plus tes fis que moi, en vous engraisant des pre-

D mices de toutes les offrādes de mon peuple Israel: E pourtāt dit le Seignr Dieu d'Israel, ie faisoï mon conte que ta maison e celle de tō pere conuerse- roit deuāt moi pour tou-iours: mais maintenant (dit le Seignr) ia n'auienne que ie n'honore qui m'honorera, e que ceux qui ne font conte de moi, ne soyent a mépris. Sache q̄ le tems viendra que ie te romprai tellement le bras, e a la maison de ton pere, qu'en ta maison n'aura poin d'ancien, e si ver

Vn p.
phete
reprēd
Eli.
b. Leui.

3. Reg.

b. tes enfans uerrôt (qui bien leur greuera) un grand prêtre qui ne sera pas de ta race, qui iouira des sacrifices que feront les Israelites des biens qu'ils auront par la grace de Dieu.
c. quād tes enfans seruirôt a un autre grād prêtre.

verras ton contraire au temple en tous les biens qui seront faits aux Israelites, e n'y aura iamais hōme vieux en ta maison. E si n'arracherai point ta race de mon autel, qui sera pour te faire^c consumer les yeux, e creuer le cueur: e tout l'accroît de ta maison mourra deuant vieillesse. E voici le signe que tu en auras, lequel auindra a tes deux fis, Hophni e Phinees, c'êt qu'ils mourrôt tous deux en vn iour. E ie me pouruoyera d'vn loyal grād prêtre, qui fera a mon appetit e a ma guise, e lui ferai auoir ge neracion durable, e si cōuersera tou-iours deuant mon oint. E quiconque de ta maison fera de reste, ira faire la court audit grand prêtre, pour auoir vne piece d'argēt, e vne miche de pain, e le priera de lui fair' auoir vn morceau de paī a manger.

Chap. III.

OR l'enfant Samuel seruoit au Seigneur chés Eli, e n'y auoit en ce tems là guaire d'oracles du Seignr, ni de prophecies manifestes. Auint vn iour cōme Eli étoit couché en son lieu, cōmençant dēia a perdre la veue, si qu'il n'y pouoit voir, deuant que la lampe de Dieu fût éteinte, que le Seigneur appella Samuel, lequel étoit couché au cueur du tēple du Seignr, là où étoit l'arche de Dieu. E Samuel dit: Me voici: si courut a Eli, e lui dit: Me voici, car tu m'as appellé. Nō ai, dit Eli, va te recoucher. E quand il se fut allé recoucher, le Seigneur cria de rechef Samuel. Dont Samuel se leua, e alla a Eli, e lui dit: Me voici, car tu m'as appellé. Non ai, mon fis, dit Eli, retourne t'en coucher. Or Samuel ne cōnoissoit pas encore le Seignr, e ne lui auoit encore point été reuelé d'oracle du Seigneur. E le Seigneur cria encore Samuel pour la troisiēme fois dont il se leua, e alla a Eli, e lui dit: Me voici, car tu m'as appellé. Adōc Eli cōneut que c'étoit le Seignr qui appelloit l'enfant. Si dit a Samuel: Va te cou-

A cher, e s'il t'appelle, tu diras: Parle, Seigneur, car ton seruiteur écoute. Ainsi Samuel s'alla coucher en sa place. E le Seigneur vint e se print a appeller Samuel cōm'es autres fois, Samuel, Samuel. E Samuel dit, Parle: car ton seruiteur écoute. E le Seignr lui dit: Tu dois fauoir que ie ferai vne telle chose entre les Israelites, que quiconque en orra parler, les deux oreilles lui en corneront. Car ie ferai vne fois venir sur Eli tout ce que j'ai dit de sa maïso, e ne s'ē faudra pas vn point. **B** Or ie lui ai notifié que ie punirai sa maison a tout iamais, de la faute qu'il a cōmise, lequel sachant bien que ses enfans se portoient vilainemēt, ne les a pas châtiés. Parquoi j'ai iuré de la maison d'Eli, q̄ la faute de la maïso d'Eli ne sera iamais purgée ne par sacrifice ne par offrāde. E Samuel quād il eut demouré couché iusqu'au matin, ouurit les portes du temple du Seigneur: e com m'il craignoit de fair' a fauoir a Eli le dit oracle, Eli l'appella, e lui dit: Samuel mon fis. Me voici, dit Samuel. Qu'êt-ce (dit Eli) qu'il t'a dit: ne le me cele pas: ie te prie, se t'ait Dieu, ne me cache rien de tout ce qu'il t'a dit. Adonc Samuel lui dit tout, sans rien celer. E Eli dit: Il êt le Seigneur, il fera ce qu'il lui plaira. Samuel dōque croïsoit, ayant le Seigneur avec soi, e ne di soit rien qui n'auint: dont tous les Israelites depuis Dan iusqu'a Bersaba, cōneurent que Samuel pour certain étoit prophete du Seigneur. **D** E le Seigneur lui apparut derechef a Silo: car ce fut a Silo que le Seigneur se reuela par son oracle a Samuel.

Chap. IIII.

E Samuel parla a tous les Israelites, e sortirent les Israelites pour combattre cōtre les Palestins, e planterēt leur camp vers la pierre d'aide, e les Palestins en Aphec. E quand les Palestins furēt en ordre, e que le combat fut cōmençé, les Israelites eurent du pire, e en y eut en cēt étour, de tués

parmi les chams enuiron quatre mille. Et le peuple se retira au camp, et les conseillers Israelites, se pleignans de ce qu'en celle iournée le Seignr leur auoit fait auoir du pire contre les Palestins, delibererēt d'aller q̄rir a Silo l'arche de l'alliāce du Seignr, afin qu'el' allāt entre eux, et les defendit de la main de leurs enemis. Dōt le peuple enuoya a Silo, et firēt apporter l'arche de l'alliance du Seignr des armées assis sur les Cherubins, et les deux fis d'Eli vindrent quant e l'arche de l'alliance de Dieu, a fauoir Hophni et Phinees. Et quand ladicte arche de l'alliance du Seigneur fut arriuee au cāp, tous les Israelites ietterēt vn si grand cri et fanfare, que la terre en retentit. Dont quand les Palestins ouirent ce bruit, ils demanderent que signifioit vn si grand bruit au camp des Ebrieux. Et quand ils entendirent que c'ētoit l'arche du Seigneur qui ētoit arriuee au cāp, ils eurēt peur, disans q̄ dieu ētoit venu au camp. Helas (ce disoient ils) il ne soloit pas ētr' ainsi: Helas qui nous deliurera de la main de ces tant excellens dieux: Car ce sont les dieux qui firent si gros chaplis des Egyptiens parmi les desers. Portés vous vaillāment, et soyés gentils cōpagnons, Palestins, de peur q̄ ne soyés suiets aux Ebrieux, comm' ils ont été les vōtres: et combattés en gens de bien. Si combattirent les Palestins de telle sorte, que les Israelites furēt vaincus, et s'en fuirent chācun chés soi, et y eut vne fort grande déconfiture: car il y demoura des Israelites trente mille piētons, et l'arche de Dieu fut prinse, et les deux fis d'Eli y moururent, Hophni et Phinees. Et vn Beniamite s'en courut de l'étour, et alla a Silo ce iour même, ayant ses accoutremens dérompus, et de la terre sur sa tête. Et quand il fut arriué en la ville, et eut apporté ces nouvelles, toute la ville se print a braire. Dont Eli (qui lors étant assis sur vne chaire aupres du chemin,

l'arche de dieu
ēt prinse.

A regardoit: car le cueur lui trembloit a cause de l'arche de Dieu) oyant le cri qui se faisoit, demanda que vouloit dire vn tel bruit et trouble. Et ledit homme alla vitemēt dire ces nouvelles a Eli, q̄ lors ētoit aagé de quatre vints et dixhuit ans, et auoit la veue si courte qu'il n'y pouoit voir. Donc que ledit hōme lui dit: le suis vn qui viēt de la bataille, de laquelle ie m'en suis auourd'hui foui. Et comment se porte le cas, mon fis: dit Eli. Et le messager rēpōdit: Les Israelites s'en sont fouis deuant les Palestins, et si en y a eu beaucoup de defaits, et même tes deux fis Hophni et Phinees y sont mors, et l'arche de Dieu ēt prinse. Et ainsi qu'il fit mencion de l'arche de Dieu, Eli tomba de sa chaire a la renuēse, a cōte la porte, et se rōpit le col, et mourut tout roide (car c'ētoit vn homme ancien et pesant) ayant eul' conduitte des Israelites quarant'ans. Et sa belle fille femme de Phinees, laquelle ētoit enceinte a point d'enfanter, quand el' entendit les nouvelles de la prinse de l'arche de Dieu, et de la mort de son beau-pere, et de sō mari, fut surprise du mal d'ēfant, et s'accroupit et enfanta. Et ainsi qu'elle s'en alloit mourir, les femmes, qui y ētoient, lui dirent qu'elle eūt bō courage, et qu'elle auoit fait vn fis. Mais elle ne rēpondit rien, et n'en tint conte, ains appella l'enfant ^{4. adieu hōneur, ou: c'ēt fait d'honneur.} Icabod, disant que les Israelites auoint perdu leur honneur, par la prinse de l'arche de Dieu, et par la mort de son beau-pere et de son mari. Les Israelites ont (dit elle) perdu leur honneur, puis que l'arche de Dieu ēt prinse.

Chap. V.

E Les Palestins prindrent l'arche de Dieu, et la menerent de la pierre d'aide a Azot, et prindrent les Palestins ladicte arche de Dieu, et la mirent au temple de Dagon, et la poserent a cōte Dagon. Et le lendemain quand les Azotiens furent leués, ils trou-

trouuerent Dagon tombé a terre de-
uāt laditte arche du Seigneur: si prin-
drent Dagon, e le remirent en sa pla-
ce. E le lendemain matin quand ils fu-
rent leués, ils trouuerēt Dagon tom-
bé a terre deuant laditte arche du Sei-
gneur, e la tête de Dagon e ses deux
poins sur le fueil, separés du cors, le-
quel étoit demouré seul a part: qui ét
la cause pourquoi les prêtres de Da-
gon, e tous ceux qui entrent au tēple
de Dagon a Azot, encor auioirdhui
ne marchent point sur le fueil de Da-
gon, G. ains le franchissent. E. Alors
le Seignr mit bien rudement la main
sur les Azotiens, e les tourmēta fort,
en leur faisant venir vn mal au fon-
dement, e faisant G.L. naître E. parmi
leur pays G.L. des rats, dōt il y eut vn
gros defarroi e decōfort parmi la vil-
le. E. Ce que voyans les Azotiens, di-
rēt qu'ils ne vouloint pas que l'arche
du Dieu d'Israel demourāt avec eux,
a cause qu'il mettoit si durement la
main sur eux, e sur leur dieu Dagon.
Parquoi ils māderēt e assēblerēt tous
les seigneurs des Palestins, e leur de-
manderent qu'ils deuoient faire de l'ar-
che du dieu d'Israel. Lēquels répon-
dirēt qu'il la falloit mener a Geth. Ce
qu'ils firent: Mais apres qu'ils l'y eu-
rent trāsportée, le Seigneur mit la vil-
le en vn grād trouble e déroi, faisant
venir a ceux de la ville, petis e grans,
vne telle maladie, que le fondement
leur sortoit. Parquoi ils enuoyerent
l'arche de Dieu a Accaron: mais quād
el'ly fut arriuée, les Accaronites se pri-
drent a crier e dire qu'on auoit trans-
porté a eux l'arche du Dieu d'Israel,
pour faire mourir eux e leurs gens.
Si enuoyerēt querir e assembler tous
les principaux de Palestine, e leur di-
rent qu'ils en enuoyassent l'arche du
Dieu d'Israel, e qu'elle retournāt en
son lieu, de peur qu'elle ne fit mou-
rir e eux e leurs gens. Car toute la vil-
le étoit en mortel déroi, si rudement
y besognoit la main de Dieu: e ceux

A qui ne mouroit, auoint mal au fon-
demēt: dōt il se faisoit par la ville des
merueilleuses complaintes.

Chap. VI.

P Arainsi quand l'arche du Seignr
eut été au pays des Palestins set
mois, les Palestins firent venir les prē-
tres e diuins, e leur demanderent qu'
ils deuoient faire de l'arche du Seignr,
e qu'ils leur enseignassent par quel
moyen ils la deuoient réuoyer en son
lieu. Lēq's leur répondirent: Si vous
renuoyés l'arche du Dieu d'Israel, ne
la renuoyés pas vuide, ains lui payés
vn'amēde: alors vous guerirés, e sau-
rés pourquoi il ne cesse de vous bat-
tre. E quell'amēde (dirēt ils) lui paye-
ron-nous: Cinq fondemens d'or (di-
rent ils) e cinq rats d'or, selon le nom-
bre des barōs Palestis: car tous vous
e voz barons aués vne même mala-
die. Vous ferés donque des images
de voz fondemens, e de voz rats qui
gātēt le pays, e en ferés vn present au
Dieu d'Israel, pour lui fair' hōneur, si
d'auēture il voudroit cesser de vous
battre, vous e voz dieux e vōtre ter-
re. Car pourq'i auriés vous le cueur
obstiné, comme feurent les Egyptiēs
e Pharaon: lēquels toute-fois il trait-
ta tellement, qu'ils furent cōtreins de
les laisser aller. Parquoi prenés vn
chariot tout neuf que vous ferés fai-
re, e deux vaches preignes, qui n'ayēt
iamais porté le ioug, e les accouplés
au chariot, e ramenés leurs veaux d'a-
pres elles en la maison: e prenés l'ar-
che du Seigneur, e la mettés sur le cha-
riot, e mettés les images d'or, q̄ vous
lui payerés pour amēde, en vn coffre,
au côté de l'arche, puis s'en laissés al-
ler, e la regardés. Que si elle prend le
chemin de Bethsames, c'ēt lui q̄ nous
fait tant de mal. Si non, nous deuons
sauoir q̄ ce n'ēt pas sa main qui nous
presse, ains nous ét ceci auenu de cas
de fortune. Ce qu'ils firēt, e prindrēt
deux vaches preignes, lēquelles ils ac-
couplerēt au chariot, e ferrerēt leurs

Les Pa-
lestins
prēnēt
conseil
tou-
chāt le
renuoi
de l'ar-
che.

Exod. 12.

Le Sei-
gneur
tour-
mente
les A-
zotiēs.
Psl. 77
4. qu'on
nomme le
mal de
saint Fi-
ac.

Le Sei-
gneur
tour-
mente
Geth e
Acca-
ron.

veaux en la maison, e mirēt l'arche du Seigneur sur le chariot, e le coffre e les rats d'or e les images de leurs fondemens quant-e-quant. E les vaches tirerent tout droit cōtre Bethsames, par vn chemin, e alloint en beuglant, sans se détourner n'a droit n'a gauche: e les barons Palestins allerent apres elles iusqu'aux lisieres de Bethsames. E quand les Bethsamites (qui faisoient la moisson des fromens en vne vallée) apperceurent l'arche, ils furent bien aises de la voir. E quant le chariot fut arriué au champ de Iosué Bethsamite, elle s'arrēta. Si copperent le bois du chariot, e firent au Seigneur vn brulage des vaches. E les Leuites mirent ius l'arche du Seigneur, e le coffre qui étoit avec, auquel étoient les images d'or, e les mirent sur vne grosse pierre qui étoit là: e ceux de Bethsames firent en ce iour là brulages e sacrifices au Seigneur. Ce que voyans les cinq barons Palestins, s'en retournerent a Accaron ce iour même. Or les fondemens d'or, que les Palestins payerent au Seigneur pour amende, furent pour Azot vn, pour Gaza vn, pour Ascalon vn, pour Geth vn, e pour Accaron vn. E les rats d'or furent aussi selon le nombre de toutes les villes des Palestins, a-sauoir des cinq bailliaiges, qui sont depuis la ville forte, iusqu'au village sans mur, e iusqu'a la grosse pierre, sur laquelle fut mise l'arche du Seigneur, laquelle pierre

la mortalité des Bethsamites. **4. rigoureux.** **D** **et** encor auiourdhui, au champ de Iosué Bethsamite. Mais le Seigneur punit le peuple de Bethsames, de ce qu'il auoint veu s'arche, e en fit mourir cinquante mille, e soixante e dix hōmes. Dont le peuple Bethsamien faisant dueil d'vne si grosse mortalité de leurs gēs, que le Seigneur auoit faite, se print a dire: Qui pourra arrēter deuant le Seigneur, qui ē vn dieu si saint: e vers qui doit être l'arche transportée d'ici: Si manderēta ceux:

A de Cariathiarim, par des messagers, que les Palestins auoint rēdu l'arche du Seigneur, e qu'ils descendissent e kemmenassent deuers eux.

Chap. VII.

A Donc ceux de Cariathiarim allerent querre l'arche du Seignr, e l'emporterent en la maison d'Abinadab a Gabaa, e consacrerent Eleazar son fis pour la garder. Auint lōg tems apres que l'arche du Seignr fut logée a Cariathiarim, par l'espace de vint ans, que toute la race des Israelites fit ses doleances au Seignr. Dont Samuel leur dit a tous: Si de tout vōtre cueur vous vous conuertissēs au Seigneur, ôtēs les dieux étrāges e Astaroth d'entre vous, e ayēs tel cueur qu'il appartient enuers le Seigneur, e seruēs a lui seul, e il vous garātira des mains des Palestins: E les Israelites ôtērent les Baals e Astaroth, e seruirēt seulement au Seigneur. E Samuel cōmanda qu'on assemblāt tous les Israelites a Maspha, e qu'il prieroit le Seigneur pour eux. Si s'assemblerent a Maspha, e pūiserent de l'eau, e la verserent deuant le Seigneur, e ieūnerēt ce iour là, e confesserent qu'ils auoint peché contre le Seigneur: e ainsi Samuel tint la court aux enfās d'Israel a Maspha. E quād les Palestins entendirent q̄ les enfās d'Israel s'étoient assēblēs a Maspha, les barōs Palestins les allerēt assaillir. Ce q̄ entendans les Israelites eurēt peur des Palestins, e prirent Samuel qu'il ne cessāt de crier au Seigneur leur dieu pour eux, afin qu'il les defendīt des mains des Palestins. E Samuel print vn agnelet de lait, e en fit vn entier brulage au Seigneur, e fit oraison au Seigneur pour les Israelites, lequel l'exauça. Car comme Samuel faisoit encore le brulage, les Palestins liurerent la bataille aux Israelites, e le Seigneur fit en ce iour là vn si gros éclat de tonnerre sur les Palestins, qu'il les étonna de sorte, qu'ils furent vaincus des Israelites, lēq̄ls

Les Israelites s'amendent. **Dent. 6. Malact. 4.** **for**

Ecl. 46.

La pierre d'aide.

fortirent de Maspha, e les chasserent en les tuant iusque deffous Bethcar. E Samuel print vne grosse pierre, e la mit entre Maspha e Sen, e la nomma la pierre d'aide, disant: Iusqu'ici nous a aid le Seigneur. Ainsi les Palestins furent abbattus, e n'entrèrent plus au pays des Israelites, e tint le Seigneur la main sur les Palestins tout le tems de Samuel. E les Israelites recourerēt des Palestins par force les villes q̄ les Palestins auoint prinſes sur eux depuis Accaron iusqu'a Geth, e leurs fins, étant la paix entre les Israelites e les Amorreens. E Samuel gouerna les Israelites tout le tems de sa vie, e alloit d'an en an faire vn tour a Bethel, a Galgal e a Maspha, tenant la court aux Israelites en tous ces lieux, puis s'en retournoit a Ramatha: car il y auoit sa maison, e y faisoit iustice aux Israelites, e y auoit bâti vn autel au Seigneur.

Chap. VIII.

PVis quād Samuel fut deuenu ancien, il fit ses fis (dēquels l'ainé auoit nom loel, e le puiné Abia) gouuerneurs des Israelites a Bersaba. Mais comme ses fis ne suiuint point son train, ains se détournans apres auarice, prenoient des dons pour renuerſer le droit, tous les conseillers Israelites s'assemblerent, e allerēt trouuer Samuel a Ramatha, e lui dirēt que puis qu'ainsi étoit qu'il étoit vieux, e qu'il étoit vn que ses fis ne suiuint pas son train, il eût a leur faire vn roi pour les gouerner, comm'auoint toutes autres nations. E Samuel déplaisant de ce qu'ils lui demādoient vn roi pour les gouuerner, fit oraison au Seignr. E le Seigneur lui dit: Obei au peuple en toute ce qu'ils t'en dirōt. Car ce n'ēt pas toi qu'ils deboutent, mais c'ēt moi qu'ils deboutent de les regir. E tout ainsi qu'ils m'ont tou-iours fait, depuis que ie les tirai d'Egypte iusqu'a present, quand en me laissant, ils ont serui a autres dieux, ainsi te font ils au-

Osee 9. 13
Afl. 13

A si. Parquoi obei-leur: mais auetti les premierement, e leur declare le droit du roi qui regnera sur eux. E Samuel rapporta toutes les parolles du Seigneur au peuple qui lui demandoit vn roi. Voici (dit il) le droit du roi qui regnera sur vous. Il prendra voz fis, e en fera ses charretons, e cheuaucheurs, e laquais de ses chariots, e ses milleniers, e cinquateniers, e ses laboureurs, e moissonneurs, e leur fera faire ses bâtons de guerre, e les appartenances de son charois. Item prendra voz filles, e en fera des ouvrieres d'ouguens, des cuisinieres e boulogieres. E choisira les meilleurs de voz chās vignes e oliuiers, pour les donner a ses seruiteurs, e dimera voz blés e vignes, pour les donner a ses chātres e seruiteurs: e prendra les meilleurs de voz seruiteurs e seruantes e iouenceaux e ânes, pour s'ē seruir en ses eures. Il dimera vōtre bercail, e serēs ses seruiteurs, e viendra le tems que vous vous pleindrés de vōtre roi leq̄l vous vous aurés élu, e si ne vous exaucera point alors le Seignr. Mais le peuple ne voulut point croire Samuel: non (ce dirent ils) il nous faut auoir vn roi, afin que nous soyons comme font toutes autres nations, lequel roi nous gouuenera e guidera, e fera noz guerres. Samuel ayant oui tous les propos du peuple, les rapporta au Seigneur, lequel lui dit qu'il eût a leur complaire, e leur faire vn roi. Adonc Samuel dit aux Israelites qu'ils s'en allassent chācun chés soi.

Chap. IX.

OR il y eut vn Beniamite nommé Cis, fis d'Abiel, fis de Seror, fis de Becoroth, L. fis de Sareth, E. fis d'Alpha, fis d'un hōme Ieminien, leq̄l Cis étoit homme de guerre, e auoit vn fis nommé Saul, beau cōpagnō, tellemēt qu'il n'y auoit hōme des enfans d'Israel plus beau q̄ lui, e si étoit de toutes les épaulles plus grād qu'hōme q̄ fût.

vne fois ledit Cis pere de Saul, cōme Saul va chercher son fis qu'il prīnt avec soi l'vn des valets, e s'ē allāt chercher les ānesses. Dōque Saul passa par le mont Ephraim, e parla terre de Salifa, e ne les trouuāt point, passa par la terre de Salim: e cōme elles n'y étoint pas, il passa par la terre de Iemini, e ne les y trouuerēt pas. E quand ils furent arriués en la terre de Suph, Saul dit a son valet, q lui tenoit compagnie: Viē-ça, retour nons nous-en, de peur que mō pere ne laisse les ānesses, e soit en souci de nous. Ele valet lui dit: Il y a en cēte ville vn homme de Dieu, qui ē vn venerable personage: tout ce qu'il dit deuoit auenir, auient. Allōs y seulement: peut être qu'il nous dira ce pourquoi nous faisons ce voyage. E Saul dit a son valet: Mais si nous y allons, q lui porterons nous? Car nous n'auons plus de pain en noz bissacs, e n'auons rien pour le present pour recompenser ledit homme de Dieu. Ele valet répondit encor a Saul: Pai ici avec moi vn quart de sicle d'argēt, que ie donnerai a l'homme de Dieu, afin qu'il nous declare ce pourquoi nous venons. Anciennemēt entre les Israelites quand on s'en alloit ^b conseiller a Dieu, on disoit: Il nous faut aller trouuer le voyant. Car ce qu'aujourd'hui on appelle prophete, on le nommoit anciennement le voyant. Cēt bien dit a toi, lui dit Saul: or y allons. Si s'en allerēt en la ville où étoit l'homme de Dieu. E en montant la mōtée de la ville, ils trouuerēt des filles qui alloint a l'eau, e leur demanderēt si le voyant y étoit. Oy (leur répondirent elles) il ēt là deuant vous: hātés vous seulement, car il ēt aujourd'hui arriué en la ville, a cause qu'on fait aujourd'hui le sacrifice du peuple en la chapelle. Ainsi que vous serés entrés en la ville, vous le trouuerés deuant qu'il monte en la chapelle pour banqueter: car le peuple ne banquetera

a. prophete.

b. chercher oracle e réponse de Dieu.

A poit deuant sa venue, a cause qu'il doit benir le sacrifice: e apres cela bāqueteront les cōuiés. Parquoi vous poués bien monter, car sans faute vous le trouuerés. Si monterent en la ville: e ainsi qu'il furent entrés dedans la ville, ils vōt rencōtrer Samuel qui étoit sorti pour monter en la chapelle. Or auoit le Seigneur vn iour deuant que Saul arriua, auerti Samuel en cēte maniere: Demain ie t'enuoyerai vn homme du pays des Beniamites, lequel tu oindras pour être guidō de mon peuple Israel, si garantira mon peuple de la main des Palestins. Car i'ai égard a mō peuple, a cause que le cri en ēt venu a moi. Donque quād Samuel vit Saul, le Seigneur lui dit: Voila l'homme que ie te dis qui regira mon peuple. E Saul s'approcha de Samuel au milieu de la porte, e lui dit: Montre moi, ie te prie, où ēt la maison du voyant. le suis le voyant, lui répondit Samuel: monte deuant moi en la chapelle, e vous banqueterés aujourd'hui avec moi: e demain matin ie te donnerai congé, e te dirai tout ce que tu as au cuer. Quant aux ānesses que tu perdis il y a aujourd'hui trois iours, n'y met poit ta fantasie: car elles sont trouuées. Mais tu dois sauoir que en toi, e en toute la maison de ton pere, git tout le desir des Israelites. A quoi Saul répondit: Ve u que ie suis descendu de Iemini, de la moindre lignée d'Israel, e que mon lignage ēt le moindre de tous les lignages de la lignée de Benjamin, comment m'oses tu ce la dire? E Samuel print Saul e son valet, e les mena en la salle, e leur donna place au plus haut des conuiés, qui étoint enuiron trent hommes. Puis se fit donner au cuisinier la piece qu'il lui auoit baillée, e lui auoit dit qu'il la ferrāt par deuers soi. Orauoit le cuisinier mis a part l'épaule, e ce q va avec elle. Si la mit Samuel deuant Saul, elui dit: Voici le remanāt: met le deuant toi, e māge: car ceci a été gardé

Ad. 13

Saul a Samuel.

a. ie fauoi
bié que tu
uiedrois,
pourant
ni ie cōmā
dē au cuifi
nier qu'il
gardāt cēte
picce.

gardé expressement pour toi, *pour-
tant que i'ai dit que i'auoi semōd des
gens. Ainsi Saul bāqueta ce iour lá a
uec Samuel. Puis descendirent de la
chapelle en la ville, e Samuel parla a
uec Saul sur le toit. E le lendemain
quand ils se furent leués au point du
iour, Samuel appella Saul sur le toit,
e lui dit: Leue toi, car ie te veux don-
ner congé. E Saul se leua, e sortirent
eux deux, lui e Samuel, dehors. E en
descendant au bout de la ville, Samu-
el dit a Saul: Di au valet qu'il aille de-
uant. E quand le valet fut allé deuāt,
Samuel dit a Saul: Arrête toi vn peu,
e ie te dirai le cōmandemēt de Dieu.

Chap. X.

Samu-
el oint
Saul
pour
être roi

PVis print Samuel vne bouteille d'
huile, e la versa sur la tête de Saul,
e le baïsa, e lui dit: De vrai le Seignr
t'oint pour être le guidon * de son he-
ritage. Quād auïourdhui tu seras de-
parti de moi, tu trouueras deux hom-
mes aupres du sepulcre de Rachel, au
pays des Bēiamites, vers Selsa, qui te
diront que les ânesses que tu allois
chercher, sont trouuées, e que tō pere
a mis en oubli les ânesses, e ét en sou-
ci de vous, e se déconforte de son fis.
De lá quand tu auras tiré plus outre,
e seras venu iusqu'au chêne de Ta-
bor, tu rencōtreras lá trois hommes
montans pour aller trouver ^b Dieu a
Bethel, dōt l'vn portera trois cheure
aux, l'autre trois miches de pain, e l'au-
tre vn oire de vin, lēquels te saluerōt,
e te donneront deux pains, que tu re-
ceuras d'eux. Apres cela tu viendras
en la montagnette de Dieu, lá où les
Palestins tiennent garnison. E lá en-
entrant en la ville, tu rencōtreras vne
troupe de pphetes, descēdās de la cha-
pelle prophetisāns, ayās deuāt eux vn
nable, vn tabour, vne cornemuse, e v-
neharpe: e l'esperit du seignr te saisira,
si pphetiseras avec eux, e seras mué en
vn autr'homme. Quand donc que ces
signes te serōt auenus, fai ce qui te vi-
endra a point: car Dieu sera avec toi,

a. de ses Is-
raelites.

AA. 13.
Ofer 9.

b. le tēple
de Dieu.

A Or tu descēdras deuāt moi a Galgal,
e i'y descēdrai vers toi, pour faire bru-
lages e sacrifices pour la pspérité. Lá
tu m'attēdras set iours iusque ie vien-
ne a toi, e te face fauoir ce que tu de-
uras faire. E ainsi que Saul tourna le
dos pour se departir de Samuel, dieu
lui changea le cueur en vn autre, e a-
uindrent en ce iour lá tous les signes
dessusdits. E quand ils furent lá arri-
ués, a-fauoir a Gabaa, il va rencōtrer
vne troupe de prophetes, entre lēq̄ls
B étant faisi de l'esperit de Dieu, il se prit
a prophetiser. Dōt tous ceux qui pa-
rauant le connoissoint, voyans qu'il
prophetisoit entre les prophetes, di-
soint l'vn a l'autre: Qu'ēt il auenu au
fis de Cis: Saul ét il aussi des prophe-
tes: E quelcun qui étoit lá, répondit:
^b Mais qui ét leur pere: De la vint le
prouerbe: Saul ét il aussi des prophe-
tes: E quand il eut acheué de prophe-
tiser, il alla en la chapelle. E son oncle
lui dit, a lui e a son valet: Oú aués
vous été: Nous auons (dit il) été cer-
cher les ânesses, e voyās que nous ne
les trouuious point, nous sommes al-
lés trouuer Samuel. Or me declare
(dit l'oncle de Saul) que vous a dit Sa-
muel. Il nous a (lui dit Saul) fait a fa-
uoir que les ânesses étoint trouuées.
Mais il ne lui dit rien touchāt ce que
Samuel lui auoit dit du regne. E Sa-
muel assembla le peuple vers le Sei-
gneur a Maspha, e dit aux enfans d'Is-
rael: Voici que vous mādē le Seignr
D Dieu d'Israel. J'ai tiré les Israelites d'
Egypte, e vous ai deliurés de la main
des Egyptiēs, e de tous les royaumes
qui vous tyrannisoint, e maintenant
vous déboutés vōtre Dieu, qui vous
a garantis de tous voz maux e tribu-
lacions, e dites qu'il vous faut auoir
vn roi. Parquoi presentés vous deuāt
le Seignr, étans départis en lignées e
bādes. Si ietta Samuel le sort sur tou-
tes les lignées d'Israel, lequel écheut a
la lignée de Benjamin. Puis ietta
sur la lignée de Benjamin, départie
en

b. Cōment
prophete?
uoire pere
des pro-
phetes.
c'ēt a dire,
l'un des
grās pro-
phetes qui
foit.

Saul ét
fait roi.

en

en lignages, e il écheut sur le lignage de Matri, e écheut sur Saul fis de Cis, lequel cōm'on le cerchât, ne se trouua pas. Si demanderent derechef au Seigneur si ledit homme étoit encor arriué. Lequel répondit qu'il se cachoit parmi les hardes. Adonc ils coururent e l'amenerent de là : e quand il fut entre le peuple, il étoit plus haut qu'homme qui fût, de toutes les épaules. E Samuel dit a tout le peuple: Voyés vous celui que le Seigneur a élu, comment il n'y a homme en tout le peuple qui soit pareil a lui? Adonc tout le peuple fit vn cri, en disant: Viue le roi. E Samuel dit au peuple le droit du roi, e l'écriuit en vn liure, e le mit deuant le Seign̄r, puis renuoya tout le peuple chacun chés soi. Saul aussi s'en alla en sa maison a Gabaa, e lui tindrent cōpagnie les gendarmes dēquels Dieu toucha le cueur. E il y eut quelques mauvais garnemens qui dirent: Cōment cētui ci nous defendra-il? e le méprisoient, e ne lui apportèrent point de present: mais il n'en fit semblant.

Chap. XI.

Levoyage de Nahas roi des Ammonites contre les Galadites. **P**vis G.L. environ vn mois apres, P. Nahas Ammonite fit vn voyage, e mit le siege deuant Iabes en Galaad. E comme tous ceux de Iabes le priaissent de faire paix avec eux, e qu'ils feroient ses vassaux, il leur répondit qu'il feroit paix avec eux, par telle cōdiciō qu'il leur pocherait a tous foieil droit, pour faire ce deshōneur a tous les Israelites. Adonc les cōseilliers de Iabes lui demāderent set iours de terme, pour enuoyer messagers par toutes les contrées d'Israel: que si on ne les defendoit, ils se rendroient a lui. E quand lēdits messagers furēt arriués a Gabaa la ville de Saul, e eurēt dit ces nouvelles en la presence du peuple, tout le monde se print a plourer. Dont Saul, qui lors venoit des chās apres les beufs, demanda qu'auoit le peuple pourquoy il plouroit. E on lui

A cōta l'affaire de ceux de Iabes. E quād Saul eut oui ces nouvelles, il fut faisi de l'esperit du Seign̄r, e fut fort courroucé. Si print vne couple de beufs, lēquels ils écartela, e enuoya les pietes par toutes les contrées d'Israel, leur mandant par des messagers que qui ne délogeroit apres Saul e Samuel, on feroit ainsi de ses beufs. Dōt le peuple fut faisi d'vne telle frayeur du Seigneur, qu'il n'y eut celui qui ne délogeât. E Saul fit les montres a Bezec, e y eut des Israelites trois cēs mille, e des Iuifs trēte mille. E dirent aux ambassadeurs q étoient venus, qu'ils eussent a dire a ceux de Iabes en Galaad, que le lēdemain ils auroint aide au chaut du soleil. Lēquelles nouvelles les ambassadeurs allerent rapporter a ceux de Iabes, dont ils furēt bien aises, e dirent aux Ammonites que le lēdemain ils se rēdroient a eux, e q les Ammonites feroient d'eux tout ce qu'il leur plairoit. Le lēdemain Saul met ses gens en trois bandes, e va charger sur le beau milieu du camp des Ammonites, a la veille du matin, e les battirent iusqu'au chaut du iour: e ceux qui demourerent, s'écartèrent l'vn çà l'autre là, tellement qu'il n'en demoura pas deux ensemble. Alors le peuple dit a Samuel: Qui sont ceux qui ont dit: Cōmēt, Saul sera-il nōtre roi? qu'on les nous liure, e nous les ferōs mourir. Mais Saul dit: Il ne mourra en ce iour ci persone, puis qu'au iour d'hui le Seigneur a fait auoir victoire aux Israelites. Puis Samuel dit au peuple: Or çà allons a Galgal, e y renouuellōs le regne. Si alla tout le peuple a Galgal, e y firent Saul roi deuant le Seigneur, e y firent sacrifices pour la prosperité deuant le Seigneur, e fit là Saul e tous les Israelites grand chere, son innocen-

Chap. XII.

ET Samuel dit a tous les Israelites: Or çà ie vous ai compleu en tout ce que vous m'aués dit, e vous ai fait vn roi: e maintenāt voici vn roi pour vous peuple

vous guider. Quant êt de moi, ie suis vieux e chenu, e voila mes fis qui se tiennent entre vous. Donque côm' ainsi soit que ie vous ai conduits des ma ieunesse iusqu'a ce iour present, rêpondés moi ici en ma presence deuant le Seignr, e deuant son oint, si ie prins onque beuf ou âne d'aucun, si ie fi on que tort ou violence a personne, si ie receu onque gage de personne, pour faire semblant de n'y voir goutte, e ie vous satisferai. E ils dirêt: Tu ne nous as fait tort ne violēce, e n'as riē prins de nulli. Vous prenés donque (leur dit il) auiourd'hui le Seigneur en témoin, e son oint, que vous n'aués riē de quoi vous pleindre de moi. Oy, dirent ils. Et Samuel dit au peuple: Venés ça donque, afin que ie raisonne a uec vous deuant le Seigneur (qui fit Moysē e Aharon, e qui tira voz ancêtres du pays d'Egypte) de tant de biens que le Seigneur a faits a vous e a voz ancêtres. Apres q̄ Iacob fut arriué en Egypte, voz peres demāderent le Seignr en aide, leq̄l enuoya Moysē e Aharon, qui menerent voz peres hors d'Egypte, e les logerēt en ce lieu ci. Puis ils oublierēt le Seigneur leur Dieu, dōt il les abandōna en la main de Sisara capitaine de la gendarmerie d'Hasor, e en la main des Palestins, e du roi des Moabites, q̄ les guerroyerent. Dont ils crierent au Seignr, confessans qu'ils auoint mal fait de laisser le Seigneur, e seruir aux Baales e Astaroth, le prians qu'il les deliurât de la main de leurs ennemis, e qu'ils le seruiroint. E le Seignr enuoya Ierobaal, e Bedan, e Iephthé, e Samuel, e vous a deliurés de la main de voz ennemis d'alentour, e vous a mis en seurté. E quand vous aués veu que Nahas roi des Ammonites venoit cōtre vous, vous m'aués dit que vous vouliés auoir vn roi, côm' ainsi fût q̄ le Seignr vōtre Dieu étoit vōtre roi. Parquoi voici le roi que vous aués élu e demandé, vous voyés que le Seigneur

A vous a fait vn roi. Si vous craignés le Seignr, e le serués, e lui obeissés, sans lui être rebelles, e que tant vous, que le roi qu'il vous a creé, suiuiés le Seigneur vōtre Dieu, G. il ne vous mettra point la main dessus. E. Mais si vous n'obeissés au Seigneur, ains lui êtes rebelles, il mettra la main e sur vous e sur G. vōtre roi. E. Or venés-ça, e vous verrés vne grande chose que le Seigneur fera visiblement deuant vous. Il êt maintenant ^a la moifson des fromens: i' inuokerai le Seigneur, e il fera tōner e plouuoir, afin que vous cōnoissés e voyés le grand mal qu'aués fait deuant le Seigneur, de vous demander vn roi. Cela dit, Samuel inuoca le Seigneur, e le Seigneur fit tōner e plouuoir en ce iour là, dont tout le peuple eut grād peur du Seignr e de Samuel, e dit tout le peuple a Samuel: Prie le Seignr ton Dieu pour nous tes seruiteurs, afin que nous ne mourions, pour auoir aiouté a tous noz méfaits ce malici, de nous demander vn roi. E Samuel leur dit: N'ayés peur: vrai êt q̄ vous aués en ceci fait vn grand mal: mais toute-fois ne vous détournés point d'apres le Seigneur, ains lui serués de tout vōtre cuer, e ne vous détournés point apres vn tas de ^b triqueni-ques, qui ne peuuent ne profiter ne secourir, car ce ne sont que triqueni-ques. Car le Seigneur ne laissera poit son peuple, a cause de son grād nom, depuis qu'il vous a voulu faire son peuple. E quāt a moi, a Dieu ne plaise que ie commette vne telle lâcheté contre le Seigneur, que de cesser de prier pour vous, e vous adresser par vn chemin bon e droit. Tant seulement craignés le Seigneur, e le serués vrayement de tout vōtre cuer. Car regardés la grand' chose qu'il vous a faite. Que si vous faites mal, e vous e vōtre roi perirés. *Chap. XIII.*

OR étoit Saul aagé de [†] ans. Quād il fut fait roi, e regna sur les Israe-

^a. en ce pa
ys là en tēs
de moissō
il ne tōne
point, a
cause de la
grāde cha-
leur.

^b. faire
dieux.

Eccl. 46.

Is. 4.

Israelites + deux ans. E choisit Saul trois mill' hommes des Israelites, dequels il en retint deux mille avec soi a Machmase en la môtagne de Bethel, e laissa l'autre mille avec Ionathã a Gabaa ville des Beniamites, e renuoya la reste du peuple chãcun ches soi. E comme Ionathan eût déconfit vne garnison des Palestins qui étoit a Gabaa, e que les Palestins en eussët eu lesnouuelles, Saul fit sonner la trõpette par tout le pays, afin que les Ebrieux sentédissent. Dont quãd tous les Israelites entendirent que Saul auoit defait la garnison des Palestins, e que les Palestins en vouloint aux Israelites, le peuple s'assembla apres Saul a Galgal. E les Palestins s'assemblerent pour liurer la bataille aux Israelites, trente mille chariots, e six mille gens de cheual, avec vn nõbre de gens aussi dru que pourroit être Parene du riuage de la mer, e monterent e se camperent a Machmas sur le leuãt de Bethauen. Dõt les Israelites voyãs le danger où ils étoint, e que les ennemis approchoint, se cachèrent es cauetes se caches, es cachetes, es roches, es baricãchet de ues, e es fosses. E vne partie des Ebrieux passerent le Iordain e se retirerent au pays de Gad e de Galaad. Parquoi Saul (qui étoit encor a Galgal) cõme tout le peuple qu'il menoit fût effrayé, quand il eut attendu set iours (qui étoit le terme que Samuel auoit ordõné) e que Samuel n'étoit point arriué a Galgal, e que la gendarmerie s'écouloit de sa cõpagnie, il se fit amener des bêtes pour brulager e sacrifier pour la prosperité, e fit le brulage. Et incõtinent qu'il eut acheué de faire le brulage, voici venir Samuel, auquel Saul alla au deuant pour lui faire la biëuene. E Samuel lui dit: Qu'as-tu fait? Et Saul lui rëpõdit: Voyãt q̃ la gëdarmerie s'écouloit de ma cõpagnie, e que tu ne venois pas au tès qui étoit arrêté, e q̃ les Palestins s'étoint assemblés a Machmas, craignãt

Saul
sans le
cõman
demēt
de dieu
sacrific

A que tout a l'heure les Palestins ne descendissent cõtre moi en Galgal, sans que i'eusse fait oraison au Seignr, i'ai été cõtreint de faire le brulage. E Samuel lui dit: Tu as fait follement de ne garder pas le commãdement qui t'auoit été fait par le Seignr tõ Dieu.

Or eût le Seigneur a iamais établi ton regne sur les Israelites: mais main tenãt ton regne ne sera pas durable. Le Seigneur s'ët cerché vn hõme a sa guise, pour lui donner la gouuernance de son peuple, pourtãt que tu n'as pas executé ce que le Seignr t'auoit cõmandé. Cela dit, Samuel se departit, e monta de Galgal a Gabaa ville des Beniamites. E Saul fit les mõtres des gens qui se trouuerent avec lui, q̃ furent enuiron six cens hommes, e se tint Saul e Ionathã son fis, e ceux qui se trouuerent avec eux, a Gabaa ville des Beniamites. Or étoint sorties du cãp des Palestins (qui étoit assis vers Machmas) trois bandes de soudars pour courir le pays, dont l'vne auoit prins la route d'Ephra, cõtre le pays de Sual: l'autre tiroit contre Bethoron: e la troisième auoit prins le chemin de la contrée qui regarde sur la vallée des Seboins, contre la forêt. E si ne se trouuoit point de forgerõ en tout le pays des Israelites, ce que les Palestins auoint fait faire, de peur q̃ les Ebrieux ne fissent des épées ou lances. Parquoi tous les Israelites descendoint en Palestine pour acerer leurs coutres, fossoirs, cognées, e autres outils: e étoint lors rebouchés leurs coutres, fossoirs, salins, e cognées, e leurs aguillõs a refaire, tellement qu'au tès de la guerre, il ne se trouua hõme de tous ceux qui étoint en la cõpagnie de Saul e Ionathã, qui eût épée ni lance, excetté Saul e Ionathan son fis.

Chap. XIII.

A Vint vn iour que Ionathã fis de Saul dit a son écuyer qu'ils allassent trouuer vne garnison de Palestins, qui étoit là deuant eux, e étoit

Samuel menace Saul qu'il perdra le regne.

Aff. 13.

Les Ebrieux sont sans bâton.

Ionathã defait vne garnison de Palestins.

passée

passée outre Machmas, e n'en dit riē a Saul son pere, qui lors étoit assis au bout de Gabaa, sous vn grenadier q étoit en Magron, avec les gens de la garde, qui étoient enuiron six cens hōmes: e Achie fis d'Achitob, frere d'Ichabod, fis de Phinees, fis d'Eli, étoit grand prêtre du Seigneur a Silo, portât le Collet: e eux ne sauoient pas que Jonathan, fut allé là. Ory auoit entre les passages, par où Jonathan tâchoit de passer vers la garnison des Palestins, deux rochers roides, l'vn deça e l'autre dela, dōt l'vn auoit nom Boses, e l'autre Sené, e étoit l'vn planté deuers la bise au front de Machmas, e l'autre deuers le midi au front de Gabaa. Dont Jonathan dit a son écuyer: Vien-ça, passons vers la garnison de ces empellés, si d'auēture le Seigneur fera pour nous: car il n'ēt pas plus malaisé au Seigneur de vaincre avec peu de gēs, qu'avec beaucoup. E son écuyer lui dit: Fais-en a ta belle guise, tire auant: de moi, ie te tiendrai compagnie comm'il te plaira: E Jonathan dit: Quand nous passerons vers eux, e que nous nous decourirons a eux, s'ils nous disent que nous attendions iusqu'ils approchent de nous, il nous faudra arrêter tout court, sans monter a eux. Mais s'ils nous disent que nous montions a eux, nous monterons, car ce sera signe que le Seignr les mettra entre noz mains. Ainsi ils se montrerēt tous deux a la garnison des Palestins. E les Palestins dirent: Voila les Ebrieux qui sortent des caernes où ils s'étoient cachés. Puis dirent ceux de la garnison a Jonathan e a son écuyer: Mōtés vers nous, e nous vous montrerons vn tour que vous ne saués pas. Adonc Jonathan dit a son écuyer: Monte apres moi, car le Seigneur les liure entre les mains des Israelites. Si se print Jonathan a grimper a quatre pieds, e son écuyer apres lui, e furent les Palestins abbattus par Jonathan, e son écuyer alloit tuant a

A pres lui, e y eut en cēte premiere tuerie que fit Jonathan e son écuyer, enuiron vint hommes de tués, quasi en l'espace de la moitié d'vn demi arpēt de terre: dōt il en tōba vne telle frayeur nō seulement au camp e es chās, e sur tous ceux de la garnison, mais même sur les fourrageurs, que la terre en trēbla: si grande fut la frayeur que Dieu fit auoir. E quand les guets de Saul, qui étoient a Gabaa ville des Beniamites, virent vn bruit qui s'epādoit e alloit en croissant, Saul cōmāda a ceux de la garde qu'ils regardassent, e visissent si quelcun étoit departi d'eux. E ils regarderent, e trouuerent que Jonathan e son écuyer n'y étoient pas.

Adonc Saul commanda a Achie qu'il apportât l'arche de Dieu: car alors l'arche de Dieu étoit avec les Israelites. E ce-pendant que Saul parloit au grand prêtre, le bruit du cāp des Palestins alloit en croissant de plus en plus, dont Saul commanda au grand prêtre qu'il retirât sa main, e ensemble avec tous ceux q étoit avec lui, alla a la bataille, là où il trouua vn merueilleux desfarroi: car les ennemis frappoient a belles épées les vns sur les autres. Item les Ebrieux (qui parauant étoient aux Palestins, e étoient montés avec eux, e étoient entour le squadrō) semirēt du parti des Israelites, qui étoient du parti de Saul e de Jonathan. E d'auātage tous les Israelites, qui s'étoient cachés au mont Ephraim, quand ils entendirent que les Palestins gaignoient aux pieds, les chargerent sur la queue, e parainsi le Seigneur fit en celle iournée auoir victoire aux Israelites, e passa la guerre a Bethauen.

Or en ce iour là, étans les Israelites assemblés, Saul les auoit fait iusser, disant que maudit fût l'homme qui māgeroit viande iusqu'au vēpre, iusque Saul auroit fait vengeance de ses ennemis. Parquoi il n'y auoit personne d'eux qui eût déieuné. E combiē que étant tout le monde arriué en vne fo

Saul fait faire serment aux Israelites de ne māger iusqu'au vēpre.

rêt, ils vissent du miel qui couloit par dessus la terre, si n'y eut il homme qui en mît a tout sa main en sabouche; car ils craignoient le serment. Mais Ionathan, qui n'auoit pas oui quand son pere auoit fait faire le sermēt aux gendarmes, étendit vn bâton qu'il portoit en sa main, e plongeale bout au rais de miel, puis le ramena en sa bouche, dont^a ses yeux en virent mieux. E vn des gēdarmes lui dit: Ton pere a fait faire serment a la gendarmerie, que maudit seroit l'homme qui mangeroit auiourdhui viande, e si étoint las les gendarmes. E Ionathan répondit: Mō pere a tout gâté: car regardés comment d'auoir goûté vn peu de ce miel, mes yeux en voyēt mieux: e que seroit-ce si les gendarmes eussent auiourdhui mangé du^b butin de leurs ennemis, tāt qu'ils en eussent eu assés? E maintenant^c il n'a pas été fait assés grand chaplis des Palestins. Dō que quand les gendarmes eurent en celle iournée battu les Palestins depuis Machmas iusqu'a Aialon, ils furent tant las, qu'ils se mirent apres le butin, e prindrent des brebis e cheures, e des beufs e veaux, lēquels ils se prindrēt a assommer sur la terre nue, e māger avec le sang. E quand Saul fut auerti que les gēdarmes offensoient le Seigneur, en mangeant avec le sang, il dit qu'ils faisoient mal, e fit incontīnēt rouler vers soi vne grosse pierre, e commanda qu'on allât parmi l'ôt, e qu'on leur dît qu'ils eussent a amener vers Saul leurs beufs e brebis e cheures, e là les tuer e manger, afin de ne se forfaire enuers le Seigneur, en mangeant avec le sang. Ainsi chācun y alla, menans leurs beufs quāt e eux, sur la nuit, e les tuerēt là. E Saul bâtit vn autel au Seigñr, qui fut le premier autel qu'il bâtit au Seigñr. E Saul dit: Descēdōs apres les Palestins de nuit, e les saccageōs iusque demain matin, tellemēt qu'il n'en échappe persone. A quoi ils lui dirent qu'il fit tout ce

a. il auoit les yeux ap plommés pour auoir ueillé: ou éblouis de faim.

b. lequel ét plus doux que miel, n'eussions nous pas eu une grā de clarté de victoire?

c. a cause que les fou dars languissent de faim.

Les gēdarmes māgēt de la chair avec le sang.

que bon lui sembleroit. Ele grād prêtre fut d'auis d'ē aller lá parler a dieu. Dont Saul demāda ainsi a dieu: Doi-ie descendre apres les Palestins: les mettras-tu entre les mains des Israelites? Mais Dieu pour ce iour lá ne lui répondit rien. Dont Saul dit: Approchēs vous-ça, tous les rancs de l'ôt, e cōnoissēs e regardēs par qui a été fait ce peché d'auiourdhui. Car viue le Seigneur cōseruateur des Israelites, que quand bien ce seroit Ionathan mon propre fis, il en mourra. E Saul dit a tous les Israelites: Vous serēs d'vn côté, e moi e Ionathan mon fis serons de l'autre. E les gēdarmes lui dirent: Fai comm'il te plaira. E Saul dit au Seigneur dieu d'Israel, besogne rō demēt. E Ionathan e Saul furēt prins au fort, e les autres furent quittes. E Saul dit: lettēs entre moi e mon fis Ionathan: e Ionathan fut prins. Adonc Saul dit a Ionathan: Di moi que tu as fait. E Ionathan le lui dit. l'ai (dit il) tāt vn petit de miel du bout d'vn bâton que i'auoi en ma main, e me faudra-il mourir? E Saul dit: Se m'ait dieu, tu en mourras, Ionathan. Mais les gendarmes dirēt a Saul: Que Ionathan mourra: qui a eu vne telle victoire entre les Israelites: il en ira bien autrement viue le Seigneur s'il en perdra vn seul cheueu de tête, car il a auiourdhui eu le Seigneur en son aide. Parainsi les gēdarmes furent cause q Ionathan ne mourut pas. E Saul se retira de la poursuite, des Palestins, e les Palestins s'en allerēt en leur pays. E Saul s'étant emparé du regne d'Israel, guerroya tous ses ennemis d'alentour, les Moabites, les Ammonites, les Idumeens, les rois de Soba, e les Palestins: e de quelque côté qu'il se tournāt, il auoit du meilleur. E ayant fait vne leuée de gens, il vainquit les Amalechites, e deliura les Israelites de la main de ceux q les fouloint. Il eut des fis, Ionathan, Iessui, e Melchisua: e deux filles, dont l'aînée eut

Dieu ne répond point, a Saul.

Les gēdarmes gardēt Ionathan d'être tué.

nom

nom Merob, e la puinée Micol. Sa femme auoit nom Achinoam, fille d' Achimaa: e le capitaine de la gendarmerie Abner fis de Ner, lequel Ner étoit oncle de Saul. Le pere de Saul étoit Cis, e celui d'Abner étoit Ner fis d' Abiel. Or y eut vne forte guerre contre les Palestins tout le tems de Saul: parquoi tous les hommes que Saul voyoit puissans e bons champions, il les prenoit avec soi.

Chap. XV.

Em'a enuoyé pour t'oindre roi sur son peuple, sur les Israelites: parquoi obei aux parolles du Seigneur. Voici que dit le Seigneur des armées: Il me souuient de ce que firent les Amalechites aux Israelites, cōment ils leur dōnerēt des affaires en chemin, quād ils venoīt d'Egypte. Parquoi va tuer les Amalechites, e malfacrés tout ce qu'ils ont, sans rien épargner, e met a mort hommes e femmes, enfans e tetās, beufs e bercail, chameaux e ānes. Saul donc assembla les gendarmes, e les denombra a Telaim, e furēt deux cens mil hommes de pied, e dix milles luifs, e alla iusqu'a la ville des Amalechites, e étant sur le point de faire le combat aupres d'vne riuiere, auertit les Ceneens qu'ils s'en allassent, e se retirassent e separassent d'être les Amalechites, de peur qu'il ne les défît avec les Amalechites, comm'ainsi fût que lēdits Ceneens auoint fait serui- ce a tous les enfans d'Israel, quand ils vindrent d'Egypte. Si se retirerēt les Ceneens d'entre les Amalechites. E Saul battit les Amalechites depuis Heuila iusqu'on vient a Sur, q'ēt vis- a- vis d'Egypte, e prit tout viif Agag le roi des Amalechites, e fit passer tout le peuple au fil de l'épée: Toutefois Saul e les gendarmes épargnerēt Agag, e le meilleur de la bergerie, e vacherie, e le plus gras des agneaux, e tout le meilleur, e ne les voulurent pas gāter. Au reste toutes choses ma-

Samuel commande a Saul qu'il de truisse les Amalechites.

a. ils éto- int issus de Jethro beau pere de Moysé. Les Ceneens.

A lotrues e de peu de value, ils les gāterent. Parquoi le Seigneur dit a Samuel: Le me repen d'auoir fait roi Saul, pourtāt qu'il s'ēt retiré d'apres moi, e n'a pas mis en effet ma parolle. De quoi Samuel fut mal-content, e pria toute la nuit le Seigneur, puis se leua de matin pour aller au deuāt de Saul, e étāt auerti que Saul étoit allé a Carmel, e s'y étoit dressé v victorial, puis s'en étoit retourné, e étoit tiré auant, e descēdu a Galgal, il l'alla trouuer. **B** Saul lui dit: Benit sois tu du Seignr: j'ai executé le cōmandement du Seigneur. Que veut dō que dire (dit Samuel) ce bēler des brebis e cheures, qui me viēt es oreilles: e le brame des beufs que i'ouī? On les a (dit Saul) amenés des Amalechites, pourtāt que les gendarmes ont épargné le meilleur des brebis e cheures, e des beufs, pour sacrifier au Seigneur ton Dieu: le reste auon-nous malfacré. **E** Samuel dit a Saul: Me dōnes-tu licence de te fair'a sauoir que m'a dit le Seignr cēte nuit? **Oy** da, dit Saul. **E** Samuel lui dit: Veu que étant selon tō iugement même, de si basse condicion, tu es deuenu chef des lignées d'Israel, e t'a le Seigneur oint pour être roi sur les Israelites, pourquoi étant enuoyé par le Seigneur en ce voyage, e t'ētāt cōmādē d'aller malfacrer ces méchās Amalechites, e de les guerroyer iusqu'a n'y laisser ne riffe ne rasse, n'as-tu obei au Seigneur: ains t'attachant au butin, lui as fait de plaisir? **E** Saul lui dit: Si ai, j'ai obei au Seigneur, e ai fait le voyage ou il m'a enuoyé, e ai amené Agag roi des Amalechites, ayant fait vn malfacre d'eux. Tant seulemēt les gendarmes ont butiné de la bergerie e vacherie, les premices du malfacre pour sacrifier au Seignr tō dieu en Galgal. **E** Samuel lui dit: Cōment si brulages e sacrifices plaifoient tāt au Seigneur, que fait obeir au Seigneur. Tu dois sauoir qu'obeissance vaut mieux que sacrifice, e faire ce qui ēt

b. quelque chose pour fine de victoire.

Samuel reprend Saul de desobeissance.

c. Saul l'auoit ainsi dit au chapitre 9.

Ecl. 4. Ofes 6.

Math. 9

Samuel occit Agag,

commandé, vaut mieux que graisse de moutons. Car desobeissance est vn peché de magique, e être rebelle est aussi mal fait que d'être idolatre. E pourtant que tu as refusé la parole du Seigneur, aussi te demet il d'être roi. E Saul lui dit: l'ai mal fait de trépasser le commandement du Seignr e tes parolles, en craignant le peuple e lui cōplaisant. Mais pardonne moi ma faute, e retourne avec moi, afin q' i'adore le Seigneur. E Samuel lui dit: le ne retournerai point avec toi: car puis que tu as refusé la parole du Seigneur, le Seigneur te refuse d'être roi d'Israel. Cela dit, Samuel se reuira pour s'en aller: e Saul s'empogna par le giron de son manteau, e le mâteau se rompit. Dōt Samuel lui dit: Le Seignr rōpt auiourdhui le regne d'Israel de toi, e le donne a vn autre meilleur que toi: e si n'y faudra point le triumpheur d'Israel, e ne changera point de propos: car il n'est pas homme, pour changer de propos. E Saul lui dit: l'ai mal fait: mais ie te prie fai moi cēt honneur deuant les conseillers de mes gens, e deuant les Israelites; de retourner avec moi, afin que i'adore le Seigneur ton Dieu. Ainsi Samuel s'en retourna apres Saul, e Saul adora le Seigneur. E Samuel commāda qu'on lui amenāt Agag roi des Amalechites. E Agag vint a lui douillettemēt, pensant être hors de danger de mort amere. Mais Samuel lui dit: Ainsi que tōépée a fait les femmes vefues, ainsi fera ta mere faitte vefue sur toutes femmes. Cela dit, Samuel mit en pieces le roi Agag deuant le Seigneur en Galgal. Puis s'en alla a Ramatha. E Saul monta en sa maison a Gabaa ville de Saul. E depuis Samuel ne vit plus Saul de toute sa vie; a cause que Samuel étoit marri du méchef dudit Saul.

Chap. XVI.

Le Seigneur se repētant d'auoir fait Saul roi d'Israel, dit a Samuel: Iusqu'a quand meneras tu dueil de

A Saul: lequel i'ai deposé d'être roi d'Israel. Empli ton cornet d'huile, e va par mon enuoi a Isai Bethlehemite: car i'ai choisi l'vn de ses fis pour en faire vn roi. E Samuel lui dit: Comment y irai-je: car si Saul l'entend, il me fera mourir. E le Seigneur lui dit: Tu me neras avec toi vne ienisse, e diras que tu es venu pour sacrifier au Seigneur, e appelleras Isai au sacrifice, e ie te mōtrera qu'il te faudra faire, e m'oīdras celui que ie dirai. E Samuel fit le commandemēt du Seigneur, e alla a Bethlehem: dont les cōseillers de la ville, étonnés de son arriuée, lui demanderent s'il apportoit bōnes nouvelles. Bōnes, dit il: ie vien pour sacrifier au Seigneur: purifiés vous, e venés avec moi au sacrifice. Si purifia Isai e ses fis, e les appella au sacrifice. E quand ils y furent arriués, voyant Eliab, il pēsoit ainsi: le cuide que l'oīnt du Seigneur est deuant lui. Mais le Seigneur dit a Samuel: Ne prend point garde a la corporance, ou a la hauteur de la stature: car ie le reiette: car ie ne regarde pas ce que les hommes: car les hommes regardent l'apparēce: mais le Seigneur regarde le cueur. Puis Isai appella Abinadab, e le fit passer par deuant Samuel, lequel dit: Encor n'est-ce pas cētui que le Seigneur a élu. Puis Isai fit passer Samma. E Samuel dit: Encor n'est ce pas cētui que le Seigneur a élu. E comme Isai eût fait passer ses set fis par deuant Samuel, il lui dit: Le Seigneur n'a pas élu ceux ici. N'y a il plus d'ēfans? dit il. Il reste encor le plus petit (dit Isai) q' paît les brebis. E Samuel lui dit: Enuoye le q'rir: car ie ne m'ē retournerai qy'il ne soit venu ici. Adonc Isai s'enuoya querre. Or étoit il rousseau, de beau corsage, e bien trouffé. E le Seigneur dit: Sus, oin le, car c'est lui. Si print Samuel le cornet d'huile, e l'oignit entre ses freres: e l'esperit du Seigneur saisit Dauid depuis ce iour la en apres. Cela fait, Samuel delogea e s'en alla a Ramatha.

ici où l'on fait sacrifice. Psal. 7

Samuel oint Dauid *1. 16. 7.*

matha. Et l'esperit du Seignr abandonna Saul, e le mauuais esperit le tourmēta de part le Seignr. Dōt les seruiteurs de Saul lui dirēt: Puis qu'ainsi ēt que le mauuais esperit de dieu te tourmente, Sire, commande a tes seruiteurs, qui sont deuāt toi, qu'ils cherchēt quelcū qui sache iouer de la harpe, afin q̄ quād le mauuais esperit de dieu te saisira, il en ioue a tout les mains, pour t'allegger. Si commāda Saul a ses seruiteurs qu'ils lui pourueussēt de quelcū qui seūt bien iouer des instrumens, e qu'ils le lui amenassent. E vn des valets rēpondit, qu'il auoit veu vn fis d'Isai Bethlehēmite, lequel fis sauoit iouer des instrumēs, e étoit puissant, homme de guerre, bien entendu es affaires, bel homme, e ayant le Seignr avec soi. Parquoi Saul enuoya dire a Isai par des messagers, qu'il lui enuoyāt Dauid son fis qui gardoit les brebis. E Isai print vn āne pour porter des pains, e vn oire de vin, e vn cheureau, qu'il enuoya par Dauid son fis a Saul. Ainsi Dauid alla trouuer Saul, e demoura en son seruice: e Saul l'aima tant qu'il le fit son écuyer, e enuoya prier Isai de laisser Dauid a son seruice, disant que ledit Dauid étoit en la bōne grace. E quād Saul étoit enuahi dudit esperit de Dieu, Dauid prenoit vnē harpe, e en iouoit a tout les mains, e ainsi Saul auoit respic, e se trouuoit mieux, e étoit dessaisi du mauuais esperit.

Chap. XVII.

OR vne fois les Palestins auoint assemblé leur ôt pour mener guerre, e s'étoint assemblés vers Socco, qui ēt en Iudée, e auoint plāté leur camp entre Socco e Azeca, en la contrée des Daniens: e Saul e les Israelites s'étās assemblés, s'étoint campés en la vallée du chêne, e mis en bataille contre les Palestins. E cōme les Palestins étoint d'vn côté sur vne montagne, e les Israelites d'vn autre côté sur vn autre mōtagne, e la vallée en-

Atre deux, il sortit du camp des Palestins vn homme merueilleux, nōmé Goliath de Geth, qui étoit lōg de six coudées e vne paume, e auoit vn heaume d'erain sur la tête, e étoit armé d'vn haubergeō d'erain écaillé, qui pesoit cīq mille sicles, e étoit chausse de greues d'erain, e portoit sur ses épaulles vne lance d'erain, e la hante de sa pique étoit comme le tellier d'vn tisserand, e la lame étoit de fer pesant six cens sicles, e deuant lui alloit vn qui portoit sō bouclier. **B**Ce Goliath quād il se fut arrêté, cria a l'ôt des Israelites: Qu'ēt-il de besoin que vous sortiés pour entrer en bataille? le suis Palestin, e vous êtes vassaux de Saul: choisissés quelcun de vous qui descende vers moi. Que s'il me peut surmōter e tuer, nous serons voz suiets: e si ie le puis vaincre e tuer, vous serés noz suiets e nous seruirés. le fai (dit il) au iourd'hui deshonneur a l'ôt des Israelites: donnés moi vn hōme pour combattre cors a cors. **C**Quād Saul e tous les Israelites ouirēt ces propos du Palestin, ils furent épouentés, e eurent grand peur. Or étoit Dauid fis du dessusdit Isai Ephrateen, de Bethlehē en Iudée, lequel Isai auoit huit fis, e étoit ledit personnage au tems de Saul, vieux e aagé. Les trois fis ainés dudit Isai étoint allés apres Saul a la guerre, lēq̄ls trois auoit nom Eliab le premier, Abinadab le secōd, e le troisiēme Sāma. E cōme ces trois ainés alloit apres Saul, Dauid (q̄ étoit le plus ieune) se departoit souuent de Saul pour aller paitre le bercail de son pere en Bethlehem. Or se mettoit ledit Palestin en place de matin e de soir, e dura cela quarante iours. **D**E Isai dit a Dauid son fis: Pren pour tes freres cēt ephi de farine seche, e ces dix païs, e t'en va courant au camp vers eux. Tu porteras aussi ces dix fromages frais au millenier, e iras voir cōment se portent tes freres, e prendras leur bulletin. Donque Dauid (cōme Saul

Goliath.

Isai enuoye Dauid au cāp.

4. Les freres de David.

e⁴ eux e tous les Israelites étoint au val du chêne, guerroyans contre les Palestins (seleua. de matin, e laissant le bercail au bergier, print sa charge, e se departit cōm' Isai lui auoit cōmandé. Equād il fut arriué dedēs les douues, les gēdarmes étoint sortis en bataille, e s'onoit-on dēia l'alarme, e étoit les Israelites e les Palestins en ordre les vns contre les autres. Si laisse David ce qu'il portoit, en la main de celui qui gardoit les hardes, e court en l'armée, e va saluer ses freres. E ainsi qu'il parloit a eux, voici venir ledit grād Goliath Palestin de Geth, q mōtoit de l'armée des Palestins, e dit les parolles dessusdittes, oyāt David. E tous les Israelites voyans mon hōme, s'en fouirēt de deuāt lui, de la grand peur qu'ils eurēt, e disoūt les Israelites: Voyés vous cēt hōme là qui mōte: il mōte pour faire deshōneur aux Israelites. Que si qlcun le tuoit, le roi l'érichoit grādemēt, lui e sa maison, e lui dōneroit sa fille, e feroit la maison de son pere franche entre les Israelites. E David dit a ceux q étoint aupres de lui: Que fera-on a celui q tuera ce Palestin là, e effacera le deshōneur d'Israel: Car q ēt cēt empellé Palestin, de deshōnorer l'armée du Dieu viuāt: A quoi on lui rēpōdit selō les parolles dessusdittes, disant qu'ō feroit ainsi e ainsi a q le tueroit. E Eliab son frer'ainé, oyant ces ppos qu'il tenoit aux autres, eut depit de David, e lui dit: Pourquoi es-tu descēdu: e a q astu en chargé ce peu de brebiettes au bois: le cōnoit ton orgueil tel, e la malice de tō cueur q tu es descēdu pour voir la bataille. E David lui dit, Mais qu'ai-je fait: ne m'a il pas été cōmandé: Cela dit, il se retira d'aupres de lui, e en alla trouuer vn autre, e lui demāda les mēmes ppos, e on lui rēpōdit cōme de uāt. Dōt Saul étāt auerti des propos de David par aucūs q les auoit ouis, le māda. E David dit a Saul: Qu'homme n'en perde courage: moi ton serui-

David deman de con gé d'aller cō-battre Goliath.

A teur y irai, e cōbattra ce Palestin là. E Saull lui dit: Tu ne pourrois aller cō-battre ce Palestin, veu q tu n'es qu'un enfant, e il ēt vn hōme de guerre des son enfāce. E David lui dit: Vne fois que moi tō seruiteur gardoi les ouailles de mon pere, il vint vn lion, e vn ours q prit vne brebis du troupeau. E j'allai apres, e tuai l'ours, e lui ôtāi la proye de la gueule. E comme le lion se dressāt cōtre moi, ie l'ēpognai par le museau, e le frappai e mis a mort. B Que si ie tuai e le liō e l'ours, il en prendra ainsi qu'a l'un d'eux, a ce Palestin empellé, qui fait deshōneur a l'armée du dieu viuant. Le Seigneur (dit il) qui me deliura de la patte du liō e de l'ours, me deliurera biē de la main de ce Palestin. Adonc Saul lui dit: Va, le Seigneur soit avec toi. Puis il équipa David de son harnois, e lui mit vn armet d'erain sur la tête, e levēt it d'un haubergeon, e le ceignit de son épée par dessus son harnois. Mais David C voulant marcher (car il ne l'auoit pas accōtumé) dit qu'il ne sauroit marcher a tout, a cause qu'il ne l'auoit pas accōtumé. Si s'en deuēt it, et print sa houlette en sa main, e choisit cinq cailloux bien polis de la riuiere, lēquels il mit en sō macaut e sachet qu'il auoit, e print sa fonde en sa main, e s'approcha du Palestin. E quand le Palestin marchant e s'approchant de David, e ayant vn hōme qui lui portoit son bouclier deuant, eut auisé e veu David, il le méprisa, a cause q ce n'étoit D qu'un enfāt, rousseau e beau: si lui dit: Suis ie vn chien, que tu viennes a moi a tout vn bâton, G. e a tout des pierres: Non, dit David, mais pire qu'un chien. E. Alors le Palestin le maugrea par ses dieux, e lui dit: Vien a moi, e ie dōnerai ta chair aux oiseaux de l'air, e aux bêtes des chams. E David lui dit: Tu viēs a moi a tout vn' épée, vne piq, e vne lāce: e ie vien a toi a tout le nom du Seigneur des armées, Dieu de l'ôt d'Israel, lequel ôt tu as laidengé. A ce iour

Eccl. 47.

iourdhui le Seigneur te fourre entre mes mains, e te tuerai e t'ôterai la tête de dessus les épaules, e donnerai au iourdhui les charognes de la gendarmerie des Palestins, aux oiseaux de fair, e aux bêtes terrestres, afin que tout le monde sache, que Dieu oyt les Israelites, e que toute cête compagnie entēde que le Seigneur ne vaine point par épée ou pique, e qu'au Seigneur affiert de faire guerre, q vous aura mis en noz mains. Alors le Palestin demarcha e s'approcha pour aller contre Dauid. Mais Dauid courut vîtement pour combattre le Palestin, e mit la main en son fachel, e en tira vn caillou, leq̄l il ietta a tout la fonde, e en frappa le Palestin au frôt de sorte q̄ la pierre l'ui fôça l'armet, e l'ui entra au frôt, si qu'il bailla du nés en terre. E paraisi Dauid vint a bout du Palestin, a tout vne fôde e vn caillou, e le tua e mit a mort. E cōme Dauid n'auoit point d'épée, il courut, e quād il fut arriué vers le Palestin, il empogna l'épée d'icelui, e la dégaina, e l'en mit a mort, lui en coppāt la tête. Dôt les Palestins voyās q̄ leur chāpion étoit mort, prindrēt la fuitte. E les Israelites e les luifs se prindrent, en iettant vn cri, a les poursuiure iusqu'en la vallée e aux portes d'Accarō, e tōberent occis les Palestins par la voye de Saaraim, iusqu'a Geth e iusqu'a Accarō. Puis les Israelites reuenus de la poursuite des Palestins, saccagerēt leur cāp. E Dauid print la tête du Palestin, e la porta en Ierusalem, e mit les armeures d'icelui en son pauillon. Or Saul voyant Dauid sortir contre le Palestin, auoit aîsi dit au capitaine Abner: De qui êt fis ce cōpagnon là: Abner. Certes ie ne sai, roi, dit Abner. E le roi dit: Enquier toi de qui êt fis ledit iouuēceau. Quād dunque Dauid reuint de tuer le Palestin, Abner le print e le mena deuāt Saul, Dauid tenant en sa main la tête du Palestin. E Saul lui dit: De q̄ es-tu fis, iouuēceau: le suis

(dit Dauid) fis de ton seruiteur Isai Bethlehemite. *Chap. XVIII.*
E Quāt il eut acheué de parler avec Saul, Ionathā fut surpris d'vne telle affexiō enuers Dauid, qu'il l'aima autāt q̄ soi-même. E Saul retit Dauid ce iour là, e ne le laissa pas retourner chés sō pere. E Ionathā (q̄ aimoit Dauid autāt q̄ soi-même) fit alliāce avec lui, e deuetit la mäteline qu'il auoit, e la dôna a Dauid, e aussi sō harnois, épée, arc, e baudrier. Or executoit Dauid l'agemēt tout ce a quoi Saul s'employoit, e ayāt receu de Saul la charge de la gendarmerie, plaisoit a tout le mōde, e aux seruiteurs de Saul. Auint en venāt, cōme Dauid retournoit de tuer le Palestin, q̄ les femmes sortirēt de toutes les villes d'Israel, en chātant e dansant, au deuāt du roi Saul, en menāt lieffe a tout tabourins e rebecs, e en iouāt chātoit en cête sorte: Saul en a tué mille, e Dauid dix mille. De la q̄l le chose, Saul fut trēmarrî e malcōtēt, disāt qu'ō en auoit baillé a Dauid dix mille, e a lui q̄ mille, e qu'il ne falloir plus a Dauid que le regne. E pourtāt deormais depuis ce iour là il regardoit Dauid d'vn mauuais oeil. Auint le lēdemain, q̄ Saul étāt faisi du mauuais esperit de dieu, se tēpétoit parmi la maison, e Dauid iouoit des instrumēs cōme de cōtume: dôt Saul lança vne iaueline qu'il tenoit en sa main, pēfant percer Dauid a la paroi. Mais Dauid se détourna de lui vne fois ou deux. Dôt Saul craignit Dauid, pourtāt q̄ le Seignr étoit avec Dauid, e auoit abādōné Saul. Si fôta d'aups de foi, e le fit son millenier. E Dauid allāt e venāt parmi le peuple, se portoit discrettemēt en tout ce qu'il faisoit, e auoit le seignr avec soi. Dôt Saul voyāt qu'il étoit si discret, e q̄ tous les Israelites e luifs, parmi lēq̄ls il cōuersoit, l'aimoit, il en eut grād peur, e lui tit tel propos: voila ma fille ainée Merob q̄ ie te dônerai en mariage, pourueu q̄ tu me fois gētil cōpagnon, e faces les guer-

Dauid abbat Goliath.

1. Mach. 4 Psl. 77

Ionathā aime Dauid.

Ecl. 47.

Saul veut tuer Dauid.

Saul promet a Dauid en mariage.

res du Seigneur. Or cela disoit Saul a celle fin que lui même ne mît pas la main sur Dauid, mais que ce fussent les Palestins. E Dauid lui dit: Que suis-je, e qui est ma vie e mon lignage paternel en Israel, que ie soye beau-fis du roi: Mais il auint que quãd on deuoit bailler Merob fille de Saul a Dauid, el' étoit déjà mariée a Adriel Molathite. Or Micol fille de Saul étoit amoureuse de Dauid, de quoi Saul étant auerti, en fut bien aise, e se pensa qu'il la lui donneroit, e qu'elle seroit cause de sa perdicion, e de le faire choir entre les maïs des Palestins. Si dit a Dauid qu'il seroit vn tel iour son beau-fis par sa seconde fille: e commanda Saul a ses seruiteurs, qu'ils dissent a Dauid secrettement, qu'il étoit en la bonne grace du roi, e que tous les seruiteurs du roi l'aimoient, e qu'il deût être beau-fis du roi. L'eqs propos les seruiteurs de Saul tindrent a Dauid. Lequel dit s'il leur sembloit petite chose d'être beau-fis du roi, veu que lui n'étoit qu'un poure homme, e de basse condicion. Ces propos de Dauid les seruiteurs de Saul lui rapporterent. Sur quoi Saul leur dit qu'ils dissent a Dauid, que le roi ne vouloit autre douaire q̄ cent auantpeaux des Palestins, pour se venger des ennemis du roi: e tâchoit Saul par ce moyen de faire tōber Dauid entre les mains des Palestins. E quand Dauid fut par les seruiteurs de Saul auerti de ces propos, il en fut si aise (afin d'être genre du roi) que deuant que le terme fût accōpli, il se departit lui e ses gēs, e alla trouuer les Palestins, e en tua deux cēs, e rapporta leurs auantpeaux, dequelles le roi Saul se cōtenta pour le faire son gēre, e lui bailla sa fille Micol en mariage. E cōm'el' aimât Dauid, Saul voyāt que le Seigneur étoit avec Dauid, craignit Dauid encor d'auantage, e deuint ennemi de Dauid a iamais. E Dauid depuis, comme les princes Palestins étoient fortis, se por-

toit plus sagement que nul des seruiteurs de Saul, de quoi il acquit grande renommée.

Chap. XIX.

Saul donque tint propos a Ionathan son fis, e a tous ses seruiteurs, de mettr'a mort Dauid. Mais Ionathan, qui portoit grãd'affexion a Dauid, en auertit Dauid, disant: Saul mon pere cherche de te faire mourir: par quoi auise d'être demain matin caché en vn lieu secret. E ie sortirai e irai a cōte mon pere, au champ où tu seras, e lui parlerai de toi, e verrai que ce sera, e te le ferai a sauoir. Ionathan donc dit bien de Dauid a son pere. Ne fais point (lui dit il) ô roi, déplaisir a ton seruiteur Dauid, car il ne s'est poit méfait enuers toi, ains t'a fait beaucoup de bien, e a hazardé sa vie, e tué le Palestin, en quoi le Seigneur a fait auoir a tous les Israelites vne grande victoire, ce que toi-même as veu, e en as été bien aise. Pourquoi donque te forferas-tu au sang innocent, en mettant a mort Dauid a tort: Adōc Saul creut Ionathan, e iura par le Seignr viuant que Dauid ne mourroit pas. E Ionathan appella Dauid, e lui rapporta tous ces propos, e le ramena a Saul, e seruit Dauid a Saul comme parauāt. Ey eut encor vne guerre, en laquelle Dauid alla combattre les Palestins, e en fit vne grande déconfiture, e les mit en route. Mais Saul saisi du mauuais esperit du Seigneur, étant assis en sa maison, comme Dauid iouoit de musique, le voulut frapper de sa iaueline, laquelle il tenoit en sa main, e le fichier en la paroi. Mais Dauid se détourna du coup, e la iaueline rencontra la paroi, e Dauid s'en fouit e se sauua celle nuit. E Saul enuoya des messagers en la maison de Dauid, pour le guetter e mettr'a mort au matin. Mais Micol la femme de Dauid lui donna a entendre que s'il ne sauuoit sa vie celle nuit, il mourroit le lendemain. Si le deuala

Ionathan dit a Dauid cōme Saul le veut faire mourir. Ionathan fait la paix de Dauid vers Saul.

Saul veut dercherer Dauid.

Micol par vne fenestre, e il s'en alla e s'efouit deualle e se sauua. E Micol print vn' image-dieu qu'elle mit au lit, e mit au cheuet par vne fenestre du lit vn coussin de cheure, e le couurit d'vne couuerture. Puis dit aux

messagers lēq̄ls Saul auoit enuoyés pour prendre Dauid, qu'il étoit mala de. E Saul euoya des messagers pour voir Dauid, leur commandant qu'ils le lui apportassent au lit même, pour le mettr' a mort. Mais quand les messagers y furent arriués, ils trouuerent l' image dieu au lit, e le coussin de cheure au cheuet. E Saul demanda a Micol pourquoi elle l'auoit ainsi trôpé, e en auoit laissé aller e échapper son ennemi. Laquelle lui répondit q̄ Dauid lui auoit dit qu'elle l'en laissât aller, ou autrement il la mettroit a mort. E Dauid s'en fouit e se sauua, e s'en alla trouuer Samuel a Ramatha, e lui conta tout ce que Saul lui auoit fait.

Si s'ē alla lui e Samuel tenir a Naioth. E les nouvelles vindrent a Saul que Dauid étoit a Naioth aupres de Rama, si y enuoya des messagers pour le prendre, lēq̄ls messagers, voyās vne compagnie de prophetes, qui en prophetisant se demenoient, se tenant Samuel de bout aupres d'eux, furent saisis de l'esperit de Dieu, e se prindrent a se demener comme les autres. De quoi Saul étant auerti, y enuoya des autres messagers, lēquels aussi se prindrent a se demener. E Saul y enuoya des messagers pour la troisiēme fois, lēquels se demenerent aussi bien que les autres. Adonc il alla lui même a Ramatha: e quand il fut arriué vers le grand puis qui ē en Secu, il demāda où étoit Samuel e Dauid: e on lui dit qu'ils étoient a Naioth aupres de Rama: si y alla, e étant aussi bien que les autres saisi de l'esperit de dieu, se demenoit en allant iusqu'il arriua a Naioth aupres de Rama, là. où il se depouilla aussi bien que les autres, e se print aussi a se demener deuant Samuel, e git tout nud tout le iour e tou

te la nuit. E vela d'ou vient le prouerbe: E Saul ēt il des prophetes?

Chap. XX.

E Dauid s'en fouit de Naioth, qui ēt aupres de Rama, e alla trouuer Ionathan, e lui tint tels propos. En quoi ai-je failli: ou en quoi me suis-je méfait enuers ton pere, veu qu'il me veut ôter la vie: La vie, dā: dit Ionathā: il n'en ēt riē. Car veu q̄ mon pere ne fait chose pour grande ou petite qu'elle soit, qu'il ne m'en auertisse, pour quoi me celeroit il ceci: Il n'ēt pas ainsi. E Dauid iura encore, e dit: Ton pere fait bien q̄ ie suis en ta bone grace, e pourtant se donne-il garde que tu n'en saches riē, de peur que tu n'en sois marri. Croi moi que aussi vrai qu'il ēt que le Seigneur vit, aussi vrai qu'il ēt que tu vis, aussi vrai ēt il que ie suis pres du pas de la mort. E Ionathā lui dit: Or me di que tu veux que ie te face: Tu fais (lui dit Dauid) que demain ēt la nouvelle lune, auq̄l iour j'ai accôtumé d'être assis avec le roi au repas. Je me cacherai par ton congé es chams, iusqu'au vēpre de d'ici a trois iours. Que si ton pere me demande, tu diras que ie t'ai demandé licence de courir en ma ville de Bethlehē, a cause qu'on y fait le sacrifice anniuersaire de tout le lignage. S'il dit, e bien: mon cas va bien. Mais s'il se courrouce, sache qu'il ne faut attendre de lui que tout mal. Or tu feras ce plaisir a moi tō seruiteur (puis qu'ainsi ēt que par vn'alliance du Seigneur tu m'as fait des tiens) que si ie l'ai deserui, tu me faces mourir toi-même, plutôt que de me mener a ton pere. Je m'en garderai trēbien, dit Ionathā: mais bien si ie connoi que mon pere en veuille a toi tout outre, il n'y aura point de faute que ie le te ferai a sauoir. E Dauid lui dit: Qui m'auertira si ton pere aura répondu rudement: E Ionathan lui dit: Vien-ça, sortons allōns^b dehors au decouuert. E quād ils furent sortis eux deux, Ionathan dit

La delibération de Dauid e Ionathan, pour fauoir la flexion de Saul

^{a.} afferma en y mettar le nom de Dieu, quād il dit, Aussi iurai.

^{b.} pour en regardant le ciel iurer le Seigneur.

^{a.} Rama e Ramatha ēt tout un.

Saul pphetile

dit a David: Par le Seigneur Dieu d'Israel, demain ou apres demain ie sonderai mon pere. Que si ie sens qu'il porte bonne affexion a David, sans nulle faute ie te le manderai. Mais si mon pere a enuie de te mal faire, le Seigneur puisse punir Ionathan si ie ne le te ferai sauoir, e te donnerai congé, afin q̄ tu t'en voises a la bonn'heure, e q̄ le Seigneur soit avec toi, cōm'il a été avec mon pere. Que si lors q̄ le Seigneur aura arraché du mōde tout tāt qu'il y a d'ennemis de David, e en aura fait la punicion, ie ne suis plus en vie, tellemēt que tu ne me puisses faire ce bien de part le Seigneur, de me sauuer la vie, pour le moins tu ne seras pas celui qui ne face du biē a ceux qui a l'auenir descendrōt de moi. Par ainsi Ionathan fit alliance avec la maison de David, e derechef obtesta David, pour l'amour qu'il lui portoit (car il l'aimoit autāt que sa ppre personne) e lui dit: Demain sera le iour de la nouvelle lune, qu'on s'enquerra de toi: car ta place sera vuide. Or tu descendras trois fois pour le plus, e iras en vn lieu où tu te tiendras caché au iour que ceci se fera, e te tiendras vers la pierre Esel, e ie tirerai trois flēches a côté, visant au blanc, puis enuoyerai le garson querir les flēches. Si ie di au garson que les flēches sont deça lui, ameine le e t'en vien, car ton cas ira biē, e n'y aura point de danger: ainsi viue le Seigneur. Mais si ie di au garson que les flēches sont de la lui, va-t'en, car le Seignr t'en enuoye. E des propos que nous tenons moi e toi, le Seigneur en soit tēmoïn entre moi e toi a iamais. Par ainsi David se cacha es chams. E au premier iour du mois, quand le roi s'assit a table pour manger, le roi s'assit en sa place comme de cōtume, deuers la paroi, e Ionathan se leua, e Abner s'assit au côté de Saul, e la place de David fut vuide: toute-fois Saul n'en dit rien pour ce iour là, pensant qu'il lui fût surue-

A nu quelque chose, e qu'il ne fût pas net. Le lendemain, qui fut le second iour de la nouvelle lune, cōme la place de David vaquoit, Saul dit a Ionathā son fis: Pourquoi n'ēt venu au repas le fis d'Isai ni hier ni auioirdhui? E Ionathan lui rēpondit: David me demāda licence d'aller iusqu'en Bethlehem, me priant de lui donner congé, disant qu'il se deuoit faire vn sacrifice de leur parētage en la ville, e que son frere le lui auoit cōmandé: e pour tant me pria il que ie lui fisse ce plaisir de lui donner congé d'aller voir ses freres. Vela pourquoi il n'ēt pas venu a la table du roi. Adonc Saul eut cour- Saul se si grand dépit de Ionathan, qu'il lui rouce dit: O⁴ fis de méchāte rebelle: ne sai contre -ie pas bien que tu es addonné au fis Ionathana d'Isai: ce qui sera a ta confusion, e a la cōfusion e vergogne de ta mere. Car cause tandis que le fis d'Isai feravif en terre, de David. toi ni ton regne ne sera assuré. Par- uoid. quoy enuoye le moi querir, car il a ga⁴ gné la mort. E Ionathan rēpondit a 4. méchāte e rebelle. Saul son pere: Pourquoi doit il mourir: qu'a il fait? Adonc Saul lança vne iaueline contre lui pour le frapper. Dont Ionathan voyant que son pere auoit deliberé sans remede de faire mourir David, se leua de table tout courroucé, e ne māgea rien au secōd iour de la nouvelle lune, tant pource qu'il lui faisoit mal de David, que pour l'outrage que son pere lui auoit fait. Puis le matin il sortit aux chams, au tems qu'il auoit arrêté avec David, ayant vn ieune garson avec soi, auquel il cōmanda qu'il courût querir les flēches qu'il tireroit. E comme le garson couroit, il tira vne flēche de la lui. E quand le garson fut arriué au lieu où Ionathan auoit ietté la flēche, Ionathan lui cria apres: La flēche ēt de la toi: Va vite, lui dit il, hâte toi sans cesser. E le garson print la flēche, e reuint a son maitre, sans sauoir que c'étoit, e n'y auoit que Ionathan e David qui entendissent le cas.

cas. E Ionathan bailla ses besognes au garson qu'il auoit, e les lui fit rapporter en la ville. E quand le garson fut en voye, Dauid se leua du côté du midi, e se ietta sur son visage a terre, faisant trois fois la reuerence, e s'entrebaiserent e plourerent l'un avec l'autre, mais Dauid d'auantage. E Ionathan lui dit: Va-t'en a la bonn'heure, e ce que nous deux auôs iuré au nom du Seigneur, le prenās en témoin entre moi e toi, e entre ma generacion e la tienne, qu'il demeure a iamais. Ainsi Dauid se departit e s'en alla. E Ionathan se retira en la ville.

Chap. XXI.

Dauid va trouuer le grand prêtre Achimelech

E Dauid s'en alla a Nobé trouuer le grand prêtre Achimelech, leq̄l Achimelech étōné de l'arriuee de Dauid, lui demanda q̄ vouloit dire qu'il étoit tout seul, sās aucune cōpagnie. E Dauid lui rēpōdit ainsi: Le roi m'a cōmandé vne chose, e m'a defendu q̄ personne ne sceût où il m'ēuoyoit, ni qu'il me cōmandoit: e pourtant ai-je alliné v̄n certain lieu a mes valets. Parquoi si tu as vn cinq pains, donne les moi, où ce q̄ se trouuera. E le grād prêtre lui rēpōdit: le n'ai point de pain commun: bien en y a il du sacré, pour veu que les valets se soyent gardés de femmes. E Dauid lui rēpōdit: A femmes n'auon-nous point eu affaire depuis hier e deuant-hier que ie departi, e sōt les cors des valets nets. Que si^b au departir leurs cors étoint profanes, au iourd'hui ils seront purifiés. Par ainsi le grād prêtre lui donna les pains sacrés a cause qu'il n'y auoit là autre pain q̄ les pains deuant-mis, ôtés de deuant le Seigneur, en y mettant des pains frais au iour qu'ils furent ôtés. Or étoit là en ce iour là vn homme des seruiteurs de Saul, qui auoit quelqu'affaire deuant le Seign̄r, e se nommoit Doeg Idumeen, maître-valet des pasteurs de Saul. E Dauid dit a Achimelech: N'as-tu point ici quelque pique ou épée: car ie n'ai ap

A porté avec moi n'épée ne bâton, si hâtif étoit le commandement du roi. E le grand prêtre lui dit: Vela l'épée de Goliath Palestin, le quel tu tuas en la vallée du chêne laquelle épée ét enuelepée d'vn drap, derriere l'ephod. Si tu la veus prédre, prend la, car il n'en ya point d'autre. E Dauid lui dit: Il n'ē y a point de pareille: baille la moi. Ainsi Dauid délogea. e s'en fouit ce iour là de deuant Saul, e s'en alla trouuer Achis roi de Geth. E les seruiteurs d'Achis dirent a Achis que c'étoit Dauid roi du pays, duquel on auoit chanté es dāses: Saul en a tué mille, e Dauid dix mille. E Dauid considerant a part soi ces propos, eut grād peur d'Achis roi de Geth: si changea sa contenance deuant eux, e fit du fol parmi eux, e se print a peindre a l'huis de la porte, e bauāt sur sa barbe. Dōt Achis dit a ses seruiteurs: Vous voyés bien que c'ēt vn homme hors du sens: pourquoi le maués-vous ameué: Ai-je faite de gens insensés, que vous ayés amené cētui-ci pour badiner deuant moi: Pensés vous que ie veuille vn tel homme chés moi.

Chap. XXII.

Ainsi Dauid se departit de là, e se sauua en la cauerne Odollam. E quand ses freres e toute la maison de son pere l'entendirent, ils y descendirent vers lui, e s'assemblerēt a lui toute maniere de gēs qui étoins desolés, endettés, e en tristesse de cuer, e il fut leur capitaine, e en eut enuiron quatre cēs. Puis de là s'en alla a Mafpha au pays de Moab, e pria le roi des Moabites qu'il lui pleût de laisser venir son pere e sa mere en leur pays, iusqu'a tant qu'il verroit que Dieu lui feroit: si les amena deuant le roi des Moabites, vers lequel ils demourerent tandis que Dauid se tint en la forteresse. Mais le prophete Gad dit a Dauid qu'il ne se tint pas en la forteresse, ains s'en allāt au pays de Iudee: si délogea Dauid, e s'en

Dauid fait du fol.

Dauid fait gēs

a. a sauoir pour m'y anēdre, de peur qu'ils ne sachent où ie suis allé.

b. ils auoient eu affaire a femmes, au iourd'hui ils seront nets, car il y a trois iours, lequel espace ét pour purifier les cors
Exo. 9.

Doeg
decele
Dauid
a Saul.

s'en alla en la forêt Hareth. E quand Saul (étant assis a Gabaa en vn bocage, aupres de Rama, tenāt sa pique en la main) entēdit qu'on auoit veu Dauid e ses gēs, il dit a ses seruiteurs, qui étoint tous aupres de lui: Ecoutez, le miniens: le fis d'Isai vous donnera-il a tous des chams e vignes: vous fera-il tous milleniers e centeniers: que vous vous êtes tous bendés contre moi, tellemēt qu'il n'y a celui q m'ait auerti de l'alliance qu'a faitte mon fis avec le fis d'Isai, e n'y a celui de vous qui étant marri de mon méchef, m'ait auerti comment mon fis m'a dressé des embûches par mon seruiteur, cōme la chose le montre. Adonc Doeg Idumeen, q étoit present avec les seruiteurs de Saul, répondit en cête maniere: l'ai veu le fis d'Isai venir a Nobé vers Achimelech fis d'Achitob, G.L. grād prêtre, E. le quel s'ēt conseil le au Seigneur pour lui, e lui a donné des viures, e lui a donné l'épée de Goliath Palestin. Adōc le roi enuoya querre le grād prêtre Achimelech fis d'Achitob, e toute la maison de son pere, les prêtres de Nob: e quād ils furent tous arriuéés vers le roi Saul, il dit: Ecoute, fis d'Achitob. le suis tout prêt mon seignr, dit il. E Saul lui dit: Pourquoi as-tu comploté cōtre moi avec le fis d'Isai: veu q tu lui as donné des viures, e vn épée, e t'es cōseillé a Dieu pour lui. Il appert bien que c'ēt vne trahison qu'on brasse contre moi. E Achimelech répondit au roi: Mais lequel de tous tes seruiteurs ēt pareil a Dauid: homme loyal, gendre du roi, allant fair vn exploit par ton cōmandement, e honoré en ta maison. ēt-ce la premiere fois que i'ai demandé cōseil a Dieu pour lui: la ne m'auienne: tu ne t'en dois prēdre, ô roi, ni a moi, ni a personne de la maison de mon pere: car de tout cēt affaire ie n'en sai ne peu ne prou. E le roi dit: Tu en mourras, Achimelech, e toi e toute la maifō de ton pere. Euuirōnés (dit il aux ser-

A geans qui étoint là presens) e mettés a mort les prêtres du Seignr: car aussi font ils du côté de Dauid, e sauoint bien qu'il s'en fuyoit, e si ne m'en ont point auerti. Mais les seruiteurs de Saul ne voulurēt point mettre leurs mains sur les prêtres du Seigneur. Dont le roi dit a Doeg, Enuahiles, toi, e frappe dessus les prêtres du Seigneur. Adonc Doeg Idumeen les enuahit, e chargea dessus les prêtres, e meurtrit en ce iour la quatre vints e cinq hommes portans Collet de lin, e mit a sang Nob la ville des prêtres, hommes e femmes, enfans e tettans, beufs e ânes, e bercaill: il fit tout passer au fil de l'épée. E il en échappa vn fis d'Achimelech, fis d'Achitob, nōmé Abiathar, leq̄l s'en fuit après Dauid, e lui conta comment Saul auoit tué les prêtres du Seigneur. E Dauid lui dit: le conneu bien en ce iour là, puis que Doeg Idumeen y étoit, qu'il le diroit a Saul. l'ai été cause de la destruction de tous ceux de la maifō de tō pere. Demeure avec moi, e n'aye peur: car qui cherchera ta mort, cherchera la mienne: tel soyn aurai-je de toi.

Chap. XXIII.

D E Dauid auerti que les Palestins Eguerroyoint contre Ceila, e fourrageoint les greniers, demanda conseil au Seigneur s'il iroit assaillir ces Palestins là, e s'ils les déconfiroit. Lequel lui dit qu'il y allât, e qu'il les déconfiroit, e garātiroit Ceila. Mais ses gēs lui dirēt: Tu vois bien que nous auons peur ici en Iudée, que sera-ce si nous allons a Ceila vers l'armée des Palestins: Parquoi Dauid s'enquēta derechef au Seigneur, lequel lui rēpōdit: Deloge, descend a Ceila, car ie te donnerai victoire des Palestins. Si alla Dauid e ses gens a Ceila, e combattit les Palestins, e emmena leur bestial, ayant fait vne grosse déconfiture d'eux, e garantit ceux de Ceila. Or de cas de fortune quand Abiathar fis d'Achmelech s'enfouit vers Dauid a Ceila

Doeg
meur-
trites
prêtres

Dauid
se con-
seille a
Dieu
s'il doit
aller cō-
tre les
Pale-
stins.

Dauid
dēcōfit
les Pa-
lestins.

Dauid
s'equê-
te vers
le Sei-
gneur,
tou-
chât la
venue
de Saul

Iona-
thâ va
confor-
ter Da-
uid.

Les Zi-
phiens
decelêt
Dauid
a Saul.

Ceila, il porta l'ephod avec foi. Quand Saul entendit que Dauid étoit allé a Ceila, il pensa bien que dieu le lui auoit fourré entre les mains, puis qu'il s'étoit enclos en entrât en vne ville close de portes e barreaux: si assembla tout le peuple a la guerre, pour descēdre a Ceila, pour allieger Dauid e ses gens. E Dauid cōnoissant que Saul lui brassoit vn mauvais tour, dit au grand prêtre Abiathar qu'il apportât l'ephod, e dit ainsi: Si dieu d'Israel, moi tō seruiteur ai oui dire que Saul se delibere de venir a Ceila, pour detruire la ville a cause de moi: ceux de Ceila me liurerōt ils entre ses mains; Saul descendra-il, cōme moi ton seruiteur ai oui dire: Seigneur dieu d'Israel ie te prie de le donner a entendre a moi tō seruiteur. E le Seignr dit: Il descendra. E Dauid dit: Ceux de Ceila liurerōt ils moi e mes gēs mais de Saul: Oy, dit le Seignr. Adonc Dauid e ses gēs, q étoint enuiron six cēs hōmes, se departirēt, e sortirent de Ceila pour aller a leur auenture. Dont quād Saul eut receu nouuelles que Dauid s'étoit retiré de Ceila, il se deporta d'y aller. E Dauid se logea es forteresses d'vn desert, e se tint en vne montagne au desert de Ziph: e combien que Saul le cherchât toujours, toutefois dieu ne lui mit point entre les mains. Dauid dōque voyāt que Saul le vouloit faire mourir, se tint en la forêt au desert de Ziph, en laq̄l le forêt Ionathâ fis de Saul alla trouuer, e le cōforta de part dieu, e lui dit: N'aye peur, car tu ne cherras poit entre les mains de mon pere, ainçois seras roi d'Israel, e ie serai le secōd apres toi, e même mon pere Saul le fait biē. Puis firēt eux deux alliance deuāt le Seignr: e Dauid demoura en la forêt, e Ionathan s'en alla en sa maison. E les Ziphies monterēt a Saul en Gabaa, e lui dirent ainsi: Dauid se tient caché en noz quartiers e forteresses de la forêt, au cre Hachila, q̄ est a la main droite de Iesimon. Maintenant c'êt a toi a

A faire d'y descendre, roi, tout a tō beau plaisir, e a nous de le te liurer entre les mains. E Saul leur dit: Benits soyés-vous du Seigneur, de ce que vous aués eu pitié de moi. Allés vous en asseurer d'auantage, e vous enquêtes e fachsés le lieu où il a le pied: e si quelcū l'y a veu: car il m'a été dit que c'êt vn fin galant. E quand vous aurés veu e conneu toutes les retraittes où il se cache, vous reuiendrés a moi avec certaines nouuelles, e j'irai avec vous: e s'il êt au pays, ie le chercherai par tous les bailliages de Iudee. Si se departirent e allerent en Ziph deuant Saul. E Dauid e ses gens étoint au desert Maon, en vne plaine au côté droit de Iesimon. E Saul e ses gēs se mirent en quête. De quoi Dauid étant auerti, descēdit en vne roche, e se tint au desert Maon. E quand Saul l'entendit, il se mit a poursuiure Dauid par le desert Maon, e côtoyoit Saul la montagne d'vne part, e Dauid e ses gens de l'autre part, tellemēt que Dauid étoit en grand émoi cōment il pourroit échapper de Saul, lequel a tout ses gēs l'environnoit e cerchoit de toutes pars. Ce-pendant il vint vn message a Saul, qui lui dit qu'il s'en allât vite-ment, car les Palestins auoint fait vne course sur le pays. Parainfi Saul s'en retourna de la poursuite de Dauid, e s'en alla au deuant des Palestins: e pourtant s'appella ce lieu, la roche de la departie. De là mōta Dauid e s'empara des forteresses d'Engadi.

Chap. XXIII.

A Pres que Saul fut retourné de poursuiure les Palestins, on lui apporta nouuelles que Dauid étoit au desert Engadi. Si print trois mill hommes d'élite d'entre tous les Israélites, e se mit en quête pour trouuer Dauid e ses gens, cōtre les roches des chamois. E quād il fut venu vers vne bergerie qui étoit aupres du chemin, il entra en vne cauerne qui étoit là, pour aller a chābre: e Dauid e ses gēs

Saul
pour-
suint da-
uid.

Saul
entre
en vne
cauer-
ne où
étoit
Dauid.

A

étoit au cul de la cauerne. Dont ses gens lui dirent: Voici le iour que le Seigneur t'a promis qu'il mettroit ton ennemi entre tes mains, pour en faire a ton appetit. Adonc Dauid se leua, e coppa tout bellemēt le bord du manteau de Saul. Apres cela Dauid se sentant frappé en sa conscience, d'auoir coppé le bord de Saul, dit a ses hommes: la au Seigneur ne plaise que ie face telle chose a monseigneur point du Seigneur, de lui mettre la main dessus, veu qu'il est point du Seignr. Ainsi Dauid abbatit ses gens par paroles, e ne leur laissa point frapper sur Saul. E apres que Saul se fut departi de la cauerne, e fut allé son chemin, Dauid se leua e sortit de la cauerne, e cria apres Saul en cete maniere: Sire roi. E comme Saul se reuirāt, Dauid lui fit humblement la reuerence, e lui dit: Pourquoi crois-tu aux paroles de gens qui disent, que Dauid cherche ton mal? Tu vois bien auioirdhui de tes propres yeux comment le Seigneur t'a auioirdhui liuré entre mes mains, en la cauerne, e si m'a bien été dit que ie te tuasse, mais ie t'ai épargné, e ai dit que ie ne mettrais point la main sur monseigneur, pourtant qu'il étoit vn oint du Seigneur. Mais regarde, mon pere, regarde le bord de ton manteau qui est en ma main. Que puis que i'ai coppé le bord de ton manteau, e si ne t'ai pas tué, reconnoi e auise que ie n'ai point commis de lâcheté ni de méchanceté, ni n'ai point forfait contre toi, que tu me doiues chasser pour m'ôter la vie. Le Seigneur veuille faire iustice entre moi e toi, e me venger de toi, e que ma main ne s'employe point sur toi. Comme dit le prouerbe ancien: De méchant homme méchaceté: ie ne te mettrais point la main dessus. Mais apres qui est sorti le roi d'Israel: apres q fais-tu poursuite? apres vn chien mort, ou vne puce? Mais le Seigneur en fera le iu-

A ge, e iugera entre moi e toi, e y auisera, e menera ma cause, e me vengera du tort que tu me fais. E quand Dauid eut acheué de dire ces parolles a Saul, Saul dit: est-ce là ta voix, mon fis Dauid? Cela dit, il se print a plourer, e dit a Dauid: Tu as droit, e j'ai tort: car tu m'as rēdu bien pour mal, e as auioirdhui bien montré combien ie suis tenu a toi, veu que le Seigneur m'a mis dedans tes mains, e si ne m'as pas tué. E qui est l'homme que s'il trouue son ennemi, il le laisse aller sans lui rien faire? Le Seigneur te rende le bien qu'auioirdhui tu m'as fait. Or fai-ie bien que tu seras roi, e que le royaume d'Israel tombera en tes mains. Parquoi iure moi par le Seigneur, que tu n'aboliras point ma race apres moi, e n'effaceras point mon nom de la maison de mon pere. Adonc Dauid iura a Saul, e Saul s'en alla en sa maison, e Dauid e ses gens remonterent en la forteresse.

C Chap. XXV.

C pendant Samuel mourut, e la mort de Sa- tous les Israelites s'assemblerent e menerent le dueil, e penseuerent en muel. sa maison a Rama. Adonc Dauid s'en alla au desert Pharan. Or y auoit vn homme en Maon, qui auoit sa cheuā- Eccl. 46. ce en Carmel, e étoit vn homme qui auoit bien de quoi, e auoit trois mille brebis, e mille cheures. Ledit homme auoit nom Nabal, e sa femme Abigail, laquelle étoit vne femme de bon sens e belle, mais l'homme étoit vn vilain e mal condicionné, e étoit descendu de Caleb. Auint qu'il tondoit ses brebis en Carmel, dont Dauid ayant oui dire au desert que Nabal tōdoit ses brebis, y enuoya dix valets, e leur dit ainsi: Montés en Carmel, e allés. Nabal. Dauid trouuer Nabal, e me recommandés enuoye bien affectueusement a lui e a toute sa maison e a ses gens, e lui dites que i'ai bal. oui dire qu'il a les tōdeurs. Or nous ne fimes (ce lui dirés vous) on que ou trage a tes pasteurs, qui ont été avec nous

nous, en'ont rien perdu tandis qu'ils ont été en Carmel: e qu'il soit vrai, de mède-le a tes valets. Parquoi mōtre toi, si courtois ēuers les valets de Dauid (car nous sommes venus en vn bon iour) que tu donnes a nous tes seruiteurs, e a Dauid ton fis, ce qui te viendra a point. Ainsi les valets de Dauid allerent trouuer Nabal, e lui tindrent tous ces propos au nom de Dauid. E quand ils eurent fait fin, Nabal leur fit telle rēponse: Mais qui ēt Dauid, e qui ēt le fis d'Isai: ēt-ce pōint vn, vers qui se retirent aujourdhui tant de seruiteurs, abandonnans leurs maîtres? Ne feroit-il pas beau voir que ie prinssē mon māger e mon boire, e mon carnage q̄ i'ai apprētē pour mes tondeurs, e le dōnasse a gēs que ie ne sai d'ou ils sont. Parainsi les valets de Dauid reprindrent leur chemin, e s'en retournerent, e lui allerent rapporter tous ces propos. Adonc Dauid dit a ses gēs qu'ils ceignissent chacun son épée: ce qu'ils firent: e Dauid ceignit aussi la sienne, e mōterent apres Dauid enuiron quatre cens hōmes, e les deux cens demourerēt vers le bagage. Or y eut vn garson des valets qui rapporta la chose a Abigail, femme de Nabal, disant ainsi: Sache que Dauid a enuoyé des messagers de la forêt pour saluer nōtre maitre, lequelles a'ē conduits: e toutefois ils nous ont été fort bōs, e ne nous ont iamais outragés, e n'auons iamais rien perdu tandis qu'auons conuersé avec eux, quand nous étions sur les chams: il nous ont serui de muraille nuit e iour, tandis qu'auons été avec eux en paissant le bercail. Parquoi regarde e considere que tu feras, autrement c'ēt fait de nōtre maitre e de toute sa maison: e de lui en parler, c'ēt vn homme trop vilain. Adonc Abigail print vitemēt deux cens pains, deux oires de vin, cinq brebis toutes prêtes, cinq^a sates de farine seche, cent grappes de raisins secs, e deux cens

^a. c'ēt une certaine mesure.

A cabas de figues seches, e mit cela sur des ânes, e dit a ses valets qu'ils allasent deuant elle, e qu'elle s'en alloit apres eux: e n'en dit rien a son mari Nabal. E ainsi que cheuauchant vn âne elle descendoit par vn lieu secret de la montagne, elle va rencontrer Dauid e ses gens^b descendans contre elle, e disoit Dauid ainsi: l'ai bien perdu mon tems de garder tout ce qu'il a en la forêt, tellemēt qu'il n'a rien perdu du sien: e il m'a rendu mal pour bien. B Iamais ne puisse Dieu mener a male fin les ennemis de Dauid, si deuant que demain le iour poigne, ie lui laisse ne chiē ne chat, de tout son auoir. E Abigail voyant Dauid, descendit vitemēt de l'âne, e se ietta sur son visage deuant Dauid, lui faisant humblement la reuerence, e gisant a ses pieds tint tels propos: le te prie mōseignr, pardonne moi, e me donne licence, a moi ta seruante, de parler a toi, e écoute les propos de ta seruante. le te prie, C monseigneur ôte ta fantasia de ce vilain Nabal: car tel ēt son nom, tel ēt-il: il a nom^c Nabal, aussi y a il de la folie. Quant a moi ta seruante, ie n'ai pas veu les valets que toi monseignr as enuoyés: Or ēt il ainsi, monseignr, que aussi vrai que le Seigneur vit, aussi vrai que tu vis, le Seigneur t'engarde de venir au sang, e de te vēger par ta propre main. E pleût a Dieu que tes ennemis fussent comme Nabal, e ceux qui cherchent ton mal. Parquoi D souffre que ce present, que moi ta seruante t'apporte, mōseigneur, soit dōné aux ieunes gens qui t'accompagnent, e me fai cēte grace. Ainsi puisse le Seigneur (duquel tu fais les guerres) rendre ta maison si ferme, que mal ne t'auienne iour de ta vie. Que si quelcun se dresse pour te sâcher e t'ôter la vie, que ta vie soit empaquetée au paquet des viuans, vers le Seigneur ton Dieu, e qu'il iette la vie de tes ennemis comm'on iette des pierres a tout la coeiffe d'vne fonde. E

Abigail va au deuant de Dauid

^b. il y auoit une uallée entre deux

^c. fol.

Esai. 38
Esa. 116

quand ce viendra que le Seigneur t'aura fait tant de bien qu'il t'a promis, e t'aura ordonné capitaine d'Israel, tu ne seras point rongé d'un remors de conscience, d'auoir épandu sang sans cause, en te vengeant du tort qui t'a été fait: ains ayant receu du bié du Seigneur, auras souuenâce de moi ta seruâte. Adõc Dauid dit a Abigail: Benit soit le Seignr Dieu d'Israel, qui t'a auiourdhui enuoyée au deuant de moi: e benitte fois tu, qui par ton bõ sens m'as auiourdhui engardé de venir au sang, e par ma propre main faire vengeance du tort qu'on m'a fait. Car viue le Seigneur Dieu d'Israel, qui me garde de te faire mal, si tu ne te fusses hâtée de me venir au deuant, il ne fût deuant la pointe du iour de demain, demouré a Nabal, ne chien ne chat. Puis Dauid receut d'Abigail le present qu'elle lui faisoit, e lui dit: Monte en paix en ta maison. Vois-tu, ie fai ce que tu demandes, e t'ottroye ta requête. Parainfi Abigail s'en vint a Nabal, lequel elle trouua faisant en sa maison vn tel banquet, que vous eussies dit que c'étoit vn banquet de roi, e auoit le cueur guai, e étoit tant yure qu'il n'en vouloit plus. Parquoi elle ne lui dit rien de l'affaire, ne peu ne prou, iusqu'au lendemain matin. E quand ce vint le matin que Nabal eut cuué son vin, sa femme lui conta l'affaire, dont il en eut le cueur si transi au ventre, qu'il deuint comm' vne pierre, e enuiron dix iours apres, étant frappé du Seigneur, mourut. E quand Dauid entendit que Nabal étoit mort, il dit: Benit soit le Seigneur qui m'a vengé de l'outrage qui m'auoit été fait de Nabal, e a gardé moi son seruiteur de malfaire, e a rebattu la méchanceté de Nabal sur sa tête. Puis enuoya Dauid a Abigail pour la prendre a femme. E les seruiteurs de Dauid allerent trouuer Abigail en Carmel, e lui dirent que

la mort
de Na-
bal.

Dauid
ēuoye
a Abi-
gail
pour l'e-
pouser

A Dauid les enuoyoit a elle pour la prendre en mariage. Elle se leua, e fit humblement la reuerence, disant qu'elle étoit a son commandement, prête a être sa seruante pour lauer les pieds de ses seruiteurs. Puis délogea vîte-ment Abigail, e monta sur vn âne, e étant accompagnée de ses cinq damoiselles, s'en alla apres les messagers de Dauid, e fut sa femme. Dauid auoit aussi épousé Achinoam de Iezrael, e les eut toutes deux a femmes. Car quant a Micol femme de Dauid, Saul son pere l'auoit donnée a Phalti fis de Lais, qui étoit de Gallim.

Chap. XXV.

OR les Ziphienens allerent trouuer Saul a Gabaa, e lui dirent que Dauid se tenoit caché au cré Hachila, contre Iesimon, dont Saul se départit, e descendit au desert de Ziph, accompagné de trois mill hommes d'élite, Israelites, pour chercher Dauid au dit desert de Ziph: e se parqua Saul au cré Hachila, qui ét vis-a-vis de Iesimon, aupres du chemin. E Dauid qui se tenoit au desert, voyant que Saul lui venoit apres au desert, y enuoya des épies, e ayant entendu que Saul pour certain étoit venu, se départit e alla au lieu où Saul s'étoit campé, e nota le lieu où Saul e Abner fis de Ner son capitaine, étoit couché (or étoit Saul couché dedans le rampar, e la gendarmerie s'étoit campée entour lui) e dit ainsi a Achimelech Hetteen, e Abisai fis de Saruia, frere de Ioab: Qui descēdra avec moi vers Saul au fort? E Abisai dit: le descendrai avec toi. Si alla Dauid e Abisai vers l'ort, de nuit, e vont trouuer Saul couché e endormi dedans le rempar, e sa pique plantée en terre a son cheuet, e Abner e les gendarmes couchés entour lui. Dont Abisai dit a Dauid: Le Seigneur te met auiourdhui ton ennemi entre tes mains: veus-tu donc que ie l'epale a tout

Saul a-
uertit
par les
Ziphien-
ens
pour
suir Da-
uid.

Dauid
entre
au cap
de Saul
cõme
chacun
dor-
moit.

la

la pique en terre d'un coup sans redoubler: Mais Dauid lui dit: Ne le defai point. Car qui est celui qui mettra la main sur point du Seigneur, qu'il n'en soit puni? O Seigneur viuant (dit il) ou il faut que le Seigneur le frappe, ou que son iour venât il meure, ou qu'il entre en bataille e y soit tué. Quant a moi, ia le Seigneur ne veuille que ie mette la main sur point du Seigneur. Mais prend la pique qui est a son cheuet, e le pot a pisser, e nous en allons. Si print Dauid la pique e le pot a pisser du cheuet de Saul, e s'en allerent, sans que nul les vit ou s'en aperceût, e sans que nul s'euillât, a cause qu'ils dormoient tous, étans aplommés de somme par le Seigneur. E Dauid passa de l'autre côté, e s'arrêta de loin sur le sommet d'une montagne, étant vne grande distance entre eux, e cria aux gendarmes e a Abner fis de Ner, en cete maniere: Ne répondras-tu point, Abner? E Abner répondit: Qui es-tu qui cries le roi? E Dauid lui dit: Veux-tu que tu es un tel homme, qu'il n'y a Israelite pareil a toi, pourquoy ne gardes-tu ton seigneur le roi: car un soudard est entré pour tuer le roi ton seigneur. Cela n'est pas bien fait a toi. Viue le Seigneur si vous ne merités la mort, de ne garder pas votre seigneur oint du Seigneur.

Or regarde où est la pique du roi, e le pot a pisser qui étoit a son cheuet. Adonc Saul reconeut Dauid au parler, e dit: est-ce point là ta voix, mon fis Dauid? Oy mon seigneur le roi, dit Dauid. E pourquoy mon seigneur chasses-tu ton seruiteur? Car qu'ai-je fait? ou quel crime ai-je commis? Or écoute, ie te prie, mon seigneur le roi, les paroles de ton seruiteur: Si c'est le Seigneur qui te hare contre moi, ie suis content que ton offrande lui soit agreable: mais si ce sont hommes, ils sont execrables deuant le Seigneur, de me déchasser auiourdhui de la possession de l'heritage du Seigneur, en

A me poullant a aller seruir dieux étrangers. Mais le Seigneur ne souffrira pas que mon sang tombe a terre, combien que le roi d'Israel soit sorti pour chercher vne puce, par maniere de dire, comme si lon chassoit vne perdrix par les montagnes. E Saul dit: l'ai mal fait, retourne mon fis Dauid, car ie ne te ferai plus de mal, puis que tu as auiourdhui tant estimé ma vie. l'ai follement fait, e grandement failli, ie le confesse. E Dauid répondit: Voici la pique du roi: que quelcun des valets s'auance pour la prendre, e que le Seigneur recompense chacun selon qu'il la merité e gagné. Bien t'a il auiourdhui liuré entre mes mains: mais ie n'ai pas voulu mettre la main sur point du Seigneur. Ainsi donc que l'ai auiourdhui eu en grand' estime ta vie, ainsi aura le Seigneur la mienne, e me deliurera de toute auersité. E Saul lui dit: Tu es benit, mon fis Dauid, il n'y aura point de faute que tu viendras a bout de tes atteintes. Ainsi Dauid s'en alla son chemin, e Saul s'en retourna là d'où il étoit venu.

Chap. XXVII.

Puis Dauid pensant en son cueur qu'il y auoit du danger qu'un iour il ne mourût par la main de Saul, e qu'il n'y auoit rien meilleur que de se retirer au pays des Palestins, afin que Saul cessât de plus le chercher en contrée qui fût du pays d'Israel, e que par ainsi il échappât de ses mains: delogea, e se retira, lui e six cens hommes qui étoient avec lui, vers Achis fis de Moch, roi de Geth, e se tint Dauid avec Achis a Geth, lui e ses gens, chacun avec son ménage, Dauid e ses deux femmes, Achinoam lezraelienne e Abigail relaissée de Nabal Carmelite. Dont quand Saul auerti que Dauid s'est étoit fui a Geth, il ne le chercha plus. E Dauid dit a Achis: Ie te prie fai moi cete grace de me faire donner quelque place en quelque ville des chams, pour m'y tenir: car ie ne

Dauid
seretire
vers Achis.

fuis pas digne, moi ton seruiteur, de me tenir avec toi en la ville royale. Alors Achis lui donna Siceleg, qui est la cause que Siceleg encor auioirdhui appartient aux rois de Iudée. E l'espace de tēs q̄ demoura Dauid au pays des Palestins, fut vn an e quatre mois, e ce-pendant faisoit avec ses gens des courses sur les Gessureēs, Gerzeens, e Amalechites (car ces naciōs de toute souuenāce tenoient le pays depuis qu'on vient a Sur, iusqu'au pays d'Egypte) e gātoit le pays, sans sauuer la vie a hōme n'a femme, e prenoit brebis e cheures, beufs e ânes, chameaux e vĕtemens, puis s'en retournoit e alloit trouuer Achis. E quād Achis demādoit quel pays ils auoint couru ce iour là, il rĕpondoit la contrĕe du midi de Iudĕe, e des Ierameelites, e des Ceneens. Car pour cela ne sauuoit-il la vie a hōme ni a femme pour les mener a Geth, de peur qu'ils ne les decelassent, e decouurissent le train e cōtume de Dauid. E dura cela tout le tēs qu'il se tint au pays des Palestins. Par quoi Achis croyoit que Dauid se fût tellement mis en la male grace de ses gens, a-sauoir des Israelites, qu'il lui deūt seruir toute sa vie.

Chap. XXVIII.

Dont vne fois ayans les Palestins assemblé leur ôt pour combattre les Israelites, Achis dit a Dauid: Tu dois sauoir que tu viendras en bataille avec moi, toi e tes gēs. Sur quoi Dauid lui fit telle rĕpōse: Aussi te donnerai-je bien a cōnoitre que ie sai faire. E Achis lui dit: Aussi te ferai-je mon garde-cors pour tou-iours. Or étoit mort Samuel, e auoit été plouré de tous les Israelites, e enseueli a Rama en sa ville, e Saul auoit ôtĕ du pays les prophetesses d'Apollon, e les deuins. Dont cōme les Palestins se fussent assemblés, e fussent allés planter leur camp a Sunam, Saul, qui auoit amassé tous les Israelites, e s'étoit parqué en Gelboe, voyāt le camp des Pa-

Alestins, eut si grand peur que le cueur lui battoit au cors: si demanda cōseil au Seigneur. Mais le Seigneur ne lui rĕpōdit ni par songes, ni par **CLARTE**, ni par prophetes. Dont Saul com māda a ses seruiteurs qu'il lui cerchassent vne femme qui eût l'esperit d'Apollon, pour aller a elle e lui demāder conseil. E ses seruiteurs lui dirent qu'il en y auoit vne a Endor. Si se déguifa Saul, e changea d'accoutremens, e s'en alla, acompagné de deux hommes, trouuer ladicte femme, de nuit, e lui dit: Deuine moi par Apollō, e me fai mōter celui que ie te dirai. E la femme lui dit: Tu fais biĕ que Saul a fait: comment il a depaysĕ les prophetesses d'Apollō, e les deuins: e pourquoi me veus-tu mettre en vn si grād danger de ma vie? Adōc Saul lui iura par le Seigneur, disant: Viue le Seigneur si ceci te portera dommage. E la femme lui dit: Lequel te ferai-je monter? Fai moi mōter Samuel, dit il. E la femme voyāt Samuel, s'ĕcria a haute voix e dit a Saul: Pourquoi m'astu trōpĕe, veu q̄ tu es Saul? E le roi lui dit: N'aye peur: mais que vois-tu? Le voi (lui dit elle) vn Dieu qui monte de la terre. E il lui dit: De quelle taille ĕt il? C'ĕt (dit elle) vn vieillard qui monte, e ĕt affulé d'vne manteline. Adonc Saul connoissant que c'ĕtoit Samuel, lui fit humblement la reuerence. E Samuel dit a Saul: Pourquoi me trauailles-tu en me faisant monter? E Saul lui dit: Le suis en grāde détresse: les Palestins me font la guerre, e Dieu m'a abandonné, e ne me rĕpond plus ni par prophetes ni par songes, pourtant t'ai-je appelé pour m'enseigner que ie doi faire. E Samuel dit: E pourquoi **Samu-** me demandes tu cōseil, si le Seigneur **el apres** t'a abandonné, e ĕt deuenu ton auer- **sa mort** faire? Le Seigneur te fera comm'il a **dita** dit par moi, e t'arrachera le regne de **Saulles** la main, e le donnera a autre que toi, **choses** a-sauoir a Dauid. Pourtant que tu **a venir** n'as pas obei au Seignr, e n'as pas ex- **cutĕ** cutĕ

4. par le
grād pré-
tre, qui
portoit en
la bague
ces parol-
les, Clartĕ
e entiere.

Saul
delaiſſĕ
de dieu
deman-
de con-
seil a v-
ne sour-
ciere.

cuté son enflâbé courroux sur les Amalechites, pourtant te fera le Seignr cete chose, sans nulle faute: e qui plus êt mettra les Israelites avec toi entre les mains des Palestins, e demain toi e tes fis serés avec moi, e si mettra le Seignr le camp des Israelites entre les mains des Palestins. Adonc Saul tomba subitement tout plat a terre, tant pour la grand peur qu'il eut des parolles de Samuel, que pource que la force lui failloit, a cause que de tout le iour e de toute la nuit, il n'auoit rien mangé. Dont la femme vint a Saul, e voyant qu'il étoit si troublé lui dit: le t'ai bien obeï, e ai mis ma vie en danger, pour faire ce que tu m'as dit: ie te prie fai aussi ce que ie te di, c'êt que tu manges vn peu de viande que ie te mettrai deuant, afin de reprendre force, puis tu t'en iras ton chemin. Mais il ne vouloit pas, ains dit qu'il ne mangeroit point. Toutefois ses seruiteurs e la femme le presserēt tāt, qu'il s'y accorda, e se leua de terre, e s'assit sur le lit. E la femme tua vitemment vn veau de graisse, lequel ell' auoit en la maison, e prit de la pâte, e la pêtrit, e en cuisit des pains sans leuain, qu'elle mit deuant Saul e ses seruiteurs, lēq̄ls māgerent, puis delogerent, e s'en allerēt celle nuit. *Chap. XXIX.*

OR cōme les Palestins eussent assemblé tout leur ôt a Apher, e que les Israelites eussent planté leur camp vers la fontaine de Iezrael, e cōme les barōs Palestins faisoient les mōtres par centaines e milliers, e que Dauid e ses gens passoient les derniers avec Achis, les Seigneurs Palestins dirent: Qui sont ces Ebrieux: Sur quoi Achis leur rēpōdit: C'êt Dauid seruiteur de Saul roi d'Israel, q̄ a dēia été avec moi quelq̄s iours, ou ans, pour mieux dire: e n'ai en lui trouué que redire, depuis qu'il se retira vers nous iusqu'a ce iourdhui. Mais les seignrs Palestins en furent malcontents, e lui dirent: Renuoye le, e qu'il s'en retour

A ne en la place que tu lui as chargée, de peur que s'il descend avec nous en la bataille, il ne se reuire contre nous au combat. Car y a il meilleur moyen de rentrer en grace avec son maitre, q̄ par le moyen des têtes de ces gens: N'êt-ce pas ce Dauid duquel on chāt a es danses: Saul en a tué mille, e Dauid dix mille? Adonc Achis appella Dauid, e lui dit: Viue le Seignr si tu ne me plais bien, e si ie ne me contente de toi en la conuersacion que tu as eue avec moi au cāp: car ie n'ai point trouué de mal en toi, depuis le iour q̄ tu vins a moi iusqu'a ce iourdhui. Mais tu ne plais pas aux barons Palestins. E pourtāt retourne t'ē en paix, de peur que tu ne faces déplaisir aux barōs Palestins. E Dauid lui dit: Mais qu'ai-ie fait: e qu'as-tu trouué a redire en moi ton seruiteur, depuis q̄ premieremēt ie me trouuai deuant toi, iusqu'au iourdhui, que ie ne doie aller cōbattre les ennemis de mōseigneur le roi: E Achis lui rēpōdit: le sai bien q̄ tu me plais autant que si tu étois vn ange de dieu: mais les seigneurs Palestins ont dit que tu ne mōteras point avec eux en bataille. Parquoi leue toi de matin, toi e les vassaux de ton maitre, qui sont venus avec toi, e vous en allés incontīnēt qu'il sera iour. Parain si Dauid se leua lui e ses gēs pour s'en aller au mati, pour retourner au pays des Palestins: e les Palestins allerēt a Iezrael. *Chap. XXX.*

DE-pendant q̄ Dauid e ses gēs arriuerēt en trois iours a Siceleg, les Amalechites auoit fait vne course sur la cōtrée du midi e sur Siceleg, e auoint forcé Siceleg e mis a feu, e auoint prins esclauestous ceux q̄ y étoient, hōmes e femmes, petis e grās, sans tuer persone, e les emmenoint e s'en alloit leur chemin. Dont quād Dauid e ses gēs furēt arriués en la ville, e virēt qu'ell' étoit brulée, e leurs fēmes e leurs fis e filles emmenés esclaves, Dauid e ses gens se mirēt si fort a plourer qu'

Les Palestins ne veulent pas que Dauid aille en guerre avec eux.

1. Chr. 1

Les Amalechites brulēt Siceleg

Dauid
pour-
sui-
uit les
Amale-
chites.

ils n'en pouoint plus. Or auoint été A prinſes les deux femmes de Dauid, Achinoam Iezraelienne, e Abigail femme de Nabal Carmelite: e étoit Dauid en grand'angoiſſe, pourtant que les foudars le vouloint lapider, étâs tous courroucés a cauſe de leurs fis e filles. Toutefois il ſe conforta au Seigneur ſon Dieu, e dit au prêtre Abiathar fis d'Achimelech qu'il lui apportât l'ephod. E quâd Abiathar eut apporté l'ephod a Dauid, Dauid demanda conſeil au Seigneur, diſant: B Doi-ie pourſuiure cête bâde? P'attein drai-ie? Pourſui, lui dit il, car tu les atteindras, e ſi deliureras tes gens. Si ſe mit Dauid en chemin lui e les ſix cês hommes qui étoint avec lui. E quâd ils furent arriués vers la riuere Beſor, les deux cens s'arrêterent deçà: car ils étoint tant las qu'ils ne pouoint paſſer la riuere: e Dauid e les quatre cens pourſuiuirent les ennemis.

Or ils trouuerent vn Egyptien es chams, lequel ils amenerent a Dauid, C e lui donnerent du pain a manger, e de ſeau a boire, e vne pognée de figues, e deux grappes de raiſins ſecs, qu'il mangea e reprint courage: car il y auoit trois iours e trois nuits qu'il n'auoit ne mangé ne beu. Puis Dauid lui dit: De qui es-tu? e d'ou es tu? Ele iouenceau lui dit: le ſuis Egyptien, ſeruiteur d'un Amalechite, e mon maître me laiffa il y a trois iours, a cauſe que j'étoi malade. Nous auons fait vne courſe ſur la contrée du midi des D Cerethiens, e ſur la Iudée, e ſur la contrée du midi du pays de Caleb, e auons brulé Siceleg. E Dauid lui dit: Me ſauois-tu mener vers celle bande? Lequel lui répondit: Iure moi par Dieu que tu ne me feras point mourir, e ne me liureras point entre les mains de mon maître, e ie t'y menerai. Ainſi il ſy mena, e trouuerent les ennemis étendus ça-e-là ſur la terre, banquetans e faiſans fêtes, pour le grand butin qu'ils auoint gagné ſur

le pays de Paleſtine e de Iudée: dont Dauid en fit vne telle boucherie depuis l'aube du iour iuſqu'au ſoir du lendemain, qu'il n'en échappa perſonne, excetté quatre cens ieunes hōmes qui s'en fuirent ſur des chameaux. Parainſi Dauid recouura tout ce qu'auoint prins les Amalechites, e ſi recouura les deux femmes, e ne s'eſfalut ne petit ne grand, ne fis ne fille, n'autre choſe quelconque que les Amalechites euſſent ſaccagé, que Dauid ne ramenât tout. E print Dauid toutes les brebis e cheures e beufs, e les mena-on deuant celle troupe de bêtes, e appelloit on cela le butin de Dauid. Puis quand Dauid fut arriué vers les deux cens hommes, lēquels ne pouans ſuiure Dauid, a cauſe qu'ils étoint trop las, étoint demourés vers la riuere Beſor, ils vindrent au deuant de Dauid e de ſa compagnie, e Dauid s'approcha d'eux e les ſalua. Mais tous les plus méchans e mauuais garſons de ceux qui étoint allés avec Dauid, ſe prindrent ainſi a dire: Puis qu'ils ne nous ont pas tenu compagnie, nous ne leur donnerons point du butin que nous auons recouuré: qu'ils ayent chacun ſa femme e ſes enfans, e s'en aillent a tout. Mais Dauid dit: Pas ne ferés ainſi, mes freres, puis que le Seigneur nous a donné ces choſes, e nous a gardés, e a mis entre noz mains cête bande qui étoit venue contre nous. E qui ét celui qui en ceci vous voudroit complaire? Ainçois auront autant ceux qui ſont demourés vers le bagage, que ceux qui ſont deſcendus en bataille. Si fut cela depuis ce iour la deſormais tourné en cōtume e droit entre les Iſraelites, qui dure encor auioirdhui. Puis Dauid s'en alla a Siceleg, e enuoya du butin aux conſeillers Iuiſes ſes amis, diſant qu'il leur faiſoit pſent du butin des ennemis du Seignr, a ſa uoir a ceux de Bethel, e de Ramoth, tirant

tirant sur le midi, e de Iether, e d'Aroer, e de Sephamoth, e de Estamo, e de Racal, e des villes de Ierameel, e des villes des Ceneens, e d'Horma, e de Borasan, e d'Athach, e d'Hebrō, e de toutes les places où Dauid e ses gens auoint conuersé.

Chap. XXXI.

1. Chr. 10

OR en la bataille que firent les Palestins contre les Israelites, les Israelites s'en fuirent de deuant les Palestins, e tomberent mis a mort au mont Gelboe: e les Palestins poursuirēt Saul e ses fis de si pres, qu'ils tuerent Ionathan, Abinadab, e Melchisua fis de Saul. E Saul étāt pressé des ennemis, e fort nauré des archiers qui la mort le trouuerent, dit a son écuyer: Tire de Saul ton épée e m'en transperce, de peur que ces empellés ne viennent e me transpercent, e en font leur passe-tems. Mais son écuyer fut si épouenté, qu'il ne voulut pas: dōt Saul print vn' épée, e se laissa choir dessus. E son écuyer voyant que Saul étoit mort, se ietta aussi sur son épée, e mourut avec lui: e paraisi moururēt tout en vn iour, Saul e ses trois fis, e son écuyer, e toutes ses gens. Dont les Israelites qui étoit de la le val, e de la le Iordain, voyans que les Israelites s'en étoit fuis, e que Saul e ses fis étoit mors, abandonnerent les villes, e s'en fuyrent: e les Palestins vindrent qui se saisirēt des villes. Le lendemain les Palestins venans pour dépouiller les mors, trouuerent Saul e ses trois fis gisans au mont Gelboe: si lui coperent la tête, e le defarmerēt, e enuoyerent la tête ça elá par le pays de Palestine, pour en porter les bonnes nouvelles au temple de leurs images, e au peuple: e mirent ses armes au temple d'Astaroth, e pēdirent son corps es murailles de Bethsan. Mais ceux de Iabes en Galaad, oyans dire ce que les Palestins auoint fait a Saul, delogèrent, tous les plus fors, e cheminerent toute la nuit, e ôterent le corps

A de Saul e de ses fis de la muraille de Bethsan, puis s'en allerent a Iabes, e lá les brulerent. Puis prindrent leurs ossemens, e les enterrent sous vn boucage a Iabes, e ieunerent set iours.

Le II. des rois.

Chap. I.



APres la mort de Saul, quand Dauid étant retourné de la defaite des Amalechites, eut demouré deux iours a Siceleg, au troisieme iour voici venir vn homme du camp de Saul, qui auoit ses habillemēs desctrés, e de la terre sur sa tête: leq̄l quād il fut arriué vers Dauid, se ietta a terre, e lui fit la reuerence. E Dauid lui dit: D'ou viens-tu? le suis (dit il) échappé du camp des Israelites. E quelles nouvelles: lui dit Dauid, ie te prie di le moi. Lequel dit: L'armée a été mise en fuite, e plusieurs du menu peuple sont demourés sur la place, e même Saul e Ionathan son fis sont mors. E Dauid dit au compagnon qui lui disoit ces nouvelles: Comment fais tu que Saul e Ionathan son fis sont mors? Lequel lui dit: Etant d'auenture arriué au mont Gelboe, ie vai voir Saul appuyé sur sa pique, lequel les chariots e cheuaucheurs poursuuioint de biē pres. E il se reuira, e me vit, e m'appella. E ie lui di: Me voici. Qui es-tu? me dit il. Je suis Amalechite, lui di-je. E il me dit: Approche toi de moi, e me met a mort: car ie suis en grād'angoisse, car i'ai encore la vie au cors entiere. Adonc ie m'approchai de lui, e le mis a mort (car ie connoisso bien qu'il ne viuroit pas apres vne telle cheute) e prin la couronne qu'il auoit sur sa tête, e le bracelet qu'il auoit au bras, lēquelles choses ie t'apporte ici, monseigneur.

Alors

Alors Dauid empogna ses habille mēs e les descira, aussi firēt tous ceux de sa compagnie, e menerent duēil en plourant, e ieunerent iusqu'au vēpre, a cause de Saul e de Ionathan son fis, e du peuple du Seigneur, e de la race d'Israel, qui auoint été mis a mort. E Dauid dit au cōpagnon qui lui auoit apporté les nouvelles: D'ou es-tu: le suis (dit il) fis d'un étrāger Amalechite. E Dauid lui dit: Comment n'as-tu eu peur d'employer ta main a defaire point du Seigneur: Vien-ça (dit il appellant l'un des cōpagnons) frappe dessus. Ce qu'il fit, e le tua. E Dauid lui dit: Ton dam: car tu t'es condamné de ta propre bouche, disant que tu auois mis a mort point du Seigneur.

Psal. 104

a. a cause que Saul auoit été nauré des archiers. La cō-plainte de Dauid sur la mort de Saul b. uilles.

Puis Dauid fit cēte complainte sur Saul e sur Ionathan son fis, e commanda que les luifs apprinsent a tirer de l'arc, comm'il ēt écrit au liure du droit, e dit aīsi, G.L. Cōsidere, ô Israel, ceux q ont été mis a mort sur tes coupeaux. E Lanoblesse d'Israel a été tuée sur tes coupeaux: comment sont tombés les preux: Ne le dites pas a Geth, n'ē portés pas les nouvelles es rues d'Ascalō, de peur que les filles des Palestins ne s'en éiouissent, de peur que les filles des empellés ne s'en égayent.

O montagnes de Gelboe, que ni rosée ni pluye ne vous puisse tomber dessus, comme sur chams d'excellence, puis que le bouclier de prouesse y a été rembarré, le bouclier de Saul, cōme, s'il n'eût pas été oint d'huile. De sang d'occis, de graisse de preux, ni l'arc de Ionathā ne reialissoit, ni l'épée de Saul ne retournoit sans rien faire. Saul e Ionathā amis e plaisans en leur vie, en leur mort n'ōt pas été separés: plus vites qu'aigles, plus fors q liōs. O fēmes Israelites plourés Saul, qui d'écarlatte brauement vous vétoit, qui attiffoit voz accoutremens d'affiquets d'or. Commēt sont tombés les preux au milieu de l'étour: cōmenta été Ionathan mis a mort sur tes cou-

A peaux: le suis en āgoisse pour l'amour de toi, mon frere Ionathā: tu m'étois si plaisant, que ie tenoi plus cher ton amour, qu'amour de fēmes. L. Cōm' vne mere aime son fis vnique, ainsi t'aimoi ie. E. Comment sont tōbés les preux, e sont perdues les armes de guerre:

Chap. II.

A Pres cela Dauid demāda cōseil au Seigneur s'il deuoit monter en quelcune des villes de Iudée. Leq̄l lui répondit qu'oy. E Dauid demanda où il deuoit mōter. Lequel lui dit: a Hebron. Si y monta Dauid, e aussi ses deux femmes, Achinoā lezraelienne, e Abigail femme de Nabal Carmelite. E mena Dauid ses gens, qui étoint avec lui, chacun avec son menage, e se logerent es villes d'Hebron. E les luifs y allerent, e oignirent la Dauid pour roi sur la maison de Iudas. E Dauid auerti comme ceux de Iabes en Galaad auoint enseueli Saul, leur manda par des messagers telles paroles: Benits soyés vous du Seignr, d'auoir fait vn tel seruice a vōtre maitre Saul, de l'auoir enseueli. Parquoi ie prie le Seigneur, qu'il vous rende vn tel seruice e deuoir. Quāt a moi, ie me montrerai tel enuers vous que merite vn tel bien q̄ vous aués fait. E main tenant prenés courage, e vous portés vaillamment: car puis que vōtre maitre Saul ēt mort, ceux de la maison de Iudas m'ont oint pour leur roi. Or Abner fis de Ner capitaine de la gen darmerie de Saul, print Isboseth fis de Saul, e le transporta a Mahanaim, e le fit roi de Galaad, e des Assurées, e de lezrael, e des Ephraimites e Beniamites, e de tous les Israelites, e étoit ledit Isboseth fis de Saul aagé de quarant'ans, quand il fut fait roi des Israelites: e regna deux ans: e n'y auoit que ceux de la maison de Iudas qui tinsent le parti de Dauid, lequel Dauid fut roi a Hebron sur ceux de la maison de Iudas par l'espace de set ans

Dauid ēt fait roi a Hebrō
1. Mach. 2
1. Reg. 3
Dauid remercie ceux de Iabes d'auoir enseueli Saul.

Abner fait roi Isboseth.
4. L. Gestu reens.
G. Thasiri

ans e six mois. Or Abner fis de Ner avec les seruiteurs d'Isboseth fis de Saul, s'en alla de Mahanaim a Gabaon, e Ioab fis de Saruia e les gens de Dauid sortirent, e les rencontrerent sur l'étang de Gabaon, e se mirent les vns d'une part de l'étang, e les autres de l'autre. E Abner dit a Ioab: Veustu que les cōpagnons se leuent pour iouer deuant nous. l'en suis content, dit Ioab. Si se leuerent e mirēt en place autant d'une part que d'autre, a-fauoir douzē des Beniamites, e gēs d'Isboseth fis de Saul, e douze des gens de Dauid, e s'empognerēt les vns les autres par la tête, e se fourrerent les épées au flanc les vns des autres, e tōberent ensemble, dont le lieu s'appella le champ des inuincibles, lequel ēt aupres de Gabaō. E y eut en ce iour la vne bien fort āpre bataille, en laquelle Abner e les Israelites eurent du pire contre les gēs de Dauid. Or ētoit là les trois fis de Saruia, Ioab, Abisai, e Asael, dont Asael (qui ētoit legier des pieds cōm'vn cheureul des chās) poursuiuoit Abner, sans se détourner d'apres lui a droit ni a gauche. E Abner se reuira, e dit: Es-tu Asael? Oy, dit-il. Détourne toi (lui dit Abner) a droit ou a gauche, e happe q̄l-cun des compagnons pour lui ôter ses armes. E comme Asael ne se vouloit détourner d'apres lui, Abner lui dit ēcore: Détourne toi d'apres moi, q̄ ie ne te tue tout roide, puis ne m'oserai trouuer deuant ton frere Ioab. Mais il ne se voulut point détourner: parq̄i Abner lui bailla du bout derriere de sa pique, vn tel coup en l'aine, qu'il le perça de part en part: si tomba là Asael, e mourut sur le chāp: dont tous ceux qui arriuoient en la place où Asael gisoit mort, s'y arrētoint. E quand Ioab e Abisai poursuiuans Abner, furent arriués au soleil couchant vers le cré Amma, qui ēt vis-a-vis de Gia, tirant contre la forêt de Gabaon, Abner (vers qui s'ē

A toint assemblés les Beniamites, e s'ētans mis en vn squadron, s'ētoint arrestés au coupeau d'une petite montagne) cria a Ioab en cēte maniere: Ne cessera-on poit de iouer des couteaux: ne fais tu pas qu'a la fin on en fera marri: ne diras-tu iamais aux gēdarmes qu'ils cessent de poursuiure leurs freres: E Ioab dit: Viue Dieu si tu l'eusses dit des le matin, si les gēdarmes se fussent deportés de chasser leurs freres. Cela dit, Ioab fit sonner la retraite, e tous les gēdarmes s'arrētèrent, e ne poursuiuirent plus les Israelites, e ne bataillèrent plus. E Abner e ses gens cheminerent toute la nuit par la campagne, e passerent le Iordain, e ayās passé par toute la^b Bethron, vindrent a Mahanaim. E Ioab s'en retourna d'apres Abner, e assembla toute l'armée, e s'en fallut des gēs de Dauid dix e neuf hommes, sans Asael. E les gens de Dauid mirent a mort des Bēiamites e des gens d'Abner, trois cens soixante. E Ioab e ses gens prindrēt Asael, e l'enterrērēt au sepulcre de son pere en Bethlechem: puis cheminerent toute la nuit, e arriuerent a Hebron au point du iour.

Chap. III.

OR y eut longue guerre entre la maison de Saul e celle de Dauid, e alloit Dauid en deuenant fort, e la maison de Saul alloit en affoiblissant. E Dauid eut des enfans a Hebron, le premier Ammon, d'Acchinoam Iezraclienne. Le second Cheleab, d'Abigail femme de Nabal Carmelite. Le troisiēme Absalom fis de Maaca fille de Tholmai roi de Gesur. Le quatriēme, Adonie fis de Haggith. Le cinquiēme, Saphatie fis d'Abital. Le sixiēme, Iethraam fis d'Egla femme de Dauid. Voila les enfans qui naquirent a Dauid a Hebrō. Auint ce-pendant que la guerre ētoit entre la maison de Saul e celle de Dauid, que Isboseth reprint Abner (lequel Abner maintenoit la maison de

Ioab fait sonner la retraite.

b. L. Bethron.

Les fis de Dauid.

1. Chro. 3

le chāp des inuincibles.

Abner tue Asael.

de Saul) de ce qu'il auoit eu la compa-
 gnie de l'arriere femme du pere dudit
 Isboseth, laquelle se nommoit Respha,
 fille d'Aia. De quelles parolles d'Isbo-
 seth Abner eut si grand depit, qu'il
 lui dit: Me tiens-tu tellement pour
 vne tête de chiē, (moi qui vne fois ai
 fait tāt de bien a la maison de Saul tō
 pere, a ses parēs e amis cōtre les luifs,
 e ne t'ai point mis entre les mains de
 Dauid) que tu te prēnes aujourdhui
 a moi pour vne faute commise en ma-
 tiere de femmes: E iamais ne puisse
 Dieu être en aide a Abner, si ie ne fe-
 rai a Dauid cōme le Seigneur lui a iu-
 ré, c'ēt d'ōter a la maison de Saul le re-
 gne, e de dresser le siege de Dauid sur
 les Israelites e sur les luifs, depuis Dā
 iusqu'a Bersaba. A ces parolles d'Ab-
 ner Isboseth n'osa repliquer vn seul
 mot, si grand peur il eut de lui. E Ab-
 ner manda ainsi a Dauid par vn' am-
 bassade: A qui appartient le pays: Fai
 alliance avec moi, e ie tiēdrai ton par-
 ti, pour faire que tous les Israelites se
 tournēt deuers toi. Sur quoi Dauid
 lui répondit: le suis bien content de
 fair' alliance avec toi: mais ie requier
 vne chose de toi, c'ēt q̄ tu ne te trou-
 ues point deuant moi, que premiere-
 mēt tu n'ameines Micol fille de Saul,
 quand tu viēdras pour te trouver en
 ma presence. Puis Dauid manda par
 vn' ambassade a Isboseth fis de Saul,
 qu'il lui rēdit sa femme Micol, laquel-
 le il auoit conquētée par^b cent auant-
 peaux des Palestins. Parquoi Isbo-
 seth s'enuoya querir de chēs son mari,
 a sauoir de chēs Phaltiel fis de Lais. E
 cōme ledit son mari lui tīnt cōpagnie
 en plourant apres elle iusqu'a Bahu-
 rim, Abner lui dit qu'il eūt a s'en re-
 tourner: e il s'en retourna. E Abner
 parlamenta avec les conseillers Israe-
 lites, que puis q̄ parauāt ils auoint eu
 enuie d'auoir Dauid pour leur roi, q̄
 maintenant ils le fissent: e que le Sei-
 gneur auoit dit de Dauid, que par la
 main de Dauid son seruiteur il garan-

A tiroit son peuple Israel cōtre les Pale-
 stins, e cōtre tous ennemis. E en par-
 la aussi Abner aux Beniamites: puis
 alla aussi a Hebron pour rapporter a
 Dauid tout ce a quoi s'accordoīt les
 Israelites e toute la maison de Benia-
 min. E quand Abner fut venu a Da-
 uid a Hebron, accōpagné de vint hō-
 mes, Dauid banquetta Abner e sa cō-
 pagnie. E Abner dit a Dauid: l'irai e
 assemblerai a toi, sire roi, tous les Is-
 raelites, qui feront alliance avec toi, e
 regneras tout a ton beau plaisir. Par-
 ainsi Dauid donna cōgé a Abner: le-
 quel s'en alla en paix. E sur ces entre-
 faites les gens de Dauid e loab arri-
 uerēt, venans de faire vne course sur
 les ennemis, e amenans a force butin,
 quand Abner n'étoit plus avec Da-
 uid a Hebron, a cause qu'il auoit dēia
 prins congé de lui, e s'en étoit allé en
 paix. E quād loab, e toute l'armée qui
 étoit avec lui, fut arriuée, on auertit
 loab qu' Abner fis de Ner étoit venu
 au roi, e que le roi l'en auoit laissé aller
 en paix. Dont loab alla trouuer le roi
 e lui dit qu'il n'auoit pas biē fait d'en
 auoir laissé aller Abner fis de Ner, q̄
 étoit venu a lui, e qu'il deuoit sauoir
 qu' Abner fis de Ner étoit venu pour
 le deceuoir, e pour sauoir ses allées e
 venues, e tout ce qu'il faisoit. Puis se
 departit de Dauid, e enuoya des mes-
 sagers apres Abner, qui le rappelle-
 rent de Borsira, sans que Dauid en
 sceūt rien. Si retourna Abner a He-
 bron, e loab le mena au milieu de la
 porte, cōment pour parler a lui amia-
 blement, e le frappa en l'aine, e le tua,
 a cause de la mort de son frere Asael.
 Puis apres quand Dauid l'entendit,
 il dit: le prēd le Seigneur en témoin a
 tout iamais, que ie ne puis mais, ne
 moi ne mon royaume, du sang d'Ab-
 ner fis de Ner: e prie dieu q̄ ceci puis-
 se tomber sur la tête de loab, e de tou-
 te la maison de son pere, c'ēt que ia-
 mais ne soit qu'il n'ait en la maison de
 loab quelcun qui ait flux de semēce,
 qui

4. M'esti-
mes tu si
peut

Abner
se tour-
ne du
côté de
Dauid

Dauid
rede-
mande
Micol.
1. Rois 18
b. il en a-
uoit baillé
deux cens:
mais il dit
cent, a cau-
se que Saul
n'en auoit
demandé
que tant.
Abner
met da-
uid en
la gra-
ce des
Israeli-
tes,

Dauid
reçoit
Abner

3. Rois 2

loab
tue Ab-
ner.

q soit ladre, qaille aux potēces, q meure par glaiue, e q ait faute de pain. Puis dit dauid a loab (le q l auec Abifai sō frere auoit tué Abner, a cause qu'Abner auoit tué Asael leur frere vers Gabaō en la bataille) e a toute sa cōpagnie, qu'ils descirassent leurs habillemēs, e s'affulassent de haires, e allassēt deuant Abner en se lamētant: e le roi Dauid alloit apres le cercueil. E quād on eut enseueli Abner a Hebrō, le roi se prit a plourer sur le sepulcre d'Abner, tout le peuple plourant, e lamēta Abner, disant telles parolles: Abner n'ēt pas mort de la mort des malfaisans. Tu n'as eu ni les mains liées, ni les pieds enchainés: tu as été tué, comme ceux qui sont tués de méchans gens. E tout le monde se print de rechef a le plourer. Puis vindrent tous a Dauid pour prendre leur repas auec lui, tandis qu'il étoit encore iour. Mais Dauid iura e dit: le puiff' auoir dieu contraire, si ie goûte ne pain n'autre chose, deuant le soleil couchant. Ce que tout le peuple trouua bon, e fut chacun bien cōtent de tout ce que fit le roi, e conneut tout le peuple e tous les Israelites en ce iour là, q le roi n'auoit point été cause de la mort d'Abner fis de Ner. Outre-plus Dauid dit ainsi a ses gēs: Vous deués sauoir qu' auioirdhui ēt mort l'vn des grans seigneurs e personages qui fūt en Israel: e moi, qui suis oint roi, suis foible, vne fois: e ces gens, a fauoir les fis de Saruia, ⁴ sont plus puiffans que moi. Le Seigneur veuille recompenser les malfaisans selon leur mauuaitie.

Chap. III.

Q Vand le fis de Saul entendit qu'Abner étoit mort a Hebron, il perdit courage, e tous les Israelites furent troublés. Or auoit le fis de Saul deux sergeans de bande, dont l'vn auoit nom Baana, e l'autre Recab, enfans de Remmon Berothite, des Beniamites: car aussi Beroth ēt contée entre les villes des Beniamites: e les Be-

A rothites s'en fuirent a Gethaim, là où ils ont été étrangers iusqu'a present. Item Ionathan fis de Saul eut vn fis, qui auoit les pieds blecés: car quand les nouvelles vindrent de lezrael, du méchef de Saul e de Ionathā, sa nourrice le print, qu'il n'auoit q cinq ans, e s'enfuit: e cōme elle s'en fuyoit a la hâte, le dit enfant tomba, e deuint boiteux. Son nom étoit Mephiboseth. Les dessusdits fis de Remmon Berothite, Rechab e Baana, s'en allerent a la chaleur du iour chés Isboseth (qui lors repositoit, sur vn lit a midi) e entrerent leans ^b sous couleur de prendre du froment, e lui percerēt l'aine, puis se sauuerent. Car quand ils entrerent en la maison, il repositoit sur son lit en son arrierechambre: si le frapperēt e mirent a mort, puis lui ôterent la tête, e la prindrēt, e cheminerēt par la cāpagne toute la nuit, e apporterēt la ditte tête d'Isboseth au roi Dauid a Hebrō, e lui dirent: Voici la tête d'Isboseth fis de Saul tō ennemi, qui tâchoit de t'ôter la vie, dont le Seignr t'a auioirdhui, sire roi, dōné vengeance de Saul e de sa generacion. E Dauid rēpōdit a Recab e a Baana son frere: O Seignr viuant, qui as deliuré ma vie de tous dangers, celui qui m'apporta les nouvelles de la mort de Saul, cuidant apporter bonnes nouvelles, ie l'empognai e le tuai a Siceleg, au lieu de lui donner le vin: e vous, méchans que vous êtes, qui aués meurtri vn homme de bien, en sa maison, sur sa couche, ne doi-ie pas par plus forte raison, faire la vengeance de son sang sur vous, e vous racler du monde? Cela dit, il commanda aux ieunes compagnons qu'ils les tuassent: ce qu'ils firent, e leur copperent les mains e les pieds, e les pendirent sur l'étāg d'Hebron, e prindrēt la tête d'Isboseth, e l'enterrerēt au sepulcre d'Abner a Hebron.

Chap. V.

P Vis toutes les lignées d'Israel allerent trouuer Dauid a Hebron, e

Mephiboseth fis de Ionathan

b. G. cōme la portiere de la maison (qui uā noir du ble) étoit endormie

Dauid fait mourir les meurtriers d'Isboseth.

Dauid ēt fait roi de tout Israel.

4. il semble qu'il s'ex-cuse de ce qu'il ne faisoit mourir loab comme meurtrier.

B

lui tindrent tels propos: Or-ça nous sommes ^{6. E. res os e ta chair.} du même parentage e du même sang que toi: e même parci deuant quand Saul étoit nôtre roi, tu étois celui qui menois e ramenois les Israelites: e le Seigneur t'a dit que tu regirois son peuple Israel, e serois le gouverneur d'Israel. Adôc le roi Dauid fit alliance a Hebron deuât le Seigneur avec tous les conseillers d'Israel, qui l'étoient venus trouuer a Hebron, e fut oint par eux roi sur Israel, e étoit Dauid en saage de trent'ans quand il fut fait roi, e regna quarant'ans. Il regna a Hebron sur les Iuifs set ans e six mois, e en Ierusalem trentrois ans sur tous les Israelites e Iuifs. Or fit le roi e ses gēs vn voyage en Ierusalem contre les Iebuseens habitans du pays, lēquels dirēt a Dauid qu'il n'y entreroit point, s'il n'ôtoit les aueugles e boiteux, pensans que Dauid n'y entreroit point. Mais Dauid print le château Sion, qui êt la cité Dauid, e dit Dauid en celle journée que quicōque vaincroit les Iebuseēs, e toucheroit iusqu'a la gouttiere, e † les boiteux e aueugles maluolus de Dauid † Vela d'ou vient le prouerbe: Qu'aueugle ne boiteux n'entre ceans. Ainsi Dauid se logea au château et l'appella la cité Dauid, e bâtit tout a l'entour depuis Mello en dedens, e alloit Dauid en croissant de iour en iour, e le Seigneur dieu des armées étoit avec lui.

Hiram roi de Tyr en uoye vn'ambassadeur a Dauid. Item Dauid épousa encor des autres arrierefemmes, e femmes de Ierusalē, apres être venu d'Hebron, e eut encore des autres fis e filles. E sensuiuēt les noms de ceux qui lui nâquirent en Ierusalem, Sāmua, Sobab, Nathan, Sauid.

A Iomon, Iebahar, Elifua, Nepheg, Iaphia, Elifama, Eliada, e Eliphalet. E quand les Palestins entendirent que Dauid étoit oint roi, il mōterēt tous pour aller trouuer. E quād Dauid l'entendit, il descēdit au château. E les Palestins s'allerēt cāper en la vallée des geās. E Dauid demāda conseil au Seigneur: Doi-ie aller assaillir les Palestins: les me mettras-tu entre les mains: Auquel le Seignr rēpōdit: Va, car ie te mettra les Palestins entre les mains. **B** Adonc Dauid alla a Baalpharasim, e les y vainquit, e dit: Le Seignr a fait écouler mes ennemis deuant moi, cōme l'eau s'écoule, e pour cela s'appella ce lieu Baalpharasim, là où ils laisserent leurs images, lēquelles Dauid e ses gens emporterent. Item les Palestins monterēt encor vn'autre fois, e se posterent en la vallée des geans. E Dauid s'en cōseilla au Seignr, lēq̄l lui dit: Ne mōte pas, fai le tour par derriere eux, e les va trouuer au deuât des meuriers. **C** E incōtinent q̄ tu orras vn bruit comment si on marchoit au sommet des meuriers, entre en bataille, car alors le Seigneur marchera deuât toi, pour battre l'ôt des Palestins. Ce que fit Dauid comme le Seignr lui auoit cōmandé, e battit les Palestins depuis Gaba iusqu'on vient a Gazer.

Chap. VI.

P Vis assēbla Dauid derechef tous les gens d'élite des Israelites, q̄ furent trēte mille, e s'en alla lui e tous les Iuifs de sa cōpagnie, pour trāsporter l'arche de dieu, sur laq̄lle s'inuoquoit le nom, le nom du seignr des armées, assis sur les Cherubins. Si assirēt ladicte arche de Dieu sur vn chariot tout neuf, e l'ēporterent de la maison d'Abinadab de Gabaa, e Oza e Ahio enfans d'Abinadab menoient le chariot neuf. E cōme ils emmenoint ladicte arche de Dieu de la maison d'Abinadab de Gabaa, Ahio alloit deuât l'arche, e Dauid e toute la maïso d'Israel iouyoint deuant le Seignr de toutes for

1. Chr. 15
Oza
tué du
seignr,
pour a-
voir
touché
l'arche.

tes d'instrumēs faits de pin, e de har- pes, nables, bedons, musettes, e cymbales. E quād ils furent venus iusqu' a faire de Nacō, Oza mit la main a l'arche de Dieu, e la soutint, a cause q̄ les beufs lui dōnerent vne secouffe. De quoi le Seignr Dieu fut si courroucé cōtre Oza, qu'il le frappa lá a cause de celle legiereté, e le fit mourir tout sur la place vers l'arche de Dieu. Dōt Dauid fut courroucé de celle dēcōfiture q̄ le Seignr auoit faite d'Oza, e appella ce lieu lá la dēconfiture d'Oza, leq̄l nom dure encor auiourdhui. Alors Dauid craignant le Seignr, n'osa pas reçoire chés soi l'arche du Seignr, e ne la voulāt point amener chés soi en la cité de Dauid, la trāsporta en la mai-

Obede
dom.

son d'Obededō Getheē. Si demoura l'arche du Seignr chés Obededō Gethen trois mois, e le Seignr benit Obededom e toute sa mailō. Dōt le roi Dauid, auerti q̄ le Seignr auoit benit Obededō e tout son auoir a cause de l'arche de Dieu, s'en alla ioyeusement transporter ladicte arche de Dieu de chés Obededō, en la cité Dauid. E ai-

Dauid
trāspor
te l'ar-
che en
Sion.

si q̄ les porteurs de l'arche du Seignr auoint marché six pas, il sacrifioit vn beuf e vn moutō gras, e dāsoit de toute sa force deuāt le Seignr, étāt accoutré d'vn Collet de lin. E cōme Dauid e toute la maison d'Israel menoient l'arche du Seignr avec vn ioyeux cri e sō de trompe, quād ladicte arche du Seignr fut entrée en la cité Dauid, Micol fille de Saul regarda par vne fenētre, e voyāt le roi Dauid q̄ gābadoit e dāsoit deuāt le Seignr, elle l'e méprisa en son cueur. Apres qu'on eut mené l'arche dedēs, e assise en sa place dedēs le pauillon q̄ Dauid auoit tēdu, Dauid fit des brulages deuāt le Seignr, e des sacrifices pour la p̄sperité. Puis cela fait, il benit le peuple au nom du Seignr des armées, e departit de la cōpagnie du peuple d'Israel, tant hōmes q̄ femmes, a chācū vn torteau de pain, vne piece de chair, e vne bouteille de

Dauid
fait vne
dōnée.

vin. Puis chācū se retira chés soi. Ap̄s cela Dauid se mit apres pour benir sa maison, e Micol fille de Saul lui fortit au deuāt, e lui dit: O q̄ le roi d'Israel a biē auiourdhui tenu la grauité, des'ētre auiourdhui dēcouuert en la presence des seruantes de ses seruiteurs, tout aīsi q̄ se decouvroit vn belitre? A quoi Dauid lui rēpōdit: Deuant le Seignr (q̄ m'a choisi plutōt q̄ tō pere, ne q̄ toute sa maisō, pour me fair' être gouverneur du peuple du Seignr, a fauoir d'Israel) deuant le Seignr ai-ie ioué, e si m'humilierai biē encore d'auētage, e serai bas selō mō iugemēt: e vers les seruātes q̄ tu as dit, vers elles serai-ie graue. Dōque Micol fille de Saul n'eut de sa vie enfant.

A vin. Puis chācū se retira chés soi. Ap̄s cela Dauid se mit apres pour benir sa maison, e Micol fille de Saul lui fortit au deuāt, e lui dit: O q̄ le roi d'Israel a biē auiourdhui tenu la grauité, des'ētre auiourdhui dēcouuert en la presence des seruantes de ses seruiteurs, tout aīsi q̄ se decouvroit vn belitre? A quoi Dauid lui rēpōdit: Deuant le Seignr (q̄ m'a choisi plutōt q̄ tō pere, ne q̄ toute sa maisō, pour me fair' être gouverneur du peuple du Seignr, a fauoir d'Israel) deuant le Seignr ai-ie ioué, e si m'humilierai biē encore d'auētage, e serai bas selō mō iugemēt: e vers les seruātes q̄ tu as dit, vers elles serai-ie graue. Dōque Micol fille de Saul n'eut de sa vie enfant.

Chap. VII.

E Quand le roi fut a son aise en sa maison, e q̄ le Seignr feut mis en repos de tous ses ennemis a l'entour, il dit au p̄phete Nathan: Or-ça ie me tien en vne maison de cedre, e l'arche de Dieu se tient entre des courtines. Sur quoi Nathan rēpōdit au roi: Fai hardimēt tout ce q̄ tu as au cueur, car le Seignr est avec toi. Mais celle nuit le Seignr parla a Nathā en cēte sorte: Va dire a mō seruiteur Dauid: Voici q̄ te mādē le Seignr: Me bâtiras-tu vne maison pour m'y tenir? Car ie n'ai point demouré en maison, depuis le iour q̄ ie tirai les enfans d'Israel d'Egypte, iusqu'au iour p̄sent, ains me suis tenu en vn pauillon e tabernacle. Durant tout le tēs q̄ j'ai hanté tous les enfans d'Israel, ai-ie iamais dit vn seul mot a q̄lcū des gouverneurs d'Israel, auq̄l i'aye cōmandé de regir mō peuple d'Israel, demādant parquoi ils ne m'auoint bâti vne maison de cedre? E maintenāt tu diras aīsi a mō seruiteur Dauid: Voici q̄ te mande le Seignr des armées: Je t'ai enleué du pasturage, d'apres les brebis, pour être le gouverneur de mō peuple Israel, e ai été avec toi par tout ou tu es allé, e ai raclé tous tes ennemis de deuāt toi, e

B 2

1. fauoir de Dauid: car d'Adriel ell'eut cinq fis. ch. 21. Dauid veut bâtir vn temple 1. Chr. 17

Dieu parle a Nathā de Dauid tou chāt de bâtir vn temple.

1. Rois 16

J'ai fait auoir aussi grãde renommée qu'
 hõme q soit au mõde, pour grãd qu'
 il soit: e ai assigné place a mõ peuple Is-
 rael, e j'ai tellemēt plâté, qu'il se tiēt fer-
 me en vne place, e n'ēt plus en effroi,
 e ne passigēt plus les mauuais garne-
 mēs cõme iadis, e principalemēt de-
 puis que j'ordõnai des gouuerneurs
 sur mõ peuple Israel. Donque le Sei-
 gneur te mãde, q t'ayant mis en repos
 de tous tes ennemis, il t'ēmēnagera.
 Quand tes iours serõt accõplis, e q tu
 seras couché avec tes peres, ie leuerai
 ta semēce apres toi, yssue de tõ vêtre,
 e établirai son regne. Il bâtiravne mai-
 son a mon nom, e établirai son siege
 royal a iamais. Ie serai son pere, e il sera
 mon fis: que s'il fait quelque faute, ie
 le châtierai bien de verge⁴ d'hõme, e
 de coups humains: mais ie ne retire-
 rai point ma benignité de lui, cõme ie
 j'ai ôtée a Saul, leq̄l i'ai ôtée de deuant
 toi: ains te demourera ta maison e tõ
 regne ferme a iamais: tõ siege sera sta-
 ble a iamais. Toutes ces parolles e cē-
 te reuelacion rapporta Nathan a Da-
 uid. Dont Dauid s'alla presenter de-
 uant le Seigneur, e dit: Que suis-ie, ô
 sire Seigñr: e qui ēt ma maison: pour
 quoi nõ seulemēt tu m'as amené ius-
 qu'ici, ains ne te cõtentant pas de ce-
 la, sire Seigneur, pouruois encore a la
 maison de tõ seruiteur pour l'auenir,
 qui ēt la cõtume des hõmes, sire Sei-
 gñr. E q te pourra plus dire Dauid:
 puis q tu me cõnois, moi q suis tõ ser-
 uiteur, sire Seigñr, q tant a cause de ta
 promesse, q pourtant qu'ainsi t'a sem-
 blé bon, as voulu faire sentir a moi tõ
 seruiteur, tant e de si grandes choses.
 Poutāt es-tu si grãd, ô Seigñr Dieu,
 que nõ seulement il n'y a pareil a toi,
 mais même il n'y a autre Dieu q toi,
 selon que nous l'auons oui de noz o-
 reilles. Y a il nacion au monde, quelle
 qu'elle soit, q soit a cõparer a ton pe-
 ple, a Israel, laq̄lle les dieux soyēt allés
 racheter, pour en faire leur peuple, e
 pour lui acquerir renommée, e pour a

4. Rois 8

3. Rois 5
1. Chr. 22
Ebr. 14. non
cruelle.

Dauid
 remer-
 cie le
 Seigñr
 qui l'a
 fait roi.
 b. comme
 les hõmes
 pouruoier
 a leurs en-
 fans.

A cause d'elle faire de si grandes e terri-
 bles choses, q tu as faites a ta terre,
 pour l'amour de tõ peuple, leq̄l tu t'es
 racheté tant des gēs que des dieux d'
 Egypte, e t'es établi ton peuple Israel
 pour être ton peuple a iamais, e lui as
 été Dieu, Seigñr: Parquoi ô Seigñr
 Dieu, ce q tu as promis a moi ton ser-
 uiteur, e a ma maison, met le en effet
 a iamais, e tiē promesse. Parainsi ta re-
 nômée sera tou-iours grande, e seras
 dit le Seigneur des armées, Dieu d'Is-
 rael: e la maison de ton seruiteur Da-
 uid sera stable par toi. Car toi, Seigñr
 des armées, Dieu d'Israel, as fait a fa-
 uoir a moi ton seruiteur, que tu m'em-
 mēnagerois, qui a été la cause pour-
 quoi ton seruiteur a biē osé entreprē-
 dre de te faire cēt' oraison. Parquoi
 sire Seigñr, tu es Dieu, e tes promes-
 ses seront vrayes: or tu as promis ce
 bien a moi ton seruiteur. E pourtant
 veuilles benir la maison de ton serui-
 teur, afin que par toi elle dure tou-
 iours. Car toi, sire Seigñr, as promis
 que de ta benedixion la maison de tõ
 seruiteur sera benitte a iamais.

Chap. VIII.

A Pres cela Dauid battit les Pale-
 stins, e les domta, e leur ôta la vil-
 le Methegãma. Item battit les Moa-
 bites, e les ayant atterrés, les conta par
 sort, e en fit trois parties, les deux
 pour les mettr'a mort, e toute la tier-
 ce pour la laisserviure: e furēt les Moa-
 bites suiets a Dauid, tenus a lui payer
 tribut. Itē Dauid battit Adarezer fis
 de Rohob, roi de Soba, lors qu'il alla
 pour étendre sa seigneurie iusqu'au
 fleuve Euphrat, e lui ôta mille set cēs
 cheuaucheurs, e vint mille pietons, e
 dépeça tous les chariots, excetté cent
 qu'il ne gãta pas. Dauantage des Sy-
 riens de Damas, qui étoint venus ai-
 dera Adarezer roi de Soba, Dauid
 en défit vint e deux mille, e mit des
 garnisons en la Syrie de Damas, e fu-
 rēt les Syriēs suiets a Dauid e ses tail-
 lables, e le sauua le Seigneur en tous
 ses

Dauid
 bat les
 Pale-
 stins, e
 Moabi-
 tes, e A-
 dare-
 zer.

ses voyages. Item print Dauid les carquois d'or des gens d'Adarezer, e les porta en Ierusalem, G. l'equels puis apres Sefacroi d'Egypte emporta, au voyage qu'il fit contre Ierusalem, au tems de Roboam fis de Salomon. E. Item de Betha e de Berothai villes d'Adarezer, emporta le roi Dauid a force erain, G. L. duquel le roi Salomō fit la cuue d'erain, e les colonnes, L. e l'au tel, G. e les lauoirs, e toute la vaisselle. E. E quand Thoi roi d'emat entēdit q̄ Dauid auoit defait toute la puiffāce d'Adarezer, il enuoya Iorā son fis au roi Dauid, pour le saluer, e remercier d'auoir guerroyē e defait Adarezer (car Thoi auoit eu guerre cōtre Adarezer) lequel Iorā porta avec soi des vaisseaux d'argent e d'or e d'erain, l'ēq̄ls aussi le roi Dauid consacra au Seigneur, avec l'argēt e l'or qu'il cōsacra de toutes les nacions qu'il assuiettit, des Syriens, Moabites, Ammonites, Palestins, e Amalechites, e de la dépouille d'Adarezer fis de Rohob, roi de Soba. Aussi fit il bien parler de soi quand il reuint de defaire dix e huit mille Syriens en la vallée du sel. L. e a Gebel iusqu'a vint e trois mille. E si mit des garnisōs en Idumée, voire en toute l'Idumée, e furent tous les Idumeens suiets a Dauid, e le Seign̄r sauua Dauid en tous les voyages qu'il fit, e fut Dauid roi de tout Israel, faisant droit e iustice a tout son peuple. Ioab fis de Saruia étoit son coronal. Iosaphat fis d'Achilud étoit tresorier des chartres. Sadoc fis d'Achitob, e Achimelech fis d'Abiathar, grād prētres. Saraie secretaire. Banaie fis de Ioiaada auoit la charge de ses Ceretheens e Pheletheens. E les fis de Dauid étoint les "prelats.

Chap. IX.

Pvis Dauid s'enquit s'il y auoit plus personne de reste de la maison de Saul, afin de lui faire du bien pour l'amour de Ionathan. Or y auoit en la maison de Saul vn seruiteur nō-

A mé Siba, lequel on fit venir a Dauid, e le roi lui demāda s'il étoit Siba. Oy ton seruiteur, dit il. E le roi lui dit: Y a il plus personne de la race de Saul, e ie lui ferai du bien de part Dieu? e Siba rēpondit au roi: Il y a encor vn fis de Ionathan, qui a les pieds blecés. E ou ēt-il? lui dit le roi. Il ēt (lui dit Siba) chés Machir fis d'Ammiel, a Lodabar. Adonc le roi Dauid l'euoya querir de chés ledit Machir fis d'Ammiel de Lodabar. Si vint Mephiboseth fis de Ionathan fis de Saul, a Dauid, e se ietta sur son visage, lui faisant la reuerence. E Dauid lui dit: Mephiboseth. Lequel dit: Me voici ton seruiteur. N'aye peur, lui dit Dauid, car ie te ferai du bien pour l'amour de Ionathan ton pere, e te rēdrai toutes les possessions de Saul ton ayeul, e si mangeras tou-iours a ma table. E Mephiboseth lui fit la reuerēce, disant: Qui suis-ic, que tu ayes égard a moi, qui ne vaux pas vn chien mort? E le roi appella Siba valet de Saul, e lui dit: Tout l'auoir de Saul e de toute sa maison, ie le dōne^b au fis de ton maitre, e tu lui laboureras la terre toi e tes enfans e seruiteurs, e lui rapporteras le reucnu, afin qu'il ait de quoi viure. Quant a Mephiboseth fis de ton maitre, il mangera ordinairement a ma table. Or auoit Siba quinze fis, e vint seruiteurs, Si rēpondit au roi: Tout ce que tu me cōmanderas, sire roi, ie le ferai. Donque Mephiboseth (dit Dauid) mangera a ma table, cōme l'vn des fis du roi. Or auoit Mephiboseth vn petit fis nommé Mica, e tous ceux de la maison de Siba étoit suiets a Mephiboseth. Mephiboseth dōque demoura en Ierusalem, car il mangea ordinairement a la table du roi, e clochoit des deux pieds.

Chap. X.

AVint apres ces entrefaittes que le roi des Ammonites mourut, e Hanon son fis fut roi apres lui. Dōt Dauid s'alla auiser de rēdre a Hanon fis de Nahas, le plaisir qu'il auoit re-

Thoi roi d'emat.

Dauid euoya querir Mephiboseth

b. Mica fis de Mephiboseth.

a. principaux, e de quels il se seruoit sur tous.

1. Cor. 18

Siba seruiteur de Saul

2. Chr. 20

David ceu de son pere. Si enuoya ses seruiteurs pour le consoler de la mort de son pere. Mais quād les seruiteurs de Hanon David furēt arriués au pays des Ammonites, les barōs Ammonites dirēt a Hanon leur seignr: Ce n'ēt pas pour fair' honneur a ton pere vers toi, que David t'a enuoyé des consolateurs, ains a enuoyé ses seruiteurs vers toi pour guetter, épier, e détruire la ville. Si print Hanō les seruiteurs de David, e leur rafa la moitie de la barbe, e leur coppa la moitie de leurs robbes iusqu'au fesses, puis les renuoya. De quoi étant auerti David, leur enuoya au deuant (car ils auoient grand hōre) e leur cōmanda qu'ils demourassent a Ierico, iusq̄ la barbe leur fût creue, puis qu'ils reuinssent. E les Ammonites voyās qu'ils étoient en la male grace de David, enuoyerēt prendre a gages vint mille pietons des Syriens de Bethrohob, e des Syriēs de Soba: itē le roi Maaca avec mill' hommes, e le roi Istob avec douze mill' hommes. Quād David entēdit ces nouvelles, il y enuoya loab avec tous les plus gētils cōpagnons de guerre. E les Ammonites sortirent, e se mirēt en batail le deuant la porte de la ville: e les Syriens de Soba e de Rohob e Istob e Maaca, a part, es chams. Dont loab voyant qu'il auoit les ennemis a frōt e a dos, choisit des plus vaillās champions des Israelites, qu'il mit en barbe aux Syriēs, e en chargea le reste de l'armée a Abisai son frere, pour les ordōner cōtre les Ammonites, disant: Si les Syriēs me forcēt, tu me viēdras secourir: e si les Ammonites te forcēt, ie t'irai secourir. Porte toi vaillāmēt, e combattons puiffammēt pour nôtre peuple, e pour les villes de nôtre Dieu: e le Seignr fera ce q̄ bō lui semblera. Cela dit, loab avec ses gēs entra en bataille cōtre les Syriens, e les mit en fuite. Dōt les Ammonites voyās que les Syriēs s'en fuyoint, s'en fuirēt de uāt Abisai, e se retirerēt en leur pays.

Labataille de loab contre les Ammonites.

A E loab retourna des Ammonites, e s'en alla en Ierusalem. E les Syriens se voyans vaincus des Israelites, s'assemblerent ensemble, e mādā Adarezer les Syriēs de dela le fleue, e les fit venir a tout leur puiffance, sous la cōduite de Sobach capitaine de la gendarmerie d'Adarezer. Et David auerti de cela, assembla tous les Israelites, e passa le Iordain, e s'en alla a Helama, là où les Syriens s'étans mis en point cōtre David, e cōbattans contre lui, furent mis en route par les Israelites, e défit David des Syriēs set cens chariots, e quarāte mille cheuaucheurs, e battit e mit a mort quāt-e-quant Sobach le capitaine d'Adarezer. Dont tous les rois vassaux d'Adarezer se voyās vaincus des Israelites, firēt paix avec les Israelites, e furēt leurs suiets, e n'oserēt plus les Syriens porter aide aux Ammonites. *Chap. XI.*

A Vint sur le printēs, lors que les rois vōt en guerre, q̄ David enuoya loab e ses gēs avec lui, e tous les Israelites, lēq̄ls détruisirēt les Ammonites, e mirēt le siege deuant Rabba. E David, qui demouroit en Ierusalem, sur le vēpre se leua de son lit, e en se pourmenant sur le palais, va voir de dessus ledit palais vne femme q̄ se lauoit, laq̄lle femme étoit fort belle. Si enuoya demāder qu'ell' étoit: e ayant entēdu q̄ c'étoit Bethsaba fille d'Eliā, femme d'Vrie Hetteen, l'ēuoya querir par des messagers: e quand elle fut venue a lui, il coucha avec elle. Puis elle^a s'étant purifiée de sa souilleure, retourna chēs soi. Puis étant enceinte, enuoya auertir David qu'ell' étoit enceinte. E David mādā a loab qu'il lui enuoyāt Vrie Hetteē. Ce qu'il fit. E quand Vrie fut arriué vers David, David lui demāda cōment se portoit loab e la gēdarmerie e la guerre. Puis lui dit qu'il descēdit en sa maison, e se lauāt les pieds. E quād Vrie fut sorti du palais,^b on enuoya aps lui vn met du roi. Mais Vrie coucha a la porte du

Victoire de David contre les Syriens.

L'adultere de David

^a apres auoir demouré dehors cōme pollue, a cause de la cōpagnie d'homme selō la loi. *Leuit. 15*

^b le roi lui enuoya de son souper

du palais avec tous les seruiteurs de son seignr, e ne descēdit pas en sa maison. Dōt Dauid auerti qu' Vrie n' étoit pas descēdu en sa maison, lui dit: Veux que tu es venu de dehors, que veut dire que tu n' es descendu en ta maison: Surquoi Vrie lui répondit: L'arche e les Israelites e luifs demeurent sous les loges, e monseigneur loab e les gens de monseigneur sont logés sur la campagne, e j' irai en ma maison pour hāqueter e coucher avec ma femme: Se t' aīt Dieu, ie ne le ferai pas. E Dauid lui dit: Demour' ici encor au iourdhui, e demain ie te donnerai cōgé. Ainsi Vrie demoura en Ierusalem ce iour là e le lēdemain. E fut semond de Dauid, e māgea a sa table, e Dauid le fit boire tout son soul, puis il sortit au vēpre pour se coucher en son lit avec les seruiteurs de son seigneur, e ne descēdit point en sa maison. Le lendemain matin Dauid escriuit des lettres a loab, lēquelles il enuoya par les mains d' Vrie, e y escriuoit ainsi: Mettés Vrie en la premiere pointe, au plus fort de la bataille, puis reculés e l' abandonnés afin qu' il soit mis a mort. Dō que loab tenant la ville assiegée, mit Vrie au lieu qu' il fauoit qu' il y auoit de bons combattans. E ceux de la ville sortirent e combattirent contre loab, tellement qu' il y demoura des gēs de Dauid, e entre les autres Vrie Hetheen y mourut. Puis loab enuoya auertir Dauid de tout l' état de la bataille, e cōmanda ainsi a Pheraut: Quāt tu auras acheué de cōter au roi tout l' affaire ducōbat, si le roi mōte en colere, e qu' il te die: Pourquoi aués vous dōné l' assaut de si pres a la ville: ne sauiés vous pas bien qu' on tire de dessus les murailles: Qui tua Abimelech fis de Ierobeseth: ne fut-ce pas vne femme qui lui ietta vn quartier de meule de dessus le mur, tellement qu' il mourut a Thebes: pourquoi vous êtes vous approchés de la muraille: s' il te dit tels propos, tu lui diras qu' aussi

4. Ierobaal
c' est a dire
Gedeon.
Iuges 9

A son seruiteur Vrie Hetheen est mort. Ainsi Pheraut delogea, e s' en alla raconter a Dauid tout ce qui lui auoit enchargé loab, e lui dit en cēte maniere: Les ennemis étans plus fors q̄ nous, ont fait vne saillie sur nous es champs: e comme nous les eussions repoussés iusqu' aux portes, les archiers ont tiré cōtre tes gens de dessus les murs, e en ya mort des gens du roi, e entre les autres ton seruiteur Vrie Hetheen y est mort. E Dauid dit ainsi a Pheraut: B Tu diras a loab qu' il ne soit poit deplaisant de cela, e que c' est la nature de la guerre de tuer: qu' il assaille puissamment la ville, e qu' il la prenne e rase. E quand la femme d' Vrie ouit dire qu' Vrie son mari étoit mort, elle le ploura. Puis quand le dueil fut passé, Dauid l' enuoya querir e la fit amener en sa maison, e la print a femme, e elle lui enfanta vn fis.

Chap. XII.

C M Ais le Seigneur déplaisant de ce qu' auoit fait Dauid, lui enuoya Nathan, lequel lui alla dire ainsi: Il y auoit deux hōmes en vne ville, l' vn riche, e l' autre poure. Le riche auoit des brebis e des beufstāt e plus. Le poure n' auoit autre qu' vne berbiette, laq̄lle il auoit achetée e nourrie e étoit creue ensemble avec lui e ses enfans, mangeant de ses viandes, e beuant en sa coupe, e dormant entre ses bras: e pour le faire court, il la tenoit comme sa fille. Or est venu vn hôte chés ledit riche, pour leq̄l fētoyer, il a épargné de prédre de ses ouailles ou beufs, e a prins la brebis dudit poure hōme, e l' a tuée pour fētoyer son hôte. Adōc Dauid étant fort courroucé contr' vn tel homme, dit a Nathā: D le dit riche, pour leq̄l fētoyer, il a épargné de prédre de ses ouailles ou beufs, e a prins la brebis dudit poure hōme, e l' a tuée pour fētoyer son hôte. Adōc Dauid étant fort courroucé contr' vn tel homme, dit a Nathā: Viue le Seigneur, si celui qui l' a fait ne merite la mort: e payera quatre brebis pour vne, d' auoir été si hardi de faire vn tel tour. E Nathan dit a Dauid: C' est toi. Voici q̄ te mande le Seignr dieu d' Israel. Ie t' ai oint pour être roi d' Israel: ie t' ai deliuré de la main de

Nathā
reprēd
Dauid

Exo. 22

Saul, e t'ai dōné la maison de ton seigñr, e les femmes de ton seigñr pour les embrasser, e si t'ai dōné la maison d'Israel e de Iudas, e si c'eût été trop peu, ie t'en eusse bien dōné d'auentage. Pourquoi as-tu méprisé la parole du Seigneur, e lui as fait déplaisir, en tuant Vrie Hetteen par armes, e prenant sa femme en mariage, apres l'auoir occis par les armes des Ammonites: Parquoi iamais ne sera ta maison sans guerre, pourtāt que tu as tenu si peu de conte de moi, que tu as prins en mariage la fēme d'Vrie Hetteen. Sache (ce dit le Seigñr) que ie te brassera vn malheur de ta maison, e prendrai tes femmes en ta presence, e les donnerai a autre q̄ toi, qui couchera avec elles en la p̄sence de ce soleil. Tu l'as fait secrettement, mais ie ferai ceci deuant tous les Israclites, e deuant le soleil. Alors Dauid dit a Nathan: J'ai peché contre le Seigñr. E Nathan lui dit: Aussi te pardonne bien le Seigneur ton peché, e n'en mourras pas. Mais pourtant qu'en ce faisant tu as donné occasion aux ennemis du Seigneur de médire, l'enfant qui t'ēt né, mourra. Cela dit, Nathan s'en alla en sa maison. E le Seigñr fit venir a l'enfant, q̄ Dauid auoit eu de la femme d'Vrie, vne maladie incurable. Dont Dauid fit oraison a dieu pour l'enfant, e ieuna, e alla coucher la nuit a terre. E quoi q̄ les cōseillers de sa maison se missent en deuoir pour le faire leuer de terre, il ne voulut pas, e ne print point sa refexiō avec eux. Auint le settiēme iour q̄ l'enfant va mourir, de la mort duq̄l les seruiteurs de Dauid ne s'osoint auertir, disans: Quād l'enfant étoit en vie, il ne vouloit pas faire ce q̄ nous lui disions: cōbien plus le tourmentera-il, si nous lui disons que l'enfant ēt mort: Mais Dauid voyāt que ses seruiteurs parloint tout bas entr'eux, apperceut bien que l'enfant étoit mort. Si leur demanda: L'enfant ēt il mort: Oy, dirēt ils. Adōc Dauid se le-

Ecl. 47.

la mort de l'enfant q̄ Dauid eut de Bethsaba.

A ua de terre, e se laua e oignit, e chāgea d'habillemēs, e entra au tēple du Seigneur, e y fit sa deuocion: puis s'en alla en sa maison, e se fit mettre la table, e mangea. Dont ses seruiteurs lui dirent: Qu'ēt-ce q̄ tu fais: Ce-pendant que l'enfant viuoit, tu ieunois e plourois: e apres qu'il ēt mort, tu t'es leué e manges: A quoi il fit telle réponse: Tādīs q̄ l'enfant viuoit ēcore, ie ieunoi e plouroi, car ie pensoi ainsi: Que fait-on si le Seigneur aura pitie de moi, e B guarira l'enfant: Mais maintenāt qu'il ēt mort, pourquoi ieuneroi-ie: le pourrai-ie rappeler encore: J'irai a lui, e lui ne retournera pasa moi. Puis Dauid cōsola Bethsaba sa fēme, e alla coucher avec elle, dont elle fit vn fis, qu'il nōma Salomon, leq̄l le Seigñr aime, e enuoya le prophete Nathan pour le nōmer l'edidia, a cause du Seigneur. Ce-pendant Ioab guerroyāt contre Rabba ville des Ammonites, ayant prins la partie royale de la ville, manda ainsi a Dauid par des messagers: J'ai assailli Rabba, e ai prins la partie de la ville où ēt l'eau. Par quoi assemble le reste de la gendarmerie, e vien mettre le cāp deuant la ville pour la prēdre, de peur que si ie la prēd, on ne die que ç'a été moi. E Dauid assemble toute la gēdarmerie, e alla a Rabba, e la print par force, e print la courōne d'or de leur roi, de dessus la tête d'icelui, laq̄lle couronne pesoit vn talēt, e étoit étoffée de pierrerie, e la mit sur sa tête: e tira de la ville vn moult D grād butin: e mit hors le peuple q̄ y étoit, e les tormēta a tout des sies e herces de fer, e cognées de fer, e les fit passer par vne fornaisē de tuilerie, e fit ainsi a toutes les villes des Ammonites. Puis s'ē retourna Dauid, e tout le peuple, en Ierusalem.

Chap. XIII:

A Vint puis aps qu'Absalō fis de Dauid auoit vne seur q̄ étoit belle nōmée Thamar, laq̄lle Amnō fis de Dauid aimoit tāt, qu'il en vīt en tel mesai-

La naif face de Salomon.

Matth. 1. 4. c'ēt a dire mignō du Seigneur. 1. Cbr. 20

La prise de Rabba

Amnō ēt amoureux de Thamar sa seur.

Iona-
dab.

se qu'il tomba malade pour l'amour de laditte Thamar sa seur, a cause qu'ell' étoit pucelle, e sembloit biē a Amnon malaisé d'en iouir. Or auoit Amnon vn ami nōmé Ionadab fis de Se-maa, frere de Dauid, leq̄l Ionadab étoit vn hōme bien sage. Ce Ionadab dit a Amnō: Que veut dire q̄ tu deuis de iour en iour si maigre, veu q̄ tu es fis du roi: ne le meveus tu pas dire? E Amnō lui dit: le suis amoureux de Thamar seur d'Absalom mon frere. E Ionadab lui dit: Tiē la couche, e fai du malade: e si ton pere te vient voir, tu le prieras qu'il face venir Thamar ta seur pour t'apprêter e faire de la viande en ta presence, laq̄lle tu voyes e la manges de sa main. Ainsi Amnon se coucha, e fit le malade, e le roi l'alla voir, e Amnon lui dit: le te prie que Thamar ma seur me viēne faire deux tourteaux deuāt moi, e que ie les māge de sa main. E Dauid enuoya Thamar leans, disant qu'ell'allât chés Amnon son frere, pour lui apprêter de la viande. Si alla Thamar chés Amnon son frere, le quel elle trouua couché, e print de la farine qu'elle pêtrit, e en fit des tourteaux en sa presence, e les cui fit. Puis prit la paele e les versa deuāt lui. Mais Amnon n'en voulut pas māger, ains cōmāda qu'on fit sortir tout le monde de sa chābre. E quand chacun fut sorti, il dit a Thamar: Apporte la viande en l'arrierechambre, afin que ie la mange de ta main. E Thamar print les tourteaux qu'ell' auoit faits, e les porta a Amnon son frere en l'arrierechambre, e les lui presenta pour manger. Mais il la print, e lui dit: Vien coucher avec moi, ma seur. E elle lui dit: Non, mon frere, ne me force pas, car c'ēt chose qui ne se doit point faire en Israel: ne fai pas vne telle lâcheté. Car ni moi ne saurai ou aller a tout mon deshonneur, e tu seras tenu pour vn paillard en Israel. Parquoi parle-en au roi: car il ne me refusera pas a toi. Mais Amnon n'en vou-

Amnō
force sa
seur.

lut riē faire pour elle, ains la print par force, e coucha avec elle. Cela fait, il conceut vne telle haine contre elle, q̄ la haine qu'il lui porta étoit plus grande, q̄ l'amour qu'il lui auoit portee, e lui dit: Sus, va-t'en. Elle lui dit: Tu fais plus mal maintenant de m'en enuoyer, q̄ n'ēt l'autre mal q̄ tu m'as fait. Mais il ne la voulut pas croire, ains appella son valet de chābre, e lui dit: Iettés la hors de ma chambre, e serre l'huis apres elle. Ainsi son valet la mit dehors, e ferma l'huis apres elle. Adonc Thamar mit de la poudre sur sa tête, e descira vne cotte bigarrée qu'ell' auoit sur soi (car c'étoit la cōtume des filles de rois pucelles d'aller ainsi en cotte) e se mit la main sur la tête, e s'en alloit brayāt. E Absalom son frere lui dit: Amnō tō frere a il eu affaire a toi? Tai toi, ma seur, c'ēt tō frere, n'y met point ton cueur. Ainsi Thamar demoura toute desolée chés son frere. E quand le roi Dauid entēdit toutes ces choses, il en fut fort marri. G.L. mais il ne voulut pas fācher l'esperit d'Amnō son fis, a cause qu'il l'aimoit, pourtāt que c'étoit sō fis ainé. E E Absalom voulut si grand mal a Amnon, a cause qu'il auoit forcé Thamar sa seur, qu'il ne parloit a lui ni en mal ni en biē. Auint apres l'espace de deux ans, que ayāt Absalom les tōdeurs a Baalhasor, vers le pays d'Ephraim, il y semognit tous les enfās du roi, e alla trouuer le roi, e lui dit qu'il auoit les tōdeurs, e qu'il fût le bō plaisir du roi d'y aller avec ses seruiteurs. Mais le roi lui dit: Nō, mō fis, il ne faut pas q̄ nous y alliōs tous, de peur q̄ ne te portios charge. E q̄lq̄ presser q̄ le fit Absalō, il n'y voulut pas aller, ains le remercia. E Absalō lui dit, qu'a tout le moins Amnō sō frere allât avec eux. Sur quoi le roi lui dit qu'il n'étoit ia besoin qu'il y allât. Toutefois Absalō le pria tāt, qu'il y laissa aller Amnō e tous les enfās du roi. Or Absalō cōmāda aisi a ses valets: Auifés quād Amnon

non

nō aura le cueur guai de vin, e que ie
 vous cōmanderai de tuer Amnon, q̄
 vous le mettiés a mort, sans aucune
 doute: c'ēt moi qui le vous cōmande.
 portés vous vaillamment, e soyés gē-
 tils cōpagnons. E les seruiteurs d'Ab-
 salom firēt a Amnon cōme l'auoit cō-
 mandé Absalom: dōt tous les enfans
 du roi se leuerēt, e monterent chācun
 sur son mulet, e s'en fuirēt. E ainsi qu'
 ils étoit encor en chemin, le bruit vīt
 a Dauid qu'Absalom auoit tué tous
 les enfans du roi, e qu'il n'en restoit
 pas vn. Si se leua le roi, e descira ses ha-
 billemens, e se coucha a terre, tous ses
 seruiteurs étans lá leurs robes descī-
 rées. Mais Ionadab fis de Sanaa frere
 de Dauid lui dit: Ne pense pas, sire,
 qu'on ait mis a mort tous les enfans
 du roi: car il n'y a qu'Amnon qui soit
 mort: car Absalom l'auoit ainsi delibe-
 ré des le iour qu'Amnon força Tha-
 mar sa seur. Parquoi sire roi ôte cēte
 fantasie, de cuider q̄ tous les enfans
 du roi soyēt mors: car il n'y a qu'Am-
 non qui soit mort. Or Absalom s'en-
 fuit. E vn ieune cōpagnon qui faisoit
 le guet, vit venir beaucoup de gens
 par le chemin q̄ étoit derriere lui, du
 côté de la montagne. Dont Ionadab
 dit au roi: Voici venir les enfans du
 roi: il ēt ainsi que j'ai dit. E ainsi qu'il
 eut acheué de parler, voici arriuer les
 enfans du roi, qui se prindrent a plou-
 rer, e aussi le roi e tous ses seruiteurs
 plourerent fort ameremēt, e menoit
 Dauid tous les iours dueil de son fis
 L. Amnon. E Absalom s'en fuit, e se
 retira a Gessur par deuers Tholmai
 fis d'Ammiud, roi de Gessur, lá où il
 fut trois ans. *Chap. XIII.*

CE pendant Dauid se fut consolé
 de la mort d'Amnon, e eut enuie
 de mander Absalom. Dōt Ioab fis de
 Saruia, cōnoissant que le roi auoit af-
 flexion a Absalom, enuoya a Thecua,
 e fit venir de lá vne femme sage, e lui
 dit qu'elle fit semblant de porter le
 dueil, e qu'elle se vêtīt d'habillemens

A de dueil, e ne s'oignīt point d'huile,
 ains fūt comme celle qui des long tēs
 portoit le dueil de qlque mort, e qu'
 elle s'en allāt trouuer le roi, e parlāta
 lui ainsi e ainsi, e l'emboucha Ioab de
 ce qu'elle deuoit dire. Ainsi laditte fē-
 me Thecuane s'alla ietter sur son visa-
 ge a terre, e fit la reuerēce au roi, e lui
 dit: Iustice, ô roi. Qu'as-tu: lui dit le
 roi. le suis (dit elle) vne femme vefue,
 laquelle, mon mari étant mort, auoit
 deux fis, qui prindrent debat ensem-
 ble eschams: e comme il n'y auoit nul
 pour les decōbattre, l'vn mit l'autre a
 mort. Maintenant tout le lignage se
 dresse contre moi, e me demādent ce-
 lui qui a tué son frere, pour le mettr'a
 mort empour la vie de son frere qu'il
 a meurtri, e parainſi détruire encore
 l'heritier, e en^a éteignāt l'étincelle qui
 me reste, ôter du monde le nom e ra-
 ce de mon mari. E le roi dit a laditte
 fēme: Va t'en en ta maison, e ie pour-
 uoirai a tō affaire. Voire mais (lui dit
 elle)^b il y a du danger pour moi, sire
 roi, e pour la maison de mō pere, e le
 roi e son siege n'en pourront mais. E
 le roi lui dit: S'il y a ame qui die mot
 cōtre toi, fai le venir par deuant moi,
 e ie le garderai bien de iamais plus te
 toucher. Elle lui dit: Souuienne toi,
 ô roi, par le Seigñr ton dieu, que tant
 de vengeurs du sang, qui sont pour
 endommager, ne détruisent mō fis.
 E il lui dit: Viue le Seigñr si ton fis en
 perdra le moindre cheueu qu'il ait en
 la tête. Adōc la fēme lui dit: T'oserai-
 ie bien dire qlq̄ chose, sire roi: Oy da,
 dit il. Pourquoi dōque (dit elle) as-tu
 pēsé vne telle chose au dōmage^c du
 peuple de Dieu (en quoi deliberāt, ô
 roi, tu fais mal) de ne vouloir rappel-
 ler ton fuitif: Car certes il nous faut
 mourir, e en prend de nous cōme de
 l'eau, laquelle épandue en terre, ne se
 peut recueillir. E si n'ôte pas Dieu la
 vie, ains pēsé plus d'vne fois cōment
 il pourra n'étranger pas ceux qui sont
 étrangés de lui. E quant a ce que ie te
 suis

Vne fē-
 me The-
 cuane
 tiēt pro-
 pos au
 roi, tou-
 chāt le
 rappel
 d'Abſa-
 lom.

^a mettr'a
 mort mon
 fis, lequel
 mis a
 mort, il ne
 sera plus
 memoire
 de nôtre
 ce.
^b a fauoir
 du côté des
 parés, qui
 nous puni-
 ront sans
 que tu en
 saches rien

^c car mort
 Absalom,
 le peuple
 n'aura po-
 int de roi,
 si tu n'en
 engendres
 un autre,
 mais tu
 pourrais
 bien mour-
 ir sans en
 auoir autre
 d. Comme
 dieu ne s'
 pas fait
 mourir
 pour auoir
 tué Vrie,
 ainsi dois
 tu pardon-
 ner a Abſa-
 lom.

a. couuertement. b. disoient que ie n'obtiendroi pas le retour de tō fis. Pourtant ai ie uoulu parler cōme si c'est pour mon fis. c. du peuple d'en l'affaire de sō fis

suis venue, sire roi, parler en cete maniere, les gēs en ont été cause, q' m'empouentoint. Pourtant ai-ie ainsi pensé; e bien, ie prierai le roi qu'il lui plaise de vider mō affaire. Que si ie puis tāt faire vers lui qu'il me veuille garantir des gens, e me garder d'être radée, e moi e mō fis, de l'heritage de Dieu, lors ie supplierai la seigneurie du roi qu'il veuille faire bien a droit, attendu que en matiere de iuger entre le droit e le tort, tu es cōm'vn ange de Dieu, e t' le Seignr tō Dieu avec toi. Adonc le roi dit ainsi a la femme: Ne me veuilles rien celer de ce que ie te demāderai. Laq'lle lui dit: E bien, parle, sire roi. N'ēt-ce pas loab (dit le roi) qui ta fait faire tout ceci? E la femme lui répondit: Viue ton ame, sire roi, si de tout ce que tu dis, autre s'en ēt mêlé, en forte quelcōque, sinon ton seruiteur loab. C'ēt lui q' m'a enseignée, c'ēt lui q' m'a embouchée de tous ces ppos, c'ēt tō seruiteur loab q' m'a fait déguiser la chose: e toi sire, qui es aussi sage qu'vn ange de Dieu, fais tout ce qui ēt au mōde. Adonc le roi dit a loab: E bien, ie le ferai ainsi: va rappeler le cōpagnon Absalom. E loab se ietta sur son visage a terre, e fit la reuerce, e remercia le roi, disant: Aujourdhui connoi-ie bien que ie suis en ta bōne grace, sire roi, puis que tu m'accordes ma requête. Ainsi loab se départit, e s'ē alla a Gessur, e amena Absalom en Ierusalem. Mais le roi commanda qu'il se retirāt en sa maison, e ne se trouuāt point deuant lui: dont Absalō se retira en sa maison, e ne se trouua point deuant le roi. Or n'y auoit en tout l'israel, hōme qui en louāge de beauté fût accōparé a Absalō, tellement que depuis la plante de ses pieds, iusqu'au sommet de sa tête, n'y auoit que redire. E quand il se tōdoit la tête (ce qu'il faisoit d'an en an, a cause que sa perruque lui pesoit trop) ses cheueux pesoient deux cens sicles au pois royal, Ledit Absalō eut trois fis,

Lere-tour d' Absalō la beauté per ruque d' Absalom.

A e vne fille nommée Thamar, qui fut vne belle femme, G. e fut fēme de Ro-boam fis de Salomō, e lui enfanta Abiam. E. Quand Absalom eut demouré deux ans en Ierusalem sans voir le roi en presence, il mādā loab pour l'euoyer au roi. Mais loab ne voulut pas aller vers lui e étant mandé pour la seconde fois, n'y voulut pas aller. Parquoi Absalom cōmanda a ses seruiteurs qu'ils allassēt mettre le feu en vn champ d'orge, que loab auoit ioignant la metairie d' Absalom. Ce qu' ils firent, G. L. e les seruiteurs de loab allerent dire a leur maitre, ayās leurs robbes descirées, que les seruiteurs d' Absalom auoint mis le feu au chāp. E. Dōt loab se leua, e s'en alla trouuer Absalom chés lui, e lui dit: Pourquoi ont tes seruiteurs brulé mon chāp? E Absalom dit a loab: le t'ai mādé que tu vinsses ici, pour t'euoyer au roi, lui demander pourquoi ie suis venu de Gessur, e qu'il me vaudroit mieux encory être, e q' i'ai enuie de voir le roi en presence: que si ie l'ai deserui, qu'il me face mourir. Adonc loab s'en alla trouuer le roi, e lui fit ce message: e le roi fit venir Absalom, lequel venu au roi, lui fit treshūblement la reuerce, e le roi le baifa. Chap. XV.

3. Rois 1.9

Abfalom reuiēt au roi.

A Pres ces entrefaittes Absalō se pourueut de charrois e cheuaux, e de cinquante auātcoureurs, e se leuoit de matin, e se tenoit aupres du chemin de la porte. E tous ceux q' alloint au roi pour auoir iustice de ql que differēt qu'ils auoint, Absalō les appelloit, e leur demādoit de qlle vil le ils étoint. E quād il auoit entendu de quelcun de quelle lignée d'Israel il étoit, il lui disoit: Vois-tu, tu as bon droit, mais chés le roi n'y a personne pour t'écouter. O si t' étois iuge du pays (disoit il) e q' tous ceux qui ont qlq' plaid e differēt, vinssent a moi: que ie leur feroi bōne iustice. E quād quelcū s'approchoit pour lui faire la reuerce, il le pnoit par la main e le baifoit. B faisoit

Abfalō gaigne le cueur du populaire

Le cō-
plot d'
Absa-
lom.

Dauid
s'ē fuit
de la
ville.

faisoit Absalō en cēte maniere a tous les Israelites q alloint plaider par deuant le roi, e par ce moyen dérobbā le cueur des Israelites. Puis au bout de quat'ans, il demāda congé au roi de s'en aller a Hebron, rendre vn vœu qu'il auoit fait au Seignr, disant que quand il demouroit a Gessur en Syrie, il auoit fait vœu que si le Seignr le ramenoit en Ierusalem, il adoreroit le Seigneur. E ayant eu cōgé du roi d'y aller a la bonn'heure, s'en alla a Hebron, accōpagné de deux cēs hōmes de Ierusalem, qui y étoit semons, e y alloint a la bonne foi, sans sauoir rien de l'ētreprinse. Or auoit Absalom enuoyé des gēs appostés par toutes les lignées d'Israel, e leur auoit cōmandé qu'incontinent qu'ils orroint le son de trompe, ils semassent le bruit qu'Absalom étoit fait roi a Hebron: e auoit mādē Achitophel Gilonien, cōseillier de Dauid, de sa ville Gilo, cependant que lui faisoit sacrifices. Par ainsi il se fit vn gros complot, e alloit en croissant de plus en plus la bande d'Absalom. Dont il y eut quelcū qui en apporta les nouvelles a Dauid, disant que les Israelites auoint le cueur apres Absalom. E Dauid dit a toute sa court, qui étoit avec lui en Ierusalem: Il nous en faut fuir: autrement nous n'échapperons point d'Absalom: hātés vous de marcher, de peur qu'il ne nous atteigne biē tōt, e nous mette a male fin, e mette la ville a s̄g. E les gens du roi lui dirēt: Nous sommes tous prêts, sire roi, de faire tout ce qu'il te plaira. Ainsi le roi accompagna de toute sa maison, sortit, laissant ses douze arrieres femmes pour garder la maison: e étant sorti, accompagné de tout le peuple, s'arrēta loin de la maison, cependant que toute sa court passoit aupres de lui, e q̄ tous ses Ceretheens e Pheletheens, e tous les Getheens (qui étoit six cēs hommes, L. puiffans champions, E. qui fauoint accompagné depuis Geth) pas-

soint par deuant le roi, e dit a Ettai Getheen: Il n'ēt ia besoin que toi aussi viennes avec nous: retourne t'en, e demeure avec le roi: car tu es étranger, e as changé de pays. Tu vins hier, qu'ēt-il de besoin qu'auiourdhui ie te meine ça e là, pour nous tenir compagnie: veu que ie men vai a l'auenture, Retourne t'en, e rameine tes freres. L. Le Seigneur E. te face grace e merci. Mais Ettai répondit au roi: Viue le Seigneur, e viue mōseigneur le roi, si là où sera monseigneur le roi, soit a mourir soit a viure, ie n'y serai. Marche dōque (lui dit Dauid) e passe. Par ainsi Ettai Gettheē passa, e toutes ses gens e toute la mēie qui étoit avec lui. E quand tout le monde en plourant bien chaudement eut passé, e tiroit contre la forêt, le roi en passant le ruisseau Cedron, va voir aussi Sadoc e tous les Leuites avec lui, portās l'arche de l'alliāce de Dieu. Car ils auoit mis dehors ladicte arche de dieu, marchāt Abiathar quant-e-quāt, iusque tout le peuple qui étoit sorti de la ville, fūt passé. E le roi dit au grād prêtre Sadoc. Reporte l'arche de Dieu en la ville. Si le Seignr me fait grace, il me rappellera, e me fera voir e l'arche e sōmanoir. E s'il dit q̄ ie ne lui plai poit, ie suis prêt a souffrir ce qu'il lui plaira de me faire. Entēs-tu dit il: retourne t'en en la ville en paix: e voz deux fis, Achimaas le tien, e Ionathā le fis d'Abiathar, vous tiendrōt cōpagnie. En tēdés. Je seiournerai au pays plat de la forêt, iusqu'a tant q̄ ie reçoie de voz nouvelles. Sadoc e Abiathar reporterent l'arche de Dieu en Ierusalē, e y demourerēt. E Dauid montoit la mōtée des oliuiers, e en montāt plouroit, la tête couuerte, e alloit de chaux e tous ceux de sa cōpagnie auoint les têtes couuertes, e montoient en plourant. E Dauid auerti qu'Achitophel étoit du complot d'Absalom, pria le Seigneur qu'il voulut affollir le conseil d'Achitophel. E quād Dauid fut arri-

Dauid
fait re-
tour-
ner Sa-
doc en
la ville.

Chufai

arriué au coupeau, là où il soloit adorer Dieu, il va recôtrer Chufai Archite, qui auoit son hoqueton desciré; e de la terre sur sa tête, e lui dit Dauid: Si tu viens avec moi, tu me porteras charge: e si tu retournes en la ville, e que tu dies a Absalom: le serai ton seruiteur, ô roi: autrefois ai-ie été seruiteur de ton pere, e maintenant ie serai le tien: tu me rompras le conseil d'Achitophel. Or tu auras là avec toi Sadoc e Abiathar les grans prêtres, lesquels tu auertiras de tout ce que tu entendras de la maison du roi. Il y aura aussi leurs deux fis, Achimaas fis de Sadoc, e Ionathan fis d'Abiathar, par lesquels vous me manderés toutes les nouvelles que vous entendrés. Ainsi Chufai l'ami de Dauid s'en alla en la ville de Ierusalem: aussi fit Absalom.

Chap. XVI.

Quand Dauid eut passé vn peu outre le coupeau, il va rencontrer Siba le valet de Mephiboseth, a tout vne couple d'ânes bâtés, q portoint deux cens pains, e cent moissines de raisins secs, e cēt cabats de figues, e vn oire de vin. E le roi dit a Siba: Qu'êt-ce que tu meines? Ce sont (dit Siba) des ânes pcur porter ceux de la maison du roi: e les pains e figues pour le viure des compagnons: e le vin pour boire, pour ceux qui seront las en la forêt. E où êt (dit le roi) le fis de ton maitre? Il êt (dit Siba) demouré en Ierusalem: car il dit qu'a cete fois la maison d'Israel lui rendra le royaume de son pere. Adon le roi dit a Siba: Or sache que toute la cheuance de Mephiboseth êt tienne. E Siba lui dit: Ie te remercie bien humblemēt, sire roi, de la grace que tu me fais. E quand le roi Dauid fut venu iusqu'a Bahurim, voici sortir delà vn homme du lignage de la maison de Saul, nommé Semei, fis de Gera, lequel en s'auançant, maudisoit e iettoit des pierres contre Dauid, e contre tous ceux de la court du roi, lequel roi tout le peu

A ple e tous les gendarmes côtoyoint d'vn côté e d'autre. E disoit ainsi le dit Semei par outrage: Sor, sor, homme sanglant, e méchant homme. Le Seigneur te recompense de tout le sang de la maison de Saul, du regne duquel tu t'es saisi: le Seigneur a mis le regne en la main d'Absalom tō fis, e maintenant te voila payé de ta méchâceté, pourtant que tu es vn hōme de sang. E Abisai fis de Saruia dit au roi: Faut il que ce chiē mort outrage ainsi monseigneur le roi? Donne moi licēce de lui aller trēcher la tête. Mais le roi dit: E puis, enfans de Saruia, s'il outrage: E si le Seignr le pousse a outrager Dauid, qui sera celui qui lui de mādera cause pourquoy? Mō propre fis (dit il a Abisai, e a toute sa court) q êt sorti de mon ventre, tâche bien de m'ôter la vie: que doit faire vn descendu de Iemini? Laislé lui outrager: car le Seigneur le lui a commādé, lequel Seigneur par auenture aura égard a mon méchef, e me rēdra du biē, pour l'outrage q cētui me fait aujourd'hui. Ainsi Dauid avec ses gēs tira son chemin: e Semei alloit côtoyant la mōtagne quāt e Dauid, en l'outrageāt e lui tirant des pierres cōtre, e lui iettāt de la poudre. E quād le roi e toute sa cōpagnie furēt arriués là où ils alloint, ils se reposerēt, car ils étoint las. E Absalom e tout le peuple d'Israel s'en allerent en Ierusalem, e Achitophel quant-e-quāt. E quand Chufai l'ami de Dauid fut arriué vers Absalom, il lui dit: Viue le roi, viue le roi. E Absalom lui dit: êt-ce le plaisir que tu rēds a ton ami: pourquoy n'es-tu allé avec ton ami? Nō (dit Chufai) ie serai a celui que le Seigneur e tout ce peuple e tous les Israelites ont élu, e avec lui demourerai. D'auentage a qui doi-ie seruir apres lui: n'êt-ce pas a son fis? ainsi que j'ai serui a ton pere, ainsi seruirai-ie a toi. E Absalom dit a Achitophel: Prenés conseil que nous deuōs faire. E Achitophel lui dit: Aye la cō-

B

C

D

C

le faux rapport de Siba contre son maitre.

1. Rois 2 Semei outrage Dauid.

Chufai va a Absalom.

Abfalō
a la cō-
pagnie
des ar-
rieres-
mes de
sō pere

Le con-
seil d'A-
chito-
phel
pour ac-
cabler
Dauid

Chufai
contre-
dit a A-
chito-
phel.

pagnie des arrieres femmes de ton pere, lēquelles il a laissées pour garder la maison. E quād tous les Israelites entendront que tu es malouulu de ton pere, tous ceux qui tiennent ton parti, prendront courage. Si fut tendu a Absalom vn pauillon sur la maison, e eut Absalom affaire aux arrieres femmes de son pere, voyās tous les Israelites. Or étoit lors tāt estimé le cōseil d'Achitophel, q̄ tout ce qu'il conseilloit, étoit tenu pour vne réponse de dieu, tant vers Dauid que vers Absalom.

Chap. XVII.

E Ledit Achitophel dita Absalō: Je suis d'auis que ie prēne douze mill hommes d'élite, e m'en aille donner la chasse a Dauid de nuit. Si l'assailirai qu'il sera las e recreu, e l'épouēterai tellement, que toutes ses gens s'en fuirōt, e tuerai le roi seul, e ramenerai tout le peuple a toi, G. cōme lon meine vn' épousée a l'époux. E puis qu'il n'en y a qu'vn E. a qui tu en veuilles, tous les autres serōt sauues. Cela trouua bō Absalom e tous les cōseillers Israelites. Toutefois Absalom fit aussi appeller Chufai Archite, pour en ouir son opinion. E quād Chufai fut venu a Absalom, Absalom lui dit: Achitophel dit telle chose e telle: de uons-nous faire ce qu'il dit, ou non? di-en ton auis. E Chufai dit a Absalō Le cōseil que baille Achitophel a cēte fois n'ēt pas bō. Tu fais (dit il) que ton pere e ses gens sont preux e courageux cōm' vn' ourse sauuage qui a perdu ses ourfats. D'auantage tō pere, qui ēt vn hōme de guerre, ne couchera pas avec les autres. Tu dois sauoir qu'il ēt maintenāt caché en quelque cauerne, ou en quelqu'autre lieu. Que si d'arriuee quelcū de ces gēs ēt mis a mort, e que le bruit se face qu'il y ait eu qlq̄ defaite des gens d'Absalō, mēmes le plus hardi, qui a vn courage de lion, sera épouuri: car tous les Israelites sauent biē q̄ ton pere ēt gentil compagnon de sa personne, aussi

A sont les gēdarmes qui sont avec lui. Mais ie suis d'auis que tu faces assembler vers toi tous les Israelites depuis Dan iusqu'a Bersaba, qui seront drus cōme l'arene de la mer, e q̄ tu y voises en propre personne. Si l'irōs trouuer en quelq̄ place qu'il soit, e l'enuahirōs plus dru que ne chet la rosée sur la terre, tellemēt que de lui e de toute sa cōpagnie il n'en échappera personne. Que s'il se retire en quelq̄ ville, nous tous les Israelites prendrons la ville a tout des cordes, e la trainerōs en qlque riuere, de sorte qu'il n'y demourera pas seulemēt vne pierrette. Adonc Absalom e tous les Israelites dirent que le cōseil de Chufai Archite étoit meilleur q̄ celui d'Achitophel: e fit le Seignr aneantir le bon conseil d'Achitophel, pour faire mal les besognes a Absalom. E Chufai rapporta Chufai fait a uertir Dauid de l'en- treprin sed' Absalom.

B a Sadoc e a Abiathar grās prêtres, cōment Achitophel auoit cōseillé a Absalom e aux cōseillers Israelites, e cōment lui, i'enten Chufai, auoit cōseillé. Parquoi enuoyés vītement (dit il) auertir Dauid qu'il ne couche point en la plaine de la forêt, ains passe, de peur que e le roi e toute sa cōpagnie ne soyent surprins. Si y eut vne chambriere qui en alla auertir Ionathan e Achimaas, qui se tenoient a Enrogel (car ils ne s'osoient pas montrer pour veniren la ville) afin qu'ils en allassēt auertir le roi Dauid. Mais il y eut vn ieune fis qui les vit, e le dit a Absalō.

C Parquoi eux deux marcherent vīte, e s'en allerēt en la maison d'vn hōme a Bahurim, e descēdirēt en vn puis qu'il auoit en sa court. E la fēme print vne couuerture qu'ell'ēt cōdit sur le puis, e y épādit des grus, tellemēt qu'on n'en cōneut riē. E quād les seruiteurs d'Absalō vindrēt a laditte femme en la maison, e lui demanderent où étoit Achimaas e Ionathan, elle leur répondit qu'ils auoint naguaire passé leau. Dōt eux apres les auoir cerchés, e ne les auoir point trouués, s'en retournerent

Dauid
passe le
lordai.
Achito
phel se
pend.

Absalō
pour
suir son
pere.

Les a-
mis de
Dauid
lui ap-
portēt
des vi-
ures.

Dauid
met ses
gens
hors
pour
batail-
ler.

nerēt en Ierusalem. E apres qu'ils s'en furent allés, les deux enfans sortirent du puis, e allerēt faire leur message au roi Dauid, lui difans qu'il eussēt a deloger, e vītement passer l'eau, e qu'Achitophel auoit baillé vn tel cōseil cōtre eux. Adōc Dauid e toute sa cōpagnie delogerent, e passerēt le lordain deuāt le point du iour, sans qu'il s'en falūt vn qui ne passāt. E Achitophel voyant qu'on n'auoit pas fait son cōseil, sella son āne, e s'en alla chés soi en sa ville, e disposa de sa maison, puis s'ētrāgla, e mourut, e fut enseueli au sepulcre de son pere. E Dauid arriua a Mahanaim. E Absalom passa le lordain, lui e tous les Israelites avec lui, e donna a Amaia la charge de l'armée, au lieu de loab (lequel Amasa étoit fis d'vn Israelite nōmé lethra, qui l'auoit engendré d'Abigail fille de Nahab, seur de Saruia, mere de loab) e se camperēt les Israelites e Absalom au pays de Galaad. E quand Dauid fut arriué a Mahanaim, Sobi fis de Nahab de Rabba fille des Ammonites, e Machir fis d'Ammiel de Lodabar, e Berzelai Galaadite de Rogelim, apporterent a Dauid e a sa cōpagnie des couches, bassins, vaisselle de terre, fromēt orge, farine tant autre q̄ seche, fēues, lentilles, miel, beurre, brebis, e formages de vache, pour leur māger: car ils auoint pensé, ils ont faim, e sont las, e ont soif parmi les bois.

Chap. XVIII.

E Dauid denombra les gēs qu'il auoit, e leur ordonna des capitaines, milleniers e centeniers, e en chargea la tierce partie de l'armée a loab, e l'autre tierce partie a Abisai fis de Saruia, frere de loab, e l'autre tierce partie a Ettai Gethē: e dit aux gēdarmes qu'il sortiroit avec eux. Mais les gēdarmes lui dirēt: Tu ne sortiras poīt: car si nous sommes mis en fuite, ils ne se soucierōt de nous: voire quād biē la moitié de nous mourroit, ils ne s'ē soucierōt: car tu es autant q̄ dix mille

A de nous. Parq̄ il vaut mieux q̄ tu demeures en la ville, pour nous aider. E le roi leur dit qu'il feroit cōm'il leur sembleroit bō, si demoura aupres de la porte. E ainsi que toute l'armée sortoit par centaines e milliers, le roi en chargea a loab, a Abisai, e a Ettai, qu'il lui épargnassent le ieune Absalom: e toute la gendarmerie ouit biē quād le roi recōmandoit Absalō a tous les capitaines. Dōc quād les gendarmes furent sortis es chās contre les Israelites, la bataille se fit en la forêt d'Ephraim, e furent lá vaincus les Israelites par les gens de Dauid, e y eut vne telle déconfiture en celle iournée, qu'il en y mourut vint mille. E commela bataille y fūt éparse de toutes pars, il y eut plus de gēs defaits parmi la forêt, qu'au cōbat. E Absalō se trouua deuāt les gēs de Dauid, e le mullet qu'il cheuauchoit, passa par dessous vn grand chêne épes, dont son chef s'attacha au chêne, si demoura pendu entre ciel e terre, e le mullet q̄ étoit sous lui, passa outre. E vn hōme le vit qui en auertit loab, difant qu'il auoit veu Absalō pēdu en vn chêne. E loab dit a celui qui lui faisoit ce message: Que tu l'as veu: e que ne l'as-tu lá atterré e mis a mort: e c'eût été a moi de te dōner dix piéces d'argēt, e vn baudrier. E il dit a loab: Moi: quād bien on me dōneroit mille piéces d'argēt tout cōtant, ie ne mettrai point la main sur le fis du roi. Car nous auōs oui de nous propres oreilles, que le roi t'a cōmandé, e a Abisai, e a Ettai, que vous cōtre gardissies le ieune Absalō. E que ie fis se vne telle déloyauté au dāger de ma vie: Car il ne se pourroit faire q̄ le roi ne sceūt tout le cas. Mais toi-même tu es aupres. E loab lui dit: Tu verras q̄ ie n'attēdrai pas tant. Si print trois iauelines en sa main, e les ficha en festomac d'Absalom, qui étoit encore vif au milieu du chêne. E les dix écuyers de loab se mirēt entour Absalom, e le frapperent e mirēt a mort. Puis loab

la mort
d'Absalōm.

le pilier
d'Absalom.
4. il eut
trois fils e
une fille.
chap. 14

on por
te les
nouvel
les Da
uid de
la mort
d'Absa
lom.

sonna la retraite, e rappella les gédarmes de la poursuite des Israelites, a cause qu'il épargnoit le peuple. E prirent Absalom, e le ietterēt en vn grād creux qui étoit en la forêt, e amasserēt sur lui vn fort grād monceau de pierres. E tous les Israelites s'en fuirēt chacun chés soi. Or auoit Absalom en son viuāt prins e dressé pour soi le pilier, qui ēt en la vallée du roi, disant q̄ s'il venoir a n'auoir poit de fis, cela seroit vne remembrance de son nom: e appella ledit pilier comme lui-même auoit nom, e s'appelle encor auiourdhui la place d'Absalom.

Or Achimaas fis de Sadoc demanda licēce de courir porter les nouvelles au roi, que le Seigneur ſauoit vengé de ses ennemis. E Ioab lui dit: Tu ne sera pas auiourdhui le bien venu pour tō message: vn'autre fois tu porteras les nouvelles, auiourdhui ne feras-tu pas le bien venu, a cause q̄ c'ēt de la mort du fis du roi. Puis dit Ioab a Cusi: Va dir'au roi ce que tu as veu. E Cusi fit la reuerēce a Ioab, e se print a courir. E Achimaas fis de Sadoc dit derechef a Ioab: E si ie couroi aussi apres Cusi? E Ioab lui dit: Pourquoi courras-tu: mon fis: car tu ne gagneras rien pour tes bōnes nouvelles. E si ie cour: E bien, dit Ioab, cour. Ainsi Achimaas se print a courir par le chemin de la plaine, e deuança Cusi. E la guette q̄ étoit allé sur le toit de la porte, sur la muraille, regarda, e voyāt courir vn hōme tout seul, cria, e le dit au roi Dauid, lequel étoit assis entre les deux portes. E le roi dit: S'il ēt tout seul, il apporte bonnes nouvelles. E ainsi q̄ celui là alloit en s'approchāt, la guette en vit courir vn autre, e cria au portier: Voila vn hōme qui court tout seul. E le roi dit: Cētui là aussi apporte bonnes nouvelles. E la guette dit: Il me semble a voir le courir du p̄mier, q̄ ce soit Achimaas fis de Sadoc. C'ēt vn bon hōme, dit le roi: il vient pour apporter bōnes nouvelles. A

donc Achimaas cria, Dieu gard (dit il au roi, en lui faisant hūblement la reuerēce) benit soit le Seignr tō dieu, q̄ a dōné victoire de ceux qui auoient le ué la main contre monseignr le roi. E le roi dit: Le ieune Absalom ēt il sauue? E Achimaas dit: l'ai bié veu vne grosse foule de gens, quād Ioab ton seruiteur a enuoyé vn de tes gens, e moi: mais ie ne sai q̄ c'étoit. E le roi lui dit: Retire toi, e te met lá. E quād celui se fut retiré e arrêté, voici arriuer Cusi, qui dit: l'apporte bōnes nouvelles a mōseigneur le roi: car le Seigneur t'a auiourdhui vengé de tous ceux qui se leuoient contre toi. E le roi dit a Cusi: Le ieune Absalom ēt il sauue? Pleūt a Dieu (dit Cusi) q̄ les ennemis de mōseigneur le roi, e tous ceux qui se dressent pour te faire mal, fussent en l'état qu'ēt le cōpagnon. Adonc le roi tout effrayé mōta en la sale de la porte, en plourant, e en allāt disoit ainsi: Mon fis Absalom, mon fis, mon fis Absalom, pleūt a Dieu que ie fusse mort pour toi, Absalom mon fis, mon fis.

Chap. XIX.

SI fut la victoire de ce iour la tournée en dueil a tout le peuple. Car quād toute la gédarmerie entendit q̄ le roi étoit dolent de son fis, ils entrerent en ce iour lá en la ville a la derobée, cōme se derobbēt gens qui ont hōte quand ils ont été mis en fuite en bataille. Dont Ioab auerti que le roi plouroit e menoit dueil d'Absalom, alla trouuer le roi en la maison, q̄ s'étoit bendé le visage, e crioit a haute voix: Mon fis Absalom, Absalom mon fis, mon fis. Dōt Ioab lui dit: Tu fais auiourdhui honte a tous tes gēs, qui ont auiourdhui sauué la vie e de toi, e de tes fis e filles, e de tes femmes e arrierefemmes, quād tu aimes ceux qui te haient, e hais ceux qui t'aimēt. Car tu mōtres bien a cēte fois que tu ne tiēs cōte ni de capitaines ni de soudars: car ie suis alleuré vne fois, que si Absalom viuoit, e q̄ nous fussions tous mors,

Ioab tē
se Da
uid qui
plou
roit Ab
salom.

mors, tu en ferois bien aise. Mais fus', for, e parle a tes gens amiablement: autrement ie iure le Seigneur, que si tu ne sors, il ne demourera encor annuit homme avec toi, qui te fera le plus grand mal qui t'auint iour de ta vie. Adonc le roi se leua, e s'assit a la porte. E quand tout le monde fut auerti que le roi étoit assis a la porte, chacun se vint presenter a lui.

Les Israelites
tiennent
propos
de rap-
peller
Dauid

4. E. ses os
e sa chair.

3. Reg. 2

Semei
va au
deuant
de Da-
uid.

Or cōme les Israelites s'en fussent fuys chacun chés soi, tout le mōde se prit a debattre par toutes les lignées d'Israel, disant: Le roi qui nous a deliurés de la main de noz ennemis, e garantis de la main des Palestins, êt maintenant déchassé du pays par Absalō: e Absalom lequel nous auons oint pour être nôtre roi, êt mort en la guerre: qu'attendés-vous donque de rappeler le roi: E le roi Dauid mādā aux grās prêtres Sadoc e a Abiathar, qu'ils dissent aux cōseillers de Iudée qu'ils ne deuoient pas être les derniers a ramener le roi en son pays, e q̄ puis q̄ de tous les Israelites étoient venus mesfagers au roi en sa maison, eux qui étoient ses freres e^e parens e cousins, ne deuoient pas être les derniers a ramener le roi. Item qu'ils dissent a Amasa, que Dauid lui mandoit ainsi: Tu es mon parèt e cousin, Dieu ne me puisse être en aide, si tu ne seras le coronal de ma gendarmerie a tou-iours, au lieu de loab. Ainsi tous les Iuifs, étās tous d'vn courage, manderent au roi qu'il reuint lui e toutes ses gens. E quand le roi fut reuenu iusqu'au Iordain, les Iuifs vindrent a Galgal pour descendre au deuant du roi, e le passer le Iordain. E Semei fis de Gera, du lignage de Iemini, de Bahurim, se hâta de descēdre avec les Iuifs, au deuant du roi Dauid, e avec lui mille Bēiamites, e Siba le valet de la maîsō de Saul, e ses quinze fis, e vint seruiteurs quant e lui. Ces gens apprêterēt le Iordain au roi, e firet passer vn bac pour passer la maison du roi, e faire ce qu'il lui plai-

A roit. E Semei fis de Gera, quād le roi eut passé le Iordain, se ietta deuant lui, e lui dit: Ne me cōte pas ma faute, sire roi, e ne tien pas tellement ton cueur, que tu veuilles auoir souuenāce de la faute q̄ moi tō seruiteur cōmis, quād nôtre sire le roi sortit de Ierusalē. Car ie sai bien q̄ ie si mal, e pour cela suis-ie auiourdhui venu le fin premier de toute la maison de Ioseph, pour descēdre au deuant de nôtre sire le roi. E Abisai fis de Saruia repliqua, e dit: Sera-il pourtāt dit q̄ Semei ne doie mourir, d'auoir outragé l'oint du Seignr? E Dauid dit: Qu'êt ç'a dire, enfans de Saruia, que vous m'êtes auiourdhui contraires? Doit il auiourdhui mourir hōme d'Israel? ne sai-ie pas biē qu' auiourdhui ie suis fait roi d'Israel: Tu ne mourras pas, dit il a Semei, e le lui iura. Item Mephiboseth le fis du fis de Saul (lequel depuis le iour q̄ le roi s'en étoit allé, iusqu'au iour qu'il reuint sain e sauue, n'auoit ne lauē ses pieds, ne fait sa barbe, ne lauē ses habillemēs) descendit au deuant du roi. E ainsi que le roi le rencōtra en Ierusalem, il lui dit: Pourquoi n'allas-tu avec moi, Mephiboseth? Sire roi (dit il) mon seruiteur me trompa. Car i'êtoi biē deliberé de seller mō âne, e de monter dessus, e aller a toi, pourtant q̄ ie cloche: mais il m'accusa fausemēt vers toi, sire roi. Toutefois sire roi, q̄ es^b cōm'vn ange de Dieu, fai-en com me bō te semblera. Car veu q̄ il n'y auoit celui de la maison de mon pere, qui enuers toi, sire roi, neût meritē la mort, e nonobstāt tu m'as fait l'vn de ceux qui māgent a ta table, quelle cause puis-ie plus auoir de me pleindre du roi, sinon a tort? E le roi lui dit: Pourquoi tiens-tu encore tels propos: i'ordonne que toi e Siba departiés entre vous la metairie. Mais qu'il prēne le tout (dit Mephiboseth) puis que nôtre sire le roi êt venu sauue en sa maison. Or Berzellai Galaadite descendit de Rogelim, e passa le Ior-

Mephi
boseth
va au
deuant
de Da-
uid.

b. tressage.

Berzel
lai.
3. Rois 2

C 3

dain avec le roi pour le cōuoyer plus A
 outre, e étoit ledit Berzellai fort anci-
 en, aagé de quatre vints ans, e auoit
 fournile roi de viures quand il se te-
 noit a Mahanaïm: car c'étoit vn fort
 rich'homme. E le roi dit audit Berzel-
 lai: Passe avec moi, e ie t'entretiendrai
 chés moi en Ierusalem. E Berzellai ré-
 pondit au roi: E de quel aage suis-je,
 pour mōter avec le roi en Ierusalem?
 J'ai bien quatre vints ans: pourrai-je
 bien connoître le bien d'avec le mal?
 ou si ie prendrai goût en ce que ie mā
 gerai e heurai? ou écouterai encore
 le son des chātres e chātresses: qu'ēt
 il plus besoin q'ie porte charge a nô-
 tre sire le roi: Laisse moi, apres t'auoir
 tenu cōpagnie vn peu de la le Iordain
 (car qu'ēt il de besoin que le roi me fa-
 ce vn tel bien) laisse moi retourner, e
 mourir en ma ville, vers le cemetiere
 de mon pere e de ma mere. Voici tō

Camaã

seruiteur Camaam qui passera avec
 toi, sire roi, e en feras tout ce qu'il te
 plaira. E bien (dit le roi) Camaam pas-
 sera avec moi, e ie lui ferai comm'il te
 plaira, e si te ferai tout ce q' tu me vou-
 dras demander. E quand chācun eut
 passé le Iordain, le roi passa, puis bai-
 sa Berzellai, e lui dit a-dieu. E Berzel-
 lai s'en retourna en son pays. E quād
 le roi eut tiré outre iusqu'a Galgal, ac-
 compagné de Camaam, ayant le roi
 été passé de tous les Iuifs, e de la moi-
 tie des Israelites, tous les Israelites s'al-
 lerent pleindre au roi, des Iuifs leurs
 freres: de ce qu'ils auoient passé le roi
 e sa maison e toutes les gēs de Dauid
 avec lui, le Iordain, a l'éblée. Sur quoi
 tous les Iuifs répondirent aux Israelites:
 Le roi ēt nôtre pchain: pourquoi
 êtes vous marris de ceci, cōme si le roi
 nous donnoit a māger, ou que nous
 en eussions receu quelque don? E les
 Israelites leur répondirent: Nous a-
 uons dix pars au roi, e auons plus en
 Dauid q' vous: vous ne nous deuiés
 pas tāt mépriser, que nous ne fussions
 les premiers a ramener nôtre roi.

a. a cause
 qu'ils é-
 roient dix
 lignées.

Chap. XX.

Mais cōme les Iuifs surmontoient seba fait
 les Israelites en parolles, auint cōplot
 qu'il se trouua lá vn mauuais garne- contre
 ment nommé Seba, fis de Bochri, le- Dauid
 minien, lequel sonna de la trōpette, e
 dit: Nous n'auōs riē en Dauid: nous
 n'auons point de droit au fis d'Isai:
 chācun chés soi, Israelites. Adōc tous
 les Israelites abādonnerent Dauid, e
 allerēt apres Seba fis de Bochri: e les
 Iuifs se tindrēt a leur roi depuis le Ior-
 dain iusqu'en Ierusalem. E quād Da-
 uid fut arriué en sa maison en Ierusa- Dauid
 lem, il print ses dix arrierefemmes qu' empri-
 il auoit laissées pour garder la maisō, sonne
 e les mit en prison, e leur y fit bailler a sesarrie
 māger, e n'eut point affaire a elles. Si refem-
 vèquirent encloses e vefues iusqu'a mes.
 leur mort. E le roi cōmanda a Amasa
 qu'il lui amassāt les Iuifs dedens trois
 iours, puis se vint p̄senter a lui. Mais
 comme Amasa étāt allé assembler les
 Iuifs, demouroit outre le terme q' lui
 étoit ordōné, Dauid dit a Abisai: Ma-
 intenant nous fera plus de mal Seba
 fis de Bochri, qu' Absalō: prēd les gēs
 de ton maitre, e le poursui, de peur q'
 s'il trouue quelque ville forte, il ne se
 perde de deuant nous. Si sortirent a-
 pres lui les gēs de Ioab, e les Cerethe-
 ens e Pheletheens, e tous les plus vail-
 lans champions, e sortirent de Ierusa-
 lem pour poursuiure Seba fis de Bo-
 chri. E quand ils furent vers la gran-
 de pierre qui ēt vers Gabaon, il ren-
 contrerent Amasa. Alors Ioab lais-
 sa sortir e tomber son épée de son Ioab
 fourreau (laquelle lui ioignoit au tue A-
 flanc, e étoit ceinte par dessus la rob masā.
 be qu'il auoit vêtue) e dit a Amasa:
 Comment te portes tu, mon frere?
 e le print a tout sa main droite par
 la barbe, comme pour le baiser, e a
 tout l'épée qu'il tenoit a l'autre main
 (de quoi Amasa ne se donnoit gar-
 de) il lui donna vn tel coup en saine,
 que les boyaux lui sortirent du ven-
 tre a terre: e fās lui bailler autre coup,
 il mou-

il mourut. Cela fait, Ioab e Abifai son frere pourfuiuirēt Seba fis de Bochrī: e vn des valets de Ioab se tint aupres d'Amasa, e dit que ceux qui tenoient le parti de Ioab, e qui étoient du côté de Dauid, eussent a aller apres Ioab. Puis voyāt le dit valet que tout le mōde s'arrētoit aupres d'Amasa, qui étoit ventrouillé au sang, au beau milieu du chemin, e l'enuirōnoit, il le remua du chemin au champ, e lui ietta vne robbe dessus, voyant que tous ceux qui arriuoient là, s'y arrētoient. Quād Amasa fut ôtē du chemin, tout le mōde passa apres Ioab, pour pourfuiure Seba fis de Bochrī, leq̄l auoit passé par toutes les lignées d'Israel, e étoit arriué a Abelmaaca, e tous les Beriēs s'étoient assemblés, e étoient au si allés apres lui. Si l'allèrent assieger a Abelmaaca, e firent vn rempart contre la ville, e donnerent l'assaut. E ainsi que toutes les gens de Ioab sappoint la muraille, il y eut vne fēme sage qui cria de la ville: Oyés, oyés: dites a Ioab qu'il s'approche, e q̄ ie veux parler a lui. E cōme Ioab se fūt approché d'elle, elle lui dit: Es-tu Ioab? Oy, dit il. Ecoute (dit elle) les propos de moi ta seruante. E il lui dit: l'écoute. E elle dit ainsi: On deuōit premieremēt regarder le moyen de fair' enquête de la ville d'Abel, e par ce moyen besogner. Nous sōmes Israelites, amis e feaux: tu veux détruire vne ville e mereuil le Israelite. Pourquoi gâtés-tu l'heritage du Seigneur? E Ioab rēpondit: Non fai da, non fai da, ie ne la veux pas gâter e détruire: il n'ēt pas ainsi. Mais il y a vn hōme du mont Ephraim, nommé Seba, fis de Bochrī, qui s'ēt bendé contre le roi Dauid: deliurés le moi seul, e ie leuerai le siege de deuant la ville. E la femme lui dit: E bien, on te iettera sa tête par dessus la muraille. Si alla la ditte femme, e fit tant vers tout le peuple par sa sagesse, qu'on coppa la tête a Seba, e la ietta-on a Ioab. Adonc Ioab fit son

Ioab assiege Abelmaaca. Vne femme sauue la ville.

A ner la retraite, e tout le monde délogea de deuant la ville, e s'en allerent l'vn çà l'autre là, chacun chés soi. E Ioab s'en retourna en Ierusalem vers le roi, e eut Ioab la charge de toute la gendarmerie des Israelites. E Banaie fis de Ioiada eut la charge des Cere theens e Pheletheens. Adoram étoit tresorier des finances. Iosaphat fis d'Achilud étoit tresorier des chartres. Siua étoit secretaire. Sadoce Abiathar grans prêtres. Elra lairien étoit le prelat de Dauid.

Les officiers de Dauid.

Chap. XXI.

O Ry eut au temps de Dauid vne famine qui dura trois ans l'vn apres l'autre: dont Dauid s'en enquetā au Seignr, lequel lui dit que c'étoit a cause de Saul e de la maïso sanglāte, a cause qu'il auoit fait mourir les Gabaonites. L'édits Gabaonites n'étoient pas Israelites, ains etoient de la reste des Amorreens. Mais les enfans d'Israel leur auoint fait serment, e Saul les auoit voulu faire mourir, pour l'aflexion qu'il portoit aux Israelites e aux luifs. Le roi Dauid donque fit venir les dessudits Gabaonites, e leur dit: Que voulés vous q̄ ie vous face, e par quel moyen vous appaiserai-je, a fin que vous benissés l'heritage du Seigneur? E les Gabaonites lui dirent: Nous ne demandons ni argent ni or de Saul ni de sa maison, e ne demandons homme des Israelites pour le faire mourir. Que voulés-vous donque (dit il) que ie vous face? Nous voulons (dirent ils au roi) tellemēt détruire celui qui nous a gâtés e défaits, qu'il n'en soit plus memoire en tout le pays d'Israel. Qu'on nous liure set hommes de ses enfans, e nous les pendrons au Seigneur vers Gabaa ville de Saul, en la montaigne du Seigneur. E le roi leur dit qu'il les leur liureroit. Si épar gna Mephiboseth fis de Ionathan fis de Saul, a cause du serment que Dauid e Ionathan fis de Saul, auoint

Vne famine a cause de la cruauté de Saul cōtre les Gabaonites.

10/9

1. Rois 18

fait entr'eux de part le Seignr: e print les deux fis de Respha fille d'Aia (lêq̄ls ell'auoit eu de Saul) a-fauoir Armoni e Mephiboseth, e les cinq fis de Micol fille de Saul, lêq̄ls ell'auoit eu d'Adriel fis de Berzellai Molathite, e les liura aux Gabaonites, qui les pē dirēt en la mōtagne deuāt le Seignr, e furēt mis a mort tous set a vne fois, a Pētrée de moisson, au cōmencemēt de la moisson des orges. E Respha fille d'Aia print vne haire, e la s'ētēdit sur vne pierre depuis le cōmencemēt de la moisson, iusqu'il degoutta sur eux de feau du ciel, e engarda de iour les oiseaux de l'air de se poser sur eux, e de nuit les bêtes des chās. E quād Dauid fut auerti de ce q̄ fit Respha fille d'Aia arrierefemme de Saul, il s'ē alla prēdre les ossemēs de Saul, e ceux de Ionathā son fis, des hōmes de labesen Galaad, q̄ les auoint ēblēs de la bourgade Bethsan, là où les Palestins les auoint pendus le iour qu'il decōfirent Saul en Gelboe: e ayāt Dauid emporté les dessudits ossemens de Saul e de Ionathā sō fis, fit cueillir les os des pēdus, e fit enseuelir les os de Saul e de Ionathā son fis au pays de Bēiamin, a Sela au sepulcre de Cis pere de Saul. E apres qu'on eut fait tout ainsi qu'auoit cōmandé le roi, dieu fut appaisē enuers le pays. Ory eut encor vne guerre entre les Palestins e les Israelites, en laq̄lle cōme Dauid e ses gens quāt e lui fussent descēdus e entrēs en bataille cōtre les Palestins, e q̄ Dauid fût las, lesbibenob (qui étoit du lignage des geās, e auoit vne lāce de laq̄lle le fer pesoit trois cēs sicles d'erain, e auoit au côté vn'épée toute neuue) se deliberoit de le tuer: mais Abisai fis de Saruia le secourut, e battit le Palestin e le mit a mort. Alors les gens de Dauid lui iurcrent qu'il ne sortiroit plus avec eux en bataille, de peur qu'il n'ēteignît la lumiere d'Israel.

respha

Dauid
enterre
les os
de Saul
e de Ionathan
1. Rois 31

lesbibenob

4. ne mourût, lui qui étoit le sup port.

Après cela y eut encor vne guerre a Nob cōtre les Palestins, en laquelle

A Sobocai Hussathite vainquit Saph, Saph. qui étoit de la race des geans. 1. Chr. 1

Item y eut encor vne guerre a Gob cōtre les Palestins, en laq̄lle Elehanan fis de laarei, tisserād de Bethlehē, vainquit Goliath Gethen, duq̄l la hante Goliath de sa pique étoit cōme le telier d'vn ath.

B tisserād. Item y eut encor vne guerre a Geth, là où il y eut vn fort grand hōme, qui auoit en chāque main e en chāque pied six doigts, qui étoit en nōbre vint e quatre, e étoit aussi descendu des geans. E cōm'il laidengoit les Israelites, Ionathā fis de Samaa, frere de Dauid le tua. Ces quatre la, issus de la race des geans a Geth, furent abbat tus par les mains de Dauid e de ses gens. Chap. XXII.

OR prononça Dauid les parolles de cēte chanson, lors q̄ le Seignr l'eut deliuré de la main de tous ses enemis, e principalement de Saul: e dit ainsi:

C Le Seigneur ét maroche e forteref se, e mon deliueur. Chan- son de

Mon Dieu mō rochefort, en qui ie me fie: mon bouclier e corne de mon me fic: mon boleuard e refuge: mon salut: mon faueur, qui me defend qu'on ne me face tort. Dauid quire- mercie le Sei- gneur,

Quād i' inuoque le Seigneur en le louāt, ie suis garāti de mes ennemis. d'auoir

I'étoi enuironné des vagues de la mort, troublé des rauages des mau- uais garnemens. par lui obte- nu vi- ctoire e

D I'étoi troullé des cordes d'enfer, em pesché des lacs de la mort. 1. Chr. 17 regne.

En tell'angoisse i'ai reclamé le Seigneur, e ai crié a mon Dieu, e il a oui ma voix de son palais, e ét ma plainte venue a ses oreilles.

Lors la terre a s'émouuoir e croller, e les sōdemēs du ciel a s'effrayer e trēbler: pourtant qu'il étoit courroucé.

Il fumoit par le nés, iettoit feu ar- dant par labouche e étoit embrasé de charbons.

E ayant baissé le ciel, ét descendu, ayant sous ses pieds obscurité.

Il che

Il cheua choit vn Cherubin, e vo-
loit se montrant sur les ailes du vent.

Or il auoit mis tenebres entour soi
au lieu d'une loge, e des noires eaux,
e épesses nuées.

De la clarté de sa presence sortoint
charbons embrasés.

Le Seigneur tonnoit du ciel, le sou-
uerain faisoit bruit.

E a bōs coups de traits écartoit ces
gens, e les étourdissoit a force d'e-
clairs.

Si se sont montrés les gouffres dex
eaux, e ont été decouuers les fonde-
mens du mōde, par la menace du Sei-
gneur, par le souffle du vent de ses na-
rines.

Il m'a d'en haut enuoyé prendre, e
m'a tiré de tant d'eaux.

Il m'a deliuré de mon tant puissant
ennemi, e de mes malueuillās, qui é-
toit plus fors que moi.

Ils m'auoint prins a pied leué: mais
le Seigneur a été mon appui.

Em'a retiré au large e defēdu, pour
tant que j'étoi en sa grace.

Le Seigneur m'a recompēsé selon
mon innocēce, e m'a payé selō la pur-
té de mes mains.

Car j'auoi gardé les voyes du Sei-
gneur, e n'auoi point fait de lâcheté
contre mon Dieu.

Car j'auoi eu tous ses droits deuāt
moi, e n'auoi point lâché ses ordo-
nances.

Ains m'étoi porté rondement en-
uers lui, en me gardant de faire faute.

Si m'a le Seigneur guerdōné selon
mon innocence, selon que j'étoi pur
deuant ses yeux.

Aux bons tu te montres bon: aux
gens entiers, entier.

Aux purs tu te montres pur: e aux
peruers, rude.

E defens les souffretteux, e iettes
tes yeux sur les orgueilleux.

Car tu es ma lampe, Seigneur: le Sei-
gneur illumine mes tenebres.

Donque par toi ie rompla pointe

A d'un armée: par mon Dieu ie saute v-
ne muraille.

De Dieu la voye ét entiere: les pro-
messes du Seignr sont pures: il sert de
bouclier a tous ceux q en lui se fient.

Car qui ét Dieu excetté le Seignr:
ou q ét rochefort sinon nôtre Dieu?

Lequel Dieu me fortifie de force, e
m'ouure le chemin entier.

Il me fait auoir pieds de biches, e
me met es plus hauts lieux.

Il apprēd tellemēt a mes mains a cō-
battre, que de mes bras ie froisse vn
arc d'acier.

Tu me fournis du bouclier de ta
sauuegarde, e par ta benignité m'ag-
grandis.

Tu élargis tellement mes pas des-
sous moi, que mes plantes des pieds
ne chancelent point.

Le poursui mes ennemis, e les dé-
trui, sans m'en retourner qu'ils soyēt
mis a fin.

Le les décōfi e assomme, en telle for-
te qu'ils ne se peuuēt leuer, étans tré-
buchés dessous mes pieds.

Tu me ceins de force pour guer-
royer, e rues ius mes auersaires des-
sous moi.

E fais q mes ennemis me tournent
le dos, si q ie détrui mes malueuillās.

Ils criēt, mais nul ne les secourt: au
Seignr, mais il ne les exauce point.

Le les écache cōme poudre de ter-
re, e les broye e treppe comme boue
des rues.

D Tu me deliures des mutineries de
mon peuple: tu me gardes pour être
chef des naciōs, si que gens que ie ne
connoipas, sont mes suiets.

Gens étranges me sont domtés, e
m'obeissent a la simple parolle.

Gens étranges trébuchent, e ont
grand peur dedens leurs clos.

Viue le Seigneur: benit soit mon
rochefort: surhausé soit dieu, le roche
fort de ma sauueté.

Le Dieu qui me fait auoir vègean-
ces, e abbat les peuples dessous moi.

E me

E me fait échapper de mes ennemis, e me garantit de mes auersaires, me deliurant d'un homme cruel.

Rom. 15

Pourtāt te priseraï-ie parmi les nations, Seigneur, e chanterai tō nom.

Qui fais auoir de si grandes victoires a ton roi, e fais des biens pardurables a ton oint, a Dauid e a sa semēce.

Chap. XXIII.

les dernières parolles de Dauid

Enfuiuet les dernières parolles de Dauid. Dit Dauid fis d'Isai, dit l'homme ordonné pour être point du Dieu de Iacob, le plaissant chātre d'Israël. L'esperit du Seignr a parlé par moi, e ai son dire en ma lāgue. Le dieu d'Israël a dit, le rochefort d'Israël m'a promis, le iuste gouverneur des hommes, le gouverneur craignāt Dieu, a-fauoir que telle qu'ēt vne plante, laq̄le a la fereine matinée, au soleil leuāt, quād la matinée ēt sans nuées, sort de terre apres la pluye, telle sera ma maison quāt a Dieu (car il a fait avec moi vn'alliāce pardurable, du tout certaine e vallable) laq̄lle mienne maison ie souhaite de toute ma force e affexion qu'elle florisse. Mais des méchans il en prēdra cōme des épines, qu'on arrache du tout, lēquelles on ne manie pas a tout les mains, ains quād on s'ē veut approcher, on s'embātonne de fer e du māche d'un goyard, e les brule-on au feu en la même place.

Les preux de Dauid. Isobaa 1. Chr. 11 eleazar

Enfuiuet les noms des preux qu'eut Dauid. Isobaaam fis d'Hacmoni le premier des trois, leq̄l brādīt sa lance contre huit cens hommes, e les tua a vne fois.

Après lui fut Eleazar fis de Dodi, fis d'Achohi, l'un des trois preux, lequel étant avec Dauid a Horpa, comme les Palestins s'étoient là assemblés pour batailler, e que les Israelites reculoient, chargea sur les Palestins, e les battit tant, qu'il en eut la main si lasse, qu'elle se tint a l'épée: dont ayant le Seigneur en celle iournée donné vne si grande victoire, les autres se reuirerent apres lui, seulement pour dépouil

ler les ennemis. Apres lui fut Sama Sāma. ma fis d'Age, Hararite, leq̄l, vne fois que les Palestins auoient assemblé leur oīt, comme les autres s'en fuyoint deuant les Palestins, s'arrēta au milieu d'un champ, qui étoit là plein de lentilles, e le defēdit, e battit les Palestins, e obtint, a l'aide du Seignr, vne grande victoire. Ces trois (qui étoient les principaux des trēte) étoient vne fois descēdus vers Dauid a moisson, vers la cauerne Odollam, cōme l'ōit des Palestins s'étoit campé en la vallée des geans. E Dauid (qui lors étoit au château, e la garnison des Palestins étoit vers Bethlehem) souhaita e dit qu'il vouldroit bien auoir de l'eau du puis de Bethlehē, qui étoit a la porte, pour en boire. E ces trois chāpions trauerferent le camp des Palestins, e puiserent de l'eau du puis qui étoit a la porte de Bethlehem, e l'apporterēt a Dauid. Mais il n'ē voulut pas boire, ains la versa au Seignr, disant: la au Seignr ne plaise q̄ ie soye celui qui boiue lāg d'hommes, qui sont allés querir cēt eau au danger de leur vie. Ainsi il ne la voulut pas boire. Voila que firent ces trois champions.

Item Abisai frere de Ioab, fis de Saruia, le premier des autres trois, brandit sa pique cōtre trois cens, e les mit a mort, e acquit telle renommée e los de vertu entre ces trois, qu'il fut leur capitaine: combien qu'il ne vint pas iusqu'aux trois premiers.

Item Banaie fis de Ioiada, fis d'un Banaie puissant homme de Cabseel, e qui auoit fait maint exploit, tua deux merueilleux lions Moabites: e si descendit au milieu d'une fosse en tems de neige, e y tua vn lion. Il tua aussi vn Egyptien grand homme, e descendit a lui n'ayant qu'un bâton, comm'ain-si fût que l'Egyptien eût vne pique: e arracha a l'Egyptien la pique de la main, e le tua a tout ladicte pique. Voila q̄ fit Banaie fis de Ioiada, qui fut du nōbre des trois secōds preux, e fut le plus

Les
trente
preux

plus vertueux des trente, iacoit qu'il ne vît pas iusqu'aux trois premiers. Dauid le fit son cōseillier. Des trēte furēt Afael frere de Ioab, Elehanā fis de Dodo Bethlehemite, Samma Harodien, Elica Harodien, Heles Phaltien, Ira fis d'Acces Thecuain, Abiezzer Anathothite, Mobonai Hufathite, Salmon Acohite, Maharai Netophatite, Heleb fis de Baana Netiophatite, Ithai fis de Ribai de Gabaa, q'ēt au pays de Benjamin, Banaie Pharthonois, Heddai du fleuue Gaas, Abialbon Arbathite, Azmaueth Bero mien, Eliaba Salabonois, Ionathā fis de Isen, Samma Hararite, Achiam fis de Sarad Ararien, Eliphelet fis d'Ahassbai Maacathite, Eliam fis d'Achitrophel Gelonois, Hefrai Carmelite, Pharai Arbien, Igaal fis de Nathan de Soba, Bani Gadien, Selec Ammonite, Naharai Berothite, écuyer de Ioab fis de Saruia, Ira lethrien, Gareb lethrien, Vrie Hetteē, qui sont en somme trenteset.

Chap. XXIII.

Dauid
fait de
nōbrer
le peu
ple.

OR se courrouça de rechef le Seigneur cōtre les Israelites, si q' Dauid fut poussé a aller contre les Israelites e les luifs, e dit le roi a Ioab capitaine de sa gendarmerie: Va t'en par toutes les lignées d'Israel, depuis Dā iusqu'a Bersaba, e contes le peuple, afin que t'en sache le nōbre. E Ioab dit au roi: Le Seigneur ton Dieu veuille aiouter au peuple encor cent fois autant qu'il en y a, e que nōtre sire le roi le voye de ses ppres yeux: mais il n'y a pas cause pourquoy nōtre sire le roi doie vouloir ceci. Toutefois Ioab e les autres capitaines furent cōtreints par le cōmandemēt du roi: si se departirent de deuant le roi pour aller conter le peuple d'Israel, e passerēt le Iordain, e se logerent a Aroer, a la main droite de la ville qui ē cōprinse dedans le fleuue des Gadins. De là s'en allerēt a Iazer, e en Galaad, e au pays d'Hasdi la basse: puis vindrēt en Da-

A niaan: e ayans fait le tour a Sidon, vindrēt a la forteresse de Tyr, e a toutes les villes des Heueens e Cananeens, e tirerēt auāt iusqu'a Bersaba, q'ēt au côté du midi de Iudée. Ainsi apres auoir trauerse tout le pays, ils reuidrēt au bout de neuf mois e vint iours en Ierusalem, e bailla Ioab le nombre du peuple enrollé au roi, qui étoit des Israelites huit cēs mill'hommes de guerre portans bâton, e des luifs cinq cēs mille. Apres que Dauid eut ainsi conté le peuple, il en sentit sa conscience frappée, e dit au Seigneur: J'ai grādemēt peché, en ce q' i'ai fait: parquoy Seigneur pardonne, ie te prie, la faute a moi ton seruiteur, qui ai été si mal auisé. Mais le lēdemain Dauid ne fut pas plutōt leué, q' Gad pphete de Dauid vint a lui, ayāt cōmandement du Seignr d'aller parler a Dauid, e lui dire q' le Seignr lui mādait qu'il lui donnoit le chois de trois choses, e qu'il choisit laq'lle des trois, il vouloit que le Seignr lui fit. Gad dōque alla trouuer Dauid, e lui fit le message, disant: Leq'l aimes-tu mieux, ou qu'il te vienne vne famine qui dure set ans en ton pays: ou q' tu fuyes trois mois deuant tes ennemis, e qu'ils te chassent: ou q' la peste soit trois iours en tō pays: Auise-y, e regarde q' ie doi rēpōdre a celui q' m'a enuoyé. E Dauid dit a Gad: Je suis en grāde détresse: tombons en la main du Seignr, deq' la misericorde ēt si grāde, e q' ie ne tōbe poit en la main des hōmes. Alors le Seignr fit venir vne peste aux Israelites, laq'lle cōmēcée au matin, e ayāt duré iusqu'au terme dessus mis, il mourut du peuple, depuis Dan iusqu'a Bersaba, solxāte dix mill'hommes. E ainsi q' l'age étē L'ange doit sa main sur Ierusalem pour la gāter, le Seigneur se contentant du mal seigneur du qui y étoit, dit a l'age qui détruisoit le peuple: Hola, retire ta main. Or étoit ledit ange du Seignr vers faire d'Ararna lebusen. E Dauid voyant ledit ange qui détruisoit le peuple, dit

4. en uou
lant cōter
la semence
d'Abrahā,
de laquelle
dieu auoit
dit qu'elle
seroit in
nōbrable.
1. Chr. 29

Gad p
pose a
Dauid
trois
maux a
en choi
sir vn.

L'ange
détrui
seigneur du
peuple

Arauna.

dit au Seignr: C'êt moi qui ai peché, c'êt moi qui ai cōmis la faute, ces brebis qu'ont elles fait? ie te prie met la main sur moi, e sur la maison de mon pere. B Gad alla trouuer Dauid en ce iour lá, e lui dit qu'il montât e dressât au Seigneur vn autel en faire d'Arauna le buseen. Si monta Dauid selon la parole de Gad, cōme l'auoit cōmandé le Seigneur. Dōt Arauna auis e voyant le roi e ses gens qui tiroint cōtre lui, sortit, e fit au roi la reuerce iusqu'a terre, disant: Pourquoi vient mōseigneur le roi vers son seruiteur? E Dauid lui répondit: Pour acheter de toi faire, pour bâtir vn autel au Seigneur, pour arrêter la mortalité du peuple. E Arauna dit a Dauid: Que monseigneur le roi prenne e brulage ce qu'il lui plaira: voici les beufs pour le brulage, e les herces e equippage des beufs pour le bois. Tout cela offrit le roi Arauna au roi, e lui dit: Le Seigneur ton Dieu te soit propice. Non (dit le roi a Arauna) ie l'acheterai de toi a beaux deniers contans, e ne ferai point au Seigneur mō Dieu brulages qui rien ne coutent. Si acheta Dauid faire e les beufs, cinquante sicles d'argent, e bâtit lá vn autel au Seigneur, e fit des brulages e sacrifices pour la prosperité, dont le Seignr appaisé euers le pays, fit cesser la mortalité du peuple.

Le III. des rois.

Chap. I.



Quand le roi Dauid fut deuenu si ancien e aagé, que quelque coureur de draps qu'on le fit, il ne s'échauffoit point, les gens lui dirent qu'ils étoient d'auis qu'on cherchât a monseigneur le roi vne fille pucelle, qui le seruiroit e coucheroit entre ses bras e l'échauffe-

roit. Si fut cerchée vne belle fille par tout le pays d'Israel, e fut trouuée Abisag Sunamite, e amenée au roi, laq̄l le étoit vne fort belle fille, e entretint e seruit le roi, sans que le roi eût sa cōpagnie. Or Adonie fis d'Hagith, s'éleuant sous esperance d'être roi, se pourueut de chariots e cheuaucheurs, e de cinquante auantcoureurs, e ce-pendant son pere ne lui demandoit poit pourquoi il faisoit cela, craignant de lui faire déplaisir. Or étoit-il aussi vn fort beau personage, e l'auoit sa mere engendré apres Absalō: e auoit de son côté loab fis de Saruia, e Abiathar le grand prêtre, qui lui faisoient support. Mais le grād prêtre Sadoc, e Banaie fis de Ioiada, e le prophete Nathan, e Semei, e Rei, L. e les Ceretheens e Pheletheens. E e champions de Dauid, ne tenoient pas le parti d'Adonie. Dōc Adonie sacrifia des brebis e beufs e bêtes grasses, vers la pierre Zohelth, qui êt aupres d'Enrogel, e y semoignit tous ses freres fis du roi, e tous les luifs seruiteurs du roi, sans semondre le prophete Nathan, ne Banaie, ne les champions, ne Salomon son frere. Parquoi Nathan parla a Bethsaba mere de Salomō en cête maniere: N'as-tu point oui dire qu'Adonie fis d'Hagith êt fait roi, sās que nōtre sire Dauid en sache rien? Parquoi ie te veux bailler vn conseil, par lequel tu sauueras tavie, e celle de ton fis Salomon. Va-t'en trouuer le roi Dauid, e lui di ainsi: N'as-tu pas, sire roi, iuré a moi ta seruante, que Salomon mon fis seroit roi apres toi, e seroit assis sur tō siege? E que veut dire qu'Adonie êt roi? E ce-pendant que tu parleras encore lá avec le roi, ie suruiendrai apres toi, e acheuerai tō propos. Si s'en alla Bethsaba trouuer le roi en la chābre, leq̄l étoit fort vieux, e Abisag Sunamite lui seruoit, e fit Bethsaba la reuerce au roi en s'inclinant. E le roi lui dit: Que veus-tu? Sire (lui dit elle) tu as iuré par le Seignr ton

Abisag

adonie
se veut
faire
roi.Nathā
auise
Bethsaba
de
demander
Dauid
qu'il
fa
ce
roi
Salomon.

ton Dieu a moi ta seruaute, que Salomon mon fis seroit roi apres toi, e seroit assis en ton siege. Maintenant tu dois fauoir qu'Adonie est fait roi, e tu n'en fais rien, sire roi: e a sacrifié a force beufs e bêtes de graisse, e brebis, e ya semond tous les fis du roi, e le grand prêtre Abiathar, e le capitaine Ioab, e si n'y a pas semond Salomon ton seruiteur. Or tous les Israelites ont les yeux sur toi, sire roi, attendans que tu leurs faces a-sauoir qui sera celui qui sera assis au siege du sire roi apres lui. E quand nostre sire le roi sera couché avec ses peres, moi e mon fis Salomon ferons très mal traittés. E ce-pendant qu'elle parloit encor avec le roi, voici venir le prophete Nathan, de quoi étant le roi auerti, Nathan se vint presenter au roi, e lui fit humblement la reuerence, e dit: Sire roi as-tu dit qu'Adonie soit roi apres toi, e qu'il soit assis en ton siege? Car il est aujourd'hui descēdu, e a sacrifié beufs e bêtes de graisse, e a force brebis, e a semond tous les fis du roi, e les capitaines, e le grand prêtre Abiathar, lesquels maintenant banquetent avec lui, e disent, Viue le roi Adonie. Quāt a moi ton seruiteur, e au grand prêtre Sadoc, e a Banaie fis de Ioïada, e a Salomon ton seruiteur, il ne nous a pas cōuiés. Cēte chose se fait elle de part toi, sire roi, e n'as-point donné a entendre a moi ton seruiteur lequel deuoit être assis en ton siege apres toi: Adonc le roi commanda qu'on lui fit venir Bethsaba: e quād elle se fut venue presenter deuant le roi, il lui iura ainsi: Viue le Seigneur qui a deliuré ma vie de tant d'angoisses, si ie ne te ferai aujourd'hui ce que ie t'ai iuré par le Seigneur dieu d'Israel, c'est que Salomon ton fis regnera apres moi, e sera assis sur mon siege pour moi. E Bethsaba baissa sa face contre terre, e fit au roi la reuerēce, disāt: Viue le roi Dauid a iamais. E le roi Dauid commanda qu'on lui fit venir le grand prêtre Sadoc, e le prophete

Dauid
fait
faire
roi
Salomon.

A Nathā, e Banaie fis de Ioïada. E quād ils furent venus deuant le roi, il leur dit: Prenés avec vous les gens de vōtre maitre, e faites monter Salomon mon fis sur ma mule, e le menés vers Gehō, e quā le grand prêtre Sadoc e le prophete Nathā soignēt roi d'Israel: puis sonnés la trompette, e dites: viue le roi Salomon: puis mōtés apres lui, e qu'il se viēne assoir en mon siege, e soit roi pour moi: car ie commande qu'il soit seigneur des Israelites e des Iuifs. E Banaie fis de Ioïada répondit au roi: Je prie le Seigneur Dieu de nostre sire le roi, que ainsi qu'il a été avec nostre sire le roi, ainsi veuille il être avec Salomon: e aggrandir son siege même par dessus le siege de nostre sire le roi Dauid. Puis le grand prêtre Sadoc, e le prophete Nathā, e Banaie fis de Ioïada, e les Ceretheens e Pheletheens descendirent e firent monter Salomon sur la mule du roi Dauid, e le menerēt vers Gehon. E le grand prêtre Sadoc **C** print vn cornet d'huile du pauillon, e en oignit Salomon pour être roi, puis sonnerent la trompette, e dit tout le peuple: Viue le roi Salomon: e monta tout le peuple apres lui, en chātant avec cornemuses, e menant telle ioye, que du bruit qu'ils faisoient la terre fēdoit. Cela ouit Adonie e tous ceux qu'ils auoit conuiés, lesquels alors auoint acheué de banqueter. E Ioab oyant le son de trompe, demanda que vouloit dire le bruit qu'on faisoit par la ville. E ce-pendant qu'il parloit encore, voici venir Ionathan fis du grand prêtre Abiathar, auquel Adonie dit: **D** Vien-ça, car tu es vn homme vertueux, e apportes bonnes nouvelles. E Ionathan répondit a Adonie: Si est-ce que nostre sire le roi Dauid a fait roi Salomon, e a le roi enuoyé avec lui le grand prêtre Sadoc, e le prophete Nathan, e Banaie fis de Ioïada, e les Ceretheens e Pheletheens, qui ont fait monter Salomon sur la mule du roi, e ont le grand prêtre Sadoc e le prophete

On fait
Salomon
roi

D

Nathan oint roi vers Gehon: e de là sont maintenant montés, en demandant ioye, dōt le bruit se fait par la ville: e c'ēt le bruit que vous oyés. E même Salomō s'ēt assis sur le siege royal, e les gens du roi sont venus benir nōtre sire le roi Dauid, disans: Ton dieu face auoir a Salomō meilleure renommée q̄ la tiēne, e plus magnifique siege que le tiē. E le roi a fait la reuerēce sur sa couche, e a aīsi dit: Benit soit le Seignr Dieu d'Israel, de m'auoir au iourdhui donné vn qui ēt assis sur mon siege, moi le voyant de mes propres yeux. Alors qui fut bien étonné, ce furent tous les banqueteurs d'Adonie: si se leuerent, e s'en allerent s'vn çà l'autre là. E Adonie craignant Salomō, se leua e s'en alla empoigner les cornes de l'autel. Dont les nouuelles vindrent a Salomon, qu'Adonie de la peur qu'il auoit du roi Salomō, tenoit l'autel par les cornes, disāt que le roi Salomon eūt a lui iurer presentement, qu'il ne le ferōit point mourir par glaiue. Sur quoi Salomon rēpōdit, que s'il étoit hōme vertueux, il ne perdroit pas le moindre poil qu'il eūt en la tête: mais s'il se trouuoit en lâcheté, qu'il mourroit. Si enuoya le roi Salomō pour l'amener de l'autel: e quād il fut venu, e eut fait la reuerence au roi Salomon, Salomō lui dit qu'il s'ē allāt en sa maīso. *Chap. II.*

Adonie s'en fuit a l'autel.

Dauid voulāt mourir enseigne Salomon

Deut. 17

E Dauid étant pres du iour de sa mort, enseigna Salomō son fis en cēte maniere: le m'envai le chemin de tout le monde. Soi vaillant e galant homme, e garde l'ordonance du Seigneur ton Dieu, en chemināt par ses voyes, en gardant ses ordonances, cōmandemēs, sentences, e auertissemēs, comm'il ēt écrit en la loi de Moyses, a fin que tu sois heureux en tout ce que tu feras, e a quoi tu t'appliqueras: afin que le Seigneur mette en effet la promesse qu'il m'a faitte, disant q̄ si mes enfans se portent tellemēt enuers lui, qu'ils lui obeīssēt loyallement de tout

A leur cueur e courage, iamais ne fera qu'il n'y ait quelcū de ma race qui soit assis sur le siege d'Israel. Or tu fais q̄ m'a fait Ioab fis de Saruia, e qu'il fit aux deux capitaines des armées d'Israel, a-fauoir a Abner fis de Ner, e a Amasa fis de Iether, lēquels il tua, e fit meurtre de guerre en paix, e en sanglāta de sang de guerre, le baudrier qu'il auoit es flans, e les souliers qu'il auoit es pieds. Tu en feras selon ta sagesse, e ne laisseras point descēdre sa vieillesse en paix en l'autre monde. Quāt aux enfans de Berzellai Galaadite, tu leur feras ce bien, qu'ils soyent du nōbre de ceux qui mangeront a ta table, car ils me secoururēt quād ie m'en fuyoi de deuāt Absalom ton frere. Tu as Seimei fis de Gera Ieminiē, de Bahurim, leq̄l me dit des outrages execrables le iour q̄ j'allai a Mahanaim: mais il me descēdit au deuātvers le Iordain, dont ie lui iurai le Seignr que ie ne le feroi point mourir de glaiue. Tu ne le laisseras point quitte (car tu es assés sage pour sauoir q̄ tu en dois faire) ains feras descendre sa vieillesse sanglante en l'autre monde. Lors s'ēdormit Dauid avec ses peres, e fut enseveli en la cité Dauid. E le tēs que regna Dauid sur les Israelites, fut quarant ans. A Hebron il regna set ans, e en Ierusalem trentetrois. E Salomō s'assit au siege de Dauid son pere, e âgé de douze ans, e fut son regne trē bien assuré. **D** E Adonie fis d'Agith s'en alla a Bethsaba mere de Salomon, laquelle lui dit: Te va-il bien, que tu viens ici: Oy, dit il: j'ai quel que chose a te dire. Or parle, dit elle, Tu fais (dit il) que le regne a été miē, e que tous les Israelites ont eu leur regard sur moi, cōme sur celui qui deuoit être roi. Mais le regne m'ēt échappé, e l'a eu mon frere: car ainsi l'a voulu le Seignr. Maintenāt ie te fai une requête, ne m'écōdi pas. Elle lui dit: Di que c'ēt. C'ēt (dit-il) que tu pries le roi Salomon (car il ne t'ecōdira

1. Rois 3

2. Rois 16
1. Rois 19

Ad. 2. 13

1. Chr. 29
2. Rois 5
adonie demande Abi sag en mariage.

dira pas) qu'il me dōne Abisag Sunamite en mariage. E biē (dit Bethsaba) j'en parlerai au roi pour toi. Si s'en alla Bethsaba trouuer le roi Salomon, pour lui parler d'Adonie. E le roi se leua a sa venue, e lui fit la reuerence: puis s'assit en son siege, e fit mettre vn siege a la mere du roi, e la fit assoir a sa main droite. Elle lui dit: le te veux faire vne petite requête, ne m'écondi pas. E le roi lui dit: Demande, ma mere: car ie ne t'écōdirai pas. C'ēt (dit elle) qu'Abisag Sunamite soit donnée en mariage a Adonie ton frere. Adōc le roi Salomon répondit a sa mere: E pourquoi demandés-tu Abisag Sunamite pour Adonie: que ne lui demandes-tu plutōt le regne (veu qu'il ēt mon frere, plus grand que moi) a lui e au grand prêtre Abiathar, e a Ioab fis de Saruia: E Dieu me puisse punir (dit il, en iurant par le Seigneur) si cēt' entreprinse ne coûtera la vie a Adonie. E par le Seigneur viuāt, qui m'a établi, e assis au siege de Dauid mō pere, e qui m'a emmaisonné com'm'il auoit promis, Adonie mourra aujourdhui. Cela dit, le roi Salomon enuoya mettr'a mort Adonie par Banaie fis de Ioiada. Puis dit au grand prêtre Abiathar: Va t'en a Anathoth en ta metairie: car tu as meritē la mort: mais ie ne te ferai point mourir pour cēte fois, a cause que tu as porté l'arche du Seigneur Dieu deuant Dauid mō pere, e que tu as eu part a toutes les tribulatiōs que mō pere a souffertes. Si depōsa Abiathar de l'office de prêtre du Seigneur, en quoi fut accomplie la menace, qu'auoit le Seignr faite sur la maison d'Eli en Silo. E quand Ioab (qui auoit tenu le parti d'Adonie, e non G.L. de Salomon) E. entendit ces nouuelles, il s'en fuyt au pauillon du Seigneur, e empoigna les cornes de l'autel. E le roi Salomon, auerti que Ioab s'en étoit fuy au pauillon du Seigneur, e qu'il étoit acōte l'autel, y enuoya Banaie fis de

la mort d'Adonie. Salomō depōse Abiathar de son office

1. Rois 2. la mort de Ioab

A Ioiada, lui cōmandant de l'aller depēcher. E Banaie alla au pauillon du Seigneur, e dit a Ioab: Le roi te mande q̄ tu fortes. Non ferai (dit il) ains mourrai ici. Ce que Banaie rapporta au roi, disant: Ainsi a dit Ioab, e ainsi m'a répondu. E le roi lui dit: Fai lui cōm'il a dit, e le depēche, e l'enterre, e me rend quitte, moi e la maison de mon pere, du sang que Ioab a épandu a tort, e q̄ le Seigneur lui rēde sur sa tête le sang qu'il a épandu, d'auoir enuahi e meurtri deux hommes plus gens de bien e meilleurs que lui, sans que mon pere Dauid le sceût, a-sauoir Abner fis de 1. Rois 3 Ner capitaine de la gēdarmerie des Israelites, e Amasa fis de Iether capitaine de la gendarmerie des Iuifs: e que leur sang retourne sur la tête de Ioab e de ses enfans a iamais, e que Dauid e ses enfāns e sa maison e son siege ayēt paix pardurable de part le Seigneur. Adōc Banaie fis de Ioiada l'alla depēcher e mettr'a mort, e fut Ioab ēseueli en sa maiō de la forêt. E le roi bailla a Banaie fis de Ioiada la charge de la gēdarmerie au lieu de Ioab, e mit le grād prêtre Sadoc en la place d'Abiathar. Puis le roi enuoya querir Semei, e lui la mort dit: Fai toi vne maison en Ierusalem, e de Sey demeure, sans en sortir pour aller meicha ni là. Car si tu viens a sortir e passer le ruisseau Cedron, saches q̄ tu mourras, e ce sera ton dam. E Semei dit au roi: C'ēt bien dit: ainsi que l'a dit nōtre sire le roi, ainsi le ferai-ie. Si se tint Semei en Ierusalem long tems. Auint a chef de trois ans, q̄ deux seruiteurs de Semei s'en fuyrent a Achis fis de Maaca, roi de Geth: dont Semei étant auerti que ses seruiteurs étoint a Geth, se leua, e sella son âne, e s'ē alla a Geth vers Achis pour trouuer ses seruiteurs: e étant là venu, ramena ses seruiteurs de Geth. E Salomon auerti q̄ Semei auoit été de Ierusalē a Geth, e s'en étoit reuenu, l'euoya querir, e lui dit: Ne te fi ie pas iurer par le Seignr, e te testifiai que si tu venois a sortir e

D 2

aller ça ne là, que tu eusses a-fauoir q̄ tu mourrois: e tu me dis que ie disoi bien: E pourquoy n'as-tu gardé le serment du Seigneur, e le cōmandemēt que ie t'auoi fait: Tu fais (lui dit il) la grande méchanceté (laquelle tu sens bien en ta cōscience) que tu commis contre Dauid mō pere, la q̄lle méchanceté le Seigneur rebat sur ta tête: e cependant le roi Salomon fera benit, e le siege de Dauid ferme par le Seignr a iamais. Adōc Bananie fis de Ioiada, par le commandement du roi, s'auan ça, e depēcha e mit a mort Semei.

Chap. III.

Salomon e-
pouse
la fille
de Pha-
raon.
2. Chr. 1

E Quand Salomon eut le regne asseuré en sa main, il s'accointa de Pharaon roi d'Egypte, e épousa la fille dudit Pharaon, e la mena en la cité de Dauid, ce-pendant qu'il acheueroit de bâtir sa maison, e le temple du Seigneur, e les murs d'entour Ierusalē. E iusqu'a ce tēs là, on sacrifioit es chappelles, a cause qu'il n'y auoit point de temple edifié au nom du Seigneur. E Salomon aimoit le Seignr, suiuant les meurs de Dauid son pere. Au reste il sacrifioit e faisoit parfum es chappelles. E vne fois qu'il étoit allé a Gabaō pour y sacrifier, a cause qu'il y auoit vne grande chappelle, e auoit brulagé mille bêtes sur l'autel q̄ étoit là, le Seigneur Dieu lui apparut a Gabaon en celle même nuit, e lui dit: Demande q̄ tu veus que ie te dōne. E Salomon lui dit: Tu as fait a ton seruiteur Dauid mō pere beaucoup de bien, selō qu'il se portoit deuant toi loyalemēt e iustemēt, e auoit vn cueur droit enuers toi: e outre cela, lui as fait ce grand bien, de lui donner vn fis qui ét assis sur son siege, cōm'il appert. Parquoy Seigneur mon Dieu, puis qu'ainsi ét que tu m'as fait roi, moi ton seruiteur, au lieu de Dauid mon pere, e que ie suis si ieune q̄ ie ne sai manier les affaires, e si suis parmi ton peuple que tu as élu, lequel peuple ét en si grand nombre, qu'on ne le sauroit cōter ne nom

Le Seignr ot-
troye a
Salomon sa
gesse.

A brer, dōne moi, qui suis tō seruiteur, vn cueur enseignable, pour sauoir gouverner ton peuple, e separer le: bi en d'avec le mal. Car qui ét celui qui puisse regir ce tien peuple qui ét en si grand nombre: A cela print plaisir le Seigneur Dieu, de ce que Salomō auoit demādé telle chose: si lui répondit encête maniere: Pourtāt que tu as demādé vne telle chose, e n'as demandé ni lōgue vie, ni richesses, ni la mort de tes ennemis, ains as demādé entendement, pour sauoir écouter le droit, fache que ie fai ce que tu demandes, e te donne vn cueur si sage e entēdu, q̄ ne deuant toi n'y a eu, n'apres toi ne fera le pareil a toi: e outre-plus te donnerai ce que tu n'as pas demādé, a-fauoir richesses e hōneur, tellemēt que de ta vie il n'y aura roi qui soit a cōparer a toi. Que si tu chemines par mes voyes, en gardant mes ordonances e cōmandemens, cōm'a fait Dauid ton pere, ie te ferai viure longuement. **E** quand Salomon fut eueillé, il vit q̄ c'étoit vn songe: puis s'en alla en Ierusalem, e se tint de bout deuant l'arche de l'alliance du Seignr, e fit brulages e sacrifice pour la prosperité, e fit vn banquet a toutes ses gens.

Alors se vindrent presenter deuant le roi deux putains, dōt l'vne parla encête maniere: O sire, cōme moi e cête femme nous tinssions en vne même maison, i'entantai aupres d'elle en la maison: puis trois iours apres mō enfantement ell'entanta aussi. E comme nous étions ensemble, sans qu'il y eût autre q̄ nous deux en la maison, l'enfant de cête femme ét mort de nuit, car elle s'ēt couchée sur lui. Si s'ēt leuée a la minuit, e a prins mon fis d'aupres de moi, qui dormoi, e l'a couché entre ses bras, e a couché son fis mort entre mes bras. Au matin quand ie me suis leuée pour allaiter mon fis, i'ai veu qu'il étoit mort: mais en l'auisant au matin, i'ai veu que ce n'étoit pas le fis que i'auoi enfanté. **Nō** (dit l'autre femme)

Sap. 7

Debat
de deux
putais,
vuidé
par Sa-
lomon

me) mō fis êt le vif, e le tien êt le mort. Non êt (dit elle) ains tō fis êt le mort, e le mien êt le vif. Comm'elles debat-
toit ains deuât le roi, le roi dit: L'vne dit, mō fis êt le vif, e le tien êt le mort; e l'autre dit, nō, mais le tien êt le mort, e le miē êt le vif: apportés moi vn cou-
teau, dit il. E quand on lui eut appor-
té vn couteau, il dit: Fendés l'enfant vif
en deux, e donnés vne moitié a l'vne,
e l'autre moitié a l'autre. Adō la fēme
a laquelle étoit l'enfant vif, ayāt com-
passiō de son fis, dit au roi: O sire, dō-
nés lui plutōt l'enfant vif, e ne le faites
pas mourir. Et l'autre dit: Qu'il ne soit
n'a moi n'a toi: qu'on le partisse. A-
donc le roi dit: Donnés a cēte l'enfant
vif, e ne le faites point mourir: el' êt sa
mere. E quād tous les Israelites enten-
dirent ce iugemēt qu'auoit fait le roi,
ils le craignirent, voyans qu'il y auoit
en lui vne diuine sagesse pour faire iu-
stice. *Chap. III.*

Les of-
ficiers
de Salo-
mon.

Leroi Salomon dōque fut roi sur
tous les Israelites, e ses barons fu-
rent ceux ci: Azarie fis de Sadoc fut
prelat. Elihoreph e Achie enfans de
Sifa secretaires. Iosaphat fis d'Achi-
lud tresorier des chartres. Banaie fis
de Ioiada eut la charge de la gēdarme-
rie. Sadoc e Abiathar furēt grans prê-
tres. Azarie fis de Nathā étoit le mai-
tre des presidens. Zabud fis de Na-
than prelat, étoit sāmī du roi. Achisar
maitre d'hôtel. Adonirā fis d'Abda
tresorier des fināces. E auoit Salomō
douze presidens cōmis sur tous les Is-
raelites, qui auitailloint le roi e sa mai-
son, e le faisoient chācū son mois: dōt
leurs noms sont ceux ci: Benhur au
mont Ephraim. Bendecer a Macas, a
Salebim, a Bethsames, a Elon, e a Be-
thanan. Benhesed a Aruboth, e auoit
Soco, e toute la terre d'Hepher. Be-
nabinadab auoit tout le pays de Ne-
phathdor, e auoit en mariage Ta-
phath fille de Salomon. Baana fis d'
Achilud auoit Tanac e Mageddo, e
toute Bethsan, qui êt acôte Sarthana,

A depuis deffous Iezrael, depuis Beth-
san iusqu'a la campagne Mehola, iuf-
que dela Iecmaa. Bēgeber se tenoit a
Ramoth en Galaad, e tenoit les bour-
gades de Iair fis de Manasse qui sont
en Galaad, e tenoit la contrée d'Ar-
gob, qui êt en Basan, soixante grosses
villes, murées, e barrées d'erain. Achī-
nadab fis d'Addo tenoit Mahanaim.
Achimaas le pays des Nephthaliens,
e auoit aussi a femme Basemath fille
de Salomō. Baana fis de Cusai tenoit
le pays d'Aser e d'Aloth. Iosaphat fis
de Pharua le pays d'Issacar. Semei fis
d'Ela le pays Benjamin. Gaber fis d'
Vri le pays de Galaad, le pays de Se-
hon roi d'Amorrhée, e d'Og roi de Ba-
san, leq̄l pays étoit cōprins en vn bail-
liage. Les Iuifs e Israelites étoint drus
comme le sablon du riuage de la mer,
e māgeoint e beuoint e faisoint grād-
chere. E Salomō étoit seignr de tous
les royaumes qui sont depuis la riuie-
re du pays des Palestis, iusqu'aux frō-
tieres d'Egypte, e furēt ces naciōs tail-
lables e suiuettes a Salomō tout le tēs
de sa vie. Le māger de Salomon étoit
trēte cores de fine farine pour iour, e
soixāte cores d'autre farine, dix beufs
de graisse, e vint beufs de pâtis, e cent
que moutons que cheureaux, sans les
cerfs e cheureuls e bufles, e gras gib-
bier. Car il étoit seigneur de toute la
contrée de deça le fleuue, depuis Ti-
psa iusqu'a Gaza, sur tous les rois de
deça le fleuue, e auoit paix avec tous
ses suiets d'alētour, e viuoint les Iuifs
e Israelites en seureté sous leurs vi-
gnes e figuiers, depuis Dan iusque a
Bersaba, tout le tems de Salomon. E
auoit Salomon quarante mille man-
geoires pour les cheuaux de son char-
rois, e douze mille cheuaucheurs. E
les deffudits presidēs furnissoint de
viures le roi Salomō e tous ceux qui
hantoint la table du roi, chācun son
mois, sans y faire faute, e amenoint
l'orge e le feurre pour les cheuaux e
mulets, là où la court étoit, chācun

La sei-
gneu-
rie de
Salo-
mon.
Ecl. 47
Le mā-
ger de
Salo-
mon.

3. chr. 9

la sagesse selon son deuoir. Or donna Dieu a Salomon tant de sagesse e entendement, e vn sens si trêriche, que c'étoit vne chose incomprehensible, tellement qu'il surmonta en sagesse tous les Arabes e Egyptiens, e fut plus sage qu'homme qui fût, voire qu'Ethan Ezrahite, e qu'Heman, e que Calcol, e Darda enfans de Ma-col: e courut sa renommée par toutes les nacions d'alentour. Il dit trois mille sentences, e fit mille e cinq chansons, e parla des arbres depuis le cedre du Liban, iusqu'a l'hysope q croit par les murs, e parla des bêtes a quatre pieds, e oiseaux, e des bêtes rampantes, e des poissons: e venoit on de toutes nacions de tous les rois du monde, pour ouir la sagesse de Salomon, quand on en auoit ouï parler.

Ecc. 47.

Chap. V.

E Hiram roi de Tyr enuoya ses gens a Salomon, quand il ouit dire qu'on fauoit oint roi au lieu de son pere: car Hiram auoit tou-iours aimé Dauid. E Salomon manda ainsi a Hiram: Tu fais que mon pere Dauid ne peut pas bâtir vn temple au nom du Seigneur son Dieu, a cause des guerres qui l'environnoient, pourtant que le Seigneur n'auoit pas encore mis ses ennemis dessous ses pieds. Maintenant le Seigneur mon Dieu m'a tellement mis en repos de toutes pars, qu'il n'y a personne qui me soit contraire, ne qui tâche de me faire mal. Parquoi fais che que j'ai deliberé de bâtir vn temple au Seigneur mō Dieu, comme le Seigneur le dit a Dauid mon pere, disant: Ton fis, lequel ie mettrai en ta place sur ton siege, bâtira vn temple a mon nom. Parquoi fai moi couper des cedres du Liban, e mes gens seront avec les tiens, e ie te payerai les journées de tes gens tout a ta ditte. Car tu fais que nous n'auons pas gens qui soyent bons

1. Rois 7
1. Chr. 22

A charpentiers, comme sont les Sido-nois. E quand Hiram ouit les propos de Salomon, il en fut trêioyeux, e dit: Benit soit auiourdhui le Seigneur, qui a donné a Dauid vn fistant sage pour auoir la gouuernance d'vn si grand peuple. Si manda ainsi Salomon: j'ai ouï ce que tu m'as mandé: ie ferai tout ce qu'il te plaira. Quand a la fuste de cedres e de pins, mes gens la charrieront du Liban en la mer. Puis ie la ferai mettre en radeaux, e la ferai mener iusque là où tu me feras a sauoir, e l'y delierai, e tu l'emeneras, e aussi fourniras ma maison de vituaille comm'il me plaira. Par ainsi e Hiram furnissoit Salomon de bois de cedres e de pins, comm'il plaisoit a Salomon, e Salomon donnoit tous les ans a Hiram vint mille cores de froment pour nourrir son ménage, e vint mille cores d'huile épreinte. E le Seigneur donna sagesse a Salomon comm'il lui auoit promis, e eurent Hiram e Salomon paix entre eux, e firent alliance ensemble. E Salomon fit vne leuée de gens dessus tous les Israelites, qui fut de trente mill' hommes, lèquels il enuoyoit au Liban a tous, a sauoir tous les mois dix mille, tellement qu'ils demouroient vn mois au Liban, e deux mois en leur maison. E Adoniram étoit leur amiral. E auoit Salomon soixante dix mille portefais, e quatre vints mille quarriers en la montagne, outre les maitres des euures, qui étoient trois mille trois cens, lèquels commandoient aux ouuriers. E fit le roi apporter de grosses pierres e de grand pris, pour fonder le temple de pierres de taille: e les bâtisseurs de Salomon, e ceux d'Hiram, e les charpentiers e massons, taillerent e appareillerent la fuste e les pierres pour bâtir le temple.

Réponse
de Hiram
à SalomonLes ouuriers
de Salomon
pour le temple

E *Chap. VI.*
EN l'an quatre cens quatre vints apres

apres que les enfans d'Israel furent sortis du pays d'Egypte, au mois Zif, qui est le second mois, l'an quartrieme du regne de Salomon, le roi Salomon comença a bâtir le temple du Seigneur. E fut le temple que bâtit le roi Salomon au Seigneur, de soixante coudées de long, e de vint coudées de large, e de trente coudées de haut. Le portail qui étoit deuant la nef du temple, auoit vint coudées de long, au front de la largeur du temple, e dix coudées de large, au front du temple. Au temple il fit des fenêtrés qu'on pouoit ouvrir e fermer. Au mur du temple il bâtit des chapelles a l'entour, par tout où les murs du temple enuironnoient la nef e le cueur, e fit des etages a l'entour. Les chapelles dessous étoint de la largeur de cinq coudées, celles du milieu de six, e les troisiemes de set. Car il auoit fait des retraittes entour le temple par dehors, a fin que les chapelles ne touchassent les murs du temple. E quand on bâtit le temple, on le bâtit de pierres entieres, telles qu'elles auoint été apportées, tellement qu'en le bâtitant on n'y ouit ne marteau, ne coignée, ne ferrement quelconque. Les etages du milieu auoint des portes ^b au côté droit du temple, e montoit on es etages du milieu par des vis, e de ceux du milieu es troisiemes. E en bâtitant e paracheuant le temple, il lambrissa les planchers e les parois de cedres, e bâtit sur tout le temple vne chapelle haute de cinq coudées, e la conioignit au temple atout des cheurons de cedre. E lors le Seigneur parla a Salomon en cete maniere: Quant a ce temple que tu bâtis, si tu chemines selon mes ordonances, e que tu obeisses a mes sentences, e mettes peine de cheminer selon tous mes commandemens, ie te tiendrai la promesse que j'ai faite a Dauid

a. on tailloit les pierres es quarrieres a fin qu'el les coustissent moins de charrier

b. a fauoir ceux deuers le milieu les autres au tres au côté gauche.

1. Rois 7

A ton pere, e habiterai parmi les enfans d'Israel, e ne laisserai point mes Israelites. Donque Salomon bâtit e acheua le temple, e para les murailles du temple par dedens, d'ais de cedre, e les ayant ainsi couuertes par dedens d'entablemens de cedre, depuis le bas du temple iusqu'au dessus, il plancha le bas du temple d'ais de pin, e para les vint coudées qui étoint au plus dedens du temple, d'ais de pin, depuis le bas iusqu'au dessus des parois: e du dedens il en fit le cueur, autrement le saint saintuaire. E les quarante coudées furent le temple, c'est-a-dire la nef qui est deuant le cueur. E au cedre du temple, qui étoit par dedens, y auoit entailleures de courges sauuages, e des fleurs épannies, e étoit tout couuert de cedre, si qu'on n'y voyoit point de pierre. E fit le cueur au dedens du temple, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur, e dora ledit cueur (lequel auoit vint coudées de long, e vint de large, e vint de haut) de fin or par dedens, e couurit l'autel de cedre. E dora Salomon le temple par dedens de fin or, e fit vn entrée de deux d'or au trauers du cueur par deuant, e le dora d'or, e dora d'or tout le temple vniuersellement, e aussi tout l'autel du cueur. Item fit au cueur deux Cherubins de bois de cypres, de la hauteur de dix coudées, dont chascun aile étoit de la longueur de cinq coudées, tellement que depuis le bout d'vne aile iusqu'au bout de l'autre, y auoit dix coudées, e étoint tous deux d'vne même mesure, e façon, tous deux de la hauteur de dix coudées. E mit lédits Cherubins au milieu du dedens du temple, ayans les ailes tellement étendues, que l'aile de l'vn touchoit vne paroi, e l'aile de l'autre touchoit l'autre paroi, e les deux autres ailes s'entretouchoint au milieu du temple, e dora d'or les

1. Chr. 28

cherubins. E enuironna toutes les parois du temple par dedens e par dehors, de courges sauuages e cherubins taillés en bosse, e de palmes e fleurs épannies, e dora d'or l'aire du temple, tant dedens que dehors.

a. ie n'entend pas ce passage.

A l'entrée du cueur il fit des huis de cipres, dont le larmier des pôteaux étoit de la cinquième partie, sur lesquels huis il entailla des cherubins e palmes e fleurs épannies, e les dora, e couurit les cherubins e les palmes, d'or. Pareillement il fit a l'entrée du cueur des pôteaux de cipres, dont le larmier étoit de la quatrième partie: e deux huis de pin, dont les deux batans de chaque huis se pouoint tourner, e y auoit entailleure de cherubis e palmes e fleurs épannies, e doreure d'or dressé a la reigle. E bâtit le paruis de dedens de trois régées de pierres de taille, e d'une rengée de traueaux de cedre. L'an quatrième du regne de Salomō fut fondé le tēple du Seignr, au mois Zif: e l'an onzième, au mois Bul, qui est le huitième mois, fut acheué le tēple de toutes pieces e de toutes choses, e fut bâti en set ans.

ni cet uici

Chap. VII.

La maison forrière du Liban.

Mais la maison Salomon la bâtit en treze ans. E quand il feut du tout acheué, il bâtit la maison forrière du Liban, qui eut cēt coudées de long, e cinquante de large, e trente de haut, assise sur quatre rens de colonnes de cedre, sur lesquelles colonnes étoint poutres de cedre. E les planchers qui étoint sur les quarante cinq colonnes (dont chaque renc en auoit quinze) étoint entablés de cedre par dessus. Le fenêtrage étoit en trois rengées, e étoint fenêtré contre fenêtré par trois fois, e toutes les ouuertures e les portes des fenêtrés étoint quarrées, e répondoit les fenêtrés les vnes aux autres en trois rengées. Il fit aussi la gallerie colonnée, de la longueur de cinquante coudées, e de la largeur de trente cou-

La gallerie colonnée.

A dées, laquelle gallerie avec ses colonnes e entablemens, étoit assise deuant les dessudittes colonnes de la maison. Item fit vne gallerie pour le siege iudicial, pour y iuger des causes, e la couurit de cedre depuis l'aire iusqu' au lambris. E de la même façon étoit l'un des paruis de la maison où il se tenoit, depuis la maison iusqu' a la gallerie. E fit aussi Salomon vne maison a la fille de Pharaon, qu' il auoit épousée, a la façon de celle gallerie. Tout cela fut fait de pierres exquisés, taillées par mesure, e siées a tout des sies tant par dedens que par dehors, depuis le fondement iusqu' aux corbeaux, e par dehors iusqu' au grand paruis. Le fondement fut fait de pierres exquisés e grandes, les vnes de dix coudées, e les autres de huit. Au dessus y auoit des pierres exquisés, taillées a la reigle, e du cedre. E le grand paruis étoit enuironné de trois récs de pierres de taille, e d'un renc de poutres de cedre: aussi étoit le paruis de dedens du temple du Seigneur, e la gallerie du temple.

C Or le roi Salomon enuoya querir Hiram a Tyr, lequel Hiram étoit fils d'une femme vefue de la lignée de Nephthali, e son pere étoit Tyrien, e besoignoit Hiram en erain, e étoit si bon maitre e si entēdu e sauant en son métier, qu' il sauoit faire tout ouurage d'erain. Icelui vint a Salomon, e fit tout son ouurage. Il forma deux colonnes d'erain, toutes deux de la hauteur de dix e huit coudées, e de la rondeur de douze coudées. Item fit deux chapiteaux de brōze, pour mettre sur le sommet des colonnes, lesquels chapiteaux étoint chacun de la hauteur de cinq coudées, e auoint les dits chapiteaux, assis sur le sōmet des colōnes, chacū set filés, d'ouurage en trelassé: dont les filets, étoit d'ouurage cordé. E avec les colōnes il fit deux régées de grenades en chacū filé a l'etour, pour couurir les chapiteaux q' étoint fur

Hiram fōdeur.

Les deux colonnes d'erain.

1072. 11

Le cuier.

Les fourbassements d'erain.

sur le sommet, e fit tout ainsi es deux chapiteaux, e étoit les chapiteaux ouragés de roses, e les colonnes étoit mises au portail, tenans l'espace de quatre coudées. E outre-plus en tour chaque chapiteau par dessus le ventre, qui étoit contre le filé, y auoit deux cens grenades, mises en rens. E dressa lédittes colonnes au portail de la nef, e ayât dressé la colône droite, la nôma lachin, e la seconde Boaz, e étoit les têtes des colônes ouragées de roses. Quand la besogne des colonnes fut acheuée, il fit vn cuvier de fonte, rōd tout a l'entour, qui auoit dix coudées d'vn bord a autre, e cinq coudées d'hauteur, e trēte coudées de rond. Par dessus le bord y auoit des pomeaux en façon de courges sauuages, q enuironnoient e faisoit le tour au cuvier, étans en l'espace de chaque coudée dix, mis en deux rēcs, e fais de la même fonte du cuvier. Le cuvier étoit assis sur douze beufs, dōt les trois étoit tournés cōtre la bise, les trois cōtre le couchāt, les trois cōtre le midi, e les trois cōtre le leuāt, lēq̄ls auoient le cuvier sur eux, e auoient tout le derriere en dedens. Son épaisseur étoit d'vne paume, e son bord cōm'ēt le bord des gobelets, flori de roses, e tenoit le cuvier deux mille bats.

Les soubasse-
mens
d'erain

Item fit dix soubassemens d'erain, dont chācū auoit quatre coudées de lōg, e quatre de large, e trois de hauteur e étoit faits de telle façon, qu'ils auoient des quarraux, lēquels quarraux étoit entre des mouleurs, e y auoit es quarraux des liōs, des beufs, e des cherubins: e sur les mouleurs, tāt dessus que dessous les liōs e les beufs, y auoit des trumeaux d'ouillage enfoncé. E chaque soubassemēt auoit quatre roues d'erain, e les aisseaux d'erain, e es quatre coings y auoit des épauls de fonte dessous le lauoir, toutes contre les trumeaux. La bouche du lauoir par dedens étoit d'vne coudée par dessus le chapiteau, e étoit ladi-

A te bouché ronde, également ouragée, d'vne coudée e demie, e auoit aussi des entailleures. E étoit leurs quarraux quarrés, e non ronds. Dessous les quarraux y auoit quatre roues, dēquelles les aisseaux étoit es soubassemens, e étoit les roues chācune de la hauteur d'vne coudée e demi, e étoit les roues de la façon des roues des chariots, e étoit leur aisseaux, gētes, moyeux, e rayons, tous de fonte. E les quatr'épauls, qui étoit sur les quatre quarrs de chaque soubassement, étoit toutes d'vne piece avec le soubassement. E au sommet du soubassement y auoit vne tête toute ronde, de la hauteur de demi coudée, e sur le sommet du soubassemēt étoit ses auancemēs, e ses quarraux étoit de la même piece du soubassement. E auoit engraué es tables de ses auancemens, e en ses quarraux, des cherubins qui auoient figure d'hōme, avec des lions e des palmes, e les trumeaux étoit a l'entour. Ainsi fit il les dix soubassemēs tous d'vne fonte, d'vne mesure, e d'vne façon. Puis fit dix lauoirs d'erain, dōt chācun tenoit quarante bats, e étoit chācun de quatre coudées, e étoit chācun des dix lauoirs sur vn soubassement. E mit les cinq des soubassemens au côté droit du temple, e les cinq autres au gauche, e mit le cuvier au côté droit du tēple, contre le leuant, deuers le midi. Puis fit Hiram des chaudières, des haquets, e des flacons, e acheua de faire tout pouillage du temple du Seignr, qu'il fit a Salomon, a-fauoir les deux colônes, e les chapiteaux rōds q étoit sur le chef dēdittes colônes, e les deux filés pour couvrir les deux dessusdits chapiteaux, e les quatre cēs grenades pour les deux filés, pour chaque filé vn rēc de grenades, pour couvrir les deux rōds chapiteaux qui étoit sur les colônes. Itē les dix soubassemēs, e les dix lauoirs sur les soubassemēs, e vn cuvier, e douze beufs sous le cu-

Les la-
uoirs.

La som-
me de
pouillage.

uier

uier, e les bassins, hauets, flascons, e toute telle vaisselle que fit Hiram au roi Salomon pour le temple du Seigneur, d'erain fourbi. Toutes ces choses fondit le roi Salomon en la plaine du Iordain en terre d'argil, entre Sochoth e Sarthan, e se deporta de peser tât de vaisselle: car il en y auoit si grâd'abondance, qu'on ne peut sauoir le pois de ferain. Item fit Salomon tout le meuble du temple du Seignr, l'autel d'or, la table d'or sur laquelle étoint les pains deuant mis, cinq chandeliers de fin or au côté droit, e cinq au côté gauche, deuant l'oratoire, e les fleurs de lis, e les lāpes, e les mouchettes d'or, e les poches, e les instrumens de musique, e les flascons, e les plats, e les encensoirs, de fin or. Itē les gons d'or des huis du dedens du tēple du saint saintuaire, c'ēt-a-dire des huis du cueur du temple. Quād le roi Salomō eut acheué tout ledit ouurage du temple du Seigneur qu'il fit, il mit l'argent, l'or, e la vaisselle consacrée de Daud son pere, es fināces du temple du Seigneur.

Chap. VIII.

on por
te l'ar
che au
temple
2. Chr. 5

P Vis assembla le roi Salomon les conseillers d'Israel, tous les chefs des lignées, les principaux des parentages des enfans d'Israel, vers soi en Ierusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seignr de la cité Daud, c'ēt-a-dire de Sion. E cōme tous les Israelites furēt assemblés vers le roi Salomon, en la fête du mois Ethanim, qui ēt le settième mois, e que tous les cōseillers d'Israel y furent arriués, les prêtres prindrent l'arche du Seignr, avec le pauillon des oracles, e tout le saint meuble qui étoit au pauillon, e les emporterēt, eux e les Leuites: e le roi Salomon e toute la compagnie d'Israel étans là, assemblés avec lui deuant l'arche, sacrifioint tant de bercaill e beufs, que c'étoit vne chose innombrable e infinie. E les prêtres porterēt l'arche de l'alliāce du Seignr en sa pla-

A ce, c'ēt-a-dire au cueur du temple, au saint saintuaire, deffous les ailes des Cherubins. Car les Cherubins auoūt les ailes etendues par deffus le lieu de l'arche, e couuroint l'arche par deffus, e ses leuiers, lēquels leuiers étoint si longs, que leurs bouts apparoissoint du saintuaire deuant le cueur, sans apparoitre par dehors, e y sont encor au iourd'hui. En'ya en l'arche autre chose que les deux tables de pierre que Moÿse y mit en Horeb, lors q̄ le Seignr fit alliance avec les enfans d'Israel, quand ils furent sortis d'Egypte. **B** E quand les prêtres furent sortis du saintuaire, vne telle nuée remplit le temple du Seigneur, que les prêtres n'y pouuoit demourer pour faire le seruice, si plein étoit le tēple de la clarté du Seignr. Alors Salomō parla en cēte maniere: Seignr q̄ as delibéré d'habiter en tenebres, ie t'ai bâti vne maisō pour t'y tenir, vn manoir pour y demourer a iamais. Puis se reuira le roi, e benit toute l'assemblée des Israelites, q̄ étoit là p̄sens, e dit: Benit soit le Seignr Dieu d'Israel, qui a accōpli de fait, ce que de bouche il auoit promis a Daud mō pere. Car il auoit dit q̄ de puis le iour qu'il tira son peuple, les Israelites, d'Egypte, il n'auoit poit choisi de ville d'être toutes les lignées d'Israel, pour y bâtir vn tēple, pour y loger son nom, mais auoit choisi Daud pour être gouuerneur de sō peuple les Israelites. **C** E comme ledit Daud mō pere se deliberoit de bâtir vn tēple au nom du Seignr dieu d'Israel, le Seignr lui dit que touchāt ce qu'il se deliberoit de bâtir vn tēple au nom du Seignr, il faisoit bien d'auoir vn tel vouloir, mais q̄ toutefois ce ne seroit pas lui qui bâtiroit le temple, ains sortiroit vn fis de ses reins qui bâtiroit vn temple au nom du Seigneur. Or a le Seigneur mis en effet celle sienne promesse: car ie suis venu a tenir la place de Daud mon pere, e suis assis sur le siege d'Israel, cōme sauoit promis

Ebr. 9
Exod. 34

2. Chr. 6

La priere de Salomon en la dedicace du temple.

2. Rois 7

mis le Seignr, e ai bâti vn temple au nom du Seigneur Dieu d'Israel, e y ai deputed vne place a l'arche, en laq̄lle ét l'alliãce du Seignr, laq̄lle alliãce il fit avec noz peres quand il les mena hors du pays d'Egypte. Puis se tenãt Salomon deuant l'autel du Seignr, en la presence de toute l'assẽblẽe des Israelites, les mains etẽdues cõtre le ciel, dit ainsi: Seignr dieu d'Israel il n'y a dieu pareil a toi ni la haut es cieus, ni çabas en terre: qui tiens ce que tu as accordé, e fais du bien a tes seruiteurs, q̄ t'obeissent de tout leur cueur: qui as tenu la promesse que tu auois faite a ton seruiteur Dauid mon pere, e ce q̄ de bouche tu auois dit, tu fas accõpli de fait, sans y faillir. Parquoi Seignr Dieu d'Israel, tien a ton seruiteur Dauid mon pere la promesse que tu lui as faite, disant q̄ tu ferois que iamais ne seroit qu'il n'y eût quelcun des siẽs q̄ seroit assis sur le siege d'Israel, pour ueu que ses enfans se portassent tellemẽt, qu'ils fissent leur deuoir enuers toi, cõme lui auoit fait le sien. Maintenant donque Dieu d'Israel, ie te prie fai valoir la promesse que tu as faite a ton seruiteur Dauid mõ pere. Mais a fauoir-mon, si dieu se tiendra en terre: Les cieus mẽme, e les cieus des cieus ne te peuuent comprẽdre, ie me tai ce temple que j'ai bâti. Toutefois regarde la priere e supplicacion de moi ton seruiteur, Seignr mon Dieu: écoute l'oraison e priere que moi ton seruiteur te fai auioirdhui, afin que nuit e iour tu ayes les yeux ouuers sur ce temple (qui ét vn lieu duquel tu as dit que tõ nom y seroit) e que tu exauces les prieres que tes seruiteurs te feront en ce lieu. Ecoute donque les oraisons de tes seruiteurs e de ton peuple les Israelites, qu'ils ferõt en ce lieu: écoute les du ciel, qui ét le lieu de ta demeure, e les ayãt écoutes, ottroye leur requête. Si quelcun fait déplaisir a vn autre, e que le sermẽt lui soit presenté, e que ledit serment vienne a se

A faire deuant ton autel en ce tẽple, écoute-le du ciel, e fai en sorte que tu faces iustice a tes seruiteurs, en condannãt celui qui aura tort, le payãt selon qu'il l'aura deserui: e asoluãt celui qui aura droit, le payant selõ son innocẽce.

B Quand ton peuple, les Israelites, vaincus de leurs ennemis, pour s'ẽtre forfaits contre toi, se retourneront a toi, e priseront ton nom, e te prieront humblement en ce temple, écoute du ciel, e pardonne le peché a ton peuple les Israelites, e les rameine en la terre que tu as dõnée a leurs peres.

C Quãd le ciel sera clos, e qu'il y aura faute de pluye, a cause qu'ils se feront mfaits contre toi, e qu'ils feront oraison en ce lieu, e priseront ton nom, e étans affligés de toi, se retireront de leurs pechés, écoute du ciel, e pardonne le mfait a tes seruiteurs e a tõ peuple les Israelites, en les adressant par vn bon chemin, par où ils deuront aller, e donnant de la pluye sur ta terre, que tu as donnée a ton peuple en heritage.

D S'il y a famine au pays, s'il y a peste, ou secheresse, ou nielle, ou lãgoustes, ou chenilles, s'ils sõt assiegés de leurs ennemis en leur pays, qlque mortalité ou maladie qu'il y puisse auoir: toute priere, toute oraison que quelcun de ton peuple Israel, quel qu'il soit, fera, ayant les mains etẽdues contre ce tẽple, cõnoissant la playe de sõ cueur: écoute la du ciel (qui ét le manoir de ta demeure) e lui pardonne, e fai que tu payes chãcun selon tous ses merites, cõnoissant son cueur (car toi seul connois le cueur de toute la race des hommes) afin qu'ils te craignẽt tout le tems qu'ils viuront sur la terre que tu as donnée a noz peres.

Mẽme si les étrangers (qui ne seront pas de ton peuple d'Israel) ayãs oui parler de ton grand nom, de ta main forte, e de tõ bras etẽdu, viẽnẽt de lointain pais pour l'amour de ton nõ, faire oraisõ en ce tẽple, exauce les du

2. Mach. 2

2. Rois 7

Deut. 12

du ciel (qui est le manoir de ta demeure) e fai tout ce de quoi te requerront l'édits étrangers, a fin que toutes nations du monde cōnoissent tō nom, pour te craindre, comme ton peuple d'Israel, e pour sauoir que ce temple que i'ai bâti, prend son nom de toi.

Si tes gens vont faire guerre cōtre tes ennemis, en quelque lieu que tu les enuoyeras, e qu'ils priēt le Seignr, étans tournés cōtre la ville que tu as élue, e contre le temple que i'ai bâti a ton nom, exauce du ciel leur priere e oraison, e leur fai bonne raison.

2. Chr. 6
2. leban 1.
Eccl. 7.

S'ils pechent contre toi (car il n'y a hōme qui ne peche) e que tu te courrouces contre eux, tellement q̄ tu les mettes en la puissance de leurs ennemis, lēquels les meinēt esclaves en terre d'ennemis, tāt loingtaine que prochaine, e qu'ils changent leurs cueurs au pays où ils seront esclaves, e reuiēnent a te supplier au pays où ils serōt esclaves, disans qu'ils ont mal fait, e méchāment failli, e que se retournans a toi de tout leur cueur e courage au pays de leurs ennemis qui les auront emmenés esclaves, ils te prient étans tournés cōtre leur pays que tu auois dōné a leurs peres, contre la ville que tu as élue, e le temple que i'ai bâti a ton nom, exauce du ciel (qui est le repaire de ta demeure) leur priere e oraison, e leur fai raison, e pardonne a ton peuple ce qu'ils auront méfait contre toi, e tous les pechés qu'ils auront commis contre toi: e émeu tellement ceux qui les tiendrōt esclaves, enuers eux, qu'ils en ayēt pitié (car ils sont ton peuple e heritage, leq̄l tu as tiré d'Egypte, du milieu d'vne prison de fer) a fin q̄ tu ayes les yeux ouuers a l'oraison de tes seruiteurs, e de ton peuple Israel, en les exauçāt en toutes les requêtes qu'ils te ferōt. Car tu les as tirés d'entre toutes les nations du monde, pour ton heritage, cōme tu dis par Moysē ton seruiteur, quād tu menas noz peres hors d'Egypte, sire

A Seigneur. Quād Salomon eut acheuē de faire toute cête priere e oraison au Seigneur, il se leua de deuant l'autel du Seignr, d'a genoux, e d'a mains étendues contre le ciel, e se tenant de bout, bēnit toute l'assemblée des Israelites a haute voix, disant: Benit soit le Seigneur, qui a dōné repos a son peuple d'Israel, tout ainsi qu'il auoit promis, sans s'en falloir vn seul point de toutes les belles pmisses qu'il auoit faittes par Moysē sō seruiteur. Le Seigneur nōtre dieu soit avec nous, com m'il a été avec noz peres, sans nous laisser ni abādonner, en inclināt noz cueurs a soi, a fin que nous cheminions par toutes les voyes, e gardions ses commandemens, ordonnances e sentences, qu'il a enseignées a noz peres, e que ces miennes parolles (par lēquelles i'ai fait oraison au Seigneur) soyent iour e nuit pres du Seignr nōtre Dieu, a fin qu'il face raison a moi son seruiteur, e a son peuple Israel, selon que tou-iours les affaires le requerrōt, a fin que toutes nations du monde sachent que le Seignr est dieu sans autre: e que vous ayés le cueur entier enuers le Seigneur nōtre Dieu, en cheminant selon ses ordonances, e gardant ses commandemens, sans y faire faute. Apres cela le roi Salomō avec tous les Israelites fit sacrifice deuant le Seignr, e fit au Seigneur sacrifice pour la prosperité, lui sacrifiāt vint e deux mille beufs, e cēt e vint mille de la bergerie: e dédia le temple, lui e tous les enfans d'Israel. En ce même iour le roi consacra le milieu du paruis qui étoit deuant le temple du Seigneur: car il y fit le brulage, le companage, e des graisses pour la prosperité, a cause que l'autel d'erain, qui étoit deuant le Seignr, étoit trop petit pour receuoir les brulages e companages e graisses pour la prosperité. E en ce tems là Salomon e tous les Israelites avec lui (qui étoient vne grande compagnie, depuis qu'on vient a Hemath,

Salomō benit le peuple

Hemath, iusqu'au fleuue d'Egypte) firēt la fête deuāt le Seignr nôtre dieu deux fois set iours, c'ēt-a-dire quatorze iours. E au huitième iour il donna cōgé au peuple: si benirēt le roi, e s'en allerent chācun chēs soi, bien aises e ioyeux de tant de biens qu'auoit fait le Seigneur a Dauid son seruiteur, e a Israel son peuple. *Chap. IX.*

E Quand Salomon eut acheuē de bâtir le temple du Seigneur, e la maison du roi, e tout ce qu'il lui pleut de faire, le Seigneur s'apparut a lui pōur la seconde fois, comm'il s'etoit apparu en Gabaon, e lui dit ainsi: l'ai exaucé la priere e oraison que tu m'as faitte: i'ai consacré ce temple que tu as bâti, pour y mettre mō nom a iamais, e pour tou-iours y auoir les yeux e le cueur. Que si tu chemines deuāt moi, comm'a cheminé Dauid ton pere, d'un cueur entier e droit, en faisāt tout ce que ie t'ai cōmandé, e gardāt mon ordonnance e sentēce, i'ētablirai tō siege royal sur les Israelites a iamais, cōme i'ai pmisa Dauid tō pere, disant q'iamais ne seroit qu'il n'y eût q'lcū des siēs sur le siege d'Israel. Mais si vous ou voz enfās vous retirés d'āps moi, e que ne gardiēs mes commandemēs e ordonances que ie vous ai mises au deuāt, ainsalliēs seruir e adorer dieux étrāges, ie raclerai les Israelites de dessus la terre que ie leur ai dōnée, e debouterai de deuant moi le tēple que i'ai cōsacré a mon nom, tellemēt que les Israelites seruirōt de fornette e de fable par toutes nacions, e ce temple sera mōtré au doit, de sorte que tous ceux qui passeront aupres, en seront étonnés, e siffleront, e demanderont pourquoi le Seignr a ainsi traitté ce pays e ce temple. Auxquels on rēpondra que pourtāt qu'ils ont laissé le Seigneur leur dieu, qui auoit mené leurs peres hors du pays d'Egypte, e se sōt cōioints a autres dieux, e les ont adorés e seruis, pour cela leur a le Seignr fait venir tout ce mal.

A Or a chef de vint ans apres que le roi Salomon eut acheuē de bâtir les deux maisons, a-sauoir le temple du Seigneur, e la maison du roi, il donna a Hirā roi de Tyr (lequel sauoit fournir de bois de cedre, e de sapin, e d'or tout a sa guise) vint villes au pays de Galilée. E Hiram sortit de Tyr pour aller voir les villes que Salomō lui auoit dōnées. Mais elles ne lui pleurēt pas, si dit: Que sōt ces villes q' tu m'as dōnées, mō frere? E pour cela s'appelēt encor auiourdhui ces villes, la terre Cabul, c'ēt a dire deplaisante. Or auoit Hirā enuoyé au roi six vints tailes d'or. La taille fit q' le roi Salomon pour edifier le temple du Seigneur, e sa maison, e Mello, e les murs de Ierusalem, e Hasor, e Mageddo, e Gazer, fut telle. Pharaon roi d'Egypte fit vn voyage, auq'l il print Gazer, e la brula, e tua les Cananeens habitans de la ville, e la dōna pour douaire a sa fille femme de Salomon. E Salomon refit Gazer, e Bethorō la basse, e Baalath, e Palmira au desert du pays, e toutes les villes de municion qu'il eut, e les villes du charrois, e les villes de la cheualerie, e tout ce qu'il lui pleut de bâtir tant en Ierusalem qu'au Liban, e en tout le pays de sa seigneurie. Tout le peuple qui restoit des Amorreens, Hetteens, Pherezeens, Heueens, e lebuseens, qui n'étoient pas des enfans d'Israel, c'ēt-a-dire leurs enfans qui resterent apres eux au pays, lēquels les enfans d'Israel n'auoient peu détruire, Salomō les leua pour être taillables, ce qui dure encor auiourdhui. Mais quant aux enfans d'Israel, Salomō ne s'en seruit point comme de serfs, ains comme de gens de guerre, e de garde corps, e gouverneurs, e lieutenans, e maitres de son charrois e cheualerie, comm'étoient les gouverneurs commis sur la besongne de Salomon, qui étoient cinq cens cinquante, lēquels gouvernoient les ouuriers. Aussi la fille de Pharaon passa de la cité Dauid,

de quoi Salomon re cōpensā Hirā
2. Chr. 8

La taille de Salomon

La fille de Pharaon.
2. Chr. 8

Le Seigneur parle a Salomon.
2. Chr. 7

2. Rois 7
1. Chr. 22

Deut. 29
10e. 22

Les fa- en sa maison, laquelle Salomon lui a-
crifices uoit bâtie: e alors il edifia Mello. E Sa-
de Salo lom on faisoit trois fois l'an brulages
mon. e sacrifice pour la prosperité, sur l'au-
tel qu'il auoit bâti au Seigneur, e per-
fumoit vers celui qui étoit deuant le

Les na- Seigneur. Item quand le roi Salo-
uires mon eut acheué le temple, il fit des na-
de Salo uires a Asio gaber, aupres d'Eloth, au
mon. riuage de la mer rouge, au pays d'Idu-
mée, èquelles nauires Hiram enuoya
ses gens (qui s'entendoit au fait de la
marine) avec les gens de Salomon, lè-
quels firèt vn voyage a Ophir, e en ap-
porterent au roi Salomon quatre cès
e vint talens d'or.

Chap. X.

La rei- La reine de Saba, ayant ouï la re-
ne de ne nommée de Salomon, au nom du
Saba Seigneur, vint pour l'essayer par que-
vã voir stions obscures, e étant arriüée en Je-
Salo- rusalem avec vne fort braue pompe,
mon. a tout des chameaux chargés de sen-
2. Cbr. 9 teurs, e d'vne très grande quantité d'or
Matth. 12. e de pierrerie, ell' alla trouuer Salo-
Luc 11 mon, e lui dit tout ce qu'ell'auoit au
cœur. E le roi Salomon lui déchiffra
toutes les questions, e n'y eut chose q̄
le roi n'entendit bien, e ne lui decla-
rât. Dont la reine de Saba voyãt vne
si grande sagesse de Salomon, e la mai-
son qu'il auoit bâtie, e la dépense de
sa table, e comme ceux de sa court é-
toint assis, e le train e accoutremès de
ses seruiteurs, e son boire, e le brulage
qu'il faisoit au temple du Seigneur,
ell'en fut toute rauie, e dit au roi: Il ét
bien vrai ce que j'ai ouï dire en mon
pays de ton train e sagesse: lèquelles
choses ie n'ai pas creues iusq̄ ie suis ve-
nue, e les ai veues de mes ppres yeux.
Mais ie voi biẽ qu'õ ne m'ẽ auoit pas
dit la moitié: tu as plus de sagesse e de
vertu, q̄ ie n'en auoi ouï le bruit. Biẽ-
heureux sont tes hommes: bienheu-
reux sont ces gens de ta court, q̄ sont
ordinairement en ta presence, e oyent
ta sagesse. Benit soit le Seigneur ton
Dieu, qui t'a tant fauorisé, que de te

A mettre sur le siege des Israelites: qui
pour l'amour qu'il a tou-iours porté
aux Israelites, t'a fait roi, pour faire rai-
son e iustice. Si dõna la reine de Saba
au roi Salomon cent e vint talens d'
or, e vn grãd tas de senteurs e pierres
precieutes, si qu'il n'étoit point enco-
re venu de senteurs a si grand foison
que la reine de Saba donna au roi Sa-
lomon. E aussi les nauires d'Hirã, qui
apportoient de l'or d'Ophir, apporte-
rèt d'Ophir a force bois Almugim, e

B pierres precieuses, duquel bois Almu-
gim le roi fit les appuis du temple du
Seigneur, e de la maison du roi, e les
harpes e nables pour les chãtres. Tel
bois Almugim n'étoit encore venu,
e n'auoit encor été veu. E le roi Sa-
lomon donna a la reine de Saba tout
ce qu'elle voulut demãder, outre les
presens qu'il lui fit de son bon gré cõ-
m'il appartenoit a vn tel roi qu'étoit
Salomon: puis elle s'en retourna en
son pays, elle e ses gens. Le reuenu

C de l'or de Salomon d'vn an étoit en
poix six cens soixante six talens d'or,
outre ce qu'il prenoit des marchans e
épiciers, e de tous les rois d'Arabie
e baillifs du pays. Outre-plus le
roi Salomon fit deux cens boucliers
d'or battu, dont en chãque bouclier
y fut employé six cens sicles d'or.

Item fit trois cens rondelles d'or
battu, dont en chãque rondelle furèt
employées trois mines d'or, e les mit
le roi en la maison forêtiere du Libã.

D Item fit vn grand siege d'yoire, le le siege
quel il dora de fin or, e auoit le dit sie- d'yoire
ge six degrés, e le dossier du siege é- re de Sa-
toit rond par derriere, e y auoit des lom on
mains d'vn côté e d'autre de l'assiete, Les ri-
e deux lions quãt-e-quant qui étoint chesses
debout. E douze lions étoint lá de de Salo-
bout a cõte les six degrés, d'vn cõte e mon.
d'autre. Il n'y eut onque tel ouurage
en royaume quelconque. E toute la
vaisselle a boire du roi Salomõ étoit
d'or, e toute la vaisselle de la maison
forétiere du Liban, étoit de fin or,
sans

sans argent: car l'argent n'étoit rien estimé au tems de Salomon. Car le roi auoit en mer des nauires Ciliques, avec les nauires d'Hiram, lèquelles nauires Ciliques faisoient de trois ans en trois ans vn voyage, e apportoint or, argēt, yuoire, paons, e cinges. Par ainsi le roi Salomon surpassa en richesses e sagesse tous les rois du monde, tellement que tout le monde desiroit de voir Salomon, pour ouir la sagesse q̄ Dieu lui auoit mise au cueur: tellemēt qu'il n'y auoit an qu'on ne lui apportāt chācū son p̄sent, vaisseaux d'argēt e d'or, robbes, harnois, épiceries, cheuaux, e mulets. Dont il amassa vn tel charrois e cheualerie, qu'il eut mille quatre cens chariots, e douze mille cheuaucheurs, lèquels il logea par les villes du charrois, e avec soi en Ierusalem. E fit le roi qu'il y auoit en Ierusalem autant d'argent que de pierres, e autant de cedre que de figuemeurier, qui croit par les chams. E la pratique d'amener d'Egypte a Salomō des cheuaux, étoit telle. La cōpagnie des marchans du roi en achetoit vne somme q̄ couūtoit vn tant: e couūtoient les deux couples sur le lieu en Egypte six cens pieces d'argent, c'ēt cent e cinquante pour cheual: e ainsi se faisoit de tous les rois Hetteens e Syriens par les mains des marchans.

Chap. XI.

MAis le roi Salomon s'enamoura de plusieurs femmes étrāgeres, outre la fille de Pharaon, Moabites, Ammonites, Idumeēnes, Sidonoises e Hetteennes, dèquelles nacions le Seigneur auoit dit aux enfans d'Israël qu'ils n'allassent point a elles, e qu'elles nevinssent point a eux, autrement elles attireroient leurs cueurs apres leurs dieux. A elles se ioignit Salomō par amour, iusqu'a auoir set cens femmes princesses, e trois cēs arrierefemmes. Lèquelles siennes femmes débaucherent son cueur, e sur le tems de sa vieillesse lui detournerent tellemēt

A le cueur apres les dieux étranges, que non seulemēt il n'eut pas le cueur entier enuers le Seigneur son dieu, comm'auoit eu Dauid son pere, mais même il alla apres Astoreth dieu des Sidonois, L. e Camos dieu des Moabites, E. e^a Melcom villenie des Ammonites. E offensa Salomon tellement le Seigneur, e fut si loin de faire son deuoir enuers le Seigneur, comm'auoit fait Dauid son pere, que même il bâtit vne chapelle a Camos ordure des Moabites, en la montagne qui êt au deuant de Ierusalem, e a Moloch ordure des Ammonites, e fit ainsi a toutes ses femmes étrangeres, qui parfumoient e sacrifioient a leurs dieux. Dōt le Seigneur fut si courroucé cōtre Salomō, de ce qu'il auoit detourné son cueur du Seigneur Dieu d'Israel (leq̄l lui étoit apparu par deux fois, e lui auoit defendu telle chose, c'ēt qu'il n'allât point apres dieux étrāges) e il n'auoit pas gardé ce que le Seignr auoit cōmandé, qu'il lui dit ainsi: **C** Pourtant que tu as été tel, que tu n'a pas gardé mon alliance e ordonances que ie t'auoi commandées, ie t'oterai le royaume, e le donnerai a ton seruiteur. Cōbiē que ie ne le ferai pas en ton viuāt, a cause de Dauid ton pere: mais ie l'oterai a ton fis. Toutefois ie ne lui ôterai pas tout le royaume, ains lui en dōnerai vne lignée, pour s'amour de Dauid mon seruiteur, e pour s'amour de Ierusalē que i'ai eleue. **D** Si dressa le Seigneur vn auersaire a Salomon, a-sauoir Adad Idumeen, qui étoit de la race du roi d'Idumée. C'ēt Adad, quād Dauid étoit en Idumée, e que loab capitaine de la gēdarmerie étoit allé seuelir les occis ayant tué tous les mâles d'Idumée (car loab e tous les Israelites y seiournerent six mois, pour cependant défaire tous les mâles d'Idumée) s'en étoit fui, e avec lui certains Idumeēs qui étoient de la court de son pere, pour aller en Egypte, n'étāt encore qu'vn enfant. E s'étans departis

4. ici apres
il êt appel-
lé Moloch

Dieu mena-
ce Salo-
monde
lui ôter
son roy-
aume.

Adad
auersai-
re de Sa-
lomon

2. Rois 8

Salomon se
débau-
che.

Deut. 17
Ecc. 47.
Exod. 34

du pais des Madianites, étoit arriué a Pharan, e auoint prins des hommes de Pharan avec eux, e s'ē étoint allés en Egypte trouuer Pharaon roi d'Egypte, leq̄l lui dōna maison, e lui assigna pēssion, e lui donna terre, e fut Adad tellement en la grace de Pharaō, que Pharaon lui dōna en mariage la seur de Taphnes sa femme, reine. De celle seur de Taphnes Adad eut vn fis nōmé Genubath, leq̄l Genubath fut nourri de Taphnes en la court de Pharaon, e fut en la maison de Pharaon entre les enfans de Pharaō. Adad dōque, quand il ouit dire en Egypte que Dauid étoit couché avec ses peres, e q̄ le capitaine Ioab étoit mort, demanda congé a Pharaon pour s'en aller en sō pays. E Pharaō lui demāda de quoi il auoit faite avec lui, pour s'en vouloir aller en son pays. Leq̄l lui rēpōdit qu'il vouloit toutallemēt auoir congé.

Razon auer fai lomō vn autre auerfaire, a-sauoir Razon de Sa zō fis d'Eliada, qui s'en étoit fuy d'Adorezer roi de Soba son maitre, e auoit assemblé gens, e s'étoit fait capitaine d'vne brigade: e comme Dauid tuoit ceux de Soba, ils s'en étoint allés a Damas, e s'y étoint logés, e s'étoint faisid du royaume de Damas. Ce Razō ayāt obtenu le regne de Syrie, fut cōtraire aux Israelites tout le tems de Salomon, outre le mal que leur faisoit Adad, e les tourmēta. D'auātage

Ieroboam Ieroboam fis de Nabat Ephratheen, de Sareda, fis d'vne femme vefue nōmée Serua, seruiteur de Salomon, se benda contre le roi: e la cause pour quoi il se benda, fut telle. Quād Salomō bâtissoit Mello, e refaisoit les breches de la cité de Dauid son pere, Ieroboā étoit vn puissant homme, e Salomon voyāt ce cōpagnon faire la besogne, lui bailla la charge de toute la gabelle des Iosepheēs. Auint vne fois q̄

Ahie Ieroboam sortit de Ierusalē, e rencontra Ahie Silonois prophete en chemin, vêtue d'vn mâteau neuf. E cōme

A eux deux étoint tous seuls es chams, Ahie print le mâteau neuf qu'il auoit vêtue, e le dépeça en douze pieces, e dit a Ieroboam: Prend les dix pieces: car voici que te mādē le Seign̄r Dieu d'Israel: Sache q̄ i'arracherai le royaume de la main de Salomon, e t'en dōnerai dix lignées, e il n'aura qu'vne lignée, pour l'amour de mon seruiteur Dauid, e pour l'amor de la ville de Ierusalē que i'ai choisie d'entre toutes les lignées d'Israel, pource qu'ils m'ōt laissé, e adorēt Astoreth dieu des Sidoniens, e Camos dieu des Moabites, e Melcom dieu des Ammonites, e ne cheminent point par mes voyes, pour faire ce q̄ me plait, e obeir a mes reigles, ordonāces e sentences, cōme Dauid son pere. Le ne lui ôterai pas tout le royaume, ains l'en maintiēdrai gouverneur tout le tēs de sa vie, pour l'amour de Dauid mō seruiteur que i'ai élu, lequel a gardé mes cōmandemens e ordonances. Mais i'ôterai le royaume a son fis, e le te dōnerai, a-sauoir dix lignées, e a son fis donnerai vne lignée, a fin que Dauid mon seruiteur ait tou-iours^{4. gene} vne chādele de uāt moi en Ierusalē, laquelle ville i'ai choisie pour y loger mon nom: e te prendrai, e te ferai regner tout a ton beau plaisir, e seras le roi d'Israel. Que si tu obeis a tout ce que ie te commanderai, e q̄ tu chemines par mes voyes, e faces ce qui me plait, en gardāt mes ordonāces e cōmandemens, comm'a fait Dauid mō seruiteur: ie serai avec toi, e te bâtirai vne maison ferme, cōme ie l'ai bâtie a Dauid, e te donnerai les Israelites. E pour cēte cause affligerai la race de Dauid, mais nō pas tou-iours. Pour cēte cause Salomō voulut faire mourir Ieroboam, mais Ieroboam delogea, e s'en fuit en Egypte vers Sefac roi d'Egypte, e fut en Egypte iusqu'a la mort de Salomō. Quāt au reste des affaires de Salomon, e de tout ce qu'il fit, e de sa sagesse, il en ē écrit au liure des faits de Salomō. Le

tems

tems q̄ regna Salomō en Ierusalē sur tous les Israelites, fut quarāt'ans. Puis Salomon s'endormit avec ses peres, e fut enseveli en la cité de Dauid son pere: e Roboā son fis fut roi pour lui.

Chap. XII.

2. Chr. 10

Le peu-
ple de-
māde a
Roboā
qu'illes
traite
plus
douce-
ment q̄
son pe-
re.

E Roboās s'en alla a Sichē: car a Sichē étoit allés tous les Israelites pour le faire roi. E quād Ieroboam fis de Nabat (q̄ pour lors étoit encor en Egypte, lá où il se tenoit, e s'ē y étāt fui de peur du roi Salomon) entēdit ces nouvelles, il s'en vint avec toute la cōmune des Israelites, lēq̄ls le māderēt, e firēt a Roboā vne telle requête: Tō pere nous a chargés d'vn rude ioug: par quoi allege la dure suiexiō e le pesant ioug qu'il nous a mis dessus, e nous serons tes suiets. E il leur dit qu'ils se retirassēt ēcore pour trois iours, puis retournassēt a lui. E quād le peuple se fut retiré, le roi Roboā demāda cōseil aux anciens, qui auoint fuiui la court de Salomon son pere en son viuat, leur demātant q̄lle rēpōse ils lui conseiloint de faire a ce peuple. E ils lui dirent en cēte maniere: Si auourd'hui tu cōplaisa ce peuple, e q̄ tu faces a leur guise, e leur dōnes vne bōne rēpōse, ilsteferōt tou-iours suiets. Mais il laissa le cōseil que lui dōnerēt les anciens, e se cōseilla aux ieunes de sa court qui auoint été nourris avec lui, e leur dit: Que me conseilés-vous que ie rēponde a ces gens, qui me demandent que ie leur allege le ioug q̄ mon pere leur a mis dessus: E les ieunes, q̄ auoit été nourris avec lui, lui rēpondirent ainsi: Tu diras ainsi a ces gens, qui te demandent que tu ayes a leur alleger le ioug, duq̄l ton pere les a greuātés, tu leur diras ainsi: Mon petit doit être plus gros q̄ le faux du corps de mon pere: q̄ si mō pere vous a chargés d'vn pesant ioug, ie le ferai biē plus pesāt: si mō pere vous a châtiés du fouet, ie vous châtierai de sanglātes écourgées. Quād donq̄ Ieroboā e tout le peuple fut reuenu a Roboā, trois iours

Ecl. 47

A apres, comme le roi leur auoit dit qu'ils deussent reuenir a lui de lá a trois iours, le roi leur rēpondit rudemēt, e laissant le conseil que lui auoint dōné les anciens, leur parla selon le conseil des ieunes, disant: Mon pere vous a chargés d'vn pesāt ioug, mais ie vous chargerai biē d'vn plus pesant: mō pere vous a châtiés du fouet, e ie vous châtierai de sanglātes écourgées. E ne fit pas le roi ce q̄ vouloit le peuple, a cause que le Seign̄r menoit ainsi l'affaire, a fin de mettre en effet la parole qu'il auoit ditte a Ieroboam fis de Nabat par Ahie Silonois. E tous les Israelites voyās que le roi ne faisoit pas ce qu'ils demādoient, rēpōdirent au roi qu'ils n'auoint rien en Dauid, qu'ils n'auoint aucun droit au fis d'Isai, e q̄ les Israelites s'en allassent chés eux, e que Dauid pourueût maintenant a sa maison. Si se retirerēt les Israelites en leur pays. E ceux des Israelites qui se tenoient es villes de Iudée, eurent Roboam pour leur roi. Bien^b enuoya le roi Roboam aux Israelites, Adoram tresorier des finances: mais ils le lapiderēt tous, e le mirēt a mort. Par quoi le roi Roboā n'eut de rien plus grād hâte, que de mōter sur son chariot, e s'en fuir en Ierusalē. Voila cōmēt les Israelites se reuolterent cōtre la maison de Dauid, ce qui dure encore. E quand tous les Israelites entendirent q̄ Ieroboā étoit retourné, ils s'enuoyèrent querir en l'assemblée, e le firēt roi de tous les Israelites, sans q̄ nul suiuit le parti de la maison de Dauid, excetē la lignée de Iudas seulemēt. E quād Roboā fut arriué en Ierusalē, il assembla toute la race de Iudas, e la lignée de Benjamin, qui furent cent quatre vints mill'hommes de guerre, gens d'élite, pour faire la guerre a la maison d'Israel, pour recouurer le royaume a soi qui étoit fis de Salomō. Mais dieu parla a Semeir hōme de Dieu, en cēte maniere: Di ainsi a Roboam fis de Salomō, roi de Iudée, e a toute la maison

4. au roi.
les Israe-
lites se
reuoil-
tent cō-
tre Ro-
boam.
h. a fauoir
deuāt leur
departie.

Ierobo-
am ét
fait roi.

2. Chr. 11

Semeir
parla a
Semeir
hōme de
Dieu, en
cēte
pphe-
te.

de Iudas e de Beniamin, e au demourant du peuple: Le Seignr vous mande que vous ayés a vous deporter du voyage e guerre que vous voulés faire cōtre voz freres les enfans d'Israel, e q̄ vous vous en retourniés chācun chés soi, e que ceci viēt de lui. A celle parolle du Seignr ils obeirēt, e se mirent en chemin pour s'en retourner, selon la parolle du Seignr. E Ieroboā refit Sichē au mont Ephraim, e y habita: puis se departit de lá, e refit Phanuel. Puis se print a dire en son cueur: La royauté oseroit bien retourner a la maison de Dauid. Si ces gēs montent en Ierusalē pour faire sacrifices au tēple du Seignr, leur cueur se retournera deuers leur seignr Roboā roi de Iudée, e me tuerōt, e retournerōt a Roboā roi de Iudée. Si tint le roi cōseil, e fit deux veaux d'or, puis dit aux Israelites: Il n'ēt plus besoin que vous mōtiés en Ierusalē: voici voz dieux, ô Israelites, q̄ vous ont tirés du pays d'Egypte. E mit l'vn des veaux a Bethel, e l'autre a Dan, laq̄lle chose fut vn éclandre: car les gēs faisoient des voyages a l'vn des veaux iusqu'a Dan. Item il fit vn'eglise en vn lieu haut, e fit des prestres lais, qui n'étoient pas de la race de Leui. E fit Ieroboam vne fête au quinziesme iour du huitiesme mois, selō la fête qui se faisoit en Iudée: e brulagea sur l'autel; e a Bethel fit le cas pareil, sacrifiant aux veaux qu'il auoit faits: e logea a Bethel les prestres chapelains qu'il auoit faits.

Chap. XIII.

E Ainsi qu'il se fut approché de l'autel qu'il auoit a Bethel, au quinziesme iour du huitiesme mois (lequel mois il auoit forgé a sa fantasie) e faisoit la fête aux enfans d'Israel, e étoit monté vers l'autel pour faire l'encensement, voici arriuer a Bethel vn hōme de Dieu venāt de Iudée de part le Seigneur: lequel cōme Ieroboā étoit debout aupres de l'autel pour faire l'encensement, cria a l'autel de part le Sei-

gneur en cēte maniere: Autel autel, le Seignr te mande qu'il naitra vn fis de la race de Dauid, q̄ aura nom Iosie, le q̄l sacrifiera sur toi les chapelains qui perfumēt sur toi: e q̄ les os des hōmes serōt brulés sur toi. E de cela il en donna vn signe, disant: E en signe de cela, le Seignr a dit q̄ l'autel se fendra maite nāt, e les cēdres qui sont dessus, s'épādrōt. E quād le roi Ieroboā ouit la parolle q̄ l'hōme de Dieu auoit criée cōtre l'autel de Bethel, il étendit sa main de dessus l'autel, disāt, Empoignés le. Mais la main qu'il étendit contre l'autel, secha, tellemēt qu'il ne la peut retirer a soi. E l'autel se fendit, e les cēdres de l'autel s'épādirent, selon le signe qu'auoit dōné l'hōme de Dieu de part le Seignr. Adonc le roi parla, e dit a l'hōme de Dieu: le te prie faire quēte au Seignr tō Dieu, e prie pour moi, a fin q̄ ma main me soit rēdue. E l'hōme de Dieu fit requēte au Seignr, e la main du roi lui fut rēdue, e deuint telle q̄ deuant. E le roi dit a l'hōme de Dieu: Vien avec moi en ma maison pour dīner, e ie te dōnerai qlq̄ chose. Mais l'hōme de Dieu dit au roi: Si tu me donnois demi ta maison, ie n'iroi pas avec toi, e ne mangeroi ne beuroi en ce lieu. Car ainsi m'a il été cōmandé de part le Seignr, q̄ ie ne mangeasse ni beusse, ni ne retournasse par le chemin par où ie suis venu. Si s'e alla par vn autre chemin, e ne retourna pas par le chemin par leq̄l il étoit venu a Bethel. Or y auoit vn vieux prophete qui se tenoit a Bethel, auq̄l ses fis allerēt racōter tout ce qu'auoit fait l'hōme de Dieu ce iour lá a Bethel, e les ppos qu'il auoit tenus au roi. E quād ils eurēt cela racōté a leur pere, il leur demāda par quel chemin il s'en étoit allé. E ils mōtrèrent a leur pere le chemin, par où l'hōme de Dieu, qui étoit venu de Iudée, s'en étoit allé. Adonc il commanda a ses enfans qu'ils lui sellassent l'âne. Ce qu'ils firent: e il monta dessus, e alla apres l'hōme de

Exod. 32

Les deux veaux d'or de Ieroboam.

2. Chr. 11

4. Rois 13

la main de Ieroboam seche,

Du prophete de Bethel qui rappela vn autre prophete, cōtre le cōmandement de dieu de

de Dieu, lequel il trouua sous vn chéne, e lui dit: Es-tu l'homme de Dieu qui es venu de Iudée? Oy, dit l'autre. Vient t'ê, dit il, avec moi en ma maison, pour prendre ton repas, le ne puis (dit l'autre) retourner e aller avec toi, ne manger ne boire en ce lieu. Car il m'a été defendu de part le Seignr que ie n'y deusse ne manger ne boire, ne m'en retourner par le chemin par où ie suis venu. E il lui dit: le suis prophete cōme toi, evn ange m'a dit de part le Seignr q̄ ie te ramenasse avec moi en ma maison, a fin que tu manges e boives. Or il m'êtoit. E l'autre s'en retourna avec lui, e mangea e beut en sa maison. E ainsi qu'ils étoient assis a table, le Seignr cria au diuin prophete, qui étoit venu de Iudée, leq̄l l'autre auoit rappelé, e parla a lui en telle maniere: Voici que dit le Seignr: Pourtāt que tu as été desobeissant au Seignr, e n'as pas gardé le cōmandemēt que le Seignr ton Dieu t'auoit fait, ains es retourné, e as mangé e beu au lieu, auq̄l il t'auoit defendu de manger ne boire, ton cors n'entrera point au sepulcre de tes peres. E apres qu'il eut mangé e beu, l'autre sella l'âne au prophete qu'il auoit rappelé, leq̄l s'en alla, e rencontra vn lion au chemin q̄ le mit a mort. E cōme son cors gisoit a terre, e q̄ l'âne e le liō se tenoient aupres, auint qu'il passa par là des gens, lēquels voyās le cors gisant au chemin, e le lion qui se tenoit aupres, l'allerēt dire en la ville, en laquelle le vieux prophete se tenoit. E quand le prophete qui l'auoit rappelé du chemin, entēdit ces nouvelles, il dit q̄ c'êtoit l'homme de Dieu, leq̄l le Seignr, pourtāt qu'il lui auoit desobei, auoit abandonné au lion, qui l'auoit déropu e mis a mort, cōme le Seignr l'en auoit menacé. Si dit a ses enfans qu'ils lui sellassent l'âne. Ce qu'ils firēt. E il alla e trouua le cors de l'autre gisant au chemin, e l'âne e le lion q̄ étoient aupres du cors, sans que le liō eût mangé le cors, ne debrisé l'âne. E

A le prophete print le cors de l'homme de Dieu, e le mit sur l'âne, e le reporta. E quād le dit vieux prophete fut venu en la ville pour le plourer e enseuelir, il mit le dit cors en son sepulcre, e le plourerēt disans: Helas mon frere. E apres qu'il l'eut enseueli, il dit a ses enfans: Quād ie serai mort, enseuelissés moi au sepulcre auq̄l êt enseueli l'homme de Dieu, e mettes mes os ioignāt les siens. Car la parole qu'il a criée de part le Seignr cōtre l'autel de Bethel, e contre toutes les eglises des hauts lieux, qui sont es villes de Samarie, auindra. Apres ces entrefaittes tāt s'en falut que Ieroboam se retirāt de son mauuais train, que même il fit derchef des chapellains des lais, e sacra les mains de ceux qu'il lui pleut, pour être chapellains: laq̄lle chose fut cause du mal de la maison de Ieroboam, e qu'elle fut gâtée e raclée de dessus la terre. *Chap. XIII.*

D Vrant ce tēs Abie fis de Ieroboam fut malade, dont Ieroboam dit a sa femme: Sus deguise toi, qu'on ne sache que tu es la femme de Ieroboam, e t'en va a Silo. Il y a le prophete Ahie, lequel me dit que ie seroi roi de ce peuple. Tu porteras avec toi dix pains, e des tartres, e vne bouteille de miel, e l'iras trouuer, e il te dira ce qui doit auenir de l'enfant. Ce qu'elle fit, e se departit, e alla a Silo, e alla chés Ahie. Or le dit Ahie n'y pouuoit voir a cause qu'il auoit les yeux éblouis de vieillesse. E le Seignr lui dit ainsi: Sache que la femme de Ieroboam se vient enquêter de toi touchant son fis qui êt malade: tu lui diras ainsi e ainsi. Donc comm' elle venoit, faisant semblant d'être autre qu'elle n'êtoit: incontīnāt qu'Ahie ouit le bruit de ses pieds quand ell' entroit par la porte, il lui dit: Entre, femme de Ieroboam, pourquoi cōtrefais-tu vn autre? le t'apporte vn dur message: Va t'en dire a Ieroboam: Voici que te mādē le Seignr dieu d'Israel. Pour ce

que j'ai leué d'entre le populaire, et j'ai
 fait gouverneur de mon peuple Israel,
 et ai ôté la royauté a la maison de Da-
 uid, et la t'ai donnée, et tu n'as pas été sé-
 blable a mon seruiteur Dauid, qui a gar-
 dé mes commandemens, et a cheminé après
 moi de tout son cueur, en ne faisant que
 ce qui me plaisoit, ainsi as fait plus de mal
 que tous ceux qui ont été devant toi, et t'es
 allé faire des dieux étranges, et images
 de fonte, pour me faire de pit, et m'as
 ietté derriere ton dos: pourtant sache
 que je fera venir tant de mal a la maison
 de Ieroboam, qu'il n'y aura entre les Is-
 raelites rien de Ieroboam, tant soit ser-
 ré ou a bandon, que je ne le dépêche,
 de sorte qu'il n'y demourera ne chien
 ne chat: et raclerai la maison de Ierobo-
 am, tout ainsi qu'on racle le f mier, jus-
 qu'il n'y ait plus rien: tellemēt que celui
 de la race de Ieroboam qui mourra en la
 ville, les chiens le mangeront: et qui mour-
 ra es chās, les oiseaux de l'air le mange-
 ront. Car le Seigneur l'a dit. Par quoi va-
 t'en en ta maison: ainsi que tu mettras
 le pied dedēs la ville, l'enfant mourra,
 et le pleindront tous les Israelites, et l'eu-
 ueliront. Car de la race de Ieroboam il n'y
 aura que lui qui viēne a sepulture, pour-
 tant qu'il est celui de la maison de Ro-
 boam, en qui s'est trouué quelque bien
 envers le Seigneur dieu d'Israel. Et se dres-
 sera le Seigneur un roi sur les Israelites,
 lequel un iour viendra détruire la mai-
 son de Ieroboam. Et qui plus est, il frap-
 pera les Israelites com'vne canne qui
 flotte en l'eau, et arrachera les Israelites
 de cete bonne terre qu'il a donnée a
 leurs peres, et les épardra delā le fleu-
 uē, pourtāt qu'en faisant leurs bois de
 deuociō, ils ont courroucé le Seigneur:
 et abandonnera les Israelites a cause des
 méchancetés de Ieroboam, lesquelles il n'a
 pas seulement faites, mais aussi a été
 cause que les Israelites en ont fait.
 Adonc la femme de Ieroboam se depar-
 tit, et s'en alla a Thersa: et ainsi qu'elle en-
 tra par dessus le fueil de la porte, l'en-
 fant mourut, et fut enseveli et pleint de

A tous les Israelites, selon la parole que
 le Seigneur auoit ditte par son seruiteur
 le prophete Ahie. Quant au reste des af-
 faires de Ieroboam, com'il fit guerre,
 et com'il regna, il en est écrit au liure
 des croniques des rois d'Israel. Iero-
 boam regna par l'espace de vint et deux
 ans. Et quand il fut couché avec ses pe-
 res, Nadab son fis fut roi en son lieu.

B E Roboam fis de Salomon regna
 en Iudée: et étoit aagé de quarant et un
 an quand il fut fait roi, et regna dix et set
 ans en la ville de Ierusalē, laquelle le Sei-
 gneur auoit choisie pour y mettre son
 nom, d'entre toutes les lignées d'Isra-
 el. Sa mere auoit nom Naama, Am-
 monite. Or les Iuifs firent déplaisir au
 Seigneur, et par les méchancetés qu'ils com-
 mirent, le courroucerēt plus que n'a-
 uoient onque fait leurs peres, et se firent
 aussi bien que les autres des chapelles
 et images, et bois de deuociō, par des-
 sus toutes les hautes montagnettes, et
 dessous tous les arbres feuilleux. Et si
 C y eut des bougres au pays, et commi-
 rent toutes les villenies des nations
 que le Seigneur auoit déchassées de de-
 uant les enfans d'Israel. Et l'an cinquiēme
 du roi Roboam, Sefac roi d'Egypte
 monta en Ierusalē, et print les tresors du
 tēple du Seigneur, et de la maison du roi, et
 prit tout, et prit toutes les rōdelles d'
 or que Salomon auoit faites, au lieu de quel-
 les le roi Roboam fit des rōdelles d'era-
 in, et en donna la charge aux capitaines
 des sergeans, qui gardoient l'entrée de la
 maison du roi, lesquels sergeans, quand le roi
 étoit entré au tēple du Seigneur empor-
 toint les dites rōdelles, et les remettoit
 en la chambre des sergeans. De la re-
 ste des affaires de Roboam, et de tout ce
 qu'il fit, il en est écrit au liure des croni-
 ques des rois de Iudée. Or y eut il tou-
 jours guerre entre Roboam et Ieroboam.
 Et quand Roboam fut couché avec ses
 peres, il fut enseveli avec ses peres en
 la cité Dauid. Sa mere eut nom Na-
 ma, Ammonite. Apres lui fut roi
 Abiam son fis, lequel l'an dix et huitiēme
 du

Le re-
 gne de
 Roboam
 2. Chr. 13

le voya-
 ge de se-
 fac roi
 d'Egy-
 pte con-
 tre Ieru-
 salē.

Abiam du regne de Ieroboã fis de Nabat, fut roi de fait roi de Iudée, e regna trois ans en Iudée.

2. Rois 14

d'Abfalom. Il ensuiuit toutes les méchancetés que son pere auoit faittes deuant lui, e n'eut point le cueur entier enuers le Seigneur son Dieu, cōm'auoit eu Dauid son pere. Toutefois pour l'amour de Dauid, le seignr

4. posterité

lui dōna⁴ vne chandele en Ierusalem, en dressant sō fis apres lui, a fin d'establi Ierusalem, pourtāt que Dauid auoit fait le plaisir du Seignr, e ne s'é

2. Rois 12

toit detourné de rien qu'il lui eût cōmandé, tout le tems de sa vie, excetté en l'affaire d'Vrie Hetteē. Il y eut guerre entre L. G. Abiam e. e Ieroboã, tout

1. E. Ro-
boam.

le tems de sa vie. Quād Abiã fut couché avec ses peres, e enterré en la cité Dauid, Afa son fis fut roi en sa place,

e cōmença a regner en Iudée l'an vintième de Ieroboã roi d'Israel, e regna quarant'e vn an en Ierusalē. Sa^c mere

2. Chr. 13

2. Chr. 33

2. Chr. 14

c. mere
grand.

eut nom Maaca fille d'Abfalom. Ledit Afa fit le plaisir du Seigneur, com

4. c'eta di-

re un dieu

ainsi nom

me.

me Dauid son pere, e chassa du pays les bougres, e ôta toutes les idoles q̄ ses ancêtres auoint faittes, e si deposa Maaca sa mered'être reine, a cause qu'ell' auoit fait vn^d Pan en vn bois de deuocion, leq̄l Pan Afa dépeça e bru

la vers le ruisseau Cedron. Combien que les chapelles ne furēt pas ôtées, si ét-ce qu'Afa eut le cueur rōd enuers le Seignr toute sa vie. Il mit dedens le tēple du Seignr les choses dediées de son pere, e les siēnes, argent, or e vaifelle. Entre lui e Baasa roi d'Israel y eut guerre toute leur vie. Ledit Baasa

le voya

ge de

Baasa

contre

Iudée.

roi d'Israel fit vn voyage cōtre Iudée, e se prit a fortifier Rama, pour engarder q̄ personne n'allāt e vint a Afa roi de Iudée. Parquoi le roi Afa prit tout l'argēt e l'or qui restoit au tresor du tēple du Seignr, e le tresor de la maison du roi, e l'enuoya par la main de ses gens a Benadab fis de Tabremmō fis d'Hezion, roi de Syrie, qui se tenoit a Damas, e lui manda ainsi: Il y a alliāce

A entre moi e toi, e entre mon pere e le tien: or ie t'enuoyevn present d'argēt e d'or: va rōpre l'alliance q̄ tu as avec

Baasa roi d'Israel, a fin qu'il se departe de moi. E Benadab ottroya au roi Afa sa requête: si enuoya les capitaines de la puissance qu'il auoit, contre les villes d'Israel, e gagna Ion, e Dan, e Abelmaaca, e tout Ceneroth, avec tout le pays Nephthali. Dont quand Baasa entendit ces nouvelles, il cessa de fortifier Rama, e se tint a Therfa. E le roi Afa assembla tous les Iuifs, sans

excetter persone, e leur fit emporter les pierres e la fuste dont Baasa auoit fortifié, e en fortifia le roi Afa, Gaba

ville des Beniamites; e Maspha. Quāt au reste de tous les faits d'Afa, e combien grāde fut sa puissance, e de tout ce qu'il fit, e des villes qu'il bâtit, il en

êt écrit au liure des croniqs des rois de Iudée. Or au tēs de sa vieillesse il eut mal es pieds. Quand Afa fut couché e enseveli avec ses ancêtres en la

ci

te de Dauid son pere, Iosaphat son fis regna pour lui. L'an douzième d'Afa roi de Iudée fut fait roi d'Israel Nadab fis de Ieroboã, e regna sur les Israe

lites deux ans. Il fit déplaisir au seignr, e suiuit le train de son pere, e les méchācetés qu'il auoit fait faire aux Israe

lites. Cōtre lui fit vn cōplot Baasa fis d'Ahie, de la maisō d'Issacar, e le tua a Gabathō ville des Palestis, laq̄lle Na

dab e tous les Israelites tenoint assiegée: e quād Baasa l'eut mis a mort l'an troisième d'Afa roi de Iudée, il se saisit de son regne. E quād il fut roi, il mit a

D mort toute la maison de Ieroboã sans laisser ame de la race de Ieroboã, qu'il ne défit, selon la parolle du Seignr qu'il auoit ditte par son seruiteur A

hie Silonois, a cause des méchācetés q̄ Ieroboã auoit e cōmises e fait commettre aux Israelites, e auoit courroucé le Seigneur Dieu d'Israel. Du reste des affaires de Nadab, e de tout ce

qu'il fit, il en êt écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Entre Afa e Baasa

sa

Nadab
roi d'Is-
rael.

Baafa sa roi d'Israel y eut guerre toute leur vie. L'an troisieme d'Asa roi de Iudée fut Baafa fis d'Ahir fait roi sur Israel a Therfa, e regna vint e quatr' ans. Il fit deplaisir au Seignr, e suiuit le train de Ieroboam, e les méchacetés qu'il auoit fait faire aux Israelites.

Chap. XVI.

Le Seignr menace Baafa.

SI parla le Seignr a Baafa par Iehu fis d'Hanani en cete maniere: Pour tant que ie t'ai tiré de la fage, e t'ai fait gouuerneur de mō peuple Israel, e tu tiens le train de Ieroboam, e es cause que mon peuple Israel fait mal, pour m'agacer par leurs méfaits, sache que ie gêterai Baafa e sa maison, e ferai de ta maison cōme de celle de Ieroboam fis de Nabat, tellemēt que celui de la race de Baafa qui mourra en la ville, les chiens le mangerōt: e qui mourra es chams, les oiseaux de l'air le mageront. De la reste des affaires de Baafa, e de ses faits e puissance, il en ēt écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quād Baafa fut couché avec ses peres, e ēseueli a Therfa, Ela son fis fut roi en sa place. E cōm'ainsi fūt q̄ par le prophete Iehu fis d'Hanani le Seignr eūt dit de Baafa e de sa maifō, e de tāt de maux qu'il auoit commis cōtre le Seignr, en le courrouçāt par ses faits, qu'il lui en prēdroit cōm'a la maison de Ieroboā, e qu'il seroit mis a mort, quand en l'an vint e sifieme d'Asa roi de Iudée Ela fis de Baafa eūt été fait roi a Therfa (lequel regne il tint deux ans) son seruiteur Zābri, capitaine de la moitie du charrois, fit vn cōplot cōtre lui, e palla tuer e mettr'a mort a Therfa, lá où il beuoit e étoit yure chés Arfa qui étoit maître d'hôtel a Therfa, e fit cela l'an vint e settieme d'Asa roi de Iudée, es' empara du regne en son lieu. E quād il fut roi e assis sur sō siege, il tua toute la maison de Baafa, sans y laisser ne chiē ne chat de tous ses parens e amis, e détruisit Zambri toute la maison de Baafa, cōme le Seignr en auoit menacé Baafa par le

1. Chr. 16

Ela roi d'Israel

pphete Iehu, a cause de tāt de méchacetés que Baafa e Ela son fis auoit que faittes que fait faire aux Israelites, en courrouçant par leurs vanités le Seigneur Dieu d'Israel. Du reste des affaires d'Ela, e de tous ses faits, il en ēt écrit au liure des croniques des rois d'Israel. L'an vint e settieme d'Asa roi de Iudée, fut fait roi Zambri, e regna set ans a Therfa. Car quād les gendarmes (q̄ auoint leur cāp a Gabathon, ville des Palestins) entēdirent q̄ Zābri auoit fait vn complot, e tué le roi, tous les Israelites firent roi en ce iour même au camp, Ambri, qui étoit capitaine de l'armée des Israelites, e delogerēt tous avec lui de Gabathon, e allerēt dōner l'assaut a Therfa. E quand Zābri vit que la ville s'en alloit prise, il entra au palais de la maison du roi, e brula avec soila maison du roi, e mourut, a cause des méchancetés qu'il auoit cōmises en faisant deplaisir au Seigneur, e tenāt le train de Ieroboam, e suiuant la méchanceté qu'il auoit faitte en faisant pecher les Israelites. Des autres choses de Zambri, e du complot qu'il fit, il en ēt écrit au liure des croniques des rois d'Israel.

Alors fut miparti le peuple d'Israel: la moitie tenoit le parti de Thebni fis de Gineth pour le faire roi, e l'autre moitie celui d'Ambri. Mais ceux qui tenoit pour Ambri, vainquirēt ceux de Thebni, pourquoi Thebni mourut, e Ambri fut fait roi. L'an trēt e vn d'Asa roi de Iudée, Ambri fut fait roi d'Israel, e regna douz'ans. E quand il eut regné six ans a Therfa, il acheta le mōt Samarie, de Semer, deux talēs d'argēt, e bâtit audit mōt vne ville, laq̄le il nōma Samarie, du nom de Semer le maître de celle mōtagne. Ledit Ambri fit deplaisir au Seigneur, e fit plus de mal que tous ses deuantiers, e suiuit tout le train de Ieroboam fis de Nabat, e la méchanceté qu'il auoit fait faire aux Israelites, quād par leurs vanités il courroucerent le Seigneur

4. uins dieux.

Zābri roi d'Israel. 4. Rois 1.

L'edification de Samarie.

Acab
roi d'Is
rael.Ierico
refaite

Iosue 6

Elie me
nace de
seche-
resse.Elie
multi-
plie la
farine e
l'huile.

gneur Dieu d'Israel. Des autres choses d'Ambri, e de tout ce qu'il fit, e de ses prouesses, il en est écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quād Ambri fut couché avec ses peres, e enseveli a Samarie, Acab son fis fut roi pour lui, e commença a regner en Israel l'an trent'e huitième d'Asa roi de Iudée, e regna Acab fis d'Ambri en Israel a Samarie vint e deux ans. Ledit Acab fis d'Ambri offensa plus le Seignr que tous ses predecesseurs, e ne se contenta pas de suiure la méchanceté de Iero boam fis de Nabat, ains print a femme Iezabel fille d'Ethbaal roi des Sidonois, e vint a tant qu'il seruit e adora Baal, e dressa vn autel a Baal au temple de Baal qu'il bâtit a Samarie, e fit vn bois de deuocion, e par ses faits courrouça encor plus le Seignr Dieu d'Israel que tous les rois d'Israel qui auoint été deuant lui. En son tēs Hiel Bethelien refit Ierico, de la qlle la fondaciō lui couta Abirā son fis ainé, e l'asietie des portes lui couta Segub le plus ieune de ses fis, selō la parole du Seignr qu'il auoit ditte par Iosue fis de Nun.

Chap. XVII.

Elie Thesbite (qui étoit des habitans de Galaad) dit a Acab: Viue le Seigneur Dieu d'Israel, au serui- ce du ql ie suis, s'il y aura ces ans prochainemēt venans ne rosée ne pluye, sinō a ma ditte. E le Seignr dit a Elie: Depart toi d'ici, e prend ta voye contre le leuant, e te cache vers la riuere Carith, qui est au deuant du Iordain: e tu beurras de la riuere e ie t'y ferai nourrir aux corbeaux. Ce qu'il fit cō- me le Seignr lui cōmanda, e s'alla tenir en la riuere Carith, q est au deuant du Iordain. E les corbeaux lui apportoint du pain e de la chair, au matin e au soir, e il beuoit de la riuere. Auint a chef d'vn tēs q la riuere tarit, a cause qu'il ne plouuoit point en terre: e le Seigneur parla a lui, e lui dit: Sus, va- t'en a Sarephtha ville Sidonoise, e t'y tiē, e ie t'y ferai nourrir a vne vefue. Si

A se departit Elie, e s'ē alla a Sarephtha.

E quād il fut arriué a la porte de la vil ^{Luc 4} le, il y auoit vne femme vefue, q cueilloit du bois. E Elie lui cria: le te prieva moi qrir vn peu d'eau en vn vaisseau, pour boire. E ains qu'el' en alloit qrir, il lui cria: Apporte moi vn morce- au de pain avec toi. E elle lui dit: viue le Seignr tō Dieu si i'ai pain cuit quel cōque, ains seulement vne poignée de farine en la fariniere, e vn peu d'huile en vne bouteille, laquelle farine e huile, quand i'aurai cueilli ces deux buches de bois, i'irai apprêter pour moi e pour mes enfās, pour le māger, e puis mourir. E Elie lui dit: N'aye peur: va faire ains q tu as dit: mais fai m'ē pre- mierement vn petit pain au foué, e le m'apporte dehors, puis apres tu en fe- ras pour toi e pour tes enfans. Car le Seignr Dieu d'Israel te māde, q ne la farine de la fariniere ne sera cōsumée, ne l'huile de la bouteille ne faudra, q le Seignr ne face venir de la pluye sur ter- re. E el' alla faire cōme lui dit Elie, e en māgerēt e lui e elle e son ménage, qlq tēs, sans q la farine de la fariniere se cō- sumāt, ne l'huile de la bouteille defail- lit, cōme le Seignr l'auoit dit par Elie.

Auint apres ces entrefaittes q le fis ^{De l'en} de la maitresse de la maison tomba en ^{fant qu'} vne si grosse maladie, qu'il ne lui de- ^{Elie re-} moura plus d'haleine. Dont elle dit a ^{suscita.} Elie: Qu'ēt ceci, hōme de Dieu: es-tu venu a moi pour reprēdre mes fautes e pour faire mourir mō fis: E il lui dit: Baille moi tō fis. Si le print d'entre les bras d'elle, e le mōta en la chābre où il se tenoit, e le coucha sur sō lit, puis re- clama le Seignr, disāt: O Seignr mon dieu, as tu biē tāt nuit a la vefue q est mō hôteffe, q tu ayes fait mourir son fis: Puis se mesura trois fois sur l'ēsāt, en reclamāt le Seignr, disāt: seignr mō Dieu ie te prie q l'ame de cēt enfāt lui retourne au vêtre. E le Seignr exauça Elie, e l'ame de l'enfant lui retourna au ventre, si reuequit. E Elie print l'en- fant, e le descēdit de la chambre, en la ^{maison}

maison, e le donna a sa mere, disant: **A** Voici ton fis en vie. Adonc la femme dit a Elie: Maintenāt connoi-ie bien que tu es vn homme de Dieu, e que vrayement tu as la parolle du Seignr en ta bouche.

Chap. XVIII.

Le Sei-
gneur
cōman-
de a E-
lie qu'il
aille
trou-
uer A-
cab.

Abdie
rencon-
tre Elie

4. pour lui
faire dire se
tu y étois.

A Vint long tems apres, a-fauoir Pan troisieme, que le Seigneur parla a Elie, e lui dit qu'il s'allāt montrer a Acab, e qu'il feroit venir de la pluye sur la terre. Si s'ē alla Elie pour se montrer a Acab. Or y auoit grosse famine a Samarie, e Acab appella Abdie le maître d'hôtel (lequel Abdie étoit vn homme qui craignoit fort le Seigneur: e quand lezabel détruisoit les prophetes du Seigneur, il print cent prophetes, e les cacha en deux cauernes, en chācune cinquante, e les fournit quelque tēs de pain e d'eau) e dit Acab audit Abdie: Va t'en par le pays a toutes les fontaines eriuieres, si nous pourrions trouuer de l'herbe pour maītenir les cheuaux e mulets, a fin que ne soyons dessaisis de monteurs. Si se départirent le pays pour le trauerfer, allant Acab par vn chemin tout seul, e Abdie par l'autre. E ainsi qu'Abdie étoit en chemin, il va rencontrer Elie, lequel il reconneut, e se ietta sur son visage, e dit: Es tu mon seigneur Elie? Oy, dit il: va dire a ton maître q̄ voici Elie. E Abdie lui dit: Qu'ai-ie méfait, q̄ tu mettes moi ton seruiteur en la main d'Acab, pour me faire mourir? Viue le Seigneur ton Dieu, s'il y a nacion ne royaume où mon maître ne t'ait enuoyé chercher. E quand on disoit que tu n'y étois pas, il^a coniueroit e royaumes e nations, pourtāt qu'il ne te trouuoit pas. E maintenāt tu me dis, q̄ i'aille dire a mon maître que voici Elie: Que quand ie ferai departi d'avec toi, l'esperit du Seignr t'ēportera ie ne sai où. E moi; qui le serai allé dire a Acab, quand il ne te trouuera pas, il me tuera: e toutes fois i'ai eu la crainte du Seigneur

des maieunesse. **N**et'a il point été dit, monseigneur, ce que ie fi quand lezabel tuoit les prophetes du Seigneur: comment ie cachai cent dēdits prophetes, en chāque cauerne cinquāte, e les fourni de pain e d'eau: E maintenant tu me commādes d'aller dire a mon maître que voici Elie, afin qu'il me tue: E Elie lui dit: Viue le Seigneur des armées, au seruice du quel ie suis, si auourdui ie ne me mōtrrai a lui. Adonc Abdie s'en alla au deuāt d'Acab, e le lui dit. E Acab s'en alla au deuant d'Elie: e quand Acab vit Elie, il lui dit: Ét-ce toi qui troubles Israel? Le ne trouble point Israel (dit Elie) mais c'ēt toi e la maison de ton pere, qui laissés les commande mens du Seigneur, e allés apres les Baals. Or enuoye amasser vers moi tous les Israelites au mont Carmel, e les quaterens cinquante prophetes de Baal, e les quatre cens prophetes des bois de deuocion, qui mangent a la table de lezabel. Si manda Acab tous les enfans d'Israel, e assembla les pphetes au mont Carmel. E Elie s'approcha de tout le peuple, e dit: Iusqu' a quand^b clocherés vous des deux iābes? Si le Seigneur ēt dieu, allés apres lui: ou si Baal ēt dieu, allés apres lui. E cōme le peuple ne lui rēpōdoit rien, Elie leur dit: Il n'y a plus q̄ moi qui soit prophete du Seignr, e les prophetes de Baal sont quatre cēs cinquāte, G. L. e les prophetes des bois de deuocion sont quatre cens. **E** Qu'on nous donne deux toreaux, e qu'il s'en choisissent l'vn, e le mettent en piēces, lesquelles mettrōt sur le bois, sans y mettre le feu: e ie sacrifierai l'autre toreau. e le mettrai sur le bois, sans y mettre le feu. Puis inuoqués le nom de vōtre Dieu, e i'inuoquerai le nom du Seigneur: e que le Dieu qui par feu exaucera, soit Dieu. E tout le peuple rēpōdit: C'ēt biē dit. E Elie dit aux prophetes de Baal: Choisissés l'vn des toreaux, e le sacrifiés premier, puis q̄ vous êtes

^b chance-
lerés uous
être deus

Baal in
uoqué
pour
neant.

Gen. 31

Elie sa-
crifie.

êtes plus: e inuoqués le nom de vôtre Dieu, sans y mettre le feu. Adonc ils prindrēt le toreau qui leur étoit baillé, e le sacrifierent, e inuoquerent le nom de Baal depuis le matin iusqu'a midi, en disāt: Baal exauce nous. E cōme nul ne sonnoit mot, e ne répondoit rien, ils passoient par deuant l'autel qu'ō auoit fait. Puis sur le midi Elie les brocardoit: Criés a haute voix (disoit-il) car il êt dieu: mais il êt en cōtemplacion, ou il a affaire, ou il êt en chemin: sinon qu'il dorme, e qu'il le faille éveiller. E eux de crier fort e ferme, e de se décopper, selon leur cōtume, a tout des glaiues e iauelots, iusqu'a s'ensanglanter. Puis quand midi fut passé, ils se tempêtoient iusqu'a l'heure qu'on brulage le cōpanage. E comme il n'y auoit nul qui sonnāt mot, ne qui répondit, ne q'en tint cōte, Elie dit a tout le peuple qu'ils s'approchassent de lui. E quand tout le peuple se fut approché de lui, il refit l'autel du Seigneur qui étoit abbattu. Puis print Elie douze pierres, selō le nombre des lignées des enfans de Iacob, auquel le Seigneur dit qu'il auroit nom Israel, e de ces pierres il bâtit vn autel au nom du Seigneur, e fit entour l'autel vne fosse, tenant environ deux sattes de grain, e arrêgea le bois, e écartela le toreau, e le mit sur le bois. Puis dit: Rēplissés quatre barreaux d'eau, e laverfés sur le brulage, e sur le bois. Faites-le écor vne fois, dit-il: ce qu'ils firēt. Faites-le pour la troisième fois: ce qu'ils firent, tellement que l'eau alloit entour l'autel, e fut la fosse pleine d'eau. Puis quād ce vint a l'heure qu'on brulage le cōpanage, le prophete Elie s'approcha, e dit: O Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac, e d'Israel, donne auiourd'hui a connoitre entre les Israelites que tu es Dieu, e moi ton seruiteur, e que par tō commandemēt j'ai fait toutes ces choses. Exauce moi, Seigneur, exauce moi, e donne a connoitre a ces gens que tu

A es le Seigneur Dieu, e que tu leur as tourné le cueur ce deuant derrière.

Alors le feu du Seigneur cheut, e consuma e brulage, e bois, e pierres, e terre, e lecha l'eau qui étoit en la fosse. Ce que voyant tout le peuple se ietterent sur leur visage, disant: Le Seignr êt Dieu, le Seignr êt Dieu. E Elie leur dit: Empognés les prophetes de Baal, qu'il n'en échappe persone. E il les empognerent, e Elie les fit descendre au fleuve Cison, e là les tua. Puis dit Elie a Acab qu'il montāt e allāt prendre son repas, e qu'il oyoit vn bruit de pluye. E quand Acab fut allé prendre son rēpas, Elie monta sur le coupeau de Carmel, e s'accroupit a terre, mettant son visage entre ses genoux. Puis dit a son garson qu'il montāt e regardāt contre la mer. Lequel monta e regarda, e dit qu'il ne voyoit riē. E Elie lui dit qu'il retournāt set fois. E a la settième fois il dit qu'vne nuée petite comme la palme d'vn homme, s'éleuoit de la mer. Adonc Elie lui dit qu'il allāt dire a Acab qu'il attelāt e descēdit, de peur qu'il ne fût surprins de la pluye. Puis le ciel commença de plus-en-plus a se noircir de nuées e du vent, e vint vne grosse pluye. E Acab monta sur le chariot e s'en alla a lezrael. E Elie accōpagné de la main du Seigneur, se scourra, e courut deuant Acab iusqu'il arriua a lezrael.

Chap. XIX.

E Acab conta a lezabel tout ce qu'auoit fait Elie, e comm' il auoit fait passer tous les prophetes au fil de l'épée. Adonc lezabel manda a Elie par vn messager en cête maniere: Jamais ne me puiffēt les dieux aider, si demain ie ne te met en l'état qu'êt l'vn d'eux. Adōc Elie eut peur: si delo gea, e se retira pour sauuer sa vie. E quand il fut arriué a Bersaba ville de Iudée, il laissa là son garson, e chemina parmi les bois le chemin d'vn iour, e s'alla assoir sous vn geneure, e souhaita la mort, disant: Ote moi la vie,

Elie tue
les pro-
phetes
de Baal

Elie ob-
tient
pluye
de dieu

Elie s'ē-
fuit de
peur de
lezabel

F

Seigneur, il en eût tems: car ie ne suis pas meilleur que mes peres. Puis se coucha, e s'endormit dessous le geneure. E il survint vn ange qui le toucha, e lui dit: Sus, mange. E il regarda, e apperceut a son cheuet vn pain cuit en la braise, e vne bouteille d'eau: si mangea e beut, puis derechef se coucha. E l'ange du Seigneur le reuint toucher encor vne fois, e dit: Sus, mange: car tu as encor long chemin a faire. E il se leua, e mangea e beut, e alla par la vertu de celle viande quarante iours e quarante nuits, iusqu'au mont de Dieu en Horeb, là où il entra en vne cauerne, e y passa la nuit. E voicil le Seigneur qui parla a lui, e lui dit: Que fais-tu ici, Elie? Lequel répondit: l'ai courageusement maintenu le Seigneur Dieu des armées, pourtât que les enfans d'Israel abandonnans ton alliance, ont rasé tes autels, e meurtri tes prophetes a la pointe de l'épée, e n'en reste plus que moi, e encor me veulent-ils ôter la vie. E le Seigneur lui dit: Sor, e te presente en la montagne deuant le Seigneur. E voila le Seigneur qui passoit, e y auoit deuant le Seigneur vn vent si grand e impetueux, qu'il fendoit les montagnes, e froissoit les roches: auquel vent toute-fois le Seigneur n'étoit pas. Apres le vent vint vn tremblement de terre: auquel tremblement le Seigneur n'étoit pas. Apres le tremblement vint vn feu, auquel feu le Seigneur n'étoit pas. Apres le feu vint vne voix coye e graile. E incontinent qu'Elie ouit, il s'affula le visage de son manteau, e sortit, e se tint a l'entrée de la cauerne. E adonc il ouit vne voix qui lui dit: Que fais-tu ici, Elie? Lequel répondit: l'ai courageusement maintenu le Seigneur Dieu des armées, pourtât que les enfans d'Israel abandonnans ton alliance, ont rasé tes autels, e meurtri tes prophetes a la pointe de l'épée, e n'en reste plus que moi, e encor me veulent-ils ôter la vie. E le Seigneur lui dit:

A Va, reprêd ton chemin contré la forêt de Damas, e va oindré Hazael pour être roi de Syrie, e oindras Iehu fis de Namsi pour être roi d'Israel, e oindras Elisée fis de Saphat d'Abelmehola pour être pphete apres toi. E qui échappera de l'épée d'Hazael, Iehu le fera mourir: e qui échappera de l'épée de Iehu, Elisée le fera mourir. E ie laisserai échapper set mille des Israelites, a-sauoir tous ceux qui n'ont ne ployé leurs genoux a Baal, ne baisé Baal de leur bouche. E Elie se departit de là, e trouua Elisée fis de Saphat, qui labouroit la terre, e auoit deuant soi douze iougs de beufs, e estoit au douzième. E Elie en passant apres de lui, lui ietta son manteau. Dont Elisée laissa les beufs, e courut apres Elie, e lui dit: le te prie donne moi licence d'aller prendre congé de mon pere e de ma mere: puis j'irai apres toi. E biē, dit Elie, retourne t'en, ie ne t'en garde pas. Adonc Elisée s'en retourna, e prit vn par de beufs, e les sacrifia, e cuisit la chair a tout le harnois des beufs, e en fit vn banquet au peuple: puis delogea e s'en alla apres Elie, e fut son valet.

Chap. XX.

OR Benadad roi de Syrie assembla route sa puissance, e étant acompagné de trentedeux rois, avec cheuaux e chariots, alla assieger e guerroyer Samarie, e manda ainsi a Acab roi d'Israel par des ambassadeurs qu'il enuoya en la ville: Voici que te mande Benadad: Ton argent e ton or eût mien, tes femmes e tes beaux enfans sont miés. Sur quoi le roi d'Israel fit telle réponse: Comme tu l'as dit, sire roi, ie suis tien, e tout ce q'ia. E les ambassadeurs retournerēt, e dirent ainsi: Voici que te mande Benadad: Touchât ce que ie t'ai mandé q tu me liurasses ton argent, ton or, tes femmes e enfans, sache que demain ie t'enuoyerai mes gens, qui fouilleront ta maison, e celles de tes gens, e prendront

Elie ap
pelle
Elisée

Bena-
dad roi
de Sy-
rie assie-
ge Sa-
marie.

dront tout ce que tu as de beau, e sem porteront. Adōc le roi d'Israel fit venir tous les cōseilliers du pays, e leur dit: Connoissés e considerés si cēt hō me ne cherche occasiō de faire mal, veu que ie ne fai point écondi de ce qu'il m'auoit mandé touchāt mes femmes e enfans, e mon argent e or. E tous les conseilliers e tout le peuple lui cōseillerēt qu'il ne s'y accordāt point, e qu'il n'en fit rien. Si fit aux ambassadeurs de Benadad vne telle réponse: Dites a nôtre sire le roi, que ie suis a son commandement, prêt a faire tout ce qu'il me mādā a la premiere fois: mais que touchant ceci, ie ne le puis faire.

Ainsi les ambassadeurs s'en allerēt faire leur message. E Benadad lui remanda ainsi: Iamais les dieux ne me puissent être en aide, si ie ne meinetāt de gens, qu'il n'y aura pas de poudre a Samarie pour chācun vne poignée. A quoi le roi des Israelites répondit ainsi: Dites lui qu'il ne faut pas qu'un qui ét encor armé, se glorifie comme s'il étoit dēia^a desarmé. Quand Benadab (qui lors beuoit sous la frēchade, lui e les autres rois) ouit cela, il dit a ses gens qu'ils assaillissent la ville. Ce qu'ils firēt. E il y eut vn prophete q al la trouuer Acab roi d'Israel, e lui dit: Voici que te mande le Seignr: Voistu cēte si grande multitude de gens? sache qu' auiourhui ie la te liurerai entre les mains, a fin que tu entendes que ie suis le Seigneur. E par qui? dit Acab. Le Seigneur te mande (dit le prophete) que ce sera par les gouïats des baillifs. E qui ordonnera la bataille? Toimême, dit il. Adonc il conta les gouïats des baillifs, qui furent par conte fait deux cens trentedeux: e apre eux il conta toute la gendarmerie des enfans d'Israel, qui furent set mille: lēquels firent a midi vne faille, ainsi que Benadad beuoit e yurognoit sous des loges, lui e les trente deux rois qui étoient venus a son aide. E cōme les gouïats des baillifs furent

A fortis les premiers, Benadad y ēuoya. E on lui rapporta q c'étoit gens qui sortoit de Samarie: e il dit: Soit qu'ils sortent pour faire paix, soit qu'ils sortēt pour faire guerre, prenés les tous vifs. Mais quand les autres furent sortis de la ville, a-fauoir les gouïats des baillifs, e la puiffāce qui venoit apres eux, ils abbatirent chācun son homme, e mirent les Syriens en fuite, e les Israelites leur donnerent la chasse. E Benadad roi de Syrie échappa a cheual, avec la cheualerie. E le roi d'Israel sortit, e battit les gens de cheual e de chariot, e fit vn gros chapplis des Syriens. Puis le prophete alla trouuer le roi d'Israel, e lui dit: Va te renforcer, e auise que tu feras: car sur la nouvelle saison le roi de Syrie fera vn voyage contre toi. E les gens du roi de Syrie lui dirēt: Leurs dieux sont dieux mōtagnars, pourtant ont ils eu le dessus sur nous. Mais si nous combattons avec eux en plat pais, il n'y aura point de faute que nous serōs les plus fors. Il te faut aīsi faire: ôte les rois de leurs places, e met les baillifs pour eux, e prend tout autant de gendarmerie, qu'étoit celle que tu as perdue, e autant de cheuaux, e autāt de chariots, e nous les combattons en plat pays, e tu verras si nous ne les vaincrons. A cela le roi Benadad s'accorda, e fit ainsi. E quād ce vint a la nouvelle saison, il fit la montre des Syriens, e mōta a Aphēc pour faire guerre contre les Israelites. E les enfans d'Israel firent leurs montres, e s'auitallèrent, e leur allerent au deuant, e se camperent contr' eux, étans comme deux troupeaux de cheures, cōm' ainsi fūt que les Syriens remplissoint la terre. Adonc vn homme de Dieu s'en alla trouuer le roi d'Israel, e lui dit: Voici que te mande le Seigneur: Pourtant que les Syriens ont dit que le Seignr ét dieu des mōtagnes, e non pas dieu des vallées, ie mettrai toute celle grāde multitude entre tes mains, a fin

Les Syriens disent que les dieux d'Israel sont dieux montagnars.

a. uictorieux.

Les Syriens deconfits par les gouïats.

Les Israélites déconfirent les Syriens.

Acab lâche Benadad.

a. pour s'y faire payer gabelle.

que vous sachiez que je suis le Seigneur. **A** Donque quand ils eurent été campés les uns vis-à-vis des autres sept iours, au septième iour que la bataille fut venue, les enfans d'Israël abbatirent des Syriens en un iour cent mille hommes de pied. Le reste s'en fuit en la ville d'Aphec, là où la muraille trebuchea et acabla vint et sept mille hommes. Et Benadad s'en fuit et entra en la ville au plus auant d'un cabinet: et ses gens lui dirent ainsi: Nous auons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont rois pitoyables. Mettons des haïres en nos flancs, et des cordes en nos cols, et sortons vers le roi d'Israël, si d'adventure il te voudra sauuer la vie. Si s'affulerent les flancs de haïres, et se mirèrent des cordes au col, et s'en allerent trouuer le roi d'Israël, et lui dirent que son seruiteur Benadad le prioit de lui sauuer la vie. Comment (dit il) est-il encore en vie? il est mon frere. Oy tō frere Benadad, dirent ils: receuans ce bon encontre, et le prenans soudainement au mot. Adonc il commanda qu'on l'allât querir: et quand Benadad fut venu a lui, il le fit monter sur le chariot. Et Benadad lui dit ainsi: Les villes que mon pere ôta a tō pere, ie les te redrai, et leueras **B** boutiques a Damas, cōme fit mon pere a Samarie. Et Acab lui dit: E ie te lâcherai, apres auoir fait alliāce. Si fit alliāce avec lui, et le lâcha. Adōc un homme qui étoit de la race des prophetes, dit a un autre par le commandement du Seigneur: frappe moi. Mais l'autre ne le voulut pas frapper. Parquoi le prophete lui dit: Pourtant que tu n'as obeï au Seigneur, sache que quand tu seras departi d'avec moi, un lion te tuera. Et quand l'autre se fut parti d'avec lui, il rencontra un lion qui le tua. Et le dit prophete trouua un autre homme, auquel il dit: Frappe moi. Et l'autre le frappa, et le naura. Et le prophete se déguisa a tout de la poudre qu'il mit sur son visage, et s'alla mettre au chemin par où le roi deuoit passer:

et ainsi que le roi passoit, il lui cria en cete maniere: Ainsi que i'étoi parmi la bataille, il est venu un homme qui m'a amené un autre homme, et ma dit que ie le gardasse, et que s'il se perdoit, ie le rendroï cors pour cors, ou ie payeroï un talent d'argent. Et ce pendant que i'étoi empêché a faire quelq chose, mon homme s'est perdu. Et le roi d'Israël lui dit: Tu as toi-même droittement ietté la sentence de ta cause. Alors le prophete torcha vitemment la poudre de son visage, si que le roi d'Israël cōneut qu'il étoit prophete, et lui dit: Le Seigneur te mande que pourtant que tu as lâché un homme qu'il vouloit massacrer, ta vie y ira pour la sienne, et ton peuple pour le sien. Et le roi d'Israël s'en alla en sa maison tout marri et courroucé, et s'en alla a Samarie.

Chap. XXI.

A Pres ces entrefaittes Nabot le Izraelien auoit vne vigne a Iezrael, iognante au palais d'Acab roi de Samarie. Dōt Acab lui dit: Baïlle moi ta vigne pour en faire un vergier: car elle est tout iognant a ma maison: et ie t'en donnerai vne meilleure qu'elle n'est: ou si tu l'aimes mieux, ie la te payerai en argent. Mais Nabot lui dit: la au Seigneur ne plaise que ie te donne mon heritage paternel. Adonc Acab s'en alla en sa maison tāt marri et courroucé de la réponse que lui auoit faite Nabot Izraelien, disant qu'il ne lui donneroit point son heritage paternel, qu'il se coucha sur son lit, et détourna son visage, et ne print point son repas. Et Iezabel sa femme alla trouuer, et lui demanda pourquoi il auoit esperit si triste, qu'il ne prenoit point son repas. Lequel lui dit: J'ai parlé a Nabot Izraelien, et lui ai dit qu'il me baïllât sa vigne pour argent: ou s'il l'aïmoit mieux, que ie lui dōneroi un autre vigne pour la sienne. Mais il a dit qu'il ne me donneroit point sa vigne. Et Iezabel sa femme lui dit: Vrayement tu es un bel homme pour acquerir un

royau

De Nabot lequel Acab fit mourir pour auoir sa vigne.

d. uen que tu n'as pas l'adresse d'acquerir une vigne, comment acqueris tu un roy aume.

royaume d'Israel. Sus prend ton repas, e fai bonne chere: ie te liurerai la vigne de Nabot lezraelien. Si écriuit des lettres au nom d'Acab, e les seela du seel d'Acab, e les enuoya au conseilliers e principaux de la ville de Nabot, q se tenoient avec Nabot, dequelles lettres la teneur étoit telle: Faites crier le ieune, e faites assoir Nabot au plus haut de tous, e appostés deux enfans perdus contre lui, qui tēmoigneront qu'il a maudit Dieu e le roi, e le menés dehors, e le lapidés e le faites mourir. E les hommes de la ville de Nabot, a-fauoir les conseilliers e principaux habitans de sa ville, firent ainsi que leur mandoit lezabel, selon le contenu des lettres qu'elle leur mādōit. Ils crierent le ieune, e firēt assoir Nabot au plus haut de peuple. Puis vindrent deux enfans perdus, qui s'asfirent contre lui, e tēmognerent les fudits méchans hommes contre Nabot, en la presēce du peuple, que Nabot auoit maudit Dieu e le roi. Si le menerent hors la ville, e le lapiderent e mirent a mort. Puis manderent a lezabel que Nabot étoit lapidé e mort. E quand lezabel entēdit que Nabot étoit lapidé e mort, elle dit a Acab: Sus prend possession de la vigne de Naboth lezraelien, qui ne la t'a pas voulu bailler pour argēt: car Nabot n'ēt plus vif, ains ēt mort. E quand Acab entēdit que Nabot étoit mort, il se leua pour descendre en la vigne de Nabot, pour en prendre possession. Alors Elie Thesbite, lui étant cōmandé par le Seigneur de descendre au deuāt d'Acab roi d'Israel en Samarie, e qu'il étoit en la vigne de Nabot, e y étoit descendu pour en entrer en possession, alla parler a lui en cēte maniere: Le Seigneur te mādē ainsi: ēt-il dīt que tu l'ayes meurtri, e encore la possedes? Or sache ceci de part le Seigneur, dit il, que au lieu même où les chiens ont leché le sang de Nabot, les chiens lécheront aussi le tien. E A-

Eliere-
prend
Acab
d'auoir
tué Na-
bot.

A cab lui dit: M'as tu trouué, mon ennemi: Oy t'ai-ie trouué, dit il. E pour-
tāt q̄ tu es tout addōné a faire chose
q̄ déplaie au Seignr, il te mādē qu'il
te fera venir tāt de maux, e te détruira
de telle forte, qu'il n'y aura entre les
Israelites ne chien ne chat qui soit a
Acab, qu'il ne le racle, tāt soit serré ou
a bandon: e mettra ta maison en l'état
de la maison de Ieroboam fis de Na-
bat, e de celle de Baafa fis d'Ahie,
pourtant que tu as courroucé le Sei-
gneur, e as fait pecher les Israelites. E
même quant a lezabel, le Seigneur te
mande que les chiens mangeront le-
zabel au chāp de lezrael. E celui des
gens d'Acab qui mourra en la ville,
les chiens le mangeront: e qui mour-
ra es chams, les oiseaux de l'air le man-
geront. Or n'y auoit-il homme tant
addonné a faire déplaisir au Seignr,
qu'Acab, lequel étant poussé par leza-
bel sa femme, étoit deuenu si abomi-
nable, qu'il alloit apres vn tas d'ordu-
re de dieux, tout ainsi qu'auoint fait
les Amorreēs, lēquels le Seigneur a-
uoit déchassés de deuant les enfans
d'Israel. Toutefois quand il ouit ces
parolles, il descira ses habillemens, e
se mit vne haire sur son cors, e ieuna e
se coucha envne haire, e alla déchaux.
Adonc le Seigneur parla a Elie Thes-
bite en cēte maniere: Vois-tu cōmēt
Acab se ploye deuant moi: Pourtant
qu'il se ploye deuant moi, ie ne ferai
pas venir le malheur en son tēs, mais
ferai venir au tems de son fis, le mal-
heur sur sa maison.

Chap. XXII.

O Ron demoura trois ans qu'il n'y
eut point de guerre entre les Sy-
riens e les enfans d'Israel. E quand ce
vint au troisiēme an, Iosaphat roi de
Iudée descēdit vers le roi d'Israel, e le
roid'Israel dit a ses gens: Vous deués
sauoir que Ramoth ville de Galaad
nous appartient, e nous delayons de
l'ōter au roi de Syrie. Puis dīt a Iosa-
phat: Iras-tu avec moi pour guer-

4. Rois 9

4. Rois 9

4. Rois 9

le voya-
ge d'A-
cab cō-
tre Ra-
moth.
2. Chr. 18

royer Ramoth en Galaad: E Iosaphat lui dit: E moi e mes gens e cheuaux sommes a ton commandement. Mais ie suis vne fois d'auis, dit il, que tu t'en enquetes au Seigneur. Adonc le roi d'Israel assambla les prophetes, qui furent iusqu'a quatre cens, e leur demãda s'il deuoit aller faire guerre a Ramoth en Galaad, ou s'il s'en deuoit deporter. Lêquels lui rêpondirent qu'il y allât, e que le Seigneur la liuroit entre les mains du roi. Mais Iosaphat dit: N'y a il plus ici de prophete du Seigneur, pour nous en enquerir de lui: E le roi d'Israel lui dit: Il y a biẽ encor vn homme de qui on pourroit demander l'oracle du Seigneur: mais ie le hai, car il ne me prophetise riẽ de bien, mais tou-iours mal. C'êt Michée

Michée
pphete

chêe fis de Iêla. E Iosaphat lui dit: Tu ne dois pas ainsi parler, roi. Adonc le roi d'Israel appella vn châtré, e lui dit qu'il fit vîtement venir Michée fis de Iemla. E comme le roi d'Israel e Iosaphat roi de Iudée étoint assis chacun sur son siege, accoutrés d'habillemẽs, en vne place d'vne porte de Samarie, e que tous les prophetes prophetisoient deuant eux, Sedechie fis de Canaana se fit des cornes de fer, e dit: Le Seigneur te mãde que tu iouteras de ces cornes contre les Syriens, iusqu'a les defaire du tout. E tous les prophetes prophetisoient ainsi, disans: Monte a Ramoth en Galaad a la bõn'heure, e le Seignr la liurera entre les mains du roi. E le messager q'êtoit allé querir Michée, lui disoit ainsi: Les autres prophetes tous d'vne voix promettent au roi bon rencontre: ie suis d'auis que tu dies comm'eux, e que tu lui promettes bon rencontre. Mais Michée dit: Viue le Seigneur si ie ne dirai ce que le Seigneur m'aura dit. E quand il fut venu au roi, le roi lui dit: Michée, deuõs-nous aller a Ramoth en Galaad, ou non: E Michée lui dit: Vay a la bonn'heure, e le Seigneur la liurera entre les mains du roi. E le roi

A lui dit: Le te conieure e reconieure au nom du Seigneur, que tu ne me dies que la verité. Adonc Michée dit: J'ai veu tous les Israelites écartés par les montagnes, comme brebis qui n'ont point de bergier: e le Seigneur qui di soit: Ces gens n'õt point de maitres: qu'ils s'en retournêt chacun chés soi en paix. E le roi d'Israel dit a Iosaphat: Ne t'ai-ie pas bien dit, qu'il ne me prophetiseroit ia biẽ, mais mal: E Michée lui dit: Ecoute donque la parole du Seigneur. J'ai veu le Seigneur assis sur son trõne, e toute l'armée celeste se tenant aupres de lui a la main droite e a la gauche. E le Seigneur di soit: Qui trompera Acab, pour le faire aller a Ramoth en Galaad, a fin qu'il y tombe: E comme l'vn disoit ceci, l'autre cela, il s'êt auãcé vn esperit, qui s'êt presenté deuant le Seigneur, e a dit: le le trõperai. E par quel moyen: lui dit le Seigneur. J'irai, dit il, e serai vn faux esperit en la bouche de tous ses prophetes. E le Seigneur lui a dit: Tu le trõperas, e en viendras a bout: deloge, e fai ainsi. Parquoi sache que le Seigneur a mis vn faux esperit en la bouche de tous ces tiens prophetes, e a le Seigneur deliberé de te faire vn mauuais tour. Adonc Sedechie fis de Canaana s'auãça, e frappa Michée sur la ioue, disant: Comment êt delogé l'esperit du Seigneur de moi, pour parler a toi: E Michée lui dit: Tu le sauras lors que tu entreras au plus secret de la maison pour te cacher. E le roi d'Israel dit: Prend Michée, e le remeine a Amon preuõt de la ville, e a loas fis du roi, e leur di que le roi leur mande qu'ils ayent a mettre cêt homme en prison, e le nourrir de pain e d'eau d'angoisse, iusque ie m'en reuienne sauue. E Michée dit: Si tu retournes sauue, le Seigneur n'a pas parlé par moi, e veux bien que chacun l'entende, dit-il. Par ainsi le roi d'Israel e Iosaphat roi de Iudée s'en allerent a Ramoth en Galaad. E le roi d'Israel dit a Iosa-

Iosaphat qu'il se déguisât pour entrer en bataille, e qu'il vêtît ses habillemēs a-fauoir d'Acab. E aussi le roi d'Israel se déguisa, e entra ainsi en bataille.

Or auoit le roi de Syrie commandé aux trentedeux capitaines du charrois qu'il auoit, qu'ils ne cōbatissent contr' homme quelconque, petit ne grand, sinon contre le roi d'Israel seulement. Dont quād les capitaines du charrois virent Iosaphat, il cuiderent que ce fût le roi d'Israel, si s'adresserent a lui pour le combattre. Mais Iosaphat s'écria: par quoi les capitaines du charrois voyans que ce n'étoit pas le roi d'Israel, se deporterēt de le pour

la mort
d'Acab

suiure. Mais il y eut quelcun qui tira vn coup de trait a l'auenture, e frappa le roi d'Israel entre la iointure e le haubergeō: par quoi le roi dit a sō charretier: Tourne bride, e me meine hors de la bataille: car ie suis blecé. Par ainsi ce iour la, durāt la bataille, le roi se tenāt au chariot contre les Syriēs, mourut sur le vēpre, la playe saignante au souceau du chariot. E au soleil couchāt vn heraut passa parmi le cāp, e fit les cries qu'on s'en allāt chācun en sa ville e en son pays. E le roi fut porté a Samarie tout mort, e fut enseveli a Samarie. E comm'on gavoit le chariot en l'étang de Samarie, les chiens lecherent son sang ainsi que les putains le lauoint, selon la parole que le Seignr auoit ditte. Du reste des affaires d'Acab, e de tout ce qu'il fit, e de la maison d'yuoire qu'il bâtit, e de toutes les villes qu'il fit, il en ēt écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quād Acab fut couché avec ses peres, Ocozie son fis fut roi pour lui.

A E Iosaphat fis d'Asa fut fait roi de Iudée l'an quatriēme d'Acab roi d'Israel, e étoit en saage de trentecinq ans quand il fut fait roi: e regnavintecinq ans en Ierusalē. Sa mere eut nom Azuba fille de Sali. Il mena vn tout tel train qu'Asa son pere, sans s'en foruoyer, en faisant le plaisir du Seignr. Toutefois les chapelles ne furent point ôtées, e sacrihoient e perfumoient encore les Israelites par les chapelles. Ledit Iosaphat eut paix avec le roi d'Israel. Des autres affaires de Iosaphat, e des prouesses e guerres qu'il fit, il en ēt écrit au liure des croniques des rois de Iudée. Du remanant des bougres qui étoit resté au tems de son pere, il en vuida le pays. En ce tems là il n'y auoit point de roi établi en Iudumée, Iosaphat fit des nauires Ciliques, pour aller a l'or a Ophir. Mais il ne s'en trouua pas bien: car les nauires firent bris a Asiongaber. Adonc Ocozie fis d'Acab presenta a Iosaphat ses gens pour nauiger avec ceux de Iosaphat: mais Iosaphat ne voulut pas. Quand Iosaphat fut couché avec ses peres, e enseveli avec ses peres en la cité de Dauid son pere, Ioram son fis fut roi pour lui.

B Ocozie fis d'Acab fut fait roi des Israelites a Samarie l'an dixesettiēme de Iosaphat roi de Iudée, e regna sur les Israelites deux ans. Il fit déplaisir au Seigneur, e tint vn tel train que son pere e sa mere e Ieroboam fis de Nabat, qui auoit fait pecher les Israelites: e seruit e adora Baal, e courrouça le Seigneur Dieu d'Israel, tout ainsi qu'auoit fait son pere.

ocozie
roi d'Israel.

Le III. des rois

Chap. I.

Ocozie malade s'enquête de Beelzebub.



Pres la mort d'Acab, les Moabites se reuolterent contre les Israélites. E Ocozie tomba par vn treillis en sa chambre en Samarie, de quoi étant malade il enuoya des messagers pour s'enquêter de Beelzebub dieu d'Accaron s'il deuoit guerir de celle maladie. Mais l'ange du Seigneur dit a Elie: Sus va au deuant des messagers du roi de Samarie, e leur demâdes'il n'y a point de Dieu en Israel, veu qu'ils vont demander conseil a Beelzebub dieu d'Accaron. E leur di que pour cela le Seigneur lui mande que du lit où il êt monté, il n'en descendra iamais, ains mourra. E Elie y alla. Adonc les messagers s'en retournerent au roi, lequel leur demanda pourquoi ils retournoient. E ils lui dirent: Nous auons rencontré vn homme, qui nous a dit: Allés, retournés au roi qui vous a enuoyés, e lui dites que le Seigneur lui mande a-sauoir mon s'il n'y a point de Dieu en Israel, veu qu'il enuoye demander conseil a Beelzebub dieu d'Accaron: e que pour cela, du lit où il êt monté, il n'en descēdra iamais, ains mourra. E le roi leur dit: De quelle sorte êt celui que vous aués rencontré, qui vous a dit ces parolles? C'êt (lui dirent ils) vn homme velu, qui êt ceint d'vne ceinture de cuir. E il dit: C'êt Elie Thesbite. Si lui enuoya vn cinquantenier avec ses cinquāt hommes, lequel monta a lui, e le trouua assis au coupcau de la montagne, e lui dit: Homme de Dieu le roi te mande que tu descendes. E Elie répondit au cinquantenier: Si ie suis homme de Dieu, qu'vn feu descende du ciel, qui brule e toi e ta cinquantei-

ne. Adonc vn feu descendit du ciel, qui brula e lui e sa cinquanteine. E le roi lui enuoya encor vn autre cinquantenier avec sa cinquanteine, lequel lui dit ainsi: Homme de Dieu le roi te mande que tu descendes vitemment. E Elie leur répondit: Si ie suis homme de Dieu, qu'vn feu descende du ciel, qui brule e toi e ta cinquanteine. E le feu de Dieu descendit du ciel, qui brula e lui e sa cinquanteine. E le roi y enuoya encore le troisiēme cinquantenier avec sa cinquanteine, lequel troisiēme cinquantenier y monta, e s'alla ietter sur ses genoux deuant Elie, e le supplia, disant ainsi: Homme de Dieu ie te prie épargne ma vie, e celle de ces cinquāte tes seruiteurs: e com m'ainsi soit qu'vn feu êt descendu du ciel, qui a brulé les deux premiers cinquanteniers e leurs cinquanteines, ie te prie aye égard a ma vie.

E l'ange du Seigneur dit a Elie qu'il descendît avec lui, sans en auoir peur. Adonc Elie se leua, e descendit avec lui vers le roi, e lui dit ainsi: Le Seigneur te mande, que pour tant que tu as enuoyé des messagers pour demander conseil a Beelzebub dieu d'Accaron, comme s'il n'y auoit point de Dieu en Israel pour lui en demander sa sentence, pour cela tu ne descendras point du lit où tu es monté, ains mourras. Si mourut Ochozie selon la parolle du Seigneur qu'Elie auoit ditte, e fut Ioram roi pour lui, l'an second de Ioram fis de Iosaphat roi de Iudée, pour tant qu'Ocozie n'auoit point de fis. Des autres choses que fit Ocozie, il en êt écrit au liure des croniques des rois d'Israel.

Chap. II.

A Vint que quād le Seigneur deuoit faire monter Elie au ciel en vn tourbillon, Elie e Elifée departirent de Galgal, e Elie dit a Elifée: Demure ici, car le Seigneur m'enuoye iusqu'a

iusqu'a Bethel. E Elisée lui dit: Viue le Seigneur, e viue ton ame, si ie t'abandonnerai. E quand ils furent descendus a Bethel, les prophetes de Bethel vindrent a Elisée, e lui dirent: Sais-tu point qu'aujourdhui le Seigneur doit raurir tō maître par dessus ta tête: le le sai bien, dit il: taisés vous. E Elie lui dit: Elisée demeure ici: car le Seigneur m'enuoye a Ierico. Mais il lui dit: Viue le Seigneur, e viue ton ame, si ie t'abandonnerai. E quand ils furent arriué a Ierico, les prophetes de Ierico allerent trouuer Elisée, e lui dirent: Sais-tu point qu'aujourdhui le Seigneur doit raurir ton maître par dessus ta tête: le le sai bien, dit il: taisés vous. E Elie lui dit: Demeure ici: car le Seignr m'enuoye au Iordain. Mais Elisée dit: Viue le Seigneur, e viue ton ame, si ie t'abandonnerai. Parainsi ils tirerent leur chemin eux deux ensemble, e y eût cinquante hommes de la race des prophetes, qui allerent quant-e-quāt, e se tindrent loin vis-a-vis. E quand eux deux furēt arriué vers le Iordain, Elie print son mâteau, e l'entortilla, e en frappa l'eau, laquelle se mipartit deça e dela: si passerent eux deux a sec. E quand ils eurent passé, Elie dit a Elisée: Demande ce que tu veus que ie te face, deuant q̄ ie te soye rauri. E Elisée lui dit: Le veux auoir deux fois autant d'esperit que toi. E Elie lui dit: Tu as demandé vne chose difficile. Si tu me vois raurir d'avec toi, tu l'auras: autrement non. E ainsi qu'ils cheminoient en parlāt, voici vn chariot de feu, e des cheuaux de feu, qui les departirent l'un de l'autre, e Elie mōta en vn tourbillon au ciel. Ce que voyant Elisée cria: O pere, pere, le chariot e cheualerie d'Israel. Puis ne le vit plus. Si print ses habillemens, e les mit en deux pieces. Puis leua le manteau d'Elie, lequel mâteau étoit tombé de lui, e s'en retourna. E quand il fut arriué au bord du Iordain, il print le manteau d'Elie, lequel

A étoit tombé de lui, e en frappa l'eau, disant: Oú êt le Seigneur dieu d'Elie? Ainsi cōme lui ausli eut frappé l'eau, elle se partit ça e lá, e ainsi Elisée passa. E quand les prophetes de Ierico, qui étoint vis-a-vis, le virent, ils dirent que l'esperit d'Elie s'étoit posé sur Elisée: si lui allerēt au deuant, e lui firent humblement la reuerence, e lui dirēt: Nous tes seruiteurs auons cinquante hommes de guerre: laisse les aller chercher ton maître, si d'auenture l'esperit du Seigneur l'auroit prins e ietté en quelque montaigne, ou en quelque vallée. E il leur dit qu'ils n'y enuoyassent pas. Mais ils le presserent tant, qu'il leur en donna licēce. Si enuoyèrent les cinquante hōmes, qui chercherent trois iours, e ne le trouuerent pas: si s'en retournerent a Elisée, qui se tenoit a Ierico, leq̄l leur dit: le vous auoi bien dit, que vous n'y allissiez pas. Puis ceux de la ville dirent a Elisée: La ville êt bien assise, comme tu vois, monsieur: mais l'eau êt mauuaise, e la terre sterile. E il leur dit: Apportés moi vne salicre toute neuue, e y mettés du sel. E quand ils la lui eurent apportée, il s'en alla a la source de l'eau, e y ietta du sel, disant: Le Seignr vous mande qu'il guarit cēt'eau, tellement qu'elle n'engendrera plus ne mortalité ne sterilité. Ainsi l'eau fut guarie: ce q̄ dure encore aujourdhui, selon la parolle que dit Elisée. De lá il monta a Bethel: e ainsi qu'il mōtoit par le chemin, il y eut des petis enfans qui étoint sortis de la ville, lēquels se moquoient de lui, en lui disant: Monte chauue, monte chauue. Adonc il se reuira, quand il les vit, il les maudit au nom du Seigneur: e il sortit deux ourses de la forêt, qui descirerēt quarantedeux de ces enfans. De lá il s'en alla au mont Carmel, e de la en Samarie.

Chap. III.

OR Iorā fis d'Acab fut fait roi d'Israel a Samarie, lan dix e huittième de Iosa-

Elisée
guarit
l'eau.

2. Mach. 2

Les enfans q̄ se moquoient d'Elisée, sōt descirés des ourses.

Ioram
roi d'Israel.

Elie rauri au ciel.

4. support e aide.

Iosaphat roi de Iudée, e regna douz' ans, e fit deplaisir au Seignr, toutefois non pas tant que son pere e sa mere, car il ôta l'image de Baal que son pere auoit faite. Si êt-ce qu'il retint les méchancetés que Ieroboam fis de Nabat auoit fait faire aux Israelites, e ne s'en retira point. Or Mesa roi de Moab (qui faisoit grād fait de bestial, e payoit tous les ans au roi d'Israel cent mill' agneaux, e cent mille moutons a laine) quand Acab fut mort, se rebella contre le roi d'Israel.

Parquoi le roi Ioram sortit alors de Samarie, e fit les montres de tous les Israelites, e alla ainsi mander a Iosaphat roi de Iudée: Le roi de Moab s'êt rebellé contre moi: veus tu venir avec moi faire guerre aux Moabites? Lequel lui répondit ainsi: J'y irai; moi e mes gens e cheuaux sommes a ton commandement. Mais par quel chemin irons-nous? dit il. Par le chemin du desert d'Idumée, dit Ioram. Si delogerent le roi d'Israel, e le roi de Iudée, e le roi d'Idumée. E quād ils eurēt tournoyé le chemin de set iours, il n'y auoit poit d'eau pour l'armée e le bestial qu'ils menoient. Dont le roi d'Israel dit: Helas le Seigneur a bien assemblé ces trois rois, pour les liurer entre les mains des Moabites. E Iosaphat dit: N'y a il point ici de prophete du Seigneur, que nous lui demandions la sentence du Seigneur? E l'un des seruiteurs du roi d'Israel répondit: Il y a Elisée fis de Saphat, qui seruoit a Elie de verser de l'eau pour lauer ses mains. E Iosaphat dit: Il a la parole du Seignr. Si descendirēt vers lui le roi d'Israel, e Iosaphat, e le roi d'Idumée. E Elisée dit au roi d'Israel: Qu'as-tu affaire avec moi; va t'en aux pphetes de tō pere e de ta mere. E le roi d'Israel lui dit: Laisse cela: e di pourquoi le Seignr a asséblé ces trois rois pour les mettre entre les mains des Moabites. E Elisée dit: Viue le Seignr, au seruice du

le voyage que fit Ioram contre les Moabites.

a. étoit ualet.

A quel ie suis, si ie n'auoi égard a la dignité de Iosaphat roi de Iudée, si ie te daigneroi regarder. Mais faittes moi venir quelque ioueur d'instrument. E ainsi que le chantre iouoit de l'instrument, Elisée inspiré du Seigneur, dit ainsi: Le Seigneur vous mādē qu'on face en ce fouceau plusieurs fosses: car le Seignr vous mande q sans q vous voyés ne vêt ne pluye, ce fouceau sera rempli d'eau, e en beurés e vous e vōtre bestial e monteures. E si ne se cōtentera pas le Seignr de cela, ains liurera les Moabites entre voz mains, e gaignerés toutes les villes fortes e delite, e abbatrés tous les bons arbres, e étoupperés toutes les fontaines d'eau, e gâterés tous les bōs chams a tout des pierres. E quād ce vint au matin a l'heure qu'on fait le companage, voici venir tāt d'eau du chemin d'Idumée, q la terre baignoit en eau. E tous les Moabites (lêquels ayans oui dire que les dessudits rois leur alloint faire la guerre, auoint assemblé tous ceux de leurs gens qui pouuoit porter armes, e s'étoint plantés sur les frontieres) quand au matin ils furent leués, e que le soleil fut leué sur l'eau dessusditte, ils virēt l'eau, vis-a-vis d'eux, rouge cōme sang: si cuiderēt que ce fût le sang de la décofiture des rois, qui se fussent entretués, e cōmencerent a dire qu'il les falloit aller saccager, e allerent trouuer le cāp des Israelites. Mais les Israelites se leuerēt e battirent tant les Moabites, qu'ils les mirent en route, e les ayant vaincus, entrerent au pays de Moab, e raserent les villes, e comblerēt tous les bons chams, en y iettant chācun vne pierre, e étoupperent toutes les fontaines d'eau, e abbatirent tous les arbres fruttiers, e a la fin donnerēt passage a la ville d'Haraseth, e Passiegerent a tout gens de fonde, si roidemēt, qu'il ne restoit plus que les pierres des murailles. Parquoi le roi de Moab se voyant auoir du pire, print avec

Elisée pphete.

La défaite des moabites.

avec soi set cens hōmes d'épée, pour percer la bataille, e aller iusqu'au roi d'Idumée, mais ils ne peurēt. Si print son fis ainé, qui deuoit être roi apres lui, e le sacrifia en brulage sur la muraille: de quoi les Israelites eurent si grand dédain, qu'ils se departirēt de lui, e s'en retournerent en leur pays.

Chap. III.

Le roi de Moab sacrifie son fis.
de l'huile que Elifée fit croitre
Elifée
 Vne femme qui auoit été femme d'un prophete, se pleignit a Elifée, disant: Ton seruiteur mon mari est mort, e tu fais que c'estoit un homme qui creignoit le Seignr. E maintenant il est venu un creancier pour emmener mes deux enfans en seruage. E il lui dit: Que veus-tu que ie t'y face: di moi que tu as en la maison. le n'ai (dit-elle) autre chose en la maison, sinon vne bouteille d'huile. E il lui dit: Va emprunter des vaisseaux vuides chés tous tes voisins, e en emprunte hardiment beaucoup: puis entre en ta maison, e ferre la porte sur toi e sur tes fis, e verse l'huile dedens tous ces vaisseaux, en otant ceux qui serōt pleins. Adonc elle se departit de lui, e serra l'huile sur soi e sur ses enfans, e se print a verser, e eux a lui apporter les vaisseaux. E quand les vaisseaux furent pleins, elle dit a son fis: Apporte moi plus de vaisseaux. E il lui dit: Il n'en ya plus. Adonc l'huile cessa. E elle alla dire a l'homme de Dieu: lequel lui dit qu'elle allât vendre l'huile, e qu'elle en payât son creancier, e que du demourant elle vèquit, e ses enfans aussi.

Elifée se loge a Sunā
 Item, comme vne fois Elifée passoit par Sunam, il y auoit vne femme riche, qui le retint pour le faire manger: e desormais quand il passoit par là, il alloit loger leans pour manger. Elle dit a son mari: le sai bien que c'est homme de Dieu, qui vient ordinairement loger chés nous, est un saint homme: Faisons lui vne petite chambre enclose de parois, e lui mettons là un lit, vne table, vne chaire, e un

A chandelier, a fin que quand il viendra a nous, il s'y retire. Auint un iour qu'Elifée étant venu là, e s'étant retiré en celle chambre, e y étant couché, dit a Gihezi son valet, qu'il appellât celle Sunamite. Ce qu'il fit. E quand elle fut deuant lui, il lui fit demander par son valet, puis qu'elle leur auoit fait tant de seruice, si elle auoit a faire de quelque chose, comme seroit de parler au roi, ou au capitaine. Laquelle répondit qu'elle se tenoit entre ses gens. E il lui dit: E qu'as-tu donc a faire? E Gihezi répondit qu'elle n'auoit point de fis, e si étoit son mari vieux. Adonc il dit: Appelle-la. Ce qu'il fit: e elle se presenta a la porte. E Elifée lui dit: L'an qui vient en ce tems, tu embrasseras un fis. E elle lui dit: Non monseigneur, homme de Dieu, ne trompe point ta seruante. E laditte femme conceut e fit un fis l'an d'apres, au terme qu'Elifée lui auoit dit. E quand l'enfant fut grand, un iour qu'il étoit allé trouuer son pere a moisson, il commença a lui dire: Ma tête, ma tête. Ele pere commanda au valet qu'il le portât a sa mere. Ce qu'il fit. E quand il leut porté a sa mere, e que l'enfant eut été couché sur ses genoux iusqu'a midi, il mourut. Adonc elle monta e le coucha sur le lit de l'homme de Dieu, e y enferra: puis sortit e appella son mari, e lui dit: Enuoye moi un des valets, e vne des ânesses, e j'irai courant iusqu'a l'homme de Dieu, puis retournerai. E il lui dit: Pourquoi le vas-tu trouuer auiourd'hui? qu'il n'est ne nouvelle lune, ne sabbat. Elle dit: Il n'y a que bien. Si fit seller l'ânesse, e dit a son valet. Pique e marche, e n'arrête point mon cheuau cher, sinon que ie le te commande. Ainsi elle chemina tant qu'elle arriua vers l'homme de Dieu au mont Carmel. E quand l'homme de Dieu la vit vis-a-vis, il dit a Gihezi son valet qu'il voyoit venir celle Sunamite, e qu'il lui

a. a cause
quelui n'
deoit pas
la langue.

b. n'auoit
rien a faire
dehors a-
uec persō
ne.

c. la tête
me fait,
mal.

d. il n'y a
point de
mal. Je lui
veux dire
quelque
chose, qu'
il n'est pas
nécessaire
de te faire
sauoir.

lui courût tout a l'heure au deuant, e
 lui demandât si elle se portoit bien, e
 son mari e l'enfant. Elle rēpōdit qu'
 oy. E quand elle fut arriuée vers l'hō
 me de Dieu en la montagne, elle l'em
 pogna par les pieds. E Gihezi s'avan
 ça pour la repousser. Mais l'hōme de
 dieu lui dit: Laisse-la: car el'a le cueur
 dolent, e le Seigneur me l'acélé, e ne
 m'en a pas auerti. Elle lui dit: Te de
 mandai-ie vn fis, mon seigneur: ne te
 dis-ie pas q̄ tu ne m'abusasses point:
 Adonc il dit a Gihezi: Scourse toi, e
 prend mon bâton en ta main, e va: Si
 tu trouues quelcun, ne le salue point:
 si quelcun te salue, ne lui rēpōd rien: e
 met mō bâton sur le visage de l'enfant.
 Mais la mere de l'enfant dit: Viue le
 Seigneur, e viue ton ame, si ie t'aban
 donnerai. Si se leua Elisée, e alla apres
 elle. E Gihezi alla deuant eux, e mit
 le bâton sur le visage de l'enfant: mais
 il ne sonnoit mot, e ne sentoit rien.
 Parquoi il s'en retourna au deuant d'
 Elisée, e lui dit cōment l'enfant ne s'é
 ueilloit point. E Elisée vint en la mai
 son, e trouua l'enfant mort couché sur
 son lit. Si entra e serra la porte sur eux
 deux, e pria le Seignr. Puis monta e
 se coucha sur l'enfant, e se mit bouche
 contre bouche, e yeux contre yeux, e
 mains cōtre mains. E quād en le cou
 uāt ainsi le cors de l'enfant se fut échauf
 fé, Elisée fit encor vn tour en se pour
 menāt par la maison, puis monta des
 sus l'enfant e le couua. Adonc l'enfant
 éternua iusqu'a set fois, e ouurit les
 yeux. E Elisée appella Gihezi, e lui dit
 qu'il fit venir celle Sunamite. Ce qu'il
 fit: e quand elle fut venue a lui, il lui
 dit: Tien ton fis. Adōc elle se vint iet
 ter a ses pieds, e lui fit humblement la
 reuerence, puis print son fis e sortit.
 Des cour- E Elisée s'en retourna a Galgal. E
 ges sau- comme il y auoit famine au pays, e
 uages qu'il y auoit des prophetes qui se te
 qu' Eli- noint avec lui, il dit a son valet qu'il
 sée ad- mit vn grand pot au feu: e qu'il cuisit
 doucit du potage pour les prophetes. E il y

Elisée
 refuscit
 vn
 enfant.

Des
 cour-
 ges sau-
 uages
 qu' Eli-
 sée ad-
 doucit

eut quelcun qui sortit au champ pour
 cueillir des herbes, e trouua des cour
 ges sauuages, e en cueillit plein sa rob
 be, e les alla chappler dedēs le pot du
 potage: car ils ne sauoient que c'étoit.
 Puis on leur versa a manger: e incon
 tināt qu'ils eurent goûté du potage,
 ils s'écrierēt, disans: Il y a de la poison
 au pot, hōme de Dieu: e n'en peurent
 manger. Adonc il se fit apporter de la
 farine, e la ietta au pot: puis fit verser
 le potage a ces gens pour manger, e
 n'y eut plus de mal au pot.

Item il vint vn homme de Baalsali Cēt hō
 sa, qui apporta audit homme de dieu mes re
 vint pains d'orge des premices, e du sexio-
 blé nouueau qui étoit encor en pail- nés de
 le. E il dit: Baille-le a ces gēs pour mā peu de
 ger. E son seruiteur lui dit. E quoi? pains.
 mettrai-ie ceci deuāt cent hommes:
 Baille-le leur a manger, dit-il. Car le
 Seigneur mande qu'il en y aura plus
 qu'ils ne mangeront: ce qu'il fit: e ils
 mangerent, e si en eurent de reste, se
 lon la parolle du Seigneur.

Chap. V.

O R y auoit Naaman capitaine de de Naa
 la gendarmerie du roi de Syrie, manSy
 qui étoit vn grand personnage, e en riē, gue
 grand credit vers son maitre: car par ri de la
 lui le Seigneur auoit donné victoire drierie
 aux Syriens: e étoit vn puissant hom- par Eli
 me, mais il étoit ladre. La femme du sée.
 dit Naaman auoit vne petite garse,
 qui lui seruoit, laquelle auoit été a-
 menée esclauē du pays d'Israel, par
 les Syriens qui auoient fait vne course
 sur le pays. Celle garse dit a sa maitres
 sa: Pleût a Dieu que mon maitre fût
 vers vn prophete qui êt a Samarie: il
 le guariroit biē de sa ladrerie. E Naa-
 man s'en alla rapporter a son maitre
 les propos qu'auoit tenus la garse
 du pays d'Israel. Dont le roi de Sy-
 rie lui dit qu'il y allât, e qu'il en-
 uoyeroit des lettres au roi d'Israel.
 Si y alla, e porta avec soi dix talens
 d'argent, e six mille pieces d'or, e
 dix bonnes robes: e porta les lettres
 au roi,

au roi d'Israel, dont le contenu étoit tel. Incontinent que ces lettres seront venues a toi, guaris moi Naaman mō seruiteur, de la ladrerie, lequel ie t'en uoye presentement. Quand le roi d'Israel eut leu ces lettres, il descira ses habillemens, disant: Suis-ie Dieu, pour faire mourir ou viure, veu qu'il me mande que j'aye a guarir vn hōme de sa ladrerie. Vous pouués bien voir e connoitre qu'il cherche occasion contre moi. E quād Elisée hōme de Dieu entēdit que le roi d'Israel auoit desciré ses habillemens, il lui manda ainsi: Pourquoi as-tu desciré tes habillemens: fai le venira moi, e il connoitra qu'il y a vn prophete en Israel. Si y alla Naaman a tout ses cheuaux e son charrois, e s'arrēta deuant la porte de la maison d'Elisée. E Elisée lui manda par vn messager, qu'il s'allât lauer set fois au Iordain, e que son cors lui reuiendroit net. Mais Naaman en eut si grand dépit, qu'il se departit, disant: le pensoi qu'il deūt sortir vers moi, e se tenir là, e inuoyer le nom du Seigneur son Dieu, e mener sa main par dessus le lieu malade, e guarir la ladrerie. Abana e Farfar, riuieres de Damas, ne valēt elles pas mieux que toutes les eaux d'Israel, pour être nettoyé en m'y lauant: Ainsi il tourna bride, e s'en alloit tout courroucé. Mais ses gens s'approcherent, e lui dirēt: Pere, si le prophete t'eût cōmandé quelque grāde chose, ne feusses-tu pas faitte: combien plus dois-tu faire ce qu'il t'a dit que tu te lauasses pour être nettoyé: Adonc il descēdit, e se plongeait set fois au Iordain, selon la parole de l'homme de Dieu, e son cors deuint aussi net, que pourroit être le cors d'un petit enfant. Si retourna a l'homme de Dieu, lui e toute sa compagnie, e s'alla presenter deuant lui, e dit: Or sai-ie bien qu'il n'y a en toute la terre autre Dieu, que celui d'Israel. Parquoi ie te prie que tu prennes vn don de moi ton seruiteur. Mais Eli-

see dit: Viue le Seignr, au seruice duquel ie suis, si ie le prēdrai. E quelque presser que l'autre le fit de le prendre, il n'e voulut rien faire. E Naaman lui dit: le te prie donque qu'on me donne de terre la charge d'une couple de mulets: car ie ne ferai plus brulages ou sacrifices a autres dieux qu'au Seigneur. Vne chose me pardonnera bien le Seigneur, c'ēt que quād mon maitre entre au temple de Remmon pour y faire sa deuocion, e qu'il s'appuye sur mon épaule, ie m'incline au temple de Remmon. De ce qu'ainsi ie m'incline au temple de Remmon, le Seignr ne me le pardonnera-il pas bien: E Elisée lui dit: Va t'en en paix. Si se departit Naaman de lui. E quād il eut cheminé enuiron vne dinée, Gihezi le garson d'Elisée hōme de dieu, se print a parler ainsi a part soi: Voila mon maitre qui a épargné ce Naaman Syrien, en ne receuant pas de lui ce qu'il a apporté. Viue le Seigneur si ie ne lui courrai apres, e aurai quelque chose de lui. Ainsi Gihezi pourfuiuit Naaman. E Naaman le voyant courir apres soi, se ietta bas de dessus sō chariot, pour aller au deuant, e lui dit: Cōment va: Il va bien, dit il. Mon maitre te mādē par moi, qu'il ēt maintenant arriué a lui deux iouenceaux du mont Ephraim, de la race des prophetes, e te prie q̄ tu leur donnes vn talent d'argēt, e deux bonnes robbes. E Naaman lui dit: Mais bien prend deux talens: e l'y contraingnit, e empaqueta deux talēs d'argēt en deux bourses, e deux bonnes robbes, e les bailla a deux de ses valets q̄ les porterent deuant Gihezi. E il entra en vn lieu secret, e les prit de leurs mains, e les serra en la maison: puis donna congé a ces gēs. E quand il furent departis, il s'alla presenter deuant son maitre. E Elisée lui dit: D'ou vient Gihezi: le n'ai été nulle part, dit-il. E Elisée lui dit: Commēt si mon cueur n'y étoit pas allé, quand l'homme s'ēt re-

G

uiré de dessus son chariot pour te venir au deuant. Ét-il tems de prédre argent: de prendre robbes? G.L. pour acheter E. oliuiers, vignes, bercail, e beufs, seruiteurs e seruantes: E vrayement la ladrerie de Naamā s'attachera a toi e a tes enfans a iamais. Ainsi Gihesi se departit de deuant lui, ladre comme neige.

Chap. VI.

Dela
cognée
qu'Elisée tira
du fleu
ue.

OR les prophetes prierent Elisée, que puisqu'ainsi étoit que le lieu où ils se tenoient avec lui, étoit trop étroit pour eux, il leur donnât licence d'aller iusqu' au Iordain, e apporter chacun vne poutre, pour se faire là vn logis pour s'y tenir. E il leur donna licence: e en y eut vn qui le pria qu'il fût de son bon plaisir d'aller avec eux. A quoi il s'accorda. Si alla avec eux. E quand ils furent arriués au Iordain, ils se prindrent a copper du bois. E ainsi que l'vn deux abbattoit vne poutre, sa cognée tomba en seau. E il s'écria e dit: Helas mōsieur, el' étoit empruntée. E l'homme de Dieu lui dit: Oú ét elle cheute: E l'autre lui montra le lieu. Adōc il coppa vn bois, e l'y ietta: e la cognée vint a flotter par dessus seau. E il lui dit qu'il la leuât. E l'autre étendit sa main, e la print.

Elisée
auertit
le roi d'
Israel
des em
bûches
des Sy-
riens.

Item vne fois que le roi de Syrie faisoit la guerre contre les Israelites, e auoit fait entreprinse avec ses gens de mettre des gendarmes en vn certain lieu, l'homme de Dieu enuoya dire au roi d'Israel qu'il se gardât de passer par vn tel lieu, e que les Syriens y étoient embûchés. E le roi d'Israel enuoya guetter le lieu que l'homme de Dieu lui auoit dit, e s'en garda: e fit cela plus de deux fois. De laquelle chose le roi de Syrie ayant le cueur troublé, fit venir ses gens, e leur dit: Sauroi-je sauoir de vous q' ét celui de nous qui decoeuure noz entreprinse au roi d'Israel: Sur quoi l'vn de ses gens lui dit ainsi: Non, sire roi: c'êt le prophete Elisée qui ét entre les Israe-

lites, qui rapporte au roi d'Israel même les parolles que tu dis en la chambre où tu couches. E il leur dit: Allés sauoir où il ét, e ie l'enuoyerai querir. E on lui rapporta qu'il étoit a Dathan. Adonc il y enuoya gens de cheual e de chariot avec vne grosse armée, qui allerent assieger la ville de nuit. E au matin quand le garson, qui étoit seruiteur de l'homme de Dieu, se fut leué e sorti: il vit vn' armée a tout vne cheualerie e gens de chariot, qui étoient entour la ville, si lui dit: Helas mōsieur que ferōs nous: N'aye peur, dit-il: car nous sommes mieux fournis de gens, qu'eux. Si fit Elisée vne telle oraison: Seigneur ie te prie ouure lui les yeux, a fin qu'il y voye. E le Seigneur ouurit les yeux au garson, lequel apperceut la montagne pleine de cheualerie e chariots de feu étour Elisée. E quand les Syriens furent descendus vers Elisée, il pria le Seigneur qu'il voulsît frapper ces gēs d'aveuglemēt. Ce qu'il fit selon la demâde d'Elisée. E Elisée leur dit: Ce n'êt pas le chemin ne la ville: venés apres moi, e ie vous menerai a l'homme q' vous cherchez. Si les mena a Samarie. E quand ils furent entrés a Samarie, Elisée pria le Seigneur qu'il leur ouurit les yeux, a fin qu'ils y vissent. E le Seigneur leur ouurit les yeux, e apperceurent qu'ils étoient dedēs Samarie. E le roi d'Israel dit a Elisée, quand il les vit: Tuerai-je, pere: Nani, dit il. Tue ceux que tu auras prins a tout ton épée e arc. Quant a ceux ci, met leur deuant a manger e a boire, a fin qu'ils mangent e boiuent, e s'en aillent a leur maitre. Adonc le roi leur fit vn gros banquet: e quand ils eurent mangé e beu, ils s'en allerēt a leur maitre: e ne firēt les Syriens de formais plus de course sur le pays d'Israel. Auint apres cela, que Benadad roi de Syrie assembla toute son armée, e alla mettre le siege deuant Samarie: lequel siege fit venir si grosse famine a Samarie, que la tête d'vn âne coûtait

Le roi
de Sy-
rie en-
uoye
gens
pour
prédre
Elisée.

La fa-
mine
de Sa-
marie,
si gros-
se que
les me-
res mā-
gent
leurs
enfans.

edütoit quatre vints pieces d'argēt, e le quart d'vn cabat de fiens de colombs toütoit cinq pieces d'argent. E comme le roi d'Israel passoit par dessus la muraille, il y eut vne femme qui lui cria: Suuien moi, sire roi. Le quel lui dit: Le Seigneur même ne te suuient pas: d'ou te suuiendrai-ie? de faire ou du pressoir? Qu'as-tu? lui dit il. E elle dit: Cête femme me dit: Donne ton fis, e nous le mangerons auiourdhui: e demain nous mangerons le mien. Ainsi nous cuisimes mon fis, e le mangeâmes. Puis le lendemain ie lui dis qu'elle bailât son fis pour le manger: mais elle le cacha. Quand le roi ouit tels propos de la femme, il descira ses habillemens en passant par dessus la muraille, e vit on bien qu'il auoit vne haire par dessus son cors par dedens, e dit: Se m'aît Dieu ie ferai auiourdhui voler la tête d'Elifée fis de Saphat de dessus ses épaules. Cela dit, il enuoya vn homme deuant soi, deuant l'arriuée duquel messager, Elifée qui étoit assis en sa maison, dit aux anciēs, qui étoit assis avec lui: Vous deués sauoir que ce fis de meurtrier a enuoyé vn homme pour me decapiter. Donnés vous garde que quād le messager viendra, vous lui fermiés l'huis, e le ferriés a l'huis: car i'ouï le bruit des pieds de son maitre qui lui vient apres. Ce-pendant qu'il parloit encor a eux, voici le messager qui descendit a lui, e le roi quant-e-quant qui lui dit: Veu que le Seigneur enuoye ce mal, que doi-ie plus attēdre du Seigneur?

4. ie ne te puis soula ger ne de blé ne de vin.

Elifée promet vn grand marché de blé pour le lendemain.

Chap. VII.

Donc Elifée dit: Ecoutez la parole du Seigneur. Le Seigneur vbus mande, que demain vn sate de fine farine ne coûtera qu'vn sicle, e deux sates d'orge ne coûteront qu'vn sicle, a la porte de Samarie. E l'vn des trois pers (sur l'épaule duquel le roi s'appuyoit) rēpōdit e dit a l'hom

me de Dieu: Quand bien le Seigneur pertuiseroit le ciel, a peine se pourroit cela faire. E Elifée lui dit: E tu le verras de tes propres yeux, e si n'en mangeras-ia. Or y auoit quatre lades a la porte de la ville, qui se prendrent a dire l'vn a l'autre: Pourquoi demourons-nous ici en attendant la mort? Soit que nous nous deliberrions d'aller en la ville, la famine y ét, nous y mourrons: soit que demourions ici, nous mourrons. Parquoi il nous faut aller rēdre au camp des Syriens. S'ils nous sauuent la vie, nous viurons: e s'ils nous mettent a mort, nous mourrons. Si se leuerent au point du iour pour aller au camp des Syriens. E quand ils furent arriés au bout du camp, ils n'y trouuerent personne. Car le Seigneur auoit fait ouir parmi le camp des Syriens vn bruit de chariots e cheuaux, e grosse armée, tellemēt qu'ils se prendrent a dire les vns aux autres, que le roi d'Israel auoit prins a gage les rois Hetteēs e Egyptiens, pour venir contre eux. Si delogerent e s'en fuirent au point du iour, e abandonnerent leurs pauillons, cheuaux, ânes, e le camp tout ainsi qu'il étoit, e se sauterent aux pieds. Quand donque les lades dessus nommés furent arriés au bout du camp, ils entrerent en vn pauillon, e mangerent e beurent, e en emporterent de l'argent e de l'or, e des habillemens, qu'ils allerent cacher. Puis retournerent e entrerent en vn autre pauillon, e en emporterent du butin qu'ils allerent cacher. Puis commencerent a dire l'vn a l'autre: Nous ne faisons pas bien. Il ét auiourdhui iour de bonnes nouuelles, e nous nous taisons. Si nous attendons iusqu'il soit iour, nous nous trouuerons en faute. Parquoi il le nous faut aller fair'a sauoir chés le roi. Si allerent crier le portier de la ville, e leur dirent comment ils étoit entrés au camp des Syriens, e

Le Seigneur fait fuir les Syriens.

qu'ils n'y auoint trouué ne senti hom
me quelconque, ains seulement les
cheuaux e ânes attachés, e les pauil-
lons tous en point. Adonc il appel-
la les autres portiers, lèquels le firent
sauoir dedens l'hôtel du roi. Dont le
roi se leua de nuit, e dit a ses gens: le
vous veux donner a entendre que
c'êt que nous font les Syriens. Ils sa-
uent bien que nous auons famine, e
pourtât sont ils sortis du camp pour
se cacher es chams, a celle fin, si nous
sortons de la ville, de nous prendre
tous vifs, e entrer en la ville. E l'un de
ses gens répondit e dit: Qu'on pren-
ne des cinq cheuaux qui sont de reste
(car de toute la cheualerie d'Israel il
n'en reste que tant, e tous les autres
sont défaits) e que nous enuoyons
voir que c'êt. Si prindrent deux che-
uaux a chariot, e le roi enuoya apres
l'ôt des Syriens, commandant d'aller
voir que c'etoit. Lèquels allerent a-
pres eux iusqu'au Iordain, e trouue-
rent tout le chemin plein d'habille-
mens e vaisselle, que les Syriens auo-
int iettée en s'en fuyant a grand hâte.
Puis s'en retournerēt les messagers,
e le rapporterent au roi. Adonc on
sortit e pillà-on le camp des Syriens,
e fut donné le fate de fine farine pour
vn sicle, e deux fates d'orge pour vn
sicle, selon la parolle du Seigneur. E
le per dessus nômé, sur l'épaule duq̄l
le roi s'appuyoit, ayant de part le roi
la charge de la porte, fut foulé du peu-
ple en la porte, e mourut; ainsi que
l'homme de Dieu (lors que le roi de-
scendit vers lui) sauoit dit, quand l'ho-
me de Dieu dit au roi, que le lende-
main on auroit deux fates d'orge
pour vn sicle, e vn fate de fine fari-
ne pour vn sicle, a la porte de Sama-
rie: e que le per répondit e dit a l'hom-
me de Dieu, que quand bien le Sei-
gneur pertuiseroit le ciel, a peine se
pourroit cela faire: e l'homme de
Dieu lui dit qu'il le verroit de ses
propres yeux, e si n'en mangeroit-ia.

Le per
foulé
du peu-
ple.

A Ce qui lui auint, e fut tant foulé du
peuple en la porte, qu'il mourut.

Chap. VIII.

E Elisée dit a la femme de laquel-
le il auoit ressuscité le fis, qu'elle
délogeât, e s'en allât elle e sa maison
en quelque part, pour s'y tenir, e que
le Seigneur crioit la famine, e qu'il
viendroit vne famine au pays la-
quelle dureroit set ans. E la femme
délogea, e fit selon la parolle de l'ho-
me de Dieu, e s'en alla elle e sa mai-
son, e demoura au pays de Palesti-
ne set ans. Puis au bout de set ans el-
le s'en reuint du pays de Palestine, e
s'en alla trouuer le roi, pour se plain-
dre a lui touchant sa maison e pos-
session. Or parloit le roi a Gizezi
le valet de l'homme de Dieu, lui di-
sant qu'il lui racontât toutes les mer-
ueilles qu'auoit faittes Elisée. E ainsi
qu'il contoit au roi comment Elisée
auoit ressuscité le mort, la femme de
laquelle il auoit ressuscité le fis, se
vint plaindre au roi, touchant sa mai-
son e sa possession. Adonc Gizezi
dit: Sire roi, voici la femme, e voici
son fis qu'Elisée ressuscita. Adonc le
roi s'en enquêta de la femme, laquel-
le lui en fit le conte. E le roi lui don-
na vn châtré, auquel il commanda de
lui rendre son auoir e tout le reuenu
de la possession, depuis le iour qu'el
auoit laissé le pays, iusqu'a l'heure pre-
sente. Or Elisée s'en alla a Da-
mas: dont Benadad roi de Syrie (qui
lors étoit malade) étant auerti que
l'homme de Dieu étoit là arriué, dit
a Hazael qu'il prînt avec soi vn pre-
sent, e s'en allât au deuant de l'hom-
me de Dieu, e par lui s'enquêtât du
Seigneur, s'il guariroit de celle ma-
ladie. Si lui alla Hazael au deuant,

Elisée
predit
la fami-
ne a v-
ne fem-
me.

D portant avec soi vn present, e de
tous les biens de Damas, la charge
de quarante chameaux, e s'alla pre-
senter a lui, e lui dit: Ton fis Bena-
dad roi de Syrie m'a enuoyé a toi,
pour te demander s'il guarira de sa
malad.

Hazael
s'equê-
te d'Elis-
sée sur
la mala-
die de
Bena-
dad.

maladie. E Elisée lui dit: Va lui dire qu'il guarira: toutefois le Seignr m'a donné a entendrs qu'il mourra. Cela dit, l'homme de dieu ficha son visage, e le tint ainsi assés long tems, en plourant. Dont Hazael lui dit: Pourquoi pleures-tu sire. Pource (dit il) que ie fai combiẽ de mal tu feras aux enfans d'Israel: car tu mettras a feu leurs places fortes, e les ieunes gens a la pointe de l'épée: e froisseras leurs petis enfans, e écarteleras leurs femmes grosses. E Hazael lui dit: Mais qui suis-ie, moi qui ne vaux pas vn chien, pour dire que ie doïue faire si grande chose: E Elisée lui dit: Le Seigneur m'a reuelé que tu feras roi de Syrie. Ainsi Hazael se departit d'Elisée, e s'en alla trouuer son maître. Lequel lui demanda que lui auoit dit Elisée. E il lui répondit qu'il lui auoit dit qu'il guariroit. Puis le lendemain Hazael print vn lodier qu'il mouilla en Peau, e le lui étēdit sur le visage, e le fit mourir, e fut roi en sa place.

Iorã roi de Iudée. *2. Chr. 21*
 E l'an cinquième de Ioram fis d'Acab roi d'Israel, cõme Iosaphat auoit été roi de Iudée, Ioram fis de Iosaphat fut fait roi de Iudée, e étoit aagé de trete deux ans quand il fut fait roi, e regna huit ans en Ierusalem. Il suiuit le train des rois d'Israel, comme auoint fait ceux de la maison d'Acab (car il auoit la fille d'Acab en mariage) e fit déplaisir au Seigneur. Toutefois le Seigneur ne voulut pas détruire Iudée, pour l'amour de son seruiteur Dauid, auquel il auoit promis qu'il lui donneroit successeur de ses enfans a iamais. En son tems les Idumeens se reuolterent contre les luifs, e se firent vn roi. Parquoi Ioram accompagné de tout son charrois, fit vn voyage au Seir, e se leua de nuit, e battit les Idumeẽs qui l'assiegeoint, e les capitaines de leurs charrois, tellement que les gendarmes s'en fuyrent chés eux. E celle rebellion des Idumeens contre les luifs dure encor

A aujourd'hui. En ce tems même se rebella aussi Lebna. Des autres choses de Ioram, e de tout ce qu'il fit, il en est écrit au liure des croniques des rois de Iudée. Quand Ioram fut couché avec ses peres, e enterré avec ses peres en la cité Dauid, Ocozie son fis fut roi pour lui, e commença le dit Ocozie fis de Ioram roi de Iudée a regner l'an douzième de Ioram fis d'Acab roi d'Israel, e auoit vint e deux ans quand il fut fait roi, e regna vn an en **B** Ierusalem. Sa mere eut nom Athalie fille d'Amri roi d'Israel. Il suiuit le train de la maison d'Acab, e fit déplaisir au Seigneur comme ceux de la maison d'Acab (car aussi étoit il gendre de la maifõ d'Acab) e alla a Ramoth en Galaad avec Ioram fis d'Acab, pour faire guerre contre Hazael roi de Syrie. E le roi Ioram fis d'Acab, étant nauré des Syriens, s'en retourna a Iezrael, pour se faire guarir des playes qu'il auoit receues des Syriens **C** a Ramoth, en combattant contre Hazael roi de Syrie. E Ocozie fis de Ioram roi de Iudée descendit pour le visiter, a Iezrael, où il étoit malade.

Chap. IX.

E Le prophete appella vn de la race des prophetes, e lui dit: Scourse toi, e prend ce flasconet d'huile avec toi, e t'en va a Ramoth en Galaad. Quand tu y setas arriué, tu y verras Iehu fis de Iosaphat, fis de Nãsi, lequel tu appelleras a part d'entre ses freres, e le meneras en vn cabinet, e prendras le flasconet d'huile, e le lui verseras sur la tête, e diras que le Seigneur lui mande qu'il soit pour être roi d'Israel. Puis ouuriras la porte, e t'en fuiras sans delai. Ainsi ce ieun'homme, lequel étoit prophete, s'en alla a Ramoth en Galaad. E quand il y fut arriué, il trouua les capitaines assis, e dit: l'ai quelque chose a te dire, capitaine. Et Iehu dit: A qui parles-tu de tous nous? A toi capitaine, dit il. Adõc Iehu se leua, e entra en la mai

Ocozie roi de Iudée.

2. Chr. 22,

Elisée euoye oindre Iehu pour être roi.

2. Rois 19

son. Et l'autre lui versa l'huile sur la tête, e lui dit: Voci que dit le Seignr dieu d'Israel; le t'oin pour être roi du peuple du Seigneur, a-fauoir des Israelites: si détruiras la maison d'Acab ton maitre, e ferai vengeance sur lezabel du sang des prophetes mes seruiteurs, e de tant de seruiteurs du Seigneur, e perira toute la maison d'Acab, e n'y aura des gens d'Acab ne chien ne chat, tant soit ferré ou abandon en Israel, que ie ne le détruise: e mettrai la maison d'Acab en tel estat que celle de Ieroboam fis de Nabat, e que celle de Baasa fis d'Ahie: e même les chiens mangeront lezabel au champ de lezrael, e n'y aura nul qui la seuelisse. Cela dit, il ouurit la porte, e s'en fouit. Et lehu sortit vers les seruiteurs de son maitre: e on lui dit: Quelles nouvelles? pourquoi êt venu a toi cêt enragé? Lequel leur dit: ^a Vous connoistés e l'homme e son propos. Non-faisons, dirent ils: di-le nous. Adonc il leur conta ce qu'il lui auoit dit, disant que le Seigneur lui mandoit qu'il foignit pour être roi d'Israel. Alors ils prindrent vtement chacun sa robbe, e les mirêt sous lui sur le perron des degrés, e firent crier a son de trompe que lehu étoit roi. Si fit ledit lehu fis de Iosaphat fis de Namsi, cōplot contre le roi Iorā (leq̄l Ioram, cōm'il defendoit Ramoth en Galaad, lui e tous les Israelites, cōtre Hazael roi de Syrie, s'en étoit retourné a lezrael, pour se faire guarir des playes qu'il auoit receues des Syriens, en bataillant contre Hazael roy de Syrie) e dit lehu: S'il vous semble bon, mettés peine que personne n'échappe de la ville, pour aller dire a lezrael. Puis monta sur son chariot, e tira contre lezrael: car Ioram y tenoit le lit, e Ocozie roi de Iudée y étoit descendu pour visiter Ioram. E quand la guette, qui étoit sur vne tour a lezrael, vit venir la troupe de lehu, il dit qu'il voyoit vne troupe de

A gens. E Ioram fit prendre vn cheuaucheur e l'enuoyer a deuant deux, pour leur demander quelles nouvelles. Si s'en alla le cheuaucheur au deuant de lehu, e lui dit: Le roi te mède quelles nouvelles. Quoi quelles nouvelles? dit lehu: retire toi derriere moi. Adonc la guette fit a-fauoir q̄ le mesager étoit allé iusqu'a eux, e ne reuenoit pas. E le roi y enuoya vn autre cheuaucheur: lequel arriué a eux, dit que le roi enuoyoit demāder quelles nouvelles. Quoi quelles nouvelles? dit lehu: retire toi derriere moi. E la guette le fit a-fauoir, disant: Il êt arriué vers eux, e ne reuiêt point: e semble au cheuaucher que ce soit lehu fis du fis de Namsi: car il cheuauche en enragé. Adonc Iorā roi d'Israel fit atteler son chariot. E quād il fut attelé, il sortit lui e Ocozie roi de Iudée, chacun en son chariot, e allerēt au deuant de lehu, lequel il trouuerēt au champ de Nabet lezraelien. E quād Iorā vit lehu, il lui dit: Quelles nouvelles, lehu? Quoi quelles nouvelles, dit-il, puis que tant de paillardises e forceries de ta mere lezabel durēt encore? Alors Iorā tourna bride, e s'en fouit, en disant a Ocozie: Il y a de la trahisō, Ocozie. Mais lehu épognavn arc, e frappa Iorā entre les épaules, de telle sorte q̄ la fleche lui sortit par l'estomach: si trébucha tout plat en son chariot. E lehu dit au per Badacar: Prend-le, e le iette au champ de la metairie de Nabet lezraelien. Car il me souuient qu'vne fois, q̄ moi e toi avec les cheuaucheurs ^b de couples, alliōs apres Acab son pere, le Seignr fit cōtre lui vn tel oracle: le vi hier le s̄ag de Nabet e de ses enfans, dit le Seignr, e vrayemēt ie le te rēdrai en ce ppre chāp, dit le Seigneur. Parquoi prend-le, e le iette au chāp, selon la parole du Seignr. E Ocozie roi de Iudée voyāt cela, s'ē fouit cōtre la maison du vergier. Mais lehu le poursuiuit, e le fit aussi frapper sur le chariot en la montée de Gur, qui êt

aupres

3. Rois 21

3. Rois 15
3. Rois 16

a. en l'appellāt enragé, uous montrés bien quel hōme c'êt, a quoi uous poués biē entendre que son propos êt tel que lui.

lehu tue Iorā e Ocozie.

3. Rois 21

b. qui uōt sur chariots menés par deux chevaux.

aupres de Ieblaā. E Ocozie s'en fouit a Mageddo, e y mourut. E ses gens le trāsporterent en Ierusalē, e l'enueuerent en son sepulcre, avec ses peres, en la cité David. Ledit Ocozie auoit été fait roi de Iudée l'ā onziēme du regne de Ioram fis d'Acab. E Iehu s'en alla a

la mort de Iezrael. E quand Iezabel entendit ces nouvelles, elle se fardale visage, e s'attifa la tête, e regarda par la fenētre. E

ainsi que Iehu passoit par la porte, elle dit: En print il biē a Zambri qui tua son maitre? E Iehu leua la tête cōtre la fenētre, e dit: Qui ēt des miens, qui? Lors deux ou trois chātres le regarderent: e il leur dit: Iettés-la embas. E ils la ietterēt embas, e fut le mur e les cheuaux ensanglantés du sang d'elle. E Iehu la foula, puis s'en alla prendre son repas: puis dit: Allés voir cēte mauditte la, e l'enueuillés: car ell' ēt fille de roi. E ils y allerent pour l'enterrer: mais ils n'en trouuerent que la craigne e les pieds, e les poings: laquelle chose ils lui reuindrent dire. Adonc il dit: C'ēt ce que dit le Seigneur par son seruiteur Elie Thesbite, disant qu'au champ de Iezrael les chiens mangeroient la chair de Iezabel. Si fut le cors de Iezabel cōme fīmier sur la terre nue, au champ de Iezrael, tellemēt qu'ō n'eût pas dit que ce fūt Iezabel.

Chap. X.

Iehu écrit a ceux de Iezrael

O R auoit Acab soixante dix fis a Samarie, dont Iehu écrit des lettres qu'il enuoya a Samarie, aux principaux conseillers de Iezrael, e aux nourrisseurs d'Acab, ēquelles il leur mandoit ainsi: Incontinent que ces lettres serōt venues a vous, qui aués les fis de vōtre maitre, e charrois e cheuaux, e ville forte e harnois: regardés le plus excellēt e le plus propre fis de vōtre maitre, e le mettés sur le siege de son pere, e guerroyés pour la maison de vōtre maitre. Adōc ils eurent fort grand peur, e dirent: Deux rois n'ont sceu tenir cōtre lui: cōment tien-

drions-nous? Parquoi le maitre d'otel, e le preuôt de la ville, e les conseillers, e les nourrisseurs, māderēt ainsi a Iehu: Nous sommes tes seruiteurs, e tout ce que tu nous diras, nous ferons, e ne ferons aucun roi. Fai ainsi qu'il te plaira. Adonc Iehu leur écrit vn'autre paire de lettres, dont le cōtenu sensuit: Si vous êtes miēs e m'obeissés, apportés les têtes de ces hommes, a-fauoir des fis de vōtre maitre, e venés demain a moi a Iezrael. Or étoint les soixātedix fis du roi chés les principaux de la ville, lēq̄ls les nourrissoint. Dōt quād les lettres furēt venues a eux, ils prindrēt les fis du roi, qui étoint soixātedix hommes, e les decollerent, e mirent leurs têtes en des cabats, e les lui enuoyerēt a Iezrael. E vn messager lui alla fair' a fauoir qu'on auoit apporté les têtes des fis du roi. E il cōmanda qu'on les mît en deux mōceaux a la porte, iusqu'au matin. E le lendemain matin il fortit, e étant la debout, dit a tout le peuple: Vous êtes innocens. Vrai ēt que j'ai cōploté contre mon maitre, e j'ai tué: mais tous ceux ci qui les a tués: Vous poués bien connoitre que de ce que le Seigneur a dit contre la maison d'Acab, il n'a rien dit pour neant, e que le Seigneur a mis en effet tout ce qu'il auoit dit par son seruiteur Elie. Si tua Iehu tous ceux qui étoint de reste de la maison d'Acab a Iezrael, e tous les barōs e amis e prêtres d'Acab, tellement qu'il ne resta persone de sa race. Puis se departit e s'en alla a Samarie. E quand il fut vers vne cabanne de pasteurs, qui étoit au chemin, il trouua les cousins d'Ocozie roi de Iudée, e leur dit, Qui êtes vous? Nous sōmes (dirēt ils) cousins d'Ocozie, e descendons pour saluer les enfans du roi e de la reine. Adōc il les fit prēdre tous vifs, e les fit decapiter vers les puits de la cabāne, a-fauoir quarāte deux hōmes, sās en laisser échapper ame. Puis quand il fut departi de là, il

la mort des enfans d'Acab.

3. Rois 2 4. uen que ie ne les ai pas tués, uous poués entendre que dieu y a be sogné.

Iehu tue les cousins d'Ocozie.

Iona-
dab fis
de Re-
cab.

Iehu
fait
mourir
les gēs
de Baal

2. Rois 16

varencontrer Ionadab fis de Recab, lequel il salua, e lui dit: As-tu le cueur aussi droit enuers moi, que ie fai enuers toi? Oy, dit Ionadab. E Iehu lui dit: S'il est vrai, baille moi ta main. E il bailla la main, e Iehu le fit monter avec soi sur le chariot, e lui dit: Vien avec moi, e tu verras le zele que i'ai pour le Seigneur. Si le fit assoir en son chariot, e s'en alla a Samarie, e tua e détruisit tous ceux de la maison d'Acab qui étoit de reste a Samarie, ainsi que le Seigneur l'auoit dit a Elie. Puis Iehu assembla tout le peuple, e leur dit: Acab n'a qu'un peu serui Baal, Iehu le seruira beaucoup. Parquoi faites-moi venir tous les prophetes e seruiteurs e prêtres de Baal, e qu'il n'y faille persone. Car i'ai un grand sacrifice a faire a Baal, e quiconque ne s'y trouuera, perdra la vie. Or faisoit Iehu cela cautelement, a fin de détruire tous les seruiteurs de Baal. Si fit crier les vogues de Baal: e quand on eut fait les cries, il enuoya querir par tout le pays d'Israel tous les seruiteurs de Baal, e n'y resta homme qui ne vint. E quand ils furent entrés au temple de Baal, e que le temple en fut si plein, qu'ils se touchoient bouch'a bouche, il commanda au marguillier qu'il mit hors des habillemens pour tous les seruiteurs de Baal. Ce qu'il fit. Puis Iehu avec Ionadab fis de Recab entra au temple de Baal, e dit aux seruiteurs de Baal qu'ils cerchassent e regardassent bien qu'il n'y eût avec eux personne des seruiteurs du Seigneur, ains seulement les seruiteurs de Baal. E quand ils furent entrés pour faire les sacrifices e brulages, Iehu mit quatre vints hommes dehors, e leur dit: S'il y a homme de ceux que ie vous ferai venir entre les mains, qui échappe, il vous coûtera vie pour vie. Puis quand il eut acheué de faire le brulage, il commanda aux sergeans e aux pers qu'ils entraissent e les tuassent,

A tellement qu'homme ne sortit. Par ainsi les sergeans e les pers les firent passer au fil de l'épée, e les mirent a terre: puis s'en allerent iusqu'en la ville du temple de Baal, e mirēt hors les images du temple de Baal, e les brulerent, e abbatirent l'image de Baal, e raserent le temple de Baal, e en firent un retrait qui dure encor auiourdhui. Ainsi Iehu racla Baal d'entre les Israelites. Toutefois il ne se garda pas de suiure les méchancetés de Ieroboam fis de Nabat, qu'il auoit fait faire aux Israelites, a-sauoir les veaux d'or de Bethel, e de Dan. Dont le Seigneur dit a Iehu: Pourtant que tu as bien a droit fait ce qui me plait, e as fait a la maison d'Acab tout ainsi que ie l'auoi au courage, tes enfans iusqu'a la quatrième generation seront assis sur le siege d'Israel. Mais Iehu ne mit pas peine de cheminer en la loi du Seigneur Dieu d'Israel de tout son cueur, e ne se tira pas des méchancetés de Ieroboam qu'il auoit fait faire aux Israelites. En ce tems le Seigneur commença a miner les Israelites: e fit que Hazaël gâta tout le pays d'Israel, depuis le lordain tirant contre le soleil leuant, tout le pays de Galaad, des Gadins, e des Rubenites, e des Manassiens, autant que s'étend le pays de Galaad e de Basan, depuis Aroer qui est sur la riuere Arnon. Des autres choses de Iehu, e de tout ce qu'il fit, e combien il eut de puiffance, il en est écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quand Iehu fut couché avec ses peres, e enseveli en Samarie, Ioacaz son fis fut roi en sa place. E l'espace que Iehu fut roi d'Israel, furent vint e huit ans, a Samarie.

Chap. XI.

O Athalia mere d'Ocozie, voyant que son fis étoit mort, se dressa e défit tout le sang royal. Mais Iosaba fille du roi Ioram, seur d'Ocozie, print Ioas fis d'Ocozie,

Athalia dé-
truit le
sang
royal.

2. Chr. 22

e sembla d'entre les fis du roi qu'on meurtrissoit, lui e sa nourrice, en vn contoir, e le cacha de deuant Athalia, tellement qu'il ne fut pas mis a mort; e le garda avec soi au temple du Seigneur six ans, étant Athalia reine du pays. Puis a set ans Ioiada enuoya querir les centeniers de la garde, e des sergeans, e les mena au temple du Seigneur, e fit paches avec eux, e les fit iurer au temple du Seigneur, puis leur montra le fis du roi, e leur commanda en cête sorte: Voici que vous ferés: La tierce partie de vous viendra au sabbat, e aura la garde de la maison du roi. E l'autre tierce partie sera a la porte Sur. E l'autre tierce partie sera a la porte derriere des sergeans, e aurés la garde de la maison Messa. E les deux parties de vous, a-fauoir tous ceux q ont accoutumé de sortir au Sabbat, garderont le roi au temple du Seigneur: si environnerés le roi tout a lentour, tous embâtonnés, tellement que qui entrera dedens le clos, soit mis a mort: e accompagnerés le roi a son sortir e a son entrer. E les centeniers firent tout ainsi que leur auoit commandé le grand prêtre Ioiada, e prindrent chacun ses hommes, tant ceux qui venoient au Sabbat, que ceux qui s'en alloient, e vindrent au grand prêtre Ioiada. E le grand prêtre bailla aux centeniers les piques e carquois du roi Dauid, qui étoit au temple du Seigneur: e se tindrent les sergeans tous embâtonnés; depuis le côté droit du temple, iusqu'au gauche, au tant que tenoit l'autel e le temple, pour être entour le roi. Puis mit hors le fis du roi, e lui mit la couronne dessus, e l'oracé, e le firent roi, e poignirent, e en claquetant des mains dirent, Viue le roi. Adonc Athalia oyant le bruit du monde qui couroit, entra vers eux au temple du Seigneur: e voyant le roi qui étoit sur vn echauffaux, comm' étoit la cõtume, e

A les seigneurs e les trompettes apres du roi, e tout le peuple du pays qui s'éiouissoit e sonnoit des trompettes, elle descira ses habillemens, e s'ecria: Complot, complot. E le grand prêtre Ioiada commanda aux centeniers, qui auoient charge de la gendarmerie, qu'ils la menassent hors le pourpris du temple, e que qui iroit apres elle fût mis a la pointe de l'épée: e cela faisoit-il, a fin qu'elle ne mourût au temple du Seigneur. Si lui mirent les mains dessus, e la menerent en la voye par où les cheuaux vont en la maison du roi, e fut là mise a mort. Puis Ioiada fit paches entre le Seigneur d'une part, e le roi e le peuple de l'autre part, qu'ils seroient peuple du Seigneur: item entre le roi d'une part, e le peuple de l'autre part. Puis tous ceux du pays s'en allerent au temple de Baal, e raserent ses autels, e briserent très bien ses images, e tuerent Mattan prêtre de Baal, deuant les autels. E le grand prêtre mit des gardes au temple du Seigneur, e print les centeniers, les gardes, les sergeans, e tout le peuple du pays, e descendirent le roi du temple du Seigneur, e le menerent par le chemin de la porte des sergeans en la maison du roi, e fut assis sur le siege royal: e fut tout le monde bien aisé, e la ville en repos, apres qu' Athalia fut mise a mort apres de la maison du roi.

Chap. XII.

D IOas auoit set ans quand il fut fait roi, qui fut l'an settième du regne de Iehu, e regna quarant'ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Sebia, de Bersaba. Ioas fit le plaisir du Seigneur tout le tems que le grand prêtre Ioiada l'endoctrina. Toutefois les chapelles ne furent pas ôtées, ains sacroifié e perfumoit-on encor es chapelles. Ledit Ioas cõtanda aux prêtres que tout l'argent des choses sacrées qui seroit apporté au temple du Seigneur, l'argent des enregistrés selon le taux

Ioas roi de Iudée.

Ioas fait refaire le temple

Ioiada fait roi Ioas.

2. Chr. 23

4. a fauoir a tout, cõtme l'auoit ordonné Dauid.

1. Chr. 9

la mort d'Athalia.

le taux de chaque tête, e tout l'argent qu'il plairoit aux gens d'apporter au temple du Seigneur, que les prêtres le prinssent chacun de sa diocese, e en reparassent les breches du temple du Seigneur par tout où se trouueroit quelque breche. Mais l'an vint e trois du regne de Ioas, les prêtres n'auoient pas refait les breches du tēple du Seigneur. Parquoi le roi Ioas appella le grād prêtre Ioiada, e les prêtres, e les tensa de ce qu'ils ne reparoient les breches du temple: leur defendit de receuoir argēt de leurs dioceses, qu'il ne s'employassent aux breches du temple. Mais les prêtres se delibererent de ne prendre point argent du peuple, ni reparer les breches du temple. Parquoi le grand prêtre Ioiada print vn'arche, e fit vn trou au couuercle, e la mit a côté l'autel, a la main droite de ceux qui entrent au temple du Seigneur, a fin que les prêtres portiers y misent tous les deniers qu'on apporteroit au temple du Seigneur. E quand ils voyoient qu'il y auoit assés d'argent en l'arche, le secretaire du roi, e le grand prêtre alloient conter l'argēt qui se trouuoit au temple du Seignr, puis l'emboursoient, e le liuroient par conte es mains des maitres ouuriers, qui auoient la charge du temple du Seigneur: lēquels s'employoient es charpentiers e maïsonneurs, qui refaisoient le temple du Seigneur, es massons e tailleurs de pierres, e a acheter de la fuste e pierres de taille pour refaire les breches du temple du Seigneur, e pour tous les frais qui se feroient a reparer le temple. E si ne faisoit on point dudit argent qu'on offroit au temple du Seigneur, les bassins d'argent, instrumens de musique, flacons, trompettes du temple, ou aucune vaisselle d'or ou d'argent, ains en payoit-on les maitres ouuriers qui en refaisoient le temple du Seigneur, e n'en faisoit-on point rendre

A conte a ceux, es mains dequels on le liuroit pour le bailler aux maitres ouuriers: car ils y alloint a la bonne foi. Quant aux deniers des amendes e deforfaittes, on ne les portoit point au temple du Seigneur, ains étoit aux prêtres.

B Adonc Hazael roi de Syrie fit vn voyage contrē Geth, e la print par force: puis se mit en chemin pour aller deuant Ierusalem. Mais Ioas roi de Iudée print toutes les choses que Iosaphat e Ioram e Ocozie ses peres, rois de Iudée, auoient dediées, e aussi les siennes, e tout l'or qui se trouua es finances tant du temple du Seigneur, que de la maison du roi, e l'emouya a Hazael roi de Syrie: e parainsi Hazael se deporta d'aller cōtre Ierusalem. Des autres choses de Ioas, e de tout ce qu'il fit, il en ēt écrit au liure des chroniques des rois de Iudée. Ce Ioas fut tué par ses gens, a-sauoir par Iozabar fis de Semaa, e Iozabad fis de Somer, qui se dresserent e firent vn complot contre lui, e le mirēt a mort vers la maison Mello, qui ēt par où on descend a Silla: e fut enseueli avec ses peres en la cité Dauid. E Amasie son fis fut roi en son lieu.

Chap. XIII.

D L'An vint e trois de Ioas fis d'O. Ioacaz Icozie roi de Iudée, Ioacaz fis de roi d'Israhel fut fait roi d'Israhel, e regna a Samarie dix e set ans. Il fit deplaisir au Seigneur, e suiuit les méchancetés que Ieroboam fis de Nabat auoit fait faire aux Israhelites, sans s'en détourner. Parquoi le Seigneur fut si courroucé contre les Israhelites, qu'il les liura entre les mains d'Hazael roi de Syrie, e de Benadad fis d'Hazael, tout de suite. Mais Ioacaz fit requête au Seigneur, e le Seigneur l'exauça, voyant la détresse des Israhelites, en laquelle le tenoit le roi de Syrie. Si dōna le Seigneur aux Israhelites vn défenseur, tellement qu'ils sortirēt de dessous la main des Syriens, e se tindrēt en leurs mai-

maisons comme parauant . Toute fois ils ne se détournèrent point des méchancetés de la maison de Ieroboam, èquelles il auoit amené les Israelites, ains y cheminerēt, e si demoura le bois de deuocion a Samarie: e ne restoit a Ioacaz de gens que cinquante cheuaucheurs, e dix chariots, e dix mille pietōs : car le roi de Syrie auoit détruit la reste, e les auoit menuisés cōme poudre d'aire. Des autres choses de Ioacaz, e de tout ce qu'il fit, e de sa puissance, il en èt écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quād Ioacaz fut couché avec ses peres, e enseveli a Samarie, Ioas son fis fut roi pour

Ioasroi d'Israel lui. L'an trentetroisième de Ioas roi de Iudée, Ioas fis de Ioacaz fut fait roi d'Israel: e regna a Samarie sez'ans. Il fit déplaisir au Seigneur, e ne se garda point de cheminer par tant de méchancetés de Ieroboam fis de Nabat, lèquelles il auoit fait faire aux Israelites, ains y vèquit. Des autres choses de Ioas, e de tout ce qu'il fit, e de sa puissance, e comment il fit la guerre a Amasie roi de Iudée, il en èt écrit au liure des croniques des rois d'Israel.

Quand Ioas fut couché avec ses peres, Ieroboam fut assis en son siege, e fut Ioas enseveli a Samarie avec les rois d'Israel. E comme Elisée étoit malade de la maladie dōt il morut, Ioas roi d'Israel descēdit vers lui, e se print a plorer deuāt lui, disant: O pere pere, le charrois e cheualerie d'Israel. E Elisée lui dit: Prend vn arc, e des flèches. E il print vn arc e des flèches. E il dit au roi d'Israel: Met ta maī a l'arc. Ce qu'il fit. E Elisée mit ses mains sur les mains du roi, e dit: Ouure la fenestre du leuant. E il pouurit. Or tire, dit Elisée. E il tira. E Elisée dit: C'èt la flèche victorieuse du Seigneur: c'èt la flèche victorieuse contre les Syriens, lèquels tu deferas du tout vers Aphec. Or prend des flèches, dit il au roi d'Israel. Ce qu'il fit. E il lui dit: Frappe la terre. E il frappa trois fois,

Ioas va voir Elisée malade.
a. confort e support.

A puis cessa. De quoi l'homme de Dieu fut courroucé contre lui, e dit: Si tu eusses frappé cinq ou six fois, tu eusses tant battu les Syriens, que tu les eusses du tout défait: mais maintenant tu ne les battras que trois fois. Quand Elisée fut mort e enseveli, il y eut des gens qui seuelissoint vn homme, lèquels voyans des détours feurs Moabites, qui en celle année couroint le pays, ietterent leur homme au sepulcre d'Elisée. Lequel homme quand il eut touché les os d'Elisée, reuequit, e se leua sur ses pieds.

B Or Hazael roi de Syrie tourmenta cruellement les Israelites tout le tems de Ioacaz. Toutefois le Seigneur ayant pitié e compassion d'eux, eut égard a eux, pour l'amour de l'alliance qu'il auoit faite avec Abraham, Isaac e Iacob: e ne les voulut pas détruire, e ne les deietta pas de deuant sa face iusqu'a present.

C Quand Hazael roi de Syrie fut mort, e que Benadad son fis fut fait roi apres lui, Ioas fis de Ioacaz ôta derechef a Benadad fis d'Hazael les villes qu'il auoit ôtées a force d'armes a Ioacaz son pere: e le vainquit Ioas trois fois, e recouura les villes Israelitiques.

Chap. XIII.

LE second an de Ioas fis de Ioacaz roi d'Israel, Amasie fis de Ioas fut fait roi de Iudée, étant lors en l'age de vint e cinq ans: e regna vint e neuf ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Ioadan de Ierusalem. Il fit le plaisir du Seigneur, non pas comme Dauid son pere, ains fit tout ainsi qu'auoit fait Ioas son pere. Toutefois les chapelles ne furent pas ôtées, e sacrifioit e perfumoit-on encore par les chapelles. Quand il eut son regne asseuré, il tua ses gens, qui auoint tué le roi son pere, sans faire mourir les fis des meurtriers, selon qu'il èt écrit au liur: de la loi de Moyse, là où le Seigneur com-

A Patouche mēt du cors d'Elisée, fut vn mort resuscité.

Amasie roi de Iudée.
2. Chr. 25

Deut. 24
Ezech. 18

Il étoit la
merueille
d'Idumée.
Amasie de
Ioas

Amasie vain
cu de
Ioas.

cōmande qu'on ne face point mourir les peres pour les enfans, ne les enfans pour les peres:ains que chacun meure pour son malfait. Il tua aussi dix mille Idumeens au val du sel, e print a force d'armes la Roche, e lui mit nom Ictheel, lequel nom demeure encor aujourdhui. Puis enuoya Amasie deffier Ioas fis de Ioacaz, fis de Iehu, roi d'Israel, par vn'ambassade. Sur quoi Ioas roi d'Israel remanda a Amasie roi de Iudée en cete maniere. Vn chardon du Liban enuoya dire a vn cedre du Liban, Baille ta fille a mon fis en mariage. Ce-pendant il passa vne bête sauuage du Liban, q foula le chardon. Pourtant que tu as battu les Idumeens, tu en as le cueur hautain. Glorifie t'en en te tenant en ta maison, de peur que tu ne temoyènes ton mal, e que tu ne tombes, toi e les Iuifs avec toi. Mais Amasie n'en voulut rien faire: parquoi Ioas roi d'Israel s'en alla donner le choq a Amasie roi de Iudée, a Bethsames ville de Iudée, là où les Iuifs furent vaincus des Israelites, e s'en fuirent chascū chés soi. E Ioas roi d'Israel print a Bethsames Amasie roi de Iudée, fis de Ioas, fis d'Ocozie, e s'en alla en Ierusalem, e abbatit des murailles de Ierusalē, depuis la porte d'Ephraim, iusqu'a la porte de l'anglet, quatre cens coudées: e print tout l'or e l'argent, e toute la vaisselle qui se trouua au temple du Seigneur, e es tresors de la maison du roi, e les ôtages, e les remena a Samarie. Des autres choses que fit Ioas, e de sa force, e cōment il guerroya Amasie roi de Iudée, il en est écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quand Ioas fut couché avec ses peres, e enseveli a Samarie avec les rois d'Israel, Ieroboam son fis fut roi en son lieu. E Amasie fis de Ioas roi de Iudée, vèquit apres la mort de Ioas fis de Ioacaz roi d'Israel, quinz'ans. Des autres choses d'Amasie, il en est écrit au liure des croniques des rois de Iudée.

A Contre lui fut fait vn complot en Ierusalem, dont il s'en fuit a Lachis: mais on enuoya apres lui a Lachis, e l'y fit on mourir. E fut emporté a tous des cheuaux, e enseveli en Ierusalem avec ses peres, en la cité Dauid. Puis tous ceux du pays prindrent son fis Azarie, aagé de seze ans, e le firent roi au lieu de son pere Amasie. Cēt Azarie refit Elath, e la recouura aux Iuifs, apres que le roi fut couché avec ses peres. L'an quinziesme d'Amasie fis de Ioas roi de Iudée, Ieroboam fis de Ioas fut fait roi d'Israel, e regna a Samarie quarante e vn an. Il fit déplaisir au Seigneur, ne se detournant point de tant de méchancetés de Ieroboam fis de Nabat, qu'il auoit fait faire aux Israelites. Il recouura la contrée d'Israel, depuis qu'on viēt a Hemath, iusqu'au lac plat, selon la parole du Seigneur Dieu d'Israel, qu'il auoit dit te par son seruiteur le prophete Ionas. Car le Seigneur eut égard a la affliction des Israelites, qui étoit si amere, qu'il n'y restoit plus rien, tant fût ferré ou a bandon. E comme nul ne les secouroit, le Seigneur ne voulant pas abolir le nom d'Israel de deffous le ciel, les garantit par la main de Ieroboam fis de Ioas. Des autres choses de Ieroboam, e de tout ce qu'il fit, e de sa puissance, comment ils guerroya e recouura Damas e Hemath a la Iudée, qui est au pays d'Israel, il en est écrit au liure des croniques des rois d'Israel. Quand Ieroboam fut couché avec ses peres les rois d'Israel, Zacharie son fis fut fait roi en sa place.

Chap. XV.

L'An vint e set de Ieroboam roi d'Israel, fut fait roi Azarie fis d'Amasie roi de Iudée, étant lors en l'age de seze ans: e regna cinquāte deux ans en Ierusalem. Sa mere fut de Ierusalem, e eut nom Iecolie. Il fit le plaisir du Seignr, tout ainsi qu'auoit fait Amasie son pere. Toutefois les charnelles

2. Chr. 16
Ieroboam fis de Ioas roi d'Israel.

Ionas.

Azarie roi de Iudée, lequel ci apres s'appel le Ozie

2. Chr. 25

nelles ne furent pas ôtées, ains sacri-
fioit e perfumoit-on encor par les cha-
pelles. Ceroi là fut frappé du Seignr,
e fut ladre iusqu'au iour de sa mort, e
se tint en vne maison a part; e lotham
son fis gouerna la maison, e fit iusti-
ce a ceux du pays. Des autres choses
d'Azarie, e de tout ce qu'il fit, il en ét
écrit au liure des croniques des rois
de ludée. Quand Azarie fut couché
e enseveli avec ses peres en la cité Da-
uid, lothan son fis fut roi pour lui.

Zaca-
rie roi
d'Israel

L'an trentehuit d'Azarie roi de lu-
dée, Zacarie fis de Ieroboam fut fait roi
d'Israel, e regna a Samarie six mois. Il
fit déplaisir au Seigneur, com'auoint
fait ses ancêtres, ne se retirât point de
tant de méchancetés de Ieroboam fis
de Nabat, qu'il auoit fait faire aux Is-
raelites. Contre lui fit cōplot Sellum
fis de Iabes, e le mit a mort publique-
ment deuant tout le monde, e fut roi
en sa place. Des autres choses de Za-
carie il en ét écrit au liure des croni-
ques des rois d'Israel. C'êt ce qu'auoit
promis le Seigneur a Iehu, disant que
ses enfans iusqu'a quatre generacions
seroient assis sur le siege d'Israel, ce qui
auint. Sellum fis de Iabes fut fait roi
l'an trenteneuf d'Ozie roi de ludée, e
regna l'espace d'un mois a Samarie.

Sellum
roi d'Is-
rael.

E Manahem fis de Gadi vint de Ther-
sa a Samarie, e mit a mort Sellum fis
de Iabes a Samarie, e fut roi en son
lieu. Des autres choses de Sellum, e du
complot qu'il fit, il en ét écrit au liure
des croniques des rois d'Israel. Puis
Manahem détruisit Thapsa e tout ce
q'y étoit, e son territoire depuis Ther-
sa, a cause qu'on ne lui auoit pas ou-
uert les portes: e fendit toutes les fem-
mes grosses qui y étoint. L'an tren-
teneuf d'Azarie roi de ludée, Mana-
hem fis de Gadi fut fait roi d'Israel, e
regna dix ans a Samarie. Il fit déplai-
sir au Seigneur, e ne se retira iour de
sa vie des méchancetés de Ieroboam
fis de Nabat, qu'il auoit fait faire aux
Israelites, E come Phul roi d'Assyrie

Mana-
hē roi
d'Israel

Phul
roi d'
Assyrie

A fût venu au pays, Manahem lui dōna
mille talens d'argent, a fin qu'il lui ai-
dât a le confermer en son regne: le q'l
argēt ledit Manahem se fit payer des
plus gros des Israelites, pour le don-
ner au roi d'Assyrie, a-fauoir cinquā-
te sicles pour homme. Parainfi le roi
d'Assyrie s'en retourna, e ne demou-
ra pas au pays. Des autres choses de
Manahem, e de tout ce qu'il fit, il en
ét écrit au liure des croniques des rois
d'Israel. Quād Manahem fut couché
avec ses peres, Phacehie son fis fut roi
en son lieu.

B

L'an cinquante d'Azarie roi de lu-
dée, Phacehie fis de Manahem fut fait
roi d'Israel, e regna a Samarie deux
ans. Il fit déplaisir au Seignr, ne se reti-
rant point des méchancetés que Iero-
boam fis de Nabat auoit fait faire aux
Israelites. Contre lui fit vn complot
Phaca, fis de Romelie, vn de ses pers,
e le tua a Samarie, au château de la
maison du roi, avec Argob e Arie, ac-
compagné de cinquante Galaadites,
e quand il leut fait mourir, fut roi en
son lieu. Des autres choses de Phace-
hie, e de tout ce qu'il fit, il en ét écrit
au liure des croniques des rois d'Is-
rael. L'an cinquantedeux d'Azar-
ie roi de ludée, Phaca fis de Romelie
fut fait roi d'Israel, e regna a Samarie
vint ans. Il fit déplaisir au Seigneur,
ne se retirant point des méchancetés
que Ieroboam fis de Nabat auoit fait
faire aux Israelites. Au tems de Pha-

D

ca roi d'Israel, Theglathphalasar roi
d'Assyrie, vint e print Ion, e Abelmaa-
ca, e Ianoa, e Cades, e Hasor, e Galaad,
e Galilée, e tout le pays de Nephtha-
li, e les emmena esclaves en Assyrie. E
Osée fis d'Ela fit vn complot contre
Phaca fis de Romelie, e le mit a mort,
e se fit roi en son lieu l'an vintième de
lotham fis d'Ozie. Des autres cho-
ses de Phaca, e de tout ce qu'il fit, il en
ét écrit au liure des croniques des rois
d'Israel.

Phace-
hie roi
d'Israel

The-
glath-
phala-
sar trās-
porte
les Israe-
lites en
Assyrie

L'an second de Phaca fis de Rome 2. Chr. 27

H

Iotham
roi de
Iudée.

lie roi d'Israel, fut fait roi Iotham fis d' Ozie roi de Iudée, étant lors en saage de vint e cinq ans, e regna seze ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Ierusa fille de Sadow. Il fit le plaisir du Seignr, tout ainsi qu'auoit fait Ozie sō pere. Toutefois on n'ōta pas les chapelles, ains sacrifioit e perfumoit-on encore par les chapelles. Il edifia la porte d' amont du temple du Seigneur. Des autres choses de Iotham, e de tout ce qu'il fit, il en ēt écrit au liure des croniques des rois de Iudée. En ce tems là le Seigneur commença a enuoyer en Iudée Rasin roi de Syrie, e Phaca fis de Romelie.

Chap. XVI.

Acaz
roi d'Is
rael.

Q Vād Iotham fut couché e enseue li avec ses peres en la cité de Dauid son pere, Acaz son fis fut roi en sō lieu, l'an dixesettiēme de Phaca fis de Romelie, étant lors aagé de vint ans: e regna seze ans en Ierusalem. Il ne fit pas le plaisir du Seignr son Dieu, cōme Dauid son pere, ains suiuit le train des rois d'Israel: e si fit passer son fis par le feu, suiuant les abominacions des nations que le Seigneur auoit déchassées de deuant les enfans d'Israel: e sacrifia e parfuma par les chapelles, e par dessus les montagnes, e dessous tous les arbres feuilleux. Alors Rasin roi de Syrie, e Phaca fis de Romelie roi d'Israel, firent vn voyage contre Ierusalem, e assiegerēt Acaz, mais ils n'en peurēt venir a bout. En ce tēs là Rasin roi de Syrie recouura Elath aux Syriens, e en chassa les Iuifs, e s'y allerent tenir les Syriens, qui y sont encor auiourdhui. E Acaz ēuoya des ambassadeurs a Theglathphalasar roi d'Assyrie, par lēquels ils lui mandoit ainsi: le suis ton seruiteur e tō fis: vien moi garantir de la main du roi de Syrie, e de la main du roi d'Israel, q m'assailent. E print Acaz l'argēt e l'or qui se trouua au tēple du Seigneur, e es finances du roi, e l'enuoya au roi d'Assyrie, pour lui en faire present. A quoi

Es 4.7

A le roi d'Assyrie s'accorda, e alla a Damas, e la print, e transporta les habitans a Cirené, e mit Rasin a mort. E le roi Acaz alla au deuant de Theglathphalasar roi d'Assyrie a Damas, e vit l'autel qui étoit a Damas, si en enuoya le patron e la pourtraiture de tout son ouurage au grand prêtre Vrie, e Vrie bâtit vn autel tout en telle façō que le roi Acaz lui auoit mādē de Damas, e le fit pour quād le roi Acaz viē droit de Damas. E quād le roi fut venu de Damas, il vit l'autel, e s'ē approcha, e brulagea e brula son brulage e cōpanage dessus, e y offrit son vin d'offrande, e versa le sang de son sacrifice pour la p̄sperité, sur ledit autel. E l'autel d'erain q étoit deuant le Seignr, il l'ōta de deuant le temple, d'entre l'autel e le tēple du Seigneur, e le mit a côté de l'autel, deuers la bise: e cōmanda au grād prêtre Vrie en cēte maniere: Sur le grand autel tu bruleras le brulage du matin, e le companage du vēpre, e le brulage du roi e son cōpanage, e le brulage de tous ceux du pays e leurs companages e vin d'offrande, e y verseras tout le sang des brulages e sacrifices. E l'autel d'erain sera mien pour demander les oracles. E le grād prêtre Vrie fit tout ainsi que lui cōmanda le roi Acaz. E le roi Acaz depeça les quareaux des soubassemēs, e ôta les lauoirs de dessus eux, e mit ius le cuuier de dessus les beufs d'erain, qui étoint sous lui, e le mit sur vn pauē de pierres. E le tapis du Sabbat qui auoit été fait au tēple, e l'allée du roi de dehors, il la tourna deuers le temple du Seigneur, a cause du roi d'Assyrie. Des autres choses que fit Acaz, il en ēt écrit au liure des croniques des rois de Iudée. Quād Acaz fut couché e enseueli avec ses peres en la cité Dauid, Ezechie son fis fut fait roi en son lieu.

Chap. XVII.

L 'An douziēme d'Acaz roi de Iudée, fut fait roi d'Israel, Osée fis d'Elah.

Osée
roi d'Is
rael.

d'Elas: e regna a Samarie neufans. Il fit déplaisir au Seignr, mais nō pas tant q̄ ses deuāters rois d'Israel. Cōtre ledit Osée fit vn voyage Salmanalar roi d'Assyrie, e le fit sō lūiet e taillable. Mais puis apres il trouua qu'il se reuoltoit: car il enuoya des ambāssadeurs a Sua roi d'Egypte: e n'enuoyoit poit de tribut au roi d'Assyrie, cōm' il auoit fait les ans passés. Parquoi il s'empogna e emprisona. Car ayant ledit roi d'Assyrie couru tout le pays, il alla mettre le siege deuāt Samarie, leq̄l quād il eut duré trois ans, l'an neufuième d'Osée il print Samarie, e trāspporta les Israelites en Assyrie, e les mit a Hala e Harbor, qui sont villes de Mede, apres du fleuue Gozan. E pourtant que les enfans d'Israel s'étoient méfaits cōtre le Seigneur leur Dieu, qui les auoit tirés hors du pays d'Egypte, de dessous la main de Pharaō roi d'Egypte, e auoit craint dieux étrāges, e suiui les cōtumes des naciōs que le Seignr auoit déchassées de deuāt les enfans d'Israel, e les cōtumes qu'auoient mises en auant les rois d'Israel: e auoient les enfans d'Israel fait choses nō loissibles contre le Seignr leur Dieu, e s'étoient bâti des chapelles par toutes leurs villes, depuis la tour des gardes, iusqu'a la ville forte: e s'étoient dressé des images bois sacrés par tour sur les hauts tertres, e sous les arbres feuilleux, e y perfumoit par toutes les chapelles, selon la cōtume des naciōs q̄ le Seignr auoit dechassées de deuāt eux, e commettoient des mauuais cas pour attainer le Seignr, e seruoient vn tas d'ordures, laq̄lle chose le Seignr leur auoit defendu de faire. E quoi q̄ le Seignr auertit tāt les Israelites q̄ les luifs, par tāt de prophetes voyans les choses a venir, qu'ils eussent a se retirer de leur mauuais train, e a garder ses cōmādemens e ordonances, selon toute la loi qu'il auoit baillée a leurs peres, e qu'il leur auoit mādé par ses seruiteurs les prophetes, ils n'auoient pas obeï, ains

A auoient endurci leur col, comme leurs peres qui ne creurēt pas au Seigneur leur Dieu: e auoient reietté ses ordonances e alliance qu'il auoit faite avec leurs peres, e les auertissemens qu'il leur auoit faits, e auoient suiui chose q̄ ne vaut rien, cōm' eux aussi ne valoint rien: e auoient suiui les naciōs d'entour eux, touchāt lēq̄lles le Seigneur leur auoit defendu qu'ils ne fissent point cōme elles: e delaisans tous les cōmandemēs du Seignr leur Dieu, s'étoient fait deux veaux de fonte, e auoit fait des bois de deuocion, e adoroient toute l'armée du ciel, e seruoient Baal, e faisoient passer leurs fis e filles par le feu, e se mêloient de volageries e deuinemens, s'employans a faire déplaisir au Seigneur pour l'attainer: pour ces choses (di-ie) le Seigneur fut si courroucé cōtre les Israelites, qu'il les ôta de deuant soi, sans qu'il en restāt autre que la lignée des luifs. E encore cōme les luifs ne gardoient pas les cōmandemēs du Seignr leur Dieu, ains suiuoient les cōtumes que les Israelites auoient mises en auant, le Seignr reietta toute la race d'Israel, e les affligea e liura entre les mains des pilleurs, iusqu'a les deietter de deuāt soi. Car les Israelites étās separés de la maison de Dauid, auoient fait roi Ieroboā fis de Nabat, leq̄l Ieroboā auoit retiré les Israelites d'apres le Seignr, e leur auoit fait faire vne grande méchāceté, e les enfans d'Israel suiuoient toutes les méchācetés qu'auoit faites Ieroboā, sās s'en retirer, tellement q̄ le Seignr ôta les Israelites de deuāt soi, comm'il les auoit menacés par tant de prophetes ses seruiteurs, e les transporta de leur pays en Assyrie, là où ils sōt encor auourdhui. E le roi d'Assyrie amena gens de Babylone, de Cutha, d'Aua, d'Hemath, e de Sepharuaim, lēquels il logea es villes de Samarie, au lieu des enfans d'Israel, e tindrēt Samarie, e se tindrent es villes d'icelle. Mais quād ils cōmencerēt a s'y tenir, n'ayās

Salmanalar trāspporte les Israelites en Mede.

Les pechés des Israelites.

3. Rois 11

1ere. 25

la source des Samaritains.

point la crainte du Seignr, le Seignr leur enuoya des lions qui les tuoint. Parquoi on auertit le roi d'Assyrie, q̄ pourtant que les gēs qu'il auoit trāsportées e logées es villes de Samarie, ne cōnoissoint pas la nature du Dieu du pays, il leur auoit enuoyé des liōs qui les mettoint a mort, a cause qu'ils ne cōnoissoint pas la nature du Dieu du pays. Adonc le roi d'Assyrie commanda qu'on y menāt quelcun des prêtres qui en auoint été trāsportés, qui apprendroit a ceux qui y étoint allés demourer, la nature du Dieu du pays. Si y alla lvn des prêtres qui auoint été transportés de Samarie, e se tint a Bethel, e leur apprint comm'il faloit craindre le Seigneur. Mais ils auoint fait chāque nacion son Dieu, e les auoint mis es chapelles qu'auoint faittes les Samaritains, chāque nacion en la ville en laquelle elle s'étoit logée. Ceux de Babylone auoint fait Soccobenothe: ceux de Cuth, Nergal: ceux d'Hamath, Asima: ceux d'Aua, Nebahaz e Thartac: ceux de Sepharuaim bruloient leurs enfans au feu a Adramelech e Anamelech dieux de Sepharuaim. Parainsi ils craignoient le Seigneur, e si s'étoint fait de leurs gens des chapelains, qui faisoient sacrifices pour eux es chapelles: e auoit la crainte du Seignr, e si seruoit leurs dieux selō la cōtume des naciōs d'ou ils auoint été transportés. E iusqu'au iourd'hui ils retiennēt leur vieille cōtume. Ils n'ont point la crainte du Seigneur, e ne font point selon les ordonnances e droits e loi e cōmandemens que le Seignr bailla aux enfans de Iacob, (auq̄l il mit nom Israel) e faisant alliāce avec eux, leur cōmanda qu'ils ne craignissent point dieux étrāges, e ne les adorassent ni seruissēt, e ne leur sacrifiasent: ains seulement craignissēt adorassent e sacrifiasent au Seignr, qui les auoit tirés du pays d'Egypte a grand force e bras étēdu, e qu'ils missent peine de tou-iours obeir aux or-

Gen. 32.

A donāces e sentēces e loi e commandemens qu'il leur auoit écrits, sans craindre autres dieux, e sans oublier l'alliāce qu'il auoit faitte avec eux, e sās porter reuerēce a autres dieux, ains seulement au Seignr leur Dieu, e il les deliureroit de la main de tous leurs ennemis. Mais ils n'obeirēt pas, ains retindrent leur vieille cōtume, e porterēt lēdittes naciōs reuerēce au Seignr, e si seruirent leurs images: e leurs enfans aussi, e les enfans de leurs enfans font encor auourd'hui cōme faisoient leurs peres.

Chap. XVIII.

B L'An troisiēme d'Osée fis d'Ela roi d'Israel, Ezechie fis d'Acas fut fait roi de Iudée, ayāt lors vint e cinq ans, e regna vint e neuf ans en Ierusalē. Sa mere eut nom Abi, fille de Zacharie. Il fit le plaisir du Seignr, tout ainsi qu'auoit fait Dauid sō pere. Il ôta les chapelles, e brisa les images, e tailla les bois de deuociō, e brisa le serpēt d'airain q̄ Moysē auoit fait (a cause q̄ iusqu'a ce tēs là les enfans d'Israel lui faisoient encēsement) e l'appella ⁴ Nehostan. Il eut fiance au Seignr Dieu d'Israel, e n'y eut onque ni apres lui ni de uāt lui roi de Iudée qui fût pareil a lui. Il se tint au Seignr, sans se détourner d'apres lui, e garda les cōmandemens que le Seignr auoit baillés a Moysē, e eut le Seignr avec soi, e en tous ses affaires se porta sagemēt. Il rebella contre le roi d'Assyrie, e ne lui fut point fuiet. Il battit les Palestins iusqu'a Gaza e son territoire, depuis la tour des gardes, iusqu'a la ville forte. L'an quatriēme du roi Ezechie, qui fut l'an settiēme d'Osée fis d'Ela roi d'Israel, Salmanasar roi d'Assyrie fit vn voyage cōtre Samarie, e l'assiegea, e la print a chef de trois ans, l'an siliēme d'Ezechie, qui fut l'an neufuiēme d'Osée roi d'Israel: e transporta ledit roi d'Assyrie les Israelites en Assyrie, e les logea a Hala, e Habor, villes de Mede, vers le fleue Gozan: pourtāt qu'ils n'auoint pas obei au Seigneur leur Dieu,

Ezechie roi de Iudée.

2. Chr. 29

Nomb. 21

4. ce mot uient d'airain, cōme si lon disoit erage.

ains

ains auoint trépassé son alliance, e n'a uoint point obei ne fait rien de tout ce que Moyse seruiteur du Seigneur auoit cōmandé. E l'an quatorzième du regne d'Ezechie, Senacherib roi d'Assyrie fit vn voyage cōtre toutes les villes fortes de Iudée, e les prît. Adonc Ezechie roi de Iudée māda a Lachis au roi d'Assyrie en cête maniere: l'ai mal fait: dépar-toi de moi, e ie payerai tout ce que tu m'imposeras. E le roi d'Assyrie cōmanda a Ezechie roi de Iudée de payer trois cēs talens d'argent, e trente talens d'or. E le roi Ezechie lui paya tout l'argent qui se trouua au temple du Seignr, e es fināces de la maisō du roi: e arracha alors les battans du dome du Seignr, e les plaques q̄ lui même auoit encroutées e les dōna au roi d'Assyrie. E le roi d'Assyrie enuoya Tartan, e Rabсарis, e Rabface, de Lachis, au roi Ezechie en Ierusalem, avec grosse puissance, lēq̄ls quād ils furēt arriués vers Ierusalem, s'allerēt planter vers le cōduit de Pétang damont, qui ēt vers le sentier du champ du foulon, e appellerēt le roi. E Eliacim fis d'Helcie maître d'hôtel, e le secretaire Sobna, e loa fis d'Asaph tresorier des chartres, sortirent vers eux, e Rabface leur dit ainsi: Dites a Ezechie: Voici que te māde le grand roi, le roi d'Assyrie. Qui ēt la cōhiance en laquelle tu te cōfies: As-tu deliberé de guerroyer par parolles, ou par cōseil, ou par puissance: Mais en quoi te fies-tu, de t'ētre rebelle cōtre moi? Le pense-moi, que tu te fies en ce cassé bâton de canne, c'ēt-a-fauoir es Egyptiens, sur lequel bâton si quelcun s'appuye, il lui perce la main, e le point. Tel ēt Pharaon roi d'Egypte a tous ceux qui se fient en lui. Que si vous me dites que vous vous fiés au Seigneur vōtre dieu, n'ēt-ce pas celui duquel Ezechie a ôtē les chapelles e autels: e a dit aux Iuifs, e a ceux de Ierusalem, qu'ils deussent faire leur deuotion deuant vn certain autel en Ierusa-

lē: Viē-ça, veus-tu gager cōtre mon maître le roi d'Assyrie, q̄ si ie te baillē deux mille cheuaux, tu ne les saurois fournir de cheuaucheurs: Oserois-tu biē tenir tête cōtre vn baillif, q̄ fera le moindre des seruiteurs de mon maître: E tu te fies au charrois e cheualerie d'Egypte: E cuides-tu que ie soye venu détruire cête place sans le Seigneur: Le Seignr même m'a dit, que ie vinsse détruire ce pays. Adonc Eliacim fis d'Elcie, e Sobna, e loa, dirent a Rabface: Nous te priōs parle a nous tes seruiteurs Syrien (car nous sauōs Syrien) e ne nous parle pas Iuif, oyās ceux qui sont sur les murailles. Mais Rabface leur dit: Cōment si mon maître m'auoit ēuoyé pour tenir ces propos a tō maître e a toi, e nō pas a ceux qui sont sur les murailles, a fin qu'ils mangēt leur merde, e boiuēt leur pisfat avec vous. Cela dit, Rabface se tenant de bout, cria a haute voix en langage Iudaïque, e dit ainsi: Ecoutez la parolle du grād roi d'Assyrie. Le roi vous māde, que vous ne vous laissiēs point abuser a Ezechie: car il ne vous pourra deliurer de ses mains: e qu'Ezechie ne vous face pas fier au Seigneur, disant que le Seignr vous defendra bien, e ne liurera point la ville entre les maīs du roi d'Assyrie. Ne croyés pas Ezechie: car le roi d'Assyrie vous mande ainsi: Besognés avec moi par bonn'amitie, e vous rendés a moi: e mangés de voz vignes e figuiers, e beués de l'eau de voz puis, iusque ie vous vienne transporter en vn pays pareil au vōtre, vn pays de blé e de vin, vn pays de pain e de vignes, vn pays d'oliuiers, huile e miel, afin de sauuer vōtre vie. E ne croyés point Ezechie: car il vous abuse, disant que le Seigneur vous defendra. Les dieux des autres naciōs ont ils defendu chacun sa terre cōtre le roi d'Assyrie: Oū sōt les dieux d'Hemath, e d'Arphad: ou sont les dieux de Sepharuaim, Hena, e Aua: ont ils garanti Samarie de

2. Chr. 32
Esa. 36
Eccl. 48

a. cecise
doit enten
dre hors la
uille.

Harangu
e de
Rabface
ce a
ceux de
Ierusalem.

ma main: Qui est celui de tous les dieux de ces pays, qui ait garanti son pays de ma main: pour penser que le Seigneur en doive garantir Jerusalem: A ces propos ces gens se teurent, e ne lui repondirent mot: car ainsi fauoit commandé le roi, qu'ils ne lui respondissent rien. Adonc Eliacim fils d'Helcie maitre d'hôtel, e le secretaire Sobna, e Ioa fils d'Asaph tresorier des chartres, s'en allerent trouuer Ezechie, les robes descirées, e lui coterent les propos de Rabface. *Chap. XIX.*

Quand le roi Ezechie entendit ces nouvelles, il descira ses habillemens, e se couurit d'une haire, e entra au temple du Seigneur, e enuoya Eliacim le maitre d'hôtel, e Sobna le secretaire, e les pretres anciens, couuers de haïres, au prophete Esaie fils d'Amos, pour lui dire ainsi: Voici que te mande Ezechie: Ce iour d'hui est un iour d'angoisse, outrage e blaspheme, les enfans sont venus iusqu'au detroit, e n'y a pas de la force pour enfanter. C'est merueille si le Seigneur ton Dieu n'a oui tant de paroles de Rabface, lequel le roi d'Assyrie son maitre a enuoyé pour blasphemer le Dieu viuant, par paroles si outrageuses: lesquelles comme ainsi soit que le Seigneur ton Dieu les a ouyes, tu dois faire priere pour le demourant qui se trouue. Ce message allerent faire les gens du roi Ezechie a Esaie. E Esaie leur dit: Vous dirés ainsi a votre maitre: Le Seigneur dit ainsi: Ne crain point les paroles que tu as ouyes, par lesquelles les seruiteurs du roi d'Assyrie m'ont ledengé. Car ie le pousserai d'un tel souffle, qu'il orra des nouvelles qui le feront retourner en son pays, e le ferai tomber a la pointe de l'épée en son pays. Or Rabface s'en retourna, e trouua le roi d'Assyrie qui faisoit guerre contre Lebna: car il auoit entendu qu'il s'étoit parti de Lachis. E le roi d'Assyrie ayant receu des nouvelles que Tharaca roi d'Ethiopie lui étoit venu faire la guerre, enuoya derechef des ambassades

ezechie
euoye
racoter
a Esaie
les ou-
trages
de Ra-
bface.

Esa. 37
4. nous sommes en tel le detresse qu' est une femme, qui ne peut enfanter.

La réponse d'Esaie

A a Ezechie, avec un tel mandement: Vous parlerés a Ezechie roi de Iudée en cete maniere: Ne te laisse point abuser a ton Dieu, auquel tu te fies, disant Senaquerib qu'il ne liurera pas Jerusalem entre les mains du roi d'Assyrie. Tu as bien oui mena dire qu'ont fait les rois d'Assyrie a tant ce Ezechie de nations qu'ils ont massacrees: e tu échapperas: Les dieux des nations que mes ancetres ont destruites, les ont ils defendues: Gozan, Haran, Reseph, e les Edeniens de Thelassar. Ou est le roi d'Emath, e le roi d'Arphad, e le roi de la ville de Sepharuaim, d'Hena e d'Aua: Quand Ezechie eut receu ces lettres des ambassadeurs, e les eut leues, il monta au temple du Seigneur, e les deploya deuant le Seigneur, e fit au Seigneur une telle priere: O Seigneur Dieu d'Israel, assis sur les Cherubins, qui seules Dieu de tous les royaumes de la terre, qui as fait le ciel e la terre, prie dieu contre les menaces de Senaquerib. Seigneur, ton oreille, e écoute: ouure, Seigneur, tes yeux, e regarde, e écoute les paroles de Senacherib, qui a enuoyé c'est homme pour outrager le Dieu viuant. Il est vrai, Seigneur que les rois d'Assyrie ont destruit celles nations e leur pays, e ont mis a feu leurs dieux: car ce n'étoit pas dieux, ains étoit ouurage de mains d'homme, de bois e de pierre, e pourtant les ont ils defaits. Pourtant, Seigneur nostre Dieu, garanti nous de sa main, a fin que tous les royaumes du monde entendent que toi seules le Seigneur Dieu. E Esaie fils d'Amos enuoya dire a Ezechie en cete maniere: Voici que te mande le Seigneur Dieu d'Israel: Quant a ce que tu m'as prié touchant Senacherib roi d'Assyrie, ie t'ar exaucé. Voici que lui dit le Seigneur: La pucelle fille Sion te méprise e te moque: apres toi hoche la tête la fille Jerusalem. Qui as-tu blasphemé e ledégé e contre qui as-tu si hautement parlé, e eleué tes yeux si haut: Contre le saint d'Israel par tes ambassadeurs tu as outragé le Sire, e as ainsi dit: le suis, par le grand nombre de mon charrois, môté au plus

B
C
D

ezechie
prie dieu
contre les
menaces de
Senaquerib.

Parade
d'Esaie
quant
a Sena-
cherib.

au plus haut des montagnes, es marches du Liban, e ai taillé les hauts cedres, e pins d'excellence, e suis arriué en son dernier logis, en sa forêt cultivée. J'ai caué e beu eaux tou-iours coulantes, e ai a tout la plante de mes pieds, asseché toutes les riuieres ^a diguées. N'ouis-tu iamais dire, q̄ iadis des lōg tems ^b j'auoi deliberé e appréte ce que maintenant j'ai mis en effet: c'êt que villes fortes seroient reduittes en murgiers desers, e que leurs habitans cōme manchets seroient si hōteusement épouëtés, qu'ils seroient cōme les herbes des chams, e la verdure des plâtes, e herbe des toits, qui seche deuant qu'êre percreue. Le connoi bien tes demeures, e tes allées euenues, e la rage que tu as contre moi. Pourtant que tu as fait rage contre moi, e que tes brauades sont mōtées en mes oreilles, ie te mettrai mon croc es narines, e mō cheuêtre au museau, e te remenerai par le chemin q̄ tu es venu. Et toi, Ezechie, tu auras ce signe: cête année mägés le recreu, e l'autre année le second recreu, e le troisième an semés e moissonnés, e plantés vignes, e en mägés le fruit. E la reste de la fille ludee, q̄ échappera, iettera derechef racines par le bas, e fera fruit par le haut. Car de Ierusalem sortira vne reste, e échappera quelq̄ chose du mōt Siō, ce que le zeile du Seignr desarmées fera. Parquoi le Seignr dit ainsi du roi d'Assyrie: Il neviendra point en cête ville, e n'y tirera-ia coup de trait, e ne faillira poit a tout des rōdelles, e ne fera-ia répar cōtrè elle: par le même chemin qu'il êt venu, il s'en retournera, e ne viēdra point en cête ville, dit le Seignr: ie defendrai e sauuerai cête ville pour l'amour de moimême, e de Daud mon seruiteur.

Vn ange de fait le cāp de Senacherib.

Auint celle nuit qu'un ange du Seignr alla trouuer le camp des Assyriens, e en tua cent quatre vints e cinq mill hommes. Le matin quand on fut leué, on vint tout plein de cors

A. mors. Parquoi Senacherib roi d'Assyrie delogea, e s'en retourna e se logea a Niniue. E ainsi qu'il faisoit sa deuotion au temple de Nisroch son Dieu, Adramelech e Sarasar ses fis le firent mourir a la pointe de l'épée, e se sauuerent au pays d'Armenie: e Esaraddon son fis fut roi en son lieu.

Chap. XX.

DVrant ces iours là Ezechie eut vne maladie mortelle: e le pphete Esaie fis d'Amos lui alla dire que le Seigneur lui mandoit qu'il fit son testament, e qu'il mourroit, e ne guariroit pas. Adōc Ezechie tourna son visage contre la paroit, e fit au Seignr vne telle requête: Ha Seigneur, ie te prie souuienne toi cōment ie me suis porté enuers toi loyallement, e d'un cueur entier, e ai fait ce qui te plaisoit. Cela dit, il ploura bien fort. Adonc le Seignr parla a Esaie, qui n'auoit pas encor passé le milieu de la ville, e lui dit: Retourne, e di a Ezechie gouverneur de mon peuple: Le Seignr Dieu de Daud ton pere te mande ainsi: J'ai oui ta priere, j'ai regardé tes larmes: fache que ie te guarirai, tellemēt que d'ici a trois iours tu mōteras au tēple du Seignr, e allōgerai tes iours de qnz'ans, e deliurerai e toi e cête ville de la main du roi d'Assyrie, e garantirai cête ville pour l'amour de moi, e de Daud mon seruiteur. E Esaie fit prendre vn pan de figues, e le fit mettre sur la playe, e il guarit. E dit Ezechie a Esaie: Qui êt le signe que le Seigneur me guarira, e que d'ici a trois iours ie monterai au temple du Seigneur? E Esaie lui dit: Le signe que le Seigneur te baillera pour te montrer qu'il fera ce qu'il a pmis, sera tel: Veus-tu que l'ombre s'auāce de dix degrés: ou qu'elle se recule de dix degrés? E Ezechie dit: Il êt bien aisé que l'ombre se baïsse de dix degrés: ie veux qu'elle retourne arriere de dix degrés. Adōc le prophete Esaie pria le Seignr, leq̄l fit reculer l'ombre de dix degrés, par l'ēq̄ls ell

Tob. 1
Eccl. 48.
Esa. 37
1. Mach. 7
2. Mach. 8

La maladie d'ezechie
2. Chr. 32.
Esa. 38
Eccl. 48

Berodac enuoye vn'ambassade a Ezechie.

Esa. 39

étoit descendue, au quadran d'Acas. A En ce tems lá Berodac Baladan, fis de Baladan, roi de Babylone, enuoya des lettres e vn present a Ezechie, ayât oui dire qu'il auoit été malade. De quoi Ezechie fut si aise, qu'il montra aux ambassadeurs tout sō cabinet, argēt, or, e senteurs e baume, e sō artillier, e tout ce q se trouua en ses tresors: e n'y eut chose en sa maison e en toute sa seigneurie qu'il ne leur mōtrât. Adōc le prophete Esaie alla trouuer le roi Ezechie, e lui dit: Que t'ōt dit ces gēs? e d'ou sont ils venus a toi? Ils sōt (dit Ezechie) venus de lointain pays, a-sauoir de Babylone. E qu'ōt ils veu en ta maisō? Ils ont veu (dit Ezechie) tout ce qui êt en ma maison: il n'y a riē en mes tresors que ie ne leur aye montré: E Esaie lui dit: Ecoute la parole du Seignr: Sache q̄ tout ce qui êt en ta maison, e q̄ tes ancētres ont amassé iusqu'auiour d'hui, sera emporté en Babylone, sans qu'il en reste rien, dit le Seignr. E même de tes propres fis, qui sont issus e engendrés de toi, il en sera pris pour seruir de châtres au palais du roi de Babylone. E Ezechie lui dit: Je m'accorde a ce que tu as dit de part le Seignr, pour ueu (dit il) qu'en mō tēs il y ait paix, e q̄ promesse soit tenue. Des autres choses d'Ezechie, e de toute sa puissance, e cōment il fit pētāg e le cōduit d'eau, e fit venir l'eau en la ville, il en êt écrit au liure des croniques des rois de Iudée.

Chap. XXI.

Manassé roi de Iudée.

2. Chr. 33

Q Vand Ezechie fut couché avec ses peres, Manassé son fis fut roi en son lieu: e étoit Manassé en l'age de douz'ans quand il fut fait roi, e regna cinquante cinq ans en Ierusalē. Sa mere eut nom Haphsiba. Il fit déplaisir au Seignr, suiuant les abominaciōs des nations que le Seignr auoit dechassées de deuant les enfans d'Israel, e refit les chapelles qu'Ezechie son pere auoit defaittes, e dressa des autels a Baal, e fit vn bois de deuociō, cōm'a

uoit fait Acab roi d'Israel, e adora e seruit toute la gēdarmerie du ciel, e bâtit des autels au tēple du seignr, cōm'ain si fût que le Seignr auoir dit qu'il mettroit son nom en Ierusalē, e bâtit des autels a toute la gendarmerie du ciel, es deux paruis du tēple du Seignr, e fit passer son fis par le feu, e se mêla de volageurs e deuins, e fit des prophetesses d'Apollon, e des magiciēs, e en faisant tant de méchācetés courrouça le Seignr. Itē il mit au tēple du Seignr l'image du bois de deuocion qu'il auoit fait, duquel tēple le Seignr auoit dit a Dauid e a Salomō sō fis, q̄ en ce tēple e en Ierusalē, la q̄lle il auoit choisie d'entre toutes les lignées d'Israel, il logeroit son nom a iamais, e ne feroit plus déplacer les Israelites de la terre qu'il auoit dōnée a leurs peres, pour ueu qu'ils auissent d'obeir a tout ce qu'il leur auoit commadé, e a toute la loi que son seruiteur Moysē leur auoit enseignée. Mais tāt s'enfallut qu'ils obeissent, que même il furent induits par Manassé, a faire des maux plus abominables, que n'auoient fait les nations que le Seigneur auoit détruites de deuant les enfans d'Israel. Pour cela le Seigneur parla par ses seruiteurs les prophetes en cēte maniere: Pourtant que Manassé roi de Iudée, en faisant ces abominacions, non seulement a pis fait que ne firent onque les Amorreens ses deuantiers, mais aussi a fait pecher les Iuifs par ses ordures, pour cela le Seigneur Dieu d'Israel dit ainsi: Sachés que ie ferai venir tāt de maux sur Ierusalem e sur Iudée, que quiconque en orra parler, les deux oreilles lui en corneront: e i'vserai sur Ierusalē de la même ligne que i'ai vsé sur Samarie, e du même neueau que i'ai vsé sur la maisō d'Acab: e torcherai Ierusalē cōme lon torche vne pæle: puis quād on la torchée, on la renuerse ce dessus dessous: e abandonnerai le demourant de mon heritage, e le mettrai entre les mains de leurs

2. Rois 7

3. Rois 8

1. Chr. 16

4. la puni-

rai comme

i'ai puni

leurs ennemis, si qu'ils seront pillés e butinés de tous leurs ennemis: pour tant qu'ils mōt fait déplaisir, e m'ont courroucé depuis le iour q̄ leurs peres sortirēt d'Egypte, iusqu'a ce iourdhui. D'auētage ledit Manassé épan dit tant de sang innocēt, qu'il en remplit Ierusalem par tous les quarres, outre les méchancetés qu'il fit faire aux Iuifs, en faisant déplaisir au Seigneur. Des autres choses de Manassé, e de tout ce qu'il fit, e de la méchan cété qu'il cōmit, il en ēt écrit au liure des croniqs des rois de Iudée. Quād Manassé fut couché avec ses peres, e enterré au vergier de sa maison: c'ēt a-dire au vergier d'Oza, Amō son fis fut roi en son lieu: e auoit Amon vint e deux ans quād il fut fait roi: e regna deux ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Messalemeth, fille d'Harus, de Ioteba. Il fit déplaisir au Seignr, cōm' auoit fait Manassé sō pere, e tint tout tel train qu'auoit tenu son pere, e ser uuit e adora leurs ordures qu'auoit ser uies sō pere, e laissa le Seignr Dieu de ses peres, e ne chemina point par la voye du Seignr. Cōtre ledit roi Amō cōploterent ses seruiteurs, e le mirent a mort en sa maifō. Puis ceux du pays tuerent tous ceux qui auoient fait cō plot contre le roi Amon, e firēt roi Iosie son fis pour lui. Des autres choses que fit Amō, il en ēt écrit au liure des croniques des rois de Iudée.

Chap. XXII.

Iosie
roi de
Iudée.

2. Chr. 34

A Mon enseveli en sō sepulcre, au vergier d'Oza, Iosie son fis fut fait roi pour lui: e étoit Iosie en l'aage de huit ans quand il fut fait roi, e regna trente e vn an en Ierusalē. Sa mere eut nom Idida, fille d'Adaia, de Basacath. Il fit le plaisir du Seignr, e fui uit tout le train de Dauid son pere, sans se détourner a droit n'a gauche. Ledit Iosie, l'an dixhuitième de son regne, enuoya Saphan fis d'Asalie, fis de Mesullam, secretaire du tēple du Seignr, e lui dit ainsi: Monte a Helcie

A le grand pontife, e lui di qu'il somme les deniers offerts au tēple du Seignr, lēquels les portiers ont recouérés du peuple, e qu'il les liure entre les maīs des maitres de la besogne, qui ont la charge du temple du Seigneur, pour en payer les ouuriers du tēple du Seignr, pour reparer les breches du tēple, a-sauoir les charpentiers, les mai sonneurs, e les massons, e pour ache ter de la fuste, e des pierres de quarrie re, pour refaire le temple: e qu'on ne leur demāde point conte de l'argent qu'on leur mettra entre les mains: car ils s'y portent loyallement. E Helcie le grand pontife dit au secretaire Saphan, qu'il auoit trouué le liure de la loi, au temple du Seignr: e bailla le dit liure a Saphan, lequel le leut. Puis alla ledit secretaire Saphā, trouuer le roi, e lui fit son message, e lui dit ainsi: Tes seruiteurs ont sommé l'argēt qui s'ēt trouué au temple, e l'ont mis entre les mains des maitres ouuriers q̄ ont la charge du temple. Puis dit ledit se cretaire Saphan au roi: Le pontife Helcie m'a baillé vn liure. E le lit Saphan deuant le roi. E quand le roi eut oui les parolles du liure de la loi, il de rompit ses habillemens, e commanda au pōtife Helcie, e a Ahicam fis de Saphan, e a Acobor fis de Micaie, e au secretaire Saphan, e a Asaie seruiteur du roi, en cēte maniere: Allés vous en quēter du Seignr pour moi e pour le peuple, e pour tous les Iuifs, touchāt les parolles de ce liure q̄ a été trouué: car le Seignr ēt enflambé d'vne grāde colere contre nous, a cause q̄ noz peres n'ōt pas obei aux parolles de ce li ure, pour faire tout ce q̄ nous auoit é té écrit. Adōc le pontife Helcie, e Ahi cā, e Acobor, e Saphā, e Asaie, allerēt trouuer la pphetesse Holda, fēme de Sellum, fis de Thecua, fis de Harā, gar dien des accoutremēs, laq̄lle se tenoit en Ierusalē, en l'autre partie de la ville, e parlerēt a elle. E elle leur dit: Voici que dit le Seignr Dieu d'Israel: Dites a l'hom-

le liure
de la loi
trouué

Holda
pphe
tesse.

a l'homme qui vous a enuoyés a moi: Voici que dit le Seign̄r. le ferai venir en ce lieu, e sur tous ses habitās, tous les maux qui sōt cōprins au liure q̄ le roi de Iudée a leu: pourtāt qu'ils m'ōt laissé, e ont perfumé dieux étrāges, en m'attainant par toutes leurs euures: pourtant ēt tellement enflambée ma colere sur ce lieu, qu'elle ne fera point éteinte. E au roi de Iudée, qui vous a enuoyés pour vous enquêter du Seigneur, vous lui dirés ainsi: Voici que te mādē le Seign̄r Dieu d'Israel. Quāt aux parolles que tu as ouyes, pourtāt que tu as eu le cueur amolli, e t'es humilié deuāt le Seign̄r, quand tu as oui les menaces q̄ j'ai faittes cōtre ce lieu e cōtre ses habitans, c'ēt qu'il sera d'el habité e infame, e que tu as desciré tes habillemēs, e as plouré deuāt moi, auf si t'ai-je oui, dit le Seigneur. E pourtāt fache que ie te mettrai avec tes peres, e seras mis en tō sepulcre en paix, e ne verras pas de tes yeux tant de maux que ie ferai venir sur ce lieu.

Chap. XXIII.

Iosie
decom
bre le
pays
des ido
latrics.
2. Chr. 24

Quand cela fut rapporté au roi, il fit assembler vers soi tous les cōseilliers de Iudée e de Ierusalē, e monta au temple du Seign̄r accompagné de tous les Iuifs, e de tous ceux de Ierusalē, e des prêtres e prophetes, e de tout le peuple, petis e grans, e leut en leur presence toutes les parolles du liure de l'alliance, trouué au temple du Seigneur. Puis se tenant sur vn poulpitre fit paches deuant le Seign̄r, d'aller apres le Seign̄r, e de garder ses cōmandemens, auertissemēs, e ordonances, de tout leur cueur e courage, pour executer les parolles de celle alliance, écrites audit liure, étant tout le peuple édittes paches: e cōmanda le roi au grand pontife Helcie, e aux prêtres du second ordre, e aux portiers, qu'ils portassēt hors du dome du Seign̄r, toute la vaisselle faite pour Baal, e pour le bois sacré de deuociō, e pour tout l'arroi du ciel: e la fit bru-

Ecl. 49.

A
B
C
D

ler hors de Ierusalem, au fouceau de Cedron: e fit porter les cendres a Bethel: e ôta les ^{a. prêtres} camars ordonnés par les rois de Iudée, lēquels faisoient l'encensement par ces chapelles es villes de Iudée e d'entour Ierusalem, e faisoient perfum a Baal, au soleil, a la lune, aux planettes, e a tout l'arroi celeste: e fit porter le bois sacré du temple du Seigneur, hors Ierusalem, au bié Cedron, e le brula au bié Cedrō, e le mit en cendre, laquelle cendre il getta sur le cemitiere du populaire. E rafa les bordaux qui étoit au tēple du Seigneur, là où les femmes tissoint pour faire vn pourpris au bois sacré: e emmena tous les prêtres des villes de Iudée, e souilla les chapelles, ēq̄lles les prêtres auoient perfumé, depuis Gaba iusqu'a Bersaba: e rafa les chapelles des portes qui étoit a l'entrée de la porte de Iosué preuôt de la ville, a la gauche quand on entre par la porte de la ville. Car les chapellains ne mōtoient pas vers l'autel du Seign̄r en Ierusalē, ains mangeoient des pains sans leuain entre leurs freres. Itē il pollut Tophet, qui étoit en la vallée des fis Hennom, a fin q̄ nul ne fit passer son fis ou sa fille par le feu a Moloch. E ôta les cheuaux que les rois de Iudée auoient dōnés au soleil, de l'entrée du tēple du seign̄r, vers la chābre de Nathāmelech le chātré, q̄ étoit a Pharuari: e brula les chariots du soleil au feu. E rafa le dit roi les autels q̄ étoit sur le couuert de la haute sale d'Acas, lēq̄ls les rois de Iudée auoit faits: e les autels qu'auoit faits Manassé es deux paruis du tēple du Seign̄r: e de la s'ē courut ieter la cēdre au bié cedrō. Itē souilla les chapelles q̄ étoit au deuāt de Ierusalē, au côté droit du mōt de corruptiō, lēq̄lles Salomō roi d'Israel auoit bâties a Astaroth ^{b. vilenie} des Sidoniens, e a Camos ^{c. vilenie} des Moabites, e a Mel ^{dieu} cōabominaciō des Ammonites: e brisa les images, e tailla les bois sacrés, e rēplit leurs lieux d'ossemēs d'hōmes.

Item

Item l'autel qui étoit en la chapelle de Bethel, laquelle Ieroboã fis de Nabat (lequel fut cause que les Israelites pecherent) auoit faite, il la rasa aussi bien que les autres, e la chapelle quãt -e-quãt, laquelle il brula e mit en cendre, e brula le bois sacré. Puis se reuira e apperceut les sepulcres qui étoit lá en la montagne, si enuoya prendre les ossemens d'édits sepulcres, e les brula sur l'autel, e le souilla, selon la parole du Seigneur, laquelle vn homme de Dieu auoit prononcée, en disant ces choses a haute voix. Puis dit:

8. Rois 23 Qui est ce tombeau lá que ie voi? Et ceux de la ville lui dirẽt: C'est le sepulcre d'vn homme de Dieu, qui vint de Iudée, e pronõça sur l'autel de Bethel ces choses que tu as faittes. Adonc il cõmanda qu'on le laissât, e que personne ne touchât ses os. Parainfi les os échapperẽt, avec les os du pphete qui étoit venu de Samarie. Item õta Iosie toutes les chapelles des montagnettes qui étoint par les villes de Samarie, l'ẽquelles les rois d'Israel auoint faittes pour attainer le Seigneur, e en fit tout ainsi qu'il auoit fait a Bethel: e sacrifia sur les autels tous les chapelains qui étoint lá, e brula leurs os sur l'édits autels, puis s'en retourna en Ierusalem. E commanda ledit roi a tout le peuple qu'ils fissent la Pãque au Seigneur leur Dieu, cõm'il étoit écrit au liure de celle alliance. Car on n'auoit point fait de telle Pãque depuis le tẽs des gouuerneurs, qui auoint gouuerné les Israelites, e durant tout le tems des rois d'Israel e des rois de Iudée, que fut celle qui se fit au Seigneur en Ierusalẽ l'an dixhuittiẽme du regne de Iosie. Item les prophetes d'Apollon, e les deuins, e les imagedieux, e vn tas d'ordures de dieux, e toutes les vilenies qui se trouuoint au pays de Iudée e de Ierusalẽ, Iosie les racla, a fin d'executer toutes les paroles de la loi écrites au liure que le pontife Helcie auoit trouuẽ au temple du Seigneur.

Iosie
fait la
pãque
2. Chr. 25
3. Esdr. 1

A Mais combien qu'il n'y eut roi deuãt lui qui fût son pareil, a se retourner au Seigneur de tout son cueur e courage, e de tout son effort, selõ toute la loi de Moÿse: e qu'apres lui ne s'en eût point trouuẽ de tel, toutefois le Seigneur ne s'appaisa pas du grãde dẽpitẽ courroux, duq̃l il étoit enflãbẽ contre les Iuifs, a cause de tant de mẽchancetẽs par l'ẽquelles Manassẽ fauõit agacẽ: ains delibera le Seigneur d'õter de deuãt soi les Iuifs aussi bien

B qu'il auoit õté les Israelites: e de reietter celle ville qu'il auoit choisie, a sauoir Ierusalem, e le temple, duquel il auoit dit que son nom y seroit. Des autres choses de Iosie, e de tout ce qu'il fit, il en eût écrit au liure des croniquẽs des rois de Iudée. En son tems Pharaon Neco roi d'Egypte mõta cõtre le roi d'Assyrie vers le fleue Euphrat: e le roi Iosie lui alla au deuant, e fut d'arriuẽe mis a mort par lui a Mageddo: e le charrierent s'es gẽs tout mort de Mageddo, e le porterent en Ierusalem, e l'enseuelirent en son sepulcre. E

C ceux du pays prindrẽt Ioacaz fis de Iosie, e loignirẽt e firẽt roi au lieu de son pere: e étoit Ioacaz en l'ãge de vint e trois ans quãd il fut fait roi: e regna trois mois en Ierusalem. Sa mere eut nom Hamutal, fille de Ieremie, de Lebna. Il fit d'ẽplaisir au Seignẽr, tout ainsi qu'auoint fait ses peres: e Pharaõ Neco l'ẽprisõna a Rebla, en la terre d'Emat, e le depõsa du regne de Ierusalẽ, e fit vne taille sur le pays de cent talẽs d'argent, e d'vn talent d'or: e fit roi Eliacim fis de Iosie au lieu de Iosie son pere, e lui chãgea son nom en Ioacim: e emmena Ioacaz avec soi en Egypte, lá ou il mourut. E Ioacim payõit

D a Pharaon ledit argẽt e or en telle sorte, qu'il taxõit ceux du pays pour payer l'édits deniers a l'appetit de Pharaon: e se faisoit payer ledit argent e or de ceux du pays, selon que chacun étoit taxẽ, pour en payer Pharaon Neco. Ledit Ioacim auoit vint e cinq

la mort
de Iosie
2. Chr. 25

Ioacaz
roi de
Iudée.
2. Chr. 36

e cinq ans quand il fut fait roi: e regna onz'ans en Ierusalē. Sa mere eut nom Zebuda fille de Phadaie, de Ruma: il fit déplaisir au Seignr tout ainsi qu'auooint fait ses peres.

Chap. XXIII.

AV tēs dudit Ioachim fit vn voyage Nabucodonosor roi de Babylone, auquel Ioachim fut suiet trois ans, e au quatriēme se rebella. Ele Seigneur lui enuoya des fourrageurs Caldeens, e Syriēs, e Moabites, e Ammonites, lēquels le Seigneur enuoya en Iudée pour la gâter, comm'il l'en auoit menacée par ses seruiteurs les prophetes: laquelle chose auint aux Iuifs par le commandement du Seigneur, a fin de les ôter de deuant soi, a cause de tant de méchancetés que Manassé auoit commises, e aussi du sang innocent qu'il auoit épandu, e duquel il auoit rempli Ierusalem: dōt le Seigneur ne leur voulut point pardonner. Des autres choses de Ioachim, e de tout ce qu'il fit, il en est écrit au liure des croniques des rois de Iudée. Quand Ioachim fut couché avec ses peres, Ioachin son fis fut roi en son lieu. Ele roi d'Egypte ne sortit plus de son pays: car le roi de Babylone auoit prins depuis le fleue d'Egypte iusqu'au fleue Euphrat, tout ce qui étoit au roi d'Egypte. Ioachin étoit aagé de dixhuit ans quand il fut fait roi, e regna trois mois en Ierusalē. Sa mere eut nom Nehosta fille d'Elnathā, de Ierusalem. Il fit déplaisir au Seignr tout ainsi qu'auoit fait sō pere. En ce tēs la, les gēs de Nabucodonosor roi de Babylone firent vn voyage cōtre Ierusalem, e fut la ville assiegée, e y vint Nabucodonosor lui-même, cōme ses gens tenoient le siege deuant la ville: dont Ioachim roi de Iudée se rendit au roi de Babylone, lui e sa mere, e ses seruiteurs, e barons, e châtrés: e le print le roi de Babylone l'an huitiēme de son regne, e en emporta toute la finance du temple du Seigneur, e de la

A maison du roi, e dépeça toute la vaisselle d'or qu'auoit faitte Salomō roi d'Israel, pour le dome du Seigneur, cōme l'auoit dit le Seigneur: e emmena esclaves tous ceux de Ierusalem, e tous les barons e gendarmes, qui étoint dix mille: e tous les charpētiers e manouuriers, sans y laisser q̄le menu peuple du pays. E transporta Ioachin en Babylone, e emmena en captiuité la mere e les femmes e les châtrés du roi, e les principaux du pays, de Ierusalem en Babylone. E tous les soudars qui étoint set mille, e les charpētiers e manouuriers, qui étoint mille, e tous les gens de guerre, le roi de Babylone les emmena captifs en Babylone: e fit roi en la place de Ioachim, Mattanie oncle de Ioachim, e lui mua son nom en Sedecie. Ledit Sedecie auoit vint e vn an quand il fut fait roi, e regna onz'ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Hamutal fille de Ieremie, de Lebna. Il fit déplaisir au Seigneur, tout ainsi qu'auoit fait Ioachim. Car le Seigneur étoit si trescourroucé cōtre Ierusalem e cōtre les Iuifs, qu'il les deietta de deuant soi.

Chap. XXV.

E Comm'ainsi fût que le dit Sedecie se fût rebellé cōtre le roi de Babylone, l'an neufuiēme de son regne, le dixiēme iour du dixiēme mois Nabucodonosor roi de Babylone, avec toute sa puissance, vint planter le camp deuant Ierusalem, e l'enuirōna d'vn douue. E quand ell'eut été assiegée iusqu'a l'an onziēme du regne de Sedecie, le neufuiēme iour du mois, comme la ville étoit affamée, e que ceux du lieu n'auooint point de viures, la ville fut forcée. Ele roi Sedecie, accompagné de tous les gendarmes, échappa de nuit par le chemin de la porte qui est entre deux murs, le long du vergier du roi, cōme les Caldeens étoint entour la ville, e s'en alla par le chemin du plat pays. Mais les gēdarmes Caldeens le poursuirēt, e l'attēt.

Ioachi
roi de
Iudée.
Dan. 1.

Nabu-
codo-
nosor
détruit
Ierusa-
lem.
Ester 2.

1ere. 37.
Sede-
cier roi
de Iu-
dée.

1ere. 39.
Sede-
cier

Nabu-
codo-
nosor
préd le
Ierusalē.

9^{pl.} 37.1^{ere.} 23.3. Rois 7
1^{ere.} 52.
2. Chr. 3

et atteignirent en la plaine de Ierico, et le prindrent, étās tous les gēdarmes écartés de lui, et le mencrent au roi de Babylone a Reblatha, là où son proces fut fait, et les fis furent tués deuant ses propres yeux, et lui furent creués les yeux, et fut enchainé et mené en Babylone. Et le settième iour du cinquième mois, l'an dixneufuième du regne de Nabucodonosor, Nabuzardan senēchal, seruiteur du roi de Babylone, vint en Ierusalem, et brula le tēple du Seigneur, et la maison du roi, et toutes les maisons de Ierusalem: et mit a feu tous les grans edifices. Et raserēt tous les soudars Caldeens les murs d'entour Ierusalē. Et la reste du peuple qui étoit demouré en la ville, et ceux qui s'étoint allés rendre au roi de Babylone, et la reste du menu peuple, le senēchal Nabuzardan les emmena esclaves, et y laissa du menu peuple du pays pour labourer les vignes et les chās. Et les piliers d'erain qui étoint au tēple du Seignr, et les soubassemens, et le cuvier d'erain qui étoit au tēple du Seigneur, les Caldeens les rōpirent, et emporterent l'erain en Babylone. Item les marmites, les pales, les instrumēs de musique, les plats, et toute la vaisselle d'erain qui étoit pour seruir, ils la prindrent, et print le senēchal les encensoirs, et les flascons tant d'or que d'argent, les deux piliers, le cuvier, et les soubassemēs qu'auoit faits le roi Salomon pour le temple du Seigneur, toute laquelle vaisselle pesoit tant qu'on ne le sauroit dire. Vn pilier étoit de la hauteur de dix et huit coudées: et y auoit sur lui vn chapiteau d'erain, de la hauteur de trois coudées: et vne rets, et des grenades sur le chapiteau tout alentour, le tout d'erain: et tout ainsi en l'autre pilier quant a la rets. Et le senēchal print Saraie le grand prêtre, et Sophonie prêtre du second ordre, et trois portiers, et print de la ville vn châtré qui auoit eu la charge des gens de guerre, et cinq hom-

A mes de court, qui se trouuerent en la ville, et Sopher capitaine de la gendarmerie, qui auoit accōtumé de leuer gens, et soixant' hommes du pays qui se trouuerent en la ville. Ceux la print le senēchal Nabuzardan, et les mena au roi de Babylone a Reblatha: lequel roi de Babylone lestua et fit mourir a Reblatha, au pays d' Hemath, et transporta les luifs de leur pays. Et de ceux qui resterent au pays de Iudée, lēquels Nabuchodonosor roi de Babylone y laissa, il en laissa la charge a Godolie fis d'Ahicam, fis de Saphan. Dont quand tous les capitaines et les autres entendirent que le roi de Babylone auoit baillé celle charge a Godolie, ils l'allerent trouuer a Maspha, a-sauoir Ismael fis de Nathanie, et Iehā fis de Carea, et Saraie fis de Thanehumeth, Netophathite, et Iazanie fis de Maacathi, eux et leurs gēs. Et Godolie leur iura, a eux et a leurs gēs, qu'ils n'étoint point en danger des gens des Caldeens: et qu'ils se tinssent seulemēt au pays, et fussent suiets au roi de Babylone, et que leur cas se porteroit bien. Mais le settième mois, Ismael fis de Nathanie, fis d'Elisama, du sang royal, vint accompagné de dix hommes, et tua et mit a mort Godolie, et les luifs et Caldeens qui étoint avec lui a Maspha. Adonc tout le peuple, petis et grans, et les capitaines se departirēt, et se retirerent en Egypte, craignās les Caldeens. Auint l'an trenteset de la captiuité de Ioachin roi de Iudée, Ioachin le vint et set du douzième mois, que Euilmerodach roi de Babylone, l'an qu'il fut fait roi, fit mettre Ioachin roi de Iudée hors de prison, et parla a lui amiablement, et le mit en vn siege le plus haut des sieges des rois q étoint en sa court en Babylone, et lui chāgea les habillemēs de prison, et māgea Ioachin a la table d'Euilmerodach tout le tems de sa vie, et eut sa prebende ordinaire du roi tous les iours, tant qu'il vèquit.

Godolie.
1^{ere.} 40Ioachin
en exil
et traité
doux-
cemēt.

I

Le I. liure des
Croniques

Chap. I.

La ge-
neraci-
on d'A-
dam.
Gen. 10

Gen. 10

Gen. 10
Gen. 11Gen. 11
Gen. 25

Gen. 25

Dam, Seth, Enos, Cenā, Mahalaleel, Jared, Enoch, Mathusala, Lamech, Noe, Sem, Cam, Iaphet. Les fis de Iaphet, furent Gomer, Magog, Malai, Iauan, Thubal, Mesech, e Thira. Les fis de Gomer Ascanes, Riphath, e Thogarma. Les fis de Iauan, Elifa, Therfisa, Cetim, e Dodanim. Les fis de Cam, Cus, Misraim, Phut, e Canaan. Les fis de Cus furent Saba, Euila, Sabatha, Regma, e Sabataca. Regma eut Saba, e Dadan. Cus engendra aussi Nemrod, lequel fut le premier preux en terre. Misraim engendra Ludim, Anamim, Laabim, Naphtuhim, Pathrusim, e Casluhim, d'ou descendirent les Palestins e Cappadoces. Canaan engendra premieremēt Sidon, Heth, Iebusi, Amorri, Gergesi, Heui, Arci, Sini, Aruadi, Samari, e Hemathi. Les fis de Sem furent Elam, Assur, Arphaxad, Lud, Aram, Vs, Hul, Gether, e Masech. Arphaxad engendra Sala. Sala engēdra Eber. Eber en eut deux, l'un nommé Phaleg, pourtant qu'en son tems la terre fut départie. L'autre Iocfan. Iocfan engendra Almodad, Saleph, Hazarmoth, Iara, Adoram, Vzal, Decla, Ebal, Abimael, Saba, Ophir, Euila, e Iobab. Voila tous les fis de Iocfan, Sem, Arphaxad, Sala, Eber, Phaleg, Ragu, Serug, Nacor, Tharé, Abram, autrement dit Abraham. Les fis d'Abraham furent Isaac e Ismael, dequels sensuit la generacion. Le premier fis d'Ismael fut Nabaioth, Cedar, Abdeel, Mabsā, Mafma, Duma, Massa, Hadar, Thema, Iatur, Naphi, Cedma. Voila les fis d'Ismael. E les fis q̄ Cetura arrierefemme d'Abraham enfanta, furent Zamram,

A Iocfan, Madan, Madlan, Isboe, e Sua. Les fis de Iocfan furent Saba e Dadan. Les fis de Madian furent Epha, Epher, Henoeh, Abida, e Eldaa. Voila tous les fis de Cetura. E Abraham engendra Isaac. Isaac eut deux fis, Esau e Israel. Les fis d'Esau furent Eliphaz, Raguel, Ieu, Ieglom, e Cora. Les fis d'Eliphaz furent Theman, Omar, Sephi, Gaathā, Cenaz, Thamna, e Amalec. Les fis de Raguel furent Nahat, Zara, Samma, e Meza. Les fis de B Seir furent Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Dison, Eser, e Disan. Les fis de Lotan furent Hori, e Homam, e eut Lotan vne seur nommée Thamna. Les fis de Sobal furent Alian, Manahath, Ebal, Sephi, e Onam. Les fis de Sebeon, Aia, e Ana. Les fis d'Ana furent Dison. Les fis de Dison, furent Amram, Esban, Gethrā, e Caran. Les fis d'Eser furent Balaan, Zaanā, e Iacan. Les fis de Dison furent Vs, e Haran. C S'ensuiuent les rois qui regnerent en Idumée, deuant que les Israelites fussent suiets aux rois. Bala fis de Beor, la ville duquel s'appelloit Denaba. Quand Bala fut mort, Iobab fis de Zara de Bosra fut roi en son lieu. E quand Iobab fut mort, Hufam du pays de Themā fut roi en son lieu. E quand Hufam fut mort, Adad fis de Badad fut roi en son lieu, lequel battit les Madianites en la cōtrée des Moabites. Le nom de sa ville est Auita. Quand Adad fut mort, Samla de Masreca regna en son lieu. D Masreca fut mort, Saul de Rohob, qui est vn lieu vers le fleuve, regna en son lieu. Quand Saul fut mort, Baalhanan fis d'Acobor fut roi en son lieu. Quand Baalhanan fut mort, Adad fut roi en son lieu, qui étoit d'vne ville nommée Pai: e sa femme eut nom Metabecl, fille de Matred, fille de Mezaab. Quand Adad fut mort, il y eut des ducs en Idumée, Thamna, Alia, Ietheth, Oolibama, Ela, Pinnon, Cenaz, Theman, Mabsar, Magdiel,

Gen. 25

diel, e Iram. Voila les ducs d'Idumée.

Chap. II.

La generation d'Israel.

Gen. 4. 9.
29. 30. 38

Matth. 1

1of. 7
Matth. 1

Matth. 1
Ruth 4
1. Rois 16

Les fis d'Israel furent Rubem, Simeon, Leui, Iudas, Issacar, Zabulon, Dan, Ioseph, Benjamin, Nephthali, Gad, e Aser. Les fis de Iudas furent Er, Onan, e Sela, lèquels trois il eut de la fille de Sua Cananeen. Mais Er le premier fis de Iudas fut tué du Seigneur, auquel il déplaisoit, e Iudas engendra de Thamar sa belle fille, Phares e Zara. Parainsi Iudas eut en somme cinq fis. Les fis de Phares furent Hefron e Hamul. Les fis de Zara furent Zambri, Ethan, Heman, Chercol, e Dara, cinq en somme. Les fis de Carmi furent Acar, lequel troubla les Israelites, en commettant crime de sacrilege. Les fis d'Ethan furent Azarie. Hefron engendra Ierameel, Ram, e Calubai. Ram engendra Aminadab, Amina d'ab engendra Nahasson, prince des Iuifs. Nahasson engendra Salma. E Salma Booz. E Booz Obed. E Obed Isai. E Isai Eliab le premier, le second Abinadab, le troisième Semmaa, le quatrième Nathanael, le cinquième Raddai, le sixième Afom, le septième Dauid. Leurs feurs furent Saruia e Abigail. Saruia eut trois fis Abifai, Ioab, e Afael. Abigail engendra Amasa de Iether Ismaelite. Caleb fis d'Hefron épousa Azuba e Ierioth. D'Azuba il eut des fis Iaser, Sobab, e Ardon. Quand Azuba fut morte, Caleb épousa Ephrath, laquelle lui enfanta Hur. Hur engendra Vri. Vri engendra Beseleel. Puis Hefron eut a faire avec la fille de Machir pere de Galaad, laquelle il auoit épousée aagé de soixante ans, e en eut Segub. E Segub Iair, qui eut vint e trois villes en Galaad. E les Gessureens e Syriens ôterent aux Iairiens les bourgades de Iair, a-sauoir Canath, e ses filloles, qui sont soixante vil-

les. Voila tous les enfans de Machir, pere des Galaadites. Apres la mort d'Hefron Caleb eut a faire a Ephrath. La femme d'Hefron étoit Abia, laquelle lui enfanta Ashur pere de Thecua. Ierameel premier fis d'Hefron eut des fis Ram le premier, Buna, Aran, Afom, e Achia. Ierameel eut encor vn'autre femme nommée Athara, qui fut mere d'Onam. Ram premier fis de Ierameel eut des fis Mooz, Iamin, e Acar. Onam eut Sammai, e Iada. Sammai eut Nadab e Abifur. Abifur de sa femme Abihail eut Ahban e Molid. Les fis de Nadab furent Saled e Aphaim, dont Saled mourut sans enfans. Les fis d'Aphaim furent Iesi. Les fis de Iesi furent Sefan. Les fis de Sefan furent Oholai. Les fis de Iada frere de Sammai furent Iether e Ionathan. Iether mourut sans enfans. Ionathan eut Phalet e Zaza. Voila les enfans de Ierameel. Sefan n'eut point de fis, mais bien des filles. Or auoit Sefan vn seruiteur Egyptien nommé Ieraa, auquel il donna sa fille en mariage, de laquelle il eut Attai. E Attai engendra Nathan. E Nathan Zabad. E Zabad Ophlal. E Ophlal Obed. E Obed Iehu. E Iehu Azarie. E Azarie Hales. E Hales Eleasa. E Eleasa Sifamai. E Sifamai Sellum. E Sellum Iecamie. E Iecamie Elifama. Caleb frere de Ierameel eut des enfans, premierement Mesa pere de Ziph, e les fis de Mesa pere d'Hebron.

Les fis d'Hebron furent Cora, Tapua, Recem, e Samma. Samma engendra Raham pere de Iercaam. Recem engendra Sammai, qui eut vn fis Maon, pere de Bethsur. Epharrirefemme de Caleb engendra Haran, Moza, e Gazez. Haran engendra Gazez. Les fis de Iahdai furent Regem, Iotham, Gesan, Phalet, Ephra, e Saaph. L'arrirefemme de Caleb Maaca, engendra Saber e

Tharana . Elſ engendra auſſi Sa-
aph, pere de Madmena, e Seuape-
re de Machbena e de Gabaa . Ca-
leb eut vne fille nommée Axa. Voi-
la les enfans de Caleb fis de Hur,
premier fis d'Ephrath, Sobal pere
de Cariathiarim, Salma pere de
Bethlehem, e Hareph pere de Beth-
gader. E Sobal pere de Cariathia-
rim eut des fis, lequel Sobal fut
prophete de demi Manuhoth. Les
parentages de Cariathiarim furent
la Iethrine, la Haphutine, la Suma-
thine, e la Maſaraine, deſquelles de-
ſcendirent les Sarathiens, e les E-
ſthaoliens. Les fis de Salma fu-
rent Bethlehem e Netophati, pare-
mens de la maiſon de Ioab, e la
moitie des Manahtites Sareites. E
les parentages des gens de letre
de labes ſont les Thirathiens, Si-
meathiens, e Sucathiens, c'êt-a-dire
Ceneens, deſcendus d'Hammath pe-
re de la maiſon de Recab.

Chap. III.

La ge-
neració
de Da-
uid.

2. Rois 3

2. Rois 5
201 14

Matth. 1

Œnſuiuent les fis de Dauid, l'ê-
squels il eut a Hebron, Amnon
le premier, d'Achinoam Iezraeli-
enne. Le ſecond Daniel d'Abigail
Carmelitide. Le troiſième Abſa-
lom fis de Maaca, fille de Thalmai
roi de Geſſur. Le quatrième Adonie
fis d'Hagith. Le cinquième Sapha-
tie fis d'Abital. Le ſiſième Ietraã d'E-
gla ſa femme. Ces ſix eut il a Hebrō,
là où il regna ſet ans e ſix mois. E en
Ieruſalem, là où il regna trente trois
ans, il engendra les fis qui ſenſui-
uent, Sema, Sobab, Nathan, e Sa-
lomon: l'êquels quatre il eut de
Bethſaba fille d'Ammiel. E outre-
plus neuf autres, a-fauoir Iebahar,
Elifama, Eliphale, Noga, Nepheg,
Iaphia, Elifama, Eliada, e Elipha-
let. Voila tous les fis de Dauid,
ſans ceux qu'il eut des arriereſem-
mes, e ſans Thamar leur ſeur. Sa-
lomon eut vn fis Roboam. E Robo-
am, Abie, E Abie, Aſa, E Aſa, Io-

A ſaphat. E Ioſaphat, Ioram. E Io-
ram, Ocozie. E Ocozie, Ioas. E
Ioas, Amafie. E Amafie, Azarie. E
Azarie, Iotham. E Iotham, Acaz.
E Acaz, Ezechie. E Ezechie, Ma-
naſſé. E Manaſſé, Amon. E A-
mon, Iofie. Les fis de Iofie furent
Iehan le premier: le ſecond Ioacim:
le troiſième Sèdecie: le quatrième
Sellum. Les fis de Ioacim furent ^{Matth. 6}
Ieconie: e de Ieconie, Sedecie. Les
fis de Ieconie furent Aſir, pere de
B Salathiel, Melchiram, Phadaie, Se-
naſer, Ierſemie, Hoſama, e Nada-
bie. Les fis de Phadaie furent Zo-
robabel e Simeï. Les fis de Zo-
robabel furent Moſollam e Ana-
nie, e Solomith leur ſeur: e outre-
plus cinq, Haſuba, Ohel, Bara-
chie, Haſadir, e Ioſabheſed. Les
fis d'Ananie furent Phaltiee Fſaie:
e d'Eſaie, Raphaie: e de Raphaie,
Arnan: e d'Arnan, Abdie: e d'Ab-
die, Sechenie: e de Sechenie, Se-
C meïe: e de Semeïe ſix, Hattus, Ie-
gaal, Baaria, Naarie, e Saphat. Na-
arie eut trois fis, Elïoenai, Ezechie,
e Azricam. Les fis d'Elïoenai furent
ſet, Oduie, Eliaſib, Pheleie, Accub,
Iehan, Dalaie, e Anani.

Chap. IIII.

Les fis de Iudas furent Phares, <sup>La ge-
neració
de lu-
das.</sup>
L Heſron, Carmi, Hur, e Sobal. E
Raie fis de Sobal engendra Iahath,
e Iahath Ahumai e Laad.

Œnſuiuent les parentages des
D Sarathites, e les peres des ménages,
Etam, Iezrael, Ieſema, e Iedeſas, qui
eurent vne ſeur nommée Haſlel-
poni. Phanuel fut pere de Gedor,
e Ezer pere d'Hoſa. Voila les en-
fans de Hur premier fis d'Ephra-
tha, pere de Bethlehem. Aſhur pe-
re de Thecua eut deux femmes, He-
lea e Naara. De Naara il eut Aſu-
zam, Hopher, Temeni, e Ahaſta-
rim. Voila les enfans de Naara. E
les fis de Helea furent Sereth, So-
har, e Ethnan. Cos engendra A-
nub,

labes,

nub, Sobeba, e les parentages d'A-
harelhel fis d'Harum . E fut labes
le plus noble de ses freres, e fut par
sa mere nommé labes , pourtant
qu'elle dit qu'elle l'auoit enfanté a-
uec douleur. Ce labes pria le Dieu
d'Israel, qu'il le voulût benir, aggran-
dir son pays, lui être en aide, e ne
le laisser point être tourmenté de
mal: laquelle requête Dieu lui ot-
troya. E Chesub frere de Suha en-
gendra Machir pere d'Esthon . E
Esthon engendra Bethrapha, Pa-
sea, e Tehimam, pere de la ville de
Nahas. Voila les hommes de Re-
ca. Les fis de Cenaz furent Otho-
niel e Saraie . E les fis d'Othoni-
el Hathath. Meonothai engendra
Ophra . Saraie engendra Ioab pe-
re de la vallée des charpentiers: car
ils furent charpentiers . Les fis de
Caleb, fis de Iephoné, furent Ieu,
Ela, e Naam . E d'Ela Cenaz. Les
fis de Iehalleleel, Ziph, Zipha, Thi-
ria, e Asarael . Esdras eut Iether,
Mered, Epher, e Ialon. Il eut aus-
si Marie, Sammai, e lesba, pere d'
Esthmoa. Sa femme Iudia engen-
dra Iared pere de Gedor, e Heber
pere de Soco, e Iacutiel pere de Za-
noa . E voila les enfans de Bithia
fille de Pharaon, laquelle Mared
auoit épousée . E les fis de la fem-
me de Hodie seur de Naham, pe-
re de Ceila, furent Garmi, e Estha-
moa Maacathite . E les fis de Si-
mon furent Amnon, Rinna, Ben-
hanan, e Thilon . E les fis de Iesei
furent Zoheth e Benzoheth. E les
fis de Sela fis de Iudas, furent Er
pere de Leca, e Loada pere de Ma-
resa, e les parentages de l'ouuoir
de lin, de la maison d'Asbea, e Io-
cim, e Cozeba, e Ioas, e Saraph,
qui seigneurierent les Moabites, e
Iasubilahem, e les faits anciens .
Ces potiers e habitans des chams
semés, e des hayes, habiterent là

Gen. 38

A avec le roi en son ouurage. Les fis
de Simeon furent Namuel, Iamin,
Iarib, Zera, Saul, lequel eut Sel-
lum, lequel eut Mibsam, lequel eut
Misma, lequel eut Hamuel, lequel
eut Zaccur, lequel eut Semei. Se-
mei eut seze fis, e six filles . Ses
freres n'eurent guaire de fis, e tous
leurs parentages ne furent pas tant
que les enfans de Iudas.

Gen. 46

B Or ils habiterent a Bersaba, e
Molada, e Hafarsual, e Blea, e E-
sem, e Tholad, e Bathuel, e Hor-
ma, e Siceleg, e Bethmarcaboth,
e Hafarsusim, e Bethbirei, e Saa-
raim . Voila que furent leurs vil-
les iusqu'au regne de Dauid. E leurs
villages furent Etam, Ain, Rem-
mon, Thocen, e Asan, qui furent
cinq villes, e tous leurs villages as-
sis entour lédittes villes iusqu'a Ba-
al . Voila leurs places e territoire.
E Mesobab, e Iamlech, e Iosa fis d'
Amasie, e Ioel, e Iehu fis de Iosi-
bie, fis de Saraie, fis d'Asiel, e Elioe-
nai, e Iacoba, e Iesohaie, e Afaie, e
Adiel, e Iesimeel, e Banaie, e Ziza
fis de Siphei, fis d'Allon, fis de la-
daie, fis de Simri, fis de Samaie,
font ceux qui sont nommés entre
les seigneurs de leurs parentages,
e qui peuplerent les maisons de
leurs peres . Car ils allerent vne
fois iusqu'a l'entrée de Gedor, là
où le soleil leue en la vallée, pour
chercher pâtis pour leur bercail, e
trouuerent vn gras e bon pâtis, e
grand pays qui étoit en repos a son
aise: car il fut autrefois habité des
enfans de Cam: si y allerent ceux
qui ci dessus ont été nommément
écrits, au tems d'Ezechie roi de Ju-
dée, e battirent e malfacerent leurs
pauillons, e les bâtimens qui s'y
trouuerent, e ayans trouué pâtis
pour leur bercail, se logerent en
leur pays, e y sont encor aujour-
d'hui. E aucuns d'eux, a-sauoir des

Simeoniens, allerent au mont Seir, cinq cens hommes, sous la conduite de Phaltie, Naarie, Raphai, e Oziel, enfans de Iesi: e battront le demourant des Amalechites, e s'y logerent, e y sont encore.

Chap. V.

Lage-
neraci-
on de
Ruben
Gen. 35
49.
Exod. 6
Nomb. 26

E Les fis de Ruben premiers fis d'Israel (car Ruben fut le premier: mais a cause qu'il souilla la couche de son pere, l'ainage fut donné aux fis de Ioseph fis d'Israel: combien toutefois que Ioseph ne fut pas tenu pour le premier-né: car Iudas le plus fort des freres le surmonta en puissance: mais l'ainage fut a Ioseph) les fis de Ruben, die, premier-né d'Israel, furent Henoch, Phallu, Hefron, e Carmi.

Gen. 46
Exo. 6
Nomb. 26

Les fis de Ioel furent Samaie: e de Samaie, Gog: e de Gog, Semei: e de Semei, Mica: e de Mica, Raie: e de Raie, Baal: e de Baal, Bera, lequel fut le principal des Rubenites, e fut emmené esclau par Theglathphalnasar roi d'Assyrie. E ses freres (lêquels font chacun son parentage e generacion) furent par conte fait Ieiel pour le principal, e Zacarie. E Bela fis d'Azan, fis de Sema, fis de Ioel, se tint a Aroer iusqu'a Nabo e Baalmeon. E du côté du leuant, il se saisit de ce qui est depuis le fleuve Euphrat, iusqu'a l'entrée du desert: car ils eurent beaucoup de bestial en Galaad. E au tems de Saul, ils firent la guerre contre les Hagaréniens, e les vainquirent, e se logerent en leurs tentes par tout le contenu de Galaad contre le leuant. E les enfans de Gad se tindrent vis-a-vis d'eux en Basan iusqu'a Salca, e fut Ioel leur chef, e Sapham son lieutenant. E Ianai e Saphat se tindrent en Basan.

E leurs freres, peres chacun de son parentage, furent Michel, Mo-

A sollam, Seba, Iorai, Iacan, Zia, e Eber, lêquels set furent fis d'Abihail, fis de Huri, fis de Iadoa, fis de Galaad, fis de Michel, fis de Iesifai, fis de Iahdo, fis de Buz. E Ahi fis d'Abdiel, fis de Goni, fut le chef de leur parentage, e se tindrent en Galaad, e en Basan, e en ses filloles, e en toutes les murplaces de Saron, par tous leurs confins. Ils furent tous denombés au tems de Iotham roi de Iudée, e de Ieroboam roi d'Israel.

Des Rubenites e Gadites, e de la moitie de la lignée de Manassé, il y eut des gendarmes rondeliers, spadaciers, e archiers, e gens de guerre, quarante quatre mille set cens soixante, portans armes, lêquels guerroyerent les Hagaréniens, qui auoint en aide ceux de Ietne, e de Naphis, e de Nodab: e vindrent au dessus tant des Hagaréniens, que de tous ceux qui estoit avec eux. Car en la bataille ils reclamerent Dieu, lequel leur ottroya leur demande, pourtant qu'ils eurent fiance en lui. Si prendrent le bestial des ennemis, a sauoir cinquante mille chameaux, deux cens cinquante mille quebrebis que cheures, deux mille ânes, e cent mille personnes (car il y eut vn gros chapplis, pourtant que le combat fut fait de part Dieu) e se tindrent en leur pays iusqu'a la captiuité. E ceux de la moitie de la lignée de Manassé se tindrent au pays depuis Basan iusqu'a Baalhermon, e Senir, e le mont Hermon: tant de gens étoit ils. E les chefs de leurs parentages furent Ephé, Iisei, Eliel, Azriel, Ieremie, Hodauie, e Iahdiel, bons gendarmes, e gens de renommée, chefs de leurs parentages. Mais ils commirent vn crime contre le Dieu de leurs peres, e paillarderent

rent apres les dieux des peuples du pays , lèquels Dieu auoit détruits de deuant eux . E pourtant le Dieu d'Israel poussa Phul roi d'Assyrie, e Theglathphalnafar aussi roi d'Assyrie, tellement qu'ils emmenerent esclaves les Rubenites, les Gadites, e la moitié de la lignée de Manassé, e les menerent a Hala, Harbor, e Hara, e vers le fleuve Gozan, là où ils sont encore.

Chap. VI.

La generaciõ de Leui.

Gen. 46
Gen. 23.

Les fis de Leui furent Gerson, Cahath, e Merari. Les fis de Cahath furent Amram, Isaar, Hebron, e Oziel. Les enfans d'Amram furent Aharon, Moÿse, e Marie. Les fis d'Aharon Nadab, Abiu, Eleazar, e Ithamar. Eleazar engendra Phinees. E Phinees, Abisua. E Abisua, Buqui. E Buqui, Ozi. E Ozi, Zaraie. E Zaraie, Meraioth. E Meraioth, Amarie. E Amarie, Achitob. E Achitob, Sadoc. E Sadoc, Achimaas. E Achimaas, Azarie. E Azarie, Iehan. E Iehan, Azarie, lequel fut prêtre au temple que Salomon bâtit en Ierusalem. E Azarie engendra Amarie, E Amarie, Achitob. E Achitob, Sadoc. E Sadoc, Sellum. E Sellum, Helcie. E Helcie, Azarie. E Azarie, Saraie. E Saraie, Iosedec. E Iosedec délogea quand le Seigneur bannit ceux de Iudée e de Ierusalem, par Nabucodonosor.

Exo. 6

Les fis de Leui furent Gersom, Cahath, e Merari. Gersom eut des fis qui eurent nom Lebni, e Semei. Les fis de Cahath furent Amram, Isaar, Hebron, e Oziel. Les fis de Merari furent Moholi e Musi. E voila les parentages des races des Leuites. Lebni fut fis de Gersom. E de Lebni, lahath. E de lahath, Zimma. E de Zimma, Ioa. E de Ioa, Iddo. E d'Iddo, Zera. E de Zera, Ieathrai. Cahath eut Amminadab. E Amminadab, Cora-

A E Cora, Assir. E Assir, Elcana. E Elcana, Abiasaph. E Abiasaph, Assir. E Assir, Tahath. E Tahath, Vriel. E Vriel, Ozie. E Ozie, Saul. Les fis d'Elcana furent Amasai, Achimoth, e Elcana: lequel Elcana eut Sophai, lequel eut Nahath, e lui Eliab, e lui Ioram, e lui Elcana. Les fis de Samuel furent Vasni le premier, puis Abie. Merari eut Moholi: e lui Lebni, e lui Semei, e lui Oza, e lui Sammaa, e lui Haggir, e lui Aïair.

B Sensuiuent ceux auxquels Dauid donna la charge de la chantrerie du temple du Seigneur, apres que l'arche fut mise en repos, e seruirent en laditte chantrerie deuant le tabernacle du pauillon des oracles, iusqu'à tant que Salomon bâtit le temple du Seigneur en Ierusalem, en faisant leur deuoir selon leur reigle. Sensuiuent donque de ceux qui le faisoient, eux e leurs fis, descendus de Cahath. Heman le chantre fis de Ioel,

Leschã tres.

C fis de Samuel, fis d'Elcana, fis de Ioram, fis d'Eliel, fis de Toa, fis de Suph, fis d'Elcana, fis de Mahath, fis d'Amasai, fis d'Elcana, fis de Ioel, fis d'Azarie, fis de Sophonie, fis de Tahath, fis d'Assir, fis d'Abiasaph, fis de Cora, fis d'Isaar, fis de Cahath, fis de Leui, fis d'Israel. Son frere fut Asaph, qui se tenoit a son côté droit, fis de Barachie, fis de Sammaa, fis de Michel, fis de Baaseie, fis de Malchir, fis de Ethni, fis de Zera, fis d'Adaie, fis d'Ethan, fis de Zimma, fis de Semei, fis de lahath, fis de Gersom, fis de Leui. E les fis de Merari leurs freres se tenoint a la gauche, Ethan fis de Cisi, fis d'Abdi, fis de Malluch, fis d'Hafabie, fis d'Amasie, fis d'Helcie, fis d'Amzi, fis de Bani, fis de Samer, fis de Moholi, fis de Musi, fis de Merari, fis de Leui. E leurs freres Leuites auoint la charge de tout le seruice du tabernacle du temple de Dieu. E Aharon e

ses fis faisoient le perfum sur l'autel des brulages, e sur l'autel des parfums, en maniant tout l'affaire du saint saintuaire, e priant pour les Israelites, tout ainsi que l'auoit commandé Moyses seruiteur du Seigneur.

Sensuiuent les fis d'Aharon, Eleazar, e Phinees son fis, e Abisua son fis, e Buqui son fis, e Ozi son fis, e Rahie son fis, e Meraioth son fis, e Amarie son fis, e Achitob son fis, e Sadoc son fis, e Achimaas son fis.

Sensuiuent les places e châteaux qu'ils eurent en leurs confins.

Des Aharoniens au parentage des Cahathites (car a eux écheut le lot) fut donné Hebron en Iudée, e toutes ses mur-places alentour. E le champ de la ville ensemble ses villages fut donné a Caleb fis de Iephoné. Mais aux enfans d'Aharon furent données les villes de franchise, Hebron e Lebna, avec leurs mur-places, e Iattir, e Esthemea, avec leurs mur-places, e Hilen avec ses mur-places, e Dabir avec ses mur-places, e Asan avec ses mur-places, e Bethsames avec ses mur-places. E de la lignée de Benjamin Gabaa avec ses mur-places, e Allemeth avec ses mur-places, e Anathoth avec ses mur-places, qui sont en somme treze villes, selon leurs parentages. E aux enfans de Cahath, qui restoint du parentage de la demi lignée de Manassé, écheut le lot de dix villes.

E aux parentages des enfans de Gersom treze villes, de la lignée d'Issacar, e de celle d'Aser, e de celle de Nephthali, e de celle de Manassé en Basan. E aux parentages des enfans de Merari, douze villes, de la lignée de Ruben, e de celle de Gad, e de celle de Zabulon. Si donnerent les Israelites des

villes aux Leuites, e leurs mur-places, e départirent par lot de la lignée des enfans de Iudas, e de ceux de Simeon, e de ceux de Benjamin, les villes nommément dittes. E aux parentages des enfans de Cahath, qui eurent les villes de leurs confins de la lignée d'Ephraim, ils donnerent pour villes de franchise, Sichein au mont Ephraim, e Gazer, e Iochmaa, e Bethoron, e Aialon, e Gethremmon, chacune avec ses mur-places. E de la demi lignée de Manassé Aner, e Balaam, avec leurs mur-places, au parentage de la reste des enfans de Cahath. E aux enfans de Gersom donnerent du parentage de la demi lignée de Manassé, Gaulon en Basan, e Astharoth avec leurs mur-places.

E de la lignée d'Issacar, Cades, Dabratha, Ramoth, e Anema, avec leurs mur-places.

E de la lignée d'Aser Masal, Abdon, Hucoc, e Rohob, avec leurs mur-places. E de la lignée de Nephthali, Cades en Galilée, Hammon, e Cariathaim, avec leurs mur-places. E aux enfans de Merari, qui étoit de reste, ils donnerent de la lignée de Zabulon, Remmono, e Tabor, avec leurs mur-places. E de la Iordain de Ierico, deuers le leuant du Iordain, de la lignée de Ruben, Bezer au desert, avec ses mur-places, e Iaza, e Cedemoth, e Mephaath, avec leurs mur-places. E de la lignée de Gad, Ramoth en Galaad, e Mahanaim, e Hesebon, e Iazer, e leurs mur-places quant-e-quant.

Chap. VII.

Les fis d'Issacar furent quatre, Thola, Phua, Iasub, e Semeron. Les fis de Thola furent Ozi, Raphaie, Ieriel, Iahmai, Iebfam, e Samuel, qui furent chefs des maisons e races de Thola, gens de guerre.

La generation d'Issacar. Gen. 46

re,

re, departis selon leurs generacions, e furent par conte fait au tems de Dauid, vint e deux mille six cens. Les fis d'Ozi furent lezrahie. E les fis de lezrahie Michel, Abdie, Joel, e Iesie, tous cinq capitaines, e outre eux departis selon leurs generacions e maisons, il y eut trente six mille soudars: car ils eurent beaucoup de femmes e d'enfans. E leurs freres, qui étoint les plus vaillans gendarmes de toutes les races d'Issacar, furent quatre vints e set mille par conte fait.

De Beniamin. Gen. 46 Beniamin eut trois fis, Bela, Becher, e Iadiael. Bela eut Esbon, Ozi, Oziel, Ierimoth, e Iri, qui furent cinq chefs de maisons, gens de guerre, e furent par cōte fait vint e deux mille, trente quatre. Les fis de Becher furent Zemira, Ioas, Eliezer, Elioenai, Omri, Ieremoth, Abie, Anathoth, e Alameth. E de tous ces fis de Becher (lêquels furent chefs de maisons) il y eut par conte fait selon leurs generacions, vint e deux mille deux cens gendarmes. Les fis de Iediael furent Balan. Les fis de Balan furent leus, Beniamin, Aod, Canaana, Zethan, Tharsis, e Abisahar. E de tous ces fis de Iediael (lêquels furent chefs de maisons) il y eut par conte fait dix e set mille deux cens soudars, portans armes. Les fis d'Iri furent Suphim e Huphim: e les fis d'Aher Hufim.

De Nephtali. Les fis de Nephtali furent Iaziel, Goni, Iezer, e Sellum, nés de Bala. Manassé eut vn fis nommé Afiel, e eut de son arrierefemme Arammia, Machir pere de Galaad. Machir maria Huphim, e Suphim, e eut vne seur nommée Maaca. Le second eut nom Salphad, lequel Salphad eut des filles. Maaca femme de Machir eut vn fis qu'elle nomma Phares, lequel eut vn frere nommé Sares, qui eut des fis Vlam, e Recem. E Vlam eut Bedan.

Voila les enfans de Galaad fis de Machir, fis de Manassé. E sa seur Molecheth engendra Ifud, Abiezer, e Mohola. Les fis de Semida furent Ahian, Sechem, Lechi, e Aniam.

D'Ephraim. Ephraim eut Suthela, e lui Barad, e lui Thahath, e lui Eleada, e lui Thahath, e lui Zabad, e lui Suthela, Ezer, e Elead, lêquels ceux de Geth natifs du pays tuerent, a cause qu'ils étoint descêdus pour prendre leur bestial. Dont Ephraim leur pere les ploura long tems, e ses freres Pallerent consoler: si eut a faire a sa femme, en eut vn fis qu'il nomma Baria, pourtant qu'el' auoit été en afflixion en la maison de lui. Il eut aussi vne fille nommée Seera, laquelle bâtit Bethoron daual, e celle damont, e Ozenfara. Il eut aussi vn fis Rapha, qui eut Reseph, e Thela, qui eut Thahan, qui eut Ladan, qui eut Ammiud, qui eut Elisama, qui eut Non, qui eut Iosué. E leur possession e demeure fut Bethel avec ses filloles: e deuers le leuant de Naaran, e deuers le couchant, Gazer, Sicheim, e Adaia, avec leurs filloles. E le long du pays des Manassiens Bethsean, Thanac, Maggeddo, e Dor, avec leurs filloles. Voila où habiterent les enfans de Ioseph fis d'Israel.

D'Aser. Les fis d'Aser furent Iemna, Isua, Isuai, e Baria, e leur seur Sera. Les fis de Baria Heber, e Malciel pere de Barzaith. Heber engendra Iaphlet, Somer, e Hotham, e leur seur Sua. Iaphlet engendra Pasach, Bimeal, e Asuath. Somer engendra Ahi, Roga, Iehubba, e Aram. E Benhelem son frere engēdra Sopha, Iemna, Seles, e Amal. Les fis de Sopha furent Sua, Harnepher, Sual, Beri, Iemra, Beser, Hod, Sāma, Salufa, Iethran, e Beera. Les fis de Iether furent Iephone, Phaspha, e Ara. Les fis d'Olla furent Ara, Haniel, e Resia

fia. Tous ces enfans d'Aser furent A chefs de maisons, bons gēdarmes, e principaux capitaines, e furent par conte fait vint e six mill hommes de guerre.

Chap. VIII.

De Bē
iamin.
Gen. 46.
S^{us} 7

Beniamin engendra Bala son premier fis, e Asbel le second, e Ahra le troisiēme, e Noha le quatriēme, e Rapha le cinquiēme. Les fis de Bala furent Addar, Gera, Abbiud, Abisua, Naaman, Ahoa, Gera, Sephuphan, e Huram. Les fis d'Ehud (qui furent chefs de maisons de ceux de Gabaa, e furent transportés a Manahath) furent Naaman, e Achir, e Gera, lequel les transporta, e engendra Oza, e Achihud. E Saharaim engendra au pays des Moabites, apres qu'il eut dōné cōgé a Husim e Baara ses femmes, il engendra d'Hodes sa femme Iobab, Zibia, Mesa, Malcam, Ieuz, Sachie, e Marma, lēquels siēns fis furent chefs de maisons. E d'Husim il engendra Abitob e Elphaal. Les fis d'Elphaal furent Heber, Misaam, e Samed, lequel bâtit Ono e Lod e ses filloles. E Baria Sama chefs des maisons des Aialonois chasserent ceux de Geth. Les fis de Baria furent Ahio, Sefac, Ieremoth, Zabadie, Arad, Ader, Michel, Iespha e Ioha. E les fis d'Elphaal furent Zabadie, Mosollam, Hczechi, Heher, Esmari, Iezlia, e Iobab. Les fis de Semei furent Iacim, Zechri, Zabdi, Elioenai, Zillethai, Eliel, Adaie, Baraie, e Samarath. Les fis de Sefac furent Iespan, Heber, Eliel, Abdō, Zechri, Hanan, Ananie, Elam, Antothie, Iephdaie, e Phanuel. Les fis de Ieroham furent Samsari, Saharie, Athalie, Iaaresie, Elie, e Zichri. Voila les chefs des maisons, lēquels chefs furent departis selon leurs generacions, e se tindrent en Ierusalem. E a Gabaon se tindrent Abigabaon, qui eut vne femme nommée Maaca, e son premier fis

S^{us} 9

Abdon, Sur, Cis, Baal, Nadab, Gedor, Ahio, Zacher. E Maceloth engendra Samaa. E iceux habiterent en Ierusalem avec leurs freres. Ner engendra Cis. E Cis Saul. E Saul Jonathan, Melchisua, Abinadab, e Esbaal. Jonathan eut vn fis Meribbaal. Meribbaal engendra Mica. Les fis de Mica furent Pithon, Melech, Tharea, e Ahaz. Ahaz engendra Ioadā, Ioadā Alemeth, Azmot, e Zamri. Zamri Moza. Moza Bana, qui eut Rapha, qui eut Eleasa, qui eut Asel. Asel eut six fis, a-sauoir Azricam, Boehri, Ismael, Saarie, Abdie, e Hanan, qui furent tous fis d'Asel, qui eut vn frere nommé Esec, lequel eut des fis Vlam le premier, Ieus le secōd, e Eliphalet le troisiēme. Vlam eut des fis gens de guerre e archiers, lēquels eurent tant de fis, e leurs fis tant d'autres fis, qu'ils furent cent cinquante. Voila tous ceux qui descendirent des fis de Benjamin.

2. Rois 14
S^{us} 9

Chap. IX.

Etous les Israelites denombrés, ainsi qu'il ēt écrit au liure des Israelites e des Iuifs, furent trāsportés en Babylone par leur faute. E les premiers habitans du pays d'Israel, qui tindrent les possessions de leurs villes, furent les prêtres, les Leuites, e les Nathiniens. E en Ierusalem se tindrent des Iuifs, Beniamites, Ephraimites, e Manassiēs, Vthai fis d'Ammiud, fis d'Omri, fis d'Imri, fis de Bani, des fis de Phares, fis de Iudas. Des Silonois Asaie premier fis, e ses fis. Des fis de Zara Iehuel, e leurs cousins, six cens quatre vints e dix. Des Beniamites Sallu fis de Mosollam, fis de Hodauie, fis d'Hassenua: e Iabnie fis de Ieroham: e Ela fis d'Ozi, fis de Michri: e Mosollam fis de Saphatie, fis de Raguel, fis de Iabnie: e leurs cousins selon leurs generacions, neuf cens cinquantesix, e tous peres e chefs

Les ha
bitās de
Ierusa
lem.

e chefs de maisons. E des prêtres ladaie, Ioiarib, Iachin, Azarie, fis d' Helcie, fis de Mosollam, fis de Sadoc, fis de Meraioth, fis d'Achitob, prelat du temple de Dieu; e Adaie fis de Ieroham, fis de Phashur, fis de Malcie; e Maafai fis d'Adiel, fis de Iahzera, fis de Motollam, fis de Mesillemit, fis d'Immer, e leurs cousins chefs de maisons, mille set cens soixante, vailans hommes, manians les affaires du temple de Dieu. E des Leuites Samaie fis de Hasub, fis d'Azricam, fis de Hasabie, des Merariens. E Bacbaccar charpentier, e Galal e Nathanie fis de Mica, fis de Zichri, fis d'Asaph; e Abdie fis de Samaie, fis de Galal, fis de Ieduthum; e Barachie fis d'Afa, fis d'Elcana, habitant des villages Netophaciens. E les portiers Sellum, Accub, Talmon, e Achiman, dont Sellum leur frere étoit le chef. E iceux ont iusqu'a present été portiers en la porte royale du leuant, selon l'ordre des Leuites. E Sellum fis de Coré, fis d'Abiasaph, fis de Coré, e ses cousins Corains, de la maison de son pere, auoient la charge de garder les portaux du tabernacle; comm' ainsi fût que leurs peres eussent eu la charge du fort du Seignr, en gardant l'entrée; e auoit autrefois été leur prelat Phinees fis d'Eleazar, avec lequel Phinees le Seigneur auoit été. Zacarie fis de Meselemie étoit portier a l'entrée du pauillon des oracles: tous lèquels principaux portiers des portaux, étoit deux cens e douze, logés en certains villages, e ordonnés en leur office par Daud, e par le prophete Samuel.

Iceux donc, e leurs fis, auoient la charge des portes du temple du Seigneur, c'êt-a-dire du temple du tabernacle, e étoit les portiers selon les quatre vens, au leuant, au couchant, a la bise, e au midi. E leurs cousins se tenans en leurs villages, se venoient mettre en leur place pour

A set iours, les vns apres les autres, Car les quatre principaux portiers, a-sauoir Leuites, auoient la charge de la conduite des sales e tresors du temple de Dieu, e de coucher entour le temple de Dieu. Car leur office étoit de garder e d'ouuir tous les matins. E aucuns deux auoient la charge des appartenances de l'office, pour les reserrer e tirer hors a conte. E les autres étoit commis sur toute la vaisselle e appartenances du saintuaire, e sur la fine farine, e vin, e huile, e encens, e senteurs. E y auoit des fis de prêtres qui faisoient onguens de bonnes senteurs. E Matathie Leuite premier fis de Sellum Corain, auoit la charge de la chercuiterie. E de leurs cousins Cahathites en y auoit qui étoit commis sur les pains ordinaires, pour les apprêter de Sabbat en Sabbat. E les chantres étoit chefs de maisons Leuitiques, es sales, sans auoir autre charge, a cause, qu'ils étoit iour e nuit embesognés. Lèquels chefs de maisons Leuitiques se tenoient en Ierusalem, e leurs enfans succedoit en leur place. E a Gabaon se tindrent le pere des Gabaonois Iehiel, qui eut vne femme nommée Maaca, e son premier fis Abdon, Sur, Cis, Baal, Ner, Nadab, Gedor, Ahio, Zacarie, e Macelot. Macelot engendra Samaa, e se tindrent aussi en Ierusalem avec leurs cousins. Ner engendra Cis, e Cis Saul, e Saul Ionathan, Malchisua, Abinadab, e Esbaal. Ionathan eut vn fis Meribbaal. Meribbaal engendra Mica. E Mica, Phithon, Melech, Tharea, e Acaz. E Acaz engendra laara. E laara Alemeth, Azmoth, e Zamri. Zamri engendra Mosa. E Mosa Banaa, qui eut vn fis Raphaie, qui eut Eleasa, qui eut Asel. E Asel eut six fis nommés Azricam, Bochrus, Ismael, Saarie, Abdie, e Hanan. Voila les fis d'Asel.

Cba

l'office
des Leuites.

SMS 8

2. Rois 9

SMS 8

Chap. X.

la mort
de Saul

OR au combat des Palestins contre les Israelites, les Israelites furent mis en fuite par les Palestins, et demourerent mors en la place au mont Gelboe. Et les Palestins donnans la chasse a Saul et a ses fis, tuerent Ionathan, Abinadab, et Melchisua fis de Saul. Et Saul pressé des ennemis, et surpris des archiers, et fort blecé de coups de traits, dit a son écuyer: Dégaine et me donne vn coup d'estoc, de peur que ces empellés ne viennent et me facent outrage. Mais l'écuyer ne voulut pas: si grand peur auoit il. Si print Saul son épée, et se ietta dessus. Et l'écuyer voyant que Saul étoit mort, se ietta aussi sur son épée, et mourut. Et par ainsi moururent Saul et ses trois fis quant-e-quât, et tous ceux de sa maison. Adonc tous les Israelites, qui étoient en la vallée, voyans que les autres s'en étoient fuis, et que Saul et ses fis étoient mors, abandonnerent leurs villes, et prindrent la fuite: et les Palestins s'y allerent tenir. Et le lendemain les Palestins vindrēt pour dépouiller les mors, et trouuent Saul et ses fis gifans sur le champ au mont Gelboe. Si dépouillerēt Saul, et le desarmerēt, et lui copperēt la tête, laquelle ils enuoyerent par tous les quartiers de Palestine, pour en porter les bōnes nouvelles au temple de leurs images, et parmi le peuple. Et mirerent son harnois au temple de leur dieu, et pendirent sa craigne au tēple de Dagon. Mais quand les Galaadites de labes entendirent tout ce que les Palestins auoient fait a Saul, tous les plus vaillās allerēt prēdre les cors de Saul et de ses enfans, et les porterēt a labes, et enterrerēt leurs os sous vn chēne a labes, et ieunerent set iours. Or mourut Saul pour la faute qu'il auoit commise contre le Seigneur, pourtāt qu'il n'auoit pas executé le commandement du Seigneur, et pourtāt qu'il s'étoit conseillé a Apollon, et non au Seigneur. Pour celle cause le Seignr

Iuges 9.
3. Rois 3 1

A le fit mourir, et transporta le regne a Dauid fis d'Isai.

Chap. XI.

ETous les Israelites s'assemblerēt a Hebron vers Dauid, et lui dirēt en cēte maniere: Or-ça nous sommes de ton sang et parentage: et même par ci deuant quād Saul étoit roi, tu étois celui qui conduisois les Israelites. Et maintenant le Seigneur ton Dieu te fait a sauoir que tu regiras son peuple Israel, et seras le gouuerneur de son peuple Israel. Adonc le roi fit, avec tous les conseillers Israelites, qui étoient venus a lui a Hebron, vn'alliāce deuant le Seignr a Hebron, et fut oint par eux roi d'Israel, comme le Seignr l'auoit commandé par Samuel. Puis s'en alla avec tous les Israelites en Ierusalem, autrement dite Iebus. Et cōme les Iebuseens du pays, habitās de Iebus, dissēt qu'il n'y entreroit point, Dauid print le château de Siō, qui est la cité Dauid. Et cōme Dauid eūt prononcé que quicōque seroit le premier qui tueroit vn Iebuseen, seroit fait chef et capitaine general, Ioab fis de Saruiay mōta le premier, et fut capitaine. Si s'entint Dauid au château, et pourtāt s'appelle-il la cité Dauid, et bâtit la ville tout a l'entour depuis Mello: et Ioab refit la reste de la ville: et alloit Dauid en croissant, et étoit le Seigneur des armées avec lui.

B Sensuit des plus vaillāns champions qu'eūt Dauid, lesquels avec tous les Israelites lui aiderent a se faire roi, et l'établirent en son regne, selon que le Seigneur l'auoit dit aux Israelites. Sensuit donque le nombre des plus preux champions qu'eūt Dauid, Iasobaā fis de Hachmoni le principal des trente, lequel osa bien brandir sa lance contre trois cens, et les desfit a vne fois. Et apres lui fut Eleazar fis de Dodo Acohite, l'un des trois preux, lequel fut vne fois avec Dauid en Phasdamim, que l'armée s'en fouit de deuant les Palestins, qui s'étoient là assemblés pour

Dauid
ét fait
roi a
Hebrō
2. Rois 5les chā
piōs de
Dauid
2. Rois 23

Iasobaā

eleazar

combattre: si s'arrêterēt en vn champ qui étoit là plein d'orge, e le garantirēt, e battirent les Palestins, e par la grace du Seigneur eurent vne grande victoire. Ces trois des trente principaux descendirent vne fois vers Dauid vers vne roche en la cauerne Odollam, e les Palestins s'étoient campés en la vallée des geans. E Dauid, qui étoit au château, e y auoit auprès de Bethlehem vne garnison des Palestins, souhaita e dit qu'il voudroit bien auoir a boire de l'eau du puis de Bethlehem qui étoit a la porte. Adonc les trois dessusdits trauerferent le cāp des Palestins, e puiserent de l'eau du puis de Bethlehem, qui étoit a la porte, e l'apporterent a Dauid. Combien que Dauid n'en voulut point boire, ains la versa au Seigneur: la a mon dieu ne plaise, dit il, que ie boiue le sang de ces hommes, c'est-a-dire le danger de leur vie: car au danger de leur vie l'ont ils apportée. Voila que firēt ces trois preux. Item Abifai frere de loab le principal des autres trois, brandit sa lance cōtre trois cens qu'il tua, e fut conté entre les autres trois, e fut plus vaillant que les autres deux, e pourtant fut il leur maitre: combien toutefois qu'il ne vint pas iusqu'au trois premiers. Item Banaie fis de Ioiada (lequel Ioiada fut vn vaillant homme, e qui fit maintes prouesses) de Cabseel, tua deux grans vilains lions Moabites: e descendit dedens vne cauerne, e tua vn lion en tems de neige. Il tua aussi vn grand Egyptien, qui étoit haut de cinq coudées, contre lequel il descendit a tout vn bâton, e si auoit l'Egyptien vne lāce aussi grosse qu'un telier de tisserand, laquelle il lui arracha de la main, e le tua a tout sa propre lance. Voila les prouesses de Banaie fis de Ioiada, qui ét conté entre les trois second preux, l'un des vaillans des trente, iacoit qu'il ne vint pas iusqu'aux trois premiers. E Dauid en fit son conseilier. Il y

A eut aussi des autres puissans champions, Afael frere de loab, Elehanam fis de Dodo Bethlehemite, Sāmoth Harorien, Heles Phalonien, Ira fis d'Icques Thecuain, Abiezer Anathotain, Sobbocai Husathien, Ilai Ahohien, Maharai Netophatite, Heled fis de Baana Netophatite, Ithai fis de Ribai Gabaain Bēiamite, Banaie Pharathonnois, Hurai du fleuve Gaas, Abiel Arabatien, Azmoth Baharamien, Eliabba Saalbonien. Les fis d'Hasem Gezonien, Jonathan fis de Sagé Hararien, Achiam fis de Sacar Hararien, Eliphai fis de Hur, Hopher Mecheratien, Achie Phalonien, Hefro Carmelite, Naarai fis d'Esbai, Ioel frere de Nathā, Mibahar fis de Gar, Selec Ammonite, Naharai Berotien, coustilier de loab fis de Saruia, Ira Iethrien, Vrie Hetteen, Zabad fis d'Oholai, Adina fis de Siza Rubenite, chef des Rubenites, e outre lui trente autres. Hanan fis de Maaca, Iosaphat Mathanien, Ozie Astharotien, Sama e Iahiel enfans d'Hothā Aroerien, Iediael fis de Samri, e Ioha son frere Tisien, Eliel Mahauimien, Ieribai e Iosauie enfans d'Elnaam, Iethma Moabite, Eliel e Obed, e Iaasiel Mofabaiaien.

Chap. XII.

SEnfuiuent ceux qui allerent trouuer Dauid a Siceleg, quād il se tenoit encore sur sa garde, a cause de Saul fis de Cis, bons chāpions, e gens de secours, archiers, e tireurs de pierres, tant a la main droite qu'a la gauche, e tireurs de traits a tout l'arc, Beniamites, cousins de Saul, dōt leur chef étoit Achiezer, e Ioas enfans de Samaa Gabaain, Iaziel e Phalet enfans d'Azmoth, Baraca e Iehu Anathotiens, Ismaie Gabaonois le plus fort, e le capitaine des trente, Ieremie, Iahziel, Iehan, Iozabad Gaderatien, Elusai, Ierimoth, Baalie, Samarie, Saphatie Haruphien, Elcana, Iesie, Azareel, Ioezer, e Iasobaā Corains, Ioela e Zabadie enfans de Ieroham de Gedud. Il

Les Bēiamites qui suivirēt le partide Dauid

K

en y eut aussi des Gadites qui se retirerent par deuers Daud, quand il tenoit garnison en la forêt: bons champions, e bien aguerris, armés de boucliers e iauelines, portans visages de lions, e legiers cōme cheureuls, pour courir par les montagnes, dont le premier étoit Ezer, le second Abdie, le troisieme Eliab, le quatrieme Mafmanna, le cinquieme Jeremie, le sixieme Hattai, le settieme Eliel, le huitieme Iehan, le neuuieme Elzabad, le dixieme Jeremie, l'ōzieme Machbanai. lēq̄ls étoit Gadites, capitaines, dont le moindre étoit centenier, e le plus grand millenier, e passerēt au premier mois le Iordain, qui étoit débordé par dessus toutes ses riués, e mirēt en fuite tous les habitans des vallées, tāt du leuant que du couchāt. Il en y eut aussi des Beniamites e Iuifs qui allerent trouuer Daud tenant garnison, au deuant dēquels sortit Daud, e parla a eux en cēte maniere: Si vous venés a moi en amis, e pour m'aider, ie serai tout d'vn courage avec vous: mais si vous venés pour me trahir a mes ennemis, sans que ie l'aye deserui, ie prie le Dieu de noz peres qu'il y auise, e en face iustice. E Amasai capitaine des trētre fut inspiré de Dieu de parler en cēte maniere: Dieu-gard Daud, e la compagnie du fis d'Isai, dieu-gard, dieu-gard, e toi e ceux qui t'aidēt, puis qu'ainsi ēt que ton Dieu t'aide. Adonc Daud les receut, e les fit sergeans de bande. Il en y eut aussi des Manassiens qui s'allerēt rendre a Daud, quand il accompagnoit les Palestins en guerre contre Saul, com biē qu'il ne leur aida pas, a cause que les princes Palestins l'en enuoyerent expressement, disans que a leur grand dommage il se pourroit aller rendre a son maître Saul. Donque quand il alloit a Siceleg, il y eut des Manassiens qui se retirerent de son côté, a-fauoir Adna, Iozabad, Iediel, Michel, Iozabad, Eliu, e Salathai, capitaines des

2. Rois 29

A bandes Manassienes, e aiderent a Daud contre les voleurs: car ils étoint tous bōs gendarmes, e furēt gouuerneurs de l'armée. E si venoit de iour en iour tant de gēs a Daud pour lui aider, qu'il eut vne si grosse armée qu'on eût dit q̄ c'étoit vn'armée de dieu. B Sensuit le nombre e la somme des gens de guerre qui allerent trouuer Daud a Hebron, pour lui faire auoir le regne de Saul, selon le commandement du Seigneur. Il y eut des Iuifs portans boucliers e iauelines, six mil le huit cens, tous équipés. Des Si-meoniens set mille e cēt, vaillans champions. Des Leuites quatre mille six cens, e Ioiada capitaine des Aharoniens, e avec lui trois mille set cens: e Sado cieune e vaillant homme de guerre, e la maison de son pere, vint e deux principaux. Des Beniamites cousins de Saul il n'en y eut que trois mille: car encor en y auoit il beaucoup d'eux qui auoint soin de la maison de Saul. Des Ephraimites vint mille huit cēs vaillans gēdarmes, e les plus renommés de leurs maisons. De la demi lignée de Manassé dix e huit mille, qui vindrent tout expres pour faire roi Daud. Des Issacariens gens de sauoir, e bien entendans le deuoir des Israelites, il y eut deux cens principaux, sous la conduitte dēquels tous leurs cousins se gouuernoit. Des Zabuloniens il y eut des vaillans champions, qui s'aidoient bien de tous bâtons de guerre, cinquante mille, gens hardis sans se feindre. Des Nephthaliens y eut mille principaux, e avec eux trenteset mille gens de bouclier e piquiers. Des Damiēs vint e huit mille six cēs, bien aguerris. Des Aferiens quarante mille gēdarmes, bien duits au fait de guerre. Des Rubenites e Gadites, e de la demi lignée de Manassé de dela le Iordain, cent e vint mille, bien apprins en toute sorte de bâtons de guerre, tous bōs gendarmes, e hardis au combat, lēquels allerent

allerent d'un cueur entier a Hebron pour faire Dauid roi de tout Israel, a quoi se consentoit aussi tout d'un accord tout le demeurant des Israelites.

Chap. XIII.

Quand ils eurent la banqueté trois iours avec Dauid (car leurs cousins les auitailloint : e outre-plus leurs voisins tant Issacariens que Zabuloniens, e Nephthaliens, apportoient des viures sur des anes, chameaux, mulets, e beufs, a-sauoir farine pour māger, figues seches, raisins secs, vin,

huile, beufs, brebis, e cheures, a foiso: car les Israelites étoit bien ioyeux) Dauid tint conseil avec les milleniers e centeniers e tous les principaux, e dit Dauid a toute la compagnie des Israelites en cete maniere: Si il vous semble bon, e si c'est le plaisir du Seigneur nostre dieu, mandons a noz freres qui sont encore par tous les pays d'Israel, e aussi aux prêtres e Leuites qui se tiennēt en leurs villes e places, qu'ils ayent a s'assembler vers nous, pour transporter par deuers nous l'arche de nostre Dieu, de laquelle nous n'auons point demandé cōseil durāt Saul. E toute la compagnie dit qu'on le fit ainsi: car cela plaisoit bien a tout le peuple. Si assembla Dauid tous les Israelites, depuis Sihor d'Egypte, iusqu'a Hemath, pour aller querir l'arche de Dieu a Cariathiarim. E alla Dauid accōpagné de tous les Israelites, a Baalath, c'est-a-dire a Cariathiarim, qui est en Iudée, pour en apporter l'arche du Seignr dieu, assis sur les Cherubins, là où son nom étoit inuoqué. Si mirent laditte arche de dieu sur vne charrette toute neuue, e la mirēt hors de la maison d'Abinadab: e Oza e Ahio menoient la charrette: e Dauid e tous les Israelites iouoient deuant dieu, de toute leur force, a tout chansons, harpes, nables, tabourins, cymbales e trompettes. E quand ils furent arrivés vers l'aire de Chidon, Oza étendit sa main pour tenir l'arche, a cause

que les beufs la faisoient branler. Dōt le Seigneur fut si courroucé contre lui, a cause qu'il auoit mis la main a l'arche, qu'il le tua, e morut Oza sur la place deuant Dieu. Dont Dauid fut marri de la defaite que le Seigneur auoit faite d'Oza, e pourtant appella-il ce lieu là, la defaite d'Oza, lequel nom demeure encore. Alors Dauid eut si grand peur de dieu, qu'il n'osa pas mener chés soi l'arche de dieu, e ne la fit pas mener chés soi en la cité Dauid, ains la fit mener chés Obedom Gethain, e demoura l'arche du Seigneur en la maison d'Obedom trois mois, e le Seigneur benit la maison d'Obedom, e tout son auoir.

Chap. XIII.

Hirā roi de Tyr enuoya vn'ambassade a Dauid, e du bois de cedre, e des massons e charpētiers, pour lui bâtir vne maison: si entendit Dauid que le Seigneur l'auoit établi roi d'Israel, e élué en son regne, pour l'amour de son peuple d'Israel. E print Dauid encor des autres femmes en Ierusalem, e engendra encor des autres fis e filles. E voici les nōs de ceux qu'il engendra en Ierusalem: Samma, Sobab, Nathan, Salomon, Iebahar, Elisua, Eliphalet, Noga, Napheg, Iaphia, Elisama, Beeliada, e Eliphalet. Mais quand les Palestins entendirēt que Dauid étoit oint roi de tout Israel, ils firent tous vn voyage contre lui. E quand Dauid entendit ces nouvelles, il leur alla au deuant. Or s'étoient venus les Palestins assoir en la vallée des geans, si s'enquēta Dauid de dieu en cete maniere: Doi-ie aller assaillir les Palestins: e les me liurerastu entre les mains: E le Seigneur lui répondit: Va, e ie les te liurerai entre les mains. Si les alla Dauid trouuer a Baalpharasim, e là les vainquit, e dit: Dieu a épars mes ennemis par ma main, ainsi qu'on épard de l'eau: e pour cela fut ce lieu appelé Baalpharasim, auquel lieu ils laisserent leurs

La defaite d'Oza

Hiram euoye vn'ambassade a Dauid.

Les enfans de Dauid

Les victoires de Dauid sur les Palestins.

Dauid tient ppos de transporter l'arche en Ierusalem.

dieux, e Dauid les fit bruler. E les Palestins se placerent encor vne fois en la vallée: e Dauid s'enquêta de rechef de Dieu, lequel lui répondit en cête maniere: Ne les va pas assaillir par derriere: ains te détourne d'eux e les va trouver au deuant des mouriers. E incontinent que tu orras marcher au sommet des mouriers, tu forteras en bataille: car Dieu sortira deuant toi, pour battre l'armée des Palestins. Ce que Dauid fit comme Dieu lui auoit commandé: si fut battue l'armée des Palestins depuis Gaboon, iusqu'a Gazer, e courut la renommée de Dauid par tous les pays, e le fit le Seigneur être redouté a toutes nations.

Chap. XV.

Dauid assemble les leuites pour porter l'arche.

Puis Dauid se fit des maisons en la cité Dauid, e apprêta vn lieu pour l'arche de Dieu, e lui étendit vn tabernacle. Puis dit qu'il n'appartenoit a autres qu'aux Leuites de porter l'arche de Dieu, pourtant que le Seigneur les auoit choisis pour porter l'arche du Seigneur e pour faire son seruice a iamais. Si assemble tous les Israelites en Ierusalem, pour porter l'arche du Seigneur au lieu qu'il lui auoit appareillé: e amassa les Aharoniens e Leuites, a sauoir des Cahathins Vriel le principal, e ses cousins cent e vint. Des Merariens Afaie le principal, e ses cousins deux cens e vint. Des Gersomiens Ioel le principal, e ses cousins cent e trente. Des Elifaphaniens Semeie le principal, e ses cousins deux cens. Des Hebroniens Eliel le principal, e ses cousins quatre vints. Des Ozieliens Amminadab le principal, e ses cousins cent e douze. Puis Dauid fit venir les grans prêtres, Sadoc e Abiathar, e les Leuites Vriel, Afaie, Ioel, Semeie, Eliel, e Amminadab, e leur commanda ainsi: Vous qui êtes les principaux des parétages de Leui, purifiés vous avec voz cousins, pour porter l'ar-

Suf 13

A che du Seigneur Dieu d'Israel, au lieu que ie lui ai appareillé. Car parauant par faute de vous le Seigneur a fait vne défaitte de noz gens, pourtant que nous ne lui auons pas demandé conseil comm'il appartenoit. Si se purifierent les grans prêtres e Leuites, pour porter l'arche du Seigneur Dieu d'Israel, e la mirent sur des leuiers, e la porterent les Leuites sur leurs épaules, ainsi que Moÿse par le commandement du Seigneur fauoit commandé. E Dauid dit aux principaux des Leuites, qu'ils baillassent aux chantres leurs cousins la charge des instrumens de musique, des nables, harpes, e cymbales, pour mener ioye en sonnât e faisant bruit. Parquoi les Leuites ordonnerent Heman fis de Ioel, e de ses cousins Asaph fis de Barachie, e des Merariens leurs cousins Ethan fis de Cusaie, e avec leurs cousins du second renc, Zacarie fis de Iazziel, Semiramoth, Iehiel, Onni, Eliab, Banaie, Maaseie, Mattathie, Eliphaleu, Macneie, Obededom, e Ieiel portiers. E les chantres Heman, Asaph, e Ethan auoint la charge des cymbales d'eraïn pour bruire. E Zacarie, e Oziel, e Semiramoth, e Iehiel, Onni, e Eliab, e Maaseir, e Banaie sonnoient des nables, e auoint la charge des filles. E Mattathie, Eliphaleu, Macnie, Obededom, Ieiel, e Azazie auoint la charge de l'octaue pour entonner. E Conenie principal des Leuites auoit la charge e conduite des oracles, a cause que c'étoit vn homme bien entendu. E Barachie, e Elcana étoient portiers de l'arche. E Sechenie, Iosaphat, Nathanael, Amasai, Zacarie, Banaie, e Eliezer prêtres sonnoient des trompettes deuant l'arche de Dieu. Obededom e Iehie étoient portiers de l'arche. Quand dôc Dauid, e les conseillers Israelites, e capitaines de la gendarmerie, furent allés querir l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maison d'Obededom,

Nomb. 4

L'office des leuites.

d. le n'entend pas ce passage.

2. Rois 6

auec

avecque ioye, comme Dieu aidoit aux Leuites qui portoint l'arche de l'alliance du Seigneur, on sacrifia set oreaux e set moutons. E Dauid' étoit vêtu d'une longue robe de fin lin, e aussi tous les Leuites qui portoint l'arche, e les chantres, e avec les chantres Conenie gouverneur des oracles: e Dauid outre cela étoit vêtu d'un collet de lin, e tous les Israelites menoient l'arche de l'alliance du Seigneur, en faisant bruit avec son de trompettes e clerons, e cymbales, en sonnant des nables e harpes. E quâd l'arche fut arriuée en la cité Dauid, Micol fille de Saul regardant par la fenêtre, e voyant le roi Dauid qui dansoit e iouoit, l'en méprisa en son cueur.

Chap. XVI.

3. Rois 6

Dauid fait vne dōnée.

E Quand ils eurent amené l'arche de Dieu, e l'eurent logée au tabernacle que Dauid lui auoit tendu, on fit a Dieu brulages, e pour la prosperité. E apres que Dauid eut acheué le brulage, e le sacrifice pour la prosperité, il benit le peuple au nom du Seigneur, e départit a tous les Israelites, tant hommes que femmes, a chacun vne miche de pain, e vne piece de chair, e vne bouteille de vin. Puis ordonna des Leuites deuant l'arche du Seigneur, pour faire le seruice, pour priser, remercier, e louer le Seigneur Dieu d'Israel, dont le premier fut Asaph, e Zacarie son second: e Ieiel, e Semiramoth, e Iehiel, e Mattathie, e Eliab, e Banaie, e Obededom: e Ieiel s'aidoint des instrumens, nables, e harpes: e Asaph sonnoit des cymbales. E Banaie e Iahaziel prestres sonnoient ordinairement des trōpettes deuant l'arche de l'alliance de Dieu. E en ce iour là premierement ordōna Dauid que le Seigneur deust être loué par Asaph e ses cousins.

Seau. 105. Esa. 12

Prisés le Seigneur, inuoués son nom, declarés parmi les peuples sa nature.

A Chantés le, chanfonnés le, deuifés de toutes ses merueilles.

Glorififés vous en son saint nom: que ceux qui s'addonnent au Seignr ayent le cueur guai.

Cerchés le Seigneur e sa puiffance: cerchés tou-iours son visage.

Ramenés les merueilles qu'il a faites, e ses miracles, e sentences de sa bouche.

O semence d'Israel son seruiteur, ô enfans de Iacob ses élus.

B Il ét le Seigneur nôtre Dieu, duquel les droits sont par toute la terre.

Tou-iours vous souuienne de son alliance, laquelle chose il a cōmandée pour mille generacions.

Laquelle alliance il fit avec Abraham, e en fit serment a Isaac.

E en fit a Iacob vn'ordonance, a Israel vn accord eternel:

Disant qu'il leur donneroit la terre Canaan, qui seroit le parti de leur heritage.

C En laquelle comm'ils étoient en petit nombre, peu de gens e étrangers,

E qu'ils alloint de nacion en nacion, d'un royaume en vn' autre nacion,

Il n'endura point qu'homme leur fit tort, ains pour l'amour d'eux châtia des rois.

Ne touchés point mes oints, e ne faites déplaisir a mes prophetes. Seau. 96

D Chantés le Seigneur, ô toute la terre: racontés de iour en iour sa victoire.

Racontés sa gloire parmi les nacions, e ses merueilles parmi tous peuples.

Car le Seigneur ét trêgrand e louable, e le plus terrible de tous les dieux.

Car tous les dieux des autres nacions ne sont que deatres: mais le Seigneur a fait le ciel.

Il a deuant soi autorité e magnificence, e se tient avec puiffance e maiesté.

Donnés au Seigneur, ô nations des peuples, dōnés au Seigneur gloire e puissance.

Donnés au Seigneur telle gloire qu'il appartient a son nom: apportés offrandes, e vous venés presenter a lui: adorés le Seigneur magnifiquement e saintement.

Que toute la terre le redoute, e tout le monde, lequel ét établi immuable.

Le ciel s'eiouisse, la terre s'égaye, e qu'on aille disant parmi les gens que le Seigneur regne.

Que la mer tonne, e tout son contenu: que les chams tressaillent, e tout ce qui y ét.

Item que les arbres des forêts triōphēt de crier, a la venue du Seigneur qui vient iuger la terre.

Prisés le Seigneur, qui ét si bon, e de qui la clemence ét pardurable.

Edites ainsi: Sauue nous, Dieu de nôtre salut: ramasse nous, e nous defend des autres nations, pour priser ton saint nom, e pour nous vanter en talouange.

Benit soit le Seigneur Dieu d'Israël a iamais au grand iamais.

Dauid assigne aux Leuites leur office.

Adonc tout le peuple répondit, Amen, e loua le Seigneur. Dauid donque laissa là deuant l'arche de l'alliance du Seigneur, Afaph e ses cousins, pour faire le seruice ordinaire deuant l'arche iournellement. E Obededom (lequel Obededom étoit fis de Ieduthun) e ses cousins soixante huit, e Hofa, étoit portiers. E ordonna que Sadoc le grand prêtre, e ses cousins les prêtres, se tiendroint deuant le tabernacle du Seigneur, en la chapelle de Gabaon, pour faire les brulages ordinaires au Seigneur sur l'autel des brulages, au matin e au soir, e tout ce qui ét écrit en la loi, que le Seigneur commāda aux Israelites: e avec eux Heman e Ieduthun, e les autres choisis, qui sont dits par leurs noms, pour priser le Seigneur, du-

quel la clemence ét pardurable: entre lēquels Heman e Ieduthun sonnoint des trompettes e cymbales, e des instrumens de la chanterie de Dieu: e les fis de Ieduthun se tenoient a la porte. Donque quand tout le peuple se fut retiré chācun chēs soi, Dauid s'en alla benir sa maison.

Chap. XVII.

Pres que Dauid fut logé en sa maison, il remontra au prophete Nathan, qu'il n'étoit pas conuenable que Dauid se tint en vne maison de cedre, e que l'arche de l'alliance du Seigneur demoura sous des courtines. E Nathan lui répondit qu'il fit tout ce qu'il auoit au courage, e que Dieu étoit avec lui. Mais celle nuit Dieu parla a Nathan en cēte maniere: Va dire a Dauid mon seruiteur: Voici que te mande le Seigneur: Ce ne fera pas toi qui me bâtiras vne maison pour habiter, qui depuis que ie menai hors les enfans d'Israel, iusqu'a present, ne me suis point tenu en maison, ains suis allé en vn pauillon e tabernacle de lieu en autre. Tandis que j'ai conuersé entre d'Israelites, ai-ie iamais tenu propos a aucun des gouverneurs des Israelites, auquel i'eusse donné charge de gouverner mes Israelites, pourquoy c'étoit qu'ils ne me bâtissoient vne maison de cedre? E pourtant tu diras ainsi a mon seruiteur Dauid: Voici que te mande le Seigneur des armées: le t'ai enleué du pâturage d'apres la bergerie, pour être le gouverneur de mon peuple d'Israel, e ai été avec toi par tout où tu es allé, e ai raclé tous tes ennemis de deuant toi, e t'ai fait auoir aussi grande renommée qu'homme qui soit au monde, pour grand qu'il soit: e ai assigné place a mon peuple Israel, e l'ai tellement planté, qu'il se tient ferme en vne place, e n'êt plus en effroi, e ne fléissent plus les mauuaises gens comme iadis, e principalement depuis que

que j'ordonnai des gouuerneurs sur mon peuple Israel. Apres donc que j'ai domté tous tes ennemis, ie te fai a fauoir, que moi le Seigneur t'amènerai. Et quand tes iours seront accomplis, e que tu seras allé avec tes peres, ie leuerai ta semence apres toi, qui sera l'un de tes enfans, e établirai son regne: il me bârira vne maison, e confermerai son siege a iamais. le lui serai pere, e il me sera fis, e ne retirai point ma bonté de lui, comme ie l'ai retirée de celui qui a été deuant toi, ains le logerai en ma maison e en mon regne a iamais, si que son siege demourera ferme a iamais. Tous ces propos e tout cét oracle rapporta Nathan a Dauid tout ainsi. Dont le roi Dauid s'alla presenter deuant le Seigneur, e dit: Que suis-je, ô Seigneur Dieu, e qui est ma maison, que non seulement tu m'ayes amené iusqu'ici, ains ne te contentant pas de cela, ô Dieu, pouruoyes encore a la maison de moi ton seruiteur, pour l'auenir, e mettes magnifiquement ordre en mes affaires, selon la cōtume des hommes, ô Seigneur Dieu: Y a il plus grand hōneur que tu puiffes plus faire a ton seruiteur Dauid: veu que tu me connois, moi qui suis tō seruiteur, Seignr, qui pour l'amour de ton seruiteur, e pource qu'ainsi t'a semblé bon, as voulu faire sentir a moi ton seruiteur, tant e de si grandes choses. O Seigneur, non seulement tu es le nonpareil, mais même il n'y a autre Dieu que toi, selon que nous sauons oui de noz oreilles. Car y a il nacion au monde, quelle qu'elle soit, qui soit a comparer a ton peuple Israel: laquelle Dieu soit allé conquêter pour en faire son peuple, pour t'acquerrir vn grand e redoutable nom, en chassant de deuant ton peuple, lequel tu t'as conquêté d'Egypte, les autres nations: e as fait de tes Israelites ton peuple a iamais, e es leur dieu, Seigneur. Parquoi, Seignr,

A fai que la promesse que tu as faite a moi ton seruiteur, e a ma maison, soit mise en effet a iamais, e tien promesse. Parainsi ton nom sera ferme e grand a iamais, e sera dit que le Seigneur des armées est le Dieu d'Israel: voire est le Dieu d'Israel, e la maison de ton seruiteur Dauid par toi sera stable. Car tu m'as dit en foreille, mō Dieu, que tu m'amèneras, qui a été la cause pourquoi ie t'ai osé prier. E maintenant, Seigneur, tu es Dieu: or tu m'as promis ce bien: parquoi vien a benir ma maison, a fin que par toi elle dure tou-iours: car quand tu la beniras, Seigneur, elle sera benite a iamais.

Chap. XVIII.

A Pres ces entrefaittes Dauid battit les Palestins, e les assuiettit, e leur ôta Geth e ses filloles. Il battit aussi les Moabites, tellement que les Moabites furent suiets a Dauid, e lui payerent tribut. Item il battit Adarezer roi de Soba vers Hemath, lors qu'il alla étendre sa seigneurie vers le fleuve Euphrat, e lui ôta mille chariots, e set mille cheuaucheurs, e vint mille pietons, e gâta tous les chariots, excetté cent qu'il laissa. D'auantage des Syriens de Damas, qui étoient venus secourir Adarezer roi de Soba, Dauid tua vint e deux mill' hommes, e assuiettit la Syrie de Damas, e lui fit payer tribut, e le defendit le Seigneur en tous ses voyages. Il print aussi des carquois d'or qu'auoient eu les gens d'Adarezer, lesquels il porta en Ierusalem. Item de Tebath e Cun, villes d'Adarezer, il emporta vn grand tas d'erain, duquel Salomon fit le cuier d'erain, e les piliers e vaisseaux d'erain. E quand Thou roi d'Hemath entendit que Dauid auoit défait toute la puissance d'Adarezer roi de Soba, il enuoya Adoram son fis au roi Dauid, pour le saluer e remercier d'auoir guerroyé e défait Adarezer: Les victoires de Dauid. 2. Rois 8

Dauid remercie le Seignr de l'auoir fait roi.

car Thou auoit eu guerre contre Adarezer. Il lui enuoya aussi trente forte de vaisseaux d'or, d'argent e d'erain, lēquels aussi Dauid consacra au Seigneur, avec l'argēt e or qu'il auoit emporté de tant des nacions, des Idumeens, Moabites, Ammonites, Palestins, e Amalechites. Car Abisai fis de Saruia auoit battu les Idumeens en la vallée du sel, e en auoit omis dix e huit mille, e auoit mis garnison en Idumée, e assuietti toute l'Idumée a Dauid; e auoit le Seigneur sauué Dauid en tous ses voyages. Or regna Dauid sur tous les Israelites en faisant droit e raison a tous ses gens. Son capitaine fut Ioab fis de Saruia; son tresorier des chartres Iosaphat fis d'Achilud. Les grans prêtres Sadoc fis d'Achitob, e Abimelech fis d'Abiathar Sō secretaire fut Susa; e le preuôt des Ceretheens e Pheletheens fut Banaia. fis de Ioiada; e s'aidoit Dauid principalement de ses enfans.

Chap. XIX.

E Apres cela Nahas roi des Ammonites mourut, e Hanon son fis fut roi en son lieu: dont Dauid pour rendre a Hanon fis de Nahas le bien que le pere de Hanon lui auoit fait, lui enuoya vn'ambassade pour le consoler touchant la mort de son pere. Mais quand les gens de Dauid furent arriués au pays des Ammonites vers Hanon pour le consoler, les seignrs Ammonites donnerent a entendre a Hanon, que Dauid ne lui auoit pas enuoyé des consolateurs pour faire honneur a son pere vers lui: ains étoint venus pour épier, guetter, e détruire le pays. Si print Hanon les gens de Dauid, e les fit raire, e leur fit couper la moitié de leurs robbes iusqu'aux fesses: puis les renuoya. E quand ils s'en venoient, Dauid auerti de leur affaire, leur enuoya au deuant (car ils auoient grand honte) e leur commanda qu'ils demourassent a Ierico, iusque la barbe leur fût creue: puis re-

A uinssent. Adonc les Ammonites voyans qu'ils étoient maluolus de Dauid, enuoyerent eux e Hanon, mille talens d'argent, pour prēdre de Mesopotamie e de Syrie Maaca a la soute, e de Soba des chariots e cheualerie. Si prindrent a la soute trente deux mille chariots, e le roi Maaca a toutes gens, e allerent planter leur camp deuant Medaba. E quand Dauid fut auerti que les Ammonites s'étoient assemblés de leurs villes, e étoient venus pour faire guerre, il y enuoya **B** Ioab e toute la gendarmerie des plus vaillans champions. E les Ammonites sortirent, e ordonnerent leur bataille deuant la porte de la ville: e les rois qui y étoient venus, ordonnerent la leur a part es chams. E Ioab voyant qu'il auoit les ennemis a front deuant e derriere, choisit des plus vaillans champions des Israelites, qu'il mit en barbe aux Syriens, e en chargea les autres a Abisai son frere, pour les ordonner cōtre les Ammonites, disant: **C** Si les Syriens me forcent, tu me viendras au secours: e si les Ammonites ont du meilleur sur toi, ie t'irai secourir. Porte toi vaillamment, e combattons puissamment pour nôtre peuple, e pour les villes de nôtre dieu, e le Seigneur fera ce que bō lui semblera. Ce la dit, Ioab avec ses gens chargea sur les Syriens, e les mit en fuite. Dōt les Ammonites voyans que les Syriens s'en fuyoint, s'en fuyrent aussi deuant **D** Abisai son frere, e s'en allerent en la ville. E Ioab entra en Ierusalem.

Adonc les Syriens se voyans être battus des Israelites, enuoyerent vn'ambassade, e firent venir les Syriens de dela le fleuve sous la conduite de Sophach capitaine de la gendarmerie d'Adarezer. E quand Dauid entendit ces nouvelles, il assembla tous les Israelites, e passa le Iordain, e les alla trouuer, e se mit en bataille cōtre eux: e quād la bataille fut ordonnée, e le choc dōné, les Syriens tournerēt le dos

Les officiers de Dauid.

1. Rois 10

L'ambassade de Dauid outragée par le roi des Ammonites.

Ioab vainc les Ammonites.

dos deuant les Israelites, e tua Dauid **A**
des Syriens set mille gens de chariot,
e quarante mille gens de pied, e mit a
mort le capitaine Sophach. Alors les
gens d'Adarezer voyans qu'ils auo-
int eu du pire contre les Israelites, fi-
rent paix avec Dauid, e lui furent su-
iets, e ne voulurent desormais plus
les Syriens venir au secours des Am-
monites.

Chap. XX.

P Vis sur le printems, lors que les
rois vont en guerre, loab print la
gendarmerie, e alla gâter le pays des
Ammonites, e alla mettre le siege de-
uant Rabba, e Dauid se tenoit en Je-
rusalem, e vint loab a bout de Rab-
ba, e la rasa. E Dauid print la corone
de leur roi de dessus la tête dudit
roi (laquelle il trouua qu'elle pesoit vn
talent d'or, e étoit étoffée de pierre-
rie) e la mit sur sa tête, e emporta a for-
ce butin de la ville, e mit hors tous
ceux de la ville, e les tormenta à tout
des sies e herces de fer, e cognées de
fer, e fit ainsi a toutes les villes des Am-
monites, puis s'en retourna en Ierusa-
lem avec toutes ses gens. Apres ces
entrefaittes il se fit vne bataille vers
Gazer contre les Palestins, en laquel-
le Sobochai Hufathien tua Saphai,
qui étoit de la race des geās, e parain-
si ils furent domtés. Il y eut encor
vn autre combat contre les Palestins
auquel Elehanan fis de Iair Bethlehe-
mite, tua le frere de Goliath Gethē,
qui auoit vne lance dont la hante é-
toit aussi grosse qu'ēt le telier d'vn tis-
ferand.

Item se fit vn'autre bataille vers
Geth, en laquelle y eut vn homme de
grande stature, qui auoit en chaque
membre six doigts, qui étoit vint e
quatre, e étoit aussi geant de race, le-
quel outrageant les Israelites, Iona-
than fis de Samaa, frere de Dauid, le
tua. Ces quatre furent a Geth geans
de race, e furent abbatus par Dauid
e ses gens.

Chap. XXI.

Mais Satan se mit contre les Israe-
lites, e poussa Dauid a conter **Dauid**
les Israelites. Si dit Dauid a loab, e **fait nō-**
aux principaux du peuple: Allés con- **brer les**
ter les Israelites depuis Bersaba ius- **Israeli-**
qu'a Dam, e m'en rapportés le conte, **tes.**
a fin que ie sache combien il en y a. **2. Rois 24.**
E loab lui répondit: Le prie le Seigneur
qu'il augmente ses gens de cent fois
autant: que puis qu'ils sont tous tes
suiets, sire roi, pourquoi t'en enquê-
teras-tu, au grand dommage des Is-
raelites: Mais le roi parla si âprement
a loab, qu'il délogea, e trauerfa tout le
pays des Israelites, puis reuint en Je-
rusalem, e rapporta a Dauid le nom-
bre des denombés, e furent en som-
me les Israelites onze cens mill' hom-
mes portans bâtons: e des Iuifs qua-
tre cens soixante dix mille portans
bâtōs, sans que entre eux fussent con-
tés les Leuites e Beniamites, pour-
tant que loab faisoit enuis le com-
mandement du roi. De celle chose
Dieu fut si courroucé, qu'il battit
les Israelites. dont Dauid dit a Dieu:
le me suis grandement forfait, de fai-
re cête chose: parquoi pardonne la
faute que moi ton seruiteur ai si fol-
lement commise. Mais le Seigneur
dit a Gad prophete de Dauid, qu'il
allât dire a Dauid, que le Seigneur
lui mandoit qu'il lui bailloit a choi-
sir de trois choses l'vne, laquelle qu'
il voudroit, e que le Seigneur la lui
feroit. Si alla Gad trouuer Dauid, e
lui dit en cête maniere: Voici que le
Seignr te mande: Choisi leq̄l tu aimes
mieux, ou famine pour troisans, ou é-
tre vaincu trois mois par tes auerfai-
res, e battu par l'épée des ennemis: ou
q̄ l'épée du Seignr, e la peste soit trois
iours au pays, e q̄ l'ange du Seignr gâ-
te toutes les contrées d'Israel. E pour
tant auise que ie doi répondre a celui
qui m'a enuoyé. E Dauid dit a Gad:
le suis en grāde détresse: l'aime mieux
tomber entre les mains du Seigneur,
qui

2. Rois 11

La de-
struxiō
de Rab-
ba.

2. Rois 12

Les vi-
ctoirs
de Da-
uid.

2. Rois 17.

Le Seigneur
euoye
la peste
aux Is-
raelites

qui ét tant pitoyable, que de tomber A
entre les mains des hommes.

Adonc le Seigñr fit venir ^{une peste} aux
Israelites, qu'il en mourut soixāte dix
mill' hommes, e enuoya Dieu vn an-
ge en Ierusalem pour la gāter. Puis le
Seigneur le voyant gāter, reuouqua la
punciō, e dit a l'ange qui gātoit: C'ēt
assés, retire ta main. Parainsi l'ange du
Seigneur s'arrēta vers l'aire d'Ornan
Iebuseen. E Dauid leua les yeux, e vit
l'ange du Seigneur qui se tenoit entre
ciel e terre, e auoit en sa main vn'épée B
dégainée e étendue sur Ierusalem: si
se ietta sur son visage, tant lui que les
conseillers, vêtus de haïres, e dit Da-
uid a Dieu: N'ēt-ce pas moi qui ai cō-
mandé qu'on contāt le peuple: n'ēt-
ce pas moi qui ai peché e mal fait: e
ces brebis qu'ont elles fait: Seigneur
mon Dieu met ta main dessus moi, e
dessus la maison de mon pere, e que
ton peuple n'en soit pas battu. Adonc
l'ange du Seigneur dit a Gad, qu'il dīt
a Dauid, qu'il allāt dresservn autel au C
Seigneur en l'aire d'Ornan Iebuseen.
E Dauid y alla, cōme Gad l'auoit com-
mandé de part le Seigñr. Adonc Or-
nan (qui lors battoit du froment) re-
garda derrier soi, e apperceut l'ange: e
les quatre fis, qui étoit avec lui, se ca-
cherēt: e Ornan regarda, e voyant Da-
uid qui venoit a lui, sortit de l'aire,
e lui fit humblement la reuerence. E
Dauid dit a Ornan: Deliure moi la
place de cēte aire, e i'y bâtirai vn autel
au Seigneur, e la me deliure a pris cō- D
petant, a fin que la mortalité du peu-
ple s'appaise. E Ornan dit a Dauid:
Préd la, sire roi, e en fai a ton comman-
dement. Voila, ie te donne e les beufs
pour faire brulages, e les herces pour
du bois, e le froment pour faire offrā-
de: ie te donne tout. Non (dit le roi
Dauid a Ornan) ie sacherai autant
qu'elle vaut: car ie n'offrirai point le
tien au Seigneur, e ne ferai point bru-
lage sans rien payer. Si paya Dauid a
Ornan pour celle place, six cens sicles

d'or au pois, e y bâtit vn autel au Sei-
gneur, e fit vn brulage e vn sacrifice
pour la prosperité, e inuoqua le Sei-
gneur, e le Seigñr l'exauça en faisant
descēdre du feu du ciel sur l'autel des
brulages, e dit le Seigñr a l'ange qu'il
remīt son épée en sō fourreau. Alors
Dauid voyāt que le Seigneur l'auoit
exaucé en l'aire d'Ornan Iebuseen, y
sacrifia. Car le tabernacle du Seigñr,
que Moÿse auoit fait au desert, e l'au-
tel des brulages, étoit en ce temslā en
vne chapelle a Gabaon: e pourtāt Da-
uid ne s'y peut aller presenter, pour
demander cōseil a Dieu: car il fut épo-
uenté de l'épée de l'ange du Seigneur.

Chap. XXII.

Dauid donque disant que cela e- L'appa-
reil de
Dauid
pour le
bâti-
mēt du
temple
toit le temple du Seigñr Dieu, e
que c'étoit l'autel des brulages des Is-
raelites, fit amasser les étrangers qui
étoit au pays d'Israel, e ordonna des
perriers pour tailler des pierres de
taille, pour bâtir le temple de Dieu, e
fit grosse prouision de fer pour faire
des clous pour les huis des portes, e
pour les iointures, e d'erain vne qua-
tité infinie, e de bois de cedre sans nō-
bre: car les Sidoniens e Tyriens lui en
amenoit a force. Car Dauid faisoit
ainsi son conte: Mō fis Salomon n'ēt
encor qu' vn enfant tendre, e il faut
bâtir au Seigneur vn temple le plus
grand, le plus excellēt, le plus renom-
mé e braue, qui soit en tout le mōde:
il faut q' ie lui en face l'apprēt. Si fit Da-
uid vn gros appareil deuant sa mort.
Puis appella Salomon son fis, e lui cō-
manda qu'il eût a bâtir vn temple au
Seigneur Dieu d'Israel, e parla a lui
en cēte maniere: Mon fis, i'auoi inten- David
enfei-
gne Sa-
lomon
tion de bâtir vn temple au nom du
Seigneur mō Dieu: mais le Seigneur
a parlé a moi en cēte sorte: Tu as be-
aucoup épandu de sang, e as fait de
grandes guerres: tu ne bâtiras pas vn
temple a mon nom, pourtant que
tu as tant épandu de sang en terre
deuant moi. Mais vn fis te nai- tra

1. Rois 7

4. c'et paci
fique

tra, qui sera vn homme de repos, e lequel ie mettrai en repos de tous ses ennemis alentour: car il aura nom Salomon, e aussi donnerai-ie paix e repos aux Israelites en son tēs. Ce sera lui qui bâtira vn tēple a mon nome scra fis, e ie lui serai pere, e afferai son siege royal sur les Israelites a iamais. Maintenāt, mon fis, le Seignr soit avec toi, e bâti heureusement le temple du Seigneur ton Dieu, cōm'il t'encharge. Or le Seigneur te dōne ra engin e entendement, e t'enseignera comment tu te deuras porter envers les Israelites, e garder la loi du Seigneur ton Dieu. E le moyen cōment tu prospereras, sera, si tu mets peine d'executer les ordonāces e droīts, que le Seignr a commandé a Moÿse pour les Israelites. Soye vaillant e ferme, e n'aye peur ne crainte. Quant a moi, j'ai (selon ma petite puissance) appareillé pour le temple du Seignr cent mille talens d'or, e vn milion de talēs d'argent, e d'erain e de fer tāt que c'ēt vne chose infinie, e ai aussi fait prouision de bois e de pierres, e tu en feras d'auētage. Tu as a force ouuriers, perriers, massons, e charpentiers, e tāt de bons maitres en tous mētiers, e or e argent e erain e fer sans nōbre. E pour tant besogne, e le Seigneur sera avec toi. Outre-plus commāda Dauid a tous les princes Israelites, qu'ils aidassent a son fis Salomon. Le Seignr vōtre Dieu (dit il) ēt bien avec vous, e vous a mis en repos de toutes pars: car il m'a mis entre mes mains ceux du pays, e ēt le pays assuietti au Seigneur e a son peuple. Parquoi employés vōtre cueur e courage a vous addonner au Seigneur vōtre Dieu, e vous mettes en deuoir pour bâtir le saintuaire du Seigneur vōtre Dieu, pour mettre l'arche de l'alliance du Seigneur, e la sainte vaisselle de Dieu, dedens le tēple qui sera bâti au nom du Seignr.

Chap. XXIII.

Dauid donque dēia vieux e bien

A aagé, fit roi Salomon son fis sur les Israelites, e assembla tous les princes Israelites, e prêtres, e Leuites, e fit nōbrer les Leuites depuis trent'ans en fus, qui furent en somme par cōte fait trente huit mill'hommes, dont les vint e quatre mille furent pour faire exploiter la besogne du tēple du Seigneur, e les six mille furēt gens de iustice e iuges: quatre mille portiers, e quatre mille pour louer le Seigneur a tout instrumens faits par Dauid. E B Dauid les départit en bandes, qui eurent leurs noms des fis de Leui, Gerson, Cahath, e Merari. Les Gersoniēs furēt Leedan e Semei. Les fis de Leedan furent trois, Ichiel le premier, e Zetham, e Ioel. E de Semei trois, Solomith, Haziel, e Haran, qui furent chefs des maisons Leedaines. Les fis de Semei furent quatre, Iahath, Ziza, Iaus, e Baria, dont Iahath fut le premier, Ziza le second, puis Iaus e Baria, lēquels n'eurent guaire d'enfans, si ne furent contés que pour vne maison. Les fis de Cahath C furent quatre, Amram, Isaar, Hebrō, e Oziel. E les fis d'Amram, Aharon e Moÿse: dont Aharō fut depute, lui e ses fis, pour a iamais consacrer le saintuaire, pour faire le perfum e seruice du Seigneur, e pour priser son nom a iamais. Les fis de Moÿse homme de Dieu furent contés en la lignée de Leui, qui furēt Gersom e Eliezer. Les fis de Gersom furent Sabuel le D premier. Les fis d'Eliezer furent Rohobie le premier, e n'eut Eliezer nul autre fis, mais Rohobie en eut merueilleusement beaucoup. Les fis d'Isaar furēt Solomith le premier. Les fis d'Hebrō furent Ierie le premier, Amarie le second, le troisiēme Iahaziel, le quatriēme Iecameā. Les fis d'Oziel furent Mica le premier, le secōd Iesia. Les fis de Merari furēt Moholi e Musi. Les fis de Moholi furent Eleazar e Cis. Eleazar mourut sans auoir enfans mâles, e n'eut que des filles, lēquelles

Dauid assigne aux Leuites leur office. sus 6

Exo. 6 sus 6

Exo. 5

Exo. 31

1. Rois 1

quelles les fis de Cis leur cousin épou
serent. Musi eut trois fis, Moholi, E-
der, e Ieremoth. Voila les fis de Leui,
chefs de maisons, dont le conte en fut
fait vn-a-vn, de ceux qui auoint plus
de vint ans, pour besogner au temple
du Seignr. Car Dauid auoit fait son
conte, que puisque le Seigneur Dieu
d'Israel auoit mis son peuple en re-
pos, e qu'il deuoit tou-iours demou-
rer en Ierusalem, il ne faudroit desor-
mais plus que les Leuites portassent
le tabernacle e toutes les appartenan-
ces de son office. Car par le dernier cō
mandemēt de Dauid, le nombre des
Leuites fut ordonné de vint ans en
sus, lēquels il mit sous la cōduitte des
fis d'Aharon, pour faire le seruice du
temple du Seigneur quāt aux paruis
e salles, e en purification de toute cho-
se sacrée, e pour faire ce qui étoit a fai-
re au temple de Dieu. Item pour le
pain ordinaire, pour la fine farine,
pour les offrandes, pour les gauffres
sans leuain, pour la fricasserie, pour la
chercuiterie, pour mesurer e arpenter
toutes choses, e pour se trouuer tous
les matins a priser e louer le Seignr, e
pareillement au vēpre, e pour faire
tous les brulages au Seigneur es Sab-
bats, nouvelles lunes, e solennités, se-
lon leur nombre e cōtume, ordinaire-
ment deuāt le Seigneur, e pour auoir
le soin du pauillon des oracles, e du
saintuaire, e des fis d'Aharon leurs
cousins, pour le seruice du temple du
Seigneur.

Chap. XXIII.

les ban-
des des
fis d'A-
haron.
Leuit. 10

OR les bendes des fis d'Aharon
sont telles: Les fis d'Aharon fu-
rēt Nadab, Abiu, Eleazar, e Ithamar.
Mais Nadab e Abiu moururent en la
presence de leur pere, sans auoir en-
fans, e pourtant Eleazar e Ithamar fu-
rent prêtres. D'Eleazar nāquit Sa-
doc e d'Ithamar Achimelech, lēquels
Dauid departit pour faire le seruice
selon leur office; e les departit en telle
sorte; que pourtant qu'en les denom-

A brant vn-a-vn, il se trouuoit plus des
enfans d'Eleazar que d'Ithamar, il or-
donna des Eleazariens seze chefs de
maisons, e des Ithamariains huit. Or
furent les fis d'Eleazar e ceux d'Itha-
mar departis par sort les vns d'avec
les autres, a cause qu'ils étoit mai-
tres du saintuaire e des affaires de di-
eu: e les écriuit Semeie fis de Natha-
nael, secretaire Leuitique, vers le roi
e vers les princes, e Sadoc grand prê-
tre, e Achimelech fis d'Abiathar, e les
chefs de maisons des prêtres e Leui-
tes, tellement que quand Eleazar a-
uoit deux maisons, Ithamar n'en a-
uoit qu'une. E le premier sort écheut
a Ioiarib. Le second a Iedaie. Le troi-
sième a Harim. Le quatrième a Seo-
rim. Le cinquième a Melcie. Le sixiè-
me a Miamin. Le settième a Acaz.
Le huitième a Abie. Le neuuième a
Iesua. Le dixième a Sechemie. L'on-
zième a Eliasib. Le douzième a Ioa-
cim. Le trezième a Hoppa. Le qua-
torzième a Iesebeab. Le quinzième a
Belga. Le sezième a Emmer. Le dix-
settième a Hezir. Le dixehuitième a
Happises. La dixeneuième a Phe-
thaie. La vintième a Ezechel. Le vint
eunième a Iachin. Le vintedeuziè-
me a Gamul. Le vintetroisième a Da-
lair. Le vintequatrième a Maazie.
Voila l'ordre de leur office, pour al-
ler au temple du Seigneur selon leur
ordonance, sous la conduite de leur
pere Aharon, comme lui auoit com-
mādē le Seignr dieu d'Israel. E des au-
tres fis de Leui, des fis d'Amram étoit
Subael. E des fis de Subael, Iehedeie.
Des fis de Rohobie le premier fut le
sie. D'Isaar Solomoth. De Solomoth
Iahath, duquel les fis furent Ierie le
premier, Amarie le second, le troisiè-
me Iahaziel le quatrième Ierameam.
Les fis d'Oziel furēt Mica. Les fis de
Mica furent Samir, e eut ledit Mica
vn frere nommé Iesie, e Iesie eut vn fis
Zacarie. Les fis de Merari furent Mo-
holi e Musi. E de Iaazie Beno. De Me-
rari

rari nâquirêt de laazie Beno, Soham, Zaccur, e Ebri. De Moholi Eleazar, lequel n'eut point de fis. Cis eut vn fis Ierahmeel. Les fis de Musi furent Moholi, Eder, e Ierimoth. Voila les enfâs de Leui, chefs de maisons, lèq̄ls aussi ietterent le sort avec leurs cousins enfans d'Aharō, deuant le roi Dauid, lors que Sadoc e Achimelech, e les chefs des maifōs des prêtres e des Leuites, étoint les principaux chefs de maisons, au pris de leurs cousins moins aagés qu'eux.

Chap. XXV.

Leschâ tres.

E Dauid avec les capitaines de la Egēdarmerie, separa pour faire l'office, les fis d'Asaph, d'Heman, e de Ieduthun, prophetifans a tout des harpes, nables, e cymbales, dèquels hommes qui besognoint en leur office, le nôbre fut + Les fis d'Asaph furēt Zaccur, Ioseph, Nathanie, e Afarela, qui étoint sous la conduitte d'Asaph, qui prophetisoit sous le roi. Les fis de Ieduthun furent Godolie, Seri, Esaie, Hasabie, e Mattathie, lèquels six étoint sous la conduitte de leur pere Ieduthun, qui pphetisoit a tout la harpe, en prisant e louant le Seigneur.

4. a fauoir 228. cōm il ét dici a pres

Les fis d'Heman furent Boccir, Mathanie, Oziel, Sabuel, Ierimoth, Ananie, Hanani, Eliatha, Giddalthi, Romamthiezer, Iosbecassa, Mollothi, Hothir, e Mahazioth. Voila tous les fis d'Heman prophete royal, es parolles de Dieu, pour hausser la corne, lèquels quatorze fis Dieu donna a Heman, e trois filles. Tous ceux là sous la cōduitte de leur pere, chantoit au temple du Seigneur a tout des cymbales, nables, e harpes, pour l'office du temple de Dieu sous la conduitte du roi, e d'Asaph, e de Ieduthun, e d'Heman. E fut le nombre d'eux e de leurs cousins, apprins en la chanterie du Seigneur, e tous bien entēdus, deux cens quatre vints e huit: lèquels se départirēt leur office par sort, tant petis que grans, en coniognant les sa-

A uans avec les disciples. E le premier sort des Asaphains écheut a Ioseph. Le second a Godolie. Le troisieme a Zaccur, Le quatrieme a Isaar. Le cinquieme a Nathanie. Le sixieme a Boccie, Le settieme a Afarela. Le huitieme a Esaie. Le neuuieme a Mathanie. Le dixieme a Semei. L'onzieme a Azarel. Le douzieme a Hasabie. Le trezieme a Subael. Le quatorzieme a Mattathie. Le qnzieme a Ieremoth. Le sezieme a Ananie. Le dixesettime a Iosbecassa. Le dixehuitieme a Hanami. Le dixeneuuieme a Mallothi. Le vintieme a Eliatha. Le vinteunieme a Hothir. Le vinte deuxieme a Giddalthi, Le vintetroisieme a Mahazioth. Le vintequatrieme a Romathiezer: e étoint tous avec leurs fis e cousins, chacun douze.

B

Chap. XXVI.

Q uant aux bandes des portiers, il y auoit des Corains Meselemie fis de Core, descendu d'Asaph. Les fis de Meselemie furēt Zacarie le premier, le secōd Iediael, le troisieme Sabadie, le quatrieme Iathniel, le cinquieme Elam, le sixieme Iehan, le settieme Elioenai. Les fis d'Obededom furent Semeie le premier, Iosabad le secōd, le troisieme Ioa, le quatrieme Zaccar, le cinquieme Nathanael, le sixieme Ammiel, le settieme Issacar, le huitieme Phollethai, car Dieu le benit. E Semeie son fis eut des fis seigneurs de leurs maisons, car c'étoint vaillans hommes. Les fis donque de Semeie furent Othni, Raphael, Obed, Elzabad, qui eut des cousins vaillâs hommes, Eliu, e Samachir, lèquels furent tous des fis d'Obededom, eux e leurs fis e cousins, gēs vaillans, e fors pour faire l'office, soixante deux Obededomains. Selemie eut que fis que freres vaillans hommes, dizehuit. Hosa qui fut des enfans de Merari, eut des fis Semri le premier, combien que ce n'étoit pas le premier-né, mais son pere lui auoit donné la maitrise, Helcie le

Les bā des des portiers

D

L

second, Tebalie le troisieme, Zacarie le quatrieme, e estoit en somme lesfis e cousins d'Hofa, treze. Voila les chefs des puiffans hommes auxquels fut donnée au temple du Seigneur la charge de départir leur office avec leurs freres, e être portiers chascun son tour. Si ietterent les fors selon leurs maisons, e echeurent tant aux moindres qu'aux plus grans, les portes, e echeut le sort du leuant a Selemie. E a son fis Zacarie conseillier bien entendu echeut par sort la bise. E a Obededom le midi. E a ses fis echeut la court. E a Suphim e Hofa le couchant, avec la porte de la vuidange, au sentir de la montée, e furent les gardes ordonnées les vnes selon les autres, tellement que deuers le leuant y auoit six Leuites, deuers la bise quatre pour iour, deuers le midi quatre pour iour e deuers la court deux, e deuers l'armurerie du couchant quatre, vers le sentier deux, vers l'armurerie. Voila comment furent départis les portiers des enfans de Cora e de Merari. E des Leuites Achie auoit la charge des tresors du temple de Dieu, e de ceux du saintuaire. De Leedan Gersonite nâquit le chef de la maison de Iehiel. Les fis de Iehiel Zetham e Ioel son frere, eurent la charge du temple du Seigneur. Des Amramiens, des Isaariens, des Hebroniens, des Ozieliens

† E Sebucl fis de Gersom, fis de Moysse, estoit tresorier. E le fis de son frere Eliezer fut Rahabie, e son fis Efaie, e son fis Ioram, e son fis Zechri, e son fis Solomith. Ce Solomith e ses freres estoit comis sur tous les tresors des choses sacrées qu'auoit consacrees le roi Dauid, e les chefs de maisons, milleniers e centeniers, e les autres capitaines, e les auoit consacrees des guerres e butins, pour refaire le temple du Seigneur.

Item tout ce qu'auoit consacré le prophete Samuel, e Saul fis de Cis, e Abner fis de Ner, e Ioab fis de Sar-

A uia, brieuement toutes choses consacrees estoit sous la main de Solomith e de ses freres. Des Isaariens Conenie e ses fis conduisoient les affaires de ^{4. profanes} dehors des Israelites, e estoit gens de iustice, e iuges. Des Hebroniens Hafabie e ses cousins mille set cens, gendarmes, auoit la charge des Israelites de dela le Iordain, deuers le couchant, tant touchant toute la besogne du Seigneur, que touchant les affaires du roi, e estoit Iedie Hebronois chef des races e maisons des Hebronois, e furent les Hebronois cherchés lan quarante du regne de Dauid, e s'en trouua qui estoient gendarmes a Iazer en Galaad, cousins dudit Iedie, deux mille set cēs, chefs de maisons, lesquels le roi Dauid comit sur les Rubenites, e Gadites, e sur la demi lignée de Manassé, pour exploiter tous les affaires tant de Dieu, que du roi. *Chap. XXVII.*

C E Des autres Israelites y auoit vn certain nombre des chefs de maisons, e milleniers, e centeniers, e de leurs gens de iustice, pour seruir le roi en tous les affaires des bades, qui se faisoient a tour tous les mois de lan née, dont chaque bande auoit vint e quatre mille. De la premiere bande du premier mois auoit la charge Iasobeam fis de Zabdiel, descendu de Phares, le chef de tous les capitaines. De la seconde bande du second mois auoit la charge Dodai Ahohite, e Maceloth estoit le guidon de sa bande. E de la troisieme armée du troisieme mois auoit la charge Banaie fis de Ioiada, grand pretre, lequel non seulement estoit le plus fort des trente, mais aussi estoit leur maitre, e Ammisabad son fis estoit le guidon de sa bande. Le quatrieme au mois quatrieme estoit Asael frere de Ioab: e Zabadie son fis estoit son lieutenant. Le cinquieme au mois cinquieme estoit le prince Samahoth de Iazerah. Le sixieme au mois sixieme Ira fis d'Acces,

ces, de Thecua. Le settième, au mois settième, Heles Phallomien, descendu d'Ephraim. Le huitième, au mois huitième, Sobbochai Hufathite Zarain. Le neuvième, au mois neuvième Abiezer Anathothien, descendu de Iemini. Le dixième au mois dixième Maharai Netophatite, Zarain. L'onzième au mois onzième Banaa Pharathonien, descendu d'Ephraim. Le douzième au mois douzième Hel dai Netophathite, Othonielien. E leurs bandes étoient chacune de vint e quatre mille. E les guidons des lignées d'Israel étoient, de celle de Ruben, Eliezer fis de Zichri. De celle de Simeō, Saphatie fis de Maaca. De Leui, Hafabie fis de Camuel. Des enfans d'Aharon, Sadoc. De Iudas, Eliu cousin de Dauid. D'Issacar, Amri fis de Michel. De Zabulō, Iesmaie fis d'Abdie. De Nephthali, Ieremoth fis d'Azriel. D'Ephraim, Osée fis d'Azazie. De la demilignée de Manassé, Ioel fis de Phadaie. E de l'autre demi lignée du pays de Galaad Iaddo fis de Zaccarie. De Benjamin, Iaziel fis d'Abner. De Dan Azarel fis de Ierohā. Voila les princes des lignées d'Israel. Mais Dauid ne leua pas le nōbre de ceux qui auoient moins de vint ans, pourtant que le Seigneur auoit dit qu'il multiplieroit les Israelites cōm' étoiles du ciel, Vrai êt que Ioab fis de Saruia commença a les conter: mais il n'a cheuapas: e a cause que pourcela il y eut vne mortalité des Israelites, le nōbre n'en fut pas mis es croniques du roi Dauid. Le tresorier des fināces du roi étoit Azmoth fis d'Adiel. E le tresorier des fināces des champs des villes, villages, e châteaux, étoit Ionathā fis d'Ozia. E Ezri fis de Chelub auoit la charge des affaires des chams, e du labourage. E Semei Ramathien des vignes. E Zabdi Siphmien auoit la charge des caues e prouision de vin. E Baalhanan Gederien celle des oliuiers e figuiers des chams. E Ioas cel

A le des caues a huile. E Sethrai Saronois celle des beufs qui paissoient en Saren. E Saphat fis d'Adlai celle des beufs qui paissoient es vallées. E Obil Ismaelite celle des chameaux. E celle des ânesses Iadie Meronotien. E celle de la bergerie Iaziz Hagarenien. Voila tous les officiers des biens du roi Dauid. Ionathan oncle de Dauid étoit conseillier, hōme discret e lettré. Iehiel fis d'Hachmoni étoit avec les fis du roi. Achitophel étoit le conseillier du roi. Les lieutenans d'Achitophel étoient Ioiada fis de Banaie, e Abiathar. Ioab étoit le coronal de la gendarmerie du roi.

Chap. XXVIII.

E Leroi Dauid assembla en Ierusalem tous les princes des Israelites, e des lignées e bandes, lēquels princes seruoient au roi, e les milleniers e centeniers, e tous les officiers des biens e cheuance tant du roi, que de ses fis, avec les châtres e tous les plus vaillans e gendarmes, e se dressa le roi Dauid sur ses pieds, e leur fit vne telle harāgue. Ecoutez moi, mes freres e mon peuple. I'auoi bien le courage de bâtir vn temple où reposeroit l'arche de l'alliance du Seignr e le marchepied de nōtre Dieu, e auoi dêia fait l'appareil du bâtiment: mais Dieu a dit que ie ne bâtiroi point vn temple a son nom, pourtant que i'étoi vn homme de guerre, e auoi épandu sang. E comm' ainsi soit que le Seigneur Dieu d'Israel m'ait élu de toute la maison de mon pere pour être roi d'Israel a iamais (car des Iuifs il a élu vne guide: e de la maison de Iudas, la maison de mon pere: e d'entre les fis de mon pere, il lui a pleu de me faire roi de tous les Israelites) il a d'entre tous mes fis (car le Seigneur m'a dōné beaucoup d'enfans) choisi mon fis Salomon, pour être assis comme roi d'Israel, sur le siege du Seigneur: e m'a dit en cête maniere: Salomon ton fis bâtira mon

Dauid parle a ses gēs, touchāt le bâtiment du temple

3. Rois 2
1. Chr. 9

1. Chr. 17

temple e mes paruis : car ie l'ai choisi pour mon fis , e lui serai pere , e établirai son regne a iamais , sans nulle doute , pourueu qu'il s'employe a exécuter mes commandemens e sentences . Parquoi en la presence de tous les Israelites , qui ét la communauté du Seigneur , e oyāt nôtre Dieu , met tés peine de vaquer a tous les commandemens du Seigneur vôtre Dieu , a fin que vous teniés vn si bon pays , e en laissiés heritiers voz enfans apres vous a iamais . E toi Salomon mon mon fis , connoile Dieu de ton pere , e lui ser d'vn cueur entier , e frâc courage . Car le Seigneur sonde tous les cueurs , e connoit trébien toutes les entreprinse des pensées : que si tu le cerches , il te sera trouué : mais si tu le laisses , il te reiettera a iamais . Or auise maintenant , puis que le Seignr t'a élu pour bâtir vn temple de saintuaire , que tu te montres vaillant . Si bailla Dauid a Salomon son fis le modèle de la galerie , e de ses maisonnettes , e contoirs , e chambres , e cabinets , e de l'appaisoir du temple , e aussi le modèle de tout ce qu'il auoit en l'esperit , a fauoir des paruis du temple du Seigneur , e de toutes les sales alentour , pour y tenir les affaires du temple de Dieu , e choses sacrées , e aussi pour les bandes des prêtres e Leuites , e pour toute la besogne e vaisselle qu'il faudroit employer au temple du Seigneur . Il bailla aussi vne certaine quâtité d'or pour toute vaisselle de diuers vsages , e certaine quâtité d'argent pour toute vaisselle e utenfile de diuers vsages . Item certaine quantité d'or pour les chandeliers d'or , lēquels chādeliers deuoit auoir chacun ses lampes d'or : e d'argēt , pour ceux d'argent , e aussi pour leurs lampes , selon qu'il appartient a chaque chandelier . Item certaine quantité d'or pour les tables ordinaires , selon qu'il feroit métier pour chācune table : e d'argent pour

Dauid
ēseigne
Salomon.

Seau. 7

L'appareil de Dauid pour bâtir le temple

A celles d'argent , e aussi pour les haquets , flascons , e tasses , de l'or pur , e pour les hanaps tant d'or que d'argent , vne certaine quantité d'or e d'argent , selon que le requeroit chāque hanap . D'auantage pour l'autel des parfums , vne certaine quantité de fin or , e pour le patrō de la charrette des Cherubins d'or , qui deuoit couvrir a tout leurs ailes étendues , l'arche de l'alliāce du Seigneur . E dit Dauid qu'il auoit apprins de la pourtraiture de la propre main du Seigneur , le patron de tous ces ouurages . Montre toi fort e ferme (dit il a Salomon son fis) e besogne sans craindre ne t'épouenter : car le Seigneur Dieu mon Dieu ét avec toi , e ne te laissera ou abandonnera , que tu n'ayes acheué tout l'ouurage de la besogne du temple du Seigneur . Les bandes des prêtres e Leuites seront auctoi en tout l'affaire du temple de Dieu , e en tout ouurage , tous ceux qui en sont bons maitres , t'aideront de leur bon gré en tout affaire : e les princes e tout le peuple obeirōt a toutes tes parolles .

Chap. XXIX.

P Vis parla le roi Dauid a toute la cōpagnie en cēte maniere . Dieu a élu mon fis Salomon seul , qui n'êt encor qu'vn enfant tendre : e l'euure êt grand : car ce ne sera pas vn d'homme , mais du Seigneur Dieu . l'ai bien appareillé selon tout mon pouoir , pour le temple de mō Dieu , de l'or pour l'ouurage d'or : de l'argent pour l'ouurage d'argent : de l'erain pour l'ouurage d'erain : du fer pour l'ouurage de fer : e du bois pour l'ouurage de bois : e des pierres onyx e bonnes pour enchasser : e des pierres fardées , e griuollées , e a foison de toutes sortes de pierres de grand pris , e de marbre . D'auantage par la bonne affexion que i'ai au tēple de mon Dieu , i'ai de l'or e argent de mon domaine , lequel ie donne pour le temple de

Dauid
fait vne
haran-
guetou
chātāp
pareil
qu'il a
fait
pour le
temple

ple de mon Dieu: e outre-plus tout ce que j'ai apprêté pour le temple du saintuaire, trois mille talens d'or d'Ophir, e set mille talens d'argent affiné, pour dorer les parois des maisons, e pour le faire court, de l'or pour l'ouurage d'or, e de l'argent pour l'ouurage d'argent, e pour tout ouurage qui doit passer par main d'ouurier, ioint s'il y a quelcun qui de son bon gré face auiourdhui offre au Seigneur.

Les riches Israélites fōt des presēs pour le temple

Adonc les seigneurs des maisons e des lignées d'Israel, e les milleniers e centeniers, e les officiers des affaires du roi, donnerent de leur franche volunté pour la besogne du temple de Dieu, cinq mille talens d'or, e dix mille drachmes d'argent, e dix huit mille talens d'erain, e cent mille talens de fer.

Item ceux qui se trouuerent des pierres precieuses, en donnerent pour le tresor du temple du Seigneur, en la main de Iehiel Gersonite: dont le peuple fut bien aise de ce que de leur franc vouloir il auoient fait au Seigneur vn present, d'vn cueur entier: e principalement le roi Dauid en fut trēioyeux. Si benit Dauid le Seigneur en la presence de toute la compagnie, e dit: Benit sois-tu, Seigneur Dieu d'Israel nôtre pere, a iamais, au grād iamais. A toi, Seignr, êt grandeur, e puissance, e maicsté, e dignité, e autorité: brieuement tout êt a toi e au ciel e en terre: a toi, Seigneur, êt le regne e excellente seigneurie, par dessus tout. De toi viennent richesses e honneur: tu seigneuries tout, e as en ta main force e puiffāce, e as en ta main le pouoir de faire grād, e fortifier qui que ce soit. Parquoi, ô nôtre Dieu, nous te prifons e louons tō nom magnifique. Mais qui suis-je: ou qui êt mon peuple: que nous employōs nôtre force a te faire de nôtre bon gré ce present: car tout vient de toi, e auons receu de ta main ce que nous te donnons. Car nous sommes étrangers deuant toi, e loagiers cōme

Dauid remercie le seignr, le priāt qu'il veuille aider a Salomon a bâtir le temple

A tous noz peres, e sont noz iours sur terre tout ainsi qu'vn' ombre sans espoir. O Seigneur nôtre dieu, tout cēt appareil, que nous auōs fait pour bâtir vn temple a toi e a ton saint nom, vient de ta main, e êt tout a toi. E moi sachant, ô mon Dieu, que tu sondes les cueurs, e prēs plaisir en droiturē, ai d'vn cueur droit, offert de mō frāc vouloir, tout ceci: e ai été bien aise de voir tō-peuple qui ici se treuue, te faire present de son bon gré. Seigneur Dieu d'Abrahā, d'Isaac, e d'Israel noz peres, maintien tou-iours cête affection e intencion de tes gens, e dispose leur cueur enuers toi. Item a Salomon mon fis donne vn cueur entier, pour garder tes cōmandemens, auertissemens, e ordonāces, e faire le tout: e bâtir le temple pour lequel j'ai fait prouision. Puis Dauid dit a toute l'assemblée qu'ils benissent le Seigneur leur Dieu. Si benirent tous ceux de la compagnie, le Seigneur Dieu de leurs peres, e firent humblement la reuerence au Seigneur e au roi: e firent des sacrifices au Seigneur, e lui firent des brulages le lendemain, de mille toreaux, mille moutons, mille brebis, avec leur vin d'offrande, e a force d'autres bêtes, pour tous les Israelites, e banqueterent deuāt le Seigneur en ce iour là trēioyeusement, e firent derechef roi Salomō fis de Dauid, e l'poignirēt pour guidon de part le Seigneur, e Sadoc pour grand prêtre. Par ainsi fut Salomon assis comme roi, sur le siege du Seignr, au lieu de Dauid son pere, e fut heureux, e lui obeirent tous les Israelites. E tous les princes e gendarmes, e tous les fis du roi Dauid, baillerēt la main au roi Salomon. E le Seigneur fit que tous les Israelites eurent Salomon en grand' estime, e lui donna plus grande autorité royalle, que n'auoient eu deuāt lui tous les rois d'Israel. Dauid donque fis d'Isai, qui auoit été roi de tout Israel, apres qu'il eut regné sur les Israe-

Gen. 15
Sopb. 2

Salomon êt corōné roi.
3. Rois 1

lites quarāt'ans, a-fauoir a Hebrō set, e en Ierusalem trēte trois, mourut en bōne vieillesse, plein d'aage, de richesses, e d'honneur: e fut Salomō son fis, roi en son lieu. Or des faits du roi Dauid depuis les premiers iusqu'aux deniers, il en ēt écrit au liure du prophete Samuel, e au liure du prophete Nathan, e au liure du voyant Gad, a-uec tout son regne e puissance, e des affaires qui suruindrēt tant a lui, qu'a tous les Israelites, e a tous les royaumes du monde.

A gneur, qui étoit vers le paillon des oracles, il y fit, di-ie, brulage de mille bêtes. E en celle nuit Dieu s'apparut a Salomon, e lui dit : Demande ce que tu veus que ie te donne. E Salomon dit a Dieu: Puis qu'ainsi ēt que tu as fait tant de bien a Dauid mon pere, que tu m'as fait roi en son lieu, ie te demande, Seigneur Dieu, que tu tiennes promesse a Dauid mon pere, e que, puis que tu m'as fait roi d'vn peuple dru comme poussiere de terre, tu me donnes tant de sagesse e science, que ie puisse conduire les affaires de ce peuple: autrement qui pourroit regir ce tien peuple qui ēt si grand: E Dieu répondit a Salomō: Pourtant que tu as tel courage, que tu ne demandes ni richesses, ni puissance, ni hōneur, ni la mort de tes malueillans, ne même long aage, ains demandes sagesse e science, pour regir mes gens, dēquels ie t'ai fait roi: non seulement sagesse e science t'ēt donnée, mais même ie te donnerai tant de richesses, puissance, e hōneur, que iamais roi ni deuant toi n'en eut tant, ni apres toi n'en aura. Salomon donque retourna en Ierusalem, de deuant le paillon des oracles, qui étoit en la chapelle de Gabaon, e fut roi d'Israel, e amassa Salomō tant de chariots e cheuaucheurs, qu'il eut mille quatre cēs chariots, e douze mille cheuaucheurs, lēquels il logea tant es villes des chariots, qu'apres de soi en Ierusalem. E auoit le roi tant d'argent e d'or, qu'il le donnoit en Ierusalem comme pierres: e des cedres autant qu'on donneroit des figuiers sauuages, qui croissent par la campagne. E des cheuaux qu'on amenoit d'Egypte a Salomon, la chose prattiquoit ainsi. La cōpagnie des marchans du roi en achetoit vn tant, e se deliuroint les deux couples de cheuaux pour être tirées d'Egypte, pour six cens pieces d'argent, c'ēt-a-dire chāque cheual pour cent e cinquante:

Le II. liure des croniques.

Chap. I.

Salomon va querir le tabernacle a Gabaon
1. Rois 3



Arainsi Salomon fis de Dauid fut confirmé en son regne, e le Seigneur son Dieu fut avec lui, e le mit en grande dignité. Si commanda Salomon a tous les Israelites, aux milieniers, e centeniers, e iuges, e a tous ceux qui auoient quelque office publique, en quelque lieu des Israelites que ce fūt, chefs de maisons, qu'ils eussent a venir: e alla avec toute celle compagnie vers la chapelle qui étoit a Gabaon: car là étoit le diuin tabernacle des oracles, lequel Moysse seruiteur du Seigneur auoit fait au desert. Car quant a l'arche de Dieu, Dauid l'auoit emportée de Cariathairim, au lieu qu'il lui auoit appareillé: car il lui auoit tendu vn paillon en Ierusalem. Mais l'autel d'erain qu'auoit fait Beseleel fis d'Vri, fis d'Hur, étoit là deuant le tabernacle du Seigneur: dont Salomon avec laditte cōpagnie s'y alla conseiller: e fit là Salomon sur l'autel d'erain, deuant le Sei-

quante: e tout ainsi de tous les rois des Hetteens e Syriens en tiroint les marchans.

Chap. II.

E Salomon ayant deliberé de bâtir vn temple au nom du Seigneur, e a foi vne maison royalle, se fournit de soixantedix mill' hommes pour porter, e quatre vints mille pour tailler pierres en la montagne, e des preuôt pour les faire besogner, trois mille six cens. D'auantage Salomon manda ainsi a Hiram roi de Tyr:

Salo-
mō de-
mande
a Hyrā
des ou-
uriers e
dubois
pour le
temple

Puis qu'ainsi ét que tu t'es tellement porté enuers Daudid mon pere, que tu lui enuoyas des cedres pour lui bâtir vne maison, pour s'y tenir, sache que ie doi bâtir vn temple au nom du Seigneur mon Dieu, pour lui consacrer les presens qu'on lui fera, pour lui faire parfum de bonne senteur, pour y mette les pains ordinaires continuellement, e y faire brulages au matin e au soir, e es Sabbats, e nouvelles lunes, e solennités du Seigneur nôtre dieu, laquelle chose se face a iamais en Israel. Or sera ledit temple, que ie doi bâtir, grand, car nôtre Dieu ét le plus grand des dieux: e qui pourroit auoir assés de puissance pour lui bâtir vn temple? Car veu que les cieus, e les cieus des cieus ne le peuuent comprendre, qui suis-ie pour lui bâtir vn temple? mais ie le fai pour lui faire parfum. Parquoi enuoye moi quelque bon ouurier, pour besogner en or, en argent, en erain, en fer, en pourpre, en écarlate, e en vermeil, e qui sache grauer avec les bons ouuriers que j'ai tant en Iudée qu'en Ierusalem, lesquels mon pere Daudid a appareillés. Enuoye moi aussi des bois de cedre, de pin, e de fiale du Liban: e mes gens seront avec les tiens (car ie fai que tes gens s'entendent bien en matiere de tailler des arbres du Liban) a fin que par ainsi on m'apprête a force bois. Car le temple que ie doi

A bâtir, sera grand e merueilleux. E ie payerai a tes quarriers e charpentiers, vint mille cores de froment moulu, e vint mille cores d'orge moulu, e vint mille bats de vin, e vint mille bats d'huile.

B Sur cela Hiram roi de Tyr récriuit a Salomon en cete maniere. Pour l'amour que le Seigneur porte a ses gens, il t'a fait leur roi. Benit soit le Seigneur Dieu d'Israel (dit il) qui a fait le ciel e la terre, qui a donné au roi Daudid vn fils sage, discret, e entendu, lequel bâtira vn temple au Seigneur, e a foi vne maison royalle. Parquoi ie t'enuoye vn homme sage e entendu, a-sauoir Hiram Abiu fis d'vne femme Daniennne, e d'vn pere Tyrien, bon ouurier en or, argent, erain, fer, pierres, e bois: en pourpre, vermeil, fin lin, e écarlatte: e pour besogner en toute sorte de graueure, e tout subtil ouurage qui lui sera proposé, avec tes bons ouuriers, e ceux de monseigneur Daudid ton pere. Parquoi le froment, l'orge, l'huile, e le vin que tu promets, enuoye-le nous, monseigneur: e nous copperons du bois du Liban tout autant qu'il t'en faudra, e le temenerons par radeaux en la mer de Iaphé, e tu le feras mener en Ierusalem. Si conta Salomon tous les étrangers qui étoint au pais d'Israel, apres le denombrement que dêia en auoit fait Daudid son pere, e s'en trouua cent cinquantetrois mil

C le six cens, dont il en fit des soixante dix mille, des portefaix: e des quatre vints mille, des quarriers en la môtagne: e des trois mille six cens, des preuôt, pour mettre les autres en besogne.

Chap. III.

S I cōmença Salomon a bâtir le temple du Seigneur en Ierusalem, au môt Moria, au lieu qui auoit été montré a Daudid son pere, e a cela deputed par Daudid, en faire d'Ornā le buseen: e cōmença a bâtir le secōd du mois se

la repō
se d'Hy
rā a Sa
lomon

Salo-
mō bâ-
tit le tē
ple.

cond, l'an quatrième de son regne. **E** le fondement dudit temple de Dieu, bâti par Salomon, fut tel: La première mesure fut de la longueur de soixante coudées, e de la largeur de vint: E la longueur du portail, répondant en front a la largeur du temple, étoit de vint coudées: e la hauteur étoit de cent e vint coudées: e le dora par dedens, de fin or. E lambriffa le grand corps du temple de bois de pin, e le dora de bon or, e y fit par dessus des palmes e des chaines, e couurit le temple de pierres de grand pris. E étoit or de Paruaim, duquel il dora le temple, ses poutres, pôteaux, parois, e huis: e engraua des cherubins par les parois. Il fit aussi le saint saintuaire du temple, dont la longueur répondoit de front a la largeur du temple, a-sauoir de vint coudées, e la largeur de vint coudées, e le dora de fin or, dont il en y employa six cens talens: e y mit des clous d'or qui pesoient chacun cinquante sicles: e dora d'or les châbres.

Itē il fit au saint saintuaire deux Cherubins, d'ouurage semblable a enfās, e les dora d'or. Leurs ailes étoint de la longueur de vint coudées, chacune cinq, dōt l'une des ailes dēdits Cherubinstouchoit d'un côté la paroi du temple, e l'autre de l'autre: e les autres deux s'entretouchoint. E étoint lēdites ailes des Cherubins étendues, tenans vint coudées: e les Cherubins se tenoient sur leurs pieds, e auoint le regard deuers le temple. Il fit aussi le rideau de vermeil, de pourpre, d'écarlatte, e de fin lin, étoffé de Cherubins. E fit deuant le temple deux piliers de la longueur de trentecinq coudées, dōt les chapiteaux étoint encroutés, e étoint chacun de cinq coudées.

Item des chaines pour l'oratoire, lēquelles il mit sur les chapiteaux des piliers: e fit cent grenades qu'il appliqua aux chaines, e dressa lēdits piliers deuant la nef du temple, l'un a la main droite, l'autre a la gauche: e nomma

le droit lachin, e le gauche Boaz.

Chap. III.

Item il fit vn autel d'erain, de la longueur de vint coudées, e de la largeur de vint coudées, e de la hauteur de dix coudées. Item vn cuvier de bronze, rond tout a lentour, qui auoit dix coudées d'un bord a autre, e étoit de la hauteur de cinq coudées, e de la rondeur de trente coudées. E étoit ce cuvier ceint par dessus de semblances de beufs tout a lentour, dix en chaque coudée, e étoint les beufs en deux rens, e faits de la même fonte du cuvier. Lē cuvier étoit assis sur douze beufs, dont les trois regardoient contre la bise, les trois contre le couchant, les trois contre le midi, e les trois contre le leuant, lēquels auoint le cuvier sur eux, e auoint tout le derriere en dedēs. Son épaisseur étoit d'une paume, e son bord comm'ēt le bord des gobelets, diapré de roses, e tenoit le cuvier trois mille bats.

Item fit dix luoirs, dont il en mit lés cinq a la main droite, e les autres cinq a la gauche, pour y lauer ce qu'il faudroit lauer es sacrifices. Car quant au cuvier, il étoit pour lauer les prêtres. Il fit aussi dix chandeliers d'or, tels qu'il appartenoit, lēquels il mit en la nef, cinq a la droite, e cinq a la gauche.

Item dix tables, lēquelles aussi il mit en la nef, cinq a la droite, e cinq a la gauche, e fit cent flascons d'or.

Item il fit le paruis des prêtres, e vne grande place close de portes, dont il encrouta les huis d'erain, e mit le cuvier au côté droit du leuant, deuers le midi.

Item fit Hyram les chauderons, hauets, e flascons, e acheua la besogne qu'il fit au roi Salomon pour le temple de Dieu, a-sauoir deux piliers, e les pommeaux e chapiteaux pour mettre sur la tête des deux piliers, e les deux bandes pour couvrir

3. Rois 7
L'autel
Le cuvier.

Les luoirs.

Les chandeliers

Les tables e autres choses.

Les deux piliers.

urir les deux pommeaux des chapiteaux, e quatre cens grenades pour les deux bendes, a-fauoir deux rens de grenades pour châque bade, pour couvrir les deux pomeaux des chapiteaux, mis sur les piliers. Il fit aussi les soubassemens e les lauoirs pour mettre sur les soubassemens, e vn cuier, e les douze beufs pour lui mettre dessus, e les chauderons e hauets e salins, e toutes leurs appartenances fit Hiram Abiu au roi Salomon, pour le temple du Seigneur, d'erain fourbi. E toutes ces choses foudit le roi en la plaine du Iordain, en terre glaife, entre Socoth e Saredetha, e fit Salomon toute celle vaiffelle en telle abondance, qu'on ne chercha point le pois de ferain. Salomon donque fit toutes les appartenances du temple de Dieu, l'autel d'or, e les tables pour y mettre les pains auant mis, les chandeliers de fin or, e leurs lampes pour être cõtumierement allumées deuant l'oratoire: e étoit les fleurs de lis, e les lampes, e leurs mouchettes, faites du plus parfait or qui fût: e aussi les instrumens de musique, e les flacons, e plats, e encensoirs, étoit de fin or. E même les huis de dedens l'entrée du temple, tant du saint saintuaire, que de la nef, étoit d'or.

Chap. V.

E Quand toute la besogne que fit Salomon pour le temple du Seigneur fut acheuée, Salomon mit les choses consacrées de Dauid son pere, e l'argent e or, e toute la vaiffelle, es finances du temple de Dieu. Puis assembla les cõseilliers d'Israel, e tous les chefs des lignées, souuerains des maisons des enfans d'Israel, en Ierusalem, pour emporter l'arche de l'alliance du Seignr, de la cité Dauid, qui est Sion. Si s'assemblerēt vers le roi tous les Israelites, en la fête qui est au mois settième, e y vindrent tous les conseil liers d'Israel, e les Leuites emporterent l'arche, e aussi le paillon des o-

Salomon fait porter l'arche au temple. 1. Rois 7.8

A racles, e toute la sainte vaiffelle du paillon. E ce-pendant que les prêtres Leuites portoient ces choses, le roi Salomon, e toute l'assemblée des Israelites, assēblés vers lui deuāt l'arche, sacrifioient tāt de brebis e cheures e beufs, q̄ c'étoit chose innōbrable e infinie. Les prêtres dōque porterēt l'arche de l'alliance du Seigneur en son lieu, en l'oratoire du temple, au saint saintuaire, sous les ailes des Cherubins. Car les Cherubins auoient les ailes étendues sur le lieu de l'arche, e couuroient l'arche e ses leuiers par dessus, e auoit-on fait les leuiers de telle longueur, qu'on voyoit les bouts outre l'arche, au deuant de l'oratoire, sans les voir par dehors. E est là l'arche encor au iourdhui, e n'y a autre chose en l'arche, que deux tables que Moysse y mit en Horeb, quand le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Israel, quand ils furent sortis d'Egypte. E quand les prêtres furent sortis du saintuaire **C** (or étoit tous les prêtres, q̄ s'y trouuerent, purifiés, e n'auoient nul égard aux bandes) tous les chantres Leuites, Asaph, Heman, Ieduthun, e leurs fis e cousins, vêtus de fin lin, a tout des cymbales, nables e harpes, se tenoient au côté du leuant de l'autel, e avec eux cent e vint prêtres, q̄ sonnoient des trompettes. E ainsi qu'ils trōpettoient ensemble, e chātoint, e faisoient tous vn son, en louant e prisant le Seignr, e faisant bruit a tout trompettes, cymbales e instrumens de musique, e prisant le Seignr qui est bõ, e d'vne benignité eternelle, le temple fut rempli d'vne telle nuée, que les prêtres ne pouoient durer pour faire le seruice: telle clarté du Seigneur auoit rempli la maison Dieu.

Chap. VI.

A Donc Salomon dit ainsi: Tu as, Seigneur, deliberé d'habiter en tenebres, e ie t'ai bâti vne maison e demeure, e vn manoir pour y demeurer a iamais. Puis se reuira le roi

roi, e benit toute l'assemblée des Israelites, qui étoit là presens, e dit: Benit soit le Seigneur Dieu d'Israel, qui a accompli de fait, ce que de bouche il auoit promis a Dauid mon pere. Car il auoit dit que depuis le iour qu'il tira son peuple d'Egypte, il n'auoit point choisi de ville d'être toutes les lignées d'Israel, pour y bâtir vn tēple, pour y loger son nom, mais auoit choisi Ierusalem pour y loger sō nom: e auoit choisi Dauid pour être gouverneur de sō peuple les Israelites. E cōme ledit Dauid mō pere se deliberoit de bâtir vn tēple au nom du Seignr dieu d'Israel, le Seignr lui dit que touchât ce qu'il se deliberoit de bâtir vn tēple au nom du Seignr, il faisoit biē d'auoir vn tel vouloir, mais q̄ toutfois ce ne seroit pas lui qui bâtiroit le temple, ains sortiroit vn fis de ses reins qui bâtiroit vn temple au nom du Seigneur. Or a le Seigneur mis en effet celle sienne promesse: car ie suis venu a tenir la place de Dauid mon pere, e suis assis sur le siege d'Israel, cōme l'auoit promis le Seignr, e ai bâti vn temple au nom du Seigneur Dieu d'Israel, e y ai mis l'arche, en laquelle est l'alliance du Seignr, laquelle alliance il fit avec les Israelites. Puis se tenant Salomon deuant l'autel du Seigneur, en la presence de toute l'assemblée des Israelites, les mains étendues contre le ciel, se tenant acôte vn lavoir d'erain, qu'il auoit fait de la longueur de cinq coudées, e de la largeur de cinq coudées, e de la hauteur de trois coudées, e l'auoit mis au milieu de la place, a genoux dit ainsi. Seignr Dieu d'Israel il n'y a Dieu pareil a toi ni la haut es cieus, ni çà bas en terre: q̄ tiēs ce q̄ tu as accordé, e fais du biē a tes seruiteurs, q̄ t'obeissent de tout leur cuer: qui as tenu la promesse que tu auois faite a ton seruiteur Dauid mon pere, e ce que de bouche tu auois dit, tu l'as accompli de fait, sans y faillir. Parquoi Seigneur Dieu d'Israel, tien a tō serui

A teur Dauid mō pere la promesse que tu lui as faite, disant que tu ferois que jamais ne seroit qu'il n'y eût quelcun des siens qui seroit assis sur le siege d'Israel, pourueu que ses enfans se portassent tellement, qu'ils obeissent a ta loi, cōme lui auoit fait son deuoir enuers toi. Maintenant donque Dieu d'Israel, ie te prie fai valoir la promesse que tu as faite a ton seruiteur Dauid mon pere. Mais a fauoir-mon, si Dieu se tiendra avec les hōmes en terre: Les cieus même, e les cieus des cieus ne te peuuent cōprendre, ie mettai ce temple que j'ai bâti. Toutefois regarde la priere e supplicacion de moi ton seruiteur, Seignr mon Dieu: écoute l'oraison e priere que moi ton seruiteur tefai, afin que nuit e iour tu ayēs les yeux ouuers sur ce tēple (qui est vn lieu duquel tu as dit que tu y logerois ton nom) e que tu exauces les prieres que tes seruiteurs te feront en ce lieu. Écoute donque les oraisons Deut. 11 de tes seruiteurs e de ton peuple les Israelites, qu'ils feront en ce lieu: écoute-les du ciel, q̄ est le lieu de ta demeure, e les ayant écoutées, pardōne leur. Si quelcun fait déplaisir a vn autre, e que le serment lui soit présenté, e que ledit serment vienne a se faire deuant ton autel en ce temple, écoute-le du ciel, e fai en sorte que tu faces iustice a tes seruiteurs, en condamnant celui qui aura tort, le payāt selon qu'il l'aura deserui: e absolvant celui qui aura droit, le payant selon son innocence.

Quand ton peuple, les Israelites, vaincus de leurs ennemis, pour s'être forfaits contre toi, se retourneront a toi, e priseront ton nom, e te prieront humblement en ce temple, écoute du ciel, e pardonne le peché a ton peuple les Israelites, e les rameine en la terre que tu as dōnée a eux e a leurs peres.

Quand le ciel sera clos, e qu'il y aura faute de pluye, a cause qu'ils se seront méfaits contre toi, e qu'ils feront oraison en ce lieu, e priserōt ton nom, e étans

étans affligés de toi, se retireront de leurs pechés, écoute du ciel, e pardon ne le me fait a tes seruiteurs e a tō peuple les Israelites, en les adressant par vn bon chemin, par où ils deuront aller, e donnant de la pluye sur ta terre, que tu as donnée a ton peuple en heritage.

S'il y a famine au pays, s'il y a peste, ou secheresse, ou nielle, ou lāgoustes, ou chenilles, s'ils sōt assiegés de leurs ennemis en leur pays, q̄lque mortalité ou maladie qu'il y puisse auoir: toute priere, toute oraison que quelcun de ton peuple Israel, quel qu'il soit, fera, ayant les mains étēdues contre ce temple, cōnoissant sa playe e cuison, écoute la du ciel (qui est le manoir de ta demeure) e lui pardonne, e fai que tu payes chacun selon tous ses merites, cōnoissant son cueur (car toi seul connois le cueur de la race des hommes) a fin qu'ils te craignēt en cheminant par tes voyes tout le tems qu'ils viuront sur la terre que tu as donnée a noz peres.

Même si les étrangers (qui ne serōt pas de ton peuple d'Israel) viennent de loingtāin pays pour l'amour de tō grand nom, de ta main sorte, e de ton bras étendu, e font oraison en ce temple, exauce-les du ciel (q̄ est le manoir de ta demeure) e fai tout ce de quoi te requerront lēdits étrangers, a fin que toutes nacions du monde cōnoissent tō nom, pour te craindre, comme ton peuple d'Israel, e pour sauoir que ce tēple que j'ai bâti, prend son nom de toi. Si tes gens vont faire guerre cōtre leurs ennemis, en quelque lieu que tu les enuoyeras, e qu'ils prient étans tournés contre la ville que tu as eleue, e contre le temple que j'ai bâti a ton nom, exauce du ciel leur priere e oraison, e leur faire bonne raison.

S'ils pechent contre toi (car il n'y a hōme qui ne peche) e que tu te courrouces contre eux, tellement q̄ tu les mettes en la puissance des ennemis,

lēquels les meinent esclaves en terre tāt loingtāine que prochaine, e qu'ils changent leurs cueurs au pays où ils seront esclaves, e reuiennent a te supplier au pays où ils seront esclaves, di sans qu'ils ont mal fait, e méchāment failli, e que se retournans a toi de tout leur cueur e courage au pays de leurs ennemis qui les aurōt emmenés esclaves, ils te prient étans tournés contre leur pays que tu auois donné a leurs peres, contre la ville que tu as eleue, e le temple que j'ai bâti a tō nom, exauce du ciel (q̄ est le repaire de ta demeure) leur priere e oraison, e leur fai raison, e pardōne a ton peuple ce qu'ils auront méfait cōtre toi. Maintenant mon Dieu aye les yeux ouuers, e les oreilles ententiues aux prieres de ce lieu. Or sus dōc, Seigneur Dieu, entre en tō repos, toi e l'arche de ta puissance: tes prêtres, ô Seigneur Dieu, soyēt vêtus de salut, e tes bōs s'eiouissent au bien. O Seigneur Dieu, n'ecōndui pas ton oint: souuiēne-toi de la pieté de Dauid ton seruiteur.

Chap. VII.

Quand Salomon eut acheué de Le sacri
E prier, il descendit vn feu du ciel, fice de
qui consuma le brulage, e les autres Salo-
bêtes sacrifiées: e la clarté du Seignr mon.
remplit tellement le temple, que les
prêtres ne pouoint entrer au temple
du Seigneur: telle clarté du Seigneur
auoit rempli le temple du Seigneur.
E quand tous les enfans d'Israel vi-
rent le feu descendre, e la clarté du Sei-
gneur sur le temple, ils firent humble-
ment la reuerence, la face contre ter-
re, e priserēt le bon Seigneur, duquel
la benignité est eterne. E le roi e tout
le peuple firent sacrifice deuant le
Seigneur, e fit le roi Salomon vn sa-
cristice de vintedeux mille beufs, e de
cent e vint mille que brebis que che-
ures: e parainsi le roi e tout le peu-
ple dedierent la maison Dieu: e ce-
pendant les prêtres faisoient leur de-
uoir, e les Leuites s'aidoint des in-
strumens

Seau. 232

3. Rois 8

strumens de musique du Seigneur, que le roi Dauid auoit faits, pour prier le Seignr, duquel la benignité esternelle, e par lèquels Dauid même louoit Dieu quant e eux: eles prêtres sonnoit des trompettes aupres d'eux, presens tous les Israelites. E Salomon sacra le milieu du paruis qui étoit deuant le temple du Seigneur, a cause qu'il y fit des brulages e des sacrifices a tout des graisses pour la prosperité: pourtant que l'autel d'erain, que Salomon auoit fait, n'étoit pas assez grand pour les brulages, offrandes, e graisses. E fit Salomon en ce tès là vne fête de set iours, e tous les Israelites avec lui, qui étoit vne fort grãde compagnie, assemblés depuis là par où lon va a Hemath, iusqu'au fleuve d'Egypte. E au huitième iour on eut vacacion: car la dedicace de l'autel dura set iours, e la fête set iours. E au vintetroisième du mois settième, il les en enuoya chés eux, ioyeux e bien aises des biens que le Seigneur auoit faits a Dauid, e a Salomon, e aux Israelites son peuple.

s. Rois 9

Le Seigneur dit a Salomon qu'il a exaucé son oraison.

Apres que Salomon eut heureusement acheué le temple du Seigneur, e a la maison du roi, e tout ce qui lui vint au courage de faire tant au temple du Seigneur, qu'en sa maison, Dieu lui apparut la nuit, e lui dit: l'ai exaucé tō oraison, e ai élu ce lieu pour être ma maison de sacrifices. Si ie vien a clorre le ciel, tellemēt qu'il ne pleue point: ou si ie cōmande aux langoustes qu'elles mangent le pays, ou que i'euoye la peste a mes gens: si mes gens, qui tiennent leur nom de moi, s'humilient, e prient, e cherchent ma presence, e se retirent de leur mauuais train, ie les exaucerai du ciel, e leur pardonnerai leur faute, e remedierai a leur pays. Si aurai les yeux ouuers, e les oreilles ententiues aux prieres de ce lieu: e ai dēia élu e sacré ce temple, pour y loger mon nom a iamais, e pour tou-iours y auoir les yeux e le cueur. Que si tu chemines

deuant moi, comme a cheminé Dauid tō pere, e que tu faces tout ce q'ie t'ai commandé, e que tu gardes mes ordonances e sentēces, ie dresserai le siege de ton regne, comme ie l'ai accordé a Dauid ton pere, disant que ia ^{s. Rois 9} ^{Sur 6} mais ne seroit que quelcun des siens ne fût seigneur d'Israel. Mais si vous vous chāgés, e que laissiés mes ordonances e commandemens, lèquels ie vous ai proposés, e que vous alliés seruir e adorer dieux étranges, i'arracherai les hōmes de ma terre, que ie leur ai donnée: e debouterai de deuant moi ce temp' ici, que i'ai consacré a mon nom, e le ferai seruir de sornette e de fable par toutes nations, de sorte que ce temple, qui aura été souverain, sera tel, que tous ceux qui passeront aupres, s'en étonneront, e demanderont pourquoi c'ēt que le Seignr ainsi traitté ce pays e ce temple. Auxquels on répondra, que pourtant qu'ils ont laissé le Seigneur dieu de leurs peres, q'les auoit menés hors du pays d'Egypte, e se sont acointés d'autres dieux, eles ont adorés e seruis, pour cela leur a il fait venir tant de mal.

Chap. VIII.

Lequel Salomō bâtit le temple du Seigneur, e sa maison, il refit les villes que Hiram lui donna, e y logea des enfans d'Israel. Item fit Salomon vn voyage a Hemath en Soba, e en vint a bout, e bâtit Palmira en vn desert, e toutes les villes de prouision qu'il bâtit vers Hemath. Il bâtit aussi Bethoron la haute, e Bethoron la basse, villes garnies de murs, portes e barreaux. Item Baalath, e toutes villes de prouision qu'il eut, e toutes villes de chariots, e villes de cheuacheurs, briuement tout ce qu'il lui pleut de bâtir tāt en Ierusalem, e au Liban, qu'en toute la terre de sa seigneurie. E a tous ceux qui restoint des Hetteens, Amorreens, Pherezeens, Heueens, e Iebuseens, qui n'étoient pas Israelites, c'ēt-a-

Les vil
les que
Salomon
montré
fit.les peu
plestail
lables a
Salomon.
c'ēt-a-

c'est-à-dire a leurs enfans, qui étoient demourés apres eux au pays, lèquels les Israelites n'auoient pas du tout défaits, Salomō leur fit payer tribut, qui dure encor auioirdhui. E des Israelites, deq̄ls il ne se seruit pas en sa besogne, il en fit ses gendarmes e principaux capitaines, e maitres de son charois e cheualerie. E les principaux seigneurs qu'eut le roi Salomon, furent deux cēs cinquante, qui regissoient le peuple. E transporta Salomon la fille de Pharaon, de la ville Dauid, en vne maisō qu'il lui auoit bâtie, disant qu'il n'endureroit pas qu'vne femme se tint en la maison de Dauid roi d'Israel, pourtant que là où s'arche du Seigneur étoit entrée, le lieu étoit sacré. Puis fit Salomon brulages au Seignr sur l'autel du Seigneur, qu'il auoit bâti deuāt le portail du temple, e faisoit cōtumierement, selon le iour qui étoit, selon le cōmandement de Moyses, brulages es Sabbats, nouvelles lunes, e solennités, trois fois l'an, en la fête des pains sās leuain, e en la fête des semaines, e en la fête des loges: e établit selon l'ordonance de Dauid son pere, les bandes des prêtres pour faire leur office, e des Leuites pour s'acquitter de leur charge, pour louer Dieu, e faire le seruice entour les prêtres, selon que chacun iour le requeroit: e mit aussi les bandes des portiers a chaque porte, pourtant que tel en étoit le commandement de Dauid, homme de Dieu: e n'y eut rien de tout ce qu'auoit cōmandé le roi, touchāt les prêtres e Leuites, ni touchāt les tresors, qui fût autrement executé: e fut toute la besogne de Salomon en bon point, depuis le iour que fut fondé le temple du Seigneur, iusqu'il fut acheué. E quand le temple du Seigneur fut paracheué, Salomon fit vn voyage a Asioḡaber, e a Eloth, qui est au bord de la mer, au pays d'Idumée: e Hiram lui enuoya par ses gens des nauires, e des seruiteurs mariniers, lè-

La fille de Pharaon.

La deuotion de Salomon

Les nauires de Salomon.

A quels allerent avec les gens de Salomon en Ophir, e en apporterent quatre cens cinquāte talens d'or, lèquels ils apporterent au roi Salomon.

Chap. IX.

B E Quand la reine de Saba ouit parler de Salomon, elle vint en Ierusalem pour l'essayer par questiōs obscures, avec fort grande compagnie, e chameaux qui portoint a force épiceries, e or, e pierres precieuses: e alla trouuer Salomō, e lui dit tout ce qu'el' auoit au cueur. E Salomon lui déchiffra tous ses propos, e n'y eut chose que Salomon n'entendit bien, e ne lui declarāt. Dont la reine voyant la sagesse de Salomon, e la maison qu'il auoit bâtie, e la dépense de sa table, e comme ses gens étoient assis, e le maintien e accoutremens de ses seruiteurs, e son boire, e le brulage qu'il faisoit au temple du Seigneur, el'en fut toute rauie, e dit au roi: Il est bien vrai ce que j'ai ouï dire en mon pays de ton train e sagesse, lèquelles choses ie n'ai pas creues, iusque ie suis venue, e j'ai veu de mes propres yeux. Mais ie voi bien qu'on ne m'en a pas dit la moitié: tu as plus de sagesse e de vertu, que ie n'en auoi ouï le bruit. Bienheureux sont tes hommes: bienheureux sont ces gens de ta cour, qui sont ordinairement en ta presence, e oyent ta sagesse. Benit soit le Seigneur ton Dieu, qui t'a tant fauorisé, que de t'auoir mis comme roi sur son siege, lui qui est le Seignr ton Dieu, e pour l'amour qu'il porte aux Israelites, pour les établir a iamais t'a fait leur roi, pour faire droit e iustice. Puis donna la reine de Saba au roi cent e vint talens d'or, e vne grande quantité de senteurs e pierres precieuses, e n'y a senteurs qui soyent a comparera celles que donna la reine de Saba au roi Salomon. E aussi les gens d'Hiram, e ceux de Salomon, qui apportoint de l'or d'Ophir, apporterent des pierres precieuses, e des bois de siale, duquel

La reine de Saba va voir Salomon.

1. Rois 10 Matth. 22

M

L'or
de Sa-
lomonle siege
de Sa-
lomonLes ri-
chesses
de Sa-
lomon

bois le roi fit des galeries du temple du Seigneur, e de la maison du roi, e des harpes e nables pour les chantes: e n'auoit-on par auant onque veu tel bois en Iudée. E le roi Salomon donna a la reine de Saba tout ce qu'elle voulut demander, outre ce que lui donna le roi de son bon gré: e parainfi elle s'en retourna avec ses gens en son pays. Or auoit Salomon de reuenu tous les ans six cens talens d'or, sans ce que lui payoient les marchans e trafficqueurs, e tous les rois d'Arabie, e baillifs du pays, qui lui payoient or e argent.

Item fit le roi Salomon deux cens bouciers d'or battu, êquels on employa en châcun six cens sicles d'orte fit aussi trois cens rondelles d'or battu, en châcune dequelles furent employés trois cens sicles d'or: e les mit le roi en la maison forêtiere du Libā.

Item fit le roi vn grand siege d'ivoire, lequel il dora de fin or, e auoit ledit siege six degrés e le dossier rond par derriere e étoit d'or, e y auoit des mains d'vne part e d'autre de l'assiete, e deux lions tout debout a côte les mains. E douze lions se tenoient la debout a côte les six degrés d'vn côté e d'autre. Il n'y eut onque vn tel ouurage en royaume quelconque. E toute la vaisselle a boire du roi Salomon étoit d'or: e toute la vaisselle de la maison forêtiere du Liban, étoit de fin or: car quant a l'argent, il n'étoit de nulle estime au tems de Salomon. Car les nauires du roi, avec les gēs d'Hiram, alloint de trois ans en trois ans en Cilice, e apportoint or, argent, yvoire, singes, e paons. Si surpassa le roi Salomon en richesses e sagesse, tous les rois du monde, tellement que tous les rois du monde auoint desir de voir Salomon, pour ouir la sagesse que Dieu lui auoit mise au cueur: de sorte qu'il n'y auoit an qu'ō ne lui apportât châcun son present, vaisselle d'argēt e d'or, habillemens,

harnois, épiceries, cheuaux e mulets. Si eut Salomon quatre mill' étables a cheuaux, e douze mille chariots e cheuaucheurs, lēquels il logea tant es villes des chariots, qu'en Ierusalem aupres de soi: e fut seigneur de tous les rois qui étoint depuis le fleue, iusqu'en Palestine, e iusqu'aux frōtieres d'Egypte. E fit le roi qu'il y auoit en Ierusalem autant d'argent que de pierres, e autant de cedre que de figue-meurier, qui croit par la campagne. E venoit a Salomō des cheuaux d'Egypte, e des autres pays. Des autres choses de Salomon, il en êt tout au lōg écrit au liure du prophete Nathan, e en la prophetie d'Ahie Silonnois, e es visions du voyant le do a le roboam fis de Nabat. E regna Salomon en Ierusalem sur tous les Israelites, quarant'ans.

Chap. X.

QVand Salomon fut couché avec ses peres, e eueu en la ville de Dauid son pere, Roboam son fis fut roi en son lieu. Ce Roboam s'en alla a Sichein: car a Sichein étoint all'estous les Israelites pour le faire roi. E quand Ieroboā fis de Nabat (qui pour lors étoit en Egypte, e s'y tenoit, s'ē y étāt foui de peur du roi Salomon) entendit ces nouvelles, il s'en vint avec toute la cōmune des Israelites, étant mandé par eux, e firent a Roboam vne telle requête: Ton pere nous a chargés d'vn rude ioug: par quoi allege la dure suiexiō, e le pesant ioug qu'il nous a mis dessus, e nous serons tes suiets. E il leur dit qu'ils reuinssent a lui delà a trois iours. E quand le peuple se fut retiré, le roi Roboā demanda conseil aux anciens, qui auoint suiui la cour de Salomon son pere en son viuant, leur demandant quelle réponse ils lui conseiloint de faire a ce peuple. E ils lui dirent en cête maniere: Si tu te montres bon enuers ce peuple, e que tu leur complais, e leur parles gracieusement, ils te seront tou-

Roboā
perd v-
ne par-
tie de
son ro-
yaume
3. Rois 12

tou-iours suiets. Mais il laissa le conseil que lui donnerent les anciens, e se conseilla aux ieunes de sa court, qui auoint été nourris avec lui, e leur dit: Que me cōseillés-vous que ie doieue rēpondrea ces gens, qui me demandēt que ie leur doieue allegier le ioug, que mon pere leur a mis dessus: E les ieunes, q̄ auoint été nourris avec lui, lui rēpondirent ainsi: Tu diras ainsi a ces gens, qui te demandent q̄ tu ayes a leur allegier le ioug, duquel ton pere les a greuātés: tu leur diras ainsi: Mon petit doit ēt plus gros que le faux du cors de mon pere: que si mon pere vous a chargés d'vn pesant ioug, ie le ferai bien plus pesant: si mon pere vous a châtiés du fouet, ie vous châtierai de sanglantes écourgées. Quād donc Ieroboam, e tout le peuple, fut reuenu a Roboam, trois iours apres, comme le roi leur auoit dit, qu'ils deussent reuenir a lui de lá a trois iours, le roi leur rēpondit rudement, e laissant le conseil des anciens, parla a eux selon le conseil des ieunes, disant: Mō pere vous a chargés d'vn pesant ioug, mais ie vous chargerai biē d'vn plus pesant: mon pere vous a châtiés du fouet, mais ie vous châtierai de sanglantes écourgées. E ne fit pas le roi ce que vouloit le peuple, a cause que le Seigneur Dieu menoit ainsi l'affaire, afin de mettr' en effet la parole qu'il auoit ditte a Ieroboam fis de Nabat, par Ahie Silonois. Adonc tous les Israelites voyans que le roi ne faisoit pas ce qu'ils vouloint, rēpondirent au roi qu'ils n'auoint rien en Dauid, qu'ils n'auoint nul droit au fis d'Isai: chacun chés soi, Israelites: pouruoi maintenant a ta maison Dauid. Si se retirerent tous les Israelites chés eux. E ceux des Israelites qui se tenoient es villes de Iudée, eurent Roboam pour leur roi. Bien enuoya le roi Roboam aux Israelites Adoram treso-

A rier des finances: mais les Israelites le lapiderent, e mirent a mort. Dont le roi Roboam n'eut de rien plus grand, hâte, que de monter sur son chariot, e s'en fouir en Ierusalem. Parainfi les Israelites se reuolterent contre la maison de Dauid, lequel reuoltement dure encore.

Chap. XI.

B E Quand Roboam fut arriué en Ierusalem, il assembla la maison de Iudas e de Beniamin, qui furent cent quatre vints mill' hommes de guerre, gens d'élite, pour guerroyer les Israelites, e recouurer le royaume. Mais le Seigneur parla a Semie, homme de Dieu, en cēte maniere: Di ainsi a Roboam fis de Salomon, roi de Iudée, e a tous les Israelites, tant Iuifs que Beniamites: Le Seigneur vous mande que vous ayés a vous deporter du voyage e guerre que vous voulés faire contre voz freres, e que vous ayés a retourner chácun chés soi, e que ceci vient du Seigneur. A celle parolle du Seigneur ils obeirent, e se deporterent d'aller assaillir Ieroboam. E Roboam demourant en Ierusalem, bâtit des villes fortes en Iudée, e fortifia Bethlehem, Etam, Thecua, Bethsur, Soco, Odollam, Geth, Maresa, Ziph, Adoraim, Lachis, Azera, Sorea, Aialon, e Hebron, qui sont villes fortes, tant en Iudée qu'au pays de Beniamin. Ces forteresses fortifia-il, e y mit des capitaines, e prouision de blé, d'huile, e de vin: e mit en toutes les villes, des boucliers e lances, e les fortifia bien fort: e tint Iudée e le pays de Beniamin. E les prêtres e Leuites qui étoint en tout le pays d'Israel, s'assemblerent vers lui de toute leur contrée. Car les Leuites auoint abandonné leurs places e possessions, e s'étoint retirés en Iudée e en Ierusalem, a cause que Ieroboam e ses fis les auoint déposés d'

Roboã veut faire vn voyage sur les Israelites.

3. Rois 12

Roboã fortifie des villes.

Les Leuites s'assemblent vers Roboã

Les en-
fans de
Roboam

être prêtres du Seigneur, e s'étoit or
donné des prêtres des chapelles,
des luittons, e des veaux qu'il auoit
faits. E apres les dessudits Leuites,
ceux de toutes les lignées d'Israel
(qui auoint addonné leur cueur a cer-
cher le Seigneur Dieu d'Israel) vin-
drent en Ierusalem pour sacrifier au
Seigneur Dieu de leurs peres: e par
ainli renforcerent le royaume de Iu-
dée, e assurerent Roboam fis de Sa-
lomon par trois ans: car par trois
ans auoint ils accompagné Dauid e
Salomon. E Roboam print en ma-
riage Mahalath fille de Jeremoth, fis
de Dauid, e Abichail fille d'Eliab, fis
d'Isai, de laquelle il eut des fis, leus,
Samarie, e Zaham. E apres cela il é-
pousa Maaca fille d'Absalom, de la-
quelle il eut Abie, Attai, Zizon e So-
lomith. E aima Roboam Maaca fille
d'Absalom plus que femme ni arrie-
refemme qu'il eût (car il épousa dix e
huit femmes, e soixante arrierefem-
mes, e engendra vint e huit enfans
mâles, e soixante filles): si fit Roboam
Abie fis de Maaca chef e maitre de
ses freres: car il le vouloit faire roi.
E tans d'enfans qu'il eut de tant de
femmes qu'il acquit, il les logea ça-
-là par toutes les villes fortes de tout
le pays de Iudée e de Bēiamin, e leur
donna a force viures.

Chap. XII.

le voya-
ge de
Sefac
roi d'E-
gypte
cōtre la
Iudée.

MAis quād le regne de Roboam
fut mis en point, e qu'il fut as-
seuré, il laissa la loi du Seignr, e tous
les Israelites quand e lui. Parquoi
l'an cinquième du roi Roboam, Se-
fac roi d'Egypte, a tout mille deux
cens chariots, e soixante mille cheuau
cheurs, e de gens sans nombre, Lybi-
ens, Troglodytes, e Mores, qui parti-
rent avec lui d'Egypte, fit vn voyage
contre ceux de Ierusalem, qui s'étoint
rebellés cōtre le Seigneur, e print les
villes fortes de Iudée, e vint iusqu'en
Ierusalem. E le prophete Semeie alla

A trouuer Roboam e les princes de Iu-
dée, qui s'étoint amassés en Ierusalē,
de peur de Sefac, e leur dit en cête ma-
niere: Voici que vous mande le Sei-
gneur: Vous m'aués laissé, e aussi
vous laissez-ie en la main de Sefac.

Adōc les princes Israelites, e le roi,
s'humilierent, e dirent que le Seignr
auoit droit. Dont quand le Seigneur
vit qu'il s'étoint humiliés, il parla a
Semeie en cête maniere: Pourtant
qu'ils se soient humiliés, ie ne les dé-
truirai pas, e n'épādrai pas tellement
ma colere sur Ierusalem par la main
de Sefac, qu'ils n'échappent aucune-
ment. Toutefois ils lui seront suiets,
e apprendront qu'elle difference il y
a entre ma subiexion, e celle des roy-
aumes de la terre. Si monta Sefac roi
d'Egypte en Ierusalem, e print tous
les tresors, tant du temple du Seignr.
que de la maison du roi, e si print les
boucliers d'or que Salomon auoit
faits, pour lēquels le roi Roboam en
fit d'erain, e les mit en la charge des
capitaines de la garde, qui gardoint
l'entrée de la maison du roi: lēquels
boucliers, quand le roi étoit entré
au temple, les gardecors les alloint
prendre, e les reportoint en la cham-
bre des gardecors. E pourtant que
Roboam s'humilia, non seulement
le courroux du Seigneur contre lui
fut appaisé, tellement qu'il ne fut pas
du tout détruit, mais même l'affai-
re de Iudée s'en porta bien. Parain-
si le roi Roboam fut confirmé en
Ierusalem, e regna: e étoit aagé de
quarant' e vn an quand il commen-
ça a regner, e regna dix e set ans en
Ierusalem, laquelle ville le Seigneur
auoit choisie d'entre toutes les li-
gnées d'Israel pour y loger son nom.
Sa mere eut nom Naama, Ammo-
nite. Mais en cela fit il mal, qu'il n'
appliqua pas son cueur a chercher le
Seigneur. Au reste, des affaires
de Roboam, il en ét écrit tout au
long

long au liure du prophete Semeie, e du voyant Addo nommément. Il y eut entre Roboam e Ieroboam perpetuelle guerre.

Chap. XIII.

Abie
roi de
Iudée.

4 Rois 15

Haran-
gue d'
Abie
aux Is-
raelites
quād il
vou-
loit en-
trer en
batail-
le cōtre
Ierobo-
am.

4. Inviolable.

A Presque Roboam fut couché avec ses peres, e enseveli en la cité Daud, Abie son fis fut roi pour lui, leq̄l cōmença a regner en Iudée l'an dix e huitième du roi Ieroboam, e regna trois ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Micaie, fille d'Vriel, de Gabaa. E comme il y auoit guerre entre Abie e Ieroboam, Abie ordonna en bataille quarante mille hommes de guerre, gens d'élite, e Ieroboam en ordonna de son côté quatre vints mille gens d'élite. E Abie se leua de dessus la montagne Semaraim, qui est au mont Ephraïm, e fit vne telle harangue: Ecoutez moi, Ieroboam, e tous les Israelites. Vous deuez entendre que le Seigneur Dieu d'Israel a donné a Daud le regne sur les Israelites, a iamais, a lui e a ses enfans, par vn'alliance salée. Mais Ieroboam fis de Nabat, seruiteur de Salomon, fis de Daud, se dressa e rebella contre son maitre, e fit vn amas d'vn tas de belitres e garnemens, qui se banderent contre Roboam fis de Salomon, lequel Roboam n'étoit encor qu'vn enfant, e de petit courage, e pourtant ne peut-il tenir contr'eux. E maintenant vous êtes deliberés de tenir bon contre le regne du Seigneur, qui est entre les mains des fis Daud, e êtes grosse bande, e aués les veaux d'or que vous a faits Ieroboam pour dieux: Voire vous aués déchassé les prêtres du Seigneur, enfans d'Aharon, e Leuites, e vous êtes fait des prêtres comme les autres nations, tellement que vienne qui voudra pour sacrer sa main, par le moyen d'vn toreau fis de vache, e de set moutons, il sera prêtre des nondieux. Mais nous, nous auons

A le Seigneur nôtre Dieu, lequel nous n'auons point laissé, e si auons les prêtres seruiteurs du Seigneur, enfans d'Aharon, e Leuites, pour faire le seruire, e pour bruler au Seigneur brulages tous les matins e vèpres, e perfum de senteurs, e auons les pains arrégés sur la pure table, e le chandelier d'or, e ses lampes qu'on allume tous les matins. Car nous retenons la reigle du Seigneur nôtre Dieu, lequel vous aués delaissé. **B** Sachés que nous auons Dieu pour nôtre chef, e ses prêtres, e les trompettes resonantes, pour trompeter contre vous, ô Israelites: ne faites point la guerre contre le Seigneur Dieu de vos peres: car il ne vous en prendra -ia bien. Ce-pendant Ieroboam auoit fait faire le tour aux embûches, pour aller charger les Iuifs sur le dos, e auoint les Iuifs les gendarmes en barbe, e les embûches sur la queue. **C** Dôt quand les Iuifs regardans derriere, se virent assaillis deuant e derriere, ils inuoquerent le Seigneur, e les prêtres sonnerent des trompettes, e les Iuifs sonnerent l'alarme. E ainsi que les Iuifs sonnerent l'alarme, Ieroboam e les Israelites furent vaincus de part Dieu, par Abie e par les Iuifs. e furent mis en fuite par les Iuifs, lesquels a l'aide de Dieu en vindrent a bout, e les battirent Abie e ses gens, de telle sorte qu'il en demoura des Israelites sur la place cinquante mille gens d'élite. **D** Parainsi les Israelites furent alors domtés, e les Iuifs eurent du meilleur, pourtant qu'ils s'appuyèrent sur le Seigneur Dieu de leurs peres. E Abie poursuivit Ieroboam, e print de ses villes Bethel, Iesana, e Ephraïm, e leurs filloles: e ne retint Ieroboam deormais plus sa force durant Abie, ains fut battu du Seigneur, e mourut. E Abie deuint puissant, e épousa quatorze femmes, e engendra vint e deux enfans

Les Is-
raelites
décon-
fits par
les Iuifs

mâles, e feze filles. Des autres affaires d'Abie, e de son train e de ses dits, il en êt écrit en l'histoire du prophete Addo.

Chap. XIII.

Afaroï
de lu-
dée.

1. Rois 15.

E Quand Abie fut couché avec ses peres, e enterré en la cité Dauid, Afa son sis fut roi pour lui, durant lequel le pays fut en paix dix ans. Cêt Afa fit le bon plaisir e vouloir du Seigneur son Dieu, e ôta les autels étranges, e les chapelles, e brisa les images, e tailla les bois sacrés, e commanda aux luifs des'appliquer au Seigneur Dieu de leurs peres, e d'executer la loi e les commandemens. Il ôta de toutes les villes de ludée les chapelles e idoles, e eut le royaume paisible. E bâtit des villes fortes en ludée, a cause que le pays étoit en paix, e qu'il n'auoit nulle guerre durant ces ans, a cause que le Seigneur le tenoit en repos. Si dit aux luifs en cête maniere: Bâtissons ces villes, e les cloons de murailles, de tours, de portes, e barreaux, tandis que nous sommes encore maitres du pays, puis qu'ainsi êt que nous sommes addonnés au Seigneur nôtre Dieu, e que pource que nous lui sommes addonnés, il nous a mis en repos de toutes pars. Parainfi ils bâtirent, e eurent bon heur. E eut Afa vne gendarmerie de gens de boucliers e piquiers, trois cens mille luifs: e des Beniamites deux cens quatre vints mille rondeliers e archiers, tous vaillans champions. E le More Zara fit vn voyage contr' eux a tout dix cens mill' hommes, e trois cens chariots. E quand il fut venu iusqu'a Maresa, Afa lui alla au deuant, e ordonnerent la bataille en la vallée Sephata, vers Maresa, e pria Afa le Seigneur son Dieu en cête maniere: Seigneur, qui pour donner secours ne te soucies non plus si on êt

le voya-
ge du
More
Zara
contre
Afa.

A a force gens, que si on êt sans force, secour-nous Seigneur nôtre Dieu, puis qu'ainsi êt que sur toi nous nous appuyons, e en ton nom venons assaillir cête grosse armée: e ne souffre pas, Seigneur qui es nôtre Dieu, que les hommes ayent puissance contre toi. E le Seigneur déconfit e mit en fuite les Mores deuant Afa e les luifs: e Afa e ses gens les poursuiurent iusqu'a Gerar, e tomba main More sans aucun remede: car ils furent rompus par le Seigneur e son ôt. Dont les autres emporterent vn fort gros butin, e gagnerent toutes les villes entour Gerar, a cause que les ennemis étoint épouentés par le Seigneur: e saccagerent toutes les villes, êquelles y eut beaucoup a saccager, e gaignerent aussi les cabannes du bestial, e emmenerent a force bercaill e chameaux, e s'en retournerent en lerusalem.

Chap. XV.

E Azarie fis d'Obed, poussé de Le prophete d'Afa, e lui dit: Ecoutez moi, Afa, Azarie e tous les Israelites e Beniamites. Le Seigneur êt avec vous, quand vous te Afa. êtes avec lui: e si vous le cherchez, vous le trouuerés: e si vous le laissés, il vous laissera. Les Israelites ont bien été long tems sans vrai Dieu, e sans prêtre qui les enseignât, e sans loi. Mais quaud ils se sont retournés en leur auersité au Seigneur Dieu d'Israel, e l'ont cherché, ils l'ont trouué: comm'ainsi fût qu'en ce tems là les allans e venans étoint sans paix, a cause que tout le monde étoit en si grand trouble, qu'on se chamailloit nacion contre nacion, e ville contre ville, pourtant que le Seigneur les mettoit en desarroï par toutes sortes d'auersités. Mais vous, portés vous vaillamment, e n'ayés point les mains lâches: car vous serés biē payés de

Lade- de vôtre peine . E quand Afa ouit
uocion ces propos, e la prophecie du pro-
d'Afa. phete Obed, il vuida des ⁴ ordures
^{4. dieux é-} tout le pays de Iudée e de Benia-
^{tranges e} min, e toutes les villes qu'il auoit
^{ords.} gagnées sur le mont Ephraim, e sa-
cra l'autel du Seigneur qui étoit de-
uant le portail du Seigneur. E assem-
bla tous les Iuifs e Beniamites, e les
étrangers qui étoient avec eux des E-
phraimites, Manassiens, e Simeoni-
ens: car il y eut plusieurs Israelites qui
se retirerent vers lui, voyans que le
Seigneur son Dieu étoit avec lui. E
quand ils furent assemblés en Ierusa-
lem, le troisième mois, l'an quinziè-
me du regne d'Afa, ils sacrifierent
au Seigneur en ce iour là, du butin
qu'ils auoient amené, set cens beufs, e
set mille que brebis que cheures.
Puis vindrent a promettre par alli-
ance, qu'ils s'addonneroient au Sei-
gneur Dieu de leurs peres, de tout
leur cueur e courage: e que quicon-
que ne s'addonneroit au Seigneur
Dieu d'Israel, mourroit, fût petit ou
grand, fût homme ou femme. Si fi-
rent serment au Seigneur a haute
voix, avec vn ioyeux cri, e a tout
trompettes e clérons, e furent tous
les Iuifs bien aises du serment: car ils
iurerent de tout leur cueur, e cer-
cherent le Seigneur de toute leur af-
fection: e aussi le trouuerent-ils, e les
mit le Seigneur en repos de toutes
pars. E même le roi Afa démit Maa-
ca sa mere d'être reine, pourtant qu'
ell' auoit fait vn' image de Pan en vn
bois sacré, e brisa Afa ledit Pan de
sa mere, e le menuisa e brula aupres
de la riuere Cedron. Vrai ét que
les chapelles ne furent pas ôtées d'
entre les Israelites: mais au reste A-
fa eut toute sa vie vn cueur entier.

Il mit les choses sacrées de son pe-
re, e les siennes, dedens la maison
Dieu, argent e or e vaisselle, e n'y eut
nulle guerre deuant l'an trentecin-

A quième de son regne.

Chap. XVI.

L'An trentesiesme du regne d'A-
sa, Baasa roi d'Israel fit vn voya-
ge en Iudée, e se print a fortifier Ra-
ma, pour garder Afa roi de Iudée d'
aller e venir. E Afa tira argent e or
des tresors du temple du Seigneur,
e de la maison du roi, e l'enuoya a
Benadab roi de Syrie, qui se tenoit
a Damas, e lui manda ainsi: Puis qu'
il y a alliance entre moi e toi, e entre
mon pere e le tien, ie t'enuoye argent
e or, vien a rompre l'alliance qui ét
entre toi e Baasa roi d'Israel, pour le
faire retirer de moi. Adonc Benadab
suiuant la requête du roi Afa, en-
uoya les capitaines de sa gendarme-
rie, contre les villes d'Israel, lèquels
gagnerent Ion, e Dan, e Abelmaim,
e toutes les villes munies des Neph-
thaliens. Dont quand Baasa enten-
dit ces nouvelles, il cessa de fortifier
Rama, e laissa sa besogne. E le roi
Afa print tous les Iuifs, e fit em-
porter les pierres e bois de Rama,
dont Baasa bâtissoit, e en fortifia Ga-
ba e Maspha. Ce- pendant le voyant
Hanani alla trouuer Afa roi de Iu-
dée, e lui dit en cète maniere: Pour-
tant que tu t'es appuyé sur le roi de
Syrie, e non sur le Seigneur ton
Dieu, pour-cela ét l'armée du roi de
Syrie échappée de tes mains. N'a-
uoit pas les Mores e Lybiens gros-
se puissance, e tant de chariots e che-
uauteurs: e neantmoins pourtant
que tu t'appuyas sur le Seigneur, il
te fit auoir le dessus d'eux. Car
le Seigneur iette tellement son re-
gard sur toute la terre, qu'il forti-
fie ceux qui ont le cueur entier en-
uers lui. E pourtant qu'en cela tu
as fait follement, desormais tu au-
ras a faire a guerres. Mais Afa
en fut si courroucé contre le voy-
ant, que par maltalent il le fit met-
tre en prison, e en ce même tems

le voya-
ge de
Baasa
roi d'Is-
rael cō-
tre Iu-
dée.

Le pro-
phete
Hana-
nitense
Afa.

M 4

défit aucuns du peuple. Au reste quant aux affaires d'Afa, il en eût écrit tout au long au liure des rois de Iudée e d'Israel. Ledit Afa eut mal aux pieds l'an trēteneuf de son regne, e fut bien fort malade, e si ne se cōseilla pas en sa maladie au Seigneur, mais aux medecins. Es'endormit Afa avec ses peres, e mourut l'an quarant e vn de son regne, e f'eseuelit-on en son sepulcre, lequel il s'etoit taillé en la cite Dauid, e le mit-on en vn cercueil plein de senteurs e baumes, faits par art d'apoticaire, e brula-on en son enterrement a force senteurs.

Chap. XVII.

Iosaphat
roi de
Iudée.

E Iosaphat son fis fut roi en son lieu, lequel vainquit les Israelites, e mit des gendarmes par toutes les villes fortes de Iudée, e mit garnisōs par le pays de Iudée, e par les villes d'Ephraim qu'Afa son pere auoit prises. E le Seigneur fut avec Iosaphat, pourtant qu'il suiuit le train ancien de Dauid son pere, e ne fut point adōné aux Baals, mais au Dieu de son pere, e chemina selon ses commandemens, autrement que ne faisoient les Israelites. Si établit le Seigneur le regne en sa main, tellement que toute la Iudée lui paya tribut, e eut tant de richesses e hōneur, e le cueur si hautain es ordonances du Seigneur, qu'il ôta encor les chapelles e bois sacrés de Iudée. E l'an troisiēme de son regne il manda a ses capitaines Benhail, Abdie, Zacarie, Nathanael, e Micaie, qu'ils eussent a enseigner par les villes de Iudée, accompagnés des Leuites Semie, Nathanie, Zabadie, Afael, Semiramoth, Ionathā, Adonie, Tobie, e Tobadonie Leuites, e avec eux Elisama e Ioram prêtres, pour aller enseignant par Iudée, ayans avec eux le liure de la loi du Seigneur. Si allerent ça-e-lā par toutes les villes de Iudée, e enseignerent publiquement. Dont tous les royaumes du mon-

de, qui estoient entour Iudée, furent faisis d'vne telle frayeur du Seigneur, qu'ils ne firent point la guerre a Iosaphat. E non seulement les Palestins payoient tribut e gabelle d'argent a Iosaphat, mais même les Arabes lui payoient du bercail, a-sauoir set mille set cens moutons, e autant de boucs. Parainsi Iosaphat alloit en croissant de plus en plus, e bâtit en Iudée des châteaux e villes de provision, e eut grosse cheuante par les villes de Iudée, e gens de guerre vaillans gendarmes en Ierusalem: dont le nombre par conte-fait selon leurs maisons en eût tel. Les milleniers des Iuifs estoient le capitaine Adua, qui auoit trois cens mille soudars. Apres lui estoit le capitaine Iehan, qui en auoit deux cens quatre vints mille. E apres lui Amasie fis de Zechri, qui s'etoit donné au Seigneur, lequel en auoit deux cens mille. E des Beniamites Eliada, bon gendarme, qui auoit deux cens mille qu'archiers que rondeliers. E apres lui Iozabad, qui auoit cens quatre vints mille gens de guerre. Voila ceux qui seruoient au roi, sans ceux qu'il auoit logés, es villes fortes de toute la Iudée.

Chap. XVIII.

Iosaphat donc ayant a force riches- le voya
ses, e honneur, s'accointa d'Acab ge d'Acab
par mariage, e descēdit vers lui a chef cab cō-
de quelques ans, a Samarie: e Acab tre Ra-
lui tua, a lui e a sa compagnie, a force moth.
ce bercail e beufs, e le somma d'aller 3. Rois 3
au voyage qui se faisoit a Ramoth
en Galaad, e dit Acab roi d'Israel a
Iosaphat roi de Iudée: Iras-tu avec
moi a Ramoth en Galaad? E Iosaphat
lui répondit: Tu te peux seruir
en guerre de moi e de mes gens, com-
me des tiens propres: mais ce-pen-
dant ie suis d'auis, dit il, que tu t'en
enquêtes du Seigneur. Adonc le
roi d'Israel assēbla les prophetes,
qui

qui furent quatre cens, e leur deman-
 da s'il deuoit aller faire guerre con-
 tre Ramoth en Galaad, ou non. Sur
 quoi il répondirent qu'il y allât, e
 que Dieu en donneroit victoire au
 roi. Mais Iosaphat dit: N'y a il ici au-
 tre prophete du Seigneur, pour nous
 enquêter de lui? E le roi d'Israel dit
 a Iosaphat: Il y a bien encor vn hom-
 me, pour lui demander qu'en dit le
 Seigneur: mais ie le hai, pourtant
 qu'il ne me prophetise rien de bien,
 mais tou-iours mal. C'êt Michée fis
 de Iemla. E Iosaphat lui dit: Le roi
 ne doit pas ainsi parler. Adonc le roi
 d'Israel appella vn châtre, e lui dit qu'
 il fit vîtement venir Michée fis de
 Iemla. Or étoint le roi d'Israel, e Iosaphat
 roi de Iudée, assis chascun sur
 son siege, accoutrés d'habillemens,
 assis en vne place d'vne porte de Sa-
 marie, e tous les prophetes prophe-
 tisoient deuant eux. E Sedechie fis de
 Canaana se fit des cornes de fer, e dit:
 Le Seigneur te mande que tu ioute-
 ras de ces cornes contre les Syriens,
 de sorte que tu les déferas du tout.
 E tous les prophetes prophetisoient
 de même, disans: Monte a Ramoth
 en Galaad a la bonn'heure, e le Sei-
 gneur la liurera entre les mains du
 roi. E le messager qui étoit allé que-
 rir Michée, lui disoit ainsi: Sache que
 les autres prophetes tous d'vne
 voix promettent au roi bon rencon-
 tre. le suis d'aus que tu dies comme
 eux, e que tu lui promettes bon ren-
 contre. Mais Michée dit: Viue le
 Seigneur si ie ne dirai ce que mon di-
 eu m'aura dit. E quand il fut arriué
 vers le roi, le roi lui dit: Michée, de-
 uons-nous aller faire la guerre con-
 tre Ramoth en Galaad, ou non? E il
 lui dit: Allés y a la bonn'heure, e vous
 en viēdrés au dessus. E le roi lui dit: le
 te coniuere e reconiuere au nom du Sei-
 gneur, que tu ayes a ne me dire que
 la verité. Adonc il dit: J'ai veu tous les

Michée
 pro-
 phete.

2. Rois 22

A Israelites écartés par les montagnes,
 comme brebis sans bergier: e le Sei-
 gneur qui disoit: Ces gens sont sans
 maitres, qu'ils s'en retournent châ-
 cun chés soi en paix. E le roi d'Israel
 dit a Iosaphat: Ne t'ai-ie pas bien dit
 qu'il ne me prophetiseroit-ia bien,
 mais mal? E Michée dit: Ecoutés dō-
 que la parole du Seigneur: J'ai veu
 le Seigneur assis sur son trône, e tou-
 te l'armée celeste se tenant aupres de
 lui a droit e a gauche. E le Seigneur
 disoit: Qui trompera Acab roi d'Is-
 rael, pour le faire aller a Ramoth en
 Galaad, a fin qu'il y tombe? E com-
 me l'un disoit ceci, l'autre cela, il s'êt
 auancé vn esperit, qui s'êt presenté
 deuant le Seigneur, e a dit: le trom-
 perai. E par quel moyen? lui dit le Sei-
 gneur. J'irai, dit il, e serai vn faux espe-
 rit en la bouche de tous ses prophe-
 tes. E le Seigneur lui a dit: Tu le trom-
 peras, e en viendras a bout: déloge, e
 fai ainsi. Parquoi sache que le Seignr
 a mis vn faux esperit en la bouche de
 ces tiens prophetes, e a le Seignr de-
 liberé de te faire vn mauuais tour.
 Adonc Sedechie fis de Canaana s'a-
 uança, e frappa Michée sur la ioue, di-
 sant: Par quelle voye êt délogé l'espe-
 rit du Seigneur de moi, pour parler a
 toi? Tu le sauras, dit Michée, lors que
 tu entreras au lieu le plus secret, pour
 te cacher. E le roi d'Israel dit: Prenés
 Michée, e le remenés a Amon preuôt
 de la ville, e a Iosaphat, e leur di-
 tes que le roi leur mande, qu'ils ayent
 a mettre c'êt homme en prison, e le
 nourrir de pain e eau d'angoisse, ius-
 que ie m'en reuienne sauue. E Mi-
 chée dit: Si tu reuiens sauue, le Sei-
 gneur n'a pas parlé a moi: e veux bien
 que chascun s'entende, dit il. Par ainsi
 le roi d'Israel e Iosaphat roi de Iudée
 s'en allerent a Ramoth en Galaad.
 E le roi d'Israel dit a Iosaphat, qu'il
 se deguisât pour entrer en bataille, e
 qu'il vétît les accoutremens du roi
 Acab

la mort
d'Acab

Acab: e aussi le roi d'Israel se déguisa, e entrèrent ainsi en bataille. Or auoit le roi de Syrie commandé aux capitaines de son charrois, qu'ils ne combatissent homme qui fût, petit ne grand, sinon le roi d'Israel seulement. Dont quand les capitaines du charrois virent Iosaphat, ils cuiderent que ce fût le roi d'Israel: si s'adresserent a lui pour combattre. Mais Iosaphat s'écria, e le Seigneur Dieu le secourut, e les détourna de lui. Car les princes du charrois voyans que ce n'étoit pas le roi d'Israel, se déporterent de le poursuiure. Mais il y eut quelcun qui tira vn coup de trait a l'auenture, e frappa le roi d'Israel entre la iointure e le haubergeon: parquoil le roi dit a son charretier: Tourne bride, e me mène hors la bataille. Par ainsi ce iour là durant la bataille, le roi d'Israel, se tenant au chariot contre les Syriens iusqu'au vèpre, mourut au soleil couchant. E Iosaphat roi de Iudée s'en retourna en paix chés soi en Ierusalem.

Chap. XIX.

Iehu re
préd lo
saphat.

E Le voyant Iehu fis d'Hanani for et lui dit: Te falloit-il venir au secours d'un méchant, e aimer les malueuillans du Seigneur? Tu en oserois bien être puni du Seignr. Mais il s'êt trouué en toi quelque bonne chose, c'êt que tu as vuidé le pays de bois sacrés, e as appliqué ton cueur a t'addonner au Seigneur. Iosaphat donque se tenant en Ierusalem, s'en alla derechef parmi le peuple, depuis Bersaba iusqu'au mont Ephraim, e les ramena au Seignr Dieu de leurs peres, e ordonna des presidens au pays de vill' en ville, par toutes les villes fortes de Iudée, e dit auxdits presidens: Auisés bien que vous ferés: car vous ne iugerés pas pour les hommes, mais pour le Seigneur, le

Iosa-
phat en
seigne
ses gēs
a crain-
dre Di-
eu.

A quel sera avec vous en matiere de iugemens. Parquoil ayés la crainte du Seigneur, e prenés bien garde a ce que vous ferés: car le Seigneur nostre Dieu êt sans déraison, e sans auoir égard a personne, e sans prendre dons. E même en Ierusalem ordonna Iosaphat des Leuites e des prêtres, e des chefs des maisons Israelites, pour procurer le droit e causes du Seigneur, se tenans en Ierusalem, e leur fit vn tel commandement: **B** Voici que vous ferés en la crainte du Seigneur, e loyallement e d'un cueur entier: En toutes causes qui seront rapportées par deuant vous, de voz freres se tenans en leurs villes, comme sont les differens qui suruienne de sang, de la loi, des commandemens, des ordonnances e des droits, auertissés-les qu'ils n'offensent point le Seigneur, de peur que vous e voz freres n'en soyés punis. En ce faisant, vous n'offenserez point. **C** E voila le grand prêtre Amarie, qui sera vôtre chef en tous affaires du Seigneur: e Zabadie fis d'Ismael capitaine de la maison de Iudée, en tous les affaires du roi. E les gens de iustice Leuites seront voz guides: montrés vous vaillans, e le Seigneur sera avec les bons.

Chap. XX.

A Vint apres ces choses, que les Moabites e Ammonites, e avec eux vne partie des Idumeés, allerent faire la guerre a Iosaphat. Si furent apportées les nouvelles a Iosaphat, que les Syriens de dela le lac le venoient assaillir avec vne grosse puissance, e qu'ils étoit déjà a Hasafonthamar, autrement ditte Engadi. Dont Iosaphat eut peur, e se mit en deuoir pour s'équêter du Seigneur, e fit crier le ieune par toute la Iudée. Si s'assemblerent les Iuifs pour s'enquêter du Seigneur, e vindrent de toutes les villes de Iudée, pour fauoir la répose du

Deut. 10
Rom. 1

Iosaphat voulāt cōbatre les Moabites, de mande l'aide de Dieu.

du Seigneur. Et Iosaphat se tenant de bout parmi la compagnie de ceux de Ierusalem, au tēple du Seign̄r, deuant le paruis neuf, parla en cēte maniere: Seign̄r dieu de noz peres, n'es-tu pas le Dieu du ciel, q es maitre de tous les royaumes des gēs, e as en ta main telle force e puissance, qu'il n'ēt possible de tenir contre toi: N'as-tu pas, ô nôtre Dieu, dechassé les habitans de ce pays de deuant ton peuple Israel, e as donné le pays a la semence d'Abrahā ton ami, a iamais: Si s'en sont emparés, e y ont bâti vn saintuaire a ton nom, disans que s'il leur suruenoit quelque mal, cōme punicion de guerre, ou peste, ou famine, ils se viēdroint presenter deuant ce temple, e deuant toi, duquel le nom ēt en ce tēple, e te reclameroit en leurs auersités, e tu les exaucerois e defendrois. Or voici maintenant les Ammonites e Moabites, e ceux du mont Seir, lēquels tu ne laissas pas être assaillis des Israelites, quand ils vindrent d'Egypte (car ils se détournèrent d'eux, e ne les détruisirent pas) qui en recompense de cela viennēt pour nous dessaisir de la possession, de laquelle tu nous as enuētus. O nôtre Dieu, ne les puniras-tu point: Car quāt a nous, nous n'auōs pas tant de force, que nous puissions attendre vne si grosse puissance qui nous vient assaillir: e pour cela ne sachans que nous deuous faire, nous auons les yeux sur toi. Or étoit tous les Iuifs presens deuant le Seign̄r, même leurs mēies e femmes e enfans: e Iahaziel fis de Zacarie, fis de Banaie, fis de Iehiel, fis de Mattanie, Leuite, descendu d'Asaph, fut inspiré du Seigneur au milicu de la compagnie, e parla en cēte maniere: Entendés, tous vous Iuifs, e habitans de Ierusalem, e le roi Iosaphat: Le Seign̄r vous mande q̄ vous n'ayés peur, e ne soyés effrayés de cēte si grosse puissance: car la bataille ne sera pas vôtre, mais de Dieu. Demain descēdés vers eux:

Sus 6

Deut. 2

Iahaziel prophete pmet aux Iuifs la victoire.

A car ils doiuent monter par la montée Sis, e les trouuerés a la riue du fleuue, deuant la forêt Ieruel. Ici n'ēt pas a vous a faire de cōbatre: tenés vous cois sans bouger, e regardés la victoire que le Seigneur aura pour vous, Iuifs e gēs de Ierusalem: n'ayés peur, e ne vous effrayés point: demain sortés au deuant d'eux, e le Seigneur sera avec vous. Adōc Iosaphat fit humblement la reuerence: e tous les Iuifs, e ceux de Ierusalem, se ietterent a terre, en faisant la reuerēce au Seigneur.

B E les Leuites descēdus de la race des Cahathites e Corains, se dresserent pour louer haut e cler le Seigneur Dieu d'Israel. Puis le lēdemain quād ils furent leués, ils sortirēt en la forêt de Thecué: e ainsi qu'ils sortoint, Iosaphat étoit présent, e leur disoit: Ecoutez moi, Iuifs, e habitāns de Ierusalem: croyés au Seign̄r vôtre Dieu, e vous tiendrés bon: croyés en sa prophecie, e vous vous en trouuerés bien. Puis tint conseil avec le peuple, e ordonna des chātres du Seigneur, e qui en sortant deuant l'armée diroint louange avec vne sainte maiesté, en cēte maniere: Prisés le Seigneur, duquel la clemence ēt éternelle. E ainsi qu'ils disoient les louanges de Dieu, en chantant triumpamment, le Seigneur mit telles embûches cōtre les Ammonites, Moabites, e ceux du mont Seir, qui étoint venus contre les Iuifs, qu'ils furent déconfits. Car les Ammonites e Moabites assaillirent ceux du mont Seir, e les défirent totalement. Puis quand ils eurent acheué ceux de Seir, ils se défirent les vns les autres. Idumeens s'ēchouguette de la forêt, ils regarderent contre laditte compagnie de gens, e virent leurs charognes qui gisoit a terre, sans que nul fût échappé. Adonc Iosaphat e ses gens s'auancerent pour les saccager, e y trouuerent vn gros butin, tant d'autres choses, que principalement d'ac-

coure.

les Ammonites, moabites e Idumeens s'ēchouguette

A coutremens e belle vaisselle: dont ils
 en butinerent infiniement, e demou-
 rerent trois iours a piller la dépouil-
 le: tant en y auoit. Puis au quatriè-
 me iour ils s'assemblerent en la val-
 lée de remerciement, lequel lieu s'ap-
 pelle encor auiourdhui vallée de re-
 merciement, a cause qu'ils y remercie-
 rent le Seigneur. Puis tous les Iuifs
 e ceux de Ierusalem, e Iosaphat leur
 chef, s'en retournerent ioyeusement
 en Ierusalem, a cause que le Seigneur
 les auoit réiouis de leurs ennemis: e
 B firēt leur entrée en Ierusalem en son-
 nant des nables, harpes, e trompet-
 tes, e allerent au temple du Seigneur.
 Parainsi tous les royaumes du mon-
 de furent effrayés de Dieu, quand ils
 entendirent que le Seigneur auoit
 combattu les ennemis des Israélites:
 e fut le royaume de Iosaphat en paix,
 e le mit son Dieu en repos de toutes
 pars. Iosaphat donque regna en Iu-
 dée, e auoit trente cinq ans quand il
 commença a regner: e regna vint e
 C cinq ans en Ierusalē. Sa mere eut nom
 Azuba, fille de Silehi. Il suiuit le train
 d'Asa son pere, sans s'en détourner,
 en obeissant au bon plaisir du Sei-
 gneur. Tant seulement les chapelles
 ne furent pas ôtées, e n'auoit pas en-
 cor le peuple appliqué son cueur au
 Dieu de leurs peres. Des autres
 choses de Iosaphat, il en ēt écrit tout
 aulong, au liure de Iehu fis d'Hana-
 ni, duquel ēt fait mencion au liure
 des rois d'Israel. Apres cela Iosa-
 phat roi de Iudée fit compagnie avec
 Ocozie roi d'Israel, lequel Ocozie fut
 vn homme de mauuaise vie, en laquel
 le compagnie ils s'accorderent a faire
 des nauires pour aller en Cilice, e fi-
 rent lédittes nauires a Asiongaber.
 Mais Eliezer fis de Dodana, de Ma-
 refa, prophetisa contre Iosaphat, di-
 sant: Pourtant que tu as fait compa-
 gnie avec Ocozie, le Seigneur a rom-
 pu ton entreprinse, e sont les nauires
 D brisées, e ne sōt peu arriuer en Cilice.

4. Rois 2

Les na-
 uires
 de Iosa-
 phat
 sōt bris

Chap. XXI.

E Quād Iosaphat fut couché avec Iorāroi
 ses peres, e enseveli avec ses peres de Iu-
 en la cité David, Ioram son fis fut roi dée.
 en son lieu, lequel eut des freres fis de
 Iosaphat, Azarie, Iehiel, Zacarie, Aza-
 rie, Michel, e Saphatie, qui furēt tous
 fis de Iosaphat roi de Iudée, auxquels
 leur pere donna beaucoup de dons,
 or, argent e autres choses de grand
 pris, avec des villes fortes en Iudée, e
 donna le regne a Ioram, comm' a ce-
 lui qui étoit fainé. Mais quand Ioram
 fut monté au regne de son pere, e qu'
 il fut deuenu puissāt, il meurtrit tous
 ses freres, e outre-plus aucūs des prin-
 ces d'Israel. Il auoit trentedeux ans
 quand il commença a regner, e regna
 huit ans en Ierusalem. Il suiuit le train
 des rois d'Israel, cōm' auoint fait ceux
 de la maison d'Acab: car aussi eut il la
 fille d'Acab en mariage: e desobeit au
 2. Rois 7
 Seigneur. Toutefois le Seigneur ne
 voulut pas gāter la maĩō de David,
 a cause des paches qu'il auoit faittes
 avec David, ēquelles il lui auoit pro-
 mis qu'il donneroit perpetuelle suc-
 cession a lui e a ses enfans. Durant le-
 dit Ioram les Idumeens se reuolterēt
 cōtre les Iuifs, e se firent vn roi. Dont
 Ioram avec ses barōs y alla avec tout
 son charrois, e se leua de nuit, e battit
 les Idumeens, qui étoint entour lui, e
 les capitaines du charrois. E toutefois
 le reuoltement que firent les Idume-
 ens contre la seigneurie des Iuifs, du-
 re encore. E en ce temslā, Lebna aussi
 se reuolta contre lui, a cause que non
 seulement il auoit laissé le Seigneur
 Dieu de ses peres, mais encor auoit
 fait des chapelles es mons de Iudée,
 e auoit fait paillarder ceux de Ierusa-
 lem, e débauché les Iuifs. E pourtant
 lui vindrent des lettres de part le pro-
 phete Elie, dont le contenu étoit tel:
 Letres
 d'Elie
 a Iorā.
 Voici que te mādē le Seigneur Dieu
 de David ton pere. Pourtant que tu
 n'as pas suiui le train de Iosaphat ton
 pere, ou d'Asa roi de Iudée, ains as
 suiui

4. Rois 8

2. Rois 7

Les Idu-
 meens
 sereuol-
 tent cō-
 tre les
 Iuifs.

fuiui le train des rois d'Israel, e as fait paillarder les Iuifs e ceux de Ierusalē, selon la paillardise de la maison d'Acab, e outre-plus as meurtri tes freres descendus de ton pere, meilleurs que toi, sache que le Seigneur naure ra d'vne grosse playe ton peuple, tes enfans, tes femmes, e tout le tien: e tu auras vn si gros mal de ventre, que tu en ietteras les boyaux vn iour apres l'autre. Si encouragea le Seigneur les Palestins, e les Arabes voisins des Mores, contre Ioram, lēquels allerēt courir la Iudée, e emmenerēt tout ce qu'ils trouuerēt en la maison du roi, même scs enfans e ses femmes, e ne lui demoura autre fis que Ioacaz le plus petit de ses fis. E apres tout cela, le Seigneur le battit d'vn mal de ventre tāt irremediable, que de iour en iour au bout de l'ēspace de deux ans les boyaux lui sortirent avec la maladie, e mourut d'vne trēmauuaise maladie, e ne lui firent ses gens nul brulement comme lon auoit fait a ses peres. Il auoit trentedeux ans quand il fut fait roi, e regna huit ans en Ierusalē: e s'en alla sans être regretté de nulli, e fut enterré en la cité Dauid: mais nō pas au cemitiere des rois.

Chap. XXII.

Ocozie roi de Iudée.
4 Rois 8

CEux de Ierusalem firent roi en son lieu Ocozie le plus ieune de ses fis: car tous les ainés auoit été tués par la bande des voleurs, qui avec les Arabes auoint enuahi le camp. Ocozie donque fis de Ioram fut fait roi de Iudée, en l'age de quarantedeux ans, e regna vn an en Ierusalem. Sa mere eut nom Athalie, fille d'Amri. Il suiuit aussi le train de la maison d'Acab: car sa mere lui étoit conseilliere de méchanceté: e desobeit au Seigneur, cōme ceux de la maison d'Acab: car ils furent scs cōseilliers apres la mort de son pere, qui fut sa perdicion. Car suivant leur conseil, il alla avec Ioram fis d'Acab roi d'Israel, a la guerre contre Hazael roi de Syrie, a Ramoth en Ga

laad. Or Ioram fis d'Acab fut nauré des Syriens, e retourna a Iezrael pour se faire guarir des playes qu'il auoit receues vers Rama, en ladicte bataille contre Hazael roi de Syrie. Dont Ocozie fis de Ioram roi de Iudée descēdit a Iezrael, pour visiter ledit Ioram qui étoit malade: laquelle chose auint par le vouloir de Dieu a la malheure pour Ocozie, d'aller voir Ioram. Car quand il fut là arriué, il sortit avec Ioram au deuant de Iehu fis de Namsi, lequel le Seignr auoit oint pour défaire la maison d'Acab. Dōt Iehu en punissant la maison d'Acab, trouua les seigneurs de Iudée, e les fis des freres d'Ocozie, qui seruoint a Ocozie, e lestua: e fit chercher Ocozie, leq̄l fut prins se cachāt a Samarie, e fut amené a Iehu, leq̄l le fit mourir: e fut ēseueli, a cause qu'on dit qu'il étoit descēdu de Iosaphat, qui s'étoit addonné au Seigneur de tout sō cueur. Or n'y auoit de la maison d'Ocozie personne qui se peūt emparer du regne. Dont Athalie mere d'Ocozie, voyāt que son fis étoit mort, se perforça de défaire toute la sēmece royale de la maison de Iudée. Mais Iosaba fille du roi Ioram, femme du grand prêtre Ioiada, print Ioas fis d'Ocozie (duquel Ocozie ell' étoit seur) e l'embla d'entre les fis du roi, lēquels on meurtrissoit, e le cacha lui e sa nourrice, en l'arrierechambre d'vne chambre a coucher, e le garda d'être mis a mort par Athalie.

Athalie détruit le sang royal.

4 Rois 11

Chap. XXIII.

Après qu'il eut été caché par deuers eux six ans en la maifō Dieu étant Athalie reine du pays, l'an settième Ioiada print courage, e fit venir les centeniers Azarie fis de Ieroham, Ismael fis de Iehā, Azarie fis d'Obed, Maaseie fis d'Adaie, e Elisaphat fis de Zechri, lēquels se cōplotterent avec lui, e s'en allerēt parmi Iudée, e assemblerent de toutes les villes de Iudée les Leuites e chefs des maisons d'Israel, e s'en vindrent en Ierusalē, e fit tou

le grād prêtre Ioiada fait Ioas roi de Iudée.

N

te laditte compagnie en la maison dieu, alliãce avec le roi. Puis Ioiada parla a eux en cete maniere: Voici le fis du roi, qui doit regner, comme le Seigneur l'a promis aux enfans de Dauid. Voici que vous ferés. La tierce partie de vous, qui le Sabbat allés vers les prêtres e Leuites serés portiers des entrées; e l'autre tierce partie fera vers la maison du roi; e l'autre tierce partie fera a la porte du fondemēt: e tous les autres serōt es paruis du tēple du Seigneur. E que nul n'entre au temple du Seigneur, sinon les prêtres e valets des Leuites, lēquels y entreront, pourtāt qu'ils sont sacrés: e que tous les autres obeissent a l'ordonnance du Seigneur. E les Leuites enuirōneront le roi tout a lentour, tous embâtonnés, tellement que qui entrera au temple, soit mis a mort: e accompagneront le roi a son entrer e au sortir. E les Leuites e tous les Iuifs firent tout ainsi que cōmanda le grand prêtre Ioiada, e prindrēt chacun ses hommes, tant ceux qui auoint de cōtume devenir, que ceux qui auoint de cōtume de s'en aller au Sabbat: car Ioiada n'auoit pas cassé les bandes. Puis le grand prêtre Ioiada bailla aux centeniers les piques, rondelles, e trousses du roi Dauid, qui étoint en la maison Dieu: e tous les gendarmies embâtonnés se mirent entour le roi, depuis le côté droit du tēple, iusqu'au gauche, tant que tenoit le temple e l'autel: e amena-on hors le fis du roi, e lui mit-on vne couronne e l'oracle dessus, e le fit on roi, e l'oignirent Ioiada e ses fis, e dirent: Viue le roi. Adonc Athalie oyant le peuple courir, e ceux qui louoient le roi, les alla trouuer au temple du Seigneur: e voyant le roi qui étoit sur vn poulpitre a l'etrée, e les seignrs e les trompettes aupres du roi, e tout le peuple du pays s'éioouissoit e sonnoit des trompettes, e iouoit des instrumens, e prononçoit louanges, elle descira ses habillemens, e cria: Cō

A plot, complot. E le grand prêtre Ioiada mena hors les cēteniers, capitaines de la gendarmerie, e leur dit qu'ils la menassent hors l'enclos du tēple: e s'il y auoit ame qui allāt apres elle, qu'on le fit passer par la pointe de l'épée: car le grand prêtre ne vouloit pas qu'on la mît a mort au temple du Seigneur. Si lui mirent les mains dessus, e la menerent a l'entrée de la porte des cheuaux de la maison du roi, e là la firent mourir. Puis Ioiada fit paches entre soi e tout le peuple e le roi, qu'ils eussent a être peuple du Seignr. Puis s'ē allerent tout le peuple au temple de Baal, e le raserent, e briserēt ses autels e images, e occirent deuant les autels Mattan prêtre de Baal. Puis Ioiada bailla la charge du temple du Seignr aux prêtres Leuites, lēquels Dauid auoit départis sur le temple du Seignr, pour faire brulages au Seigneur, comme il ét écrit en la loi de Moÿse, avec ioye e chātrerie, sous la charge de Dauid. E mit Ioiada des portiers aux portes du temple du Seigneur, afin que nul n'y entrāt qui fût souillé de quelque chose que ce fût: e print les centeniers, e les nobles, e les seignrs du peuple, e tout le peuple du pays, e fit descendre le roi, du temple du Seigneur: e quand ils furent venus au milieu de la porte damont de la maison du roi, ils assirent le roi sur vn siege royal, e fut tout le monde bien aise, e la ville en repos, apres auoir mis a mort Athalie.

Chap. XXIII.

O R étoit Ioas aagé de set ans quād il fut fait roi, e regna quarant'ans en Ierusalem. Sa mere eut nom Sebia de Bersaba. Ledit Ioas obeit au Seigneur tout le tems du grand prêtre Ioiada. E Ioiada lui fit épouser deux femmes, dēquelles il engēdra des enfans mâles e femelles. Puis apres Ioas mit en son courage de refaire le temple du Seigneur. Si assembla les prêtres Leuites, e leur dit qu'ils s'en alla-

la mort
d'Athalie.

4. Rois 12

4. Rois 11

4. Rois 12.
Ioas fait
refaire
le tēple

sent

sent par les villes de Iudée, e recou-
 urassent d'an en an argent des Israeli-
 tes, pour refaire le tēple de leur Dieu,
 e qu'ils depēchassent l'affaire. Mais
 les Leuites ne se hāterēt pas. Parquoi
 le roi fit venir le prelat Ioiada, e se plei-
 gnit a lui de ce qu'il n'auoit demandé
 des Leuites qu'ils deussēt recouurer
 des Iuifs, e de ceux de Ierusalem, e de
 la cōmunautē d'Israel, le present qu'
 auoit ordonné Moysē seruiteur du
 Seigneur, pour le mettre au pauillon
 de l'orade. Car les fis de celle méchan-
 te Athalie auoint dissipé la maison
 Dieu, e outre-plus auoint baillé aux
 Baals toutes les choses sacrées du tē-
 ple du Seigneur. E pourtant le roi fit
 faire vn' arche, e la fit mettre a l'entrée
 du temple du Seigneur, dehors. Puis
 on fit a sauoir par Iudée e en Ierusalē,
 qu'on eût a apporter au Seignr le pre-
 sent que Moysē seruiteur de Dieu a-
 uoit imposé aux Israelites au desert. Si
 se prindrent tous, tant seigneurs qu'
 autres, a apporter alegrement, e iet-
 ter en l'arche, iusqu'a tant que la chose
 fut acheuée. E apportoit-on par fois
 l'arche aux Leuites, qui en auoint la
 commissiō de-part le roi. E quand ils
 voyoint qu'il y auoit assés argent, le
 secretaire du roi, e celui qui en auoit
 la commissiō de-part le prelat, ve-
 noint, e vuidoint l'arche, e emporto-
 int l'argēt, e remettoint l'arche en son
 lieu, e faisoient ainsi de iour en iour, e
 amassoient a forc'argent. E le roi e Ioi-
 ada la deliuroint es maitres ouuriers,
 qui auoint la charge du tēple du Sei-
 gneur, lēquels en louoint des massōs
 e charpētiers, pour refaire le temple
 du Seigneur, e aussi des ouuriers en
 fer e en erain, pour rebâtir le tēple du
 Seigneur. Parainsi les maitres ouuri-
 ers firēt tant par leur trauail, que l'ou-
 urage auāça si bien entre leurs mains,
 qu'ils rēdirent la maison Dieu ferme
 e en son être. E quand ils eurent ache-
 ué, ils apporterent pardeuant le roi e
 Ioiada le reste de l'argent, duquel il fit

A de la vaisselle pour seruir au tēple du
 Seigneur, e des mortiers e plats e vaif-
 seaux d'or e d'argēt, êquels on fit or-
 dinairement sacrifice au temple du Sei-
 gneur, durant la vie de Ioiada. Puis
 Ioiada deuint vieux e aagé, e mourut
 en l'age de cent e trent'ans, e fut ense-
 ueli en la cité Dauid, avec les rois, a
 cause qu'il auoit fait du bien aux Israe-
 lites tant quāt a Dieu, que quāt a son
 temple. E apres la mort de Ioiada, les
 seigneurs de Iudée vindrent faire la
 court au roi: dōt le roi les creut: si fut
 delaissé le temple du Seigneur Dieu
 de leurs peres, e seruirent aux bois fa-
 crés e idoles, de laquelle faute ceux de
 Iudée e de Ierusalē en porterent la pe-
 nitence. Car quād il leur étoit enuoyé
 des prophetes, pour les ramener au
 Seigneur, lēquels les auertissoint, ils
 n'écoutoint point. E Zacarie fis du
 grād prêtre Ioiada, saisi de l'esperit de
 Dieu, se presenta deuant le peuple, e
 leur dit en cēte maniere: Voici que
 vous mande Dieu, Pourtant q̄ vous
 aués trēpassé les commandemens du
 Seigneur, vous serés malheureux: e
 pourtant que vous aués laissé le Sei-
 gneur, il vous delaissera. Mais ils se bē-
 derent contre lui, e le lapiderent par
 le commandement du roi, au paruis
 du temple du Seigneur: en quoi le roi
 Ioas se souuint mal du biē qu'il auoit
 receu de Ioiada pere de Zacarie, de
 tuer son fis. E Zacarie en mourāt dit
 ainsi: Le Seigneur y auisera, e en fera
 la vengeance. Auint au bout de l'an,
 que les Syriens firent vn voyage con-
 tre lui, e vindrēt en Iudée e en Ierusa-
 lem, e défirent tous les seigneurs du
 peuple, e enuoyerent toute leur dé-
 pouille au roi Darmasec. E iāçoit que
 les gendarmes Syriens vinssent en pe-
 tit nombre, si ét-ce que le Seignr leur
 donna le dessus d'vne fort grosse ar-
 mée, pourtāt que les Iuifs auoint lais-
 sé le Seigneur Dieu de leurs peres: e fi-
 rent punicion de Ioas. E quand ils se
 furēt departis de lui, le laissās en main

Apres
 la mort
 de Ioi-
 ada Ioas
 se dé-
 bauche

la mort
 du pro-
 phete
 Zaca-
 rie.

Matth. 23

tes douleurs, les gens firēt vn cōplot cōtre lui, a cause du meurtre du fis du grād prêtre Ioiada, e le tuerēt sur son ppre lit: e quād il fut mort, ils l'ēseuelirēt en la cité Dauid, mais nō pas au ce mitiere des rois. E ceux q firēt cōplot cōtre lui, furēt ceux-ci: Zabad fis d'vne fēme Ammonite, nōmée Semaath: e Iozabad fis d'vne fēme Moabite, nōmée Semarith. E de ses fis, e du presēt du Seignr qu'il fit payer, e de la maïso dieu qu'il fōda, il en ēt écrit en l'histoire du liure des rois. *Chap. XXV.*

Amasie roi de Iudée.

4. Rois 14

Dent. 24

4. Rois 14

Ezech. 8

E Son fis Amasie fut roi en sō lieu, Eleq̄l cōmēça a regner en l'age de vint e cinq ans, e regna en Ierusalē vīt e neuf ans. Sa mere eut nō Ioadā de Ierusalē. Il obeit biē au Seignr, mais nō pas d'vn cueur entier. Quād il fut asseuré en sō regne, il tua ses gēs q auoit meurtri le roi sō pere: mais il ne fit pas mourir leurs fis, selō qu'il ēt écrit en la loi au liure de Moÿse, là où le Seignr cōmāde qu'ō ne face poīt mourir les peres pour les fis, ne les fis pour les peres, ais q̄ chācū meure pour sō méfait. **Ledit Amasie** assembla les Iuifs, e ordōna tous les Iuifs e Bēiamites, selon les maïso, par milleniers e cēteniers, e les denōbra depuis vint ans en sus, e trouua qu'il y auoit trois cēs mil phōmes d'élite gens de guerre, piquiers e rōdeliers. D'auētage il loua cēt mille soudars Israelites, de cent talens d'argent. Mais il y eut vn hōme de Dieu, q lui alla dire en cēte maniere: Roi, ne meine pas avec toi l'armée des Israelites: car le Seignr n'ēt point avec les Israelites, i'ētēd avec tous les Ephraimites. Mais va-y toi-même, e guerroye vaillāment. Autremēt Dieu, q a puissance de secourir ou porter encōbre, te fera auoir encōbre deuant les ennemis. E Amasie dit audit hōme de Dieu: E q̄ sera il fait des cēt talēs q̄ i'ai paés aux soudars Israelites? E l'hōme de Dieu lui dit: Le Seignr a biē puiffāce de t'en dōner d'auantage. Par ainsi Amasie départit les dessudits talēs aux

A soudars, q étoit venus a lui du pays d' Ephraim, pour les faire retourner en leur pays. Si furēt fort courroucés cōtre les Iuifs, e s'en retournerēt en leur pays en dépitāt. E Amasie s'ehardit, e s'en alla a tout ses gēs en la vallée du sel, e défit dix mille Seiriens. E les Iuifs en prindrēt dix mille en vie, qu'ils menerēt au sommet d'vne roche, e les ieterēt du haut en bas, dōt ils creuerent tous. E les soudars qu'Amasie auoit rēuoyés, afin qu'ils n'allassēt avec lui en guerre, se ruerēt sur les villes de Iudée, q sont depuis Samarie iusqu'a Bethorō, e tuerēt trois mille Iuifs, e en tirerēt vn gros butin. Mais Amasie, apres qu'il fut de retour de la défaitte **Amasie** adidumeens, fit les dieux des dieux des Seiriēs qu'il auoit apportés, e les adora, e leur fit p̄fum. De quoi le Seignr fut courroucē cōtre lui, e lui manda par vn prophete en cēte maniere: **meens.** Pourquoi t'addōnés-tu aux dieux d'vn peuple, q n'ōt pas garēti leur peuple de tes maïs? E ainsi qu'il lui tenoit tels p̄pos, Amasie lui dit: T'a-on fait cōseillier du roi? Cesse, qu'ō ne te tue. **C** Adōc le p̄phete cessa, e dit: le voi biē q̄ dieu a deliberé de te défaire, puis q̄ tu as fait vne telle chose, e ne veus pas croire mō cōseil. Mais Amasie roi de Iudée tint son cōseil, e enuoya défier **Amasie** Iosafis de Iocaz, fis de Iehu, roi d'Israel. Sur quoi Iosafis lui fit telle rēpōse: Il y eut vne fois vn chardō du Libā, q māda a vn cedre du Libā, qu'il donāt sa fille en mariage au fis du chardō. Mais il passa vne bête du Libā, la q̄lle folla le chardō. Tu fais tō cōte q̄ tu as battu les Idumeēs, e pourtāt fais-tu tāt du braue. Or te tien chés toi, q̄ tu ne foyes cause de tō malheur, e q̄ tu ne tōbes e toi e les Iuifs avec toi. Mais Amasie n'en voulut riē faire: car dieu le vouloit ainsi, afin de les mettre être les maïs des ēnemis, pourtāt qu'ils s'ētoit addōnés aux dieux des Idumeēs. Si alla Iosafis roi d'Israel cōbattre contre Amasie roi de Iudée, a Bethsames ville

ville de Iudée, e furent les Iuifs battus des
 Ios ab Israelites, e s'en fuirēt chascū chés soi. E
 batvne Ios roi d'Israel print Amasie roi de Iu-
 partie dée, fis de Ios, fis de Ioacaz, a Bethsa-
 des mes, e le mena en Ierusalē, e abbattit des
 murs murailles de Ierusalē depuis la porte d'
 de Ieru Ephraim, iusqu'a la porte du coïg, qua-
 salem. tre cēscoudées. E prit tout lor e l'argēt,
 e toute la vaisselle q se trouua en la mai-
 son dieu chés Obededō, e les tresors de
 la maïso du roi, e les otages, e s'ē retour-
 na a Samarie. E vēqt Amasie fis de Ios
 roi de Iudée, a ps la mort de Ios fis de
 Ioacaz roi d'Israel, qnz'ans. Des autres
 choses d'Amasie il en ēt tout au lōg é-
 crit au liure des rois de Iudée e d'Israel.

4. en Ebrī-
 eu, de Iu-
 dée.

Ozie
 roi de
 Iudée.

4. Rois 14

Or depuis le tēs qu'Amasie se retira d'a-
 pres le Seignr, il se fit vn cōplot contre
 lui en Ierusalē, dōt il s'en fuyt a Lachis.
 Mais on enuoya a Lachis apres lui, e l'y
 fit-on mourir, e l'ēporta-on sur des che-
 uaux, e l'enterra-on avec ses peres en la
 cité G.L. David. E. Chap. XXVI.

ADōc tout le peuple de Iudée prit
 au lieu de son pere Amasie. Ledit Ozie
 réfit Eloth, e la recouura a la Iudée, a ps
 q le roi fut couché avec ses peres. Il fut
 fait roi en l'aage de sez'ans, e regna cin-
 quāte deux ans en Ierusalē. Sa mere eut
 nom Iachelie de Ierusalē. Il obeit au Sei-
 gnr tout ainsi qu'auoit fait Amasie son
 pere, e s'ēploya a seruir Dieu, viuāt Za-
 carie, hōme entēdu es pphesies de Di-
 eu: e tādīs qu'il fut addōné au Seignr,
 dieu lui fit auoir bō heur. Il fit vn voya-
 ge cōtre les Palestins, e abbattit les mu-
 railles de Geth, de Iabna, e d'Azot, e bâ-
 tit des villes au pays d'Azot e des Pale-
 stins, e eut dieu en aide contre les Pale-
 stins, e les Arabes de Gurbaal, e contre
 les Ammonites, lēq̄ls Ammonites lui
 payerēt tribut: e deuint si excellēt, qu'il
 fit parler de soi iusqu'en Egypte. Il bâtit
 destours en Ierusalē vers la porte du co-
 ing, e vers la porte de la vallée, e vers l'ā-
 glet, e les fortifia. Il bâtit aussi destours
 en la forêt, e caua beaucoup de puits: car
 il auoit a force bestial, tāt en vallées qu'
 en cāpagnes, e des laboureurs e vigne-

Arōs par les mōtagnes, e principallemēt
 en Carmel: car il aimoit le labourage. E
 eut Ozie vne gendarmerie de gens de
 guerre par certain nōbre, sous la cōdui-
 te du secretaire Iehiel, e de Maaseie hō-
 me de iustice, sous la charge d'Ananie,
 q étoit des seignrs de la cour. Les chefs
 de maïso de la gēdarmerie étoit en sō-
 me deux mille six cēs, q auoit sous leur
 main trois cēs set mille cinq cēs chāpi-
 ons, q par leur force de guerre aidoint
 au roi cōtre ses ennemis. E Ozie pour-
 ueu toute ladicte armée de rōdelles, de
 iauelines, de heaumes, d'haubergeons,
 d'arcs, e de sōdes pour tirer pierres. E si
 fit en Ierusalem des subtils engins, qu'il
 mit es tours e creneaux, pour tirer des
 bâtons e grosses pierres, tellemēt qu'il
 fit parler de soi biē loing, pour auoir ac-
 qs vn'aide si excellēte e puiffante. Mais
 quād il fut deuenu puiffant, il en eut le
 cueur hautain, q fut cause de sa perdic-
 on, e se méfit cōtre le Seignr son Dieu.
 Car il ētra en la nef du tēple du Seignr,
 pour faire perfum sur l'autel des pfums
 E le grād prêtre Azarie, e avec lui qua-
 tre vints prêtres du Seignr, vaillās hō-
 mes, ētrērēt apres lui, e se mirēt aupres
 dudit roi Ozie, e lui dirēt: Il n'appartiēt
 pas a toi, Ozie, de faire perfum au Sei-
 gnr, ains partiēt aux prêtres enfans
 d'Aharō, q sont cōsacrés pour pfumer.
 Vuide hors du saïtuaire: car tu cōmets
 vn crime, e n'en feras-ia honoré du Sei-
 gnr dieu. E Ozie en eut dépit, tenāt en
 sa main l'encensoir pour perfumer: e ain-
 si qu'il se courrouçoit cōtre les prêtres,
 le frōt lui deūt ladre en la presence des
 prêtres, au tēple du seignr, a cōte l'autel
 des perfums. Dont le grād prêtre Aza-
 rie, e tous les prêtres, le regardās, e vo-
 yās qu'il étoit ladre par le frōt, le pouf-
 ferēt incōtināt hors de leās: e aussi lui-
 même se hâta de sortir, a cause q le Sei-
 gnr lui auoit fait venir celle maladie. Si
 fut le roi Ozie, ladre toute sa vie, e se tīt
 ladre envne maison a-part, pour tāt qu'
 il auoit été accueilli hors du temple du
 Seignr: e Iothā sō fis auoit la charge de
 la maison du roi, e le gouuernement de

Zacar. 14
 4. Rois 15

Iotham
roi de
Iudée.

ceux du pays. Des autres affaires d'Ozie, le pphete Esaie fis d'Amos en a écrit tout au lōg. *Chap. XXVII.*
QVād Ozie fut couché avec ses peres, e ēseueli avec ses peres au chāp du cemitiere des rois, a cause qu'il étoit ladre, lothā son fis fut roi en sō lieu, e auoit lothā vīt e cinq ans quād il fut fait roi, e regna sez'ans en Ierusalē. Sa mere eut nō Ierusa fille de Sadow. Il obeit au Seignr tout ainsi qu'auoit fait Ozie sō pere, sinō qu'il n'ētra pas en la nef du tēple du seignr: mais le peuple étoit ēcore **B** débauché. Il réfit la porte damōt du tēple du seignr, e bâtit beaucoup au mur Ophel, e bâtit des villes es mons de Iudée, e bâtit des châteaux e tours es boucages. Il fit guerre cōtre le roi des Ammonites, e les vainqt, tellemēt q̄ les Ammonites lui payerēt en celle année cēt talēs d'argēt, e dix mille cores de fromēt, e autāt d'orge, e lui en payerēt autant le secōd an, e le troisiēme. E parāsi lothā deuint puissant, poutāt qu'il tenoit vn bō train deuāt le Seignr son Dieu. Des **C** autres affaires de lothā, e de toutes ses guerres e son train, il en ēt écrit au liure des rois d'Israel e de Iudée. Il fut fait roi avint e cinq ans, e regna sez'ans en Ierusalem. *Chap. XXVIII.*

Acas
roi de
Iudée.
4. Rois 16

APres q̄ lothā fut couché avec ses peres, e enseueli en la cité Daud, Acas sō fis fut roi en sa place: e auoit Acas vint ans quād il fut fait roi, e regna sez'ans en Ierusalē. Il n'obeit pas au Seignr, cōme Daud son pere, ains suiuit le train des rois d'Israel, e nō seulement **D** fōdit des images aux Baals, mais même fit encēsement en la vallée du fis Hennom, e brula ses fis au feu, selō les abominaciōs des naciōs q̄ le Seignr auoit dépeuplées pour l'amour des enfās d'Israel, e sacrifia e parfuma es chapelles, e sur les tertres, e deffous tous arbres feulleux. E poutāt le Seignr sō dieu le mit entre les mains du roi des Syriēs, lēq̄ls le battirēt, e gagnerēt beaucoup de ses gens, qu'ils emmenerent esclaves a Damas. Il fut aussi liuré entre les mains de Phaca fis de Romelie, roi d'Israel, leq̄l

Phaca
fait vne
tuerie
des
Iuifs.

fit vn gros chapplis de ses gēs, e tua cēt vint mille Iuifs en vn iour, tous gēs de guerre, poutāt qu'ils auoit laissé le Seignr dieu de leurs peres. Itē Zechri chā piō Ephraimite tua Maaseie fis du roi, e Azricā maitre d'hôtel, e Elcana la secōde p̄sone du roi, e emmenerēt les Israeli tes de leurs freres deux cēs mille q̄ femmes q̄ fis e filles, pour esclaves: e si gaignerēt sur eux vn gros buti, leq̄l ils emnerēt a Samarie. Or y auoit vn pphete du seignr nōmé Oded, leq̄l sortit au de **Oded** uāt de l'armée q̄ venoit a Samarie, e leur **pphete** dit aīsi: Poutāt q̄ le Seignr dieu de vos peres étoit courroucé cōtre les Iuifs, il les a mis ētrevoz maīs, e vous les aués si cruellemēt meurtris, q̄ la cruauté en va iusqu'au ciel. E maintenant vous vous delibérés de vous assuiettir cōme sers e seruātes les Iuifs, e ceux de Ierusalem n'ēt-ce pas faire faute contre le Seignr vōtre dieu: Parquoi écoutés moi, e remenés ces esclaves q̄ vous amenés de voz freres: autrement vous sentirés le courroux du Seignr. E aucūs des p̄ci p̄aux des Ephraimites, Azarie fis de Iehan, Barachie fis de Mesillemoth, Ezechie fis de Sellū, e Amasa fis d'Hadali, se dresserēt contre ceux q̄ venoient de la guerre, e leur dirent: Vous n'amenerés poit les captifs ici: car par ce moyē vous seriés cause q̄ nous cōmettrions crime cōtre le Seignr, en augmentāt nōtre peché e crime, cōmēt s'il n'en y auoit pas assés, ou cōment s'il n'y auoit pas assés de courroux cōtre les Israeli tes. Adōc **D** les gēdarmes armés laisserent les esclaves e butin deuāt les principaux, e deuant toute la cōpagnie. E les hōmes ci dessus nōméemēt dits, se leuerēt, e prindrēt les esclaves, e vêtirēt de la dépouille tous ceux d'eux q̄ étoit nuds: e quād ils les eurēt vêtuse chaussés, ils leur bail lerēt a māger e a boire, e les oignirēt, e les firēt mōter sur des ānes, principalemēt tous ceux q̄ étoit recreus: e les menerēt a Ierico, q̄ ēt vne ville ou croīssēt les palmes, vers leurs freres: puis s'ē retournerēt en Samarie. E en ce tēs là le roi Acas enuoya au roi d'Assyrie pour auoir

The-
glath-
phalna
sarroi
d'Assy-
rie.

auoir aide. Car les Idumēes auoint en-
cor assailli e battu les luifs, e emmené
des esclaves. E les Palestins auoint fait
vne course sur les villes du plat pays de
Iudée, e du midi, e auoint prins Bethsa-
mes, Aialō, Gaderoth, Soco, Thāna, e
Gāzon, avec leurs filloles, e s'y étoit lo-
gés car le Seignr domtoit les luifs, a cau-
sed' Acaz roi de Iudée, leq̄l auoit débau-
ché les luifs, e s'étoit méfait cōtre le Sei-
gnr. Dōt quād Theglathphalnasar roi
d'Assyrie vint a lui, il le greuāta, nō pas
solagea. E combien qu' Acaz prīnt vne
partie des biēs du tēple du Seignr, e de
la maīso du roi, e des prīcipaux, e la dō-
nāt au roi d'Assyrie, cela ne lui seruit de
riē. E ledit roi Acaz au tēs de son auer-
sité se méfit encor plus cōtre le Seignr:
e sacrifia aux dieux de Damas, q̄ l'auoit
battu, disant q̄ les dieux des rois de Sy-
rie aīdoit aux Syriēs, e q̄ pourtāt il leur
feroit sacrifice, afin qu'ils lui aidassent: e
il lui porterēt encōbre, a lui e a tous les
Israelites. E Acaz amassa les vaisseaux
de la maison Dieu, e les trōçonna, e fer-
ma les portes du tēple du seignr, e se fit
des autels par tous les coings de Ierusa-
lē, e fit des chapelles par toutes les vil-
les de Iudée, pour parfumer les dieux
étranges, e agaça le Seignr Dieu de ses
peres. Quāt a ses autres affaires, e a tout
son trāin, il en ēt écrit tout au long au
liure des rois de Iudée e d'Israel.

Chap. XXIX.

4. Rois 18
ezechie
roi de
Iudée.

Haran-
gued'E-
zechie
aux Le-
uites.

Q Vād Acaz fut couché avec ses pe-
res, e ēseueli en la ville de Ierusalē
(car on ne le mit pas au cemitierre des
rois d'Israel) Ezechie sō fis fut roi pour
lui: e auoit Ezechie vīt e cinq ans quād
il fut fait roi, e regna en Ierusalem vint e
neuf ans. Sa mere eut nom Abie, fille de
Zacarie. Il obeit au Seignr, tout ainsi
qu'auoit fait Dauid sō pere: e le premi-
er an de son regne, au premier mois, il
ouurit les portes du tēple du Seignr, e
les réfit, e fit venir les prêtres e Leuites,
e le s'assēbla en la place du Leuāt, e leur
dit en cēte maniere: Ecoutés moi, Leui-
tes: Purifiés vous maintenāt, e purifiés
le tēple du Seignr dieu de voz peres, e

A mettés hors du lieu saint les choses nō
sacrées. Car noz peres ont failli, e ont
fait chose qui déplait au Seignr nōtre
Dieu, e l'ont laissé, e ont détourné leur
visage du tabernacle du Seigneur, e
lui ont tourné le dos, iusqu'a dorre les
portes du portail, e éteindre les lāpes, e
ne faire nul parfum ne brulage au lieu
fait, au dieu d'Israel. De quoi le Seignr
a été si courroucé cōtre les luifs e ceux
de Ierusalem, qu'il les a étrāgement fait
tourmēter e ebeeler, cōme vous voyés
de voz ppres yeux. E pour-cela, cōme
lonvoit, noz peres en sōt passés par les
piques, e noz fis e filles e nos fēmes en
ont été emmenés esclaves. Pourtāt ai-
ie deliberé de faire alliāce avec le seignr
Dieu d'Israel, afin qu'il retire son enflā-
bé courroux de nous. Maintenāt, mes
enfans, ne soyés point nonchalās: car le
Seignr vous a éleus pour vous tenir de
uāt lui, e lui seruir, e en lui seruāt lui faire
pffums. Adōc les Leuites se leuerēt,
Mahath fis d'Amasai, e Ioel fis d'Aza-
rie, des Cahathites: e des Merariēs Cis
fis d'Abdi, e Azarie fis de Ialaleel: e des
Gersoniēs Zoa fis de Zēma, e Eden fis
de Ioa: e des Elisaphaniēs Samri e Iaiel:
e des Asaphaniēs Zacarie e Methaniez
e des Hemaniēs Iahiel e Semei: e des Le-
duthuniēs Semeie e Oziel: e assemble-
rēt leurs freres, e se purifierēt, e entrerēt
par le cōmandement du roi, selō les pa-
rolles du seignr, pour nettoyer le tēple,
e entrerēt les prêtres au plus dedēs du
tēple du Seignr pour le nettoyer, e mi-
rēt hors toutes choses sales qu'ils trou-
uerēt en la nef du tēple du Seignr, e les
porterēt au paruis du tēple du Seignr,
e les chargerent les Leuites, e les portē-
rent hors au ruisseau Cedrō. E cōmēce-
rent le premier iour du premier mois a
purifier: e le huitième iour du mois ils
entrerēt au portail du Seignr: e parain-
si purifierēt le tēple du Seignr en huit
iours: e au sezième du premier mois a-
cheuerēt, e entrerēt chēs le roi Ezechie,
e lui dirēt qu'ils auoint nettoyé tout le
tēple du seignr, l'autel des brulages, e la
table ordinaire, e toutes leurs apparte-

On pu-
rifie le
temple

nāces: e auoit apprêté e purifié toute la vaisselle, q̄ le roi Acaz, quād il regnoit, auoit vilainemēt souillée par sa faute: e q̄ maintenāt ces choses étoit deuāt l'autel du Seign̄r. E le roi Ezechie, quād il se fut leué au matin, assēbla les seign̄rs de la ville, e mōta au tēple du Seign̄r, e fit amener set toreaux, e set moutons, e set agneaux, e set cheureux, pour déforfaire pour le royaume, e pour le faituaire, e pour Iudée: e dit aux prêtres descē dus d' Aharō, qu'ils brulageassēt sur l'autel du Seign̄r. Dōt les prêtres assōmerent les toreaux, e prindrēt le sang, e l'épādirent sur l'autel: puis assōmerent les moutōs, e verserēt le sang sur l'autel. Puis amenerēt les cheureaux déforfaitifs deuāt le roi, e deuāt la cōpagnie, e leus mirēt les mains dessus, e les assōmerēt les prêtres, e déforfirēt a tout leur sang sur l'autel, pour faire la paix de tous les Israelites: car pour tous les Israelites auoit le roi ordōné le brulage e la déforfaite. Puis mit les Leuites au tēple du Seigneur a tout des cymbales, nables, e harpes, selō le cōmandemēt de Dauid, e de Gad voyāt du roi, e du pphete Nathan: car c' étoit vne doctrine venue du Seign̄r, par la main de ses pphetes. Dō que les Leuites se tindrēt là a tout les instrumēs de Dauid: e les prêtres a tout des trōpettes: e Ezechie cōmanda qu'on fit le brulage sur l'autel: e tout en vn même tems on cōmença a brulager, e a chāter au Seign̄r, e a sonner des trōpettes, e iouer des instrumēs de Dauid roi d'Israel: e toute la cōpagnie a adorer dieu durāt la chāterie, e le son des trōpettes: e dura tout cela iusqu'a la fin du brulage. E quand on eut acheué de brulager, le roi e toute l'assistēce s'inclinerēt, e firēt la reuerce a dieu. Puis le roi Ezechie e les seign̄rs dirēt aux Leuites qu'ils louassent le Seign̄r par les parolles de Dauid, e du voyāt Asaph. E aps qu'ils leurēt ioyeusement loué, e hūblemēt adoré, Ezechie leur dit qu'ils sacraissent maintenāt leurs mains au Seign̄r, e qu'ils s'approchassent, e amenassent au tēple du Seigneur des bêtes tant pour au

A tres sacrifies, que pour remercier le Seigneur. Dōt la cōpagnie amena des bêtes tāt pour autres sacrifies, que pour remercier le Seign̄r, outre tous les brulages qu'on amenoit de sō bō gré, de quels brulages amenés par la cōpagnie, le nōbre fut soixantedix toreaux, cēt moutōs, deux cēs agneaux, le tout pour brulager au seign̄r. E des bêtes sacrées il en y eut six cēs toreaux, e trois mille q̄ brebis q̄ cheures. E pourtant q̄ les prêtres étoint trop peu de gē pour pouoir écourcher tous les brulages, leurs freres Leuites leur aiderēt, iulqu'a tāt q̄ la besogne fut acheuée, e que les prêtres se furent purifiés: car les Leuites auoit été plus habiles a se purifier, q̄ les prêtres. Il y auoit aussi a force brulages, outre les graisses pour la p̄sperité, e le vin des brulages. Par ainsi l'office du tēple du Seign̄r fut mis en poir: dōt Ezechie e tout le peuple fut bien aise, de ce q̄ dieu auoit ainsi depēché le peuple, e q̄ la chose auoit été si vitemēt vuidée.

Chap. XXX.

P Vis Ezechie māda a tous les Israelites e luifs, e écriuit aussi des lettres aux Ephraimites e Manassiēs, qu'ils vīssent au tēple du seign̄r en Ierusalē, pour faire pâques au Seign̄r dieu d'Israel. Or delibera le roi e ses barōs, e toute la cōmune de Ierusalē, de faire pâques au second mois: car ils ne l'auoient peu faire en son tēs, a cause q̄ les prêtres n'étoit pas encor du tout purifiés, ni le peuple assemblé en Ierusalē. E pourtāt il sembla bō au roi, e a toute la cōmune, d'ordōner qu'on fit a sauoir par tout le pays d'Israel, depuis Bersaba iusqu'a Dan, qu'on vīnt faire pâques au Seign̄r dieu d'Israel en Ierusalē: car il y auoit lōg tems qu'on ne l'auoit fait cōm'il étoit écrit. Si allerēt les heraux a tout les lettres qu'ils auoit receues du roi e de ses barōs, par tout le pays d'Israel e de Iudée, e exécuterēt le mandement du roi, qui étoit tel: Enfans d'Israel retournez au Seign̄r Dieu d'Abrahā, d'Isaac, e d'Israel, afin qu'il retourne au reste de vous qui êt échappé des mains des rois d'Assyrie:

e ne

e ne soyés pas cōmevoz perese freres q se fōt mépris cōtre le seignr dieu de leurs peres, dōt il les a étragemēt punis, cōme vous voyés. Parq̄i n'endurcissés poit vōtre col, cōmevoz peres: baillés la maī au seignr, evenés au saintuaire qu'il a cōsacrē a iamais, e serués au seignrvōtre dieu, afin qu'il détourne fō enflābé courroux de vous. Car si vous retournés au seignr, voz freres e enfās serōt pris a merci de ceux q les tiennent esclaves, e retournerōt en ce pays. Car le seignr vōtre dieu ēt biē si pitoyable e misericordieux, qu'il ne détournera pas son visage de vous, si vous retournés a lui. Mais cōme les herauts alloint de vilp en ville par le pays d'Ephraim, e de Manassé, iusqu' au pays de Zabulō, on se moquoit e gaudissoit d'eux: toutefois il en y eut des Aferiēs, Manassiēs, e Zabuloniens, q s'humilierēt, e allerēt en Ierusalē. E aussi les luifs furēt poussés de dieu a être tous d'vn courage, pour exécuter le cōmandemēt du roi e des seignrs, selō le cōmandemēt du Seignr. Si s'amassa en Ierusalē vn fort grand mōde de gēs, pour faire la fête des pains sans leuain au secōd mois, e ôterēt incōtinant les autels q étoint en Ierusalē, tāt autres, q̄ des pfums, e les ietterēt au ruisseau Cedrō, e sacrifierent la pâque le quatorziēme iour du secōd mois. E les prêtres e Leuites de hōte qu'ils eurēt se purifierēt, e amenerent des brulages au tēple du seignr, e s'acquitterēt de leur office, selō leur cōtume, selō la loi de Moysē hōme de Dieu: e les prêtres versoit le sang, le receuās de la main des Leuites. Or en y auoit plusieurs en la cōpagnie qui n'étoit pas purifiés: e les Leuites étoit épêchés a sacrifier les bêtes de pâqs de tous ceux q n'étoit pas nets, pour les sacrer au seignr. Tellemēt q̄ la plus grād part des Ephraimites, Manassiens, Issacariēs, e Zabuloniēs, pourtāt qu'il n'étoit pas purifiés, mägerēt la pâq̄ autrement qu'il n'étoit écrit, Car

A Ezechie pria pour eux, disant q̄ le bō Seignr pardōneroit a tous ceux q appliqueroit e addōneroit leur cueur a dieu, au Seignr dieu de leurs peres, encore qu'ils ne fissent pas selō la sainte purificaciō. E le Seignr exauça Ezechie, e remedia au peuple. Si firēt les enfās d'Israel, q se trouuerēt en Ierusalē, la fête des pains sās leuain set iours durās, en grād'liesse: e les Leuites e les prêtres louoint tous les iours le Seignr a bōs instrumēs du Seignr. **B** Ezechie parla si courtoisement a tous les Leuites q étoit biē entēduses affaires du Seignr, qu'ils firēt le bâquet de cel le solēnité de set iours, en sacrifiāt les bêtes pour la psperité, e remerciāt le seignr dieu de leurs peres. Puis toute la cōmunauté se delibera de faire set autres iours: e firēt set iours en liesse. Car Ezechie roi de Iudée auoit mis a part pour la communauté mille toreaux, e set mille que brebisq̄ cheures: e les seigneurs autāt: e vne grādē partie des prêtres fut purifiée. **C** Si se rēioui toute la cōpagnie tāt des luifs e prêtres e Leuites, q̄ des Israelites q étoint venus, e des étrāgers qui étoit venus du pays d'Israel, e de ceux qui demouroint en Iudée, e y eut en Ierusalē vne si grande ioye, que depuis le tems de Salomō fis de Dauid roi d'Israel n'en auoit point eu de telle en Ierusalem. Puis les prêtres Leuites se leuerent, e benirēt le peuple, e furēt exaucés, e arriua leur oraison au saint manoir de Dieu au ciel. **D** Chap. XXXI.

E Quād tout cela fut acheué, tous les Israelites qui s'y trouuerēt, allerēt par les villes de Iudée, e briserēt les images, e taillerēt les bois sacrés, e raserēt toutallemēt les chapelles e autels de toute la Iudée, e du pays de Benjamin, e d'Ephraim, e de Manassé, e par ainsi s'en retournerēt tous les enfās d'Israel chācun chēsoi, e en sa ville. E Ezechie ordonna les bandes des prêtres e Leuites, e les mit en tel ordre q̄ requeroit l'office de chāque prêtre e Leui-

On ôte les dieux étrāges.
ezechie met ordre en la prêtrise.

Leuit. 22
Nomb. 28

a. a fauoir
les Leuites,
qui uiuo-
int des di-
mes.

Leuite, pour brulager e sacrifier pour la prosperite: pour seruir e priser e louer le Seigneur, es portes du camp du Seignr. E le roi employoit de sa cheua ce es brulages tant du matin e du vepre, que des Sabbats e nouvelles lunes e solennites, selon qu'il est écrit en la loi du Seignr. Item commanda a ceux de Ierusalem qu'ils departissent du leur aux pretres e Leuites, afin qu'ils retinssent la loi du Seigneur. Laquelle chose publiee, les enfans d'Israel apporterent a force premices de ble, e vin, e huile, e miel, e toutes sortes des fruits des chams, e la dime de tout. Item outre les Israelites, les Iuifs habitans des villes de Iudée apportoint la dime de la vacherie e bergerie, e la dime des choses sacrees, qui estoit consacrees au Seignr leur dieu, e la mettoit par monceaux, lesquels monceaux on commença fonder au troisieme mois, e au settieme ils furent acheues. E Ezechie e les seigneurs allerent voir ledits monceaux, e en benirent le Seigneur e son peuple d'Israel. E s'enqueta Ezechie des pretres e Leuites, touchant ledits moceaux. Sur quoi le grad pretre Azarie, de la maison de Sadoc, lui repodit que depuis qu'on auoit commence a apporter la leuee au temple du Seigneur, il en y auoit tant de reste, sans ce qu'on en auoit mangé tout son soul: tant auoit le Seignr benit son peuple e celle cōpagnie qui estoit de reste. Adonc Ezechie commanda qu'on mit en point les salles au temple du Seigneur: e quand elles furent en point, on y porta la leuee, e la dime, e les choses sacrees, loyallement: e en auoit la charge Conenie Leuite, e Semei son frere estoit son lieutenant: e Iehiel, Azarie, Nathath Asael, Ieremoth, Iozabad, Eliel, Iesmachie, Mahath, e Banaie furent commis sous la charge de Conenie, e de Semei son frere, pour l'ordonance du roi Ezechie. E Azarie estoit cōcierge de la maison Dieu. E Core fis de Iem-

na, Leuite, estoit portier du leuant, e auoit la charge des offrades qu'on faisoit a Dieu de son bon gre, pour departir la leuee du Seignr, e les choses saintes sacrees. E auoit sous sa main Eden, Miniamin, Iesua, Semeie, Amarie, e Sechenie, q estoit loges par les villes des pretres, pour departir loyallement a leurs freres, selon leurs bandes tant aux petis qu'aux gras, c'est-a-dire tant aux males, qui estoient denombres depuis trois ans en sus, qu'a tous ceux qui pour s'acquiter de leur charge de tous les iours, selon leur deuoir e leurs bades, entroint au temple du Seigneur, c'est-a-fauoir aux pretres denombres selon leurs maisons, e aux Leuites qui auoint plus haut de vint ans, selon leur deuoir e leurs bades, e aussi a toute la cōpagnie de leurs mesies e femmes e enfans, laquelle cōpagnie estoit cōtee, e estoit saintement sacree en leur office: item aux enfans d'Aharon pretres demourans par toutes leurs villes e places: les dessuditshomes, di-ie, estoit ainsi loges pour departir la prebende a tous les males des pretres, e a tous les denombres des Leuites. E fit Ezechie le cas par toute la Iudée, e se portabi e droitement e selon son deuoir enuers le Seignr son Dieu, e n'etreprint chose touchant le seruice de la maison dieu, e touchant la loi e les commandements, en s'addonnant de tout son cueur a son dieu, qu'il n'e vint heureusement about.

Chap. XXXII.

Pres ces entrefaittes e office, Senacherib roi d'Assyrie fit vn voyage en Iudée, e mit son camp cōtre les villes fortes, e se delibera de les prendre par force. Adonc Ezechie voyant que Senacherib venoit, e s'adressoit contre Ierusalem pour la guerroyer, se delibera avec ses barons e gendarmes, de boucher les eaux des fontaines, qui estoient hors la ville. Si lui aiderent, e amassa-on a force gens, e boucha-on toutes les fontaines, e la riuere qui couloit parmi le pays, de peur que si les rois d'Assy-

ezechie
se forti-
fie con-
tre Se-
nache-
rib.
4 Rois 18
Es 4. 36

d'Assyrie venoient, ils ne trouuassent tant d'eau. Puis s'éuertua e refit tout le mur abbattu, e haussa les tours, e l'autre mur de dehors, e fortifia Mello, ville de Dauid, e fit a force traits e rōdelles, e ordōna des capitaines sur la gendarmerie, e les assembla a soi en la place de la porte de la ville, e parla a eux amiablement en cête maniere: So yés vaillans e vertueux: n'ayés peur, e ne vous épouētés du roi d'Assyrie, ni de toute la puissance qu'il a: car nous en auons plus que lui. Il a vn bras de chair: e nous auōs le Seigneur nôtre Dieu pour nôtre aide, e pour faire noz batailles. Par cête harāgue d'Ezechie roi de Iudée ses gēs furēt encouragés. Apres cela Senacherib roi d'Assyrie (qui lors étoit deuāt Laehisauec toute la seigneurie) enuoya ses gēs en Ierusalem, a Ezechie roi de Iudée, e a tous les Iuifs de Ierusalē, pour leur dire en cête maniere: Voici que vous mādē Senacherib roi d'Assyrie: Qui vous fait si hardis de tenir garnisō en Ierusalem? N'ēt-ce point Ezechie qui vous abuse, pour vous faire mourir de faim e de soif, disant q̄ le Seignr vōtre Dieu vous gardera des mains du roi d'Assyrie? N'a pas Ezechie lui-mēme ôtē les chapelles e autels du Seigneur, e a dit aux Iuifs e a ceux de Ierusalē, qu'ils deussent faire leur deuociō deuant vn certain autel, e y faire perfum? Ne saués-vous pas biē q̄ i'ai fait, moi e mes ancētres, a toutes les naciōs du monde? Les dieux des naciōs des autres pays ont ils peu defendre leurs terres de mes mains? Qui ēt celui de tous les dieux des naciōs, q̄ mes ancētres ont malfacrées, qui ait peu garētir son peuple de ma main? pour pēser q̄ le vōtre vous en puisse garentir. Parquoi ne vous laissés point abuser a Ezechie, ni tellemēt embabouiner, que vous lui croyés. Car si tous les dieux de toutes les naciōs e royaumes n'ōt sceu garātir leur peuple de mes maīs, e de celles de mes ancētres, beaucoup

L'harāgue de Rabfacé aux Iuifs.

4. Rois 18

A moins vous en pourra garētir le vōtre. Tels propos e plusieurs autres tin drēt les gens de Senacherib contre le Seignr Dieu, e cōtre Ezechie son seruiteur: e écriuit Senacherib des lettres, êq̄lles il blasphemoit e médisoit du Seignr dieu d'Israel, disant q̄ tout ainsi que les dieux des autres pays n'auo int pas gardé leur peuple de sa main, ainsi n'en garderoit le dieu d'Ezechie le sien. Si crierēt a haute voix en lāga geludaique, a ceux de Ierusalē, q̄ étoit sur les murailles, pour les effrayer e troubler, a fin de prédre la ville, e parlerēt cōtre le dieu de Ierusalē, tout ainsi cōme cōtre les dieux des autres naciōs du mōde, faits de maīs d'hōmes. Mais le roi Ezechie, e le prophete Esaie fis d'Amos, prierēt Dieu touchāt cēt affaire, e en crierēt au ciel: dont le Seignr enuoya vn ange, qui tua tous rāt gendarmes que capitaines e princes, au cāp du roi d'Assyrie. Si s'en retourna hōteusemēt en son pays, e entra au temple de son Dieu, là où ceux propres qui étoint sortis de son ventre, le meurtrirent. Par ainsi le Seignr garda Ezechie e ceux de Ierusalē de la main de Senacherib roi d'Assyrie, e de tous autres, e chassa les ennemis de toutes pars: dōt plusieurs apporterēt des offrādes au Seignr en Ierusalem, e des êtreines a Ezechie roi de Iudée, de quoi il en fut en grād'estime vers toutes naciōs. Durāt ce tēs Ezechie fut malade iusqu'a la mort, e pria le Seignr, leq̄l lui fit pmesse, e lui donna vn signe. Mais tāt s'en fallut qu'Ezechie s'en recōpensāt cōm'il deuoit, qu'il en eut le cueur hautain: dōt tant lui que Iudée e Ierusalē en porta la penitēce, e fut humilié Ezechie pour son outrecuidāce, lui e ceux de Ierusalē: combien que le Seignr ne les en punit pas viuāt Ezechie. Or eut Ezechie a force richesses, et fut en fort grand hōneur: Les riches s'acquit des trefors d'argent e d'or, e de pierrerie, e d'épicerie, e de rōdelles, e de toute sorte de belle vaisselle: chie.

La défaite de l'ôt de Senacherib.

Les richesses d'Ezechie.

item

item des greniers e caues pour le re-
 uenu du blé, vin e huile, e des étables
 pour toute sorte de bestial, e des
 parcs pour la bergerie. Il acquit aussi
 des villes, e a force bercaill e vacherie:
 car Dieu lui donna fort grosse cheuā
 ce. Irē boucha le dit Ezechie la sour
 ce damont de Peau Gehon, e l'adres-
 sa par dessous la partie du couchāt de
 la cité Dauid, e fut heureux en tous
 ses affaires: sinon que quant a l'ambas-
 sade que lui enuoyerēt les princes de
 Babylone, pour s'enquēter de lui tou-
 chāt le miracle qui auoit été au pays,
 Dieu l'abandona, pour l'essayer, pour
 sauoir tout ce qu'il auoit au cueur.

Des autres affaires d'Ezechie, e de
 sa bonté, il en ēt écrit en la prophetie
 du prophete Esaie fis d'Amos, e au li-
 ure des rois de Iudée e d'Israel. E quād
 Ezechie fut couché avec ses peres, e
 enterré en la montée du cemitiere des
 enfans Dauid, e qu'en sa mort tous
 ceux de Iudée, e de Ierusalē lui eurent
 fait honneur, Manassé son fis fut roi
 apres lui.

Chap. XXXIII.

Manas-
 sé roi
 de Iu-
 dée.

MANASSÉ auoit douze ans quand
 il fut fait roi, e regna en Ierusa-
 lem cinquante cinq ans. Il desobeit
 au Seigneur, suiuant les abomina-
 tions des nations, que le Seigneur
 auoit defaittes pour l'amour des en-
 fans d'Israel: il refit les chapelles qu'
 Ezechie son pere auoit rasées: e ra-
 dressa les autels des Baals: e fit des
 bois sacrés: e adora e seruit toute l'ar-
 mée du ciel: e bâtit des autels au tem-
 ple du Seigneur, comm'ainsi fût que
 le Seigneur auoit dit que son nom se-
 roit en Ierusalem a iamais: e bâtit des
 autels a toute l'armée du ciel, es deux
 paruis du temple du Seigneur: e fit
 passer ses fis par le feu en la vallée du
 fis Hennom: e se mêla de deuinemēs,
 de volagerie, e enchanterie: e fit des
 prophetes d'Apollon, e magiciens: e
 attaina le Seigneur par tant de maux
 qu'il fit deuant lui. Il mit aussi vn'ima-

ge e idole qu'il auoit faitte, en la mai-
 son Dieu: cōm'ainsi fût que Dieu eût
 dit a Dauid e a Salomon son fis, que
 en celui temple e en Ierusalē, laquelle
 il auoit choisie d'entre toutes les li-
 gnées d'Israel, il logeroit son nom a ia-
 mais, e feroit que les Israelites ne de-
 placeroit iamais de celle terre, laquel-
 le il auoit assignée a leurs ancētres,
 pour veu qu'ils prinssent garde a exe-
 cuter tout ce qu'il leur auoit cōman-
 dé, c'ēt-a-dire toute la loi, ordonāces
 e droits qu'il auoit baillés par la main
 de Moyse. Manassé donque debau-
 cha tellement les Iuifs e ceux de Ierusa-
 lem, qu'ils firent plus de mal, que les
 nations lēquelles le Seigneur auoit
 détruittes pour l'amour des enfans d'
 Israel: e quelque auertir que le Seignr
 fit Manassé e ses gens, ils n'y voulurēt
 entendre. E pourtāt le Seigneur leur
 fit venir les capitaines de la gēdarme-
 rie du roi d'Assyrie, lēquels prindrēt
 Manassé, e l'enfererēt e enchainerēt,
 e l'emmenèrent en Babylone. E lui ē-
 tāt en telle detresse, fit oraison au Sei-
 gneur son Dieu, e s'humilia fort de-
 uant le Dieu deses peres, e le pria en
 cēte maniere. **L.** O Seigneur toutpuif
 sant, Dieu de noz peres Abraham, I-
 saac, e Iacob, e de leur iuste semence,
 qui as fait le ciel e la terre, e tout leur
 paremēt: qui as lié la mer par la parol-
 le de ton commandement: qui as en-
 clos l'abyssme, e l'as borné par ton nom
 redoutable e louable: duquel toutes
 choses s'épouentent, e tremblent de-
 uant ta vertu, e ēt la maiesté de ta gloi-
 re importable, e le courroux de ta me-
 nace insoutenable sur les pecheurs: e
 la benignité de ta promesse ēt infinie
 e insondable, veu que tu es le Seignr
 souuerain par tout le mōde, e fort mi-
 sericordieux, e qui ne punis pas volū-
 tiers les hommes. Tu es celui, Seignr,
 qui par ta grande bonté e misericor-
 de as promis aux pecheurs, e a ceux
 qui se méferont cōtre toi, que tu leur
 pardonneras leurs pechés, e serōt sau-
 ués

ués, pour veu qu'ils se repentent. Or
 ét-ce, ô Seigneur dieu des iustes, que
 tu n'as pas ordonné repētance pour
 les iustes Abraham, Iſaac, e Iacob, lē-
 quels n'ont point méfait contre toi:
 ains ſas ordōnée pour moi pecheur,
 qui pourtāt q̄ i'ai fait plus de pechés,
 qu'il n'y a de ſablōn en la mer: pour-
 tant que i'ai tāt fait de fautes, Seignr:
 pourtant que i'ai tant fait de fautes,
 que ie ne ſuis pas digne de regarder
 e auifer le ciel haut: tant ai commis de
 fautes: ie ſuis tāt preſſé de liens de fer,
 que ie n'ai pas la puissance de leuer la
 tête, ni de reprēdre mon haleine: tant
 ai émeu ton courroux, par le mal que
 i'ai commis contre toi, en ne faiſant
 point ta volonté, e ne gardant point
 tes commandemens, en commettant
 tant d'abominacions e de fautes. Par
 quoi ie ploye les genoux de mon
 cueur, requerant ta bonté. I'ai peché,
 Seigneur, i'ai peché: e connoi mes fau-
 tes. Dont ie te prie humblēmēt, par-
 donne moi, Seigneur, pardōne moi,
 e ne me détrui pas totalement pour
 mes fautes, e ne me fai pas endurer
 des maux éternels en te courrouçāt,
 e ne me condamne pas a deuoir être
 es plus bas lieux de la terre: ains toi q̄
 es Dieu, qui es Dieu, di-ie, de ceux
 qui se repentent d'auoir peché, mon-
 tre en moi ta bonté ſinguliere, en me
 ſauuant moi indigne, par ta grāde mi-
 ſericorde. E ie te louerai toute ma vie,
 toi lequel toute la puissance des cieux
 loue, e q̄ as vne gloire a tout iamais,
 Amen. E. E le Seigneur s'appaifa en-
 uers lui, e exauça ſa priere, e le ramena
 en Ierusalem en ſon regne: ſi conneut
 Manassé que le Seigneur étoit Dieu.
 E apres cela il fit vn mur a la cité Da-
 uid, par dehors, au canal où ét le Ge-
 hon, deuers le couchant, e par où on
 entre par la porte des poiſſons, e en-
 tour Ophel, e fit ledit mur fort haut.
 Item mit des capitaines en toutes les
 villes fortes de Iudée, e ôta les dieux
 étranges, e l'idole du temple du Sei-

A gneur, e tous les autels qu'il auoit bâ-
 tis en la montagne du temple du Sei-
 gneur, e en Ierusalem, e les ietta hors
 de la ville, e mit en point l'autel du Sei-
 gneur, e y fit des sacrifices pour la pro-
 ſperité, e pour remercier Dieu, e dit
 aux Iuifs qu'ils euſſent a ſeruir le Sei-
 gneur Dieu d'Iſrael. Toutefois on ſa-
 crifioit encor es chapelles: mais c'é-
 toit au Seigneur leur Dieu. Des au-
 tres affaires de Manassé, e de Poraiſō
 qu'il fit a ſon Dieu, e des parolles des
 voyans qui parlerent a lui au nom du
 Seigneur Dieu d'Iſrael, on en treuue
 en l'histoire des rois d'Iſrael. Item
 de ſon oraiſon, e de ce qu'il fut exau-
 cé, e de tous ſes méfaits e fautes, e des
 lieux êquels il bâtit des chapelles, e y
 ordonna des bois ſacrés e images, de-
 uant qu'il s'humiliât, il en ét écrit au
 liure d'Hozai. E quand Manassé fut
 couché avec ſes peres, e enterré en ſa
 maison, Amō ſon fis fut roi pour lui,
 lequel auoit vint e deux ans quand il
 fut fait roi, e regna deux ans en Ierusa-
 lem, Il deſobeit au Seigneur, comm'a-
 uoit fait Manassé ſon pere, e ſacrifia e
 ſeruit a toutes les images qu'auoit fait
 Manassé ſon pere, e ne s'humilia
 pas deuant le Seigneur, comme s'étoit
 humilié Manassé ſon pere, ains fit A-
 mon beaucoup de fautes. Dont ſes
 gens firent complot cōtre lui, e le mi-
 rent a mort en ſa maison. E ceux du
 pays tuerent tous ceux qui s'étoient
 complottés contre ledit roi Amon, e
 firent roi Iosie ſon fis en ſon lieu.

Chap. XXXIII.

Iosie fut fait roi a huit ans: e regna Iosie
 en Ierusalem trēte vn an. Il obeit au roi de
 Seignr, e ſuiuit le train de Dauid ſon
 pere, ſans ſe détourner n'a droit n'a
 gauche. E ſan huitième de ſon regne,
 étant encor enfant, il cōmença a ſad-
 donner au Dieu de Dauid ſon pere.
 E ſan douzième il commença a net-
 toyer les Iuifs e ceux de Ierusalem, des
 chapelles e bois ſacrés, e images tant
 taillées que de fonte, e fit raler en ſa

Amon
 roi de
 Iudée.

4. Rois 23



presence les autels des Baals, e mit en pieces les idoles qui étoient dessus, e brisa e menuisa les boucages sacrés, e images tât taillées que de fonte, e en épardit la poudre par dessus les tombeaux de ceux qui leur auoint sacrifié, e brula les os des prêtres sur leurs propres autels, e nettoya Iudée e Ierusalem. Item par les lieux deshabetés du pays de Manassé, e d'Ephraïm, e des Simeoniens, iusqu'en Nephthali, il rasa par tout les autels e boucages sacrés, e menuisa e mit en poudre les images, e depeça toutes les idoles de tout le pays d'Israel: puis s'en retourna en Ierusalem. E l'an dixehuit de son regne, le pays e le temple nettoyé, il enuoya Saphan fis d'Asalie, e Maaseie preuôt de la ville, e Ioha fis de Ioacaz tresorier des chartres, pour refaire le temple de son Dieu: lèquels allerent trouuer le grand prêtre Helcie, e se firent bailler l'argent qu'on apportoit en la maison Dieu, lequel les Leuites, qui gardoient l'entrée, auoint amassé des Manassiés e Ephraïmites, e de tout le reste des Israelites, e de tous les Iuifs e Beniamites: e s'en retournerēt en Ierusalem, e le liurerent au maitres ouuriers, qui auoit la charge du temple du Seigneur. E les maitres ouuriers qui besongnoient au temple du Seigneur, le dépendirent a raccouter e rabiller le temple du Seigneur, e en payerent les charpentiers e massons, pour acheter des pierres de taille, e du bois pour les iointures, e pour plancher les maisons que les rois de Iudée auoint gâtées. E les hommes faisoient loyallement l'ouurage, sous la conduite de Iahath e Abdie Leuites, descendus de Merari, e de Zacharie e Mosollam Cahathites, qui étoient pour mettre les autres en euvre: lèquels Leuites fauoit tous iouer des instrumens de Musique. Ils auoint aussi la charge des portefaix, e mettoient en besogne tous les ouuriers, en vn office e autre: e des Leuites

A aussi étoient les secretaires, e officiers, e portiers. E ainsi qu'ils tiroient l'argent Helcie qui auoit été apporté au temple du trouue Seigneur, le grand prêtre Helcie trouua le liure de la loi du Seigneur, baillée par Moyses, e dit au secretaire Saphan qu'il auoit trouué le liure de la loi au temple du Seigneur, e le bailla audit Saphan. E Saphan porta ledit liure au roi, e fit au roi son message, disant en cête maniere: Tout ce qui a été chargé a tes seruiteurs, ils l'ont fait: ils ont battu l'argent, qui s'ēt trouué au temple du Seigneur, e l'ont liuré entre les mains des preuôts e maitres des euures. E d'auentage ledit secretaire Saphan conta au roi, comment le grand prêtre Helcie lui auoit baillé vn liure, e se print Saphan a le lire deuant le roi. E quand le roi ouit les parolles de la loi, il descira ses habillemens, e commanda a Helcie, e a Ahicam fis de Saphan, e a Abdon fis de Mica, e au secretaire Saphan, e a Asaie seruiteur du roi, en cête maniere: C' Allés demander conseil au Seigneur pour moi e pour le demourant des Israelites e Iuifs, touchant les parolles du liure qu'on a trouué: car vne grande colere du Seigneur ēt épandue sur nous, pourtant que noz peres n'ont pas executé la parole du Seigneur, en faisant tout ce qui ēt écrit en ce liure. Adonc Helcie e les gens du roi s'en allerent trouuer la prophetesse Holda, femme de Sellum, fis de Thocaath, fis du garderobbe Hasra, laq̄lle se tenoit en Ierusalem en l'autre partie de la ville, e lui conterent le cas. Sur quoi elle leur fit telle réponse. Voici que dit le Seigneur Dieu d'Israel: Dites a l'homme qui vous a enuoyés a moi: Voici que te mède le Seigneur: le ferai venir du mal sur ce lieu e sur ses habitans, a-sauoir tous les malheurs écrites au liure qu'on a leu deuant le roi de Iudée, pourtant qu'ils m'ont laissé, e on fait encensement a autres dieux, pour m'attainier en toutes

Holda
pphe-
tesse.

tes leurs euures. Dont ma colere coule tellement contre ce lieu, qu'elle ne sera point éteinte. Eau roi de Iudée, qui vous a enuoyés pour demander conseil au Seignr, vous lui dirés ainsi: Voici que te mède le Seignr Dieu d'Israel: Quāt aux parolles que tu as ouyes, pourtant q̄ tu en as eu le cueur amolli, e t'es humilié deuant Dieu quād tu as oui les menaces qu'il a faites cōtre ce lieu, e contre ses habitās, e t'es humilié deuant moi, e en as desclairé tes habillemens, e en as plouré deuant moi, ie t'ai aussi exaucé, dit le Seigneur. Sache que ie te mettrai avec tes ancêtres, e te ferai enseuelir en paix, sans que tes yeux voyēt tant de maux que ie ferai venir sur ce lieu e sur ses habitans. E quand le roi entendit ces nouvelles, il enuoya assembler tous les cōseilliers de Iudée e de Ierusalem, e mōta le roi au temple du Seigneur, accompagné de tous ceux de Iudée e de Ierusalem, e des prêtres e Leuites, briuement de tout le peuple depuis le plus grād iusqu'au plus petit: e leut en leur presence toutes les parolles du liure de l'alliance, trouuée au temple du Seigneur: e se tenant en vn pulpitre, fit paches deuant le Seigneur, d'aller apres le Seigneur, e garder ses cōmandemens, auertissemens e ordonāces, de tout son cueur e courage, en executant les parolles de l'alliance écrites audit liure. Or étoint presens tous ceux qui se trouuerent en Ierusalem, e les Beniamites: si s'accorderent ceux de Ierusalem a la diuine alliance du Dieu de leurs peres.

Item ôta ledit Iosie toutes abominacions de toutes les cōtrées des enfans d'Israel: e fit tellement appliquer tous les Israelites, qui s'y trouuerent, a adorer leur Dieu, que de toute sa vie ils ne se retirerent d'apres le Seigneur Dieu de leurs peres.

Chap. XXXV.

Iosie
met ordre
au seruire
diuin.

Item fit Iosie en Ierusalem pâques au Seigneur, e sacrifia-on l'agneau

A de pâques, le quatorzième du premier mois: e commit les prêtres sur leur office, e les encouragea au seruire du temple du Seigneur, e dit ainsi aux Leuites consacrés au Seigneur, lesquels enseignoient tous les Israelites: Mettés la sainte arche au temple que Salomon fis de Dauid, roi d'Israel, a bâti, afin qu'il ne la vous faille porter sus voz épauls, e serués maintenant au Seigneur vōtre Dieu, e aux Israelites son peuple: e vous departis-
B sés selon voz maisons e bandes, selon l'écrit de Dauid roi d'Israel, e celui de Salomon son fis: e vous trouués au lieu saint, pour departir les maisons du menu peuple voz freres, selon le partage de la maison des Leuites: e sacrifis la pâque, e vous purifiés e mettés voz freres en ordre, pour faire comme le Seigneur a commandé par Moysse. E Iosie mit a part pour le menu peuple, des agneaux e cheureaux, le tout pour pâques, pour tous ceux qui s'y trouuerent, a-sauoir trent
C mille, e des beufs trois mille: e cela, de la cheuance du roi. Item les seigneurs de sa court mirent a part de leur bon gré pour la nacion des prêtres e Leuites ce qui sensuit. Helcie, Zacarie, e Ichiel, concierges de la maison Dieu, donnerent aux prêtres pour faire pâques, deux mille six cēs qu'agneaux que cheureaux, e trois cēs beufs. E Conenie, e Semeie, e Nathanael ses freres, e Hafabie, e Ieiel, e
D Ioabad, principaux des Leuites, en donnerent aux Leuites pour faire pâques, cinq mille: e cinq cens beufs. Ainsi quand on eut mis ordre en l'affaire, e qu'on eut mis les prêtres en leur état, e les Leuites en leurs bandes, selon le commandement du roi, on sacrifia la pâque: e les prêtres receuoint le sang de la main des Leuites, e les Leuites écorchoient, e retira-on les brulages, pour les approprier selon que les maisons du menu peuple étoint départies, pour les offrir au

Seignr, selon qu'il est écrit au liure de Moysé: e ainsi des beufs. Et rôtirēt les agneaux ou cheureaux de pâques au feu, selon la cōtume: e cuisirēt les choses saintes en des pots, marmites, e chauderons, e les départirēt vitemēt a tout le menu peuple. Puis apprēterent a māger pour eux e pour les prêtres: car les prêtres fis d'Aharon furent empêchés a brulager les brulages e graisses, iusqu'a la nuit: e pourtant les Leuites apprēterent a manger pour eux e pour les prêtres fis d'Aharon. Et les chantres descendus d'Asaph faisoient leur deuoir, selon le cōmandement de Dauid, e d'Asaph, d'Hemā, e de leduthun le voyant du roi: e les portiers étoient a chāque porte, sans que nul d'eux laissāt son office, a cause que leurs cousins les Leuites leur apprētoient a manger. Si fut mis en point tout le seruire du Seigneur en ce iour là, pour faire pâques, e brulager les brulages sur l'autel du Seigneur, selon le commandement du roi Iosie: e firent les enfans d'Israel, qui s'y trouuerent, la pâque en ce tems là, e la fête des pains sans leuain par set iours: e n'auoit-on fait nulle telle pâque entre les Israelites, depuis le tems du prophete Samuel: e n'auoient tous les rois d'Israel fait nulle telle pâque q̄ fit Iosie e les prêtres e les Leuites, e tous les iuis e Israelites qui s'y trouuerent, e ceux de Ierusalem: e fut laditte pâque faite l'an dixehuitième du regne de Iosie.

Après q̄ Iosie eut tout ainsi mis en point le tēple, Neco roi d'Egypte faisoit vn voyage de guerre cōtre Carcamis, qui est vne ville assise sur l'Euphrat: e Iosie lui sortit au deuant. Et Neco lui enuoya dire par vn ambassade en cēte maniere: Qu'as-tu a faire avec moi, roi de Iudée: ce n'est pas toi a qui i'en veux au iour d'hui: ains en veux a vne race de mes ennemis: e Dieu m'a cōmandé de me hāter. Laisse faire Dieu qui est avec moi, de peur qu'il ne te dé

4. Rois 23
109. 46

A truisse. Mais Iosie ne laissa pas de parler assaillir: e du desir qu'il auoit de le cōbattre, n'écoula pas les parolles de Neco, qui venoit de la bouche de Dieu: ains lui alla liurer la bataille en la plaine Mageddo. Et les archiers tirerent contre lui: si commanda a ses gens qu'ils s'ôtassent de là, disant qu'il étoit fort nauré. Dont ses gens s'ôtèrent du chariot, e le mirent sur son second chariot, e l'emmenèrent en Ierusalem, e mourut, e fut enterré au cemitiere de ses peres, e fut plouré de tous les iuis, e de ceux de Ierusalem.

B Et Ieremie fit vne lamentacion sur Iosie, e font encore tous les chantres e chantrereselles en leurs lamentacions mencion de Iosie, e en a été fait vne cōtume entre les Israelites, cōm' il est écrit es lamentacions. Des autres affaires de Iosie, e de sa bōté, par laquelle il faisoit ce qui est écrit en la loi du Seigneur, e de ses faits, il en est tout au long écrit au liure des rois d'Israel e de Iudée.

la mort
de Iosie

Chap. XXXVI.

E Ceux du pays prindrent Ioacaz fis de Iosie, e le firent roi au lieu de son pere Iosie en Ierusalem: e auoit Ioacaz vint e trois ans quand il fut fait roi, e regna trois mois en Ierusalem. Puis Neco roi d'Egypte le demit de son office en Ierusalem, e fit vne taille sur le pays de cent talens d'argent, e vn talent d'or: e fit roi de Iudée e de Ierusalem Eliacim frere du dit Ioacaz, e lui changea son nom en Ioacim: e print son frere Ioacaz, e l'emmena en Egypte. Ioacim fut fait roi a vint e cinq ans, e regna onze ans en Ierusalem, e desobeit au Seigneur son Dieu. Contre lui fit vn voyage Nabucodonosor roi de Babilone, e l'enchaina e emmena en Babilone, e emporta aussi en Babilone de la vaisselle du temple du Seigneur, e la mit en son palais en Babilone. Des autres affaires de Ioacim, e des abominacions qu'il fit, e de ses

Ioacaz
roi de
Iudée.
4. Rois 23

Ioacim
roi de
Iudée.

mours,

meurs, il en eût écrit au liure des rois d'Israël et de Iudée. E Iochin son fis fut roi pour lui: e auoit Iochin⁴ huit ans quād il fut fait roi, e regna trois mois e dix iours en Ierusalē, e desobeit au Seigneur. E sur le printems Nabucodonosor roi de Babylone l'enuoya querir, e le fit mener en Babylone avec la plus belle vaisselle du tēple du Seignr, e fit roi de Iudée e de Ierusalē Sedecie son frere. Sedecie fut fait roi a onz'ans: e regna en Ierusalē onz'ās. Il desobeit au Seignr son Dieu, e ne s'humilia pas deuant le prophete Ieremie, qui sauertissoit de-part le seignr: ains se rebella contre le roi Nabucodonosor, auquel il auoit fait serment de-part Dieu: e eut le col si endurci, e le cueur si opiniatre, qu'il ne voulut point retourner au Seigneur Dieu d'Israel. Item tous les seigneurs tant des prêtres que du peuple, augmentent le crime, en suiuant toutes les vilenies des autres naciōs, e souillerent le temple du Seigneur, lequel il auoit sacré en Ierusalem. E quand le Seignr Dieu de leurs peres leur enuoyoit, e derechef enuoyoit diligemment ses messagiers, a cause qu'il épargnoit son peuple e son manoir, ils se gaudissoint des messagiers de Dieu, e méprisoient ses parolles, e se moquoit de ses prophetes, iusqu'a tāt qu'a la fin le Seignr mōta en vne colere irremediable cōtre son peuple, e leur fit venir le roi des Caldeens, qui meurtrit a la pointe de l'épée leurs iouuenceaux en la

Iochin roi de Iudée.
4. dix huit
 4. Rois 24
 3. Esdr. 1

4. Rois 24
 Iere. 37
 38.

Nabucodonosor détruit Ierusalem.

A maison propre de leur saintuaire, e n' épargna ne iouēceaux, ne pucelle, ne vieillard e plus que vieillard: tout fut mis en sa main: e emporta en Babylone tous les vaisseaux de la maison Dieu, grās e menus, e les tresors du temple du Seigneur, e ceux de la maison du roi, e de ses barons. E brulerent la maison Dieu, e raserent les murs de Ierusalem, e mirent le feu en tous ses beaux edifices, e gāterēt toute sa plaisante vaisselle. E ceux qui resterent d'être tués, il les transporta en Babylone, e furent seruiteurs de lui e de ses enfans, iusqu'a tant que royauté de Perse regna: afin que fût accompli ce qu'auoit dit le Seigneur par la bouche de Ieremie, c'ēt afin que cependant la terre iouit de ses Sabbats, laquelle se reposa tandis qu' elle fut deshabitée, pour accomplir soixante dix ans. E l'an premier de Cyrus roi de Perse, afin que fût accompli ce que le Seigneur auoit dit par la bouche de Ieremie, Cyrus roi de Perse, inspiré du Seigneur, fit publier vn mandement par tout son royaume, par écrit, dont le contenu étoit tel. Voici que dit Cyrus roi de Perse. Le Seigneur Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes du monde, e si m'a baillé charge de lui bâtir vn temple en Ierusalem, qui eût en Iudée. S'il y a homme d'entre vous qui soit de son peuple, qu'il y aille, e que le Seigneur son Dieu soit avec lui.

B

C

1. Esdr. 2
 Iere. 25.
 29.

La fin du second liure des Croniques.

Le premier liure d'Esdras.

Chap. I.

Cyrus
rēuoye
les Iuifs
en Ieru
salem.

1. Chr. 36
Iere. 25.
29.



E premier an de Cyrus roi de Perse, afin que fût accōplie ce qu'auoit dit le Seigneur par la bouche de Ieremie, Cyrus roi de Perse, inspiré du Seigneur, fit publier vn mandement par tout son royaume, par écrit, dont le contenu étoit tel: Voici que dit Cyrus roi de Perse. Le Seignr Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes du mōde, e si m'a baillé charge de lui bâtir vn temple en Ierusalem, qui êt en Iudée. S'il y a homme d'entre vous qui soit de son peuple, qu'il aille de-part son Dieu, en Ierusalem, qui êt en Iudée, pour refaire le temple du Seignr dieu d'Israel, lequel Dieu êt en Ierusalem. E que tous ceux qui sont de reste, en quelque lieu que ce soit où ils sont étrangers, soyent aidés par ceux du pays en argent, en or, en biens e bêtes, sans ce qui sera donné de franc vouloir pour la maison Dieu de Ierusalē.

Adonc les chefs de maisons de Iudée, e de Benjamin, e les prêtres e Leuites, tous ceux qui étoient inspirés de Dieu, s'apprêterēt pour aller bâtir le temple du Seigneur, en Ierusalem: e tous leurs voisins d'alentour leur aiderent en vaisselle d'argēt e d'or, e en autres biēs e bêtes e étreines, sans ce qui fut offert de franche volonté. E

La vaif Cyrus tira la vaisselle du tēple du Seignr, laquelle Nabucodonosor auoit emportée de Ierusalem, e l'auoit mise en la maison de son Dieu: Cyrus roi de Perse la mit hors par les mains de Mithridat son tresorier, lequel la deliura par conte-fait a Sasbasar gouuerneur de Iudée: de laquelle vaisselle le nōbre sensuit. Il y auoit trente flascons d'or: e mille d'argent: vint e

A neuf couteaux: trēte hanaps d'or: quatre cens e dix hanaps d'argent, de moindre pris: e mille autres vaisseaux. Les vaisseaux tant d'or que d'argent furent en somme cinq mille quatre cens: lēquels Sasbasar, avec ceux qui s'en alloint d'exil, emporta de Babylone en Ierusalem.

Chap. II.

S ensuiuēt ceux de la prouince, q d'entre les bannis (lēq̄ls Nabucodonosor roi de Babylone auoit trāspor tés en Babylone) délogerēt, e s'en retournerēt en Ierusalē e en Iudée, chācū en sa ville, lēq̄ls vindrēt avec Zorobabel, Iesua, Nehemie, Saraie, Reelie, Mardochee, Belsan, Mepar, Beguai, Rehū, e Baana: sensuit, di-ie, le nōbre des hōmes Israelites. Les fis de Phares furent deux mille cēt soixante douze.

Ceux q̄
retour-
nerent
en Ieru
salē a-
uec Zo-
roba-
bel.

1. Esdr. 7

B Les fis de Sephatie trois cens soixāte douze. Les fis d'Ara set cens soixāte gnze. Les fis de Phahathmoab, descē dus de Iesuaioab, deux mille huit cēs e douze. Les fis d'Elam mille deux

C cinquante quatre. Les fis de Zathu neuf cens quarante cinq. Les fis de Zachée set cens soixante. Les fis de Bani six cens quarantedeux. Les fis de Bebai six cens vint e trois. Les fis d'Azgad mille deux cēs vint e deux. Les fis d'Adonicam six cens soixante six. De Beguai deux mille cinquante six. D'Adin quatre cens cinquante quatre. D'Ater, descē dus d'Ezechie, quatre vits e dix huit. De Besai trois cens vint e trois. De Iora cent e douze, D'Hasum deux cens vint e trois. De Gibbar quatre vints e gnze. De Bethlehem cent vint e trois. Des Ne-tophatiēs cinquāte six. Des Anatho-tiens cent vint e huit. Les fis d'Azma ueth quarāte deux. De Cariathiarim Cephirains e Berothiēs set cēs quarāte trois. D'Harama e Gaba six cēt vīt e vn. Ceux de Machmas cent vint e deux. Ceux de Bethel e d'Hai deux cēs vint e trois. Les fis de Nebo cinquante deux. De Magbi cēt cinquāte six. Du secōd Elam mille deux cēs cin

quante quatre. D'Harim trois cens e vint. De Lodaid e Onon set cēs vīt e cinq. De Iereco trois cens quarante cinq. De Senaa trois mille six cens e trēte. Les prêtres descēdus de Iadaie, de la maison de Iesua, neuf cens soixāte treze. Les fis d'Emmer mille cinquāte deux. De Phashur mille deux cēs quarāte set. D'Harim mille dix e set. Les Leuites descēdus de Iesua e Cadmiel, des enfans d'Odauie, soixāte quatorze. Les chātres, descēdus d'Asaph, cent vint e huit. Les fis des portiers, de Sellū, d'Ater, de Talmō, d'Accub, d'Hatita, de Sobai, furēt en tout cent trente neuf. Les addonnés descēdus de Siha, d'Hafupha, de Tab bath, de Ceros, de Siaa, de Phadon, de Lebana, d'Hagaba, d'Accub, d'Hagab, de Samlai, d'Hanan, de Giddel, de Gahar, de Raaiē, de Rasin, de Necoda, de Gazam, d'Oza, de Phasēa, de Befai, d'Asna, de Munim, de Nephusim, de Bacbuc, d'Hacupha, d'Harhur, de Basluth, de Mahira, d'Harfa, de Barcom, de Sifara, de Thama, de Nasia, de Hatipha: item les descēdus des gens de Salomō, de Sotai, de Sophereh, de Pharuda, de Iala, de Darcōn, de Giddel, de Saphatie, d'Hattil, de Phochereth: les Sebaimiens descēdus d'Ami: les addonnés di-īe, e les descēdus des gēs de Salomon, furēt en tout trois cēs quatre vīts e douze. E Thelharfa, Cherub, Addan, e Emmer, venus de Thelmela, ne peurent mōtrer leur maifō e race, pour sauoir s'ils étoit Israelites. Les fis de Dalaie, de Tobie, e de Necoda furēt six cens cinquante deux. E de la race des prêtres, les enfās d'Habaie, d'Haccos, e de Berzelai (leq̄l auoit épousē vne des filles de Berzelai Galaadite, e auoit pris le nom des Galaadites) cercherent le registre de leur generaciō, mais ils ne s'y trouuerēt pas: e poutāt furent ils demis de l'office de prêtre, e leur defēdit Aterfatha de māger des choses saintes e sacrées, iusqu'a tāt qu'il se trou

A uāt vn grand prêtre de clarté e entiere. Tout la cōpagnie étoit en somme quarāte deux mille trois cens soixante: sans leurs seruiteurs e seruātes, qui étoint set mille trois cens trente set: e entr'eux deux cens chātres e chātreres. Ils auoit des cheuaux set cēs e trēte six: des mulers deux cens quarante cinq: des chameaux quatre cēs trente cinq: e des ānes six mille set cens e vint. E des chefs de maisons, quād ils furēt venus au tēple du Seigñr en Ierusalē, il en y eut qui dōnerēt de leur bon grē pour remettre la maison dieu en son état, selō leur pouoir, pour soutenir les frais de la besogne, soixāte vn mille drachmes d'or: e cinq mille mines d'argēt: e cēt tuniques de prêtres: e se logerēt les prêtres, e les Leuites, e le menu peuple, e les chātres, e les portiers, e les addōnés, en leurs villes: e tous les Israelites en leurs villes.

Chap. III.

C Et quād ce vint pres du mois set-
E tième, cōme les Israelites se tenoit
en leurs villes, tout le peuple vniuer-
sellemēt s'assembla en Ierusalē: e Iesua
fis de Iosedec, e les prêtres ses cousins
e Zorobabel fis de Salathiel, e ses cou-
sins, se prindrēt a bâtir l'autel du dieu
d'Israel, pour y brulager, ainsi qu'il
ēcrit en la loi de Moysē hōme de dieu
E quād ils eurēt dressé l'autel sur ses fō-
demēs, ia-çoit qu'ils eussent biē a cra-
indre les naciōs des autres pays, ils y
furent des brulages au Seigñr, brula-
ges de matin e de vēpre, e firēt la fête
des loges, selō l'écriture, e les brula-
ges de tous les iours, par certain nō-
bre, selō la cōtume e maniere de chāq̄
iour. Ap̄s cela ils firēt le brulagē ordi-
naire, e des nouvelles lunes, e de tou-
tes les sacrées solēnités du seigñr, e de
tous ceux q̄ de leur frāc vouloir offro-
int au seigñr: dès le p̄mier du mois set-
tième ils cōmencerēt a faire brulages
au Seigñr, deuāt q̄ le tēple du Seigñr
fût fondé. Si deliurerēt de l'argēt aux
massons e charpētiers, e des viures e a

4. qui s'en
quetāt de
dieu, a tout
la bague d'
Aharon,
s'ils étoint
de la race
des prêtres

On ré-
fait l'au-
tel, e
fait-on
sacrifi-
ce.

On com-
mence
à refai-
re le tē-
ple.

boire e de l'huyle aux Sidoniens e Ty-
riens, pour mener des bois de cedre
du Liban en la mer de Iaphe, selon le
congé qu'ils en auoint de Cyrus roi
de Perse. E l'an secon de leur venue
en la maison Dieu en Ierusalem, le se-
cond mois, Zorobabel fis de Salathi-
el, e Iesua fis de Iosedec, e les autres
leurs cousins prêtres e Leuites, e tous
ceux qui d'exil étoit venus en Ierusa-
lem, commencerent: e donnerent la
charge aux Leuites, qui auoint plus
haut de vint ans, de mettre en euure
les ouuriers du temple du Seigneur:
e s'employerēt Iesua e ses fise cousins,
e Cadmiel e ses fis descēdus de Iudas,
tous d'vn accord, a faire besogner les
ouuriers de la maison Dieu: aussi firēt
ceux qui étoit descendus de Hena-
dad, e leurs fis e cousins Leuites. E ain-
si que les bâtisseurs fōdoit la nef du
temple du Seigneur, ils mirent en a-
uant les prêtres tous vêtus, a tout des
trompettes, e les Leuites descendus
d'Asaph, a tout des cymbales, pour
louer le Seigneur, selon Dauid roi d'
Israel. E ainsi qu'ils chātoint, en louāt
e prisant le bon Seigneur, duquel la
benignité ēternelle enuers Israel,
tout le peuple faisoit vn grād e ioy-
eux cri, ce-pendant qu'on louoit le Sei-
gneur sur la fondacion du temple du
Seigneur. Mais il en y auoit plusieurs
des prêtres e Leuites e chefs de mai-
sons, vieillars, qui auoint veu le pre-
mier tēple, lēquels quand en leur pre-
sence ce temple se fondoit, plouroint
a haute voix: e d'autre part plusieurs
iettoint vn ioyeux cri e huéc: tellemēt
qu'on n'eūt sceu connoitre la ioyeuse
huée, d'avec la voix du pleur du peu-
ple, a cause que le peuple faisoit vn si
grand cri, qu'on les oyoit de loing.

Chap. III.

Les a-
uerfai-
res veu-
lent ai-
der à bā-
tir le tē-
ple.

Quand les auerfaires des Iuifs e
des Beniamites entendirent que
les bannis bâtissoint le temple du Sei-
gnr Dieu d'Israel, ils allerent trouuer
Zorobabel, e les chefs des maisons, e

A leur dirent ainsi: Nous bâtirons avec
vous: car nous auons nôtre deuoci-
on en vôte Dieu, comme vous, e lui
sacrifions depuis le tems d'Esarhad-
don roi d'Assyrie, qui nous amena
ici. Mais Zorobabel e Iesua, e les au-
tres chefs des maisons d'Israel, leur
firent vne réponse: Il n'appartient
pas a vous de bâtir avec nous le tem-
ple de nôtre Dieu: mais nous seuls
ensemble bâtirons au Seigneur Di-
eu d'Israel, comme Cyrus roi de Per-
se nous a commandé. Par ainsi ceux
du pays empêcherent les Iuifs, e les
engarderent de bâtir, e apposterent
des conseillers contr' eux, pour rom-
pre leur entreprinse, tout le tems de
Cyrus roi de Perse, iusqu'au regne
de Darius roi de Perse. E au com-
mencement du regne d'Assuerus, ils
écriuient vn'accusacion cōtre ceux
de Iudée e de Ierusalem. E au tems d'
Artaxerxes, Bislam, Mithridat, Ta-
beel, e les autres ses compagnons, é-
criuient des lettres a Artaxerxes roi
de Perse, en langue Syriaque.

Item Rehum maitre des contes, e
Samsai secretaire, écriuient contre
ceux de Ierusalem, vne lettres, dont le
contenu sensuit.

La copie des lettres qui lui enuoye-
rent lors Rehum maitre des contes, e
Samsai secretaire, e les autres de celle
compagnie, Dineens, Apharsathace-
ens, Tarpheleens, Apharseens, Arca-
ueens, Babyloniens, Susanecheens,
Deains, Elamites, e autres nations
(lēquelles le grand e renommé Ase-
naphar auoit transportées e logées es
villes de Samarie) e les autres habi-
tans de Syrie e de Cananée.

Voici que mandent au roi Artaxerxes, les hommes qui sont ses ser-
uiteurs en Syrie e Cananée. Sa-
che, roi, que les Iuifs, qui de par-
dela sont venus par-deça, sont arri-
ués en Ierusalem, ville rebelle e mau-
uaise, laquelle ils refont, e ont fon-
dé des murailles lēquelles ils font.

Le bâti-
mēt du
temple
ēt em-
pêché.

Letres
des a-
uerfai-
res a Ar-
taxer-
xes,
pour
empê-
cher q̄
Ierusa-
lem ne
soit ré-
faite.
Or

a. aux ga-
ges.

Or tu dois sauoir, roi, que si celle vil-
le vient a être refaite, e les murs bâ-
tis, ils ne payeront tribut, gabelle ne
peage: qui sera au desauantage des re-
uenus du roi. Parquoi nous, qui d'au-
tant que nous sommes salés du sel
de la court, ne pouons voir le deshō-
neur du roi: pour cela te voulons bi-
en auertir, roi, que tu regardes les cro-
niques de tes ancêtres: car tu trouue-
ras édits liures, e connoitras que ladit-
te ville est rebelle, e dōmageable aux
rois e prouinces, e qu'autres fois ils y
est fait des reuoltemens, tellement qu'
ell'en a été détruite. Pour cete cau-
se nous te faisons a sauoir, roi, que si
laditte ville vient a être refaite, e les
murs rebâtis, tu n'auras rien en Sy-
rie. Adonc le roi enuoya a Rehum
maitre des côtes, e au secretaire Sam-
sai, e aux autres leurs compagnons,
qui se tenoient a Samarie, e aux autres
qui se tenoient en Syrie, vne réponse
en les saluant, en cete maniere:

Répon Les lettres que vous nous aués en-
se d'Ar uoyées, ont été ouertes deuant moi,
taxer- e ai fait chercher, e a-on trouué que
xes, par celle ville iadis a tenu contre les rois,
laquel. e s'y est fait des rebellions e reuolte-
le le bâ mens, e y a eu en Ierusalem des puis-
timent sans rois, qui étoient seigneurs de tou-
de Ieru tela Syrie, e leur payoit-on tributs,
salé est gabelles e peages. Parquoi faites
épêché commandement que ces hommes
ayent a cesser, e que celle ville ne soit
point refaite, sinon que ie l'ordon-
ne autrement. Prenés garde qu'ain-
si se face sans nulle faute, de peur qu'
il n'en vienne quelque dommage au
desauantage des rois. Inconti-
nant que la copie de ces lettres du roi
Artaxerxes fut leue deuant Rehum
maitre des contes, e deuant le secre-
taire Samsai, e leurs compagnons, ils
s'en allerent vitement en Ierusalem
trouuer les Iuifs, e par commande-
ment e force les empêcherent. Parain-
si la besogne du temple de Ierusalem
cessa, e fut entrelassée iusqu'au secōd

A an du regne de Darius roi de Perse.

Chap. V.

E Le prophete Haggée, e le pro-
phete Zacarie fis d'Addo, pro-
phetiserent au nom du Dieu d'Israel,
lequel nom ils auoient, aux Iuifs qui é-
toient en Iudée e en Ierusalem. Dont
Zorobabel fis de Salathiel, e Iesua fis
de Iosedec, se mirent a refaire le tem-
ple de Ierusalem, en la présence des
prophetes de Dieu qui les encoura-
geoint. En ce tems là vindrent a eux
B Thathanai gouverneur de Syrie, e
Scharbozanai, e leurs compagnons,
e leur demanderent qui leur auoit
commandé de refaire ce temple, e re-
bâtir les murs. E nous leur répondi-
mes de sorte (en nommant ceux qui
faisoient ledit bâtimēt) que Dieu eut
égard aux anciens de Iudée, telle-
mēt qu'ils ne furent point empêchés,
iusqu'a tant qu'on en eût fait le rap-
port a Darius, e qu'on en eût appor-
té lettres. E furent les lettres que Tha-
thanaï gouverneur de Syrie, e Schar-
bozanai, e les compagnons Arphase-
cheens, demourans en Syrie, enuo-
yerent au roi Darius, écrites en cete
maniere:

AV ROI DARIUS TOVTE PAIX. Sache, roi, que nous sommes venus
en la prouince de Iudée, au temple du
grand dieu, lequel on bâtit de gros-
ses pierres, e lambrisse-on les parois,
e y besogne-on diligemment e heu-
reusement. Nous auons demandé a
ces anciens, qui leur auoit comman-
dé de bâtir ce temple, e refaire les
murs: e leur auons demadé les noms
de ceux qui sont leurs principaux,
pour te les écrire, e t'en auertir. E ils
nous ont répondu en cete sorte:

Nous sommes seruiteurs du Dieu
du ciel e de la terre, e bâtiſſōs le tēple,
qui long tems ya auoit, par le plus
grād des rois d'Israel été bâti e acheué.
Mais dieu du ciel courroucé par noz
ancêtres, les mit entre les maīs de Na-
bucodonosor roi des Caldeens, leq̄l
rala

Zorobabel e Iesuacō mēcent a refaire le tēple.

Letres des gouuerneurs de Syrie a Darius, sur la refaite du tēple.

rafa ce tēple, e trāsportale peuple du dit Dieu en Babylone esclauē. Mais le roi Cyrus, le premier an qu' il fut roi de Babylone, fit vn mandement que ce temple deūt être refait, e tira du temple de Babylone la vaisselle d'argent e d'or, du temple, laquelle Nabucodonosor auoit emportée du temple de Ierusalē, e mise au temple de Babylone: e la liura a vn nommé Sasbasar, lequel il auoit fait gouuerneur, e lui fit cōmandement qu' il fālât mettre au temple de Ierusalem, e qu' il fit bâtir ledit temple sur son fondement même. Adōc ledit Sasbasar vint, e mit les fondemens du temple de Ierusalem, e depuis on le bâtit, e n'êt pas encor acheué. Parquoi s' il te semble bō, ô roi, fai cercher au tresor des chartres du roi, qui êt par dela en Babylone, pour sauoir s' il a été arrêté par le roi Cyrus que le temple de Ierusalem deūt être refait: e nous en fai a sauoir ta sentence.

Chap. VI.

A Lors le roi Darius commanda qu' on cerchât en la librairie, en laquelle étoit serrés les tresors en Babylone: e se trouua a Ecbatanes (qui êt vn château en la prouince de Mede) vn liure, auquel étoit ainsi écrit: Le roi Cyrus le premier an de son regne fit commādement, que le temple de Ierusalē fût bâti, pour y faire sacrifices, de telle grādeur que la hauteur fût de soixante coudées, e la largeur de soixante coudées, a trois rengées de grosses pierres, e vne rengée de bois: e que cela se fit aux dépens du roi. Item que les vaisseaux d'or e d'argent du temple, que Nabucodonosor auoit emportés du temple de Ierusalem, en Babylone, fussent rēdus,

Darius e reportés au temple de Ierusalem, e remis en leur place au temple. Par de que quoi toi Thathanai gouuerneur de le tēple Syrie, e toi Stharbozanai, e voz compagnons Apharsecheens, demourās soit refait. en Syrie, retirés vous de là, e laissés fai

A re ce tēple, e être bâti en sa place, par le gouuerneur e anciens de Iudée. E ie commande que vous ayés a faire en sorte enuers lēdits anciens de Iudée, pour bâtir ledit tēple, qu' on leur fournisse trēbien les frais, des fināces du roi, c'êt-a-dire des tributs q̄ paye la Syrie, afin que la besogne ne soit entrelaissée. E que ce qui sera métier, comme toreaux, moutōs, e agneaux pour sacrifier au Dieu du ciel: itē blé, sel, vin, e huile, qu' on les en fournisse tous les iours sans nulle faute, a la dite des prêtres de Ierusalem, afin qu' ils ayent de quoi pour offrir bonnes senteurs au Dieu du ciel, e pour prier pour la vie du roi e de ses enfans. E si cōmande que s' il ya homme qui enfreigne ce cōmandement, qu' on prēne vn cheuron de sa propre maison, e qu' on le dresse e s' y pēde-on, e que sa maison en soit confisquée e rasée. E le Dieu qui a là logé son nom, veuille détruire tout homme, soit roi, ourturier, qui mettra la main pour changer ou gâter ledit temple de Ierusalem. Moi Darius commande qu' ainsi soit fait, e qu' il n' y ait nulle faute.

C Adonc Thathanai gouuerneur de Syrie, e Stharbozanai, e leurs compagnons, executerent diligemment le cōmandement du roi Darius. Dōque les anciens Iuifs, bâtissans heureusement, comme le prophete Haggée, e Zacarie fis d' Addo, prophétisoient, acheuerent l'edifice par le cōmandement de dieu, e de Cyrus, e de Darius e d' Artaxerxes roi de Perse, e fut ledit temple acheué le troisième iour du mois Adar, lan sisième du regne de Darius: e firent les Israelites prêtres e Leuites, e les autres bannis, ioyeusement la dedicace dudit temple: pour laquelle dedicace ils sacrifierent cent toreaux, deux cens bœliers, quatre cens agneaux, douze cheureaux de la bergerie, pour la purification de tous les Israelites, selon le nombre des lignées d' Israel,

Les bannis fōt la pāque.

les prêtres départis selon leurs ordres, e les Leuites selon leurs bandes, pour faire le seruire de Dieu en Ierusalē, selon l'écriture du liure de Moïse. Item firent l'édits bannis pāques le quatorzième du premier mois, e furent purifiés les prêtres e Leuites, e furent purs sans s'en falloir vn: e les Leuites sacrifierēt la pāque tant pour tous les bannis que pour les prêtres leurs cousins, e pour eux mêmes: e banqueterent tant tous les Israelites, qui étoit reuenus d'exil, q̄ tous les autres des naciōs du pays, qui par la deuocion qu'ils auoint au Seignr Dieu d'Israel, s'étoit nettoiyés d'ordure: e firent ioyeusement la fête de set iours des pains sans leuain, pour tant que le Seigneur Dieu les auoit rêiouis e mis en la grace du roi d'Assyrie, pour leur aider en la besogne du temple du Dieu d'Israel.

Chap. VII.

Esdras deloage de Babylone pour aller en Ierusalē.

A Pres ces choses, durant le regne d'Artaxerxes roi de Perse, Esdras fis de Saraie, fis d'Azarie, fis d'Helcie, fis de Sellum, fis de Sadoc, fis d'Achitob, fis d'Amarie, fis d'Azarie, fis de Maraioth, fis de Zaraie, fis d'Ozi, fis de Bocri, fis d'Abisua, fis de Phinees, fis d'Eleazar, fis du grād prêtre Aharon, lequel Esdras étoit vn homme agu e entendu en la loi de Moïse, laquelle le Seigneur Dieu d'Israel auoit baillée: deloagea de Babylone, e lui ottroya le roi, par l'assistance que lui fit le Seigneur son Dieu, toute sa requête e en y eut des Israelites, e des prêtres e Leuites, e des chantres, e portiers, e addonnés, qui allerent avec lui en Ierusalem, l'an settième du roi Artaxerxes. E arriua en Ierusalem le premier du mois cinquième, l'an du roi settième, étant parti de Babylone le premier iour du premier mois: tant eut l'aide de son Dieu a souhait. Car ledit Esdras auoit appliqué son cueur non seulement a étudier e executer la loi du Seignr, mais

A aussi a endoctriner les Israelites en droit e raison. Or auoit le roi Artaxerxes donné lettres audit Esdras, prêtre e enseigneur bien entendu es paroles e ordonances que le Seigneur auoit baillées aux Israelites, dequelles lettres la teneur ét telle:

A R T A X E R X E S roi des rois a Esdras prêtre, enseigneur excellent de la loi du Dieu du ciel, Cananeen. J'ai fait cōmandement que quicōque des prêtres Leuites du peuple d'Israel voudra aller de mon royaume en Ierusalem, voise avec toi, puis qu'ainsi ét que tu es enuoyé par le roi e fet conseilliers, afin que pour l'amour des Iuifs e de ceux de Ierusalē, tu épluches la loi de ton Dieu, laquelle tu as, e que non seulement tu portes l'argēt e l'or que le roi e ses conseilliers donnent au Dieu d'Israel, duquel le repaire ét en Ierusalem, mais aussi tout l'argent e or que tu trouueras en tout le pays de Babylone, avec ce que le peuple e les prêtres donneront de leur bon gré pour le tēple de leur Dieu de Ierusalem. Tu acheteras dōque gentiment dudit argent des toureaux, moutons, e agneaux, e leur companages, e vin d'offrande, pour offrir en Ierusalem sur l'autel du temple de vōtre Dieu. Du demourant de l'argent e or, faittes en a la guise de toi e de tes cousins, comm'il plaira a vōtre Dieu. E les vaisseaux q̄ ont été liurés pour le seruire du temple de ton Dieu, remet-les deuant le Dieu de Ierusalem. E les autres dépenses qu'il te faudra faire au temple de ton Dieu, tu les feras aux dépēs du roi. E moi le roi Artaxerxes cōmande a tous ceux qui se tiennent en Syrie, que tout ce q̄ vous demandera le prêtre Esdras, sauant en la loi du dieu du ciel, lui soit baillé, sans nulle faute, iusqu'a cent talens d'argēt, cent cores de fromēt, cent bats de vin, e autant d'huile, e du sel sans taux. Brieuement tout ce qu'il plaira au Dieu du ciel, qu'on l'en fournisse diligem

Letres d'Artaxerxes a Esdras.

diligement, pour son temple, de peur que le roi e le royaume e les enfans n'en soyent punis. Item vous faisons a-fauoir qu'on n'ait a faire payer tribut gabelle ni peage, a aucun des prestres, Leuites, chantres, portiers, addonés, e seruans audit temple. Et tol, Esdras, par la sagesse que tu as de ton Dieu, ordonne des iuges e presidens qui soyent tous sauans en la loi de ton Dieu, pour vuidier les causes de tous les habitans de Syrie: e enseignés les ignorans. E quiconque n'obeira a la loi de ton dieu e du roi, qu'on en face iustice sans nulle doute, soit par mort, soit par banissement, soit par amende, soit par prison.

Chap. VIII.

Benit soit le Seigneur dieu de noz peres, qui a donné vn tel cueur au roi, d'etoffer le temple du Seigneur qui est en Ierusalem, e m'a mis en la bonne grace du roi e de ses conseillers, e de tous les capitaines de guerre du roi. Moi donc me assurei par l'aide que me fit le Seigneur mon Dieu, e assemblai les chefs des Israelites pour aller

avec moi. Esensuiuent les chefs de maisons, e la generacion de ceux qui sont sous le regne du roi Artaxerxes de Babylone avec Esdras. Daniel. De Dauid Hattus. De Sechenie, des enfans de Pharos, Zacarie, e avec lui cent cinquante mâles, contés selon leur generacion. Des enfans de Phahathmoab, Elioenai fis de Zarahie, e avec lui deux cés mâles. Des enfans de G. Zathoes. Sechenie fis de Iahaziel, e avec lui trois cés mâles. D'Adin Ebed fis de Ionathan, e avec lui cinquante mâles, D'Elam Esaie fis d'Athalie, e avec lui soixante dix mâles. De Saphatie Zabadie fis de Michel, e avec lui quatre vints mâles. De Ioab Abdie fis de Iehiel, e avec lui deux cés dix e huit mâles. De G. Baani. Solomith fis de Iosiphie, e avec lui cent soixante mâles. De Bebai Zacarie fis de

A Bebai, e avec lui vint e huit mâles. D'Ahgad Iehā fis d'Haccatan, e avec lui cent e dix mâles. D'Adonicam furent les derniers, dont les noms sont Eliphelet, Ieiel, e Samaie, e avec eux soixante mâles. De Begni Vthai e Zabud, e avec lui soixante dix mâles. E ie les assemblai vers le fleuve qui va a Ahaua: e quand nous y eumes sejourné trois iours, ie regardai le peuple e les prestres, e n'y trouuai persone des Leuites. Si enuoyai Eliezer, Ariel, Se B meie, Elnathan, Iarib, Elnathan, Nathan, Zacarie, e Mosollā principaux, e Ioarib e Elnathan hommes discrets, e leur commandai d'aller trouuer Eddo le chef d'vne place nommée Casphia, e les embouchai de ce qu'ils deuroint dire audit Eddo, e aux addonnés ses cousins, en ladicte Casphia, pour nous amener gens qui fussent pour faire le seruire du temple de nostre Dieu. Si nous amenerent, par la bonne assistance que nostre dieu nous fit, vn homme bien entendu, descendu de Moholi fis de Leui, fis d'Israel: e Serbie e ses fis e freres dix huit: e Hasabie, e avec lui Esaie descendu de Merari, e ses freres e leurs fis vint. Item des addonnés (lêquels Dauid e les principaux auoint addonnés au seruire des Leuites) deux cens e vint, tous nommés par leurs noms. Et là sur la riuere d'Ahaua ie fi crier qu'on eût a ieuner, pour nous humilier deuant nostre Dieu, pour lui demâder vn droit chemin pour nous e noz enfans e tous noz biens. Car j'auoi eu vergogne de demander au roi des gédarmes e cheualerie pour nous defendre des ennemis en chemin, a cause que nous auions dit au roi, que nostre Dieu faisoit bonne assistance a tous ceux qui ont en lui leur deuocion, e que sa puissance e courroux est contre tous ceux qui le laissent. Apres donc que nous eumes ieuné, e eumes fait e obtenu de nostre Dieu nostre requête, ie choisi douze des principaux des prestres, a-fauoir

Esdras
euoye
querir
des prestres
vers Eddo.

Esdras
enchar
gela
vaisselle
aux prestres

fauoir Serebie e Hafabie, e avec eux dix de leurs freres, e leur pesai l'argēt e l'or e la vaisselle, qui étoit vn present fait pour le temple de nôtre dieu, par le roi e ses conseillers e barōs, e tous Israelites qui s'y trouuerēt, e le leur pesai tout contant, a-fauoir six cens cinquante talens d'argent, e cent talēs d'argent en vaisselle: cent talens d'or, e vint tasses d'or, pesantes mille drachmes: e des vaisseaux d'erain reluisant e bō, aussi beaux que s'ils eussent été d'or. Puis leur di: Vous êtes sacrés au Seigneur, e la vaisselle sacrée, e l'argēt e l'or a été donné de franc vouloir au Seigneur dieu de voz peres. E pourtant veillés e le gardés iusqu'a tāt que vous le pesiēs deuant les principaux des prêtres e Leuites, e les chefs de maisons Israelites, en Ierusalem, es salles du temple du Seigneur. Ainsi les prêtres e Leuites receurent l'argēt e l'or e vaisselle, au pois, pour le porter en Ierusalem au tēple de nôtre Dieu. Puis delogēmes de la riuere d'Ahaua, le douzième du premier mois, pour aller en Ierusalem: e nôtre Dieu nous fut en aide, e nous garēt de la main des ennemis, e des embûches sur chemin. E quand nous fumes arriués en Ierusalem, e y eumes seiourné trois iours, au quatrième iour on pesa l'argēt e l'or e la vaisselle au temple de nôtre Dieu, en la main du prêtre Meremoth fis d'Vrie, avec lequel étoit Eleazar fis de Phinées, e avec eux Iozabad fis de Iesua, e Noadie fis de Bennoi, Leuites: e fut le tout pesé par conte fait, e en fut le pois tout a l'heure mis en écrit. E les esclaves qui étoient reuenus d'exil, offrirēt des brulages au dieu d'Israel, douze toreaux pour tous les Israelites, quatre vints e seze moutons, settāt e set agneaux, e douze cheureaux pour déforfaire, le tout pour brulager au Seigneur. E apres qu'on eut baillé les mandemens du roi aux senēchaux du roi, e aux gouverneurs de Syrie, ils aiderent au

A peuple, e a la maison Dieu.

Chap. IX.

Ces choses acheuées, les principaux me vindrent trouuer, e me dirent ainsi: Les Israelites e prêtres e Leuites ne se gardent pas d'auoir accointance avec les autres nations du monde, ains suiuent les abominacions des Cananeens, Hetteens, Pherezeens, Iebuseens, Ammonites, Moabites, Egyptiens, e Amorreens: car ils prēnēt de leurs filles pour eux e pour leurs fis, e mêlent la sainte semence avec les autres nations du monde: e si sont les principaux e gens de iustice les premiers en cēt éclandre. E quād i'entendi ces nouvelles, ie me prin a descirer mes habillemēs e mon manteau, e me tirer par les cheueux e la barbe, e m'assis tout déconforté. E adonc s'assemblerent vers moi tous ceux, qui sur vn si gros éclandre s'effrayoint des paroles du dieu d'Israel. E moi apres que i'eu été assis tout desolé iusqu'a l'heure de l'offrāde du vēpre, me leuai a celle heure, tout desolé que i'étoi, e a tout ma robbe e mon manteau desciré, a genoux, les mains leuées contre le Seigneur mon dieu, me prin ainsi a dire: O mon Dieu, i'ai si grād honte, qu'a peine ose-ie leuer mon visage vers toi, mon Dieu. Car nous auons fait tant de fautes, qu'elles nous passent par dessus la tête, e êt nôtre crime si grād, qu'il va iusqu'au ciel. Depuis le tēs de noz peres nous auons été en vn gros crime iusqu'aujourd'hui, e pour noz fautes auōs été abādonés nous e noz rois e prêtres, entre les mains des rois des autres pays, a l'épée, a être esclaves, au pillage, e a être honnis, comme bien il appert. Maintenant le Seigneur nôtre Dieu nous a aucunement prins a merci, en faisant échapper aucuns de nous, e nous donnant vn piu en son saint lieu, afin que nôtre Dieu nous illuminât les yeux, en sauuant la vie a quelque peu de nous en nôtre seruage.

Les bānis s'alliēt des payēs.

Cōplante d'Esdras, sur le débauchemēt du peuple.

4. arrêt e cūmeure.

P

Car nous sommes serfs: e pource qu'en nôtre seruage nous n'auons pas abandonné nôtre Dieu, il nous a mis en la bonne grace des rois de Perse, pour sauuer la vie a aucuns de nous, pour remonter le temple de nôtre Dieu, e redresser ce qui en est deroché, e pour nous donner vn clos en Iudée e en Ierusalem. E maintenant que dirons-nous, ô nôtre Dieu: puis que nous auons laissé tes commandemens: qui par les prophetes tes seruiteurs auois commandé en cete maniere: La terre de laquelle vous allés prendre possession, est vne terre souillée par l'ordure des peuples du pays, qui l'ont remplie e comblée de leurs vilenies abominables. E pourtant ne donnés point voz filles a leurs fis, e ne prenés point leurs filles pour voz fis, e iamais ne pourchassés leur paix ni leur bien, afin que vous soyés fermes, e que mangiés les biens de la terre, e les laissiés en heritage a voz enfans a iamais. Donc apres tous les malheurs, qui pour noz mauuaises euures, e pour noz grans crimes, nous sont suruenus, veu que toi, nôtre dieu, nous as pardonné noz fautes, e as fait échapper ceux de nous qui sommes ici, faut-il que nous ayons de rechef violé tes commandemens, e nous soyons alliés par mariages avec ces nations abominables? N'auois-tu pas bien raison de te courroucer contre nous, iusqu'a nous totallemēt de faire, sans en laisser échapper ne peu ne prou: O Seignr Dieu d'Israel, qui es iuste, nous voici a ton commandement, pour noz crimes, qui sommes échappés, e sommes auioirdhui de reste: car en ceci possible n'est de tenir deuant toi.

Chap. X.

3. Esdr. 8.

E pendant qu'Esdras prioit, e se confessoit en plourant a terre deuant la maison Dieu, il s'amassa vers lui vne grāde compagnie d'Israelites, hommes, femmes e enfans: e cōme le peuple faisoit vn grand pleur, Seche-

A nie fis de Iehiel, de la race d'Elam, par la a Esdras en cete maniere: Il est certain que nous auons méfait cōtre nôtre Dieu, d'auoir prins femmes étrangères, des nations du pays: mais toutefois il y a esperance pour les Israelites en cēt affaire. Or sus, faisons pāches a nôtre Dieu, que nous baillerōs congé a toutes les femmes, e a ceux qu'elles ont enfantés, selō l'arrēt du Sire, e de ceux qui s'effrayent du cōmandemēt de nôtre Dieu, e qu'ainsi soit fait selō la loi. Leue toi: car autant t'atouche-il qu'a nous: or sus, prend courage.

B Adonc Esdras se leua, e fit iurer les principaux prêtres Leuites, e tous les Israelites, qu'ils feroient ainsi. E quand ils eurent iuré, il se departit de deuant la maison Dieu, e s'en alla en la chambre de Iehan fis d'Elisib, sans auoir mangé ne beu quand il y alla: tāt étoit mari de la faute des bannis. Puis fit on crier en Iudée e en Ierusalem, que tous les bannis s'assemblassent en Ierusalem: e que quicōque dedēs trois iours ne s'y trouueroit, selon l'arrēt des principaux e des anciēs, tout son auoir seroit malsacré, e il seroit forban de la cōmunauté des bannis. Si s'assemblerent tous les Iuifs e Beniamites en Ierusalē, dedens les trois iours: e au vintiēme du mois neuuiēme se trouuerent tous en la place de la maison Dieu, trēblans tant pour l'affaire, que pour la pluye. E le prêtre Esdras se leua, e parla a eux en cete maniere: **D** Vous aués mal fait, d'auoir prins femmes étrangères, pour augmenter la faute des Israelites. E pourtant faites l'honneur au Seigneur Dieu de voz peres, de faire son bō plaisir, e vous separer des nations du pays, e des femmes étrangères. Surquoi toute la compagnie rēpōdit a haute voix en cete maniere: Il le nous faut bien faire cōme tu dis. Mais il y a vn grand peuple, e est tems de pluye, e n'est possible de demourer dehors, e n'est pas a faire a vn iour ou deux: car nous auons grāde-

Seche-
nie con-
sole Es-
dras.

3. Esdr. 9

Esdras
tense le
peuple
pour a-
uoir
prins se-
mes é-
trāges.

ment

ment peché en cêt endroit. E pour-
 tât il faut commettre noz principaux
 sur toute la commune: e tous ceux
 qui en noz villes ont épousé femmes
 étrangères, viendront a eux en certain
 tems, accompagnés des anciens e iu-
 ges de châque ville, iusqu'a tant que
 par ce moyē soit appaisé enuers nous
 le courroux de nôtre Dieu. Si en fut
 donnée la charge a Ionathan fis d'A-
 fael, e a laazie fis de Thecua: e Mosol-
 lam e Sebethai Leuite furent cōmis
 pour leur aider. E les bānis firēt com-
 me dit êt, e furent élus le prêtre Es-
 dras, e certains hommes chefs de mai-
 sons, tous appelés par leurs noms,
 qui s'assirēt le premier du mois disî-
 me, pour s'enquêter de l'affaire: e fut
 mis fin a l'affaire de tous ceux qui au-
 oint prins femmes étrangères, dedens le
 premier iour du mois premier. E se
 trouua de la race des prêtres qui au-
 oint épousé femmes étrangères, des en-
 fans de Iesua fis de Iosedec, e de ses fre-
 res, Maaseie, Eliezer, Iarib, e Godolie
 lēquels s'accorderent a donner congé
 a leurs femmes, e donnerent vn
 mouton pour amende de leur faute.
 E des enfāns d'Emmer Hanani, e Za-
 badie. D'Harim Maaseie, Elie, Se-
 meie, Jehiel, e Ozie. De Phashur, Eli-
 oenai, Maaseie, Ismael, Nathanael, Io-
 zabad, e Elasa. Des Leuites Iozabad,
 Semei, Celaie, autrement dit Calita,
 Phathaie, Iudas, e Eliezer. Des chan-
 tres Eliasib. Des portiers Sellum, Te-
 lem, e Vri. Des Israelites, des enfans
 de Pharos Ramie, Iezie, Malcie, Mi-
 iamin, Eleazar, Melchie, e Banaie. D'
 Elam Mattanie, Zacarie, Jehiel, Ab-
 di, Ieremoth, e Elie. De Zattu Elie-
 nai, Eliasib, Mattanie, Ieremoth, Za-
 bad e Aziza. De Benai lehā, Ananie,
 Zabbai, e Athlai. De Bani Mofollā,
 Malluch, Adaie, Iasub, Saal, e Ra-
 moth. De Phahathmoab Adna, Cha-
 lal, Banaie, Maaseie, Mathānie, Basa-
 leel, Bennui, e Manassé. D'Harim E-
 liezer, Issie, Melchie, Semeie, Simeō;

Ceux q
 prin-
 drēt fe-
 mes é-
 trāges.

A Beniamin, Malluch, e Samarie. D'Ha-
 som Mattanai, Mattatta, Zabad, Eli-
 phelet, Ieremai, Manassé, e Semei. De
 Bani Maadai, Amram, Vél, Banaie,
 Bedie, Celuu, Vanie, Meremoth, E-
 liasib, Mattanie, Mattenai, Iaafau, Ba-
 ni, Bennui, Semei, Selemie, Nathan,
 Adaie, Machnadebai, Safai, Sarai, A-
 zarel, Selemie, Samarie, Sellum, Ama-
 rie, e Ioseph. De Nebo Ieiel, Matha-
 thie, Zabad, Zebina, Iaddau, Ioel, e
 Banaie. Tous ceux ci auoint épousé
 femmes étrangères, dont les vnes auo-
 int eu des enfans.

Le second liure d'Esdras.

Chap. I.

L'histoire de Nehemie fis d'Hacalie.



NAn^e vintiēme, le mois
 de Casleu, comme i'é-
 toi au château Susān, il
 y arriua vn de mes cou-
 sins nommé Hanani, e
 certains autres de Iudée, dēquels ie
 m'enquētai touchant les Iuifs qui éto-
 int échappés e restoint de la captiui-
 té, e touchant Ierusalem. E ils me di-
 rent que ceux qui étoint de reste de
 captiuité, auoït lā en la prouince be-
 aucoup de mal e deshonneur: e que
 les murs de Ierusalē étoint derochés,
 e ses portes brulées. E quand i'en-
 tēdi ces nouvelles, ie m'assis e plourai
 e menai dueil quelques iours, e ieu-
 nai, e fi au Dieu du ciel l'oraïson qui
 sensuit: O Seignr Dieu du ciel, Dieu
 grād e redoutable, qui tiens promes-
 se, e fais du bien a qui t'aime e garde
 tes commādemens, aye, ie te prie, les
 oreilles entētiues, e les yeux ouuers,
 pour écouter l'oraïson, laquelle moi
 ton seruiteur te fai auïourd'hui, nuit e

4. a fauoir
 du regne
 d'Artaxer-
 xes.

Nehemie
 prie di-
 eu qu'il
 le met-
 te en la
 grace
 d'Arta-
 xerxes.

P 2

jour pour tes Israelites, en cōfessant les pechés des Israelites q̄ nous, moi e la maison de mon pere, auons commis, en t'ayant en dēdain, e ne gardāt pas les commādemens, ordonances e droitz, que tu commandas a Moysē ton seruiteur. Souuieñe toi, ie te prie, de la promesse que tu fis a Moysē ton seruiteur, disant que nous nous mēferions contre toi, e que tu nous écarterois parmi les nacions étrangères. Puis quād nous retournerions a toi, e garderions e ferions tes cōmandemens, quand bien nous seriōs éparpillés au bout du monde, tu nous en recueilli rois, e amenerois au lieu q̄ tu aurois choisi pour y loger ton nom. Or ét-ce qu'ils sont tes seruiteurs, e le peuple que tu as racheté par ta grand force e puissāte main. Je te prie, Sire, prête l'oreille a l'raison tant de moi ton seruiteur, q̄ des autres tes seruiteurs, qui ont desir d'auoir ton nom en reuerence: e fai aujourd'hui la grace a moi ton seruiteur, de faire que cēt hō me ait merci de moi.

Chap. II.

OR étoi-ie sōmellier du roi. Dōc au mois Nisan, lan vintiēme du roi Artaxerxes, ie prin du vin qui étoit deuant lui, e lui en versai tout triste deuant lui, ce que ie n'auoi pas accōtumé d'être. Dont le roi me dit: Que veut dire que tu as le visage si triste, e si n'ēt pas malade: ce n'ēt autre chose q̄ tristesse de cueur. Adonc i'eu fort grand peur: e di au roi: Viue le roi a iamais. Ne doi-ie pas bien auoir le visage triste, veu que la ville, en laquelle sont logés les sepulcres de mes peres, ét détruite, e ses portes brulées: E le roi me dit: Que demandes-tu dōque: Adōc ie priai le dieu du ciel, e di au roi: S'il te semble bon, e si moi ton seruiteur te plai, ie demāde que tu m'enuoyes en Iudéc, pour refaire la ville des sepulcres de mes peres. E le roi me dit, étant sa fēme assise acōte lui: Cōbien demoure-

Nehemie a congé du roi pour aller re faire Ierusalē.

A ras-tu a faire ce voyage: e quand retourneras-tu: E moi voyant q̄ le plaisir du roi étoit de me donner congé, lui baillai terme, e lui répondi: Si c'ēt de ton bon plaisir, roi, tu me feras dōner des lettres, pour porter aux gouuerneurs de Syrie, pour auoir leur saufconduit iusque ie soye arriué en Iudée. Item des lettres pour porter a Asaph maitre des forêts du roi, afin qu'il me fournisse de bois pour rabil-
B ler les portes du château, qui ét au pres du temple, e les murs de la ville, e la maison où ie logerai. Adonc le roi, par la grace que me fit mon dieu, m'ottroya ma requête. si m'en allai trouuer les gouuerneurs de Syrie, e leur baillai les lettres royaux, accōpagné des capitaines e cheuaucheurs enuoyés du roi. E quand Sanaballat Horonois, e Tobie seruiteur Ammonite, entendirent ces nouuelles, ils furent fort marris, de ce qu'il étoit venu homme qui pourchassoit le bien des
C Israelites. E quand ie fu arriué en Ierusalē, e y eu seiourné trois iours, ie me leuai de nuit, accompagné de peu de gens, sans auoir dit a homme ce que Dieu m'auoit mis au cueur de faire a Ierusalē, e sans auoir autre monteure que celle que ie cheuauchoi. Je sorti donque de nuit par la porte de la vallée, e passai la fontaine du dragō, e arriuai a la porte de la voirie, regardāt les murs derochés de Ierusalem, e les portes brulées. Puis passai iusqu'a la
D porte de la fontaine, e a l'étang du roi. E pourtant qu'il n'y auoit point de passage pour ma monteure, ie montai par le ruisseau de nuit, e auisai les murs, puis retournai a la porte de la vallée, e entrai par elle, e m'en retournai. Or ne sauoint messieurs de la iustice où i'étoi allé, ne que ie faisois, e ne sauois pas encore dōné a entendre aux Iuifs, ni aux prêtres, ni aux p̄ncipaux, ni aux gens de iustice, ni aux autres q̄ faisoient la besogne. Si leur di en cēte maniere: Vous voyés le mal où nous
 sommes

Nehemie regarde les murs de Ierusalē.

sommes, veu que Ierusalē ēt détruite, e ses portes brulees. Si nous faut refaire les murs de Ierusalē, afin que ne soyons plus infames. Cela dit, ie leur donnai a entēdre la bonne aide que m'auoit faitte mon Dieu, e aussi les parolles que m'auoit dittes le roi. Dōt ils prindrent bon courage, e cōmencerent a dire qu'il leur falloit bâtir. E quand Sanaballat Horonois, e Tobie seruiteur Ammonite, e Gesem Arabe, entendirent ces nouuelles, ils se moquoient de nous, e par mépris di-

soint: Qu'ēt-ce que vous faites: vous rebellés-vous contre le roi: E ie leur répondi en cēte maniere: Le Dieu du ciel nous donne bōne chance, e nous ses seruiteurs nous mettons a bâtir: mais vous autres, vous n'aués ne part, ne droit, ne remēbrance en Ierusalē.

Chap. III.

On re-
fait les
murs
de Ieru-
salem.

Si se leua Eliasib le grand prêtre, e les autres prêtres ses cousins, e bâtirēt la porte de la bergerie, e la sacrent, e assirent ses manteaux, e la sacrent iusqu'a la tour de cent, iusqu'a la tour d'Hananeel. A cōte lui bâtirent ceux de Ierico: puis Zaccur fis d'Amri. E les fis de Hafnaa refirent la porte de la poissonerie, e la plancherēt, e mirent ses mâteaux, ferrailles e éparres. A cōte eux rabilla Meremoth fis d'Vrie, fis d'Hacos: e a cōte eux Mosollā fis de Barachie, fis de Mesezabel: e a cōte eux Sadoc fis de Baana. A cōte eux refirent les Thecuains: combien que leurs gentils hommes ne mirent pas le col sous la besogne de leur maître. E Ioiada fis de Phasea, e Mosollā fis de Besodie, refirent la vieille porte, e la plancherēt, e poserent ses manteaux, ferrailles e éparres. A cōte eux refirent Malatie Gabaonois, e Iadon Meronotite, e les Gabaonois e Masphains, iusqu'au siege du gouuerneur de Syrie. A cōte eux refit Oziel fis d'Haraie, orfeure: e a cōte lui Ananie fit d'Haracaim: e rabillerent Ierusalem iusqu'au mur deroché. A cōte

A eux refit Raphaie fis d'Hur, preuôt du demi quartier de Ierusalem. A cōte eux refit Iadaie fis d'Haromaph, vis-a-vis de sa maison. E a cōte lui Hattus fis d'Hafabanie. E Melchie fis d'Harim, e Hafub fis de Phahathmoab refirent l'autre partie, e la tour des des fours. A cōte lui refit Sellū fis d'Halohi, preuôt du demi quartier de Ierusalē, lui e ses filles. E Hanun e ceux de Zanoa refirēt la porte de la vallée, e la bâtirent, e assirent ses manteaux, ferrailles e éparres: e si refirent mille coudées de la muraille, iusqu'a la porte de la voirie. E Melchie fis de Recab, preuôt du quartier de Bethaccarem, refit la porte de la voirie, e la bâtit, e assit ses manteaux, ferrailles e éparres. E Sellum fis de Colhoze, preuôt du quartier de Maspha refit la porte de la fontaine, e la bâtit e couurit, e assit ses manteaux, ferrailles e éparres: e refit aussi le mur de l'étāg Siloe iusqu'au iardin du roi, iusqu'aux degrés par où lon descend de la cité Dauid. Apres lui refit Nehemie fis d'Azbec, preuôt de demi le quartier de Bethsura, iusque vis-a-vis du sepulcre de Dauid, e iusqu'a l'étāg fait: e iusqu'a la maison des preux. Apres lui refirent les Leuites, Rehum fis de Bani, e a cōte lui Hafabie preuôt de demi le quartier de Ceila, en son quartier. Apres eux refirēt leurs cousins Bauai fis de Henadad, preuôt du demi quartier de Ceila. A cōte lui refit Ezer fis de Iesua, preuôt de Maspha, l'autre partie du coin, cōtre la montée des armes. Apres lui contre la montagne refit Baruch fis de Zabbai l'autre partie, depuis le coin, iusqu'a l'entrée de la maison du grād prêtre Eliasib. Apres lui refit Meremoth fis d'Vrie, fis d'Hacos, l'autre partie, depuis l'entrée de la maison d' Eliasib, iusqu'au bout de laditte maison. Apres lui les prêtres payfans: puis Benjamin e Hafub contre leurs maisons. Puis Azarie fis de Maascie

fis d'Ananie, a côte la maison. Apres A
 lui refit Bennui fis d'Henadad l'autre
 partie, depuis la maison d'Azarie, iuf
 qu'au coin e au quarre. Puis Phalal fis
 d'Vzai depuis vis-a-vis du coin, e de
 la tour qui s'auance de la maison da
 môt du roi, qui êt vers le paruis de la
 prison. E apres lui Phadaie fis de Pha
 ros, e les addonnés qui se tenoient
 en Ophel, refirent iusque contre la
 porte de l'eau deuers le leuant, e de
 la tour qui s'auance. E apres lui refi- B
 rent les Thecuains l'autre partie, de-
 puis vis-a-vis de la grande tour qui
 s'auance, iusqu'au mur Ophel. De-
 puis la porte des cheuaux refirent
 les prêtres chacun contre sa maison.
 Puis Sadoc fis d'Emmer contre sa
 maison, e apres lui Semeie fis de Se-
 chenie, gardien de la porte du leuât.
 Puis Ananie fis de Selemie, e Ha-
 nun sisième fis de Salaph, refirent
 l'autre partie. Puis Mosollam fis de
 Barachie contre sa chambre. Puis
 Melchie fis de l'orfeure, iusqu'a la mai- C
 son des addonnés, e des marchans,
 contre la porte de la commission,
 iusqu'a la chambre du quarre. E en-
 tre la chambre du quarre e de la por-
 te de la bergerie, refirent les orfeures
 e marchans.

Chap. III.

Les a-
 uerfai-
 res se
 mo-
 quêt de
 ce qu'ô
 refait le
 rusalê.

E Quand Sanaballat entêdit que
 nous refaisons les murailles, il
 en eut grand dépit, e par maltalent
 se print a se moquer des luifs, e a dire
 en la presence de ses cousins e des gē- D
 darmes de Samarie, Que font ces
 couars luifs: êt-il donc dit qu'on les
 laissera sacrifier, e acheuer vne fois, e
 qu'ils remettront en besogne les pier-
 res des murgiers, voire qui sont bru-
 lées: E Tobie Ammonite, qui étoit
 a côte lui, dit ainsi: le gage que si vn
 renard monte sur leur bâtiment, il
 abbatra leur mur de pierre. Ecoute,
 ô nôtre Dieu, combien nous som-
 mes méprisés, e tourne leur outra-
 ge sur leur propre tête, e les fai être

méprisés en quelque pays où ils se-
 ront esclaves. Ne couure point leur
 faute, e que leur forfait ne soit point
 effacé de deuant toi, puis qu'ils ont
 dépit des bâtissans. Donque comme
 nous bâtissions le mur, e que tout le
 mur étoit déjà lié iusqu'a la moitié, e
 que le peuple entendoit a la beso-
 gne, quand Sanaballat, e Tobie, e les
 Arabes, e Ammonites, e Azotiês en-
 tendirent qu'on refaisoit les murs de
 Ierusalem, e qu'on auoit commencé a
 boucher les breches, ils en furent si
 courroucés, qu'ils se benderent tous
 ensemble, pour aller faire la guerre
 contre Ierusalem, e pour y mettre em-
 pêchement. Mais nous priâmes nô-
 tre Dieu, e ordonâmes des gardes On re-
 contr'eux, pour nous garder d'eux fait les
 iour e nuit: combien que les luifs se murs
 pleignissent que les portefaix n'en de Ieru-
 pouoint plus, a cause qu'il y auoit salem,
 tant de mortier: e qu'ils ne pouoint mau-
 bâtir les murailles. Or auoint deli- grés
 beré noz auersaires de nous assaillir enemis
 au dépourueu, e sans que nous nous
 en donnissions garde, e nous tuer, e
 par ce moyen empêcher la besogne.
 Mais les luifs leurs voisins nous en
 vidrêt auertir biē dix fois, de tous les
 lieux où ils se tenoient pres de nous.
 Si mises lieux bas derrier la muraille,
 par les fossés, gens ordonnés selon
 leurs parétages, a tout leurs épées, pi-
 ques e arcs, e y ayât auisé, cōmençai a
 dire aux principaux aux gens de iusti-
 ce, e au demourant du menu peuple, qu'ils ne les craignissent point, ains
 eussent souuenâce du grand e redou- Sui 1.9
 table Sire, e cōbattissent pour leurs
 cousins, leurs fis e filles, leurs femmes
 e leurs maisons. Parainsi quand noz
 ennemis entendirent que nous en é-
 tions auertis, leur entreprinse fut rō-
 pue de-part Dieu: si retournâmes
 tous es murailles, chacun a sa beso-
 gne. E depuis ce iour là la moitié de
 mes valets besognoit, e l'autre moitié
 étoit embâtonnée de picques, arcs,
 rondel-

rondelles, e haubergeons, e étoit les capitaines derrier toute la race des Iuifs qui bâtissoient es murailles. E ceux qui portoient les faix, e ceux qui les asseoint, besoignoient a tout vne main, e auoient l'autre main embâtonnée. E les massons auoient en main sonnant chacun son épée, au côté: e le son de trompe se donnoit par deuers moi. Or auoi-je auertis les principaux e gens de iustice, e le demourant du menu peuple, que la besogne étoit grande, e fort étendue, e que nous étions séparés par dessus les murailles loin les vns des autres. E pourtant là où ils orroient le son de trôpe, qu'ils s'assemblassent vers nous, e que nôtre Dieu combattoit pour nous. Par ainsi comme nous étions embesognés, la moitié de nous étoit embâtonnée de piques, depuis l'aube du iour iusqu'aux étoiles. E en ce même tês i'auoi dit au peuple qu'ils couchassent chacun avec son valet, au milieu de Ierusalem, e que de nuit nous fissions le guet, e de iour la besogne: e ne moi, ne mes cousins e vales, ni les hommes de garde, qui me suiuoient, ne dépouillions point noz habillemens, ains auions chacun son bâton au poing.

Chap. V.

**Com-
pleinte
des po-
ures cõ-
tre les
vsuri-
ers.**

CE pendant il sourdit vne grande complainte tant de maris que de leurs femmes, cõtre les Iuifs leurs freres. Les vns disoient: Nous sommes beaucoup, nous e noz fis e filles: il nous en faut acheter du blé pour viure. Les autres disoient: Il nos faut engager noz chams e vignes e maisons, a fin d'acheter du blé pour la famine. E les autres disoient: Voire-mais nous auons emprunté de l'argent sur noz chams e vignes, pour payer tribut au roi. E comm' ainsi soit que c'êt tout vn du cors de noz freres e du nôtre, e de leurs enfans e des nôtres, nõ pourtant il nous faut lâcher noz fis e filles en seruage, e ya déjà de noz fil-

A les engagées, que nous ne saurions racheter, veu que les autres ont noz chams e vignes. E quand i'entendi leur complainte e leurs propos, i'en fu trêmalcontent: e apres auoir considéré l'affaire en mon cueur, ie tensai les principaux, e gens de iustice, de ce qu'ils prenoient vsure de leurs freres, e si vne grosse assemblée pour eux, e parlai a eux en cête maniere: êt-il dit que nous racheterons, selon nôtre puissance, noz freres Iuifs, vendus aux autres nations, e vous acheterés voz freres rachetés par nous? E comme ils se faisoient, e ne sauoient que dire, ie dit: Ce n'êt pas bien fait a vous. Ne cheminerez-vous point en la crainte de nôtre Dieu, pour vous garder du reproche des autres nations noz ennemis? Moi e mes freres e valets leurs auons bien prête de l'argent, e du blé: quittons cête debte: rendés leurs auioirdhui leurs chams, vignes, oliuiers, e maisons, e la centième de l'argent, du blé, du vin, e de l'huile, que vous leur aués prêtée. Adonc ils dirent qu'ils le rendroient, e n'en demanderoient rien, e feroient ainsi que i'auoi dit. E ie si venir les prêtres, e leur si faire serment, qu'ils le feroient ainsi. Puis ie secoui mon giron, e di: Ainsi secoua Dieu tout homme, qui n'executera ceci, de sa maison, e de son travail: e ainsi soit il secoué e vuidé. E toute la compagnie dit, Amen: e louerent le Seigneur, e fit le peuple ainsi.

Or depuis le tems que me fut chargé le gouvernement de Iudée, c'êt depuis l'an vintième du roi Artaxerxes, iusqu'au trentedeusième, qui furent douze ans, moi, ne mes freres, ne vêquimes point aux dépens du peuple, selon le droit de gouverneur: comm' ainsi fût que les gouverneurs mes deuantiers eussent chargé le peuple, en se faisant payer pour le pain e le vin continuelle-

L'attrê-
pance
de Ne-
hemie.

ment quarante sicles d'argent, sans les étorfes que faisoient leurs valets au commun peuple: mais ie ne fi pas ainsi, a cause que j'auoi la crainte de Dieu. E non seulement j'aidai ledit ouurage des murailles: mais même nous n'achetâmes nul champ, e si étoint tous mes valets là ensemble apres la besogne. E les Iuifs e gens de iustice qui étoint cent e cinquante hommes, e ceux qui nous suruenoient des naci3ns d'alentour, viuoint a ma table. Tellement qu'on tuoit tous les iours pour ma table vn beuf, six grasses brebis ou cheures, sans le gibbier: e de dix iours en dix iours a force vin de toutes sortes: e toutefois ie ne me faisoï rien payer pour la dépense qui m'appartenoit comme gouuerneur, a cause que le peuple étoit assés chargé de la besogne. Souuienne toi de me faire du bien, m3 Dieu, pour tout ce que j'ai fait a ce peuple.

Chap. VI.

Sana-
ballat e
autres
épiant
Nehemie.

E Quãd Sanaballat, e Tobie, e Gosem Arabe, e noz autres ennemis entendirent que j'auoi tellement refait les murailles, qu'il n'y restoit plus nulle breche (combien que ie n'auoi pas encor assis les manteaux es portes) Sanaballat e Gosem me mandèrent q̄ ie les allasse trouuer, pour deliberer ensemble es villages, en la plaine d'Ono. Or auoint-ils entrepris de me iouer d'vn mauuaistour. Mais ie leur mãdaï par des meslagers, que j'auoi vne si grosse besogne a faire, que ie n'y pouoi aller, de peur que si ie la laissoï pour descendre vers eux, elle ne cessât. E ils me mãderent quatre fois vne même chose: e ie leur fi vne même réponse. Dont Sanaballat a la cinquième fois me mãda vne même chose par son valet, qui apporta vne letres ouuertes, d3t la teneur senfuit: Le bruit 3t parmi les naci3ns, e Gosem dit, que toi e les Iuifs 3tes deliberés de vous reuolter, e que tu refais les murailles, a fin de par ce mo-

A yen 3tre leur roi: e que même tu as ordoné des prophetes pour te faire crier en Ierusal3m roi de Iudée. Que puis qu'ainsi 3t que les nouvelles en viendront au roi, vien par deçà, afin que nous en deliberions ensemble. Sur cela ie r3pondi qu'il n'étoit pas ainsi qu'il disoit, ains controuuoit cela de sa tête. Car ch3cun nous épouuentoit, afin de nous faire laisser la besogne, e qu'elle ne fût pas faite. Si prin courage, e m'en allai en la maison de Semeïe fis de Dalai3e, fis de Metabeel, laquelle étoit separée des autres: e il me dit: Retirons nous en la maison Dieu, au milieu de la nef, e ferm3s les portes de la nef: car il doit venir gens pour te tuer, e doiuent venir de nuit. Mais ie lui di: Ie ne suis pas vn homme qui vueille fuir, ou entrer au temple pour sauuer ma vie: ie n'y entreraï point. Puis j'entendi qu'il n'en auoit pas charge de Dieu, ains lui auoit Tobie e Sanaballat baillé vne piece d'argent, pour lui me faire dire celle prophetie, e la lui auoint baillé: afin que j'eusse peur, e que ie fisse ainsi, e pechasse, afin de me mettre vn mauuais bruit dessus, e me blâmer. Souuienne toi, mon Dieu, de tels tours de Tobie e Sanaballat, e aussi de la prophetesse Noadie, e des autres prophetes qui m'épouentoient. Or furent les murailles acheuées le vint e cinq d'Elul, le cinquantedeu-si3me iour. Dont quand tous noz ennemis entendirent ces nouvelles, toutes les naci3ns d'entour nous craignirent, e rabatirent beaucoup de leur arrogance, connoissans que c3t ouurage auoit 3té fait de nôtre Dieu. E en ce tems là plusieurs des principaux des Iuifs enuoyoint letres a Tobie, e Tobie a eux: car plusieurs des Iuifs auoint fait ferm3t avec lui, a cause qu'il étoit beau fis de Sechenie fis d'Ara, e Iehan son fis auoit épousé la fille de Mosollã fis de Barachie: e disoïnt du bi3e de Tobie en ma presence; e lui

Sms 5. 13.

Lesmu-
raïlles
de Ieru-
sal3m s3t
ache-
uées.

e lui rapportoit mes parolles, qui étoient que Tobie auoit enuoyé lettres pour m'épouenter.

Chap. VII.

Nehemie
met des
gardes
es murailles.
Ecl. 49.

Et quand les murailles furent bâties, j'assis les manteaux des portes, et ordonna-on des portiers, chantres et Leuites: et commandai a Hani mon frere, et a Ananie châtelain du château de Ierusalem, côm'a vn homme loyal, et autant craignât Dieu qu'homme qui fût, qu'on n'ouurît point les portes de Ierusalem deuant la chaleur du soleil, et qu'on les fermât et barrât en leur presence: et ordonnai des gardes habitans de Ierusalem, pour faire le guet chacun cōtre sa maison. Or étoit la ville ample et grande, et y auoit peu de gēs, et n'étoient pas les maisons encor bâties. Si assemblai par inspiration de dieu les principaux et gēs de iustice, et le commun peuple, pour faire le denombrement, et trouuai vn registre de ceux qui étoient venus a la premiere fois, et y trouuai ainsi écrit:

Ceux qui
reuiendrent
d'exil
en Ierusalem.

Sensuiuent ceux de la prouince, et esclaves, lēquels Nabucodonosor roi de Babylone auoit trāsportés, qui retournerent en Ierusalem et en Iudée. chacun en sa ville, lēquels vindrent avec Zorobabel, Iesua, Nehemie, Azarie, Raamie, Nahamani, Mardochee, Belsan, Mispereth, Beguai, Nahum, et Baana: sensuiuent, di-ie, le nōbre des hommes Israelites. Les enfans de Pharos deux mille cent soixante douze. De Sephatie trois cens soixante douze. D'Ara six cēs cinquāte deux. De Phahathmoab, des enfans de Iesua et Ioab, deux mille huit cens dix et huit. D'Elam mille deux cēs cinquante quatre. De Zattu huit cens quarante cinq. De Zachée set cens soixante. De Bennoi six cens quarante huit. De Bebai six cens vint et huit. D'Azgad deux mille trois cēs vint et deux. D'Adonicam six cens soixante set. De Beguai deux mille six cens et set. D'Adin six cens cinquante cinq. D'

A Ater descendus d'Ezechie quatre vints et dixehuit. D'Hafum trois cens vint et huit. De Belsai trois cens vint et quatre. D'Hariph cent et douze. De Gabaon quatre vints et quinze. Les Bethlehemites et Netophatiens cent quatre vints et huit. Les Anathotiens cent vint et huit. Les Bethazmauetains quarante deux. Les Cariathiarimiens, Cephirains, et Berothiens, set cens quarante trois. Les Haramains et Gabaains six cens vint et vn. Les Machmantins cent vint et deux. Les Betheliens et Haiens cent vint et trois. Ceux de l'autre Nebo cinquāte deux. Les enfans de l'autre Elam mille deux cens cinquāte quatre. D'Harim trois cens et vint. De Iereco trois cēs quarante cinq. De Lodhadid et Ono set cens vint et vn. De Senaa trois mille neuf cens et trente. Les prêtres descendus de Iedaie, de la maison de Iesua, neuf cens soixante treze. D'Emmer mille cinquante deux. De Phashur mille deux cens quarante set. D'Harim mille dix et set. Les Leuites descendus de Iesua et de Cadmiel, de la race d'Odauie, soixāte quatorze. Les châtres descendus d'Asaph cent quarante huit. Les portiers descendus de Sellum, Ater, Talmon, Accub, Hatita, et Sobai, cent trente huit. Les addonnés, descendus de Siha, Hafupha, Tabbaoth, Ceros, Cia, Phadon, Lebana, Nagaba, Salmai, Hanan, Giddel, Gahar, Raaie, Rasin, Necoda, Gazam, Oza, Phasea, Belsai, Munim, Nephussim, Bacbuc, Hacunpha, Harehur, Basilith, Mahida, Harfa, Barcos, Sifara, Thama, Nasie, Hatipha: itē les descendus des gēs de Salomon, de Sotai, Sophereth, Pharida, Iahala, Darcon, Giddel, Saphatie, Hattil, Pochereth, les Sebains enfans d'Amon: le nombre, di-ie, tant des addōnés, que des descendus des gens de Salomō, et en tout trois cēs quatre vints et douze. B Thelharfa, Cherub, Addō, et Emmer, venus de Thelmela, ne peurent montrer

trer leur maison e race, pour sauoir s'il étoit Israelites. Les fis de Dalaie, de Tobie, e de Necoda furēt six cens quarante deux. E de la race des prêtres, les enfans d'Habaie, d'Haccos, e de Berzelai (lequel auoit épousé vne des filles de Berzelai Galaadite, e auoit prins le nom des Galaadites) cherent le registre de leur generaciō, mais ils ne s'y trouuerent pas, e pourtant furēt ils dēmis de l'office de prêtrise, e leur defendit Aterfatha de māger des choses saintes e sacrées, iusqu'a tant qu'il se trouuāt vn grand prêtre de clarté e entiereté. Toute la compagnie étoit en somme quarāte deux mille trois cens soixāte, sans leurs seruiteurs e seruantes qui étoit set mille trois cens trēte set: e entr'eux, deux cens chantres e chanteresses. Ils auoient des cheuaux set cens e trente six: des mulets deux cens quarante cinq: quatre cens trente cinq chameaux, e six mille set cens e vint ānes. Il y eut aucuns chefs de maisons, qui se cotti-zerēt pour la besogne. Aterfatha dōna pour le tresor mille drachmes d'or, cinquante flascons, cinq cens trente tuniques de prêtre. Itē aucuns des ches de maisons dōnerent pour le tresor de la besogne, vīt mille drachmes d'or, e deux mille deux cēs mines d'argent. Le demourāt du menu peuple donna vint mille drachmes d'or, deux mille mines d'argent, e soixante set tuniques de prêtre. E se logerēt les prêtres, les Leuites, portiers, chantres, menu peuple, addonnés, e tous les Israelites chācun en sa ville.

Chap. VIII.

E Quand ce vint pres du mois settième, comme les enfans d'Israel se tenoient en leurs villes, tout le peuple vniuersellement s'assembla en la place qui ēt deuant la porte de l'eau, e dirent a maitre Esdras qu'il apportāt le liure de la loi de Moyse, que le Seigneur auoit commādée aux Israelites. Si apporta le prêtre Esdras la

A loi deuant la compagnie d'hommes e femmes, e de tous ceux qui pou- roient entendre, au premier iour du mois settième, e la leu deuant la place qui ēt deuant la porte de l'eau, depuis qu'il fut iour iusqu'a midi, en la presence d'hommes e femmes e de ceux qui pouoint entēdre, ayant tout le peuple les oreilles ententiues au liure de la loi: e se tenoit Esdras en vne haute chaire de bois, qu'on auoit faite pour cela: e acôte lui étoit **B** Mathathie, Sena, Anie, Vrie, Helcie, e Maaseie, a la main droite: e Phadaie, Misael, Melchie, Hafum, Hasbadana, Zacarie, e Mosollam, a la gauche. Donque maitre Esdras ouurit le liure en la presence de tout le peuple (car il étoit plus haut que tout le peuple: e quand il l'ouurit, tout le peuple étoit quant-e-quant) e benit le Seigneur grand Dieu: e tout le peuple répondit Amen Amen, en leuant les mains, e faisant au Seigneur humblement la reuerence le visage contre terre. **C** E Iesua, Bani, Serebie, Jamin, Accub, Sabethai, Hodie, Maaseie, Celita, Azarie, Iozabad, Hanan, Phalaie, e les Leuites, donnoint a entēdre la loi au peuple, e le peuple se tenoit en son lieu. Quand donc on eut clément leu le liure de la loi de dieu, e tel le mēt declaré qu'en le lisant on sentēdoit, Nehemie, autrement dit Aterfatha, e maitre Esdras prêtre, e les Leuites q enseignoient le peuple, dirēt ainsi a tout le peuple: **D** Ce iourdhui ēt sacré au seignr vōtre dieu: ne vous dēcōfortés point, e ne plourés poit (car tout le peuple plouroit, ayāt ouies paroles de la loi) allés vous en bāqueter e faire bōne chere, e en enuoyés a ceux qui n'ōt de quoi: car le iour d'aujourd'hui ēt sacré a nōtre sire: e ne vous marrissés point: car en la ioye du Seigneur git vōtre assurance. Les Leuites aussi appaiserent tout le peuple, disans qu'ils s'accouissassent, veu que ce iour là étoit saint, e qu'ils ne se marris-

marrissent point. Parainsi tout le peuple s'en alla pour banqueter e en enuoyer aux autres, e faire grosse chere: car ils auoint bien entendu les parolles qui leur auoint été declarées. E le secōd iour les chefs de maisons de tout le peuple, prêtres e Leuites, s'assemblerent vers maitre Esdras, pour entēdre les parolles de la loi: e se trouua écrit en la loi que le Seignr auoit baillée par Moysse, que les Israelites se deussent tenir en des loges en la fête du mois settième, e qu'on fit a fauoir par toutes leurs villes, e en Ierusalem, qu'on eût a aller es mōtagnes, querir des brāches d'oliuiers, de cyprés, de citrōnier, de palme, e de myrte, pour en faire des loges selon l'écriture. E pourtāt on y alla, e en apporta-on, e se firēt des loges çà-e-lā^a ioignāt leurs toits, e en leurs paruis, e es paruis de la maison Dieu, e en la place de la porte de l'eau, e en celle d'Ephraim: e se tīt toute la cōpagnie de ceux qui étoint reuenus d'exil, es loges qu'ils auoint faittes, ce q̄ n'auoint fait les enfās d'Israel depuis le tēs de Iosué fis de Nun, iusqu'a ce iour là: e en fut la ioye fort grande: e lisoit-on tous les iours le liure de la loi de dieu, depuis le p̄mier iour iusqu'au derrier. E quād on eut fait la fête des set iours, au huitième iour il y eut vacacion cōme de cōtume.

Chap. IX.

E Le vintquatrième iour dudit mois, les enfans d'Israel s'assēblerent, ieunās e vêtus de haïres, e couuers de terre, e separerēt la semence d'Israel de toutes gens étrangères, e sur le chāp cōfesserēt leurs pechēs, e les fautes de leurs peres, e se tenās sur la place, cōme lon lisoit quatre fois le iour au liure de la loi du Seignr leur dieu, se cōfesserēt quatre fois, e adorerēt le Seignr leur Dieu. Puis se dressa sur la chaire des Leuites Iesua, Bani, Cadmiel, Sebanie, Bonni, Serebie, Bani, e Benani, e inuoquerēt le Seignr leur dieu a haute voix: e dirēt les Leuites Iesua,

A Cadmiel, Bani, Hasabnie, Serebie, Hodie, Sebanie, e Phathahie: Sus bout, benissēs le Seignr vōtre Dieu a iamais au grād iamais, e qu'on benisse ton nom glorieux, ô Seignr, qu'il soit eleué par dessus toute benedixiō e louange. Tu as, Seigneur, toi seul as fait les cieus, e les cieus des cieus, e toute leur armée: la terre, e tout ce qui est sur elle: les mers e tout ce qui y est: tu viuifies tout, e t'adore l'armée celeste: Tu es le Dieu, L. dit Esdras **E.** qui éleus Abram, e le menas hors d'Vr en Caldée, e le nōmas Abraham, e le trouuas d'vn cueur entier enuers toi, e fis pāches avec lui, que tu dōnerois a la semence le pays de Cananée, Hettée, Amorrée, Pherezée, Iebusée, e Gergesée, e as tenu promesse: car tu es iuste. Car tu regardas la poureté de noz peres en Egypte, e exauças leur cōplainte sur la mer rouge, e fis telles merueilles e miracles sur Pharaon e sur toutes ses gens, e sur tout le peuple de son pays (car tu sauois biē que les Egyptiens leur faisoient outrage) que tu fis parler de toi, cōme bien il appert. Tu fendis la mer deuāt eux, tellemēt qu'il passerēt par le beau milieu de la mer, a pied sec: e iettas ceux q̄ les chassoint, au fin fond des roides eaux, cōme pierres. Tu les guidas de iour en vne colōne de nuée, e de nuit en vne colōne de feu, pour leur éclairer le chemin par où ils deuoient marcher. Puis descēdis au mōt Sina, e parlas a eux du ciel, e leur dōnas droittes sentēces, vrayes loix, bōnes ordonances e commandemens, e leur declaras ton saint Sabbath, e leur baillas des cōmandemēs, ordonances, e loi, par la main de Moysse tō seruiteur. Tu leur donnas du pain du ciel quād ils eurēt faim, e leur tiras de l'eau d'vne roche quand ils eurent soif, e leur commandas de s'aller emparer de la terre que tu leur auois promise. Mais eux e noz ancētres desobeirent orgueilleusement e opiniatremēt a tes cōmandemens,

Les Leuites louent le Seigneur.

Exo. 12.

On fait la fête des loges. ^a de lés la uille de peur des ennemis, autrement Dieu auoit cōmandé qu'on les fit hors la uille.

mens, e ne voulurent croire, e n'eurēt A
 souuenāce des miracles que tu auois
 faits deuant eux, ains furent si deso-
 beiffans, qu'ils se firent vn capitaine
 pour retourner a leur deuociō: e tou-
 tefois, ô dieu ployable, pitoyable, mi-
 sericordieux, tardif a courroux, e
 prompt a clemence, tu ne les abādon-
 nas pas. E qui plus ét, ils se firent vn
 veau de fonte, e dirēt que c'étoit leur
 Dieu, qui les auoit tirés d'Egypte, e
 firent des grandes méchancetés, e nō
 obstant par ta grande misericorde tu B
 ne les delassas pas au desert: tu ne
 leur ôtas point la colomne de nuée
 de iour, pour les guider par la voye,
 ne de nuit la colōne de feu pour leur
 éclairer e montrer le chemin par où
 ils deuoint aller: ains dōnas ton bon
 esperit pour les enseigner, e ne refu-
 sas point ta manne a leur bouche, e
 leur donnas de l'eau quand ils eurent
 soif, e les nourris quarant'ans au de-
 sert, tellemēt qu'ils n'eurent nulle di-
 sette, ni leurs accoutremens ne s'v- C
 ferent, ni leurs pieds ne s'enflerent.
 Puis leurs donnas royaumes e na-
 cions, e les départis ça-e-lá, e les mis
 en possession des terres de Sehon roi
 d'Hebeon, e d'Og roi de Basan. Puis
 leur fis auoir autant d'enfans qu'il y a
 d'étoilles au ciel, e les menas en la ter-
 re, de laquelle tu auois promisa leurs
 ancêtres qu'ils en prendroint posses-
 sion. Si entrerēt leurs enfans au pays,
 e en prindrēt possession. E tu leur as-
 suiettis les Cananeens habitās du pa- D
 ys, e les leur mis être les mains, e leurs
 rois, e les peuples du pays, pour en
 faire a leur appetit: e prindrent les vil-
 les fortes, e vne terre grasse, e se faisi-
 rent de maisons pleines de tous biēs,
 de cisternes cauées, a force vignes, oli-
 uiers, e arbres portās fruits pour mā-
 ger. Mais quād ils eurēt mangé tout
 leur soul, e furent trēbien engraisés,
 e eurent fait grand chere de tes grans
 biēs, ils se reuellerēt e reuolterēt con-
 tre toi, e ietterent ta loi derrier leur

dos, e meurtrirent tes prophetes, qui
 les auertissoint de retourner a toi, e fi-
 rent de grandes méchâcetés. E pour-
 tant tu les liuras entre les mains de
 leurs auerfaires, lēquels les affligerēt.
 E quand au tems de leur affliction ils
 crierent a toi, tu les exauças du ciel, e
 par ta grande misericorde leur dōnas
 des defenseurs, qui les defendirent
 contre leurs auerfaires. Mais quand
 ils étoint en repos, ils retournoint de
 rechef a te faire déplaisir, e tu les aban-
 donnois entre les mains de leurs en-
 nemis. E eux se sentans suiets, crioint
 derechef a toi, e tu les exauçois du ci-
 el, e par ta grande misericorde les ga-
 rantissois lōg tems, e les auertissois qu'
 ils deussent retourner a ta loi. Mais
 ils étoit si outrecuidés, qu'ils n'obeis-
 soint pas a tes commandemens e sen-
 tēces, en l'execucion dēquelles git la
 vie de l'homme: ains se méfaisoint cō-
 tre elles, e auoint les épaules si refusā-
 tes, e le col si ostiné, qu'ils ne vouloit
 croire. E quoi que tu les supportas-
 ses plusieurs ans, e par ton esperit les
 auertisses par tes pphetes, ils ne vou-
 loint ouir. E pourtant tu les as mis en
 tre les mains des nations des autres
 pays: e toutefois par ta grāde miseri-
 corde tu ne les as pas du tout defaits
 e abandonnés, pourtant que tu es vn
 dieu pitoyable e misericordieux. Par
 quoi, ô nōtre Dieu, Dieu grand, puis-
 sant, redoutable, qui tiens promesse,
 e faits du bien, ne veuille tenir peu de
 conte d'vn si grand méchef qui nous
 ét auenu, a noz rois, princes, prêtres,
 prophetes, peres, e a tout tō peuple,
 depuis le tems des rois d'Assyrie, iuf
 qu'au iourdhui. Tu as droit e raison
 en tous noz inconueniens, e nous a-
 uons méchamment fait, e noz rois e
 princes e prêtres e ancêtres n'ont po-
 int executé ta loi, e n'ont tenu conte
 des auertissemēs que tu leur as faits,
 e en leur royaume e en tant de biens
 que tu leur auois donnés, e en ce
 grand e gras pays que tu leur auois
 ottroyé,

Leuit. 18
 Rom. 10

Sus. 1. 4. 9

ottroyé, ne t'ont point serui, e ne se sont point retirés de leurs mauuaises condicions. Nous voici aujourdhui serfs, e la terre que tu auois donnée a noz ancêtres pour manger les fruits e biens: nous voici serfs en elle, e d'elle prennent les rois grans reuenus, auxquels rois tu nous as assuiettis pour noz pechés, tellemēt qu'ils font de noz cors e bestial a leur commandement, dont nous sommes en grande détresse. E neantmoins nous faisons e escriuons vne ferme alliance, qui doit être signée par noz princes, Leuites, e prêtres.

Chap. X.

Ceux q
signe-
rent Pal
liāce q
les ban
nis firēt
auec
Dieu.

OR ceux qui signèrent, furent Nehemie, Aterfatha fis d'Hacalie, e Sedecie, Saraie, Azarie, Ieremie, Phas hur, Amarie, Melchie, Hattus, Sabanie, Malluch, Harim, Meremoth, Abdie, Daniel, Genthon, Baruch, Mossollam, Abie, Miiamin, Maazie, Belgai, e Semeie, lēquels étoient prêtres. E les Leuites Iesua fis d'Azanie, Bennui, descendu d'Henadad, Cadmied, e leurs freres Sechenie, Hodie, Celita, Phalaie, Hanan, Mica, Rohob, Hafabie, Zaccur, Serebie, Sabanie, Hodie, Bani, e Beninu. Les chefs du peuple étoient Pharos, Phahathmoas, Elam, Zattu, Bani, Buni, Azgad, Bebai, Adonie, Begoai, Adin, Ater, Ezechie, Azur, Hodie, Hafum, Befai, Hariph, Anathot, Nebai, Magpias, Mossollam, Hezir, Mesezabeel, Sadoc, Iadua, Phalatie, Hanā, Anaie, Osée, Ananie, Hassub, Hallohes, Phileha, Sobec, Rehum, Hafabna, Maaseie, Achie, Anan, Malluch, Harim, e Baana. E le demourant du peuple, prêtres, Leuites, portiers, chantres, adonnés, e tous ceux qui s'étoient separés des autres nacions, pour se retirer par deuers la loi de Dieu, eux e leurs femmes, e fis e filles, quiconques étoient en aage de discrecion, aiderent aux nobles leurs freres, e firēt serment de cheminer selon la loi de

A Dieu, baillée par la main de Moysé, seruiteur de dieu, e de garder e exécuter tous les cōmandemēs du Seignr nōtre Dieu, e ses droits e ordonāces: e que nous ne donneriōs point noz filles a ceux du pays, e ne prendrions point les leurs pour noz fis; e ne receurions marchandise, ni autre chose a vendre le iour du Sabbat, de ceux du pays s'ils en apportoint, ni en iour q fût sacré, e que nous^a quitterions l'anssettiēme, e toute debte. Item nous

^{a.} Li Deu-
ter. 15

B nous assuiettimes a ces commandemens, c'ēt qu'on nous feroit payer tous les ans a chācū la quatrième partie d'un sicel, pour le seruice du tēple de nōtre Dieu, pour le pain ordinaire, e le companage continuel, e pour le brulage continuel des Sabbats, e nouvelles lunes, e pour les solēnités, e choses sacrées, e déforfaittes, pour faire vers Dieu la paix des Israelites, e pour toute la besogne du tēple de nōtre Dieu. D'auentage nous iettames le sort touchant le chariage du bois, lēq̄ls des prêtres Leuites, e du menu peuple, départis selon les maisons de noz peres, l'ameneroient tous les ans en certain tems au temple de nōtre Dieu, pour bruler sur l'autel de nōtre Dieu, selon l'écriture de la loi: item touchant d'amener tous les ans au temple du Seignr nōtre Dieu les premiers fruits de nōtre terre, e de tous fruits de tous arbres, e les premier-nés de noz fis e bêtes, selon l'écriture de la loi, touchant les premier-nés de nōtre vacherie e bergerie, lēquels il faudroit amener au tēple de nōtre Dieu, aux prêtres qui y font le seruice. Item que nous auriōs a apporter les premiers fruits de noz blēs, e noz leuées, e fruits de toutes sortes d'arbres, moust, e huile, aux prêtres es chambres du tēple de nōtre dieu, e les dieux de noz possessions aux Leuites, lēquels Leuites dimeroient toutes les villes de nōtre labourage. ^b E que le grand prêtre, descendu d'Aha

^{b.} regarde
Nomb. 18

Q

ron, avec les Leuites, dîmeroit les Leuites, e que les Leuites porteroient la dîme des dîmes au temple de nôtre Dieu, es chambres deputées pour les y reserrer. Car les Israelites e Leuites doiuent porter la leuée du blé, vin e huile, es châbres où est la vaisselle du saïtuaire: e les prêtres e portiers e châtres doiuent seruir, a fin que nous ne laissions le temple de nôtre Dieu.

Chap. XI.

OR demourerent les gros en Ierusalem, e le demourant du menu peuple en éleut par sort de dix l'vn, pour demourer en la sainte ville de Ierusalem: e les neuf pars es autres villes: e loua le peuple tous ceux qui de leur bon gré voulurent demourer en Ierusalem. Senfuiuent les chefs de ceux de la prouince, qui se logerēt en Ierusalē (car es autres villes de Iudée demourerēt chacun en son patrimoine e en sa ville, les Israelites, prêtres, Leuites, e addonnés, e les descendus des gens de Salomon) en Ierusalem, di-ic, se logerent des Iuifs e des Beniamites: Des Iuifs Athaie fis d'Ozie, fis de Zacarie, fis d'Amarie, fis de Saphatie, fis de Mahalaleel, de la race de Phares: e Maaseie fis de Baruch, fis de Calhoze, fis d'Hazaie, fis d'Adaie, fis de Ioiarib, fis de Zacarie, fis de Siloni. Les enfans de Phares qui se logerent en Ierusalem, furent en somme quatre cens soixāte huit, hōmes de guerre. E les Beniamites furēt Sallu fis de Mosollam, fis de Ioed, fis de Phadaie, fis de Colaie, fis de Maaseie, fis d'Ithiel, fis d'Esaiē: e apres lui Gabbaisal, neuf cens vint e huit: e Ioel fis de Zechri fut leur maitre. E Iudas fis de Senua eut le second lieu de dignité en la ville. Des prêtres il y eut Iedaie fis de Ioiarib, Iachin, Sareie fis d'Helcie, fis de Mosollam, fis de Sadoc, fis de Meraioth, fis d'Achitob, concierge, e leurs cousins besognans au temple, quatre cens vint e deux: e Adaie fis de Ieroboam, fis de Phalalie, fis d'

Ceux q
se loge-
rēt en Ie-
rusalē
apres la
captiui-
té.

A Amsi, fis de Zacarie, fis de Phashur, fis de Melchir, e ses cousins chefs de maisons, deux cens quarante deux.

Item Amassai fis d'Azareel, fis d'Ahzai, fis de Mesillemoth, fis d'Emmer, e leurs cousins gens de guerre, cent vint e huit, e leur preuôt fut Zabdiel fis de Gedolim.

Des Leuites Semeie fis d'Hassub, fis d'Azricam, fis d'Hafabie, fis de Bunni. E Sabbethai e Iozabad eurent la charge de pouura

ge de dehors de la maison Dieu, qui étoit des chefs des Leuites. E Mathanie fis de Mica, fis de Zabdi, descendu d'Asaph, fut le chef des louanges pour priser Dieu es prieres: e Bacbucie eut le second lieu entre ses freres: e Abda fis de Sammua, fis de Galal, fis de Ieduthun. Les Leuites en la sainte ville furēt en somme deux cēs quatre vints e quatre. E les portiers.

Accub, Talmon, e leurs cousins qui gardoient les portes, cent soixāte douze. Les autres Israelites, prêtres, Leui

C tes, demourerent en toutes les villes de Iudée, chacun en son heritage. Les addonnés se tindrent en Ophel: e Siha e Gispa furent leurs preuôts. E le preuôt des Leuites de Ierusalem fut Ozi fis de Bani, fis d'Hafabie, fis de Mathanie, fis de Mica, l'vn des châtres descendus d'Asaph, qui s'employoit a la besogne de la maison dieu.

Car le roi auoit commandé touchant eux, que les châtres eussent leur office du iour la iournée. E Phathahie fis

D de Mesezabeel, descendu de Zara fis de Iudas, seruoit le roi en tous les affaires du cōmun peuple. Ey eut des Iuifs qui se tindrēt en leurs metairies vers les villages, a Cariatharba, e a Dibo, e en leurs filloles, e a Cabseel, e en ses villages: a Iesua, Molada, Bethphalet, Hafalsual, Bersaba, e en ses filloles: a Siceleg, e a Mocona, e en ses filloles: a Enremmon, Saraa, Iormuth, Zanoa, Odollam, e en leurs villages: a Lachis e en ses chams: a Azeca e en ses filloles: e tindrent depuis Bersaba

iufqu'

iufqu'au val Hennom. E les Beniamites depuis Gaba, Machmas, Aia, Bethel, e ses filloles. Anathot, Noba, Anania, Hafot, Rama, Gettai, Hadid, Seboim, Neballat, Loda, Ono, e la vallée des charpentiers. E les bandes des Leuites étoit tant aux Iuifs qu'aux Beniamites.

Chap. XII.

Lesprê
tres e
leuites.

SEnfuiuent les prêtres e Leuites, qui vindrent avec Zorobabel fis de Salathiel, e avec Iefua: Saraie, Ieremie, Esdras, Amarie, Malluch, Hattus, Sechenie, Rehū, Meremoth, Iddo, Genthon, Abie, Miniamin, Madiic, Belga, Semeie, Ioiarib, Iadaie, Salu, Amoc, Helcie, e Iadaie, lēquels furent chefs des prêtres avec leurs cousins, au tems de Iefua. E les Leuites Iefua, Bennui, Cadmiel, Serebie, Iudas, e Matthanie, e ses cousins, auoient la charge des hymnes. E Bacbucie e Vni, qui auoient leurs cousins quant e quant, faisoient le guet. E Iefua engēdra Ioacim: e Ioacim, Elíasib. E Elíasib, Iojada. E Iojada, Ionathan. E Ionathan, Iadua. E au tems de Ioacim furent prêtres chefs de maisons, Maraie fis de Saraie, e Ananie de Ieremie: d'Esdras, Mosollam: d'Amarie, Iehan: de Milico, Ionathan: de Sechenie, Ioseph: d'Harim, Adna: de Meraiioth, Helcai: d'Iddo, Zacarie: de Genthon, Mosollam: d'Abie, Zechri: de Miniamin fis de Moadie, Piltai: de Belga, Sammua: de Semeie Ionathā: de Ioiarib, Mathanai: de Iadaie, Ozi: de Sallai, Callai: d'Amoc, Heber: d'Helcie, Hafabie: de Iadaie, Nathanael. Les Leuites au tems d'Elíasib, Iojada, Iehan, e Iadua, furent enregistrés chefs de maisons, e les prêtres au regne de Darius Perse, lēquels Leuites chefs de maisons furent enregistrés es croniques iufqu'au tems de Iehā fis d'Elíasib, e furent les chefs dēdits Leuites Hafabie, Serebie, e Iefua fis de Cadmiel, e leurs cousins quant e eux, pour dire les louanges de Dieu, selon la rei

Agle de Dauid hōme de Dieu: les gardes tellement ordonnées entr'elles, que Mathanie, Bacbucie, Abdie, Mosollam, Talmon, e Accub auoient la garde des portes es portaux. Voila l'état qui étoit au tēs de Ioacim fis de Iefua, fis de Iosedec, e de Nehemie gouuerneur, e de maitre Esdras prêtre. E pour la dedicace des murailles de Ierusalē, on cercha les Leuites par tout où ils étoient, pour les mener en Ierusalē, pour faire la dedicace ioyeulement, avec louanges e chansons, a tout des cymbales, nables, e harpes. Si fut assemblée la race des chantres, tant de la campagne d'entour Ierusalem, que des villages Netophatiens, e de Bethgalgal, e des chams de Gaba e d'Azmoth (car les chantres s'étoit bâti des villages entour Ierusalē) e les prêtres e Leuites se purifierēt, e purifierēt le peuple, e les portes, e murailles. E ie si mōter les p̄cipaux des Iuifs sur les murailles, e ordōnai deux grandes processions: dont l'vne tira a la main droite par dessus les murs, contre la porte de la voirie, e alloit apres elle Osaie, avec demi les principaux de Iudée, Azarie, Esdras, Mosollam, Iudas, Benjamin, Semeie, Ieremie, e de la race des prêtres a tout des trompettes, Zacarie fis de Ionathan, fis de Semeie, fis de Mathanie, fis de Michée, fis de Zaccur, fis d'Asaph, e ses cousins Semeie, Azarel, Malalai, Galalai, Maai, Nathanael, Iudas, e Hanani, a tous les instrumēs de musique de Dauid homme de Dieu: e maitre Esdras alloit deuant eux: e mōterent par la porte de la fontaine vis-a-vis des autres, par les degrés de la cité Dauid, par la mōtée du mur, par dessus la maîsō de Dauid, iufqu'a la porte de l'eau du leuant. E l'autre procession tiroit a la gauche, e moi apres, e demi le peuple, par dessus les murailles, depuis la tour des fours, iufqu'au mur large, e depuis la porte d'Ephraim, par la porte vieille, e par la porte

de la poissonnerie, e par la tour d'Hananeel, e la tour Mea, iusqu'a la porte de la bergerie: e s'arrêta-on a la porte de la prison. Parainsi s'arrêterent les deux processions en la maison dieu, e moi aussi avec la moitié de messieurs de la iustice. Les prêtres Eliacim, Maaseie, Miniamin, Michée, Elioenai, Zacarie, e Ananie auoint des trôpes. E Maaseie, Semeie, Eleazar, Ozi, Iehan, Melchie, Elam, e Azer chantres, châtoint: e lezrahie étoit leur maitre. En ce iour là on fit des grans sacrifices, e s'êiouit-on, pourtant que Dieu leur auoit enuoyé vne grande ioye: e même les femmes e enfans s'êiouirêt, tellement que la ioye de Ierusalem s'ouit de bien loin. E en ce même iour on donna a certains hommes la charge des salles, pour y faire porter des chams des villes, e ferrer les leuées, premiers fruits, e dîmes, qui seroit la legitime prebende des prêtres e Leuites. Car les Iuifs étoit bien aises de ce que les prêtres e Leuites s'y trouuoient, e gardoint la reigle de leur Dieu, e celle de la purification: e que les chantres e portiers gardoint le commandemēt de Dauid, e de Salomon son fis. Car au tems de Dauid e d'Asaph, les maîtres des châtres, e les châtions, par lēquelles on prisoit e louoit Dieu, auoint été anciēnement ordonnées. E pourtant tous les Israelites au tems de Zorobabel e de Nehemie donnoient la prebende ordinaire aux chantres e portiers, e la consacroient aux Leuites, e les Leuites le consacroit aux Aharoniens.

Chap. XIII.

Deut. 23

A Vint vn iour qu'on lisoit le liure de Moysē, oyant le peuple, e y trouua-on en écrit que nul Ammonite ou Moabite ne deût iamais être receu en la bourgeoisie de dieu, pourtant que non seulement ils ne soulagerent point les enfans d'Israel de viures e de boire, mais même louerent Balaam contr'eux, pour les maudire:

combien que nôtre Dieu conuertit la maledixion en benedixion. E quād ils oyrent celle loi, ils separerent toute la marmaille des étrangers d'entre les Israelites. Or parauāt le grand prêtre Eliasib, cōmis sur la chambre du tēple de nôtre dieu, auoit fait vne grande chambre a Tobie son cousin, là où parauāt on auoit de cōtume d'y mettre les cōpanages, encens, vaisselle, e les dîmes du blé vin e huile, ordonnées pour les Leuites, châtres, e portiers, e ce qu'on leuoit pour les prêtres. Or quād toutes ces choses se faisoient, ie n'étoi pas en Ierusalem. Car ie m'en étoi allé par deuers Artaxerxes roi de Babylone, fan trente deux de son regne. Donc quand quelque tems apres par le cōgé du roi ie fu venu en Ierusalē, quand i'entendi le mal qu'auoit fait Eliasib touchant Tobie, de lui faire vne chambre es paruis de la maison Dieu, i'en fu trēmalcōtent: si iettai hors de la chābre tout le meuble de la maïso de Tobie, e si purifier les chābres, e y remis le meuble de la maison Dieu, e les companages e encens. E entendant que les Leuites e chantres, qui faisoient le seruice, s'en étoient fuis çá-e-lá en leurs chās, a cause qu'on ne donnoit point la prebende aux Leuites, ie tensai messieurs de la iustice, disant que nous ne deuions pas abandonner la maison Dieu: e ramassai lēdits Leuites, e les remis en leur état. Parainsi tous les Iuifs apporterent les dîmes du blé, vin e huile, pour reserrer: e i'enchargeai laditte prouisiō au prêtre Selemie, e a maitre Sadoc, e a Phadaie, Leuites, (auxquels ie baillai Hanan fis de Zaccur, fis de Mathanie) pour leurs cōmis, a fin q̄ cōm' ils auoint le bruit d'être loyaux, ils départissent les prebendes a leurs cousins. Souuienne toi de moi, mon Dieu, pour cēte chose, e n'efface pas les biēs q̄ i'ai faits au tēple de mô dieu, e a ses ceremonies. Durāt ce même tems voyant en Iudée foller le vin

On separe les étrangers d'entre les Israelites.

Nehemiah chantoit fuis çá-e-lá en leurs chās, a cause qu'on ne donnoit point la prebende aux Leuites.

Sus 5.6.

au

Nehe- au Sabbat, porter gerbes, charger â-
mie fait nes, e porter en Ierusalem en iour de
garder Sabbat, vin, raisins, figues, e toutes
le Sab- sortes de charges, ie leur remōtrai en
bat. quel iour ils deuoint vendre des vi-
ures. E comme les Tyriens du pays
apportoient des poissons, e toutes au-
tres choses a vèdre, e les vendoint le
iour du Sabbat aux Iuifs en Ierusalē:
ie tēsai les principaux de Iudée, e leur
di: Quel mal faites-vous, quād vous
souillés le iour du Sabbat: Ne saués-
vous pas que pourtant que voz an-
cêtres firēt ainsi, nôtre Dieu a fait ve-
nir tout ce mal a nous e a cète ville: e
vous augmētés la punicion des Israe-
lites, en violant le Sabbat: E pourtāt
incōtinant que les portes de Ierusalē
cōmencerent a être a l'ombre, la veil-
le du Sabbat, ie les fi fermer, e defen-
di qu'on ne les ouurīt iusqu'apres le
Sabbat, e si demourer de mes valets a
la porte, afin que nulle charge n'y en-
trāt au iour du Sabbat. E comme les
marchās e vendeurs de toutes choses
eussent vne fois ou deux couché hors
de Ierusalē, ie les auerti qu'ils ne deus-
sent point coucher aupres des mu-
railles: que s'ils le faisoient encor vne
fois, ie leur mettroi la main dessus.
Dont depuis ce tems là ils ne veno-
int plus au Sabbat.

Nehe- Item commandai aux Leuites qu'
mie fait ils fussent nets, e allassent garder les
laisser portes, pour saintement faire le iour
aux Is- du Sabbat. E pour ceci aye souuenan-
raelites fans parloint a demi Azotien, e ne sa-
les fem uoint parler Iuif, ains parloint vn lan-
mes é- gage de diuers peuples, ie les tensai e
trāges. maudi, e en batti aucūs, e leur tirai les
cheueux, e leur fi iurer Dieu, qu'ils ne
donneroint point leurs filles aux fis
d'iceux, e ne prendroint point les fil-
les d'iceux pour eux ni pour leurs fis.

3. Rois 3

A Ne saués-vous pas bien (ce disoi-ie)
qu'en tel cas se forfit Salomon roi d'
Israel: lequel étant vn roi nompareil
entre tant de nacions, e tant aimé de
son Dieu, que Dieu le fit roi de tout
Israel, neātmoins les femmes étrāges
le firēt pecher. E nous vous croirōs,
en faisant ce grand e enorme cas: afin
qu'en prenāt femmes étranges, nous
faillons contre nôtre Dieu: Item l'vn
des fis de Ioiada, fis du grand prêtre
Eliasib, étoit genre de Sanaballat:
dont ie le déchassai de moi. Souuiē-
ne toi de ceux, mon Dieu, qui souil-
lent la prêtrise, e l'alliance de prêtri-
se, e des Leuites.

3. Rois 11

Après donc que ie les eu nettoyés
de tous étrangers, ie baillai aux prê-
tres e Leuites a chācun son office e sa
charge, e mis ordre au chariage du
bois qui se deuoit faire en certain tēs,
e aux premiers fruits. Souuiēne toi,
mon Dieu, de me faire du bien.

Le troisieme liure d'Esdras.

Chap. I.

G. L.



Iosie fit la pâque a son
Seigneur en Ierusalem,
e la sacrifia l'an qua-
torzième du premier
mois, ayant mis en or-
dre les prêtres vêtus au saintuaire
du Seigneur. Puis cōmanda aux Le-
uites qui faisoient le seruice de Dieu
des Israelites, qu'ils se purifiassent
au Seigneur, pour mettre la sainte ar-
che du Seigneur au temple, que le roi
Salomon fis de Dauid auoit bâti, a-
fin qu'il ne la leur fallût porter sur
leur épaules: e que desormais ils va-
cassent au Seigneur leur dieu, e aux Is-
raelites sō peuple, e étās mis en ordre

Iosie
fait pâ-
ques.4. Rois 23
2. Chr. 35

Q 3

selō leurs maisons e lignées, selō l'écriture de Dauid roi d'Israel, e de sō magnifique fis Salomon, se trouuassent au faituaire, selō qu'étoit départies les maisons des Leuites seruās a leurs freres Israelites: e sacrificassēt la pâque par ordre, e appareillassent les sacrifices a leurs freres, e fissent la pâque selon le cōmandemēt que le Seignr en auoit fait a Moysē. E donna Iosie au peuple q'y étoit, trēte mille qu'agneaux q̄ cheureaux, e trois mille veaux. Lēquelles choses furent données du bien du roi, au peuple prêtres e Leuites, par promesse. E Helcie, e Zacarie, e Iehiel concierges, dōnerent aux prêtres pour la pâque deux mille six cens brebis, e trois cens veaux. Ieconie, Semeie, e le frere Nathanael, Sabie, Ochiel, e Iorā milleniers, donnerēt aux Leuites pour pâques cīq mille brebis, e set cens veaux. Cela fait cōm'il appartenoit, les Leuites ayās des pains sans leuain, e départis selō les lignées e bādes des peres, se tindrēt deuant le peuple pour faire offrande au Seigneur, selon l'écriture du liure de Moysē, e firēt cela au matin. Puis rôtrirent au feu l'agneau de pâques, cōm'il appartenoit, e cuisirēt les bêtes du sacrifice en des chauderons e marmittes, avec choses de bōne senteur, e les départirēt a tout le populaire. Apres cela les Leuites apprēterēt a manger pour eux e pour les prêtres leurs freres, descēdus d'Aharō, e le firēt a cause que les prêtres étoit empêchés apres les graisses iusque biē tard. E les chātres sacrés, descēdus d'Asaph, faisoient leur office selon l'ordonance de Dauid, Asaph, Zacarie, e Idithun, qui étoit de part le roi. Les portiers étoit en chāque portail, sans q̄ nul d'eux entrelaissāt son office, pourtāt que leurs freres Leuites leur apprētoit a māger. Ainsi furent en ce iour là mises en point les choses q̄ appartinrent au sacrifice du Seignr, pour faire la pâque, e sacrifier les bêtes sur l'au

tel Dieu: e firēt les Israelites par le cōmandement du roi Iosie, qui lors étoit present, la pâque, e la fête des pains sans leuain par set iours, e n'auoit été fait entre les Israelites nulle telle pâque, depuis le tēs du prophete Samuel, e n'en auoit tous les rois d'Israel poit fait de telle q̄ fit Iosie, les prêtres, les Leuites, e tous les luifs e Israelites qui s'y trouuerēt, e les habitans de Ierusalem. E fut faitte la ditte pâque l'an dix e huit du regne de Iosie. E quant aux affaires de Iosie, q̄ auoit vn cueur plain de crainte de Dieu, ils se porterēt bien par la grace de son Seigneur. Mais de ses affaires il en a autrefois été écrit, là où il ēt fait menciō de ceux q̄ par tant de pechés e forfaits, ēquels ils surmōterēt toutes naciōs e royaumes, offenserēt e émeurēt tellemēt le Seignr, que ce de quoi il auoit menacé les Israelites, auint. E apres que Iosie eut fait tout cela, auint q̄ Pharaon roi d'Egypte fit vn voyage cōtre Carcamis, qui ēt vne ville assise sur l'Euphrat. E comme Iosie lui alloit au deuant, le roi d'Egypte lui manda ainsi: Qu'as-tu a faire avec moi, roi de Iudée? Ce n'ēt mie cōtre toi q̄ m'euoye le Seigneur Dieu: car j'ai a faire guerre vers l'Euphrat. E pourtāt puis qu'ainsi ēt que Dieu ēt avec moi, e quāt-e-quant me presse, laisse moi, e ne cōbat pas contre le Seignr. Mais Iosie ne laissa pas de l'aller assaillir, ains le voulut cōbattre, e sans écouter les paroles du prophete Ieremie, q̄ venoint de la bouche de Dieu, lui liura la bataille en la cāpaigne de Mageddo, e fut nauré des archiers, e cōmāda a ses seruiteurs qu'ils le missent hors de la bataille, disant qu'il étoit fort blecé. Si fut incontīnāt mis hors de la bataille par ses seruiteurs, e mōta sur son autre chariot, e fut porté en Ierusalem, e trēpassā, e fut enterré au sepulcre de ses peres: e fut plouré par toute la Iudée, e le lamenta le prophete Ieremie, e le lamētent encor au iourd'hui ceux qui

la mort
de Iosie
4. Rois 23
2. Chr. 35

Ioacaz
roi de
Iudée.

En ont la charge, avec les femmes, e
en ét fait vne cōtume qui tou-iours
dure par toute la generacion d'Israel.
E cela ét écrit au liure des choses qu'
on coutie des rois de Iudée. Au reste
de tous les faits de Iosué, de sa gloire,
e sciēce quāt a la loi du Seigneur, e de
ses faits tant autres q̄ ci dessus dits, il
en ét fait menciō au liure des rois d'Is-
rael e de Iudée. Au lieu de Iosué fut
fait roi par le peuple Ioacaz son fis, en
saage de vint e trois ans. Leq̄l apres
qu'il eut été en Ierusalem roi de Iudée
trois mois, le roi d'Egypte le démit
d'être roi de Ierusalē, e imposa a la na-
cion vn'amende de cēt talens d'argēt,
e d'vn talent d'or, e fit roi de Iudée e
de Ierusalē Ioacim le frere de Ioacaz,
e emmena prisonniers en Egypte les
plus gros, e le dit Ioacaz frere de Io-
cim. Ioacim fut fait roi de Iudée e
de Ierusalem a vint e cinq ans, e fit dé-
plaisir au seign̄r. Cōtre lui fit vn voya-
ge Nabucodonosor roi de Babylo-
ne, e l'enchaina e emmena en Babylo-
ne, e emporta vne partie de la sainte
vaisselle du Seign̄r, e la mit en Baby-
lonē en son tēple. Mais touchant ses
affaires e vilenies e deshonneur, il en
ét écrit es croniques des rois.

2. Chr. 36
4. Rois 23

Ioacim
roi de
Iudée.

Ioachin
roi de
Iudée.

Après lui fut roi Ioachin son fis a
dix e huit ans: e quād il eut été roi en
Ierusalē trois mois e dix iours, en fai-
sant déplaisir au Seign̄r, sur le printēs
Nabucodonosor le fit mener en Ba-
bylone, avec la sainte vaisselle du Sei-
gneur, e fit Sedecie, roi de Iudée e de
Ierusalē, aagé de vint e vn an. Il regna
onz'ans, e fit déplaisir au Seign̄r, e ne
tint cōte des parolles du prophete Je-
remie, qui venoient de la bouche du
Seigneur, ains faussa le serment qu'il
auoit fait par le nom du Seign̄r au roi
Nabucodonosor, e se reuolta, e eut e
le col e le cueur si obstiné, qu'il trēpas-
sa les droīts du Seign̄r. Itē les plus
gros du peuple e des prêtres firēt be-
aucoup de fautes, e surmonterēt tou-
tes méchancetés de toutes nacions, e

4. Rois 24
2. Chr. 36
4. Rois 22
Iere. 38.

A fouillerēt le tēple du Seign̄r, consacré
en Ierusalē. E quād le dieu de leurs pe-
res leur enuoyoit son messager pour
les rappeler, a cause qu'il épargitoit e
eux e son tabernacle, ils se moquoient
de ses messagers: e quand le Seigneur
parloit, ils se gaudissoient de ses pro-
phetes, iusqu'a tant qu'il se dépita tel-
lement contre ses gens, qu'il leur fit
venir les rois de Caldée, lēq̄ls meur-
trirent leur ieunesse entour leur saint
tēple, sans épargner ne iouenceau, ne
B pucelle, ne vieillard, ne petit enfant, q̄
tous ne passassent par leurs mains: e
fourragerent toute la sainte vaisselle
du Seign̄r, tāt grosse que petite, e les
appartenāces de l'arche de dieu, e les
fināces du roi, e les emporterēt en Ba-
bylone. Ils brulerēt le temple du Sei-
gneur, abbattirent les murailles de Ie-
rusalē, brulerent les tours, e aneanti-
rent toute la magnificēce de la ville, e
emmenerēt en Babylone ceux qui re-
stoient des armes, là où ils furēt suiets
de lui e de ses enfans, iusqu'a tant que
C les Perles vindrent a regner, afin d'
accomplir ce de quoi le Seigneur les
auoit menacés par la bouche de Iere-
mie, c'ēt-a-dire afin que la terre iouît
de ses Sabbats, laquelle s'ēt reposée
tandis qu'ell'a été deserte pour accō-
plir soixante dix ans.

les Cal-
deens
détrui-
sirent les
Iuifs.

Iere. 25.
29.

Chap. II.

L'An premier de son regne Cyrus
roi de Perse, inspiré du Seign̄r (a
fin d'accomplir ce qu'auoit dit le Sei-
gneur par la bouche de Ieremie) fit
par écrit vn tel cōmandemēt par tou-
te la seigneurie. Voici que dit Cy-
rus roi des Perles. Le Seign̄r d'Israel,
m'a fait roi du mōde, le souuerain Sei-
gneur, e m'a enchargé de lui bâtir vn
tēple en Ierusalē en Iudée. S'il y a dōc
quelques vns de vous qui soyent de
ses gens, ie leur donne congé de s'en
aller de part icelui leur Seigneur, en
Ierusalem, qui ét en Iudée, pour bâtir
le temple du Seigneur des Israelites,
lequel Seigneur habite en Ierusalem.

2. Chr. 36
1. Esdr. 1

Le mā-
demēt
de Cy-
rus, tou-
chāt de
refaire
Ierusa-
lem.

E que tous ceux q̄ sont de leur pays, en quelque lieu qu'ils se tiennent, ayēt a leur aider en or, en argēt, en presens, en cheuaux e monteures, sans les autres choses qu'on dedie par vœu au tēple du Seigneur qui ēt en Ierusalem. Adonc les chefs de maisons de la lignée de Iudas e de Benjamin, e les prêtres e Leuites, e tous ceux qui furēt inspirés du Seigneur, se mirent en deuoir pour s'en aller re faire le temple du Seigneur en Ierusalem: e les voisins leur aiderent en toutes choses, en argēt, en or, en cheuaux e mōteures, e maintes choses vouées de plusieurs, qui eurent le courage a cela. D'auantage le roi Cyrus tira la sainte vaisselle du Seigneur, que Nabucodonosor auoit emportée de Ierusalem, e mise en son temple de deatres. Cyrus roi de Perse la tira hors, e la bailla a Mithridat son tresorier, lequel la bailla a Abassar gouuerneur de Iudée. E le nombre en étoit tel: Il y auoit mille beuoirs d'or, e mille d'argent: vint e neuf mortiers d'argent: trente flascons d'or: e deux mille quatre cens e dix d'argent: e mille autres vaisseaux. Les vaisseaux tāt d'or que d'argent, qui furent rapportés, furēt en somme cinq mille quatre cens soixante neuf, qui furent portés avec les captifs, par Sannabassar, de Babylone en Ierusalem. E au tems d'Artaxerxes roi de Perse, Belem, Mithridat, Tabellius, Rathymus, Beeltethmus, e Semellius secretaire, e les autres leurs compagnons, habitans de Samarie e des autres lieux, lui écriurent contre les habitās de Iudée e de Ierusalem, vnes lettres, dont la teneur étoit telle:

1. Esdr. 4
souura
ge de le
rusalē
épêché

AV ROI ARTAXERXES leur seigneur, les hommes qui sont ses suiets, Rathymus maitre des contes, Semellius secretaire, e les autres de leur conseil, e presidēs en Celesyrie e Phenice. Sache, roi, que les Iuifs qui de par dclā sont venus par deçá, sont ar-

A riués en Ierusalē, ville rebelle e mauuaise, e la refont, e rebâtissent les places e murailles, e fondēt le tēple. Que si laditte ville viēt a être refaite, e ses murailles bâties, tant s'en faudra qu'ils veuillent payer tribut, que même ils tiendront contre les rois. E pourtant que la besogne du temple se fait, il nous a semblé bon ne mettre point cēt affaire a nonchaloir, ains auertir nôtre sire le roi, que s'il te semble bō, tu faces regarder les liures de tes peres: tu trouueras qu'il en ēt fait mention es croniques, e connoitras que celle ville a été rebelle e dommageable aux rois, e villes, e que les Iuifs qui s'y sont tenus, furent iadis rebelles, e firent des reuoltemens, qui a été la cause pourquoi laditte ville a été détruite. Parquoi nous te faisons a fauoir, sire roi, que si laditte ville vient a être refaite, e ses murs rebâtis, tu n'auras deormais plus la puissance de reuenir en Celesyrie e Phenice.

C Adonc le roi récriuit a Rathymus maitre des contes, e a Beeltethmus, e au secretaire Semellius, e aux autres de celle compagnie, qui se tenoient en Samarie, en Syrie, e en Phenice, ce qui sensuit:

D J'ai leu les lettres que vous m'aués enuoyées. E pourtant ai-je fait regarder, e a-on trouué que celle ville ēt d'ancienneté contraire aux rois, e qu'il y a eu gens qui ont causé reuoltemēs e guerres, e des puissans e vaillās rois en Ierusalem, qui étoient seigneurs de Celesyrie e Phenice, e se faisoient payer tribut. Parquoi ie commande qu'on ait a engarder ces gens de bâtir la ville, e mettre ordre qu'il ne s'y face rien d'auantage, de peur que pis n'en vienne, au desauantage des rois.

E quand Rathymus, e le secretaire Semellius, e leurs compagnons eurent leu ce qu'écriuoit le roi Artaxerxes, ils s'en allerent vîtement en Ierusalem, a tout vne cheualerie e vne bāde de gens cueillis a la hâte, e commence:

mencerent a empêcher les maison-
neurs: si fut entrelaissé le bâtimēt du
temple de Ierusalem, iusqu'au second
an de Darius roi de Perse.

Chap. III.

Ledit Darius quand il fut fait roi,
fit vn gros banquet a tous ses su-
iets e seruiteurs de sa maison, e a tous
les gros personages de Mede e de
Perse, e a tous les senêchaux, capitai-
nes, e gouverneurs qui lui étoint su-
iets depuis Indie, iusqu'en Ethiopie,
en cent e vint senêchaucées. E apres
qu'on eut bien bāqueté, e qu'on s'en
fut allé, le roi Darius se retira en sa chā
bre, e sommeilla, e s'endormit. Adōc

Dispu-
te de
trois io
uence-
aux tou
chāt la
force
du vin,
du roi,
des fem
mes, e
de la ve
rité.

trois ieunes gardecors du roi se prin-
drēt a-dire entr'eux, qu'il leur falloit
dire chācun vne sentēce: par telle con-
dicion que celui qui gagneroit, e du-
quel le propos se trouueroit plus sa-
ge que ceux des autres, le roi Darius
lui feroit tant de presens, e lui donne-
roit vn tel pris, qu'il seroit vêtu de
pourpre, e beuroit en or, e dormiroit
en or, e auroit vn chariot a brides d'
or, e vn tolban de fin lin, e vn carquan
au col, e seroit le premier assis apres
Darius, a cause de sa sagesse, e seroit
appellé l'ami de Darius. Si écriuient
chācū sa sentēce, e les seelerēt, e mirēt
sous l'oreillier du roi Darius, afin q̄
quād le roi seroit éueillé, il lui dōnal-
sēt l'écriteau: afin qu'a celui duq̄l le dit
tō seroit par le roi e par les gros per-
sonages de Perse, iugé le plus sage, fût
baillé le pris, second qu'il étoit écrit.

L'vn écriuit: Le vin a grand force.
L'autre écriuit: Le roi a grand force.
L'autre écriuit: Les femmes ont grād
force: mais la verité surmonte tout.

E quād le roi fut éueillé, ils prindrēt
les écriteaux, e les lui baillerēt. E quād
il les eut leus, il fit appeller tous les
gros personages de Perse, e de Mede,
e les senêchaux, capitaines, gouver-
neurs, e syndiques, e s'assit au siege iu-
dicial, e fit lire l'écriteau deuant eux.
Puis fit venir les iouenceaux, pour

A leur faire declarer leurs sentences. **B**
quand ils furēt venus e entrés, il leur
dit qu'ils rendissent raison des écrite-
aux. Adonc le premier, qui auoit
parlé de la force du vin, se print a par-
ler en cête maniere: Messieurs ô
que le vin a grand force. Il trōpe tous
les hommes qui le boiuēt: il fait tout
vn le cueur d'vn roi e d'vn orfelin, d'
vn serf e d'vn franc, d'vn pour e d'vn
riche: e n'y a cueur a qui il ne face fai-
re bone chere e être guai, ne douleur
ou debte qu'il ne face oublier, ne cou-
rage qu'il ne face riche: il ne laisse po-
int auoir souuenance des rois ou ba-
rons: il fait qu'on ne parle que² de ta-
lens: e que les hommes qui ont beu,
n'ont souuenance d'amitie ne d'amis
ne de freres, e tantôt apres deguai-
nent: puis quād ils ont cuué leur vin,
il ne leur souuient plus de ce qu'ils
ont fait. N'êt-il pas vrai, messieurs, q̄
le vin a grand force, qui fait faire ces
choses? Cela dit, il se teut.

La for-
ce du
vin.

de grosse
somme, cō
me de mil-
le ducats,
cent mill'
écus.

Chap. III.

Pvis le second, qui auoit parlé de **La for-**
la force du roi, commença a par- **ce du**
ler en cête sorte: Messieurs n'êt-il pas **roi.**
vrai que les hōmes ont biē grand for-
ce, de tenir e terre, e mer, e tout ce qui
y êt: Si êt-ce q̄ le roi a puissance e sei-
gneurie par dessus tous eux, e leur fait
faire tout ce qu'il dit. S'il leur cōman-
de qu'ils se guerroyent les vns les au-
tres, ils le font: s'il les enuoye contre
les ennemis ils y vōt, e derochēt mon-
tagnes, murailles, e tours: ils tuent, e
font tués, sans trêpasser le dire du roi.
Que s'ils vainquēt, ils apportēt tout
au roi tāt butin, qu'autres choses. Itē
ceux q̄ ne font ne guerre ne bataille,
ains labourent la terre, quand ils ont
moissonné leurs blés, ils les apportēt
au roi, e se cōtraignent les vns les au-
tres de lui apporter tribut. Lui q̄ n'êt
qu'vn s'il commande de tuer, on tue:
si de lâcher, on lâche, s'il commande
qu'on batte, on bat: s'il cōmāde qu'ō
gâte, on gâte: qu'on bâtisse, on bâtit:
qu'on

qu'on

qu'on rase, on rase: qu'on seme, on seme: e n'y a celui ni de son peuple, ni de ses gens de iustice, qui n'obeisse a lui seul. D'auantage quand il êt a table, quãd il prẽd son repas, quãd il dort, on le garde de toutes pars, e n'y a celui a qui il soit loisible de s'en aller e faire ses affaires: e ne lui desobeissent point. N'êt-il pas donc vrai, messieurs, que le roi a grand force, veu qu'on lui obeit ainsi: Cela dit, il se teut.

La force des femes.

E le troisiẽme, qui auoit parlẽ des femmes e de la verité, a-sauoir Zorobabel, se print a parler en cẽte maniere: Messieurs, il êt certain que le roi êt grand, e les hommes en grand nombre, e le vin a grand force. E que dirons-nous de qui en êt maitre: e qui en êt maitre: ne sont-ce pas les femmes: Les femmes ont engẽdrẽ le roi: e toute la race des hommes, qui sont seigneurs de mer e de terre, en êt venue. Elles ont nourri ceux qui plantẽt les vignes: dẽquelles se fait le vin. Elles sont les robbes des hommes: el

A volẽ, il l'apporte a s'amie: e aime l'hõme plus sa femme, que pere ni mere: e en y a eu mains q pour les femmes sont deuenus hors du sens: mains en sont deuenus esclaves: mains en sont peris: mains pour les femmes sont tõbẽs e ont failli. Que dirai plus: ne me voulẽs-vous pas croire: le roi n'a-il pas grande puissance: n'ont pas toutes nacions grãd peur de le toucher: E nõpourtant i'ai bien autrefois veu Apame fille d'excellẽt personage Bartac, arrierefẽme du roi, assise a la main droite du roi, lui õter son diademe de dessus la tẽte, e le mettre sur la sienne, e frapper la ioue au roi de sa main gauche: e ce-pendant le roi la regardoit a gorge bayẽe: e quand elle lui rioit, il rioit: e quand elle dẽpitoit, il la flattoit, pour faire sa paix enuers elle. N'êt-il pas vrai, messieurs, que les femmes ont grand force, de faire telles choses: Adonc le roi e les barons se regarderent les vns les autres: e il se print a parler de la verité en la maniere que sensuit: Il êt certain, messieurs, que les femmes ont grand force, e la terre êt grande, e le ciel haut, e le cours du soleil vite, qui en vn iour fait le tour au ciel, e court derechef au lieu d'ou il étoit parti: n'êt-il pas grand, de faire telles choses: Mais la verité êt encore plus grande, e plus forte que tout. Toute la terre cria la verité: le ciel la benit: toutes choses s'en ebrãlent e tremblent, e n'y a que redire. Au vin a que redire: au roi a que redire: es femmes a que redire: en toute la race des hommes a que redire, e en toutes leurs euures y a semblablement de la faute, e n'y a point de verite en eux, e si perissent en leur faute. Mais la verité demeure puissante a iamais, e vit e regne au grand iamais, e n'êt pas telle qu'ell'ait egard aux personnes, ou y mette difference, ains fait droit e raison, e se garde de faire tort ou mal quelconque, de sorte que chãcun treuve bon ce qu'elle

La force de la verité,

Zoro-
babel
deman-
de aDa-
rius q̄
le tēple
de Ieru-
salē soit
refait.

Darius
baille
letres a
Zoro-
babel,
pouree
faire le
temple

elle fait, en y a en son iugement nulle déraison. Au reste, e par elle, e par la magnificence du roi, e par la puissance, e par la maiesté de tous tems, soit benit le Dieu de verité. Cela dit, il se teut. Adonc tout le monde s'écria q̄ la verité étoit la plus grande, e auoit le plus de force. Alors le roi lui dit: Demande ce que tu voudras, voire plus que ne porte l'écrit, e nous le te donnerōs, puis qu'ainsi ét que tu es trouué le plus sage, e seras assis aupres de moi, e appelé mon ami. E il dit au roi: Souuieñe toi du vœu, par lequel tu promis que tu referois Ierusalem, quand tu fus fait roi, e que tu y renuoyerois tous les vaisseaux, qui furent apportés de Ierusalē, lēquels Cyrus, quād il fit vœu pour détruire Babylone, mit a part, e fit vœu qu'il les y enuoyeroit. Toi aussi fis vœu que tu referois le temple que les Idumeēs brulerent, lors que Iudée fut gâtée par les Caldeens. E maintenant c'êt-ce que ie te demāde, sire roi, e requiers: c'êt la magnificēce que j'atten de toi. Pourtāt ie te prie que tu faces ce que de ta propre bouche tu as voue de faire au roi celeste. Adōc le roi Darius se leua, e le baifa, e lui écriuit des lettres pour porter a tous les gouverneurs, presidēs, capitaines, e senēchaux, qu'ils eussent a le conuoyer lui e toute sa compagnie, qui s'en alloit refaire Ierusalem. Item fit commandement par lettres missiues a tous les presidēs de Celefyrie, Phenice, e du Liban, qu'ils eussēt a charier en Ierusalē du bois de cedre du Liban, e lui aider a bâtir la ville. D'auantage il fit defense par lettres, pour les frāchises des Iuifs qui s'en alloint du royaume en Iudée, qu'il n'y eût homme de iustice, ne senēchal, ne gouverneur, q̄ enuahit leurs demeures, e que tout le pays qu'ils tenoient, fût franc de toutes tailles, e que les Idumeēs quittassent les bourgades des Iuifs qu'ils tenoient. Item pour le bâtiment du temple, qu'on

A payât tous les ans vint talens, iusqu'a tāt que tout fût bâti: item pour les bētes qu'il falloit bruler tous les iours sur l'autel (dēquelles ils auoint commandemēt d'en bruler tous les iours dix e set) autres dix talēs tous les ans. Outre-plus que tous ceux qui délogooint de Babylone pour aller bâtir la ville, e tous les prêtres qui y iroint, fussent francs, eux e leur generacion. Il écriuit aussi en quels habillemens on feroit le seruice diuin, e les frais qu'il faudroit payer aux Leuites, iusqu'a tant que le temple fût acheué, e Ierusalem bâtie. Item écriuit qu'on eût a donner pension, e gages a toutes les gardes de la ville, e enuoya de Babylone toute la vaisselle que Cyrus auoit mise a-part, e tout ce que Cyrus auoit commādē de faire, il cōmanda de faire, e enuoyer en Ierusalem. E quād le iouenceau fut reparti de là, il leua le visage contre le ciel deuers Ierusalem, e benit le roi du ciel, disant: De toi vient la victoire, de toi la sagesse, e a toi en ét la gloire: e moi ton seruiteur te remercie, qui m'as donné sagesse, laquelle ie confesse tenir de toi, Seigneur de noz peres. Puis print les lettres, e se departit, e alla en Babylone, e porta les nouvelles a tous ses freres, dont ils en benirent le Dieu de leurs peres, de leur auoir donné congé e licence d'aller bâtir Ierusalem, e le temple qui tenoit son nom de lui, e s'égayerent set iours ioyeusement avec instrumens de musique.

Chap. V.

A Pres cela furent éleus pour dé-
loger selō leur lignées, les chefs
de maisons, avec leurs femmes, en-
fants, seruiteurs, seruantes, e besti-
al. Avec eux enuoya Darius mill
hommes de cheual, auxquels il com-
manda qu'ils allassent avec eux, e
les conduisissent en paix iusqu' en
Ierusalem, a tout des instrumens
de musique, bedōns, e fleutes, e
que

Ceux q̄ que tous leurs freres iouassent. Sen-
 reuin- suiuent les noms de ceux qui y alle-
 drēt de rent, enregistrés selon leurs genera-
 Baby- cions e bādes e maisons. Des prêtres
 lone en descendus de Phinees, fis d'Aharon,
 Ierusa- il y eut Iesua fis de Iosedec, fis de Sa-
 lē avec raie, e Ioacim fis de Zorobabel, fis de
 Zoro- Salathiel, de la race de Dauid, du li-
 babel. gnage de Phares, de la lignée de Iu-
 das, lequel Zorobabel dit le sage pro-
 pos sous Darius roi de Perse, l'an se-
 cōd de son regne, au mois Nisan, qui
 ēt le premier mois. Sensuiuent les B
 Iuifs qui retournerent de captiuité
 (en laquelle ils auoint été menés en
 Babylone par Nabucodonosor roi
 de Babylone) en Ierusalē e autre pays
 de Iudée, e s'en allerēt chācun en savil-
 le, e vindrent avec Zorobabel, Iesua,
 Nehemie, Zacarie, Reclāie, Elenie,
 Mardochée, Beelsar, Aspharas, Ree-
 lie, Roim, e Baana leurs guides: sen-
 suit, di-ie, le nōbre tant du menu peu-
 ple, que de leurs guides. Les enfans
 de Phoros furēt deux mille cēt settan- C
 te deux. De Saphat quatre cēs settan-
 te deux. D'Ares set cens cinquāte six.
 De Phahathmoab deux mille huit
 cens e douze. D'Elam mille deux cēs
 cinquāte quatre. De Zathui neuf cēs
 quarāte cinq. De Corbe set cēs e cinq
 De Bani six cens quarante huit. De
 Bibai six cens vint e trois. De Sada
 trois mille deux cens vint e deux. D'
 Adonican six cens soixāte set. De Ba-
 goi deux mille six cens e six. D'Adin
 quatre cens cinquante quatre. D'A- D
 terezecie nonante deux. De Cilan e
 Azeta soixāte set. D'Azuram quatre
 cens trēte deux. D'Ananie cent e dix.
 D'Arom descēdus de Bassa trois cēs
 vint e trois. D'Aršiphurith cent e
 deux. De Meter trois mille e cīq. De
 Bethlomon cent vint e trois, D'Ecne-
 topha cinquante cinq. D'Exanaboth
 deux cens cinquante huit. D'Ecbeth
 sam quarante deux. De Cariatharie
 vint e cinq. De Caphira e Beroth set
 cens quarante trois. De Piran set cēs.

De Cadian e Ammidie quatre cens
 vint e deux. Les Ecciramains e Gab-
 diens six cens vint e vn. Les Macalo-
 niens cent vint e deux. Les Betoliōs
 cinquante deux. Les enfans de Ne-
 phi cent cinquante six. De Calumo-
 lal e Ono set cens vint e cinq. De Iere-
 co trois cens quarante cinq. D'An-
 naa trois mille trois cens trente. Les
 prêtres descendus de Ieddo fis de Ie-
 sua, de la race de Sanasib neuf cens set
 tātē deux. De Meruth mille cinq cēs
 e deux. De Phassaron mille quarante
 set. De Carme mille e dix set. Les Le-
 uites descēdus de Iessue Cadmiel Bā-
 na e Sauia settante quatre. Les chan-
 tres sacrés descendus d'Asaph cent
 quarante huit. Les portiers descēdus
 de Salum, Iatal, Tolman, Dacobi, Te-
 ta, Sami, en tout cent trente neuf. Les
 ministres du temple descendus d'E-
 sau, Asipha, Tabaoth, Ceras, Sud,
 Phaleu, Labana, Agraba, Acua, Vta,
 Cetab, Agaba, Sybai, Anan, Cathua,
 Geddur, Air, Daifan, Noiba, Chafe-
 ba, Gazera, Azie, Phinees, Asaran, Ba-
 sthai, Asana, Meani, Naphisi, Acub,
 Acipha, Asur, Pharacim, Basaloth,
 Meeda, Coutha, Corea, Carcus, Ase-
 rar, Thomoi, Nasith, e Atipha. Item
 les descendus des gens de Salomon,
 d'Asaphphion, Pharira, Jeeli, Loson,
 Isdael, Sapheth, Agie, Phachthreth,
 Sabie, Sarothie, Masie, Gar, Addus,
 Subas, Apherra, Barodis, Sabat, e Al-
 lom, tous les ministres du tēple, e les
 descendus des gens de Salomon, fu-
 rēt en somme trois cens settātē deux.
 Car quant a ceux qui sous la conduit-
 te de Thermeleth e Thelersa vindrēt
 de Caraathalar e d'Aalar, ils ne peu-
 rent montrer leurs maisons e races,
 pour sauoir s'ils étoint des Israelites.
 Les fis de Ladan, fis de Ban, descen-
 dus de Necodan, furent six cens cin-
 quāte deux. E les enfans des prêtres
 Abdie, Accos, e Addus (lequel auoit
 épousé vne des filles de Berzellai, e
 auoit prins le nom de Berzellai) se fai-
 soint

soint prêtres: mais on chercha leur generation au registre, e ne la trouua on pas, e pourtant furent ils demis de prêtrise, e leur defedit Nehemie e Atharie, qu'ils n'eussent point part es choses saintes, iusqu'a tant qu'il se leuât vn grand prêtre, auquel fût donné clarté e entiereté. Tous les enfans d'Israel, qui passoient douze ans, furent en somme quarante mille, sans les seruiteurs e seruantes deux mille trois cens soixâte, leurs seruiteurs e seruantes set mille trois cens quarante set, les chantres e châtresses deux cens quarante cinq, les chameaux quatre eents trente cinq, les cheuaux set cens trente six, les mulets deux cens quarante cinq, les ânes cinq mille cinq cēs vint cinq. Des chefs de maisons quād on fut arriué au temple de Dieu en Ierusalem, il en y eut qui se delibererēt de remettre le temple en son état, selon leur pouoir, e dōnerent pour le saint tresor de la besogne, mille mines d'or, e cinq mille d'argent, e cent robes de prêtres. E se logerent les prêtres e Leuites e le commun peuple, en Ierusalem, e au pays d'alentour: e les chantres sacrés, e les portiers, e tous les Israelites en leurs villes. Puis sur le mois settième, les Israelites, qui étoient chācun chés soi, s'amasserent ensemble en la place de la premiere porte, qui regarde sur le leuāt. Puis Iesua fis de Iosedec, e les prêtres ses cousins, e Zorobabel fis de Salathiel, avec ses cousins, se prindrent a refaire l'autel du Dieu d'Israel, pour y brulager, selon l'écriture du liure de Moyses homme de Dieu. E combien que les autres naciōs voisines, qui en vouloient a eux, se bendarrent contre eux, e que chācun leur voulût faire force, si ne laisserent-ils pas pourtant d'assoier l'autel en son lieu, e de faire les sacrifices en leur tems, e brulager au Seigneur, tant au matin qu'au vèpre: e firent la fête des loges, selon l'écriture de la loi, e les sacrifices de

A tous les iours, comm'il appartenoit, e les offrandes ordinaires, e les sacrifices des Sabbats, e des nouvelles lunes, e de toutes les fêtes sacrées, e de tous ceux qui auoint fait vœus a Dieu. Si commença on a la nouvelle lune du mois settième, a faire sacrifices a Dieu: e paraini on bâtissoit le temple de Dieu, e donna on de l'argent aux perriers e charpentiers, e des viures, e a boire, e des charrettes aux Sidoniens e Tyriens, pour amener de la fuste de cedre du Libā, en radeaux, en la mer de Iaphe, comme Cyrus roi de Perse leur auoit commandé par lettres. E l'an second, quand ils furent arriés au temple de Dieu en Ierusalem, au second mois, Zorobabel fis de Salathiel, e Iesua fis de Iosedec, e leurs cousins e prêtres e Leuites, e tous les bannis qui étoient venus en Ierusalem, commencerent, e fonderent le temple a la nouvelle lune du second mois, l'an second de leur arriuee en Iudée e en Ierusalem, e ordonnerent les Leuites, qui auoint plus haut de vint ans, es affaires du Seigneur: e s'employerent Iesua, e les fis e cousins, e le frere Cadmiel, e les fis de Madiabun, e aussi les fis de Ioda, fis d'Eliadun, avec leurs fis e cousins, tous d'vn accord, a faire exploiter la besogne du temple. E ainsi que les massons bâtissoient au temple du Seigneur, lès prêtres y furent quant-e-quant, tous vêtus, a tout des instrumens e trompettes, e les Leuites descendus d'Asaph, a tout des cymbales, louans e prisans le Seigneur, selon l'écriture de Dauid roi d'Israel, e chantans a haute voix les louanges du Seigneur, duquel la bonté e gloire êternelle enuers Israel. E tout le peuple en chantant a tout des trompettes menoit grand bruit, louant le Seigneur, sur le maïsonnemēt de son temple. Mais les anciens prêtres e Leuites e chefs de maisons, qui auoint veu le premier temple, quand on

On fon
de le tē
ple.

On re-
fait l'au-
tel, e
fait-on
sacrifi-
ce.

R

bâtissoit celui, iettoint vn grand cri en plourant: e d'autre part plusieurs a tout des trompettes faisoient gayement vn grand bruit, tellemēt qu'on n'oyoit pas le bruit des trompettes, a cause du pleur des hommes, iasoit q̄ le cōmun peuple fit vn si gros tintamarra a tout les trōpettes, qu'on s'oyoit de bien loin. E quād les auerfaires de la lignée de Iudas e de Benjamin foyrent, ils s'auancerent pour fauoir la cause du son des trompes. E

1. Esdr. 4

quand ils entēdirent que les captifs bâtissoient le tēple au Seignr Dieu d'Israel, ils allerēt trouuer Zorobabel e Iesua, e les chefs de maisōs, e s'offrirēt pour bâtir avec eux, disās qu'ils obeisfoient au mēme Seignr qu'eux, e lui sacrisoient depuis le tēs d'Ascafareth roi d'Assyrie, qui les auoit trāsportés au pays. Mais les autres leur rēpōdirent en cēte maniere: Il n'affiert a vous de bâtir avec nous le temple du Seignr nōtre Dieu: ains nous seuls bâtirons au Seignr d'Israel, cōm'il appartient, cōme Cyrus roi de Perse nous a comādē. E pourtāt ceux du pays se prendrēt a empêcher e assaillir ceux de Iudée, pour les engarder de bâtir, e firēt tant par leurs embûches e assemblées e cōplots, qu'ils engarderent le bâtimēt d'être parfourni, tout le tems de la vie du roy Cyrus: tellement que les Iuifs furent empêchés de bâtir, deux ans, iusqu'au regne de Darius.

Chap. VI.

1. Esdr. 5.

Mais le secōd an du regne de Darius, Haggée e Zacarie fis d'Ado prophete prophetiserēt aux Iuifs, e a ceux qui étoient en Iudée ou en Ierusalem, au nom du seignr d'Israel, de part qui ils étoient: si cōmencerēt Zorobabel fis de Salathiel, e Iesua fis de Iosedec, a bâtir le tēple du Seignr en Ierusalē, presens les prophetes du Seignr qui leur aidoint. Durant ce tems vidrēt a eux Sisinnnes gouverneur de Syrie e de Phenice, e Sathrabuzanes e les cōpagnons, e leur demanderent

A qui leur auoit cōmandē de bâtir ce tēple, e d'acheuer le toit e toutes autres choses, e qui étoient les maisonneurs qui faisoient la besogne. Mais le Seigneur fit la grace aux anciens Iuifs, e eut tel soing des captifs, qu'ils ne furent point empêchés de bâtir, iusqu'a tāt qu'on en auroit auerti Darius, e qu'il en auroit rēpōdu. Or enuoya le dit Sisinnnes vnes lettres missiues a Darius, dont la teneur sensuit.

SISINNES gouverneur de Syrie Letres e de Phenice, e Sathrabuzanes, e leurs de Si-cōpagnons presidēs de Syrie de Phenice, au roi Darius salut. Sache, Darius nōtre sire le roi, que nous sommes venus au pays de Iudée, e en la ville de Ierusalem, e auons trouuē les anciens des Iuifs esclaves, qui bâtissent en la ville de Ierusalē vn grand tēple tout neuf, au Seignr, a tout des pierres de taille de grād pris, e mettēt du bois es murs, e se font ces choses sogneusement, e s'auāce leur ouurage, e s'acheue fort brauemēt e diligēmēt. Nous auons demādē auxdits anciēs, q̄ leur auoit cōmandē de bâtir ce tēple, e faire celle fondaciō: e le leur auōs demādē pour t'en auertir, e t'ēcrire de ceux qui sont les principaux audit affaire: e pourtāt leur auōs nous demādē les noms de ceux qui font faire la besogne. E ils nous ont rēpondu en cēte maniere: Nous sōmes seruiteurs du Seignr, qui a fait le ciel e la terre. Or auoit ce tēple, long tēs y a, été bâti e acheué par vn grād e puissant roi d'Israel. Mais pourtāt que noz ancêtres par leurs pechēs courroucerēt le Seigneur celeste d'Israel, il les mit entre les mains de Nabucodonosor roi des Caldeens, lēquels raserent e brulerent le temple, e emmenerēt le peuple esclave en Babylone. Mais le roi Cyrus, le premier an qu'il fut fait roi de Babylone, commanda par vnes lettres, que ce temple fût bâti, e bouta hors du temple de Babylone la sainte vaisselle d'argent e d'or, que Nabucodono-

codonosor auoit emportée du temple de Ierusalem, e mise au sien: e la fit deliurer a Zorobabel, e au gouuerneur Sanabassar, e lui fit cōmādemēt qu'il eût a emporter e mettre ladicte vaisselle au tēple de Ierusalem, e que ledit tēple du Seigneur fût bâti en sa place. Adōc ledit Sanabassar s'approcha, e fit la fondacion du tēple du Seigneur en Ierusalē, lequel des-lors iusqu'a present se bātīt, e n'ēt pas encor acheué. Parquoi s'il te semble bon, ô roi, fai regarder le tresor des chartres du roi Cyrus. Que s'il se treuve que par le congé du roi Cyrus soit fait le bâtiment du tēple de Ierusalē, e qu'il semble bon a nôtre sire le roi, qu'il nous en face réponse. Adōc le roi Darius fit chercher es librairies du roi qui étoit en Babylone, e se trouua en Ec batanes (qui ēt vn château en la province de Mede) vn papier iournal, auquel étoit ainsi écrit: Le roi Cyrus le premier an de son regne fit cōmandement, que le tēple de Ierusalem fût bâti, pour y brulager perpetuellement, de la hauteur de soixante coudées, e de la largeur de soixante coudées, a trois rengées de pierres de taille, e vne rēgée du bois du pays, tout neuf, e que cela se fit aux dépens du roi Cyrus, e que la sainte vaisselle du temple du Seigneur, tant d'argēt que d'or (laquelle le roi Nabucodonosor auoit prinse du tēple de Ierusalem, auquel ell' étoit mise, e l'auoit emportée en Babylone) y fût rēdue e raportée.

Item fit cōmandement a Sisinnes gouuerneur de Syrie e de Phenice, e a Sathrabuzanes, e a leurs cōpagnōs e ordonnés gouuerneurs en Syrie e Phenice, qu'ils se donnassent garde de toucher en celle place, e qu'ils laissassent bâtir ledit temple du Seigneur en son lieu, a Zorobabel gouuerneur de Iudée, e aux anciens de Iudée. E pourtāt moi aussi commande tout outre de bâtir, e regarder q̄ les Iuifs esclaués soyent aidés, iusqu'a tāt

A que le temple du Seignr soit acheué, e qu'on les paye sans nulle faute, du tribut de Celefyrie e de Phenice, pour les sacrifices du Seignr, par le gouuerneur Zorobabel, pour les toreaux, moutons e agneaux: item blé, sel, vin, e huile, continuellement tous les ans, autāt que les prêtres de Ierusalē montrerōt qu'il s'en dépēd tous les iours, sans y faire faute, afin qu'on face sacrifice au souuerain Dieu pour le roi e ses enfans, e qu'on prie pour leur vie.

B E qcōque fera cōtre aucune des choses dessusdittes, e écrites, ou s'enfreindra, ie cōmande qu'on prenne vn cheuron de sa propre maison, e qu'on s'y pēde, e q̄ ses biens soyēt cōfiscués au roi: e si prie le Seignr, du q̄l le nom ēt là inuoqué, qu'il puisse détruire tout homme, soit roi ou autre, qui tâchera d'empêcher ou endōmager ledit temple du Seigneur en Ierusalem. Moi le roi Darius ai ordonné qu'ainsi soit fait soigneusement.

Chap. VII.

A Donc Sisinnes gouuerneur de Celefyrie e de Phenice, e Sathrabuzanes, e leurs cōpagnons, suiuan le mandement du roi Darius, s'employèrent apres les euures sacrées, aidans diligēment aux anciēs prêtres, e aux concierges, e auançoit la besogne sacrée, e prophetifoient les pphetes Haggée e Zacarie: e fut acheuée la ditte belogne par le cōmandement du Seignr Dieu d'Israel. E par le congé de Cyrus, de Darius, e d'Artaxerxes rois de Perse, fut acheué le saint temple dedens le vint e troisiēme du mois Adar, l'an sisiēme de Darius roi de Perse. E les Israelites e prêtres e Leuites, e les autres reuenus de captiuité, suiuan l'écriture du liure de Moyses, offriront pour la dedicace du tēple du Seigneur, cent toreaux, deux cens moutons, quatre cens agneaux, douze cheureaux pour la deforfaitte de tous les Israelites, selon le nōbre des douze lignées d'Israel, e s'acquitterēt

On acheue le tēple

Papier iournal de Cyrus sur la refaite du tēple.

Darius cōmande que le tēple soit refait.

les prêtres e Leuites, accoutrés selon leurs lignées, des euures du Seigneur Dieu d'Israel, selō le liure de Moÿse, étans les portiers a châque portail.

Item firēt les Israelites reuenus de captiuité, la pâque, le quatorzième du premier mois, e furēt purifiés les prêtres e Leuites, e tous ceux qui étoint de retour de captiuité, e les Leuites sacrifierēt la pâque, tanta tous les captifs, qu'a leurs cousins les Leuites, e a eux-mêmes: e bâqueterēt tous tant les captifs Israelites, que ceux du pays, qui par la deuocion qu'ils auoient au Seigneur, s'étoint separés des mēchâcetés des autres nacions: e firēt la fête des pains sans leuain par set iours, serēiouiſſans deuāt le Seignr, qui les auoit tellement mis en la bonne grace du roi d'Assyrie, qu'il les auoit soulagés en souurage du seignr.

Chap. VIII.

1. Esdr. 7

Esdras déloge de Babylone pour aller en Ierusalē.

A Pres ces entrefaittes, sous le regne d'Artaxerxes roi de Perse, Esdras fis de Saraie, fis d'Azarie, fis d'Helcie, fis de Salum, fis de Sadduc, fis d'Achitob, fis d'Amarie, fis d'Ezie, fis de Merioth, fis de Zaraie, fis de Sauiie, fis de Bocca, fis d'Abisum, fis de Phinees, fis d'Eleazar, fis d'Aharon premier grand prêtre, délogea de Babylone, hōme bien entendu en la loi de Moÿse baillée par le Dieu d'Israel, e fut tellemēt en la grace du roi, e lui fit le roi tant d'honneur, qu'il lui otroya toutes ses requêtes. Auec lui allerent en Ierusalem aucuns Israelites, prêtres, Leuites, chātres sacrés, e portiers, e ministres du tēple, le mois cinquième, l'an settième du regne d'Artaxerxes. Ils délogerēt de Babylōe le premier iour du pmier mois, e arriuerēt en Ierusalē (le premier iour du cinquième mois): tāt leur fauorisa le Seignr au chemin. Or étoit le dit Esdras si sauāt, qu'il n'y auoit riē en la loi e cōmandemēs du Seignr, qu'il ne sceût, e enseignoit tous les Israelites en tout droit e raison. A cēt Esdras prêtre,

J'ai ajouté ceci du 1. Esdr. 7

A enseigneur de la loi du seignr, fut apporté vn'ordonāce écrite de-part le roi Artaxerxes, dōt la teneur sensuit.

LE ROI ARTAXERXES a Esdras prêtre e enseigneur de la loi du Seigneur, salut. le cōmande, émeu par courtoisie, q̄ les Iuifs qui se tienēt en nōtre royaume, soyent lais ou prêtres ou Leuites, s'il leur semble bō, s'ē aillēt auec toi au pays d'Israel. Parquoi tous ceux qui y ont le courage, y voisent, cōm'il a semblé bon a moi, e a mes set amis conseillers, afin qu'ils facent les affaires de Iudée e de Ierusalē, cōme requiert la loi du Seigneur, e qu'ils portēt en Ierusalē des presens au Seignr d'Israel, que moi e mes amis auōs voués: item tout l'or e argent qui se trouuera au pays de Babylone, qui doit être porté en Ierusalem au Seignr, outre ce que la nacion aura dōné pour le tēple de son Dieu, qui est en Ierusalē: lequel or e argēt sera employé en torcaux, moutons, agneaux, e en ce qui appartient a telles choses, pour faire sacrifices au seignr, a l'autel de Ierusalē du Seignr leur dieu. E tout ce que toi auectes cousins voudras faire d'or e d'argēt, fai le selō la volūtē de ton Dieu. Item mettras deuant ton Dieu de Ierusalem la sainte vaisselle du Seigneur, qui t'ēt deliurée pour l'vsage du tēple de ton Dieu de Ierusalē: e toute autre chose qui te fera métier pour l'vsage du tēple de ton dieu, tu la payeras des fināces du roi. E moi le roi Artaxerxes commande aux tresoriers de Syrie e de Phenice, que tout ce q̄ leur mādera Esdras prêtre e enseigneur de la loi du souverain Dieu, ils le lui baillēt trēbien, iufqu'a cēt talens d'argent, cent cores de blé, cent metretes de vin: e que toutes autres choses selon la loi de Dieu soyent trēbiē e largemēt baillées au souverain Dieu, de peur q̄ les enfans ou le royaume du roi n'en soit puni. E a vous on denōce qu'on ne face payer a prêtre, ni Leuite, ni chantre sacré, ni portier,

Letres d'Artaxerxes a Esdras, pour faire le temple

portier, ni ministre du saintuaire, ni a
 autre quelcōque qui serue audit tem-
 ple, aucun tribut, ou autre charge q̄l-
 cōque: e que nul n'ait puissance de fai-
 re quelq̄ taille sur eux. E toi Esdras,
 par la diuine sagesse qui ét en toi, or-
 dōne des presidens e iuges, qui ferōt
 iustice en toute la Syrie e Phenice, lē-
 quels soyēt tous bié apprins en la loi
 de tō dieu: e enseigneras ceux qui n'y
 sont apprins. E q̄ tous ceux q̄ feront
 cōtre la loi de Dieu, ou du roi, soyent
 punis sans nulle doute, soit par mort,
 soit par tourment, soit par amēde, ou
 prison. Adōc maitre Esdras dit ainsi:
 Benit soit le seul Seignr Dieu de mes
 peres, qui a dōné vn tel cueur au roi,
 de faire honneur a son temple de Ieru-
 salem, e m'a hōnoré vers le roi e vers
 ses cōseilliers, e vers tous ses amis e ba-
 rōs. Moi dōque par l'aide du Seignr
 mon dieu, prin hardiesse, e assemblai
 des Israelites pour aller avec moi. E
 sensuiuēt les principaux de leurs mai-
 sons e bādes, qui delogerēt avec moi
 de Babylone, au regne d'Artaxerxes.
 Des enfās de Phinees, Gerson, d'Itha-
 mar, Gamaliel. Des enfans de Dauid,
 Leptus, fis de Sechenie. De Phoros,
 Zacarie, e avec lui cent cinquāt'hom-
 mes denōbrés. De Phalomon, Abeli-
 acnie fis de Zacarie, e avec lui deux
 cens hōmes. De Zathor, Sechenie fis
 de lezel, e avec lui trois cens hōmes.
 D'Adin, Obed fis de Ionathas, e avec
 lui deux cens cinquāt' hōmes. D'Elā,
 Iesie fis de Gotholie, e avec lui soixāte
 dix hommes. De Saphatie, Zaraie fis
 de Michel, e avec lui soixāte dix hom-
 mes. De Ioab, Badie fis de lezel, accō-
 pagné de deux cēs e douze hommes.
 De Banides, Assalimoth fis de Iosa-
 phie, accōpagné de cent soixāt' hom-
 mes. De Babi, Zacarie fis de Bebai, ac-
 cōpagné de vint e huit hōmes. D'A-
 stath, lehā fis d'Acatan, accōpagné de
 cēt hōmes. D'Adonicā, les derniers,
 dōt les noms sont Eliphalth, leuel, e
 Meas, accōpagnés de soixāte dix hō-

Esdras
 remer-
 ciedieu

Ceux q̄
 deloge-
 rent de
 Baby-
 lone a-
 uec Es-
 dras.

A mes. De Bagoi, Vthi fis d'Istacuri, ac-
 compagné de soixāte dix hōmes. E ie
 les assemblai vers vne riuere nōmée
 Thera: e apres q̄ nous y eumes seiour-
 né trois iours, ie les contai, e n'y trou-
 uai personne de la race des prêtres e
 Leuites. Si cōmandai a Eleazar, Ari-
 el, Maasma, Alnathan, Semeie, Iorib,
 Nathan, Ennata, Zacarie, e Mosollā,
 gens d'étoffe e sauās, qu'ils s'en allas-
 sent trouuer Dadder maitre du lieu
 de la tresorerie: e qu'ils lui dissent, e a
 ses cousins e tresoriers de celle place,
 qu'ils nous enuoyassent gēs pour é-
 tre prêtres au tēple de nōtre Seignr.
 Si nous amenerēt, par la bōne assistē-
 ce q̄ leur fit nōtre Seignr, des gens sa-
 uās, descēdus de Moli fis de Leui, fis
 d'Israel: a-sauoir Isebebie, e ses fis e
 cousins, q̄ étoint dix e huit hōmes: e
 Asebie, e Anoun, e le frere Osaie, des
 enfans de Canané, e leurs fis vint e
 des ministres sacrés, lēquels Dauid e
 les principaux auoint cōmis pour ser-
 uir les Leuites, deux cens e vint, tous
 appellés par leurs noms. Lá ie com-
 mā dai aux iouēceaux qu'ils eussent a
 ieuner deuāt le seignr nōtre dieu, afin
 q̄ nous lui demādissions bō-heur en
 nōtre chemin, pour nous e pour ceux
 q̄ étoit avec nous, a-sauoir noz enfās
 e bestial. Car i'auoi eu hōte de demā-
 der au roi cōpagnie de gēs de cheual
 e pietōs, pour nous garētir cōtre noz
 auersaires, pourtāt q̄ nous auions dit
 au roi, que le Seignr aideroit a ceux q̄
 auroit en lui deuociō, tellemēt q̄ tout
 leur cas se porteroit bien. E derechef
 nous priāmes le Seignr touchant cēt
 affaire, dont il nous fut propice. Dō-
 que ie choisi douze des principaux e
 des prêtres, e Serebie e Asabie, e avec
 eux dix de leurs cousins, aux q̄ls ie bail-
 lai l'argēt tout cōtant, e l'or, e la sainte
 vaisselle du tēple de nōtre seignr, e ce
 q̄ le roi, e ses cōseilliers e barōs, e tous
 les Israelites, auoint dōné: ie leur bail-
 lai a pois six cēs cinquāte talens d'ar-
 gent, e cent autres talens d'argent en

Esdras
 mande
 des prē-
 tres.

Esdras
 cōman-
 de de
 ieuner.

Esdras
 enchar-
 ge la
 vaissel-
 le aux
 prêtres

vaisselle: cēt talens d'or, e vint vaisselle: cēt talens d'or, e vint vaisseaux de fin erain, clers comme or. Puis leur remōtrai qu'ils étoint sacrés au Seignr, e la vaisselle sacrée, e q̄ l'or e l'argēt étoint voués au Seignr dieu de noz peres, e pourtāt qu'ils veillassent pour les garder, iusqu'ils les auoient deliurés aux p̄cipaux des prêtres e Leuites, e aux chefs de maisons des Israelites, en Ierusalē, pour le tresor du temple de nōtre dieu. E apres q̄ les prêtres e Leuites eurēt receu l'argēt e or, e la vaisselle de Ierusalē, pour la porter au tēple du Seignr, nous délogeāmes du fleuue Thera, e arriuāmes en Ierusalem le douziēme iour du premier mois. E apres q̄ par la bōne assistance q̄ nous fit nōtre dieu, qui nous garēt de l'asfaut de tous enemis, nous y fumes arriués, e y eumes seiourné trois iours: au quatriēme iour l'argēt e l'or fut pesé e deliuré au tēple de nōtre Seignr, au prêtre Meremoth, e quāt-e-quāt a Eleazar fis de Phinees, avec leq̄ étoint Iosabad fis de Iosua, e Moeth fis de Sabana, Leuites: e fut le tout baillé par cōte fait, e au pois, e tout a l'heure en fut tout le pois enregistré. E ceux qui étoint venus de captiuité, sacrifierēt des bêtes au Seignr dieu d'Israel, a-sauoir douze toreaux, de-part tous les Israelites, quatre vints e seze moutons, soixante douze agneaux, e douze cheureaux pour la p̄perité, lē q̄lles bêtes furēt toutes sacrifiées au Seignr. E apres q̄ le mandemēt du roi fut baillé aux lieutenāns e gouverneurs de Celefyrie e de Phenice, ils firēt honneur tant a la nacion, qu'au tēple de Dieu. Cela fait les principaux me vindrēt trouuer, e me remōtrērēt cōment le peuplé d'Israel, les principaux, les prêtres, e Leuites, non seulement ne se gardoient pas d'auoir accointāce avec les naciōs étrangères, mais même auoint part aux méchācetés de la naciō des Cananeēs, Hetteens, Phezeens, Gebuseens, Moabites, Egy-

i. Esdr. 9
On a uertit Esdras que le peuple s'allie aux pa-yens.

A ptiens, e Idumeēs: e qu'eux e leurs fis auoint épousé des filles dēdittes naciōs, e que la sainte semēce étoit mêlée avec les naciōs étrāges des autres pays, voire q̄ les gros e principaux auoint dès le cōmencemēt eu part a cel le méchāceté. E incōtinant q̄ i'entendi ces propos, ie descirai mes habillemēs e robbe sacrée, e me tirai par les cheueux e par la barbe, e m'assis tout pensif e desolé. E tous ceux q̄ tenoient cōte des parolles du Seignr dieu d'Israel, s'assemblerēt vers moi, q̄ me dēcōfortoi a cause de celle méchāceté: e apres que i'eu été assis tout triste iusqu'a l'heure du sacrifice de vēpres, sās auoir māgé, ie me leuai, e a tout m'accoutremēs descirés, e ma robbe descirée, a genoux, les mains étēdues cōtre le Seignr, me prin a parler en cēte maniere. O Seignr, i'ai si grād hon-
Esdras. cōfesse les fautes du peuple e demādemise a Dieu.
te, que ie ne m'ose presenter deuant toi. Car nous auons fait tant de pechés, qu'ils nous passent par dessus la tête: noz fautes vont iusqu'au ciel, dē ia dès le tēs de noz ancētres, e sommes en vn grād peché iusqu'a p̄sente pour les pechés de nous e de noz ancētres, auōs été abādonés, nous e noz freres, e rois, e prêtres, aux rois du monde, a l'épée, a être esclaves, e vilainement butinés, iusqu'au iourdhui. Maintenāt tu nous as aucunemēt prins a merci, Seignr, en nous laissant vne racine e vn nom en la place de ton saintuaire, e nous decouurāt vne lumiere au tēple du Seigneur nōtre Dieu, en nous donnāt des viures au tēs de nōtre seruage, e faisant q̄ étās serfs, nous ne sommes pas tāt delaissés de nōtre Dieu, qu'il ne nous mette tellemēt en la bonne grace des rois de Perse, qu'ils nous fournissent de viures, e honnorēt le tēple de nōtre Seignr, e refōt Sion deserte, pour nous dōner quelque chose ferme en Iudée e en Ierusalem. E maintenāt q̄ dirons-nous, Seignr, puis qu'ainsi ét: Car nous auons trēpassé les cōmandemens q̄ tu auois bail-

Chap. IX.

Deut. 7

baillés par les pphetes tes seruiteurs, A
disât en cete maniere: La terre de laq̄l
le vous allés prēdre possessiō, ēt vne
terre souillée par fōrdure des naciōs
étrāges du pays, q̄ l'ont rēplie de leur
vilenie. E portāt ne mariés point voz
fis a leurs filles, ne voz filles a leurs fis
e iamais ne tâchés d'auoir paix avec
eux: afin q̄ paraîsivous soyés fermés, e
q̄ māgiés les biens de la terre, e en lais-
siés heritiers voz enfās a iamais. Or
nous ēt le tout auenu, a cause de tant
de mauuaises euures e grās pechés q̄ B
nous auōs cōmis. Car veu q̄ tu nous
as allegés de noz pechés, e nous as dō-
névne telle racine, e nōobstāt nous a-
u' s' derechef trēpassé ta loi, e auōs eu
part a la vilenie des autres naciōs, n'au-
rois-tu pas biē raison de te courrou-
cer contre nous, iusqu'a nous totale-
mēt defaire, sans laisser échapper de
nous ne race, ne semēce, ne memoire?
O seign̄r d'Israel, q̄ es raisonnable, nous
voici a ton cōmandement, a cause de
noz méchancetés: nous dēq̄ls la race C
ēt auioirdhui de reste: car en ceci pos-
sible n'ēt de tenir deuāt toi. E ce-pē-
dāt qu'Esdras prioit, e se cōfessoit en
plourāta terre deuāt le tēple, il s'ama-
sa vers lui de Ierusalē vne grāde cōpa-
gnie d'hōmes, e fēmes, e ieunes gēs. E
cōme le menu peuple faisoit vn grād
leconie pleur, leconie fis de leel, natif Israeli-
console te, parla cleremēt en cete maniere: Es-
Esdras. dras, nous nous sōmes forfaits cōtre
le Seign̄r Dieu, d'auoir épousé fēmes
étrāges des naciōs du pays. Mais tou-
tefois il y a esperāce pour les Israelites
en cēt affaire. Faisons serment au Sei-
gn̄r, q̄ nous dōnerons cōgé a toutes
les femmes étrāgeres q̄ nous auons, e
a leurs enfans quāt-e-quāt, cōme toi
e tous les obeissans a la loi du Seign̄r
en ordōnerés. Or sus, leue toi: car a
nous, e principalement a toi attou-
che, de nous porter vaillāmēt. Adōc
Esdras se leua, e fit iurer les p̄cipaux
des p̄tres e des Leuites, e de tous
les Israelites, qu'ils le feroient,

1. Esdr. 10

P Vis se departit Esdras du portail 1. Esdr. 10
du tēple, e s'ē alla en la chābre de
Iehā fis d'Eliafib, e y demoura sans mā-
ger ne boire: tāt étoit decōforté pour
les grandes méchancetés du peuple.
Or fut fait cōmandemēt par toute la
Iudée en Ierusalē, a tous ceux qui éto-
int reuenus de captiuité, qu'ils s'assē-
blassent en Ierusalē, e que quiconque
ne s'y trouueroit dedēs deux ou trois
iours, selon l'arrēt des senateurs presi-
dēs, que les biens fussent malfacrés, e
qu'ils fūt démis de la cōmunauté de
ceux qui étoint reuenus de captiuité.
Parainsi tous ceux de la lignée de Iu-
das e de Bēiamin s'assemblerēt dedēs
trois iours en Ierusalē, e se presenta au
vintiēme du mois neuuiēme, toute la
cōpagnie en la place du tēple, trēblās
de froid pour la pluye. E Esdras se le-
ua, e parla a eux en la maniere que sen-
suis: Vous aués fait vne faute, d'a-
uoir épousé femmes étranges, pour
augmenter les pechés des Israelites. E
Parquoi faites franchement cēt hon-
neur au Seign̄r Dieu de noz peres, q̄
vous executiés sa volūtē, c'ēt q̄ vous
renonciés a l'acointāce des autres na-
ciōs, e des fēmes étrāges. E toute la cō-
pagnie s'écria a haute voix: Nous le
ferōs cōme tu l'as dit. Mais la foule ēt
grāde, e tēs de pluye, e ne pouons de-
murer au decouuert, e si n'auōs pas
a faire pour vn iour ou deux: car en
cēt endroit nous nous sōmes grāde-
mēt méfaits. E pourtāt il faut ordon-
ner gēs sur la commune, vers lēquels
se retireront en tems determiné tous
noz contremans, qui ont femmes é-
tranges, en la presence des conseilli-
ers e iuges de chāque lieu, iusqu'a tāt
que par ce moyen le courroux du Sei-
gn̄r soit appaisé enuers nous. E Iona-
thā, Azael, e Ezechie fis de Thocana,
en prindrēt la charge, a l'aide de Mo-
sollā, Leui, e Sabbater, e mirēt les ca-
ptifs le tout en effet: e le p̄tre Esdras
choisit des hōmes chefs de maisons,

Esdras
auertit
le peu-
ple qu'
ils ayēt
a renō-
cer les
fēmes
payen-
nes.

Ceux q
auoint
des fem
mes pa
yennes

tous appellés par leurs noms, e cōmē cerēt a tenir les assises le premier iour du mois dixième, pour connoitre du cas: e fut exploitté ledit affaire de ceux qui auoint femmes d'étrāges naciōs, dedēs le p̄mier iour du premier mois. E se trouua des prêtres assemblés q auoint femmes de naciōs étrāges, des enfans e freres de Iesua fis de Iosedec, Mathelas, Eleazar, Iorib, e Ioadan, qui se mirēt a enuoyer leurs femmes, e offrirēt des moutōs pour amēde de leur faute. Des enfās d'Emmer, Ananie, Zabdée, Eanes, Sionie, Iere-el, e Azarie. De Phesu, Ellionas, Mafsie, Esmael, Nathanael, Ocidel, e Talfas. Des Leuites Iorabad, Semi, Colie, autremēt Calita, Pathée, Oudas, e Ionas. Des chātres sacrés Eliasuph, e Baccur. Des portiers Sallū, e Tolbanes. Des Israelites, des enfans de Phoros, Iermas, Eddie, Melchie, Mael, Eleazar, Afibie, e Banaie. Des enfās d'Elamathanie, Zacarie, Ieriel, Ieremoth e Aedie. De Zamoth Eliadas, Elisim, Othonie, Iarimoth, Sabat, e Sardée. De Bebai lehā, Ananie, Iosabad, e Enathī. De Mani Olam, Mamuch, Iedée, Iasub, Iasael, e Ieremoth. D'Addi Naath, Moossie, Laccun, Nayd, Mathanie, Sesthel, Balnue, e Manasse. D'Annas, Elionas, Aseas, Melchie, Sabbée, Simmon, Cosamée. D'Asom Altanée, Matthie, Bānaie, Eliphalat, Manassé, e Semi. De Maani Ieremie, Monidis, Iomaer, Iuel, Mamai, Pedie, Anos, Carabasion, Enasib, Mammimatanaim, Elefiasis, Bānus, Eliali, Samis, Selemie, Nathanie. D'Ozora Sefis, Efril, Azael, Samat, Zābis, e Ioseph. D'Ethma Mazitie, Zabadaie, Edes, Iuel, e Banaie. Tous ceux-ci dōnerēt cōgé aux femmes étrāges qu'ils auoint épousées, e a leurs enfans quant-e-quāt. E cōme les prêtres e Leuites e Israelites se tenoient en Ierusalem, e au pays, e étoit en leurs demeures, le p̄mier iour du mois settième toute la cōmunes assembla en la place de la sain

A te porte, qui regarde contre le leuāt, e dirent a maitre Esdras prêtre, qu'il apportât la loi de Moyse, baillée par le Seigneur Dieu d'Israel. Si apporta le grād prêtre Esdras, deuāt toute la cōpagnie d'hōmes, femmes e prêtres, la loi, pour la leur faire ouir, le premier iour du mois settième, e la leut en la place qui ét deuāt la porte sainte, depuis l'aube du iour iusqu'a midi, en la p̄sence d'hōmes e femmes, e étoit toute la cōpagnie entētiue a la loi. Or li-soit-il en vne chaire de bois, faite pour cela: e auoit a sa mai droite Matathie, Samin, Ananie, Azarie, Vrie, Ezechie, e Balasam. E a la gauche Phaldée, Saal, Melchie, Aothaluph, Nabarie, e Analabon. Esdras dōque print le liure de la loi, deuāt toute la cōpagnie (car il étoit assis envn lieu le plus haut de tous: e quād on déchiffoit la loi, tout le mōde se tenoit de-bout) e loua le Seignr Dieu souuerain, Dieu des armées tout-puissāt: e tout le mōde cria Amen, e adorerēt le Seignr les mains haussées cōtremōt, gisans a terre: e Iesua, Anus, Sarabie, Adin, Iacub Sabattaie, Auter, Meanaie, Calita, Azarie, Ioazabd, Ananie, e Biata Leuites, enseignoient la loi du Seignr, e aidoint a la leçon. Puis Attharathes, e maitre Esdras grād prêtre, e les Leuites q enseignoient le menu peuple, remōtrèrent a tous, q ce iour là étoit sacré au Seignr (car tout le mōde plouroit, ayāt oui la loi) e portāt qu'ils s'e allassent faire grand chere, e qu'ils en enuoyassent a ceux q en auroit faute: e q pourtāt q le iour étoit sacré au Seignr, ils ne se deuoient point tourmenter, e q le Seignr les hōnoreroit. Item les Leuites remōtroint tout ainsi au peuple, disās q celle iournée étoit sacrée au Seignr, e qu'ils ne se tourmentassent point. Par ainsi chācun s'en alla bāqueter e faire grād chere, e serēiour grādement: car ils étoint encor inspirés des parolles qu'ils auoint apprinses en l'assemblée.

Esdras
lit la loi
au peu-
ple.

4 nous
uons cor-
rigé ceci
du 2. Esdr.

Tobie.

Le translateur.

CE liure se treuve en Ebrieu, en Grec, et en Latin. L'Ebrieu fut imprimé n'aguere. Quant au Latin, Hierôme dit qu'il le translata de Caldée. L'histoire s'accorde en somme en ces trois langues: mais en plusieurs endroits il y a difference. Nous l'auons traduit d'Ebrieu, pourtant qu'il nous a semblé que c'étoit le plus vrai. Et quand nous auons trouuë quelque sentēce au Grec ou au Latin, qui n'étoit pas en Ebrieu, e toutefois ne venoit pas mal a propos, nous l'auons marqué de la lettre G, si elle se trouuoit en Grec: e de L, si elle se trouuoit en Latin. Que si en quelque lieu les propos ne s'entretenoient pas, a cause du changement des personnes, ou pour quelque autre cause, nous auons enclos de ces deux marques, () ce qui desaccordoit.

Chap. I.



LE liure de Tobî fis de Tobiel, fis d'Hananeel, fis d'Ariel, fis de Gabel, fis d'Asael, fis de Nathaniel, de la lignée de Nephthali, lequel fut emmené esclau de Samarie, avec ceux qui au tems d'Osée fis d'Ela furent emmenés, au tems de Salmanasar roi d'Assyrie: e auoit ledit Tobî été habitant d'une ville de Nephthali, assise en Galilée pres de la mer. Ledit Tobî donque parle en la maniere que sensuit.

Tobî Souuienne toi de me faire du biē, ramēte mon Dieu, qui toute ma vie ai cheminé rondement deuāt toi, e ai fait maintes aumones e seruices a mes freres e de ma naciō esclaves a Ninuie en Assyrie. Dēia dès mon enfance au pays d'Israel, cōm'ainsi fût que tous les hōmes de la lignée de Nephthali s'étoit reuoltés cōtre la maison de Dauid, e n'alloint plus en Ierusalem, qui étvne ville choisie par le Seignr d'entre toutes les lignées d'Israel, pour y auoir vn autel consacré a toutes les lignées d'Israel, e vn tēple bâti au Seignur,

A pour lui faire tous les ans brulages e sacrifices pour la psperité, cōm'ainsi fût q̄ tous ceux de la lignée de Nephthali faisoient sacrifices e brulages aux veaux d'or, lēq̄ls Ieroboam fis de Nabat, roi d'Israel, auoit faits a Bethel e a Dan, i'alloi en certains tēs en Ierusalē, selō l'écriture de la loi du Seignur, baillée aux Israelites, e portoi les premiers fruits, dīmes, e premiers-nés, aux prêtres descēdus d'Aharon, e de blé, vin, huile, figues, grenades, e de toutes sortes de fruits de terre, aux Leuites qui en Ierusalē faisoient le seruice du Seignur: item la seconde e la troisiēme dime pour les étrāges, orfēlins, e vesues: toutes ces choses portoi-ie, e m'ē alloi tous les ans en Ierusalem, selon le cōmandement du Seignr, e selō que m'auoit enseigné Debora mere de mon pere. Car i'étoi orfelin de pere e de mere. Et quand ie fu en aage, ie prin en mariage vne de manacion, nōmée Anne, de laquelle i'eu vn enfant mâle, auq̄l ie mis nom Tobie, L. elui apprin dès son enfāce a craindre dieu, e se garder de tout peché. E. E apres que ie fu trāsporté du pays de Nephthali, ie me tin a Ninuie, qui ét vne ville fort grande: e cōbien que tous mes cousins e parēs māgeassent des viādes des autres naciōs, si eu-ie tellemēt la crainte du Seignr, que ie n'ē māgeai onq̄ morceau, de peur de me souiller, ains eu souuenāce du Seignr, de tout mō cueur e courage: dōt Dieu me mit en tel credit e bōne grace de Salmanasar roi d'Assyrie, qu'il me dōna la charge de tout son biē, iuf qu'il mourut, L. e me dōna licēce d'aller là où ie voudroi, e de faire ce qu'il me plairoit. E pourtāt alloi-ie visiter tous les esclaves, e les auertissoi pour leur grād profit. E. Or ie baillai a garder a Gabel mō frere, L. (leq̄l ie voyoi disetteux entre plusieurs de mes cousins, G. e étoit en Mede en la prouince de Rages) E. dix talēs d'argent, L. que le roi m'auoit dōnés, E. Puis apres la mort

4. Rois 15

3. Rois 12

l'argent
que To
bi laissa
en Me-
de.

Pour
quoi
c'est que
Sena-
cherib
tour-
mētoit
les Iuifs
de Ni-
niue.

mort de Salmanasar roi d'Assyrie, étāt Senacherib son fis roi apres lui, ia çoit qu'a cause des passages de Mede qui étoit bouchés pour les guerres qui étoit au pays, ie ne pouoi aller querir mon argent en Mede, si ne laiffoi-ie pas pourtāt de faire maintes amones aux poures de ma naciō, tant orfelins que vefues: e quād ie voyoi ceux de ma nacion tués e gifans par les rues de Niniue, iamais n'auoi repos, q̄ ie ne les eusse enterrés. Car Senacherib roi d'Assyrie, apres qu'il fut hōteusement retourné de Iudée a Niniue (a cause que le Seign̄r dieu d'Israel, pour les blasphemés e outrages q̄ Senacherib lui auoit dits, auoit en Iudée fait vn grād chaplis de ses gens) tua tout plein de Iuifs. E quād ie m'ēqueroi de la vraye cause pourquoi ce malheur étoit en ce tems auenu aux lignées d'Israel (car i'ētoi bien assuré que le Seign̄r étoit enuers eux vn Dieu raisonnable, e non deraisonnable) ie trouuai que les lignées d'Israel n'auoient tenu conte de la destruxion de leurs freres, qu'auoit faite Senacherib roi d'Assyrie, en brulāt leurs sepulcres, meurtrissant leurs iouenceaux, froissant les petis enfans, e fendāt les femmes grosses. Car au lieu qu'ils deuoient mener dueil, e s'humilier desous le Seign̄r, pour le malheur dont auoint été battus leurs freres, ils banquetoient, ils faisoient grand chere, ils gringuenotoient toutes sortes de çhāsons, a tout la harpe e le nable, sans se douloir du méchef des Iuifs, q̄ auoint tant par nôtre faute, que par celle de noz ancêtres, cōm' il ēt écrit des Iuifs, qui haussioient le gobelet, e auoit la tête arroufée de baume, sans qu'il leur fit mal du malheur des Iosepheens. E pour celle cause le Seign̄r a puni les Iuifs e ceux de Ierusalē, tellement qu'il leur a enuoyé le roi de Babylone, e les a déchassés de deuāt soi, e a trāsporté les Iuifs hors de leur pays. Quand doncie voyoi quelque Israelite meur

A trie gifant a terre hors les murailles, i'embloï souuentefois le cors, e l'ēterroi, e disoi ainsi: O Seigneur dieu d'Israel, en tous noz incōueniens tu es iuste, e as raison, e nous auons méchamment fait. E cōme Senacherib cerchāt les cors de ceux de ma naciō, qui étoint tués, ne les trouuoit pas, ceux de Niniue lui allerent faire le rapport en cēte maniere: Tobie ton seruiteur, a qui tu as baillé la charge de tous tes biens, enuoye ses gens par toutes les rues de Niniue, pour chercher ceux de sa naciō qu'on a tués, e les enterre secrettemēt, sans crainte du roi. E quād Senacherib entēdit ces propos, il fut si dépiteusement courroucé contre moi, qu'il commanda qu'on prînt e moi, e Anne ma femme, e Tobie mon fis, ayāt enuie de me faire mourir par maltalent. Mais quand i'en fu auerti, ie m'en fuy: e il fit saccager tout mō auoir: e ne me sceut trouuer. Ainçois les vefues e orfelins Israelites se plainquirent tant du tour qui m'ētoit fait, e tant en plourerēt avec angoisse de cueur, e en ieunant, que la plainte qui se faisoit contre lui, en alla iusque la haut au ciel, tellemēt que le Dieu d'Israel le mit entre les mains de ses deux propres fis, lēquels le tuerēt pour la cause que ie vai dire. Il demanda vne fois a ses cōseilliers e senateurs, pour quoi c'ētoit que le Seign̄r Dieu saint e louable, étoit tāt affexionné enuers les Israelites e ceux de Ierusalē, q̄ son ange auoit détruit l'armée de Pharaon, e tous les premier-nés e ieunesse d'Egypte, e que tou-iours il leur faisoit auoir victoire. Sur quoi ses sages e conseilliers lui rēpondirent, qu'Abrahā le pere des Israelites auoit mené son fis sacrifier, afin de par ce moyen entrer en la grace du Seigneur son Dieu. Voila pourquoi, lui dirent ils, il a affexion aux enfans d'Abraham, e a puni tes gens. Adonc le roi dit que pour l'amour du Seign̄r il sacrifieroit ses deux fis, afin de par eux acq̄rir la grace

La cause pour
quoi Senacherib fut
tué de ses fis.

grace e aide du Seigneur. E quand Adramelech e Saralar ses fis en furēt auertis, ils le tuerent par trahison, ain si qu'il étoit allé prier Dagon son deatre, comm' il ét écrit au passage qui dit ainsi: E Adramalech e Saralar ses fis le meurtrirent a la pointe de l'épée, e se sauuerent en Armenie. Mort que fut Senacherib roi d'Assyrie, Esarhaddon son fis fut roi en son lieu. Ledit Esarhaddon donna charge de tous ses biens e de tout l'empire d'Assyrie, e Aquicar fis de mon frere Hananeel. Aquicar, comme celui qui étoit mon ami e parēt, fit tant, en disant bien de moi vers le roi, que ie fu rappelé a Ninieue, e me fut rēdue Anne ma femme, e mon fis Tobie, lēquels le roi d'Assyrie, du dépit qu'il auoit contre moi, auoit fait saisir au cors.

Chap. II.

EN celle année, a la fête des semaines, vne fois que j'auoi apprêté bien a dîner, e étoi assis a table pour prēdre mon repas, ie dōnai charge a Tobie mon fis, d'aller querir q̄lques poures de noz freres G. craignans Dieu, E. pour les faire banqueter: e lui di que moi e tous ceux qui étoint a table, ne mangerions point deuant sa venue. Mais quād Tobie fut allé chercher quelqs poures, il retourna tout triste: Mon pere, dit il, vn de noz freres a été tué, egit en vne rue de la ville. E quand j'ouï ces nouvelles, le fu tout troublé, e en grāde détresse laissai la tablē, e s'allai ôter de la rue, e le mis chés moi iusqu'au soleil couchāt, afin que ie le peusse enterrer. Puis reuin en la maison, e prin mon repas aueclarmes e dueil, me souuenant cependant de la sentēce que prononça le prophete Amos cōtre Bethel, disāt ainsi: E cōuertirai voz fêtes en dueil. E apres que j'eue beaucoup plouré, ie m'en allai apres le soleil couchant enterrer le mort; e cependant mes parens e ceux de ma generacion se mo-

quoint de moi, de ce que sans craindre d'en perdre la vie j'enterrois les tués. Mais moi creignāt plus Dieu que le roi; emblois les cors des occis, e les cachoi en la maison, e les enterrois a la minuit. E celle nuit apres que j'eue enterré le mort, ie fi vn baing, e ne peu purifier mes membres en pays souillé, comm' il se deuroit faire au pays d'Israel, comme bien le prophete Ieremie auoit dit de nous, quand il dit, Quelque tems apres tu ne seras plus purifié. Puis quand ie me fu allé coucher aupres de la paroi, il y auoit en la paroi sur moi des petis oiselets, de quoi ie n'en sauot rien: dont il m'en tomba du fiens G. tout chaut E. sur les yeux (car j'auoi le visage découuert) de quoi la maille m'en vint es yeux, Sur quoi ie m'en allai le lēdemain matin aux mediciens, pour trouuer remede: mais ils ne me sceurēt guarir: ains demourai aueugle quatre ans: dont tous mes cousins e parēs étoint maris de ce que j'auoi perdu la veue: e Aquicar mon cousin me nourrissoit. L. Or le Seigneur permit que ces auersités m'auinssent, afin que ma patience, comme celle de saint Iob, donnāt exemple a ceux qui viendroint apres. Car depuis que dès mon enfance j'auoi tou-iours eu la crainte de Dieu, e obeï a ses cōmandemens, ie ne me dépitai point contre Dieu, d'être deuenue aueugle, ains demourai immuable en la crainte de Dieu, remerciant Dieu toute ma vie. Car ainsi que les rois tourmentoint le bienheureux Iob, ainsi mes parens e cousins se moquoint de mon état, disans: Oú ét ton esperance, sous laquelle tu faisois aumônes aux poures, e enterrois les mors? Mais ie les tensoi, e disoi: Vous ne deués pas ainsi parler: car nous sommes enfans des saints, e attendōs la vie que Dieu dōnera a ceux qui ne lui rōprōt iamais promesse. E. Or durāt ce tems là, Anne ma fēme traualloit a gages,

pour

Tobie
enseue-
lit vn
occis.

Amos 8

pour les autres femmes, e tissoit des tapis pour les autres, e par ce moyen gaignoit quelque chose. E vn iour qu'on lui auoit baillé vn cheureau en payement, i'ôui bêler le dit cheureau, e m'écriai: D'ou vient ce cheureau? Garde-toi sur ta vie, ce di-je, qu'il n'ait été derobbé. Non-a, dit elle: ains m'a été baillé pour mon payement. Mais ie ne la voulu pas croire, ains criai: Va rendre ce cheureau a ses maîtres, de peur qu'il ne nous en vienne fâcherie. E Anne me dit: Oû ét ta bôte e tes aumones; lēquelles ne te seruent de rien en tō auersité, ains es tellemēt deshonoré, que châcun le fait. L. Tels reproches e autres me faisoit elle. E.

Chap. III.

A Doncie fu en telle douleur, détresse, e angosse, a cause de mon méchef, que ie me prin a prier le Seigneur en la manière que sensuit:

Tobi Tu es iuste, Seigneur, e tes raisons deman sont droittes: car tous tes faits sont de a di- vertueux, e toutes tes cōtumes benieu mise gnes e raisonnables: tu gouvernes la ricor- terre, e es iuste en tous mes inconueniens, e as raison, e i'ai méchamment la mort besogné. E bien, pere de misericorde, sire ployable, ie te prie souuienne toi de moi, selon la nature de ta misericorde e clemence: e ne me paye pas selon les desertes des pechés de moi e de mes ancêtres, qui n'ont pas gardé tes commandemens, e ont ietté taloi derriere leur dos: qui a été la cause pourquoy tu nous as tellemēt honnis, qu'il n'y a naciō qui ne nous brocarde e se raille de nous: e nous as assuiettis aux gens, parmi lēquelles tu nous as éparpillés, comme bien il appert. Que si le Seigneur des armées n'en eût laissé aucuns de nous, il nous en eut prins comme a ceux de Sodome e de Gomorre. Toutefois, Seigneur, qui as tât e de si vrayes raifōs, ne me recompense pas selon que le meritent mes fautes, e celles de mes

A ancêtres, qui nous sommes forfaits contre toi, e n'auons pas cheminé par tes voyes: ains fai de moi a ton plaisir, e m'ôte la vie: car mieux me vaut mourir que viure, afin que ie ne m'oye plus blâmer.

Auint ce même iour a Sara fille de Raguel (qui étoit en Ecbatanes, au pays de Mede) que les parens de son pere la vituperoint e moquoint, disans qu'elle ne deuoit pas auoir nom

^a Sara, mais Zara, a cause que de set maris qui sauoit épousée, il n'en y auoit point eu qui eût eu sa cōpagnie, pourtāt qu'Asmodée roi des diables les tuoit deuant qu'ils eussent a faire a elle, selon la cōtume de toutes nations. E même sa propre chambriere lui disoit ainsi: Pourquoi meurtristu tes maris, e nous bats a cause d'une telle méchanceté? Il vaudroit bien mieux pour tō pere e ta mere que tu fusses morte au lieu de tes maris, puis que iamais ne verront de toi enfant n'enfante. E quād Sara ouit ce reproche, ell' en fut si tréfachée, qu'elle mōta en la chambre de son pere, en plourant, e L. apres auoir ieuné trois iours en prieres, au troisiēme iour E. fit au Seigneur ses doleāces e compleintes, en cête maniere: **O** Seigneur Di

eu, tu m'as donnée a mon pere e mere, dēia vieux e aagés: e si as enuoyé le roi des diables a mes maris, qui m'auoint épousée. Car tu es dieu de tous esperits e de tous diables, e createur de toutes creatures, e as en ta puissance toutes sortes de méchāces qui sont au monde. Parquoy s'il te plait que ie face tant de fâcherie a mō pere e a ma mere, que ie les mette en l'autre monde, e si tu fas ainsi deliberé e arrêté cōtre moi, fai moi mourir, ie t'en prie, a fin que ie ne voye plus tant de maux e outrages qu'il me faut endurer. Tu fais, Seigneur, que ie suis nette de toute souilleure d'hōme, e n'ai poit souillé mon nom, ni celui de mon pere e de ma mere, au pays de mon exil. L. la mais

Sara fille de Raguel

^a Sara, princesse, Zara, auer faire.

Sara de mande la mort ou être deliurée de deshōneur.

mais ne me mêlai avec les ioueurs, ni n'eu accointance avec gens debauchés. Quant a ce q̄ ie me suis mariée, ie l'ai fait par crainte de Dieu, e non pour plaisir charnel: e faut dire q̄ ou ie n'étoi pas digne de lesauoir, ou par auature eux de m'auoir, pourtāt que (cōm'il peut être) tu me gardes pour vn autre mari: car ton entreprinse ēt aux hommes incomprehensible. Or font biē assurez tous tes seruiteurs, que si leur vie ēt trouuée bonne, elle fera coronnée, e seront deliurés en leurs tribulaciōs: e s'ils se débauchēt, ils ont entrée vers ta misericorde. Car tu ne prēs pas plaisir a nōtre perdicion: ains apres la tempête, amenes coité: e apres larmes e pleurs, apportes a force ioye. E. Mon pere e ma mere n'ont que moi, e n'ont nul enfant mâle pour en faire leur heritier: voire, qui plus ēt, ils n'ont nul parent pour me prendre: depuis que pour moi set hommes sont mors, que serie plus au monde: Que s'il ne te plait de me faire mourir, aye égard a moi: exauce-moi: aye merci de moi, que ie ne soye plus cōtreinte d'ouir le reproche qu'on me fait. En ce même tēs furent exaucées deuant le glorieux siege e trōne de Dieu, les prieres de tous deux, a-lauoir de Tobī, q̄ prioit a cause qu'il auoit perdu la veue: e de Sara, a cause du méchef de son pere e de sa mere. E le Seign̄r enuoya le maître e guidon de guarison, l'ange Raphael, pour remedier a tous deux, pour guarir Tobī pere de Tobie, du mal deux yeux: e bailler Sara fille de Raguel en mariage a Tobie fis de Tobī, e déchasser d'elle Asmodée roi des diables.

Chap. III.

Qvand donc Tobī eut mis fin a son oraison, il demoura en sa maison: e Sara fille de Raguel, apres qu'ell'eut cessé de prier le Seigneur, descendit de la chambre de son pere. Puis Tobī se souenant de l'argent

qu'il auoit baillé en garde a Raguel, en Mede, en la prouince Rages, se print a ainsi raisonner en son cueur.

Or-çaie demande de iour en iour la fin de ma vie. Il me faut appeller mō fis Tobie, e l'auertir de l'argent, deuant que ie meure. Puis fit venir son fis, e parla a lui en cēte maniere: L. Ecoute, mon fis, les parolles de ma bouche, e les met bien profond en ta memoire: E. Quand ie serai mort, enterre moi honorablement, e honore tellement ta mere, que tu ne la delaisses iour de sa vie, e ne lui angoisse point sa vie, en lui desobeissant: ains te souuienne, mon fis, cōbien de détresses ell' a endurées pour toi, quād tu étois en son ventre. Quand donc elle sera morte, enterre-la honorablement, en vn même tombeau que moi. E te souuienne toute ta vie de ton createur, tellemēt q̄ tu ne te méfaces poit cōtre lui, en trépissant les commādemens: G. e vi iustemēt toute ta vie, e ne sui point les voyes d'iniustice. Car si tu fais ce qui ēt raisonnable, tes affaires se porteront biē, e de tous ceux qui viuront iustement. E. e de tout ce que le Seigneur t'aura donné, ne retire point ta main d'en fair'aumōne, e ne t'accointe point de gens malpiteux, e ne te retire point d'auoir égard aux poures Israelites, de peur que le Seigneur auf si ne se retire d'auoir égard a toi en tō auerfité. Que si tu n'as de-quoi le faire largemēt, pour le moins selon que tu auras de-quoi, ne t'épargne point de fair'aumōne, afin que tu ayes tes richesses e trefors d'argent e d'or enaumōnes. Car mal acquis ne seruira de rien: maisaumōne garentit de mort, G. e garde d'entrer en tenebres. Caraumōne ēt vne bonne offrande deuant le Souuerain, pour tous ceux qui la font: E. e quicōque s'applique a fair'aumōne, verra la face de Dieu, com m'il ēt écrit: Paraumōne ie verrai ta face, e ceux qui s'en mêlent, sont celestes. Toi dōc, mon fis, garde ton cors

Tobī
en-
sei-
gne-
son
fis To-
bie.

Eccl. 7.

S

de toute ordure e paillardise, L. e ne foye pas si lâche, que tu laisses ta femme pour faire vilenie. E. e prend femme de ton parétage, e non d'aucune generacion qui soit autre que de la race de tes ancêtres. Car nous sommes issus des prophetes. Souuienne toi, mon fis, d'Abrahā, d'Isaac, e de Iacob, lēquels prindrent femmes de leur generacion, sans vouloir épouser filles de gens étrangères, e pourtāt furent ils heureux en fis e filles, G. e leurs enfans obtindrent la terre. Parquoi, mō fis, aime tes freres, e n'aye point tellemēt dēdain en ton cueur, d'eux ou des fis e filles de ta nacion, que tu n'en prennes femme. L. Ne souffre iamais qu'orgueil soit maitre de ton cueur ou de tes parolles: G. car orgueil meine a perdicion e a grand desarrois: e cruauté ēt dōmagable, e cause de grosse difette: car cruauté ēt mere de famine. E. Toi, mon fis, aye le cueur attentif a ta besogne, e ne fai a autrui ce que tu ne veus qu'on te face. Ne retiē la iour née d'un ouurier, pas vne nuit apres le iour duquel tu auras fait paches a uec lui, afin que Dieu te paye ton salaire. Garde tō cors d'yurognerie. Ne prend plaisir a nulle méchanceté. De ton pain donne a ccux qui ont faim, e de tes habillemēs vêt ceux qui sont mal-habillés: e tout ce qui te souberra, employe-le en aumōnes, sans le faire a regret, e paraini verse ton pain e ton vin sur les tombeaux des iustes, G. e ne donne point aux méchās. E. Ecoute e prête l'oreille a qui que ce soit qui te donnera bon conseil. En tout tems prie le Seigneur qu'il adresse tes affaires e entreprinſes: car il n'ēt pas en la puissance de l'homme d'exercuter ce qu'il entreprend, mais seulement en la puissance du Dieu benit, q fait tout ce qu'il lui plait, abbaisſant l'un, e eleuant l'autre. Garde tous ces miens cōmandemens, e qu'ils ne bougent de deuāt tes yeux, e te porte vaillamment e vertueusement. Car le Sei

Lui. 19.
Matth. 7

gneur ēt pour t'aider e secourir, si tu le cerches de tout ton cueur e courage. Maintenāt, mō fis, ie te veux auertir d'une somme de deniers q i'ai par deuers Gabel mon cousin e parent, L. laquelle ie lui baillai a garder en tō enfance. E. Ce sont dix talens d'argēt, en la puince Rages, en Mede. L. Cherche cōment tu pourras aller iusqu'a lui, e recouurer lēdits deniers de lui, en lui rendāt la cedula que i'ai. E. Car on ne fait quād ie mourrai. G. e ne t'ēpouente point de ce que nous sommes pures. E. Si tu crains le Seignr, mon fis, e que tu te gardes de toute méchāceté, G. e faces son bon plaisir, E. il te donnera a force richesses.

Chap. V.

Sur cela Tobie répondit a son pere en cēte sorte. Tout ce q tu m'as cōmandé, mon pere, ie le ferai. Mais ie voudroi, mon pere, que tu me dōnasses conseil, comment ie pourrai recouurer ledit argent de Gabel. Car il ne me reconnoitra pas, ne moi lui: e si ne fai par q lles entreſignes ie lui doi demander l'argent, e ne fai le chemin pour aller en Mede. E Tobie lui dit: Quant aux entreſignes, tu lui diras qu'il me bailla sa gibeciere, e que ie lui di ainsi: Reçoi-le de ma main: e q depuis que ie lui liurai l'argent entre ses mains, il y a maintenant vint ans. Quant au chemin, cherche ores quelqu'hōme loyal, qui te tiendra compagnie: e nous le payerōs: e déloge, mō fis, tandis que ie suis encor en vie, e va querir l'argēt. Le Seignr dieu d'Israel te veuille garder en tout tō voyage, e te faire trouuer grace, pitié e merci tāt vers Gabel, que vers tous autres qui te verrōt: e te mener e ramener a nous a ton hōneur, en bonne santé, deuant que ie meure. Si sortit Tobie pour chercher vnhōme q allāt avec lui en Mede, e trouua deuant soi, L. vn beau ieu ne cōpagnon tout en point pour se mettre en chemin: c'ētoit E. Raphael ange du Seigneur: mais Tobie ne sa-

Tobie
cōman
dea To
bie d'al
ler que
rir son
argent
en Me-
de.

511.

Tobie
trouue
Rapha
el.

uoit

*a. L. e lui
dit: D'ou
es tu? bon
cōpagnō.
Des Israeli
tes, dit il.*

uoit pas q̄ ce fût vn ange du Seign̄r des armées. E l'ange lui dit: D'ou es-tu cōpagnon? E Tobie lui rēpondit: Sire saurois-tu aller avec moi en Mede? G. fais-tu bien ces pays là: Oy-da, E. dit l'age: il n'y a chemin que ie ne sache: e ai autrefois logé chés Gabel nōtre frere, qui se tient a Rages, prouince de Mede, e y a depuis Ecbatanes iusqu'a Rages, deux iournées: e ēt Rages montagnarde, e Ecbatanes sont champêtres. E Tobie lui dit: Attend vn peu par courtoisie: e i'en vai auer-tir mon pere. Car i'ai grand desir que tu vois es avec moi, en bien payāt. Or va vite, dit il: car ie demourerai ici iusqu'a ton retour: ne demeure guaire. Si alla Tobie rapporter le cas a sō pere. l'ai, dit il, trouué vn homme de bien de nōtre parentage, qui ira avec moi. E Tobie L. s'en ēbahit, e E. lui dit: Va-le moi querir, afin que ie sache d'ou il ēt, e s'il ēt loyal pour aller avec toi. Adonc Tobie sortit e l'alla querir. E quand l'ange fut entré chés Tobie il lui dit: Dieu-gard, homme de dieu. E Tobie lui dit: Si Dieu me gard, q̄ veut dire que ie suis tombé en vn si grand incōuenient, que d'auoir perdu la veue, e être assis aueugle en tenebres: E l'ange lui dit: L. Aye bō courage, E. celui qui t'a aueuglé e ôté la veue, te guarira, pourtant que tu es iuste. Le Seigneur le veuille, dit Tobie. Or-ça, frere, Tobie mō fis a enuie d'aller L. trouuer Gabel E. en Mede. Pourrois-tu bien aller avec lui: e ie te payerai tō salaire, L. quand tu seras de retour. E. Oy-da, dit l'ange: car ie fai tous les chemins, e ai trauerfé tout le pays, e fai bien les mōtagnes. E Tobie lui dit: D'ou es-tu? de q̄lle naciō e ville? E l'age lui dit: Que veux-tu d'auē-tage, puis q̄ tu as hōme q̄ en le payāt tiendra cōpagnie a ton fis a ta guise? Frere, dit Tobie, i'ai enuie de sauoir tō nom e de quelle nacion tu es. E l'ange lui dit: L. Afin que ie ne te tienne en souci, E. ie suis Azarie fis d'Hananeel,

A de la maison de Solomith le grand, e suis de ton parentage. E Tobie dit: E bien de-part Dieu, a la bonn'heure. Mais ne te déplaise, frere, si ie me suis enquētē de ton parentage e lignage, puis qu'ainsi ēt q̄ tu es mon parēt, de bonne e noble race. Tu cōnois bien Hananeel e Nathā, les deux fis de Solomith le grand, qui souloint aller avec moi en Ierusalem, quand nous demourions au pays d'Israel, e y faisoit leur deuociō avec moi, e ne se détournerent onques apres les dieux étrangers du pays, cōme firent noz freres. Parquoi frere, va en paix avec mō fis, e reuenés en paix, aidant Dieu. E ie te payerai vne drachme pour iour, e tes dépens cōm'a mon fis. Que si le benit Seigneur vous rameine en paix, ie te donnerai quelqu'auentage. E l'ange lui dit: N'aye peur: car i'accompagne-rai si bien ton fis, que nous irons e reuendrons sains e sauues. Adonc Tobie appella son fis, e lui dit ainsi: Fai ta puision pour le voyage, e t'en va avec ce frere. Dieu toutpuissāt vous veuille mener e ramener sains e sauues, e par la conduitte de son ange vous dōner bonne châce en ce voyage. Alors Tobie baïsa son pere e sa mere: e ils lui dirent, Va de-part dieu. E quand ils furent departis, G. e le chien du ieune fis quant e eux, E. la mere de Tobie se print a plourer, e dire a son mari: Cōment en as-tu osé enuoyer l'enfant, q̄ étoit le fis de nōtre vieillese, e le voyōs aller e venir: cōment si nōtre dieu ne nous eût pas bien nourris sans cēt argēt. G. Car la vie q̄ nous a dōnée le Seign̄r, nous ēt assés: e d'auoir nōtre fis avec nous, nous feussiōs tenu pour richesses. E. E Tobie lui dit: N'aye peur ma seur: car il ira, e reuiēdra sain e sauue, e tu le verras de tes propres yeux. Le Seign̄r nōtre Dieu enuoyera son ange avec lui, qui lui fera auoir si bonheur en chemin, qu'il reuiēdra en bōne santé. Mais elle se print a plouret de plus fort.

SON 10

Chap. VI.

CE pendant l'enfant Tobie tirant son chemin, accompagné de l'ange Raphael, arriua au soir au fleuve Tigris, pour y deuoir loger: e descendit au fleuve pour se lauer les pieds. E il va soudainement sortir du fleuve vn L. grād E. poisson pour engloutir l'enfant. Dōt l'enfant L. tout effrayé E. s'écria L. a haute voix: Sire il m'enuahit. E. E l'ange lui dit: Prend le poisson L. par les oreilles, e le tire a toi, E. e ne le lâche poit. Ce qu'il fit, G. e le tira a terre, L. battāt deuant ses pieds. E. E l'ange lui dit: Fēd-le par le milieu, e prēd le cueur e le fiel q̄ tu garderas par deuers toi: car ils sont bōs en medicine. Ce q̄ l'enfant fit, e cuisit le poisson, e en māgea, e garda le demourant, L. e salerēt le reste, qui leur suffit iusqu'ils fussent arriués en Mede, en la ville de Rages. E. E quand ils furēt arriués en Mede, Tobie fit a l'ange vne telle demande: Frere Azarie, quelle medicine feras-tu du cueur du poisson, e du fiel? E il lui rēpōdit: Le cueur ēt bon pour en faire parfum a vne personne qui a vn mauuais esperit au cors, ou vn esperit de diable, e les en fait fuir. E le fiel ēt bon pour oindre les yeux d'vn qui y a la maille, e la guarit. Puis quād ils furent arriués a Ecbatanes, l'ange dit a Tobie: Frere nous irons loger chēs Raguel. C'ēt vn vieillard G. de ton lignage, E. qui a vne seule fille bien belle, nommée Sara. Le lui tiendrai propos de la te dōner en mariage. G. Car tout son heritage t'appartient, puis qu'il n'y a q̄ toi de son lignage. E. C'ēt vn gentil esperit de fille, e ēt bien aimée de son pere. E pourtāt croi moi, e en parle. Quand nous retournerōs de Rages, nous ferons les nopces. Le sai bien qu'il ne t'éconduira point, e ne la baillera pas a vn d'étrange nation, contre la loi de Moysse: G. autrement il commettrait crime de mort: car l'heritage t'appartient sur tous les hommes du monde. E. Nous la me-

Tobie
prēd le
cueur e
le fiel
du pois-
son.

Rapha-
el auer-
tit To-
bie qu'
il pren-
ne Sara
en ma-
riage.

A nerons a tō pere. Mais Tobie lui dit: l'entend, frere, qu'elſa dēia eu set maris, qui sont mors deuant qu'auoir eu sa compagnie, e les a tués (cōme i'entēd) Asmodée roi des diables, G. qui en ēt amoureux, e ne fait mal sinon a ceux qui veulent auoir a faire a elle. E. E pourtāt i'at grand peur qu'Asmodée ne me tue. Que si cela auenoit, ie seroi cause que mon poure pere e ma mere, qui sont dēia gris, passeroint de ce monde en l'autre, a force de se déco-
B forter, qui n'ont autre enfant n'enfant pour les enterrer quand ils seront mors. E l'ange lui dit: L. Ecoute, e ie te montrerai contre qui le diable a puissance. Ceux qui entrent en mariage a celle fin de se déborder a plaisir char-
C nel comme feroit vn cheual ou vn mulet, qui sont bêtes brutes, sans auoir souci ne souuenance de Dieu, le diable a puissance sur eux. E. Crain seulement le Seigneur, e te souuienne de lui, e du commandement de ton pere, qui t'a commandé de prendre en mariage vne qui soit du parentage de ton pere: puis me croi, e n'aye peur du diable. Car ie sai bien que tu la prēdras en mariage encor annuit. Quand donc tu seras entré en la chambre avec elle (L. tu demoureras trois iours sans la toucher, e ne seras que prier Dieu avec elle. La seconde nuit tu seras receu en la compagnie des saints patriarches. La troisieme nuit tu obtiendras telle benedixion, que vous engēdrerēs des enfans heureusement.) E. prēd le cueur du poisson, e en parfume ses habillemens par dessous. E quand le diable sortira flairer celā, il s'en fuira, e ne reuiēdra iamais a elle. Mais quand tu voudras auoir affaire a elle, leuēs vous du lit, e priēs humblement le Seigneur qu'il veuille employer sur vous sa bonté e medicine, e remedier a la fille. Parainsi tu auras affaire a elle, L. plus pour auoir enfans, que pour plaisir charnel, E. e auras d'elle des enfans mâles. Mais
n'aye

Scor. 32.

n'aye peur: car elle t'êt choisie deuant que le monde fut monde, e par ta main le Seignr la deliurera du diable.

Chap. VII.

Tobie
arriue a
Ecbatanes.

E Quand Tobie eut entēdu tous ces propos, il fut tout éprins de l'amour de Sara. E quand ils furent arriués a Ecbatanes, en la maison de Raguel, ils le trouuerent deuant la porte de sa maison, e le saluerent: e Raguel les resalua, e dit ainsi a Edna sa femme: Voici vn ieune fis qui ressemble fort a Tobie mon frere. E Edna leur demāda ainsi: D'ou êtes vous freres. Des esclaves de Niniue (lui rēpondirent-ils) de la lignée de Nephthali. Elle leur dit: Connoissés-vous point Tobie nōtre frere? Oy, dirēt-ils: Comment se porte-il? Il se porte bien. Adonc elle se print a dire tout plein de bien de Tobie: e E. Tobie dit ainsi, Ce Tobie que vous dites être vōtre frere, èt mon pere. E Raguel de le courir embrasser, e le baiser en plourant: que du Seigneur sois-tu benit, mon fis, dit il: car tu es fis d'vn homme de bien, e preudhomme. G. Mais quand il entendit que Tobie auoit perdu la veue, il en ploura de douleur. E. Puis quand Raguel e Edna sa femme, e Sara sa fille, eurēt prou plouré vers lui, ils tuerent vn mouton, e apprēterent vn banquet. E ainsi qu'ils étoint sur le point de bāqueter, Tobie dita l'ange, qu'il entamāt propos a Raguel, de lui bailler Sara sa fille en mariage.

Le mariage
de Tobie e Sara.

E quand Raguel entēdit ces propos, il eut peur, sachant l'inconuenient des set maris, qui auoint voulu auoir sa compagnie, e craignant que le cas pareil n'auint a Tobie. E come il douloit, e ne faisoit nulle rēponse a la demande, l'ange lui dit: Baill-la lui hardiment. Car c'êt vn homme craignāt dieu, a qui ta fille èt deue en mariage: e pourtant nul autre n'en a peu iouir. E Raguel dit: le ne doute point que Dieu n'ait exaucé mes prieres e lar-

A mes: e si croi qu'il vous a expressement amenés ici, afin qu'elle soit mariée a vn de son parentage, selon la loi de Moyse. E pourtant tien toi assure q̄ ie la te baillera. **D**E. le sai bien, dit il a Tobie, qu'il vaut mieux q̄ ie la te baillie, qu'a vn autre. Mais ie te dirai la verité: Tu dois sauoir que ie l'ai déjà mariée a set maris, lēq̄ls sont tous mors deuāt qu'auoir sa compagnie. E pourtant mange, e laisse ce propos. Mais Tobie lui dit: le ne mangerai que tu ne la m'ayes ottroyée en mariage. E bien, dit Raguel, prend-la, puis que vous êtes parés: ie la te baillie tout a cēt'heure en mariage, selon l'ordonāce de Moyse e des Israelites. Le Seigneur Dieu du ciel vous veuil le annuit maintenir en bonne santé, e employer sa bonté enuers vous. Cela dit, Raguel print Sara sa fille, e la liura a Tobie pour femme, e les benit, e se fit bailler des tablettes par Edna sa femme, e y écriuit tout le cas, e le seela, e en print des tēmoins. Ce la fait ils se prindrent ioyeusement a banqueter. Puis Raguel commanda a Edna sa femme, qu'ell' apprētāt vn' G. autre E. chambre, pour les y mettre coucher. E Edna embrassa sa fille, e en plourant lui tint tel propos: Le Seigneur Dieu d'Israel veuille annuit employer sa benignité sur toi, ma fille, e auoir merci de vous, e par sa misericorde auoir egard a l'angoisse que iusqu'a present tu as endurée.

Chap. VIII.

A Pres que la chambre e le lit fut accoutré, e que Tobie e Sara se furent retirés en la chambre, Tobie se souuenant de l'auertissement de Raphael, tira L. de sa besace E. le cueur du poisson, e le mit en vn encensoir, e en fit vn parfum sous la robe de Sara. E quand Asmodée en sentit l'odeur, il s'en fouit au bout d'Egypte, là ou l'ange Raphael le lia. E quand il fut sorti hors de la cham-

bre, ils serrerēt la porte sur eux deux. **A** Et Tobie se leua de la couche, e dit ainsi a Sara sa femme: Leue toi, seur, e prions humblemēt le Seigneur qu'il veuille vsfer enuers nous de sa grāde misericorde e bōté, **C** L. au iour d'hui e demain e apres demain. Car durāt ces trois nuits nous deuōs être cōioints a Dieu, e la troisiēme nuit nous iouirōs du mariage. Car puis q̄ nous sommes descēdus des saints, ce seroit mal fait de nous ioindre ensemble cōme font les naciōs q̄ ne cōnoissent point Dieu. Si se leuerent tous deux, e se prindrent bien affectueusement a prier Dieu, pour leur salut. **D** E. Et Tobie fit au Seigneur oraison en la façon q̄ sensuit. Seigneur Dieu d'Israel, lequel Seignr es seul e au ciel e en terre, qui creas Adā, e lui baillas Eue a femme, pour lui être aide conuenable, **G**. de quels la race des hommes ēt descēdue. Tu dis: Il n'ēt pas bon que l'homme soit seul: faisons-lui vn' aide qui soit son semblable. Maintenant **E**. tu fais bien, Seigneur, e es assure, que ie ne prend pas cēte femme pour plaisir charnel, mais d'vn cueur droit, selon pardonance Mosaique e Israelitique. Parquoi, Seigneur, aye merci e pitie de nous, e nous ioint ensemble en bonne santé, **G**. afin que nous enuieillissions, **E**. e nous donne des enfans heureusement, qui s'addonnent a ta loi. E Sara rēpondit, Amen. E il eut affaire a elle celle nuit. Mais Raguel se leua de nuit, e commāda a ses valets qu'ils fissent vne tōbe de nuit, e le faisoit afin que s'il iouenceau se trouuoit mort, il l'enterrassent de nuit, sans que personne le sceūt, de peur qu'ils n'en fussent blāmés. Puis appella Edna sa femme, e lui dit: Enuoye vne des chambrières en la chambre, pour voir s'il ēt vif: que s'il ne fēt, nous l'enterrerons deuant iour, de peur que quelcun ne le sache. Adonc Edna enuoya vne chambrière en la

chambre, laquelle regarda, e les trouua tous deux couchés ensemble, en bōne santé, e a leur aise. Si sortit, e leur rapporta le cas, disant qu'il étoit encor en vie. Dont ils benirent le Seigneur, le grand Dieu, e dit Raguel: **R**agu. Benit sois-tu, Seigneur Dieu de noz el re peres, qui nous as fait vn si grand bi- mercie en. **G**. Benit sois-tu, ô Dieu, de toute dieu, d' te netteté e sainte benedixion: tes auoir saints e toute ta creature te benissent, gardé e tous tes anges e tes élus te benif- Tobie sent a tout iamais. Benit sois-tu de ce e Sara que tu m'as rēioi, e ne m'as pas laissē d'Al- se choir en l'inconuenient que ie crai modée gnoi, ains as vsē enuers nous de grande misericorde. Benit sois-tu qui as prins a merci ceux deux enfans vniques, **L**. e as déchassé de nous l'ennemi qui nous chassoit. **G**. Fai leur, Seigneur, tāt de bien, qu'ils finissent leur vie en santé, avec ioye e misericorde, **L**. afin qu'ils t'en glorifient tant plus, e te facent sacrifice qui soit a ta louange, e a leur salut, afin que toutes naciōs entendent que tu es Dieu seul en tout le monde. **E**. Tu es celui, Seignr, qui naures e guaris, qui tues e viuifies, qui as si merueilleusement besoigné entour ces deux ici: tu vis e demoures a toustems e iamais. Cela dit, Raguel commanda a ses valets qu'ils comblassent le tombeau, deuant qu'il fût iour, afin que nul ne le sceūt. Puis fit faire gros appareil, pour dîner ioyeusement, pourtant que dieu, par sa grande misericorde e bonté, les auoit rēiois: e courut querir des veaux e moutons vers les troupeaux des bêtes, e les fit tuer, e parla a Tobie en cēte maniere: Tu ne sortiras poit de ma **Sous** maison deuant quatorze iours, ains te dōneras de bon tems avec ma tendre fillette: puis prēdras la moitié de tous mes biens, e t'en retourneras ioyeuse mēt vers ton pere: puis apres la mort de moi e de ma femme, tu seras heritier du toutage: **L**. e lui en fit cedula. **E**.
Cba

Sous 2.

Gen. 3.

Sous 2.

Chap. IX.

Tobie
 ũoye
 Rapha
 el a Ra
 ges.

A Donc Tobie appella Raphael, e lui dit: Frere Azarie L. écoute mes propos. Si ie me rendoi ton esclau, si ne te fauroi-ie recompenser de ta prouidence. Toutefois ie te prie E. prend ici avec toi quatre seruiteurs e deux chameaux, e t'en va a Rages trouuer Gabel mon oncle, e lui baille sa gibaciere, afin qu'il te baille l'argent: e le semond de venir a mes nopces. Car quant a moi, ie n'y puis aller, a cause du serment que ma fait faire Raguel, que ie ne partiroi de sa maison deuant quatorze iours. Or ét ainsi que mon pere e ma mere cõtent les iours. Que si outre le terme assigné il passe seule mēt vn iour, ie mettrai en émoi mon pere e ma mere. Raphael dunque print deux chameaux, e quatre seruiteurs, e s'en alla a Rages en la maison de Gabel, e lui bailla sa gibaciere, e lui conta comment Tobie fis de Tobie auoit époufé Sara fille de Raguel, e le semoignit aux nopces. **A** donc Gabel mit l'argent sur les chameaux, e s'en vint aux nopces, e trouua Tobie a table, e l'embrassa, en plourant de ioye, e le benit cōme sensuit: Benit soit le Seigneur Dieu d'Israel, qui t'a ioyeusement fait auoir accointance de cēt homme. Plaise lui par sa misericorde de te donner des enfans mâles de cēte fille, qui s'appliquent a la loi du Seigneur. L. Car tu es fis d'vn homme de bien, iuste, craignant dieu, e grand aumonier. Heureuse soit ditte ta femme, e voz peres e meres, tellemēt que vous voyés voz enfans, e les enfans de voz enfans, iusqu'a trois ou quatre generaciōs, e que vōtre generacion soit cherie du Dieu d'Israel, qui regne a iamais. E tout le mō de dit Amen: puis se prindrent a banqueter, e avec la crainte du Seigneur firent le banquet des nopces. G. e Tobie benit sa femme. E.

le dueil
 de To
 bie.

Chap. X.

OR Tobie e sa femme contoint les

A iours e les nuits, e étoint marris de sen auoir enuoyé, e en plouroint e se tourmentoint. G. E quand le terme du voyage fut fini, e qu'ils ne venoient pas, L. pourtant que Tobie seiournoit a cause des nopces, G. Tobie étoit en souci, e disoit ainsi: Que veut dire que mon fis demeure tāt: ou qui le retient là? Seroit-il point retenu par force: ou si Gabel ét mort, e n'y a personne qui rende l'argent: E cōme il faisoit ainsi ses doleances, la femme disoit: Nōtr'enfant ét perdu, puis qu'il demeure tant. Puis en le plourant inconsolablement, disoit ainsi: Helas mon fis ie t'ai bien perdu, qui étois la lumiere de mes yeux, L. le bâtō de nōtre vieillesse, solas de nōtre vie, espoir de nōtre generacion: que puis qu'en toi seul gisoit nōtre tout, nous ne t'en deuiōs pas enuoyer. E. E cōme Tobie pour cōsoler Anne sa fēme, la prioit de se taire, disant qu'il viēdroit sauf e ioyeux, elle ne se vouloit cōsoler, ains s'ē alloit tous les iours esvoyes, pour voir si sō fis viēdroit, e ne faisoit iour e nuit que māger larmes. E quād les quatorze iours des nopces furēt accōplis, Tobie dit a Raguel: Dōne moi cōgé: car mon pere e ma mere cõtent les iours, ne pēsās pas q̄ la chose voise ainsi. E Raguel lui dit: Demeure plus lōguemēt chés moi, e i'enuoyerai hōme par deuers ton pere, qui lui portera les nouuelles cōment tout le cas se porte. Mais Tobie lui dit: Ne mereti en poit: dōne moi cōgé, pour m'en aller vers mon pere e ma mere. Adonc Raguel accorda a Tobie ce qu'il vouloit, e lui bailla Sara sa fille, e quāt-e quāt la moitié de ses biens, e des seruiteurs, seruātes, brebis, cheures, beufs, ânes, chameaux, accoutremens de fin lin, pourpre, e vaisselle d'argent e d'or, e leur donna congé, en les benissant en cēte maniere: Le Seigneur dieu, Dieu de noz peres, vous benisse, e me face voir des enfans mâles de vous qui s'addonnent a la loi du Sei-

SUS 9.

S 4

gneur. Puis les embrassa en les baissant, e dit ainsi a Sara sa fille: Aye en grande reuerence ton beau pere e ta belle mere, G. qui maintenāt sont ton pere e ta mere: L. aime ton mari, condui le mēnage, gouuerne la maison, e te maintien sans reproche, E. e t'en va en paix, e fai en sorte que tandis que nous sommes encor en vie, nous oyons dire tout bien de toi, e en soyons bien aises e ioyeux. Par ainsi il les baissa e embrassa, e leur donna congé, G. parlant a Tobie en cēte maniere: Le Seignr Dieu celeste, mon fis, te veuille conduire en bonne santē, e me face voir de toi e de Sara ma fille, des enfans agreables au Seigneur, deuāt que ie meure. Voici Sara ma fille en ta puiffāce: ne la malmeine point toute ta vie, allēs en paix. E.

Chap. XI.

E Tobie s'en allāt d'vn cucur guai e ioyeux, benit le Seigneur qui l'auoit rēioui, e lui auoit tant merueilleusement fait tant de biens. E quand il fut arriué L. Ponziēme iour E. en vne ville vis-a-vis de Niniue, nommée Acris, Raphael lui dit: Frere tu fais en quel état tu as laissē ton pere, e ta mere. E pourtant allons deuant, moi e toi: e ta femme avec les seruiteurs e noz gens viendront apres. E ainsi qu'ils cheminoint eux deux, G. e le chiē apres, E. Raphael auertit Tobie qu'il prīnt avec soi du fiel du poifson: ce qu'il fit. E sa mere, qui se tenoit au chemin, pour voir si son fis viendroit, le va voir de loin, e le reconneut. Voila mon fis Tobie (dit elle a son mari Tobi) qui vient avec celui qui alla avec lui. E l'ange dit a Tobie: le sai que ton pere ēt aueugle: mais les yeux lui seront ouuers par ce fiel, e guarira. E pourtant incontinent que tu seras entrē en la maison, adore le Seigneur ton Dieu, e le remercie. Puis t'approche de ton pere, e le baise, e lui frotte les yeux de

Raphael enseigne Tobie comment il guarira les yeux de son pere.

A ce fiel. Adonc il sentira le fiel qui le piquera, e se frottera les yeux, e par ainsi la maille tombera, si verra le ciel e toi, e en sera bien aise. E Donque Anne sa mere lui courut au deuant, e l'accolla, e lui dit ainsi: le suis maintenant bien contente de mourir, puis que j'ai veu ton visage. E ce-pendant qu'elle le tenoit embrassē par le col, e plouroit longuement, L. le chien qui leur auoit tenu compagnie, courut deuant, e comme celui qui apportoit les nouvelles, leur faisoit la fête en remuant la queue. E. Puis Tobi se dressa, e alla au deuāt de son fis: mais pourtant qu'il n'y voyoit point, il tōba. Adonc Tobie courut vers son pere: L. e le pere l'embrassa e baissa, tous deux plourans de fine ioye. E apres auoir adorē e remerciē Dieu, ils s'assirent. E le fis frotta du fiel les yeux de son pere, G. disant: Aye bon courage mon pere. L. Puis quand il eut attendu enuiron demi heure, il se sentit piquer les yeux, e les frotta, e fit tomber des coins des yeux, des écailles semblables a la taye d'vn euf, lēquelles Tobie print e arracha, E. e lui mit du fiel es yeux, par lequel fiel ses yeux furent illuminēs, e en tomba la maille, dont il fut guari, e vit son fis, e lui alla sauter au col, disant: Benit soit le Seigneur Dieu d'Israel, illumineur des aueugles, qui m'a ouuert les yeux: benit soit il, benit soit son nom a iamais au grand iamais, de m'auoir fait vn tel bien. Car c'ēt luy qui naure e qui guarit, qui tue e viuifie. Benit soit-il e remerciē, qui t'a donné si bon heur en ton voyage, qu'il t'a ramenē a nous sain e ioyeux. Puis Tobi e Anne sa femme allerent L. apres set iours E. au deuant de Sara fille de Raguel, leur belle fille, e s'eiouirent grandement avec elle, e n'y eut celui qui ne s'ebahīt fort de voir e ouir les yeux de Tobi guaris. E Tobi benit Sara sa belle

belle fille en la maniere que sensuit: Tu es benitte de-part le Seignr, ma fille, e benit est le Seignr, qui te nous a amenée ioyeuse. Si se réiouirent grandemēt, tant eux, que tous les luifs de Ninuie du grand bien que le Seignr auoit fait a Tobie e a son fis. G.L. E Achior e Nabath cousins germains de Tobie, allerent trouuer Tobie, tous ioyeux, e s'ëiouirent avec luy de tant de biens que dieu lui auoit faits: e par ainsi fut fait de tous ioyeusement le festin des nopces de Tobie, e e fit-on a Tobie beaucoup de presens, e de grand pris.

Chap. XII.

P Vis Tobie parla a son fis en cete maniere: Mon fis payons le loyer a cēt homme, qui t'a tenu cōpagnie, e si lui payons d'auentage. Mon pere (dit Tobie) donnons lui demi l'argēt que i'en ai apporté: car il m'a mené e ramenē en bonne santé: il a guari ma femme, L. e me l'a fait auoir, e m'a ôtē de la gueule du poisson: E. il a recourē l'argent de Gabel: il t'a guari les yeux: pour tous lēq̄ls seruices, le sauroit-on recompenser comm'il appartient: Puis fit venir Raphael, e lui dit: Frere Azarie, tien tō salaire, a-sauoir la moitie de l'argent que tu as apportē de là: e Adieu. Mais Raphael G. les mena tous deux a-part, e E. parla a Tobie e a son fis Tobie, en la maniere que sensuit: Chātēs au Seigneur vne nouvelle chanson, e le benissēs, e chantēs son nom, pour tant de biens qu'il vous a faits: e faites en sa presence maintes prieres, oraisons e aumōnes, toute vōtre vie. C. G. C'ēt belle chose que de cacher le secret d'vn roi: mais de manifester les euures de Dieu, c'ēt chose glorieuse. Faites bien, e il ne vous viendra nul mal. C'ēt vne bonne chose qu'oraison, qui se fait avec ieune, aumōnes, e iustice. Mieux vaut vn peu avec iustice, que beaucoup avec iniustice. D. E. Car mieux vaut deuant le Seigneur faire continuelle-

Raphael se dōne a cōnoitre.

A ment aumōne, que d'amasser a force or e argent, veu qu'aumōne garentit de mort, G.L. e purifie tout peché, e fait auoir pardon, e meine a vie eternelle: e qui fera largement aumōne, il paruiendra sans nulle doute a la vie. Mais les mauuais sont ennemis de leur ppre vie. le vous dirai tout plattement la verité, sans rien celer: G. Or ai-ie dit q̄ de celer le secret d'vn roi, c'ēt belle chose: mais de manifester les euures de Dieu, c'ēt chose glorieuse. **E.** Vous deuēs sauoir que au tēs que toi e ta belle fille Sara demandiés, en priant humblemēt, en grande detresse de cuer, l'aide du benit saint dieu, ie portoi voz prieres deuant le siege de la maiesté: e quād tu enterrois les mors, i'étois avec toi: e au tems de ton auersité, le Seignr qui t'auoit essayē, en t'auēuglissant les yeux (car le Seigneur éprouue les iustes) m'a enuoyē pour guarir toi e Sara ta belle fille. Or ie suis l'ange Raphael, l'vn des G. set E. princes, qui seruēt deuant le trōne de la maiesté, G. e portent les prieres des saints. E. E quand ils eurent ouï tous ces propos, ils eurent si grand peur, qu'ils tomberent sur leur visage. Mais Raphael leur dit: Vōtre cas ne se porte que bien. N'ayēs peur: benissēs le Seigneur pour ces choses si grādes e merueilleuses, qu'il a faittes enuers vous: G. car ie ne suis pas venu pour moi, mais par le vouloir de vōtre Dieu. E. E touchant ce que tandis que ie vous ai hantēs, vous m'auēs veu manger e boire, il vous sembloit ainsi, mais de vrai ie ne mangeoi ni beuoi: L. car i'vse d'vne viande e breuage inuisible, e qui ne peut être veu des hommes. E. E pourtant mettes toutes ces choses en écrit, pour vous auertir toute vōtre vie du deuoir que vous deuēs a Dieu, e pour signifier e tēmoigner cete chose a tous tems a iamais, e benissēs le Seigneur, e faites mention de lui saintement, e me donnēs congé, afin que

que ie meretire vers Dieu qui m'a en uoyé a vous. Alors ils lui donnerent congé, e benirent le Seigneur pour tout cela. Et l'ange du Seigneur monta au ciel, e ne se montra deormais plus a Tobî, ni a son fis Tobie.

G.L. Adonc ils demourerēt trois heures gifans a terre, en merciāt Dieu; puis se leuerent, e allerent prêchāt ces grandes e merueilleuses euures de dieu, e comment l'ange du Seignr leur étoit apparu: E.

Chap. XIII.

Tobie remercie le Seignr

*Deut. 32.
1. Rois 2
Sag. 16*

P Vis Tobie biē ioyeux escriuit toutes ces choses: e Tobî dit ainsi: Benit soit le Seignr le grand Dieu, q fait ses merueilleuses merueilles a son peuple e a ses seruiteurs, qui naure e guarrit, tue e viuifie, fait descendre en enfer e en retire, G. e n'y a nul qui échappe de sa main: E. qui nous a épars parmi les nacions, dont nous sommes tenus de declarer toutes ces merueilles parmi les peuples. Vous dōc enfans d'Israel, portés vous vaillammēt, e ayés le cueur ferme, e les mains non lâches: car vous serés recōpensés de vōtr'euure, e le Seignr en ayant merci de vous êt élue: car cēt vn Dieu de raison, auquel tous ceux qui se fiēt, sont bienheureux. E vous, mes enfans, faites a force aumône, prieres, e oraisōs deuant le maitre du mōde: car aumônes e prieres déchassent méchef, cōm' il êt dit en vn lieu: Aumône deliure de mort. Benit soit le Seignr, qui enuers moi, enuers mon pere e mes ancêtres, e enuers tous ceux qui ont en lui fiance, a fait de si grans e terribles miracles e merueilles. Benit soit le Seigneur a iamais. Amen, amen.

La fin de ce qui ce treuve en Ebreu. Ce qui sensuit se treuve d'auētage en Grec, e en partie en Latin.

Il nous bat a cause de noz fautes, mais il aura derechef merci de nous, e vous ramassera de toutes nacions où vous êtes épars: si vous retournés a

A lui de tout vōtre cueur e courage, e q vous faciés deuant lui ce qui êt raisonnable, alors il retournera aussi a vous e ne vous cachera point son visage. E pourtant regardés ce qu'il vous fera, e le prisés de toute vōtre bouche, e benissés le Seigneur de iustice, e exaltés le roi du mōde, lequel ie prise, moi esclau en ce pays, e montre sa force e grādeur a la generaciō des pecheurs. Conuertissés-vous, pecheurs, e faites droitture deuant lui. Que fait-on s'il aura affexion en vous, e vous prēdra a merci? Quant a moi, i'exalte d'vn courage guai, mō Dieu le roi celeste, la grandeur duquel chacun doit prêcher, e priser sa iustice. O Ierusalē, fain te cité, il fera bien iustice de toi, a cause des faits de tes enfans: mais derechef il prendra a merci la race des iustes. Prise trēbien le Seigneur, e beni le roi du mōde, afin que de rechef son tabernacle soit bâti en toi, avec ioye, e qu'il rēiouisse en toi ceux qui sont là esclaves, e qu'il aime en toi les chetifs, a tous tems e iamais. Maintes nacions viendront de loin, au nom du Seigneur Dieu, apportans des presens quant e soi, des presens au roi celeste. Toute la generacion a venir s'égayera de telouer. Tous tes malueuillans seront detestables, e tes bienueuillans seront tou-iours heureux. E ioui toi e t'égaye a cause de la race des iustes, qui seront recueillis, e beniront le Seigneur des iustes. O que bien heureux seront ceux qui t'auront aimée: car ils seront bien aises de ta paix: bienheureux seront ceux qui auront été marris de toutes tes tribulacions, car ils seront bien aises de voir ta grande gloire, e se rēiouiront a iamais. Que mon ame loue Dieu, ce grand roi, pourtāt que tes murailles, ô Ierusalem, serōt bâties de saphirs, d'émeraudes, e de pierres precieuses: e tes tours, e boleuars, de fin or: e les places de Ierusalē serōt pauées de berilles, écarboucles, e de pierres de saphirs,

Apoc. 21

phirs, en'y aura rue qui ne die, Alleluia, e qui ne die les louanges de dieu, en disant: Benit soit Dieu, sa haussée a tous tems.

Chap. XIII.

Cela dit, Tobie cessa de louer dieu. Or auoit-il cinquante huit ans quand il perdit la veue, e l'ayāt recouurée huit ans apres, il vaquoit a aumônes, e craignoit encor plus Dieu, e le louoit. Puis quand il fut bien vieux, il fit venir son fis, e les six fis de son fis,

Tobie e parla a lui en cete maniere: Mon fis prend tes fis (tu vois bien que ie suis vieux, e pres de la fin de mes iours) e t'en va en Mede, mō fis. Car ie me tiē pour seur que Niniue, comme le prophete Ionas l'a dit, sera rasée. Mais Mede sera plus en paix, pour qlque tēs. E noz freres seront dechassés du bon pays, e écartés par le monde, e sera Ierusalem deserte, e le temple qui y ét, sera brulé e desert quelque tems. Mais Dieu aura derechef cōpassion d'eux, e les ramenera en leur pays, e bâtirōt le temple, non pas tel qu'aura été le premier, mais vn temple qui durera tant que le monde sera monde. Si reuiendront ci apres d'exil, e bâtiront brauement Ierusalem, e y sera la maison dieu bâtie magnifiquemēt a tous tems e iamaïs, comme les prophetes en ont parlé. E toutes nacions se conuertiront pour vrayemēt craindre le Seigneur Dieu, e enterreront leurs images, e beniront le Seigneur, e loueront Dieu les gens, e le Seignr eleue-

A ra tellement les gens, que tous ceux q vrayement e iustemēt aimerōt le Seigneur Dieu, s'eiourōt, ayans pitié de noz freres. E pourtant, mon fis, deloge de Niniue: car sans nullē faute ce que le prophete Ionas a dit, auiedra. Garde la loi e les cōmandemēs, e soye pitoyable e iuste, a fin que bien t'en prenne: e m'enseueli, e ta mere avec moi, e ne demourés plus a Niniue. Regarde, mō fis, qu'Aman a fait a Achiacar son nourricier, comment il l'a mis de lumiere en tenebres, e cōment il l'a recompēlé: e neantmoins Achiacar ét échappé, e Amā a été fourré en vn fond de fosse, e a été puni cōm'il appartenoit. Manassé a fait aumône, e ét échappé du laqs de mort, duquel il étoit enlacé: e Amā ét cheut au laqs, e ét péri. Parquoi, mon fis, regarde q fait largesse, e quel secours apporte aumône. Cela dit, il rendit l'ame sur son lit, aagé de cēt cinquāte huit ans. Il fut enseueli magnifiquemēt. **C** Anne, quand elle fut morte, fut enseuelie avec le pere de Tobie. Apres cela Tobie avec sa femme e ses enfans, s'alla tenir a Ecbatanes, vers Raguel son beau pere, e enuieillit honestement, e fit magnifiquement les obseques de son beau-pere e de sa belle mere, e fut heritier d'eux e de son pere Tobie. Il mourut a cent vint e set ans, a Ecbatanes, en Mede, e si ouit deuant sa mort la destruxion de Niniue, prinse par Nabucodonosor e Assuerus, de quoi il fut bien aise.

La méchaceté d'Amā punie.

Iudith.

Chap. I.

Arphaxad roi de Me- de forti- fie Ec- batanes.



Ly eut vn roi de Me- de nommé Arphaxad en la ville Ecbatanes, qui fortifia laditte vil- le tout alentour, d'vne muraille de pierres de taille, de la largeur châcune de trois coudées, e de la lōgueur de dix coudées. Il fit la muraille de la hauteur de soixâte dix coudées, e de l'épessueur de cinquante coudées: e fit des tours en la muraille de la hauteur de cent coudées: dont le fondement étoit de la largeur de soixante coudées, L. e les deux coins de leur quarreure étoint châcun de vint pieds. G. Il dressa les portes de la hauteur de soixantedix coudées, de la largeur de quarâte, pour l'issue d'vne si grosse gendarmerie qu'il auoit, e des bandes des pietons. Contre ledit Arphaxad, L. qui se glorifioit de la grande puissance de l'armée qu'il auoit, e de la magnificence de son charrois, G. Nabucodonosor roi d'Assyrie (q regnoit en la grandeville de Niniue) fit vne guerre, l'an douzième du regne dudit Nabucodonosor, en vne grande campagne, qui êt au pays de Ragau. Or s'assemblerēt vers lui tous les montagnars, e ceux d'entour l'Euphrat, le Tigre, e l'Hydaspes, e les habitans de la campagne d'Arioch roi des Elymeens: e plusieurs naciōs des Chelodiens, s'assemblerent pour se trouver en celle bataille. Alors Nabucodonosor, L. qui auoit vn puissant royaume, e cueur hautain, G. enuoya querir tous les habitans de Perse, e ceux q se tenoient deuers le couchât, e les habitans de Cilicie, de Damas, du Liban, e de l'Antiliban, e tous les voisins de la mer: item les naciōs de Carmel, L. de Cedar, G. de Galaad, de la haute Galilée, e de la grande campagne d'Esdrelon, e tous les habitans e

1. Mach. 1

A cités de Samarie. Item delá le Iordain iusqu'en Ierusalē, e Bethauen, e Chel- les, e Cades, e le fleuve d'Egypte, e Taphnes, e Ramesses, e tout le pays de Gesem, iusque de la Tanis e Memphis, e tous les habitâs d'Egypte, iusqu'aux frontieres d'Ethiopie. Mais tous les habitans des pays dessusdits ne tindrent conte du mandement de Nabucodonosor, e ne s'assemblerēt point pour se trouver en celle guerre, e tous vniuersellement, sans nullement le craindre, en renuoyerēt honteusement ses ambassades sâs riē faire. Dōt Nabucodonosor fut si fort courroucé cōtre toutes lédittes naciōs, qu'il iura par son siege e regne, qu'il s'en vegeroit: e mettroit a sang tous les pays de Cilicie, Damas, e Syrie, e tous les habitâs du pays de Moab, e les Ammonites, e toute la Iudée, e tous les habitâs d'Egypte, autant q le pays a d'été due entre les deux mers. Si liura au roi Arphaxad la bataille. **L**ade uec toute sa puissance, l'an dix e set, e faitte d' eut du meilleur: e mit en fuitte toute Arpha- la puissance, cheualerie, e charrois d' xad. Arphaxad, e print ses villes, e tira iusqu'a Ecbatanes, e força les tours de la ville, e gâta les rues: e d'vne si braue ville, en fit vne ville hōnie: e ataignit Arphaxad es mōs Ragau, e le fit mourir a coups de traits, e parainsi le détruisit. Puis s'en retourna a Niniue, avec toute la compagnie de ses gens, qui étoit vn fort grand nōbre de gēs de guerre, e là avec sa puissance se donna de bon tems, e banqueta cent e vint iours.

Chap. II.

EL'an dix e huit, le vint e deuxiēme du premier mois, on fit mention en sa maison de se venger de toutes les dessusdittes naciōs, comm'il auoit dit qu'il feroit. Si fit venir toute sa court, e ses barōs, e leur decouurit le secret de son conseil, e accusa de sa propre bouche vn si grand crime, de celles naciōs. Dont ils furent d'auis qu'il

Nabu-
codo-
nosor
euoye
Olofer-
nes
pour
punir
les re-
belles.

qu'il falloit détruire toute personne qui ne lui auoit obeï. Et quand Nabu-
codosor eut acheué son conseil, il
appella Olofernes, coronal de sa gen-
darmerie, qui étoit le premier apres
lui, e parla a lui en la maniere que sen-
sui: Voici que dit le grand roi, sei-
gneur de tout le monde: Tu te depar-
tiras de moi, e prendras cēt e vint mille
pietōs, e douze mille cheuaucheurs,
vaillans gendarmes, e feras vn voya-
ge contre toutes les nations du cou-
chant, qui n'ont obeï a mon cōman-
dement, e leur denonceras qu'ils ayēt
a m'apprêter terre e eau, e que ie les i-
rai selonneusement assaillir, e couuri-
rai toute la terre des pieds de ma puis-
sance, e les abandonnerai a mes gens
au pillage, tellement qu'il y aura tant
de mors, que les vallées e torrens en
feront pleins, e les riuieres si combles
de leurs charognes, qu'elles en regō-
feront, e transporterai leurs esclaves
par tous pays iusqu'au bout du mon-
de. Si m'iras saisir tous leurs pays: e
ceux qui se rēdront, tu les reserueras
iusqu'a vn iour qu'on auisera sur leur
affaire. Quāt aux rebelles, ne les épar-
gne point, ains les met a sang e a sac
par tous pays, L. e n'épargne nul roy-
aume, e m'assuietti toutes les villes
fortes. G. Car ie puisse venir a male
fin, e moi e la puissance de mon royau-
me, si iene met en effet ce que i'ai dit
de bouche. Ne laisse rien de tout ce q̄
ton maitre te cōmande, ains exploi-
te le tout comme ie te commande, e
sans delai. Adonc Olofernes se de-
partit de son maitre, e assembla tous
les grans personages, e capitaines e
preuôts de la gendarmerie des Assy-
riens, e fit les montres des gens d'éli-
te, pour combattre, comme lui auoit
commandé son maitre, iusqu'a cent
e vint mille pietons e vint e deux mil
le archiers a cheual, e les ordona com-
me lon ordonne vne compagnie de
gens de guerre. Item print vn fort
grand nombre de chameaux e ânes,

A pour porter le bagage, e des brebis e
beufs e cheures sans nombre, pour la
prouision, e a force vittuaille pour
tout le monde: L. (car quant au blé, il
delibera d'en amasser de toute la Sy-
rie en passant) G. item vn grand tas d'
or e d'argent des finances du roi. Par
ainsi il délogea, lui e toute sa puissan-
ce, pour aller deuant le roi Nabuco-
dodosor, e couurit toute la terre du
pays du couchāt, a tout son charrois,
gens de cheual, e gens de pied d'élite:
e auoit avec soi tāt de marmaille, qu'
il n'étoit possible de la nombrer, non
plus que langoustes ou sablō. Quād
dōc il fut délogé de Niniue, e eut che-
miné trois iours, tirant contre la plai-
ne Bectileth, il se cāpa dela Bectileth,
apres du mont L. Auge, G. qui éta la
gauche de Cilicie la haute. Puis delá
alla assaillir les montagnars avec tou-
te sa puissance, pietōs, cheuaucheurs,
e charrois, L. e gagna tous leurs châ-
teaux, força les fortes places, rafa Me-
loth, ville de grande renommée, G. dé-
truisit les Phudiens e Lydiens, e gāta
tout le pays des Rassenfes e Ismaeli-
tes, contre le desert, deuers le midi de
la contrée des Chelleens. De lá il pas-
sa l'Euphrat, e courut la Mesopota-
mie, e rafa toutes les hautes villes qui
sont du long du fleuue Arbonai, ius-
qu'a la mer, e s'empara des mons de
Cilicie, e défit tous ceux qui tindrent
contre lui. Puis tira iusqu'aux monta-
gnes qui sont deuers le midi de la-
pheth, au front d'Arabie, e enuiron-
na tous les Madianites, e brula leurs
pauillons, e gāta leurs cabanes. Puis
descendit en la plaine de Damas, au
tems de la moisson du froment, e bru-
la tous leurs blés, L. tailla les arbres e
vignes, G. défit la bergcrie e vacherie,
saccagea les villes, gāta les cāpagnes,
e mit a sang toute la ieunesse.

Chap. III.

Dont ceux qui se tenoient apres
de la mer en furent fort épouen-
tés e effrayés, a-sauoir les Sidoniens,
rendēt a Olo-
fernes.

Les na-
tions se
rendēt
a Olo-
fernes.

T

Tyriens, Suriens, Ocinains, e tous les lamnites, Azotiens, e Ascalonites, e eurent L. les rois e princes de toutes les cités e contrées de Syrie, Mesopotamie, Syrie de Sobal, Lycie, e Cilicie, G. si grand peur de lui, qu'ils lui enuoyerent des ambassades pour faire paix, lui mandans en la maniere que sensuit: Nous seruiteurs du grand roi Nabucodonosor, nous rendons a toi, pour en faire a ta guise. Voici toutes noz maisons, places, L. montagnes e montagnettes, G. chams a blé, troupeaux L. de brebis e de cheures, L. arras G. de beufs, chevaux e chameaux, G. e toutes les cabanes de noz paviillons, que nous te rendons a en faire a ton cōmandement e plaisir, e mettons noz villes e ceux de noz villes sous ta seigneurie. Vien-en faire comme bō te semblera, L. e te deportes de nous tourmenter: car il nous vaut mieeux rendre a toi, e être suiets au grād roi Nabucodonosor, e viure, que de mourir miserablement, e neantmoins n'échapper point du malheur de seruage. G. E apres que les messagers eurent apporté ces nouvelles a Olofernes, il descendit lui e sa puissance, au pays prochain de la mer, e mit garnison aux villes fortes, e en choisit des plus vaillās soudars pour s'en aider: L. e furent ces nations là saisies d'une telle crainte de lui, que tous les habitans, princes e gens de iustice des villes, avec les peuples, G. e tous leurs voisins, L. lui allerent au deuant, G. e lui firent la bien-venue a tout des coronnes, danses e bedōs. L. E toutefois ils ne sceurent si bien faire, qu'ils peussent appaiser la felonie de son cueur: G. ains gāta tous leurs pays, L. rasa les villes, G. e tailla leurs bois sacrés, se de liberant L. par le commandement de Nabucodonosor, G. de détruire tous les dieux du monde, afin que toutes les nations e lāgues, L. qui pourroient être assuietties par la puissance d'Olofernes, G. adorassent Nabucodono-

A for sans autre, e que lédittes nations le reclamassent comme dieu. L. Puis quand il eut trauerse la Syrie de Sobal, e toute l'Apamée e Mesopotamie, il arriua en Idumée, G. contre Esdraelon, aupres de Dothaim, qui ét vis-a-vis du grand pertuis de Iudée, e assit son camp entre Geba e Scythopolis, L. e print les villes d'Idumée, G. e y seiourna par l'espace d'un mois, en ramassant tout son ôt e puissance.

Chap. III.

B **E** Quand les Israelites habitans de Iudée entendirent les grans faits d'armes d'Olofernes coronal de Nabucodonosor roi d'Assyrie, cōtre les nations, e comment il auoit fourragé e aneanti tous leurs temples, ils furent en grand émoi, e eurent grand peur qu'il ne fit le cas pareil a Ierusalem, e au temple du Seigneur Dieu, L. qu'il auoit fait aux autres villes e a leurs tēples. G. Car ils étoint de frais rappelés de captiuité, e étoit le peuple naguaire assemblé de Iudée, e la vaisselle, e l'autel, e le temple, qui auoint été pollus, étoint purifiés. Si enuoyerēt gens par tout le pays e bour-

C Les Is-
raelites
se forti-
fient cō-
tre Olo-
fernes,
y étoint, e faire prouision de viures pour soutenir la guerre. Car on auoit frēchemēt fait moisson en leurs chās.

D Item Ioacim, qui durant ce tems là étoit grand prêtre de Ierusalem, écrivit a ceux de Betulie e de Betomestā (qui ét contre Esdraelon, assise vis-a-vis de la campagne qui ét aupres de Dothaim) qu'ils eussent a s'emparer des montées du pays de montagnes, par lēquelles on pouoit entrer en Iudée. Or étoit-il aisé de les garder de mōter: car le passage étoit si étroit, qu'il n'y pouoit passer plus haut de deux hommes a vn coup. Dōque les Israelites obeirent au cōmandement du

Les Is-
raelites
se forti-
fient cō-
tre Olo-
fernes,
y étoint,
e faire prouision de viures pour soutenir la guerre. Car on auoit frēchemēt fait moisson en leurs chās.

Ioacim
grand
prêtre.

L'assie-
te de Be-
tulie.

du grand prêtre Ioacim, e des conseil
 liers de tout le peuple d'Israel demou
 rans en Ierusalem, e se prindrēt tous
 a inuoquer affectueusement Dieu, e
 entendre du tout a ieuner, hommes
 e femmes, e enfans, e bêtes, e tous
 les étrangers ouuriers, e leurs esclaves
 achetés, a auoir les flans affulés
 de haïres, e tous tant hommes que
 femmes e enfans habitans de Ierusa
 lem, a se ietter sur leur visage deuant
 le temple, épandre de la poudre sur
 leurs têtes, étendre leurs haïres de
 uant le Seigneur, ceindre l'autel d'v
 ne haire, e crier affectueusemēt tous
 d'vn accord au Dieu d'Israel, qu'il
 fût de son bon plaisir de ne laisser ra
 uir leurs petis enfans, butiner fem
 mes, détruire villes e possessions, e
 souiller villainement les lieux sacrés,
 pour rêiourir les nations étrangères.

Ioacim
 confor
 me les Is
 raelites

Exod. 17

L. Item Ioacim grand prêtre du Sei
 gneur alloit ça-e-là trouuer tous les
 Israelites, e les auertissoit ainsi: Sa
 chés que le Seigneur exaucera voz
 prieres, si vous perseuerés a ieuner,
 e a lui faire oraisons. Souuienne
 vous de Moyse seruiteur du Seignr,
 qui abbattit l'Amalechite, lequel se
 fioit en sa vertu, puissance, armée,
 boucliers, charrois, e cheualerie: e l'ab
 battit, non pas a coups d'épée, mais
 en faisant saintes prieres. Il en pren
 dra tout ainsi aux ennemis des Is
 raelites, si vous perseuerés en vô
 tre entreprinse. Par tels propos il
 les encouragea tellement, qu'ils per
 seuererent a faire prieres au Seigneur
 G. E pourtant le Seigneur exauça
 leurs prieres, e eut égard a leur an
 goisse. Or ieuna le peuple plusi
 eurs iours par toute la Iudée, e prin
 cipalement en Ierusalem, deuant
 le saintuaire du Seigneur toutpuif
 sant. Item le grand prêtre Ioacim, e
 tous les prêtres qui faisoient le serui
 ce du Seigneur, e les ministres du Sei
 gneur, ayans les flans trouffés de haï
 res, faisoient le brulage ordinaire, prie

res, e les offrandes que le peuple fai
 soit de son bon gré, e auoint les mi
 tres couuertes de poudre, e crioint
 de toute leur force au Seigneur, qu'il
 eût égard, e prînt a merci toute la mai
 son d'Israel.

Chap. V.

E Quand Olofernes capitaine ge
 neral de la puissance des Assyri
 ens, fut auerti que les Israelites se met
 toint en deuoir pour faire la guer
 re, e auoint étouppé les passages des
 montagnes, e fortifié de murailles
 tous les coupeaux des hautes mon
 tagnes, e mis des empêches par les
 chams, il fut fort courroucé, e assem
 bla tous les princes des Moabites, e
 les capitaines des Ammonites, e tous
 les senêchaux du pays maritime, e
 parla a eux en cête maniere: Contés
 -moi, vous autres Cananeens, tou
 chant cête nacion de gens qui tien
 nent les montagnes, en quelles vil
 les ils se tiennent, L. e quelles e com
 bien grandes elles sont, G. e combien
 grande êt leur gendarmerie: en quoi
 git leur force e puissance, e pourquoi
 c'êt qu'il n'y a eu qu'eux de tous
 ceux du couchant, qui ne me soyent
 venus au deuant, L. e ne m'ayent a
 miablement fait la bien-venue. G. A
 lors Achior, capitaine de tous les Am
 monites, fit vn'harangue comme sen
 rangue d'Achior par
 deuant
 Olofer
 nes tou
 chât les
 Iuifs.
 Gen. 12
 12.46

La ha
 rangue
 d'Achi
 or par
 deuant
 Olofer
 nes tou
 chât les
 Iuifs.
 Gen. 12
 12.46

apres qu'ils y eurent long tems de-
 mouré, leur Dieu leur commanda
 de sortir du pays où ils demouro-
 int, e s'en aller en Canané. Si délo-
 gerent: e apres qu'ils y eurent acquis
 a force or e argent e bestial, il y eut
 en Canané vne famine, qui fut cau-
 se qu'ils descendirent en Egypte: là
 où ils demourerent tandis qu'ils eu-
 rent de-quoi viure, L. a-fauoir qua-
 tre cens ans, e deuindrent vn si grād
 nombre de gens, que leur genera-
 tion étoit sans nombre. Puis il y eut
 vn roi en Egypte qui les abusoit, e
 les faisoit tant trauailler a faire des
 tuiles, L. e bâtir des villes, G, qu'il les
 accabloit, e s'en seruoit comme de
 serfs. Dont ils reclamerent leur Di-
 eu, lequel battit toute l'Egypte de
 maux itremediabiles: qui fut cause
 que les Egyptiēs les chasserent hors
 L. Mais apres que le mal fut accoi-
 sé, ils les voulurent retirer, e dere-
 chef afferuagir: mais G. Dieu leur as-
 secha la mer rouge, L. quand ils s'en
 fuyoint, tellement que d'vn flanc e
 d'autre l'eau se print, e se tint de-
 bout ferme comm'vn mur, e leur fit
 place, tellement qu'ils passerent a
 pied sec par le beau milieu de l'aire
 de la mer. E l'armée des Egyptiens,
 qui les y poursuiuit, fut tellement
 noyée d'eau, que d'vn' infinité de
 gens il n'en échappa pas vn pour en
 porter les nouvelles. Apres qu'ils eu-
 rent passé la mer rouge, ils vindrent
 iusqu' au mont Sina, G. en Cadesbar-
 né, L. là où iamais hōme n'auoit peu
 demourer ou habiter. Là eurent-ils
 des fontaines faittes d'amerer dou-
 ces, pour boire, e receurent de la vi-
 ande du ciel par quarant'ans: G. e
 Dieu déchassa les habitans du de-
 sert: si s'emparerent du pays des A-
 morreens, e par leur force détruisi-
 rent tous les Heseboniens. Puis pas-
 serent le Iordain, e se saisirēt de tout
 le pays de montaignes, e en déchas-
 serent tous les Canancens, Phereze-

Exo. 1

Exo. 14
Sous 6

Exo. 15. 16

Iof. 12

A ens, lebuseens, Sichemites, e Gerge-
 seens, e s'y tindrent long tems. L. E
 par tout là où ils sont allés, Dieu
 leur a déconfit les ennemis, sans arc,
 ni flêche, ni épée, e ne peut-on on-
 que tenir contre cête nacion, sinon
 que quelque fois elle se soit détour-
 née d'adorer son Dieu. Car toutes
 fois e quantes qu'ils ont adoré autre
 Dieu que le leur, ils ont été honteu-
 sement mis a sac e a sang. E toutes
 les fois qu'ils sont reuenus a seruir
 leur Dieu, Dieu leur a donné puis-
 sance de tenir bon. A la fin ils ont
 détruit les Cananeēs, lebuseens, Phere-
 zeens, Hetteens, Heucens, Amoj-
 reens, e tous les plus fors des Hese-
 boniens, e se sont saisis de leurs vil-
 les e chams. Et adis qu'ils se sont gar-
 dés d'offenser leur Dieu, leur cas s'ēt
 bien porté, e ont eu leur Dieu fauo-
 rable, car il hait méchanceté. E ces
 ans passés comm'ils s'étoit détour-
 nés du chemin, que Dieu leur auoit
 baillé pour y cheminer, ils ont é-
 té long tems déconfits par diuerses
 guerres de diuerses nacions, e ont été
 en grand nombre emmenés esclau-
 es en pays étranges, G. e a été le
 temple de leur Dieu rasé, e leurs vil-
 les forcées par leurs auersaires. E ma-
 intenant s'étans conuertisa leur Di-
 eu, ils se sont retirés des lieux où ils
 auoint été épars, e se sont saisis de
 Ierusalem, là où ēt leur saintuaire, e
 se sont emparés du pays de monta-
 gnes, qui auoit été desert. E pour-
 tant enquêtons-nous, sire, si ce peu-
 ple a fait quelque faute, e s'il s'ēt po-
 int méfait contre son Dieu. Car si
 cēt inconuenient y ēt, nous les po-
 uons bien aller combattre: L. car leur
 Dieu les te liurera, e mettra en ta puis-
 sance. G. Mais s'ils n'ont riē commis
 L. cōtre leur dieu, G. ie suis d'avis, sire,
 que tu te déportes de leur faire guer-
 re, de peur que leur Seigneur e Dieu
 ne combatte pour eux, e que nous so-
 yons infames par tout le monde.

Sous 6

Chap. VI.

on mur
mure
contre
Achior

A Presqu'Achior eut mis fin a son harangue, tout le monde qui étoit entour le pauillon, se print a murmurer: e tous les seigneurs de la court d'Olofernes, e tous les maritimes e Moabites, a dire qu'il le failloit mettr' en pieces. **L.** Qui êt cétui (ce disoient-ils) qui dit que les Israelites pourront bien tenir contre Nabucodonosor, e contre sa puissance: gens sans armes, sans force, e sans être entendus au fait de la guerre. Afin donc qu'Achior sache, que ce qu'il nous dit n'êt pas vrai, allons assaillir les montagnars, **G.** qui seront déconfits par toute ton armée, seigneur Olofernes, **L.** afin que quand leurs princes seront prins, Achior soit mis a la pointe de l'épée avec eux, afin que toutes nations entendent que Nabucodonosor êt dieu du monde, e n'y a autre que lui. **G.** E quand le bruit de ceux qui étoit entour le conseil, fut accoïse, Olofernes en la presence de tous ceux d'étranges nations, e de tous les Moabites e Ephraimites, qui étoit a gages, parla a Achior en cête maniere: Puis que tu nous as aujourdhui prophetisé, que la naciō de Ierusalem êt inuincible, pourtant que leur Dieu les defendra, comme s'il y auoit autre Dieu que Nabucodonosor, sache que ledit Nabucodonosor enuoyera sa puissance contre eux, e les mettra en l'autre monde: e si ne les engardera leur Dieu, que nous, seruiteurs de Nabucodonosor, ne les defacions tous iusqu'a vn, e les treppions tellement a tout nôtre cheualerie (la force de laquelle ils n'ont garde d'attendre) que leurs montagnes regonferont de leur sang, e leurs campagnes seront pleines de mors: e ne tiendront pas tellement épauile contre nous, qu'ils ne soyent détruits. Voila la sen-

Olofernes fait mener Achior aux Israelites

A tence ineuitable de Nabucodonosor seigneur de tout le monde, laquelle ie prononce. E toi Achior, soudard des Ammonites, qui mauuaiselement as tenu tels propos, tu ne verras des aujourdhui plus mon visage, que ie ne me soye vengé de ceux qui fortirent d'Egypte. Alors te seront les flancs percés de part en part, par le fer de mon armée, par mes gendarmes, e tomberas entre leurs occis. Car ie te ferai mener par mes gens es montagnes, e te mettre en quelqu'vne des villes qui sont en la montée, de peur que tu ne perisses deuant qu'être défait avec eux. Que si tu esperes en ton cueur qu'ils ne seront point surmontés, **L.** si tu tiens ton oracle pour vrai, **G.** n'aye pas le visage si défait, **L.** e en fai aller cête couleur blaine que tu as au visage, si tu penses que ces miens propos ne puissent être mis en effet. E afin que tu entendes que tu sentiras avec eux ce que ie di, sache que dès ores tu seras mis en la compagnie de celle naciō, afin que quand ils seront punis de mon épée comm'il appartient, tu en portes la penitence quant e eux. J'ai parlé e n'y aura pas vn point de mes propos qui ne vienne a effet. Cela dit, Olofernes commanda a ses gens qu'ils empognassent Achior, e le menassent a Betulie, e liurassent aux Israelites. Si l'empognerent, e le menerent en la campagne hors le camp: e de la plaine le menerent en la montagne. Mais quand ils furent venus iusqu'aux fontaines qui étoit au dessous de Betulie, ceux de la ville, qui étoit au sommet de la montagne, les virent, e prindrent les armes, e sortirent de la ville, e allerent au dessus de la montagne, e gagnerent la montée, e commencerent tous les gens de fonde a tirer des pierres sur eux. Mais les autres se

Les Is-
raelites
meinēt
Achior
a Betu-
lie.

Sms 5

Ceux
de Be-
tulie
priēt le
Seignr
contre
Olofer-
nes.

retirerent au pied de la montagne, e-
lierent Achior L. mains e pieds, G. a
vn arbre, e s'abandonnerent e laisse-
rent au pied de la montagne, e se reti-
rerent vers leur maître. E les Israeli-
tes descendirent de la ville, e allerent
trouuer Achior, lequel ils delierent,
e menerent en Betulie, e le presente-
rent aux principaux de la ville, qui
pour lors etoint Ozie fis de Mica, de
la lignée de Simeō, Chabri fis de Go-
thoniel, e Carmi fis de Melchiel. Puis
assemblerent tous les conseillers de
la ville: e tout le monde courut a l'as-
semblée, même les ieunes gens e les
femmes, e presenta-on Achior au mi-
lieu de tout le peuple, e Ozie lui de-
manda des nouvelles. E il leur rēpō-
dit e leur conta les parolles du con-
seil d'Olofernes, e tous les propos
qu'il auoit tenus au milieu des sei-
gneurs d'Assyrie, e les brauades d'
Olofernes contre la maison d'Israel,
L. e comment les gens d'Olofernes
sauoint voulu tuer, e qu'Olofernes
même par maltalent auoit comman-
dé qu'il fût liuré aux Israelites, afin
qu'alors qu'ils seroient vaincus, il le
fit mourir par diuers tourmēs, pour
tant qu'il auoit dit que le Dieu du
ciel étoit le defenseur des Israelites.
G. Adonc le peuple se ietta a terre, e
adora le Seigneur, L. e lui firent o-
raison en brayant e plourant tous d'
vn accord, G. e l'inuoquerent en la
maniere que sensuit: Seigneur Di-
eu du ciel, regarde leur orgueil, e aye
merci de la petitesse de nôtre naci-
on, e regarde aujourdhui la face de
ceux qui sont consacrés a toi, L. e
montre que tu n'abandonnes point
ceux qui se fient en toi, e si rabbaif-
ses ceux qui se fient en eux-mêmes,
e se glorifient de leur force. E quand
le pleur fut acheué, e qu'on eut per-
seueré tout le iour en oraisons, G. ils
consolerent Achior, en le louāt gran-
dement, E. en disant: Le Dieu de noz

A peres, la vertu duquel tu as prêchée,
t'en rendra telle recompense, que tu
verras ainçois leur perdicion: e quād
le Seigneur nôtre Dieu aura donné
cête franchise a ses seruiteurs, tu de-
moureras avec nous, toi e tous les
tiens, e sera Dieu avec toi. G. Ozie
donque semmena de l'assemblée en
sa maison, e L. lui G. fit vn gros sou-
per, là où il semoignit tous les con-
seillers, e s'étans acquittés du ieune,
prindrent leur refexion. Puis assem-
blerent tout le peuple, e passerēt tou-
te la nuit en prieres, demandans aide
au Dieu d'Israel.

Chap. VII.

L E lendemain Olofernes cōman-
da a toute son armée, e a celle de
ceux qui lui étoit venus au secours,
qu'ils marchassent contre Betulie, e
gaignassent les montées du pays de
montagnes, e liurassent la bataille
aux Israelites. Parainsi ce iour là les
gendarmes delogerent: dont le nô-
bre étoit, cent e^a cinquante mil-
le pietons: e^b douze mille cheuau-
cheurs: sans vn grand nombre de ba-
gage, L. e ieunes gens esclaués, qui
auoint été prins ça-e-là par les pays
e villes. Ainsi ils marcherent tous e-
quippés pour combattre les Israeli-
tes, par le bord de la montagne, ius-
qu'au sommet qui êt sur Dothaim,
G. e planterent leur camp en la val-
lée au pres de Betulie, vers la fontai-
ne, e comprenoit en largeur de-
puis Dothaim iusqu'a Belbaim, e en
longueur depuis Betulie iusqu'a Cya-
mon, qui êt vis-a-vis d'Esdracōn.
E quand les Israelites apperceurent
leur grand nombre, ils en furent en
grand émoi, L. si se ietterent a terre,
e se mirent de poudre sur leurs têtes,
e prièrent le Dieu d'Israel tous
d'vn courage, qu'il voulût employer
sa bonté enuers ses seruiteurs: G. e se
disoient l'vn a l'autre. Or raderont-
ils tout le pays, e n'y aura ne mon-
tagne

Olofer-
nes as-
siege
Betulie

a. L. vint

b. L. vint e
deux.

tagne si haute, ne vallée, ne montagne qui en puisse porter la charge. Si s'embâtonnerent, L. e se mirent es détroits qui étoit, entre les montagnes, G. e firent des feus, e firent le guet, e se tindrent toute la nuit es tours.

Le iour d'apres Olofernes mit hors toute sa cheualerie, au front des Israelites, qui étoit a Betulie, e en L. tournoyant e G. regardant les passages de la ville, il trouua vn conduit qui s'adressoit en la ville, par lequel la fontaine se conduisoit dedens la ville, deuers le midi. Si s'en empara, e y mit garnison: puis se retira vers ses gens. L. Mais il y auoit des fontaines qui n'étoit guai re loin des murailles, êquelles on voyoit venir a l'eau ceux de la ville, e s'entretenir le moins mal qu'ils pouoient. G. Adonc tous les princes des Esauiens, e tous les preuots des Moabites, e les capitaines de la lande de la mer, allerent trouuer Olofernes, e parlerent a lui en cete maniere:

Les gês d'Olofernes fauertif sent de détourner l'eau de Betulie.

Ecoute, sire, noz propos, afin que ton armée ne soit endommagée. Tu dois sauoir, que ces Israelites ne se fient pas es piques, mais en la hauteur des montagnes où ils se tiennent. Car il n'êt pas aisé de monter es coupeaux des montagnes dont ils sont armés. E pour tant, sire, ne les guerroye pas en combattant, afin que nul des tiens n'y demeure: ains te tien dedens ton fort avec toute ta puissance, e fai que tes gens gagnent la fontaine qui sourd du pied de la montagne: car tous ceux de Betulie y viennent a l'eau. Parainsi la soif les contraindra de rendre la ville, L. laquelle il tiennent pour imprenable, a cause quell'êt assise sur vne montagne. G. E nous, a tout noz gens, monterons es coupeaux des prochaines montagnes, e y fortifie-

A rons nôtre fort, e engarderons que personne du monde ne sortira de la ville. Parainsi, ils secheront de faim, eux e leurs femmes e enfans, e deuant qu'être assaillis par armes, mourront parmi les rues de leur place. Voila comment tu les payeras bien de ce qu'ils se sont rebelés, e ne t'ont pas obei paisiblement.

Ce propos fut trouué bon d'Olofernes, e de tous ses gens: si delibera de faire comm'ils auoient dit, **B** e ordonna cent hommes pour chacune des fontaines qui étoit entour la ville. E les Ammonites avec cinq mille Assyriens, transporterent leur camp en la vallée, e s'emparerent des eaux e fontaines des Israelites. E les Esauiens e Moabites monterent en la montagne, e s'y camperent contre Dothaim, e enuoyerent vne partie de leurs gens contre le midi e le vent Peliot, vis-à-vis d'vne ville nommée Rebel, **C** assise vers le fleuve Mochmur, apres de Cusi. Le demourant de l'ôt des Assyriens tint le camp en la campagne, e auoient tant de pauillons e bagage, qu'ils couuroient toute la terre.

Alors les Israelites perdans courage, se prindrent a inuoquer le Seigneur leur Dieu. Car ils étoit assiegés de toutes pars par les ennemis, tellement qu'ils ne pouoient échapper. E apres que toute l'assemblée des Assyriens, pietons, charrois, e cheualerie, les eurent tenus assiegés trente quatre iours, tous les Betuliens languissoient, e tous leurs vaisseaux a eau, e cisternes étoient vuides, tellement qu'ils n'auoient pas d'eau pour boire leur soul pour vn iour: ains la deliuroint par mesure pour boire, de forte que leurs petis enfans defailloint, e leurs femmes e ieunes gens étoient tant mors de soif, qu'ils

tomboient ça-e-là par les rues de la ville, e par les entrées des portes.

Les Be
tuliens
veulēt
qu'on
serēde.

E pourtant comm' ils n' en pouoint plus, tout le monde, ieunes gens, femmes, e enfans, s'assemblerent vers le grand prêtre Ozie, e vers les principaux de la ville, e commencerent a haute voix, en la presence de tout le conseil, a faire leur complainte en cete maniere: Nous prenons Dieu a iuge entre nous e vous, que vous aués grand tort de nous, de n'auoir appointé avec les Assyriens, entre les mains dēquels Dieu nous a liurés (puis que nous n'auons nul qui nous sequeure) pour nous faire miserablement mourir de soif deuant eux. Par quoi faites-les venir, e abandonnés toute la ville au pillage a tous les soudars d'Olofernes. Car mieux nous vaut être saccagés par eux, L. e louer le Seigneur en viuant esclaves, ou même passer vītement par les piques, G. que mourir de soif, L. e être montrés au doit de tout le monde, G. e voir deuant noz yeux la mort de noz petis enfans, e noz femmes e enfans rendre l'ame. Nous en appellons le ciel e la terre, e nôtre Dieu, e le Seigneur de noz ancêtres, qui nous punit tant pour noz pechés, que pour ceux de noz ancêtres, qu'il ne veuille aujourdhui fair' ainsi. Alors il se leua vn grand pleur parmi l'assemblée, e se prindrent tous a haute voix, tous d'vn accord, a re-clamer le Seigneur Dieu, L. laquelle chose dura plusieurs heures, en la maniere qui sensuit: Nous auons peché e nous e noz ancêtres, e auons mal fait e méchamment. Mais toi, qui es bening, ou aye merci de nous, ou puni noz fautes de tes propres verges: e ne liure pas ceux qui te connoissent, a vne nacion qui ne te connoit pas, de peur qu'on n'aille disant parmi les naciones: Oú ēt leur Dieu; Apres qu'ils furent las de

A faire ainsi leurs doleances e pleurs, e qu'ils se furent teus, Ozie se leua, les larmes es yeux, G. e leur dit: Prenés courage, freres, e endurons encor cinq iours, dedens lēquels le Seigneur nôtre Dieu retourne sa misericorde deuers nous. L. Car peut être qu'il appaisera son courroux, e aura égard a la gloire de son nom. G. Car il ne nous delaissera pas pour toujours. Que si au bout de cinq iours, secours ne vient, ie ferai ce que vous demandés. Par ainsi les gendarmes prindrent congé, e s'en allerent l'vn deça l'autre de la au fort, e es murailles e tours de la ville. E les femmes e enfans furent enuoyés chacun chés soi, e y eut grand' pitié en la ville.

Chap. VIII.

L y auoit en ce tems là Iudith fille de Merari, fis d'Ox, fis de Ioseph, fis d'Oziel, fis d'Helcie, fis d'Ananie, fis de Gedeon, fis de Raphain, fis d'Acitho, fis d'Elie, fis d'Eliab, fis de Nathaniel, fis de Samael, fis de Salafadai, fis d'Israel: laquelle Iudith auoit eu vn mari nommé Manassé, de sa lignée e lignage, qui étoit mort au tems de la moisson des orges, en la maniere que ie vai dire:

Vne fois qu'il étoit es chams vers les gerbeurs, il lui vint si grand mal en la tête, a cause de la chaleur qui faisoit, qu'il en tomba au lit, e mourut en la ville de Betulie, e fut enterré avec ses peres, en vn champ qui ēt entre Dothaim e Balamo. E auoit Iudith déjà demouré vefue en sa maison trois ans, e quatre mois, e s'étoit fait vne cahuette au plus haut de la maison, L. en laquelle elle demouroit enclose avec ses chambrières, G. e auoit les flans trouffés d'vne haire, e étoit habillée en vefue. E tandis qu'elle fut vefue, elle ieunoit tous les iours, excetté la veille des Sabbats, e les Sabbats, e la veille des nouvelles lunes, e les fêtes e iours de

Ozie p
met qu'
apres
cinq
iours
ils se rē
dront.

Iudith.

a. L. Achil-
rob, fis de
Melchie,
fis d'Eni,
fis de Na-
thanic, fis
de Salathi-
el, fis de Si-
meon, fis
de Ruben.

derèiouissance de la maison d'Israel. Or étoit-elle vne fort belle femme, e bien faite, e lui auoit Manassé son mari laissé or, argent, seruiteurs, seruantes, bestial, e chams, lèquels biens elle tenoit avec vne si grande crainte de Dieu, qu'il n'y auoit homme qui lui mît blâme dessus. Cète Iudith, quand ell' entendit les mauuaises nouvelles des propos que le peuple, languissant par faute d'eau, auoit tenus au seigneur Ozie, e aussi la rēpōse d'Ozie, qui leur auoit iuré, qu'après cinq iours il rendroit la ville aux Assyriens: elle manda Ozie, Cabri, e Carmi, principaux de la ville, par vne chambriere qui auoit la charge de tous ses biens: e quand ils furent venus elle, elle parla a eux en cète sorte. Ecoutez, messieurs de Betulie, comēt ce que vous aués aujourd'hui dit au peuple, n'ēt pas droit: qui aués fait serment entre vous e Dieu, que d'ici cinq iours vous liurerés la ville a noz ennemis, sinon que ce-pēdant le Seigneur vous viēne secourir. Mais qui êtes vous d'auoir aujourd'hui tenté le Seigneur, e vous être mis en la place de Dieu vers les hommes? L. Ce n'ēt pas impetrer misericorde, mais plutôt le faire courroucer, e allumer son maltalent. Ne fait-il pas beau voir q̄ vous assignés terme au Seignr pour nous prēdre a merci, e lui bailliés iour a vōtre fantasie? G. A sauoir-mon si vous sauriés tellement sonder le Seigneur toutpuissant, que vous le puissiez iamais cōnoitre? Vous ne sauriés même trouuer le profond d'vn cueur d'vn homme, ni comprendre les raisons de sa pensée: tant s'en faut que vous puissiez sonder Dieu, qui a fait toutes ces choses, e connoitre sa pensée, e entendre son entreprinse. Nenni, freres: n'agacés point le Seignr nōtre Dieu, lequel s'il ne nous veut secourir dedēs cinq iours, il nous peut bien secourir dedēs tant de iours qu'il lui plaira: il a biē la puissance de tous

les iours nous garētir, ou nous liurer a noz ennemis, pour nous détruire a leur guise. N'aiournés point les conseils du Seigneur nōtre Dieu: car ce n'ēt pas vn Dieu qui doie être épuenté par menaces comme les hommes, ou être mené a l'appetit d'autrui. E pourtant en attendant son secours, demandons son aide: L. e en nous abaissāt dessous lui, e l'adorāt d'hūble cueur, prions-le en plourāt, que pour l'affexiō qu'il nous porte, il nous prēne bien tōt a merci, afin que comme nous auons le cueur effrayé par leur orgueil, aīsi par le cōtraire nous nous glorifions de nōtre humilité: G. e il exaucera s'il lui plait. Car il n'y a auourd'hui en nōtre nacion ne lignée, ne parentage, ne peuple, ne cité, qui adorent dieux manouurés, laquelle chose le tems passé a été cause que noz peres ont été mis a sang e a sac, e ont enduré de noz ennemis tant de maux L. e vilenies, G. qu'ils sont peris. Mais nous, nous ne reconnoissons autre Dieu: dont nous deuous auoir esperance qu'il ne nous méprisera pas, ni nōtre nacion. L. Attendons humblement son soulas, e il fera la vengeance de nōtre sang, e du tort que nous ont fait noz ennemis, e domtera e mettra a deshonneur toutes les naciones qui se leuēt contre nous. G. Que si nous sommes prins, Iudée consequemment sera prinse, e nōtre saintuaire sera saccagé: dont de ce qu'il sera pollu, e de l'effroi de noz freres, e de la captiuité de la nacion, e de la destruxion de noz possessions, Dieu s'en prendra a nous: e nous en battra la tête, en quelque nacion que ce soit que nous ferons serfs, tellement qu'il nous faudra endurer toutes vilenies e reproches de noz maitres. Car nōtre seruage ne nous mettra pas en la grace de nōtre Dieu, ainçois lui-même fera que le seruage nous fera infames. E pourtant, freres

Judith
tēse les
gros.

res, L. qui êtes cōseilliers du peuple de dieu, G. e êquels les autres ont leur attente, e qui êtes l'appui du saintuaire, e du temple, e de l'autel, L. encouragés-les par voz parolles, G. e leur montrés L. qu'il faut mettre peine G. que sur tout nous remercions le Seigneur nôtre Dieu, qui nous essaye, comm'il essaya aussi noz ancêtres, L. pour voir s'ils adoroient vrayement Dieu. G. Souuienne-vous comment il se porta enuers Abrahā L. nôtre pere, lequel fut éprouué par maintes auersités, e par ainsi fut fait ami de Dieu. G. Item comment il essaya Isaac: e des auentures de Iacob, quand il étoit en Mesopotamie en Syrie, e païssoit les brebis de Laban frere de sa mere: L. e aussi de Moÿse, e de tous ceux qui furent agreables a Dieu, par combien de tribulacions ils sont loyallyment passés. E par le contraire ceux qui ne receurent les auersités auec la crainte du Seignr, ains se montrèrent malpaciens, e murmurerēt villainement contre le Seignr, ils furent détruits par le détruisseur, ou moururent par morsure des serpens. E pour tant ne nous faisons pas punir en ce que nous endurons, mais tenons ces puniciōs pour vne verge du Seignr, moindre que noz pechés ne meritēt, e croyons qu'elles nous auiennent pour nôtre châtiemēt, non pas pour nôtre perdicion. G. Car ainsi qu'il les éprouua au feu (par maniere de dire) pour sauoir qu'ils auoient au cuer, ainsi il nous, ie ne dirai pas punir, mais châtié pour nous amender, cōme Seigneur, nous qui lui attouchons de pres. E Ozie répondit sur cela: Tout ce que tu as dit, te part biē d'un bon cuer, e n'y a nul qui y contredise: e n'ēt pas dès auourdhui que ta sagesse se manifeste, ains dès tō enfance tout le monde connoit ton entendement, e le bon sens de tō cuer. Mais le menu peuple a été si pressé de soif, qu'il nous a contraint de promettre

Gen. 22

A e faire serment, lequel serment nous ne fausserons point. E pourtant toi q'es vne femme craignant dieu, supplie le Seigneur pour nous, qu'il veuille enuoyer de la pluye pour réplir noz tisternes, de peur que nous ne defailions encor de soif. E Iudith leur dit, L. Ainsi donc q̄ vous sentés q̄ ce q̄ i'ai dit, vient de dieu, essayés pareillemēt si ce que i'ai deliberé de faire, viēt de Dieu, e priés Dieu qu'il veuille cōfermer mon entreprinse. G. Car ie ferai chose, de laquelle iamais ne sera qu'il n'en soit parlé en nôtre nacion. Vous vous trouuerés annuit a la porte: e ie sortirai auec ma chambriere: e dedēs le terme, apres leq̄l vous aués promis de rendre la ville, Dieu par ma main aidera aux Israelites. Mais ne vous enquêtés point de mon entreprinse: car ie ne vous dirai ce que ie veux faire, q̄ la chose ne soit mise a fin. L. Qu'ō face seulement prieres pour moi au Seigneur nôtre Dieu, iusqu'a mon retour. G. E Ozie e les autres seigneurs lui dirent: Or va de-part Dieu: le Seigneur te conduise, pour faire vëgeance de noz ennemis. Cela dit; ils se departirent de la cahurette, e s'en allerent faire leur office.

Chap. IX.

E Iudith, L. quand ils se furent departis, entra en son cabinet, e G. se ietta sur sa face, e se couurit la tête de poudre, e dépouilla la haire qu'elle auoit vêtue, a l'heure qu'en Ierusalem on faisoit ce vëpre là, perfum au temple du Seigneur: e cria a haute voix, e dit: Seigneur Dieu de mon pere Simeon, auquel tu baillas l'épée pour faire vengeance des gens d'étrange nacion, qui auoint ordemēt depucelé vne pucelle, e villainement découuert sa cuisse, e outrageusement souillé son ventre, e fauoit fait contre ta defense: e pourtant tu mis tellement a mort leurs princes, que leur fausse couche en fut mouillée de sang, e assommas les seruiteurs avec les

Iudith
prie Di
eu que
par elle
il veuil
le dom
ter les
Assyri
ens.

Gen. 24 4

les princes, e les princes dessus leurs propres sieges, e abandonnas leurs femmes au pillage, e leurs filles a être esclaves, e tout leur butin a tes chers enfans a départir, lèquels par l'affexion qu'ils te portoient, e pourtant qu'ils auoint en detestacion la pollucion de leur sang, t'auoint reclamé en leur aide, ô Dieu, ô mon dieu, écoute cête vefue. Car c'êt toi qui as fait e ce qui fut deuant cela, e cela, e ce qui a été apres, e ce qui êt maintenant, e as pensé l'auenir: e ce que tu as deliberé, se treuue tout prêt, e se presente sur le champ. Car toutes tes entreprises sont vîtement depêchées, e toutes tes ordonances se font par prouidence. L. Regarde maintenât le camp des Assyriens, comme tu daignas regarder celui des Egyptiens, quand en se fiant en leur charrois, e cheualerie, e grand nombre de cōbattans, ils courroient apres tes seruiteurs. Mais tu ne fis q̄ regarder leur cāp, qu'ils furēt traouillés de tenebres, e eurent les pieds si empêchés des ondes, qu'ils furent noyés en l'eau. Que le cas pareil auienne, Seigneur, a ces G. Assyriens, qui ont vne grosse puiffāce, e s'enorgueillissent de leurs cheuaux e cheuaucheurs, e se glorifient de la force de leurs pietons, e se confient en rondelles, épîus, arcs e fondes: e n'entēdent pas que L. long tems y a que G. tu es le Seigneur qui depêches les guerres, qui t'appelles le Seigneur. L. Leue tō bras comme iadis: G. romps leur force par ta puiffance, e froisse depiteusement leur pouoir. Car ils ont deliberé de vilener ton saintuaire, souîler le repaire où repose ton nom glorieux, e abbatre a coups de fer la corne de l'autel. Regarde leur orgueil: lâche ton courroux sur leurs têtes: donnea la main de cête vefue la force que i'ai au courage: assomme par mes rusées leures e les suiets sur le prince, e le prince sur ses suiets, e abbat leur outrecuidance par la main d'vne fem-

A me. L. Fai que son orgueil soit étranglé par son propre glaiue, e qu'il soit prins en moi par le laqs de ses yeux. Donne moi vne telle constance de courage, que ie le puisse mépriser: e telle vertu, que ie le puisse déconfire. Car tu en seras tant plus renommé, si la main d'vne femme le met bas. G. Car en grand nombre ne git ta force, ni en vaillans gens ta puiffance: L. e ne prens pas plaisir en force de cheuaux, e ne te pleurent onque les orgueilleux: G. ains es le Seignr des petis, aide des bas, sauuegarde des foibles, défenseur e sauueur de ceux où il n'y a plus remede ni espoir: ô Dieu de mon pere, ô Dieu de l'heritage d'Israel, Seigneur du ciel e de la terre, createur des eaux, roi de toute ta creature, écoute mō oraison, L. qui me cōfie en ta misericorde, e te souuienne de ton alliance, G. e fai qu'ils soyent tellement abusés par mon parler, qu'ils en soyent naurés e endommagés, puis qu'ils ont fait vne dure entreprise contre ton alliance, contre ton sacré temple, contre le sommet de Sion, contre la maison de laquelle tes enfans ont prins possession. L. Asseuure l'entreprise de mon courage, afin que ton temple demeure en la sainteté qu'il a de toi, G. e donne a connoître a toute ta gent e nacion, que tu es le Dieu de toute puiffance e seigneurie, e n'y a autre défenseur de la nation d'Israel, que toi.

Chap. X.

D Pres qu'el' eut mis fin a tous ces propos, e cessé de reclamer le Dieu d'Israel, elle se leua du lieu où el' auoit été a terre L. deuant le Seigneur, G. e appella sa chambriere, e descendit en la maison, en laquelle elle se tenoit es Sabbats e iours de fêtes, e mit ius la haire qu'el' auoit affulée, e depouilla ses habillemēs de vefuage, e l'aua tout son cors d'eau, e l'oi gnit d'vne grasse eau de senteur, e encheuela ses cheueux, e se coiffa e vêtit de

Judith
s'attiffe
pour
descendre
vers O.
lofer-
nes.

de ses accoutremens de ioye, de quels elle auoit accoustumé de s'attiffer uiuāt son mari Manasse. Elle chaussa ses pā touffes, e print ses bracelets, mancherons, aneaux, oreillettes, e tous ses atours, e se para le plus gorriemēt qu'il fut possible, pour deceuoir les yeux des hommes qui la verroit: L. ioint que le Seigneur augmentoit encore sa beauté, a cause que tout cēt attiffement ne parloit pas de mondanité, mais de vertu. G. Puis bailla vn oire de vin e vne bouteille d'huile a sa chambriere, e remplit vne besace de farine, de figues seches, e pains nets, L. e de formages. G. E quand elle eut empaqueté toutes ses hardes, e mis sur sa chambriere, elles sortirent, e s'en allerent a la porte de la ville de Betulie, e y trouuerent Ozie, e les cōseillers de la ville, Cabri, e Carmi, lesquels quand ils virent qu'elle auoit changé de visage e d'habillemens, ils s'ébahirent grādement de sa beauté, e dirent: Le Dieu de noz peres te veuille faire la grace, q̄ tes entreprises soyēt mises en effet, a la gloire des Israelites, e a l'honneur de Ierusalem, L. e que ton nom soit mis au nombre des saints e iustes. Et tous ceux qui étoient presens dirent tous d'vne voix, Amen, amen: e adorerent Dieu. G. Elle dit: Faites-moi ouurir la porte de la ville, afin que ie sorte, pour exploiter cela de quoi vous m'aués tenu propos. Adonc ils cōmanderent aux compagnons qu'ils lui ouurissent cōm'elle auoit dit: ce qu'ils firent: e Judith sortit avec sa chambriere. E ceux de la ville s'auisoient, iusqu'a tant qu'elle fut descendue de la montagne, e L. sur l'aube du iour G. ētra en la vallée, dont ils la perdirent de veue. E elles tirerent leur droit chemin par la vallée, e rencontrerent le premier guet des Assyriens, lesquels l'arraisonerent, e lui demanderent d'ou elle étoit, d'ou elle venoit, e ou elle alloit. Elle leur répondit ainsi: le suis natieue des Ebr-

Judith
rencon
tre le
guet.

A eux, e men fui d'eux, pourtant que ie sai qu' G. ils vous seront liurés au pillage, L. pource qu'ils vous ont méprisés, e ne se sont pas voulu rendre de leur bon gré pour être prins a merci de vous. G. Or ie m'en vai trouuer Olofernes capitaine general de vōtre gendarmerie, pour lui apporter des vrayes nouuelles, L. e lui reueler leurs secrets, G. e lui montrer manifestement le moyen pour venir a bout de tous les mōtagnars, sans perte ou mort d'aucuns des siens. E quand ces gens eurent oui ses propos, e regardé son visage, ils s'émerueillerent grādement de sa beauté, e lui dirent: Tu as sauué ta vie, d'être descendue de bon'heure pour te presenter a nōtre maitre. Or t'en va vers son pavillon, e vne partie de noz gens te conduiront, iusqu'a tant qu'ils t'ayent liurée a lui. E quād tu seras arriuee deuant lui, conte lui hardiment tes nouuelles, e il te fera du bien, L. e lui seras tresaggreable. G. Puis choisirent cent de leurs gens, qu'ils lui baillerent, e a sa chambriere, lesquels les menerent au pavillon d'Olofernes. E quand les nouvelles de sa venue furent venues parmi les tentes, on y courut de tout le camp, e comme elle se tenoit hors le pavillon d'Olofernes, ce-pēdant qu'on lui en porteroit les nouvelles, ils s'environnoient, e s'émerueilloient non seulement de sa beauté, mais aussi des Israelites a cause d'elle, e disoient l'vn a l'autre. Qui voudroit mépriser L. les Ebrieux? G. lēq̄ls puis qu'ils ont telles femmes, L. pour lesquelles nous auons bien raison de cōbattre contre eux, G. il ne cōuient laisser hōme d'eux: car si on les lâche, ils pourront abuser tout le mōde. Ceux donc qui dormoient aupres d'Olofernes, sortirent, e tous ses gardecors, e la menerent dedens le pavillon. Or reposoit Olofernes en son lit, dedens les courtines, leq̄l étoit tissu de pourpre, d'or, d'émeraudes e pierres precieuses.

Judith
et me-
née a
Olofer-
nes.

cieuses. E quand il entendit les nouvelles, il sortit au portail du pauillon, e portoit-on des lampes d'argēt deuant lui. E quand Iudith fut arriuee deuant lui e deuant ses gardecors, cōme chācun s'ēmerueilloit de son excellente beauté, elle se ietta sur son visage, e lui fit la reuerence.

Chap. XI.

MAis Olofernes (qui du premier regard qu'il ietta sur elle, fut épris de sō amour) la fit leuer par ses gens, e lui dit: Aye bon courage, femme, e n'aye peur. Car ie ne fai mal a personne qui veuille être suiuet a Nabucodonosor roi de tout le monde. Que si ceux de ta nacion, qui demeurent es montagnes, ne m'eussent méprise, iamais ie n'eusse brandi ma pique contre eux. Mais ils sont eux-mêmes cause de leur mal. Mais di moi pour q̄lle cause tu les as laissés, pour te retirer vers nous. Car tu viens a la bonne heure: prēd courage: tu viuras e cēte nuit e ci apres, en'y aura personne q̄ te face outrage, mais au cōtraire tu seras la biē venue, cōme sont les suiets du roi Nabucodonosor mō maître. E Iudith lui rēpondit: Entend ce que moi ta seruante dirai, e me donne licence de parler deuant toi. Or ne te dirai-je annuit nulle mensonge, sire: ains dirai choses, lēquelles si tu les veux suiure, Dieu menera tes attētes a fin, e ne perdras pas ta peine. Car ains i viue Nabucodonosor roi de tout le mōde, e sa puissance, qui t'a enuoyé pour châtier tout hōme, que par toi non seulement les hommes lui seront suiets, mais même les bêtes, tant sauages qu'autres, e les oiseaux, par ta vertu viuront sous l'empire de Nabucodonosor e de toute sa maison. Car nous auons assés oui parler de ta sagesse e subtil entēdement, e ēt le bruit par tout le monde, que tu es le meilleur de tout le royaume, e le plus excellent en science, e le plus merueilleux en faits de guerre. Or auōs-nous biē

Iudith
pmet
victoire
a Olofernes.

A entendu les propos qu'a tenu Achior en ton conseil, L. e la peine que tu as commandé qu'il deūt souffrir. G. Car il a été prins des Betuliens, e leur a conté tout ce qu'il auoit dit deuant toi. E'pourtant garde toi, sire, de laisser passer ses propos, ains les met en ta memoire: car ils sont vrais. Car nôtre naciō ne peut être endommagée, on vaincue par armes, si elle n'a offensé son Dieu. L. Mais il ēt tout certain, que nôtre dieu ēt tant offensé des pechés commis contre lui, qu'il a fait auertir le peuple par ses prophetes, qu'il l'abandonnera pour ses pechés. E'pourtant que les Israelites sauent qu'ils ont offensé leur Dieu, ils ont peur de toi. G. E afin que tu ne perdes ton tems e ta peine, ains que la mort les prenne, ils ont entrepris vn peché enorme, lequel faisant ils courrouceront leur Dieu. Car pourtant qu'ils ont faite de viures, e sont en grand souffrete d'eau, ils ont deliberé de se ferrer aux bêtes, L. e boire leur sang: G. e ont arrêté de māger de tout ce q̄ Dieu en ses loix a defendu: e ont fait entreprinse de dépēdre les premiers fruits du blē, e les dīmes du vin e huile, lēquelles ils gardoient cōme sacrées, pour les prêtres qui en Ierusalem seruent a nôtre Dieu: lēquelles il n'ēt loisible a vn homme lai même de toucher des mains. E si ont dēia enuoyé gens en Ierusalē (car aussi ceux de Ierusalē ont fait le même) pour leur apporter congé du senat: e quand ils auront receu ledit cōgé, il le feront, e ce sera alors qu'ils seront mis en ta puissance. E moi connoissant toutes ces choses, m'en suis fuyee d'eux, e suis enuoyée de Dieu, L. qui ēt courroucé contr'eux. G. pour faire chose enuers toi, qu'il n'y aura homme du monde qui ſoye dire, qu'il ne s'en étōne. Car ie suis vne femme craignant Dieu, e qui adore nuit e iour le Dieu du ciel. Ce-pendant ie demourerai chés toi, sire, e m'ē irai de nuit en la vallée pour

V

prier Dieu. Et quand il m'aura reuelé qu'ils auront accompli leurs méchantetés, ie t'enviendrai auertir. Alors tu les iras assaillir avec toute ta puissance, sans que personne d'eux combatte contre. Et ie te menerai par le beau milieu de Iudée, deuant Ierusalē, et rendrai ton chariot au beau milieu de la ville, tellement que tu les meneras cōme brebis sans pasteur, sans que personne ose gronder cōtre toi. Ces choses m'ont été auãdittes et annoncées, et ai été enuoyée pour t'ē auertir. Ces propos pleurent bien a Olofernes, et a tous ses seruiteurs, et s'ēmerueillerēt de sa sagesse, disans qu'il n'y auoit au monde femme qui en excellence de beauté, ou en sagesse de parler, fût a cōparer a elle. Et Olofernes dit: Dieu a bien fait qui t'a enuoyé deuant le peuple, afin que nous en ayons la victoire, et que ceux qui ont méprisé mon maitre, en soyēt mis a perdicō. Que si tu mets si biē en effet ce que tu dis, comme tu es et belle de visage, et bien parlante, ton Dieu sera mon Dieu, et si demoureras en la maison de Nabucodonosor, et seras renōmée par tout le monde.

Chap. XII.

Puis la fit mener là où on tenoit sa vaisselle d'argent, et cōmanda qu'on la seruīt de sa dépēse et de son vin. Mais Judith lui dit: Je ne mangerai pas de voz viandes, de peur qu'il ne m'en vienne dommage, ains serai seruiue de ce que j'ai fait apporter avec moi. Et Olofernes lui dit: Et si ce que tu as vient a defaillir, d'ou t'en fournirons-nous de semblable: veu q̄ nous n'auons pas telles viandes que toi. Et Judith lui dit: Ains viuēs-tu, sire, que ie n'aurai pas plūtôt dépendu ce que j'ai avec moi, que le Seignr aura par ma main mis fin a ce qu'il a delibéré. Par ainsi les seruiteurs d'Olofernes la menerent dedens le pauillon. Et quãd elle eut dormi iusqu'a la minuit, elle se leua deuant iour, et manda a Olofer-

A nes qu'il lui fit donner congé de sortir pour aller prier. Et Olofernes comãda a ses gardecors qu'ō ne s'en gardât point. Or elle demoura au cãp trois iours, et ce-pendant elle alloit de nuit en la vallée de Betulie, et se lauait d'eau en la fontaine du camp. Et quãd elle étoit remontée, elle prioit le Seigneur Dieu d'Israel qu'il la voulût adresser au chemin, pour redresser ceux de sa nacion. Puis elle entroit au pauillon, et demouroit nette iusqu'el le prenoit son repas au vēpre. Le quatriēme iour Olofernes fit vn banquet a ses seruiteurs seulement, et n'y semognit personne de ceux qui auoient le maniement des affaires, et comãda ainsi au chãtre Bagoas, qui auoit la charge de tous ses biens: Va tant faire vers celle femme Ebrienne, qui est chēs toi, qu'elle vienne banqueter avec nous. Car ce sera vne hōte a nōtre personne, si nous en laissons aller vne telle femme, sans auoir affaire a elle. Que si nous n'en iouissons, elle se mocquera de nous. Adonc Bagoas se departit d'Olofernes, et entra vers elle, et lui parla en cēte maniere: Il ne doit pas greuer a vne si belle garse que toi, de venir a mon maitre, et être tant honorée de uant lui, que de boire gayement avec nous, et être auiourdui comme l'vne des femmes Assyriennes, qui se tiennent en la maison de Nabucodonosor. Et Judith lui dit: Celle ne serai-je pas qui contredirai a mon seigneur, ains ferai volontiers tout ce qu'il lui plaira, et m'en glorifierai toute ma vie. Cela dit, elle se leua, et s'accōtra de ses habillemens et de tous les attours d'vne femme. Puis sa chãbriere s'auança, et lui tapissa l'aire, de peaux, vis-a-vis d'Olofernes, lēquelles peaux elle auoit receues de Bagoas, pour en seruir Judith tous les iours, pour s'y coucher quand elle prendroit son repas. Puis Judith s'alla assoir, et Olofernes en fut si ravi et hors

Olofernes
semōd
Judith
a vn bā
quet.

hors du sens, qu'il bruloit de s'en uie qu'il auoit d'auoir sa compagnie. E cōm'ainsi fūt que dès le premier iour qu'il sauoit veue, il cerchoit occasion de la prier, il lui dit: Or boi, e fai bonne chere avec nous: L. car tu me plais. G. E Iudith lui dit: E vrayemēt ie beurai, sire: car ie suis aujourd'hui en plus grand honneur, q̄ ie ne fu iour de ma vie. Cela dit, elle se print a manger e boire deuant lui ce que sa chambriere auoit appareillé. E Olofernes prenant plaisir en elle, beut plus de vin qu'il n'auoit beu de toute sa vie pour vn iour.

Chap. XIII.

Cōmēt
Iudith
tua O.
lofer-
nes.

E Quand il fut tard, ses seruiteurs deloegerent de bonn'heure: e Bagoas ferma son pauillon par dehors, e donna-on cōgé a la compagnie de s'en aller de deuāt leur maitre: si s'en allerent coucher, pourtant qu'ils étoient tous las de tant boire. Parainsi Iudith demoura toute seule au pauillon, e Olofernes qui gisoit en son lit, tant étoit arrousé de vin. E Iudith dit a sa chambriere qu'elle se tint hors la chambre d'elle, e print garde a son issue, comm' elle faisoit iournellement, disant qu'elle sortiroit pour faire son oraison: e dit le cas pareil a Bagoas. E quand chacun se fut departi d'elle, e qu'il ne restoit en la chambre petit ne grand, Iudith se tenant aupres du lit d'Olofernes, dit ainsi en son cueur: Seigneur Dieu de toute puissance, regarde a cete heure les euures de mes mains pour l'exaltacion de Ierusalem, L. comme tu fas promis. G. Car maintenant ét-il tems de secourir a ton heritage, e mettre a fin mes entreprinse, L. lēquelles i'ai creu pouoir être faittes par toi, G. a la perdicion des ennemis qui se sont leués contre nous. Cela dit, elle s'approcha de la quenoille du lit, qui étoit a la tête d'Olofernes, e print vne cimenterre qui y étoit pendue, e s'approcha du lit, e le print par la

A perruque, e dit: Fortifie moi, Seigneur Dieu d'Israel, a cete iournee: e le ferit au col deux fois de toute sa force, e lui coupa la tête, e roula le corps ius des linceux, e ôta la courtine des quenoilles, e sortit vn peu apres, e bailla a sa chambriere la tête d'Olofernes, e la mit en son biffac, e sortirent elles deux ensemble, comme pour aller prier selon leur cōtume. E quand elles eurent passé le fort, elles firent le tour a celle vallée, e remonterent par la porte de Betulie, e vindrent a la porte. E Iudith dit de loing aux gardes de la porte: Ouurés, ouurés hardiment la porte: nôtre Dieu, nôtre dieu ét avec nous, pour faire encore prouesse e vaillantise en Ierusalem, comm'il a fait aujourd'hui. E quand ceux de la ville ouirent sa voix, ils descendirent vitemment a la porte, e assemblerent les conseillers de la ville, e y coururent tous, petis e grans: car ils n'eussent iamais creu qu'elle deût retourner: e ouurirent la porte, e les receurent, e allumerent du feu pour y voir, e se mirent entour elles. Alors elle L. monta en vn lieu haut: e apres auoir fait silence, G. parla a eux a haute voix en cete maniere: Loués Dieu, loués Dieu, qui n'a pas refusé sa misericorde a la maison d'Israel, L. e n'a pas abandonné ceux qui se sont fiés en lui, G. ains a annuit rompu noz ennemis par ma main. Puis tira la tête hors de la besace, e Voici, dit elle, la tête d'Olofernes, capitaine de la puissance d'Assyrie: voici la courtine en laquelle il étoit couché tout yure: le Seigneur l'a étranglé par la main d'vne femme, lequel Seigneur viuant m'a tellement preseruee en ce voyage, qu'Olofernes a été abusé par ma face, a sa perdicion: e si n'a commis avec moi méchanceté ne vilenie qui touche mon honneur, L. e m'a le Seigneur ramenée ioyeuse de sa victoire, e de ce que ie

Iudith
retour-
nea Be-
tulie.

fuis échappée, e de vôtre deliurance. **A** *Secm. 106.* Prisés-le tous de ce qu'il êt si bon, e a vne benignité pardurable. **G.** Adonc il furent tous bien étonnés, e adorèrent humblement dieu, e dirent ainsi tous d'vn courage: Nous te remercions, nôtre Dieu, de ce que tu as aujourd'hui mis a neant les ennemis de ton peuple. **E** Ozie lui dit: Tu es la plus benitte du souuerain Dieu, ma fille, que femme du monde: e benit soit le Seigneur Dieu, createur du ciel e de la terre, qui t'a pouffe a couper la tête au principal de noz ennemis, **G. L.** quoi faisant il t'a aujourd'hui acquis vn tel los e renommée, que la louange de ta vertu demourera es cueurs des hommes, e sera prisée de leurs langues, tandis qu'ils auront souuenance de la puissance du Dieu viuant. **G.** Pour laquelle chose ie prie Dieu qu'il te face du bien, pour a iamais être prisée, puis qu'au malheur de nôtre generacion tu n'as pas éparagné ta vie, ains cheminât droittemēt deuât nôtre dieu, t'es hazardée pour empêcher nôtre cheute. **E** tout le peuple dit: Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

Chap. XIII.

Iudith
môtre
cômēt
on dese
rales
Assyri-
ens.

A Lors Iudith parla en cête manie Are: Ecoutes-moi, freres: prenés cête tête, e la pendés es creneaux de noz murailles. Puis au matin, le soleil leué, vous vous armerés tous, e ferés tous voz gendarmes vne faillie hors de la ville, e ordonnerés vn capitaine, e ferés côme ceux qui veulent descendre en la campagne contre les premieres gardes des Assyriens, e si ne descendrés pas. Adonc ils prendront les armes, e se retirerôt en leur fort, e éveilleront les capitaines Assyriens, qui s'en iront courans au pavillon d'Olofernes, **L.** lequel ils trouueront sans tête vëtrouillé en son sang, **G.** dont ils seront en tel effroi, qu'ils s'en fuiront deuât vous. Alors vous, e tous les montagnars Israelites, leur donnerés la chasse, e les ruerés ius

ça-e-lá par les chemins: **L.** car le Seigneur les follera deffous voz pieds, **G.** Mais deuant que cela se face, faites-moi venir Achior Ammonite, afin qu'il voye e reconnoisse le mépriseur de la maison d'Israel, lequel l'a enuoyé a nous côm'a la mort. Lors on alla querir Achior chés Ozie: lequel quand il fut arriué, e vit la tête d'Olofernes es mains d'vn homme en l'assemblée, il fut si raiui, qu'il tomba sur son visage. Puis quand il fut reuenu a-soi, il se ietta aux pieds de Iudith, e fit la reuerence, e dit: O que tu es benitte non seulement en tous les pavillons des Iuifs, mais même vers toutes nacions: lëquelles quand elles orront parler de toi, en serôt étonnées. Mais conte moi commēt tu t'es portée ces iours passés. Adoncludith lui raconta au milieu de la cōpagnie, tout ce qu'ell'auoit fait depuis le iour de sa departie, iusqu'a l'heure qu'elle parloit a eux. **L.** Le Dieu d'Israel, dit elle, duquel tu astëmoigné qu'il êt tel qu'il se vège de ses ennemis, a annuit par ma main coupé la tête de tous les mécréoyans. **E** qu'ainsi soit, voici la tête d'Olofernes, qui par son orgueil outrecuidé, méprisoit le Dieu d'Israel, e te menaçoit de mort, disât que les Israelites vaincus, il te feroit transpercer d'vn coup d'estoc. **G.** Apres qu'ell'eut mis fin a ses propos, le peuple ietta vn grād cri, e en courut par la ville vnioyeux bruit. **E** Achior voyant tout ce qu'auoit fait le Dieu d'Israel, creut fermement en Dieu, e se fit tailler l'auâtpeau de son membre, e fut fait vn de la maison d'Israel, **L.** avec tous les enfans de sa race, **G.** ce q dure encor aujourd'hui. Puis quand il fut iour, on pendit es murailles la tête d'Olofernes: e tout le monde print les armes, e sortirent en squadron en la pente de la montagne. **E** quand les Assyriens les apperceurent, ils le manderent a leurs sergens de bande: lëquels s'en allerent trouver

Les rats sont
fortis de
leurs ca-
uernes.

Bago-
as trou-
ue Olo-
fernes
mort.

La de-
faite
des As-
syriens

trouuer les banderets, milleniers, e tous leurs gouuerneurs, lèquels s'en allerent au pauillon d'Olofernes, e dirent a son grand maitre d'hôtel: Eueille ton maitre: car les serfs sont osés descendre pour nous liurer la bataille, pour a la fin être mis a perdition. L. Si allerent ceux de la châbrée, a l'entour de la chambre, faire e mener bruit tout expres, pour l'éueiller, afin qu'il ne fût pas éueillé expressement, mais par le bruit qui se faisoit. Car nul n'osoit hurter a la porte de la maiesté d'Assyrie, ou ouurir pour entrer. G. Puis Bagoas entra dedens, e frappa a la porte de la court du pauillon, pensant qu'il dormît avec Iudith. L. Mais comme il ne foyoit point bouger en la couche, G. il ouurit l'huis, e entre en la chambre, L. e s'approche du rideau, e le tire, G. L. e trouue Olofernes gisant a terre en son sang, sans sa tête. G. Si icette vn grand e haut cri, en plourant e gemissant, e descirant ses habillemens, e entre au pauillon où Iudith étoit logée, e ne la trouue pas. Si se va ietter au milieu de la compagnie, criant en cête maniere: Les serfs ont tout gâté: vne femme Ebrienne a honni la maison du roi Nabucodonosor: car voila Olofernes qui git a terre sans sa tête. E quand les capitaines Assyriens entendirent ces propos, ils se prindrent a descirer leurs robes, e furent si troublés, qu'il se leua vn grand bruit e crierie parmi le camp.

Chap. XV.

Quand ceux qui étoient es pauillons, entendirent ces nouvelles, ils en furent si étonnés, e si épouentés e effrayés, qu'il n'y eut plus homme qui s'osât trouuer deuant l'autre, ains L. baissèrent la tête, e abandonnerent tout, e G. s'en fuirent tous égarés l'vn deça l'autre delà, par mōs e cāpagnes, L. de peur des Ebriens, lèquels, comm' ils auoint oui dire,

A leur venoint dessus en armes. G. E même ceux qui s'étoient campés es montagnes entour Betulie, le gagnerent aux pieds. Alors tous les gendarmes Israelites se lancerent sur eux, L. avec son de trompe e huerie. E a cause que les Assyriens s'en fuyoint a vau de route, sans tenir ordre, les Israelites qui les suiuint de route, defaisoint tous ceux qu'ils pouoint atteindre. E Ozie manda les nouvelles a Betomasthaim, a Bebai, a Cobai, a Cola, e par tout le pays d'Israel, e que tout le monde eût a se ietter sur les ennemis pour les détruire. E quand les Israelites entendirent les nouvelles, ils chargerent tous sur eux, e les chasserent en chaplant iusqu'a Coba. Semblablement ceux de Ierusalem s'y trouuerent, e tous les montagnars (car aussi leur auoit-on porté les nouvelles de ce qui étoit auenu au camp) e aussi les Galaadites e Galilcens en firent vne grosse boucherie, iusque de la Damas e ses confins. E les autres Betuliens s'en allerent s'accager le fort des Assyriens, e y gaignerent des grosses richesses. E les autres Israelites, quād ils furent reuenus de la déconfiture des ennemis, eurent le reste. E aussi les villageois e paisans, tant des montagnes que de la campagne, G. L. eurent tous a force de toute sorte de butin: car c'étoit vne chose infinie. G. Puis le grand prêtre Ioacim, e les Israelites messieurs du conseil de Ierusalem, vindrent L. a Betulie, G. tant pour confermer les biens que Dieu auoit faits aux Israelites, que pour voir e saluer Iudith. E quand ils furent entrés vers elle, ils la benirent tous d'vn accord, disans: Tu es l'excellence de Ierusalem: tu es celle de qui les Israelites se peuuent grandement glorifier, e nôtre nacion grandement venter: qui as exploitté si grandes choses de ta propre main, e as fait tant de biens aux Israelites,

Ceux
de Ieru-
salem
louent
Iudith.

auxquels biens Dieu prend plaisir: **L.** qui as eu le courage si hardi, de faire vne si grande prouesse, pourtant que tu as tant aimé chasteté, qu'apres ton mari tu n'en as point voulu d'autre: **G.** que benitte sois-tu de part le Seigneur tout-puissant, a iamais au grand iamais. Et tout le peuple dit: Ainsi soit-il.

Or demourerent-ils a butiner le camp trente iours, e donna-on a Iudith le pauillon d'Olofernes, e toute la vaisselle d'argēt, les lits, les bassins, **L.** les pierres precieuses, **G.** e tout son meuble. Elle le print, e le mit sur sa mule, e attela ses chariots, e mit le dit bagage dessus en vn monceau. Et toutes les femmes Israelites y coururent pour la voir, e la benirent, e se mirent en danfes pour elle. Elle print vne toffe d'herbes en sa main, e en bailla aussi aux femmes de la cōpagnie, e mit vn chapeau d'oliuier sur sa tête, e vn autre sur la tête de sa compagne, e en marchant deuant toute la compagnie des hommes, menoit la danse deuant toutes les femmes: e tous les Israelites alloint apres en armes, a tout des chapeaux, **L.** e harpes, e autres instrumens, **G.** e chantoient de bouche les louanges de Dieu. Et Iudith entonna la chanson ci dessous mise, parmi tous les Israelites: e toute la compagnie répondoit quant-e-quant a ces louanges de Dieu: e dit Iudith en cete maniere,

Chap. XVI.

La chā-
son de
Iudith,
en laq̄l
le tou-
te la cō-
munau-
té re-
mercie
Dieu.

ENtonnés les louanges de mon Dieu, a tout des bedons: chantés mon Seigneur a tout des cymbales: degoisés lui vne chanson: hauffés ses louanges, inuoqués son nom: car c'ēt vn dieu qui ēt vn maitre guerroyeur, lequel ayant mis son camp au milieu du peuple, ma deliurée de la main des persecuteurs.

L'Assyrien étoit venu des montagnes, il étoit venu de deuers setten-

A trion, avec tant de mille combattans que le nombre en bouchoit les riuieres, e leurs cheuaux couuroint les vallées.

Il auoit deliberé de bruler mon pays, mettre a sang mes iouenceaux, ruer a terre les tettans, abandonner aux pillage mes enfantons, e rauir mes pucelles.

Mais le Seigneur toutpuissant l'a rembarré par la main d'une femme.

B Car le galant n'a pas été abbatu par ieunes compagnons, ni assommé d'enfans de^a Titans, ni assailli de grās galafres: mais Iudith fille de Merari l'a domté par la beauté de son visage. a. étoit des grās lourdaux de gens.

Car ell' a dépouillé son habit de dueil, **L.** e a prins ses accoutremens de plaifance, **G.** pour soulager la peine des Israelites.

Elle s'ēt oint le visage de baume, e a coiffé ses cheveux, e a prins vne cotte de lin, pour l'abuser, e lui a ôté les yeux a tout ses pattins, e a prins son cueur prisonnier par sa beauté, e lui a tranché le col a tout vne cimetere.

Les Perfes ont été effrayés de son audace, e les Medes troublés de la hardiesse.

Alors mes affligés, **L.** hâlés de soif, **G.** ont fait vne huée: mes foibles se sont écriés, e de leur cri ont tellemēt épouenté les ennemis, qu'ils les ont mis en fuite.

D Les enfans de ieunes garfes leur ont baillé des coups d'estoc, e les ont naurés comm'esclaves fuitifs: ils ont été déconfits par le squadron du Seigneur mon Dieu, du los duquel Seigneur ie veux châter vn motet.

O Seigneur que tu es grād e glorieux, merueilleux en puissance, e inuincible.

Que toute ta creature te serue, la-
quelle par ta parole a été faite, e bâ-
tie par le souffle que tu as enuoyé, e
n'y a rien qui cōtreuienne a ton dire. sem. 18. 148.

Que même a ta presence les mon-
tagnes

tagnes, avec les eaux, s'ébranlent iuf qu'aux fondemens, e les roches fondent comme cire.

Mais enuers ceux qui te craignēt, tu es fauorable.

Car il n'y a sacrifice qui ne soit de peu de value pour te faire sentir vne bonne senteur: c'ēt bien peu de chose que de graisse, quelque quantité qu'il en y ait, pour te faire brulage: mais qui craint le Seigneur, ēt toujours grand.

Malheur sur les nations qui se leuent contre ma generacion: le Seigneur toutpuissant les punira au iour du iugement, en leur mettant vn feu e des vers au cors, lēquels ils sentiront tellement, qu'ils en ploureront a iamais.

E apres qu'ils furent entrés en Ierusalem, ils adorerent Dieu: e quād la gendarmerie fut purifiée, ils firent brulages, e sacrifices de leur bon gré, e offrandes: e Iudith fit au Seigneur vn' offrande de toute la vaiselle d'Olofernes, que les gendarmes lui auoint baillée, e du rideau qu'ell' auoint emporté de sa chambre, e fut le peuple en Ierusalem en menant ioye L. de celle victoire G. de

A uant le saintuaire trois mois durans, demourant Iudith avec eux. E apres ledit seiour, chācun se retira en son pays, e Iudith retourna a Betulie, e demoura en sa cheuance, e fut en son tems la plus renommée qui fūt au demourant du monde: e iacoit quil en y eūt mains qui leussent bien voulu auoir, si n'y eut-il nul qui eūt sa compagnie, de toute sa vie, depuis que son mari Manassé fut mort e logé avec ceux de sa nation. Or deuenoit elle de iour en iour plus renommée, e enuieillit en la maison de son mari, iusqu'a cent e cinq ans, e affranchit sa seruante. Elle mourut a Betulie, e fut enterrée au tombeau de son mari Manassé, e fut plourée set iours par la nation des Israelites. Elle départit ses biens deuant sa mort, tant aux parens de Manassé son mari, qu'aux siens. E n'y eut deormais personne qui assaillit les Israelites viuant Iudith, ne long tems apres sa mort. L. E font les Ebrieux la solennité du iour de celle victoire, comme de l'vn des iours sacrés, e le gardent les luifs depuis ce tems lá iusqu'aujourdhui.

a. a caute de la tue-rie qu'ils auoint fait re.

La fin de Iudith.

Ester.

Chap. I.

a. les Grecs
l'appellēt
Artaxer-
xes fis de
Xerxes, tē
moīn Iose-
phe.



Le ban-
quet d'
Assue-
rus.

Assuerus, ^a qui fut sei-
gneur de cent e vint e
let prouinces, lēquel-
les sont depuis Indie
iusqu'ē Ethiopie, quād
il fut assis en son siege royal a Suses,
qui ēt la mere ville, l'an troisiēme de
son regne il fit vn banquet a tous les
barons e suiets, auquel se trouuerent
quant e luiles plus grans personna-
ges des Perses e Medes, a-sauoir les
capitaines e gouuerneurs des pro-
uinces, pour montrer la magnificen-
ce e richesses de son royaume, e sa grā-
deur e exeellence: e dura ledit ban-
quet long tems, a-sauoir cent e qua-
tre vints iours. E quād les dessusdits
iours furent accomplis, le roi fit vn
banquet de set iours a tous les hom-
mes, petis e grās, qui se trouuerēt lā a
Suses, en la court du iardin de la mai-
sō du roi. Lā y auoit de voiles de tafe-
tas, e de fin lin, e de vermeil, etēdus a
tout des cordes de lin e de pourpre, q
passoient par des poulies d'argēt, lēq
les voiles étoit pēdues en colōnes de
marbre. Les couches étoit d'or e d'ar-
gēt, e laire de porphire, de marbre, de
pierre traluifāte, e de pierre de feu. Le
boire se faisoit en vaisselle d'or, qu'on
chāgeoit a tous les coups: le vin étoit
vin du roi, en grand abōdance, selon
la puissance du roi, e beuoit-on par
mesure, sans être contraint: car ainsi
l'auoit le roi enioint a tous les maitres
d'hôtel, qu'ils eussent a faire a la gui-
se d'vn chācun. Pareillement la reine
Vasti fit vn banquet aux femmes au
palais du roi Assuerus. E au settiēme
iour le roi, qui auoit le cueur guai de
vin, dit a set chātrés, dēquels il se fer-
uoit, a-sauoir a Mahuman, Bazatha,
Harbōa, Bagatha, Abgatha, Zethar,
e Carcas, qu'ils fissent venir la reine
Vasti par deuāt le roi, corōnée royal-
lemēt, pour mōtrer tāt au menu peu-

^A ple qu'aux grās seigneurs, la beauté
de ladicte Vasti, laq̄lle étoit excellen-
te. Mais la reine Vasti ne voulut pas
venir au commandement que lui fai-
soit le roi par les chātrés. Dont le roi
fut si courroucé e enflambé de malta-
lent, qu'il demanda aux sages e enten-
dus es affaires (car le roi auoit de cō-
tume de proposer les affaires a tous
ceux q étoit entēdus en loix e droits:
il auoit alors ses p̄chairs Carsena, Se-
thar, Admatha, Tharlis, Mares, Mar-
fana, e Mamucan, qui étoint les set
pers des Perses e des Medes, lēquels
hātoint la court du roi, e étoit les pre-
miers assis du royaume) il leur deman-
da, di-ie, qu'ō deuoit faire de la reine
Vasti, pourcequ'elle n'auoit pas obeï
a ce q̄ le roi lui auoit mādē par les chā-
trés. Adōc Mamucan, en la presence
du roi e de la court, fit vne telle haran-
gue: Ce n'ēt pas seulement au roi q̄ la
reine Vasti a fait déplaisir, mais aussi a
tous tāt princes q̄ roturiers, q̄ sont en
toutes les puinces du roi Assuerus.
^B Car quād les femmes entēdront ces
nouuelles de la reine, il n'y aura celle
q̄ ne méprise son mari, quād on dira q̄
la reine Vasti mādēe par le roi Assue-
rus, ne vīt pas: e fera chose qu'vn iour
les dames de Perse e de Mede (qui en
aurōt oui parler) reprocherōt a tous
les barōs du roi, qui sera vn grād mé-
pris e vilenie. E pourtāt s'il semble bō
au roi, il faut faire vn arrêt de-part le
roi, écrit selō la loi irreuocable de Per-
se e de Mede, q̄ la reine Vasti ait a ne
^C se trouuer deuant le roi Assuerus, e q̄
le roi dōne le regne de Vasti a vn' au-
tre meilleure qu'elle: e quād la sentēce
iettée par le roi aura été ouie par tout
son royaume, tant grād qu'il ēt, il n'y
aura femme qui n'ait son mari en esti-
me, soit grand ou petit. Cēt auis fut
trouué bon, tant du roi q̄ de la court,
e suiuant le cōseil de Mamucan, le roi
enuoya des lettres par toutes les puin-
ces, écrites en lettres e langage de chā-
que pays e peuple, e déchiffrees en lā-
gue

La rei-
ne Va-
sti ne
veut
pas ve-
nir au
roi.

gue cōmune, par lēq̄lles il ordonnoit, A que tout hōme deūt être maitre chēs soi.

Chap. II.

Affue-
rus fait
chercher
des pu-
celles,
pouren
épou-
servne.
A Pres ces entrefaittes le roi Assue-
rus, quād sō courroux fut appai-
sé, eut souuenance de Vasti, e de ce
qu'el' auoit fait, e de l'arrēt qui auoit
été pronōcé contre elle. Dont les ieu-
nes cōpagnōs, qui lui seruoient, lui di-
rent qu'il se fit chercher des belles ieu-
nes filles pucelles, e qu'il baillât char-
ge a certains hommes ^{d'assembler} toutes les
belles filles pucelles, en la mereuille
de Suses, en la maison des femmes,
sous la charge d'Hegée châtré du roi,
gardien des femmes, qui lesourni-
roit des attours de femmes: e que la
garse qui plairoit au roi, deūt être rei-
ne au lieu de Vasti. Ce cōseil trouua

**Mardo-
chee.** le roi bon, e le fit ainsi. Il y auoit a
Suses vn luiſ nommé Mardochee,
fis de lair, fis de Semei, fis de Cis, de-
scendu de Iemini, qui auoit là été me-
né esclau de Ierusalem, avec ceux q̄
Nabucodonosor roi de Babylone a-
uoit transportés avec le conie roi de
Iudée. Ce Mardochee étoit tuteur d'

Ester. Hadassa, autrement Ester, fille du fre-
re du pere de Mardochee, laquelle n'
auoit ne pere ne mere, e étoit vne bel-
le garse, e bien formée: e a cause qu'el'
étoit delaissée de pere e mere, Mardo-
chee l'auoit prise pour sa fille. E quād
on eut entendu le commandement e
mandement du roi, e qu'on amassoit
maintes filles en la mereuille de Su-
ses, sous la charge d'Hegée, Ester fut
menée en la maison du roi, sous la
charge dudit Hegée gardien des fem-
mes. E pleut la garse tant a Hegée, e
fut tellement en sa grace, qu'il lui bailla
la incōtināt des attours e prebēde, e
lui bailla set damoiselles de la maïso
du roi, cōm'il étoit ordonné, e la trās-
porta, elle e ses damoiselles, au meil-
leur logis de la maison des femmes. E
Ester ne découurit pas de qu'elle na-
cion el' étoit natiue: car Mardochee
le lui auoit defendu: e hātoit Mardo-

chee tous les iours deuāt la court de
la maison des femmes, pour sauoir cō-
ment se portoit Ester, e qu'il en auien-
droit. Or entroit les garſes vne-a-v-
ne apres vn certain espace de tēs, vers
le roi Assuerus, selon la loi des fēmes,
a-sauido a chef de douze mois. Car a-
insi s'acheuoit le tems qu'on les attif-
foit, en employāt six mois a l'huile de
myrte, e six autres aux senteurs e far-
demens de femmes. Par ainsi la garſe
sortoit de la maison des fēmes, e en-
troit au palais vers le roi, pour auoir
affaire a elle: e quand el' y deuoit en-
trer, on lui donnoit tout accōutre-
ment qu'elle demandoit, e y entroit
au soir, e au matin elle retournoit en
vne autre maison de femmes, sous la
main de Safagaz châtré du roi, garde
des arrierefemmes: e n'entroit plus
vers le roi, sinon que le roi eūt plaisir
en elle, e qu'elle fût appelée nom-
mément. E quand le terme d'Ester
fille d'Abichail, oncle de Mardochee
de pere (lequel Mardochee sauoit
prinſe pour fille) fut accompli, qu'el-
le deuoit être menée au roi, elle ne
demanda autre accoutrement, que ce
lui que diroit Hegée châtré du roi,
gardien des femmes: e si fut Ester biē
plaisante a tous ceux qui la virent. E
fut menée au roi au palais, au mois
Tebeth, qui ēt le dixième, san settiē-
me de son regne, e l'aima le roi par
dessus toutes autres femmes, e print
plaisir e affexion en elle, plus qu'en
Ester.
toutes les autres pucelles, tellement
qu'il lui mit le diademe rōyal sur la tē-
te, e la fit reine pour Vasti. Puis fit des
grosses nopces d'Ester, e y cōuia tous
ses barōs e gens de court, e quitta les
tailles aux prouinces, e fit des presens
tels qu'il appartenoit avn tel roi. E cō-
me de rechef on assembloit les pucel-
les, Mardochee se tenoit a la porte du
roi. E si n'auoit Ester poit découuert
de q̄lle naciō el' étoit natiue, cōme lui
auoit cōmāde Mardochee, au cōman-
demēt duql el' obeissoit tout ainsi cō-
me

Mardochee de ce tems que Mardochee se tenoit a la couure porte du roi, il y eut deux châtres du vncom roi, a-sauoir Bagathan e Thares, qui plotfait étoint des huissiers, lēq̄ls furēt cour- contre roucés cōtre le roi, e lui voulurēt met- leroi. tre la main dessus. Dont Mardochee entendant le cas, en auertit la reine Ester: e Ester en auertit le roi de-part Mardochee. On s'enquēta de l'affaire, e fut trouuē ainsi: dont ils furent tous deux pendus en vn gibbet, e fut le cas encroniqué par deuers le roi.

Chap. III.

Aman. **A** Pres ces choses le roi Assuerus mit Aman fis d'Amadatha, Agageen, en vn si haut degré de dignité, qu'il le mit au plus haut siege de tous les barons de sa court, tellement que tous les gens du roi, qui se tenoient a la porte du roi, faisoient humblement la reuerēce a Aman, pourtant que le roi l'auoit ainsi cōmandé. Mais Mardochee ne lui portoit honneur ne reuerence: e quelque reprendre que le C fissent les gens du roi, qui se tenoient a la porte du roi, de ce qu'il trēpassoit le cōmandement du roi, cōbien qu'ils le lui dissent de iour en iour, si n'en faisoit-il rien pour eux. Dont ils auertirent Aman, pour voir si Mardochee tiendroīt bon: car ils auoient été auertis qu'il étoit luif. Aman voyant que Mardochee ne lui portoit hōneur ne reuerence, en eut si grand dépit, qu'il ne se contenta pas de mettre la main seulement sur Mardochee, ains tâcha D de defaire tous les luifs vniuersellement, qui étoint en tout le royaume d'Assuerus, étant auerti qu'ils étoint de la nacion de Mardochee. Donc au premier mois nōmé Nisan, l'an douziēme du regne d'Assuerus, Aman fit de a Af ietter le sort deuāt soi, de iour en iour fuerus e de mois en mois, e écheut le mois que les douziēme, nommé Adar. Si parla au luifs fo roi en la maniere q̄ sensuit: Il y auerace de gēs écartée e éparse parmi les au faits. tres naciōs, par tous les pays de tō em

A pire, q̄ ont des loix toutes autres que n'ont toutes autres naciōs, e n'obeissent point aux loix du roi, e n'ēt pas le p̄fit du roi de les endurer. S'il te plait, roi, tu feras faire vn edit par écrit, qu'ils soyēt defaits, e ie payerai dix mille talens d'argēt tous cōtans, en la main des officiers, pour être mis es fināces du roi. Adonc le roi tira son aneau de sa main, e le bailla a Aman fis d'Amadatha, Agageen, ennemi des luifs, e lui dit qu'il lui quittoit l'argēt, e si lui liuroit ledit peuple pour en faire cōme bō lui sembleroit. Si furēt assemblés au treziēme iour du p̄mier mois les secretaires du roi, e écriuit-on des lettres, tout ainsi que cōmāda Aman, aux senēchaux du roi, e aux gouuerneurs de chāque prouince, e seign̄rs de chāque nacion, en lettres e langage de chāq̄ pays e peuple, de-part le roi Assuerus, e furēt seelées de l'aneau du roi, e éuoyées en poste par toutes les prouinces du roi, êquelles lettres étoit cōmandé, que tous les luifs vniuersellemēt, ieunes e vieux, enfans e fēmes, deussent être détruits, meurtris, e defaits en vn iour, a-sauoir le treziēme du mois douziēme nōmé Adar, e q̄ leurs biens fussent saccagés. G. Sensuit la copie des lettres,

LE GRAND ROI ARTAXERXES, Mandement aux gouuerneurs des cent e vint e set pour defaire les luifs prouinces, qui sont depuis Indie iusqu'en Ethiopie, e aux baillifs noz suiets, écrit ce q̄ sensuit. Cōm'ainsi fūt q̄ ie fusse seign̄r de maintes naciōs, e empereur de tout le mōde, i'aivoulu (nō pas en m' enorgueillissant par fierté de ma puissance, mais tou-iours me montrant doux e courtois) faire que noz suiets viuent tou-iours en repos: e en maintenant le royaume iusqu'au bout du pays si coi, qu'on y puisse passer sans danger, renouveler la paix tāt désirée de chācun. Si ai demandé a mes conseillers cōment cela se pourroit mener a fin. Sur quoi le plus excellent en prudence q̄ nous ayons,

ayons, en bien-veüllāce immuable, en ferme loyauté approué, e secōde persone du roi, a-sauoir Aman, nous a donné a entēdre, que parmi toutes les naciōs du monde ēt mêlé vn peu ple maluoulu, qui a des loix cōtraires a toutes naciōs, e tou-iours ēt desobeissant aux rois, tellement que l'empire établi par nous ne se peut maintenir en son état sans reproche. Puis donc que nous sommes certains que laditte naciō seule ēt tellement complexionnée, qu'ell' ēt tou-iours contraire a tous hommes, e se desaccorde d'avec les autres, par vne façon étrange de loix, e étāt ennemie de nôtre profit, ēt cause de trêgrans maux, de sorte que le royaume ne peut être en paix: nous faisons cōmandement, que ceux qui vous seront signifiés es lettres d'Aman gouuerneur des affaires, e nôtre secōd pere, soyent uniuersellemēt tous mis a sang en ennemis, avec leurs femmes e enfans, sans en auoir pitie ne merci, le treziēme du douziēme mois, de cēte annēe, qui ēt Adar, afin que les ennemis tant du temspassé, que d'aujourd'hui, passent en vn iour maugré eux en l'autre mōde, e que parainssi l'état de noz affaires soit desormais coi e en bon repos. E. Quand cēte sentence fut écrite, par laquelle le mandement se deuoit publier par tous les pays, e être manifeste a toutes naciōs, afin qu'on fût prêt a celle iournée, les postes departirent par le commandement du roi, e fut le commandement publié a Suses: e ce pendant le roi e Aman bāquetoint, e la vile de Suses menoit dueil.

Chap. III.

Quād Mardochee entēdit tout cēt affaire, il descira ses habillemens, se vêtit d'vne haire, se mit de poudre dessus, e sortit au milieu de la ville, e fit de grandes e tristes cōpleintes, G. criant qu'on détruisoit vne naciō innocente: E. e tira outre iusque deuant la porte du palais: car d'aller

A iusqu'en la porte, il ne lui étoit pas loisible, a cause qu'il étoit vêtu de haire. Ce-pendant par tous les pays e places où le commandement e arrêt du roi arriuoit, les luifs étoint en grand déconfort; e ieunoit, plouroit, se guemētoit, e étoint la plus part couuers de haire e de poudre. E quand la reine Ester fut auertie par ses damoiselles e châtres, du cas de Mardochee, ell' en fut fort étonnée, e enuoya des abillemens a Mardochee pour se vêtir, e mettre ius la haire. Mais il ne les voulut pas prendre: dont Ester fit venir lvn des châtres du roi nommé Athach, que le roi lui auoit baillé, e lui commanda d'aller a Mardochee, pour sauoir que ce vouloit dire, e qui étoit la cause de cela. E Athach s'en alla trouuer Mardochee en vne place de la ville, qui étoit deuant la porte du roi. E Mardochee lui conta tout son inconuenient, e l'offre d'argent qu'auoit fait Aman pour les finances du roi, pourueu que les luifs fussent defaits. Item lui bailla le double des attaches du mādement, q' étoit publié a Suses, pour la destruction des luifs, pour les montrer e en auertir Ester, e lui dire qu'elle deût aller trouuer le roi, e le supplier hūblement pour les hommes de sa naciō. E Athach fit a Ester son message depart Mardochee. E Ester commanda a Athach de dir' ainsi a Mardochee: Toute la court, e ceux des prouinces, sauent bien qu'vne loix a vne fois été faite, que quiconque soit homme ou femme, entrera vers le roi en s'arriere sale, sās y être appelé, sera mis a mort, sinon que le roi lui tēde la verge d'or, pour lui sauuer la vie. Or ēt-ce qu'il y a déjà trois iours q' ie n'ai poit été mādée du roi. E quād Mardochee entēdit ces propos d'Ester, il lui remāda ainsi: Ne pēse pas, que toi seule des luifs doïues échapper, pourtant q' tu es en la maison du roi. Car si a ce coup ici tu te tais, les luifs aurōt d'ailleurs respic e de

Ester
euoye
par de
uers
Mar-
dochee
pour sa
uoir la
cause
de son
dueil.

Mar-
dochee
e autres
luifs
meinēt
dueil.

es que
obedi-
t pas le
e plait
rit, qu'
x mille
la main
fināces
eau de
d'Ama-
luifs, e
, e si lui
aire cō-
assem-
er mois
on des
Aman,
ouuer-
seignrs
angage
r le roi
eau du
ates les
es étoit
niuersel
e fēmes,
is, e de
reziēme
dar, e q'
G. Sen-
ERXES, Mar-
int e let me-
die iul- par
noz su- de-
si fūt q' les-
ōs, e em
oulu (nō
par fier-
u-iours
s) faire
urs en
yaume
qu'on y
nouuel-
un. Si ai
cōment
ur quoi
q' nous
ayons,

Mardo
chée
prie di-
eu pour
les luifs

e deliurance: e toi e la maison de ton pere perirés. E que fait-on si expressement pour vn tel tems tu es venue a être reine? Alors Ester manda ainsi a Mardochée: Va assembler tous les luifs qui se treuent a Sufes, e qu'ius ieunent pour moi, sans māger ne boire de trois iours, ne nuit ne iour: e ie ferai le cas pareil moi e mes damoiselles: e puis irai trouuer le roi, cōbien que ce soit contre l'ordonance. Que si ie peri, que ie perisse. E Mardochée s'en alla faire tout ainsi que lui auoit commādé Ester, G. e pria le Seigneur, se souuenant de toutes ses euures, e dit: Seigneur roi toutpuissant, tout ceci est en ta puissance, e n'ya nul qui te contredise, si tu veux sauuer les Israelites. Car tu as fait le ciel e la terre, e tout ce q' est émerueillable deffous le ciel, e es Seigñr de tout, e n'ya nul qui tienne contre toi, qui es seigneur. Tu fais tout: tu fais, Seigneur, que ce n'est pas de sobeissance, ni par outrecuidance, ni par enuie d'auoir honneur, que ie n'ai pas voulu adorer l'orgueilleux Aman. Car ie seroi bien cōtent de baiser les plâtes de ses pieds, pour le salut des Israelites. Mais ie l'ai fait pour ne tenir plus grand conte d'un homme que de Dieu, e pourn'adorer autre que toi, mō seigneur: tāt s'en faut que ie l'aye fait par arrogance. E pourtant, ô Seigneur dieu, e roi, épargne nous, qui sommes ton peuple, lēquels ils choisissent pour mettre a perdicion, e ont enuie de détruire ton ancien heritage. Ne méprise point ta part, laquelle tu t'es rachetée d'Egypte. Ecoute mō oraison, e soye fauorable a ton lot: muen nōtre dueil en banquets, afin qu'en ayant la vie sauue, nous prisions tō nom, Seigñr: e ne defai point la bouche de ceux q' te louent, Seigneur. Item tous les Israelites, ayans la mort deuant les yeux, se lamentoint tant qu'ils pouoient. E la reine Ester, se trouuant en anguisse de mort, eut son refuge au Sei-

gueur, e mit ius ses belles robbes, e se vêtit de robbes d'angoisse e de dueil, e en lieu d'orgueilleuses senteurs, se couurit la tête de poudre e de boue, e affligea bien fort son cors, e tous les lieux où el'auoit accōtumé de s'égayer, elle les remplit des tresses de ses cheveux, e fit oraison au Seigneur dieu d'Israel, en la maniere que sensuit:

Mon Seigneur, tu es seul nōtre roi: secour-moi q' suis seulette, e n'ai autre secours que toi, e suis en vn si euident danger. l'ai autrefois dès mon enfance oui dire en ma lignée paternelle, q' toi, Seigneur, auois choisis les Israelites d'entre toutes naciōs, e noz peres d'être tous leurs ancêtres, pour vn heritage pardurable, e leur auois tenu pmesse. E maintenāt pource q' nous auons méfait cōtre toi, tu nous as liurés entre les mains de noz ennemis, pourtant que nous auons honoré leurs dieux. Tu as biē raison, Seigñr. Mais eux ne se contentans pas de nōtre dur seruage, ont promis a leurs idoles, en leur baillant la main, qu'ils aneantiront l'arrēt de ta bouche, aboliront ton heritage, clorront la bouche a ceux qui te louent, éteindrōt la gloire de ton temple e autel, ouuriront la bouche aux naciōs pour prêcher les vertus d'un tas de dieux, e feront tant qu'un roi charnel sera merueilleusement prisé a iamais. Ne veuille pas, Seigñr, abandōner tō scettre a gens de neāt, de peur qu'ils ne se gaudissent de nōtre cheute: ains les bat de leur propre entreprinse, e fai iustice de celui qui a commēcé nōtre mal, pour dōner exemple aux autres. Souuienne-toi, Seigneur, de te donner a connoitre au tems de nōtre auersité, e me dōne hardiesse, ô roi des dieux, e maitre de toute seigneurie. Embouche-moi de propos biē couchés, deuant le lion, e lui tourne le cueur a haine de celui q' nous fait la guerre, pour faire venir a male fin e lui e ceux qui s'accordent avec lui: e nous garenti

Ester
prie di-
eu qu'il
veuille
flechir
le cueur
du roi.

par

par ta main, e me veuille secourir, moi feulette, e qui n'ai autre que toi, Seigneur. Tu as connoissance de tout, e fais bien que ie hai la gloire de gens de mauuaise vie, e ai en dedain la couche de gens empelles e de tous estranges. Tu fais bien que i'y suis contreint par force. Car quant a ce mien parement d'orgueil, que ie porte sur ma tete, les iours que ie me montre, ie lai en dedain, voire lai en dedain comme si c'etoit vn drapeau souille des fleurs d'vne femme, e ne le porte pas es iours que ie me repose. Moi ta seruante n'ai point banqueté a la table d'Aman, ne fait honneur au banquet du roi, ne beu vin d'offrande: e n'ai, depuis que i'ai change de condicion, iusqu'a present, iamais prins plaisir en autre chose, qu'en toi, Seignr dieu d'Abraham, Dieu sur tous puissant: écoute la voix de gens êquels n'y a plus d'esperance, e nous garenti de la main des mechans, e me deliure de cete crainte. E.

Chap. V.

Ester
va trou
uer le
roi.

P Vis le troisieme iour, G. quand ell'eut acheue son oraison, elle depouilla ses accoutremens de seruage, e E. se vetit en reine, e G. s'habilla magnifiquement, e étant ainsi braue, reclama le dieu qui tout regarde e tout sauue, e print deux damoiselles, sur l'vne dequelles elle s'appuyoit comme par mignardise, e l'autre lui alloit apres, en lui portant la queue. E elle florissant de la fleur de sa beauté, le visage ioyeux e amiable, étant en grand émoi pour la crainte qu'elle portoit en son cueur, passa par toutes les portes, e E. se presenta au paruis de dedes du palais, contre le palais, G. deuant le roi. E. E le roi, qui étoit assis sur son siege au palais, contre l'entrée de la maison, G. accoutré magnifiquement, tout reluisant d'or e pierreries, e fort redoutable, leua son visage, qui étoit enflambé de clarté, e regarda si fierement la reine, qu'elle tomba e perdit

A sa force, e deuint blaime, e s'appuya sur la tete de la damoiselle qui l'accompagnoit. Adonc Dieu chagea le courage du roi en douceur, si saute bas en grand émoi, e la prend entre ses bras: e apres qu'elle fut reuenue a soi, la cõsole par parolles amiables: Qui a-il, Ester, dit il: ie suis ton frere: aye bon courage: tu ne mourras point, car le commandement est commun a moi e a toi: approche toi. Puis E. leua vne verge d'or qu'il tenoit en sa main, e la tendit a Ester, G. e la lui mit sur le col. **B** E. Ester baissa le bout de la verge. G. E le roi lui dit: Parle a moi. E elle lui dit: Quand ie t'ai veu semblable a vn ange de Dieu, i'ai eu l'esprit trouble, de la peur que i'ai eu de ta magnificence: car tu es merueilleux, seigneur, e as le visage tout plein de bonne grace. En disant cela, la force lui faillit, e tomba. Dõt le roi fut trouble, e tous ceux de sa court se prindrent a la consoler. E le roi lui dit: E. Que veux-tu, reine Ester: ou que demâdes-tu? Car tu l'obtiendras, quand ce seroit bien la moitié du royaume. E Ester lui dit: **C** G. Ce-iourdhui m'êt vn notable iour. Que E. s'il te plaît, roi, tu viendras au iourdhui, e Aman quant-e-quant, en vn banquet que ie t'ai appareillé. E le roi manda incõtinant Aman pour faire ce que demâdoit Ester, e allerent le roi e Aman au banquet qu'Ester auoit appareillé. E en beuant le roi dit a Ester: **D** Qu'êt-ce que tu demandes: e il te fera ottroyé: voire quand bien tu requerrois iusqu'a la moitié du royaume, il sera fait. E Ester lui dit: le demâde e requier, si ie suis en ta grace, roi, e si c'êt de ton bon plaisir de m'ottroyer ma demande e requête, que tu viennes toi e Aman a vn banquet que ie vous ferai: e demain ie ferai ce que demâde le roi. Aman donc s'en alla ce iour là biẽ aise e ioyeux. Mais quãd il vit Mardochee a la porte du roi, qui ne se leuoit point deuant lui, e ne lui faisoit point place, il fut tout plein de

Ester
semõd
Assue-
rusavn
bâquet

maltaient contre lui. Toutefois il ne fit semblant de riē: ains retourna chés soi, e manda ses amis, e Zares sa femme, e leur conta en quel honneur il étoit, e tant de richesses e enfans qu'il auoit, e comment le roi l'auoit eleué en vne telle dignité, e mis par dessus tous les barōs a la court du roi. Que même la reine Ester (dit-il) n'a semōd avec le roi, au bāquet qu'el' a fait, per sonne que moi, e m'a encore semond pour demain avec le roi. E toutefois tout cela ne me vaut rien, tādīs que ie voie le luif Mardochée assis a la porte du roi. E Zares sa femme, e tous ses amis, lui dirēt qu'il fīt faire vn gibbet de la hauteur de cinquante coudées, e que le lendemain matin il demādāt licence au roi d'y faire pendre Mardochée, e parainsi allāt ioyeux au bāquet avec le roi. Ce qu'Aman trouua bon; e fit faire le gibbet.

Aman dresse vn gibbet pour Mardochée.

Chap. VI.

Assuerus se fait lire les croniques

C Elle nuit le roi ne pouāt dormir, fit apporter les croniques, e les fit lire deuant soi, e y trouua-on en écrit la trahisō de deux châtrés du roi, a-sauoir Bagatha e Thares, huissiers, qui auoit tâché de mettre la main sur le roi Assuerus: laq̄lle trahison Mardochée auoit decouuerte. E le roi demanda quel hōneur ou dignité en auoit eu Mardochée. Sur quoi les ieunes seruiteurs du roi lui dirēt qu'il n'en auoit rien eu. E le roi demāda, qui étoit au paruis. Or étoit venu Aman au paruis de dehors de la maison du roi, pour demāder au roi licēce de faire pēdre Mardochée au gibbet qu'il lui auoit apprēté. Dōt les seruiteurs lui dirent qu'Aman étoit au paruis. E le roi cōmanda qu'il entrāt. E quand Amā fut entré, le roi lui dit: Que doit-on faire a vn homme, leq̄l le roi veut être honoré? E Aman pēsant en son cueur qu'il n'y auoit hōme, a q̄ le roi voulūt plus faire d'hōneur, qu'a Aman même, rēpōdit au roi en cête maniere: Pour hōnorer vn homme que

A le roi veut être honoré, il lui faut apporter l'accoutrement royal duquel le roi s'habille, e le cheual q̄ le roi cheuauche, e sur la tête duquel on met la couronne royale, e que le dit accoutrement e cheual soit baillé a quelcū des principaux de la court du roi: e que celui le quel le roi veut être honoré, soit mis sur le cheual, au marché de la ville, e qu'on crie deuant lui en cête maniere: Ainsi fait-on a vn hōme lequel le roi veut être honoré. E le roi dit a

B Aman: Prend vitemēt le dit accoutrement e cheual, cōme tu as dit, e le fai au luif Mardochée, qui se tiēt a la porte du roi, e qu'il ne s'en faille pas vn point de tout ce que tu as dit. Adonc Aman print l'accoutremēt e cheual, e accoutra Mardochée, e le mit sur le cheual, au marché de la ville, e cria deuant lui: Ainsi fait-on a vn hōme, leq̄l le roi veut être hōnoré. Puis Mardochée retourna a la porte du roi. E Amā se retira en sa maison tout desolé, e la tête couuerte, e cōta a Zares sa femme, e a tous ses amis, son inconueniēt. E ses sages e Zares sa femme lui dirent: Cōbien que Mardochée ēt de la race des luifs, si ēt-ce que depuis qu'vne fois tu as été par dessus lui, tu ne lui pourras rien faire, ains seras par dessus lui. E ainsi qu'ils deuisoient encor ensemble, voici arriuer les châtrés du roi, pour emmener vitemēt Aman au banquet que faisoit Ester.

Amā est cōtreit d'hōnorer Mardochée

Chap. VII.

D Onc quand le roi e Aman furēt allés boire avec la reine Ester, le roi dit a Ester encor au second iour en beuant: Qu'ēt-ce que tu demandes, reine Ester? e il te sera ottroyé: voire quand bien tu requerrois la moitié du royaume, il sera fait. E elle lui dit: Si ie suis en ta grace, roi, e s'il te semble bō, ie te prie e requier que moi e ceux de ma nacion ayons la vie sauue. Car moi e ceux de ma nacion sommes abandonnés a être détruits,

Esther
accuse
Aman.

détruits, meurtris, e defaits. Que si nous étions liurés pour être serfs e serues, ie n'en dirois rien: cōbien que l'auerfaire ne deuroit pas porter vn tel dōmage au roi. E le roi dit a la reine Ester. Qui est celui, e où est-il qui a eule courage de faire vn tel cas? C'est (dit Ester) ce méchant auerfaire e ennemi Aman. Adonc Aman fut tout troublé deuant le roi e deuant la reine. E le roi se leue du banquet, tout enfelonné, e s'en alla au vergier du palais. E Aman demoura pour prier la reine Ester, qu'elle lui sauuât la vie, voyant que deuers le roi son cas se portoit trēmal. Ce pendant le roi reuint du vergier en la salle, e vit Aman a terre aupres de la couche où étoit Ester, e dit: Faudra-il encore qu'il force la reine ceans en ma presence? E quand le roi eut dit cela, on benda le visage a Aman. E Harbona, l'un des châtrés, dit ainsi au roi: Il y a bien d'auentage: Aman a fait faire vn gibbet pour Mardochee, qui est vn homme qui a fait seruice au roi, lequel gibbet est vers la maison d'Aman, de la hauteur de cinquante coudées. Adonc le roi commanda qu'on y pendit Aman. Par ainsi Aman fut pēdu au gibbet qu'il auoit appareillé pour Mardochee, e le courroux du roi fut apaisé.

Aman
est pēdu

Chap. VIII.

EN ce iour là le roi Assuerus donna a la reine Ester la maison d'Aman auerfaire des Iuifs: puis fit entrer Mardochee vers soi (car Ester lui declara que lui étoit Mardochee) e prit son aneau qu'il auoit ôté a Aman, e le bailla a Mardochee: e aussi Ester lui donna la maison d'Aman. D'auantage elle parla au roi, e seietta a ses pieds, e le supplia, les larmes es yeux, qu'il voulût reuoker la méchanceté qu'Aman Agageen auoit brassée contre les Iuifs. E le roi tendit a Ester la verge d'or: dont elle se seua, e se te-

nant de-bout deuant le roi, parla en la maniere que sensuit: S'il te semble bon, roi, e si j'ai credit vers toi, e s'il te semble raisonnable, e si ie suis en ta grace, fai faire des lettres, par lesquelles loyēt reuouquées les lettres qu'Aman fis d'Amadatha Agageen, a lâchement écrites pour defaire tous les Iuifs vniuersellemēt, qui sont en toutes les prouinces du roi. Car cōment pourrai-je voir le mal que souffriront ceux de ma nacion: pourrai-je bien voir la perdicion de ma race? E le roi parla a la reine Ester, e au Iuif Mardochee, en cete maniere: J'ai donné la maison d'Aman a Ester, e j'ai fait mettr' es forches, pourtāt qu'il auoit voulu mettre la main sur les Iuifs. E criués aux Iuifs ce qu'il vous plaira, de-part le roi, e le seelés de l'aneau du roi. Car ce qu'on escriuoit de-part le roi, e secloit-on de l'aneau du roi, étoit irreuocable. Si furent lors appelés les secretaires du roi, e furent le trezieme iour du troisieme mois, qui est Siuan, écrites lettres a l'appetit de Mardochee, aux Iuifs, aux senēchaux, aux baillifs, aux gouuerneurs des cēt e vint e set prouinces, qui sont contenues depuis Indie iusqu'en Ethiopie, e furent écrites en lettres e langue de chaque prouince e peuple: e aussi aux Iuifs en lettres e langage Iudaique, de-part le roi Assuerus, e seelés de son aneau, e enuoyées par des coureurs, qui cheuaüchoint des cheuaux de poste, ou des mulets qui couroint fort roide: e quelles lettres le roi donnoit licence aux Iuifs, qui étoient en chaque ville de s'assembler e defendre leur vie, e détruire, meurtrir, defaire tous, tant gens de guerre que lais e paisans, qui les auoint persecutés, e defaire eux e leurs petis enfans, e femmes, e saccager leurs biens, au même iour, en tous les pays du roi Assuerus, a-sauoir le tresieme du mois douzieme, nommé Adar.

Esther
prie le
roi que
le man-
demēt
d'Amā
soit re-
uouqué.

Sensuit la copie desdites lettres.

Letres LE GRAND ROI ARTAXERXES, d'Arta aux cēt e vint senēchaux, qui sont de xerxes puis Indie iusqu'en Ethiopie, gouuer pourre neurs des prouinces, e a ceux qui tiē-uoquer nent nôtre parti, salut. Il en y a mains, le man- lēquels quand souuentefois ils sont demēt honnorés par la trēgrande bonté de d'Amā ceux qui leur font du biē, s'enorgueil lissent, e non seulement tâchèt de faire tort a noz suiets, mais qui plus êt, ne pouans porter tāt de biens qu'ils ont, brassent le mal de ceuxmēme qui leur font du bien: e outre ce qu'ils ôtent du monde la recōnoissance des bien-faits, ils sont tant outrecuidés, par la sotte arrogance qu'ils ont de leurs richesses, qu'ils cuidēt bien être quittes de l'ennemie de malice la iustice de dieu, lequel tou-iours voit toutes choses. E au iēt maintefois que plusieurs de ceux qui sont en dignité, e ont la charge de conduire les affaires de leurs amis, sont si hors du sens, qu'ils ont part au sang innocent, e par ce moyen tombent en inconueniens irremediabes, quand par la fausse ruse de leur malice ils abusent la simple bōté des seigneurs. Cela peut-on bien voir tant par les histoires du tems passé, que par les choses (si nous nous en voulōs enquēter) qui sont^a deuāt noz pieds, e ont été faittes par la déloyalle méchanceté de ceux qui sont en dignité sans en être dignes: ce qui nous doit bien auiser de mettre desormais peine de maintenir le royaume en bonne paix e repos, pour tous hōmes, en ne prêtant plus l'oreille a faux rapports, ainçois iugeant ce qui vient deuant les yeux, avec remede plus raisonable. L. E si ne deués pas penser, si nous commandons autrement que parauant, que cela nous parte d'vne legiereté de courage: ains que selon l'état e necessité des tems, comme le requiert le profit de la communauté, nous iettons la sentence. E afin que

a. frēches e manifestes

A plus ouuertement vous entendies ce que nous difons, G. cōm'ainsi fût qu' Aman fis d' Amadatha, vrai^b Macedonien, e d'autre sang que de Perse, e fort defaccordant de nôtre bonté, fût deuenu des nôtres, e eût experimēté la courtoisie dont nous vsons enuers tout le mōde, iusqu'a être appelé nôtre pere, e être honoré de tous, e être la seconde personne du royaume: il a si mal porté son orgueil, qu'il a tâché de nous ôter e l'ēpire e la vie, quand par diuerses pratiques e fines ses, il a demādé pour mettr'a mort vn de qui nous tenons la vie, e auquel nous sommes plus obligés, qu'a hōme du mōde, c'êt Mardochée: e Ester innocente compagne de nôtre royaume, e toute leur naciō quant-e-quāt. Car par ce moyen il esperoit, que quād il nous auroit prins au depour ueu, il transporterait l'ēpire des Per ses aux Macedoniens. Or trouuōs nous que les Iuifs, qui par ledit méchant e plus que mechant homme auoint été trahis pour être défaites, ne sont point malfaisans, ains sont gens qui se gouernent par trēiustes loix, enfans du grand souuerain uiuant dieu, qui a mis en trēbon état le royaume tant a nous qu'a noz ancētres. E pourtant vous ferés bien dene vous aider point des lettres d' Amā fis d' Amadatha, pourtāt que lui-même, qui les a pratiquées, a été pendu aux portes de Suses, lui e toute sa maison, e le Dieu qui tout gouerne, bien tôt puni selon ses merites. Ains attachés la copie des presentes en toutes places, e laissés les Iuifs vser franchement de leurs loix, e leur aidés a faire vengeance de ceux, qui au tems de leur auersité les ont chargés, au même iour, a-sauoir au treziēme du mois douziēme, qui êt Adar. Car c'êt le iour que Dieu, qui regit toutes choses, leur a en lieu de la destruxion de la generation eleue, tourné en ioye. Vous dōc

b. Ioseph dit, Amadathic.

entre

entre voz fêtes solennelles, faites le dit notable iour, en faisant grand che-
re, afin que e maintenant e desormais
ce soit vne remembrance de salut tant
a nous qu'aux bien-veüllās des Per-
ses, e de perdicion aux mal-veüllans.
Que s'il y a ville ou naciō, quelle qu'
elle soit, qui n'execute ceci, elle sera si
dépiteusement mise a feu e a sang, que
non seulement les hommes n'y hante-
ront point, mais même sera a tous
tems maluolue tant des bêtes fauua-
ges, que des oiseaux. E que la co-
pie des presentes soit publiquement
attachée par tout le royaume, e que
tous les iuifs soyēt prêts au iour que
dit êt, pour se venger de leurs auerfai-
res. E. Donque les postes pressés par
le commandement du roi, délogerēt
soudainement, e fut le mādement pu-
blié a Suses. E Mardochée se departit
du roi en habit de roi, accoutré de ver-
meil, e de tafetas, e d'vne grosse corō-
ne d'or, e de soye, e de pourpre: e la
ville de Suses menoit ioye e liesse, e
étoit aux iuifs leuē le soleil, par manie-
re de dire: tant étoint aises e ioyeux, e
en grand honneur. E par toutes les
prouinces e villes, par tout où le man-
dement e arrēt du roi étoit arriué, les
iuifs menoint ioye e liesse, en banque-
tant e se donnant du bon tems: e mê-
me plusieurs de ceux du pays faisoient
comme les iuifs: si grand peur auoint
ils des iuifs.

Chap. IX.

les iuifs
se ven-
gent de
leurs
ennemis

D Onque le trezième iour du mois
Adar, qui êt le mois douzième,
quand le mandement du roi fut arri-
ué, e que l'arrēt se deuoit executer, au
iour que les ennemis des iuifs auoint
esperé d'accabler les iuifs, quand par
le contraire les iuifs deuoient accabler
leurs malueüllās, les iuifs s'assemble-
rent par toutes leurs villes e prouin-
ces du roi Assuerus, pour enuahir
ceux qui auoint brassé leur mal. E nō
seulement nul ne tenoit contre eux (a

A cause que toutes naciōs auoint peur
d'eux) mais même tous les gouuer-
neurs des prouinces, senēchaux, bail-
lifs, e lieutenans du roi, aidoint aux
iuifs, pour la crainte qu'ils auoint de
Mardochée. Car Mardochée auoit
grand credit en la court, e couroit le
bruit par tous pays, que Mardochée
deuenoit de iour en iour plus grand.
Parainfi les iuifs battirent e mirent
tous leurs ennemis a sang e a perdici-
on, e firent de leurs auerfaires a leur
commandement. Ils tuerēt e desfirent
B a Suses cinq cens hommes: e d'auen-
tage mirent a mort Pharfadatha, Dal-
phon, Asphatha, Phoratha, Adalie,
Aridatha, Pharmasta, Arifai, Aridai,
e lezatha, les dix fis d'Aman, fis d'A-
madatha, auerfaire des iuifs: e si ne pil-
lerent pas leurs biens. En ce iour là le
nombre de ceux qui auoint été occis
a Suses, fut rapporté au roi, dōt il par-
la a la reine Ester en cête maniere: **A**
Suses les iuifs ont occis e defait cinq
cens hommes, sans les dix fis d'Amā:
C que pēses-tu qu'ils ayēt fait es autres
cōtrées du royaume? e neātmoins ce
q̄ tu demāderas e requerras encore, te
sera ottroyé, e sera fait. E. Ester lui dit:
S'il te semble bon, roi, donne congé
aux iuifs de faire encor demain a Su-
ses comm'aujourd'hui, e de mettr' au
gibbet les fis d'Aman. Adonc le roi
commāda qu'ainsi fût fait: e l'arrēt du
roi publié a Suses, furent mis au gib-
bet les dix fis d'Aman, e s'assemblerēt
les iuifs de Suses encor au quatorzième
iour du mois Adar, e occirent a
Suses trois cens hommes, sans toute-
fois mettre la main sur le butin. E les
autres iuifs des prouinces, pour de-
fendre leur vie, e se mettre en seureté
de leurs ennemis, s'assemblerent e oc-
cirent soixante quinze mille des auer-
faires, e si ne butinerēt pas leurs biēs.
E ayans cela fait le trezième du mois
Adar, il firēt du quatorzième (auquel
ils auoint été mis en repos) vn iour

de banquets e bonne chere. Mais les Iuifs de Suses, qui s'étoient assemblez au trezieme e au quatorzieme iour, firent du quinzieme iour (auquel il auoit été mis en repos) vn iour de banquets e bonne chere. E pourcela les Iuifs villageois, qui se tiennent par les villages, font au quatorzieme iour du mois Adar grand chere, e banquetent e se donnent du bon tems, e s'enuoyent des presens les vns aux autres. E Mardochee escriuit ces choses, e enuoya des lettres a tous les Iuifs, qui estoient en toutes les prouinces du roi Assuerus, tant prochains que lointains, par lesquelles il ordonoit qu'ils deussent tous les ans faire le quatorzieme e le quinzieme iour du mois Adar, êquels iours les Iuifs auoient eu repos de leurs ennemis, e auq̄l mois leur tristesse auoit été tournée en ioye, e leur iour de dueil en bon iour: qu'ils en fissent iours de banquets e ioye, e s'enuoyassent des presens les vns aux autres, e des dons aux poures. Si confermerent les Iuifs ce qu'ils auoient deia commecé a faire, auertis par ce que leur escriuit Mardochee, cōment Aman fis d'Amadatha Agageen, auerfaire de tous les Iuifs, auoit tâché de détruire les Iuifs, e auoit ietté le sort pour les defaire e détruire: e cōment la reine se presenta deuant le roi, e le roi commanda par vnes lettres, que Pentreprinse que ce mechant auoit lâchemēt faite contre les Iuifs, lui deût tourner sur la tête, e qu'il fût mis au gibbet, lui e ses fis, dont ces iours là s'appellerēt Phureens, du mot Phur, qui signifie fort. Sur toutes ces paroles desdittes lettres, e sur les choses qu'ils auoient veues, e qui leur estoient auenues, les Iuifs ordonnerent e arreterent que tant eux, que leur generacion, e tous ceux qui se mettroient des leurs, deussent tous les ans, sans y failir, faire les deux iours que dit êt, cōm'il estoient écrits e seelés. De là vient

Les iours Phureens.

A que lesdits iours Phureens se font solennellement en toutes nacion, lignage, pays, e ville, e ne sont point otés d'entre les Iuifs, e ne cessent iamais d'être en la memoire de leur generacion. E la reine Ester fille d'Abichail, e Mardochee Iuif, escriuit que cete seconde lettre des Phureens fût totalement confirmée, e enuoya Mardochee des lettres a tous les Iuifs par lesquelles vint e set prouinces du roi Assuerus, par lesquelles il se recommandoit bien affectueusement a eux, e leur madoit qu'ils eussent a s'acquiter des iours Phureens, en leur tems, cōm'il leur auoit été ordōné par le Iuif Mardochee, e par la reine Ester, e comme eux-mêmes tant sur eux que sur leur generacion l'auoient ordonné, a cause de leurs ieunes e compleintes. E fut l'affaire des Phureens cōfermé par le mandement d'Ester, e mis en écrit.

Chap. X.

C OR imposa le roi Assuerus tribut sur la terre, e sur les iles de la mer. E touchât toutes ses prouesses e puissance, e cōment il mit Mardochee en grande dignité, il en êt écrit es croniques des rois de Perse e de Mede, là où il êt déclaré comment le Iuif Mardochee fut la seconde persone du roi Assuerus, e eut grâde puissance entre les Iuifs, e fut agreable au commun peuple de ses freres, cerchât le profit de son peuple, e pourchassant la paix de toute sa race.

D Ce qui sensuit êt en Grec, en partie le commencement de tout le liure, e en partie la fin, e ne se trouue pas en Ebrieu. E pourtant qu'il semble qu'il ne uient pas bien au cōmencement, nous l'auons mis ici.

L'An second du regne du grâd Artaxerxes, le premier iour du mois de Nisan, Mardochee eut vn songe, lequel Mardochee estoit fis de Iarus, fis de Semei, fis de Cis, homme Iuif, habitant de la ville de Suses, courtisan, homme de grâd credit en la court du roi.

Songe de Mardochee touchât le debat de lui e Or d'Amā

Or étoit-il du nombre des esclaves que Nabucodonosor roi de Babylone auoit emmenés de Ierusalem, avec le conic roi de Iudée. E sensuit son songe. Il se leua vn bruit, e trouble, e tonnerres, e tremblement de terre, e vn broillis sur terre: e voici venir deux grans dragons, tous deux prêts a combattre, qui ietterent vn grand cri: e a leur cri toutes naciones s'appareillerent a la guerre, pour combattre la nation des iustes. Alors vint vn iour de tenebres e obscurité, tribulacion, angoisse, malheur, e vn si grand trouble par le monde, que toute la nation des iustes, craignant ses maux, étoit appareillée de perir: mais ils reclamerēt Dieu, e de leur complainte se fit comme d'une petite fontaine vne grosse riuere, e grosse eau, e suruint vne lumiere, e le soleil leua, e les petis furent élueés, e déconfirent ceux qui étoient en hōneur. E quand Mardochee, qui auoit veu ce songe, leq̄l songe Dieu auoit deliberé de mettr' en effect, fut éveillé, il se mit en sa memoire, e tâcha en toutes manieres iusqu'a la nuit de l'entendre. Et ainsi qu'il reposoit en la court avec Gabatha, e Thara, deux châtrés du roi, gardes de la court, il ouit leurs entreprinse, e fonda leurs menées, e entendit qu'ils se delibererint de mettre la main sur le roi Artaxerxes: dōt il en auertit le roi. E le roi examina ses deux châtrés, e confesserent le cas: dōt il en fit iustice, e encroniqua cela: e aussi Mardochee escriuit de ces affaires, e lui commanda le roi de suiure la court, e pour cela lui fit des presens. E Amā fis d'Amadatha, Agageen, qui étoit en grand credit vers le roi, se voulut venger de Mardochee, e de ceux de sa nation, a cause des deux châtrés du roi. E Mardochee dit: Ceci viēt de Dieu, Car il me

fouuient d'un songe que ie vi de ces affaires, duquel songe il n'y a rien qui ne soit venu a effect. La petite fontaine qui deuint riuere, e fut chāgée en lumiere e soleil, e grosse eau, c'ēt Ester la riuere, laquelle le roi a épousée e faitte reine. Les deux dragons sont moi e Aman. Les naciones sont celles qui se sont amassées pour abolir tellement la race des iustes, qu'il n'en fût iamais parlé. Les iustes sont les Israélites mon peuple, lēquels en inuocāt Dieu ont été preserués, e a le Seignr defendu les siens, e nous a garētis de tant de maux, en faisant tant de merueilles e miracles, qu'on n'en vit oncque tant. Car il a fait deux sorts, l'un pour le peuple de Dieu, l'autre pour toutes les autres naciōs: lēquels deux sorts ont été menés deuāt Dieu pour vne certaine heure, e tems, e iour de iugement, vers toutes naciones, e a Dieu eu souuenāce des siens: e a assout sa possession. E portant lēdits iours, a -sauoir le quatorzième e quinzième du mois Adar, seront deormais faits deuāt Dieu a iamais, par son peuple, en faisant vaugues, e menant ioye e liesse.

La fin d' Ester.

Ce qui sensuit a été écrit par ceux qui mettoient les liures en la librairie de Ptolemée, pour sauoir quand e par qui ils auoient été apportés.

L'An quatrième du regne de Ptolemée e de Cleopatra, Dosithee (qui se disoit être prêtre e Leuite) e Ptolemée son fis, mit en la librairie la lettre ci dessus mise des Phurées, laquelle ils dirent que Lysimache fis de Ptolemée de Ierusalem auoit translattée.

Le liure de Iob.

Chap. I.

a. c'est le pays où est Idumée.



Ly eut vn homme au pays de ^a Hus, nomme Iob, lequel homme étoit entier, droit e craignant Dieu, e se gardant de malfaire. Il eut set fis e trois filles, e auoit en bétail set mille que brebis que cheures, trois mille chameaux, cinq cens couples de beufs, cinq cens ânesses, e des seruiteurs a grand force, e étoit ledit homme le plus riche qui fût en Orient.

Or s'étoint vne fois assemblés ses enfans, e faisoit des banquets chacun son iour chés soi, e auoint mandé e fait venir leurs seurs pour banqueter avec eux. Et durant les iours des banquets, Iob les mandoit, e les purifioit: e le matin quand il étoit leué, il sacrifioit autant de bêtes que eux étoint, pensant que parauenture ses enfans auoint peché e maudit Dieu en leur cueur: e ainsi faisoit Iob iournellement.

Auint vn iour que les enfans de Dieu se vindrent trouuer vers le Seigneur, e y vint aussi Satan avec eux. **E** le Seigneur dît a Satan: D'ou viens-tu? **E** Satan répondit au Seigneur: De tourner ça-e-lá, e cheminer par la terre. **E** le Seigneur dît a Satan: T'es-tu point apperceu de mon seruiteur Iob, qui ét le nompareil au monde: homme rond e droit, craignant Dieu, e se gardant de malfaire. **E** Satan répondit au Seigneur. Comment si Iob craignoit Dieu pour neant: tu as enuironné

A e lui e son ménage e tout son auoir, tout a-lentour, e benis ses affaires, en faisant peupler son bétail par la terre. Mais met vn peu la main sur lui, e touche tout ce qu'il a, e tu verras s'il ne te maugriera en ta presence.

Adonc le Seigneur dît a Satan: **E** bien, tout ce qu'il a ét en ta puissance, pourueu toutefois que tu ne lui mettes la main dessus. Ainsi Satan se departit de deuât le Seigneur. **E** vn iour, que les fis e filles de Iob mangeoint e beuoint du vin chés leur frere aîné, il vint a Iob vn messager qui lui dît: Ainsi que les beufs labouroint, e les ânesses paissoint au prés, les Sabeens se sont iettés dessus, e les ont prins, e ont tué les seruiteurs a la pointe de l'épée, e n'en a échappé que moi pour le te fair' a fauoir. Cétui-lá parloit encore, qu'il en vint vn autre qui dît:

b Le feu de Dieu ét tombé du ciel, qui a brulé e défait les brebis e, cheures, e les valets, e suis seul échappé pour te le dire. Cétui-lá parloit encore, qu'il en vint vn autre qui dît: Les trois bandes de Caldeens se sont rués sur les chameaux, e les ont prins, e ont tué au trenchant de l'épée les seruiteurs, e n'y a que moi qui suis échappé pour le te fair' a fauoir. **C**e pendant que celui-lá parloit encore, il en suruint vn autre qui dît: Tes fis e filles mangeoint, e beuoint du vin chés leur frere aîné, e voici venir vn grand vent du côté de la forêt, qui a hurté contre les quatre coings de la maison, en sorte qu'elle ét trébuchée sur les iouuenceaux, e sont mors, sans en échapper autre que moi pour le te dire.

Alors Iob se leua, e descira sa robe, e se tondit la tête, puis se ietta a terre, e adora Dieu, disant: Nud suis issu du ventre de ma mere, e nud y retournerai: **Le Seigneur fauoir**

uoit donné, e le Seigneur l'a ôté: le nom du Seigneur soit benit. En tout cela Iob ne pecha point, e ne fit rien contre Dieu qui ne se deût faire.

Chap. II.

OR vn iour que les enfans de Dieu s'étoient venus trouuer deuant le Seigneur, e que Satan aussi étoit venu avec eux pour se trouuer deuant le Seigneur, le Seigneur dit a Satan: D'ou viens-tu? E Satan rēpondit au Seigneur: De tourner ça-e-là, e cheminer par la terre. E le Seigneur dit a Satan. Tēs-tu point apperceu de mon seruiteur Iob, qui ēt le nonpareil au monde: e homme entier e droit, craignant le Seigneur, e se gardant de malfaire, lequel retient encore sa preudhommie, e m'as pour neant mis en tête de le détruire. E Satan rēpōdit au Seigneur: Vn homme a beau bailler^a peau pour peau, voire tout son auoir, pour sauuer sa vie. Mais met vn peu la main sur lui, e touche ses membres e son cors, e tu verras s'il ne te maugriera en ta presence. E le Seigneur dit a Satan: E bien, le voila en ta puissance: mais garde la vie. Parainsi Satan s'en alla de deuant le Seigneur, e frappa Iob depuis la plante des pieds iusqu'au sommet de la tête, de si mauuaises playes, qu'il print vn tais pour s'en gratter, étant assis parmi la poudre. E sa femme lui disoit: Encore perseueres-tu en ta preudhommie: Vrayement tu peus bien benir Dieu: il te laisse mourir. E il lui dit: Tu parles en folle femme. Nous receurons bien le bien de Dieu, e ne receurons pas le mal: En tout cela ne se méprint point Iob en son parler.

Or les trois amis de Iob, oyans tant de mal qui lui étoit avenu, vindrent de diuers lieux, Eliphaz Themanite, Baldad Suhite, e Sophar

A Naamathite, e s'assemblerent ensemble, e vindrent pour auoir de lui compassion, e pour le consoler. E quand ils le regarderent de loing, ils ne le conneurent pas, si ietterent vn cri en plourant, e descirerent chacun sa robbe, e ietterent par l'air de la poudre sur leurs têtes, e s'assirent auprès de lui a terre set iours e set nuits, sans que nul lui dît mot, voyans que la douleur étoit si grande.

Chap. III.

PVis Iob ouurit sa bouche, e maudit son iour, parlant en cēte maniere: Perisse le iour de ma naissance, e la nuit en laquelle il fut dit, qu' il étoit né vn enfant mâle. Que ledit iour soit tenebreux, que Dieu n'en tienne conte de là haut, e que lumiere n' y luise point. Que tenebres e noire nuit le souillent: qu' vne nuée se tienne dessus pour le rendre hideux com' vn iour d'amertume. Que celle nuit soit saisie d'obscurité, qu' elle ne soit point coniointe avec les iours de l'an, qu' elle ne soit point mise au nombre des mois. Que solitaire puisse être celle nuit, e qu'il n'y ait point de triumphe. Que ceux la maudient qui maugriēt les iours, tâchans de remuer Leuiathan. Que les étoiles de son point du iour soyent tenebreuses, qu' ell' attende lumiere sans en auoir, e qu' elle ne voye point les yeux de l'aube du iour: pourtant qu' elle ne serra les portes du ventre qui me porta, e par ainsi ne retira tant de peine de deuant mes yeux. Que ne mouru-ie dès la matrice: que ne rendi-ie l'ame quand ie fu sorti du ventre?

Pourquoi fu-ie tenu sur les genoux: e pourquoi tettau-ie les tetins: Car maintenant ie seroi couché tout coyement dormant, e ainsi finalement en repos, avec les rois e gouverneurs du monde, qui se

font

^a la peau d'autrui pour la sienne.

font bâti des places rasées, ou avec les princes qui ont eu de l'or, qui ont rempli leurs maisons d'argent. Ou ie ne seroi point, non plus qu'vn auorton caché, e que les enfans qui ne virent onque lumiere. Là les méchans ne font plus leurs efforts: là se reposent ceux qui étoint las e trauaillés, e aussi les prisonniers font en repos, sans ouir la voix de leurs preuots: là sont petis e grands e sers deliurés de leurs maîtres. Pourquoi êt donnée lumiere aux chetifs, e vie a gens de cueur marri: qui attendent la mort sans l'atteindre, e si la cherchent plus soigneusement qu' argent, lèquels tressailliroint de la grand ioye qu'ils auroint, s'ils trouuoient^a le sepulcre: aux hommes dèquels la destinée êt cachée e couuerte de Dieu: Car mon gemissement deuance mon manger, e coulent mes soupirs comm' eau. Car ce de-quoi i'auoi si grand peur m'êt auenu, e ce que tant ie craignoi m'êt suruenu. Helas malheureux, sans respic ne repos, ie suis outrageusement assailli.

a. la mort.

Chap. III.

A Donc Eliphaz Themanite par la, e dît ainsi: Si nous essayons de te dire quelque chose, peut être qu'il te déplaira: mais qui se pourroit tenir de parler: Tu en as autrefois reprins mains, e fortifié les mains languissantes: tu as par tes parolles redressé les trèbuchés, e confermé les genoux qui s'en alloint tomber. E maintenant, quand ce vient a toi, tu tombes deslous: e quand tu es touché, tu te troubles. Vrayement^a autant auois-tu de crainte de Dieu, que d'attente: autant que tu auois d'esperance, autant menoistu vie d'homme rond. Souuienne-toi bien, si onque homme de bien perit, e si iamais gens droits furent défaits. Selon que ie voi, ceux

a. tu n'erois pas homme de bien pour l'amour de Dieu, mais de toi même, sous esperance d'auoir des biens.

A qui brassent e sement crime e lâcheté, la moissonnent, periffans e consumés par le soufflé e vent du courroux de Dieu. Le brame du lion, le bruit du leopard, e les dens des lionceaux se rompent: le lion perit par faute de proye, e les petis des lionesses sont déconfis. Il m'a été déclaré vne chose secrettement, e en ai receu de mes oreilles quelque peu parmi les imaginacions des visions de nuit, lors que le sommeil applomme les hommes. Il m'êt aduenue vne telle frayeur e tremblement, qu'il m'a étonné tous les membres, e vn esperit passant par deuant moi m'a fait dresser les poils du cors. Il s'êt trouué debout deuant mes yeux vne sorte d'image toute coye, laquelle ie ne connoissoi pas, e ai oui vne telle voix: Voire, vn homme mortel aura meilleur droit, e sera plus net, que Dieu e son createur: Il ne croit pas même a ses seruiteurs, e accuse les anges de legiereté: combien plus ceux qui se tiennent en maisons de croye, fondées en terre: lèquels les tignes confument, lèquels brisés^b du matin au vèpre, sans qu'on en tienne conte, periffent toutallement, comme ceux dèquels l'excellence, qu'ils ont, s'en va, e meurent sans lagesse.

B

C

b. en peu d'heure.

c. sans être defendus.

Chap. V.

OR crie si quelcunorra, e regarde a quelque saint personage. Car quant aux fols e simples, ils sont rigoureusement e rudement mis a mort. I'ai veu tel fol enraciné, dont i'ai bien tôt detesté sont repaire: les enfans n'ont point eu de defense, e en iugement ont été oppressés sans defense. Sa moisson a été mangée par gens affamés, e rauie des épines: e gens mors de soif, ont deuoré son bien. Car^d la punicion ne part pas de terre, la peine ne germe pas

a. ie l'ai veu vilainement defaite. b. ce que les méchans s'ont punis, ne viét de nulle chose terrestre mais de Dieu, qui fait que l'homme, &c.

pas de terre: car l'homme nait pour auoir peine, aussi bien que les étincelles naturellement volent en haut.

Mais ie chercheroi Dieu, e lui proposeroi mon affaire, a lui qui fait grandes choses, dequelles on ne sauroit venir a bout: choses merueilleuses sans nombre, qui baille la pluye par dessus la terre, e enuoye l'eau parmi les rues. Qui met les petis en haut, en sorte que gens ^a vêtus de noir grimpent a sauueté. Qui défait tellement les pensées des fins, qu'ils ne viennent point au dessus de leurs atteintes. Qui prend les sages en leur finesse, en affollissant l'entreprise des rusés, en sorte que de iour ils rencontrent tenebres, e tâtonnent a plein midi comme s'il étoit nuit. Lequel aussi deliure les poures de l'épée de la bouche, e de la main des puissans, e ét l'esperance des petis, fermant la bouche a mauuaitie. Que bienheureux ét l'homme que Dieu châtie, e ne dois point refuser la correction du Toutpuissant. Car c'êt lui qui tourmente e remedie: c'êt lui qui naure e de ses mains guarit. En six ou set dangers il te defendra, tellement qu'il n'y aura mal qui te touche. En famine il te gardera de mort, e en guerre de nuisance d'armes. Tu échapperas du fleau de langue, e ne craindras perdicion qui vienne. De perdicion e famine te moqueras, e n'auras point peur des bêtes sauuages des chams. Que même tu auras accord avec les pierres des chams, e seras en paix avec les bêtes sauuages des chams, e sentiras ton pauillon être en paix, e sogneras ta demeure sans inconuenient. E si te sentiras auoir race e generation comme les herbes de la terre. Tu iras en meur aage au sepulcre, comm' on emporte le blé en sa saison. Vela de-quoi nous sommes enquêtés, e ét ainsi: écoute le, e le connoi.

Chap. VI.

A Lors Iob répondit en cête maniere: Pleût a dieu que mon impatience avec mon méchef fût mise e pesée tout en vne balance: car il seroit bien plus pesant que l'areine de la mer, en sorte que les parolles me faillent. Car les flèches du Toutpuissant sont en moi, dõt leur venin boit mon halêne, e combattent contre moi les épouuentemens de Dieu. Vn âne sauuage recane-il aupres de l'herbe: ou si vn beuf beugle aupres de sa mélange? Mange-on choses mal sauoureuses sans sel? ou s'il y a faueur au blanc d'un euf? Ce que ie refusoie de toucher, ce me seroit bien assés pour mon pain. Pleût a Dieu que ce que ie demande auint, e que Dieu m'ottroyât ce de quoi j'ai desir, e me voulût briser, e lâcher sa main e me defaire. Ce me seroit même vn soulas, e m'eiouiroi en la douleur, quand il n'épargneroit rien: tant s'en faut que ie refuse les parolles du Saint. Qui ét ma force, que ie puisse durer: ou qui sera ma fin, que ie puisse auoir l'esprit pacient? Ai-ie force de cailloux, ou cors d'acier? ne m'aide-ie pas? e toutefois ie ne profite rien. Les affligés, auxquels leurs amis font du bien, laissent bien la crainte du Toutpuissant. Mes freres deçoient comm' vn bié, côm' vn bié passant par vn canal, embruné de glace, caché dessous la neige, lequel quand il ét échauffé, se défait, e sentant la chaleur, s'en va de son lieu. Les passans, qui cherchent leur chemin, perdent leur tems d'y venir, e meurēt de fâcherie, comm' ainsi fût qu'ils regardoient pour aller a Thema, ou s'attendoient d'auoir chemin tirant en Saba. Ils ont honte de s'y être fiés, e ont vergogne d'y être venus. Tels m'êtes vous, qui voyās ma poureté, aués peur. Comment si ie demandoi que vous m'apportissiez e me donnissiez quelque chose selon vôte puissance,

e me

a. souffre-
teux.

149.

e me deliuriffiés d'aduersité, e garan- A
tiffiés de fiere main. Enseigné moi, e
ie me tairai, e me baillés a entendre
en quoi i'ai failli. O que droittes pa-
rolles sont vertueuses: e de quoi me
cōuainc celui de vous qui me repréd:
Les parolles que vous pensés, sont el
les pour reprendre: E voz déraison-
bles propos vont-ils au vent: Mais
bien vous enuahiffés vn orfelin, e mi-
nés vōtr'ami. Parquoi osés moi regar-
der, si en vōtre presence ie mentirai.

a. quil ne
semble de
raisonna-
ble, s'il ne
vous étoit
permis de
me rem-
barer.
b. si ie ne
sens point
que ie par
le déraison-
nablemēt.

Or recommencés, afin qu'on ne face B
rien que par raison: recommencés,
pour voir si mon innocence demou-
rera encore, s'il y a aucune déraison
en malangue, ou^b si mon palais n'en
tend point malice.

Chap. VII.

IL ét ainsi que l'homme a vn certain
Iespace de tems en terre, e sont ses
iours comme les iours d'vn ouurier:
Ainsi qu'vn seruiteur a hanne pour
êtr'a l'ombre, e vn ouurier attend son
salaire: ainsi ai-ie les mois chetifs, e C

a. le les pas
se vne a
vne.

^a me sont contées les nuits peneuses.
Si ie suis couché, ie pense quād ie me
leuerai, en m'elurant la nuit tardiue: ie
me soule de me demener iusqu'au po-
int du iour. P'ai le cors vêt de boue
e ordure de terre, la peau rompue e
sale. Mon tems, plus vite qu'vne traï-
me, se consume sans esperance. ^b Sou-
uiēne-toi que ma vie n'êt qu'vn vêt,
e que mes yeux ne reuerront plus le
bien. Plus ne me regarderōt les yeux
de ceux qui maintenant me voyēt: tu D
ne feras que ietter les yeux sur moi,
que ce sera fait de moi. Comm'vne
nuée s'éuanouit e s'en va, ainsi qui de-
scend en l'autre monde, n'en remonte
point. Il ne retourne plus chés soi, e
ne le reconnoit plus sa place. Pourtāt
ne tiēdrai-ie point ma bouche de par-
ler, e me pleindre en l'angoisse e tri-
stesse de mon esperit e ame. Suis-ie
vne mer ou baleine, que tu mettes v-
ne garde sur moi: Que si ie pense que
mon lit me doie consoler, q̄ ma cou-

b. ne tour-
mente pas
tant ma
vie, qui n'
êt qu'vn
vent.

che doie amoindrir ma plainte, tu
m'épouentes par songes, e me trou-
bles par visions, en sorte que mon a-
me aime mieux être pendue e étran-
glée, que d'être en mes membres. Je
ne veux pas tou-iours viure: ^c laisse
moi, qui suis d'vne vie si vaine. Qu'êt
ce que l'homme, de dire que tu festi-
mes tant, que tu as egard a lui, e t'en
soucies iournellement, e l'éprouues
d'heure en heure: Ne te deporteras
-tu iamais de moi: ne me donneras-
tu point relâche pour aualler ma sali-
ue: E bien: que i'aye peché: ^d que te fe-
rai-ie, si tu prens garde ^e aux hōmes:
pourquoi m'as tu fait contraire a toi,
tellement que ie me ^f greuante moi-
même: ou pourquoi n'ôtés-tu mon
peché, e effaces ma faute: que ^h quand
maintenant ie girai en terre, tu auras
beau veiller pour me trouuer.

c. a tour le
moins laif
se moi vi-
ure autant
que porte
la vie de
l'homme
qui êt si
courte.

d. ie ne te
puis satisf-
faire.
e. aux fau-
tes.
f. pecheur.
g. a fauoir
par mon
peché.
h. si tu ne
me pardo-
nes en cē-
te vie, tu
n'as garde
de le faire
apres ma
mort.

Chap. VIII.

A Donc Baldad Suhite répondit
A e dît. Parleras-tu tou-iours ain-
si: e tiendras propos d'esperit si roi-
de: Vela bon: dien toutpuissant ren-
uersera droit e raison. Si tes enfans
ont forfait contre lui, e que pour celā
il les ait punis de leur méfait: si tu veil-
les a prier Dieu, e supplics le Tout-
puissant, si tu es net e droit, il n'y aura
nulle faute qu'il fera biē tōt émeu en-
uers toi, e fera heureux le repaire ^a de
tō innocēce, en sorte que tō premier
parti aura été pctit, au pris que le der-
nier sera amplifié. Car enquête-toi D
du tems passé, e demande diligem-
ment aux ancêtres (car quant a nous,
nous ne sommes que dès hier, e ne
sauons rien, pourtant que nôtre vie
en terre n'êt qu'vn'ombre) il n'y a po-
int de doute qu'il t'enseigneront, e di-
ront tels propos, lēquels ils tireront
de leur cuer. ^b Vn ionc n'a garde de
venir grand sans moiteur, ou la lèche
de croitre sans humeur: e si quand il
êt encor en sa verdeur, iaçoit qu'on
ne le cueille pas, si n'y a-il herbe qui
plûtôt seche. Ainsi en prend de tous
ceux

a. de roi
innocent.

Scm. 144.

b. cōme vn
ionc ne
croit qu'ē
humeur, e
si seche tōt
aini vn mé-
chant n'êt
envigueur
finon tan-
dis que sō
cas se por-
te bien, e si
perit incō-
tinant.

ceux qui oubliēt Dieu: e perit l'esperoir d'un feintif, e ēt sa fiance fraile, e n'ēt sa confiance que la maison d'un' araigne, a laquelle maison si on s'appuye, elle ne tient point: si on l'ēpogne, elle ne tient pas ferme. ^a Vn nouveau arbre, qui ēt au soleil, iette ses brāches a sa clarté, e ayāt ses racines entrelacées en vne motte, sourd même entre les pierres. Que si on l'arrache de sō lieu, en sorte qu'il n'en y demeure pas vne trasse, c'ēt le plaisir de sa nature, e de la terre en germēt des autres. Dieu ne reiette point gens entiers, e ^b ne prēd point les mauuais par la main, qu'il ne ^c te remplisse bien la bouche e les leures de ris e de triōphe, que tes ennemis ne soyent couuers de honte, e que la tente des méchans ne perisse.

Chap. IX.

E Iob répondit e dīt, Vrayement ie sai bien qu'il ēt ainsi, e que l'homme ne peut être innocent deuant Dieu contre lequel s'il veut étriuer, il ne lui sauroit répondre a la milliēme partie. Il a sage cueur, e grande force: qui-conque se mettra cōtre lui, son cas ne se portera pas bien. Il transporte les montagnes au dépourueu, en les renuersant par son courroux. Il éloche la terre de sa place, en ébranlant ses colonnes. Quand il cōmande au soleil, il ne leue point, e si serre les étoiles. Lui sel a étendu le ciel, e marche par dessus la haute mer. Il a fait Arcture, Orion, les Vergiles, e le cabinet du Midi. Il fait grandes choses e incomprehensibles, e merueilles sans nombre. Que s'il me passe, ie ne le verrai point: s'il tire outre, ie ne l'apperceurai point. S'il rauit, qui l'empêchera? qui lui dira, que fais-tu? Le courroux de Dieu ēt irreuocable: sous lui trēbuchent les orgueilleux qui s'aidēt l'un l'autre, tant s'en faut que ie puisse disputer contre lui, en tenant propos d'élite auec lui. Que soit que ie fusse innocent, toutefois ie ne répondrois pas: soit que ie ^d suppliasse mon iuge, com

A bien qu'il m'ouit quand ie l'inoque-roi, si ne croiroi-je pas qu'il eût entendu ma voix. Que si par tempête il me morfonoit, e me n'auroit en beaucoup de lieux a tort, il ne me laisseroit point ^b respirer, quād il m'auroit rempli d'amertumes. S'il ēt question de force, il ēt inuincible: s'il ēt question de droit, q m'embouchera? Si ie suis innocēt, ^c ma propre bouche me condamnera: si ie suis entier, elle m'affollera. Si ie suis entier, ie ne me connoitrai pas moi-même, ains condamnerai ma vie. Pour le faire court, ie di qu'il détruit e ceux qui ont tort e ceux qui ont droit. Si en battant il fait soudainement mourir, il se moquera des dangers des innocens. La terre ēt mise en la main des méchans, dont il cōtregarde les personnes des gouuerneurs d'elle: que si ainsi n'ēt, ^d où ēt-il? Mon aage s'en fuit plus vite qu'un coursier, sans auoir nul bien, passant comme les soudaines nauires, cōme l'aigle vole la proye. Si ie delibere d'oublier ma complainte, e laisser ma tristesse, e me reuenir, i'ai grand peur que ie n'aye beaucoup de peine, sachant que ie n'échapperai pas de toi ainsi. J'aurai tort: pourquoi perdrai-je ma peine? q quād biē ie me laueroi d'eau de neige: e me nettoierois les mains le plus purement du monde, toutefois ^e tu me plongeras en vne fosse, tellement que mes propres habillemens auront dédain de moi. Car il n'ēt pas homme comme moi, pour dire que ie dispute contre lui, e que nous venions a plaider ensemble: il n'ya point entre nous nul arbitre qui mette la main sur tous deux. Qu'il ôte sa verge de dessus moi, e qu'il ne me trouble point en m'épouentāt: ie parlerai sans le craindre: car en ce point, ie ne sai où i'en suis.

Chap. X.

MOn esperit se fāche de viure: il n'y a remede, il me faut cōpleindre, e en parlant d'un cueur marri, di

a. Vn homme de bien se porte bien en auerfité, e se refait e deuient meilleur.

b. n'aide point.

c. a fauoir fitu es hōme de biē.

b. lui répondre, de peur que ie ne montrasse le tort qu'il me fait. c. il me fera cōfesser que i'ai tort.

d. que ne punir il les méchans?

e. en disputant tu ne feras si laid que ie pourrai a mes propres habillemens.

a. eusse tort, e demandasse pardon.

Y

rea Dieu: Ne me condamne point: **A** montre moi pour quelle cause tu debats contre moi. Te semble-il bon d'accabler, de reietter le trauail de tes mains, e illuminer l'entreprinse des méchans: As-tu yeux corporels: ou si tu vois come voyent les hommes: Ton aage ét-il cōme l'aage des hommes: ou tes ans cōme la vie des hommes: veu que tu t'enquiers e fais enquête de mon crime e peché, sachāt bien que ie n'ai pas tort, e si n'y a nul qui me defende contre ta main. **B** Tes mains ont apres moi trauaillé, e si m'ont fait tout entour, e tu me déferas: Souuienne-toi que tu m'as fait comme de terre glaife, e tu me feras retourner en poudre: Si m'as-tu épādu comme lait, e accaillonné comme fromage: tu m'as vĕtu de peau e chair, e assemblé d'os e de nerfs: tu m'as fait auoir vie, e m'as fait du bien, e si as soin de garder mon esperit. **C** E si as ces choses cachées en ton cueur, e sai bien que ceci ét par deuers toi. Si i'ai peché, prendras-tu gard'a moi, e ne me laisseras point échapper sans être puni de mon crime: Si i'ai tort, ie suis affollé: si i'ai droit, ie n'ai garde de leuer la tête, tant soul suis de mépris: e vela ma poureté, que toi de plus-en-plus, comm' vn leopard me chasses: e derechef me traites bien étrangement, renouuellant **A** tes tĕmoins contre moi, e augmentant ta rigueur enuers moi, en sorte qu'il me faut cōbattre **B** a tour. **E** pour quoy m'as-tu tiré du vĕtre de ma mere: ie fusse mort sans qu'œil m'eût veu: ie seroi comme si iamais ie n'euss'été, e auroi été porté du ventre au sepulcre. **V**eu que ma vie ét courte, qu'il se deportte, qu'il me laisse, afin que ie me reuienne vn peu, deuant q̄ sans deuoir retourner ie m'en aille aupays de tenebres e noire nuit, au pays obscur comme pays de mortelles tenebres, e ombre sans ordre, qui n'a non plus de lueur qu'il en y a en tenebres.

a. mesamis, par le quels tu me reprĕs

b. maintenant contre l'vn, maintenant contre l'autre

Chap. XI.

A Lors Sophar Naamathite rĕpōdit e dĭt. Ne faudra-il rien cōtre dire a vn grād parleur: on si vn'ialeur aura droit: Se taira-on pour toi: babilieras-tu sans que personne te confonde: e diras q̄ tes propos sont nets, e que tu es pur deuant lui: O si Dieu parloit e raisonnoit aueque toi, e te montreroit les secrets de sagesse, a bon droit: ce seroit le double, afin que tu entendes que Dieu te quitte vne partie de ta faute. Trouueras tu le secret de Dieu: ou si tu trouueras biĕ la perfection du Toutpuissant: laquelle veu qu'ell' ét aussi haute que le ciel, que feras-tu: veu qu' ell' ét plus profonde qu'Enfer: qu'entendras-tu: veu que la mesure en ét plus longue que la terre, e plus large que la mer. S'il défait, s'il enferme, s'il assemble, qui l'ĕpĕchera: Car il connoit bien la vanité des viuans, e voit leurs vices: e tu veus dire qu'il y a va a la volée: veu que l'homme a le cueur vuide, veu que l'homme naturellement ét vn' ānon sauuage. **b.** *ſce.* Que si tu disposes tō cueur, e étends vers lui tes mains, si tu ôtes les vices qui sont en toi, tellement que en tentes ne se tiĕne point mauuais affaire, par ce moyen tu leueras tō visage sans tache, e seras ferme e sans creinte: par ainsi tu oublieras trauail, e ne t'en souuiendra non plus que de l'eau passée. **E** si se leueravn aage plus cler que midi: tu reluiras ainsi que le matin, e par esperance seras en seurté: e quand tu auras fossoyé, tu te reposeras seurement, e te coucheras sans être épouēté, e plusieurs te supplieront: e cependant les yeux des méchans secheront e perdront leur échappatoire, e ne fera leur espoir que tourment d'esperit.

Chap. XII.

A Donc Iob rĕpōdit e dĭt: Vrayement vous êtes vaillans gens, e avec vous mourra la sagesse. I'ai vn cueur aussi bien que vous, ie ne suis pas moindre que vous: e q̄ n'en pourroit

a. tu en as mérité deux fois autant.

b. ſce.

a. vous seuls êtes sages.

PROV. 1. roit autāt faire: le serai celui de qui les autres se moqueront, en inuoquant dieu pour être exaucé, veu que les gēs de bien e entiers sont moqués. Vn qui se repose, ne tient pas grand conte d'vne torche, laquelle tert a marcher des pieds. Les pilleurs ont des pauillons bien fortunés, e sont en feu reté ceux qui agacent Dieu, auxquels Dieu apporte des biēs a tout sa propre main. Mais demande (ie te prie) aux bētes ou aux oiseaux de fair, pour t'enseigner e te montrer cēt affaire: ou parle avec la terre pour t'enseigner, e que les poissons de l'eau te cōtentle cas. Qui ne fait, quant a toutes ces choses, que la main du Seigneur les a faittes: en la main duquel est l'ame de tous viuans, e l'esperit de tout cors humain: ^bCertes c'ēt affaire a l'oreille d'eprouuer vn propos, cōm'au palais de sauouer les viandes. En vieillars est sagesse, e en long aage est discrecion. En lui gīt sagesse e force, a lui est conseil e discrecion. Ce qu'il abbat, ne se rebātīt point: s'il enferme vn homme, on ne le detache point. S'il serre l'eau, elle tarit: e s'il la lâche, elle renuerse la terre. En lui gīt puissance e raison, a lui sont e les abusés e les abuseurs. Il emmeine gens de conseil esclaves, e affollit les gouuerneurs. Il defait la maistrise des rois, e leur lie les flancs a tout des baudriers. Il emmeine les prêtres esclaves, e détruit les puissans ribaus. Il ôte le parler a ceux qui en ont a force, e ôte le sens aux vieillars. Il épand mépris sur les grans personages, e defait la force des puissans. Il decouure e met hors des tenebres choses profondement cachées, e met en lumiere la noire nuit. Il amplifie les gens, e si les détruit: il écarte les gens, e si les assemble. Il ôte l'entendement aux principaux du monde, e les égare par lieux desers sans voye, tellement qu'ils tâtonnent les tenebres sans clarté, e les fait égarer

a. ainsi qu'un qui ne chemine, ne tient conte d'une torche, ainsi si vous, qu'êtes en santé, méprisés mal.

b. c'ēt affaire a vous, qui êtes vieux, de iuger de mes propos. Li chap. 34 Esa. 22. Apoc. 2

A comme s'ils étoint yures.

Chap. XIII.

TOut ceci ai-ie bien e veu de mes yeux e oui de mes oreilles, e compris, e si l'entēd aussi bien que vous l'entendés, e ne suis pas moindre que vous. Mais i'auroi bien enuie de parler e argumenter contre Dieu. Car quant a vous, vous n'êtes que rauaudes e sots mediciens. Que pleūt a Dieu que vous vous fussiēs teus: vous en eussiēs été tenus pour sages. **B** Or oyés mes raisons, e notés mes disputes e propos. Faut-il que vous parliēs de Dieu si déraisonnablement en deus-vous parler malicieusement: Deus-vous auoir égard a sa personne? Debattés-vous contre Dieu? Vous en prēdra-il bien s'il vous examine: ou si vous le tromperés cōm'on trompe les hommes? Il vous châtiara, si vous aués secrettement égard aux personnes. Certes sa dignité vous étonnera, e viendrés a auoir si grand peur de lui, que vous viendrés a neant comme poudre, e voz cors seront cors de croye. Faites moi silence, e ie parlerai, afin que mon mal me passe vn peu. Que veut dire que ie charge mon propre cors a tout mes dens, e suis en danger de ma vie: S'il me deuoit tuer, si aurai-ie en lui attente, e si maintiendrai mon portement deuant lui: e lui aussi me fera auoir salut, puis que ^b deuant lui ne viennent point gens feintifs. Ecoutés mon dire, e prêtés l'oreille a ma raison. Pourueu que ie meine le proces, ie sai bien que i'aurai droit: mais s'il debat contre moi, ie me tairai incontinent, sans pouuoir souffler. ^c Tant seulement ne me fai point deux choses qu'il y a, adonc ie ne me cacherai point de deuant toi. Tien ta main loin de moi, e ne m'étonne point en m'effrayant: puis m'appelle, e ie te répondrai, ou que ie parle, e que tu me répondes. Cōbien ai-ie de crimes e pechés: montre moi mes forfaits e fautes.

a. le defendis iniustement.

b. il recoit tels gens que ie suis

c. il parle a Dieu.

a. accuses
toutesmes
fautes, cō-
me si tu les
lisois en
vn regi-
stre.

Pourquoy caches-tu ton visage, e me tiens pour ennemi? Feras-tu au pis que tu pourras a vne legiere feuille? e chasseras vn fêtu sec: veu que tu^a écris si aigrement contre moi, e me cōtes les fautes de ma ieunesse, e me mets les pieds au cep, e te dōnes garde de tous mes chemins, en bornant les plantes de mes piéds, comm' ainsi soit que ie déchoi comm' vne chose pourrie, comm' vn drap rougé de tigne.

Chap. XIII.

a. Pestimes
bien tant,
que tu dai
gnes plai-
der contre
lui?
ScaM. 5 1

L'Homme né de femme êt de cour te vie, e plein de malheur. Il sort comm' vne fleur, e vient a être coppé, e s'en fuit comm' vn' ombre, sans durer, e toutefois tu^a as sur lui les yeux ouuers, e m'ameines en iugemēt contre toi. Il n'y a personne qui d'vn malnet en face vn net. Si son aage êt déterminé, si le nombre de ses mois êt par deuers toi, si tu lui as ordonné vn terme qu'il ne peut passer, deporteto de lui, afin qu'il vienne a bout, iusqu' il vienne a finir ioyeusement ses iours comm' vn ouurier. Vn arbre a bien esperance, si on le taille, de reietter, e ne defaillent point ses branches. Si ses racines viennent a secher dedens terre, e le tronc a mourir sur terre: en sentant l'humour il reiettonne, e fait ramée selon la nature des plantes. Mais vn homme quand il êt affoibli e éteint par la mort, où êt-il? Ainsi que l'eau d'vn lac s'écoule, e vne riuiera tarit e seche, ainsi viennent les hommes a gesir, sans deuoit resusciter iusque le ciel ne soit plus, sans se deuoit reueiller ou exciter de leur somme. A la mienne volunté que tu me cachasses en Enfer, e me tinsses secret iusque tō courroux s'appaissât, e me baillasses terme auquel tu aurois de moi souuenance. Si vn homme mort doit resusciter, j'attendrai tout le tems de mon terme, iusque mon changement vienne, lors que toi, ayant affexion apres l'eu-

A ure de tes mains, crieras, e ie te répondrai. Mais maintenant tu contes mes pas, non pas que^b tu prennes a mon peché garde, mais tu empaquetes mô peché, e me mets a tort vn crime dessus. E comm' ainsi soit que les montagnes tombent e trébuchent, e les roches s'ôtent de leur place, l'eau vse les pierres, e ses ondes élauent la matiere de la terre, tu as ôté espoir a l'homme, en le domtant finablement, si qu'il s'en va en chāgeant de visage, e tu l'en enuoyes, e si ne fait ou connoit si ses enfans croitront ou décroitront. Tant seulement e le cors qu'il a lui deut, e l'ame pleure.

Prôm. 9
b. ie l'aye
merité.

Chap. XV.

Cela répondit Eliphaz Themanite: êt-ce affaire a vn sage de répondre vne sentēce a la volée, e auoir le ventre plein de vent, en argumētant par vn parler qui rien ne profite, e par parolles qui de rien ne lui seruent? Tu abolis la créinte de Dieu, e dechasses le soin qu'on a enuers dieu. Car de ta propre bouche tu montres ton crime, en vsant d'vne langue rufée. Ta propre bouche te condamnera, e non pas moi, e tes propres leures parleront contre toi. Es-tu né le premier des hommes, e formé deuāt que les montagnes? As-tu oui le secret de dieu, e attiré a toi sagesse? Que fais-tu que nous ne sachons? qu'entends-tu qui ne soit en nôtre cōnoissance? Il en ya voire entre nous tel qui êt chenu e vieux, e a plus de tems que tō pere. Estimes-tu si peu^a consolacions tant diuines, e déprises vn tel bien? Es-tu si hors du scns, e as les yeux si outrecuidés, que tu te mets a souffler contre Dieu, e tirer tels propos de ta bouche? Qu'êt-ce que l'homme, pour dire qu'il soit net? qu'vn né de femme soit innocent? Dieu ne se fie pas même en ses saints, en'êt pas le ciel net a son iugement: combien moins l'homme abominable e sale, q a embeu méchanceté a grosses goulées: le te dōnerai

Ecl. 16

a. noz con-
solacions.

rai a entendre, écoute moi, e te conte
 A rai comme i'ai entendu, ce que les sa-
 ges ont dit, e n'ont point celé touchât
 leurs predecesseurs, c'êt-a-sauoir qu'
 a. aux il-
 raclites.
 a² eux seuls fut donné le pays sans qu'
 étranger passât entr'eux. Tou-iours
 èt tormenté vn méchant, e èt caché a
 vn felon le nombre des ans. Il ouit
 brui^r en ses oreilles lesépouuêtemês:
 quand il èt en paix, il vient qui le dé-
 truit. Il n'espere pas échapper de tene-
 bres, e^b voit les armes. Il va ça-e là cer-
 chant son pain: il fait bien que le iour
 B de tenebres lui èt prêt e appareillé.
 Angoisses e dangers l'étonnent, en le
 dormant comme feroit vn roi prêt a
 cōbattre. E pource qu'il èt èd sa main
 cōtre Dieu, e se fortifie cōtre le Tout
 puissant, il le fait au collet, e n'y a rō-
 delles qui sen gardent, pour épesses
 qu'elles soyent. E combien qu'il ait le
 visage couuert de graisse, e les flancs
 gras, e se tienne en villes qui auoint
 été détruittes, e en maisons qui auoît
 été desertes, e mises en monceaux, si
 C ne deuiendra-il ia riche, e n'aura po-
 int auoir qui dure, ni bien qui en ter-
 re demeure. Il n' échappera point de
 tenebres: ses brâches secherōt par flâ-
 me, e les emportera le vent de la bou-
 che de Dieu. Il èt mal-stable, e legiere-
 ment se fait son changement. Il vient
 a être défait deuât son tems, e ses sour-
 geons ne verdoyent point. Il iette ses
 aigrets comm'vn sep, e laisse choir ses
 fleurs comm'vn oliuier. Car l'assem-
 blée des gens feintifs deuiet sterile,
 e le feu cōsume les pauillons de ceux
 qui se laissent corrompre par pre-
 sens. Ils sont enceints de mal-affaire,
 e enfantent crime: e leur ventre bras-
 se barat.

Chap. XVI.

Contre cela répondit Iob: i'ai oui
 beaucoup de telles choses: vous
 êtes tous fâcheux consolateurs. Ne-
 cessera-on point de parler a la volée:
 ou qui te contreint de contredire: le
 parleroi aussi bien que vous, si vous

éties en ma place, e vous tiendroi pro-
 pos, e hocheroi la tête contre vous,
 en vous confortant par ma bouche, e
 soulageât par mes propos. Soit que
 ie parle, ma douleur ne s'allege poit:
 soit que ie le laisse, elle ne me passe po-
 int. Or maintenant il me trauaille, e a
 depeuplé toute ma troupe, e m'a ri-
 dé, ce qui èt vn tēmognage, e m'èt
 venu vne maigreté qui² parle en ma
 face. Il a vn courroux rauissant, e me
 cōtrarie, en grinçant lesdents sur moi:
 B mon auerfaire aguise ses yeux contre
 moi.^b Ceux ici, la gueulé contre moi
 baiée, me soufflettent vilainement,
 en déchargeant leur colere tout a vn
 coup sur moi. Dieu m'a liuré a gens
 insensés, e fourré en mains de mé-
 chans. Quand i'étoi a mon aise, il m'a
 pilé, e me tenant par le col m'a tout
 froissé, e s'èt de moi fait vne butte, e
 m'a enuironné de ses archiers, e m'a
 percé les reins, sans épargner, en épā-
 dant mon fiel a terre. Il m'a déconfit
 coup sur coup, me courant dessus en
 gendarme. I'ai cousu ma peau dedans
 vn sac, e ai couuert ma corne de ter-
 re. I'ai le visage crasseux a force de
 plourer, e les yeux couuers de noire
 nuit, combien que mes mains soyent
 sans lâcheté, e ma priere nette.^c O ter-
 re ne couure point mon sang, e que
 ma compleinte n'ait point de lieu.
 Or maintenant comm'ainsi soit que
 mon tēmoin èt au ciel, e celui qui fait
 mō affaire èt là haut, mes disputeurs
 D sont mes familiers, e mes yeux^d de-
 gouttēt vers Dieu. Parainsi vn hom-
 me mortel e de race d'homme, dispu-
 te e contre Dieu e contre les hom-
 mes, puis que^e les ans contés sont ve-
 nus, êquels ie ferai vn voyage qui se-
 ra sans retour.

Chap. XVII.

Le souffle me faut: mon aage se ser-
 re: ie m'en vai être enseveli, e si y a
 des gens outrageux aupres de moi,
² en la saffretté dequels mes yeux de-
 meurent. Or met gage contre moi:

Y

a. montre
mon mal.

b. mes a-
mis me
font cru-
els.

c. si i'ai fait
meurde
ou lache-
té, ie suis
cōtent qu'
on leuoye
e que dieu
ne m'exau-
ce point.

d. larmo-
yent.

e. le iour
de ma de-
stinée, au-
quel Dieu
e vous me
ferés mou-
rir.

a. la saffret-
té dequels
m'èrdeuât
les yeux.

a. ie ne
veux po-
int flatter.

qui sera celui qui me baillera la main: car quant a ceux ici; tu leur as ôté l'entendement du cueur, parquoy tu ne les choisiras pas. Que secher puissent les yeux des enfans de celui qui parle en flatteur aux autres. Il m'a mis en tel état, que le commun me tient sur les rens, e me montre-on publiquemēt au doit, si que i'en ai les yeux éblouis d'ennui, e tous les membres comm' vn' ombre. Les droitturiers e innocens apperceuans ceci, se leuerōt, pensés, contre les scintifs, e retiendront les gēs de bien leur maniere de viure, e ceux qui ont les mains pures, en deuiendront plus fermes. Or-ça, venez-ça, vous tous, derechef: e si ne trouuerai nul de vous qui soit sage. Mon aage s'en passe, mes êtreprinſes ne valent rien, le chagrin de mon cueur fait de la nuit le iour, si q̄ la lumiere en est plus pres a cause des tenebres. Si i'espere, Enfer est ma maison: ie tapisse mon lit en tenebres, i'appelle perdicion mon pere, e pourriture ma mere e seur. E ou est mon esperance: mon esperance qui la voit: elle descendra au clos d'Enfer, incontinant qu'on gira en terre.

b. me fait
veiller la
nuit, e fait
approcher
la lumiere
c'est me fait
auoir les
yeux ou-
uers, a cau-
se des tri-
bulacions

c. Pai affai-
re avec la
mort.

d. elle peri-
ra apres
ma mort.

Chap. XVIII.

Donc Baldad Suhite répondit: Aurés-vous tantôt assés parlé: entendés, puis nous parlerons. Pour quoy sommes nous tenus pour bêtes, e sommes sales selon vōtr' auis: Toi q̄ te tourmētes toi-même tout par dépit, faudra-il que pour toi le monde soit delaisſé, e que les roches déplacent: Si est-il ainsi que la lumiere d'vn méchant s'éteint, e ne reluit point la flamme de son feu. La clarté est tenebreuse en son pauillon, e la lumiere qu'il a, s'éteint. Ses pas vigoureux sont en détroit, e son entreprinſe le reuerse. Car il met ses pieds au filé, e marche sur des mailles de rets. Son talon se prend au lacet, e est glouttemēt happé. Il ya vn piège en terre caché pour lui, e vne trappe aupres du chemin. De toutes pars frayeur l'étonne, e lui

A empêtre les pieds. Il a la force affamée, e est le danger quant-e-quant a son côté. La principale mort lui mange les mognons de sa peau, lui mange les membres. Sa fiance s'arrache de chés lui, e est ennemie au roi des frayeurs. Autre que sien se tient chés lui, lequel épard du souphre sur son repaire. Par le bas, sechēt ses racines, e par le haut ses brāches sont coppées. Sa memoire se perd du monde, e ne fait-on aucune mencion de lui parmi les rues. Il est chassé de lumiere en tenebres, e est mis hors du monde. Il n'a ne fis, ne fis de son fis entre ceux de sa race, e n'y a point de suruiuant en sa demeure. Du iour de sa destinée s'étonnent ceux q̄ viennent apres, e les ancêtres en ont horreur. E vela les repaires des méchans, vela la place de qui ne connoit Dieu.

a. famine.

b. a la mort

c. ceux qui
suruiuent
apres lui,
qui sont
les ancé-
tres de
ceux qui
viennent
apres.

d. le parti

e. creind

Chap. XIX.

Cela répondit Iob e dit: Me tra Auaillez-vous tou-iours l'esperit, e me tourmēterés de parolles: Déia bien dix fois vous me faites honte, e n'aués point de vergogne de m'accabler. Que quand bien de vrai i'auroi failli, e qu'il y auroit en moi de la faute: quand bien a bon droit vous m'enuahiriés, e conuaincriés ma vilenie, si deuez-vous sauoir que dieu me fait tort, de me ccindre ainsi de ses pāneaux. Si ie me complain de la cruauté, ie ne suis point oui, e en criant ie n'en puis auoir raison. Il m'a bouché le chemin, de peur q̄ ie ne passe, e a mis tenebres par mes sentiers. Il m'a depouillé de mon honneur, e m'a ôté la couronne de ma tête. Il m'a de toutes pars tellemēt éloché, que ie m'en vai, e m'a cōm'a vn arbre, ôté mon esperance, e cōtre moi enflābé de courroux, m'a tenu pour son ennemi. Ses bēdes m'ont assailli toutes ensemble, e faisant contre moi leur exploit de guerre, ont tout a l'entour assiegé mon pauillon. Il a de moi éloigné mes freres, si que mes propres amis me font étranges. Mes parens me defaillent, e mes prochains

prochains m'ont oublié. Les étrangers de ma maison, e mes seruantes, me tiennent pour étrange, e m'estimēt vn forain. Mon seruiteur, quād ie crie, ne m'écoute point, e si le supplie de ma propre bouche. Ma femme ne peut endurer mon haleine, e ie supplie les enfans de mon ventre. D'antage les fols me méprisent, e quand ie me leue au deuant, ils parlēt cōtre moi. Tous les viuans, mes grās mignōs, m'ont en dédain, e ceux que i'ai aimés, sont cōtre moi. Mes os tiennent a ma peau e chair, tellemēt qu'il ne me reste que la peau de mes dens. Ayés merci, ayés merci de moi, vous mes amis, puis que la main de Dieu me touche. Pourquoi me persecutés- vous ainsi que Dieu, e ne vous poués souler de ma chair: Que pleūt a dieu qu'on écriuīt mes parolles: pleūt a dieu qu'on les engrauāt en vn liure a tout vn burin de fer e de plomb, entaillées en pierre pour tou-iours durer. le fai bien que mon redempteur vit, e qu'a la fin il ressuscitera en terre, e qu'en apres, ceci sera enuironné de ma peau, e que en mon cors ie verrai dieu, voire ie le verrai moi-même, e de mes propres yeux, sans autre, le regarderai, moi de qui les reins se coulument totalement dedens moi. Par quoi vous serés marris de m'auoir pour suiui, moi en qui se sera trouuée la racine de la chose. Ayés peur du glaiue: car par glaiue seront punis les crimes, afin que vous saches le iugement.

XX.

E Sophar Naamathite répondit: Edō que mes pēsées me poussent, e poutāt que i'ai hâte, i'orraī vne reprehension a mon deshonneur, e par l'esperit de ma discrecion répondrai pour moi. Ne fais tu pas cela de long tēs, depuis que l'hōme fut mis en terre, q les triōphes des méchans sont de petite durée, e la ioye d'vn feitif cadu que: Que cōbien q sa hauteffe monte iusqu'au ciel, e qu'il touche les nuées de sa tête, a la fin il perit aussi biē que

A son fiens, en sorte q ceux qui l'auoint veu, demādēt ou il ēt. Il s'envole cōm' vn sōge, sans plus se trouuer, e se perd cōm' vne vision de nuit. L'œil qui l'auoit veu ne le uerra plus, e sa place ne le voit plus. Ses enfans demādent l'au mōne, e a tout leurs mains recreent leur force. Il a les mēbres pleins de méfaits cachés, qui coucherōt avecque lui en terre. Que si la méchāceté lui ēt douce en la bouche, laquelle il cache sous sa lāgue, e s'y addōne sans la laisser, e la retiēt au milieu de sa gorge: la viande se conuertit tellement en ses entrailles, qu'elle deuiet fiel d'aspis en son ventre. La sustāce qu'il engloutit, il la vomira: dieu la lui tirera hors du ventre. Il succe fiel d'aspis, langue de vipere le tuera. Il ne uerra point les ondes des riuieres qui coulēt de miel e de beurre. Il rendra le trauail, e ne l'engloutira point, e n'en iouira point cōme du sien ppre, puis q non seulement il delaisse les pouures, mais aussi les détruit, en pillant maisōs qu'il n'a pas bâties. Parquoi il ne sent point de bōheur en son vêtre, e ne cōtente point ses desirs. Il ne lui reste point de viures, e poutāt ne dure point son biē. S'il a biē de-quoi, il ēt en détresse, e en toutes manieres lui viēnent des affaires. Quād il ēt apres pour réplir son vêtre, dieu lui lāce sō ardāt courroux, e lui plut sur lui en son repas. Qu'il échappe armes de fer, il tōbe en arc d'acier, vne fleche tirée e sortie de sō cors reluit de sō fiel, e ēt tout effrayé. Toutes tenebres lui sont bien auāt aprētées. Vn feu non soufflé le cōsume, e ceux q chés lui suruiuēt, sont affligés. Le ciel manifeste son crime, e la terre se dresse cōtre lui. Le germe de sa mai son s'en va en decoulāt, lors qu'il viēt a être puni. Vela le parti qu'vn hōme méchāt a de dieu, e l'heritage q de dieu lui ēt ordonné.

Chap. XXI

A Cela lob répondit: Ecoutez mō dire, e cela sera pour voz consolacions. Endurés-moi, e ie parlerai: e apres que i'aurai parlé, vous vous en

a. ceux qui pourroint être mes enfans.

b. de me manger e tourmēter

c. mō cors

d. cōbien que maintenant ie suis défait.

e. ce secret de la resurrexion, apres laquelle il faut attendre le salaire de chacun, lequel vous aués beau attendre en cete vie.

a. ie parlerai, afin que puis apres tu me demēttes hōteusement, e débattrai moi-même ma cause.

b. ne la

c. gagnēt leur vie.

d. de quels mourra.

e. le morceau mal acquis.

f. le bien d'autrui.

g. auerfētés.

h. bien allumé.

a. au lieu de ce que vous me deuriés cōsoler.

Iere. 12
Abac. 1

b. ne se sou-
ciant de
Dieu.
Malach. 3.

c. ne lan-
gait point
ains perit
vivement.

d. quand il
ét mort, il
ne peut é-
tre marri
du mal de
ses gens,
non plus
que s'en
éiourir.

e. il ne
peut être
auerti de
ce qu'on
fait en ter-
re, veu qu'
il ét si haut

moquerés. Dispute-ie avec des hom-
mes: ou si ainsi ét, que veut dire que ie
ne tiē plus court propos: Regardés-
moi, e vous étonnés, en vous mettāt
la main sur la bouche: que quand i'y
penſe, ie me trouble, e viens a auoir le
cors effrayé. Pourquoi viuent les mé-
chans, e durent, e ont a force biens:
Leur race ét au dessus en leur pre-
ſence même, e leur generacion deuāt
leurs propres yeux. Leurs maisons
ſont ſans creinte: ils ne ſōt point frap-
pés de la verge de Dieu. Leurs beufs
engendrent ſans y faillir, leurs va-
ches nourrissent ſans être ſteriles. Ils
mettent hors leurs petis comme bre-
bis, e leurs enfans ſautent. Ils ſon-
nent tabourins e harpes, e s'ébat-
tent a tout inſtrumēs de muſique. Ils
paſſent leur tems heureuſement, e au
mourir ſont incontinent depēchés, e
disent a dieu, Ote-toi d'ici, nous n'a-
uons que faire de ſauoir tes voyes.
Qui ét le Toutpuiffant, que nous le
ſeruions: e que nous ſeruira de le pri-
er: S'ils ne tiennent leur bien en leur
main, ie n'entend rien en ſ'entreprinſe
des méchās. Si quelque fois la lumie-
re d'un méchant s'éteint, e que Dieu
par ſon courroux lui face auoir des
douleurs, en ſorte qu'il vienne a per-
dicion, il ét cōme le ſoarre au vêt, ou
la paille qu'un tourbillon emporte.
Voire mais Dieu reſerue la douleur
du pere aux enfans: que ne paye-il le
pere même, en ſorte qu'il ſente e voye
de ſes propres yeux ſa perdiciō, e boi-
ue du courroux du Toutpuiffant?
Car^d quel plaisir aura-il en ſa race qui
viēdra apres lui, quād le cours de ſon
aage ſera coppé. A ſauoir-mon ſi Di-
eu en ſera auerti, veu qu'il iuge de ma-
tieres hautes: L'un meurt en ſa pleine
vigueur tout a ſon aiſe, e biē heureux,
les mammelles pleines de lait, e les
mouelles des os toutes frēches. L'au-
tre meurt en triſteſſe de cueur, e a vē-
cu mal a ſon aiſe: e giſent en terre auſ-
ſi bien l'un que l'autre, e viennent a

A être couuers de vers. Or ie ſai biē voz
penſées, e que c'ét que vous entrepre-
nés mauuaieſement contre moi. Car
vous demāderés où ſont les maiſons
des grās perſonages, e où ſont les pa-
uillons auxquels ſe ſont tenus les mé-
chans: e que ſi on vient a y paſſer, il
faut demander où ils ſont, a cauſe qu'
on n'y connoit plus rien, e que les mé-
chans ſont delayés pour être menés a
la iournée de perdicion e punicion.
Mais^f qui leur fera ſauoir en preſen-
ce ce qui en auindra: ou qui les recō-
pēſera de ce qu'ils ont fait: veu qu'ils
s'en vont au ſepulcre, e^g tirent a grād
erre contre le gerbier, e qu'ils trou-
uent doux^h les gaſons des fosses, e
que tout hōme vient a être tiré apres
eux, e deuāt eux en y ét allé ſans nom-
bre. Cōment dōc me conſolés vous ſi
froidemēt, qu'il ne reſte de voz répō-
ſes que fācherie?

Chap. XXII.

A Lors Eliphaz Themanite répon-
dit: Cōment ſi vn homme profi-
toit a dieu, ou cōment ſi vn qui ſe por-
te ſagement, ne faiſoit pas le profit de
ſoi-même: cōment s'il venoit plaiſir
ou profit au Toutpuiffant ſi tu es hō-
me de bien e preudhōme, ou cōment
s'il te châtioit e plaidoit contre toi
pour creinte de Dieu qui ſoit en toi.
Sās poit de doute tu as fait des maux
beaucoup, e des fautes infinies. Tu as
a tort gagé tes freres, e as détrouſſé e
dépouillé les gēs. Tu n'as poit baillé
a boire de ſeau aux las, e as refusé du
pain a gēs qui auoint faim, e ce-pen-
dāt^b les puiffans ont eu la terre, e gēs
d'étoffe s'y ſont tenus. Tu as enuoyé
les veſues ſans leur rien bailler, e as^c
maigri les bras des orſelins. Pour celā
es tu^d enuironné de lacs, e trouble de
ſoudaine frayeur. Autremēt tu ne ver-
rois point tenebres, e ne ſerois point
noyé de force d'eau. N'ét-il pas vrai
que Dieu ét auſſi haut que le ciel?
or regarde le haut des étoilles, com-
bien elles ſont hautes. E encore
dis

f. a quel
ſert-il que
leurs en-
fants ſoyēt
punis, puis
qu'eux n'
en ſenti-
ront rien?

g. ſont en-
raſſés au
moncean
des mors.

h. le ſepul-
cre, c'et-ā-
dire la
mort, qui
ét cōmune
a eux e a
tous.

a. ſtu ét
hōme de
bien, il ne
te châtie-
roit pas.

b. tu aſſide
aux puif-
ſans a a-
uoir &c.

c. appou-
uri les or-
ſelins.

d. en gran-
des tribu-
lacions.

e. ſerois po-
int en tri-
bulacion.

a. c'èra dire de ce qu'on fait cabas.

b. deuant le deluge.

c. de mort violente.

Scam. 107

d. tu auras tant d'or, que &c.

e. ton affaire se portera heureusement.

Prom. 19

f. par l'innocence d'une per sonne.

dis-tu que Dieu n'en fait rien? comment s'il iugeoit sans y voir, e étant caché es nuées, n'y veoit goutte, en se pourmenant au rond du ciel? As-tu point prins garde a la vie que menerent iadis^b ces méchâs gens, qui furent défaits^c deuant le tems, e fut leur fondement plongé en eau: lèquels disoient a Dieu, Ote-toi d'ici. As-tu point prins garde que leur fit le Toutpuissant, qui auoit rempli leurs maisons de biens? E encore dis-tu que tu n'entens rien en l'entreprinse des méchâs? Voyant celâ les gens de bien en sont bien aises, e s'en moquêt les innocês, de ce que ceux-la ont été détruits, e que le feu en a consumé la reste. Croi moi, appointe avec lui, e il t'en prendra bien, e par ainsi ton cas se portera bien. Reçois en enseignement de sa bouche, e met en ton cueur ses parolles. Si tu retournes au Toutpuissant, tu feras refait, e ayant éloigné de chés toi mauuaitie,^d tu mettras a terre autant de fin or, que si c'étoit pierres de riuie re, e auras de l'or tant que rien plus, e de l'argent a grand tas. Car alors tu prêdras ton plaisir au Toutpuissant, e leueras ta face vers Dieu: tu le prieras, e il t'exaucera, e rendras tes vœus, e viendras a fin de tes entreprinse, e sera tō chemin éclairé de lueur. Car ceux que tu dis être élueés, viennent a être abbaissés, e Dieu contregarde les humbles. Vn innocent deliure vn pays, e ét le pays mis a sauueté^e par la pureté de tes mains.

Chap. XXIII.

E Iob répōdit: Encor ét triste mō propos, ma playe s'empire par mon gemir. Pleût a Dieu que ie peuf se fauoir ou il ét, e le trouuer: ie m'en iroi a son repaire, ie debattroi deuant lui ma cause, e auroi la bouche pleine de raisons. Le verroi par quelles parolles il me répondroit, e considereroi quel propos il me tiendrait. A fauoir-mon s'il combattroit avec moi a force gens, ou si lui-même m'

A affailliroit. Là^a vn homme droit disputeroit avec lui, e a la parfin i'échapperoi de mon iuge. Mais soit que ie tire contre le soleil leuant, il n'y ét point: soit en arriere, ie ne l'apperceurai point: a la gauche, s'il fait quelque chose, ie ne l'apperceurai point: s'il se cache a la main droite, ie ne le verrai point. Or veu qu'il cōnoit les meurs aussi bien que moi, s'il m'examine, ^b ie sortirai comm'or. l'ai tenu mes pieds dedans ses trasses, i'ai gardé sa voye, e ne me suis point detourné des commandemens de ses leures, e n'ai point changé de propos, ains ai eu e gardé les parolles de sa bouche. Mais^c il ét si arrêté en vn propos, qu'on ne le sauroit retirer qu'il ne face ce que son cueur desire. Car il fera ce que de moi ét ordonné, ^d comm'il y a en lui maintes telles choses. Parquoi ie seroi troublé par sa presence, e seulement en le contemplant ie le craindroi trop, e m'attendriroit **C** Dieu le cueur, e me troubleroit le Toutpuissant. Car^e ie ne seroi pas quitte de tenebres, e ne retireroit point obscurité de mon visage.

Chap. XXIII.

Pourquoi ne sont cachés les tems par le Toutpuissant, en sorte que ceux qui le^a connoissent ne vissent poit ses iours: On remue les bornes, on rait les troupeaux des bêtes qu'on pait, on emmeine les ânes des orfelins, on gage les beufs des vefues, on détruit les pures, e^b si se cachent les souffretteux du monde. Vela les^c ânes sauuages qui s'en vont es forêts, faisant métier de veiller apres la proye, lèquels le desert fournit de viures^d pour leurs enfans. Ils moissonnent par les châs leur mêlinge, e vendent les vignes, les méchans: tellement que les pures gens couchent la nuit tous nuds par faute de robbe, e n'ont de-quoi se couvrir contre le froid, ains tous mouillés de la pluye des mōtagnes, par faute de retraitte, embras

a. ie lui montreroi que ie suis innocent.

b. ie serai tres innocent.

c. combien que ie soye innocent, ie ne profiterai rien vers lui, car il ét immuable

d. comme il a accōrdé de faire.

e. en disputant avec Dieu, ie demoureroi toujours en cete tribulacion.

a. aiment e craignent.

b. on les presse rât, qu'ils sont contraints de se cacher.

c. gens méchans e félons.

d. pour nourrir.

e. Les méchâs moissonent le blé d'autrui ca-e-lâ.

a. couchēt
es cauer-
nes.

b. Ils vêtēt
e paissent
mal leurs
ouuriers.

c. encor di
tes vous
que Dieu
ne fait riē
que bien.

d. il dort
de iour, e
au vèpre
qu'on y
voit enco
re du iour,
il se leue
pour aller
brigander

e. qui fait
mal, hait
lumiere.

f. ils les
guertent.

A embrassent les roches. Les méchās pillent e gâtent les orfelins, e prēnent gages au dommage des pources. ^b Il les font aller tous nuds sans robbe, e font mourir de faim les porteurs de gerbes. Ceux q font l'huile chēs eux, e foulent les pressoirs, ont soif. Les gēs se pleignent par la ville, e se compleignent les ames des tuēs, ^c e Dieu ne fait rien d'étrange: veu qu' on voit tout cler qu'ils sont rebelles, e ne fauent que c'ēt que de ses chemins, e ne hantent point les sentiers. Le brigād ^B se leue ^d de iour, e tue les pources e souffreteux, e de nuit ēt comme vn larçon. Item l'œil de l'adultere prend garde a la nuit, de peur que personne ne le voye, e se masque. Ils percent de nuit les maisons qu'ils ont notées de iour, ^e ils n'ont q faire de lumiere, car le matin leur ēt pour noire nuit, e d'être conneux, ce leur ēt comme frayeurs de noire nuit. Ils croissent vitemēt en humeur, leur condicion en terre ēt vite, e ne tirent point sur ^C la nature des vignes. Comme la secheresse e chaleur emporte l'eau de neige, ainsi fait la mort les malfaisans. Le ventre de leur mere les oublie, pourriture leur ēt douce, il n'ēt plus memoire d'eux, e viennent les mauuais a être rompus comme bois, eux qui blecent e font steriles les femmes, e les gardent d'auoir enfans, e ne font point de bien aux vesues, e tirent par leur force les vaillans, e les assaillent tellemēt, qu'ils craignēt ^D de perdre la vie. Ils les surprēnent sans ce qu'eux s'en méfient, e ^f ont l'œil sur leurs pas. Apres qu'ils ont quelque tems été en vigueur, cēt fait, ils sont mis bas, e deconfits comme chacun, e sont coppés comme le sommet des épics. Que s'il n'ēt ainsi, qu'on me demēte, e qu'on rembarre mes propos.

Chap. XXV.

SVr ccla Baldad Suhite répondit en cête maniere: Ve u qu'il a sei-

gneurie e puissance d'épouēter, e fait ^a paix en sa hauteſſe, veu qu'il a de gen darmerie sans nombre, e qu'il n'y a nul sur qui sa lumiere ne leue, comment pourroit vn homme être innocent deuant Dieu: comment pourroit être net vn fis de femme: veu que deuant lui la lune même n'ēt point reluisante, ni les étoiles nettes, combien moins vn homme e fis d'homme, qui n'ēt que pourriture e vermine:

a. gouver-
ne le ciel
paiblement.

Chap. XXVI.

E Iob répondit: A qui aides-tu? ^a Tu defens vn qui ēt sans force, pen sés que voire, e qui n'a pas fort bras. A qui donnes-tu conseil: a vn malfage, oy-dá, e montres que tu as grand entendement. Auec qui raisonnestu: e vers qui tiens-tu propos: Vers celui deuant leq̄l ceux d'Enfer e leurs voisins trēblent deſſous les eaux, deuant lequel Enfer ēt tout nud, e Pluton sans couuerture. Qui a étendu ^C Septentrion sur le vuide, e a pendu la terre sur rien. Qui serre l'eau en ses nuées, sans que les nuées se rompent deſſous elle. Qui tient la face ^b du trône, e y étend sa nuée. Il a ordōné borne aux eaux, qui durera iusqu' il n'y ait plus ne lumiere ne tenebres: e a sa menace s'élochent les colonnes du ciel, toutes étonnées. Par sa force la mer se fend: par son entendement la haute mer s'épouente. Par son esperit il a paré le ciel: sa main a formé le serpent long e rond. E si ne sont ces choses qu'vne partie de ses euures, e si n'en auons parlé que de bien peu: e qui pourroit assés cōnoitre ^c le tonnerre de ses vertus?

a. Tu fais
fortement
de parler
pour dieu
comme si
lui, qui ēt
tant puis-
sant, auoit
besoin de
ton aide.

b. du ciel,
qui ēt son
trône.

c. son tant
puissant
tonnerre.

Chap. XXVII.

PVis poursuiuant sa sentence Iob dît: Par le Dieu viuant qui m'a ôté mon droit, par le Tout-puissant qui m'a mis en tristesse de cueur, tandis qu'il y aura en moi ^a haleine, e que i'aurai es narines le souffle ^d de Dieu, ie ne dirai de mes leures,

a. que dieu
ymix quād
il crea l'hō
me.

leures, chose déraisonnable, ie ne tien-
 drai propos malicieux de ma langue.
 A Dieu ne plaïse que ie vous don-
 ne le droit:plûtôt mourir que de 'm'
 ôter mon bon droit.le tiendrai mon
 innocence sans la lâcher, e n'aurai
 de ma vie mauuaïse conscience. C'êt
 affaire a mes ennemis auerfaires d'ê-
 tre méchâs e déraisonnables. Car que
 pourra esperer vn hypocrite qui aura
 beaucoup gagné, quand Dieu lui ô-
 tera la vie? A sauoïr-mon si Dieu orra
 son cri, quand il sera tōbé en inconue-
 nient: ou s'il prendra son plaisir au
 Toutpuissant, en inuocāt Dieu inces-
 sammēt? le vous enseignera^b de part
 Dieu, e ne vous celeraï point choses
 qui viennent du Toutpuissant. Car
 quant a vous, si vous êtes tous pro-
 phetes, pourquoï vous mōtrés-vous
 si sots? Voici cōment se porte dieu a-
 uec les méchans, e quel heritage les fe-
 lons reçoïent du Toutpuissant: c'êt
 que s'ils ont beaucoup d'êfants, ils pe-
 rissent par glaiue, e n'a leur race pas a
 manger son soul. Ceux qui demeurēt
 apres eux, viennēt a mourir e être en-
 seuelis, sans que leurs vefues en pleu-
 rent. S'il amasse autant d'argent que
 terre, e qu'il assemble autant d'habil-
 lemens qu'argille, ce qu'il aura amal-
 se, quelqu'homme de biēs s'en vêtira,
 e quelqu'innocēt aura part en son ar-
 gent. Il bâtit sa maison^c comme les ti-
 gnes, ou comme vne^d garde fait vne
 loge. Il gît, quelque riche qu'il soit
 sans être enterré, e se perd en vn clin
 d'œil. Frayeurs l'assailent a grans on-
 des, e vne tempête de nuit le rault.
 Le vent du Leuant le prēd e empor-
 te, e le rault de son lieu. Dieu le presse
 sans l'épargner, e sans qu'il échappe
 de sa main. Il le vous ebēle, e le chasse
 de sa place en siffant.

Chap. XXVIII.

Il ya moyen de trouuer l'argent, e
 lieu pour trouuer l'or a fondre. On
 prend le fer de la terre, e des pierres
 coule l'erain, On met fin aux tene-

bres, e fouille-on toute chose par-
 faite, pierres precieuses qui sont en
 lieu obscur, e nuit hideuse. On écou-
 le des riuieres de lieux étranges, lē-
 quelles^b iamais n'auoint été hantées
 des pieds, iamais n'y auoit eu hom-
 me, e toutefois on les fait couler. La
 terre, laquelle produit ce qu'on man-
 ge, on la^c renuerse par dessous, com-
 me si on la bruloit. Le saphir a son
 lieu es pierres de la terre, e elle a de
 poudre d'or, là où ni les oïseaux ne
 sauoïnt par où il y falloït aller, ni les
 yeux des vautours n'y auoint iamais
 regardé, ni les bêtes farouches mar-
 ché, ni les lions passé. On met la ma-
 in aux rochers, on renuerse de fond
 en comble les montagnes, on caue
 fleues des rochers, e vient-on a voir
 des yeux toutes choses de grād pris.
 D'vne lerne d'eau on cherche des
 riuieres, e met-on au iour choses
 cachées. Mais où se trouuera sageſse?
 e où se tient prudence? L'homme ne
 fait combien elle vaut, elle ne se trou-
 ue point en la terre des viuans. L'a-
 byme dit, Elle n'êt point en moi: la
 mer dit, Elle n'êt point chés moi. Elle
 ne s'achette point par or, elle ne le
 paye point par argent. Il n'y a ne si
 fin or, ne si precieux onyx, ne saphir,
 qui la sceût payer. L'or e le murre ne
 font point accompagner a elle, le fin
 or n'êt point a equiparer a elle. Ra-
 mot e Gabis ne sont rien au pris: sa-
 gesse vaut plus que perles. Le topa-
 ze d'Ethiopie n'êt pas accompagner a
 elle, il n'ya si pur or qui la sceût payer.
 Mais d'où viendra sageſse? e où se ti-
 ent prudence? Il n'ya ni veue d'hom-
 me, ni oïseau de l'air a qui elle ne soit
 cachée. Pluton e la mort disent, qu'
 ils n'en sauent rien que par ouïr di-
 re. Dieu fait bien par où il y faut al-
 ler, e où elle se tient: car il regarde iuf
 qu'au bout de la terre, e voit tout ce
 qui êt dessous le ciel: lui qui baille
 pois au vent, e enferme l'eau par mesu-
 re: lui qui baille regime a la pluye, e
 chemin

a. cōfesser que i'aye tort.

b. choses certaines.

c. de petite durée.

d. des vignes, ou d'autres choses qui sont es champs.

a. a sauoïr pour baigner la terre, en laquelle on cerche l'or

b. couloint par des sous terre.

c. en la mine.

d. quand ils voyent suer vne roche, ils la cauent, pour en tirer de l'eau pour baigner la terre, pour en tirer l'or.

Sag. 7

e. ie pense que ce sont quelques pierres precieuses.

Prou. 1.

chemin aux reluisans tonnerres. Il la vit iadis, e declara, il penserra e la trouua, e dit a l'homme, que la creinte du Seign̄r êt sagesse, e se garder de mal faire êt prudence.

Chap. XXIX.

CEla dit, Iob pourfuiuit encore ses propos en cete maniere: O si j'étois comme es mois du tems passé, au tems que Dieu me gardoit, lors que sa lampe reluisoit sur ma tête, a la clarté de laquelle ie cheminoi quand on n'y voyoit point: comme j'étois durât mon prim-tems, quād Dieu hantoit priuémēt chés moi: lors que le Tout puissant étoit encor avec moi, e mes valets alentour de moi: lors que j'ie la uoi de beurre les plantes de mes pieds, e chés moi l'huile couloit d'une roche par ruisseaux. Quand j'alloi en la court par la ville, ou que ie posoi ma selle au marché, les iouēceaux qui me voyoint^b se cachoint, e les vieux se leuoint e se tenoint de bout. Les seigneurs se tenoint de parler, e mettoit la main sur leur bouche. Les grās personages ne sonnoint mot, e auoint la langue attachée au palais: car l'oreille qui m'oyoit me tenoit pour bienheureux, e l'œil qui me voyoit, tēmoignoit de moi. Car ie deliuroi les pources q se cōpleignoint, e les orfelins qui n'auoint point d'aide. Ceux qui étoint en danger me remercioint, e rēiouissoit le cueur des vefues. J'étois vêtü de iustice, e accoutré de droiture comme d'unelōgue robbe e d'un chapperon. Je seruois d'yeux aux aueugles, e de pieds aux boiteux. J'étois le pere des pources, e m'enquētois des causes qui ne m'atouchoint en rien, e rōpoi les machoires des mauuais, e leur arrachoi la proye d'entre les dens. Parainsi ie m'attendois de trēpasser en mon nid, e de viure autant qu'il y a d'arene. Ma racine étoit étēdue en humeur, e en mes bles demouroit la rosée. J'étois tou-iours en honneur frais, e mon arc en ma main prenoit

a. j'auoia force beurre e huile.

b. nes'oso introuuer deuant moi, a cause de ma grauité. c. se tenoint tous cois.

A force. Ceux q m'oyoint me portoint reuerence, e quand ie disoi mon auis, ils se tenoint tous cois, sans trouuer que redire en mes parolles e propos qui leur couloint. Ils me regardoint comme les herbes attēdent la pluye, la gorg'ouuerte comm'a la pluye du soir. Si ie leur rioi, ils ne le croyoint pas, e n'abbaissoint point la clarté de mon visage. S'il me plaisoit de les hāter, j'étois le plus haut assis, e me tenois comme feroit vn roi en vn'armée, cōme vn qui console les desolés.

Chap. XXX.

MAis maintenant se mocquēt de moi gēs qui ont moins de tems que moi, dont ie n'eusse daigné loger leurs peres avec les chiens de ma bergerie: car ie n'auoi point besoin de la force de leurs mains, pourtant qu'ils auoint perdu la fleur de leur aage. Ils étoint si souffreteux e morts de faim, qu'ils suiuint lieux affreux, hideux, desers, e laids, e cueilloint des mauues aupres des buissons, e māgeoint des racines de geneure. On les chafsoit d'entre les autres, e crioit-on apres eux comme apres des larrons: en sorte qu'ils se tenoint es creux des ruines, es cauernes de la terre e des rochers, grumelans parmi les buissons, e s'accroupissans deffous les ronces, gens fols e de nulle renommée, les plus méprisés du monde. E maintenant ils font leur farce de moi, e me tiennent sur les rens. Ils m'ont en dedain, e se reculent de moi, voire iusqu'a me cracher au visage. Pourtant que Dieu a debendé son arc, e m'a affollé, ces iouenceaux se sont debridés contre moi, e me sautent deffous a la main droite pour me faire chanceler, e me font au pis qu'ils peuuēt. Ils me bouchent les passages, e s'efforcēt de me gāter, quand ie suis sans aide. Ils viennent comme si parvne breche ils se iettoint par deffous vn mur qui tombāt. Les frayeurs se tournent cōtre moi, e chassent mon excellence e sauueté,

d. il ne pōint pas que ie me iouasse, e ne m'en estimoint de rien moins.

e. c'est adire, ils me font toute vilenie.

sauueté, cōme si c' étoit vn vêt e nuée qui passât outre. Parquoi mon cueur se vire e tourne: ie suis en vn piteux état. De nuit on me perce les mēbres, e suis persecuté sans cesse. le suis enuironné de si grand^a force^b (cōme si c' étoit le bord de ma robbe) que mēmemes habillemens^c s'en sentent. Il me fait deuenir fange, tellement que ie ne suis quasi q̄ terre e poudre. Si ie me plein a toi, tu ne m' exauces point: si ie le laisse, d tu me regardes. Tu mes deueni cruel, e me cōtraries par la force de ta main. Tu m'as prinse mis sur vn vent, e tellement affollé, que ie ne profite rien. Mais ie sai bien que la mort, e la maison ordonnée a tous les viuans, me mettra en repos. E certes il ne mettra pas la main sur les tombeaux, e n'auront point de-quoi se pleindre ceux qu'il aura défait. I'ai biē autrefois plouré ceux qui auoient mauuais tems, e été marri des incōueniēs des pources. Mais au lieu que j'attendois bien, mal m'êt venu: e au lieu que ie m'attendois a lumiere, il èt venu tenebres. Les entrailles me bouillent sans cesse, il me va piteusement. le suis noir^e sans être hâlé, e étant en compagnie ie me complein. ^h le suis cousin des dragōs, e familier des autruches. le suis en si grande chaleur, que j'en ai la peau noire, e les membres brulans: ma harpe èt tournée en dueil, e mes instrumens de musique en voix de pleurs.

Chap. XXXI.

I' Ai fait paches avec mes yeux de ne point regarder les pucelles. Car cōment m'en prendroit-il: e comment en seroi-je payé de la haut par le Dieu toutpuissant? Il èt certain que aux méchans e malfaisans auindra perdition e male fin. Il èt certain qu'il voit biē mes allées, e comte tous mes pas. Si ie me suis porté lâchement, e de mes pieds me suis hâté pour trōper, ie suis content que Dieu me pose en iuste balâce, e cōnoisse nō inno-

cente. Si ie me suis foruoyé du droit chemin, e que mon cueur soit allé apres mes yeux, e qu'il y ait quelque tache attachée en ma main, ie suis content que ce que j'aurai semé, les autres le mangent, e que mes fruits soyent arrachés. Si j'ai eu le cueur enclin aux femmes, e que j'ai guetté a la porte d'autrui, ie suis content que ma femme moule a vn autre, e que les autres la cheuauchent. Car cela èt vne vilenie e crime digne d'être puni: c' èt vn feu qui brule iusqu'a perdition, qui gâteroit tous mes reuenus. Si j'ai refusé droit a mon seruiteur ou chambriere, quand il plaidoit contre moi, e que ferai-je quand Dieu se leuera: e quand il fera examen, que lui répondrai-je: veu que celui même qui ma fait au vêtre, l'a aussi fait, e que vn même nous a formés au ventre. Si j'ai refusé a gens de basse condicion ce qu'ils desiroint, ou^b cōsumé les yeux des veufues, e mangé mon pain tout seul, sans que les orfelins en mangeassent: si compassion n'èt creue avec moi, e si ie ne l'ai apportée du ventre de ma mere: si j'ai veu les pources perir par faute de robbese habillemēs, e si leurs flancs ne m'ont benit, e se sont échaufés de la toison de mes brebis: si j'ai fait force aux orfelins, voyant que j'auoi du support en la court, le pallerō me puisse tomber des épaules, e que le bras me puisse rōpre par le coude. Car j'ai eu creinte du danger qui me pourroit venir de Dieu, contre l'excellence duquel ie n'auoi point de puissance. le n'ai point mis mon espoir en or, e n'ai point assis ma fiance en fin or. le n'ai point prins plaisir a auoir bien de-quoi, e d'auoir beaucoup acquis. Si j'ai veu le soleil reluisant, e la lune marchante brauemēt, ie n'ai point eu le cueur abusé secrettement, en telle sorte que j'aye baissé ma main. Car aussi èt-ce vn crime punissable, car j'eusse nié le haut Dieu. le ne me suis point èioui de l'inconuenient de-

a. j'ai été cōuoitieux

b. fait plourer.

c. j'ai adoré le soleil par merueilles, tout col.

Z

a. de maladie.

b. de toutes parts.

c. pourrissement, de l'ordure qui sort de mon cors.

d. tu le vois e n'en tiēs conte.

e. tu as fait en sorte, que ie ne me puis non plus efforcer ou profiter, que si j'ètois perdu en l'air sans ferme fondemēt

f. il ne me tourmentera plus, quand ie serai enterré.

g. non pas du soleil, mais de du cil.

h. ie crie cōme &c.

ortoint
on auis,
trouuer
propos
gardoint
a pluye,
pluye du
croyoit
clarté de
de les hā
me tenoi
rmée, cō
s.
cquet de
de tems
né loger
e ma ber
soin de la
nt qu'ils
age. Ils
de faim,
hideux,
les mau
nāgeoint
les chaf
oit-on a
arrons: en
ux des ra
e des ro
buiffons,
es ronces,
mmée, les
E mainte
moi, e me
ont en dé
roire iuf
Pourtant
e m'a af
debridés
ffus a la
chance
uuet. Ils
efforcēt
ans aide.
ne breche
mur qui
rment cō
ellence e
sauueté,

mon ennemi, e ne me suis point égayé de mal qui lui fût avenu, e n'ai point addonné tellemēt mon palais a malfaire, que i'aye maudit sa vie, cōbien que ceux de ma maison enrageassent de le māger tout cru. Ien'ai point laissé coucher dehors les étrangers: i'ai ouuert ma porte aux passans. Ie n'ai point celé, comme fit Adam, mō forfait, en cachāt ma faute en mō sein, ^a pour creinte que i'eusse du monde, e que ayant peur des gēs, ie me tinsse coi, sans sortir dehors. A la miene volunté qu'il m'ouit: ie voudroi bien que le Tout puissant disputāt avec moi, e ^b q̄ mō auersaire même escriuit le registre. Si ie ne le porteroi sur mes épaules, e m'en affuleroi au lieu d'vne corōne. Ie lui déchiffreroi ^c le nombre de mes pas, e combattroi cōtre lui en prince. Si ma terre ^d se plaint de moi, e que ses rayōs pleurent: ^e si i'ai mangé sa force sans payer, ou tourmenté le cueur de ses maitres: ie suis content qu'au lieu du froment il y croisse des chardōs, e au lieu de forge des hiebles. Cela dit, Iob mit fin a son parler.

Chap. XXXII.

OR ces trois hommes cesserent de disputer contre Iob, pource qu'il lui sembloit qu'il auoit droit. De quoi fut malcontent Eliu fis de Barachel Buzite, du lignage de Ram: e fut marri tant contre Iob, de ce qu'il disoit qu'il auoit meilleur droit que dieu, que cōtre ses trois amis, de ce qu'ils ne trouoint que contredire, pour condamner Iob. Or auoit Eliu laissé parler Iob, a cause que les autres étoint plus aagés que lui. Mais voyant ledit Eliu fis de Barachel Buzite que ces trois personages ne sauoient que repliquer, il en eût dépit, e se print a contredire en telle maniere: Ie suis le plus ieune, e vous les plus anciens, pour celá ai ie doute, creignant de vous declarer mon opinion, pensant qu'il appartient a vieillesse de parler, e a si grand aage de montrer sagesse,

a. comme si i'eusse mauuaise cōscience.

b. que vous mêmes escriuissiez la dispute.

c. toute la vie que i'ai menée.

d. et mal acquise.

e. si ie m'ē suis fait maugré ses maitres sans la payer.

A Mais ie voi bien que l'esperit pousse les hōmes, e que l'inspiraciō du Tout puissant leur dōne entēdement. ^a Les maitres ne sont pas sages, ne les vieux n'entendēt raison. Pourquoi écoute-moi di-ie, e ie dirai mon auis comme les autres. I'ai bien attēdu voz paroles, en écoutāt voz raisons, tādīs que vous cherchiés que dire. Mais quand i'y pēse, nul de vous ne conuainc Iob, n'y ne répond a son parler, ^b afin que parauenture vous ne disiez que vous aués trouué sagesse, c'ēt qu'il faut que **B** Dieu le persecute, e non pas les hommes. Il n'a pas adressé son propos a moi, aussi ne lui répondrai-ie pas selō voz paroles. Ils sont si étonnés qu'ils ne répondent plus rien, e se deportēt de parler. E poutāt qu'ils ne parlent plus, comme ie m'y attendoi, ains cessent, e ne répondent plus rien, ie répondrai de ma part, e dirai mon opinion comme les autres. Car ie suis plein de paroles, l'esperit de mon ventre me presse. Ma pāse ēt cōme vin étouppé, elle creue cōme font les oires neufs. Ie parlerai, afin qu'en tenant propos e en cōtredisant, ie me recrée. E si n'aurai égard a personne, e ne supporterai ame: car ie ne sai supporter: autremēt il y auroit du danger, que mon createur ne me fit mourir.

Chap. XXXIII.

OR écoute, Iob, mō propos, e prête l'oreille a toutes mes paroles. Vela, i'ouure ma bouche, ma langue parle en mon palais. Ie dirai paroles droittes qui me partiront du cueur, e mes leures diront vne pure sentence. ^d L'esperit e souffle de Dieu tout puissant m'a fait e mis en vie. Si tu peus, répond moi, prend toi a moi, e tien bō. Me voici au lieu de Dieu, cōme tu le demandois: ie suis fait e formé de terre, tellemēt que tu ne te pourras troubler pour creinte que tu ayes de moi, ni être greué par mon autorité. Tu as dit, e i'ai oui le ppos de mes propres oreilles, que cōbien que tu sois pur e net

a. vous qui êtes maitres sages.

b. il ne faut pas que vous disiez que vous ne lui cōtredites point, a cause qu'il ēt dējà affligé de Dieu. Vous ne le faites pas pour celá, mais pource que vous ne sauez que repliquer.

a. ie suis hōme cōme toi, afin que tu ne te plaignes, disāt qu'il te faut cōbattre contre dieu, qui n'ēt pas ton pareil.

Chap. XXXIII.

net de méfait e de faute, il a trouué **A**
 des occasions cōtre toi, e te tiēt pour
 sō ennemi, e a mistes pieds aux ceps,
 e ^a prend garde a toutes tes allées. Tu
 as tort, puis qu'il faut q̄ ie le die. Car si
 Dieu ēt plus grand que l'hōme, pour
 quoi étriuēs-tu cōtre lui, qui ne rend
 raison de riē qu'il face? Car quād dieu
 avne fois parlé, il ne fait redire. Quād
 on voit de nuit des visiōs par songes,
 lors que les hommes applommés de
 somme dormēt au lit, alors il leur ou-
 ure les oreilles, e cōclud leur puniciō, **B**
 pour ôter a l'hōme les euures, e pour
 le faire être sans orgueil. Il garde son
 ame e sa vie de mourir e passer par les
 piques. Quād il ēt tourmētē de grād
 douleur en son lit par tous ses mem-
 bres, e qu'il a perdu appetit e enuie
 de manger, quelque friande que soit
 la viande, e que sa chair ēt si cōsumée,
 qu'on ne la voit plus, e ses mēbres si
 défaits qu'on ne fait qu'ils sont deue-
 nus, en telle sorte qu'il ēt bien pres de
 trēpasser e rēdre l'ame: s'il y a quelque
 beau parleur d'ange, de mille vn, qui
^b lui montre son deuoir, Dieu en a pi-
 tiē, e le fait retirer du pas de mort, di-
 sant qu'il ^c a trouué rançon. Son cors
 deuient plus souple qu'il n'étoit en
 sa ieunesse, e retourne en l'état de son
 adolescence. Il supplie dieu, e dieu lui
 favorise, e ^d regarde son visage triom-
 phant, e ^e lui rend son innocēce. E lui
 regardant les gēs, cōfesse qu'il auoit
 forfait, e que dieu auoit droit: que lui
 auoit mal-fait, e que Dieu ne lui a po-
 int fait selon qu'il meritoit, de l'auoir
 retiré du pas de mort, en sorte qu'il vi-
 ue e y voye. Vela tout allemēt cōmēt
 se porte bien souuēt dieu enuers l'hō-
 me, en le retirāt du passage de la mort
 e le faisant viure e y voir. Entēd, Iob,
 écoute-moi sans dire mot, e ie parle-
 rai. Si tu as que dire, répōd-moi, par-
 le, car ie voudroi q̄ tu eusses bō droit.
 Sinō, écoute-moi sans mot sonner, e
 ie te ferai sage.

OVtre-plus dît Eliu. Oyés mon
 parler, vous sages: gens enten-
 dus écoutés moi. Car c'ēt a faire a l'o-
 reille de iuger d'vn propos, comme
 au palais de iuger de la saueur d'vn
 morceau. Parlons par raison: auifons
 entre nous le droit. Iob dît qu'il a rai-
 son, e que Dieu lui a ôté son droit:
 qu'on lui fait tort en son bon droit, e
 qu'on lui tire des flēches cruellement
 sans auoir méfait: y a il homme pareil a
 Iob: qui ^a beu des baueries a grosses
 gorgées, e a hanté la compagnie de
 gens méchans, e de mauuaise vie, e
 toutefois il dit ^b qu'vn homme perd
 son tems de courir contre Dieu. Par-
 quoi, hommes de bon sens, écoutés
 moi. la n'auienne que Dieu soit iniu-
 ste, que le Toutpuissant ait tort: ains il
 rend aux hommes selon leur merite, e
 paye chācun selon qu'il l'a deserui. Cer-
 tes Dieu ne fait point iniustement, le
 Toutpuissant ne fait tort a personne.
C ^c Celui qui a enchargé la terre a l'hom-
 me, e a fait tout le monde, s'il lui ve-
 noit le vouloir de retirer a soi son e-
 sperit e haleine, tout cors mourroit
 vniuersellement, e l'homme retourne-
 roit en poudre. Que si tu as quelqu'
 entendemēt, écoute ceci, prête l'oreil-
 le a ce que ie di. ēt il possible qu'vn qui
 fait si bien ce qu'il fait, soit ennemi de
 raison? Condamneras-tu cēt excel-
 lent iuste, qui appelle les rois belitres,
 e les Seigneurs méchans: qui n'a point
 égard aux personnes des princes, e ne
 tiēt non plus de conte des riches que
 des pources, veu, qu'il les a faits e les
 vns e les autres de ses mains: ^d les gens
 meurent soudainement, voire a la mi-
 nuit ils passent outre, e s'en vont les
 nobles, sans main mettre. Car il a l'œil
 sur les meurs des hommes, e voit tou-
 tes leurs allées. Il n'y a tenebres, ne si
 hideuse nuit, que maluians s'y puif-
 sent cacher. Car il ne permettra point
 a vn homme d' aller plaider contre
 Dieu. Il rompt des grans personages

a. épluche ta vie par le menu.

b. pousse le malade a se corriger e prier Dieu.

c. ēt content de la mendement de l'homme.

d. en le regardant le fait triompher.

e. le deliure de peine, en lui pardonāt.

f. publiquant.

a. ēt vn grand baud.

b. que cōbien qu'il ait droit, il ēt surmonté, a cause que Dieu ēt le plus fort.

c. Si Dieu qui a donné a l'hōme la terre e l'haleine, c'ēt a dire la vie, la lui ôte, il ne lui fait point de tort.

Deut. 10. 1. Chr. 19 Coloff. 3 Rom. 2 Gal. 2 d. oy quel que fois.

e. dieu les fait mourir sans qu'il y ait autre cause.

a. soudainement e au déporueu

b. punir.

c. doistu auoir cét aduenage sur moi en disputant?

d. par dispute.

e. deuant nous lesquels il ti-ent pour mauuais.

f. comme victorieux

a. ne se retournent point a dieu de tout leur cuer

tāt e plus, e en met des autres en leur place. Si baille a connoitre leurs euures, quand² dedens vne nuit ils sont tous moulus, lui les frappāt cōme méchās, en tel lieu qu'on le voit, pource qu'ils se sont détournés d'apres lui, e ne se sont pas portés sagemēt en toutes ses ordonances, faisans venir deuant lui les plaintes des poures, e lui faisans ouir les compleintes des souffretteux. S'il met en repos, qui condānera; s'il cache sa face, soit a naciō, soit a homme, qui le verra; lui qui fait vn vilain être roi, pour^b endōmager vn peuple. Car a Dieu appartient de dire, le lui pardōne, ie ne le ferai poit mourir. S'il y a quelque chose que ie n'aye veue, auerti m'en: si i'ai fait quelque chose malfaite, ie ne le ferai plus.^c Faudra-il que tu reprocues ou approuues ce qu'il te plaira, e moi non? Si tu fais quelque chose, di-la. Vn homme sage e discret parleroit biē avec moi, e si m'ouiroit. Iob^b parle en mal-entendu, e tient propos malfages. le veux q̄ Iob soit tellemēt^d mené, qu'il se dedie^e deuāt mauuaises gēs. Autremēt il aioutera méfait sur méfait, se bragāt entre nous, e iasant contre Dieu.

Chap. XXXV.

PVis poursuiuant sa dispute Eliu dit: Cela te semble-il raisonnable, que tu as dit, que tu as meilleur droit q̄ dieu: disant qu'il ne te sert, ou profite rien de te garder de malfaire? A cela ie te répōdrai, e a tes amis aussi. Regarde e considere le ciel, e voi cōbien il ét plus haut que toi. Soit que tu cōmettes beaucoup de maux e pechés, que lui peus-tu faire ou nuire? soit q̄ tu sois hōme de bien, que lui peus-tu profiter? ou que peut-il receuoir de ta main? Sois méchāt, sois homme de bien, cela attouche a ceux qui sont hōme cōme toi, e enfans d'hōme. Quād les hommes sont pressés des maux e torts que plusieurs leur font, ils criēt bien, e se pleignent, mais ils^a ne disent pas, Oū ét Dieu nôtre createur qui

A ^b fait chanter de nuit: qui nous a faits plus sauans e sages que les bêtes de la terre, e les oiseaux de l'air: Donque quand il se compleignēt de l'orgueil des mauuais, il ne les exauce poit, car Dieu toutpuissant n'exauce e ne regarde point les maluians. Or combien que tu dies que tu ne le verras point, si ét-ce qu'on peut auoir droit de lui, pourueu que tu ayes la patience de l'attendre. Mais maintenant, encor qu'il^c ne punit point avec courroux, e ne fait être guaire rude, Iob parle follement, e iase en sot.

Chap. XXXVI.

PVis poursuiuant son propos Eliu dit: Endure-moi vn peu, e ie te déchiffrerai l'affaire, car Dieu a encore que^d dire. I'irai querir ma sentence de loin, e baillera le droit a celui q̄ m'a fait. Car certes mō parler n'ét point faux, tu as affaire a sentences rondes. Veu q̄ dieu ét si excellēt, veu qu'il ét si excellēt e courageux, il n'ét pas si nonchallant de sauuer aux méchās la vie, e de ne faire iustice aux souffretteux. Tāt s'en faut qu'il ne veuille point regarder les gens de bien, q̄ même il les assoit e eleue avec les rois en siege durable. Que s'ils viennēt a être encheinés, e miserablemēt liés de cordes, il leur montre ce qu'ils ont fait, e qu'ils ont commis de grans pechés, e leur tire l'oreille, e les auertit qu'ils aient a se châtier e retirer de leur mauuaitie. S'ils obeissent e font ce qu'il leur dit, ils passent leur vie e aage biē e plaisammēt. S'ils n'obeissent, ils passent par les piques, e meurēt sans s'en donner garde. E les hipocrates sont cause de leur puniciō, de ce que quād il les a liés, ils ne reclament point. Ils rendent l'ame en ieunesse, e perdēt la vie^b entre les paillars. E cependant il deliure les chetifs en leur chetiueté, e en leur malheur il leur^c tire l'oreille. Aussi te tirera-il de détresse^d en lieu large, sous leq̄l n'y aura nul danger, tellemēt que^e ta table sera en repos e pleine

b. donne lieffe en auertir.

c. ne te punit pas si âprement que tu me riterois.

a. par moi, qui même sa cause.

b. en ieunesse: car paillardie fait ranōt mourir.

c. ennoye bonnes nouvelles e les deliure.

d. a sauerté.

e. tu viuras riche e paisible.

a. iuges mal de dieu.

b. dieu se courroucera si fort contre toi

c. ne tâche pas d'ensuiure les méchans, pour être mis a mort de nuit soudainement. Voi le chapitre 34.

d. c'est a dieu a faire d'enseigner et commander, n'apas de rendre compte.

pleine de graisse. Mais si tu^a fais mauvais iugement, tu en seras puni par iuste iugement. Car la^b colere sera telle, qu'il n'y aura si grosse cheuāce ne rançon qui te puisse garantir ni deliurer. On ne tiendra conte de ton auoir ou de tō or, ne de chose qui soit qui porte vertu. ^c N'ahanne pas apres la nuit en laq̄lle les gens sont tout a vn coup défaits: garde de te retourner a méchanceté, en la trouuant bonne a cause que tu es si chetif. ^d Dieu est vn docteur incomparable, de si haute puissance, que nul ne lui peut demander comte, ou dire qu'il a mal fait. Souuienne-toi de magnifier ce qu'il fait, lui lequel les hommes regardent, lequel chacun contēple, lequel on regarde de loin. Dieu est si excellent que nous ne le saurions cōprendre, e dure sans fin. Car quād il tire les gouttes d'eau, la pluye coule de sa vapeur, en sorte que l'air coule e dégoutte sur maintes gens. Que dirai plus: q̄ pourroit cōprendre l'étendue des nuées, qui sont la hautesse de sa loge, sur lēquelles quand il épand sa lueur, il couure les racines de la mer. Or par elles il punit les peuples, e donne a force viures. Il couure la lumiere a tout ses paumes, e lui fait aller au deuant: e quand il lui porte nouvelles d'vne autre, il suruiuent vn dépit contre celle qui monte.

Chap. XXXVII.

Outre-plus a ceci le cueur me bat au ventre e trēble. Oyés son horrible son, e l'éclat qui part de sa bouche, lequel il lance par deffous le ciel vniuersel, dont^a la clarté en est par les cōtrées de la terre. Apres la clarté se fait vn bruit, quand il tonne a haute voix, e ne delaye point ce qui s'ensuit apres qu'ō a oui sa voix. Dieu par sa voix tonne merueilleusement, e fait si grādes choses, que nous ne le sauriōs cōprendre. Car il cōmande a la neige qu'elle soit en terre, e de la pluye e giboulée de sa puissance il enferme tous les hōmes, afin que chacun sache son

a. l'éclair.

Aeuure: si se retirent les bêtes en leur retraite, e se tiennēt en leurs gîtes. Du midi vient la tempête, e de la bise le froid. Au souffle de Dieu se fait la glace, e grand eau se gele. Aussi sa lueur e clarté presse les nuées e les écarte, e par sa subtilité elles se virent e tournent pour faire tout ce qu'il leur cōmande sur terre par le mōde, soit qu'il les enuoye contre quelque nacion, ou contre le territoire de la nacion, soit pour porter profit. **B** Iob: tien toi, e considere les merueilles de Dieu. Sais-tu bien quand Dieu se iuche sur elles, e reluit par la clarté de sa nuée? Sais-tu la diuersité des nuées: qui est vne science merueilleuse e parfaite. Ou comment tes habilemens s'échauffent, quand il^b met la terre en repos deuers le midi? Astu avec lui étendu le ciel, si ferme qu'il semble qu'il soit prins? Montre nous que nous lui deuons dire, qui ne sommes pas ses pareils, a cause des^c tenebres. ^d A sauoir-mon si ie parle, si on le lui racontera: ou si vn homme parlera quād il sera englouti: veu qu'on ne peut pas seulement regarder^e la reluisante clarté qui est au ciel, lequel le vent en passant a nettoyé, quand l'or vient de vers la bise. La maiesté de dieu est terrible, le Toutpuissant est tel que nous ne le saurions trouuer: si grand en puissance, droiture, e excellent vertu, qu'il ne doit point^f répondre. Parquoi que les hommes le craignent, lui leq̄l il n'y a si sage cueur qui le voye. **Chap. XXXVIII.**

b. fait venir le beaux tems.

g. notre ignorance.

d. si vn hōme veut disputer contre dieu, il sera défaire.

e. le soleil.

f. le beaux tems.

g. rendre raison.

ADōc le Seignr répondit a Iob d'vn tourbillō, e dit: Qui est cetui là qui par son sot parler^a efface la prouidence? Or t'equippe cōm'vn vaillāt homme, e me declare ce que ie te demāderai. Oū étois tu quād ie fondoie la terre: di-le, si tu es si sauāt. Qui la cōpassée: si tu le sais: qui a étendu la reigle sur elle? En quoi sōt enchassés ses soubassemēs: ou q̄ a ietté la pierre de son angle: quād les étoiles du matin

a. veur donner a entendre que le monde n'est point gouverné par prouidence.

La creation de la terre

a. les anges
La mer

Le ma-
tin.

La nei-
ge.
La grê-
le.
b. punir
les pe-
cheurs.
Les ho-
rées e
éclaircs.

la rosée

c. glace.
Les é-
toilles.
d. ce plai-
sant prim-
tems, qui
se fait par
les étoiles
qui s'ap-
pellent Vergi-
les.

triōphoint toutes ensemble, e q̄ tou-
te^a la race diuine chātoit ioyeušemēt.
Qui enferra la mer a tout des portes,
quād elle faillit e sortit du vêtre de sa
mere: lors q̄ iela vėti de nuée, e la ben-
dai d'obscurité, e lui ordonai certain
terme, e l'arrētai a tout des barreaux e
des huis, en disāt: Tu viēdras iusqu'i-
ci, e non plus outre, e ici s'arrēteront
tes hautes vagues. As-tu en tō tēs cō-
mandé au matin: e assigné a l'aube du
iour sō lieu: e tellemēt qu'elle tiēne les
ailes de la terre, e q̄ par elle les méchās
soyēt écartés: lēquels méchās, quād le
seau de croye (par maniere de dire) ét
chāgé, deuīēnent comm'vne robbe, e
perdēt leur clarté, e sōt rōpus les bras
hautains. As-tu été iusqu'au fond de
la mer, e marché au fin plus pfond de
l'abyeme: Les portes de la mort t'ōt el-
les été ouuertes, e as veu l'ētrée de l'hi-
deuse nuit: As-tu cōprins la grādeur
de la terre: di-le, si tu fais toutes ces
choses. Par où va-on lá où se tiēt la lu-
miere: e où ét le lieu destenebres, q̄ tu
les cōprēnes dedēs leurs bornes, e q̄
tufaches par q̄ls sentiers il y faut aller:
Sauois-tu q̄ tu naitrois en vn tel tēs,
e viurois longuemēt: As-tu été es gre-
niers de la neige, e veu les greniers de
la grēle: la q̄lle ie reserue pour^b tēs d'a-
uersité, pour quād il faudra choquer
e cōbattre. Oú ét le chemin par où se
mipart la lumiere, épardant en terre
le vent de midi: Qui ouure le passage
aux horées, e le chemin a l'éclair bru-
yāt, en plouuāt au pays desert, où per-
sone ne demeure: en soulāt lieux her-
mis e desers, e faisant croitre le reuenu
de la terre: La pluye a elle vn pere: ou
qui engendre les gouttes de la rosée:
De quel vêtre sort la glace: e la gelée
de l'air qui l'engēdre: L'eau^c se cache,
dure comm'vne pierre, e le dessus des
ondes se prēd. Sauois-tu retreindre
^d les plaifances des Vergiles: ou ou-
rir les roideurs d'Orion: Sauois tu
faire sortir l'étoille iournalle en son
tēs, e mettre hors Arcture, avec ses en-
fans: Cōnois-tu l'ordre du ciel, e sau-

rois-tu declarer sa nature en terres
Sauois-tu faire q̄ en criāt avne nuée,
vne ondée d'eau te couure: Sauois
tu enuoyer les éclairs, en sorte qu'ils
aillēt e te dient, nous voici: Qui a mis
la sagesse en la poitrine: qui a logé la
prudēce es étrailles: Qui a si sagemēt
déchiffre l'air: e qui a arrēté l'humour
du ciel: quād la terre se cailloit e épel-
siffoit, e que les gletres s'vniffoint.

Chap. XXXIX.

C Hafferas-tu la proye a la lionef-
se, e raffasieras l'appetit des lion-
ceaux, quād ils sont couchés es cauer-
nes, e se tiēnēt en leurs retraittes pour
agguetter: Qui fournit le corbeau de
venaïson, quād ses petis criēt a Dieu,
en allāt ça-e-lá par faute de mangeail-
le: Sais-tu biē quād les chamois font
leurs petis: as-tu poit apperceu quād
les biches faonnēt: As-tu côté cōbien
de mois elles portēt: fais-tu point en
q̄l tēs elles faonnēt: quād elles se baif-
sent e iettēt hors leurs petis, e deliurēt
de leurs douleurs: Leurs faons s'en-
graissent e croissent a tout du fromēt,
e s'envont sans retourner a elles. Qui
a lâché e baille les chams a l'âne sauua-
ge: q̄ a delié l'âne farouche: au q̄l i'ai as-
igné lieu desert pour maison, e lieu
salé pour sa demeure. Il ne se fait que
rire du bruit des villes, e n'ont point
le cri des âniers. Il quiert sa pasture
par les montagnes, e cherche toute ver-
dure. A fauoir-mō si la licorne te vou-
dra seruir: ou si elle demourera a ta
creche: Lieras-tu la licorne es rayons
a tout des iuigles, pour hercer apres
toi les seillons: Te fieras-tu bien tant
en elle, pource qu'elle a grande force,
que tu lui encharges ton labeur: To-
seras-tu bien fier qu'elle te rapporte-
ra le blé, e l'amassera en ta grāge: Qui
ét plus braue: ^b les ailes de l'autru-
che, ou le pennage e plumage de la cigo-
gne: Aussi laisse l'autruche ses eufs a
terre, e les couue sur la terre, sans pen-
ser qu'on les foulera des pieds, e q̄ les
bêtes des chās les écacherōt: e aussi ru-
de a ses petis, q̄ s'ils n'étoint pas siēs, e
n'a point

e. il pleue

L'entē-
demēt
de l'hō-
me.

La lion-
nelle.

Les cor-
beaux.

Les cha-
mois.

Les bi-
ches.

L'âne
sauua-
ge.

a. fierie,
car la terre
salée e la
pre.

La licor-
ne.

L'autru-
che.

La cigo-
gne.

b. L'autru-
che e plus
belle, mais
aussi e elle
plus forte.

n'a poit peur d'auoir perdu sa peine.

Car dieu lui a ôté sagesse, e ne lui a point départi d'entēdemēt. Quād elle vi ent a s'eleuer en haut, elle se moque e des cheuaux e des cheuaucheurs.

Le cheual. tu dōné force au cheual: ou vêt tu son col criard: L'épouēteras-tu cōme vne lāgouste: veu q' frayeur lui sied biē esnarines: Il tappe des pieds, il s'égaye puiffāmēt, il s'ē va au deuant des armes.

a. comme poueux. Il ne se fait q' rire des choses épouētables, sans en auoir peur, e ne se recule poit pour vn' épée. Quād vn' carqis lui criq' cōtre, e q' les piqs e pertuisannes flāboyēt, il rōfle, e fait voler la poudre tout enragé, e ne tiēt point celā pour son de trōpette. Au sō de la trōpette il treppit, e flaire de loin le cōbat, vacarme e cri des capitaines. Fais-tu par tō grād entēdemēt voler l'épreuier, les ailes tirātes cōtre le midi: ou si a tō cōmandemēt l'aigle tire contremōt, e niche en haut, e le tiēt e demeure en vn rocher roide e malaisé, cōme en vne forteresse: De là elle choisit sa proye, e de ses yeux regarde loin, e dōne a lapper du sang a ses petis, e là où sōt les charognes, elle se treuue. Cela dit, le Seignr parla ainsi a Iob: Vn q' étriue cōtre le Toutpuiffant, le cōvaincra-il: q' raisonne cōtre dieu, lui repliquera-il: E Iob rēpōdit au seignr: veu q' ie suis tāt vile, q' te rēpōdroi-ier: le serre ma bouche a tout ma main: i'ai parlé vne fois pour toutes, ie ne contredirai, e ne repliq'rai plus. *Chap. XL.*

b. quand il y a quelque chose épouētable, il fume galātement par les narines

c. les flèches.

d. il ne creint point le son de trompe, cōme chose épouētable.

e. il n'ēt que trop aise.

L'épreuier.

L'aigle

E Le Seignr parla ainsi a Iob d'vn tourbillō. Or t'equippe cōme vn vaillāt hōme, e me rēpōd a ce que ie te demāderai. M'ôteras-tu mon droit: me bailleras-tu le tort, afin q' tu ayes le droit: Que si tu as tels bras q' dieu, e tōnes de ta voix cōme lui, accōutre toi de hauteur e excellence, e te vêt d'hōneur e maiesté. épar tō ardēt courroux, e regarde tous les hautains e les abbaïsse: regarde tous les hautains e les rue ius, e broye les méchās tout a coup. Cache-les tous en terre, e plōge leurs faces en lieu qu'ō ne les voye

a. me-les e defai com memo.

A plus. Paraisi ie cōfesserai q' tu te pourras defendre par ta dextre. Vela L'elephant q' i'ai fait avec toi, q' māge du foin cōme les beufs, Il a sa force e vertu en ses flācs e nōbril. Il demeine sa queue comm' vn cedre, e a les nerfs du plus haut de sa queue brāchus. Ses mēbres sōt tuyaux d'erain, ses os barres de fer, brief cēt le chef d'euure de dieu, e n'y a nul q' osāt mettre la main a l'épée cōtre lui, sinon celui q' l'a fait. Car les mōtagnes lui portēt pasture, là où toutes les bêtes des chās s'ēbattent. Il se couche sous les arbres ombrageux, e se retire parmi les cānes e marés, a l'ombre des arbres ombrageux, enuirōné des faux de riuere: e si boit vne riuere sās s'ētōner, tellemēt qu'il cuide bien engloutir le lordain a tout sa gueule, tāt s'en faut qu'il se laisse prēdre e percer les narines a tout des lanieres. Sau

L'elephant.

B rois-tu bien tirer la baleine a tout vn hameçon: ou lui ferrer la lāgue d'vne corde: Lui mettrois-tu bien vn crochet au museau, e lui perferois la machoire a tout vn poinçon: Oy-dā, elle te priera bien fort, e te parlera douce mēt: el'appointera avec toi, tellemēt q' tu l'emeneras pour t'en seruir a toujours. Tu passeras tō tems apres elle comme apres vn oiselet, e l'attacheras pour tes filles, e les compagnons marchās la copperōt e dépecerōt. Pēsés q' voire, tu rēpliras vne seine de sa peau, e de sa tête vne nasse a pêcher. Met lui vn peu la main dessus, e qu'il te souuiē

La baleine.

C ne biē q' plus ne cōbattras, ains seras si loin de tō attēte, q' a son seul regard tu seras éperdu. *Chap. XLI.* N'y a si hardi qui osāt éveiller, tāt s'en faut qu'il y ait quelcun q' puisse tenir cōtre moi. Qui m'a premier fait plaisir, q' ie lui doie rēdre la pareille: tout ce q' ēt sous le ciel, ēt miē. Le netaurai point des mēbres e forces d'elle, e cōment ell' ēt façonnée de bonne grace. Qui sera si hardi de decouurer le dessus de sa robbe: ou de se fourrer entre sō double museau: d'ouurer les huis de sa face: veu qu'ell' a les des cū-

b. elle te deconfira.

1ere. so

rônées de frateur. Elſ' ét hautainemēt écuſſonnée d'écailles, étroittemēt ferrées e cloſes, e tellement iointes ſvne a ſautre, que même le vent ne ſauroit paſſer par les iointures, e tellemēt attachées e ferrées enſemble, qu'on ne les ſauroit dêioindre. Son éternuer rend clarté, ſes yeux ſont cōme le regard de ſaube du iour. De ſa gueule ſortent des torches, e en partent étin celles de feu. De ſes narines ſort vne fumée, comme ſeroit d'vne chaudiere bouillante e ondoiante. Son ſoufflette charbons embrasés, e lui ſort vne flamme de la gorge. En ſon col gît telle force, que rien ne lui ét impossible. Les moignons de ſon cors ſont ſi fort attachés e ſi fermes, qu'on ne les ſauroit bouger. Sō cueur ét auſſi ferme qu'vne pierre, auſſi ferme q̄ la meule de deſſous d'vn moulin. Quād elle ſe bouge, les plus puiffans ont ſi grand peur, qu'ils perdent force e courage. Il n'y a ni épée, ni picque, ni iaueline, ni haubergeon qui puiſſe tenir contr' elle. Elle tient autant de conte du fer que ſi c'étoit paille, e de ſacier q̄ ſi c'étoit bois pourri. Elle n'a garde de fuir pour flêches: les pierres de fonde lui ſont autāt que chaume. Elle ne fait non plus de cas des arbalêtes, q̄ ſi cétoit chaume, e ſe moque des lances qu'on brāle. Sous elle ſont pierres pointues, elle iette les rochers en la boue. Elle fait bouilir les gouffres cōme ſi c'étoit vn pot, e ſe ſert de la mer pour mortier. Elle fait apres ſoi vne traſſe luiſante, tellemēt qu'on diroit q̄ ce ſont les cheueux gris de la mer. Il n'y a rien en terre pareil a elle, elſ' ét faite inépouêtable. Il n'y a riē ſi haut qu'elle ne voye, c'êt la reine de toute la race des bêtes farouches.

Chap. XLII.

A Donc Iob répondit au Seignr: Je ſai que tu peus tout, e q̄ quād tu entreprends vne choſe, on ne la ſauroit empêcher. Celui qui' abolit la prouidence, ét vn ſot. Parquoi ie ne

a. dit que tu ne gouuernes pas ſagement le monde.

A ſauoi que ie diſoi, e ſont les choſes ſi merueilleuſes, que ie n'y entend rien. Or écoute ce que ie dirai, e me declare ce que ie te demanderai. De toi auoi-ie bien oui parler, mais ores ie te voi de mes propres yeux. Parquoi ie me déplai, e m'en repens a terre e en la poudre. Apres que le Seignr eut tenu tels propos a Iob, il dit a Eliphaz Themanite: le ſuis courroucé contre toi, e contre tes deux compagnons, pource que vous n'aués pas droittemēt parlé de moi, comme mon ſeruiteur Iob. Parquoi prenés ſet toreaux e ſet moutons, e allés a mon ſeruiteur Iob, e faites ſacrifice pour vous, e Iob mon ſeruiteur priera pour vous, e pour ſamour de lui ie ne vous ferai point cōme le merite vōtre folie, de ce que vous n'aués pas droittemēt parlé de moi comme Iob mon ſeruiteur. Adonc Eliphaz Themanite, e Baldad Suhite, e Sophar Naamathite allerent faire comme le Seignr leur auoit dit, e le Seignr exauça Iob qui pria pour ſes cōpagnons, e l'ôta de ce méchef, e lui rendit le double de tout ce qu'il auoit eu. Si vindrēt a lui tous ſes parens e parentes, e tous ſes amis du tems paſſe, e banqueterēt aueque lui chés lui, e eurent de lui cōpaſſion, ſi le conſolerent de tant de maux que le Seignr lui auoit enuoyés, e lui donnerent chacun vne Queſſite, e vn' oreillette d'or. E le Seigneur fit apres plus de bien a Iob que parauāt, en ſorte qu'il eut quatorze mille q̄ brebis que cheures, ſix mille chameaux, mille iougs de beufs, e miſſ' âneſſes. Il eut auſſi ſet ſis e trois filles, d'ôt il mît nom a ſvne Iemina, a ſautre Caſſia, a la troiſième Queranappuca, lēq̄lles filles de Iob furēt ſi belles, qu'au mōde n'en auoit poit de pareilles: e leur bailla leur pere, heritage entre leurs freres. E vêquit Iob apres celá cēt e quarāt' ans, e vit ſes enfans e les enfans de ſes enfãs iuſqu'a quatre generaciōs, e parainſi mourut Iob vieux e bien aagé.

Le

Le premier liure
du Sautier.

SEAVME I.
G. Chançon de David prophete e roi. E.



Benheureux est l'homme q ne chemine point au cōseil des méchās, e ne s'arrête point au chemin des maluiuans, e n'êt poit assis au siege des moqueurs.

Ains prend son plaisir en la loi du Seigneur, e y pense iour e nuit.

1ere. 17

Il êt comm'vn arbre planté aupres d'vn ruisseau d'eau, q porte son fruit en sa saison, e ses feuilles ne tombent point: e êt vn tel homme heureux en tout ce qu'il fait.

Il n'êt pas ainsi des méchans, ains sont cōme la paille que le vent chasse.

Pourtant les méchans ne tiendrōt point bon au iugement, ne les maluiuans en la compagnie des iustes.

2. Li. Seau. 140. vers la fin.

Car le Seigñr a soing du chemin des iustes, e le chemin des maluiuans perira.

II.

Actes 4

Pourquoi bruyent les gens, e font les peuples vne sottie entreprinse?

Les rois de la terre se bendent, e les seigneurs s'amassent ensemble cōtre le Seigneur e contre son oint.

Rōpons leurs liens, e iettons leurs cordes.

Celui qui êt assis es cieus s'en rit: le Seigneur se moque d'eux.

Vn tēs viēdra qu'il parlera a eux tāt courroucé, e les troublera par depit.

Si ai-ie ordonné mon roi sur Sion ma sainte montagne.

Act. 13 Ebr. 1

Je raconterai l'ordonance du Seigneur qui m'a dit: tu es mon fis, ie t'ai aujourd'hui engendré.

Demande-moi, e ie te dōnerai les gēs pour heritage, e te mettrai en pos

A session des contrées de la terre.

Tu les gouverneras a tout vn bâton de fer, tu les casseras cōm'vn pot de terre.

Parquoi ô rois, soyés sages: amendez vous, ô gouverneurs de la terre.

Serué au Seigñr en creinte, e vous égayés en tremblant.

Baisés le fis, de peur que s'il se courrouce, vôtre cas ne se porte trêmāl, quād il fera soudainement embrasé de courroux: que bienheureux sont tous ceux, qui en lui se fient.

III.

Chançon de David, quand il s'en fuyoit deuant Absalom son fis.

O Seigneur que t'ai d'auerfaires? que de gēs s'eleuent cōtre moi? 2. Reg. 15

Que de gens disent de mon ame, q ien'ai point de salut en Dieu? Scla.

Si êt-ce, Seigneur, que tu es mon bouclier, e ma gloire, e celui qui eleues ma tête.

Quād de ma voix t'inuoque le Seigñr, il m'exauce de sa sainte mōtagne.

Je me couche, ie dors, ie m'éueille, pourtant que le Seigñr me supporte.

Je ne crain point, quelque million de gens qui m'assiege.

Leue-toi, Seigñr, sauue-moi, mon Dieu, qui soufflettes mes ennemis, qui romps les dens aux méchans.

A toi êt, Seigñr, de mettr'a sauueté, e de fauoriser a ton peuple. Scla.

III.

Chançon de David pour être entonnée a tout instrumens de musique.

QVand ie te reclame, exauce-moi, ô Dieu de mon droit, qui en tribulacion me mets au large: aye merci de moi, e oui ma priere.

O enfans d'hōmes, tournerés-vous tou-iours ma gloire en deshōneur: ai merés-vous tou-iours fausseté? Scla.

Or connoissés que le Seigneur s'êt choisivn hōme craignant Dieu le Seigneur.

gneur m'ouira quād ie l'inoquerai. **A**
 Ayés grand peur de malfaire, pēsés
 y en voz cueurs sur voz lits, e vous
 tenés cois. Sela.

Ephef. 4

Faites sacrifices de iustice, e vous
 fiés au Seigneur.

*a. donne a
 entendre le
 bien que
 tu leur fais
 de leur dō
 ner tāt de
 blé, de
 quoi ie
 suis ioy-
 eux.
 Sc. 14. 14
 52.*

Il en y a mains qui disent, qui nous
 fera auoir du bien: * éclaire nous de la
 clarté de ton visage, Seigneur,

Qui me fais auoir ioye au cueur, a
 cause de la faisō de leur blé e vin, dōt
 il ont a foison.

Le me couche en paix, e si dort, **B**
 pourtant que toi seul, Seigneur, me
 mets en seureté.

V.

*Chanson de Dauid pour être
 entonnée a la lyre.*

ECoute mes parolles, Seigneur, cō
 sidere ma pensée.

Entēs a la voix de ma plainte, mon
 roi e mon Dieu, car ie t'en prie.

Seigneur au matin tu ouis ma voix,
 au matin ie me treuue deuāt toi, e con
 temple. **C**

Car tu n'es pas vn Dieu qui aimes
 méchāceté, les mauuais n'ont nulf ac
 cointance avec toi.

Les fols ne se treuuent point deuāt
 tes yeux, tu hays tous mal-faisans.

Tu détruis les mēteurs, Seigneur,
 tu as en dédain gens sanglans e mali
 cieux.

Mais moi par ta clemence, i'entre
 en ton eglise:

Ie t'adore en vn saint temple, en te **D**
 craignant.

Seigneur condui moi par ta iusti
 ce, a cause de mes auersaires adresse
 deuant moi ta voye.

*Sous 14
 Rom. 3*

Car en leur bouche n'a nulf assen
 sance: ils ont l'estomac enuenimé: leur
 gosier êt vn sepulcre ouuert: ils flattēt
 de leur langue.

Détrui les, ô Dieu: qu'ils tombent
 de leurs entreprinſes: décōfi-les pour
 tant de lâchetés qu'ils font, car ils te
 sont rebelles.

E que tous ceus, qui en toi se cōfi
 ent, se réiouissent, e troublent tou
 iours deſſous ta sauuegarde, e s'égay
 ent en toi ceux qui aiment ton nom.

Car tu benis les iustes, Seignr, les
 coronant de l'écuffon de faueur.

VI.

*Chanson de Dauid a chanter a tout
 instrumens de musique, a l'oclaue.*

Seigneur ne me puni pas avec cour
 Sroux, ne me châtie pas de piteuse
 ment.

Aye merci de moi, Seignr, qui suis
 malade: guari moi, Seigneur, car i'ai
 les membres troublés.

E ai l'esperit fort troublé, e toi Sei
 gneur qu'attens tu?

Retourne toi, Seignr, sauue moi la
 vie, preserue moi par ta benignité.

Car quelle mēcion se fera-il de toi
 en la mort: en Enfer q̄ te remerciera?

Le suis las de soupirer: i'arrouse tou
 te la nuit mon lit: ie mouille ma cou
 che de mes lermes. **C**

Mes yeux desechēt de chagrin, e en
 uieillissent entre tous mes auersaires.

Retirés-vous de moi, tous malfai
 sans, car le Seigneur exauce la voye de
 mes pleurs.

Le Seigneur exauce ma supplica
 tion: le Seigneur reçoit ma priere.

Que tous mes auersaires soyēt hō
 nis e fort troublés: qu'ils se tournent
 delā, e soyent soudainement honnis.

VII.

*Defense de Dauid, laquelle il chanta
 au Seigneur a cause * du more descendu
 de la race de Iemint.*

*a. de Sal
 homme
 noir, c'est
 dire ma
 noir.*

Seigneur mō Dieu, en toi ie me fie,
 S defend-moi de tous ceux qui me
 chassent, e me deliure.

De peur qu'il ne rauisse ma vie cō
 m'vn liō, e la depece sans être garātie.

Seignr mon Dieu, si i'ai cela fait, s'il
 y a lâcheté en mes mains:

Si i'ai rēdu mal pour mal, si i'ai de
 trouſſé vn qui a tort me presse,

Que

Que l'ennemi chasseroit mon ame, e qu'il atteigne e atterre ma vie, e mette ius ma gloire. Sela.

Leue-toi Seigneur, en te courrouçant, émeu-toi pour le maltalent de mes auersaires, e tien de moi le iugement que tu as deliberé.

E étant enuironné d'une troupe de gens, assied toi haut pour ce faire.

O Seigneur iuge des peuples, iuge moi Seigneur selon le droit e raison que j'ai.

Que la mauuaitie des méchans prenne fin, e confirme les iustes, ô iuste Dieu, qui sondes les cueurs e les reins.

1. Cor. 18
1. Cor. 17. Mon bouclier est en Dieu, defendeur de ceux qui ont le cueur droit.

Dieu est iuste iuge, Dieu menace tous les iours.

Mais tant s'en faut que cetui-là se change, que même il affile son épée: il bende son arc, e la met en point.

E s'est appareillé des bâtons mortels, e s'est fait des fleches pour poursuivre.

Le voila qu'il traueille pour enfanter déraison, e a conceu vn mauuais tour, e enfantera lâcheté.

Sus 9 Il caue e fouit vne fosse, e trébuchera au creux qu'il aura fait.

Sa mauuaise entreprinse lui retournera sur la tête, e sa cruauté descendra sur son sommet.

En remercierai le Seigneur selon sa iustice, e chanterai le nom du Seigneur souuerain.

VIII.

Chançon de Dauid pour être entonnée a Githith.

O Seignr nôtre sire, que ton nom est noble par toute la terre: le q'l ayant mis ta maiesté au ciel,

Tu fondes vne puissance par bouche d'enfans e têtans, a cause de tes auersaires, en faisant cesser les ennemis e malueuillans.

Quand ie voi les cieus, ouurage

A de tes doits, la lune e étoiles que tu as créées,

Qu'est-ce que l'homme, que tu en ayes souuenance? qu'est-ce que le fis d'homme, que tu en ayes soin? Job 7

Si est-ce que tu en as fait quasi vn Dieu, e l'as coronné de tant d'honneur e autorité, Ebr. 2

Que tu l'as fait gouverneur des eures de tes mains, e as tout mis des sous ses pieds, 1. Cor. 15

Tout le bercail e bouaille, e outre plus les bêtes des chams.

Les oiseaux de l'air, e les poissons de la mer, qui passent par les sentiers de la mer.

O Seignr nôtre sire, que ton nom est noble par toute la terre.

IX.

Chançon de Dauid pour être entonnée a Muthlabben.

Je te priserai, Seigneur, de tout mon cueur, en racontant toutes tes merueilles.

Je m'éiouirai e égayerai en toi, en chantant ton nom souuerain.

De ce que mes ennemis tournés en fuitte, sont trébuchés e peris deuant toi.

Car tu meines ma cause e querelle, étant assis au siege d'un iuste iuge.

Tu déconfis les gens, détruis les méchans, effaces leur nom a tout iamais.

O ennemi, les desolaciōs ont prins fin a tou-iours: tu as bien rasé noz villes, tellement qu'il n'en est plus nouvelles:

Mais le Seigneur est assis a iamais, ayant mis en point son trône pour faire iugement.

E iugera le monde iustement, iettant sentence sur les peuples droitement.

E fera le Seigneur la sauuegarde des petis, sauuegarde es tems de tribulacion.

Ese

Es fieront en toi ceux qui connoissent ton nom, pourtant que tu ne délaisses point ceux qui te cherchent, Seigneur.

Châtes le Seigneur qui se tient en Sion, donnés a entēdre sa nature parmi les peuples.

Car il se venge du tort qu'on fait a ceux dēquels il a le soin, n'oubliant point la cōplainte des souffretteux.

Aye merci de moi, Seigneur: regarde de l'oppressē que ie souffre de ceux qui me haissent: retire moi des portes de la mort.

Afin que ie racōte toutes tes louāges dedans les portes de la fille Sion, m'égayant en ta defense.

Les gens sont enfoncés en la fosse qu'ils ont faite: au filé qu'eux-mêmes ont mucé, ils sont prins par le pied.

A cela voit-on bien que le Seignr fait raison, quād les méchās sont pris par l'euure de leurs propres mains. Higaion Sela.

Les méchans tomberōt a l'enuers en Enfer: toutes gens qui oublient Dieu.

Car les pources ne seront pas toujours en oubli: les souffretteux ne perdront pas toujours leur tems d'auoir esperance.

Leue toi, Seigneur, que les hommes ne se fortifient, que les gens soyent iugées par deuant toi.

Dōne-leur vn tel exemple, Seignr, que les gens entendent qu'ils sont hōmes. Sela.

X

Pourquoi, Seigneur, te tiens-tu loin: pourquoi te caches-tu es tems d'auersité?

Les méchans poursuiuent orgueilleusement les souffretteux, e si seront prins par les ppres entreprinſes qu'ils font.

Car le méchant se complait en son appetit desordonné, e sauaricieux mé

priseur de Dieu et bien content de sa personne.

Le méchant et si outrecuidé, qu'il ne se soucie de Dieu, e même toutes ses entreprinſes sont, qu'il n'y a point de Dieu.

Il ne fait iamais riē qui ne soit cruel: ses sentences sont loin de deuant lui: il fait la figue a tous ses auersaires.

Il dit en son cueur qu'a iamais au grand iamais ne sera ebranlé, a cause qu'il n'et pas mal a son aise.

Il a la bouche pleine de periure, trōperies e deloyauté, e a deſſous sa langue mauuais affaire e lâcheté.

Il et assis en embûche es villages, pour en cachette tuer les innocēs, en guettant de ses yeux les seulets.

Il épīe secrettement, comm'vn lion en sa cauerne: il épīe pour happer les souffretteux: il happe les souffretteux en les attirant en son filé.

Il se serre e s'abbaisse, afin que les seulets tombent par sa violence.

Il dit en son cueur que Dieu n'y pense pas, e qu'il a caché son visage, sans iamais y deuoir regarder.

Leue toi, Seigneur Dieu, hausse ta main, n'oublie pas les souffretteux.

Faut-il que le méchant méprise Dieu, disant en son cueur que tu n'en feras point d'enquête?

Tu le vois bien: car tu as tel égard sur le mal e méchāceté, que tu la mets deſſous ta main, toi qui es le gardien des delaiſſés, e defenseur des orfelins.

Romp le bras des méchans e mauuais, si qu'on ne puisse trouuer leur méchanceté, quelque chercher qu'on la face.

Le Seigneur et roi a tout iamais: les gens perissent de sa terre.

Tu exauces le desir des souffretteux, Seigneur, disposant leur cueur e leur prêtant l'oreille,

Pour faire raison aux orfelins e petis, afin que desormais les hōmes de terre ne fassent plus d'effroi.

XI

XI.

Chanſon de Dauid pour être entonnée.

Ime fie au Seigneur: pourquoi dites vous a mon ame, retire toi en vñtre montagne, oiſeau?

Car vela les méchans qui tendent ſarcils apprêtent leurs flèches ſur la corde, pour tirer ſecrettement contre ceux qui ont le cueur droit.

Que si les fondemens ſont abbat-
tus, que feront les iuſtes?

Le Seignr en ſon palais, le Seignr **B** ayant es cieus ſon trône, regarde les enfans d'homme de ſes yeux, e ſépreu ue de ſa veue.

Le Seigneur appreuue les iuſtes, e hait de ſon cueur les méchās e aimās iniuſtice.

Il fera plouuoir ſur les méchās, pie-
ges, feu, ſouphre, e orage tempé-
tueux: vela le breuage qu'il leur fau-
dra boire.

Car le Seigneur iuſte aime iuſtice, e a ſon regard ſur droitture.

XII.

Chanſon de Dauid pour être entonnée a l'oſtauc.

A Laide, Seigneur, car il n'y a plus de debonaires: les loyaux ſont defaillis d'entre les enfans d'homme.

Ils parlent l'un a l'autre fauſſemēt: ils parlēt avec leurs flatteuſes, a tout vn double cueur.

Que puiſſe le Seignr copper toutes leurs flatteuſes, e la langue parlante **D** brauement,

De ceux qui diſent: Nous ſerons les maitres par noz langues: nous auons noz leures a nôtre commande-
ment: qui ēt nôtre Seigneur?

Pour le méchef des ſouffretteux, pour les ſoupirs des poures, ie me le-
uerai tout a cēt heure (dit le Seignr) e les mettrai a ſauueté de ceux qui les mépriſent.

Les promeſſes du Seignr ſont promeſſes pures comm'argent affiné en

A vn fourneau de terre, e epuré par ſet fois.

Toi, Seignr, cōſerue-les, cōtregar-
de nous de cête generacion a iamais.

Tout ēt plein de méchans, quand mauuaitie a la vogue parmi les enfans d'homme.

XIII

Chanſon de Dauid pour être entonnée.

Iuſqu'a quand finablemēt, Seignr, Im'oublieras-tu: iuſqu'a quand me cacheras-tu ton viſage?

Iuſqu'a quād meshui ſerai-ie en é-
moi de courage, e en chagri de cueur: iuſqu'a quand s'eleuera mon ennemi contre moi?

Regarde, exauce moi, Seignr mon Dieu, illumine mes yeux, que ie ne dormela mort.

Que mon ennemi ne ſe vante d'être venu a bout de moi: que mes auer ſaires ne s'égayent, ſi ie ſuis ébranlé.

C Tant ya que ie me confie en ta benignité: mon cueur s'édouira en ta ſau uegarde: ie chanterai le Seigneur qui m'aura fait ce bien.

XIII.

Chanſon de Dauid pour être entonnée.

L Es ſols diſent en leur cueur qu'il **Sous 52**
N'y a point de Dieu: de ſi corrom-
pue e abominable nature ſōt-ils, qu'
il n'y a celui qui bien face.

D Le Seigneur a regardé du ciel les enfans d'homme, pour voir ſ'il y au-
roit quelcun qui eût le ſens de ſe ſou-
cier de Dieu.

Ils ont tous vilainemēt flechi: il n'y **Rom. 3**
a celui qui bien face: non pas vn.

Tous les maluiuans, qui mangent mon peuple, n'entendent-ils point qu'ils mangent le pain du Seigneur, lequel ils n'inuoquent pas?

Vn tems viendra qu'ils ſeront ef-
frayés: car Dieu ēt parmi la generaci-
on des iuſtes.

a ſōt nour-
ris du Sei-
gneur, Li
Seau. 4. 52

Aa

Vous vilenés l'etreprinse des souf-
freteux, pource qu'ils ont leur fiance
au Seigneur.

O qui dōnera de Siō salut a Israel:
afin que quand le Seigneur ramene-
ra son peuple esclau, s'égaye, Israel s'
éiouisse. Iacob

XV.

Scaume de David.

Seigneur qui se tiendra en ton ta-
bernacle: qui habitera en ta sainte
montagne?

Qui va rondement en besogne, e
fait raison, e dit la verité en son cueur.

Qui par sa langue ne médit, ni ne
fait mal a autrui, ne deshonneur a son
prochain.

Qui ne tient conte des méchans, e
hōnore ceux qui creignent le Seignr:
e ce qu'il a iuré a autrui, il ne le des-
uoue point.

Qui ne dōne point son argēt a vsu-
re, e ne prend point de don au dom-
mage des innocens: qui ces choses fe-
ra, iamais ne sera ébranlé.

XVI.

Milham de David.

Garde moi, ô Dieu, car ie me fie
en toi.

Ie di au Seigneur: tu es le sire, qui
n'as que faire de mon bien.

Es saints e nobles, qui sont en la ter-
re, git tout mon plaisir.

Quant a ceux qui avec grans tra-
uaux se hâtent ailleurs, ie ne fai point
leurs offrandes sanglantes, ni ne met
leurs noms en mes leures.

Toi, Seigneur, qui es ma legitime
possession, e mon parti, tu me main-
tiens en mon lot.

Il n'ēt écheu vne cōtrée en lieu plai-
sant, e ai vn ioli heritage.

Ie remercie le Seigneur qui me con-
seille tellement, que même mes reins
me corrigent de nuit.

Ie met tou-iours le Seigneur au de-
uant de moi, lequel étant a ma droit-

te, ie ne suis point ébranlé.

Parquoi mō cueur se réioui, e ma
pensée s'égaye, voire mon cors se tiēt
en seureté,

Pourtant que tu ne laisseras point
mon ame en Enfer, tu n'édureras po-
int que ton debonaire souffre corru-
ption.

Tu m'apprendras le sentier de vie,
toi en la presence duquel y a de ioyes
a force, en la droite duquel sont plai-
sances sans fin.

XVII.

Priere de David.

Ecoute, Seigneur, l'innocence: en-
ten ma complainte, écoute la prie-
re que ie fai par leures nō cauteleuses.

Que droit me sorte de deuant toi:
que tes yeux voyent droiture.

Tu as beau éprouuer mon cueur,
tu m'as beau visiter e essayer de nuit,
tu ne trouueras point que mes pēsées
passent ma bouche.

Quant aux euures des hommes, se-
lon le dire de tes leures ie me garde
des sentiers des cruels.

Soutien mes pas en tes ornieres,
que mes pieds ne chancellent.

Ie te reclame pource que tu m'
exaues, Dieu, prête moi ton oreille,
écoute mon parler.

Employe ta merueilleuse bōté, toi
qui contregardes ceux qui se fient en
ta main droite, cōtre ceux qui se dres-
sent contr'eux.

Garde moi comme la prunelle de
l'œil: cache moi en l'ōbre de tes ailes.

A cause des méchans qui me tour-
mentēt, de mes ennemis qui pour m'
ôter la vie m'assiègent.

Qui ont la bouche farcie de grais-
se, e parlent orgueilleusement.

E maintenāt enuironent noz pas;
e ont les yeux tellemēt mis, qu'ils sont
baissés contre terre:

Tout ainsi que fait vn lion qui a en-
uie de happer quelque proye, ou cō-
m'vn lionceau qui se tiēt es cauernes.

Leue

a. mes ap-
peris char-
nels de
qui sont
mortifiés.
reins pour
appetit
charnel.
4. Esd. 5
Aa. 2.

a. soyēt
tres que
ce que le
di.

Leue toi, Seigneur, deuaance-les, e
les domte: deliure ma vie des méchās
qui sont ton épée,

Des mortels qui sont ta main, Sei-
gneur, des mortels mōdains, qui ont
leur cheuāce en ce monde: toi leur rē-
plissant tellement le ventre de tō gar-
demanger, que leurs enfans en ont
tout leur soul, e laissent leur remanāt
a leurs enfans.

Mais moi par iustice verrai ta face,
e ferai soul quand ta semblance sera
reueillée.

a. aurai ce
que te defi-
re par la
resurrexiō
de Christ,
qui est ton
image.

XVIII.

*Chanson de Dauid seruiteur de dieu
pour être entonnée, lequel dit au Sei-
gneur les parolles de cete chanson, lors
que le Seigneur l'eut deliuré de la
main de tous ses ennemis, e nom-
mément de Saul.*

IE t'aime affectueusement, ô Seignr
qui es ma force.

Le Seigneur est ma roche, ma forte-
resse, e mon deliureur: mō Dieu, mon
rochefort, en qui ie me fie: mon bou-
clier, e corne de ma sauueté, e mon
donion.

Quād i' inuoque le Seigneur en le
louant, ie suis garāti de mes ennemis.

I'étoi troussé des cordes de la mort,
e troublé des rauages de mauuais gar-
nemens.

I'étoi enuironné des cordes d'ēfer,
e empêché des lacs de la mort:

En tell'angoisse i'ai reclamé le Sei-
gneur, e ai crié a mon Dieu, e il a oui
ma voix de son palais, e est la plainte q̄
ie faiso deuant lui, arriuée a ses oreilles

Lors la terre a s'émouuoir e croller,
e les fondemens des montagnes a
trembler e locher, pourtāt qu'il étoit
courroucé.

Le nés lui fumoit: feu ardent lui
sortoit de la bouche, e étoit embrasé
de charbons.

Il a baillé le ciel, e est descendu, ayāt
sous ses pieds obscurité.

Il cheua choit yn Cherubim, e vo

A loit se guindant sur les ailes du vent.

Orauoit-il mis entour soi tenebres
pour s'y cacher, e noires eaux des
nuées du ciel pour sa loge.

Lêquelles nuées étans a la lueur de
sa presence éuanouies, il y eut grêle e
charbons vifs.

E le Seigneur de tonner du ciel, e
le Souuerain de ietter vn éclat, aue-
que grêle e charbons vifs.

E de lancer ses traits, e écarter ces
gēs, e les étourdīt a force d'éclairs.

B Si se sont montrés les goufres des
eaux, e ont été découuers les fonde-
mens du monde, par ta menace, Sei-
gneur, par le souffle du vent de tes
narines.

Il m'a den'haut enuoyé prendre, e
m'a tiré de tant d'eaux.

Il m'a deliuré de mon tant puissant
ennemi, e de mes malueuillans qui é-
toint plus fors que moi.

Ils m'auoint prins a pied leué, mais
le Seigneur a été mon appui.

C E m'a retiré au large, e defendu,
pourtant que i'étoi en sa grace.

Le Seigneur m'a recompensé selō
mon innocence, e m'a payé selon la
pureté de mes mains.

Car i' auoi gardé les voyes du Sei-
gneur: e n'auoi point fait de lâcheté
contre mon Dieu.

Ains auoi eu tous ses droīts deuant
moi, e n'auoi point lâché ses ordo-
nances.

D Mais m'étoi porté rondement en-
uers lui, en me gardant de faire faute.

Si m'a le Seignr guerdonné selon
mon innocēce, selon que mes mains
étoint pures deuant ses yeux.

Aux bons, tu te montres bon: aux
gens entiers, entier.

Aux purs, tu te montres pur: e aux
peruers, rude.

Caa tu defens les hommes souffre-
teux, e abbais les sourcils des or-
gueilleux.

Car tu as allumé ma lâpe, le Seignr
mon Dieu illumine mes tenebres.

b. me se-
court.

Donque par toi ie romp la pointe
d'vn'armée: par mon Dieu ie saute v-
ne muraille.

• Duquel dieu la voye est entiere: les
promesses du Seigneur sont pures: il
sert de bouclier a tous ceux qui en lui
se fient.

Car qui est Dieu excetté le Seignr:
ou qui est rochefort sinon nôtre dieu?

Lequel Dieu me ceint de force, e
rend mes murs entieres.

Qui me fait auoir pieds de biche,
e me met es plus haut lieux.

6. Rois 22 Qui apprend tellement a mes mains
a combattre, que de mes bras se frois-
se vn arc d'acier.

Tu me fournis du bouclier de ta
sauuegarde, e me soutiens de ta main
droitte, e par ta douceur m'aggradis,

E tellemēt élargis mes pas dessous
moi, que les plantes de mes pieds ne
chancelent point.

Ie poursui mes ennemis, e les at-
tein, sans m'en retourner qu'ils ne so-
yent mis a fin.

Ie les assomme en telle sorte, qu'ils
ne se peuvent leuer, étans trébuchés
dessous mes pieds.

Tu me ceins de force pour guer-
royer, e rues ius mes auersaires des-
sous moi.

E fais que mes ennemis me tour-
nent le dos, si que ie détrui mes mal-
ueuillans.

Ils crient, mais nul ne les secourt:
au Seignr, mais il ne les exauce pas.

Ie les écäche cōme poudre iettée au
vêt, e les broye cōme fange des rues.

Tu me deliures des mutineries du
peuple: tu me fais être chief des naci-
ons, si que gēs q̄ ie ne cōnoi pas, sont
mes suiets,

E m'obeissent a la simple parolle.
Gens étranges me sont domtés:

Gens étranges trébuchent, e ont
grand peur dedens leurs clos.

Viue le Seignr, benit soit mō roche
fort, e surhaussé le dieu de ma sauueté

Le Dieu qui me fait auoir vègean-

ces, e m'assuiettit les peuples.

Qui me fait échapper de mes enne-
mis, e me garantit de mes auersaires,
me deliurant d'vn homme cruel.

Parquoi ie te prierai parmi les na-
cions, Seigneur, e châterai ton nom.

Qui fais auoir de si grandes victoi-
res a ton roi, e fais des biens pardura-
bles a tō Oint, a Dauid e a sa semēce.

XIX.

Scaume de Dauid pour

être entonné.

B **L**Es cieux racontent la gloire de
Dieu, e Pair montre l'ouurage de
ses mains.

Vn iour suiuaūt l'autre s'en dégoise
e vne nuit suiuant l'autre le dōne a en-
tendre.

Si qu'il n'y a ne langage ne parler
où leur voix ne soit ouie.

Leur regle va par toute la terre, e Rom. 10
leur propos s'entend iusqu'au bout
du monde. Il a mis en eux le paillon

C du soleil,

Qui est comm' vn époux sortant
hors de sa chambre, e s'égaye comm'
vn luiteur pour courir la lice.

Il démarche d'vn bout du ciel, e
fait le tour iusqu'a l'autre, en'y a rien
qui soit quitte de sa chaleur.

La loi du Seigneur entiere recrée,
l'ame, l'oracle certain du Seigneur fait
de l'enfant le sage,

Les droits mandemens du Seignr
réiouissent le cueur: la pure doctrine
du Seigneur illumine les yeux.

D La nette crainte du Seigneur de-
meur'a iamais: les sentences du Sei-
gneur sont vrayes e iustes,

Plus desirables qu'or, ne que fin or.
de touche, plus douces q̄ miel e que
rai de miel.

Aussi suis-ie par elles auisé, moi
tō seruiteur, lēquelles sont telles que
en les gardāt on acquiert grād loyer.

Mais qui pourroit entēdre les mé-
faits: purifie moi des secrets,

E aussi me rend quitte, moi tō ser-
uiteur

uiteur, des maux cōmis a escien, afin A
qu'ils ne me seigneurient: lors ie serai
entier, e innocent de tant de pechés.

Pren en gré les parolles de ma bou
che, e la pensée de mon cueur, Seigñr
mon rochefort e mon garant.

XX.

*Seaume de Dauid pour
être entonné.*

LE Seigneur te veuille exaucer en
tems d'auesrité: le nom du Dieu
de Iacob te preserue.

Qu'il t'enuoye aide du saintuaire,
e te sequeure de Sion.

Qu'il ait souuenance de toutes tes
offrandes, e veuille conuertir en cen-
dres ton brulage.

Qu'il te donne ce q̄ tu as au cueur,
e accomplisse toute ton entreprinse.

Nous triompherons de ta victoi-
re, e au nom de nôtre Dieu leuersons
l'enseigne, lequel Seigneur accomplif
se toutes tes requêtes.

Maintenant cōnoissons nous que C
le Seigneur sauue son Oint, l'exauçât
de son saint ciel, par les forces de sa
main droite, laquelle porte salut.

Les vns font cas de chariots, les au-
tres de cheuaux, e nous du nom du
Seigneur nôtre Dieu.

Ils tōberont e trebucherōt, e nous
ferons de-bout, e tiendrons bon.

Le Seigneur sauuera le roi, e nous
exaucera quand nous l'inoquerons.

XXI.

*Seaume de Dauid pour
être entonné.*

SEigñr le roi se réiouit de ta puiffā-
ce, e s'égayebiē fort de ta defence.

Tu lui as ottroyé le desir de son
cueur, e ne l'as point éconduit en la
demande de ses leures. Sela.

Car tu lui as fait beaucoup de biēs,
e lui as mis sur la tête vne coronne
de fin or.

Il t'a demandé vie, tu lui as donné
aage durant a iamais.

Il ét en grād hōneur par ta sauuegar-
de: tu l'as mis en dignité e autorité.

E si l'as fait être vn eternal bōheur,
en l'éiouissant par le plaisir de ta face.

Car le roi se confiant au Seigneur,
e en la bonté du Souuerain, ne sera po-
int ébranlé.

Ta main trouuera biē tous tes en-
nemis: ta droite trouuera bien tes
malueuillans.

Tu en feras cōm'vne fournaise de
feu, lors que tu te courrouceras, Sei-
gneur: tu les engloutiras par tō cour-
roux, e les consumera le feu.

Tu ôteras leur generaciō du mōde,
e leur semēce du lignage des hōmes.

Car ils sont aps te faire mal: ils braf-
sent vne méchāceté, de laquelle ils ne
pourront venir a bout.

Car tu feras d'eux vne bute, e de la
corde de ton arc tircras droit contre
leur visage.

Leue toi Seigneur, a tout ta force:
nous chanterons e melodierons ta
puissance.

XXII.

*Seaume de Dauid sur la biche de
l'aube du iour pour être
entonné.*

MON Dieu, mon Dieu pourquoi
m'as tu laissé? pourquoi ét ma
sauueté loin de mes parolles pleinti-
ues?

Mon Dieu ie crie de iour, e tu ne m'
exauces pas: e de nuit, e n'ai point de
repos.

Si demeures-tu le saint, qui es le
los d'Israel.

En toi se font fiés noz peres, ils s'y
font fiés, e tu les as deliurés.

Ils t'ont inuoqué, e ont été garātis:
ils se font fiés en toi, e n'ont point été
mis a honte.

Mais moi ie suis vn ver, e non pas
homme, la honte des hōmes, e le mé-
pris du peuple.

Tous ceux qui me voyent, se mo-
quent de moi, en faisant la moue e ho-

a être appai-
sé par ton
sacrifice.

Matth. 27
Marc 15

chant la tête.

Il s'êt appuyé sur le Seigneur, qu'il le deliure, qu'il le face échapper, puis qu'il êt en sa grace.

Si es tu celui qui m'as tiré du ventre, qui m'as fait auoir fiâce dès la māmelle de ma mere.

Je suis en ta sauuegarde dès la matrice, dès le ventre de ma mere tu es mon Dieu.

Ne t'éloigne point de moi, quād la détresse êt si pres, quand nul ne me secourt.

Tant de toreaux m'environnent: les gras beufs de Basan m'assiegent.

Contre moi ouurent leur gueule lions rauiffans e bramans.

Le coule comm'eau: tous mes membres se déioignent: cueur me fond au milieu du ventre, comme cire.

Ma vertu seche comme vne tuile, ma langue tient a mon palais, e me reduis en cendre de mort.

Car les chiens m'environnent: vne brigade de garnemens m'assiege, qui m'ont percé mains e pieds.

Le nombreroi bien tous mes os: ils m'auissent e regardent.

Matth. 27
Iehan 19 Ils ont departi entr'eux mes habillemēs, e ont ietté le sort sur ma robbe.

Toi donc, Seigneur, ne te tien pas loin, ô toi qui es ma force, hâte toi de me secourir.

Delivre mon ame de l'épée, ma seulette de la patte des chiens:

Garanti moi de la gueule du lion, e me fai échapper des cornes de la licorne.

Ebr. 2 Je prêcherai ton nom a mes freres, en te louant au milieu de la cōpagnie.

Vous q craignés le seignr, loués-le: toute la semēce de Iacob glorifiés-le, e le craignés toute la semēce d'Israel.

Car il ne méprise e ne dédaigne point l'afflixion des affligés, e ne cache point sa face d'eux, ains les exauce quād ils crient a lui.

De toi sera la louāge q ie ferai en grā de compagnie, rendant mes vœus en

A la presence de ceux qui te craignent.

Les affligés mangeront tout leur soul, e loueront le Seigneur ceux qui de lui se soucient, e viura leur cueura tou-iours.

Toutes les contrées du monde en auront souuenance, e se conuertiront au Seignr, e t'adoreront presentemēt toutes sortes de gens.

Car au Seigneur sera le regne, e aura seigneurie sur les gens.

B Tous les plus gras de la terre aurôt amāger, e adorerôt, e se baifferôt sous lui tous ceux q descēdent en poudre.

E le seruira la race de ceux dēquels la vie ne dure pas, e se fera menciō du Sire a l'auenir.

En viendra qui declareront aux gēs qui font a naitre, la droitture qu'il aura faitte.

XXIII.

Seauue de David.

LE Seigneur êt mō pasteur, ie n'ai de rien faute.

Il me fait coucher en pâturages herbeux, e me meine auys d'eaux coyés.

Il recrée mon ame, me conduisant par les sētiers de iustice, pour l'amour de son nom.

Que quād bien ie chemineroi par vne noire e mortelle vallée, ie ne craindroi nul mal, pource que tu es avec moi, e que ta verge e ta houlette me soulagent.

D Tu apprêtes la table deuāt moi en la pñence de mes auerfaires, e m'oïs la tête de sētiers, ma coupe toute pleine

Voire bōté e benignité me suiurôt tous les iours de ma vie, e ferai lōgue demeure en la maison du Seigneur.

XXIII.

Seauue de David.

LA terre e son cōtenu êt au Seignr, Le monde e ses habitans.

Car il l'a fondée sur la mer, e établie sur les fleuues.

Qui mōtera au mont du Seignr: e qui

qui se tiendra en son saint lieu?

Qui a e les mains innocentes, e le cueur net: qui n'employe point son ame a fausses enseignes, e ne iure point malicieusement,

Il receura benedixion du Seign̄r, e largesse du Dieu de son salut.

C'êt la generacion de ceux qui se soucient du Seign̄r, i'enten des Iacobens, qui cherchēt sa presence. Sela.

Leués voz têtes, portes: evous hauf sés, huis eternels: afin q̄ le roi de gloire entre.

Qui êt-ce roi de gloire? le Seign̄r fort e puissant, le Seigneur puissant guerroyeur.

Leués voz têtes, portes: evous hauf sés, huis eternels: afin q̄ le roi de gloire entre.

Qui êt-ce roi de gloire? le Seign̄r des armées, c'êt le roi de gloire.

XXV.

De David.

A Toi Seign̄r i'êleve mon esperit. Mon Dieu ie me fie en toi: fai q̄ ie ne soye honni: que mes ennemis ne se gaudissent de moi.

E de fait tous ceux qui s'attendent a toi, ne seront point honnis: honnis seront les traitres e déloyaux.

Montre moi, Seign̄r, tes chemins, enseigne moi tes sentiers.

Adresse moi par ta verité, e m'en feigne, car tu es le dieu de mon salut: en toi i'ai tou-iours attente.

Souviene-toi de ta miséricorde, Seigneur, e de ta benignité, lēquelles sont dès tous tems.

N'aye point souvenance des forfaits de ma ieunesse, e de mes pechés, comme le requiert ta clemence: souviēne-toi de moi par ta bôté, Seign̄r.

Le Seign̄r êt bō e raisonnable, pour tant achemine-il les pecheurs.

Il adresse les souffreteux a equité, e apprêt sa voye aux chetifs.

Tout ce que fait faire le Seign̄r, n'êt que clemēce e verité enuers ceux qui

A gardent son alliance e ses oracles.

Pour l'amour de tō nom Seign̄r, par done moi ma faute, q̄ êt fort enorme.

S'il ya quelqu'homme qui craigne le Seigneur, il lui montrera le chemin qu'il doit choisir.

Sō ame sera logée a son aise, e sa semence tiendra la terre.

Le secret du Seigneur, e son alliance, êt donné a connoitre a ceux qui le craignent.

B J'ai tou-iours les yeux sur le Seign̄r, car c'êt lui qui depētre mes pieds des filés.

Regarde moi, e aye pitié de moi, car ie suis seulet e souffreteux.

J'ai le cueur en larges detresses: met moi hors de mes angoisses.

Regarde mon afflixiō e ma peine, e me pardonne tous mes forfaits.

Regarde combien i'ai d'ennemis, qui me hayssent cruellement.

Sauue moi la vie, e me deliure, q̄ ie n'aye honte de m'être fié en toi.

C Qu'entiereté e droitture me gardent, puis que i'ai en toi esperance.

Garanti, ô dieu, Israel de toutes les tribulacions.

XXVI.

De David.

SOutien ma cause, Seign̄r, car ie vai rondement en besogne, e me confie au Seigneur.

Epreue moi, Seign̄r, e m'essaye, en soudant mes reins e mon cueur.

D Car i'ai ta benignité deuant mes yeux, e chemine selon ta verité.

Ie ne me tiē point avec gēs de mauuaise vie, e ne hante poit mauuais garnemens.

Ie hay la compagnie des mauuais, e ne me tien point avec les méchans.

Ie laue mes mains en innocēce, e environne ton autel, Seigneur,

Pour fair'ouir voix de louāge, e raconter toutes tes merueilles.

Seign̄r i' aime le manoir de ton temple, e le lieu de tō glorieux tabernacle

Ne met point mon ame au rēc des

maluiuans, e ma vie avec gēs de sang.

Qui ont en leurs mains lâcheté, e leur main droite êt pleine de p̄sens.

Mais moi ie vai rondement, garāti moi, e aye merci de moi.

Mon pied se tient droittemēt: ie benirai le Seigneur es assemblées.

XXVII.

G. Chanſon E. de David G. deuant qu'il fut oint. E.

LE Seigneur êt ma lumiere e mon salut, de q'aurai-ie crainte: le Seigneur êt le rēfort de ma vie, de qui aurai-ie peur?

Quād bien mes mauuais auersaires e ennemis m'assailliroint pour māger ma chair, ils tōberoint e trēbucheroit

Quād bien il y auroit vn camp cōtre moi, ie n'auroi point le cueur époüenté: quand bien vne guerre se dresferoit cōtre moi, si ne laisseroi-ie pas d'auoir bon courage.

Vne chose ai-ie demandée au Seigneur, e la requier, c'êt que ie demeure en la maison du Seigneur tous les iours de ma vie, en contēplant la plaisance du Seigneur, e visitāt son tēple.

Car il me muce en sa tente au tems d'auerſité: il me cache en la cachette de sō pauillō: il m'ēleue sur vne roche.

E maintenāt il ēleuera ma tête par dessus mes ennemis qui sont entour moi: si ferai en son pauillon sacrifices de triomphe, en disant chāsons e seau mes du Seigneur.

Ecoute Seigñr, la voix de mon cri, e aye merci de moi, e m'exauce.

Le cueur me dit que tu veux qu'on cherche ton visage: ton visage cherche-ie, Seigneur.

Ne me cache point ton visage, ne te detourne point dépiteusement de ton seruiteur, toi qui es mon aide: ne m'abandonne, ne me delaisse point, Dieu de mon salut.

Car encor que mō pere e ma mere me laissassent, le Seigñr me retirera.

Enseigne moi, Seigñr, ta voye, e me

A meine par droit sentier a cause de mes auersaires.

Ne m'abandonne point a l'appetit de mes cōtraires: car faux tēmoins s'ēleuent contre moi, e y a qui brasse fauf se accusacion.

Nō pourtant ie croi q'ie verrai les biens du Seigñr en la terre des viuās.

Esperer au Seigñr, porte toi vaillāment, aye bon courage, e esperer au Seigneur.

XXVIII.

De David.

AToi Seigñr ie crie, ô mon roche fort, ne me foye point sourd, de peur q' si tu me mets en nonchaloir, e ie ne deuienne semblable a ceux qui descendent au tombeau.

Ecoute ma voix suppliāte, par laquelle ie brai a toi, en leuāt mes mains vers ton saint oratoire.

Ne me tire pas avec les méchans e malfaisans, qui parlent amiablement avec leurs prochains, e ont en leur cueur malice.

Paye les selō leurs faits e mauuaise nature: selō leuure de leurs mais paye les: guerdōne-les cōm' ils meritent.

Car ils ne cōsiderent point les faits du Seigneur e l'ouurage de ses mains, dont il les rasera de fond en comble.

Benit soit le Seigñr, qui exauce ma voix suppliante.

Le Seigneur êt mon pouoir e bouclier, en qui mon cueur se fie, de qui ētant secouru, i'ai le cueur guai, e le remercie par ma chanſon.

Le Seigneur êt le pouoir des siens, e le rēpar des victoires de son Oint.

Sauue tō peuple, e beni tō heritage, le gouernāt e eleuant a tout iamais.

XXIX.

Seau me de David. G. de la chanterie du tabernacle. E.

BAillés au Seigñr, ô enfans de dieux, baillés au Seigneur gloire e puissance.

Baillés au nom du Seigneur, gloire ado.

rés-le, lui qui a sainte maïesté.

a. le ton-
nerre.

Le son du Seigñr êt sur les eaux,
Dieu glorieux tonne, le Seigneur êt
sur maintes eaux.

Le son du Seigneur êt avec force:
le son du Seigneur êt avec maïesté.

Le son du Seigneur rompt les ce-
dres: le Seigneur froisse les cedres du
Liban:

E les fait sauteler comme veaux, le
Libā e Sariō cōme faons de licornes.

Le son du Seigneur étincelle flam-
mes de feu.

Le son du Seigneur fait trembler
la forêt: le Seigneur fait trembler la fo-
rêt de Cades.

Le son du Seigñr fait faonner les
biches, e dépouille les forêts, e qu'en
son temple chacun en dise louange.

Le Seigneur demeure es nuées, e
demeure le Seigneur roi a iamais.

Le Seigñr dōne pouoir a son peu-
ple, le Seigñr benit sō peuple en paix.

XXX.

*Seauue de Dauid d'une chanson
de la dedicace de la mai-
son de Dauid.*

IE te priseraï, Seigneur, de ce que tu
m'as souleué, e n'as pas eioui mes
ennemis sur moi.

Seigneur mon Dieu j'ai crié a toi, e
tu m'as gueri.

Seigñr tu as retiré mon ame d'en-
fer, tu m'as gardé d'être avec ceux qu'
on enterre.

Chantés le Seigneur, vous ses bōs,
e faites auoir bruit a sa saïte memoire

Car son maltalent dure si peu, e sa
faueur dure tant, que lá ou au soir lo-
ge pleur, au matin êt liesse.

Je pensoi bien, étant si a mon aise,
que iamais ne seroi eloché.

(Seigneur par ta faueur tu auois
fort bien assure ma montagne) puis
quand tu m'as caché ton visage, j'ai
été troublé.

E moi de t'inuoquer, Seigñr, e de
supplier mon seigneur.

A Quel profit y aura-il en mō sang,
si ie vien a neāt: la poudre te prisera-
elle: ou si elle prêchera ta loyauté:

Ecoute, Seigñr, e aye merci de moi:
Seigneur, soye moi en aide.

Adonc tu as tourné mon dueil en
dāses, e m'as deuētu de ma haire pour
m'attourner de ioye.

Pourtant sera-il honorablement
chanté de toi sans cesse, Seigneur mō
Dieu: a tout iamais ie te remerciai.

XXXI.

*Seauue de Dauid pour être en-
tonné G. de rauissement. E.*

EN toi Seigneur ie me cōfie, ne me
laisse iamais être hōni: par ta droit-
ture deliure moi.

Prête moi tō oreille: hâte toi de me
garantir: ser moi de puissante roche,
de maison forte pour me sauuer.

Car tu es mō roc e rempar, e pour
l'amour de ton nom tu me guides e
conduis.

C Tu me depêtres du filé qu'on cache
contré moi, car tu es mon renfort.

Je recommande mon esperit en ta
main, toi qui me rachetes, Seigneur
Dieu feal.

Je hay ceux qui lâchement retien-
nent méchanceté, e me fie au Seigñr.

Je m'égayerai e reiouirai en ta beni-
gnité, q'auras eu égard a mō méchef,
cōnoissant les angoisses de mō cueur.

E ne m'auras pas fourré en la main
de l'ennemi, ains aurás mis mes pieds
au large.

Aye merci de moi, Seigñr, qui suis
en telle détresse, que les yeux, e l'espe-
rit, e le vêtre me sechent d'ennui.

Car la vie e l'aage me defaut, a force
de chagrin e soupirs: la force me de-
chet, tant ai de peine, e les mēbres me
sechent.

Je suis montré au doit de tous mes
auersaires, e principalement de mes
voisins, e ont peur de moi mes fami-
liers: ceux qui me voyent dehors, se
retirent de moi,

Je suis

Je suis autāt oublié de cueur qu'vn mort, ie suis cōm'vn vaisseau perdu.

Car f'ouï outrages de plusieurs, e suis enuironné d'epouement de gens qui se bendent contre moi, tâchans de m'ôter la vie.

Si êt ce que ie me fie en toi, Seigñr: se me fai fort que tu es mon Dieu.

En ta main êt mō état: deliure moi de la main de mes ennemis poursuuans.

Illumine ton seruiteur de ton regard: sauue moi par ta benignité.

Seigñr ne me laisse point être honni, puis q'ie t'inuoque: honnis soyēt les méciās, e soyēt rebuffés en Enfer.

Que les leures menteuses soyent faittes muettes, qui contre les iustes disent des grosses parolles par orgueil e mépris.

O que tu as de biens, lēquels tu as ferrés a ceux qui te craignēt, e les fais a ceux qui en toi se fient, en la presence des enfans d'homme.

Tu les caches en la retraite de ton visage contre l'outrage des hōmes, en les couurant comme d'vne tente contre l'étrif des langues.

Benit soit le Seigneur, qui a enuers moi vsé de sa merueilleuse bonté, en vne ville forte.

Sia uoi-ie bien pēsé (lors que ie ne sauoï de quel côté me tourner) que i'êtoi deboutté de deuant tes yeux, e neantmoins tu as ouï ma voix suppliante, quand i'ai crié a toi.

Aimés le Seigneur, vous tous les bons: le Seigneur garde les loyaux, e paye au cōble ceux qui sont orgueilleusement.

Soyés vaillās e ayés bon courage, vous tous qui aués attēte au Seigñr.

XXXII.

Enseignement de David.

Bienheureux éta qui son peché êt pardōné, de q'le forfait êt effacé.

Bienheureux êt l'homme a qui le Seigneur ne met pas en conte sa fau-

Rom. 4

A te, e en l'esperit duquel n'a point de malice.

Quand ie me taisoi, les membres me decheoint, en brayāt tout le iour.

E pourtant que ta main me greuoit iour e nuit, mon humeur se muoit, en secherons d'été. Sela.

Le t'ai declaré mon forfait, e n'ai point celé ma fauté: i'ai deliberé de confesser au Seigñr mes pechés, e tu m'as pardōné la faute de mō forfait. Sela.

B Pour cela te prieront tous les bōs en tems que tu pourras être trouué: parquoi quelque rauine d'eau qui se face, elle n'approchera point d'eux.

Tu es ma retraite, tu me preserues contre les auersités: tu m'environnes des triumphes de deliurance. Sela.

Je vous endoctrinerai, e enseignerai par quel chemin vous deués aller, en vous conseillant a tout mon œil.

C Ne soyés point cōme les cheuaux e mulets, qui sont sans raison, lēquels il faut brider e encheuētrer, de peur qu'ils n'affaillent vne personne.

Les méchans auront maintes douleurs: mais qui au Seigneur se fiera, se ra enuironné de benignité.

Réiouissés vous au Seigñr, e vous égayés, ô iustes: e triumphés, quiconques aués le cueur droit.

XXXIII.

G. Scaume de David. E.

Triumphés, ô iustes, au Seigñr: louāge sied biē aux droitturiers.

D Prisés le Seigneur a tout la harpet chantés-le au nable a dix cordes.

Chantés lui vne chāson nouuelle: ioués bien des instrumens, avec vne gaye chanterie.

Car la parolle du Seigñr êt droite, e tous les faits sont raisonnables.

Il aime droit e raison: la terr' êt pleine de la benignité du Seigneur.

Au dire du Seigñr furent faits les cieux: e au soufflé de sa bouche, tout leur arroi.

Il a amassé les eaux de la mer com- m'en

Gen. 1 m'en vn monceau, mettant les ondes
en des greniers.

Que toute la terre craigne le Sei-
gneur: que tous les habitans du mon-
de en ayent peur.

Scm. 149
Judith 16

Car ce qu'il dit, se fait: ce qu'il com-
mande, s'exploitte.

Le Seigneur rōpt l'entreprinse des
gens, aneāt it les menées des peuples.

L'entreprinse du Seigneur dure a
iamais: les pensées de son cueur durēt
a tout iamais.

Heureuse ēt la nacion qui a le Sei-
gneur pour son Dieu, le peuple qu'il
s'ēt choisi pour heritage.

Le Seigneur regardāt du ciel, voit
tout fhumain lignage.

Du repaite de son manoir il con-
temple tous les habitans de la terre.

Lui qui a formé leurs cueurs, e auf-
si connoit bien tous leurs faits.

Vn roi n'ēt pas sauué par grosse
puissance: vn chāpion n'échappe pas
par grande force.

Vn cheual faut a secourir, e par sa
grāde puissance ne met pas hors d'vn
d'anger.

Mais le Seigneur a l'œil sur ceux
qui le craignent, sur ceux qui s'atten-
dent a sa benignité.

Pour garentir leur vie de mort, e
leur sauuer la vie quand il y a famine.

Nōtr'esperit a au Seigneur atten-
te, qui ēt nōtr'aide e bouclier.

En qui s'ēioui nōtre cueur, au saint
nom de qui nous nous confions.

Vse de ta benignité, Seigneur, en-
tiers nous, ainsi que nous nous atten-
dons a toi.

XXXIII.

*De David quād il chāgea son main-
tien deuant Abimelech, e par ainsi
fut dechāse de lui, e s'en alla.*

Je benirai le Seigneur en tout tems,
Je aurai tou-iours sa louange en ma
bōuche.

Le me vanterai du Seigñr, ce q̄ oyās
les souffretteux en seront bien aises.

Magnifiés le Seigñr avec moi, e etc

uons son nom ensemble.

J'ai requis le Seigneur, e il m'a ot-
troyé ma demande, e m'a deliuré de
toutes mes frayeurs.

Ceux qui ietterōt leur regard sur
lui, reluiront, e ne rougirōt point de
honte.

Ce chetif a inuoqué le Seigneur, e
il l'a exaucé e deliuré de toutes ses tri-
bulacions.

L'ange du Seigneur rempare tout
a l'entour ceux qui le craignent, e les
defend.

Goûtés e voyés combien le Seigñr
ēt bon, e combien ēt heureux vn hō-
me qui se fie en lui.

Craignés le Seigñr, vous ses saints:
car ceux q̄ le craignēt n'ōt de riē faure

Les ieunes lions ont bien disette e
faim: mais ceux qui se soucient du Sei-
gñr, n'ont faure de bien quelconque.

Venés enfās, écoutés moi, ie vous
enseignerai la crainte du Seigneur.

S'il ya quelcun de vous qui prene
plaisir a viure, q̄ aime lōgue vie pour
auoir du bien,

1. Pier. 3

Qu'il garde sa langue de malice, e
ses leures de parler cauteleusement.

Qu'il se garde de malfaire, e face bñ
en: qu'il cherche paix, e la pourchasse.

Le Seigñr a les yeux sur les iustes,
e les oreilles sur leurs complaints.

Ecl. 15
Ebr. 14

Le seigñr a le regard sur les malfaifās
pour en effacer la memoire du mōde.

Quād ils crient, le Seigñr les ouit, e
deliure de toutes leurs tribulacions.

Le Seigñr ēt pres de ceux qui ont
le cueur rompu, e sauue ceux qui ont
l'esperit affligé.

Quelques maux qu'endurēt les iu-
stes, le Seigneur les deliure de tous.

Il garde tous leurs mēbres, de sor-
te qu'il ne s'en rompt pas vn.

La méchāceté fera mourir les mau-
mais, e les malueuillans des iustes se-
ront détruis.

Le Seigneur rachetera l'ame des fi-
ens, e ne perira nul de ceux qui ont en
lui fiance.

XXXV

XXXV.

De David.

Debat, Seigneur, contre ceux qui
ont debat avec moi: combat cō-
tre ceux qui me combattent.

Empogne la rōdelle e le bouclier,
e te dresse pour m'aider.

Saque la lance, e donne le choq a
mes pourfuiuans: di a mon ame que
tu es sa sauueté.

Soyent vilainemēt hōnis ceux qui
cherchent ma mort, e se reculent hon-
teusemēt ceux qui pourchassent mon
mal.

Qu'ils soyēt comme la paille iettée
au vent, e que l'ange du Seigneur les
malmeine.

Que leur voye soit tenebreuse e
glissante, e que l'ange du Seigneur
les chasse.

Car ils me tendent secrettement a
tort leur dangereux filé: a tort sont ils
vne fosse contre mon ame.

Qu'a male fin puisse-il venir sans
s'en donner garde, e soit prins au filé **C**
qu'il a mucé, e qu'il y trébuche a sa
perdicion.

Lors mō ame s'égayera au Seignr,
e sera ioyeuse de la defense du Sei-
gneur.

Tous mes membres diront: ô Sei-
gneur qui éta comparer a toi: qui de-
liures les chetifs de plus puissans qu'
eux, les chetifs e pources de ceux qui
les pillent.

Il se leue de témoins outrageux, qui
me chargēt de ce de quoi ie ne fai riē. **D**

Il me rendēt mal pour bien, pour
m'ōter la vie.

E toutefois quand ils étoint mala-
des, i'étoi vêtue de haire, e me tormen-
tois de ieuner, en priant e repriant^a en
mon sein.

Le me portois tout ainsi que si c'eût
été mon parent ou mon frere, e étoi
vêtue de noir, e abbattu cōme vn qui
porte le dueil de sa mere.

Mais eux sont bien aises de mō mé-
chef, e s'assemblent: ces gens truppe-

A lus s'assemblent contre moi a mon de-
sceu, e me pelottent sans cesse, e^b com-
me vilains gourmās qu'ils sont, grin-
cent des dens contre moi.

O sire quand y auiseras-tu: retire
mā vie de leur felōnie, ma seulette des
lions.

Le te priferai en bōne compagnie,
ie te louerai en lieu où il y aura a for-
ce gens.

Ne souffre pas que ceux qui fausse-
ment me sont ennemis, se gaudissent **B**
de moi, e^c guignēt des yeux ceux qui
me haissent a tort.

Car ils ne parlent point de paix, e
si pourpensent parolles malicieuses
contre les plus paisibles du monde.

E a pleine gorge disent de moi: da
da, nous le voyons de noz propres
yeux.

Tu le vois, Seigneur, ne le laisse
pas passer ainsi, sire, ne t'elogne pas
de moi.

Bouge toi e t'euille pour mon iu-
gement, mon Dieu e sire, pour ma
querelle.

Juge moi selon ta iustice, Seigneur
mon Dieu, e ne les laisse pas gaudir
de moi.

Qu'ils ne disent en leur cuer, aha,
nous en sommes venus a bout: qu'ils
ne disent, nous l'auons englouti.

Honnis soyent vilainement ceux
qui sont ioyeux de mon mal: vêtus so-
yent de honte e deshōneur ceux qui
s'enorgueillissent contre moi.

Triumphent e soyent ioyeux ceux
qui desirent mon innocence, e dient
incessamment: Magnifié soit le Sei-
gneur, qui prēd plaisir au salut de son
seruiteur.

E ma langue s'employera apres ta
iustice, tou-iours apres tes louāges.

XXXVI.

*De David seruiteur du Seigneur
pour être entomme.*

LA peruersité du méchant me dit
au cuer qu'il n'a nulle crainte de
Dieu

a. a part
moi.

b. mo
cōn
gou
la

leb
c. s'
fen
cu

Dieu deuant ses yeux.

Car il se flatte e se complait tellement, que ses fautes se treuent hayssables.

Les parolles de sa bouche sont déraisonnables e cauteleuses: il se deportte e de bien entendre e de bien faire.

Il pourpèse déraison en sa couche: il tient vn chemin qui n'êt pas bon, e n'a point en dédain le mal.

O Seigneur ta benignité êt celeste: ta loyauté s'étend iusqu'aux nuées.

a. hautes.

b. profons.

Ta iustice êt cōme montagnes^a de Dieu: tes iugemens sont^b vne grand mer: tu conserues hōmes e bêtes, Seigneur.

Ta benignité êt si excellēte, ô dieu, que les enfans d'homme ont confiance en l'ombre de tes ailes.

Ils sont lardés de la graisse de ta maison, e les abbreues du fleuve de tes plaissances.

Car par deuers toi êt source de vie: en ta lumiere nous voyons lumiere.

Etend ta bonté sur ceux qui te connoissent, e ta iustice sur ceux qui ont le cueur droit.

Que le pied des orgueilleux ne marche vers moi: que la main des méchants ne me malmeine.

Que les malfaisans y trébuchent, e soyent tant tourmentés qu'ils ne se puissent leuer.

XXXVII.

De Dauid.

NE tefâche point pour les mauuais: ne porte point d'enuie aux maluiuans.

Car ils seront aussi tôt coppés que foïn, e feneront comm'herbe verde.

Fie toi au Seigneur, e fai bien: tu habiteras en la terre, e seras repeu durablement.

E pren tes ébats au Seigneur, e il t'ottroyera ce que tō cueur demāde.

Remet tes affaires sur le Seigneur, e te fie en lui, e il les vuidera.

E fera apparoitre ton innocence

A comme la clarté, e ton droit comme plein midi.

Atten le Seigneur tout coyement, sans te fâcher de ce que les affaires de mauuaises canailles se portent bien.

Deporte-toi de te courroucer, e laisse dépit: ne te fâche point, au moins pour malfaire.

Car les mauuais serōt rasés: e ceux qui ont au Seigneur esperance, iouiront de la terre.

D'icia vn peu le méchant ne sera plus, e si tu regardes sa place, il ne s'y trouuera point.

Mais les affligés iouiront de la terre: e s'ébattront en vne grande paix. *Matth. 5*

Les méchants brassent mal aux iustes, e grincent les dens contr'eux.

Le Seigneur s'en rit, voyant que leur^a iour vient.

a. puniciā

Les méchants degainent leur épée, e bendent leur arc, pour abbattre les souffretteux e poures, pour assommer ceux qui cheminent droitemēt.

C Leur épée leur entrera au cueur, e leur arcs seront rompus.

Le peu des iustes vaut beaucoup mieux, que le beaucoup des méchants. *Prou. 16 Eccl. 4*

Car les bras des méchants seront rompus: mais le Seigneur appuye les bons.

Le Seigneur a tel soïn de la vie de gens entiers, que leur heritage dure a iamais.

Ils ne seront point mis a honte en tems mauuais, e en tems de famine ils auront de quoi manger leur soul.

E ce-pendant les méchants perirōt, e les ennemis du Seigneur seront défaites, comme gras moutons qui s'en vont en fumée.

Le méchant emprunte sans rēdre, e le iuste a pitié e donne.

Car ceux qui seront de lui benits, possederont la terre: e ceux qui serōt de lui maudits, seront arrachés.

Les pas d'vn tel homme sont afferés par le Seigneur, lequel prend plaisir au train qu'il meine.

Bb

Job 4.
Eccl. 2

S'il tōbe, c'êt sans être affollé, pour tant que la main du Seignr l'appuye.

J'ai été ieune, e suis deuenue vieux, mais ie ne vi onque iuste delaissé, ni enfant de iuste demander son pain.

Tous les iours il a pitié e prête, e ses enfans ont a foison.

Fui le mal, e fai bien, e tu dureras a iamais.

Car le Seigneur, qui aime raison, ne laisse point ses debonaires, qu'ils ne soyent gardés a iamais.

G. Mais les mauuais seront punis, E. e la race des méchans sera rasée.

Les iustes tiendront la terre, e y dureront a tou-iours.

Es 4. 51

La bouche d'vn iuste deuise sagement, e sa langue parle par raison.

Il a la loi de dieu au cueur, e ne chācele point en son marcher.

Le méchāt épie le iuste, e se parforce de le faire mourir.

Le Seigneur ne l'abandonnera point en sa main, e ne le condamnera point quand il viendra a être iugé.

Esperer au Seignr, e garde sa voye, e il t'eleuera pour te faire iouir de la terre, e verras détruire les méchans.

J'ai veu tel méchant fier, everdoyant comm'vn laurier feuilleux,

Qui puis apres étoit passé, e n'étoit plus: e quād ie le cerchoi, il ne se trouuoit point.

Pren garde a gens entiers, e regarde gens droits, e tu verras que leur fin êt heureuse.

Comm'ainsi soit que les maluiuās perissent, e viēnent a la fin les méchās a male fin.

Le salut des bons êt du Seigneur, qui êt leur renfort en tems d'auerité.

Lequel Seigneur leur secourt e les deliure, il les deliure des méchans, e les sauue, pource qu'ils se confient en lui.

XXXVIII.

Scaume de Dauid pour amonester G. du Sabbat. E.

SEigneur ne me châtie pas de piteu

sement: ne me puni pas en te colerāt. Car tes fleches sont fichées en moi, e ta main me presse.

Il n'y a rien de fain en mon cors, si grande êt ta rudesse: il n'y a riē en mes membres qui bien se porte, a cause de mon peché.

Car mes fautes surpassent ma tête, e m'accablēt cōm'vn pesant fardeau.

Mes apostumes sont pourries e puantes, a cause de ma folie.

Je suis grandement affollé e abbat tu, allant tou-iours vêtu de noir.

Car j'ai les flans pleins d'ordure, e n'ai point de santé en mon cors.

Je suis tout rōpu, e cassé, e grumelle pour le chagrin de mon cueur.

O Sire tout mon desir êt deuant toi: mon soupir ne t'êt pas caché.

Le cueur me bat, ma force me faut, ie perdra veue, voire les yeux.

Mes amis e familiers se reculent de ma playe, e mes prochains se tiennent loin.

E ceux qui brassent ma mort, font des trappes: e ceux qui cherchent mon mal, se deliberent de me faire vn mauuais tour, e cōtrouuent incessammēt tromperies.

E ie n'oui non plus qu'vn sourd, e n'ouure ma bouche non plus qu'vn muet.

Je suis comm'vn homme qui n'ouit goutte, e n'a point d'excuse en sa bouche.

Car en toi, Seigneur j'ai esperance, D rēpons-y, sire mon Dieu.

Car ie crain qu'ils ne se gaudissent de moi, qu'ils ne me gabbent, si ie vien a bruncher.

Car ie suis taillé de trēbucher, e êt ma douleur tou-iours deuant moi.

Dont ie montre ma faute, e suis en souci pour mon peché.

Mais mes ennemis viuēt e regnēt, e sont plusieurs q̄ me hayēt fauslemēt.

E me rendent mal pour bien, m'êtans contraires, au lieu que ie pourchasse le bien.

Neme

Neme delaisse pas, Seigneur mon A
Dieu, ne t'éloigne pas de moi.
Hâte toi de me secourir, ô sire mon
salut.

XXXIX.

*Seaume de David pour être en-
tonné de Ieduthun.*

IAuoi deliberé de tellement me ma
l'intenir, que ie ne me méprinsse po-
int par ma lāgue, e de brider ma bou-
che tandis que les méchās seroient de-
uant moi.

Mais comme ie me taisoi tout coi,
tant s'en falloit que cela me profitāt,
q̄ même ma douleur s'en aigrissoit.

Mon cueur s'échauffoit en mon
ventre, e en étant pensif le feu s'y allu-
moit, tellement que ie viens a ainsi dé-
ployer ma langue.

Mōtre moi, Seigneur, ma fin, e qui
êt la mesure de mes iours, que ie sache
quel aage ie doi auoir.

Helas tu m'as donné de iours le
long d'vne paume, e êt mon aage cō-
me rien deuant toi: tout êt peu de cas
tout homme en son être. Sela.

Il faut bien dire que Phōme vit par
fantasie: il faut bien dire qu'il êt bien
fol de faire tant de bruit, en amassant
sans sauoir qui en iouira.

E maintenant que doi-ie esperer,
Sire, sinon q̄ i'ayē en toi mon attēte:

Delivre moi de tous mes pechēs:
ne me fai pas être vilenné des fols.

Le metai sans ouurir ma bouche,
pourtant que tu meines c'êt affaire.

Cesse de me battre: ta main êt si ru-
de, que ie n'en puis plus.

Quand tu châties quelcun pour
le punir de sa faute, tu mines sa beau-
té comm'vne teigne: tāt êt peu de cas
tout homme. Sela.

Exauce ma priere, Seigneur, écou-
te ma complainte, ne soye sourd a
mes lermes, qui suis étrāger vers toi,
forain comme tous mes peres.

Lâche moi, afin que ie me rēforce,
deuant que ie vienne a être ancanti.

XL.

*Seaume de David pour
être entonné.*

IAi eu espoir au Seigneur, e il s'êt
l'laissé ployer a moi, e a exaucé ma cō-
plainte.

E m'a tiré d'vn gouffre hideux, e
d'vn boubier boueux, e a leué mes
pieds sur vne roche, asseurant mon
marcher.

E ma embouché d'vne nouvelle
chanson, c'êt de la louange de nôtre
B Dieu.

Ce que voyant plusieurs crain-
dront le Seigneur, e se confieront en
lui.

Bienheureux êt Phomme qui met
au Seigneur sa fiāce, e ne se reenge pas
avec les orgueilleux e addonnés a
mensonge.

Tu fais tant de choses, Seignr mon
Dieu, que les merueilles e entreprin-
ses que tu fais enuers nous, sont ine-
stimables, tellement que quand ie
veux deuifer e parler de toi, il en y a
tant, qu'on ne les sauroit nombrer.

Tu ne prens pas plaisir en sacrifi-
ces e offrandes: tu 'me tires l'oreille,
disant que tu n'as que faire de brula-
ge ou déforfaitte.

Alors ie di: me voici venir, ^b ayant
sur moi le rolle du liure écrit.

Le pren plaisir, mon Dieu, a faire
ton bon plaisir, e ai ta loi au milieu de
mes entrailles.

Le prêche iustice en grande compa-
gnie, sans clorre mes leures, Seigneur
tu le fais bien.

Le ne cache point ta iustice en mon
cueur: ie parle de ta loyauté e defense:
ie ne cele point ta bonté e feauté en
grande compagnie.

Toi Seigneur ne me forclos pas de
ta misericorde: que ta bonté e feauté
me gardent incessamment.

Car ie suis enclos de maux sans nō-
bre: ie suis attait de tāt de mes fautes,
que ie ne les sauroi cōprendre: il en
ya plus que ie n'ai de cheueux en la

a. m'aue-
ris priuē-
ment.

b. pensant
en ta loi,
e lui obeis-
sant.
Ebr. 10

tête, en forte que le cuer me faut.

Plaise toi, Seigneur, de me deliurer: Seigñr, hâte toi de me secourir.

Honnis soyent honteusemēt ceux qui tâchent de m'ôter la vie: soyent contreins de se reculer a leur grand' honte, ceux qui souhaitent mon mal.

Détruis soyent pour la recompense de leur vilenie, ceux qui disent de moi, aha, aha.

Que tous ceux qui se soucient de toi, s'égayent e éiouissent en toi, e disent incessamment que magnifié soit le Seigneur, ceux qui aiment ta sauuegarde.

E moi qui suis chetif e poure, Seigneur pense en moi, toi qui es mō aide e mon deliureur, mon Dieu, ne tar de pas.

XLI.

Seaume de Daud, pour être entonné.

Bienheureux êt qui entend aux pobures: le Seigneur le deliurera en tems d'auerlité.

Le Seigneur le gardera e lui sauuera la vie, tellement qu'il sera bienheureux en la terre, e ne s'abandonnera point a l'appetit de ses ennemis.

Le Seigneur le confortera sur le lit de douleur, renuersant toutallemēt la couche de sa maladie.

Quant a moi, i'ai dit: Seigneur aye merci de moi, guarimon ame, car i'ai méfait contre toi.

Mes ennemis médissent de moi: quand mourra-il, e perira son nom?

Que si quelcun me vient voir, il ne fait que mentir, brassant quelque lâcheté a part-soi en son cuer, pour la dire quand il sera sorti dehors.

Trêtous mes hayneux marmonnent contre moi, e pensent mal de moi,

C'êt que ie suis pressé de malemé chance, e que du lit où ie suis tombé, ie n'en releuerai plus.

Même mon ami, en qui ie me fioi,

A qui viuoit a ma table, me baille des coups de pied.

Toi donc, Seigneur, aye merci de moi, e me leue tellemēt, que ie le leur rende.

A ceci connoi-ie que tu me fauorises, que mon ennemi ne triomphe pas de moi.

E que tu me maintiens en mon entier, e me loges deuant toi a toujours.

B Benit soit le Seigneur dieu d'Israel a iamas au grād iamas. Amen, amen.

Le second liure

du Sautier.

XLII.

Enseignement des enfans de Coré pour être entonné.



Commela biche rée apres les ruisseaux d'eau, ainsi rée mon ame apres toi, ô Dieu.

Mon ame a soif de Dieu: quand viendrai-ie au Dieu viuāt, e me presenterai deuant Dieu?

Mon manger n'êt que larmes iour e nuit, quād tous les iours on me dit, Oú êt ton Dieu?

Il me souuiēt (en faisant a-part moi mes doleāces) que ie souloi marcher en procession, conduisant les autres en la maison Dieu, avec vn cri triomphant e louanges de Dieu, la troupe faisant fête.

Pourquoi t'abbas-tu, ô mon ame, e te troubles en moi: aye espoir en dieu: car ie le priseraï encore, d'auoir par lui presentemēt été mis a sauueté.

O mon Dieu, mon ame s'abbat en moi, pour cela me souuiet-il de toi au pays du Iordain, e au petit mont Hermon.

Vn' onde appelle l'autre au bruit de tes rauages: tous tes efforts e flots passent par dessus moi.

Le Sei-

a. cela se fait quand la maladie êt du tout guarie.

Le Seignr souloit tellemēt employer sa bonté de iour, que de nuit i'vsoi de chansons e prieres au Dieu de ma vie.

Maintenant il me faut dire au Dieu qui êt mon roc: pourquoi m'as-tu oublié: pourquoi vai-ie vêtu de noir, quand l'ennemi fait au pis qu'il peut?

Quand mes auersaires me rompent les mēbres, en me disant tous les iours par reproche, Oú êt ton Dieu?

Pourquoi t'abbas-tu, ô mō ame, e te troubles en moi: aye espoir en dieu: car ie le priserai ěcore, cōme mō Dieu, par q'aurai presentemēt été mis a sauueté.

XLIII.

EMpare moi, ô Dieu, e debat ma ěquelle: deliure moi de gens cruels, d'vn hōme cauteleux e déraisonable.

Car toi qui es le Dieu de ma puissan ce, pourquoi me debouttes-tu: pourquoi chemine-ie vêtu de noir, l'ennemi faisant au pis qu'il peut?

a. support e soulas. Enuoye ta lumiere e feauté, pour me guider e mener en ta sainte montagne, e en tes manoirs.

E i'irai vers l'autel de Dieu, au Dieu de ma ioye e liesse, e te priserai a tout la harpe, ô Dieu mon Dieu.

Pourquoi t'abbas-tu, ô mon ame, e te troubles en moi: aye espoir en dieu, car ie le priserai encore, cōme mō dieu, qui m'aura presentemēt mis a sauueté.

XLIII.

Enseignement des enfans de Coré pour être entonné.

O Dieu nous auons oui de noz oreilles, noz peres nous ont raconté l'exploit que tu fis iadis en leur tems.

Cōmēt ayāt par ta main dechassé les autres gēs, tu les plātas: e ayāt malmené les autres peuples, tu les laissas croitre.

Car ils ne conquēterent pas le pays par leur épée, e n'eurent pas victoire par leur bras, mais par ta droite e ton bras e la clarté de ton visage, pourtant que tu leur fauorisois.

Tu es nôtre roi, ô Dieu, fai auoir victoire aux iacobeens.

Par toi nous décōfiōs noz auersaires: par tō nom nous follōs noz cōtraies.

A Car nous ne nous cōfiōs pas en noz arcs, e noz épées ne nous defendēt pas.

Mais tu nous defens de noz auersaires, e honnis noz malueuillans.

Nous nousvātōs tou-iours de dieu, e prifons incessamment ton nom. Sela.

E toutefois tu nous debouttes e nous fais hôte, e ne fors pas avec nôtr'armée.

Tu nous fais tourner le dos a noz auersaires, e être butinés de noz malueuillans.

B Tu nous tiens comme brebis pour être mangées, e nous as ěpars parmi nations étrangères.

Tu as vendu tes gens sans ton auentage, e sans faire ton profit du pris.

Tu nous as abandonnés a être vilénés de noz voisins, a être mis sur les rancs, e moqués de ceux d'ětour nous.

Tu nous a mis en état pour être blasonnés des naçions étrangères, pour être gabbés des autres peuples.

Nôtre hôte nous viēt tou-iours au de uāt, e auōs le visage bēdé de vergogne,

C A cause des ppos des médifans e laidēgeās, a cause des ěnemis e vīdicatifs.

E i'āçoit que tout ceci nous auienne, nous ne t'oubliōs point, e ne faussions point ton alliance.

Nôtre cueur ne se recule point, ni noz pas ne se foruoyēt de tes sentiers.

E non-pourtant tu nous as acculés en vn lieu de dragons, e nous as couuers d'vne nuit hideuse.

Que si nous eussiōs oublié le nom de nôtre dieu, e leuē les maīs a dieu ětrāge

D Dieu auroit biē de-quoi en fair'enquête, veu qu'il fait les secrets du cueur Rom. 8

Mais pour toi no' sōmes to' les iours occis, e tenus pour brebis de la bouche rie. Bouge toi, pourq'i dors-tu, sire: éueille toi, ne nous deboutes pas tou-iours. Pourquoi caches-tu ton visage, oubliant nôtre méchef e oppresse?

Car nous sommes atterrés, e auōs le ventre ioint a terre.

Sus donc, secour nous, e nous garanti par ta bonté.

XLV.

Enseignement des enfans de Coré, Bb 3

*pour être entonné aux roses, chant
d'amourettes.*

Mon cueur dégoise vn gētil ppos,
Mie di mō euure au roi, me seruant
de ma langue au lieu de la touche d'vn
vite écriuain.

Tu es le plus beau des enfās d'hōme:
tu as les leures arroufées de bonne gra
ce, pourtāt Dieu te benit a iamais.

Cein ton épée sur ta cuisse, ô puissant
châpion, qui sera ton hōneur e grauité.

E avec ta grauité cheuache heureau
semēt, a cause de foi e courtoise iustice:
e ta main droite te feravoir merueilles

En lançant tes fleches agues parmi
le cueur des ēnemis du roi, les peuples
trêhuchans sous toi.

Ton trône, ô dfeu, dure a tout iamais:
ton bâto royal êtvn batō de droiture.

Tu aimes iustice, e hays méchâceté,
pourtant r'a oint dieu ton dieu d'huile
de liesse, plûtôt que tes compagnons.

Tes habilemens ne sont que myrre,
e staete, e casse, dedās les palais d'hyoui
re d'ou tu es réioué.

Filles de rois sont tes mignonnes: l'é
pouse se tient a ton côté droit, parée d'
or d'Ophir.

Ecoute, fille, auise de prêter l'oreille, e
oublie tes gens, e la maison de tō pere.

Eleroi fera éprins de ta beauté: car il
êt ton seigneur, e tu lui dois reuerēce.

E la fille Tyr, les plus riches q soyēt,
te supplierōt p̄sentemēt avecq presens.

Toutela braueté de la fille du roi êt
par dedēs: la robbe êt brochée d'or.

On l'ameine au roi accoutrée de bro
derie, e t'ameine-on les pucelles ses cō
pagnes avec elle.

On les ameine avec ioye e liesse, e en
trent au palais du roi.

Au lieu de ton pere e ta mere seront
tes enfans, lēquels tu feras princes de
toute la terre.

Je ferai auoir bruit a ton nom a ia
mais au grand iamais, tellemēt que les
peuples te priferont a tout iamais.

XLVI.

*Chanson des enfans de Coré, pour
être entonnée sur Alamothe.*

A Dieu êt nôtre fiance e puissance: c'êt
Dvn secours tout prêt es auersités.

Parquoi nous n'aurons point peur,
quand bien la terre se remueroit, e que
les montagnes se transporteroint au
cueur de la mer.

E que les eaux se tēpēteroint e trou
bleroit tellemēt, q̄ les hautes vagues se
roint croller les montagnes. Sela.

la pourtant ne laisseroit le cours de
sa riuere de réiouir la cité de Dieu, les
saints manoirs du Souuerain.

B Dieu êt au milieu d'elle, elle ne fera
point ébrālée, dieu lui aidera de grand
matin.

Bruyent les gens, s'ēmeuent les ro
yaumes tant qu'ils voudront: il ne fera
que ietternv bruit, que la terre fondra.

Le Seignr des armées êt avec nous:
le Dieu de iacob êt nôtre répar. Sela.

Venés, contemplés les exploits du
Seigneur, comm'il fait rages en terre.

C Il fait cesser les guerres iusqu' aux
bouts de la terre: il froisse les arcs, trō
çonne les piques, brule les chariots au
feu.

Cessés, e cōnoissés que ie suis Dieu,
qui doi être prisé parmi les gens, prisé
par la terre.

Le Seignr des armées êt avec nous:
le Dieu de iacob êt nôtre rempar, Sela.

XLVII.

*Scaume des enfans de Coré,
pour être entonné.*

Toutes nations claqués des mains,
criés a Dieu ioyeusement e triom
phamment.

Car le Seigneur souuerain êt terri
ble, grand roi par toute la terre.

Il nous assuiettit les autres nations:
il met les peuples deffous noz pieds.

Il nous choisit nôtr'heritage selon la
dignité des iacobeens, lēquels il aime.
Sela.

Dieu môte avec vn cri ioyeux, le Sei
gneur avec son de trompe.

Chantés a Dieu, chantés: chantés a
nôtre roi, chantés.

Car Dieu êt roi de toute la terre: chā
tés discrettement.

Dieu

Dieu regne sur les gens, dieu ét assis sur son saint trône.

ROM. 13

Les principaux des peuples s'assemblent, c'est-à-dire le peuple du Dieu d'Abraham, en la garde duquel Dieu ét la terre, lequel doit être grandement exalté.

XLVIII.

Chanson d'un seume des enfans de Coré; G. au second du Sabbat. E.

Grand ét le Seigneur, e fort a louer en la ville de nôtre Dieu, sa sainte montagne.

Vne belle contrée, vne plaifance de tout le mōde, ét le mont Sion assis deuers la bise, la ville du grand roi,

Es palais de laquelle dieu ét cōneu, pour la defense qu'il lui fait.

Car comme les rois amassés s'avançassent ensemble,

Ils ne feurent pas plûtôt veue, qu'ils furent étonnés, troublés, effrayés,

Saisis de tremblement, comm' ét la douleur d'une qui enfante,

3. Rois 22

Comme le vent du leuant froisse les navires de Cilice.

a. ce que dieu nous avoit promis, il le nous tient

Ce que nous auons oui, nous le voyons en la ville du Seignr, des armées, en la ville de nôtre Dieu: Dieu l'établit a jamais. Sela.

Nous attendons a recai ta bonté, ô Dieu, au milieu de ton temple.

Comme ta renommée, ô Dieu, ainsi s'étend ton los iusqu'aux bouts de la terre, qui as la main droite pleine de iustice.

b. les villes

Le mont Sion se réiouit, les filles de Iudée s'égayent, a cause de tes iugemens.

Enuironnés Sion, e allés a lentour: contés ses tours.

Marqués en vôtre cueur ses bolevars, notés ses châteaux, afin de le conter a ceux qui viendront apres vous.

Car ce Dieu ét nôtre Dieu eternel, qui tou-iours nous conduira.

XLIX.

Seume des enfans de Coré, pour être entonné.

OYés ceci, toutes nacions: écoutés, tous habitans du monde.

Tant gens roturiers, que gens d'étoffe: tant riches que pources.

Ma bouche tiendra propos de sagesse, lèquels mon cueur a pensés de bon sens.

Je prêterai l'oreille a sentences, en déchiffrant ma questiō obscure a tout la harpe.

B Parquoi craindrai-je en mauuais tēs, quand la punicion de mes talons m'en uironnera:

Ceux qui se fient en leur cheuance, e se glorifient de leurs grandes richesses,

Ne se racheterōt pas l'un l'autre, e ne payeront pas a Dieu leur rançon.

Tant coûte la rançon de lame d'un chacun, pour pouoir tou-iours durer,

E pour derechef viure a iamais, sans endurer corruption.

Car on voit qu'aussi bien meurent e perissent sages que fols e sots, e laissent aux autres leurs cheuances.

C Biē ont-ils la fantasia q̄ leurs maisōs se rōt pardurables, q̄ leurs manoirs n'auront iamais fin, e nomment les pays selon leurs noms.

Mais les hommes ne demeurent pas tou-iours en hōneur, ains ressemblent aux bêtes qui perissent.

E toutefois quel que folle que soit cete leur complexion, si ét-ce que ceux qui viennent apres eux, prennent plaisir a leur train. Sela.

Ils passerōt de ce mōde en l'autre comme brebis: la mort les gouvernera, e les droitturiers les seigneurieront au matin, e seront défigurés, e auront Enfer pour leur demeure.

a. quād les morts resusciterōt.

Mais Dieu garantira mō ame de la main d'Enfer, quād il me prēdra. Sela.

N'aye peur si quelcun ét riche, s'il a maison bien pompeuse.

Car en sa mort il n'emportera rien: sa pompe ne descendra pas apres lui.

Ils se plaifent bien en cete vie: e si tu te donnes du bon tems, ils te prisent ront.

Mais ils irōt vers la generaciō de leurs peres, e a la fin ne verrōt poit la lumiere

Vn hōme q'ēt en hōneur, e n'a enten demēt, ēt cōme les bêtes qui perissent.

L.

Scaume d'Asaph.

LE Dieu des dieux, le Seigneur dit qu'il appellera la terre depuis le soleil levant iusqu'au couchant.

De Siō, parāgō de beauté, dieu se montrera. Nōtre Dieu viēdra, e n'y faudra point, ayant deuant soi vn feu brulant, e entour soi vne grosse tempête.

Il appella le ciel d'en haut, e la terre, pour iuger son peuple.

Assemblés-moi mes bons, qui ont avec moi fait alliance par sacrifice.

E les cieus annonceront sa iustice, pourtant qu'il ēt Dieu iuge. Sela.

Ecoute, ô mō peuple, e ie parlerai, ô Israel, e ie t'amonēterai, moi dieu tō dieu.

Pas ne te reprendrai pour tes sacrifices, ni pour brulages que tu doiues faire ordinairement deuant moi.

Je ne prendrai point de toreaux de ta maison, ni de boucs de tes parcs.

Car toutes les bêtes des forēts sōt miēnes: les bêtes q' sōt en mille mōtagnes.

a. c'ēt-a-dire, ils sont miens.

Le cōnoi tous les oiseaux des mōtagnes, e les bêtes chāpêtres sont en ma puissance.

Que si i'auoi faim, ie ne le te diroi pas, veu q' le mōde e son contenu ēt mien.

Penses-tu que ie mange chair de toreaux, ou boiue sang de boucs?

Sacrifie a Dieu remerciement, e rēd tes vœus au Souuerain,

Em' inuoq' en testribulaciōs, e ie te de fendrai, tellemēt q' tu m'en honoreras.

Es 4. 51

Itē au méchāt Dieu dira: Qu'as-tu a faire de raconter mes ordonances, e de mettre mō alliance en ta bouche?

Veue que tu hays doctrine, e iettes mes parolles derriere toi?

Si tu vois vn larron, tu cours avec lui, e as affaire avec les adulteres.

Tu lâches ta bouche a mal, e ta langue brasse malice.

Etant assis tu parles cōtre ton frere, e mets blâme sur le fis de ta mere.

A Tu fais cela, e poutāt q' ie le laisse passer, tu cuides q' ie serai sēblabla toi: ie t'ē reprēdrai, e t'en cōuaincrai en barbe.

Or cōsiderés ceci, vous autres q' oubliés Dieu, que ie ne vous happe sans que nul vous defende.

Qui sacrifie remerciement, m'honore: e qui tiendra cête voye, ie lui ferai auoir salut de Dieu.

LI.

Scaume de David pour être entonné, lors que le pphete Nathāuint a lui, ayāt David cu la cōpagnie de Bethsaba.

A Ye merci de moi, ô dieu, par ta bōté: par ta grāde misericorde efface mon peche.

Laue moi fort de ma faute, e me purge de mon forfait.

Car ie reconnoi mō peché, e ai cōtinuellement mon forfait deuant moi.

Contre toi, contre toi seul ai-ie forfait, e t'ai fait déplaisir, en quoi se montrera comment tu tiens iustement promesse, e iuges rondement.

C Or ai-i' été engendré en vice, e en peché me conceut ma mere.

Or prens-tu plaisir en verité qui ēt au fond du cueur, e couuertement me montres ' sageffe.

Purge moi d'ysope, e ie serai net: laue moi, e ie serai plus blanc que neige.

Fai moi ouir ioy' e liesse, e que les mēbres que tu as écachés, s'égayent.

Cache ton visage de mes pechés, e efface toutes mes fautes.

D Créé moi vn cueur net, ô dieu, e renouuelle dedēs moi vn esperit biē a droit.

Ne me deiette pas de deuāt toi, e ne m'ôte pas ton saint esperit.

Rend moi la liesse de tō salut, e m'ap puye du noble esperit.

I'ēlegnerai tes voyes aux pecheurs, tellemēt q' les maluiuās retournerōt a toi.

Delivre moi^b de sang, ô dieu le dieu mō salut: malāgue dégoisera ta iustice.

Sire, ouure mes leures, e ma bouche prêchera ta louange.

Car tu ne prēs pas plaisir a sacrifice, q' ie le face: les brulages ne t'aggrēēt poit.

Les sacrifices de Dieu sont vn esperit

rit rompu: vn cueur rompu e battu,
ô Dieu, tu ne méprifes.

Fai bien par ta faueur a Sion: bâti
les murs de Ierusalem.

Alors tu prendras plaisir a iustes
sacrifices, brulages, e toutages: alors
sacrifiera-on des toreaux sur tō autel.

LII.

*Enseignement de Dauid pour
être entonné, quand Doeg Idu-
meen alla auertir Saul, que Da-
uid auoit été chés Abimelech.*

Pourquoi te vantes-tu du mal, ô
fier compagnon: la bonté de Di-
eu dure tou-iours.

Ta langue brasse mauuais tours,
tu ioues de finesse aussi a que qu'un ra-
soir affilé.

Tu aimes mieux mal que biē, e men-
tir que parler iustement. Sela.

Tu n'aimes que propos a la volée,
ô langue malicieuse.

Aussi te détruira Dieu, a la fin, e t'
ôtera e radlera du tabernacle, e te dé-
racinera de la terre des viuans. Sela.

Quoi voyans les iustes craindrōt,
e s'en moqueront:

Vela vn hōme q n'asseoit pas la for-
ce en dieu, ains se cōfiāt en ses grādes
richesses, se tenoit fort de sa malice.

Mais moi, cōm'vn oliuier verdoy-
ant, serai en la maison de dieu, me cōfi-
ant en la bōté de Dieu a tout iamais.

E te priserai, ô Dieu, a tou-iours, d'
auoir cela fait, e aurai esperance avec
tes bons, en ton nom qui ēt tant bon.

LIII.

*Enseignement de Dauid pour
être entonné sur Mahalath.*

Les fols disent en leur cueur qu'il
n'y a point de Dieu: tant debau-
chés e abominables e méchās sōt-ils,
qu'il n'en y a nul qui bien face.

Dieu regarde du ciel sur les enfans
d'homme, pour voir s'il y a personne
qui entende, e qui se soucie de Dieu.

Tous vniuersellement par vne mē

A me malice flechissent, il n'y a celui qui
bien face, non pas vn.

Ne sauent pas les malfaisans, man-
geurs de mō peuple, qu'ils māgent le
pain de dieu, leq̄l ils n'inuoquēt pas?

Vn tems viendra qu'ils auront v-
ne frayeur nompareille, lors que dieu
demēbrera ceux qui te font la guer-
re, lēquels tu honniras, pourtant que
Dieu les a en dēdain.

B O qui donnera de Sion salut a Is-
rael, afin que quand Dieu rappellera
de captiuité ses gens, Iacob s'égaye, Is-
rael se réiouisse.

LIIII.

*Enseignement de Dauid pour être
entonné aux instrumens de musi-
que, quand les Ziphien allerēt di-
re a Saul que Dauid étoit
caché en leur pays.*

O Dieu par ton nom sauue moi, e
par ta force m'empare.

C O Dieu, oui ma priere, écoute les
propos de ma bouche.

Car ennemis s'eleuent cōtre moi,
e gens cruels s'efforcent de m'ôter la
vie, n'ayās point dieu deuāt eux. Sela.

Voila, Dieu m'aide, le Seignr ēt ce
lui qui me maintient en vie, e rend le
mal a mes auersaires.

Détrui-les, Seigneur, par ta feauté:
ie te ferai sacrifice de mon bō grē, pri-
fant ton nom qui ēt tant bon,

D De m'auoir tellemēt deliuré de tou-
t'auersité, que i'aurai veu de mes pro-
pres yeux la puniciō de mes ennemis.

LV.

*Enseignement de Dauid pour être
entonné aux instrumens de musique.*

Ecoute, ô Dieu, ma priere, e ne te
cache pas a ma supplicacion.

Enten a moi, e m'ottroye ce q̄ ie te
demāde d'un parler pleitif e troublé,

A cause des propos des ennemis, a
cause du torment que me font les mé-
chans, q̄ controuuent vn crime cōtre
moi, e me sōt dépiteusemēt cōtraires.

Le cueur

Salm. 4. 14

a. il parle a
soi-même,
comm'au
Salm. 55

Le cueur me trembl'au ventre, fra-
yeurs de mort se ruent sur moi.

Crainte e épouement m'assaut,
e suis couuert d'vn tel effrayement,

Que ie vien a dire: Pleût or a Dieu
que i'eusse des ailes comm'vne colō-
be, pour m'en voler e me mettre en
seureté.

O que ie m'en iroï loïn, e me tien-
droï en lieu desert: Sela.

Le me sauuerōi plus vîte que n'êt
vn orage dérandonné, ou vn tour-
billon.

Défai, sire, écartelle leurs langues:
car ie voi cruauté e desaccord parmi
la ville,

Qui iour e nuit l'environnent par
dessus ses murailles, e sont parmi elle
crimes e mauuais cas.

Il y a felonnie, e ne bouge de ses
places barat e déloyauté.

Car ce n'êt pas vn ennemi qui m'
outrage, pour dire que ie le doiue
souffrir: ce n'êt pas mon auersaire qui
m'enuahit, pour me pouoir cacher
de lui.

Mais toi homme de mon état, mō
grand mignon e familier:

Qui tant doucement communi-
quions noz secrets entre nous, qui d'
vn accord allions en la maison Dieu.

a. a-sauoir
cōme Co-
ré, Darhan
e Abiron.

Que de mort puissent-ils être fai-
sis, e descēdre toutvifs en Enfer, puis
q̄ méchancetés sont logées chés eux.

I'inoquerai Dieu, e le Seignr me
sauuera.

E de soir, e de matin, e a midi ie fe-
rai mes doleances, e il orra ma voix.

b. étauec
moi, qui
en vaut
plusieurs.

E me garantira sain e sauue contre
ceux qui me font la guerre: b tant ai-
e d'aides avec moi.

Dieu m'orra e les abbattra, lui qui
demeure eternal, Sela, puis qu'ainsi êt
qu'ils ne se changent point, e ne crei-
gnent point Dieu.

c. sur moi.

Il met la main c sur ceux qui étoint
en paix avec lui, faussant son accord.

Il a la bouche plus douce que beur-
re, e au cueur porte la guerre: ses pa-

rolles sont plus coulantes qu'huile, e
ce sont coups d'estoc.

En charge ton fardeau au Seignr,
e il t'entretiendra, e iamais ne laissera
vn iuste être ébranlé.

s. Pier.
d. il par
soi-mè

E toi, Dieu, tu les feras descendre
au puis de perdicion: gens sanglans e
trompeurs ne viurōt pas demi leurs
iours, e ce-pendant ie me confierai
en toi.

LVI.

B Pour être entonne^a de la colombe
muette lointaine, Michtam de
Dauid, quand les Palestins
le prindrent a Geth.

c. de Da
qui éta
en pay
lointan
nefom
mor, d
peur q
auoit.

A Ye merci de moi, ô Dieu, car les
hommes m'accablēt, me faisans
incessamment vne âpre guerre.

Mes auersaires m'accablent inces-
sammēt: car plusieurs me font la guer-
re a toutes forces.

Quand ie suis en danger, ie me cō-
fie en toi.

C En Dieu b ie louerai sa promesse, en
Dieu ie me confie, ie n'aurai peur de
rien qu'homme du monde me puis-
se faire.

b. tien
promet
donne
louerai

Ils tâchent ordinairēmēt de me dō-
ner des affaires, employans toutes
leurs pensées a me porter dommage.

Ils complotent, ils se cachent, ils é-
pient mes talons, cōme ceux qui s'at-
tendent a ma mort.

O Dieu abbat dépiteusement ces
gēs, qui ont leur refuge en mauuaitie.

D Toi qui fais le nombre de mes vi-
reuoltes, c met mes larmes en ton sa-
chet, c'êt-a-dire en tes contes.

c. aye
uenac
mes
mes.

Parainsi mes ennemis se reculerōt,
quand i'inoquerai Dieu, sachāt que
Dieu êt pour moi.

En dieu ie louerai promesse, au Sei-
gneur ie louerai promesse.

En Dieu ie me confie, ie n'aurai de
rien peur qu'homme du monde me
puisse faire.

Le te doi des vœus, ô dieu, ie te paye-
rai remerciemens,

D'auoir

D'auoir preserué ma vie de mort,
c'êt mes pieds de trêbucher, tellemēt
que ie me pourmeine deuant Dieu
en la lumiere des viuans.

LVII.

*Michtam de Dauid pour être en
tonné, sur Ne gâte pas, quand il
s'en fuyoit de deuant Saul en
une cauerne.*

A Ye merci de moi, ô dieu, aye mer
ci de moi: car en toi git la fiance
de mō ame, e ai fiance en l'ombre de
tes ailes, ce-pendāt que felonie passe.

Le reclame le Dieu souuerain, le Di
eu qui vuide mes affaires.

Il employera du ciel, pour me de
fendre de l'outrage qm'accable, Sela,
Dieu employera sa bonté e feauté.

Ma vie êt entre des liōs: ie suis cou
ché avec vn tas de boutefeus, dōt les
dens sont lances e fleches, e leur lāgue
vn glaiue agu.

Elcue toi par dessus les cieus, ô di
eu, de qui la gloire s'étend par toute
la terre.

Ils tendent vn filé pour faire trêbu
cher ma personne: ils cauent deuant
moi vn fouceau, au milieu duquel ils
tomberont. Sela.

l'ai le cueur dehait, ô Dieu: j'ai le
cueur dehait pour chanter e grin
gotter.

Reueille toi ma gloire, reueille toi
nable e harpe, ie me reueillerai au po
int du iour.

Le te priferai parmi les naciōs, sire: **D**
ie te chanterai parmi les peuples.

Car ta bonté êt grande iusqu'aux
cieus, e ta feauté iusqu'aux nuées.

Eleue toi par dessus les cieus, ô di
eu, de qui la gloire s'étend par toute
la terre.

LVIII.

*Michtam de Dauid pour
être entonné, sur Ne
gâte pas.*

ET-il vrai e certain que vous pro-

A noncés iuste sentence: iugés droite
ment, ô enfans d'homme?

Mais biē au cōtraire, du cueur vous
prattiqués tort a autrui, e des mains
vous balancés iniustice.

Les méchans flechissent dès la ma
trice, les menteurs se foruoient dès le
ventre de leur mere.

Ils sont enuenimés comme sont les
serpēs, comm'êt le sourd aspice qui s'ē
touppe l'oreille,

B De peur d'ouïr la voix des magi
ciens, de l'enchanteur bien expert en
enchanterie.

O Dieu ecache-leur les dens en la
bouche, arrache-leur les mâchelieres
de lion, Seigneur.

Qu'ils s'écoulent comm'eau: qu'il
leur en prenne comm'a vn qui tire
des fleches a coup perdu,

Comm'a la limace qui s'enva en ba
ue, cōm'a l'auorton d'vne femme qui
ne vit onqué soleil:

C Comme si le pot de quelcun n'a
uoit pas encor senti^b les épines, ainsi
soyent-ils tourmentés par dépit com
me cruds.

Les bōs ferōt bien aises, voyans la
vengeance, e laueront les plantes de
leurs pieds au sang des méchans.

E par ainsi lon confessera q̄ les bōs
seront guerdōnés, e qu'il y a vn Dieu
qui gouerne la terre.

LIX.

*Michtam de Dauid, pour être
entonné, sur Ne gâte pas, quand
Saul enuoya garder sa mai
son pour le mettr'
a mort.*

D Defend moi de mes ennemis, mō
Dieu: contregarde moi de mes
poursuiuans.

Defend moi des malfaisans, e me
pre serue de gens sanglans.

Car ils sont es embûches cōtre ma
vie: gens puissans se bendent contre
moi, non pas pour peché ni méfait
que j'aye commis, Seigneur,

Sans

a. qu'ils
meurent
deuāt leur
tems, com
me si lon
tiroit chair
du pora
demi cuit-
te.
b. Le feu
qui se fait
d'épines.

Le second liure du Sautier

Sans ma defaute ils courent ensemble, e s'equippent: mais toi, Seigneur Dieu des armées, reueille toi, vien moi au deuant, e regarde.

Dieu d'Israel eueille toi pour punir toutes gens, sans auoir pitié de nul des déloyaux e malfaisans. Sela.

Lêquels reuiennent au soir, rabâtans comme chiens qui enuironnent la ville.

O comment ils se degorgēt, ils ont des épées es leurs, qui les orroit:

Et tu t'en ris, Seigneur, te moquant de toutes gens.

Le tien ma force de toi, car tu es le Dieu de ma sauuegarde.

Dieu qui employera sa bonté enuers moi, dieu qui me fera voir la vengeance de mes auersaires.

Ne les tue pas, de peur que mes gēs ne foublient: pourmeine-les par ta puissance, e les abbat, sire qui es nôtre bouclier.

Pour la méchanceté de leur bouche, pour le parler de leurs leurs, qu'ils soyent prins en leur orgueil, e a cause des periures e menteries qu'ils brafsent.

Détrui rudement, détrui-les e met a neant, afin qu'on sache qu'il y a vn Dieu qui gouerne Iacob iusqu'au bout de la terre. Sela.

Qui reuiennent au soir, e rabâtent e enuironnent la ville, cōme chiens.

Qui vont ça-e-là pour auoir a manger, e s'ils n'en ont leur soul, ils rechignent.

Eie châterai ta puissance, e de bonn'heure ferai retentir ta bonté, pour auoir été ma forteresse e refuge en mes dangers.

Le te chanterai, toi qui es ma puissance, qui es Dieu ma forteresse, dieu bening enuers moi.

LX.

*Oracle pour être chanté a la rose,
Michtam de Dauid pour apprendre, quand il combattit contre les*

A Mesopotamiens e les Syriens de Soba, e que Ioab en son retour, défut au ual du sel, douze mille Idumeens.

Dieu qui nous as debouttés e écartés en dépitant, appointe avec nous.

Tu as eloché le pays, en lui donnant des secousses: remédie a ses méchefs, car il êt en branle.

Tu as durement traité tes gens, nous abbreuant d'vn trêmalgracieux vin.

Donne a ceux qui te creignent, vn'enseigne pour fuir de deuant les arcs,

Afin que tes bienaimés échappēt: defend nous a tout ta main droite, e m'exauce.

Dieu promet en son saintuaire chose dont ie me doie réiouir: ie partirai Sichem, e mesurerai la vallée de Socoth.

C Galaad êt mien, Manassé êt mien, e Ephraïm le réfort de ma tête. Iudas êt mon empire.

b Moab êt ma chaudiere a lauer, ie jetterai mon soulier a Edom, ô Palestine, iette moi vn cri triomphant.

Qui me menera en la ville forte: qui me conduira iusqu'en Idumée?

Veu que toi, dieu, nous as debouttés, e ne fors point, ô Dieu avec nôtre gendarmerie:

Baille nous aide contre le danger, puis que defense d'hōme ne vaut riē.

D Dieu aidant nous ferons prouesse, e il foulera noz auersaires.

LXI.

De Dauid pour être entonné a instrumens de musique.

ECoute, ô Dieu, ma complainte, enten a ma priere.

Le t'inuoque du bout de la terre, avec angoisse de cuer: meine moi en vn roc plus haut que moi.

Car tu es ma fiance, ma forte tour contre l'ennemi.

Le se-

Je ferai tou-iours demeure en ton A
pauillon, me fiant en la retraitte de
tes ailes.

Car tu exauces mes vœus, ô Dieu:
tu donnes possession a ceux qui crei-
gnent ton nom.

a. de moi.

Aioute iours aux iours^d du roi, a-
fin qu'il viue autant d'années que du
rera aage sur aage.

Qu'il habite a iamais deuât Dieu,
sous la garde de benignité e feauté.

Parainssi ie chanterai ton nom a ia-
mais, rendant mes vœus de iour en B
iour.

LXII.

*Scaume de Dauid, pour être en-
tonné par Ieduthun.*

Si èt-ce que mon courage èt a recoi
Sen Dieu, en qui git mon salut.

Si èt-ce qu'il èt mō rochefort, e mō
salut, e ma forteresse telle, q̄ ie ne suis
pas fort ébranlable.

Iusqu'a quand me ferés vous tort,
me voulans trêtous tuer comm' vne C
paroi qui panche, comm' vn muret é-
branlé?

Si èt-ce qu'ils tiennent cōseil pour
me faire faire le faut: ils prennent plai-
sir a fausseté, e de bouche benissent, e
là dedens ils maudissent. Sela.

Si èt-ce qu'il te faut tenir a recoi en
Dieu, ô mon ame: car en lui git mon
esperance.

Si èt-ce qu'il èt mon rochefort, e
mon salut, e ma forteresse telle que ie
ne suis point ébranlable. D

En dieu git mon salut e ma gloire,
la puissance de ma force: ma fiance git
en Dieu.

Fiés vous en lui en tout tems, ô gēs:
épanchés deuant lui voz affexiōs, qui
èt Dieu nôtre fiance. Sela.

Si èt-ce que l'humain lignage èt si
legiere chose, la race des hommes èt si
peu de cas, que qui les mettroit en-
semble sur vne balâce, ils seroient plus
legiers qu'vn rien.

Ne vous fiés point en tromperies

e rapines: ne foyés pas si legiers: si vos
aués bien de-quoi, n'y addonnés pas
vôtre cueur.

Vne chose dit dieu, laq̄lle j'ai ouye
plus d'vne fois, c'èt que puissance git
en Dieu.

E que a toi, sire, èt la bonté: car tu
payes châcun selon ses euures.

LXIII.

*Scaume de Dauid, quand il étoit
es forêts de Iudée.*

O Dieu qui es mon Dieu, ie veille
pour te chercher: mon ame a soif
de toi: mō cors te regrette, en vn pays
desert, sec, e sans eau.

Ie te contemple comm' en vn tem-
ple, pour voir ta puissance e ta gloire.

Car ta bonté vaut mieux qu'vne
vie: dont mes leures t'en prisent.

E ainsi te benirai tant que viurai,
levant mes mains en ton nom.

Il m'èt auis que ie me soule de fine
graisse, quâd de ma bouche ie te loue,
en triomphant de iouer des leures,

Quand me souenant de toi sur
mon lit, ie pèse en toi durât les veilles.

Car tu es mon aide, e a l'ombre de
tes ailes ie triomphe.

J'ai l'ame attachée a toi, qui a tout ta
main droite me soutiens.

Mais ceux qui tâchent de mettre
ma vie a perdicion, iront au plus bas
de la terre.

Ils seront mis a la pointe de l'épée,
e en sera fait comme des renars.

Mais le roi s'eiouira en dieu, e tous
ceux qui par lui iureront, se glorifie-
ront, e sera la bouche des menteurs
étouppée.

a. l'adore-
ront. Car
celui qu'ō
adore, on
a de cōtu-
me de iu-
rer par lui.

LXIII.

*Scaume de Dauid pour être
entonné.*

E Coute, ô Dieu, le propos que ie
Etien: cōtregarde ma vie de la crein-
te que me font les ennemis.

Cache moi cōtre l'entreprinse des
mauuais garnemens, contre l'assaut

Cc

des malfaisans,

Qui affilent leur langue comm'vn' épée, lançans des traits de parolles ameres,

Pour tirer couuertement cōtre les innocens, e les ferir au dépourueu, ne se doutans point de cela.

Ils se perforcent de mal faire, deuisans comm'ils pourrōt cacher des pièges, e fair' en sorte que nul ne les aperçoie.

Ils controuuent mauuais tours, pour les mettr'en effet apres les auoir controuués, e y employent chacun le fin plus profond de son sens e entendement.

Mais Dieu les frappera d'vne telle fleche, qu'ils receuront des coups au dépourueu.

De sorte que tous ceux qui les verront, en auront les langues si empêchées, qu'ils ne sauront qu'en dire,

Ce que voyans tous les hommes raconteront l'eure de Dieu, e considereront bien ce qu'il aura fait.

Les bons s'eiourirōt au Seigneur, e se fieront en lui, e se glorifierōt tous les cueurs droits.

LXV.

*Chançon de musique de Dauid,
pour être entonnée.*

Louange t'attēd en Sion, ô Dieu, Le vœus te seront rendus.

Tu exauces les prieres: toute creature viendra a toi.

Les vices nous auoint surmontés: mais tu purges noz pechés.

Heureux est celui q̄ tu élis e fais des tiēs, pour habiter en tes paruis, pour être rassacié des biēs de ta maison, de ton saint temple.

Tu nous ottroyes noz requêtes par vne merueilleuse droiture, ô Dieu de nôtre salut, qui es la fiance de toutes les marches de la terre, e de ceux qui sont lointains dela la mer.

Qui établis les montagnes par ta vertu, e es equippé de force.

A Qui accoises le bruit de la mer, le bruit de ses ondes, e l'émocion des peuples.

Ceux qui se tiennent en quelcōque lieu qui soit, ont peur de tes miracles, qui réiouis la sortie du matin e le vèpre.

Tu as soin de la terre, e la cōtinues e enrichis grandemēt, en fournissant les hōmes de blé a tout vn diuin ruisseau tout plein d'eau.

B Car ainsi la mets-tu en point, quād tu arrouses ses rayes, abbaisses ses mottes, lamollis par pluye, e benis ce qu'elle iette.

Tu embellis la saison de tes biens, e tes pas degouttent de graisse.

Aussi degouttēt les pâturages des forêts, e les montagnettes sont ceintes de lieffe.

Le plat pays vêtu de bercail, e les vallées couuertes de froment, iettent vn cri ioyeux et triomphant.

LXVI.

Scaume de musique pour être entonnée.

Resonnés Dieu, ô toute la terre. Châtés la louāge de son nom: faites lui honneur en le louant.

Dites a Dieu: ô que tu fais de terribles choses: par ta grande puissance tes ennemis te sont suiets.

Toute la terre t'adorera e chantera: elle chantera ton nom.

D Venés, considerés les euures de dieu, comm'il est de nature merueilleux enuers les enfans d'homme.

Il a conuertit la mer en terre seche: on a passé le fleue a pied sec, dont nous en y étions bien aises.

Il seigneurie par sa vertu a iamais, faisant tellement le guet sur les gens, que les rebelles n'ont garde de s'éleuer. Sela.

Benissés, ô peuples, nôtre Dieu, e faites ouir le son de son los.

Qui met noz ames en vie, e ne laisfe point chanceler noz pieds.

Tu

Tu nous as bien éproués ô Dieu, **A**
nous examinant comme lon exami-
ne l'argent.

Tu nous as amenés au filé, e nous
as fait auoir mal de flanc.

Tu as iuché les hommes sur nô-
tre tête: nous sommes venus par feu
e par eau: mais aussi nous as-tu ame-
nés a auoir planté de biens.

I'irai en ton temple avec brulages:
ie te rendrai mes vœus,

Que j'ai prononcés de mes leures,
e promis de ma bouche, étant en auer **B**
sité.

Ie te brulagerai des bêtes grasses,
avec parfum de moutons: ie sacrifie-
rai des beufs avec des boucs. Sela.

Venés, écoutés, quiconques crei-
gnés Dieu, e ie raconterai ce qu'il a
fait a ma personne.

Ie l'ai reclamé de bouche, e haussé
de langue.

Que si ie me fusse senti coupable
de quelq lâcheté, le Seignr ne m'eût
pas écouté.

Or m'a Dieu écouté, e a entendu a
la voix de ma priere.

Benit soit Dieu qui n'a pas refusé
ma priere, e ne m'a pas refusé sa bôté.

LXVII.

*Seauve de musique pour être chā-
té a tout instrumens. G. Chāson de
Ieremie e d' Ezechiel, du peuple
captif, quand ils deuoient déloger. E.*

O Dieu aye merci de nous, e nous
ge. Sela. **D**

Afin qu'en terre lon connoisse ta
voye, e en toutes nacions ta sauue-
garde.

Que les peuples te prisent, ô Di-
eu, que trê tous les peuples te prisent.

Que les nacions s'eiouissent e tri-
omphent, de ce que tu regis les pe-
uples droittement, e gouernes les
nacions parmile monde. Sela.

Que les peuples te prisent, ô dieu,
que trê tous les peuples te prisent.

Que la terre donne son reuenu, di-
eu nôtre Dieu nous benisse.

Dieu nous benisse, e que toutes
les contrées de la terre le creignent.

LXVIII.

*Seauve de musique de David,
pour être entonné.*

Dieu se leuera: ses ennemis seront **Nomb. 10**
Décartés, e s'en fuiront les malueuil-
lans de deuant lui.

^a Cômela fumée s'éparpille, ainsi **a. Christ**
les éparpillera-il: cômela cire se fond **defera les**
au feu, ainsi periront les méchants **méchans,**
deuant Dieu. **e fera heu-**

E les bons tressailliront de ioye de-
uant Dieu, e auront plaisir.

Châtes a Dieu, melodiés son nom,
exaltés celui qui cheuauche les cieus,
de qui le nom êt au Seigneur, e vous
égayés deuant lui.

Il êt le pere des orfelins, l'auocat
des veufes, Dieu en son saint manoir. **Seam. 139**

C Dieu qui emmênage ceux qui sont
seulets: qui met hors ceux qui sont
enchainés, e ce-pédant les rebelles ha-
bitent en lieu sec.

O Dieu quand tu sortois deuant **La sor-**
ton peuple, quand tu marchois par **tie d'E-**
le desert, Sela. **gypte.**

La terre trembloit, e les cieus mê-
mes decouloint, pour la presence de
celui Dieu de Sinai, pour la presence
de Dieu, Dieu d'Israel.

^b Tu arrousois de pluye magnifi- **b. tu plou**
quement ton heritage, ô Dieu, e le re **uois la mā**
fusois quand il étoit las. **ne sur Is-**

Elâ print ton ôt place, toi par ta
bonté pouruoyant aux souffreteux,
ô Dieu.

Le Seigneur donnera propos aux **Christ**
messageres d'une grande armée. **ressusci**

Les rois des armées ont déplacé, **té semō**
ils ont déplacé, e ceux qui étoient a **tre aux**
recoi en la maison, départissent le **fêmes.**
butin.

Quand bien vous auriés été cou-
chés entre les chaudieres, vous se-
rés comm' ailes de colombes, de cou-

leur argentine, les plumes verdes, tirans sur for.

Quand les rois auront en elle été déconfits, elle sera blanche comme Salmon couuert de neige.

L'excel
lence de
l'eglise.

Le mont de Dieu est vn mont fertile: le mont enflé est vn mont fertile.

(Pourquoi vous enorgueillissés vous, montagnes enflées?) auquel mont Dieu aime a se tenir, auquel le Seigneur même habitera perpetuellement.

Les chariots du Seigneur sont bien plus d'une dizaine de milliers, mais milliers, entre lesquels est le Seigneur de Sinai au temple.

Christ
monte
au ciel.

Tu montes en haut: tu emmènes des esclaves: tu t'acquittes de faire dons entre les hommes voire desobeissans, afin que le Seigneur demeure Dieu.

Benit soit le Seigneur qui de iour en iour nous fait du bien, le Dieu de nôtre salut. Sela.

dieures
suscite
Christ.

Lequel Dieu nous est Dieu pour nôtre salut, e au sire loua pour l'issue de mort.

Il est ainsi que Dieu coppa la tête aux ennemis d'icelui, le sommet cheueux de ceux qui cheminēt en leurs méchancetés.

Il dit: le retirerai de Basan le Sire, ie le retirerai des gouffres de la mer.

Afin que e toi tes pieds, e tes chiens lauent leur langue au sang des ennemis.

Le triō
phe de
Christ.

On voit ton marcher, ô Dieu, le marcher de mon Dieu mon roi au saintuaire.

Les E-
brieux
pour
les pre-
miers

Les chantres vôt deuant, les ioueurs d'instrumens apres, au milieu les filles sonnent des tabours.

font ap-
pellés a
Ieuangile.

Benissés le Seigneur Dieu par troupes, vous qui êtes de la source d'Israel.

Que le petit Benjamin y soit pour le premier, e sur tout les barons de Iudas, les barons de Zabulon, les barons de Nephthali.

A Ton Dieu dresse ta puissance: ratifie, ô Dieu, ce que tu nous fais.

A cause de ton temple les rois t'apporteront des presens en Ierusalem.

Ebouffe le troupeau des piqueurs, la communauté des toreaux entre les veaux des peuples, plonger en pieces d'argent: déconfi les peuples qui prennent plaisir es combats.

Les plus gras viendront d'Egypte, Ethiopie et edra corament ses mains vers Dieu.

B O royaumes terrestres chantés a Dieu, melodiés le Seigneur. Sela.

Qui cheuauche les cieus, les vieux cieus, e doit faire a tout sa voix vn puissant bruit.

Baillés puissance au Dieu, duquel l'excellence est enuers Israel, e sa puissance au ciel haut.

Lequel Dieu merueilleux en son saintuaire, Dieu d'Israel donne puissance e force au peuple benit de Dieu.

LXIX.

De Dauid, pour être entonné sur les roses.

Sauue moi, ô Dieu, car ie suis en danger d'être noyé.

l'enfondre en vn profond boubier, où il n'y a ne fond ne riuie: entre en vn'eau si profonde, que les ondes m'accablent.

Je suis tant las de crier, que i'en ai le gosier enroué, e les yeux me faillent a force de regarder a mon Dieu.

J'ai plus de malueillans a tort, que de cheueux en la tête: il y a si grand force d'ennemis qui m'assailent fausement, qu'il me faut rendre ce que ie n'ai pas pillé.

O Dieu, tu fais si i'ai fait quelque folle, e mes crimes ne te sont pas cachés.

Fai que ceux qui esperent en toi, ne soyent honnis en moi, ô sire Seigneur des armées: qu'en moi ne soyent mis a honte ceux qui se soucient de toi.

de toi, ô Dieu d'Israel.

Car pour toi i'endure deshōneur,
e ai le visage couuert de honte.

Je suis étrange a mes freres, étrāger
aux fis de ma mere.

Pourtant que ie brule de l'affexion
que i'ai a ta maison, e les outrages de
tes outrageurs me tombent dessus.

E pourtant que ie me tourmente
par ieunes e pleurs, i'en suis blâmé.

E quand ie me fers de haire pour
vêtement, ils en font vne sornette.

Ceux qui sont assis au conseil, deui
sent de moi, e en fait-on des chāsons
en yurognant.

E ie te fai priere, Seigneur, en tems
agreable, ô Dieu, que par ta grande
bonté tu me veuilles exaucer, par la
feauté de ta sauuegarde.

Ote moi de la fange, que ie n'enfon
dre: fai moi échapper de mes malueu
illans, e du profond de l'eau.

Que le flot d'eau ne me noye, que
le profond ne m'engloutisse, que le
gouffre ne m'engoule.

Exauce moi, Seigneur, par ta tant
benigne bonté: par ta grande miseri
corde regarde moi.

E ne cache point tō visage de ton
seruiteur, car ie suis en peril: exauce
moi vītement.

Auance toi pour me sauuer la vie:
a cause de mes ennemis deliure moi.

Tu fais bien quel outrage, honte e
deshōneur on me fait: tous mes auer
saires sont deuant toi.

L'outrage qu'on me fait me creue
le cucur: ie suis en angoisse, attendant
qu'il face mal a quelcun de moi, mais
il n'y a personne: attendant quelque
compassiō, mais ien'en treuue point.

Même pour mon manger on me
dōne du fiel, e en ma soif on m'abbre
ue de vinaigre.

Que la table mise deuant eux, leur
soit vn piege, e les choses qvont le mi
eux a leur guise, leur soyēt vn écōbre.

Qu'ils ayent les yeux tellement é
blouis, qu'ils n'y voyēt goutte, e leur

A tabutte continuellement les flans.

Verse ta colere sur eux, e les atteint
de ton embrasé courroux.

Que leur repaire soit desert: que
chés eux ne se tienne personne.

Puis qu'ainsi ét qu'ils persecutent
vn que tu as battu, e augmentent la
douleur de tes naurés.

Aioute fautes a leurs fautes, e qu'ils
n'ayent point part a ta iustice.

Qu'ils soyent effacés du liure des
viuans, e ne soyent point écrits avec
les iustes.

Mais moi chetif e douloureux, ta
sauuegarde, ô Dieu, me defende.

E ie louerai le nom de Dieu en chā
tant, e le magnifierai en le merciāt.

Ce qui fera plus agreable a Dieu
qu'un beuf, qu'un toreau, qui a cor
nes e ongles.

Voyant cela les souffreteux en se
ront bien aises: ceux qui se souciēt de
Dieu auront le cueur vif.

De ce que le Seigneur ouit les po
ures, e ne méprise pas ses prisonniers.

Le ciel e la terre le loueront, la mer
e tout ce qui y bouge.

Car Dieu sauuera Sion, e bâtira les
villes de Iudée, tellement qu'on y ha
bitera, e la tiendra-on.

E en iouira la race de ses seruiteurs,
e les amis de son nom y habiteront.

LXX.

*De Dauid, pour être entonné
pour auertir: G. sur, Le Sei
gneur me sauue. E.*

O Dieu hâte toi pour me defen
dre, Seigneur pour me secourir.

Honnis soyent e deshonorés ceux
qui cherchent ma mort: reculés soyent
honteusement ceux qui souhaitent
mon mal.

Que ceux tournēt le dos pour leur
villenie, qui disent, oho, oho.

Que tous ceux qui se soucient de
toi, tressaillent de ioye en toi, e dient
incessammēt que magnifié soit Dieu,
ceux qui aiment ta sauuegarde.

Cc 3

Iehan 2
Rom. 15

ROM. 11

E moi chetif e poure, ô Dieu, hâte
toi vers moi: toi qui es mon secours e
deliurance, Seigneur ne tarde pas.

LXXI.

*G. Scaume de Dauid des fis de Io-
nadab, e des premiers menés
en captiuité. E.*

EN toi, Seigneur, ie me confie, ne
me laisse iamais être honni.

Par ta iustice defend moi e deliure,
prête moi ton oreille, e me sauue.

Ser moi d'un puissant rocher pour
m'y retirer ordinairement, toi qui me
fais sauuer, qui es ma roche e forte-
resse.

Mon Dieu deliure moi de la main
des méchans, de la patte des déraison-
nables e cruels.

Car tu es mon esperance, sire Sei-
gneur, e ma fiance dès ma ieunesse.

J'ai été appuyé sur toi dès la matri-
ce: tu m'as tiré du ventre de ma me-
re: en toi est continuée ma louange.

Je suis a plusieurs comm'un mon-
stre: mais tu es ma ferme fiance.

J'ai iournellement la bouche plei-
ne de ton los e honneur.

Ne me reiette pas au tems de ma
vieillesse: quand ma force est decalée
ne me delaisse pas.

Car mes ennemis deliberent con-
tre moi, e ceux qui épient ma vie, tien-
nent leur conseil ensemble.

Dieu l'a (disent-ils) delassé: il le faut
poursuiure e empogner, ce-pendant
que nul ne le defend.

O Dieu ne te tien pas loin de moi,
mon Dieu hâte toi de me secourir.

Que ceux qui sont contraires a ma
vie, soyent confondus de honte: cou-
uers soyent de deshonneur e vilenie
ceux qui cherchent mon mal.

E j'aurai tou-iours esperance, e aug-
menterai toutes tes louanges.

Ma bouche racontera ta iustice e
tes victoires incessamment, de quel-
les ie ne sai le nombre.

Je traiterai des prouesses du Sei-

A gneur Dieu, e ramenterai la iustice de
toi seul.

Dieu tu m'as enseigné dès mon
enfance, e iusqu'a present ie declare
tes merueilles.

Aussi sur ma vieillesse e cheveux
gris, ô Dieu, ne me delaisse pas, quand
ie declare ton bras a ceux qui ont a
naitre, ta vertu a tous ceux qui sont a
venir.

E ta haute iustice, ô Dieu, qui fais
si grandes choses, ô Dieu, que tu es
nompareil:

Qui m'ayât fait auoir maintes auer-
sités e maux, as rappointé e m'as sau-
ué la vie: tu as rappointé e m'as retiré
de la terre basse.

Tu as augmenté ma grâdeur, e t'é-
tant appaisé, m'as conforté.

Aussi te priserai-je a tout l'instru-
ment de nable, e ta feauté, mon Dieu:
ie te chanterai a tout la harpe, ô saint
d'Israel.

Je triompherai de iouer des leures
en te chantant, t'employant mon ame,
laquelle tu auras rachetée.

Aussi ma langue s'employera tout
le iour apres ta iustice, de ce que ceux
qui cherchent mon mal, aurôt été hon-
teusement confus.

LXXII.

*De Salomon. G. Scaume
de Dauid. E.*

Dieu donne tes droits au roi, e ta
iustice au fis du roi.

Il iugera ton peuple iustement, e tes
souffretteux par raison.

Les montagnes porteront paix au
peuple, e les tertres iustice.

Il emparera les souffretteux, defen-
dra la race des poures, e morfondra
les affronteurs.

On te creindra a tout tēs e iamais,
tant que le soleil e plus que la lune
durera.

Il sera comme la pluye qui descéd
sur l'herbe fauchée, comme la plou-
ne qui arrouse la terre.

Les

Les bords floriront en son tems, e
grāde paix, plus q̄ ne durera la lune,

a. Euphrat E seigneuriera d'vne mer a autre, e
depuis le fleuve iusqu'au bout de la
terre.

Deuant lui cherront les Syluains,
e ses ennemis lecheront la terre.

Les rois de Cilice e des îles lui paye
ront des dons: les Arabes e Sabeens
lui apporteront gabelle.

E lui feront tous les rois reueren-
ce: toutes nations lui seruiront.

Car il deliurera les pources se com-
pleignans, e les souffreteux qui n'au-
ront point d'aide.

Il fera merci aux petis e disetteux,
e sauuera la vie des pources.

Il contregardera leur vie contre ba-
rat e iniustice, e aura leur sang en grā-
d'estime.

Il viura e sera fourni d'or d'Arabie,
e se fera pour lui continuelle priere,
en le benissant tous les iours.

E auindra que d'vne poignée de
froment mise en terre en vn coupeau
de montagne, le fruit en bruira com-
me le Liban, e florirōt les bourgeois
comme les herbes de la terre.

Son nom sera a tou-iours: son re-
nom durera autant que le soleil, e en
lui se plairont toutes nations, le tenās
pour heureux.

Benit soit le Seigneur dieu, le dieu
d'Israel, qui seul fait merueilles.

Benit soit aussi son glorieux nom a
iamais, e que sa gloire remplisse toute
la terre. Amen, amen.

Ici finissent les oraisons de Dauid fis d'Isai.

Le III. liure

du Sautier.

LXXIII.

Seauue d'Asaph.



Rai et̄ que Dieu et̄ bō aux
Israelites, a ceux qui ont le
cueur net.

Toutefois mes pieds ont

A a peu pres flechi, e ne s'en a guaire fal-
lu que mon marcher n'ait glissé.

Pourtant que i'auoi dépit des fols, *de paix*
voyant la prosperité des méchans. *vient ri-*

Car il n'y a nulles contreintes qui *chesse,*
les facent mourir, ains sont gros e *de ri-*
gras. *chefs'*

Ils n'ont point la peine des hom- *orgueil*
mes, e ne sont point battus avec les *d'or-*
autres. *gueil*

B Parquoi ils sont collettés d'orgueil, *guerre,*
e affulés de saccoutrement d'iniu- *&c.*
stice.

La graisse leur tire les yeux: ils ont
plus que le cueur n' imagine.

Ils sont obstinés, e disent des mau-
uais affaires, e parlent bien haut.

Ils mettent leur bouche au ciel, e
leur langue marche en terre.

Pourtant les gens de Dieu vien-
nent a tant (comme flottans en eaux
ondoyantes)

Qu'ils disent: Comment l'entend *Sec 48. 138*
Dieu: comment en a le Souuerain co-
gnissance?

C Vela ces méchans fortunés en ce
monde, qui viennent a auoir a force
biens.

Ne perd-ie pas bien mon tems de
me nettoyer le cueur, e me lauer les
mains en innocence?

Veue que ie suis iournellement bat-
tu, e châtié de iour-en iour?

Si ie me delibere d'ainfi faire mon
conte, ie treuve que ie fai tort a la ra- *a. comme*
ce de tes enfans. *si Dieu ne*
se soucioit

D Parquoi tâchant d'entendre ceci,
il me sembloit malaisé,

Iusque^b étāt entré au saintuaire de *b. conside-*
Dieu, i'ai consideré leur issue. *rāt de pres*

Il et̄ certain que tu les mets en lieu *la pensée e*
glissant, e les fais trébucher a per- *secrete en*
dicion. *treprinse*
de Dieu.

Tellemēt qu'ils sont en vn momēt
défaits, détruits, e déconfits en vne fa-
çon bien horrible.

Ainsi qu'un songe s'éuanouit quād
on et̄ éveillé: ainsi, sire, a neētis-tu leur
remembrance en la ville.

Mais j'auoi le cueur enflé, e les reins **A**
aguillonés.

Si sot e malentendu étoi-ie, e si bê-
te vers toi.

Veü que tu te portes tou-iours tel
lemēt enuers moi, que tu me prens
par ma main droite,

Me cōduisant par ton conseil, puis
me mets en honneur.

Qu'ai-ie ni au ciel ni en terre, excet
té toi, en qui ie prenne plaisir?

Laçoit que mon cors e mon cueur **B**
defaille, Dieu êt le rochefort de mon
cueur, e mon parti a iamais.

Car certes ceux qui s'elognent de
toi, periront: tu détruiras tous ceux
qui se débauchent de toi comme pail-
lards.

Mais moi j'ai vne bōne accointan-
ce avec Dieu: j'ai mis ma fiance au Sei-
gneur Dieu, en racontant toutes tes
euures.

LXXIII.

Enseignement d'Asaph.

Pourquoi, ô dieu, fumes-tu si fort **C**
de corroux contre la bergerie de
ton pâturage, que tu l'as toutallemēt
deboutté?

Souuienne-toi de ta communauté,
laquelle iadis tu conquētas: du ligna-
ge de tō heritage, que tu rachetas: de
ce mont Sion, auquel tu habites.

Marche hautainement, pour du
tout détruire tous les ennemis q por-
tent dommage au saintuaire.

Tes auersaires font bruit, ayās mis
leurs enseignes pour victoriaux au **D**
beau milieu de tes consistoires.

Il semble qu'on frappe a grās coups
de cognées en quelque bois épés.

É maintenant ils ont abbattu ses
portes a belles haches e marteaux.

Ils ont mis a feu tō saintuaire, e ont
atterré e pollu le tabernacle de ton
nom.

4 Rois 25

Eayans au courage de les raser vne
fois pour toutes, ils ont brulé tous les
consistoires de Dieu par le pays.

Nous ne voyons point noz étan-

dars: nous n'auōs plus nul prophete,
ne qui sache cōbien ceci doit durer.

Iusqu'a quand, ô Dieu, finablemēt
blasphemeront les auersaires, le den-
geront les ennemis ton nom?

Parquoi retires-tu ta main? pour-
quoi tiēs-tu ta droite du tout dedēs
ton sein?

Veü que tu es dēs iadis le dieu mō
roi, conquēteur de victoires parmi la
terre.

Tu mipartis la mer par ta puissan-
ce, e brifas les têtes des^a poissonars **Egyptis**
es eaux.

Tu écartelas les têtes de la^b balai- **Pharaon**
ne, e la dōnas a manger au peuple des
syluains.

Tu fis sortir^c vne fontaine e riuie- **Peau de**
re: tu assechas les^d roides fleuves. **la roche.**

Le iour êt tien, aussi êt la nuit tien- **le Jor-**
ne: tu as crée la lumiere e le soleil. **dain.**

Tu as borné toutes les fins de la ter-
re: tu as erée l'été e l'hyuer.

Souuiēne-toi de ce tant outrageux
ennemi, ô Seigneur, e des folles gens
qui blasphemont ton nom.

N'abandonne pas aux bêtes sauua-
ges la vie de ta tourterelle: n'oublie
pas pour tou-iours le troupeau de
tes souffretteux.

Aye égard a l'alliance, puis que les
cachettes de la terre sōt pleines de re-
paires d'iniustice.

Que les petis ne s'en retournēt pas
confus: que les chetifs e poures louēt
ton nom.

Or sus, ô Dieu, debat ta querelle:
souuiēne-toi de l'outrage que te font
journallement les fols.

N'oublie pas la voix de tes auersai-
res, le bruit de tes contraires, qui mō-
te sans cesse.

LXXV.

*Seume de musique d'Asaph, pour
être entonné: sur, Ne gâte pas.*

Nous te merciōs, ô Dieu, nous
te remercions, de qui le nom êt
pres de ceux q racōtēt tes merueilles.
Quand

Quand j'aurai prins le tems certain, A
ie iugerai par raison.

La terre e tous ses habitans s'en
vont défaits, de laquelle j'ai établi les
colomnes. Sela.

Je di aux fols, ne follatrés pas: e aux
méchans, ne leués pas la corne.

Ne leués pas tant haut vôtre cor-
ne, ne parlés pas avec vn col si roide.

Car l'excellence ne viét ni du leuât
ni du couchant, ni aussi du midi.

Mais Dieu, qui ét le gouuerneur,
abbaisse l'vn, e hausse l'autre.

Car le Seigneur a en la main vne
coupe pleine de vin rouge e trouble,
de laquelle il verse, mais c'êt en sorte
que tous les méchans du monde boi-
uent la lie épressurée.

Mais moi ie prêcherai tou-iours en
chantant le Dieu de Iacob.

E romprai toutes les cornes des
méchans: e les cornes des bôs seront
éleuées.

LXXVI.

*Seauue de musique d'Asaph, pour
être entonné aux instrumens,
G. contre les Assyriens. E.*

Dieu ét conneu en Iudée: en Israel
il a grand renom.

E ét fa tente en Salem, e son ma-
noir en Sion.

Lá a-il rompu les traits des arcs,
boucliers, épées, e guerre. Sela.

Tu es plus renommé e plus noble,
que ne sont les pillars des monta-
gnes.

Les courageux ont été saccagés, e
applommés de leur somne: e tant de
gens de guerre^b n'ont point trouué
leurs mains.

A ta menace, ô Dieu de Iacob, ont
été applommés e chariots e che-
uaux.

Tu es, tu es si terrible, que quãd tu
te courrouces, qui se pourroit tenir
deuant toi?

Quand du ciel tu pronoces ta sen-
tence, la terre a peur, e se tait,

Quand Dieu se dresse pour iuger,
pour defendre tous les chetifs de la
terre. Sela.

Car la rage des hommes ét ta louã-
ge: de démesurée forcenerie tu acqui-
ers honneur.

Voués e payés au Seigneur vôtre
Dieu, tous vous qui êtes entour lui:
apportés des dons a l'épouentable.

Qui fait perdre l'haleine aux grãs
seigneurs, e ét épouentable aux rois
de la terre.

LXXVII.

*Seauue d'Asaph, pour être
entonné par Ieduthun.*

J'Ai de ma voix, j'ai inuoqué Dieu.
I de ma voix, e il m'a écouté.

Au tems de ma tribulacion j'ai ré-
quis le Seigneur, quand ma playe su-
intoit de nuit sans relâche, e que mon
cueur ne se vouloit consoler.

J'auoi souuenance de Dieu, e me
troubloï tout pensif, e se tourmêtoï
mon esperit. Sela.

E toi^a faisant le guet sur mes yeux,
j'étoï en tel état, que ie ne disoï mot.

Je pensoï au tems passé, aux ans
de iadis.

Je ramenteuoi ma chanson de nuit,
musant en mon cueur, faisant en mon
esperit tell'enquête.

Le Seigneur deboutte-il tellemēt
a iamais, que d'heur'enauant il ne doi-
ue plus fauoriser?

Sa bonté a-elle totalement prins
D fin: ses p'messes ont-elles cessé a tout
iamais?

Dieu a-il oublié d'être pitoyable?
ou si par dépit il ferre sa compas-
sion? Sela.

Puis pensant qu'il me falloït espe-
rer changement de la droite du Sou-
uerain,

Je ramenteuoi la nature du Seignr,
me souuenant de tes merueilles du
tems passé.

E pensant a tous tes faits, ie con-
cluoï ainsi touchant ta nature:

Toi

a. mis a
mort.

b. ne se fôt
peu reuen-
ger.

a. me gar-
de de dor-
mir.

Toi Dieu te portes saintement: y a A
il Dieu si grand que Dieu:

Toi Dieu qui fais merueilles, as dō
né a connoitre ta puissance parmi les
peuples,

En rachetant vertueusement ton
peuple, les enfans de Iacob e de Io-
seph. Sela.

a. en pas-
sant la mer
rouge.

Les eaux te virēt, ô Dieu, les eaux
te virent e tremblerent, e si en frisson-
nerent les vagues.

b. les fou-
dres.

Lors que les nuées verfoint de fe-
au, Pair iettoit des éclats, e tes dards B
voloint.

Ton tōnerre retonnoit parmi Pair,
les éclairs éclairoint par le monde, la
terre crolloit e trembloit.

Tu passas parmi la mer, e marchas
parmi les grandes eaux, sans que ta
trasse y apparût.

Tu menas tes gens cōme brebis,
sans la cōduitte de Moÿse e Aharon.

LXXVIII.

Enseignement d'Asaph.

Ecoutés, vous de ma nacion, ma
doctrine: prêtés voz oreilles aux
parolles de ma bouche.

Pouurrirai ma bouche pour dire des
sentences: ie mettrai en auant propos
obscurs du tems passé.

Ce que nous auons oui e entendu,
e que noz peres nous ontraconté,

Nous ne le celerons pas a leurs en-
fans, en racōtant a la generacion a ve-
nir les louanges du Seigneur, sa puis-
sance e merueilles qu'il a faittes.

Deut. 6

Car il a dressé vn oracle entre les
Iacobeens, e a mis vne loi entre les Is-
raelites, par laquelle il a commandé a
noz ancêtres qu'ils declarassent ces
choses a leurs enfans.

Afin que la generacion a venir les
sache, e que les enfans qui sont a nai-
tre e venir en être, les racōtent a leurs
enfans.

Afin qu'ils mettent leur esperan-
ce en Dieu, e n'oublient pas la nature
de dieu, ains gardēt ses cōmādemēs.

E ne soyent pas comme leurs pe-
res, nacion forlignante e rebelle, na-
cion lâche de cueur, e d'vn esperit dé-
loyal enuers Dieu.

Les Ephraimites, équipés archi-
ers, tournerent le dos quand l'étour
se fit. 118.11

Ils ne garderent pas l'alliance de
Dieu, e ne voulurēt pas cheminer se-
lon sa loi.

E oublierent sa nature, e les mira-
cles qu'il leur auoit fait voir.

Presens leurs peres il auoit fait mer-
ueilles au pays d' Egypte, es chams
de Tanes.

Il auoit fendu la mer, e les auoit fait
passer, ayāt amassé les eaux comm' en
vn monceau.

E les auoit menés a tout vne nuée Exo. 13. 11
de iour, e toutes les nuits a tout lu- Seal. 104
miere de feu. Exo. 17

Il auoit fendu les roches en vn de-
sert, e leur auoit donné a boire a for-
ce ondes.

E auoit tiré de la liqueur d'vn roc,
e fait couler comme riuieres d'eau.

Mais ils ne laisserent pas de méfai-
re cōtre lui, d'aigrir le Souuerain par-
mi les forêts.

Ains tenterēt Dieu en leur cueur,
demandans de la viande pour leur
viure.

E parlans contre Dieu, dirent: A Nom. 20
fauoir-mon si Dieu pourra mettre la
table au desert?

E bien, il a frappé la roche, tellemēt
qu'il en coule de feau, e riuieres en
courent en abondance: pourra-il bi-
en aussi fournir du pain, ou fair' a-
uoir de la chair a son peuple?

Parquoi oyant cela, le Seigneur en Nom. 11
eut si grand dépit, qu'il s'embrasa vn
feu contre les Iacobeens, e sourdit vn
courroux entre les Israelites,

Pourtant qu'ils n'auoint creu en
Dieu, e n'auoint eu fiance en sa sau-
uegarde.

Si fit commandement a Pair de là lamau
haut, e ouurit les portes du ciel,

E leur

NOM. 11.

E leur fit plouuoir de la mäne pour manger, e leur donna du blé du ciel.

Tant noble pain māgerent les hōmes, e leur enuoya des viures tout leur soul.

Il lâcha le vent du leuant par l'air, e amena par sa puissance le vent du midi.

E leur fit plouuoir de la chair dru comme poudre, e des oiseaux a ailes, dru comme le sablon de la mer.

E les fit tomber au milieu de leur camp, entour leurs tentes.

Si en mangerent iusqu'a tirepanse, e leur fit auoir ce qu'ils desiroint.

Encor n'en auoint-ils pas perdu leur appetit, e auoint encor leur morceau en la bouche,

Que le courroux de Dieu les enua hit, a en fit mourir des plus' gras, e domta la fleur des Israelites.

Et nō obstant tout cela, encore mé firent-ils, e ne creurent point en ses miracles.

Si cōsuma leurs iours en moins de rien, e leurs ans soudainement.

Quand il les tuoit, s'ils le requeroint, e se conuertissoint, e requeroint Dieu de bonn' heure,

Se souuenans que Dieu étoit leur Rochefort, e le Seigneur souuerain leur deliureur,

Combien qu'ils le trompassent de bouche, e lui mentissent de langue,

N'ayans point vn cueur rond enuers lui, en'étans point loyaux en son alliance,

Toutefois il étoit si pitoyable, qu'il leur pardonnoit leur faute, e ne les defaisoit pas: ains souuent appaisant son courroux, ne deployoit pas tout son maltalent,

Ayant souuenance qu'ils étoint chair, vn souffle s'en allant sans reuenir.

Combien de fois lagacerent-ils au desert: cōbien de fois le fācherent-ils par les forêts:

E derechef tenterent Dieu, e voulurent maitrier le saint d'Israel:

Ne se souuenans point de sa main, lors qu'il les auoit rachetés de tribulation.

Il auoit vsé de ses merueilles en Egypte, e de ses miracles au territoire de Tanes.

E auoit conuertit leurs fleues en sang, e rendu leurs riuieres inbeuables.

Il leur auoit enuoyé vn tas de mouches qui les mangeoint, e des grenoilles qui les gātoint.

E auoit abandonné leurs fruits aux chenilles, e leur trouail aux langoustes.

E auoit fait mourir leurs vignes a tout la grêle, e leurs figuemeuriers a tout de pluye gelée.

E auoit abandonné leurs montures a la grêle, e leur bestial a la tēpête.

Il auoit déployé sur eux son enflāmé courroux, dépit, rigueur, e rudesse, exploit des mauuais anges.

Il auoit sur eux lâché la bride a son maltalent, e sans s'épargner a leur ôter la vie par mort, auoit abandonné leur vie a la peste.

E auoit tué tous les premier-nés d'Egypte, les commencemens de vertus es pauillons de Cam.

E auoit emmené son peuple comme brebis, e conduits comm'vn troupeau par le desert.

E les auoit menés seurement, sans qu'ils fussent épouentés, comm'ainsi fût que la mer eût noyé leurs ennemis.

E les auoit amenés en sa sainte cōtrée, en celle mōtagne qu'il auoit conquêtée a tout sa main droite.

E auoit déchassé de deuant eux les nations, e logé chés eux les lignées d'Israel, leur ayāt par lots départi l'heritage.

Mais ils tenterent e aigriront le dieu souuerain, e ne garderont pas ses remontrances.

Elui

b. en Egypte, car les Egyptiens sont descendus de Cam par Misraim.

Elui tournerent déloyalement le dos cōme leurs peres, e se tournerent comm'vn faux arc.

E Pattainerent par leurs chapelles, e par leurs images sagacerent.

Quoi oyāt dieu, en eut dépit: e fut si degouté des Israelites,

1. Rois 4

Qu'il delaiſſa le tabernacle de Silo, lequel pauillon il auoit assis entre les hommes.

a. Parche de l'alliāce

1. Rois 4.

E abandonna sa puissance a captiuité, e son honneur en la main des auersaires.

E mit son peuple a l'ēpée, se dépitant contre son heritage.

Leurs ieunes gens furent mis a feu, e leurs pucelles ne furent point louées.

b. mariées, qui étoit chose louable de trouuer mari.

Leurs prêtres tomberent a l'ēpée, sans être plourés de leurs veſues.

E parainſi le Seigneur s'étant éveillé comme s'il eût dormi, cōm'vn champion huche apres boire,

c. aux Israelites cōm' Esa. 1

Abattu le dos a ses auersaires, leur faisant vn deshonneur eternal.

E a refusé le pauillon de Ioseph, e n'a point choisi la lignée d'Ephraim.

Ains a choisi la lignée de Iudas, le mont Sion qu'il a aimé.

E a trēmagnifiquement bâti son saintuaire, en la terre qu'il a fondée a iamais.

E a élu Dauid sō seruiteur, e prins de la bergerie.

Il l'a retiré d'āps les preignes, pour paître son peuple les Iacobeens e les Israelites son heritage.

Lēquels il a pâturés d'vn cueur entier, e conduits par mains bien apprinses.

LXXIX.

Seauue d'Asaph.

O Dieu, les gēs sont entrés en ton heritage, e polluent ton saint temple, e font de Ierusalē des murgiers.

Ils donnent les charognes de tes seruiteurs a manger aux oiseaux de l'air, la chair de tes bons aux bêtes de la terre.

Ils épandent leur sang comm' eau entour Ierusalem, e n'y a persone qui les enseuelisse.

Nous sommes montrés au doit de noz voisins, moqués e trufés de ceux d'entour nous.

Iusqu'a quād finablement, Seignr, te courrouceras-tu, e seras dérandon néement embrasé comme feu:

Verse ta colere sur gens qui ne te connoissent, e sur royaumes qui n'inuoquent ton nom.

B Car Iacob eût mangé, e eût son repai re gâté.

Ne nous ramēte pas les fautes passées: hâte toi d'employer enuers nous ta misericorde: car nous sommes fort minés.

Aide nous, ô Dieu de nôtre salut, pour l'amour de la gloire de tō nom: e nous deliure, e nous pardonne noz forfaits, a cause de ton nom.

Que les gens ne dient, ou eût leur Dieu: qu'on voye parmi les gens, en nôtre presence, la vengeance du sang épandu de tes seruiteurs.

C Que les soupirs des prisonniers viennent en ta presence: par la grādeur de tō bras referue les destinés a mort.

Erēd a noz voisins set fois au double, en leur sein, l'outrage qu'ils te font, Seigneur.

En nous, tō peuple, e ouailles de tō pâturage, te priferōs a iamais au grād iamais, racontans tes louanges.

LXXX.

Pour être entonné aux roses, oracle d'un seauue d'Asaph, G. des Assyriens. E.

O Pasteur d'Israel, écoute: toi qui meines les Iosepheens comme brebis, toi qui es assis sur les Cherubins, relui.

Vers les Ephraimites, Beniamites e Manassiēs employe ta force, e vien a nôtr'aide.

O Dieu reconcilie nous, e fai luire ta face, e nous serons sauués.

O Sei.

O Seigneur Dieu des armées ius-
qu'a quand fumeras-tu a la priere de
tes gens?

Auxquels tu fais manger du pain
de larmes, e boire des trois fois gros-
ses larmes.

Tu nous as mis en tel état, que noz
voisins e ennemis se moquēt de nous
a l'enuis.

O dieu des armées recōcilie nous,
e fai luire ta face, e nous serōs sauues.

Tu as d'Egypte transporté vne vi-
gne, laquelle tu as plantée, ayant dé-
chassé les autres nacions.

Tu lui as tellement nettoyé sa pla-
ce, qu'ell'a ietté racines, e a rempli la
terre.

Soit ombre a couuert les monta-
gnes, e ses branches ont été comme
cedres^a de Dieu.

El' a ietté ses branches iusqu' a la
mer, e ses sarmens iusqu' au^b fleuue.

Pourquoi as-tu rompu sa haye, tel-
lement que tous les passans la ven-
dengent?

Les sanglers de la forêt la gâtent,
les bêtes sauuages des chams la brou-
tent.

O dieu des armées rappointe, nous
t'en priōs: regarde du ciel, e aye égard
a cete vigne, e en aye le soing.

Le complant que ta main droite
a planté, c'ēt-a-sauoir les enfans que
tu t'as fortifiés.

El' ēt coppée, e brule au feu: ils pe-
rissent par la felonnie de ton visage.

Soit ta main avec les hommes, ta
droitte avec la race des hommes, lē-
quels tu renforces pour toi,

Afin que nous ne nous reculions
de toi, ainçois ayans par toi la vie sau-
ue, inuoquions ton nom.

O Seignr Dieu des armées recōci-
lie nous, fai luire ta face, e nous serōs
sauues.

LXXXI.

*D'Asaph pour être entonné
sur Gittith.*

T Riomphés a Dieu nôtre puissan-

A ce: criés ioyeušemēt au dieu de iacob.
Vfés de seaume, prenés le tabour,
la plaifante harpe, avec le nable.

Sonnés la trompe a la nouvelle lu-
ne, e la solēnité du iour de nôtre fête.

Car c'ēt la cōtume d'Israel, le droit
du Dieu de iacob.

Qui sordōna par vn oracle entre les
Iosepheens, quand il fit vne sortie sur
le pays d'Egypte, là où nous oyons
vn langage que nous n'entendions
pas.

B 'l'ai tiré voz épauls de deffous le ^{a. Dieu par}
fardeau, e retiré voz mains de la bri- ^{le.}
querie.

Quand en tribulaciō vous maués
inuoqué, ie vous ai deliurés: ie vous
ai, ^b étant caché en vn tōnerre, ottroyé ^{b. quand il}
vōtre demande, vous ayāt éprouvés ^{bailla la}
vers feu d'étrif. Sela. ^{loi en Sina}

Ecoute, mon peuple, e ie te ferai re-
montrance: ô Israel, si tu me crois,

Tu n'auras point de dieu étrange,
en'adoreras point de dieu d'ailleurs.

C le suis le Seignr ton Dieu, qui t'ai
tiré du pays d'Egypte, ^{c. ne fut}
ouure ta bou- ^{que rece-}
che, e ie l'emplirai. ^{uoir ce}

Mais mon peuple ne m'a pas été
obeissant: les Israelites ne m'ont pas
voulu croire. ^{que ie te}
^{donnerai, e}
^{ie te nour-}
^{rirai.}

Dōt i'ai lâché la bride a leur cueur,
a faire au pis qu'ils pourront, e chemi-
ner a leur fantasia.

Que si mon peuple m'obeissoit, si ^{Baruch}
les Israelites cheminoient par mes
voyes,

D j'aurai bien tôt domté leurs enne-
mis, e tourneroima main sur leurs a-
uerfaires.

Les malueuillās du Seigneur leur
seroīt assuiettis: si dureroint a iamais.

E ie les nourriroi de fine fleur de fro-
mēt, e les souleroi de miel de roche.

LXXXII.

Seaume d'Asaph.

Dieu assiste en la compagnie diui- ^{Seda. 75}
ne, iugeāt au milieu des^a dieux. ^{a gouver-}
Iusqu'a quand iugerés vous iniu- ^{neurs.}

Dd

stement, e supporterés les méchans: A
Sela.

Faites iustice aux petis e orfelins, e
absolués les chetifs e pources.

PROVER. 24 Deliurés les petis e difetteux, les
defendans de la main des méchans.

Ils n'ont ne sens n'entendement:
ils cheminent en tenebres: tous les
fondemens de la terre sont en branle.

Le vous appelle trétous dieux, e en
fans du Souuerain.

a. comm'il Mais si ét-ce que vous mourrés cō
appartient
a gens qui
ne sōt que
princes, c'
ét-a-dire,
hommes
mortels, e
non dieux
immortels
me hommes, e tomberés * comme B
tout prince.

Leue toi, dieu, iuge la terre: car c'êt
toi qui auras en heritage toutes na
cions.

LXXXIII.

Scaume de musique d'Asaph.

O Dieu ne te tien point coi, ne fai
point le sourd, e ne te repose po
int, ô Dieu.

Car voila tes ennemis qui bruyêt, e
tes malueuillans qui leuent la tête.

Ils tiennent malicieusement cōseil
contre ton peuple, e complotent con
tre tes grans mignons.

Ca (disent-ils) défaisons-en le mō
de, e qu'il ne soit plus memoire du
nom d'Israel.

Car tout d'vn accord cōplottent
e s'allient contre toi.

a. le camp, * Les pauillōs des Idumeens, Ismae
les gendar
mes, les
peuples.
lites, Moabites, e Hagareniens.

Les Gebalois, les Ammonites, les
Amalechites, e les Palestins, avec les
habitans de Tyr.

b. Ammo- Les Assyriens aussi se sont ioints a
nites e Mo
abites.
avec eux, soulageans les ^b enfans de
Lot. Sela.

Fai leur comm'aux Madianites, cō
m'a Sifara, comm'a Iabin vers la riuie
re de Cison,

148.4 Qui furent défaits en Endor, e de
uindrent fimier de terre.

148.7 Accoutre leurs capitaines e tous
leurs guidons ainsi qu'Oreb, e Zeb,
e Zeba, e Salmuna,

Puis qu'ils delibererent de s'empa
rer des repaires de Dieu.

Mon Dieu, fai-en comme d'vne
roue, comme d'éteule éuentée.

Comme le feu brule vne forêt, com
me la flamme embrase les monta
gnes,

Ainsi les chasse par ta tempête, e les
met en desarrois par ton tourbillon.

Rempli-leur le visage de honte, si
qu'on requiere ton nom, Seigneur.

Qu'ils soyent honteusement mis
en desarrois a tout iamais, e perissent
vilainement.

Afin qu'on sache que toi seul, Sei
gneur, a tout ton nom, es souuerain
par toute la terre.

LXXXIII.

*Scaume des enfans de Coré, pour
être entonné, sur Gittith.*

O Que tes manoirs sont aimables,
Seigneur des armées?

C Le cueur me creue de regret que
j'ai apres les paruis du Seignr: mon
cueur e cors s'égayé apres Dieu vi
uant.

Le passereau se treuve bien logis,
e l'arondelle nid, pour mettre ses pe
tis vers tels autels, Seigneur des ar
mées, mon roi e Dieu.

Bienheureux sont ceux qui se tien
nent en ta maison, te louans e relou
ans. Sela.

Bienheureux sont les hōmes qui
ont le cueur tellement acheminé, qu'
ils ont en toi leur puissance.

Que s'ils passent par vne vallée de
pleurs, ils la rendrōt fontaneuse: voi
re la pluye bordera leurs cisternes.

Ils iront de cheuance en cheuance,
e cōparaîtront deuant Dieu en Sion.

D O Seigneur Dieu des armées oui
ma priere, écoute, ô Dieu de Iacob.
Sela.

Auise, ô Dieu q es nōtre bouclier,
e regarde la personne de ton Oint.

Car mieux vaut vn iour en tes par
uis, que mille; j'aimeroi mieux être au
sueil

fuel de la maison de mon Dieu, que
d'habiter es pauillons des méchans.

Car le Seigneur Dieu (qui est vn so-
leil e bouclier) le Seigneur dōne gra-
ce e gloire a ceux qui vont rondemēt,
e ne leur refuse point des biens.

O Seigneur des armées, heureux
est l'homme qui en toi se fie.

LXXXV.

*Scaume des enfans de Coré,
pour être entonne.*

T Vas, Seignr, fauorisé a ta terre;
rappelant les captifs Iacobeens.

Tu as a tes gens pardōné leur fau-
te, effaçant tous leurs méfaits. Sela.

Tu as retiré tout ton maltalent, e
t'es apaisé de tō embrasé courroux.

Appointe nous, Dieu de nôtre sa-
lut, e relâche la rudesse que tu nous
portes.

Ne feras-tu iamais que dépiter cō-
tre nous, retenāt ton courroux a tout
iamais?

N'appointeras-tu point, e nous
sauueras la vie, afin que tes gens s'é-
iouissent en toi?

Fai nous sentir, Seigneur, ta bonté,
e nous donne ta defense.

Poui ce que promet le Seignr dieu:
car il promet paix a son peuple, e a ses
bons, si qu' ils ne retourneront pas a
follie.

Certes sa sauuegarde est pres de ceux
qui le creignēt, afin que gloire demeu-
re en nôtre terre.

Pieté e verité se rencōtreron, iusti
ce e paix s'entrebaïseront.

Verité fourionnera de la terre, e iu-
stice se montrera du ciel.

Aussi le Seigneur donnera des bi-
ens, e nôtre terre son reuenu.

Iustice ira deuant lui, e il mettra ses
plantes au chemin.

LXXXVI.

Priere de David.

P Rête moi, Seigneur, tō oreille: ot-
troye moi ma requête: car ie suis

A chetif e poure.

Garde moi la vie, car ie suis preud'
homme: sauue ton seruiteur, toi mon
Dieu, qui se fie en toi.

Aye merci de moi, Seigneur, car ie
t'inuoque tout le iour.

Réiouï l'esperit de tō seruiteur, car
a toi, Seigneur, j'eleue mon esperit.

Car toi, Seigneur, es bon e debo-
naire, e enclin a benignité euers tous
ceux qui te reclament.

Ecoute, Seigneur, ma priere, e en-
ten a mon propos suppliant.

Quand ie suis en tribulaciō, ie t'in-
uoque, pourtant que tu m'exauces.

Il n'y a Dieu qui soit ton pareil, Sei-
gneur, e tes faits sont incomparables.

Toutes gens que tu as faittes, te vi-
endront adorer deuāt toi, Seigneur,
e glorifieront ton nom.

Car tu es grand, e fais merueilles,
toi Dieu seul.

Enseigne moi, Seigneur, ta voye,
q' ie chemine en ta foi: vni mon cueur
a la creinte de ton nom.

Je te priserai, Seigneur mon Dieu,
de tout mon cueur, e glorifierai ton
nom a iamais.

Pourtant que tu m'auras fait vn si
grand bien, d'auoir deliuré mō ame
du bas Enfer.

O Dieu, gens orgueilleux se dres-
sent contre moi, e vne brigade de gēs
cruels me brassent la mort, sās te met-
tre deuant leurs yeux.

Toi donc, Seignr, Dieu pitoyable
e misericordieux, tardif a courroux, e
prompt a benignité e aide,

Regarde moi, e aye merci de moi:
prête ta puissance a tō seruiteur, e sau-
ue le fis de ta seruante.

Fai moi vn bon signe, ce que voy-
ans mes ennemis ayēt hôte, de ce que
toi, Seigneur, m'auras aidé e consolé.

LXXXVII.

*Scaume de musique des en-
fans de Coré.*

L E Seigneur aime sur tous les ma-
Es. 114

noirs de Iacob, les portes de Siō, dōt le fondement êt en saintes montagnes.

On dit choses honorables de toi, cité de Dieu. Sela.

Quand ie ramenteuoi a mes familiers Egypte e Babylone, item Palestine e Tyr avec Ethiopie, ^a vn tel y êt né.

a. peu de gens.

b. plusieurs.

Mais de Sion on dira ^b qu'vn tel e vn tel y êt né, e que le Souuerain mēme l'amise en tel état.

Si le Seigneur mettoit en écrit le nombre des peuples, vn tel y êt né. Sela.

Mais en toi font chantres e danseurs, toutes mes fontaines.

LXXXVIII.

Chançon de musique des enfans de Coré, pour être entonnée, sur Mahalath, a chanter l'un apres l'autre: enseignement d'Heman Ezrabite.

Seigneur Dieu de mon salut, vers qui ie me plein iour e nuit,

Vienne mon oraison deuant toi, prête l'oreille a ma compleinte.

a. Chr. 6. 26

Car mon ame êt soule de maux, e ma vie approche de l'autre monde.

Le suis tenu pour vn de ceux qui descendent au tombeau: ie suis com'vn homme déuertué.

a. deliuré des seigneurs e affaires terriens. voi Job 3

^a Quitte entre les mors, comme les occis gifans au sepulcre, dequels tu n'as plus de souenance, e qui ^b sont retranchés de dessous ta main.

b. ne font plus en ta charge.

Tu me mets en vn bas creux, en vn lieu de profondes tenebres.

Tu me presses par ta colere, e employes tout ton effort a me tourmenter. Sela.

E as élogné mes familiers de moi, en leur faisant auoir dédain de moi, tellement enclos, que ie n'ai point d'issue.

Les yeux me languissent de malaise: ie t'inuoque, Seigneur, tout le iour les mains leuées contre toi.

A Feras-tu aux mors merueilles? ou si les trépassés se leueront pour te priser?

A fauoir-mon s'il fera tenu conte de ta bonté au sepulchre? de ta feauté au lieu de perdicion?

A fauoir-mō si on cōnoitra tes merueilles es tenebres? e ta iustice en la terre d'oubliance?

Or ie te reclame, Seigneur, e au matin mes prieres s'adressent a toi.

B Pourquoi, Seigneur, debouttes-tu mon ame, me cachant ton visage?

Moi chetif, e qui vai en mourant dès mon enfance, porte tes épouementens en grand émoi.

Tes courroux me sollent: tes frayeurs m'affollent,

M'enuironnans a grans ondes incessamment, e m'assiegeans ensemble.

Tu as élogné de moi mes amis e prochains, e as fait cacher mes familiers.

LXXXIX.

Enseignement d'Ethan Ezrabite.

Tou-iours chanterai la bonté du Seigneur, en declarāt de ma bouche ta feauté a tout iamais.

Car ie me pense que ta bonté durera tou-iours, q'as fiché ta feauté es cieus mêmes.

Disant, l'ai fait alliance avec mon élu, iurant ainsi a Dauid mon seruiteur:

D l'établirai a iamais ta semence, e bātirai ton trône pour tou-iours durer. Sela.

Si prisent les cieus tes merueilles, Seigneur, e aussi ta feauté en la cōpagnie des saints.

Car qui êt au ciel a comparer au Seigneur? qui êt semblable au Seigneur entre le lignage des dieux?

Il êt Dieu redoutable en la grande assemblée des saints, e terrible a tous ceux qui sont entour lui.

Seigneur

Seigneur Dieu des armées qui ét
pareil a toi : ô Seigneur trêpuissant,
qui es enuironné de ta feauté.

Matth. 8

Tu seigneuries la fierté de la mer,
e quand ell' élue ses vagues, tu les rab
baiffes.

Tu as appouri Egypte par tuerie,
déconfiant par le bras de ta puissan
ce, tes ennemis.

Gen. 2

Tiens sont les cieus, aussi ét la ter
re tienne: tu as fondé le monde e son
contenu.

a. le côté
du midi.

Tu as crée settentrion e^a la droit
te: en ton nom triomphent^b Tabor
e Hermon.

b. le cou
chant e le
leuant.

Tu as vn bras vertueux, vne puif
fante main, vn' excellente dextre.

Ton trône ét fondé en droit e rai
son: benignité e feauté sont prêts de
uant toi.

Heureux le peuple de ceux qui te
sauent chanter ioyeusement, Sei
gneur, cheminans en la lumiere de
ton visage.

Qui en ton nom s'égayent inces
samment, e se ventent de ta iustice.

Car tu es l'honneur de leur for
ce, e par ta faueur tu élues nôtre
corne.

Car nôtre bouclier ét au Seigneur,
e nôtre roi ét au saint d'Israel.

Tu as autrefois, par prophécie, fait
a tes bons vne telle promesse:

J'ai porté aide au preux: j'ai élue
léleu, d'entre le populaire.

1. Rois 18
Act. 13

J'ai trouué Dauid mon seruiteur,
lequel j'ai oint de ma sainte huile.

Lequel j'affermirai tellement de
ma main, ie le fortifierai tellement de
mon bras,

Que les ennemis ne le surmonte
ront point, gens déraisonables ne l'ac
cableront point.

E lui écacherai ses auersaires, e dé
confirai ses malueuillans.

E lui serai si feal e si bon, que en
mon nom sa corne sera éluee.

E mettrai sa main sur la mer, sa de

c. ie le ferai
seigneur
depuis la
mer iuf
qu'a l'Eu
phrat.

xtre sur les fleuves.

Il m'appellera son pere, son Dieu, e
le rochefort de son salut.

Aussi en ferai-ie laine, l'outrepasse
des rois de la terre.

Tou-iours retiendrai ma benigni
té enuers lui, e mon alliâce lui demou
rera ferme.

E ferai tou-iours durer sa semen
ce, e son trône autant que dureront
les cieus.

2. Rois 7
Iehan 12

Que si ses enfans laissent ma loi, e
ne cheminent selon mes sentences:

S'ils enfrennent mes ordonan
ces, e ne gardent mes commande
mens:

Je punirai bien leur peché a tout
des verges, e leur faute a tout des
coups.

Mais ie ne romprai point ma be
nignité enuers lui, e ne fausserai poit
ma promesse.

Je ne violerai point mon accord, e
ne changerai point ce que j'ai pronō
cé de mes leures.

Le iure pour vne fois, par ma fain
teté, sans deuoit mentir a Dauid,

Que sa semence sera eternelle, e
son trône comme le soleil deuant
moi,

E cōme la lune, durera tou-iours,
a fin qu'il y ait^d vn certain tēmoïn au
ciel. Sela.

d. a fauoir
le soleil e
la lune.

E toutefois tu as deboutté e re
ietté ton oint, e te courrouces con
tre lui.

Tu as aneanti ce que tu auois ac
cordé a ton seruiteur, iettant a terre e
souillant son diademe.

Tu as rompu toutes ses clotures, e
ruiné ses fortresses.

Tous les passans le pillent: il ét hō
ni de ses voisins.

Tu as haussé la dextre de ses auer
saires, tu as réiouï tous ses ennemis.

E si as rebouché le taillant de son
épée, e ne le fais point venir au des
sus en bataille.

Tu Pas desemparé de sa dignité, e
as rué son trône par terre.

*2. tu lui as
fait cō de
maux, qu'
il en ét en
uicelli, e de
ueni che-
nu.*

Tu as abbrege les iours de sa ieu-
nesse, l'affulant de honte. Sela.

Iusqu'a quand, Seigneur, seras-tu
caché finablement, brulant de colere
comme feu?

Souuienne-toi quel ét mon aage,
de combien peu de value tu as creé
toute la race des hommes.

Qui ét l'homme viuant qui n'ait
a sentir la mort? qui puisse garantir
sa vie des mains d'Enfer? Sela.

2. Rois 7

Où ét ta bonté du tems passé, si-
re, qui as fait promesse a Dauid par
ton serment.

Souuienne-toi, sire, de l'outrage
de tes seruiteurs, lequel ie porte en
mon sein, de tant de peuples.

Comment tes ennemis outragēt,
Seigneur, comment ils outragent les
talons de ton Oint.

Benit soit le Seigneur a iamais.
Amen, amen.

Le IIII.liure

du Sautier.

XC.

*Priere de Moysse homme
de Dieu.*



Ire, tu es nôtre retraite
en tout tems e faisons.

Toi qui deuant que
iamais fussent nées les mō-
tagnes, e la terre formée e le monde,

dès tous tems a tous tems es Dieu,
Tu reduis les hommes en poudre,
e commandes a l'humain lignage qu'
il reuienne.

Car vers toi mill' ans sont comme
le iour d'hier qui ét passé, e comm'v-
ne veille de nuit.

Tu les épars, ce n'êt qu'vn son-
ge, comm' vn' herbe qui croit au
matin.

Au matin elle florit e croit, e au soir

A ell' ét coppée e fenée.

Car nous defaillons par ton cour-
roux, e par ta colere sommes en des-
arroi.

Tu mets noz fautes deuant toi,
e noz choses cachées, en la lumiere
de ta face.

*2. Il n'a
souuiz,
e les pui*

Car tous noz iours s'en vont par
ton maltalent, e finissons noz ans en
vn moment.

L'espace de noz iours ét de soixan-
t'e dix ans: où si lon se porte bien, de
quatre vints: e la plûpart n'êt que tra-
uail e peine: si tôt fauchés, nous en vo-
lons nous.

Eccld

Que qui connoitroit la force de
ton courroux, ton maltalent ét selon
qu'on te creint.

Appren nous a tellement mesu-
rer noz iours, que nous acquerions
vn cuer sage.

Rappointe, Seigneur, que delayes-
tu? e t'appaie enuers tes seruiteurs.

Soule nous au matin, de ta beni-
gnité, e nous triompherons e nous
eiouirons toute nôtre vie.

Eioui nous selon le tems que tu
nous affliges, selon les ans que nous
souffrons des maux.

Fai voir a tes seruiteurs ton ouura-
ge, e ton honneur vers leurs enfans.

B que venions a auoir le plaisir du
Seigneur nôtre Dieu, e nous acheue
l'euure de noz mains, e acheue l'euure
de noz mains.

XCI.

G. Chanson louante de Dauid.

TOi qui habites en la retraite du
Souuerain, qui te tiēs en l'ombre
du Toutpuissant,

Fai ton conte que le Seigneur ét ta
fiance, ta forteresse, e ton dieu, en qui
tu as a te fier.

Car il te defendra du piege de chaf-
se, e de dangereuse peste.

Il te couurira de son aile, e seras en
seurté deffous ses plumes, par la tar-
ge e boucier de sa loyauté.

Tu

Tu n'auras peur ni de frayeur de nuit, ni de fleche volante de iour.

Ni de peste qui aille par tenebres, ni de mortalité qui aille gâtant en plein midi.

Quand bien a ton côté droit il en tomberoit mille, e au gauche dix mille, non seulement cela ne te touchera point.

Mais même tu regarderas, e verras de tes propres yeux cōme les méchans seront payés,

Pourtant que tu auras mis ta fiance au Seigneur, e ton refuge au Souuerain.

Il ne te mécherra point, e de ta maison n'approchera nulle playe.

Matth. 4 Luc 4

Car il enchargera a ses anges touchant toi, qu'ils ayent a te garder par tout où tu iras.

Lêquels te soutiendront sur leurs mains, de peur que tu ne hurtes des pieds contre les pierres.

Tu marcheras sur leopards e aspics, e folleras lions e dragons.

Dieu par ic.

Pourtant qu'il me porte grande affexion, ie le deliurerai: ie le contre-garderai, pourtant qu'il reconnoit mon nom.

Quand il m'inuoquera, ie lui otroyerai sa demande, e serai avec lui en ses tribulacions, le deliurant e honorant.

Je le ferai viure tout son soul, e lui ferai voir mon salut.

XCII.

Seauime de musique pour le iour du sabbat.

IL te conuient prifer, Seigneur, e chanter ton nom, ô Souuerain.

En declarant de matin ta clemēce, e de nuit ta loyauté,

A tout instrument de dix cordes, e a tout le nable, e a tout la harpe en choses faittes.

Car tu me réiouis tellement, Seigneur, par tes euures, que aux faits

de tes mains ie m'écrie ioyeuſement:

O que tes faits sont grans, Seignr: que tes pensées sont profondes:

Les sots ne sauent pas, les insensés n'entendent pas,

Que pour cela fourionnent les méchans cōme herbes, e florissent tous les malfaisans, afin qu'ils perissent a tout iamais: e ce-pendant tu es toujours excellent, Seigneur.

Car certes tes ennemis, Seigneur, car certes tes ennemis periront, tous les maluiuans seront défaits.

E ce-pendant tu éleueras ma corne comme d'vne licorne, e sera oint d'huile verte.

E verrai de mes yeux, e orrai de mes oreilles, la punicion de mes auerfares, des mauuais qui se dressent contre moi.

Les bons florirōt comme palmest: ils auancerōt comme font les cedres au Liban.

Etans plantés en la maison du Seigneur, ils floriront es paruis de nôtre Dieu.

Encore feront-ils fruit en vieillesse, e seront gras e verds.

Pour dōner a entendre que le Seigneur ét droit, mon rochefort qui ét sans déraison.

XCIII.

G. Pour la uelle du sabbat, quand le pays fut habitē, chanson louante de Dauid. E.

LE Seignr regne, vêtu d'excellence: le Seignr vêtu e ceint de puissance, a même fiché le monde inbranlable.

Ton trône ét, long tems ya, fiché, qui es dès tous tems.

Que les fleues iettent, Seigneur, que les fleues iettent leur bruit, que les fleues iettent leur son:

Plus que les bruits de tant d'eaux, des excellens retons de la mer, le Seigneur ét excellent lá haut.

Tes oracles sont trêcertains: sain

née. Ilons par ton cour. ere sommes en def. fautes deuant toi, e sées, en la lumiere. iours s'en vont par inissons noz ausen. iours ét de soixan. on se porte bien, de plûpart n'êt que tra fauchés, nous en vo. noitroit la force de. maltalent ét selon. a tellement me. e nous acquerions. gneur, que delays. iers tes seruiteurs. matin, de ta beni. omphérons e nous. ôtre vie. on le tems que tu. n les ans que nous. ux. eruiteurs ton ouura. ir vers leurs enfans. a auoir le plaisir du. Dieu, e nous acheue. ins, e acheue l'euure. CI. ante de Dauid. E. s en la retraite du. i te tiēs en l'ombre. e le Seigneur ét ta. e ton dieu, en qui. a du piege de chaf. e. on aile, e seras en. umes, par la car. yauté. To

reté sied bien a ta maison, Seigneur, A
pour durer longuement.

XCIII.

G. Seau de *Dauid*, pour le
troisième iour apres le
sabbat. E.

O Dieu des vengeances, Seigneur.
O Dieu des vengeances môtte toi
clairement.

Hausse toi, ô gouverneur de la ter
re: paye le salaire aux orgueilleux.

Iusqu'a quand les méchans, ô Sei- B
gneur, iusqu'a quand s'ébaudirôt les
méchans?

Tous les malfaisans se dégorgent,
disans des grosses parolles, e se van-
tent.

Ils follent ton peuple, Seigneur, e
affligent ton heritage.

Ils meurtrissent les vesues e étran-
gers, e tuent les orfelins.

E disent que le Seigneur ne le voit
pas, que le Dieu de iacob ne l'en-
tend pas.

Entendés, ô les plus sots du mon-
de, gros lourdaux quand serés vous
sages?

Le planteur d'oreilles n'orra-il
pas: le formateur d'yeux n'y verra-
il pas?

Le corrigeur des gens ne châtie-
ra-il pas: lui qui apprend aux hômes
a sauoir,

Le Seigneur fait bien que les pen-
sées des hommes sont vaines.

Heureux ét l'homme que tu corri- D
ges, Seigneur, e lui enseignes ta loi,

Pour le mettr' en repos du mau-
uais tems, ce pendant que la fosse se
caue pour les méchans.

Car le Seigneur n'abandonnera
point son peuple, e ne laissera point
son heritage,

Que le iugement ne reuienne a
iustice, apres laquelle irôt tous ceux
qui auront le cuer droit.

Qui tient pour moi cōtre les mau

a. que le
Messias ne
face iuste
iugement
Seau. 96
a la fin. e
Esa. 42
au cōmen-
cement.

uais: qui m'assiste contre les malfai-
sans?

Si le Seigneur ne me secouroit, ie
seroi taillé d'habiter en Enfer.

Mais quand ie cuide chanceler des
pieds, ta bonté, Seigneur, m'appuye.

En tant de soucis que j'ai dedens
moi, ta consolacion me recrée l'es-
perit.

Car tu n'as rien de commun avec
le siege de gens lâches, qui font mé-
tier de faire mauuais tours,

Se bendans cōtre des ames iustes,
e condannans le sang innocent.

Mais le Seigneur ét ma defense:
mon dieu ét le rochefort en qui ie me
confie.

Qui leur rendra le tort qu'ils font,
e les détruira a cause de leur mauuai-
tie: le Seigneur nôtre Dieu les dé-
truira.

XCIV.

G. Chanson louante de *Dauid*. E.

C A, chantons ioyeusement au Sei-
gneur: faisons bruire le Puissant
qui ét nôtre salut.

Presentons nous deuant lui, en le
prisant e resonant avec seaumes.

Car le Seigneur ét vn grand dieu,
e grand roi par dessus tous les dieux.

Quia en sa main le fin fond de la
terre, qui a les hauteses des mon-
tagnes.

Auquel appartient la mer, laquelle
il a faite, e le sec qu'il a formé de ses
propres mains. a. la t

Venés ça, adorons humblement,
agenouillons nous deuant le Seignr
nôtre createur.

Car il ét nôtre Dieu, e nous som-
mes le peuple de sa gouernance, e
le bercail de sa conduite: que si vous
oyés aujourd'hui sa voix,

N'endurcissés pas voz cueurs, cō-
m'il fut fait en l'étrif, cōm'au iour d'es-
sai au desert,

Quand voz ancêtres m'essayerent
e m'éprouerēt, iaçoit qu'ils eussent
veu

veumon euvre.

De la generacion d'equels ie fu ennuyé par quarant' ans, e pensant que c'étoit gens foruoyés de cueur, e qui n'entendoit pas mas voye.

Ie iurai, en me courrouçant, qu'ils n'entreroient point en mon repos.

XCVI.

G. Chançon Dauidique louante, quand le temple fut bâti apres la captiuité. E.

Chantés le Seigneur d'une chançon nouvelle, chantés le Seignr ô tout le monde.

Chantés le Seigneur, beniffés son nom, prêchés de iour en iour sa defense.

Racontés sa gloire parmi les gens, ses merueilles parmi toutes nacions.

Car le Seigneur êt trêgrand e trêlouable, terrible par dessus tous dieux.

Car tous les dieux des autres nacions ne sont que deatres: mais le Seigneur êt celui qui a fait les cieux.

A lui êt maiesté e autorité, e en son saintuaire êt puissance e honneur.

Donnés au Seigneur, ô races de peuples, donnés au Seigneur gloire e puissance.

Donnés au nom du Seigneur gloire, apportés offrandes, e venés en les paruis.

Adorés le Seigneur avec honête fainteté: tremblés deuant lui, ô tout le monde.

Dites parmi les nacions: le Seigneur regne, lui qui a établi le monde inebbranlable, qui iugera les peuples par droiture.

Que les cieux s'eiouiffent, e la terre s'égaye: que la mer tonne, e son contenu.

Que les chams, e tout ce qui y êt, s'égayent, e aussi que tous les arbres des forêts triomphent,

A la venue du Seigneur, qui viêt, qui vient iuger la terre, qui iugera le monde iustement, e les peuples loy-
allement.

XCVII.

G. Scaume de Dauid, quand le pays eut été mis en sa puissance. E.

LE Seigneur regne, que la terre s'égaye, que tant d'iles s'eiouiffent.

B Entour lui sont nuées e obscurité: son trône êt fondé en droit e raison.

Deuant lui va le feu, e enflamme tout a lentour ses ennemis.

Ses éclairs éclairent le monde, ce que voyant la terre tremble.

Les montagnes fondent comme cire, a la venue du Seignr, a la venue du maitre de toute la terre.

Les cieux anōcent sa iustice, e toutes nacions voyent sa gloire.

C Honnis soyent tous les idolatres, qui se glorifient des deatres: adorés-
le tous dieux. Exo. 10
Leuit. 26
Deut. 5

Oyant cela Sion s'en eiouiffe, e s'égayent les filles de Iudée, a cause de
tes iugemens, Seigneur. a. villes.

Pourtant que toi, Seigneur, qui es souverain sur toute la terre, es de beaucoup plus haut que tous les dieux.

D Haiffés le mal, vous qui aimés le Seigneur, qui garde' la vie de ses
bons, les defendant de la main des
méchants. Amos 9
Rom. 12

Lumiere êt semée pour les iustes, e ioye pour les cueurs droits.

Eiouiffés vous, ô iustes, au Seigneur, e celebrés sa sainte memoire.

XCVIII.

Scaume. G. de Dauid. E.

Chantés le Seigneur d'une nouvelle chançon, car il fait merueilles, en se conquerant victoire par sa dextre e son saint bras,

Le Sei-

Le Seigneur montre sa victoire: il A
declare sa iustice deuant les yeux des
gens.

Esa. 52. 63

Il lui souuient de sa bonté e feauté
enuers la maison d'Israel: toutes les
contrées de la terre voyent la victoire
de nôtre Dieu.

Resonés le Seigneur, ô tout le mon
de, écriés vous, triomphés e chantés.

Chantés le Seigneur a tout la har
pe: a tout la harpe e son de musique.

A tout clerons e son de trompe: fai
tes bruit deuant le roi le Seigneur.

Retonne la mer e son contenu, le
monde e ses habitans.

Claquent des mains les fleuves, e
aussi triomphent les montagnes,

Au deuant du Seigneur, qui vient
iuger la terre, qui iugera le monde iu
stement, e les peuples droittement.

XCIX.

G. *Seaume de David.*E.

LE Seigneur regne, que les peu
ples en tremblent: il êt assis sur
des Cherubins, que la terre en crolle.

Le Seigneur êt si grand en Sion,
qu'il surpasse tous les peuples.

Soit prisé ton nom grād e terrible,
qui êt saint.

a. toi qui
as puissan
ce de roi.

La puissance royalle aime droit,
tu établis droiture, tu fais droit e iu
stice entre les Iacobeens.

Hauffés le Seigneur nôtre Dieu, e
faites reuerence au marchepied delui
qui êt saint.

Moyse e Aharon, qui étoint de ses
prêtres, e Samuel des inuoqueurs de
son nom, quād ils inuoquoïnt le Sei
gneur, il les exauçoit.

Il parloit a eux en vne colomme de
nuée, quand ils gardoïnt ses oracles
e l'ordonance qu'il leur auoit baillée.

b. en leur
refusant
de les lais
ser entrer
en Cana
née.Nom. 20
Deut. 32
vers la fin,
e Sc44. 106

O Seigneur nôtre Dieu, qui leur é
tois Dieu de si bon affaire, que tu les
exauçois, b tu les punis neantmoins
de leur euure.

Surhauffés le Seigneur nôtre
Dieu, e faites reuerence a son saint

mont: car le Seigneur nôtre Dieu
êt saint.

C.

*Seaume remerciant, G. de David.*E.

REsonnés le Seigneur, ô tout le
monde.

Serués au Seigneur ioyeusement,
venés deuant lui en chantant triom
phamment.

Connoissés que le Seignr êt Dieu:
il nous a faits, e non pas nou-mêmes,
qui sommes son peuple, e la bergerie
de son pâturage.

B Entrés par les portes en le prisant,
entrés en ses paruis avec louāges: pri
sés-le, e benissés son nom.

Car le Seigneur êt bon: sa beni
gnité êt eternelle, e sa loyauté par
durable.

CI.

Seaume de David.

IE chanterai de benignité e droittu
re: ie chanterai de toi, Seigneur.

C Ie me porterai sagement en la voye
d'innocence: quād tu viendras a moi,
ie cheminerai d'vn cueur entier par
mi ma maison.

Ie ne mettrai point deuant mes yeux
mauuais affaire, e hairai tellement lâ
cheté, qu'elle ne s'attachera point a
moi.

Cueur peruers se reculera de moi:
ie ne saurai que c'êt que de mal.

Ceux qui langardent couuerte
ment contr'autrui, ie les détruirai: ie
ne souffrirai point yeux refrognés e
cueur hautain.

I'aurai les yeux sur les plus loyaux
du pays, pour les faire demourer a
uec moi: ceux qui tiendront le che
min d'innocence, me seruiront.

Chés moi ne demourera nul dé
loyal: menteur n'arrêtera deuant mes
yeux.

Ie détruirai de bonn' heure tous
les méchans du pays, en raclant de
la ville du Seigneur tous les malui
uans.

CII

CII.

*Priere d'un chetif, quand il s'émaye,
e épand sa raison deuant
le Seigneur.*

Seigneur écoute ma priere, e que
ma complainte vienne a toi.

Ne me cache point tō visage, quād
ie suis en tribulaciō: prête moi ton o-
reille, quād ie te reclame, ottroye moi
vêtement ma requête.

Car mes iours s'éuanouissent com-
me fumée, e mes membres sechent cō-
m'vn tifon.

Mon cueur se fene comm' vn' her-
be battue, tellemēt que j'ai oublié de
prendre mon repas.

J'ai la voix si gemissante, que mes
os s'aggluent a ma chair.

Je ressemble au butoir des desers:
ie suis comme le cocu des forêts.

Je ne fai que veiller, e suis comm'
vn passereau solitaire sur le toit.

Mes ennemis ne me font qu'outra-
ger, e sont si enragés contre moi, qu'
ils me feront déplaisir.

Tellement qu' en lieu de pain, ie
mange de la poudre, e mêle mon boi-
re de pleurs.

A cause de tout maltalent e cour-
roux, qui m'as prins e ietté au loin.

Mes iours declinent comme l'om-
bre, e ie seche comme l'herbe.

Mais toi, Seigneur, qui demeu-
res a iamais, e dont la memoire dure
sans fin,

Dresse toi, aye merci de Sion, car le
tems, car le point ét venu d'en auoir
pitié.

Car tes seruiteurs regrettēt les pier-
res, e leur fait mal de sa poudre.

Par ainsi les gens porterōt reueren-
ce au nom du Seignr, e tous les rois
de la terre a ta gloire.

Pourtant que le Seigneur aura re-
bâti Sion, se montrant en sa gloire.

E aura regardé la priere de ceux qui
sōt en émoi, e n'aura pas méprisé leur
priere.

Ceci sera écrit pour la generacion

A a venir: e les gēs qui ont a naitre, loue-
ront le Seigneur.

Lequel Seigneur aura regardé de
son haut saintuaire, e aura du ciel auis-
sé la terre:

En oyant les soupirs des prisonni-
ers, en déliant les destinés a mort.

Pour faire deuiser du nom du Sei-
gneur en Sion, e de son los en Jeru-
salem.

Quand les peuples e royaumes se
feront amassés ensemble pour seruir
au Seigneur.

B Auquel quand il mine ma force au
chemin de ma vie, e accourcit mes
iours,

Je di ainsi: Mon Dieu ne m'em-
meine pas au milieu de mes iours, toi
duquel les ans durent sans fin.

Qui iadis fondas la terre, e font les
cieux ouurage de tes mains.

Ils periront, e tu demoureras, e en-
uieilliront tous comm'vn vêtement,
e les mueras comm'vn habillement,
e seront mués.

C Mais toi qui es tel, q̄ tes ans n'ont
point de fin,

Les enfans de tes seruiteurs dure-
ront, e fera leur semence stable de-
uant toi.

CIII.

G. Seume de David. E.

Beni le Seigneur, mon ame, e tout
ce qui ét dedans moi benisse son
saint nom.

D Beni le Seigneur, mon ame, en'ou-
blie pas tous les bienfaits.

Lui qui te pardone toutes tes fau-
tes: qui guarit toutes tes maladies.

Qui guarentit ta vie de perdicion:
qui te coronne de benignité e miseri-
corde.

Qui soule tes machoires de bien, e
fait renoueller ta ieunesse comme d'
vn aigle.

Lequel Seigneur fait iustice e
droit a tous ceux, auxquels on fait
tort.

Qui

Qui montra ses voyes a Moÿse, sa nature aux enfans d'Israel.

Le Seigneur misericordieux e pitoyable, tardif a courroux, e prompt a benignité,

N'écriue pas tou-iours, e ne tient pas rancune sans fin.

Nomb. 14

Il ne nous fait pas selon noz faits, e ne nous paye pas selon noz fautes.

Ainçois d'autāt que les cieus sont plus haut que la terre, autant êt excel lente sa clemence enuers ceux qui le creignent.

Aussi loin qu'êt le leuant du couchant, autant éloigne-il de nous noz pechés.

Comme le pere a compassion des enfans, ainsi a le Seigneur cōpassion de ceux qui le creignent.

Car il fait bien nôtre condicion: il lui souuiêt bien que nous ne sommes que poudre.

Les iours de l'homme sont cōme l'herbe: il florit comme la fleur des chams.

a. elle ne s'y trouue plus.

Que quand le vent y passe, elle se perd, e ne la reconnoit plus sa place.

Mais la benignité du Seigneur dure de tous tems a tous tems, enuers ceux qui le creignent, e sa iustice enuers les enfans des enfans:

Enuers ceux qui gardent son alliāce, e qui ont souuenance d'obeir a ses ordonances.

Le Seigneur a établi son trôn'es cieus, e son regne seigneurie tout.

Benissés le Seigneur, vous ses anges, puiffans en vertu, qui executés ses commandemens, quand vous soyés parler.

Benissés le Seignr, vous toute son armée, ses seruiteurs qui faites ce qu'il lui plaît.

Benissés le Seignr tous ses ouurages partous les lieux de son empire: beni mon ame, le Seigneur.

CIII.

G. Scaume de David, sur l'état du monde. E.

BEni le Seigneur, mon ame: Seigneur mō Dieu tu es mout grād, vêtu d'autorité e maiesté.

Tu es affulé de clarté comme d'vne robe, e étens le ciel comm' vne courtine.

Tu planchoyes tes sales en eau, e te seruant des nuées pour chariot, marches sur les ailes du vent.

Tu fais des vens tes messagers, e du feu flamboyant tes valets.

Tu as tellement fondé la terre sur ses fondemens, qu'a iamais au grand iamais elle ne sera ébranlée.

Tu l'auois couuerte de sabyme cōme d'vn vêtement, e étoit les eaux arrêtées sur les montagnes.

A ton ébouffée elles s'en fuirēt, au son de ton tonnerre elles s'en coururent a grand erre,

Au lieu que tu leur auois fondé, les mons montans, e les vaux de uallans.

Tu mis vne borne qu'elles ne passeront point, e ne retournerōt point a couvrir la terre.

Tu lâches les fontaines es riuieres, qui passent entre les montagnes.

Dont toutes les bêtes des chams en boient: les ânes sauuages en étanchent leur soif.

Aupres se tiennent les oiseaux de l'air, menans bruit entre la ramée.

En abbreuāt de tes voutes les montagnes, tu foules la terre du fruit de tes ouurages.

Tu fais croitre le foin pour les bêtes, e les herbes pour le seruire des hommes, faisant sortir des viures de la terre,

E du vin pour réiouir le cuer de l'homme, e de l'huile pour faire luire la face, e du pain pour recreer le cuer de l'homme.

Les arbres du Seigneur sont rassasiés, les cedres du Libā, qu'il a plâtés.

Où

Où les oiselets font leurs nids, e la cigogne, qui maisonne sur les sapins.

Les hautes montagnes sont le refuge aux dains, e les roches aux conils.

Tu as fait la lune pour certains tems, e le soleil qui fait son coucher.

Quand tu fais venir tenebres, il deuiet nuit, en laquelle toutes bêtes fauuaes trottent.

Les lions bramans apres la proye, e demandans a Dieu leur manger.

Le soleil leuant ils se retirent, e se couchent en leurs gîtes.

L'homme sort pour faire sa besoigne e son affaire iusqu'au soir.

O que tes faits sont grans, Seignr: tu as tout fait sagement: la terre est pleine de ta cheuance.

Item celle grande e spacieuse mer, là où il ya des choses nageantes sans nombre, des bêtes petites e grandes.

Par là vont les nauires, item celle balaine que tu as formée pour s'y ébattre.

Toutes ces choses s'attēdent a toi, afin que tu leur donnes leur pâture en son tems.

Quand tu la leur donnes, elles la recueillent: quand tu ouures ta main, elles se soulent de bien.

Si tu caches ton visage, elles sont en desarrois: si tu retires leur esperit, elles trēpassent, e reuont en leur poudre.

Si tu enuoyes tō esperit, elles sont derechef créées, e renouvelles la face de la terre.

Dure la gloire du Seignr a iamais, prenant le Seignr plaisir en ses faits.

Lequel quand il regarde la terre, elle crolle: quand il touche les montagnes, elles fument.

Je châterai du Seigneur toute ma vie, ie melodierai de mon Dieu tant que ie serai.

Auquel pour veu que mon propos plaise, ie m'eiouirai au Seigneur.

Les malfaisans seront du tout ôtés du monde, e les méchans ne seront

A plus. Beni mon ame le Seigneur. ^a Ha leuia. ^a loués le Seigneur.

CV.

PRisés le Seigneur, inuoqués son nom, declarés parmi les peuples sa nature.

Chantés-le, chanonnés-le, deuiés de toutes ses merueilles.

Glorifiés vous en son saint nom: que ceux qui sont affexionnés au Seigneur, ayent le cueur guai.

B Addonnés vous au Seigneur e a sa puissance: cerchés son vilage sans cesse.

Ramentés les merueilles qu'il a faites: ses miracles, e les sentences de sa bouche.

O semence d'Abraham son seruiteur, ô enfans de Iacob son élu,

Il est le Seigneur nôtre Dieu, duquel les droits sont par toute la terre.

Tou-iours lui souuient de son alliance, laquelle chose il a commandée pour mille generacions.

C Laquelle alliance il fit avec Abraham, e en fit serment a Isaac.

E en fit a Iacob vn'ordonance, a Israel vn accord eternel:

Disant qu'il leur donneroit la terre Canaan, qui seroit le parti de leur heritage. ^{Gen. 15}

En laquelle comm'ils étoient en petit nombre, peu de gens e étrangers,

E qu'ils alloint de naciō en naciō, d'vn royaume en vn autre peuple,

D Il n'endura point qu'homme leur fit tort, ains pour l'amour d'eux châtia des rois.

Ne touchés point mes oints, e ne faites déplaisir a mes prophetes.

Puis ayant fait venir la famine au pays, en rompât tout appui de pain,

Il enuoya deuant eux vn homme, a-sauoir Ioseph qui fut vëdu esclau.

Lequel eut les pieds tourmentés aux ceps, e fut sa personne enferrée.

Iusqu'a tant qu'auint ce qui en auoit été déterminé, e qu'ayant par le ^{Gen. 37.39}

Ec

commandement du Seigneur été éprouvé,

Gen. 41

Vn roi seigneur des hommes l'enuoya déprisonner e délier.

E le fit maitre de sa maison, e gouverneur de toute sa cheuance,

Pour contraindre ses barons a sa guise, e^a enseigner ses senateurs.

a. leur dire ce qu'ils deuroint faire.

Si alla Israel en Egypte, e Iacob fut étranger en la terre de^b Cam.

Gen. 46

b. Cam fut pere de Misraim, duquel descendent les Egyptiens.

E si fit dieu tellemēt multiplier son peuple, qu'il l'augmēta par dessus ses ennemis.

Dont il détourna leur cueur a hayr son peuple, a iouer de finesse cōtre ses seruiteurs.

Exo. 1. 3. 4

Puis enuoya Moysē son seruiteur, e Aharon son élu.

Lêquels firent entr'eux, en la terre de Cam, des signes e miracles par lui enchargés.

Exo. 7. 10

Il enuoya tenebres e fit obscur, e ne desobeirent pas a ses parolles.

Il conuertit leurs eaux en sang, e fit mourir leurs poissons.

Leur terre produisit des grenoilles, iusqu'aux chambres secretes de leurs rois.

Exo. 8

Il fit venir vn tas de mouches, e des poux par toute leur contrée.

Exo. 9

Il leur donna grêle e feu flamboyāt par leur pays, en lieu de pluye.

E tempēta leurs vignes e figuiers, e froissa les arbres de leur contrée.

Il fit venir des langoustes e chenilles sans nombre,

Exo. 10

Sus 87

Exo. 12

Qui brouterent toutes les herbes de leur territoire, e mangerēt le fruit de leur terre.

E si tua tous les premier-nés de leur pays, e le commencemēt de toute leur vertu.

c. le premier-né s'appelle le cōmencement de la vertu de l'homme.

E parainsi mena dehors les siens, portans argent e or, sans que nul de leur lignée eût encombre.

Exo. 13

Gen. 49

Les Egyptiens furent bien aises de leur issue, a cause de la grand peur qu'ils auoint d'eux.

Sus 78

Il déploya vne nuée pour couuer-

ture, e vn feu pour éclairer de nuit.

Ils demanderent, e il leur amena des cailles, e les soula du pain celeste.

Exo. 16

Il ouurit vn roc, dont il faillit de l'eau, e coula vne riuere par lieux sauuages.

Nomb. 16

Car il lui souuenoit de la sainte promesse qu'il auoit faite a Abraham son seruiteur.

Gen. 22

Si mena hors son peuple, e ses élus gayement e triomphamment.

Iosue

E leur donna les terres d'autres nations, e s'emparerent du traual des peuples étrangères.

Afin qu'ils gardassent e tinssent ses ordonances e loix. Haleluia.

CVI.

Haleluia.

PRisēs le Seigneur qui est bon, e de qui la benignité est pardurable.

Qui pourra dire les prouesses du Seigneur, e faire ouir toutes les louanges?

Bienheureux sont ceux qui gardent equité: qui font droit en tout tems.

Souuienne-toi de moi, Seigneur, pour la bonn'affexion que tu portes a ton peuple: visite moi de ton salut.

Afin que ie voye le bien de tes élus, e iouisse du plaisir de tes gens, me glorifiant avec ton heritage.

a. le lieu

Nous auons forfait avec noz peres: nous auons failli: nous auons méchamment fait.

Noz ancêtres en Egypte ne considererent pas bien tes miracles, e ne se souuenans plus de tant de biens que tu leur auois faits, se rebellerent sur le bord de la mer rouge.

L'issue des Israelites d'Egypte.

E toutefois il les sauua pour l'amour de son nom, pour montrer sa puissance.

E tenfa e assecha la mer rouge, e les mena par le profond, comme si c'eût été vn desert.

Exo. 14 La mer rouge

E les sauua de la main des malueuillās, e deliura de la main des ennemis.

E ce:

tier
 pour éclairer de nuit.
 derent, e il leur amena
 es soula du pain celeste.
 vn roc, dont il faillit de
 vne riuere par lieux sau
 souuenoit de la sainte
 u' il auoit faite a Abra
 iteur.
 ors son peuple, e les eue
 triomphamment.
 nna les terres d'autres na
 pparerent du travail des
 anges.
 ils gardassent e tinssent
 ces e loix. Halleluia,
 CVI.
 Halleluia.
 Seigneur qui est bon, e de
 nignité est pardurable.
 rra dire les prouesses du
 fair' ouir toutes les lou
 reux sont ceux qui gar
 : qui sont droit en tout
 ne-toi de moi, Seigneur,
 n'affexion que tu portes
 le: visite moi de ton salut.
 e ie voye le bien de tes é
 lle du plaisir de tes gens,
 nt avec' ton heritage.
 ons forfait avec nos pe
 ons failli: nous auons mé
 fait.
 cêtres en Egypte ne confi
 as bien tes miracles, e ne se
 plus de tant de biens que
 is faits, se rebellerent sur
 la mer rouge.
 fois il les sauua pour Pa
 n nom, pour montrer la
 affecha la mer rouge, e
 r le profond, comme si
 defert.
 a de la main des malueuil
 de la main des ennemis.
 Ecce:

E ce-pendant les eaux noyerent
 tellement leurs auersaires, qu'il n'en
 resta pas vn.

Dont ils creurent en ses parolles, e
 chanterent sa louange.

Mais ils eurent incontinant ou
 blié ses faits, e sans attendre son con
 seil,

Ils eurent vne conuoitise au de
 sert, e tenterent Dieu en lieu sau
 uage.

Lequel leur ottroya tellemēt leur
 requête, qu'il leur enuoya vn grand
 endommagement de leurs personnes.

Item ils eurent enuie contre Moy
 se au camp, e contre Aharon sacré au
 Seigneur.

Dont la terre s'entr' ouurit, e en
 gloutit Dathan, e abyma la bande
 d'Abiram.

E s'alluma vn feu contre leur ban
 de, e vne flamme brula les méchants.

D'auantage ils firent vn veau en
 Oreb, e adorerēt vn' image de fonte.

E changerent leur gloire a vne
 remembrance de beuf mâchefoin,

Oublians Dieu leur sauueur, qui
 auoit fait si grandes choses en E
 gypte,

Merueilles en la terre de Cam, cho
 ses terribles vers la mer rouge.

Parquoi il auoit deliberé de les dé
 faire, si Moyse son élu ne se fût, en la
 décōfiture, mis au deuât de lui, pour
 retirer son courroux de les détruire.

Mais ils refuserent vne si plaifan
 te terre, ne croyans point en sa pa
 role.

E murmurerent en leurs pauillōs,
 n'étans point obeissans au Seigneur.

Si leur mit la main dessus, les fai
 sant choir parmi les forêts:

E faisant choir leur generacion
 parmi les nacions, e les écartant par
 les pays.

Item se couplerent avec Baalphe
 gor, e banqueterent de sacrifices des
 morts.

E par leurs meurs attainerēt Dieu,

Baal
 phe
 gor.

dont ils en furent bien battus.

E il y eut Phinees qui pria Dieu,
 dont la tuerie cessa.

Phi
 nees.

Ce qui lui fut reputé a iustice a ia
 mais au grand iamais.

Nom. 25

Outre-plus ils le courroucerēt en
 l'eau d'étrif, tellement qu'ils furēt cau
 se du mal de Moyse.

L'eau
 d'étrif.

Nom. 20

Car ils lui fâcherent l'esperit, dont
 il parla mal discrettement.

Ils ne désirerent point les naciōs que
 le Seigneur leur auoit dit.

Ains se mêlerent parmi les autres
 gens, e apprirent leur maniere de
 faire.

E adorerent leurs images, l'elquel
 les leur porterent grand dommage.

Les Is
 raelites

E sacrifierent leurs fis e filles aux
 diables.

idola
 tres.

E épādirēt sang innocēt, le sang de
 leurs fis e filles, qu'ils sacrifierent aux
 images des Cananeens, dont la terre
 fut pollue de sang.

E furent tellemēt souillés par leurs
 faits, e paillarderēt par leurs meurs,

Que le Seigneur se courrouça cō
 tre son peuple, e eut en dédain son
 heritage.

E les mit en la main des autres na
 cions, si que leurs malueuillans en fu
 rent maitres.

E les tourmenterēt leurs ennemis,
 si qu'ils leur furent assuiettis.

Maintes fois il les deliura, e si lui
 contrarioint par leurs entreprinſes, e
 étoit appouris par leur faute.

E eut égard a eux en leurs tribu
 lacions, oyant leurs complaints.

E ayant souuenāce de l'accord qu'
 il auoit fait avec eux, il a appointé par
 sa grande clemence.

Dent. 30

E a fait auoir compassion d'eux
 a tous ceux qui les tiennent esclau
 es.

Sauue nous, Seigneur nôtre Dieu,
 e nous ramasse d'entre les nacions
 étrangères, afin que nous prisions
 ton saint nom, en nous vantant en
 ton los.

Ec 2

Benit soit le Seigneur dieu d'Israel de tous tems a tous tems. E que tout le peuple dise, Amen, Haleluia.

Le V. liure du

Sautier.

CVII.

G. Halcluia. E.

PRisés le Seigneur qui êt bon, e de qui la benignité êt pardurable.

Que les deliurés du Seigneur en parlent, lèquels il deliure de danger.

Judith 13

E les ramasse de diuers pays, du leuant, du couchât, de settentrion e de vers la mer.

Les égarés.

Ceux qui sont égarés parmi les forets e desers déuoyés, ne trouuâs point de ville habitée:

Affamés, assoisis, e qui ont l'esperit en grand émoi:

Si en telle détresse ils inuoquent le Seigneur, il les deliure de leurs perils.

E les adresse au droit chemin, pour aller en ville habitée.

Qu' ils prisent la bonté du Seigneur, e ses merueilles vers l'humain lignage.

D' auoir a gens difetteux donné leur soul, e rempli de biens gens affamés.

Les prisonniers.

Ceux qui sont assis en tenebres e nuit hideuse, liés de tribulacion e de fer,

Pour auoir contrarié aux parolles de Dieu, e n' auoir tenu conte du conseil du Souuerain,

Dont il domte leur cuer de peine, e gisent sans secours,

Si en telle détresse ils inuoquent le Seigneur, il les deliure de leurs perils.

Il les met hors de tenebres e nuit hideuse, e rompt leurs liens.

Qu' ils prisent la bonté du Seigneur, e ses merueilles vers l'humain lignage.

D' auoir rompu portes d' erain, e

A brisé barres de fer.

Les fols qui pour leur accôtuman ce de malfaire, e pour leurs fautes, sôt laffligés.

Qui ont l'appetit dégoûté de toute viande, e sont pres des portes de la mort:

Si en telle détresse ils inuoquent le Seigneur, il les deliure de leurs perils.

E par son commandement les fait guarir, e les garde d'être défaits.

B Qu' ils prisent la bonté du Seigneur, e ses merueilles vers l'humain lignage.

E facent sacrifices de reconnoissance, racontans ses faits en chantant.

Ceux qui dedans nauires descendent en la mer, e font traffique par les grandes eaux,

Ils voyent les euures du Seigneur, e ses merueilles en la haute mer.

Car par son commandement il fait leuer vn vent tempêtant, qui leue tellement les ondes de la mer,

Qu' ils montent au ciel, e descendent es gouffres, e ont tant de mal que le cuer leur transist.

Ils chancelent e branlent en yuroignes, e toute leur sagesse êt consumée.

Que si en telle détresse ils inuoquent le Seigneur, il les met hors de leurs perils,

Accoissant la tempête, e faisant cesser les vagues.

Dont ils sont bien aises d'être mis en repos, e les meine au port désiré.

Qu' ils prisent la bonté du Seigneur, e ses merueilles vers l'humain lignage.

E le surhaussent en compagnie de gens, e en assemblée d' anciens assis le louent.

Lui qui fait des fleues les forets, e des sources d'eau lieu sec.

De terre fertile terre salée, pour le méfait des habitans.

Qui

Qui fait d'une forêt un étang d'eau, et d'un pays sec un pays de sources d'eau.

E y loge gens affamés, qui y bâtissent ville pour habiter.

E sement champs, et plantent vignes, qui foisonnent en fruit.

Si les benit et augmente grandement, et leur bestial quant-e-quant.

Comm'ainsi fût qu'ils eussent été diminués, étans morfondus par nécessité de mal et ennui.

106 22 Il plonge les grands seigneurs en mépris, et les fait égarer par lieux sauvages et sans voye.

E defend les pures de tribulation, et en fait comme des races de brebis.

Quoi voyans les droitturiers en sont ioyeux, et toute mauuaitie ferme sa bouche.

Qui sera sage, prendra gard' a ceci, et entendra les bienfaits du Seigneur.

CVIII.

Seaume de musique de David.

Ce seaume est fait du 57. e 60.

1' Ai le cueur dispos ô dieu, pour chaster et gringoter. Or fus, ma gloire, reueille toi noble et harpe, ie me reueillera de grand matin.

Ie te priferai parmi les nations, Seigneur, et te chanterai parmi les peuples.

Car la grandeur de ta bonté, surpasse les cieus, et ta loyauté va iusqu' au haut ciel.

Eleue toi par dessus les cieus, ô Dieu, de q la gloire est par dessus toute la terre.

Sea. 6 Afin que tes bienaimés échappent: sauue nous a tout ta main droite, et m'ottroye ma demande.

Dieu promet en son saintuaire chose de laquelle ie me doie réiouir: c'est que ie départirai Sichem, et mesurerai la vallée Socoth.

Galaad est mien, Manassé est mien,

et Ephraim le renfort de mon chef: Judas est mon empire.

Moab est ma chaudiere a lauerrie ietterai mon foulier sur Edom: ie ietterai un cri sur Palestine.

Qui me menera en la ville forte? qui me conduira iusqu'en Idumée?

Veue que toi, ô Dieu, nous as debouttés, et ne fors point avec nôtre gendarmerie:

Baille nous aide contre le danger, puis que defense d'homme ne vaut rien.

Dieu aidant nous ferons prouesse, et il follera noz auerfaires.

CIX.

Seaume de David pour être entonné.

O Dieu qui es ma louange, ne laisses point ainsi passer ceci. a. lequiel loue.

Car on ouure contre moi méchanete et traitreuse bouche: on parle contre moi d'une langue menteuse.

Ie suis enuironné de parolles mauueillantes, et assailli a tort.

Pour l'amour que j'ai porté, on m'est contraire, et si ai fait priere. b. 2. fauoir pour eux.

Eme rend-on mal pour bien, et haïne, au lieu que j'ai aimé.

Encharge-le au méchant, et que Satan s'accôte a son flanc droit.

Quand il sera iugé, qu'il s'en aille condamné, et que ses prieres lui soyent contées pour peché.

Ses iours soyent courts, et qu'un autre prenne son office.

Ses enfans soyent orfelins, et sa femme veue.

E que ses enfans aillent ça-e-là belitrant et mendiant: tant soyent desherités. Ich. 17 Ag. 1

Que les creanciers attrappent tout son auoir, et que gens étranges pillent ses acquises.

Qu'il n'y ait nul qui bien lui face, ni personne qui ait pitié de ses orfelins.

Et 3

Qu'a la fin il soit mis a outrance, e ^A
^{de ses} qu' au tems a venir^b leur nom soit
^{enfants} effacé.

Que la faute de ses peres soit en
 la souuenance du Seigneur, e que le
 peché de sa mere ne soit point ef-
 facé.

Que le Seigneur les ait tou-iours
 deuât soi: e en abolisse la memoire de
 dessus terre:

Pourtant qu'il lui souuient si peu
 de faire plaisir, e qu'il poursuit a mort
 vn homme souffreteux e poure, e qui ^B
 a le cuer doulent.

E puis que malheur il aime, mal-
 heur lui vienne: e puis qu'il n' aime
 point bonheur, qu'il en soit loin.

Qu' il soit vêtu du manteau de
 malheur, lequel lui entre au ventre
 comm' eau, e es membres comm'
 huile.

Qu' il en soit affulé comme d'vne
 robbe, e tou-iours ceint comme d'v-
 ne ceinture.

Ainsi soyent payés du Seignr mes ^C
 auerfaires, e qui pourpésent mal con-
 tre ma personne.

E toi, sire Seigneur, depêche mon
 affaire pour l'amour de ton nom:
 par la bonté de ta clemence deliure
 moi.

Car ic suis chetif e poure, e ai le
 cuer nauré au ventre.

Le m' en vai comme l'ombre qui
 decline, e sile comm'vne langouste.

Les genoux me ployent par fau-
 te de manger, e ai le cors en chartre ^D
 par faute de graisse.

E si leur suis vne honte: quand ils
 me voyent, ils hochent la tête.

Aide moi, Seigneur mō Dieu, sau-
 ue moi par ta bonté.

Afin qu'on sache que tu y as mis
 la main, e y as besogné, Seigneur.

Qu' ils maudissent hardiment,
 pour veu que tu benisses: qu'ils soy-
 ent honteusement rembarrés, e que
 ton seruiteur s'eiouisse.

Que mes auerfaires soyent vêtus
 de deshonneur, e affulés de la cappe
 de leur vilenie.

Le remercierai le Seigneur grande-
 ment de ma propre bouche, e le loue-
 rai en grande compaignie.

Des'être tenu au côté droit du po-
 ure, le defendant contre ceux qui le
 condamnoit a mort.

CX.

Seaume de David.

LE Seigneur dit a mon maître:
 Sied toi a ma dextre, iusque ie
 t' aye fait de tes ennemis vn mar-
 che pied.

Le Seigneur enuoyera de Sion le
 bâton de ta puissance, pour seigneu-
 rier entre tes ennemis.

Tes gens marcheront de leur bon
 gré, au iour que tu feras ton exploit
 avec vne sainte maiesté: du ventre
 de l'aube du iour tu auras la rosée de
 ta ieunesse.

Le Seigneur iure, e ne changera
 point de propos, que tu es prêtre
 a iamais^b selon l'ordre de Melchi-
 sedec.

Le Sire qui ét a ta dextre, assom-
 mera les rois, quand il se courrou-
 cera.

Il punira tellement les gens, que
 tout sera plein de cors mors: il as-
 sommera^c la tête qui tient grand
 pays.

Tellement^d qu' il beura du ruis-
 seau au chemin, e pour cela^e dressera
 la tête.

CXI.

Haleluia.

LE priserai le Seigneur de tout mon
 cuer, au conseil e assemblée des
 droitturiers.

Les faits du Seigneur sont grans,
 e desirables a quiconque y prend
 plaisir.

Son ouurage ét d' autorité e ma-
 iesté,

ures foyent vèus
ffulés de la cappe
Seigneur grande
e bouche, e le loue
pagnie.
u côté droit du po
contre ceux qui le
ort.
X.
le David.
lit a mon maître
a dextre, iusque ie
ennemis vn mar-
uoyera de Sion le
nce, pour seigneu
emis.
heront de leur bon
u feras ton exploit
naicté: du ventre
u auras la rosée de
ure, e ne changera
e, que tu es prêtre
l'ordre de Melchi
a ta dextre, assom
uand il se courrou
ment les gens, que
le cors mors: il as
te qui tient grand
qu'il beura du ruis
e pour cela d'dressera
XI.
leluia.
igneur de tout mon
il e assemblée des
igneur sont grans,
iconque y prend
d' autorité e ma
iesté,

iesté, e sa iustice demeure a ia-
mais.

Il a acquis bruit par ses merueil-
les, le Seigneur pitoyable e miseri-
cordieux.

Il a donné du butin a ceux qui le
craignent, se souuenant tou-iours de
son accord.

Il a montré a ses gens la vertu de
ses faits, leur donnant l'heritage des
gens.

Les euures de ses mains sont vra-
yes e raisonnables; toutes ses ordonan-
ces sont loyalles.

Fermes a tous tems e iamais, fait-
tes en feauté e droitture.

Il a fait que ses gens ont été ra-
chetés: il a ordonné son alliance a
tou-iours, ayant vn saint e terrible
nom.

Job 28
Prou. 1.9

Le chef de sagesse ét la crainte du
Seigneur: que bien sage ét quicōque
fait ces choses: il en aura vne louange
eternelle.

CXII.

Haleluia.

Les uers e
de: uers
de ce seau-
me en E-
brieu com
ment et se-
lon l'a, b, c

Bienheureux ét l'homme qui cra-
int Dieu, prenant grand plaisir
en ses commandemens.

Sa semence sera puissante en ter-
re: la generacion des droitturiers se-
ra benitte.

Chés lui sera cheuance e richesses,
e aura tou-iours de quoi élargir.

Aux droitturiers lumiere leue
en tenebres, qui sont pitoyables,
misericordieux, e donnans volun-
tiers.

Vn bon homme a pitié e prête, at-
trempant ses parolles avec discre-
cion.

Car iamais il n'ét ébranlé, e ét tou-
iours memoire d'vn qui donne vou-
luntiers.

Il ne craint point mauuaises nou-
uelles, ayant le cueur assure par la fiā-
ce qu'il a au Seigneur.

A Il a le cueur si ferme, qu'il ne fait po-
int de doute qu'il verra la punicion
de ses auersaires.

Il épard, il donn'aux poures, sa lar-
gesse dure tou-iours, e sera sa corne
glorieusement éleuée. 1. Cor. 9

Ce que voyans les méchans, en au-
ront tel dépit, qu'il grinceront les
dens, e secheront, e ne viendront po-
int au dessus de leur desir.

CXIII.

Haleluia.

Loués, ô seruiteurs du Seigneur, Malach. 2
Loués le nom du Seigneur.

Soit benit le nom du Seigneur dès
maintenant a iamais.

Depuis le soleil leuant iusqu' au
couchant, le nom du Seigneur ét
louable.

Le Seigneur surpasse toutes na-
cions, e ét sa gloire par dessus les
cieux.

C Qui ét pareil au Seigneur nôtre
Dieu: lequel demourant haut,

Voit bien bas demourant au ciel,
il voit la terre.

Qui leue le petit de la poudre: qui Luc. 11
dresse le poure de la fange:

Le logeant entre les principaux,
entre les principaux de son peu-
ple.

Qui emménage la sterile, e la fait
être mere d' enfans ioyeuse. Ha-
leluia.

D

CXIII.

G. Haleluia. E.

Quand Israël sortit d'Egypte, quād
la maison de Iacob sortit d' vn
peuple barbare,

La sainteté de Dieu se montra
par Iudas, e sa seigneurie par Is-
rael.

Ce que voyant la mer s'en fuit, le Exo. 12, 14
Iordain se recula.

Les montagnes sauterent comme
Ee 4

moutons, les montagnetes comme agneaux.

Iosue 3

Qu'auois-tu mer, que tu t'en fuis? e toi lordain, que tu te reculast?

E vous, montagnes, que vous faites comme moutons, e les montagnetes comme agneaux?

a. il faut que tu trembles.
Sms 76

A la presence du Seigneur tremble, ô terre, a la presence du Dieu de Iacob.

Qui conuertit le roc en étang d'eau, la dure pierre en fontaine d'eau.

CXV.

Exo. 13

NON pas a nous, Seigneur, non pas a nous, mais a ton nom donne gloire, a cause de ta bonté e foyauté.

Afin que les gens ne demandent, où est nôtre Dieu.

Veu que nôtre Dieu est au ciel, faisant tout ce qu'il lui plait.

Seau. 135
Esa. 40
Sag. 15
Baruch 6

Leurs images sont or e argent, ou urage de mains d'homme.

Elles ont bouche, e si ne parlent point: yeux, e n'y voyent goutte.

Elles ont oreilles, e si n'oyent point: elles ont nés, e si ne flairent point.

Elles ont mains, e si ne touchent point: elles ont pieds, e si ne marchent point, e ne sentent rien de leur gosier.

Tels qu'elles feront ceux qui les font, tous ceux qui s'y fient.

Vous Israelites fies vous au Seigneur, qui est vôtre aide e bouclier.

Vous maison d'Aharon fies vous au Seigneur, qui est vôtre aide e bouclier.

Vous qui craignés le Seigneur fies vous au Seigneur, qui est vôtre aide e bouclier.

Le Seigneur a souuenance de nous: il benira, il benira la maison d'Israel: il benira la maison d'Aharon.

Il benira ceux qui craignent le Seigneur, petis e grans.

Gen. 1

Le Seigneur vous augmentera, vous e voz enfans.

A Vous serés benits du Seigneur, createur du ciel e de la terre.

Le Seigneur a le ciel, il a le ciel, e a donné la terre au lignage des hommes.

Les mors ne loueront pas le Seigneur, ni nul de ceux qui descendent là où on ne dit mot.

Mais nous, nous benirons le Seigneur deormais e a tou-iours. Halleluia.

CXVI.

G. Halleluia. E.

B

J'Aime le Seigneur, pource qu'il a ouï ma voix suppliante.

Pource qu'il m'a prêté force, ie pinuoquerai tant que ie viurai.

Côme j'étois lié e troussé de la mort, e assailli d'angoisses infernales, e enuahi de danger e souci,

J'ai reclamé le nom du Seigneur: ie te prie, Seigneur, sauue moi la vie.

Le Seigneur pitoyable e iuste, nôtre Dieu misericordieux,

C

Le Seigneur gardien des simples m'a preserué, quand j'ai été affligé.

Retourne, mon ame, en ton repos, puis que le Seigneur t'a fait du bien.

Car il a deliuré mon ame de mort, mes yeux de larmes, e mes pieds de cheute.

Tellement que ie chemine deuant le Seigneur es terres des viuans.

J'ai creu, pourtant ai-je parlé, étant en si grande afflixion.

J'ai dit étant en telle détresse que tout homme est mal fiable.

D

Que rendrai-je au Seigneur pour tant de biens qu'il m'a faits.

^b Je prendrai la coupe de deliurance, e inuoquerai le nom du Seigneur.

Je rendrai mes vocus au Seigneur, voire present tout son peuple.

Lequel Seigneur estime tant la mort de ses bons.

C'est bien fait, Seigneur, car ie suis ton seruiteur, ie suis ton seruiteur fis de ta seruante, qui^d as rôpu mes liés.

le te

Ie te ferai sacrifice remerciant, e inuokerai le nom du Seigneur.

Je rendrai mes vocus au Seigneur, voire present tout son peuple,

Es paruis du temple du Seigneur, au milieu de toi Ierusalem. Haleluia.

CXVII.

G. Haleluia. E.

Loués le Seigneur, toutes gens: Prisés-le toutes nacions.

Car sa benignité ét excellente envers nous, e la feauté du Seigneur éternelle. Haleluia.

CXVIII.

G. Haleluia. E.

Prisés le Seigneur qui ét bon, qui a vne benignité pardurable.

Que les Israelites dient que sa benignité éternelle.

Que la maison d'Aharon die que sa benignité éternelle.

Que ceux qui craignent le Seignr dient que sa benignité éternelle.

Etant en danger i'ai inuocé le Seigneur: le Seigneur m'a exaucé, e mis au large.

Le Seigneur ét pour moi, ie n'ai peur de rien qu'homme me puisse faire.

I'ai le Seigneur a mon aide: ie verrai la punicion de mes malueuilans.

Mieux se vaut fier au Seigneur, que de se fier es hommes.

Mieux se vaut fier au Seigneur, que de se fier es princes.

Toutes fortes de gens m' auoint assiegé: toutefois au nom du Seignr ie les ai deconfits.

Ils m' auoint assiegé e enuironné: toutefois au nom du Seigneur ie les ai deconfits.

Ils m' auoint assiegé comm'abeilles: toutefois au nom du Seigneur ie les ai deconfits, e éteints comme feu d'épines.

Tu m'auois bien poussé pour me faire trébucher: mais le Seigneur m'a secouru.

Le Seigneur qui ét ma puissance e mon chant, m'a mis a sauueté. Exo. 15 Exo. 12

Dont chés les gens de bien on fait bruit du chant de victoire: la dextre du Seigneur fait vaillantise.

La dextre du Seigneur excellente, la dextre du Seigneur fait vaillantise.

Je ne mourrai pas, ains viurai, e raconterai les faits du Seigneur.

Bien m'a le Seigneur châtié, mais il ne m'a pas mis a mort.

Ouurés moi les portes de iustice, afin que i'entre par elles, pour remercier le Seigneur.

Voici la porte du Seigneur, par laquelle entrent les bons.

Je te mercie de ce que tu m'as exaucé, e mis a sauueté.

La pierre que les bâtisseurs auoint reprobée, a été pour le sommet de l'anglet. Matth. 21 Luc 20 Act. 4 Rom. 9 1. Pier. 2 Esa. 28

Ceci viét du Seigneur, e nous semble étrange.

Voci vne iournée que le Seigneur a faite, en laquelle nous nous deuõs égayer e réiouir.

Lá lá, Seigneur, sauue donc: lá lá, Seigneur, fauorise donc.

Benit soit qui vient au nom du Seigneur: nous vous benissons, vous qui êtes de la maison du Seigneur.

Le Seigneur Dieu nous illumine: En E- attachés l'hostie de la fête a tout des brieu cordes, aux cornes de l'autel du Seigneur. tous les vers

Tu es mon Dieu, ie te remercie: du premier

Prisés le Seigneur qui ét bon, qui a vne benignité eternelle. huiéta-

CXIX.

G. Haleluia. E.

Aleph.

Bienheureux sont ceux qui vont par b: e Brondement en besogne, e se gou- aisi cõ- uernent selon la loi du Seigneur. seque-

Bienheu ment.

Rom. 13 Ieb. 12

Ebr. 13

Bienheureux sont ceux qui obeissent a ses oracles, étâs affexionés a lui de tout leur cueur.

Lêquels sans faire chose déraisonnable, cheminent par les voyes.

Tu as commandé que tes mandemens foyent gardés diligemment.

A ma volonté que mon aller soit a droit, pour garder tes ordonances.

Parainssi ie ne serai pas confus, si ie regarde tous tes commandemens.

Je te remercierai d'un cueur droit, quand j'aurai apprins tes iustes sentences.

Je garderai tes ordonances, ne m'abandonne nullement.

Beth.

A quoi nettoyera vn iouëceau ses meurs: en executant ta parole.

J'ai le cueur toutallement affexionné a toi: ne me laisse pas foruoyer de tes commandemens.

J'ai ton parler reserré en mō cueur, afin que ie ne peche contre toi.

Benit fois-tu, Seigneur: enseigne moi tes ordonances.

De mes propres leures ie raconte toutes les sentences de ta bouche.

Je prend aussi grand plaisir au train de tes oracles, qu'on sauroit prendre en quelques richesses que ce soit.

Je suis apres tes mādemens, e regard de tes sentiers.

Je m'ébat en tes ordonances, n'oublant pas ta parole.

Gimel.

Fai ce bien a moi, ton seruiteur, de me faire viure, e ie garderai ta parole.

Débende mes yeux, afin que ie voye les merueilles qui sont en ta loi.

Je suis étranger en la terre: ne me cache pas tes commandemens.

Mon esperit languit de l'affexion que ie porte en tout tems a tes sentences.

Tu ébouffes les orgueilleux maudits, qui se foruoyent de tes commandemens.

Retire moi de deshonneur e mépris, car j'execute tes oracles.

Combien que les princes étans assis deliberent contre moi ton seruiteur, si ne laisse-je pas d'être apres tes ordonances.

E si me ser de tes oracles (êquels ie prend mon plaisir) en lieu de conseillers.

Daleth.

Mon ame êt atterrée, sauue moi la vie selon tes promesses.

Je declare mon train, afin que tu m'exauces: enseigne moi tes ordonances.

Fai moi entendre le train de tes mandemens, e ie m'addonnerai a tes merueilles.

Mon esperit s'écoule a force d'êmoi: dresse moi selon tes parolles.

Retire moi de fausse voye, e me fai la grace de me donner ta loi.

J'ai élu la voye de verité, me proposant tes sentences.

Je suis attaché a tes oracles, Seignr, ne me laisse pas être confus.

Je courrai par la voye de tes commandemens, quād tu auras^a mis mō cueur au large.

He.

Appren moi, Seigneur, le train de tes ordonances, e ie les retiendrai iuf qu'au bout.

Enseigne moi a executer ta loi, e ie la garderai de tout mon cueur.

Acchemine moi par le sentier de tes commandemens, car il me plait.

Encline mon cueur a tes oracles, e non a auarice.

Détourne mes yeux de regarder lâcheté, me sauuant la vie en ton train.

Tien ta promesse a ton seruiteur, qui a la crainte de toi.

Ote mon deshonneur, duquel j'ai si grand peur: car tes sentences sont bonnes.

Veux que j'ai affexion a tes mandemens, sauue moi la vie par ta iustice.

Vau

^a deliuré de detresse

Vau.

E que tes bienfaits me viennent,
Seigneur, e ta defenſe ſelon ta pro-
meſſe.

E j'aurai que répondre a mon lai-
dengeur, me confiant en ta parole.

E ne m'ôte toutallement point de
la bouche parole de verité, veu que
ie dépend de tes ſentences.

E j'obeirai a ta loi continuellemēt,
a tous tems e iamais.

E ainſi cheminera i au large, pour-
tant que ie ſerai addonné a tes man-
demens.

E parlerai de tes oracles en la
preſence des rois, ſans en auoir
honte,

E prendrai plaisir en tes cōmande-
mens que j'aime.

E leuera i mes mains a tes comman-
demens que j'aime, e m'appliquerai
a tes ordonances.

Zain.

Souviene-toi de la promeſſe que
tu as faite a ton ſeruiteur, par laquel
le tu m'as fait auoir eſperance.

C'êt-ce qui me conſole en ma tri-
bulacion, pourtant que ta promeſſe
me ſauué la vie.

Gens orgueilleux ſe moquent bi-
en fort de moi, e ſi ne flechi point
de ta loi.

Il me ſouuient de tes ſentences e-
ternelles, Seigneur, dont ie me con-
ſole.

Je ſuis faiſi d'horreur, a cauſe des
méchants qui laiſſent ta loi.

Tes ordonances ſont mes chan-
ſons, en la maiſon où ie ſuis étran-
ger.

J'ai de nuit ſouuenāce de ton nom,
Seigneur, e garde ta loi.

J'ai cela, que j'obei a tes mande-
mens.

Heth.

Tu es mon parti, Seigneur, j'ai de-
libéré d'obeir a tes paroles.

Je te ſupplie en ta preſence de tout
mon cuer, aye merci de moi ſelon ta

A promeſſe.

Je penſe en mon train, e reuire mes
pieds deuers tes oracles.

Je me hâte, ſans delai, de garder tes
commandemens.

Les cordes des méchants me trōuf-
ſent, e ſi n'oublie pas ta loi.

A la minuit ie me leue pour te pri-
ſer, a cauſe de tes iuſtes ſentences.

Je m'accōpaigne de tous ceux qui
te craignent, e qui obeiſſent a tes mā-
demens.

B La terre êt pleine, Seigneur, de
ta bonté : appren moi tes ordo-
nances.*Theth.*

Tu fais du bien a ton ſeruiteur, ſe-
lon ta promeſſe.

Appren moi bon ſens e ſcience, car
ie croi en tes commandemens.

Deuant qu'êtr' affligé, ie me for-
uoyoi, e maintenant j'obei a ta pa-
rolle.

C Tu es bon e bienfaifant : appren
moi tes ordonances.

Gens orgueilleux braſſent mente-
rie contre moi, qui de tout mō cuer
garde tes mandemens.

Ils ont le cuer comm' étoffé de
graiſſe, e ie pren mon ébatement
en ta loi.

Il m'êt profitable d'êtr' affligé, afin
que j'apprenne tes ordonances.

La doctrine de ta bouche m'êt
plus profitable, que mille pieces d'
or e d'argent.

D *Icd.*

Tes mains m'ont fait e mis en êtret
endoctrine moi, e j'apprendrai tes
commandemens.

Ceux qui te craignent ſeront bien
aiſes de me voir, qui ai eſperance en
ta promeſſe.

Je ſai, Seigneur, que tes ſentences
ſont iuſtes, e que tu as raiſon de m'af-
fliger.

Je te prie que ta bonté me ſoula-
ge, cōme tu en as fait promeſſe a ton
ſeruiteur.

Que

ance mō
de où ie
n'ê pas
de meure
qui dure.

Que ta misericorde m'auienne, afin A
que ie viue: car ta loi èt mon plaisir.

Que les orgueilleux soyent con-
fus, qui faussement me veulent dé-
truire: e ie m'appliquerai a tes man-
demens.

Que ceux qui te craignent, se vi-
rent deuers moi, e qui cōnoissent tes
oracles.

Soit mon cueur entier en tes or-
donances, afin que ie ne soye cōfus.

Caph.

Mon espoir languit en attendant B
ta defense: i'ai espoir en ta promesse.

Mes yeux languissent en attēdant
ta promesse, disant, quand me confor-
teras-tu?

a. ie fache. Car' ie suis cōm'vn sac de cuir en
la cheminée, e si n'oublie pas tes or-
donances.

Qui èt le terme de ton seruiteur?
c uand feras-tu iustice de mes pour-
suiuans?

Gens orgueilleux me cauent des
fosses, ce qui n'èt pas selon ta loi.

Tous tes commandemens sont C
vrais: on me poursuit a tort, secour
moi.

Peu s'en faut qu'ils ne me détrui-
sent e atterrent, e si n'abandōne point
tes commandemens.

Par ta bonté sauue moi la vie, e i'o-
beirai a l'oracle de ta bouche.

Lamed.

A iamais, Seigneur, ta parole de-
meure ferme es cieux.

Ta verité dure sans fin, qui as mis D
en ètre la terre durable.

Léquelles choses durent aujour-
d'hui par ta sentence: car tout èt su-
iet a toi.

Si ie n'auoi mon plaisir en ta loi, ie
periroi en ma tribulacion.

Iamais n'oublierai tes mandemēs:
car par eux tu me sauues la vie.

Ie suis tien, sauue moi, car ie suis af-
fectionné a tes mandemens.

Les méchans sont apres pour me
détruire, e ie suis apres pour enten-

dre tes oracles.

De toutes choses perissables ie voi
la fin: mais ton commandement èt
a fort large.

Mem.

J'aime tant ta loi, que i'y pense iour
nellement.

Tes commandemens me font plus
sage que ne sont mes ennemis: car ie
les ai tou-iours.

Ie suis plus entendu que tous mes
maitres: car ie m'applique a tes ora-
cles.

J'ai plus de sauoir que les anciens,
pourtant que ie garde tes mande-
mens.

De toute mauuaise voye ie reti-
re mes pieds, pour obeir a ta parole.

Ie ne me deuoye point de tes sen-
tences, pourtant que tu m'endoctri-
nes.

Tes paroles sont beaucoup plus
doucees a mon palais e a ma bouche,
que miel.

J'appren de tes mandemēs, e pour
cela hay-ie tout faux train.

Nun.

Ta parole èt vne lāpe a mes pieds,
e clarté pour mon chemin.

J'ai iuré (e ie ferai) d'obeir a tes iu-
stes sentences.

Ie suis fort affligé, Seigneur, guari
moi selon ta promesse.

Pren en gré, Seigneur, ie te prie, le
present volontaire de ma bouche, e
m'appren tes sentences.

Ie suis ordinairēmēt en danger de
ma vie, e si n'oublie point ta loi.

Les méchans me tendent vn laq,
e si ne me deuoye pas de tes man-
demens.

Ie tiē tou-iours tes oracles, car c'èt
la liesse de mon cueur.

J'applique mon cueur a executer
tes ordonances a iamais totallemēt.

Samech.

Ie hay les songemalice, e aime ta loi.
Tu es ma retraitte e bouclier: i'ai
mon espoir en ta parole.

Retirés

Retirés vous de moi, mauvais garnemens, e ie garderai les commandemens de mon Dieu.

Soutien moi par ta parolle, afin que ie viue, e ne me laisse pas être confus de mon attente.

Appuye moi afin que ie soye sauue, e ie prendrai cōtinuellement plaisir en tes ordonances.

Tu folles tous ceux qui se deuoyēt de tes ordonances, pourtant qu'ils sont traitreusement malicieux.

Tu defais comm'écume de metal, tous les méchans du monde: pourtāt aime-ie tes oracles.

Le cors m'herissonne de la crainte que j'ai de toi, e de la peur que j'ai de toi, e de tes sentences.

Ain.

Je fai droit e raison, ne m'abandonne point a ceux qui m'oppressent.

Addui ton seruiteur a bien, que les orgueilleux ne me fassent tort.

Mes yeux languissent apres ta defense e iuste promesse.

Fai a ton seruiteur selon ta bonté, e m'enseigne tes ordonances.

Je suis tō seruiteur, endoctrine moi, afin que ie sache tes oracles.

Il est tems que tu besognes, Seignr, quand on trèpasse ta loi.

Pourtant aime-ie tes commandemens plus qu'or e fin or.

Pourtant vse-ie du tout droitement de tous tes mandemēs, haissant tout faux train.

Pe.

Merueilleux sōt tes oracles, pour cela les garde mon ame.

L'ouerture de tes parolles illumine les ignorans, e les fait entendre.

Je les hūme a bouche ouuerte, tāt aime-ie tes commandemens.

Regarde moi, e aye pitié de moi, selon ton equité enuers ceux qui aimēt ton nom.

Fiche mes pas en ta parolle, afin qu'aucune lâcheté ne soit maitresse de moi.

A Garde que les hommes ne me fassent déplaïr, e j'obeirai a tes mandemens.

Illumine ton seruiteur de ton visage, e m'appren tes ordonances.

Il descend de mes yeux des ruisseaux d'eau, pource qu'on n'obeit a ta loi.

Zade.

Tu es iuste, Seigneur, e tes sentences sont droïtes.

Tu as ordonné des oracles trèiustes e trèueritables.

J'ai si grand dépit que ie meurs, de ce que tes auersaires n'ont point de souenance de tes parolles.

Ton dire est tout éprouué, e tō seruiteur l'aime.

Moi petit e méprisé n'ai pas oublié tes mandemens.

Ta iustice est vne iustice pardurable, e ta loi veritable.

Etant assailli de tribulacion e danger, j'ai mon plaisir en tes commandemens.

L'equité de tes oracles est eternelle: fai moi entendre, e ie viurai.

Coph.

Je crie de tout mon cueur: exauce moi, Seigneur, ie garderai tes ordonances.

Je crie a toi, sauue moi, e j'obeirai a tes oracles.

Je deuançe l'aube du iour a me complandre, ayant esperance en tes parolles.

D Mes yeux deuancent les veilles, en pensant a tes parolles.

Ecoute ma voix par ta bonté, Seigneur: par ton equité sauue moi la vie.

Gens qui pourchassent lâcheté sont pres de moi, e loin de ta loi.

Tu es pres, Seigneur, de qui tous les commandemens sont veritables.

Long tems y a que ie fai de tes oracles, que tu les as fondés a toujours.

Ff

Res.

Regarde mon affliction e me deliure, car ie n'ai pas oublié ta loi.

Debat ma querelle, e me rachete, e par ta promesse sauue moi la vie.

Salut êt loin des méchans, pourtant qu'ils ne font point addonnés a tes ordonances.

Ta misericorde êt grande, Seignr, sauue moi la vie par ton equité,

Il en y a mains qui me chassent e me contrarient, e si ne me détourne pas de tes oracles.

Il me fâche de voir les déloyaux, pourtant qu'ils n'obeissent a ta parole.

Confidere que i' aime tes mandemens, Seigneur: par ta bonté sauue moi la vie.

Le chef de ta parole êt verité, e sôt toutes tes iustes sentences eternelles.

Sin.

Les princes me pourfuiuet a tort, qui en mon cueur ai crainte de ta parole.

Le suis aussi aise de ta parole, comm'vn qui a trouué vn riche butin.

Le hai e deteste fausseté, e aime ta loi.

Set fois le iour ie te loue, a cause de tes iustes sentences.

Ceux qui aiment ta loi, font en grande paix, e n'ont point d'embrier.

Le regarde a ta defense, Seigneur, e fai tes commandemens.

Le garde en mō esperit tes oracles, D e les aime grandement.

Le garde tes mandemens e oracles, car tout mon train êt en ta presence.

Thau.

Que mon propos approche de ta presence, Seigneur: enseigne moi selon ta promesse.

Que ma supplicacion vienne en ta presence: defend moi comme tu fas promis.

Mes leures épandront louange, pource que tu m'auras appris tes or

A donances.

Ma langue tiēdra propos de ta parole: car tous tes commandemens font iustes.

Que ta main s'employe a m'aider: car i'ai élu tes mandemens.

I'ai affexion a ta defense, Seigneur, e ai mon plaisir en ta loi.

Viue mō ame, afin qu'elle te loue, e que tes sentences m'aident.

Le suis égaré comm'vne brebis perdue: cherche tō seruiteur: car ie n'ai pas

B oublié tes commandemens.

CXX.

Chançon a degrés.

QVand en auersité, i' inuoque le Seigneur, il m'exauce.

Seigneur deliure ma personne de fausses leures, de traitreuse langue.

Que te^a donnera, ou de quoi t'a^a uancera la traitreuse langue?

^b Fleches agues de soudar, e charbons de geneure?

C Helas que ie suis long tems étranger, habitant avec des^c pauillons de Cedar.

Ma personne fait trop longue demeure avec gens ennemis de paix.

Lêquels quand ie fai mencion de paix, demandent guerre.

CXXI.

Chançon a degrés.

I'Eleue mes yeux vers les môtagnes, I d'ou me vient aide.

Mon aide vient du Seigneur, createur du ciel e de la terre.

^e Ton gardien ne laissera point chā^e celer tes pieds, e ne sommeillera point.

Sache que le gardien d'Israel ne sommeillera ni ne dormira point.

Le Seigneur ton gardien, le Seigneur tō ombre, êt a ta main droite.

De iour le soleil ne te frappera point, ni la lune de nuit.

Le Seignr te gardera de tout mal, il gardera ton ame.

Le Sel

Le Seigneur te gardera a aller e au venir, deormais a tout iamais.

CXXII.

Chançon a degrés, de Dauid.

IE suis bien aise de ceux q me disent,
Allons en la maison du Seigneur.

Noz pieds se tiennent de bout en tes portes, Ierusalem.

Ierusalem qui es bâtie comm'vne ville qui êt ensemble² coniointe a soi-même.

Là où montent les lignées, les lignées du Seigneur, selon l'oracle qui en a été baillé aux Israelites, pour puiser le nom du Seigneur.

Car là sont assis les sieges a iuger, les sieges de la maison de Dauid.

Demandés la paix de toi, Ierusalē, que bien soit a qui t'aime.

Paix soit en tō boleuard, bonheur en tes palais.

Pour l'amour de mes freres e prochains ie pourchasserai ta paix.

Pour l'amour de la maison du Seigneur nôtre Dieu, ie chercherai ton bien.

CXXIII.

Chançon a degrés.

IEleue mes yeux a toi, qui te tiens au ciel.

Voire comme les yeux des seruiteurs regardent la main de leurs maîtres, comme les yeux d'vne seruante regardent la main de sa maitresse: ain si noz yeux regardent le Seigneur nôtre Dieu, iusqu'il ait merci de nous.

Aye merci de nous, Seigneur, aye merci de nous, car nous sommes bien fous de mépris.

Nôtr'ame êt bien soule de la moquerie des riches, e du mépris des orgueilleux.

CXXIII.

Chançon a degrés, de Dauid.

SI le Seigneur n'eût été pour nous (ce peut bien dire Israel.)

A Si le Seigneur n'eût été pour nous, quand les hommes se dressoint contre nous,

Ils nous eussent pieça engloutis tous vifs, quand ils étoit enflambés de courroux contre nous.

Les eaux nous eussent pieça noyés, e eussent noz perones été accablées de rauage.

Noz perones fussent pieça accablées de dérandonnées eaux.

B Benit soit le Seigneur qui ne nous a pas laissé être la proye de leurs dés.

Nôtre vie êt échappée comm'vn oiselet du laq des pipeurs: le laq êt rōpu, e nous sommes échappés.

Nôtre aide êt au nom du Seignr, createur du ciel e de la terre.

CXXV.

Chançon a degrés.

CEux qui se fiēt au Seigneur, sont comme le mont Sion, qui toujours demeure sans être ébranlé.

C E Ierusalem êt enuironnée de montagnes, e le Seigneur enuironne son peuple dès ores a tout iamais.

Car^a le scettre de méchanceté ne re posera point sur le parti des iustes, de peur que les iustes ne mettent leurs mains a lâcheté.

C Fai bien, Seignr, aux bons e droits de cueur.

D E ceux qui se déuoyent apres leurs peruersités, le Seigneur^b les fera aller avec les maluiuans, e Israel sera en paix.

CXXVI.

Chançon a degrés.

QVand le Seigneur ramenoit^a les esclaves de Sion, il nous étoit aus que nous songions:

Lors nous auions la bouche pleine de ris, e la langue de ioyeux chant: lors on disoit entre les nations, le Seigneur a fait a ces gens grâdes choses.

Le Seigneur nous auoit fait grandes choses, dont nous étions ioyeux.

Ff 2

a. d'accord, e pourrant durable.

a. les méchans ne seigneurie rôt point les bōs. voir Seau. 73

b. les punira comme maluiuans.

a. les Israelites qui maintenāt sont de Sion.

b. comme tu fis iadis d'Egypte quand en vn pays de midi e sec, tu leur fis fortir vne fontaine.

Rameine, Seigneur, noz esclaves **A**
 a la façon des fleuves du midi.

a. Cor. 15 Ceux qui sement en larmoyant,
 moissonneront en chantant.

Qui va en plourant, portant de la
 chere semence, il viendra en chātant,
 portant les gerbes.

CXXVII.

*Chanſon a degrés, de
 Salomon.*

**a. ne fait a-
 voir enfā**

Sil le Seignr n'emmenage vne mai-
 ſon, ceux qui ſemmenagent ont **B**
 beau trauailler: ſi le Seigneur ne gar-
 de vne ville, le gueta beau veiller.

**b. Dieu
 leur don-
 ne des en-
 fans ſans
 leur peine
 e ſoucie
 vous n'en
 ſauries ac-
 querir.**

Vos aués beau leuer matin, e cou-
 cher tard, gaignans vōtre pain a grād
 trauail: tant y a ^b qu'il fait dormir ſes
 bien-aimés.

**c. engen-
 drés-en.**

Sachés que heritage d'enfans viēt
 du Seigneur: fruit de ventre ēt vn ſa-
 laire qu'il donne.

**d. de telles
 fleches, c'
 ēt-a-dire,
 qui ont a
 force en-
 fans.**

Comme ſont les fleches en la main
 d'vn puiffant champiō, ainſi ſont les
 enfans de ieuneſſe.

**e. ils ſerōt
 biē defen-
 dus par
 leurs en-
 fans.**

Bienheureux ſont ceux qui en ont
 leur carquois plein: ils ne ſeront po-
 int honnis quand ils plaideront con-
 tre leurs auerſes parties en la cour.

CXXVIII.

Chanſon a degrés.

Bienheureux ēt quiconque creint
 le Seigneur, cheminant par ſes
 voyes.

Si tu māges le trauail de tes mains,
 tu es bienheureux, e bien t'en pren- **D**
 dra.

Ta femme ſera comm' vne vigne
 fructueuſe par les côtés de ta maiſon:
 tes enfans comme plantes d'oliuiers
 entour ta table.

Voila certes comment ſera benit
 vn homme qui creint le Seigneur.

Ainſi te benira le Seigneur de Siō,
 e verras le bien de Ieruſalem tous les
 iours de ta vie.

E verras les enfans de tes enfans, e
 Iſrael a ſauuete.

CXXIX.

Chanſon a degrés.

ON m'a maintefois affailli dès ma
 ieuneſſe (ce peut bien dire Iſ-
 rael.)

On m'a maintefois affailli dès ma
 ieuneſſe, e ſi ne m'a-on pas vaincu.

Laboueurs m'ont labouré le dos,
 en menant longues rayes.

Le Seigneur qui ēt iuſte, a rompu
 les cordes des méchans.

Honnis ſont e ſe reculent tous les
 malueuillans de Sion.

E ſont comme l'herbe des toits,
 qui ſeche deuant qu'ētre arrachée.

De laquelle ni moisſonneur n'em-
 plit ſa main, ni eniaueleur ſa braſſée.

E nen diſent point les paſſans: Du
 Seignr ſoyés vous benits: nous vous
 beniffons au nom du Seigneur.

CXXX.

Chanſon a degrés.

DE bien profond ie t'inuoque,
 Seigneur. **C**

Seigneur oui ma voix: prête ſo-
 reille a ma voix ſuppliante.

Si tu prens garde aux fautes, Sei-
 gneur, ſire qui tiendra bon:

Mais tu aſpardonāce, ſi que tu en
 es a creindre.

l'eſpere au Seigneur: mō ame eſpe-
 re, e m'atten a ſa parole.

Mon ame s'attend au Seigneur
 depuis vne veille du matin iuſqu'a
 l'autre.

Qu' Iſrael s'attende au Seigneur:
 car au Seigneur y a benignité, e grād
 ſecours.

E ſi deliurera Iſrael de toutes ſes
 fautes.

CXXXI.

Chanſon a degrés, de David.

Seigneur ie n'ai ni le cueur hautain,
 ni les yeux éleués, e ne me mêle de
 choſe qui ſoit trop grande ou trop
 difficile pour moi.

Ainçois ai tellement complexion-
 né moi

né mon courage, qu'il ét aussi paissi-
ble qu'êt vn enfant seuré enuers sa
mere: ainsi ai-ie le courage seuré.

Qu'Israel s'attēde au Seigneur dès
ores a iamais.

CXXXII.

Chanſon a degrés.

SOuuienne toi de Daud, Seignr, e
de ſa ſi grande humilité.

Lequel a iuré au Seigneur, il a ainſi
voué au noble Dieu de Iacob:

Iamais n'entrerai ſous le toit de ma
maison, iamais ne monterai ſur le lit
de ma couche:

Iamais ſomme n'ottroyerai a mes
yeux, ni a mes paupieres ſommeil,

Que ie n'aye trouué lieu au Sei-
gnr, repaire au noble dieu de Iacob.

Or ſauons nous oui en Ephrata,
nous ſauons trouué es chams de la
forêt.

Entrons en ſon repaire, faiſons re-
uerence a ſon marche pied.

Leue toi, Seigneur, pour venir en
tō repos, toi e l'arche de ta puiffance.

Que tes prêtres ſoyent vêtus de iu-
ſtice, e que tes bons triomphent.

Pour ſ'amour de Daud ton ſerui-
teur, ne te détourne pas de ſame de
ton oint.

Le Seignr a iuré a Daud, ſans de-
uoir reuoquer ſa vraye promeſſe: ie
mettrai du fruit de ton ventre ſur ton
ſiege.

Que ſi tes enfans gardent mon or-
donance, e mes oracles que ie leur ap-
prendrai, ainſi leurs enfans a tout ia-
mais ſeront aſſis ſur ton ſiege.

Car le Seigneur a élu Sion, la de-
ſirant pour ſa demeure.

Voici mon repos eternal où ie de-
mourerai: car ie l'ai deſiré.

Ie ferai foisonner ſes viures, e ſoule-
rai ſes poures de viande.

E habillerai ſes prêtres de ſalut, e
ſes bons triompheront.

I'y ferai ſourionner la corne de Da-
uid, e^b mettrai en point la lampe de

A mon oint.

I'affuleraï de vergogne ſes enne-
mis, e ferai florir ſon diademe ſur lui.

Luc 1
Malach. 3
Luc 2

CXXXIII.

Chanſon a degrés, de Daud.

Oue c'êt bonne choſe e plaiſan-
te que freres ſe tiennent enſem-
ble.

Comm'vn bon baume qui de deſ-
ſus la tête deſcend ſur la barbe, di-ie,
d'Aaron, e deſcend ſur le bord de ſes
habillemens.

a. du pon-
tife.

Comme roſée d'Hermon qui de-
ſcend ſur les mōtagnes de Sion, là où
le Seigneur fait venir planté de biens
qui tou-iours dure.

CXXXIII.

Chanſon a degrés.

OR beniffés le Seigneur, tous ſer-
uiteurs du Seigneur, qui de nuit
vous tenés en la maiſon du Seignr.

Leués voz mains vers le ſaintuai-
re, e beniffés le Seigneur.

Le Seignr de Sion te beniffe, qui a
fait le ciel e la terre.

a. ie n'en-
tend pas
ce paſſage

1. Cor. 6

Luc. 1
Act. 2

b. lui ferai
auoir des
enfans.

CXXXV.

Haleluia.

LOués le nom du Seigneur, loués
le, ſeruiteurs du Seigneur.

Qui vous tenés en la maiſon du Sei-
gneur, es paruis de la maiſon de nô-
tre Dieu.

Loués le Seigneur, car le Seigneur
êt bon: chantés ſon nom qui ét ſi plai-
ſant.

Car le Seigneur s'êt choiſi Iacob: il
s'êt choiſi Israel pour ſon domaine.

Car ie ſai que le Seigneur ét grād,
e nôtre ſire ét par deſſus tous les
dieux.

Tout ce qu'il plait au Seigneur, il
le fait, au ciel, e en la terre, en la mer e
toutes ondes.

Il fait leuer les niebles du bout du
mōde: il fait les éclairs parmi la pluye;
il tire les vens de leurs chambres.

1ere. 20

Exo. 12

Lui qui occit les premier-nés d' A
Egypte, tant d' hommes que de
bêtes.

Qui enuoya choses étranges e mer-
ueilleuses au milieu de toi, Egypte,
sur Pharaon e tous ses suiets.

Nom. 21

Lui qui occit maintes naciōs, e tua
des pufsans rois.

Sehon roi d' Amorrée, e Og roi de
Basan, e tous les royaumes de Ca-
naan.

Iofue 12

E donna leur terre en heritage, en
heritage a Israel son peuple.

O seigneur tō nom êt pardurable:
Seignr ta renommée dure sans fin.

Car le Seigneur meine la cause de
son peuple, e fait paix avec ses serui-
teurs.

Seam. 19

Sag. 19

Beruch 6

Les images des gens ne sont qu'
argent e or, ouurage de mains d'
homme.

Elles ont bouche, e ne parlêt poit:
elles ont yeux, e n'y voyent goutte.

Elles ont oreilles, e n'oyent point,
e n'ont nulle haleine en leur bou-
che.

Tels sont ceux qui les font, tous
ceux qui s'y fient.

Vous maison d' Israel beniffés le
Seigneur: vous maison d' Aharon be-
niffés le Seigneur.

Vous maison de Leui beniffés le
Seigneur: vous q creignés le Seignr
beniffés le Seigneur.

Benit soit le Seigneur de Sion, ha-
bitant de Ierusalem. Haleluia.

CXXXVI.

G. Haleluia. E.

Prisés le Seigneur, car il êt bon, car
il a vne benignité eternelle.

Prisés le Dieu des dieux, car il a v-
ne benignité eternelle.

Prisés le seigneur des seigneurs, car
il a vne benignité eternelle.

Qui seul fait de grans miracles, car
il a vne benignité eternelle.

Qui a fait le ciel ingenieusement,
car il a vne benignité eternelle.

Qui a étendu la terre sur l'eau, car Gen. 1
il a vne benignité eternelle.

Qui a fait de grandes lumieres, car
il a vne benignité eternelle.

Le soleil pour gouuernement du
iour, car il a vne benignité eternelle.

La lune e les étoiles pour le gou-
uernemēt de la nuit, car il a vne beni-
gnité eternelle.

Qui battit les Egyptiens en leurs Exo. 12
premier-nés, car il a vne benignité e-
ternelle.

E tira les Israelites d'entre eux, car
il a vne benignité eternelle.

A main forte e bras étendu, car il a Exo. 13
vne benignité eternelle.

Qui mipartit la mer rouge, car il a
vne benignité eternelle.

E fit passer les Israelites par le mi-
lieu, car il a vne benignité eternelle.

E poussa Pharaon e son ôt en la Exo. 14
mer rouge, car il a vne benignité eter-
nelle.

Qui mena son peuple par le desert, Nomb. 24
car il a vne benignité eternelle.

Qui occit des grans rois, car il a v-
ne benignité eternelle.

E tua des nobles rois, car il a vne
benignité eternelle.

Sehon roi d' Amorrée, car il a vne
benignité eternelle.

E Og roi de Basan, car il a vne be-
nignité eternelle.

E donna leur terre en heritage, car Iof. 13
il a vne benignité eternelle.

D En heritage aux Israelites ses serui-
teurs, car il a vne benignité eter-
nelle.

Qui en nôtre petitesse a eu souue-
nance de nous, car il a vne benignité
eternelle.

E nous a ôtés a noz auersaires, car
il a vne benignité eternelle.

Qui donne a manger a tous ani-
maux, car il a vne benignité eter-
nelle.

Prisés le Dieu du ciel, car il a vne
benignité eternelle.

CXXX

CXXXVII.

G. Dauidique de Ieremie. E.

Sur les riuieres de Babylone nous
Sétions assis, e plourions, en nous
souuenant de Sion.

E auions pendu noz harpes aux
faulx du pays.

Car lá ceux qui nous auoint faits
esclaves, e qui étoint cause de noz he-
las, nous demandoit chãsons e ioye:
Chantés nous quelque chãson Sion-
noise.

Comment chanterions nous chan-
son du Seigneur en pays étrange?

Quand nous t'auons^a oublié, Ieru-
salem, nôtre main droite^b a tout ou-
blié.

Notre langue tiët a nôtre palais,
si nous ne t'auons, si nous ne mettons
Ierusalem au plus haut degré de nô-
tre ioye.

Souuienne toi, Seigneur, des Idu-
mcens, qui en la iournée de Ierusalem
disoient: rasés rasés-là de fons en com-
ble.

O fille Babylone, qui dois être dé-
truite, bienheureux sera qui te ren-
dra la pareille de ce que tu nous as
fait.

Bienheureux sera qui prendra e
froissera tes enfans contre les pier-
res.

CXXXVIII.

*De Dauid. G. Seume d' Ag-
gée e de Zacarie. E.*

IE te priserai de tout mon cueur, te
chantant deuant les^a dieux.

Je ferai la reuerence a ton saint tem-
ple, e priserai ton nom, a cause de ta
benignité e loyauté, qui fals^b tes pro-
messes plus grandes que n'ët ta si
grande renommée.

Quand ie reclame, tu m'exauces,
haussant puissamment mon ame.

Tous les rois de la terre te prise-
ront, Seigneur, quand ils auront oui
les parolles de ta bouche.

E chanteront la nature du Sei-
gneur, duquel Seigneur la gloire ët si

A grande.

Lequel Seigneur étant si haut, re-
garde si bas, e de si loin donne a con-
noitre sa hauteffe.

Si ie me trouuai au milieu de dan-
ger, tu me sauueras la vie, e mettant
ta main contre le maltalent de mes
ennemis, me cõtregarderas a tout ta
main droite.

Seigneur tu depêcheras mon affai-
re, Seigneur qui as vne benignité par
durable, tu ne lâcheras point fouura-
ge de tes mains.

CXXXIX.

*Seume de Dauid pour être en-
tonné, G. de Zacarie quand ils
étoint épars. E.*

Seigneur tu m'as fondé, e me con-
nois,

Tu me connois e assis e de bout,
entendant de loïn ma nature.

Tu me ceins e en mon cheminer e
en mon gelir, e estout assureé de tout
mon train.

Tellement que ie n'ai pas encor le
propos en la langue, que tu le fais
tout, Seigneur.

Tu m'as formé e derriere e deuant, e
as mis la main apres moi.

Ce qui m'ët si malaisé e difficile a
entendre, que ie n'y puis mordre.

Où irai-ie de deuant ton espe-
rit? e où m'en fuirai-ie de deuant
toi?

Si ie grimpe au ciel, tu y es: si ie me
couche en enfer, te voila.

Que ie prenne les ailes de l'aube
du iour, que ie me tienne au bout de
la mer,

Encore lá ta main me tiendra, ta
droitte me faisira.

Que si ie fai mon conte que pour
le moins tenebres me cacheront, la
nuit m'ët lumiere.

Les tenebres mêmes ne te tene-
brent point, e la nuit te luit comme
iour: ce t'ët tout vn des tenebres e de
la lumiere.

Ff 4 Car

a. perdue.

b. ne fait
toucher
les instru-
mens.c. nous s'm-
smuets
pourant
que nous
n'auons
pas Ierusa-
lem pour
nous ré-
iour.

Esa. 13

a. grans sei-
gneurs.b. choses
plus gran-
des que tu
n'enas le
bruit.

Amos 9

a. affectiōs.

Car tu es maitre de mes reins, tu m'as mis en point au ventre de ma mere.

Le te remercie de ce que d'une façon tant étrange e merueilleuse j'ai été fait: tes euures sont merueilleuses, ce que mon esperit connoit très bien.

Mes membres ne te furent point cachés quand ie fu fait en lieu secret, e futillement tissu^b au bas de la terre.

b. étant caché au ventre de ma mere, comme les choses qui s'ont sous terre.

Tes yeux virent la matiere dont ie suis fait, e étoit toute écrite en ton liure des contes, e fut façonnée par succession de tems, sans s'en falloir vne piece.

O que ie tien precieuses tes manieres, ô Dieu: lesquelles sont a si grand tas, que quand ie les veux conter, elles montent plus que l'araine, e quelque veiller que i'y face, i'en suis encore là.

O si tu détruisois les méchants, Dieu: gens sanglans retirés vous de moi.

Qui parlēt de toi lâchemēt, e sont tes auerfaires si débauchés, qu'ils en sont outrecuidés.

Certainemēt ie veux mal a tes malueuillans, Seigneur, e en veux a tes contraires.

Ie les hay iusqu'au bout, e les tien pour ennemis.

Sonde moi, ô Dieu, e connoi mon cueur: éprouue moi, e connoi mes sens.

E regarde si ie suis en mauuais chemin, e me condui en vn chemin^d durable.

CXL.

Seaume de David, pour être entonné.

Défend moi de mauuais hōmes, Seigneur: garde moi de gens mau piteux.

Lēquels pēsēt mal en leur cueur, en brassant tous les iours guerre.

Ils aguifent leurs dens comme serpens, ayans venin d'aspic sous leurs

leures. Sela.

Contregarde moi, Seigneur des mains des méchās: garde moi de gēs maupiteux, qui se delibèrent de faulser mes pas.

Gens orgueilleux me tendent secrettement pièges e cordes: ils tēdent vn filé aupres du sentier: ils me mettēt des encombres. Sela.

Ie diau Seigneur: tu es mon Dieu, écoute Seigneur, ma voix suppliante.

B Seigneur sire, le renfort de mon salut, qui me couures la tête quand il se faut armer,

Ne laisse pas venir les méchants au dessus de leurs atteintes, de peur q̄ si tu les laisses venir a bout de leur entreprinse, ils ne s'enorgueillissent. Sela.

Soit le chef de ceux qui m'assiegēt, accablé du mauuaistour que brassent leurs leures.

C Que charbons leur tombent dessus: qu'ils soyent iettés au feu, e en telles fosses qu'ils ne s'en puissent releuer.

Que l'homme langard ne soit point ferme en terre: que l'homme maupiteux soit tant chassé de mal, qu'il trēbuche.

Ie sai bien que le Seigneur débattra la querelle e cause des chetifs e pources.

Certes, les iustes priferont ton nom: les droitturiers demourerōt en ta presence.

CXLI.

Seaume de David.

Seiḡnr ie t'inuoque, hâte toi vers moi, écoute la voix de laquelle ie te reclame.

Que mon oraison, tienne deuant toi place de parfum, e mes mains élevées, d'offrande du vēpre.

Met, Seigneur garde a ma bouche: garde le guichet de mes leures.

N'incline point mon cueur a mau uais

c. droit: car les choses droites e bōnes durent: e les contraires perissent, selon le seaum.

uais affaire, pour être mal condicioné avec gens de mauuaise vie: e que ie ne mange point de leurs bonsorceaux.

Que gens iustes me battent, ils me feront plaisir: qu'ils me châtient, ie tiendrai cela pour vn tres excellent baume: e tant s'en faudra qu'ils me blecēt la tête, que même quād ils aurōt mal, ie prierai pour eux.

Que ceux qui les condamnent, soyent lancés par lieux pierreux, afin qu'ils oyent que mon propos est gracieux.

Comme l'on fend e froisse la terre, ainsi sont noz mēbres épars a la gueule d'Enfer.

Si est-ce, Seigneur sire, que j'ai les yeux sur toi: en toi ie me confie, ne me laisse point perdre la vie.

Garde toi du laq duq̄l ils me veulent enlacer, e des trappes des malfaisans.

Que les méchans trēbuchent ensemble en leurs filés, ce- pendant que ie passe.

CXLII.

Enseignement de Dauid, faisaut oraison en une cauerne.

IE fai au Seigneur mes douleanes, ie fai au Seigneur ma supplicacion.

Iépard deuant lui mon propos, deuant lui ie montre mon angouisse,

Mon esperit se tourmentant en moi. E tu fais bien mon chemin: en la voye par laquelle ie doi aller, on me tend couuertement vn laq.

Regardant a la droite, ie voi que nul ne me reconnoit: ie n'ai nul refuge: il n'y a personne qui se soucie de ma vie.

Ie crie a toi, Seigñr: ie t'appelle ma fiance, e mon parti en la terre des vians.

Entend ma compleinte, car ie suis fort miné: defend moi de mes poursuuians, car ils sont les plus fors.

Déprisonne ma vie, pour priser tō

A nom: les iustes m' environneront, quand tu m'auras fait ce bien.

CXLIII.

Seaume de Dauid, G. quand Absalom son fils le chassoit. E.

SEigneur oui ma priere, écoute ma supplicacion par ta feauté, exauce moi par ta iustice.

BE ne va point par deuant le droit avec ton seruiteur: car deuant toi nul viuant ne sera assout.

a. ne me traite pas a la rigueur.

Car l'ennemi chasse mon ame, e atterre ma vie, me mettant en telles tenebres, que sont ceux qui demeurent tou-iours mors.

Parquoi j'ai l'esperit en grād émoi, e le cueur étonné au ventre.

Il me souuient du tems passé: ie pēse en toutes tes euures, contemplant les faits de tes mains.

I'étend mes mains vers toi, mon ame te desire comme terre seche. Sela.

CHâte toi de m'exaucer, Seigneur, le cueur me faut, ne me cache pas tōvī sage, pour me faire semblable a ceux qui descendent au creux.

Fai moi ouir biē matin ta benignité, car ie me fie en toi: mōtre moi quel chemin ie doi tenir, car ie leue mon ame vers toi.

Deliure moi de mes ennemis, Seigneur, car j'ai mon refuge en toi.

Appren moi a faire ta volonté, toi qui es mon dieu: que ton bon esperit me conduise par pays plat.

Pour l'amour de ton nom, Seigñr, sauue moi la vie, par ta iustice iette mon ame hors d'angoisse.

E par ta benignité defai mes ennemis, e perd tous ceux qui sont cōtraires a ma personne, car ie suis ton seruiteur.

CXLIII.

De Dauid.

BEnit soit le Seigneur, mō Roche fort, q̄ apprend mes mains a choquer, mes doits a combattre.

Il est

Il ét mon bienfaiseur, ma forteref-
se, mon boleuard, mō deliueur, mon
bouclier, en qui ie me fie, lequel fait
ployer mon peuple sous moi.

SUS 8

Seigneur qu'êt-ce que l'homme,
que tu t'en soucies? qu'êt ce qu'un en
gendré d'homme, que tu en ayes
soin?

L'homme ét comme rien, ses iours
passent ainsi qu'un ombre.

Seigneur baïsse tes cieus, e descēd:
touche les montagnes, e elles fume-
ront.

Lance la foudre, e les écarte: iette
tes fleches, e les trouble.

Etend ta main de la haut, tire moi
e deliure de tant d'eaux, de la main de
gens étranges.

Dêquels la bouche parle fausse-
ment, e leur main droite ét vne droit
te cauteleuse.

O Dieu ie te dirai vne chāson nou-
uelle, ie te chanterai a tout le nable a
dix cordes.

Qui donnes aux rois sauueté, e re-
cous Dauid ton seruiteur de glaiue
nuifant.

Recous moi e deliure de la main
de gens étranges, dêquels la bouche
parle faullement, e leur main droite
ét vne droite cauteleuse.

Carnoz fis sont cōme plantes croif-
santes, en leur ieunesse: noz filles com-
me piliers taillés en guise de temple.

Noz greniers sont entassés bien
pfond de saison en saison: nôtre ber-
caïl croît par milliers e dizaines de
milliers parmi noz rues.

a. ruerie.

Noz beufs sont bons a tirer, il n'y
a ne' chaplis, ne qu'on^b emmeine, ne
qu'on braye par noz places.

b. a-fauoir
bêtes ou
gens pour
esclaves.

Bienheureux ét le peuple auquel il
va ainsi: bienheureux ét le peuple de
qui le Seigneur ét son Dieu.

CXLV.

Louange de Dauid.

Et eleuerai, mon Dieu, ô roi, e beni-
rai ton nom a tous tems e iamais.

Tous les iours ie te benirai, e loue-
rai ton nom a tous tems e iamais.

Le Seigneur ét si grand e louable,
que sa grandeur ét incomprenable.
Siecle sur siecle prêche tes faits, e
montre tes prouesses.

Ie m'employerai apres l'honneur de
ta glorieuse maïesté, e apres tes mer-
ueilleux faits,

E sera ditte la puissance de tes cho-
ses redoutables, e déchiffrerai ta gran-
deur.

On publiera la memoire de ta grā-
de bonté, e chantera-on ta iustice.

Le Seigneur ét pitoyable e miseri-
cordieux, tardif a courroux, e de gran-
de benignité.

Le Seigneur ét bon a toutes cho-
ses, e debonaire enuers toutes ses
euures.

Toutes tes euures te prisent, Sei-
gneur, e tes bons te benissent,

Deuisans de la gloire de ton re-
gne, e parlans de ta prouesse:

Pour declarer a l'humain lignage
tes prouesses, e la maïesté de ton glo-
rieux regne.

Tō regne ét vn regne de tous tēs,
e ta seigneurie dure a iamais au grand
iamais.

Le Seigneur soutient tous ceux
qui tombēt, e redresse tous ceux qui
sont cheus.

Les yeux de tous regardent a toi, e
tu leur donnes a manger quand il en
ét tems.

Tu ouures ta main, e soules a sou-
hait toute chose viuante.

Le Seigneur ét iuste en tout son
train, e benin en tous ses faits.

Le Seigneur ét pres de tous ceux
qui l'inuoquent, de tous ceux qui l'in-
uoquent avec confiance.

Il fait la volenté de ceux qui le cri-
gnent, e ouit leur complainte, e les
sauue.

Le Seigneur garde tous ceux
qui l'aiment, e détruit tous les mé-
chans.

Ma bou

Ma bouche dira les louanges du Seigneur, e toute chair benira son saint nom a tous tems e iamais.

CXLVI.

*Halcluia. G. d' Aggée
e Zacarie. E.*

Loue le Seigneur, ô mon ame. Je louerai le Seigneur toute ma vie, ie chanterai mon Dieu tant que ie durerai.

Ne vous fiés pas es grans seignrs, en vn engendré d'homme, qui n'a point de salut.

Lequel quâd l'haleine lui sort dehors, e qu'il retourne en sa terre, alors perissent ses entreprinſes.

Heureux êt qui a le Dieu de Iacob pour son aide, qui a son attête au Seigneur son Dieu.

Lequel a fait le ciel e la terre, la mer e tout ce qui y êt: lequel tient promesse a iamais.

*Aff. 14
Apoc. 14*

Lequel fait iustice aux forcés, donne a manger aux affamés, le Seignr déprisonne les prisonniers.

Le Seignr y fait voir les aueugles, e dresse les trébuchés, le Seignr aime les iustes.

Le Seigneur garde les étrangers, soulage les orfelins e veufues, e renuerſe les entreprinſes des méchans.

Regne le Seignr a iamais, ton Dieu, ô Sion, a tous tems e iamais. Halcluia.

CXLVII.

G. Halcluia. E.

Loués le Seigneur, car il êt bon de chanter de nôtre Dieu: car c'êt belle chose que plaisante louange.

Le Seigneur bâtit Ierusalem, e rassemblera les bannis Israelites.

Il guarit ceux qui ont le cueur rompu, e met remede a leurs douleurs.

Il fait le conte du nombre des étoiles, les appellât toutes par leur nom.

Grand êt nôtre sire, e de grâde force, e de prudence infinie.

Le Seigneur souleue les petis, e atterre les méchans.

A Chantés e rechantés le los du Seigneur: chantés de nôtre Dieu a tout la harpe.

Qui couure le ciel de nuées, qui appareille la pluye a la terre, qui fait croitre du foin par les montagnes.

Qui donne aux bêtes leur pâture; *Matt. 6* aux petis corbeaux qui le reclament.

Il ne prend pas plaisir en la force d'un cheual, e n'a pas agreables les iambes d'un homme.

B Au Seigneur plaisent ceux qui le creignent, qui s'attendent a sa benignité.

Prêche le Seigneur, ô Ierusalê: loue ton Dieu, ô Sion.

Car il fortifie les éparres de tes portes, benissant tes enfans chés toi.

Lui qui met paix en tes marches, te soulant de fleur de froment.

Lui qui n'a pas plûtôt fait cōmandement a la terre, qu'incontinent^a sa parole court.

a. son commandement se fait.

C Lui q donne la neige cōme laine, e épart la bruine comme cendre.

Il iette^b sa glace par pieces, lequel le êt si trêfroide qu'on ne la peut endurer.

b. la grêle.

Item par le commandement qu'il fait, il les fond, e quand il retire son souffle, c' eau en coule.

c. les choses susdites fondēt

Il a déclaré sa parole aux Iacobeens, ses ordonnances e sentences aux Israelites.

Ce qu'il n'a fait a aucune des autres nations, e ne sauent point les droits.

D Halcluia.

CXLVIII.

*Halcluia. G. d' Aggée
e Zacarie. E.*

Loués le Seigneur choses celestes, loués-le là haut.

Loués-le tous ses anges, loués-le toute son armée.

Loués le soleil e lune, loués-le toutes étoiles luisantes.

Loués-le cieus des cieus, e les eaux qui sont dessus le ciel.

Dans

Que

Que ces choses louent le nom du Seigneur, au commandement duquel elles ont été créées.

Elles a établies a tout iamais, faisât vn arrêt intrépassable.

Loués le Seignr, choses terrestres, poissonars e toutes ondes.

Feu e grêle, neige e vapeur, vent de tempête qui fait son commandement.

Tous mons e tertres, arbres fruitiers e tous cedres.

Bêtes e tout bestial, choses rampantes, e oiseaux empennés.

Rois de la terre e toutes nations, princes e tous gouverneurs de la terre.

Iouenceaux e pucelles, vieux e ieunes,

Louët le nom du Seigneur: lequel comm'aini soit que son seul nom ét si excellent, que sa maiesté ét sur la terre e sur les cieus,

Toutefois il hausse la corne de son peuple, a la louange de tous ses bons, a-sauoir des Israelites, gens qui sont ses prochains. Haleluia.

CXLIX.

Haleluia.

Chantés le los du Seigneur d'vne chanson nouvelle, en la compagnie des bons.

Que les Israelites se réiouissent en leur createur: que les enfans de Sion s'égayent en leur roi:

Louâs son nom en dansant, le chantans a tout tabours e harpes:

Car le Seigneur fauorise a ses gens, e parera les petis de salut.

Les bons s'égayeront brauement, e triompheront sur leurs couches.

Ayans en leur gosier l'excellence de Dieu, e en leur main vn' épée a deux trenchans:

Pour faire vègeance des gēs, pour faire punicion des peuples:

Pour enchaîner leurs rois, e enfermer leurs nobles:

Pour en faire iustice comm' il ét écrit, qui sera l'honneur de tous ses saints. Haleluia.

CL.

Haleluia.

Loués Dieu en sō saintuaire, loués-le au ciel de sa puissance.

Loués-le de ses vertus, loués-le selon sa grandeur excellente.

Loués-le a son de trompe, loués-le a tout le nable e la harpe.

Loués-le a tout tabourins e danses, loués-le a tout instrumens de musique e en choses faittes.

Loués-le a tout cymbales resonantes, loués-le a tout cymbales qui tintent.

Que tout ce qui a haleine loue le Seigneur. Haleluia.

Le seaume qui sensuit, ne se treuve pas en Ebricu, mais en Grec, e ét hors le nombre des cent cinquante, écrit sous le nom de Dauid, quand il eut combattu cors a cors cōtre Goliath.

Tant le moindre de mes freres, e le plusieune de la maison de mon pere, e paissant les brebis de mō pere, le fi de mes propres mains vn instrument, i'accoutrai de mes propres doits vn salterion.

E qu'il rapporta a mon seigneur: le Seigneur, le Seignr même écoute.

Lui-même ayant enuoyé son mesager, m'enleua de la bergerie de mō pere, e m'oignit de son huile a oindre. a. Samuel.

E quelque beaux e grans que fussent mes freres, si ét-ce que le Seignr ne les approuua pas.

Le m'auançai pour combattre le Palestin, lequel me detestant par ses deatres,

le déguainai sa propre épée, e lui en coppai la tête, e aboli le deshonneur des Israelites.

La fin des Seaumes.

Les Prouerbes.

Chap. I.



Es sentences de Salomon fis de Dauid, roi d'Israel, pour apprendre sagesse e doctrine, pour entendre parolles de sauoir, pour acquerir doctrine d'entendement, iustice, droit, e equite: pour moyenner aux simples finesse, aux ieunes sauoir e discrecion. Vn sage en oyant croit en science, e vn entendu acquiert finesse, pour entendre sentences e propos, les dits des sages, e questions obscures. La creinte du Seigneur est le chef de science: mais les fis meprisent sagesse e doctrine. Ecoute mon fis la doctrine de ton pere, e ne laisse point les enseignemens de ta mere, car ils seront la grace de ton chef, e le quarquan de ton col. Mon fis si les mechans te veulent attirer, refuses: s'ils disent: Vien avec nous, nous mettrons embûches pour tuer: nous guetterons a tort les innocens: nous les engloutirons tous vifs, e entiers, come fait Enfer ceux qu'on enterre: nous trouuerons toute sorte de precieux biens, e remplirons noz maisons du butin: tu mettras ton auoir avec le nostre, e n'aurons tous nous qu'une bourse: mon fis ne va point par un meme chemin qu'eux: retire ton pied de leurs sentiers. Car leurs pieds courent a mal, e se hâtent de repandre sang. Or on a beau tendre les filés deuant les yeux de quelque chose que ce soit qui a des ailes. Quant a eux, ils font embûches a leur propre sang, e guettent leur propre vie. La nature de tout auaricieux est telle, qu'elle ôte la vie a son maitre. La sagesse huche en la place, en sonnant parmi les rues, e crie là où il y a troupes de gens, aux entrées des portes, en tenant parmi la ville tels propos: Aimerés vous tous iours sim

A plesse, ô simples: e les moqueurs auront-ils tous iours leur affexion a moquerie: e les fols hayront science? Retournez vous deuers ma correction, e ie vous inspirerai de mon esperit, en vous montrant mes parolles. Puis que vous me refusés quand ie crie, e quand ie tend la main, personne n'en tient compte, e si aneantissés tout mon conseil, e ne voulés point ma correction: aussi me rirai-ie de votre perdicion, en me moquant, quand votre peur viendra.

B Quand votre peur e perdicion viendra, ainsi qu'un degatement e tempeste: quand angoisse e necessite vous assaillira, alors on m'inuquera, e ie n'exaucerai pas: on veillera apres moi, e si ne me trouuera-on pas, a cause qu'on aura hay science, e n'aura-on pas eleu la crainte du Seigneur, ains ne voulant point mon conseil, n'aura-on tenu compte de toute ma correction. Parquoi ils mangeront du fruit de leurs menées, e seront soulés de leurs entreprises. Car la peruersite des simples les fera mourir, e le bonheur des fols les gâtera. Mais qui me croira, en ferte demourera, e sera en repos sans craindre mal.

Esa. 65
Iere. 7

c. on leur
fera de tel
pain souf
pe.

Chap. II.

Mon fis si tu reçois mes parolles, Me qui tu serres mes commandemens par deuers toi, en prêtant l'oreille a sagesse, applique ton esperit a prudence. Car si tu appelles intelligence, criant apres prudence: si tu la cerches e quiers, comme l'argent e finance, par ce moyen tu entendras la crainte du Seigneur, e trouueras la connoissance de dieu. Car le Seigneur donne sagesse: de sa bouche vient sauoir e prudence, e si garde aux preudhommes auancement, defendant ceux qui cheminent rondement, contregardant e gardant les bonnes meurs, la maniere de viure de ses bons. Par ainsi tu apprendras iustice, droit, e raison, e toutes bonnes pratiques. Si sagesse te vient a cuer, e que science plaise a ton

Gg

Seau. 111
Eccl. 1

Esa. 59
a. comme vn oiseau, s'il voit le filé, peut bien échapper a voler, ainsi toi étât auerri, peus bien échapper des embûches des mauuais, pour ne tomber en la male fin qu'eux

b. qui mal pourchasse, mal lui vient.

esperit, finesse e prudente te gardera e preferuera, te contregardât de mauuaises meurs, de gens parlans méchamment, qui laissent les droittes sentes, pour aller par voyes tenebreuses: qui prennent plaisir a malfaire, s'égayans en mal e méchâceté: qui tiennent vne peruerse e débauchée maniere de viure. Elle te gardera d'étrage femme, e autre que tienne, laquelle vse de douces parolles, e laisse le guidon de sa ieunesse, e oublie^b l'alliance de son dieu, dont sa maison e son train s'en va trêbucher a la mort e aux trêpassés, en sorte q̄ de ceux qui ont affaire a elle, nul n'en retourne, ou arriue au chemin devié: afin que tu ailles par le chemin des bōs, e gardes les sentiers des iustes. Car les preudhōmes e entiers se tiendront en la terre, e y demoureront en vie. Mais les méchans e déloyaux seront de fond en comble raclés de la terre.

Chap. III.

MOn fis n'oublie point mes enseignemens, e retien en ton cuer mes commandemens: car ils te ferōt viure long tems, e auoir longue vie e paix. Que bōté e feauté ne te faillent point: lie-te-les au col, e les escri en la tablette de ton cuer, e tu trouueras grace, e bon entendement deuant dieu e deuant les hommes. Fie toi au Seigneur de tout tō cuer, e ne t'appuye point sur ta prudence: recōnoi-le en tous tes affaires, e il adressera tō cas. Ne te tien point pour sage, crain le Seigneur, e fui le mal: ce te sera pour vne medicine de ton nōbril, e autant que si on t'arrosoit les membres. Fai honneur au Seigneur de ton auoir, e des premiers fruits de toute ta recueute, e tes greniers serōt remplis d'abōdance, e tes pressoirs répandront a force de vin nouueau. Ne refuse point, mō fis, e ne dédaigne l'instruxion e châtiement du Seigneur: car celui que le Seigneur aime, e y prend plaisir cōme vn pere en son fis, il le châtie. Heureux

A êt l'homme qui a aquis e obtenu sagesse e discreciō: car mieux en vaut la trafique e reuenu, q̄ d'argēt ou d'or. El̄p̄ êt plus precieuse que perles, e ne saurois rien souhaier qui soit a comparer a elle. A sa main droite êt longue vie, a sa gauche richesses e honneur: tous ses chemins e sentiers sont plaisans e paisibles. El̄p̄ êt arbre de vie a qui la tient, e sont heureux qui l'ont faisie. Par sagesse le Seign̄r fōda la terre: par prudēce, il établit le ciel: par science^a l'abyme se fend, e fait degoutte rosée. Mon fis qu'elles ne bougent de deuant tes yeux: garde raison e finesse, e elles seront la vie de ton ame, e la grace de tō gousier. Par ce moyen tu chemineras seurement, sans chopper des pieds. Quād tu seras couché, tu ne seras point effrayé, ains étāt couché dormiras a ton aise. Tu ne craindras ni soudaine frayeur, ni dōmage qui vienne des méchās: car le Seign̄r te côtoyera, qui gardera ton pied d'être prins. ^b Ne refuse point vn bien a qui il êt deu, quand tu as la puissance de le faire: ne di point a autrui, qu'il s'en voise, e puis retourne, e q̄ demain tu lui dōneras, veu que tu en as le pouoir: D. car tu ne fais que le lēdemain apportera. E. Ne brasse point le mal d'vn autre qui hante avec toi en assurance. Ne prend point debat avec vn hōme sans cause, s'il ne t'a fait nul déplaisir. N'aye point enuie de faire cōme les gēs cruels, e ne tien riē de leurs manieres de faire: car le Seign̄r hayt les mauuais, e décoeuure sō secret aux preudoms. Le Seign̄r ēuoye malheur aux maisons des méchans, e bonheur aux demeures des iustes. Des moqueurs il se moque: e aux petits il fait grace. Honneur acquerrōt les sages: mais les fols emporteront blâme.

Chap. IIII.

ECoutés, enfans, la discipline devō être pere, e soyés entêtifs a apprendre prudēce: car ie vous dōne bō enseignemēt: ne laissés point ma doctrine.

Soms 7

a. son premier mari.

b. la foi de mariage.

Tob 18

Rom. 12

Tob. 4

Luc 14

Ebr. 12
Apo. 3

a. la terre icte les fruits par les conduits.

b. on doit bien faire, e tantôt.

Sec. 177

ne. Car moi étant le tendre fis de mō pere, fort aimé de ma mere, il m'endoctrinoit, en me disant ainsi: Comprend en ton cueur mes parolles, garde mes cōmandemens, e tu viuras. Acquiere sagesse, acquiere discrecion, n'oublie point les parolles de ma bouche, e ne te détourne point d'elles. Ne la laisse poit, e elle te gardera: aime-la, e elle te contregardera. Pour le cōmencemēt de sagesse, acquiere sagesse, e de tout tō pouoir acquiere discrecion. Prese-la, e elle te hauffera: elle te fera honneur, si tu l'embrasses: elle te mettra sur la tête accroissemēt de grace, te garnissant de couronne d'hōneur. Ecoute mō fis, e reçois mes parolles, e tu auras lōgue vie, G. afin que tu ayes beaucoup de moyens de viure, E. car ie t'adresse par le chemin de sagesse, en te faisāt aller par droits sentiers: en chemināt ton marcher ne sera point pressé, e si tu cours, tu ne chopperas point. Retien doctrine sans la lâcher: garde-la, car c'ēt ta vie. Ne va point par le chemin des méchās, e ne braue point en la voye des mauuais. Euite-la: ne passe point par elle: détourne t'en, e passe outre. Car ils ne dormēt point sans auoir mal fait, e perdent leur somme s'ils n'ont porté dommage, pour autant qu'ils mangēt le pain de méchāceté, e boient le vin d'iniustice. Mais le chemin des iustes reluit cōme la lumiere, laquelle va en croissant iusque le iour soit acheué. La voye des méchans ēt cōme tenebres, ils ne sauēt où ils hurtent. Mon fis enten mes parolles, prête l'oreille a mes ppos. Qu'ils ne bougent de deuāt tes yeux, garde-les dedās de tō cueur. Car en eux gīt la vie de ceux qui les trouuēt, e la medicine de tout leur cors. En toute diligēce garde tō cueur: car la source de vie en viēt. Met ius mauuaise bouche, e iette au loin méchantes leures. Aye les yeux regardans droit, e tirans droittement deuant toi. Poise le marcher de tes pieds, e q̄ tout tō aller soit

a. viuet me
chammēt.

A certain. Ne te détourne n'a la droite, n'a la gauche: garde tes pieds^b de mal faire. G. L. Car dieu connoit les droits chemins, e les gauches sont peruers. E il adressera tes sentiers, e auancera ton aller heureusement. E.

b. G. :
mauuis
chemin.

Chap. V.

MOn fis soye attētif a ma sagesse, e prête l'oreille a mō adresse, afin de garder finesse, e que tes leures retiennēt science. Car vn' étrāgiere a des leures qui coulēt fin miel, e la bouche plus douce qu'huyle: mais sa fin ēt aussi amere qu'aloine, e aussi ague qu'vn' épée a deux taillās. Ses pieds descēdēt a la mort: les pas tirent vers Enfer. Le chemin de vie ne poise-elle pas: son aller ēt égaré ie ne sai où. Parquoi en fās écoutés moi, e ne vous reculés point des parolles de ma bouche. Détourne d'elle tō chemin, e ne t'approche point de l'entrée de sa maison, de peur que tu n'abādonnes tō hōneur a autrui, e ta vie a gens maupiteux: de peur q̄ gens étrāges ne mangent leur foul de tō auoir, e q̄ ta peine soit chés autrui, e qu'a la fin tu te pleignes, quād tō cors e viure sera cōsumé, en disant: Pourquoi ai-ie hay discipline: e ai eu le cueur dégoûté de châtiemēt, e n'ai pas obei a mes maitres, ne prête l'oreille a mes seigneurs: Il n'y a quasi mal q̄ ie n'édure parmi le cōmū peuple e cōpagnies. ^aBoi de l'eau de tescisternes, e de l'humour du milieu de tes puits. Que tes fontaines iettēt dehors parmi les rues, ruisseaux d'eau, léq̄ls toi seul ayes, e non pas les étranges avec toi. Que ta fontaine soit heureuse, e prend ton plaisir en la femme de ta ieunesse, biche amiable, e ioli dain, dōt ses tetins t'arroufēt en tout tēs, e q̄ tu iouisses continuellement de son amour. E pourquoi iouiras-tu, mō fis, d'vne sē m'étrāge: e te tiendras entre les bras d'autre q̄ tienne, veu q̄ le Seignr a deuāt les yeux les chemins de l'hōme, e poise tous ses pas: Vn méchāt ēt pris par ses fautes, e ēt attrappé des cordes

B

C

D

a. soye cō
tent de ta
femme, en
engēdrat
des entans
d'elle, q̄ i
ne soyent
point bā-
tards.

10614

de son méfait, e mourra sans amendement, e portera la penitēce de sa gran de folie.

Chap. VI.

MOn fis si tu pleges autrui, e bailles la main a vn autre, tu es attrappé par les parolles de ta propre bouche: tu es prins par les parolles de ta propre bouche. Fai donque tant, mon fis, que tu sois deliuré, depuis q̄ tu es venu en la main d'autrui. Va, presse, sollicite l'autre, ne laisse point dormir e sommeiller tes yeux, e paupieres, échappe cōme vn cheureul de la main du chasseur, ou cōme vn oiseau de la main de l'oiseleur. Va a la formie, paresseux: regarde sa pratique, e soye sage: laq̄lle sans auoir gouuerneur, maitre, ni seignr, enferme en été son viure: el' amasse a moisson son manger. G. Ou t'en va a l'abeille, e cōsidere cōm' el' ét de grād peine, e cōm' elle fait vn ouurage d'étoffe. E les rois e les gēs priués mangent ses trauaux pour leur santé, e si ét aimable a chacun, e renommée, e quelque foible de force qu'elle soit, si ét-ce q̄ par la peine qu'elle prent apres sagesse, el' a ainsi profité. E. Ne feras-tu iamais q̄ dormir paresseux: ne te leueras-tu point de tō dormir? En dormant vn petit, en sommeillant vn petit, en pliant vn petit les mains pour reposer, il te viendra, cōme vn passant, ou hōme équipé, poureté e disette. G.L. Mais si tu es habile, ta moisson viendra^b comme vne fontaine, e disette s'en fuira loin en poste. E. Vn enfant perdu, vn mauuais garnemēt, va d'vne bouche peruerse, guigne des yeux, parle des pieds, mōtre des doits, brasse mal par la peruersité de son cueur, e ne fait q̄ semer noises. Pourtāt viendra soudainemēt sa perdicion, e sera tōt decōfit sās remede. Six choses y a, voire set, q̄ le seignr hayt, e abomine de cueur: yeux hautains: fausse langue: mains qui répandent sang innocēt: cueur q̄ brasse mauuaises entreprinſes: pieds vites

a. si tu dors vn peu, e puis vn peu, e puis vn peu, tu dormiras beaucoup qui sera cause qu'il te viendra disette, au depourueu.

b. a moisson

A pour courir a malfaire: faux tēmoïn q̄ dit mēteries: evn qui met debat entre les freres. Garde, mon fis, le cōmandemēt de ton pere, e ne laisse pas l'enseignement de ta mere. Aye-les toujours liés sur le cueur, e attachés au col. En chemināt qu'ils te meinēt, e en ton coucher qu'ils te gardent: e quād tu seras éueillé, pense y (car vn cōmandement e enseignemēt ét vne clarté: e les correxions e remōtrances sont le chemin de vie) afin que tu te gardes de mauuaise femme, de flatteuse langue d'étrange femme. N'aye point en tō cueur desir de sa beauté, e te garde d'être prins par ses paupieres. Car vne putain e paillarde, q̄ ne vaut qu'vne miche de pain, chasse l'ame qui ét precieuse. Assauoir-mon si on attifera le feu en son giron, sans brûler ses habillemens: ou si on marchera par dessus les charbons, sans se brûler les pieds: Ainsi en ét-il d'vn qui a affaire a femme d'autrui, laq̄lle quicōque la touche, n'en échappera pas q̄tte. **C** On ne traite pas outrageusement vn larçon, qui derobbe pour cōtenter son appetit, quād il a faim: e s'il ét trouué, il rend set fois autāt, ou biē paye tout l'auoir de sa maison. Mais qui adultere avec vne femme, il ét hors du sens, il se gâte soi-même de faire celá, il acquiert coups, e outrage, e ne sera iamais son deshōneur effacé. Car le mari forcené de ialousie s'en venge sans rien épargner: il ne lui chaut de rançon quelcōque: e quoi que tu dōnes, il n'en veut rien. **D**

c. qui ne vaut pas celá.

d. il ét plus dāgereux d'adulterer, quede derobber. Car le larçon ne perd que son argent, selō la loi: mais l'adultere perd son honneur, e ét battu, ou tué.

Chap. VII.

MOn fis, garde mes parolles, e serme mes cōmandemēs par deuers toi. Garde mes cōmandemens, afin q̄ tu viues: e mes enseignemens comme la prunelle de ton œil. Lie-les en tes doits, e les écri en la tablette de ton cueur. Di sagesse ta seur, e appelle prudence ta cousine, en te gardant d'étrāge femme, qui flatte de parolles. Vne fois en regardāt par la fenētre de ma maison,

maison, par ma cage, ievi entre les simples, j'apperceu entre les iouenceaux, vn compaignon malauisé, qui passoit par vn quarrefour, vers vn coin, e tiroit vers la maison d' elle, sur le tard, entre iour e nuit, par l'obscurité e tenebres de la nuit. E voici venir vne sēme au deuant de lui, accoutrée en ribaude, vne fine piece, babillarde, debauchée, ne tenāt poīt ses pieds chēs soi: maintenāt en la place, maintenant parmi les rues, e par tous les coins elle guettoit. Elle le vous print e baïsa, e d'vnisage effronté lui dīt: j'ai fait sacrifice pour la prosperité, e ai auïourd'hui rendu mes vœux. Pourtant te suis-je sortie au deuant, pour te voir de bōn'heure: dont ie t'ai trouué. j'ai tapissé mon lit de draps e tapisserie bigarrée d'Egypte: j'ai perfumé mon lit de myrre, aloë, e fine canelle: il nous faut prédre noz ebattemens iusqu'au matin: e passer nôtre tēs en amourettes. Car mon mari n'ēt pas en la maison: il ēt allé en pays lointain, e a prins aueque soïvne bougette d'argēt, e reuïēdra en la maison au iour des vagues. Par tel lōg ppos, e belles paroles, elle l'attira, e le fit incōtinant aller apres soi, cōm'vn beuf va a la bouche rie, ou cōme lon retiēt vn fol a tout le tēp, iusqu'a tāt qu'vne flēche lui perce le foye, cōm'vn oiseau se hâte pour aller au lacet, ne sachāt pas que savie y gīt. Parquoi enfās, écoutés moi, e prenez garde aux parolles de ma bouche. N'incline point tō cueur a seschemins, e ne te déuoye point par les sentiers. Car ell' en naure e abbat plusieurs, e en a tué mains. Sa maison ēt le chemin d'Enfer, q meine au fin fond de la mort.

Chap. VIII.

Il faut entendre que la sagesse crie, l'prudence sonne au sommet des tertres, sur le chemin, se tenant entre les fētes, e huche aupres des portes, a l'ouverture e entrée de la ville. le crie a vous, hōmes, e appelle les enfās d'hō

A me. Apprenés finesse, vous simples, e vous fols apprenés a auoir bon sens. Oyés, car ie parle noblemēt, e tiē propos de droiture: car ie dégoïse verité, e mes leures hayssent méchanceté. Tous mes propos sont raisonnables, e n'y a point de mauuaitie ou méchanceté, ains sont tous certains e droits a gens d'entendemēt e de fauoir. Prenés mon instruxion e science plûtôt qu'argent e or fin. Car mieux vaut sagesse q perles, e ne sauroit-on souhaiter chose q soit a cōparer a elle. **B** Moi sagesse me porte finemēt, e ai trouué cōnoissance de futilité. La crainte du Seignr ēt hayr le mal: ie hay orgueil, arrogance, mauuaises meurs, e male bouche. A moi ēt conseil e raison: ie suis prudence, a moi ēt la force. Par moi regnēt les rois, e les seignrs font iustes ordonāces. Par moi seigneuriet les princes e sōt renōmés tous les gouuerneurs dumōde. l'aime q m'aime, e q biē me cherche, me trouue. **C** En moi gissent richesses e honneur, ferme pouoir e iustice. Mieux vaut mon fruit, qu'or, e or de touche: e mō reuenu q fin argēt. le meine par le chemin de iustice, parmi les sentiers de raisō, pour fair'auoir de quoi a q m'aime, e pour rēplir leurs greniers. Le Seignr m'a eue au cōmencement de sa besogne, dēia deuāt son euure. l'ai été ordōnée de tous tēs, dès le cōmencemēt, deuāt que la terre fût faite. Les abymes n'étoint pas, que i'étoi engēdrée, lors q **D** les fontaines pleines d'eau n'étoint pas encore. Deuāt que les mōtagnes fussent fichées, e deuāt les mōtagnettes, ie fu engēdrée. Il n'auoit pas encore fait la terre, les places, e la tête de la terre du mōde, e quād il faisoit le ciel, que i'y étoi: quand il cōpassoit le ^b rond par dessus le profond, quād il asseoit fermemēt le hautciel par dessus, quād il asseuroit les fontaines du pfond, quād il bailloit ordonāce a la mer, en sorte que les eaux ne passeroint point son cōmandement, quād il

548

a. la terre qui ēt façonnée en forme d'vne tête e boule.

b. ciel

mettoit les fondemēs de la terre, i'ē-
toifablement aupres de lui, prenant
mes plaisirs tous les iours, e m'ēbat-
tant incessamment deuāt lui, en m'ē-
battant au monde de sa terre, e pren
pleiſir a être aucc les enfans d'hōme.
Parquoi enfans, écoutés moi, que bi
enheureux sont ceux qui gardēt mes
ordonances: écoutés instruxion, e so
yés sages, sans être nonchallans. Heu
reux ēt l'hōme qui m'écoute, en veil-
lant a ma porte, tous les iours guet-
tant les pôteaux de mō huis. Car qui
me trouue, trouue vie, e entre en la
grace du Seigneur. Mais qui fait mal
cōtre moi, il fait tort a sa vie: quicon-
queme hayt, aime la mort.

Chap. IX.

SAgeſse a bâti sa maison, e a taillé
ses set colōnes: ell'a tué sa bête de
sacrifice, offert son vin, e apprété sa ta-
ble, e a enuoyé crier par ses damoiſel-
les, sur les hauts dongeons de la ville:
Qui ēt simple, qu'il se retire ça: vous
malauifés venés-ça (leur dit-elle)
māgés demon pain, e beuues du vin
q' i'ai offert. Laiffés simplesse, e vous
viurés. G. e regnerés a iamais: e cer-
chés prudēce, afin que viuiés, E. e che-
minés par le chemin de prudēce. Qui
remōtre a vn moqueur, acquiert mé-
pris: e qui reprend vn méchāt, acqui-
ert tache. Ne reprend point vn mo-
queur, de peur qu'il ne t'en veuille
mal: reprend vn sage, e il t'aimera.
Baille a vn sage, e il deuiendra encor
plus sage: enseigne vn hōme de bien,
e il deuiendra plus sauant. Le chef de
sageſse, ēt la creinte du Seignr: e le sa-
uoir des saints ēt prudence. Car par
moi ton aage sera allongé, e te seront
augmentés les ans de ta vie. Si tu es
sage, tu le seras pour toi-même: e si tu
es moqueur, toi seul en porteras la
penitence. G. Vn fis bien apprins se-
ra sage, e sera maitre d'vn malappris.
Qui sur mensonges s'appuye, il pait
les vens, e si chasse les oiseaux qui vo-
lent. Car il a laiffé les voyes de sa vi-

A gne, e s'ēt foruoyé de Porniere de sa
metairie, e s'en va par vn desert sec, e
par vn pays asſeché, e amasse a tout
ses mains sterilité. E. Vne fēme folle,
babillarde, rusée, q ne fait riē, se sied a
la porte de sa maison, sur vne selle, en
lieu haut de la ville, e appelle les pas-
sans, qui tirēt droit leur chemin. Qui
ēt simple, qu'il se détourne ça: e aux
malauifés elle dit: Eau dérobbée ēt
tant plus douce, e pain emblé ēt meil-
leur. Or ne fait-il pas que là soyent
B les trēpassés, e que ses cōuiés soyēt au
fin fōd d'Enfer. G. Mais recule toi, sās
seiourner en sa place, e sans lui ietter
l'œil dessus. Car tu passeras cōm'vn
eau étrange, e passeras la riuere d'au-
trui. Or te garde de l'eau d'autrui, e ne
boi point de la fontaine d'autrui, afin
que tu viues long tēs, e acquieres lon-
gue vie. E.

Chap. X.

Sentences de Salomon.

VN sage fis réiouit son pere, e vn
fol fis porte tristesse a sa mere.
C Biens mal acquis, rien ne profitent:
mais innocence defend de mort.
Le Seigneur ne laiffe point auoir
faim a vn hōme de biē, ains repousse
la nuisance des méchans.
Main lâche ameine poureté, e main
habille enrichit.
Enfant bien auisé amasse en été: en
fant vilain dort a moisson.
A tête d'homme de bien, bō heur:
mais la bouche des méchans couure
D felonnie.
D'homme de bien, heureuse renō-
mée: de méchant homme, puāt nom.
Qui a le cueur sage, reçoit enseigne
mēs: e^b q a les leures folles, sera battu.
Qui rondement va, seurement va:
e qui se porteméchāment, sera cōneu.
Qui guigne l'œil, donnera de l'affai-
re: e qui a les leures folles, sera battu.
Bouche de iuste, fontaine de vie:
bouche de méchāt, couure felonnie.
Hayne engendre noifés, e charité
couure tous méfaits.

a. les mé-
chans font
médifans,
e pource-
la sōt mal-
fortunés.

b. qui par-
le folle-
ment.

a. Pier. 4
1. Cor. 13
c. pardōne

En

En leures d'homme discret, se trou- A
ue sagesse; e sur le dos des malauifés,
le fouet.

a dit tout,
e se fait
battre.

Les sages celent ce qu'ils fauent:
mais bouche de fol^a n'êt pas loin d'ê-
tre tabuttée.

b. il s'y fie
côme en
vne ville
forte.

L'auoir d'vn riche^b êt sa ville for-
te: e les poures sont battus de leur
disette.

Euure de iuste tend a vie: fruit de
méchant tend a malfaire.

Qui garde instruxion, tend a vie:
e qui laisse reprehension, se foruoie. B

Fausse leures cachent malueuil-
lance: e qui met en auant blâme, êt
iasensé.

Qui beaucoup parle, se méprend:
bienauifé bride ses leures.

Langue de iuste, fin argent: cueur
de méchant ne vaut guaire.

Leures de iuste paissent beaucoup
de gens: mais les fols meurēt par mal-
auifance.

La faueur du Seigneur, enrichit, e
n'apporte point de fâcherie avec soi. C

e. se gou-
uerne sa-
gement, e
ne fait pas
legiere-
ment mé-
chanceté.

Le ieu d'vn fol c'êt lâcheté: mais
vn homme discret^c y va a bon escien.

Ce que méchant creint, lui auien-
dra: e ce qu'esperent les iustes, leur se-
ra donné.

Comme passe la tempête, ainsi pe-
rit le méchant: mais le iuste êt fondé
a iamais.

Que fait aux dës vinaigre, que fait
aux yeux fumée, ce fait vn paresseux a
qui s'enuoie.

Crainte du Seigneur fait auoir aa- D
ge: ans de méchant son accourcis.

L'attente des iustes êt ioye: e l'e-
speroir des méchants perit.

L'adresse du Seigneur, êt a gens
entiers forteresse: e a malfaisans dom-
mageable.

Iamais iuste ne sera ébranlé: mais
les méchants n'habiteront point en la
terre.

Bouche de iuste auâce sagesse, mais
mauuaise langue sera trenchée.

Leures de iuste fauent parler ag-

greablement: leures de méchant, per-
uerfement.

Chap. XI.

LE Seigneur hayt fausse balance, e
L pren plaisir a iuste pois.

Où êt orgueil-la êt mépris: e avec
humilité êt sagesse.

Les droitturiers sont cōduits par
leur preudhōmie, e les déloyaux sont
détruits par leur malice.

Rien ne profite cheuance en tems
de punicion: mais iustice garde de Eccl. 8
mort.

La iustice d'vn homm'entier ad-
dresse son chemin: mais le méchant
tombe par sa méchanceté.

La iustice des droitturiers les de-
fend: mais les déloyaux sōt prins par
mauuaitie.

Quand vn méchant hōme meurt,
il n'ya plus d'esperance, e perit l'atten-
te des iniustes.

Le iuste sort de dāger: e le méchāt
y entre pour lui.

Vn hypocrite par sa bouche dé- Sag. 8
truit son prochain: mais les iustes le
deliurent par leur sauoir.

Du bien des iustes vne ville s'é-
gaye: e de la perdicion des méchants
elle triomphe.

Par benedixion des droitturiers
vne ville êt éleuée: e par la bouche de
méchant ell' êt détruite.

Vn homme hors du sens, méprise
les autres: mais vn homme discret,
se tait.

Qui va iasant, decele vn secret:
mais qui a l'esperit feal, cele vn cas.

Par faute de bon auis, vn peuple
tombe: e en beaucoup de gens de cō-
seil gīt sauueté.

Qui pleige, se blece: e qui^a pleiges
hayt, il êt seur. a. se garde
de pleiger

Femme gracieuse acquiert hon-
neur, e gens fiers acquierēt richesses.

^b Bien fait a soi-même, qui êt seruia- b. faire
ble: maupiteux se gâte soi-même. plaisir êt
profitable
a celui mē
me qui le
fait.

De méchāt euure mauuais guerdō:
e q iustice seme, aura certain salaire.

Comme iustice tend a vie, qui mal
chasse tend a sa mort.

Le Seignr abomine gens de mau-
uais cueur, e prend plaisir a gens qui
vont rondement

^{a.} Main a main n'échappera point
sans malheur: mais la semence des iu-
stes échappera.

^{a.} les mé-
chans qui
se bédent
ensemble.

Bague d'or en groin de porceau,
belle femme sans entendement.

Souhait de iuste n'êt que bien: aux
méchans faut attendre punicion.

Tel élargit qui n'en a que tât plus:
tel êt a tort chiche, qui n'en a que tât
moins.

Qui plaisir fera, engraisfé sera: qui
arrousera, arrousé sera.

Qui blé retient, on le maudit: e qui
blé vend, on le benit.

Qui veill'a bien, cherche faueur: qui
cherche mal, aura malheur.

Qui en ses richesses se fie, tombera:
mais les iustes verdoyeront comme
fueilles.

Qui son auoir dépéd, aura du vêt:
e le fol sera suiet a qui a le cueur sage.

Fruit de iuste, arbre de vie: e vn sa-
ge prend les cueurs.

^{a.} Vn innocēt êt bien puni au môde,
cōbien plus vn mauuais e méchāt:

^{a.} Pier. 4

Chap. XII.

Qui aime correxion, aime science:
e q hayt auertissemēt, il êt vn sot.

Vn homme de bien obtiendra fa-
ueur du Seigneur: mais vn homme
de mauuais affaire, en sera cōdamné.

Vn homme ne sera point ferme en
méchanceté: mais la racine des iustes
sera immuable.

Vne femme vertueuse fait hōneur
a son mari: mais vne vilaine lui êt cō-
me vne apostume des membres.

Les pensées de iustes sont equita-
bles: menées de méchans ne sont que
tromperie.

Les parolles des méchans épiēt le
sang: e la bouche des droitturiers le
defend.

Les méchans serōt détruits e aneā:

A tis: mais la maison des iustes demou-
rera.

Pour son habilité vn hōme êt loué:
mais vn homme lâche êt méprisé.

Mieux vaut vn vilain qui a vn ser-
uiteur, qu'un noble qui n'a de quoivi-
ure.

^{a.} Eccl. 10

Vn iuste a biē égard a sa bête: mais
les méchans ont les entrailles mau-
piteuses.

Qui laboure sa terre, mangera son
soul: mais qui fait cōme les faineans,
êt hors du sens.

^{a.} Eccl. 20

B Vn méchant^a desire^b ce q les mau-
uais pourchassent: mais la racine des
iustes iettonera.

^{a.} se porte
tellemēt,
qu'il sem-
ble qu'il
desire: cō-
me quand
nous di-
fōs, il veut
être battu,
c'êt-a dire
il en fait le
pourquoi

Vn mauuais êt attrapé par le for-
fait de ses leures: mais vn iuste sort de
danger.

L'homme mangera du bien tout
son soul du fruit de sa bouche, e sera
chacun payé selon le merite de ses eu-
ures.

^{b.} male fin

Vn fol trouue belles ses meurs,
mais vn sage ouit conseil.

C Le dépit d'un fol se cōnoit ce-pen-
dant: mais vn homme fin couure sou-
trage.

Qui dit vrai, se montre iuste: e vn
faux tēmoïn se montre trompeur.

Il en y a qui en parlant a la volée pi-
quent comme pointes d'épées: mais
langue de sage porte medicine.

Leure veritable êt tou-iours ferme:
e fausse langue êt de petite durée.

Barat êt au cueur de gens qui for-
gent mal: e a cōseilliers de paix, ioye.

D Nul incōuenient ne blece le iuste:
mais les méchans sont pleins de mal.

Le Seigneur hayt fausses leures, e
prend plaisir en qui loyallyment fait.

Vn homme fin cache ce qu'il fait: e
le cueur des fols crie follie.

Habile main, maitrie: e lâche main,
paye gabelle.

Chagrin au cueur de l'homme sab-
bat: e plaissant parler le réiouit.

Le iuste surmonte les autres: e le
train des méchans les abuse.

Couar-

a. a chien dormant ne chet rié en la gorge.

Couardise ne routira-ia sa venaison: mais vn homm' habile a bien de quoi.

En sentier de iustice ét vie: mais chemin foruoyant mein'a la mort.

Chap. XIII.

VN sage fis écoute l'auertissement de son pere: mais vn moqueur n'écoute nul tenement.

Châcun mangera du bien du fruit de sa bouche: mais gens déloyaux

mangeront felonnie.

a. serōt punis de leur felonnie.

Qui garde sa bouche, se preserue soi-même: mais qui a les leures volages, il lui mécherra.

Vn paresseux a bō appetit, e si a ditte: mais gēs habiles s'engraissent.

Le iuste hayt fausse parolle: e le méchant se montre puant e sale.

Iustice contregarde gens bien condicionados: e méchanceté gâte les mauuais.

Tel fait le riche, qui n'a rien: tel poure, qui a prou de bien.

Les richesses rachettent l'homme, e vn poure n'ouit point de tēsemēt.

b. on ne le tēse pas, ains le punit-on.

Lumiere de iuste réiouit: mais clarté de méchant s'étaint.

Orgueil ne fait que faire noise: mais gens de conseil ont sagesse.

Auoit mal acquis, décroitra: a massé par trauail, croitra.

c. chose agreable.

Attente delayée fait mal au cueur: e c'êt vn arbre de vie, quand ce que lon desire, vient.

Qui sa charge méprise, endommagé sera: qui cōmandement creint, recompens' en aura.

Enseignement de sage ét fontaine de vie, pour euitter les laqs de la mort.

Bon entendement met en grace: mais le train des traitres ét rude.

d. par leur rudesse ils sont mal-uoulus.

Tout homme fin fait sagement: e vn fol met auant follie.

Méchant messager tōbera en mal: vn feal heraud porte medicine.

Qui fuit auertissement, sera poure e méprisé: mais qui obeit a reprehension, sera honoré.

Quand on a ce qu'on souhaitoit, cela fait grand bien au cueur: e ce que plus hayssent les fols, c'êt se retirer de mal faire.

e. les bons ont desir de bien faire: e les mauuais, au contraire.

Qui sage hante, sage deuiet: e de fol hanter, mal en vient.

Malheur pourchasse les mauuais: e les bons seront bien payés.

Vn homme de bien fera heritiers les enfans de ses enfans, e ét l'auoir des mauuais reserré pour les bons.

Il y a beaucoup a manger es chams des poures: mais on en recueille biē contre raison.

f. quelque fois les riches en iouissent.

Qui sa verg' épargne, hayt son enfant: e qui l'aime, le châtie de bonn' heure.

Le iuste mange iusqu'a contenter son appetit: e le ventre des méchans, a faute.

Chap. XIII.

Vne femme sage, maisonne sa maison: e vne folle la détruit de ses propres mains.

Qui va droittement, creint le Seigneur: e qui se recule de ses ordonances, le méprise.

En bouche de fol, bâton d'arrogance: mais les sages sont preserués par leurs leures.

a. vn fol par sō ou-trecuidé parler se fait battre.

Sans beufs la crêch' ét nette: e en force beufs gît grand reuenu.

Loyal témoin ne ment: faux témoin baue menteries.

b. vuide.

Vn plaisanteur cherchant sagesse n' en trouue point: mais a hōme discret scienc' ét aisée.

Ote toi de deuant vn fol, si tu ne fais parler sagement.

c. deuant les fols il faut parler sagement.

La sagesse de fines gens, c'êt de considerer leur portement: e la follie des fols c'êt de considerer tromperie.

Les crimes des fols parlent: mais entre les droitturiers, ét bienueuilance.

d. il n'y a que l'esperit d'vne personne qui sache la douleur ou tristesse de son cueur.

L'esperit d'vne personne cōnoit la tristesse de sō cueur: e en sa ioye, nul autre n'a part.

La

La maison des méchās fera détruite : e la tente des droitturiers verdoyera.

Tel train plaît aux hommes, dont la fin tend a la mort.

Mēm'en riant le cueur se deut: e la fin de ioye ét chagrin.

^a Vn débauché sera foulé de son train: aussi sera vn homme de bien.

Vn simple croît a tout propos: mais vn homme fin cōsidere ^b ses pas.

Vn sage creint e se recule du mal: e vn fol tire auant hardiment.

Dépîteux fait follie: e vn homme malicieux ét maluoulu.

Les simples ont follie: e les fins sōt coronnés de science.

^c Les mauuais seront humiliés deuant les bons: e les méchans aux portes du iuste.

Lepoure ét maluoulu de son propr'ami: e les riches ont beaucoup d'amis.

Vn mauuais mépris' autrui: e qui a pitié des pources, ét heureux.

Certes ceux qui brassent mal, failliront: e ceux qui brassent bien, aurōt clemence e foi.

^d En tout trauail ét abondāce: e parolles de leures ne tēdēt qu'a disette.

Richesses de sages leur font honneur: e follie de fol n'ét que follie.

Vrai témoin sauue la vie: mais vn diseur de mensonges ét abuseur.

En creinte du Seignr ét seure puissance: e auront ^e ses enfans refuge.

Creinte du Seignr, fontaine de vie, pour se détourner des laqs de la mort

En grand nōbre de gens gît la maïesté d'vn roi: e par faute de peuple déchet vne seigneurie.

Tardif a courroux, ét fort discret: mais dépîteux ^f hausse follie.

Cueur en son bon sens, ét la vie du cors: e enuie ét vn'apostume des mēbres.

Qui fait tort a vn poure, deshonne celui qui l'a fait: e qui a pitié d'vn souffreteux, l'honne.

A Le méchant sera decōfit par sa mauuaitie: e le iuste a esperāce en sa mort.

En cueur discret gît sagesse: e en vētre de fol n'ét point conneue.

Aumône eleue les gens, e largesse de peuple ^g ét vn sacrifice pour les pechēs.

g. purifie les pechēs

Le plaisir d'vn roi, seruiteur futile: le dépit d'vn roi, seruiteur vilain.

Chap. XV.

Douce rēpōse appaise courroux: e fācheuse parolle fait mōter en

B colere.

Langue de sage se sert bien de ce qu'elle fait: mais bouche de fol baue follie.

Par tout sont les yeux du Seignr, guettrans tant les mauuais q̄ les bons.

Lāgue de bon sens, ét arbre de vie: e celle où il y a peruersité ét le méchef de l'esperit.

Vn fol refuse l'auertissemēt de son pere: e q̄ obeit a reprehētion, il ét fin.

C Chēs le iuste a force biens: e au reuenu des méchans ét de farroi.

Leures de sage semēt sciēce: cueur *Ecl. 14* de fol ne fait pas ainsi.

Sacrifice de méchans ét chose q̄ le Seigneur hayt: e en priere de droitturiers il prend plaisir.

Le Seigneur hayt le train des méchans: e aime qui poursuit iustice.

Bien puni sera qui le chemin laisse: e qui hayt reprehension, mourra.

Enfer e perdicion sont deuant le Seigneur: cōbien plus les cueurs des enfans d'homme?

D Vn moqueur n'aime point qui le reprend, e ne hante point les sages.

Cueur ioyeux réiouit la face: e quād le cueur ét fāché, l'esperit se tourmēte.

Sus 17

Vn cueur discret cherche science: bouche de fol nourrit follie.

Tout l'aage des pources ét mauuais: mais ^a bon courage ét vn banquet continuel.

a. vn cueur ioyeux chasse la fācherie de poureté.

Mieux vaut vn peu avec creinte du

Seigneur, que grand tresor aueque trouble.

Mieux

a. chacun sera payé selon ses merites.

b. commēt il se doit porter.

c. les mauuais sont pources, e les bons riches.

d. par trauail, e non par parolles, on acquier richesses.

e. de celui qui creint le Seignr.

f. la fait voyable, c'ēt -a-dire, ét manifestement fol.

Mieux vaut repas de choux avec amour, qu'un beuf bien gras avec malveillance.

Homme colere engendre noise: e tardif a courroux appaise debat.

Le chemin d'un paresseux est come vne haye d'épines: mais la sente des droitturiers est toute plaine.

Sage fis reiovit son pere: homme fol méprise sa mere.

Hors du sens prend plaisir a follie: homme discret chemine droit.

Entreprise sans auis ne vaut rien: e quand il y a beaucoup de gens de conseil, elle vient a effet.

Vn homme prend plaisir en la repose de sa bouche: e vn mot a propos est fort bon.

Vn homme bien auisé tient le chemin de vie cõtre mont, pour se détourner du bas Enfer.

Le Seigneur dérochera la maison des outrecuidés: e établira la possession des vesues.

Le Seigneur hayt mauuaises pensées, e prend plaisir en pures paroles.

Vn auaricieux trouble sa maison: e qui hayt presens, viura.

Cueur de iuste pèse en ce qu'il doit répondre: bouche de méchant baue méchamment.

Le Seigneur est loin des méchans, e ouit la priere des iustes.

La clarté des yeux reiovit le cueur: bon renom engraisse le cors.

Oreille qui écoute remontrance profitable, se tient entre sages gens.

Qui fuit auertissement, abandonne sa vie: e qui écoute remõtrance, est bien auisé.

Creinte du Seigneur est auertissement de sagesse: e d'humilité vient honneur.

Chap. XVI.

C'est affair' a l'homme de disposer son cueur: mais c'est affair' au Seigneur^b de répondre de langue.

Il semble aux hommes que tout leur

A train soit net: mais le Seigneur dispose les esperits.

Encharg' au Seigneur tes affaires, e tu viédras a bout de tes entreprises.

Le Seignr a tout fait pour l'amour de soi-même, voire les méchans pour la journée de punicion.

Le Seignr hayt tout cueur outrecuidé: main a main n' échappera-ia sans punicion.

Par clemenc'e foi, faute se pardonne: e par la creinte du Seignr, on euite le mal.

B Quand le Seigneur prend plaisir au train d'une persone, il lui appaise même les ennemis.

Mieux vaut vn peu en innocence, que grand reuenu mal acquis.

Le cueur de l'homme delibere de son train, e le Seignr dispose ses pas.

Vn roi a es leures vn oracle, dont sa bouche ne commet point de crime contre droit.

Trébuchets e balāces sont du droit du Seignr, e tout pois est son euure.

C Faire méchamment est vne chose que les rois hayssent, car vn siege royal est fondé en iustice.

En iustes leures prenēt plaisir les rois, e aiment qui parle droitement.

Colere de roi, message de mort: e vn homme sage l'appaise.

Cler regard de roi porte vie: e sa faueur est comm' vne pluye de l'arriere-faison.

D Auoir sagesse vaut beaucoup mieux qu'or: e auoir discrecion est plus excellent qu'argent.

L'allée des droitturiers est de se détourner de malfaire: qui se soucie de soi-même, il contregarde son chemin.

Deuant malheur, vient orgueil: e deuant cheute, arrogance d'esperit.

Mieux vaut humilier son esperit avec les humbles, que d'auoir part au butin avec les orgueilleux.

Qui entend bien vn affaire, trouuera bien: e qui se fie au Seignr est heureux.

Qui

Sms 19

a. c'est-a-fa
uoir bons
e iustes.

Scdm. 128

a. l'homme propose, e dieu dispose. b. d'ordonner pour certain.

Qui a le cuer sage, ét appelle discret: e douceur de leures acquiert fauoir.

Bon entendement ét fontaine de vie a son maitre: e auertissement de fols ét folie.

Cuer sage enseigne sa bouche, e moyenne a ses leures fauoir.

Plaisant parler ét pain de miel, doux au cuer, e au cors profitable.

Tel train semble bon aux hōmes, dont la fin mein'a la mort.

a. necessité de mäger.

Qui traueille, traueill'a soi-même, pourtant que sa^a bouche le cōtreint.

Vn enfant perdu de terre le mal: e a en ses leures comm'vn feu allumé.

Mauuais garnement seme debat: e rapporteur, étrange les seigneurs.

Vn homme cruel abuse autrui, e le fait aller par vn chemin q n'ét pas bō.

Qui gagne les yeux, songe malice: qui meine les leures, forge mal.

C'ét vn bel honneur que de vieillese trouuée en chemin de vertu.

Mieux vaut qui enuis se courrouce, que qui ét fort: e qui gouerne son esperit, que qui prend vne ville.

On iette les lots au girō: mais tout leur iugement vient du Seigneur.

Chap. XVII.

Mieux vaut vn morceau tout sec Men prosperité, qu' vne maison plaine de boucherie noiseuse.

Ecc1.10

Vn seruiteur biē appris fera maitre d'vn vilain enfant de maison: e entre les freres aura part en l'heritage.

L'orfeure éprouue l'argent, la fournaise l'or, e le Seigneur examine les cueurs.

Vn mauuais entend a méchāt rapport: vn menteur croît a mauuaise langue.

Sms 14

Qui se moque d'vn pouure, blâme celui qui l'a fait: e qui prend plaisir au dommage d'autrui, n'échappera pas sans punicion.

L'honneur des vieux sont les enfans des enfans: e la gloire des enfans sont leurs peres.

Excellent propos sied mala vn fol: faux propos messied a vn prince.

Vn present ét vne iolie perle aux yeux de ses maitres: par tout ou elle se tourne, elle profite.

Qui méfait cele, amour acquiert: e qui reedit vne chose, se met en la male grace d'vn seigneur.

Tencer vn qui entend, le fait cent fois plus creindre qu'vn fol de le battre.

Vn desobeissant ne cherche q mal, e lui sera enuoyé vn^a malplaisant mesfager.

a. il sera mis a mort

Il vaudroit mieux a vn hōme rencontrer vn'ourse qui a perdu ses petits, qu'vn fol en sa follie.

Qui rend mal pour bien, le mal ne se partira point de sa maison.

Rom. 12
1. Pier. 3
1. Thef. 5
b. Mutinerie émeue, varoide com' eau.

Qui commēce mutinerie, il lâche l'eau: e auant que noise se mêle, on la doit laisser.

Le Seignr hayt autant celui qui asout vn qui a tort, que celui qui condamne vn qui a droit.

Es. 4. 5

A quoi sert le pris en la main d'vn fol, pour acheter sagesse, veu qu'il n'a point de cuer?

c. on n'aquiert pas sagesse par argent, mais par excellēce de cuer.

G.L. Qui fait sa maison haute, cherche ruine: e qui ne veut être endoctriné, tombera en méchef.

E. Tou-iours aime l'ami, e^d n'hayt le frere en auersité.

d. quiét frere, c'est-à-dire vrai ami, il se cōnoit es dangers.

Vn hōme ét hors du sens qui baille la main en pleigeant autrui.

Qui aime méfait, aime noise: qui hausse son huis, cherche malheur.

e. méfait ameine noise.

Qui a mauuais cuer, ne trouuera ia bien: e qui a mauuaise langue, tombera en mal.

Qui fol engendre, chagrin s'engēdre: e pere de sot, ia n'aura ioye.

Cuer ioyeux fait qu'on se porte bien: e esperit dolent seche le cors.

Vn méchant prend don^f du sein, pour tordre les chemins du droit.

f. secretement.

Au visage d'vn hōm' entendu ét sagesse: e les yeux d'vn fol sōt^g au bout du monde.

Sms 15
Ecc1. 2. 8
g. égares e incōstans.

Vn

Vn enfant fol porte fâcherie a son pere, e amertume a celle qui l'a engendré.

On ne doit ni faire tort a gens de biē, ni frapper les seigneurs^a a cause du droit.

Qui peu parle, ē homme qui entend: e vn homme discret ē d'esprit^b froid.

Mēm'vn fol quand il se tait, ē tenu pour sage: qui serre ses leures, ē discret.

Chap. XVIII.

QVia grand enuie de se defassembler, s'aide de quelqu'occasion que ce soit.

Vn fol ne prēd point plaisir en prudence, mais en ce qu'il brasse en son cueur.

Lá où vient méchâceté, vient aussi mépris: e avec méprisement ē deshonneur.

^aParollés de bouche d'hōme sont eau profonde: e veine de sagesse ē vneroide riuiere.

Il n'ēt pas bō d'auoir égard a celui qui a tort, en faisant tort en iugemēt a celui qui a droit.

Leures de fol viennent en noise: e sa bouche demande des soufflets.

Bouche de fol lui porte dommage: e ses leures sont la trappe de saviē.

Les parolles d'vn faux rapporteur sont^b comme s'il se battoit soi-même: e si entrēt iusqu'au plus profond du ventre.

Qui ē lâche en sa besogne, ē bien frere d'vn saffranier.

Le nom du Seigneur ē vne forte tour, en laquelle le iuste, qui s'y retire, ē contregardé.

L'auoir d'vn riche ē sa ville forte, e comme sa haute muraille, ce lui semble.

Deuant malheur s'enorgueillit le cueur de l'homme: e deuant honneur vient humilité.

Qui répond deuāt qu'ouir, fait folie, e en deuroit auoir honte.

^aL'esperit de l'homme supporte sa maladie: mais vn esperit dolent, qui s'endurera:

Cueur discret acquiert sauoir: e oreille de sage cerche science.

Le present d'vn homme le depêche, e le met en repos vers les grans personages.

Le premier^b en sa cause a droit: mais il en vient vn autre qui l'examine.

Le sort appaise les differens, e combat ceux qui sont fort affexionnés.

^cVn frere a qui on a fait déplaisir, ē plus qu'vne forte ville: e tels debats sont comme les barreaux d'vne forte place.

Du fruit de la bouche d'vne personne sera soulé son ventre: e sera soulé de la rente de ses leures.

Mort e vie sont en la puissance de la langue: e qui l'aime, en mangera du fruit.

Qui trouue^c femme, trouue bien, e ē en la bonne grace du Seigneur.

Le poure parle humblement: le riche répond rudement.

L'ami ē propre pour amitie, e tel ami tient mieux que frere.

Chap. XIX.

Mieux vaut vn poure qui va rondement, qu'vn qui a mauuais leures, e ē fol.

Même la vie sans science n'ēt pas agreable: e qui^a se hâte des pieds, il choppe.

La folie d'vn homme gâte son affaire: e toutefois il a le cueur enflé cōtre le Seigneur.

Auoir, fait auoir mains amis: e vn poure perd son ami.

Faux témoin n' échappera point sans être puni: e qui dégorge menteries, n' échappera point.

Plusieurs sont la court a gens d'effosse, e chacun ē ami a qui donne.

Tous les freres d'vn poure le hayssent, non seulement ses amis se reculent de lui, il a beau^b poursuivre les

Hh

a. le cueur soulage la malaicie du cors, e non au cōtraire.

b. qui contre sa cause, se baüle le droit: mais il faut our partie.

c. tāt plus grande a été l'accointance, tāt plus ē grand le desaccord quand ell' ē defaite.

d. selō qu'vne personne parlera bien ou mal, aussi lui en prēdra-il biē ou mal.

e. a-sauoir bonne.

a. besogne legierement, c'ēt a-dire, qui n'a science.

b. dire qu'on lui tien ne promesse.

a. s'ils te condamnent iuste ment.

b. rassis.

a. vn beau parler discret varoide, e ē inē puifable.

b. il blâme en forte, qu'on dirait qu'il le fait enuis, e que la verité le contrecint.

parolles qui ne sont nulle part.
 Qui a cueur, s'aime soi-même: qui garde discrecion, trouuera bien.

Faux tēmoïn ne sera point sans être puni: e qui iangle, perira.

A fol messied ébattement: aussi fait a vn serf de maitrier les princes.

Homme entendu, tard se courrouce: e lui est honneur de pardonner a vne faute.

Male grace de roi est cōme fremissement de lion: e sa bonne grace est cōme rosée sur l'herbe.

Le méchef d'un pere est vn fol enfant: e femme rioteuse, est vne gouttiere, qui ne fait que degoutter.

Maison e cheuance sont heritage de peres: mais femme d'entēdement vient du Seigneur.

Paresse fait dormir: evne personne lâche aura faim.

Qui garde commādement, garde sa vie: qui est nonchallant en ses affaires, mourra.

Au Seigneur prête qui a pitie d'un poure: e lui en rendra bonne recompense.

Châtie ton fis tandis qu'il ya esperance, e n'aye le courage de le tuer.

Qui sera tardif a colere, sera endōmagé: car si tu le laisses échapper, il te faudra refaire.

Ecoute cōseil, e reçois auertissement, afin qu'a la fin tu sois sage.

L'homme a maintes pensées en son cueur: mais l'entreprinse du Seigneur vient a effet.

On doit souhaiter preudhōmie, e mieux vaut poure que menteur.

Creinte du Seignr porte vie, e qui l'aura, aura bien de-quoi, sans endurer mal.

Vn paresseux cache sa main en son sein, s'as la ramener mēm'a sa bouche.

Frappe vn moqueur, de simple il deuiendra fin: châtie vn homme discret, il apprendra science.

Enfant vilain e deshōnête détruit son pere, e fait fuir sa mere.

A. Déporte toi, mon fis, d'écouter enseignemēt qui détourne de parolles de sauoir.

Méchāt tēmoïn se moque du droit: e bouche de méchant engloutit crime.

Aux moqueurs est appareillée punicion, e coups de bâton au dos des fols.

Chap. XX.

LE vin fait moquer, la ceruoise trouble: e quiconque en est trompé, n'est pas sage.

B. Frayeur de roi est comme fremissement de lion: qui l'attainne méfait cōtre soi-même.

C'est honneur a vn homme de se deporter de dissencion, de laquelle tout fol se mêle.

Vn paresseux qui de peur d'auoir froid ne labore point, ne trouuera pas a moisson ce qu'il cherchera.

C. Vn entreprinse au cueur d'un homme, est eau profonde, laquelle toute fois vn homme discret épuise.

Maintes personnes sont appellés preudhommes: mais qui trouueravn homme feal?

D'un iuste, qui va rondement, ses enfans apres lui sont bienheureux.

Vn roi assis au siege de iustice, sonde de ses yeux tout malfait.

Qui dira qu'il ait le cueur pur: qu'il soit net de peché?

Pois e pois, mesur' e mesure, sont tous deux abominables au Seigneur.

D. On connoit bien mēm'vn enfant par sa nature, si ses euures doiuent être nettes e droittes.

L'oreille qui ouit, e l'œil qui voit, le Seigneur les a faits tous deux.

N'aime pas a dormir, que tu ne deuiennes poure: ouure tes yeux pour manger ton soul.

Cela ne vaut rien, cela ne vaut riē, dit l'acheteur: mais quand il s'est retiré, c'est alors qu'il se glorifie.

Qu'on ait tant d'or e perles qu'on voudra, il n'est si precieux meuble, que

g. est bien métr méchamment.

Sus 19

a. semer en danger

b. qui ne labore, ne moissonne.

c. de nom il en ya beaucoup de bōs, mais de fait, peu

1. Iehan 1
3. Rois 7

d. le Seigneur ouit e voit puis qu'il est celui qui a fait ces sens.

e. veille.

f. cela dit il de la marchandise.

a. ne lui baille pas trop grand bandon: autrement il se rōpra le col.

b. punir son fis.

c. sans le punir.

d. il fera de rechef mal e te le faudra punir.

e. mieux vaut être poure, e creindre Dieu, que riche emēteur.

f. a peine.

que leures bien apprinses.

a. on se doit prendre.

^aPrend moi la robbe de qui pleige autrui, e le gage pour les autres.

b. mal acquis nuit.

^bPain faussement acquis est doux a vne personne: mais puis apres il remplit sa bouche de grauelle.

Dispose tes entreprinse par bon auis, e fai bien auisément guerre.

Qui va raillant, decele le secret, e n'aye point affaire a vn affronteur.

e. lumiere e vie lui sera ôtée, laquelle il a de son pere e mere.

Qui maudit son pere ou sa mere, sa clarté sera éteinte en pleines tenebres.

^aCheuance hâtée au comencement, a la parfin sera mal fortunée.

d. qui deuiant tantôt riche, le deuiant deloyalle met, e mal acquis, mal perdu.

N'entreprend point de te venger d'un tort: attend le Seigneur, e il t'en vengera.

Pois e pois est hay du Seigneur, e faulx se balance n'est pas bonne.

Du Seigneur dépend le marcher des gens: e qui est l'homme qui bien entend de son aller.

e. les vœus des sacrileges e méchans ne seruent de rien.

^cC'est le domage d'un homme de bouffier chose sacrée, e puis chercher des vœus.

Vn sage roi déconfit les méchans, e les met sur la roue.

f. les mauvais ne se châtient finon agras coups de bâton.

L'esperit de l'homme est tout cler au Seigneur, lequel fonde tout le plus profond du ventre.

Clemence e foi gardent vn roi, e est son trône fondé en clemence.

Honneur de ieunes est leur force: maiesté d'anciens cheueux gris.

Vergées e coups perçans iusqu'aux entrailles, amendent les mauusis.

Chap. XXI.

Le cueur d'un roi est vn ruisseau d'eau en la main du Seigneur, lequel l'incline là où il lui plait.

A chascun plait son train, mais le Seigneur dispose les cueurs.

Faire droit e raison est plus accetta ble au Seigneur, que sacrifice.

a. orgueil.

^aHautesse d'yeux, e outrecuidance de cueur, sont vn peché qui gâte la lumiere des méchans.

b. leur portemortel domage

Entreprinse de gens habiles sont

A pour auoir abondance: e tout hasardeur est taillé d'auoir disette.

Acquerir richesses par fausse langue, est vne vanité friuole, de gens qui cherchent leur mort.

Les méchans ont peur de danger, pource qu'ils ne veulent point faire droit.

Vn homme qui renuerse vn affaire, est maloulu: mais d'un homme pur, son euure est droite.

B Mieux se vaudroit tenir au coin d'un soit, que d'auoir femme rioteuse, e maison commune.

L'esperit d'un méchant a desir de mal faire, sans auoir merci d'autrui.

^dQuand vn moqueur vient a être puni, vn simple deuiant sage: e quand il va bien a vn sage, il acquiert sciēce.

Vn homme de bien qui se porte attrempeement enuers vn tas de méchans, fait tomber les méchans en mal.

Qui s'étoupe l'oreille au cri d'un poure, il criera aussi, e si ne sera pas ouï.

C Don secret, éteint courroux: e present mis au sein, chaude colere.

Faire droit est chose a gens de bien plaisante, e a mal faisans malplaisante.

Vn homme qui se foruoye du chemin d'attrempance, gira en la compagnie des mors.

Vn souffretteux, qui aime les plaisirs, qui aime le vin e bones senteurs, n'a garde d'enrichir.

D ^fLa rençon des iustes seront les méchans, e au lieu des droitturies seront les deloyaux.

Mieux vaudroit habiter en vn pays desert, que d'auoir femme rioteuse e depiteuse.

^gPlaisant auoir, e bonnes senteurs. sont chés les sages: mais folles gens les dépendent.

Qui pourchasse largesse e clemence, trouuera vie, largesse, e honneur.

^hVn sage môte bien en la ville des fors, e abbat bien vne seure forte place.

Qui sa bouche e langue garde, contre dangers se contregarde.

c. d'être punis.

d. les simples apprenent tant de la punition des mauuais, que du bonheur des bons.

e. pourrât qu'il n'en fait pas la vengeance, dieu les punit.

f. les bons échapperont, e les mauuais seront punis. Eccl. 25

g. le sage acquiert richesses, e le fol les dépend.

h. sagesse vainc force.

Vn orgueilleux s'afre, qu'on appelle moqueur, se porte dépiteusement, e orgueilleusement.

Conuoitise de paresseux tue son maitre, pource que ses mains ne veulent rien faire.

Tou-iours conuoite conuoiteux: vn iuste donne sans chicheté.

Es. 1

Sacrifice de méchant ét abominable, même mēt s'il se fait avec lâcheté.

2. qui témogne ce qu'il a oui ou veu, ne sera point mis a mort comme vn faux témoin.

Faux témoin perira: qui oit tou-iours parlera.

Vn méchant homme ét effronté: mais vn droitturier ét bien complexionné.

Il n'y a ne sagesse, ne prudence, ne conseil contre le Seigneur:

On apprête bien le cheual pour la journée de la bataille: mais au Seignr ét la victoire.

Chap. XXII.

Ecc. 7

REnômée ét beaucoup plus a estimer, que richesses: e vaut mieux credit, qu'argent ou or.

Le riche e le poure sont cōtraires, e si les a tous deux faits le Seigneur.

Bien auisé voit le mal, e feuite: mal auisé passe outre e lui méchet.

Le salaire de l'humilité d'vn qui creint le Seigneur, sont richesses, honneur, e vie.

Il ya des épines e laqs au mauuais chemin: qui a soin de sa vie, s'en détourne.

On doit apprendre a vn enfant vn métier, qui même quād il sera vieux, ne le laisse point.

Les riches sōt maitres des pources, e qui doit, ét suiuet a son creancier.

Qui déraison seme, moissonnera méchef, e sera défait par la verge de sa cruauté.

a. a cause.

b. vn homme franc e pitieux.

^b Bon œil sera biē fortuné, qui donne de son pain aux pources.

G. L. Qui fait presens, acquiert victoire e honneur: mais aussi ôte-il la vie a qui les reçoit. E.

Chasse moqueur, e noise sortira, e cessera debat e deshonneur.

A Qui aime netteté de cueur, e ét d'vn parler gracieux, il ét familier du roi.

Le Seigneur de ses yeux garde^c fauoir, e si détruit les parolles des traitres.

c. ceux qui ne disent que ce qu'ils fauent.

Le paresseux^d dit: le lion ét la dehors, ie serai tué parmi les rues.

d. se tient en la maison par paresse, comme si les lions alloint tuât les gens par la ville.

Bouche de femme étrange ét vn creux profond, auquel tombēt ceux qui sont en la male grace du Seignr.

Folie ét attachée au cueur des enfans, laquelle la verge de correxio en déchasse.

B

Qui endommage vn poure pour plus auoir, donne^e a vn riche qui n'en aura que moins.

e. a fol.

Prête l'oreille, e oui parolles de sages, e applique ton cueur a mon intruxion.

Car ellès sont plaisantes, si tu les gardes en ton vêtre, e aussi que tu les ayes bien a droit en tes leures.

E afin que tu ayes ta fiance au Seigneur, ie te les montre au iourd'hui.

C

Or ie t'écrit bien fort, avec bon auis e sauoir, en te montrant parolles certaines e veritables, afin que tu rapportes parolles veritables a ceux qui t'en chargeront quelque chose.

Ne détrouffe point vn poure homme, pourtant^f qu'il ét poure: e ne fait tort a vn chetif en iugement.

f. nese peut reud gr.

Car le Seignr demenera leur cause, e détrouffera la vie de ceux qui les détrouffent.

D

Ne fai point amitié avec vn dépiteux, e ne hante point vn homme colere, de peur que tu n'apprennes ses condicions, e parainssi faces perte de ton ame.

Ne soye point de ceux qui baillēt la main, qui pleigēt les dettes, de peur que si tu n'as de quoi payer, on ne t'ôte ton lit de deffous toi.

Ne remue point vn'ancienne borne que tes ancêtres ont faite.

Vois-tu vn hōme habile en sa besogne: il seruira aux rois, e non a gēs de bas état.

Chap.

Chap. XXIII.

Quand tu seras en vn banquet a-
uec vn seigneur, considere bien
ce qui sera deuant toi, e^a te met le cou-
teau en la gorge, si tu as appetit.

Ne desire point ses friandises, qui
êt viande qui trompe.

Ne prend point peine a deuenir ri-
che: deportte toi d'y appliquer ton en-
tendement.

Letteras-tu les yeux sur vne chose
que tu n'atteindras point, car elle se
fait des ailes d'aigle, e s'en vole au
ciel.

Ne mange point du manger d'vn
homm' échars, e n'aye que faire de ses
friandises:

Car il a le cueur si vilain, qu'il te di-
ra bien, boi, e mange: mais il n'a pas le
cueur en toi.

^b Le morceau que tu auras mangé,
tu le vomiras, e perdras tes plaisans
propos.

Ne parle point, vn fol oyant: car il
méprisera le bon sens de ton propos.

Ne bouge vn'ancienne borne, e n'
entre point sur vn champ d'orfelin.

Car ils ont vn puissant^c garât, qui
debattrà leur cause contre toi.

Applique ton esperit a discipline, e
tes oreilles a parolles de sauoir.

Ne te retire point de châtier vn en-
fant: que si tu le fesses, d il ne mourra
pas: baille lui des verges, e tu garde-
ras son ame d'aller en Enfer.

Mon fis, si tu as le cueur sage, aussi
en sera mon cueur bien aise: e s'égaye
ront mes^e reins, quand tes leures par-
leront droittement.

N'aye point le cueur affexioné aux
méchans, mais tou-iours en la crein-
te du Seigneur.

Car a la parfin il y aura fin, e ne sera
point ton espoir trenché.

Ecoute, mon fis, afin que tu sois sa-
ge, e addresses ton cueur par le droit
chemin.

Ne soye point des beueurs de vin,
e gourmans de chair.

A Car les yurogues e gourmans de-
uiennent poures, e le^a sommeil fait v^a
tir des lambeaux.

Ecoute ton pere, lequel t'a engen-
dré: e ne méprise point ta mere, quel-
que vieille qu'elle soit.

Achete verité, e ne la vend pas: sa-
gesse, instruxion, e prudence.

Vn pere d'vn iuste tressaillit de
ioye: e qui a engendré vn sage, en êt
bien aise.

Fai que ton pere e mere soyēt bien
aïses, e que celle qui t'a engendré s'é-
gaye.

Baille moi, mō fis, ton cueur, e que
tes yeux prennent plaisir en mes or-
donances.

Car vne putain êt vn profond gouf-
fre, e vne femm' étrange êt vn creux
étroit.

E si épie comme brigans, e détruit
les déloyaux.

A qui oira qui helas: a qui débats:
a qui soucia: a qui playes qui riē ne cou-
tent: a qui rougeur d'yeux:

A poursuiuans de vin: a gens qui
vont cerchant yurognerie.

G. Ne vous enyurés point de vin,
ains ayés accointance avec gens de
bien, E. e qui se gouvernent bien, G. e
les hantés.

E. Ne regarde point le vin pourtāt
qu'il êt rouge, pourtant qu'il montre
sa couleur au verre.

Il mord a la fin comm'vne couleur,
e pique comm'vne vipere.

D Tes yeux y verront étrangement, e
ton cueur parlera sotttement, e seras
cōme qui seroit couché au cueur de
la mer, ou au sommet du mas.

^b On me bat, e si ne me cuit point:
on me tabutte, e si ne le sen pas: equād
ie serai éveillé, encore le chercherai-
ie derechef.

Chap. XXIII.

NEn sui méchās gens, e n'aye que
faire de leur tenir compagnie.

Car leur cueur sōge choses dange-
reuses, e leur leures disent propos de

Hh 3

a. bride to
appetit.b. les vian
des chés
vn chiche
te feront
mal, e ne
te serui-
ront de ri-
en les plai-
sans pro-
pos qu'ō
tient com
munemēt
a table.
SMS 22
SMS 13
Eccl. 30
c. dieu.d. il deuiē-
dra meil-
leur, e cui-
tera puni-
cion.

e. affexiōs

SMS 24

a. parisse.

b. vn yure
n'a nul sē-
timent, e si
ne fait que
retourner
au gobec-
let.

SMS 23

mauuais affaire.

Par sagesse vne maison est bâtie, e par prudēce est mise en ordre, e par science on réplit les chābres de toute sorte de precieuses e plaisantes richesses.

Vn homme sage a puissance; vn hō me sauant a grande force.

Car par bon auis tu feras guerre, e la victoire gīt en grand nombre de gens de conseil.

Sagesse est si haute à vn fol, que en iugement il ne dit mot.

Qui pense moyen de mal faire, doit être appellé mauuais garniment.

Ce que tâche vn fol, c'est de faire mal, e hayt-on vn moqueur.

Si tu pers courage en auersité, tu as bien peu de vertu.

Deliure ceux qu'on mein'a mort, e qu'on veut tuer.

Que si tu laisses de le faire, disant que tu n'en fais rien, certes celui qui a mis en être les cueurs, l'entendra bien: celui qui a fait ton ame, le connoitra bien, e payera les hommes selon leurs euures.

Mange, mon fis, du miel qui est bon, e de la raye de miel qui est douce a ta bouche.

Pareillement si tu viens a auoir en ton esperit connoissance de sagesse, tu en auras salaire, e ne sera point coppée ton esperance.

N'épie point méchāment le repaire d'un iuste: ne gāte point son gite.

a. les bons échappēt de rous dāgers.

Car vn iuste, s'il tomboit bien set fois G.L. le iour, E. se leue, e les méchans trēbuchent au mal.

Si ton ennemi tombe, ne t'en réiouis pas: e s'il trēbuche, n'en ayé pas le cueur guai, de peur que le Seignr voyant cela, n'en ait déplaisir, e retire son courroux de contre lui.

N'aye point dépit des mauuais: n'aye point d'enuie sur les méchans.

b. race.

Car vn mauuais n'aura point de successeurs: la lumiere des méchans sera éteinte.

Crein le Seigneur, mon fis, e le roi:

A avecque les inconstans n'aye null' acointance.

Car d'eux perdicion vient au dépourueu, sans que personne connoisse la rigueur de l'un ne de l'autre.

c. du Seigneur gneur du roi.

G. Vn fis qui gardera enseignemēt, sera hors de perdicion: e quand il l'aura receu, qu'il ne die point de mensonge au roi, e que rien de faux ne sort de sa langue.

La lāgue d'un roi est vn' épée, e nō de chair: q lui est liuré, viēt a être froissé.

B Car si sō courroux s'échauffe, il cōsume les hōmes a tout les nerfs, e māge les os des hōmes, e les brule cōme flāme, tellemēt qu'ils ne sont point mangeables aux petis des aigles.

Crein mes parolles, mon fis, e les reçois, e t'amende. E.

S'ensuiuent autres propos de sages.

A Voir égard aux personnes en iugement, n'est pas loisible.

Qui dit que celui qui a tort, a droit, on le maudit e maugrée.

C Mais ceux q le reprēnent, sōt agreables, e vient-on a souhaiter leur bien.

Qui répōd de bōs sens, sera accollé.

Met ordre a ton affaire dehors, e pouruoye a ton cas sur les chams, e puis tu bâtiras ta maison.

Ne soye point témoin a tort cōtr' autrui, e ne trōpe point par tes leures.

N'aye point le courage de rēdre la pareille, e de rendre a quelcun selon qu'il l'a deserui.

En passant aupres du champ d'un paresseux, e de la vigne d'un insensé, ie vi q par tout y croissoit des ourties e q la terre y étoit couuerte d'épines, e que la cloison de pierres en étoit abbatue: quoi regardāt, ie le mis en mō cueur, e voyāt celā, i'y prin exemple.

En dormant vn peu, en sommeillāt vn peu, en ployant vn peu les mains pour reposer, poureté te suruiēdra cōm' vn passant, e disette comm' vn gen darne.

Chap. XXV.

S'ensuiuent des sentences, qui sont aussi de

de Salomon, lesquelles les gens d'Ezechie roi de Iudée recueillirent.

a. Dieu cō me maitre ecle vne chose pour ex-citer ses di-sci-ples. Vn roi cōme disci-ple s'en enqū-te.

A Dieu c'ēt hōneur de celer vne chose, e a vn roi de s'ē enqūter. Cōme le ciel ēt haut, e la terre pfon de, aussi ēt le cueur des rois infōdable. Ote l'écume de l'argent, e il en sorti-ra a l'orfeure vn vaisseau: ôte les mé-chans de deuant vn roi, e son siege se-ra établi par iustice.

Ne braue poit deuāt vn roi, e ne te tiē point en la place des grās persona-ges: car il vaut mieux q̄ lō te dise, mō-te-ça: q̄ si tuiēs a te voir de tes ppres yeux être mis plus bas deuāt le p̄rice.

Ne t'auance pas incōtinant a plai-der, de peur qu'a la fin tu ne saches q̄ faire, quand l'autre t'aura ^b confondu.

b. honteu-semēt va-incu, en plaid folle-ment en-treprin.

Debat ta cause avec autrui, sans de celer tō secret a vn autre, de peur q̄ ce lui q̄ l'aura oui, ne te ^d deshōnore, e q̄ paraīsi tu encores blāme irreuocable.

c. quelque faute que tu auras faite: ne la decele po-int en de-mandant conseil a ton ami.

G.L. Credit e amitie defendēt: acqer-les, de peur d'acq̄rir mauuais bruit.

E. Vn ppos rō demēt troussē, ce sōt ^c pōmes d'or en graueures d'argent.

Vn sage qui reprēd oreille q̄ ouit, ēt vn' oreillette d'or, ou vne bague de fin or.

d. en mani-festāt ton secret.

Telle qu'ēt froidure de neige en tēs de moisson, tel ēt vn feal messager a qui l'enuoye: si bien recrée-il le cueur de son maitre.

Ce sont nuées e vēt sans pluye, hō me qui se vante d'vn faux present.

e. promet sans tenir promesse.

Par patience on iouit d'vn seignr, e souple langue rompt les os.

Quand tu trouueras du miel, n'en mange que pour tō aise, de peur que si tu t'en soules, tu ne le vomisses.

Ne met pas trop souuent le pied chēs tō ami, de peur qu'il ne s'en sou-le, e te hayse.

Massue, épée, flēche poignāte ēt vn hō me, q̄ cōtr'autrui dit faux tēmognage.

Se fier en vn déloyal en tēs d'auerfité, c'ēt vne mauuaise dēt, e vn pied déloé.

Chāter chālōs avn cueur triste, c'ēt ôter la robbe a vn hōme quand il fait

A froid, ou ^a mettre du vinaigre sur le ni-tre. Si tō ennemi a faim, baille lui a manger: e s'il a soif, baille lui a boire: car tu ^b lui attiferas des charbons sur la tête, e le Seigneur te le rendra.

a. car le ni-tre se dé-fait par eau, cōme le sel.

G.L. Comme la tigne gātē le drap, e la barbotte le bois, ainsi la tristesse de l'homme lui blece le cueur.

b. seras cau-se que le Seigneur le brulera e punira, e t'en recō-pensera.

E. Cōme la bise chasse la pluye, aīsi fait vn rigoureux visage la lāgue secrette.

Mieux se vaudroit tenir au coin d'vn toit, que d'auoir femme rioteuse e ^B maison commune.

c. les trai-tres e faux rappor-teurs. Sns 2 1

Bōnes nouuelles de pays lointain, sont autant qu'eau froide a vne per-sonne lasse.

^d Vn hōme de bien, qui a failli de-uant vn méchāt, ēt autāt qu'vne fōtai-ne troublée, ou vne source corōpue.

d. vn mé-chāt hōme pour vne, faute d'vn hōme de bien, con-dāne rou-te fauie.

Māger trop de miel n'ēt pas bon: aussi n'ēt-ce pas honneur de tant cer-cher son honneur.

Qui ne fait cacher ce qu'il a au cou-rage, ēt cōm'vne ville déclose e sās mu-railles. Chap. XXVI.

A Vtāt messied hōneur avn fol, cō m'en été neige, e a moislō pluye.

a. aussi aīse-ment que volent les oiseaux, ont peut échapper du mal que quel-cun sou-haite a v-ne per-son-ne a tort.

^a Cōm'vn passereau va vite, cōm'a-rondelle vole, ainsi maudisson sans cause n'auient pas.

Au cheual le fouet, a l'âne le cheuē-tre, a dos de fol verges.

Ne répōd point a vn fol selō sa sot-tise, de peur que tu ne lui ressembles.

Répōd a vn fol selon sa sottise, afin qu'il ne cuide être sage.

^D Qui d'vn fol fait lon messager, fait tout ainsi cōme s'il lui coppoint cruel-lement les iambes.

Cōm'il viēt mal a vn boiteux de gā-bader, aussi fait vne sentēce en la bou-che de fol.

b. c'ēt sot-tise, veu qu'il faut ietter la pi-erre.

Fair' honneur a vn fol, ^b c'ēt autāt q̄ d'attacher vne pierre en vne fonde.

Cōm'vn épine qui viēt en la main d'vn yure, ainsi ēt vne sentence en la bouche d'vn fol.

c. vn sage, fait ses af-faires par soi-même e non par les fols.

^e Vn maitre fait tout: e qui fol loe, déloyal loe.

Comm'vn chien retourne a son vomissement, ainsi refait vn fol sa sottise.

Vois-tu vn homme qui cuide être sage: il y a plus d'esperance d'vn fol, que de lui.

Vn paresseux dit: Il y a vn leopard au chemin: il y a vn lion parmi les rues.

Comm' vn huis se tourne sur ses gōs, ainsi fait vn paresseux sur son lit.

Vn paresseux cache sa main en son sein, e a peine l'ameine^a en sa bouche.

^{a.} pour prendre son repas. Sus 19

Vn paresseux cuide être set fois plus sage, que ne sont ceux qui répondent de bon sens.

Celui prend par l'oreille vn chien qui passe, qui se mêle du debat qui ne lui attouche pas.

Tel qu'êt celui qui en faisant du fol lance feu, flêches mort: tel êt celui qui tromp'autrui, e puis dit: certes ie me ioue.

Cōme sans bois le feu s'êteint, ainsi sās faux rapporteur les debats cessêt.

Eccl. 38

Le charbon allume la braise: e le bois le feu: e vn hōme noisieux debat.

Les parolles d'vn flagorneur sont telles, que vous diriés qu'il se frappe, e si descendent au fin fond du ventre.

^{b.} chose sale.

Leures malalentées, e mauuais cueur, sont^b écume d'argent, enduite sur vn pot de terre.

Vn ennemi êt conneu par ses leures, e met en son cueur tromperie.

Quelqu' humblement qu'il parle, ne le croi pas: car il a set mechancetés au cueur.

Qui sa hayne couure en secret, sa malice sera découuerte publiquement.

Eccl. 10 Eccl. 27

Qui fosse caue, y tōbera: e qui pierre roule, elle lui retournera dessus.

Fausse langue hayt ceux qu'elle assolle: e flatteuse bouche ameine tourment.

Chap. XXVII.

NE te vante point du lendemain: car tu ne fais que le iour couue.

Eccl. 22

Qu'autrui te loue, e non ta propre

^A bouche: vn étrange, e non tes leures.

La pierre êt pelante, e l'areine poise bien, mais la rage d'vn sot êt plus pesante que tous deux.

Colere êt cruelle, e courroux impetueux, mais enuie êt importable.

Mieux vaut reprehension manifeste, qu'amour cachée.

Coups d'ami sont feaux, e baisés d'ennemi sont fâcheux.

Qui êt soul, êt dégoûté même de rayes de miel: e qui a faim, il n'y a rien si amer qu'il ne lui soit doux.

Job 6

^B Oiseau qui deniche, e homme qui déplace, c'êt ton vn.

^{a.} on se doit tenir chés soi.

Comme bonne senteur, e parfum, réiouissent le cueur, ainsi êt doux parmi d'vne personne, qui conseille de bon cueur.

Ne laisse point ton ami, ou l'ami de ton pere, e ne va point chés ton frere, quand tu seras en danger.

^{b.} afin qu'il ne te faille aller a tes freres loin.

Mieux vaut prochain voisin, que lointain frere.

^C Soye sage, mon fis, e réioui mon cueur, afin que t'aye que répondre a médifans.

Qui êt fin, voit le mal, e l'euite: les simples tirent auant, e sont endomagés.

Prend la robe de qui pleige autrui, e le gage pour l'autre.

Sus 20 ^{c.} c'êt assal re a vn fauteur.

^D Qui benit autrui a haute voix tôt matin qu'il se leue, cela doit être tenu comme s'il le maudissoit.

^{d.} vne femme se donne n'a conoitre en criant, cōm' vne bone senteur en flairât.

Vne gouttiere qui degoutte quand il pleut, e vne femme rioteuse, c'êt tout vn.

Qui la cache, cache le vêt, ou^d quel que bonne senteur en sa main droite: elle criera.

^{e.} la cōiunction d'amitie êt très grande.

^e Comme le fer se soude au fer, ainsi sont les hommes les vns aux autres.

^{f.} ainsi qu'en l'eau tu vois quel êt tō cors, ainsi en cōsiderant ton cueur tu connoistras quel homme tu es.

Qui vn figuier garde, du fruit mangera: q son maitre garde, hōnoré sera.

^f Comme l'eau^e fac'a face, ainsi fait le cueur homm'a homme.

Enfer e perdiciō ne sō iamais souls: aussi ne sont les yeux de l'homme.

^{g.} montre.

L'ar.

a. èt éprou
L'argēt a la touche, ^aPor a la fournai
se, e l'homme a la bouche de qui le
loue.

G.L. Cueur de méchant s'appliqu'a
mal, e bon cueur s'appliqu'a science.

E. Quand bien tu broyerois vn fol
au mortiera tout vn pilon, avec des
grus, la sottise ne s'en iroit point.

Connoi la forme de tes brebis, e
cheures, met ton cueur es troupeaux.

^{b. les au-}
^{tres riches}
^{ses se con-}
^{sumēt par}
^{succession}
^{de tems,}
^{mais le be-}
^{stia e her-}
^{bes par ge-}
^{neracion}
^{durent}
^{tou-iours}
^{c. le regne}
^{Sec. 14}
^{a. ne durēt}
^{guaire.}
^{b. quelqu'}
^{aumonier}
^{en ioura.}
^{a. font heu-}
^{reux e for-}
^{tunés.}
^{b. il n'ya}
^{guaire de}
^{gens de}
^{biē, e font}
^{cachés.}
^{c. creint}
^{dieu.}
^{d. nul ne}
^{le retirera}
^{du dāger:}
^{chācū lui}
^{veut mal.}
^{Sus 12}
^{Eccl. 20}
^{e. a tort e}
^{atrauers.}
^{f. pour vn}
^{rien.}
^{g. qui a-}
^{gard aux}
^{persones.}
^{h. èt hōme}
^{perdu.}

L'herbage sort: les plantes se mon-
trent: e recueille-on les herbes des
montagnes.

Les agneaux te fourniront d'habil-
lemens, e les cheureaux seront le gain
des chams.

E souffira le lait des cheures pour
le manger de toi e de ton ménage, e
pour le viure de tes chambrières.

Chap. XXVIII.

Les méchans fuyent sansqu'on les
chasse: e les iustes sont assureés cō-
m'vn lion.

Ainsi que pour le forfait d'vn pays
ses princes ^afont drus, ainsi par gens
entendus e sauans ils durent.

Vn homme poure, e qui fait tort
aux petits, èt vne pluye dommagea-
ble, qui gâte le blé.

Qui la loi laisse, les méchans louet
e qui la garde, se courrouce contr'
eux.

Méchans gens ne considerent po-
int droiture: mais ceux qui ont affe-
xion au Seigneur, considerent tout.

Mieux vaut vn poure qui va ron-
dement, qu'vn mal complexioné qui
èt riche.

Fis qui la loi garde, èt vn fis discret:
qui gourmans nourrit, ahontit son
pere.

Qui accroit son bien par vsure e
interêt, ^b l'amasse pour quelcun qui
en fera du bien aux poures.

Qui retire son oreille d'ouir la loi,
sa priere même èt abominable.

Qui détourne les droitturiers a

malchemin, il tombera en sa fosse: e
les entiers auront du bien.

Vn riche cuid' ètre sage: mais vn
poure bien entendu l'éproue.

Quand les iustes ^a s'égayent, c'èt
vn grād honneur: mais quand les mé-
chans sont éleués, ^b on cherche les hō-
mes.

Qui couure ses fautes, son cas ne
se portera-ia bien: mais qui les con-
fesse e laisse, il lui sera pardonné.

Heureux èt l'homme qui tou-iours
^c a peur: mais qui endureit son cueur,
il lui mécherra.

Vn méchant seigneur sur le poure
peuple, èt vn loup bruyāt, ou vn ours
affamé.

Gouverneur mal discret, fait main-
tes étorses: ennemi d'auarice viuralō-
guement.

Vn homme qui ôte la vie e le sang,
^d quand bien il iroit courāt en Enfer,
si ne le retiendrait-on point.

Qui rondement ira, saué sera: e
^c qui mauuais train menera, vne fois
tombera.

Qui sa terre labourera, de pain
tout son soul mangera: e qui faineant
ensuiura, de disette soulé sera.

Homme loyal a prou de bien: e qui
se hâte de ^e deuenir riche, n'échappe-
ra pas ainsi.

Auoir égard aux personnes n'èt
pas loisible: ^f pour vn morceau de pa-
in ^g vn homme se méfait.

Vn pincemaille se hâte d'auoir, e
n'entend pas que souffrette lui vien-
dra.

Qui reprend vne personne, a la fin
sera plus en grace, qu'vn qui flatte de
langue.

Qui pille son pere ou sa mere, e dit
que ce n'èt pas malfait, ^h èt compa-
gnon d'vn enfant perdu.

Cueur outreuidé seme noise: e qui
au Seigneur se fier, engraislé sera.

Qui a le cueur audacieux, èt vn
sot: e qui se porte sagement, échap-
pera.

Qui

a. n'aura
pitié des
souffre-
teux.

b. il ét peu
de bons.

Qui aux pources baillera, iamais souffrette n'aura: e qui ses yeux cachera, du tout malheureux sera.

Quand les méchants sont éleués, les hommes sont cachés: e quand ils perissent, il y a beaucoup de iustes.

Chap. XXIX.

Vn opiniâtre e têt, sera soudainement brisé sans remede.

Quand les iustes sont en puissance, le peuple ét bien aise: e quand méchants gens sont maitres, il gemit.

Vn hōme qui aime sagesse, réiouis son pere: e qui entretient des ribaudes, perdra son auoir.

Vn roi qui fait raison, établit vn pays: e vn hōme qui fait impos e tailles, le détruit.

Vn hōme qui flatte autrui, lui tēd vn filē deuant ses pas.

Forfait de mauuais hōme ét dommageable: mais le iuste, triomphe e s'eiouis.

Le iuste se soucie du proces des pources: le méchant ne s'en fait soucier.

Gens moqueurs ébranlent vne cōmunauté: e les sages empêchent punicion.

Vn hōme sage qui étriuie avec vn fol, ou il se colere, ou il rit: tant y a qu'il n'a point de repos.

Gens de sang hayssent vn homme entier: e preudes gēs tâchent a lui sauuer la vie.

Vn fol boute hors tout ce qu'il a au cueur: e vn sage le referre pour sauvenir.

D'vn seigneur qui écoute faux rapports, tous ses seruiteurs sont méchants.

Vn pource e vn creancier sont cōtraires, e le Seignr illumine les yeux e de l'vn e de l'autre.

Vn roi qui vrayement fait droit aux pources, son siege ét ferme a iamais.

La verge e châtiement donne sagesse, e vn enfant débridé, fait hôte a sa mere.

a. sont cau
se qu'on
se gouuer
ne bien, e
pourcela
n'ét-on
pas puni.

Tant plus il y a de méchants, tāt plus y a-il de méchancetés: mais les iustes les verront trēbucher.

Corrige ton fis, e il te fera bien aise, e te fera auoir au cueur grād plaisir.

Sans oracles e parolle de Dieu, vn peuple se gâte, e qui garde la loi, ét bienheureux.

Vn serf ne s'amende point par paroles: iacoit qu'il entēde bien, toute fois il n'en fait rien.

Vois-tu vn homme qui parlé a la volée: il y a plus d'esperance d'vn fol que de lui.

Vn serf delicatemēt nourri dès son enfance, a la fin sera enfant de la maisō.

Vn homme dépiteux fait debat, e vn colere se forfait beaucoup.

Orgueil abbat son maitre, e humilité de cueur vient a honneur.

Qui a part avec vn larrō, se hayt soi-même: il ouit faux serment, e si ne le reuele pas.

Creindre les hommes, porte dommage: e qui au Seigneur se cōfie, sera contregardé.

Plusieurs cherchent la presence d'vn grād maitre: mais au Seigneur appartient le iugement des hommes.

Mauuais garnemens sont maloulus des iustes, e gens bien cōdicionés sont maloulus des méchants.

Chap. XXX.

Les dits d'Agur fis de Iacé. Oracle.

Dis-moi l'homme a Ithiel, a Ithiel e Vchal.

Je suis bien le plus sot du monde, e n'ai nulle prudence humaine, e n'ai pas appris sagesse, e ne suis pas sauuant en la science des saints.

Qui ét monté au ciel: ou qui en ét descendu: qui a comprins le vent dedens ses poins: qui a serré les eaux en vne robbe: qui a établi tous les pays du monde: comment a-il nom: e qui ét le nom de son fis, si tu le sais?

Toute parolle de dieu éprouuée, ét vn bouclier a ceux q en lui se cōfient.

N'aiou-

b. s'encog
uillira
cōme s'il
étroit frāc,

10622

c. tâchem
de plaire
aux prin-
ces mais il
faut plaire
a dieu, de
qui, e non
des prin-
ces, nous
serōsiugés

a. c'et-a-fa
uoir Agur

Secm. 19
Deut. 4. 12

N'aioute riē a ses parolles, de peur
qu'il ne te reprenne e demente.

De deux choses ie te requier, neme
les refuse pas, deuant que ie meure.

Elongne de moi legiereté, e faux
parler: neme donne ne poureté, ne ri
chesses: nourri moi de mon pain ordi
naire, de peur que si i'ai mon soul, ie
ne soye ingrat, e méconnoisse le Sei
gneur: ou si i'ai disette, ie ne dérobbé,
e me periure par le nom de mō dieu.

N'accuse point vn seruiteur vers
son maitre, de peur qu'il ne te mau
die, e que tu tombes en crime.

Il y a des gens qui maudissent leur
pere, e ne benissent pas leur mere.

Il en y a qui cuident être nets, qui
ne sont pas laués de leur fiente.

Il en y a qui sont fort arrogans, e
ont les sourcils fort éléués.

Il y a vn tas de gens, dont leurs dés
sont épées, e leurs marteaux sont ra
pieres, pour manger les pures e che
tifs, e les ôter du monde e d'entre les
hommes.

La sangsue a deux filles, baille,
baille.

Il y a trois ou quatre choses qui ne
sont iamais soules, e iamais ne disent
que ce soit assés:

Enfer, vne matrice ferrée, la terre,
qui n'êt iamais soule d'eau, e le feu qui
iamais ne dit, c'êt assés.

L'œil qui se moque de son pere, e
méprise l'enseignement de sa mere, se
ra creué des corbeaux de riuiere, e mā
gé des petits aigles.

Il y a trois ou quatre choses qui sur
montēt ma portée, e lēquelles ie n'en
tend pas: la trace d'vn aigle en l'aer: la
trace d'vn serpent par dessus vne pi
erre: la trace d'vne nef parmi la mer: e
la trace d'vn homme en vne garse.

Telle êt la cōtume d'vne femme
adultere: elle māge e se torche la bou
che, puis dit qu' elle n' a point cōmis
de vilenie.

De trois ou quatre choses la terre
a horreur: e ne les peut porter: d'vn

A serf qui regne: d'vn fol qui mange
son soul: d'vne femme mariée mal
uoulue: e d'vne seruante qui êt heri
tiere de sa maitresse.

Quatre choses y a en terre qui sont
bien petites, e si ont bien de la sage
se: les formies, peuple sans force, qui
toutefois font prouision de viures
en été:

Les conils, peuple sans puissance,
qui toutefois font leur maison es ro
ches.

B Les langoustes, qui n'ont point de
roi, e si délogent toutes par trou
peaux.

L'araigne, qui tire a tout les ma
ins, e se tient es palais des rois.

Il y a trois ou quatre choses q mar
chent brauement,

Le lion, le plus fort des hētes, qui
ne se détourne pour qui que ce soit:
le coq coillard, le bouc, e le roi, qui êt
inuincible.

C Si par arrogāce tu as fait quelque
folie ou méchanceté, ferre toi la bou
che a tout la main.

Qui lait presse, fait sortir beurre:
qui nēs ferre, fait sortir sang: e qui
courroux ferre, fait sortir debat.

Chap. XXXI.

Les dits du roi Lamuel, qui êt un
oracle que sa mere lui
enseigna.

Q Voi, mon fis: e quoi, fis de mon
ventre: e quoi, mon cher fis: n'
employe point ton auoir en femmes,
e ton train en la perdicion des rois.

D Il n'affiert pas a vn roi, Lamuel, il
n'affiert pas a vn roi de boire vin: il
n'appartient pas a vn seigneur de boi
re de la ceruoise, de peur que quand
il aura beu, il n'oublie l'ordonance, e
renuerse les causes de quelque pour
homme.

Qu'on baille de la ceruoise a qui
perit, e du vin a vne personne triste,
afin qu'il boiue e oublie sa disette, e
qu'il ne lui souuienne plus de son
travail.

Ouure

a. ils font
sembla
bles a la
sangsue,
qui a deux
gorges, lē
quelles ne
se peuuēt
souler.

b. il sera
pendu.

c. étriche:

Sus &

d. file.

e. qui n'êt
pas châ
tré. Car vn
chapon
ne marche
pas braue
ment.

f. ne le dia
personne.

a. femmes,
qui sont
la perdici
on des
rois.

a. meine la
cause des
souffret-
teux, qui
ne sauent
parler
pour eux.

b. fait tort.

c. ceciuf-
qu'a la fin
ét écrit en
Ebrieu se-
lō l'ordre
des lettres.

^a Ouure ta bouche aux muets, en ^A
la cause de tous ceux qu'on ^b trans-
perce.

Ouure ta bouche: iuge iustement,
e maintien les souffretteux e pources.

^c Qui trouuera vne vaillante fem-
me: dont le pris en vaut beaucoup
plus que perles?

En elle son mari se fie de cueur, e n'
a point faute de viures.

Elle lui fait du bien e non du mal,
tout le tems de sa vie.

Elle cherche de la laine, e du lin, e be ^B
sogne voluntiers de ses mains.

El' ét comm' vne nef marchāde, ap
portant son viure de loin.

E se leue deuant iour, e baille a mā-
ger a son ménage, e a ses chambrières
leur tâche.

Elle pēse en vn champ, e l'acquiert,
e du gain de ses mains plante vne vi-
gne.

Elle trouffe ses flancs vaillammēt,
e renforce ses bras.

Elle sent bien combien vaut sa traf ^C
fique, e n'eteint sa lampe de toute la
nuit.

Elle met les mains a la quenaille, e
manie le fuseau a tout les mains.

El' étend e auance ses mains aux
souffreteux e pources.

Elle ne creint point la neige pour
son ménage: car tout son ménage ét
vêtu d'écarlatte.

Elle se fait de la tapissierie, e si a ha-
billemens de lin e de pourpre.

Son mari ét ^d aisé a connoitre en
court, quand il ét assis avec les conseil-
liers du pays.

Elle fait des linges, e les vēd, e four-
nit les marchans de ceintures.

El' ét vêtue si bien e beau, ^e qu'elle
se moque du tems auenir.

El' ouure sagement sa bouche, e a
en la langue enseignemens de pieté.

Elle considere l'état de son mēna-
ge, e ^e ne mange point le pain de pa-
resse.

Ses enfans se leuent, e la disent heu-
reuse, e son mari la loue.

Maintes femmes acquierent des
biens: mais tu les surmontes toutes.

Bonne grace ét trompeuse, beauté
vaine: vne femme qui creint le Sei-
gneur, ét louable.

Qu' on lui baille du fruit de ses
mains, e que ses euures la louent en
court.

d. accou-
tré des ha-
billemens
qu'elle lui
a tissus.

e. elle n'a
pas peur
d'auoir
faute d'ha-
billemens
au tems a-
uenir.

f. n'ét po-
int pares-
seuse.

La fin des Prouerbes.

L'ecclésiaste, c'est-à-dire, le Prêcheur.

Chap. I.

Les parolles du prêcheur fis de
David roi de Ierusalem.



Tout ne vaut rien, dit le prêcheur: tout ne vaut rien, tout ne vaut du tout rien. Que gaigne l'homme par toute la peine qu'il prend sous le soleil: L'aage s'en va, e l'aage vient, e la terre demoure tou-iours. Le soleil leue, e le soleil couche, e ahâne pour aller au lieu même où il ét leué. Il s'en va contre le midi, e retourne contre la bise: levét s'en va tout alentour, e retourne le même vent a son tour. Toutes riuieres vont en la mer, e si n'êt pas la mer pleine: au même lieu que vont les riuieres, elles y reuôt derechef. Toutes choses sont si difficiles, qu'homme ne les sauroit déchiffrer. L'œil n'êt iamais soul de voir, ni l'oreille pleine d'ouir. Ce qui a été, sera: e ce qui a été fait, sera fait, e n'y a rien de nouveau sous le soleil. Il ya telle chose qu'on montre comme nouvelle, laquelle toutefois a déjà été au tems passé, qui a été deuant nous. Il n'êt memoire des passés: e même de ceux qui sont a venir, il n'en sera memoire vers ceux qui seront apres. Moi prêcheur, qui suis roi d'Israel en Ierusalem, ai appliqué mon entendement a examiner e eplucher par sagesse tout ce qui se fait sous le ciel (voilà vne mauuaise fâcherie, que Dieu a donnée a la race des hommes pour les tourmenter) e en cōsiderant toutes les choses qui se font sous le soleil, j'ai trouué que tout ne vaut rien, e n'êt qu'un tourment d'esperit, veu qu'il y a tant de choses gâtées, que c'êt chose inemendable: e tant de fau-

Ates, que c'êt chose infinie. J'ai quelque fois pêsé en ma fantasie: Or-ça, ie suis vn grand personnage, e ai plus acquis de sagesse, que tous ceux qui ont été deuant moi en Ierusalem, e ai en mon cueur la cōnoissance de beaucoup de sagesse e science. Mais quand j'appliquoi mon entendement a connoître tant la sagesse que la folie e sottise, j'ai entêdu que ce n'êtoit encore qu'une fâcherie d'esperit. Car tant de sagesse, tant de chagrin: e qui plus apprend, plus se tormente.

Chap. II.

IE vin vne fois a penser ainsi: Or-ça, il me faut prendre mes plaisirs, e me donner de bon tems: mais ie trouuai que cela ne vaut encore rien, tellemêt que j'êtoi cōtreint de dire, que de rire ce n'êt autre chose qu'être hors du sens: e que plaisir ne sert de rien. Je deliberai en ma fantasie d'abandonner mō cors a boire (sans toutefois laisser de pratiquer sagesse en mon cueur) e m'appliquer a folie, iusqu'a tant que ie verroi où git le bien de la race des hommes, lequel il doiuent pourchasser sous le ciel tout le tēs de leur vie. Je fi des euures magnifiques: me bâti des maisons: plantai vignes: fi iardins e vergiers, e y plantai toutes sortes d'arbres fruittiers. Je fi des étāgs, pour abbreuer vn boucage plâté d'arbres. J'achetai seruiteurs e seruantes, e non seulement eu ménage, mais même eu plus de bestial, tant gros que menu, que tous ceux qui deuāt moi auoint été en Ierusalem. J'amassai aussi argēt e or, e cheuance de rois e prouinces. Je fi prouision de châtres e chanteresses, e des passetems de la race des hōmes, échāsons e tasses: e deuin si grād, que j'auoi plus que persone de ceux qui furent deuant moi en Ierusalem, retenāt neantmoins ma sagesse. Item de tout ce que mes yeux souhaitoient, ie ne leur refusoï rien, e n'épargnoï a mon cueur plaisir quelconque, ains le laissoï iouir de tout mon trauail, e

voilà que me valoit tout mō trauail. Mais en contemplant toutes les eures que i'auoi maniées, e la peine que i'auoi peine a les faire, ie trouuoï que tout n'êt rien qu'vne fâcherie d'esperit, e que sous le soleil n'y a rien qui vaille. Donque quand ie me mis a considerer tant sagesse que folie e fottise (car y a-il homme qui puisse seconder le roi, depuis qu'il a été fait roi?) i'apperceui bien que sagesse êt d'autant plus excellente que folie, que la lumiere êt plus excellente que les tenebres. Le sage a des yeux en la tête, e le fol chemine en tenebres. Mais aussi fai-ie bien qu'il en prēdra a tous a lvn comm' a l'autre: e pourtant ie faisoï ainsi mon conte: Puis qu'il m'auendra tout ainsi qu'a vn fol, a quoi me fert d'être de tant plus sage? Si conluoi en mon courage, que cela ne vaut encore rien. Car non plus d'vn sage que d'vn fol, la memoire n'êt perdurable, attendu que toutes choses, tāt passées qu'a venir, viennēt en oubli, e qu'ausli bien meurt sage que fol. E pourtant hay-ie la vie: tant me déplaisent les choses qui se font sous le soleil, pourautant qu'elles ne valent toutes rien, e ne sont qu'vne fâcherie d'esperit. Aussi hay-ie tout ce que par mon trauail i'al fait sous le soleil, ce que ie laisserai a celui qui viendra apres moi. E qui fait si celui sera sage ou fol, qui sera maitre de tout ce que i'ai, avec tant de peine e sagesse, acquis sous le soleil? Dont voyant que cela ne valoit encore rien, ie suis venu a auoir en dēdain tout ce que i'auoi acquis sous le soleil par trauail e sagesse. Car il en ya tel qui trauaille avec sagesse e science e deuoir, qui laisse son auoir a tel qui n'y a point prins peine: qui êt vne chose fort mauuaise, e qui rien ne vaut. Car que sert a vn homme tout le trauail e fâcherie d'esperit qu'il endure sous le soleil, veu qu'il ne fait toute sa vie que souffrir peine e tourment cha-

a. il n'y a
hōme pa-
reil a moi
en sagesse.

A grigneux, tellement que son cueur ne repose pas même la nuit: ce qui ne vaut encore rien. Il n'y a autre biē en l'hōme q̄ de manger e boire, e se donner du bon tems en son trauail, laquelle chose ie voi bien qu'elle vient aussi de Dieu (car^b qui êt celui qui puisse plus manger ou gourmander que moi?) veu qu'aux hommes, qui lui plaisent, il donne sagesse, science e plaisir, e aux maluiuans donne le tourmēt d'assembler e amasser pour donner a ceux qui plaisent a Dieu. Ceci n'êt encore rien qui vaille, e n'êt qu'vne fâcherie d'esperit.

Chap. III.

Toutes choses ont leur saison, e tout ce qui plait sous le ciel, a son tēs. Il ya tēs de naitre, e tēs de mourir: tems de planter, e tems d'arracher ce qui êt planté: tems de tuer, e tems de guarir: tems de debâtir, e tems de bâtir: tems de plourer, e tems de rire: tems de mençr dueil, e tems de danser: tems de ietter pierres, e tems d'ammasser pierres: tems d'embrasser, e tems de s'en garder: tems d'acquies, e tems de perdre: tems de garder, e tems de ietter en voye: tems de coudre, e tems de découdre: tems de se taire, e tems de parler: tems d'aimer, e tems de hayr: tems de guerre, e tems de paix. Que vaut le trauail a vn qui fait quelque chose? le voi le méchef que Dieu a donné a la race des hommes pour les tourmenter. Il fait bien tout en son tems, e leur a tellement mis la vie au cueur, que^a depuis le cōmencement iusqu' a la fin les hommes ne peuent trouuer^b que c'êt que fait Dieu. Je fai qu'il n'y a point de bien en eux, sinon qu'ils s'eiouissent e facent bien en leur vie. Voire ce que tout homme banquet, e parmi tout son trauail iouit du bien, c'êt vn don de Dieu. Je fai que tout ce que fait Dieu, êt pardurable, e n'y faut a iouter ni ôter: or Dieu se fait creindre. Ce qui a été, êt dēia: e ce qui sera, a dēia

b. ie le
peux bien
sauoir veu
que i'airāt
de bies ac-
quis par la
sagesse
que Dieu
m'a donē

a. de toute
leur vie.

b. par quel
le cause e
raison il
fait ce qu'
il fait.

a déjà été, e Dieu rappelle ce qui a été A
chassé. D'auantage voyant que sous
le soleil en lieu de droit e iustice, il y a
méchanceté e iniustice, ie pense en
moi-même que Dieu iugera e les iu-
stes e les iniustes: car tout bandon e
euures auront vne fois leur tems, le
pense en moi-même, touchant les
hommes, que Dieu les a tellement
destinés, qu'il semble qu'ils soyent bê-
tes. Car il en prend tout ainsi d'un
homme que d'une bête: comm' elle
meurt, aussi fait-il, e ont tous deux B
vn même esperit, en'y a rien en quoi
l'homme surmonte la bête, veu que
tous deux ne valent rien. Tous deux
s'en vont en vn même lieu: tous deux
font venus de poudre, e tous deux
reuont en poudre. Qui fait si l'esperit
de la race des hōmes monte en haut?
ou si l'esperit d'une bête descend des-
sous terre: le voi bien qu'il n'y a po-
int de bien, sinon que l'homme se ré-
iouisse en ses euures: car c'êt-ce qu'il
en-a. Car qui l'amenera a-sauoir ce C
qui sera apres lui?

Chap. III.

Derechef voyant tant de tors qui
se font sous le soleil, e les larmes
de ceux auxquels on fait tort, lēquels
nul ne console: on leur fait tort par
force, e nul ne les console: ie prise plus
les mors qui sont déjà mors, que les
vifs qui sont encor en vie: e si estime
encore plus que les vns ni les autres,
ceux qui ne sont pas encore, lēquels
ne voyent pas les mauuais choses D
qui se font sous le soleil. Item ie voi
que tout le traual e deuoir de ce qu'
on fait, n'êt autre chose qu'enuie des
vns contre les autres: ce qui ne vaut
encore rien, e n'êt qu'une fâcherie d'
esperit. Vn fol^a plie ses mains, e man-
ge sa propre chair. Mieux vaut vne
pognée en repos, qu'une hauée avec
peine e fâcherie d'esperit. Derechef
ie voi sous le soleil vne chose qui rien
ne vaut, qu'il en y a tel qui êt tout
seul sans hoir, voire sans sis ne frere,

a. et pa-
rreux e
meurt de
faim.

qui neantmoins ne cesse iamais de
trauailer, e n'a iamais^b l'œil soul de
richesses: e^c pour qui traueille-ie, e
ne mange pas demi mon soul: ce qui
ne vaut encore rien, e êt vn mauuais
tourment. Mieux valent deux qu'
vn, e sont bien recompensés de leur
peine. Car s'ils tombent, ils se leuerōt
l'un l'autre. Mais il fait mal être seul:
car s'il tombe, il n'a personne pour
le leuer. D'auantage si deux cou-
chent ensemble, ils s'échauffent: mais
vn comment s'échauffera-il: e si l'un
êt vaincu, les deux tiendront bon,
e ne se rompt pas tôt vne corde a
trois cordons. Mieux vaut vn en-
fant bien appris e sage, que ne fait
vn roi vieux e fol, lequel ne sauroit
plus être endoctriné. Car tel sort de
prison, qui deuiet roi: e tel êt néroi,
qui deuiet poure. J'ai autrefois veu
tous les viuans qui se tiennent sous
le soleil, accompagner vn enfant se-
cond, qui deuoit être hoir de son pe-
re, tellement que tant de gens alloint
deuât e apres lui, que c'etoit vne cho-
se infinie, e si^d ne venoient pas a s'en
réiouir: ce qui ne vaut encore rien, e
n'êt qu'une fâcherie d'esperit.

Chap. V.

Garde tes pieds quand tu vas en
la maison Dieu, e t'auance plus
pour ouir que pour offrir sacrifice
de fols: car^b ils ne sauent pas le mal
qu'ils font. Ne te hâte point legere-
ment de prononcer parolles de bou-
che, ou les tirer de ton cueur, deu-
ant Dieu: car Dieu êt au ciel, e tu es en
terre: e pourtant parle peu: car trop
grand souci fait songer, e trop par-
ler fait dire quelque sot ppos. Quā-
tu auras fait vœu a Dieu, ne fau po-
int a le rendre: car^c les fols ne sont
point agreables: rend ce que tu au-
ras voué. Il vaut mieux que tu ne
voues point, que de vouer sans ren-
dre. N'employe pas^d ta bouche pour
endommager toi-même, e ne di pas
deuant l'ange que c'êt par mégarde,

li 2

c. conuoit-
tise.

c. il de-
uroit pen-
ser, pour
qui &c.

d. il ne ve-
noit pas a
être hoir
de son pere

a. porte
soifage-
ment.
1. Roi 13
b. leurs sa-
crifices de
plaisent a
Dieu.

Deut. 23
c. ceux qui
font vœu
sans le ren-
dre.

d. a-sauoir
en vouant

de peur que Dieu n'ait dépit de ta parole, e ne renuerse tes affaires. Car en beaucoup de parolles y a beaucoup de songes, e propos qui riē ne valent: e pourtant crein Dieu. Si tu vois qu'en vne prouince on face tort aux poures, e qu'on force droit e iustice, ne t'ebahi pas d'un tel bandont: car^b il y a des officiers qui prennent garde sur les autres officiers, e eux mêmes sont encore suiets a des autres, e le roi de la contrée qui est cultivée, est par dessus tous ceux du pays. Qui argent aime, iamais d'argent ne soule: e qui aime richesses, n'a point de profit: ce qui ne vaut encore rien. A force biens, force mangeurs: e n'en a le maître autre profit que la veue. Vn qui trauaille, dort a son aise, soit qu'il māge peu, ou^c prou: mais quād vn riche mange son soul, cela^d le garde de dormir. Il y a vn mauuais vice que ie voi sous le soleil, c'est des richesses qui sont gardées a leur maître pour son mal, lēquelles richesses perissent le plus miserablement du monde, veu qu'il a engendré vn fis qui n'aura rien: e tout ainsi qu'il est sorti tout nud du ventre de sa mere, il retourne comm' il étoit venu, sans rien emporter de sa peine pour lui tenir compagnie: ce qui est aussi vn mauuais vice, veu qu'il s'en va tout ainsi qu'il étoit venu, sans auoir rien gagné d'auoir trauaillé au vent. Le me tai que toute sa vie il mange en tenebres, en maint chagrin, maladie, e dépit. E pourtant ce que ie voi de bon e beau, c'est qu'il mange e boiue, e que toute sa vie, parmi toute la peine qu'il endure sous le soleil, il face bonne chere des biens que Dieu lui a donnés: car c'est son parti. E de vrai, a tout homme que Dieu donne richesses e cheuance, e lui donne puissance d'en banqueter, e emporter sa piece, e iouir de son trauail, c'est vn don de Dieu. Car il ne lui souuient guaire^e du tems de sa vie, puis que Dieu

A lui ottroye ioye de cuer.

Chap. VI.

IL y a vn mal que ie voi sous le soleil, voire qui se trouue cōtūmēment entre les hommes, c'est qu'il en y a tel, a qui Dieu donne tant de richesses, cheuance e honneur, qu'il ne sauroit souhaïter chose qu'il n'ait, e si ne lui donne pas Dieu puissance d'en manger, ains en mange vn qui ne lui est rien: ce qui ne vaut rien, e est vne mauuaïse faute. Si quelcun engendre bien cent enfans, e qu'il viue beaucoup d'ans, e que non seulement il ne soule point son appetit de biens, mais même ne soit point enterré, ie di que son cas se porte plus mal, que d'un auorton. Car vn auorton qui est venu pour neant, e s'en va en tenebres, e est son nom couuert de tenebres, e ne vit ni ne conneut onque le soleil, est plus en repos qu'un tel homme. Mais vn tel hōme, quand bien il auroit vécu mille e autres mill' ans, s'il n'a ioui des biens, ne s'en vont-il pas tous deux en vn même lieu? Toute la peine que prend l'homme, sert a sa bouche, e si a vn appetit qui n'est iamais plein. Car de combien vaut mieux vn sage qu'un fol: ou vn humble qui se fait bien gouverner enuers les viuans? Mieux vaut^d veue d'œil, qu'atrēte de cuer: ce qui ne vaut encore rien, e est vne fācherie d'esperit. Celui qui a été, est déjà nommé, e sait-on bien qu'il a été homme, e n'a peu cōbattre^e plus fort que soi. Donque puis qu'il y a tant de choses, qui font que tout ne vaut rien, que gagne l'homme? Car qui fait que c'est qui est bon a l'homme, tous les iours de sa vie tant neante, lēquels il passe comm' vn' ombre? E qui fera sauoir a vn homme ce qui sera apres lui sous le soleil?

Chap. VII.

Mieux vaut bonne renommée, que bonn'eau de senteur, e iour de mort, que de naissance. Mieux vaut

a. fortifēs.

b. il y a tāt d'officiers sur officiers, que le roi ne peut pour uoir a tout

Iob 20
c. car le trauail lui fait faire digestion.

d. a cause qu'il ne trauaille point.
Iob 1
e. Tim. 6

e. deses maux.

PROV. 11

a. bien prē sent qu'esperit.

b. comm' la mort.

vaut aller en maison de dueil, qu'en maison de bāquets: en la maison q'êt la fin a tous hōmes, qu'en celle q' leur met la vie au cueur. Mieux vaut chagrīn q'ris: car de triste visage viēt ioye de cueur. Cueur de sage êt en maison de dueil: e cueur de fol, en maison de ioye. Mieux vaut ouir tēservn sage, que chanter vn fol. Car bruit d'ēpines sous vn pot, e ris de fol, c'êt tout vn. Item ceci ne vaut rien: c'êt que ^a tort affollit vn sage, e les dons mettent vn homme hors du sens. Mieux vaut la fin d'vne chose, que son commencement: mieux vaut tardif, que hautain courage. Ne soye point legier de courage a te dēpiter: car en sein de fol, loge dēpit. Ne demande point pourquoi c'êt que le tems passé a été meilleur que le present: car c'êt mal sagement demandé a toi. Mieux vaut sagesse qu'heritage, e êt plus profitable ^b a ceux qui voyent le soleil. Car s'il êt question du secours qui git en sagesse, e de celui qui git en argēt, la science e sagesse êt d'autant plus profitable, qu'elle sauue la vie a son maitre. Regarde l'ouillage de Dieu, qui êt tel, que ce qu'il courbe, nul ne peut dresser. Quād tu as bon tēs donne toi tellemēt de bō tems, q' tu regardes le mauuais tēs: car dieu a fait l'vn accōpagné de l'autre, a celle fin q' l'hōme ^c n'y sache rien trouver. le voi tout en mon aage, pour neant qu'il soit: il y a tel innocent, qui perit en son innocence: e y a tel méchant qui dure en sa mauuaitie. Ne soye ne trop innocent, ne trop sage, de peur que tu ne sois détruit. Ne soye ne trop méchant ne trop fol, de peur que tu ne meures deuant ton tems. Il êt bon que tu tiennes ceci, voire sans le lâcher de ta main: car de tout échappe qui creint Dieu. La sagesse assure dix fois plus vn sage, que d' être le principal d'vne ville. Car il n'y a au monde homme si iuste, qu'il face si bien qu'il ne peche. N'applique aus-

^A si point ton cueur a tous les propos qu'on tient, de peur que tu ne t'oyes maudire par ton seruiteur. Car tu fais bien que maintefois toi-même as bien maudit les autres. l'ai essayé tout ceci par sagesse, tâchant de devenir sage: mais i' en suis bien loin. C'êt vne chose si trēloin e si trēprofonde, qu'ō n'en sauroit venir a bout. Quand ie tourne mon cueur pour sauoir, examiner, e chercher sagesse e raison, e pour sauoir la méchanceté des fols, e la sottise des forcenés, ^B ie treuve que la femme êt plus amere que la mort: de laquelle femme le cueur sont filés e rets, e les mains sont liens, dont qui êt en la grace de Dieu, en échappe: mais qui êt méchant, y êt prins. Voila que i'ai trouué (dit le prêcheur) en cherchant raison de point en point, laquelle ie cherche encore de mon esperit, e ne l'ai pas trouuée. l'ai trouué ^d vn homme entre mille: mais entre toutes les femmes, ie n'en ai pas trouué vne. D'auantage voici que i'ai trouué: c'êt que Dieu fit l'homme droit: mais on a cherché beaucoup de raisons.

Chap. VIII.

^Q Vi êt a comparer a vn sage: e qui fait déchiffrer les matieres. La sagesse d'vn homme illumine son visage, e lui ôte sa faroucheté. le te conseille de prédre garde a la bouche du roi, e d'auoir égard au serment de dieu. Ne t'en va pas legierement de ^D deuant lui: ne perseuere pas en mauuaise chose: car tout ce qu'il lui plaît, il fait. En parole de roi git quant-equant puissance, tellement qu'il n'y a celui qui lui demande raison de ce qu'il fait. Qui execute ce qui lui êt commandé, se garde de malencōtre: e cueur sage connoit tems e raison: car tout ce qui plaît, a tēs e raison, pourtant que l'homme endure beaucoup de maux: a cause qu'il ne fait ce qui êt a venir: car qui lui donnera a connoitre l'auenir? Ainsi qu'vn homme ne

a. vn present qui se donne pour faire tort a quelcun.

b. aux viuans.

c. sache qu'en ce mode n'y a rien de certain, e pourtant soit appareillé a toutes auentures.

3. Rois 8
2. Chr. 6
Prou. 20
1. Iehan 1

d. vn vrai homme êt tel qu'il doit être.

e. les hommes ont été causés de leur malheur, quand ils ont voulu sauoir bien e mal.

Prou. 17

a. l'écrit

b. de Ierusalem.

peut être maître du vent e l'attene, ne faire a sa guise du iour de la mort, ne iouir de la guerre, ainsi ne peut méchanceté deliurer son maître. Tout ceci ai-je veu, e ai appliqué mon cueur a toutes les choses qui se font sous le soleil, ce-pendant que les hommes sont maîtres les vns des autres a leur dōmage, Aussi ai-je veu des méchans qui étoient enterrés, e s'en étoient allés, e délogés^a du saint lieu, qui auoient bō bruit en la ville, en laquelle ils auoient ainsi vëcu: e cela ne vaut encore rien. Pourtant que les malfaisans ne sont pas incessamment iusticiés, la race des hommes a le cueur totalement prompt a malfaire. Mais combien que les mauvais facent cent fois mal, e neantmoins durent, si fai-je bien que de ceux qui ont la creinte e reuerēce de Dieu, leur cas se portera biē: e celui des méchans ne se portera pas bien, e ne viuront pas si long aage, qu'il ne soit comm'vn'ombre, puis qu'ils ne craignent point dieu. Il y a vne chose qui rien ne vaut, laquelle se fait au monde, c'êt qu'il y a des innocens qui sont fortunés comme méchans, e des méchans qui sont fortunés comm'innocens: e ie di que cela ne vaut encore rien. E pourtant ie prise plaisir, en tāt qu'vn homme n'a autre bien sous le soleil, que de manger e boire, e faire grand chere, e pour le moins retenir de son trauail en sa vie, ce que dieu lui donne sous le soleil. Comm' ainsi fût que i'eusse addonné mon cueur a cōnoitre sagesse, e a considerer le tourment qu'on endure au monde, iusqu'a ne pouoir dormir iour ne nuit, i'ai apperceu que toutes les euures de Dieu sont telles, que l'homme ne peut trouuer la raison de ce q se fait sous le soleil: e quelque peine qu'il prenne a la chercher, si ne la peut-il trouuer: e cōbien que le sage se delibere de s'apprendre, si ne la peut-il trouuer.

Chap. IX.

CAR i'ai cherché e épluché en mon

A esperit toute cête matière, c'êt que les iustes e sages, e leurs faits, sont en la main de Dieu: tellement que les hommes ne sauēt si on êt aimé ou hai, veu qu'ils voyent euidentement qu'autant en êt des vns que des autres. Autant en prend du iuste que de l'iniuste, du bon e net que du souillé, de celui qui sacrifie que de celui qui ne sacrifie, du bon que du mauuais, du periure que de celui qui creint de se periurer. C'êt vn mauuais cas en tout ce qui se fait sous le soleil, que comme la fortune de tous êt tout vne, ainsi ont les hommes le cueur plein de mauuaitie e forsenerie, durant leur vie, puis s'en vōt trouuer les mors. Car en tous vifs (q'êt chose desiderable) il y a esperance: car vn chiē vif vaut mieux qu'vn lion mort, veu que les vifs sauent bien qu'ils mourront: mais les mors ne sauēt rien, e ne leur reste plus nulle recompense, attendu que la memoire en êt effacée, e leur amour e leur haine e leur enuie êt dēia perie, e n'ont iamais plus rien affaire avec chose qui se face sous le soleil. Va, mange ton pain ioyeusement, e boi ton vin d'vn cueur gai, puis que Dieu prēd plaisir en tes euures. Porte tou-iours des habillemēs blancs, e la tête mouillée de baume, sans y faillir. Passe le tems avec ta bien aimée, tant que durera ta neante vie, qui t'êt ottroyée sous le soleil, tāt que durera tō neant. Car c'êt-ce que tu gagnes en la vie, par la peine q tu prens sous le soleil. Tout ce que tu auras puissance de faire, fai-le de tout tō pouoir: car en l'autre mōde où tu t'en vas, il n'y a n'euure, ne raison, ne science ou sagesse. Derechef ie voi q sous le soleil il n'y a ne vitesse q serue pour courir, ne force pour guerroyer, ne sagesse pour acquerir de quoi viure, n'entendement pour richesses, ne sauoir pour entrer en grace, ains n'y a que tēs e fortune qui gouerne tout. Car les hommes ne sauent point leur tems: e comme les poissons se prennent

a. a-fauoir de Dieu, par ce qui auēt, veu que souuent les bons font mal a leur aise, e les mauuais sont a leur aise, e qu'aussi bien meurt bō que mauuais.

nent au cauteleux filé, e les oiseaux au laqs, ainsi les hommes sont enfilés au tēms d'auerfité, e accablés au dépour ueu. Item ie voi vne sagesse sous le soleil, laquelle r'estime beaucoup. Il y a vne petite ville, e peu de gens dedens, laquelle ét assaillie e alliegée d'vn grand roi, qui dresse cōtre elle des gros engins. E se treuve en elle vn homme roturier, qui ét si sage, que par sa sagesse il deliure la ville: e toutefois homme n'auoit souuenāce dudit homme roturier. E pourtant ie di que sagesse vaut mieux que force, ia soit que la sagesse d'vn hōme de basse condicion soit méprisée, e qu'on n'obeisse pas a ses parolles. On écoute mieux les paisibles parolles d'vn sage, que la crierie d'vn maitre des fols. Mieux vaut sagesse, que bâtons de guerre, e vn mauuais gâte beaucoup de bien.

Chap. X.

Comme les mouches venimeuses font puir e gātent le baume, ainsi vn peu de folie gâte vne excellente sagesse e honneur. Vn sage a le cueur a la droite, e vn fol a la gauche. Vn fol même en allant par le chemin ét hors du sens, e mōtre a chācun qu'il ét fol. Si celui qui ét maitre se courrouce cōtre toi, n'abandonne point ta place: car se tenir coi ét le remede de maintes fautes. Vn mal y a q'ie voi sous le soleil, cōme partant du mesentendement de celui qui gouuerne: c'ēt que le fol ét mis en haut degré de dignité, e les riches sont assis tout bas: r'ai veu des seruiteurs sur des cheuaux, e les princes aller a pied comme seruiteurs. Qui fosse caue, en fosse trēbuche: e qui haye defait, sera mors d'vn serpent. Qui pierres porte, il y trauaille: e qui bois fend, il y ahāne. Comme quand vn outil ét rebouché e mal émoulu, il n'y a si fort qu'il ne lasse, ainsi sagesse fait valoir excellēce. Vn lan guard ne vaut de rien mieux qu'vn serpent, quād il mord sans être char-

336

a. le prince

b. tien toi tout coi.

c. fait pardonner.

Prov. 26 Eccl. 27

d. a gros ouurage, grosse peine.

e. engin fait valoir force.

f. aspice Sem. 53

A mé. Parolles de sage ont crédit: leurs de fol gātent leur maitre. Le cōmencement de ses propos n'ēt que folie, e la fin n'ēt qu'vne malheureuse forfenerie. Quelque causer que facēt les fols, l'homme ne fait ce qui ét auenir, e n'y a nul qui lui donne a connoitre ce qui sera apres lui. Vn fol qui ne fait aller en la ville, trauaille tant qu'il se lasse. Ha poure pays qui as vn roi enfant, e des princes qui mangēt de matin. Heureux pays qui as vn roi chenu, e des princes q mangēt a l'heure qu'ils doiuent, pour reprendre leur force, e non pour boire. Par paresse decale le planché, e mains lâches font plouuoir en la maison. De la pense vient la danse, e du vien ioyeuse vie, e argent domte tout. Ne maudi point le roi, même en ta pensée, e ne maudi point vn riche, même en l'arriere-chambre où tu couches: car les oiseaux mêmes de l'air emporteront le propos, e y aura quelque chose volante qui en fera le rapport.

B

C

D

a. pots neant trauaille qui n'a moyē.

b. yurognes e gourmés.

a. faiaumē ne.

b. a plusieurs.

c. tu pourras blē être en diserte.

d. donne randis que tu as de quoi quād tu seras mort, tu ne pourras dōner, non plus qu'vn arbre ne peut bouger quād il ét tōbbē.

e. qui ne fait aumē ne pourrant qu'il ne fait l'auenir, fait comme ce lui qui lait se defemer ou moissonner, de peur du vêt ou de la pluye.

Chap. XI.

Ette ton blé en lieu humide: car par succession de tems tu le trouueras. Depart-en a set, voire a huit: car tu ne fais quel mal il auindra au monde. Quand les nuées sont pleines, elles épandent de la pluye sur terre: e soit qu'vn arbre tombe contre le midi, soit contre la bise, là même où il tombe, il demeure. Qui prend garde au vent, ne seme point: e qui regarde les nuées, ne moissonne point. Comme tu ne saurois connoitre la trasse du vent, ni les os qui sont au ventre d'vne femme grosse, ainsi ne saurois-tu connoitre l'ouurage de Dieu, qui fait tout. Au matin seme ta semence, e au soir n'y ay point la main lâche: car tu ne fais lequel des deux vaut mieux, ou s'ils sont tous deux aussi bon l'vn que l'autre. E la lumiere ét chose amiable, e voir le soleil ét

chose plaisante aux yeux: toutefois combien qu'un homme viue plusieurs ans, voire tous-iours a son aise, s'il lui souuient combien long sera le tems de tenebres, tout ce qui vient n'est rien. Loui de ta ieunesse, ioueu-
 ceau, e te donne de bon tems tandis que tu es ieuné, e meine un tel train que requiert le souhait de ton cueur, ou le regard de tes yeux: mais sache que de tout cela Dieu t'en fera redre conte. Ote doncque fierté de ton courage, e chasse méchâceté de ton cors: car ieunesse e peu sauoir, ne vaut rien.

Chap. XII.

E Te souuienne de ton createur, tandis que tu es ieune, deuant que vienne le mal tems, e que les ans arriuent, de quels tu diras que tu n'y pres pas plaisir: deuant que le soleil, e la lumiere, e la lune, e les étoiles perdent leur clarté, e que les nuées retournent apres la pluye, lors que les gardes de la maison trebleront, e les soudars chancelleront, e les meules cesseront, tant seront amoindries: e les regardans par les trous n'y pourront plus voir, e les huis seront fermés par dehors, avec un bas son de la meule: e qu'on se leuera au chant d'oiseau, e que toutes les chanteresses seront casses. Item lors qu'on aura peur des

A lix hauts, e de chopper en la voye, e que l'amarandier florira, e que les cigales s'assembleront, e se perdra l'appetit, quand l'homme s'en ira en son logis eternal, e que les portans-dueil tourneront par la rue. Deuant que la chaine d'argent soit rompue, e la fiole d'or cassée, e la bouteille brisée sur la source, e le chariot froissé vers la fosse, e que la poudre retourne en terre, comm'elle auoit été, e que l'esprit retourne a Dieu qui la donné. Tout ne vaut rien, dit le precheur, tout ne vaut rien.

B D'auantage par l'excellente sagesse qu'auoit le precheur, il enseigna aux gens autre sauoir, e proposa ce qu'il auoit epluché, composant maintes sentences. Ledit precheur tâcha de trouuer parolles plaisantes, e droite écritture de vrais propos. Parolles de sages sont comme aguillons, e sont ramasseurs donnés d'un pasteur, come pointes fichées. Au reste, mon fis, **C** sois bien auisé: de faire tant de liures, il n'y a point de fin: e trop grand souci, lasse le cors. Conclusion, quand tout est dit, crein Dieu, e garde ses commandemens: car c'est le deuoir de tous hommes. Car de toute euvre, tant soit secrette, Dieu en fera rendre conte, soit bonne soit mauuaise.

La fin de l'Ecclesiaste.

a. tu ayes
courte
vue par
vieillesse.

b. yeux te
pleurent
soyent
troublés.

c. mains.

d. iambes.

e. dens.

f. la vue.

g. leures.

h. les dens
ne pour-
ront plus
mâcher.

i. du coq,
c'est qu'on
ne pourra
dormir.

k. instru-
mens de
la voix.

a. le poil
gris.

b. on ne fe-
ra que ple-
indree ge-
mir.

c. ie n'en-
tend pas
ces quatre

Le cantique des cantiques, c'est

-a-dire, la chanson des chansons.

Chap. I.

Le cantique de musique de Salomon.

Sulamith.



BAïse moi des baisers de ta bouche : car tes amourettes sont meilleures que vin. A la senteur de tes bons baumes (ton nom est un baume répandu) les filles t'aiment. Tire moi après toi : nous courrons ; le roi me menera dedans son cabinet : nous nous égayons ioyeusement de toi, nous souvenans des amourettes de toi, lequel les droituriers aimēt. Vrai est que ie suis brunette : mais ie suis autant iolie, filles de Ierusalem, que les paillons de Cedar, que les courtines de Salomon. N'ayés pas égard a ce que ie suis brunette : car le soleil m'a regardée. Les fils de ma mere, courroucés cōtre moi, m'ont faite garde des vignes, moi q' n'ai pas gardé ma propre vigne.

Fai moi a fauoir, toi q' t' aime de bon cueur, où c'est q' tu pais, où c'est que tu te tapis a midi : de peur que ie ne soye tenue pour bendée, vers les troupeaux de tes compagnons.

Salomon.

Si tu ne le fais, ô la plus belle des femmes, sor par la trasse du bercail, e païtes cheureaux vers les cabannes des pasteurs. le t'accōpare a ma cheualerie parmi les charrois de Pharaon, m' amie. Tu as des iolies ioues entre les templettes, e un ioli col entre des carquans. Nous te ferons des templettes d'or, marquées d'argent.

Sul.

Tandis q' le roi me tient embrassée, mon aspic rend sa senteur. Mon ami m'est un bouquet de myrrhe, qui couche entre mes tettins. Mon ami m'est une grappe de muscadeau, des vignes d'Engaddi.

A O que tu es belle, m'amie, ô que tu es belle a tout tes yeux de colombes.

O que tu es beau, mon ami : ah nôtre plaisante, ah nôtre verdoyante couche. Les poutres de nôtre maison sont de cedre, e noz lambris de pin. Ie suis la fleur de Saron, ie suis la rose des vallées.

Chap. II.

Comm'est la rose entre les épines, ainsi est mamie entre les femmes.

Bomm'est le pomier entre les arbres fauages, ainsi est mon ami entre les iouueceux, en la plaisante ombre duquel ie suis assise, e est son fruit doux a mon palais. Il me meine dedans la caue, e me couvre de son voile d'amour. Reuenés moi a tout de flacons, e mettés des pomes dessous moi, car ie languis d'amour. Il met sa main gauche dessous ma tête, e de sa main droite m'embrasse.

Ie vous cōiure, femmes de Ierusalem, par les cheureuls e biches des chās, q' vous ayés a ne remuer e n'euiller amour, tant qu'il lui plaira.

G Voila mon ami q' t'ouï venir, sautellat e gābadant par dessus montagnes e croupes. Mon ami est cōm' un cheureul ou brocard : le voila de bout derrier nôtre paroi : il regarde par les fenestres, e se montre par lestreillis. Leue toi m'amie ma belle (ce dit mon ami parlant a moi) e vien-ça. Car voila l'hyuer passée : la pluye a fait son cours, e s'en est allée : on voit par les chās les florettes : le tems de chāter est venu, e ouit-on le chāt de la tourterelle en nôtre pays : le figuier iette ses petites figues, e les vignes florissantes flairēt bon. Leue toi, m'amie ma belle, e vien-ça. Ma colobel es boulines d'une roche, es retraittes d'une vis, montre moi ta face, fai moi ouïr ta voix : car tu as une belle voix, e une iolie face. Prenés nos les regnars, les petis regnars, q' gātent les vignes, quand noz vignes sont en fleur. Mon ami est mien, e ie suis siene : il paït parmi les roses. Ce-pēdāt q' le iour vètera, e les ombres s'en fuirōt, retourne, mon ami, q' es semblable a un cheureul ou bro-

brocard par dessus les mons Bather.

Chap. III.

EN ma couche de nuit ie cherche ce lui que mon cueur aime: ie le cherche, e ne le treuve pas. Il me faut leuer, e faire la roudé par la ville, rues e places, cherchant celui que mon cueur aime: lequel i'ai cherché, e ne l'ai pas trouué. I'ai rencontré le guet q fait le tour par la ville: Aués vous point veu celui que mon cueur aime: Iusqu'a tant q i'ai été vn peu plus outre, e ai trouué celui que mon cueur aime: si l'ai embrassé, e ne l'ai point lâché, que ie ne paye mené dedens la maison de ma mere, dedens la chambre de celle qui m'a engendrée. Le vous coniuere, femmes de Ierusalē, par les cheureuls ou biches des chams, que vous ayés a ne remuer ou éueiller amour, tant qu'il lui plaira. Qu'êt-ce qui se leue de la forêt, comme vne fumée faite en façon de palmes, d'vn parfum de myrre e d'encens, e de toute sorte de poudre d'apotaire? Voila son lit, a-sauoir de Salomon, enuironné de soixante chāpions, les plus puissans des Israelites, qui sont tous embātonnés d'épées, e sont faits a la guerre, chācū son épée sur la cuisse, cōtre les effrois de la nuit. Le roi Salomon s'êt fait vn pavillon royal, des bois du Liban, e a fait les piliers d'argent, l'aire d'or, le siege de pourpre, e le milieu tapissé d'amour, pour l'amour des femmes de Ierusalem. Sortés e regardés, femmes de Sion, Salomon couronné d'vne couronne, de laquelle sa mere l'a accoutré au iour de ses épousailles e plaisir de cueur.

Chap. III.

Sal.

Oue tu es belle, m'amie, que tu es belle a tout tes yeux de colombe entre tes tresses, a tout tes cheueux qui semblēt vn troupeau de cheures, qui faillent du mōt Galaad. Tes dens ressemblent des brebiettes tondues, qui viennēt tout frais d'être lauées, q ont chācune deux gemeaux, e n'y a celle qui soit sterile. Tes leures sont cōm'

A vn rubē d'écarlatte: tō parler plaisir. tes ioues cōme la coquille d'vne grenade logées entre tes tresses. Ton col ressemble la tour David, bâtie pour defense, en laq̄lle sont pēdues mille rōdelles, e toutes les trouffes des gēdar mes. Tes deux tettins rēpēsēt deux faons gemeaux de cheureul, qui pais sent parmi des rosiers. Ce-pendant q le iour ventera, e les ombres s'en fuirōt, ie me retirerai en la montagne de myrre, e en la croupe d'encens. Tu es toute belle, m'amie, e n'y a que redire. Tu viēdras avec moi du Liban, mon épouse, tu viēdras avec moi du Liban: tu regarderas du sommet d'Amana, du sommet de Senir e d'Hermōn, des gîtes des lions, des mons des tigres. Tu m'as nauré le cueur, ma seur mon épouse, tu m'as nauré le cueur a tout vn'œillade, a tout vne partie des cheueux que tu as pendus au col. Tes tettins sōt beaucoup plus iolis, ma seur mon épouse: tes tettins sont beaucoup plus beaux que vin, e tes baumes flairent beaucoup meilleur que senteur q soit. Tes leures cou lent rayons de miel, mō épouse: tu as du miel e du lait sous ta langue, e des vêtemens aussi soues sentās que le Liban. Ma seur mon épouse êt vn vergier enclos, c'êt vn vergier enclos, e vne fontaine fermée. Tes plants sont vn iardin de grenadiers, avec le fruit de pommes de paradis, e d'aspic: ce n'êt qu'aspic, safran, canelle, cinnamo me, e tous arbres du Liban, myrre, aloë, avec toutes les plus exquises senteurs, fontaine de iardin, puis d'eau vi ué, e ruisseaux de Liban.

Leue toi bise, vien-ça vent de midi, vête mes iardins, fai couler les senteurs: q̄ mō ami entre en ses iardins, e qu'il mange du fruit de ses pommes.

Chap. V.

IE viē en mes iardins, ma seur mō épouse, ie cueille ma myrre avec mes senteurs, ie māge ma raye avec mō miel, ie boi mon vin avec mō lait: mages compa

cōpagnōs, e vous enyurés d'amours.

Sul. le dor, e mon cueurveille: i'ouï mō ami frapper a la porte.

Sal. Ouure moi, ma seur, m'amie, ma colombe, ma parfaite, car i'ai la tête toute trempée de rosée: e les cheveux tous trempés des gouttes de nuit.

Sul. J'ai dépouillé ma chemise, cōment la vêtirai-je: i'ai laué mes pieds, comment les fouillerai-je: Mon ami a mis sa main par vn pertuis, de quoi i'ai eu le cueur si émeu, que ie me suis leuée pour ouurir a mon ami: dont i'ai senti couler par mes mains e mes doigts de la myrre, qui passoit par les trous du verroil. J'ai bien ouuert a mon ami, mais mō ami s'étoit retiré, e a son parler i'ai été pâmée, e l'ai cherché, e ne l'ai pas trouué, e l'ai crié, mais il ne m'a pas répondu. Le guet qui faisoit le tour par la ville, m'a trouuée, e m'a battue e blecée, e m'ōt les gardes des murailles dépouillée de mon tafetas. Levous cōiure, femmes de Ierusalem, si vous trouués mon ami, que vous ayés a sauertir que ie suis malade d'amour.

Les fēmes. Qui ét ce tien ami par amour, ô la plus belle des femmes: qui ét ce tien ami par amour, puis que tu nous coniuers en telle sorte?

Sul. Mon ami ét blanc e roufseau, e ét vn portenseigne d'armée. Il a la tête semblable a fin or: la perruque crêpe, noire comm'vn corbeau: les yeux cōme sont ceux des colōbes² trempées en lait, qui se tiennent vers les ruisseaux tous pleins d'eau. Ses ioues ressemblent des quareaux de senteurs, e des tourelles d'apocaires: e ses leures ressemblēt de roses trempées en fine myrre. Il a les mains d'or, toutes rondes, pleines de iacintes, e levētre cōm'vne boîte d'yuoire, couuerte de saphirs. Ses iambes sont piliers de marbre, sur soubassemēs d'or: son regard ressemblē au Liban, braue cōme cedres: son gosier n'ēt que douceur: brief il ét tout beau. Tel ét mō ami, tel

A ét mō amoureux, fēmes de Ierusalē.

Où ét allé ton ami, ô la plus belle des femmes: où s'ēt retiré ton ami: e nous le chercherons avec toi.

Chap. VI.

Sul. Mon ami ét descēdu en sō iardin, vers les quareaux de senteurs, pour paître es iardinets, en cueillant des roses. Je suis a mon ami, e mon ami ét mien, e paît parmi les roses.

Tu es aussi belle qu'vn' tirse, m'amie, tu es aussi plaisante que Ierusalē, aussi terrible qu'vn squadron de gendarmes. Détourne tes yeux de deuant moi, car ils m'eleuent en l'air. Tes cheveux sont comm'vn troupeau de cheures, qui saillent de Galaad. Tes dens ressemblēt a vn troupeau de brebiettes, q̄ viennēt tout frais d'être lauées, qui ont chacune deux gemeaux, e n'y a celle qui soit sterile. Tes ioues sont comme la coquille d'vne grenade, logées entre tes tresses. Il y a soixāte reines, e quatre vints arrierefemmes, e des damoiselles sans nōbre: mais cête seule ét ma colōbe, ma parfaite: cête seule ét la plus chérie de la mere qui l'a engendrée: tellement que quād les femmes la voyent, elles la disent bien heureuse, e les reines e arrierefemmes la louent. Qui ét cête qui leue comm'vn'aube du iour, belle cōme la lune, braue comme le solcil, terrible cōm'vn squadron de gendarmes?

Je suis descēdue es vergiers des noyers, pour voir la verdure des riuieres, pour voir si les vignes florissent, si les grenadiers florissēt. Je ne me suis dōné garde que mō courage m'a fait ressemblē au charrois d'Aminadab.

Reuien, reuien, Sulamith, afin que nous te voyons.

Pourquoi regardés vo⁹ Sulamith, q̄ ét semblable a vne dāse de gēdarmes?

Chap. VII.

Sul. Que tu as de belles plātes de piedsen tes souliers, noble fille: les ioitures de tes cuisses sont cōme ioyaux ouragés par vn bō ouurier. Tō nōbril ét vn

Les fēmes.

Sal.
a. c'ēt vne sorte d'arbre.

Sul.

b. être très légier.

Les fēmes.

Sal.

êrvn gobelet fait au tour, qui n'êt pas
sans liqueur: tō ventre êrvn mōceau
de froment, enuironné de roses. Tes
deux tettins semblent deux faons ge-
meaux de cheureul. Ton col semble
vne tour d'yuoire: tes yeux semblent
les étāgs d'Helebōn, vers la porte Ba-
thrabbim. Ton nés êt cōme vne tour
du Liban, qui regarde cōtre Damas.
Tu as la tête semblable a Carmel, e les
cheucux de la tête semblables a pour-
pre royalle, liée a tout des ferrets. O
q̄ tu es belle, ô q̄ tu es iolie, ma mignō
ne par amour. Cête tienne stature ref-
semble a vne palme, e tes tettins a des
raisins: ie veux monter par la palme, e
 Kempagner par les brāches: ie suis bi-
en content que tes tettins soyent cō-
me raisins de vigne, e la senteur de tō
nés comme senteur de pōmes, e ton
gosier comme bon vin coulant iolie-
ment^a mon ami, qui beguoye a tout
ses leures sommeillantes.

a. a moi
qui suis tō
ami.
Sul.

Je suis a mon ami, e il êt du tout ad-
donné a moi. Vien-ça mon ami, sor-
tons aux chams, nous coucherons es
granges. Au matin nous irōs voir les
vignes, pour voir si elles ont bourge-
onné, si les seps ont ietté les fleurs, si
les grenadiers sont flouris: là t'aban-
donnerai-ie mes amours. Les mādra-
gones flairent bon, e deuāt nôtre por-
te y a de toutes sortes de fruitage,
tant nouueau que vieux, mon ami, le-
quel ie te garde.

Chap. VIII.

PLeût a Dieu que tu fusses comme
mon frere, qui eusses tette les tet-
tins de ma mere, afin q̄ quād ie te trou-
uerai dehors, ie te peusse baiser, sans
qu'on te fit outrage. Je te guiderai e
menerai chés ma mere: tu m'appren-
drois: ie te donnerai a boire de lipo-

cras, e du bō ius de grenade, e tu met-
trois ta gauche sous ma tête, e m'em-
brasserois de ta main droite.

Le vous coniuere, femmes de Ierusa-
lem, que vous ayés a ne remuer ou é-
veiller amour, tant qu'il lui plaira.

Qui êt celle qui vient de la forêt, ap-
puyée sur son ami: le t'ai remuée sous
vn pomier, là même ou ta mere, là mê-
me ou celle q̄ t'a engēdrée, t'enfanta.

Met moi cōm'vn cachet sur ta poit-
trine, comm'vn cachet sur ton bras:
car amour êt aussi puissant q̄ la mort:
Cupido êt dur comm'Enfer: ses traits
sont allumés du feu du Seigneur. Il
n'y a ni eau qui puisse éteindre, ni ri-
uieres qui puissent noyer amour: tel-
lement que quand bien vn homme
dependroit toute la cheuance de sa
maison pour amour, si' seroit-il dé-
prisé.

a. il per-
droit tēs.

Nous auōs vne petite seur, qui n'a
point de tettins: que ferōs nous a nô-
tre seur, lors qu'on parlera d'elle? Si
c'êt vn mur, nous y bâtirons vn châ-
teau d'argent: si c'êt vn huis, nous le
fourrerons d'ais de cedre.

Je suis vn mur, e mes tettins sont
comme tourelles: paraini il lui sem-
ble que ie soye celle qui ai trouué la
paix. Salomon a vne vigne en Baalha-
mon, laquelle vigne il a louée aux gar-
des, par telle condicion que pour son
fruit ils payerōt chacun mille pieces
d'argent. Ma vigne que j'ai deuant
moi, t'en rēdra mille, Salomō, e deux
cens a ceux qui gardent son fruit.

Toi qui es assise es iardins, les com-
pagnons sont aux écoutes, fai moi
ouir ta voix.

Fui-t'en, mon ami, e foi semblable
a vn cheureul, ou a vn brocard par
dessus les montagnes de senteurs.

grend
us ma
in d
fem
s a ne
e qu
ien
le r
ne o
ng
n ad
ichet
ou
m
en du
R
n
l
la
uy
p
l
p
l
n
e
m
n
q
y
l
o
u
q
S
m
n
e
c
n
d

ÖSTERREICHISCHE
NATIONALBIBLIOTHEK

ÖNB



+Z137162106

